

EXPOSITION SUIVIE
DES
QUATRE ÉVANGILES

PAR LE DOCTEUR ANGÉLIQUE
SAINT THOMAS D'AQUIN

DE L'ORDRE DES FRÈRES PRÊCHEURS

FORMÉE D'EXTRAITS D'AUTEURS GRECS ET LATINS, ET SURTOUT DE GLOSES ET DE PASSAGES DES SAINTS PÈRES
RÉDIGÉE ADMIRABLEMENT EN UN SEUL TEXTE ET UN SEUL ENCHAÎNEMENT
ET APPELÉE A JUSTE TITRE

LA CHAÎNE D'OR

Édition purgée d'une foule infinie de fautes énormes
que contiennent les autres éditions, ainsi que de leurs indications fausses ou incomplètes
enrichie d'additions et de nouvelles notes

PAR LE P. R. F. JEAN NICOLAI

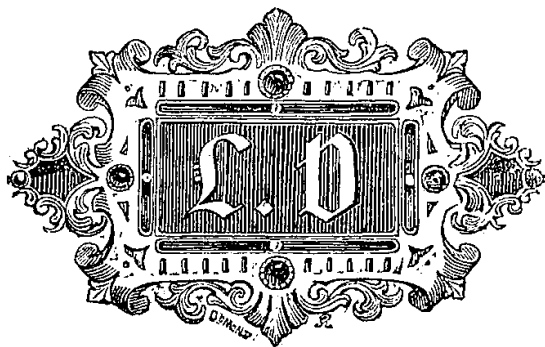
De l'Ordre des Frères Prêcheurs, docteur en théologie de la Faculté de Paris, premier professeur de théologie
et préfet d'études dans le couvent de Saint-Jacques

TRADUITE POUR LA PREMIÈRE FOIS

PAR M. L'ABBÉ EM. CASTAN

Docteur en théologie, chanoine honoraire de Paris, du clergé de la paroisse Saint-Sulpice

TOME DEUXIÈME



PARIS
LOUIS VIVÈS, ÉDITEUR
RUE CASSETTE, 23.
1854



Bibliothèque Saint Libère

<http://www.liberius.net>

© Bibliothèque Saint Libère 2011.

Toute reproduction à but non lucratif est autorisée.

EXPOSITION SUIVIE
DES
QUATRE ÉVANGILES
PAR LE DOCTEUR ANGÉLIQUE
SAINT THOMAS D'AQUIN.

EXPOSITION COMPLÈTE ET SUIVIE

DE SAINT THOMAS

SUR LES QUATRE ÉVANGILES.

LE SAINT ÉVANGILE DE JÉSUS-CHRIST

SELON SAINT MATTHIEU.

CHAPITRE IX.

Jésus, étant monté dans une barque, repassa le lac, et vint à sa ville. Et comme on lui présentait un paralytique couché dans un lit, Jésus, voyant leur foi, dit à ce paralytique : Mon fils, ayez confiance, vos péchés vous sont remis. Aussitôt, quelques-uns des scribes dirent en eux-mêmes : Cet homme blasphème. Mais Jésus, ayant connu ce qu'ils pensaient, leur dit : Pourquoi avez-vous de mauvaises pensées dans vos cœurs? Lequel est le plus aisé, ou de dire : Vos péchés vous sont remis, ou de dire : Levez-vous, et marchez? Or, afin que vous sachiez que le Fils de l'homme a le pouvoir sur la terre de remettre les péchés : Levez-vous, dit-il alors au paralytique, emportez votre lit, et vous en allez en votre maison. Il se leva aussitôt, et s'en alla à sa maison. Et le peuple, voyant ce miracle, fut rempli de crainte, et rendit gloire à Dieu de ce qu'il avait donné une telle puissance aux hommes.

S. CHRYS. — Le Christ, plus haut, a montré son pouvoir par son en-

SANCTI THOMÆ AQUINATIS

EXPOSITIO CONTINUA

SUPER QUATUOR EVANGELISTAS.

SANCTUM JESU CHRISTI EVANGELIUM

SECUNDUM MATTHÆUM.

CAPUT IX.

Et ascendens Jesus in naviculam, transfretavit, et venit in civitatem suam. Et ecce offerebant ei paralyticum jacentem in lecto. Videns autem Jesus fidem illorum, dixit paralytico : Confide, fili, remittuntur tibi peccata tua. Et ecce quidam de scribis dixerunt intra se : Hic blasphemat. Et cum vidisset Jesus cogitationes eorum, dixit : Ut quid cogitatis mala in cordibus vestris? Quid est facilius dicere : Dimittuntur tibi

peccata tua; an dicere : Surge et ambula? Ut autem sciatis quia Filius hominis habet potestatem in terra dimittendi peccata, tunc ait paralytico : Surge, tolle lectum tuum, et vade in domum tuam. Et surrexit, et abiit in domum suam. Videntes autem turbæ timuerunt, et glorificaverunt Deum, qui dedit talem potestatem hominibus.

CHRYS., in hom. (31, in Matth.). Mons-

seignement, car il a enseigné comme ayant pouvoir d'enseigner ; dans la guérison du lépreux, en lui disant : « Je le veux, soyez guéri ; » en accomplissant cette demande du centurion : « Dites à la parole, et mon serviteur sera guéri ; » sur la mer, à laquelle il a mis un frein par sa seule parole ; par les démons qui l'ont confessé. Ici de nouveau et par une manifestation plus grande, il va forcer ses ennemis à avouer qu'il est l'égal de son Père en dignité. C'est ce qui est raconté dans le passage suivant : « Et Jésus, montant dans une barque, traversa la mer et vint dans sa cité. » C'est dans une barque qu'il va traverser la mer, lui qui pouvait la traverser à pied, car il ne voulait pas faire sans cesse des miracles pour ne pas rendre douteuse la vérité de son incarnation. — S. JEAN, évêque (1). — Le créateur de toutes choses, le Seigneur de l'univers, du moment que pour nous il se fut resserré dans les limites de la chair, eut une patrie dans la société humaine, devint citoyen d'une ville juive, eut des parents, lui de qui viennent tous les parents, afin qu'ils fussent attirés par l'amour, ceux que la crainte avait dispersés.

S. CHRYS. — Capharnaüm est dit ici sa ville, car il y avait la ville de sa naissance, qui était Bethléem ; celle de son enfance, Nazareth ; Capharnaüm était son séjour ordinaire. — S. AUG. — Ou bien : saint Marc nommant Capharnaüm l'endroit que saint Matthieu appelle ici la cité du Seigneur, il y aurait en cela une véritable difficulté si saint Matthieu nommait *Nazareth* ; mais, ainsi que toute l'étendue de l'em-

(1) C'est plutôt dans saint Pierre Chrysologue appelé, lui aussi, *l'évêque* ; c'est dans son sermon 60^e que quelques-uns attribuent à saint Chrysostôme, qu'on a voulu peut-être aussi désigner par le nom de *Jean l'évêque*. Le bréviaire le cite comme de saint Chrysologue au quinzième dimanche après la Pentecôte, le seizième après l'octave de la Trinité d'après les frères prêcheurs.

travit superius Christus suam virtutem per doctrinam, quando docuit eos ut potestatem habens ; per leprosum, quando dixit : Volo mundare ; per centurionem, qui dixit : Dic verbo, et sanabitur puer meus ; per mare, quod verbo refrænavit ; per dæmones, qui eum confitebantur : hic autem rursus alio majori modo inimicos ejus cogit confiteri æqualitatem honoris ad Patrem. Unde ad hoc ostendendum subditur : Et ascendens Jesus in naviculam, transfretavit, et venit in civitatem suam. Navigium autem intraus pertransit, qui pede mare poterat pertransire : non enim semper mirabilia volebat facere, ne incarnationis noceat rationi. JOAN. Episcop. Creator autem rerum, orbis terræ Dominus, posteaquam se propter nos

nostra angustavit in carne, cœpit habere humanam patriam, cœpit civitatis judaicæ esse civis, parentes habere cœpit, parentum omnium ipse parens ; ut attraheret charitas quos disperserat motus.

CHRYS., in hom. (30, in *Matth.*). Civitatem autem suam hic Capharnaüm dicit : alia enim eum susceperat nascentem, scilicet Bethlehém ; alia eum nutrit, scilicet Nazareth ; alia autem habuit continue habitantem, scilicet Capharnaüm. AUG., *De cons. Evang.* (lib. 2, cap. 25). Vel aliter : quod Matthæus hic scribit de civitate Domini, Marcus autem de Capharnaüm, difficilius solveretur, si Matthæus Nazareth nominaret : nunc vero cum potuerit ipsa Galilæa dici civitas Christi, quia in Galilæa

pire romain, composé de régions si diverses, est désignée par le nom de cité romaine, la Galilée dans laquelle se trouvait Nazareth a pu être appelée *la cité du Christ*, et l'on ne peut contester que l'évangéliste ait pu dire que le Sauveur était venu dans sa cité dans quelque ville de la Galilée qu'il fût venu. D'autant plus que Capharnaüm dominait toute cette région et en était considérée comme la métropole. — S. JÉR. — Ne pensons pas que la cité du Christ ait été autre que Nazareth, et c'est pour cela qu'il fut appelé Nazaréen. — S. AUG. — Et dans cette explication nous devons admettre que saint Matthieu aura omis tout ce que Jésus avait fait dans sa ville, et qu'il ne l'aura pris qu'au moment où il vint à Capharnaüm, par la narration du paralytique qu'il y guérit. Ainsi il arrive souvent que l'on omet les faits intermédiaires, et que l'on commence le récit d'un fait comme immédiat sans marquer la transition. C'est de cette manière que l'évangéliste ajoute tout de suite : « Et on lui présentait un paralytique couché sur un lit. »

S. CHRYS. — Ce paralytique n'est pas celui dont parle saint Jean au chapitre v°, car ce dernier se trouvait dans la piscine (1), celui-ci à Capharnaüm ; celui de l'Évangile saint Jean n'avait personne pour le servir, tandis que celui-ci recevait les soins de plusieurs personnes qui le portèrent à Jésus. — S. JÉR. — On le lui porta sur un lit, car il était incapable lui-même de venir vers le Sauveur. — S. CHRYS. — Il n'exige pas toujours la foi des malades, par exemple des insensés ou de ceux dont l'âme est absorbée par l'excès de la douleur ; c'est pour

(1) Le mot grec *κολυμβήσρα* veut dire lieu où l'on s'exerce à la nage, mais il est évidemment question ici de la piscine.

erat Nazareth (sicut universum regnum romanum in tot regionibus constitutum dicitur modo romana civitas) quis dubitaverit, ut veniens in Galilæam Dominus recte diceretur venisse in civitatem suam, in quocunque esset oppido Galilææ? præsertim quia et ipsa Capharnaüm ita extollebatur in Galilæa, ut tanquam metropolis haberetur. HIER. Vel civitatem ejus non aliam intelligamus quam Nazareth : unde et Nazarenus appellatus est. AUG., *De cons. Evang.* (lib. 2, cap. 25). Et secundum hoc dicimus Matthæum prætermisisse quæ gesta sunt postquam Jesus venit in civitatem suam, donec veniret Capharnaüm, et hic adjunxisse de sanato paralytico ; sicut in multis faciunt prætermittentes media, tanquam hoc con-

tinuo sequatur, quod sine ulla prætermisionis significatione subjungunt : et hoc modo hic subditur : Et ecce offerebant ei paralyticum jacentem in lecto.

CHRYS., in hom. (30, in *Matth.*). Paralyticus autem hic alter est præter eum qui in Joanne ponitur (c. 5) : ille quidem in natatoriis jacebat, hic autem in Capharnaüm ; et ille famulis carebat, hic autem habebat eos qui sui curam habebant, qui et portantes eum attulerunt. HIER. Obtulerunt autem ei jacentem in lecto, quia ipse ingredi non valebat. CHRYS., in hom. (ut sup.). Non autem ubique ab ægris solum quærit fidem, puta cum insaniunt, vel aliter ab ægritudine in excessu fuerint mentis : unde subditur : Videns autem Jesus fidem

cela qu'il est dit : « Or Jésus voyant leur foi. » — S. JÉR. — Non la foi de celui qui lui est présenté, mais de ceux qui le lui présentent. — S. CHRYS. — En présence d'une si grande foi, il fait éclater lui-même sa puissance, le déliant de ses péchés par la plénitude de son pouvoir. Et il dit au paralytique : « Ayez confiance, mon fils, vos péchés vous sont remis. — S. JEAN, évêque (1). — Combien vaut auprès de Dieu la foi personnelle, lui qui a reconnu tant de prix à celle qui n'était qu'étrangère, foi qui l'engage à guérir le malade à l'intérieur et à l'extérieur ! Le paralytique entend son pardon et se tait, ne répond par aucun remerciement, car il visait plus à la guérison de son corps qu'à celle de son âme. C'est avec raison que le Christ jeta les yeux sur la foi de ceux qui portaient le malade plutôt que sur la sottise de ce dernier. — S. CHRYS. — Ou bien était grande la foi de ce malade, car s'il n'avait pas cru, il n'aurait jamais permis qu'on le descendît par le toit, ainsi que nous le lisons ailleurs.

S. JÉR. — O admirable humilité ! le délaissé et l'infirmes, celui qui est anéanti dans tous ses membres, il l'appelle son fils, pendant que les prêtres dédaignent de le toucher ! Ou bien il l'appelle certainement ainsi parce qu'il lui a remis ses péchés. Ici il nous est donné à comprendre que presque toutes les maladies sont le résultat des péchés, et c'est probablement pour que la santé arrive après la disparition des causes de la maladie qu'il lui remet d'abord ses péchés.

S. CHRYS. — Ces scribes voulant le diffamer, le firent briller sans le vouloir, car le Christ se servit de leur jalousie pour faire éclater son miracle, et c'est la marque de la surabondance de sa sagesse qu'elle

(1) Même observation que tout à l'heure.

illorum. HIER. Non ejus qui offerebatur, sed eorum qui offerebant. CHRYS., in hom. (ut sup.). Quia igitur tantam ostendunt fidem, monstrat et ipse suam virtutem, cum omni potestate solvens peccata : unde sequitur : Dixit paralytico : Confide, fili, remittuntur tibi peccata tua. JOAN. Episc. Quantum valet apud Deum fides propria, apud quem sic valuit aliena : ut intus et extra sanaret hominem ? Audit veniam et tacet paralyticus, nec ullam respondet gratiam, quia plus corporis quam animæ tendebat ad curam. Merito ergo Christus offerentium respexit fidem, non recordiam jacentis. CHRYS., in hom. (30, in Matth.). Vel erat magna fides etiam hujus infirmi : non enim permisisset se submitti, ut alius

Evangelista dicit (Marc., 2, et Luc., 5) per tectum, non credens.

HIER. O mira humilitas ! Despectum et debilem, totis membrorum compagibus dissolutum, filium vocat, quem sacerdotes non dignantur attingere : aut certe ideo filium, quia dimittuntur ei peccata sua : ubi datur nobis intelligentia, propter peccata plerisque evenire corporum debilitates : et idcirco forsitan prius dimittuntur peccata, ut causis debilitatis ablati, sanitas restituatur.

CHRYS., in hom. (in Matth.). Scribæ autem diffamare volentes, etiam nolentes fecerunt clarere quod factum est : eorum enim emulatione ad signi ostensionem usus est Christus : hoc enim est superabundantia ejus sapientiæ, quod sua per inimicos

se manifeste par eux, qui voulaient la contrarier. C'est là ce qui est rapporté en ces termes : « Et voilà que quelques scribes disent : Celui-ci blasphème. »—S. JÉR. — Nous lisons dans le Prophète (1) : « C'est moi qui détruis toutes vos iniquités. » C'est conséquemment à cette parole que les scribes, qui regardaient le Sauveur comme un simple homme et qui ne comprenaient pas la portée de ces paroles divines, l'accusent de blasphème. Or, le Seigneur, voyant leurs pensées, se montre Dieu, car Dieu seul peut connaître le secret des cœurs et les prononcer ; il leur dit ces paroles que signifie son silence : « Je puis remettre aux hommes leurs péchés en vertu de cette même puissance qui me fait voir vos pensées ; par vous-mêmes, comprenez ce que je puis faire pour le paralytique. » C'est ce qui suit : « Et Jésus ayant vu leurs pensées, leur dit : Pourquoi pensez-vous du mal dans vos cœurs ? »—S. CHRYS. Il ne détruisit pas leur soupçon, celui par lequel ils avaient vu, dans ses paroles dites plus haut, une insinuation de sa divinité ; car s'il n'avait pas été l'égal du Père, il aurait dû dire : « Je suis loin d'avoir ce pouvoir, » c'est-à-dire de remettre les péchés. Bien plus, il établit le contraire par ses paroles et par son miracle, et c'est pour cela qu'il ajoute : « Qu'est-il plus facile de dire : Vos péchés vous sont remis ? ou de dire : Levez-vous et marchez ? » La guérison de l'âme l'emporte d'autant plus sur celle du corps que le corps est au-dessous de l'âme ; mais cette dernière étant plus visible, il l'opère, quoique moindre, pour démontrer la première plus élevée, mais moins visible.

(1) Isaïe, chap. 43, v. 25. Mais on n'y lit pas, pas plus que dans la citation de saint Jérôme, toutes, qui d'ailleurs doit être sous-entendu, car Dieu remet toutes les iniquités ou aucune.

manifestat : unde sequitur : Et ecce quidam de scribis dixerunt intra se : Hic blasphemat. HIER. Legimus in Propheta : Ego sum qui deleo omnes iniquitates tuas. Consequenter ergo scribæ, quia hominem putabant, et verba Dei non intelligebant, arguunt eum vitio blasphemix. Videns autem cogitationes eorum, ostendit se Deum, qui potest cordis occulta cognoscere, et quodammodo tacens loquitur : Eadem potentia, qua cogitationes vestras intueor, possum et hominibus delicta dimittere : ex vobis intelligite quid paralyticus consequatur : unde sequitur : Et cum vidisset Jesus cogitationes eorum, dixit : Ut quid cogitatis mala in cordibus vestris? CHRYS., in hom. (30, in

Matth.). Non quidem eorum destruxit suspicionem (qua scilicet cogitabant eum prædicta dixisse ut Deum) ; si enim non esset æqualis Deo Patri, oportebat eum dicere : Longe sum ab hac potestate, scilicet dimittendi peccata : nunc autem contrarium firmavit sua voce, et miraculi ostensione. Unde subdit : Quid est facilius dicere : Dimittuntur tibi peccata tua ? an dicere : Surge et ambula ? Quanto quidem anima corpore potior est, tanto peccatum dimittere majus est quam corpus sanare ; sed quia illud quidem non manifestum, hoc autem manifestum, facit minus (quod est manifestius) ut demonstret majus et non manifestum.

S. JÉR. — Celui-là seul qui les remettait savait si les péchés étaient réellement remis (1). Mais ceci : « Levez-vous et marchez, » pouvait être confirmé tant par le témoignage de celui qui se levait et marchait que par celui qui voyait. Quant à la puissance, elle est la même, celle qui remet le mal du corps et celle qui remet celui de l'âme. Cependant il y a une grande distance entre *faire et dire*; le miracle sur le corps fut une image de celui opéré dans l'âme, et c'est ce qui est exprimé ainsi : « Afin cependant que vous sachiez que le Fils de l'homme a sur la terre le pouvoir de remettre les péchés. » — S. CHRYS. — Auparavant il n'avait pas dit : « Je vous remets les péchés, » mais : « Les péchés vous sont remis. » Or, comme les scribes lui résistaient, il dit, s'élevant dans l'expression de sa puissance : « Que le Fils de l'homme a le pouvoir de remettre les péchés, » et pour se montrer l'égal de son Père, il ne dit pas que c'est par un pouvoir étranger que le Fils de l'homme les remet, mais qu'il a lui-même ce pouvoir.

LA GLOSE (2). — Ces mots : « Afin que vous sachiez, » peuvent être des paroles du Christ, ou une addition de l'évangéliste, et c'est comme s'il disait : « Ils doutaient qu'il pût remettre les péchés; mais afin que vous sachiez que le Fils de l'homme a le pouvoir de remettre les péchés, il dit au paralytique. » Si au contraire on les suppose dans la bouche du Christ, elles reviennent à ceci : « Vous doutez que je puisse remettre les péchés, mais afin que vous sachiez que le Fils de l'homme, etc., etc. » Cette rédaction n'est pas complète, mais ce qui

(1) Auparavant c'était tout l'inverse, à savoir que Jésus seul savait si les péchés n'étaient pas remis. Nous avons rétabli d'après le texte de saint Jérôme qui contient ceci, du moins quant à la matière.

(2) Ou plutôt saint Anselme. Les éditions précédentes portaient à tort à la marge : *Glose interlinéaire*.

HÆC. Utrum sint paralytico peccata dimissa, solus noverat qui dimittebat; surge autem et ambula, tam ille qui surgebat, quam hi qui surgentem videbant, poterant approbare; quanquam ejusdem virtutis sit, et corporis et animæ vitia dimittere. Inter dicero tamen et facere multa distantia est: fit ergo carnale signum, ut probetur spirituale: unde sequitur: Ut autem sciatis quoniam Filius hominis habet potestatem in terra dimittendi peccata. CHRYS., in hom. Supra quidem paralytico non dixit: Dimitto tibi peccata, sed, dimittuntur tibi peccata. Quia vero scribæ resistebant, altiore potestatem demonstrat, dicens quia Filius hominis habet potestatem dimittendi peccata: et ut ostendat se Patri equa-

lem, non dixit quod Filius hominis indiget aliquo ad dimittendum peccata, sed quoniam habet.

GLOSSA. Hæc autem verba: Ut sciatis, possunt esse Christi vel Evangelistæ, quasi Evangelista diceret: Ipsi dubitabant eum peccata dimittere; sed ut sciatis quoniam Filius hominis habet potestatem, ait paralytico. Si autem Christus dicatur pronuntiasse hæc verba, sic intelligentur: Vos dubitatis me posse peccata dimittere, sed ut sciatis quoniam Filius hominis, etc. Quæ quidem oratio imperfecta est; sed subditur, actus rei loco consequentis, ubi dicitur: Ait paralytico: Surge et tolle lectum tuum. JOAN. Episcop. Ut quod fuit testimonium infirmitatis, sit probatio sanitatis: et vade

manque est sous-entendu et se trouve suivre comme la conséquence de ceci : « Il dit au paralytique : Levez-vous et emportez votre lit. » — JEAN, évêque (1). — Afin que ce qui avait été la preuve de sa maladie servît de témoignage à sa guérison : « Et allez dans votre maison, » vous guéri par la foi au Christ, ne restez pas mêlé aux perfides Juifs. — S. CHRYS. — Il lui ordonna cela afin que l'on ne prît pas pour une simple apparence ce qui venait de se passer ; ce qui suit : « Il se leva et il alla dans sa maison, » sert à démontrer la vérité du fait. Cependant, les hommes qui étaient là présents ne peuvent s'élever jusqu'à une véritable interprétation, car si leur pensée eût été la vraie, ils auraient reconnu qu'il était le Fils de Dieu. Ce n'était pourtant pas peu de chose que d'estimer qu'il était au-dessus de tous les hommes et qu'il venait de Dieu.

S. HIL. — Au sens mystique, on le voit aussi, rejeté par la Judée, revenir dans sa cité. La cité de Dieu est la foule des croyants, et Jésus-Christ y est entré porté par son vaisseau, c'est-à-dire par son Église. — JEAN, évêque (2). — Le Christ n'a pas besoin de vaisseau, mais c'est le vaisseau qui a besoin du Christ, car jamais sans un pilote du ciel le vaisseau de l'Église ne pourrait parvenir au port du ciel. — S. HIL. — Par le paralytique, c'est l'universalité des nations qui est présentée au médecin ; ce paralytique est présenté par le ministère des anges ; il est appelé fils parce qu'il est l'œuvre de Dieu ; on lui remet les péchés que la loi ne pouvait pas remettre, car c'est la foi seule qui justifie. Il est une figure de la résurrection, car en emportant son lit,

(1) Ou plutôt saint Pierre Chrysologue de Ravenne dans son sermon 60^e, qui est à tort attribué à saint Chrysostôme.

(2) Pierre Chrysologue.

in domum tuam ; ne christiana fide curatus moreris in perfidia Judæorum. CHRYS., in hom. (30, in Matth.) Hoc autem præcipit, ut non æstimetur phantasia esse quod factum est : unde ad veritatem facti ostendendam, subditur : Et surrexit, et abiit in domum suam. Sed tamen astantes homines adhuc deorsum trahuntur : unde sequitur : Videntes autem turbæ, etc. Si enim bene cogitassent apud se, cognovissent quia Filius Dei erat : interim autem non parvum erat æstimare omnibus hominibus majorem, et a Deo venire.

HILAR. (can. 8, in Matth.). Mystice autem a Judæa repudiatus, in civitatem suam revertitur. Dei civitas fidelium plebs est : in hanc ergo introivit per navim (id est,

Ecclesiam) vectus. JOAN. Episcop. Non autem Christus indiget navi, sed navis Christo ; quia sine cœlesti gubernatione navis Ecclesiæ per mundanum pelagus ad cœlestem portum non valet pervenire. HIL. In paralytico autem gentium universitas offertur medenda ; hic itaque (angelis ministrantibus) curandus offertur ; hic filius nuncupatur, quia Dei opus est ; huic remittuntur animæ peccata, quæ lex laxare non poterat ; fides enim sola justificat ; deinde virtutem resurrectionis ostendit, cum sublatione lectuli infirmitatem corporibus docuit defuturam.

HIERON. Juxta tropologiam autem interdum anima jacens in corpore suo virtutibus dissolutis a perfecto doctore Domino

il nous enseigne l'affranchissement, pour notre corps, de toute espèce de douleurs.

S. JÉR. — Dans le style figuré, l'on entend ceci quelquefois dans le sens qu'une âme qui git sans force dans son corps, après avoir perdu toutes ses vertus, est présentée au Seigneur, le docteur parfait, pour être guérie.—S. AMBR. — Tout malade doit intéresser à sa guérison ceux qui prient, qui peuvent rendre la force aux pas chancelants de notre conduite. Qu'ils soient du moins les moniteurs de notre âme et l'élèvent aux choses supérieures, malgré la torpeur dont l'enveloppe la faiblesse de son enveloppe extérieure. — JEAN, évêque (1). — Le Seigneur, sur cette terre, ne s'arrête pas à la volonté des insensés, mais il regarde à la foi d'autrui. C'est ainsi que le médecin lui-même, sans s'arrêter à la répulsion du malade, ne fait attention qu'à ce qu'exige son mal.

RAB. — Se lever, c'est arracher son âme aux désirs de la chair; enlever son lit, c'est élever son âme des désirs terrestres jusqu'à ceux de l'esprit; aller dans sa maison, c'est retourner au paradis, ou à la surveillance sur soi-même pour ne plus pécher. — S. GRÉG. — Par le lit on peut entendre la volupté des sens. Or, celui qui est en santé doit soulever ce en quoi malade il gisait, car il gisait malade en ces voluptés pendant qu'il était retenu par leur délectation, tandis que, guéri maintenant, il doit les porter, en supportant l'outrage dans cette même chair dont les désirs l'avaient endormi. — S. HIL. — Ce que voyant, les foules furent saisies de tremblement. C'est là un grand sujet de crainte de tomber entre les mains dissolvantes de la mort, avant d'avoir obtenu le pardon de ses péchés, sans lequel personne ne peut

(1) Pierre Chrysologue de Ravenne.

offertur curanda. AMBROS. *in Lucam* (cap. 5). Unusquisque enim æger petendæ salutis debet adhibere precatores, per quos actuum nostrorum clauda vestigia, verbi cœlestis remedio reformatur: sint igitur monitores mentis, qui animum auditoris ad superioris erigant, quamvis exterioris corporis debilitate torpentem. JOAN., *Episc.* Dominus autem in hoc seculo insipientium voluntates non quærit, sed respicit ad alterius fidem; nec medicus languentium respicit voluntatem, cum contraria requirat infirmus. RAB. Surgere autem, est animam a carnalibus desideriis abstrahere; lectum tollere, est carnem a terrenis desideriis ad voluntatem spiritus attollere; domum ire,

est ad paradysum redire, vel ad internam sui custodiam, ne iterum peccet. GRÆG., 23, *Moral.* (cap. 15). Vel per lectum voluptas corporis designatur: jubetur itaque ut hoc sanus portet, ubi infirmus jacuerat; quia omnis qui adhuc vitiis delectatur, infirmus jacet in voluptatibus carnis; sed sanatus hoc portat, quia ejusdem carnis contumelias postmodum tolerat, in cujus prius desideriis requiescebat. HILAN. (can. 8, *in Matth.*). Videntes autem turbæ timuerunt; magni enim timoris res est, non dimissis a Christo peccatis in mortem resolvi; quia nullus est in domum æternam reditus, si cui indulta non fuerit venia delictorum. Cessante autem timore, honor

rentrer dans la demeure éternelle. Lorsque tombe cette crainte, l'on peut rendre gloire à Dieu de ce que, par le moyen de son Verbe, il a donné aux hommes le triple pouvoir de la rémission des péchés, de la résurrection des corps et du retour au ciel.

Jésus, partant de ce lieu, vit un homme assis au bureau des impôts, nommé Matthieu, auquel il dit : Suivez-moi ; et lui aussitôt se leva, et le suivit. Et Jésus étant à table dans la maison de cet homme, il y vint beaucoup de publicains et de gens de mauvaise vie, qui s'y mirent avec Jésus et ses disciples. Ce que les pharisiens ayant vu, ils dirent à ses disciples : Pourquoi votre maître mange-t-il avec des publicains et des gens de mauvaise vie ? Mais Jésus, les ayant entendus, leur dit : Ce ne sont pas les sains, mais les malades qui ont besoin de médecin. C'est pourquoi allez, et apprenez ce que veut dire cette parole : J'aime mieux la miséricorde que le sacrifice. Car je ne suis pas venu appeler les justes, mais les pécheurs.

S. CHRYS. — Après avoir fait ce miracle, Jésus ne séjourna pas plus longtemps en ce lieu pour ne pas exciter davantage l'envie des Pharisiens. Et nous aussi faisons-le, et ne nous obstinons pas à rester auprès de ceux qui nous tendent des embûches. C'est pour cela qu'il est dit : « Et Jésus, partant de là (du lieu où il avait fait le miracle), vit un homme assis dans un bureau de péage et appelé Matthieu. » — S. JÉR. — Les autres évangélistes, saint Marc et saint Luc, n'ont pas voulu, par honneur et par respect pour lui, l'appeler de ce nom vulgaire Matthieu, et l'ont appelé Lévi, car il avait deux noms. Réalisant cette parole de Salomon : « Le juste est son propre accusateur, » il dit lui-même son nom de Matthieu et se désigne comme publicain ; par là, il apprend à ceux qui le liront qu'ils ne doivent nullement désespérer de leur salut, pourvu qu'ils se convertissent à une meilleure vie, puisque lui, en un instant, a été changé de publicain en apôtre. — LA GLOSE. — Ces

Deo redditur, quod potestas hominibus hac via data sit per verbum ejus, et peccatorum remissionis, et corporum resurrectionis, et reversionis in oclum.

Et cum transiret inde Jesus, vidit hominem sedentem in telonio, Matthæum nomine : et ait illi : Sequere me : et surgens secutus est eum. Et factum est discumbente eo in domo, ecce multi publicani et peccatores venientes discumbabant cum Jesu et discipulis ejus. Et videntes pharisæi dicebant discipulis ejus : Quare cum publicanis et peccatoribus manducat magister vester ? At Jesus audiens ait : Non est opus valentibus medicus, sed male habentibus : euntes autem discite quid est, misericordiam volo, et

non sacrificium ; non enim veni vocare justos, sed peccatores.

CHRYS., in homil. (31, in Matth.). Cum Christus fecisset miraculum, non permansit in eodem loco, ne Judæorum zelum accenderet ampliolem : hoc et nos faciamus, non obstinate obsistentes eis qui insidiantur : unde dicitur : Et cum transiret inde Jesus (scilicet a loco ubi miraculum fecerat), vidit hominem sedentem in telonio, Matthæum nomine. HIER. Cæteri evangelistæ, propter verecundiam et honorem Matthæi, noluerunt eum nomine appellare vulgato (Marc., 2 et Luc., 5), sed dixerunt Levi (duplici enim vocabulo fuit). Ipse autem Matthæus, secundum illud Salomonis

mots : *sedentem in telonio*, nous le montrent dans une de ces maisons où l'on recevait l'argent des impôts, du mot grec *télos* (1), qui signifie impôt.

S. CHRYS. — Ainsi éclate la vertu de celui qui l'appelle, car il ne l'appelle pas au moment où il vient d'abandonner ce métier périlleux, mais il l'arrache au milieu du danger, ainsi que Paul encore frémissant. Mais, après avoir admiré la vertu de celui qui appelle, admirez l'obéissance de celui qui est appelé. Il ne résiste pas et ne demande même pas d'aller chez lui et de communiquer son dessein à sa famille. — RÉMIG. — Il compte même pour peu de chose le danger où il est d'être désapprouvé par ses supérieurs en laissant son bureau avant d'avoir rendu compte de son administration. Et c'est pour cela qu'il est dit : « Et se levant, il le suivit. » Mais parce qu'il avait renoncé aux biens terrestres, il fut fait avec raison le distributeur des talents du Seigneur.

S. JÉR. — Ici Augustin repousse l'accusation que Porphyre et Julien (2) portent ou contre l'évangéliste d'avoir menti, ou contre les disciples d'avoir étourdiment suivi le Sauveur, sans prendre le temps d'y penser, comme si c'était le premier venu qu'ils eussent ainsi suivi sans raison, et comme s'il n'était pas certain qu'ils eussent été les témoins de tant de miracles et de vertus qui avaient précédé. Certes, le seul éclat et la seule majesté de la divinité cachée qui resplendissait sur sa figure pouvait attirer à lui à première vue ceux qui le voyaient.

(1) Le mot grec *τέλος*, tantôt signifie *fin*, tantôt *impôt*.

(2) Ce n'est pas Julien l'apostat, de chrétien devenu païen, mais un autre Julien, philosophe païen, que saint Augustin met souvent en scène, et qu'il nous avertit ne pas être celui fort célèbre qui a fait des commentaires sur Aristote (lib., 2, Retr. oap. 31).

[*Proverb.*, 18] : Justus accusator est sui, Matthæum se et publicanum nominat; ut ostendat legentibus nullum debere salutem desperare, si ad meliora conversus sit, cum ipse de publicano in apostolum sit repente mutatus. GLOSSA. Dicit autem : Sedentem in telonio, id est, in domo ubi vectigalia congregantur : erat enim telonarius dictus, a *telos* græce, quod est vectigal.

CHRYS., in homil. (31, in *Matth.*). Per hoc ergo etiam monstrat vocantis virtutem, quoniam non desistentem a periculoso officio ex mediis ipsum evulsit malis, sicut et Paulum adhuc insanientem (*Act.*, 9). Et ideo sequitur : Et ait illi : Sequere me. Sicut vidisti vocantis virtutem, ita discere vocati obedientiam : neque enim restitit, neque domum abire rogavit, et suis hoc

communicare. RÉMIG. Humana etiam pericula, quæ ei a principibus accidere poterant, parvipendit, dum officii sui rationes imperfectas reliquit : unde sequitur : Et surgens secutus est eum : et quia terrena lucra deseruit, ideo jure factus est dominorum talentorum dispensator.

HIER. Arguit autem in hoc loco Porphyrium et Julianum Augustinus, vel imperitiam historici mentientis, vel stultitiam eorum qui statim secuti sunt Salvatorem; quasi irrationabiliter quemlibet vocantem hominem sint secuti; cum tantæ virtutes tantaque signa præcesserint, quæ apostolos antequam crederent, vidisse non dubium est. Certe fulgor ipse et majestas Divinitatis occultæ, quæ etiam a facie refulgebat humana, videntes ad se trahere poterat

Si une pièce d'aimant a la force d'attirer le fer, combien plus le Seigneur de toutes créatures devait avoir celle d'attirer à lui ceux qu'il voulait !

S. CHRYS. — Mais pourquoi ne fut-il pas appelé en même temps que Pierre et Jean ? C'est qu'alors il n'était pas assez bien disposé. Celui qui voit au fond des cœurs l'appela lorsqu'il le vit plus porté à lui obéir, après qu'il eut fait ses miracles et illustré son nom. — S. AUG. — Il paraît plus probable que saint Matthieu parle ici de sa vocation en rappelant ce qu'il avait omis, car il est probable qu'elle précéda le sermon sur la montagne, attendu que saint Luc place sur le sommet de la montagne les douze élus qu'il appelle apôtres. — LA GLOSE. — Saint Matthieu classe sa vocation parmi les miracles ; c'était en effet un grand miracle qu'un publicain devenu apôtre. — S. CHRYS. — Qu'est-ce donc que ceci qu'il ne soit pas fait mention de la vocation des apôtres et de l'époque de cette vocation, à l'exception de celle de Pierre et d'André, de Jean et de Matthieu ? C'est que ceux-ci surtout appartiennent à des conditions basses et peu dignes ; car il n'y a guère rien au-dessous d'un receveur d'impôts et du métier de pêcheur.

LA GLOSE (1). — Matthieu, pour se montrer dignement reconnaissant de ce bienfait céleste, prépara au Christ, dans sa maison, un grand repas, et ainsi il offrit ses biens temporels à celui de qui il attendait ceux de l'éternité, et c'est ce qui suit : « Et il arriva qu'étant couché à table dans sa maison. » — S. AUG. — Ici, saint Matthieu n'explique pas chez qui Jésus était à table, et l'on pourrait supposer que ce fait n'est pas postérieur à celui qui précède, mais qu'il n'a été placé ici que

(1) Ni dans la Glose ni dans saint Anselme.

primo aspectu : si enim ex magnete lapide hæc esse vis dicitur, ut ferrum trahat, quanto magis Dominus omnium creaturarum ad se trahere poterat quos volebat !

CHRYS., in homil. (31, in Matth.). Sed cur non cum Petro et Joanne et aliis eum vocavit ? Quoniam durius adhuc dispositus erat : sed post multa miracula et multam Christi famam, quando aptiorem eum ad obedientiam scivit, qui intima cordis novit. AUG., De cons. Evang. (lib. 2, cap. 26). Vel probabilius videtur, quod hæc prætermissa recordando Matthæus commemorat, quia ante sermonem habitum in monte credendum est vocatum esse Matthæum ; in eo quippe monte tunc Lucas commemorat (cap. 6) omnes duodecim electos, quos et apostolos nominavit. GLOSSA. Matthæus

enim vocationem sua refert inter miracula : magnum enim miraculum fuit, quod publicanus factus est apostolus. CHRYS., in homil. (31, in Matth.). Quid est autem quod de aliis apostolis nobis non dicitur, qualiter et quando sunt vocati, nisi de Petro, et Andrea, et Jacobo, et Joanne, et Matthæo ? Hi enim maxime erant in inconvenientibus et humilibus studiis. Neque enim telonii officio est aliquid deterius, neque piscatione.

GLOSSA. Congruam autem cœlestis beneficium vicem rependens Matthæus, Christo magnum convivium in domo sua paravit, ut illi commodaret sua temporalia, a quo expectabat perpetua bona : unde sequitur : Et factum est, discumbente eo in domo. AUG., De cons. Evang. (lib. 2, cap. 27).

par ordre de souvenirs, si saint Marc et saint Luc, qui racontent absolument le même fait, ne nous apprenaient que c'est dans la maison de Lévi ou de Matthieu que Jésus s'était mis à table. — S. CHRYS. — Matthieu, honoré de la venue de Jésus dans sa maison, invita avec lui tous les publicains qui étaient de la même profession; et c'est ce qui suit: « Et voici que beaucoup de publicains. » — LA GLOSE (1). — On appelle publicains ceux dont la vie est embarrassée dans les affaires publiques, que l'on ne peut nullement ou presque pas traiter sans péché. Ce fut là un bel oracle, que celui qui devait être l'apôtre et le docteur des nations se montrât ainsi à nous, dans sa première conversion, suivi de la foule des pécheurs qu'il entraîne au salut, et appelant déjà par son exemple à la perfection ceux qu'il devait plus tard y appeler par sa parole. — S. JÉR. (2). — Tertullien prétend que c'étaient des païens, et il s'appuie sur cette parole de l'Écriture: « Il n'y aura point d'impôt en Israël, » (comme si saint Matthieu n'eût pas été juif). Mais le Seigneur ne mangeait pas avec les païens, pour ne pas paraître violer la loi; il l'évitait avec le plus grand soin et l'avait défendu à ses disciples en ces termes: « N'allez pas dans la voie des nations. » Les publicains l'avaient vu se convertir du péché à la perfection, trouver le moyen de se repentir, et ainsi ils ne désespèrent plus eux-mêmes de leur salut. — S. CHRYS. — C'est ce qui les fit s'approcher de notre Rédempteur, et non-seulement ils furent admis à lui parler, mais encore à manger avec lui. Ce n'est pas seulement par ses arguments, par ses œuvres, par ses réprimandes à ses ennemis qu'il convertit ceux qui

(1) Ou plutôt dans saint Anselme.

(2) Cette première partie de la citation ne se trouve ni dans Tertullien ni dans saint Jérôme; la deuxième dans saint Jérôme *in Matthæum*.

Hic Matthæus non expressit in cujus domo discumbat Jesus, unde posset videri non hoc ex ordine subjunxisse, sed quod alio tempore factum est, recordatus interposuisse; nisi Marcus et Lucas, qui hoc omnino similiter narrant (Marc., 2 et Luc., 5) manifestarent in domo Levi (hoc est, Matthæi) discubuisse Jesum. CHRYS., in homil. (31, *in Matth.*). Honoratus autem Matthæus ingressu Christi in domum ejus, omnes publicanos qui erant ejusdem artis convocavit: unde sequitur: Ecce multi publicani, etc. GLOSSA. Publicani enim vocantur qui publicis negotiis implicantur, quæ sine peccato aut vix aut nunquam possunt tractari; et pulchrum fuit præsa-

erat futurus, in prima sua conversione peccantium gregem post se trahit ad salutem, ut jam perficeret exemplo, quod perficere debebat et verbo. HIER. Tertullianus hos dicit fuisse ethnicos, dicente Scriptura: Non erit vectigal pendens ex Israel (quasi Matthæus non fuerit Judæus). Dominus autem non convivatur cum ethnicis; cum id maxime caveret, ne legem solvere videretur, qui et discipulis præcepit (Matth., 10): In viam gentium ne abieritis. Viderant autem publicanum, a peccatis ad meliora conversum, locum invenisse poenitentiae, et ob id etiam ipsi non desperant salutem. CHRYS., in homil. (31, *in Matth.*). Unde accesserunt ad Redemptorem nostrum; et non solum ad colloquendum, sed etiam ad

étaient mal disposés, mais très souvent en assistant à leurs repas. Ainsi il nous apprenait que toute œuvre et tout moment de la journée peuvent nous apporter une utilité. Ce que voyant, les pharisiens sont indignés, et c'est d'eux qu'il est ajouté : « Et les pharisiens, voyant cela, disaient à ses disciples : Pourquoi avec les publicains, etc. » Il est à remarquer aussi que lorsque ce sont les disciples qu'ils croient surprendre dans le péché, c'est au Christ qu'ils s'adressent, comme par ces mots : « Voilà tes disciples qui font ce qui n'est pas permis au jour du sabbat. » Ici c'est auprès des disciples qu'ils déchirent le Christ. Tout cela n'est que malice, et désir d'arracher au maître les cœurs des disciples. — RAB. — Leur erreur était double ; c'était d'abord de se croire justes, eux qui erraient loin de la justice, livrés au faste de l'orgueil ; ensuite d'accuser d'injustice ceux qui renonçaient à leurs péchés et se rapprochaient de la vertu.

S. AUG. — Luc paraît avoir rappelé ceci en d'autres termes, en disant : « Pourquoi mangez-vous avec les pécheurs et les publicains ? » insinuant ainsi que ce reproche était commun au Christ et aux disciples. Mais ce qui regarde les disciples est plutôt dirigé contre le maître, que ceux-ci ne font qu'imiter en se mettant à sa suite. La pensée est la même, et d'autant plus certaine qu'elle est rappelée en termes différents, sans altération de ce qui en fait la vérité. — S. JÉR. — Ni il n'est pas vrai, ainsi que le murmurent les pharisiens et les scribes, qu'ils viennent au Sauveur en persistant dans leurs vices ; ils sont conduits par le repentir, et c'est ce qu'expriment ces paroles du Seigneur : « Mais Jésus entendant dit : Il n'est nul besoin. » — RAB. — Il se dit

convescendum recepti sunt : non enim solum disputans, aut curans, aut arguens inimicos, sed etiam convescens emendabat multoties eos qui male dispositi erant ; per hoc docens nos, quoniam omne tempus et omne opus potest nobis tribuere utilitatem. Hoc autem videntes pharisæi, indignati sunt, de quibus subditur : Et videntes pharisæi dicebant discipulis ejus : Quare cum publicanis, etc. Notandum quod cum discipuli visi sunt peccare, Christum alloquuntur dicentes (Matth., 12) : Ecce discipuli tui faciunt quod non licet facere in sabbato : hic apud discipulos Christo detrahunt : quæ omnia malignantium erant, et volentium separare a doctore corda discipulorum. RAB. Duplici autem errore tenebantur ; quia et se justos arbitrabantur, qui superbæ fastu a justitia longe discesserant ; et eos cri-

minabantur injustos qui resipiscendo a peccatis, justitiæ appropinquabant.

AUG., *De cons. Evang.* (lib. 2, cap. 27). Lucas autem aliquanto differentius hoc videtur commemorasse, secundum quem pharisæi dicunt discipulis (Luc. 5) : Quare cum publicanis et peccatoribus manducatis et bibitis ? Christo et discipulis ejus hoc objectum insinuans. Sed cum discipulis dicebatur, magis Magistro objicitur, quem sectando imitabantur. Una est ergo sententia, et tanto melius insinuata, quanto quibusdam verbis (manente veritate) mutata. HIER. Neque vero in pristinis vitis permanentes veniunt ad Jesum, ut pharisæi et scribæ murmurant, sed pœnitentiam agentes ; quod et præsens sermo Domini significat : unde sequitur : At Jesus audiens, ait : Non est opus, etc., etc. RAB. Seipsum

médecin, lui qui par une merveilleuse manière de nous guérir a été blessé pour nos péchés, afin de guérir la blessure de nos iniquités. Il appelle *sains* ceux qui, voulant établir leur propre justice, ne sont pas soumis à la véritable justice de Dieu. Il appelle *malades* ceux, qui vaincus par le sentiment de leurs fautes, et ne croyant pas à la purification par la loi, se soumettent à la grâce de Dieu par leur repentir.

S. CHRYS. — Après les avoir rappelés aux principes ordinaires du sens commun, il leur cite l'Écriture ainsi : « En vous en allant, apprenez ce qui en est : je veux la miséricorde et non pas le sacrifice. »

— S. JÉR. — C'est dans les prophètes (1) qu'il prend cette parole, pour en flageller les scribes et les pharisiens qui se regardaient comme justes, ce qui leur faisait éviter le contact des pécheurs et des publicains.

— S. CHRYS. — C'est comme s'il leur disait : « Pourquoi m'accusez-vous de ce que j'emmène les pécheurs à la pénitence? vous devriez en accuser Dieu le Père lui-même, car c'est parce qu'il désire l'amendement des pécheurs que je le veux aussi. » Et il leur démontre que ce qu'il fait est si peu défendu que, d'après la loi elle-même, c'est supérieur au sacrifice. Il n'y est pas dit : je veux la miséricorde et le sacrifice, mais : la miséricorde est ordonnée et le sacrifice exclu.

LA GLOSE (2). — Dieu cependant ne rejette pas le sacrifice séparé de la miséricorde. Les pharisiens sacrifiaient souvent dans le temple pour paraître justes aux regards du peuple; mais ils n'exerçaient pas les œuvres de miséricorde, qui sont la preuve de la véritable justice.—RAB.—

(1) Osée, chap. 6, v. 6. D'après l'édition des Septante, car la Vulgate a le passé : *J'ai voulu*.

(2) Dans saint Anselme, mais dans un autre ordre.

medicum dicit, qui miro medicandi genere propter iniquitates nostras vulneratus est (Esai., 43), ut vulnus peccatorum nostrorum sanaret. Sanos quidem eos appellat, qui suam volentes statuere justitiam, veræ Dei justitiæ subjecti non sunt (Roman., 10); male habentes eos vocat, qui suæ fragilitatis conscientia devicti, nec per legem videntes se justificari, pœnitendo se submittunt gratiæ Dei.

CHRYS., in homil. (21, in Matth.): Postquam a communibus opinionibus eos allocutus est, alloquitur eos ex Scripturis, cum dicit: Euntes autem discite quid est: Misericordiam volo et non sacrificium. HIER. De prophetis sumens testimonium, sugillat scribas et pharissæos, qui se justos æstimantes, peccatorum et publicanorum con-

sortia declinabant. CHRYS., in homil. (31, in Matth.). Ac si dicat: Cur accusatis me, quoniam peccatores corrigo? Ergo et Deum Patrem ex hoc incusate. Sicut enim ille vult peccatorum emendationem, ita et ego: et sic ostendit, non solum non esse prohibitum quod incusabant, sed et secundum legem majus esse sacrificio: non enim dixit: Misericordiam volo, et sacrificium, sed hoc injunxit, illud autem ejecit.

GLOSSA. Non tamen despicit Deus sacrificium sine misericordia: faciebant autem pharisæi sæpe sacrificia in templo, ut justiparerent coram populo; sed non exercebant misericordiæ opera, in quibus probatur vera justitia. RAB. Admonet itaque eos ut per opera misericordiæ sibi metipsis supernæ misericordiæ præmia requirant, et

Il les avertit ainsi d'avoir à mériter les récompenses de la miséricorde divine par les œuvres de leur propre miséricorde, et leur dit que lorsqu'ils n'y joindraient pas le mépris des douleurs du pauvre, ils pouvaient avoir confiance que l'oblation de leurs sacrifices serait agréable à Dieu (1). Il ajoute : *allez*, c'est-à-dire quittez cette témérité du blâme qui ne fait que faire ressortir davantage la miséricorde. Et par ces mots : « Je suis venu appeler non pas les justes, mais les pécheurs, » il leur donne par son exemple une leçon de miséricorde. — S. AUG. — Luc ajoute : « A la pénitence, » ce qui explique cette pensée, qui d'ailleurs ne peut pas être douteuse, personne ne pouvant supposer que le Sauveur aime les pécheurs, en tant que pécheurs. De plus, cette comparaison avec les malades fait bien ressortir ce que Dieu en attend, les appelant comme le médecin appelle les malades, et voulant les délivrer du péché comme d'une maladie, ce que fait la pénitence.

S. HIL. — Le Christ était venu pour tous; comment a-t-il pu dire qu'il n'était pas venu pour les justes? Il y en avait donc pour qui sa venue n'était pas nécessaire (2)? Mais la loi ne peut rendre juste personne. Il montre donc le néant de cette prétention à la justice; car les sacrifices ayant été établis pour la guérison des infirmes, la loi, en les établissant, avait constaté le besoin que tous avaient de la miséricorde. — S. CHRYS. — C'est ce qui nous fait croire à une ironie de la part du Sauveur semblable à celle-ci de Dieu : « Voici qu'Adam est devenu comme l'un de nous. » Qu'il n'y eut alors aucun juste sur la terre, saint Paul l'a écrit en ces termes : « Tous ont péché, et ont besoin de

(1) Le texte de Rabanus porte : *Apaiser Dieu*.

(2) Il faut évidemment pour le sens mettre ici un point d'interrogation, qui n'y était pas auparavant.

non contemptis pauperum necessitatibus per oblationem sacrificiorum se Deo placere confidant. Unde dicit : Euntes (scilicet a temeritate stultæ vituperationis, quæ misericordiam maxime commendat). Unde et suum de misericordia exemplum eis proponit, dicens : Non enim veni vocare justos, sed peccatores. AUG., *De cons. Evang.* (lib. 2, cap. 27). Lucas addidit : in pœnitentiam ; quod ad explanandam sententiam valet, ne quisquam peccatores, ob hoc ipsum quod peccatores sunt, diligi arbitretur a Christo; cum et illa similitudo de ægrotis bene intimet quid velit Deus, vocando peccatores, tanquam medicus ægros; utique ut ab iniquitate tanquam ab ægitudine salvi fiant, quod fit per pœnitentiam.

HILAR. (Can. 9, in *Matth.*). Omnibus autem Christus venerat: quomodo ergo non se justis venisse dicit? Erant ergo quibus necesse non erat ut veniret? Sed nemo justus ex lege est: ostendit ergo inanem justitiæ jactantiam; quia sacrificiis infirmis ad salutem, misericordia erat universis in lege positus necessaria. CHRYS. (in homil.). Unde ironice videtur ad eos loquens, sicut cum dicitur (*Genes.*, 3): Ecce jam Adam factus est quasi unus ex nobis: quoniam enim nullus justus erat in terra, Paulus significat, dicens (*Rom.*, 3): Omnes peccaverunt et egent gloria Dei. In hoc autem et illos mitigavit, qui vocati erant: quasi diceret: Tantum renuo abominari peccatores, qui propter eos solos adveni. RAB. Vel

la gloire de Dieu. » Par là aussi, il apaisa les prétentions de ceux qui avaient été appelés, et ses paroles reviennent à celles-ci : « Je suis si loin (1) d'avoir les pécheurs en abomination que ce n'est que pour eux que je suis venu. » — RAB. — Ou bien parce que ceux qui, comme Jean-Baptiste ou Nathanaël, étaient justes, ce n'est pas à la pénitence qu'il était venu les appeler. Ou bien : Je ne suis pas venu appeler les faux justes qui comme les pharisiens se glorifient de leur justice, mais ceux qui se reconnaissent pécheurs. La vocation de Matthieu et celle des publicains signifient celle des nations, qui auparavant se livraient aux intérêts temporels, et qui maintenant réédifient leur âme dans la compagnie du Seigneur. L'orgueil des pharisiens est la figure de la jalousie des Juifs à l'occasion du salut des nations. Ou bien, Matthieu signifie l'homme qui poursuit un lucre terrestre, et que voit Jésus lorsqu'il regarde avec l'œil de sa miséricorde. Le nom de Matthieu signifie *donné*; celui de Lévi (2) *enlevé*; car le pénitent est enlevé de la masse de ceux qui se perdent, et par la grâce de Dieu donné à l'Église. « Et Jésus lui dit : Suivez-moi. » Il le lui dit ou en paroles, ou par la voix des Écritures, ou par une inspiration intérieure.

Alors les disciples de Jean le vinrent trouver, et lui dirent : Pourquoi les pharisiens et nous jeûnons-nous souvent, et que vos disciples ne jeûnent point? Jésus leur répondit : Les amis de l'époux peuvent-ils être dans la tristesse et dans le deuil pendant que l'époux est avec eux? Mais il viendra un temps que l'époux leur sera ôté, et alors ils jeûneront. Personne ne met une pièce de drap neuf à un vieux vêtement; autrement le neuf emporterait une partie du vieux, et le déchirerait encore davantage. Et on ne met point

(1) Le grec τὸσούτων ἀπέχω signifie : C'est si loin que j'ai, etc.

(2) Qui est celui que les autres évangélistes saint Marc et saint Luc donnent à saint Matthieu; et non pas *lévite*, comme il y avait auparavant.

quia quin justi erant (sicut Nathanael et Joannes Baptista) non erant ad pœnitentiam invitandi. Vel non veni vocare justos falsos, qui de justitia sua gloriabantur, ut pharisæi, sed illos qui se peccatores recognoscunt. Per Matthæi autem et publicanorum vocationem, fides gentium exprimitur, quæ prius mundi lucris inhiabant, et nunc spiritualiter cum Domino reficiuntur: superbia pharisæorum, invidia Judæorum de salute gentium. Vel Matthæus significat hominem terrenis lucris inhiantem, quem videt Jesus, dum oculo misericordiæ respicit: Matthæus enim interpretatur donatus; Levi assumptus; pœnitens autem a massa perditorum assumitur, et gratia Dei Ecclesiæ donatur. Et ait illi Jesus: Sequere me;

vel per prædicationem, vel per Scripturæ admonitionem, vel per internam inspirationem.

Tunc accesserunt ad eum discipuli Joannis, dicentes: Quare nos et pharisæi jejunamus frequenter, discipuli autem tui non jejunant? Et ait illis Jesus: Nunquid possunt filii sponsi lugere, quandiu cum illis est sponsus? Venient autem dies cum auferetur ab eis sponsus, et tunc jejunabunt. Nemo autem immittit commissuram pannis rudis in vestimentum vetus; tollit enim plenitudinem ejus a vestimento, et pejor scissura fit: neque mittunt vinum novum in utres veteres; alioquin rumpuntur utres, et vinum effunditur, et utres pereunt: sed vi-

non plus du vin nouveau dans de vieux vaisseaux, parce que, si on le fait, les vaisseaux se rompent, le vin se répand, et les vaisseaux sont perdus; mais on met le vin nouveau dans des vaisseaux neufs, et ainsi le vin et les vaisseaux se conservent.

LA GLOSE (1). — Après qu'il a répondu sur la participation aux repas des pécheurs, on l'attaque sur le manger lui-même. C'est là ce qui est dit ainsi : « Alors s'approchèrent de lui les disciples de Jean qui lui dirent : Pourquoi nous et les pharisiens jeûnons-nous, etc.? » — S. JÉR. — Interrogation pleine d'orgueil, et blâmable vanité du jeûne ! L'on ne peut pas excuser les disciples de Jean qui se joignaient aux pharisiens qu'ils savaient bien avoir été condamnés par leur maître, et qui calomniaient celui que sa voix avait annoncé. — S. CHRYS. — Ce qu'ils disent, c'est ceci : « Soit, vous, vous le faites comme médecin; mais pourquoi vos disciples, abandonnant le jeûne, s'asscient-ils à de telles tables? » Voulant obtenir une excuse plus grande, ils se mettent en regard, eux d'abord et puis les pharisiens. Ces derniers jeûnaient pour obéir à la loi, ainsi que le dit le pharisien dans le temple : « Je jeûne deux fois le jour du sabbat » (2); tandis que les premiers le faisaient pour obéir à Jean-Baptiste. — RAB. — Car Jean ne but ni vin ni bière, c'est ce qui augmente l'éclat de son mérite, lui qui n'avait aucune puissance sur la nature. Mais le Seigneur qui peut remettre les péchés, pourquoi éviterait-il de manger avec les pécheurs, lui qui peut les rendre plus justes que ceux qui pratiquent l'abstinence? Le Christ jeûne pour que vous ne passiez pas à côté du précepte; il mange avec les pécheurs, afin que vous en concluiez sa puissance et l'efficacité de sa grace.

(1) Ni dans la Glose actuelle ni dans saint Anselme.

(2) Ici le sabbat, comme jour principal, donne son nom à toute la semaine.

num novum in utres novos mittunt, et ambo conservantur.

GLOSSA. Cum de convivio peccatorum et de participatione respondisset eis, de comestione eum aggrediuntur : unde dicitur : Tunc accesserunt ad eum discipuli Joannis dicentes : Quare nos, et pharisæi, jejunamus, etc. HIER. Superba interrogatio ; et jejunii reprehendenda jactantia : nec poterant discipuli Joannis non esse sub vitio, qui jungebantur pharisæis, quos a Joanne noverant condemnatos ; et calumniabantur eum quem sciebant magistri vocibus prædicatum. CHRYS., in homil. (31, in Matth.).

Quod autem dicunt, tale est : Esto, tu ut medicus hæc facis ; sed cur discipuli tui dimittentes jejunium, talibus mensis attendunt ? Deinde excusationem ex comparatione augere volentes, primo seipsum ponunt, et deinde pharisæos. Jejunabant enim illi quidem a lege discentes, sicut et pharisæus dixit : Jejunabo bis in sabbato ; ipsi autem a Joanne. RAB. Joannes enim vinum et siceram non bibit [Luc., 1] ; quod abstinentiæ meritum eo auget, cui nulla est potentia naturæ. Dominus autem qui peccata potest condonare, cur a peccatoribus manducantibus declinaret, quos abstinentibus poterat facere justiores ? Jejunat

S. AUG. — Tandis que Matthieu nous rapporte ces paroles comme étant celles des seuls disciples de Jean, la manière dont elles sont rapportées par Marc indique plutôt qu'elles ont été dites des uns par les autres, des disciples de Jean et des pharisiens par les convives, et Luc marque d'une manière plus claire que c'est ainsi qu'elles ont été dites. Mais d'ailleurs, pourquoi saint Matthieu aurait-il dit : « Alors s'approchèrent, » s'ils n'avaient pas été aussi présents, et si tous à la fois et en tumulte n'avaient pas, autant que chacun le pouvait, fait cette objection? — S. CHRYS. — Ou bien Saint Luc dit que ce furent les pharisiens qui dirent ces paroles, et ici il est dit que ce furent les disciples de Jean-Baptiste, car les pharisiens les avaient entraînés à faire ces questions, ce qu'ils firent plus tard pour les hérوديens. Mais il faut remarquer que lorsqu'il s'agit d'étrangers comme les publicains, afin de rassurer leur âme ébranlée, il repousse avec plus de force les accusations dont ils sont l'occasion, tandis qu'il répond avec mansuétude lorsque l'outrage tombe sur ses disciples. Et Jésus leur dit : « Est-ce que les enfants de l'époux peuvent être en deuil tant que l'époux est avec eux? » D'abord il s'est appelé médecin ; ici *époux*, rappelant ainsi ces paroles de Jean : « Celui qui possède l'épouse est l'époux. » — S. JÉR. — L'époux, c'est le Christ ; l'épouse, c'est l'Église. De ce mariage sont nés les apôtres, et ils ne peuvent pas être en deuil tant qu'ils voient l'époux avec l'épouse, et qu'ils les savent dans leur chambre nuptiale. Mais passé le temps des noces, et lorsque adviendra celui de la passion et de la résurrection, alors les fils de l'époux pleureront. C'est ce qui suit : « Viendront des jours. » — S. CHRYS. — Ce qu'il dit

autem Christus, ne præceptum declines : manducat autem cum peccatoribus, ut gratiam et potestatem intelligas.

AUG., *De con. Evang.* (lib. 2, c. 27). Sed cum Matthæus tantum discipulos Joannis hoc dixisse perhibeat, verba quæ apud Marcum leguntur (Marc., 2), magis indicant alios hoc dixisse de aliis (id est, convivis de discipulis Joannis et pharisæis) quod Lucas evidentius expressit (Luc., 5), qui alios de aliis dixisse narravit : unde ergo Matthæus dixit : Tunc accesserunt, etc. nisi quia et ipsi aderant, et omnes certatim, ut quisque poterat, hoc objecerunt? CHRYS., in homil. (31, in *Matth.*). Vel Lucas dixit, quod pharisæi hoc dixerunt : hic autem dicitur quod discipuli Joannis, quia pharisæi illos secum acceperunt ad dicendum, quod postea in Hero-

dianis fecerunt. Sed considerandum quando pro extraneis (sicut pro publicanis) sermo erat, ut eorum turbatam mitiget animam, vehementius exprobrantes incusavit ; ubi autem discipulos convitiabantur, cum mansuetudine respondet : unde sequitur : Et ait illis Jesus : Nunquid possunt filii sponsi lugere quandiu cum illis est sponsus? Primo quidem seipsum medicum vocaverat ; hic autem sponsum, in memoriam reducens verba Joannis, quæ dixit (Joan., 3) : Qui habet sponsam sponsus est. HIER. Sponsus Christus est, sponsa autem Ecclesia : de hoc spirituali connubio apostoli sunt procreati, qui lugere non possunt quandiu sponsum in thalamo vident, et sciunt sponsum esse cum sponsa : quando vero transierint nuptiæ, et passionis ac resurrectionis tempus advenerit, tunc sponsi filii jejuna-

révient à ceci : « Le temps présent est celui de la joie et de l'allégresse ; » il ne faut pas y mêler la *tristesse*. Car le jeûne est triste, non pas en soi, mais par rapport à ceux qui ont encore des dispositions trop faibles, qui n'ont pas encore atteint à la force de la perfection spirituelle, tandis qu'il est suave pour ceux qui désirent se livrer à la contemplation de la sagesse ou au travail de la perfection. C'est des premiers dont il parle ici, et ce qu'il en dit, on le voit, n'est nullement une concession à la gourmandise.

S. JÉR. — De ces paroles quelques-uns concluent que l'on doit consacrer au jeûne les quarante jours qui suivent la passion (1), quoique la Pentecôte et l'Esprit-Saint qui arrive indiquent leur caractère de joie. A l'occasion des mêmes paroles, Montanus, Prisca et Maxilla renouvellent le carême après la Pentecôte, disant que l'époux ayant disparu, les fils de l'époux doivent jeûner. Or, la coutume de l'Église est de se préparer, par l'humiliation que le jeûne inflige à la chair, à la passion et à la résurrection du Sauveur, pour se préparer par l'abstinence à cette restauration.

S. CHRYS. — De nouveau il appuie sa parole sur des comparaisons vulgaires, et il dit : « Personne ne met un morceau de grosse étoffe sur un habit usé. » C'est comme s'il disait : « Mes disciples ne sont pas encore forts, et ils ont encore besoin de condescendance ; ils ne sont pas encore renouvelés par l'Esprit : il ne convient pas d'imposer le poids des préceptes à des esprits ainsi disposés. » Ainsi il donne une règle à suivre à ses apôtres, celle de recevoir avec douceur les disciples qui leur viendront de toutes les parties de la terre. — RÉMIG. —

(1) Tel est le sens que donne le contexte de saint Jérôme.

bunt. Et hoc est quod subditur : Venient autem dies, etc. CHRYS. in homil. (31, in *Matth.*). Quod autem dicit, tale est : Gaudii est præsens tempus et lætitiæ ; non ergo introducenda sunt tristitia : etenim jejunium triste est, non naturaliter, sed illis qui imbecillius adhuc dispositi sunt (id est, iis qui nondum robur spiritualis perfectionis attigerunt) : his enim qui sapientiam contemplari (vel studere perfectioni) desiderant delectabile est : unde secundum opinionem illorum hoc dixit : per hoc autem monstrat, quod non gulæ erat quod fiebat, dispensationis cujusdam.

HIER. Nonnulli autem putant idcirco dies quadraginta passionis jejunio debere committi ; licet statim dies Pentecostes et Spiritus Sanctus veniens inducat nobis fes-

tivitatem. Ex hujusmodi occasione testimonii Montanus, Prisca, et Maximilla, etiam post Pentecosten faciunt quadragesimam, quod ablato sponso, filii sponsi debeant jejunare : Ecclesiæ autem consuetudo ad passionem Domini et resurrectionem per humilitatem carnis venit, ut spiritali saginæ jejunio corporis præparemur.

CHRYS., in homil. (31, in *Matth.*). Rursus autem a communibus exemplis confirmat hunc sermonem, cum subdit : Nemo autem mittit commissuram panni rudis in vestimentum vetus, etc. Quasi diceret : Nondum effecti sunt fortes mei discipuli, sed adhuc multa indigent condescensione ; nondum sunt per spiritum renovati : sic autem dispositis non oportet gravedinem imponere præceptorum : hoc autem dixit, regulam

Par ce vêtement vieux il veut nous dire ses disciples, car ils n'étaient pas encore renouvelés en tout; par ce *morceau d'étoffe forte*, c'est-à-dire neuve, il désigne la doctrine évangélique dont le jeûne est une partie. Il ne convenait pas qu'il leur en donnât le dur précepte, afin qu'ils ne fussent pas brisés par sa rigueur et qu'ils ne perdissent pas la foi. C'est pour cela qu'il ajoute : « Car il fait se déchirer tout le vêtement. »

LA GLOSE. — C'est comme s'il disait : un morceau d'étoffe forte ou neuve ne doit pas être mis à un vieil habit, car souvent il fait se déchirer la *plénitude* du vêtement, c'est-à-dire tout le vêtement. Et alors la déchirure est pire qu'auparavant. C'est ainsi que souvent le lourd fardeau d'un nouveau devoir détruit le bien qui existait auparavant.

RÉMIQ. — Après les deux précédentes comparaisons, celle des noces et celle d'un vieil habit et d'un morceau neuf, il nous présente une nouvelle comparaison, celle-ci, des outres et du vin : « Ni on ne met du vin nouveau dans de vieilles outres, etc., etc. » Il appelle outres vieilles ses disciples qui n'étaient pas encore parfaitement renouvelés; *vin nouveau* la plénitude de l'Esprit-Saint et les profonds mystères du ciel, que les disciples ne pouvaient pas porter alors. Mais après la résurrection, ils devinrent des outres nouvelles, et ils reçurent du vin nouveau, lorsque l'Esprit-Saint descendit en eux et remplit leur cœur. C'est pour cela qu'on en entendit plusieurs s'écrier : « Tous ceux-ci sont pleins de vin nouveau. » — S. CHRYS. — Et ainsi il nous apprit la raison de tant de choses familières qu'il leur disait à cause de leur faiblesse.

dans suis discipulis, ut discipulos ex universo orbe terrarum cum mansuetudine suscipiant. RÉMIQ. Per vestimentum vetus discipulos suos vult intelligi; quia nondum erant per omnia innovati; pannum rudem (id est, novum) appellat novam gratiam (id est, evangelicam doctrinam), cujus quædam particula est jejunium: et ideo non conveniebat ut severiora præcepta jejunii illis committerentur; ne forte austeritate jejunii frangerentur, et fidem perderent quam habebant. Ideo subdit: Tollit enim plenitudinem ejus a vestimento, etc.

GLOSSA. Quasi dicat: Ideo rudis pannus (id est, novus non debet poni in vestimento veteri, quia tollit sæpe a vestimento plenitudinem ejus (id est, perfectionem), et tunc fit pejor scissura. Grave enim onus rudi injunctum, illud boni quod prius inerat, sæpe destruit.

RÉMIQ. Duabus autem similitudinibus positis (scilicet nuptiarum, et de panno rudi, et de vestimento veteri), nunc tertiam addit similitudinem de utribus et de vino, dicens: Neque mittunt vinum novum in utres veteres, etc. Utres veteres appellat suos discipulos, qui nondum perfecte erant innovati; vinum novum appellat plenitudinem Spiritus Sancti, et profunda cœlestium mysteriorum, quæ tunc discipuli ferre non poterant; sed post resurrectionem utres novi facti fuerunt, et vinum novum receperunt, quando Spiritus Sanctus replevit corda eorum: unde quidam dixerunt (*Act.*, 2): Omnes isti musto pleni sunt. CHRYS., in homil. (31, in *Matth.*). Hinc et nos causam docuit humilium verborum, quæ et continuo ad eos dicebat propter imbecillitatem ipsorum.

HIER. Vel aliter: per vestimentum ve-

S. JÉR. — Par le *vêtement vieux* et les *outres vieilles*, nous devons comprendre les scribes et les pharisiens. *Le morceau de drap neuf et le vin nouveau* sont les préceptes évangéliques que l'on ne peut pas imposer aux Juifs de crainte d'un déchirement plus grand. L'on vit quelque chose de semblable chez les Galates lorsque, mêlant les prescriptions de la loi à celles de l'Évangile, ils mirent du vin nouveau dans de vieilles outres; mais l'Apôtre leur écrivit en ces termes : « O insensés Galates, qui vous a ainsi fascinés pour vous empêcher d'obéir à la vérité? » Il fallait d'abord verser la parole évangélique dans le cœur des apôtres avant les scribes et les pharisiens qui, dépravés par les traditions de leurs aïeux, ne pouvaient soutenir la parole sincère de l'Évangile. Autre est la pureté d'une âme virginale, et que n'a souillée aucune faute antérieure, autre celle de l'âme qui a été livrée à la licence de plusieurs passions. — LA GLOSE. — Ainsi nous est marqué que les apôtres, qui devaient être arrosés de la grâce nouvelle, ne devaient pas être retenus captifs des anciennes observances (1).

S. AUG. (2). — Quiconque jeûne comme il faut, ou il humilie son âme dans le gémissement de la prière et la mortification du corps, ou, arrachant son âme aux ivresses de la chair, il la suspend aux charmes de la sagesse. Le Seigneur nous instruit ici de ce que doit être l'un et l'autre jeûne. Du premier qui humilie l'âme, il nous dit : « Les fils de l'époux ne peuvent pas être dans le deuil; » et de celui qui en est la fête : « Personne ne met un morceau de drap neuf. » Ainsi, c'est avec raison

(1) On ne le trouve ni dans la Glose, ni dans saint Anselme, ni ailleurs.

(2) C'est tiré du 74^e serm., *De diversis*, sabbat. post Dom. sec. Quadragesimæ. Il est placé, mais mal, quelquefois serm. 1^{er}, Dom. oct. pasch. ou au serm. 86, *De diversis*.

tus et utres veteres, debemus intelligere scribas et pharisæos. Particula vestimenti novi et vinum novum, sunt præcepta evangelica sentienda, quæ non possunt sustinere Judæi, ne major scissura fiat : tale quid et Galatæ facere cupiebant, ut cum Evangelio legis præcepta miscerent, et in utribus veteribus mitterent vinum novum ; sed Apostolus ad eos loquitur (*ad Galat.*, 3) : O insensati Galatæ, quis vos fascinavit non obedire veritati? Sermo igitur evangelicus apostolis potius quam scribis et pharisæis est infundendus, qui majorum traditionibus depravati sinceritatem præceptorum Christi non poterant custodire : alia est enim puritas virginalis animæ, et nulla prioris vitii contagione polluta; alia ejus quæ multorum sordium libidini subjacuerit. GLOSSA. Per

hoc ergo significat quod apostoli non erant in veteribus observantiis detinendi, quos oportebat gratiæ novitate perfundi.

AUG., in serm. *De Quadragesima*. Vel aliter : omnis qui recte jejunit, aut animam suam in gemitu orationis et castigatione corporis humiliat, aut ab illecebra carnali spiritualis sapientiæ delectatione suspendit : de utroque autem jejunii genere Dominus hic respondet : nam de primo, quod habet animæ humiliationem, dicit : Non possunt filii sponsi lugere : de illo, quod habet epulum mentis, consequenter locutus est, dicens : Nemo immittit commissuram pannus rudis, etc. Deinde quia sponsus ablati nobis est, utique lugendum est : et recte lugemus, si flagramus desiderio ejus. Beat quibus licuit eum ante passionem tunc ha-

que nous devons persévérer dans le deuil, parce que l'époux nous a été enlevé; et notre deuil sera véritable si son désir brûle en nous. Heureux ceux qui ont pu jouir de sa présence avant sa passion, le questionner comme ils le voulaient, l'écouter comme ils le devaient. Les aïeux désirèrent voir ces jours avant qu'ils fussent venus, et ils ne les virent pas. Ils avaient été placés dans l'ordre général de manière à ce qu'ils annonçassent sa venue, mais ne jouissent pas de l'audition de ses paroles. C'est en nous qu'ont été réalisés ces mots : « Viendront des jours où vous désirerez voir un de ces jours et où vous ne le verrez pas. » Qui donc n'est pas dans le deuil ici? Quel est celui qui ne dit pas : « Mes larmes sont devenues mon pain le jour et la nuit, pendant qu'il m'est répété tous les jours; où est ton Dieu? » C'est avec raison que l'Apôtre désirait être *délié et d'aller avec le Christ*.

S. AUG. — Que si saint Matthieu a mis *être dans la tristesse*, là où saint Marc et saint Luc se sont servis du mot *jeûner*, c'est que le Seigneur a parlé ici du jeûne qui appartient aux humiliations d'un cœur troublé, et qu'il a exprimé par les comparaisons qui suivent cet autre qui appartient à la joie de l'âme suspendue aux choses spirituelles, et rendue ainsi étrangère aux nourritures corporelles. Ces dernières comparaisons nous montrent l'impuissance pour cette sorte de jeûne de ceux qui ne sont occupés que de leur corps, et qui ont ainsi conservé le sens ancien.

S. HIL. — Au sens mystique, cette réponse qu'il fait de la non-nécessité du jeûne en présence de l'époux, contient une leçon sur la joie qui doit résulter de sa présence, et sur le sacrement de la nourriture divine dont personne n'aurait besoin en la présence du Christ,

bere præsentem, interrogare sicut vellent, audire sicut deberent : illos dies concupierunt videre patres ante adventum ejus, neque viderunt; quia in alia dispensatione sunt ordinati, per quos venturus annuntiaretur, non a quibus veniens audiretur : in nobis autem illud impletum est quod ipse dicit (Luc., 17) : Venient dies quando est desiderabitur videre unum de diebus iatis, et non poteritis. Quis ergo hic non iugebit? Quis non dicat : Factæ sunt mihi lacrymæ meæ panes die ac nocte, dum dicitur mihi quotidie : Ubi est Deus tuus (Psal. 41)? Merito ergo Apostolus cupiebat dissolvi, et esse cum Christo (*ad Philipp.*, 1).

AUG., *De con. Evang.* (lib. 2, cap. 22). Quod ergo dixit Matthæus lugere, ubi Mar-

cus et Lucas dicunt jejunare, significavit de tali jejunio Dominum locutum, quod pertinet ad humilitatem tribulationis : ut illud alterum quod pertinet ad gaudium mentis in spiritualia suspensæ, et ob hoc alienatæ a corporalibus cibus, posterioribus similitudinibus significasse intelligatur; ostendens quod circa corpus occupatis, et ob hoc veterem sensum habentibus, hoc genus jejunii non congruat.

HILAR. (can. 9, *in Matth.*). Mystice vero, quod presente sponso jejunandi necessitatem discipulis non esse respondet; præsentis suæ gaudium et sacramentum sancti cibi edocet, quo nemo se præsentem (id est, in conspectu mentis Christum continens) indigebit. Ablato autem se jejunaturos esse

c'est-à-dire au moment où il aurait le Christ au-devant du regard de l'âme. Il nous dit qu'après son départ ses disciples jeûneront, car tous ceux qui ne croiront pas que le Christ est ressuscité manqueront du pain de la nourriture divine, le sacrement du pain du ciel nous étant donné comme gage de notre foi en la résurrection. — S. HIL. — Ces exemples sont aussi pour prouver que cette infirmité que d'anciens et nombreux péchés communiquent à l'âme est incapable des sacrements de la grâce nouvelle.

RABA. — Ces comparaisons, toutes portant sur le même objet, sont différentes pourtant. Le vêtement qui nous couvre à l'extérieur représente les bonnes œuvres par lesquelles nous agissons à l'extérieur; et le vin qui nous fortifie à l'intérieur est la ferveur de la foi et de la charité qui nous renouvelle au fond de l'âme.

Lorsqu'il leur disait ceci, un chef de synagogue s'approcha de lui et l'adorait, en lui disant : Seigneur, ma fille est morte présentement; mais venez lui imposer les mains, et elle vivra. Alors Jésus, se levant, le suivit avec ses disciples. En même temps, une femme, qui depuis douze ans était affligée d'une perte de sang, s'approcha de lui par derrière, et toucha la frange qui était au bas de son vêtement; car elle disait en elle-même : Si je puis seulement toucher son vêtement, je serai guérie. Jésus se retournant alors, et la voyant, lui dit : Ma fille, ayez confiance, votre foi vous a guérie. Et cette femme fut guérie à la même heure.

S. CHRYS. — A la parole succède l'action. Mais ce qui doit surtout fermer la bouche des pharisiens (1), c'est que celui qui vient demander un miracle est un chef de la synagogue. Le deuil est grand; car la défunte était fille unique, et elle avait douze ans, alors que se fait voir

(1) Tel est le sens des mots grecs ὡς πλεον αὐτοῦ ἐπισκομηθῆναι.

dicat : quia omnes non credentes resurrexisset Christum, habituri non essent cibum vitæ : in fide enim resurrectionis sacramentum panis cœlestis accipitur. HIER. Vel cum propter peccata a nobis recesserit, tunc indicendum est jejunium; tunc luctus est recipiendus. HILAR. (can. 9, in Matth.). Ponit etiam exempla, quibus ostendit infirmitas vetustate peccatorum et animas et corpora, novæ gratiæ sacramenta non capere.

RABA. Cum autem datæ sint diversæ similitudines ad idem, differunt tamen : vestis enim qua foris tegimur, opera bona significat, quæ foris agimus : vinum quo intus reficimur, fervor est fidei et charitatis, quo intus reformamur.

Hæc illo loquente ad eos, ecce princeps unus accessit, et adorabat eum, dicens : Domine, filia mea modo defuncta est; sed veni, impone manum tuam super eam, et vivet. Et surgens Jesus sequebatur eum, et discipuli ejus. Et ecce mulier quæ sanguinis fluxum patiebatur duodecim annis, accessit retro, et tetigit fimbriam vestimenti ejus. Dicebat enim intra se : Si tetigero tantum vestimentum ejus, salva ero. At Jesus conversus, et videns eam, dixit : Confide, filia, fides tua te salvam fecit. Et salva facta est mulier ex illa hora.

CHRYS., in homil. (32, in Matth.). Post sermones, opus adjunxit; quo amplius Pharisei obstruerentur; eo quod qui ad-

la première fleur de l'âge. C'est pour cela qu'il est dit : « Pendant qu'il leur disait ces choses, voilà qu'un prince s'approcha. » — S. Aug. — Saint Marc et saint Luc racontent le même fait, mais pas dans le même ordre, et ils le placent après son départ du pays des Gérazéens et la traversée du lac qui suivirent la possession des porcs par les démons chassés d'ailleurs. Ce que raconte saint Marc doit être placé après la seconde traversée du lac par Jésus ; mais combien de temps après, on ne le sait pas. Cependant s'il n'y avait pas eu un certain intervalle, il n'y aurait pas moyen de placer ce que raconte saint Matthieu du repas dans sa maison. Après ce fait vient immédiatement celui de la fille du chef de la synagogue. Si ce prince s'approche de lui au moment où il fait ses comparaisons du morceau de drap neuf et du vin nouveau, il n'y a d'interposé ni un fait ni une autre parole, tandis que dans la narration de saint Marc il y a place pour les y intercaler. Saint Luc non plus n'est pas contraire à saint Matthieu, car ce qu'il ajoute : « Et voici qu'un homme dont le nom était Jaïre, » ne doit pas être placé immédiatement, mais après ce que raconte saint Matthieu du festin des publicains, en ces termes : « Pendant qu'il leur disait ces choses, voici qu'un prince (1) (c'est-à-dire Jaïre, chef de la synagogue) s'approcha, et il l'adorait en lui disant : Seigneur, ma fille est morte tout à l'heure. » Pour tout concilier, il faut remarquer que les deux autres évangélistes ne la disent pas morte, mais près de mourir, à ce point qu'ils ajoutent qu'il en vint après annoncer qu'elle était morte, et que l'on devait par conséquent ne plus tourmenter le Seigneur. Il faut donc admettre que, pour plus de brièveté, saint Matthieu s'est

(1) En grec : ἀρχισυναγωγός est la même chose que *prince* de la synagogue.

venit ad miraculum petendum, archisynagogus erat; et luctus magnus, quia puella unigenita erat, et duodecim annorum, quando incipit esse flos ætatis: et ideo dicitur: Hæc illo loquente ad eos, ecce princeps unus accessit. AUG., *De concor. seu consensu Evang.* (lib. 2, cap. 28). Dicunt autem hoc et Marcus et Lucas; sed ab isto ordine jam recedunt: eo enim loco hoc inserunt, ubi post expulsa dæmonia et in porcos missa transfretando redit a regione Gerazænorum; et per hoc quod Marcus dicit, intelligendum est hoc factum esse postquam venit rursus Jesus trans fratrum; sed quantum post, non apparet: nisi autem fuisset aliquod intervallum, non esset quando fieret quod narrat Matthæus in convivio domus suæ: post hoc factum

continuo sequitur de archisynagogi filia. Si enim loquente eo de panno novo et vino novo, accessit princeps, nihil aliud factorum dictorumque ejus interpositum est: in narratione autem Marci patet locus ubi alia interponi potuerunt: similiter autem Lucas non renititur Matthæo: quod enim adjunxit: Et ecce vir cui nomen erat Jairus, non continuo accipiendum est factum; sed post illud de convivio publicanorum, ut narrat Matthæus, dicens: Hæc illo loquente ad eos, ecce princeps unus (scilicet Jairus archisynagogus) accessit et adorabat eum, dicens: Domine, filia mea modo defuncta est. Considerandum est autem (ne repugnare videatur) quod alii duo evangelistæ morti jam proximam, non tamen mortuam esse dicant; usque adeo ut dicant vanisse postea

contenté de raconter la demande qui fut adressée au Sauveur de faire ce qu'il fit en effet, de ressusciter celle qui venait de mourir. Il ne s'est donc pas arrêté aux paroles du père sur sa fille, mais à ce qui précède, à sa volonté. Il avait tellement désespéré de sa vie, que ce que son désir demandait, c'était sa résurrection, et il n'avait pas pensé qu'il dût retrouver encore en vie celle qu'il avait laissée mourante. Deux évangélistes ont rapporté les paroles de Jaïre; saint Matthieu, sa volonté et sa pensée. Évidemment si l'un des deux premiers avait rapporté que le père lui-même avait dit de ne point tourmenter Jésus, parce que sa fille était morte, de semblables paroles contrediraient la pensée que lui prête saint Matthieu. Mais rien n'exprime dans sa narration que le prince se soit joint en ceci à ses serviteurs. Nous devons savoir que c'est là une détestable chose, que de considérer dans les paroles de quelqu'un autre chose que ce qu'il a voulu exprimer, et que d'avancer que quelqu'un ment pour avoir dit en d'autres termes ce qu'a voulu dire réellement celui dont les mots ont été ainsi changés. — S. CHRYS. — Ou bien : ce que le prince dit de la mort de sa fille n'est qu'une exagération ordinaire en celui qui annonce un malheur. Telle est l'habitude de tous ceux qui prient, d'aggraver en paroles leurs maux, et d'ajouter à ce qu'ils ont à dire pour attirer davantage ceux qu'ils implorent. De là ce qui suit : « Mais venez et imposez-lui votre main sur la tête, et elle vivra. » Mais voyez sa vulgarité (1). Il demande deux choses au Christ, et de venir lui-même et d'imposer ses mains, ce que demandait Naaman au pro-

(1) Tel est le sens du mot grec *παχύτητα*, comme plus bas à la fin de la phrase suivante : *παχύτερον διακείμενοι*.

qui mortuam nuntiarent, et ob hoc non debere vexari magistrum : intelligendum est enim brevitatis causa Matthæum hoc potius dicere voluisse, rogatum Dominum esse ut faceret quod ipsum fecisse manifestum est : ut scilicet mortuam suscitaret. Attendit enim non verba patris de filia sua, sed (quod potissimum est) voluntatem : ita enim desperaverat ut potius eam vellet reviviscere ; non credens vivam posse inveniri, quam morientem reliquerat. Duo itaque posuerunt quid dixerit Jaïrus ; Matthæus autem quid voluerit atque cogitaverit. Sane si quisquam illorum duorum patrem ipsum commemorasse dixisset, ut non vexaretur Jesus, quod puella mortua fuisset, repugnarent ejus cogitationi verba quæ posuit Matthæus : nunc vero non legitur quod

suis nuntiantibus ille consenserit. Hinc autem rem pernecessariam discimus, nihil in cujusque verbis debere inspicere nisi voluntatem, cui debent verba servire ; nec mentiri quemquam, si aliis verbis dixerit quod ille voluerit cujus verba non dicit. CHRYS., in homil. (32, in Matth.). Vel hoc quod princeps dixit de morte puellæ, est argenti calamitatem. Etenim consuetudo est rogantibus, extollere sermone propria mala ; et amplius aliquid eo quod est dicere, ut magis attrahant eos quibus supplicant. Unde subjungit : Sed veni, impone manum super eam, et vivet. Vide autem ejus grossitiem : duo enim expetiet a Christo : et accedere ipsum, et manum imponere : hoc etiam Syrus ille Naaman a Propheta expetebat (4, Reg., 5) ; etenim et

phète. Ainsi ont besoin de voir et recevoir de marques sensibles ceux dont les dispositions sont vulgaires.

RÉMIG. — Il faut tout à la fois admirer et imiter cette humilité et cette douceur du Christ. A peine il en a été prié qu'il consent à suivre celui qui le lui a demandé : « Et se levant, il le suivait. » Ainsi il instruit à la fois supérieurs et inférieurs, enseigne à ceux-ci l'obéissance, et aux premiers la sollicitude et l'insistance dans l'enseignement, leur apprenant à se porter soudain là où on leur aura appris que quelqu'un vient de mourir en son âme.

SUITE. — « Et avec lui marchaient les disciples. » — **S. CHRYS.** — Saint Marc et saint Luc disent qu'il prit avec lui trois de ses disciples, Pierre, Jacques et Jean; il ne prit pas Matthieu pour exciter son désir, et à cause de l'imperfection de ses dispositions. Il les honore pour engager les autres à se rendre semblables à eux; quant à saint Matthieu, il lui suffit de voir la guérison de cette femme qui souffrait d'un flux de sang : « Et voilà qu'une femme, qui souffrait d'une perte de sang depuis douze ans, s'approcha par derrière et toucha la frange de son vêtement. »

S. JÉR. — Cette femme affligée d'une perte de sang ne s'approcha pas du Sauveur ni dans la maison ni dans la ville, mais sur le chemin; car, d'après la loi, elle ne pouvait pas habiter dans les cités (1). C'est ainsi qu'en allant guérir une femme il en guérit une autre. — **S. CHRYS.** — Ce n'est pas en public et sans rien craindre qu'elles'approche du Christ, car elle craint et se croit impure à cause de son mal, que

(1) Lévit., 11, v. 25. L'on n'y voit pas cependant qu'il y eût exclusion hors des villes.

visum indigent, et sensibilibus rebus, qui grossius dispositi erant.

REMIG. Miranda est autem pariter atque imitanda Domini humilitas et mansuetudo : nam mox ut rogatus est, rogantem cœpit sequi : unde subdit : Et surgens sequebatur eum. Hic subditos et praelatos pariter instruit : subditis exemplum obedientiæ reliquit; praelatis vero instantiam et sollicitudinem docendi demonstravit; ut quotiescunque audierint aliquem mortuum in anima, statim adesse studeant.

Sequitur : Et cum eo ibant discipuli ejus. **CHRYS.**, in homil. (32, in Matth.). Et Marcus quidem et Lucas dicunt, quoniam tres accipit discipulos (scilicet Petrum, Jacobum et Joannem); Matthæum autem

non assumpsit, ampliozem ei concupiscen-tiam immittens, et quia imperfectius adhuc dispositus erat : propter hoc enim illos honorat; ut alii similes illis efficiantur : sufficiebat enim interim Matthæo videre ea quæ facta sunt circa sanguinis fluxum patientem; de qua subditur : Ecce mulier quæ sanguinis fluxum patiebatur duodecim annis accessit retro, et tetigit fimbriam vestimenti ejus.

HIER. Hæc autem mulier sanguine fluens, non in domo, non in urbe accedit ad Dominum (quia juxta legem urbibus excludebatur), sed in itinere ambulante Domino; ut dum pergit ad aliam, alia curaretur. **CHRYS.**, in hom. (32, in Matth.). Ideo autem non libera prolatione ad Christ

la loi considérait comme fort impur; c'est pour cela qu'elle se cache et qu'elle se dérobe à la vue. — RÉMIG. — En quoi il faut louer son humilité. Car elle ne vient pas au-devant du Christ, mais s'en approche par derrière, et se regarde comme indigne de toucher ses pieds. Elle ne touche pas non plus le vêtement, mais le bord seulement, une frange que le Sauveur avait, d'après une prescription de la loi (1). Les pharisiens, eux aussi, avaient des franges qu'ils étalaient à leurs vêtements, et auxquelles ils ajoutaient des ornements ayant la forme d'une épine. Mais les franges du Seigneur n'avaient rien qui pût blesser, et elles ne devaient que guérir. C'est pour cela que cette femme disait en elle-même : « Si je touchais seulement à la frange de sa robe, je serais sauvée. » Sa foi est admirable, car ayant perdu tout espoir en les médecins qui, d'après saint Marc, lui avaient dévoré tout son argent, elle comprit qu'il y avait un médecin du ciel, et en mettant en lui toute son espérance, elle mérita d'être sauvée : « Et Jésus s'étant tourné et l'ayant vue, lui dit : Ayez confiance, ma fille, votre foi vous a sauvée. » — RAB. — Pourquoi lui recommander la confiance? Si elle n'en avait pas eu, elle ne lui aurait pas demandé sa guérison. Ce qu'il lui demande, c'est la force et la persévérance de cette foi, afin qu'elle aboutisse à une guérison sûre et vraie. — S. CHRYS. — Ou bien, c'est parce que cette femme était timide qu'il lui dit : « Ayez confiance. » Il l'appelle *sa fille*; car la foi l'avait rendue *sa fille*. — S. JÉR. — Il ne lui dit pas : « Parce que votre foi *vous guérira*, » mais : Parce que votre foi *vous a guérie*; » car vous êtes déjà guérie en ce que vous avez cru.

(1) Nomb., 15, v. 38.

venit, quia verecundabatur, propter passionem, immundam se existimans : etenim apud legem multa immunditia aestimabatur esse hæc passio : propter hoc latet et occultatur. RÉMIG. In quo laudanda est ejus humilitas, quia non ad faciæ accessit, sed retro et indignam se judicavit pedes Domini tangere; et non plenitudinem vestimenti tetigit, sed tantummodo fimbriam : habuit enim Dominus fimbriam juxta legis præceptum. Pharisei etiam fimbrias habebant quas magnificabant, in quibus etiam spinas appendebant : sed fimbriæ Domini non habebant vulnerare, sed potius sanare : et ideo sequitur : Dicebat enim intra se, quia si tetigero tantum vestimentum ejus, salva ero. In quo fides ejus admiranda est,

quia desperans de salute medicorum in quos sua erogaverat (ut Marcus dicit) intellexit celestem adesse medicum, et in eo totam suam intentionem collocavit; et ideo salvari promeruit : unde sequitur : At Jesus conversus et videns eam, dixit : Confide, filia, fides tua te salvam fecit. RAB. Quid est quod eam confidere jussit, quæ si fidem non haberet, salutem ab eo non quæreret? Sed robur et perseverantiam fidei ab ea expostulavit, ut ad certam et veram perveniat salutem. CHRYS., in hom. (32, in Matth.). Vel quia formidolosa erat hæc mulier, propter hoc ait : Confide : et filiam eam vocat, quia fides eam filiam facerat. JÉR. Non autem dixit : Quia fides tua te salvam factura est, sed : salvam fecit : in eo

S. CHRYS. — Elle n'avait cependant pas encore une connaissance parfaite du Sauveur, puisqu'elle pensait pouvoir se dérober à ses regards (1). Mais le Christ ne le permit pas, non pas pour la gloire qui devait en rejaillir sur lui, mais pour une multitude de motifs. D'abord il chasse ainsi la crainte et le remords de cette femme, qui aurait pu se reprocher d'avoir dérobé ce don. Ensuite il la corrige de cette pensée d'avoir voulu se cacher. Troisièmement, pour exciter le zèle de tous, il leur propose l'exemple de cette foi. Enfin en montrant qu'il savait tout, il nous donne un signe de sa divinité, non moins grand qu'en arrêtant cet épanchement de sang : « Et cette femme fut guérie à ce moment. » — LA GLOSE (2). — Il faut comprendre que ce fut non pas au moment où Jésus se tourna vers elle, mais au moment qu'elle toucha le bord de sa robe ; car cela est exprimé par les autres évangélistes. Et on peut le conclure des paroles mêmes du Seigneur.—S. HIL. — En quoi l'on doit admirer beaucoup la puissance du Seigneur, qui, résidant dans son corps, communiquait aux choses inanimées la vertu de guérir, et en telle sorte que l'opération divine était agissante jusqu'en les franges des vêtements. Dieu n'est pas limité de manière à pouvoir être circonscrit entre les bornes d'un corps, et son union à un corps n'eut pas pour but d'y circonscire sa puissance, mais d'élever la fragilité de notre chair jusqu'à l'œuvre de la Rédemption.

Au sens mystique, ce prince est la loi qui vient demander au Christ de rendre la vie au cadavre de ce peuple qu'elle avait nourri elle-

(1) Le grec οὐκ ἂν ἐνομιζε λαθόνειν signifie : Car elle n'aurait pas pensé pouvoir se cacher.

(2) Ni là ni dans saint Anselme.

enim quod credidisti, jam salva facta es. CHRYS., in homil. (32, in Matth.). Nondum tamen perfectam de Christo opinionem habebat, quia nequaquam aestimasset eum latere. Sed Christus non dimisit eam latere, non quasi gloriam concupiscens, sed multorum causa : primo enim solvit timorem mulieris, ne a conscientia pungatur, quasi donum furata : secundo eam emendat de hoc quod aestimavit se latere : tertio omnibus fidem ejus ostendit, ut eam æmulentur : quarto dedit in hoo, quod monstravit se nosse omnia, signum non minus eo quod fontem sanguinis siccavit, de quo sequitur : Et salva facta est mulier ex illa hora. GLOSSA. Intelligendum est ex illa hora ex qua tetigit fimbriam, non ex illa hora ex qua Jesus conversus est ad eam : jam enim

salva facta erat, ut alii evangelistæ manifeste ostendunt (Marc. 5, vers. 29, ut et Luc., 8, vers. 44), et ex verbis Domini perpendi potest. HILAR. In quo magna virtutis dominicæ admiratio est ; cum potestas intra corpus manens, rebus caducis efficaciam adderet sanitatis, et usque in vestium fimbrias operatio divina procederet : non enim comprehensibilis erat Deus, ut corpore clauderetur : assumptio namque corporis non naturam virtutis inclusit, sed ad redemptionem nostram fragilitatem corporis virtus assumpsit.

Mystice autem princeps hic lex esse intelligitur, quæ Dominum orat ut plebi quam ipsa Christo (ejus adventus expectatione) nutrierat, vitam mortuæ reddat. RABA. Vel archisynagogus signat Moysen,

même de l'espérance de son avènement (1). — RABANUS — Ou bien, ce prince de la synagogue représente Moïse, et il s'appelle Jaïre ou *illuminant*, ou *illuminé* ; car il a reçu les paroles de la vie éternelle pour nous les transmettre, et éclairer ainsi les autres pendant qu'il est lui-même illuminé du Saint-Esprit. La fille du chef de la synagogue, c'est-à-dire la synagogue elle-même, âgée de douze ans, c'est-à-dire à l'âge de la puberté, est abattue par le mal des erreurs au moment où elle aurait dû donner des enfants à Dieu. Pendant que le Verbe de Dieu se hâte vers cette fille du prince, pour sauver les enfants d'Israël, la sainte Église, formée par les nations dont les forces se perdaient par l'écoulement des vices intérieurs, s'empare par sa foi de cette guérison qui était offerte à d'autres. — RAB. — Il faut remarquer que la fille du chef de la synagogue est âgée de douze ans, et que cette femme souffre depuis douze ans de cette perte de sang, de manière que celle-ci avait commencé à souffrir au moment où celle-là naissait : or, c'est à peu près à la même époque que la synagogue naquit des patriarches, et que la foule des nations commença à se souiller de l'idolâtrie. L'on peut entendre l'infirmité dont il s'agit ici d'une double manière, et dans le sens des souillures de l'idolâtrie, et dans le sens de celles dont la chair et le sang couvrent un grand nombre par la volupté. Pendant que la synagogue fut vivante, l'Église lutta : « Mais leur péché devint le salut des nations. » Or, l'Église s'approche du Seigneur, et le touche lorsqu'elle vient à lui par la foi.

LA GLOSE (2). — Elle crut, dit et toucha ; car c'est par ces trois choses, la foi, la parole et l'œuvre, que se parfait le salut. — RAB. — Elle s'ap-

(1) Ce passage, qui se retrouve un peu plus développé dans saint Hilaire, était placé sous son nom dans les éditions précédentes et uni à celui qui vient avant.

(2) Dans Bède.

et dicitur Jairus, id est, illuminans sive illuminatus ; quia accipit verba vitæ dare nobis ; et per hoc cæteros illuminat et ipse a Spiritu Sancto illuminatur. Filia igitur archisynagogi (id est, ipsa synagoga) vel duodecimo ætatis anno (id est, tempore pubertatis) postquam spiritalem sobolem Deo generare debebat, errorum languore consternata est. Ad hanc ergo principis filiam dum properat Dei Verbum, ut salvos faceret filios Israel, sancta Ecclesia ex Gentibus congregata, quæ interiorum lapsu criminum deperibat, paratam aliis fide præripuit sanitatem. RAB. Notandum autem quod cum archisynagogi filia sit duodenis, et mulier hæc ab annis duodecim sanguine fluxerit, eo tempore quo hæc nata est, illa cœpit infirmari : una enim pene seculi ætate et synagoga ex patriarchis cœpit nasci ; et gentium exterarum natio idololatriæ sanie foedari. Nam fluxus sanguinis bifariam potest intelligi, hoc est super idololatriæ pollutione, et super his quæ carnis et sanguinis delectatione geruntur : et sic quandiu synagoga viguit, laboravit Ecclesia ; sed illorum delicto salus gentibus facta est (Rom., 11). Accedit autem et tangit Dominum Ecclesia, cum ei per idem appropinquat. GLOSSA. Credidit, dixit, tetigit ; quia his tribus (fide, verbo et opere) omnis salus

procha par derrière, d'après cette parole : « Que si quelqu'un veut me servir, qu'il me suive. » Ou bien, parce que n'ayant pas vu la présence de Dieu dans sa chair, elle parvient à sa connaissance lorsque déjà se sont accomplis les mystères de son incarnation ; c'est pour cela qu'elle ne touche que la frange de son vêtement ; et cela parce qu'elle était la figure du peuple des Gentils qui, n'ayant pas vu le Sauveur dans sa chair, reçut sa parole. Le mystère de l'Incarnation est comme le vêtement dont le Christ était enveloppé, et les paroles qui suivirent cette incarnation comme la frange de ce vêtement. La Gentilité ne touche pas l'habit, mais la frange ; car elle ne vit pas son incarnation, mais elle reçut par les apôtres la parole de l'Incarnation. Heureux celui qui a touché par sa foi aux extrémités même les plus lointaines du Verbe ! Ce n'est pas dans la ville, mais dans le chemin qui y conduit, qu'elle est guérie par le Seigneur ; c'est pour cela que furent prononcées ces paroles : « Parce que vous prouvez par votre conduite que vous êtes indignes de la vie éternelle, voilà que nous nous tournons du côté des nations. » L'idolâtrie commença à percevoir le salut dès l'avènement du Seigneur.

Lorsque Jésus fut arrivé en la maison du chef de synagogue, voyant les joueurs de flûte, et une troupe de personnes qui faisaient grand bruit, il leur dit : Retirez-vous ; car cette fille n'est pas morte, mais elle n'est qu'endormie. Et ils se moquaient de lui. Après donc qu'on eut fait sortir tout ce monde, il entra, et lui prit la main, et cette petite fille se leva ; et le bruit s'en répandit dans tout le pays.

LA GLOSE. — Après le fait de l'hémorroïsse (1) guérie, vient celui de

(1) Mot grec venant de ῥέω, *laisser s'écouler*, et αἷμα, *sang*, qui signifie celle qui a un flux de sang. D'ailleurs cette citation ne se trouve ni dans la Glose ni ailleurs.

acquiritur. RAB. Accedit autem retro juxta hoc quod ipse ait (Joan., 12) : Si quis mihi ministrat, me sequatur : sive quia presentem Dominum in carne non videns, peractis jam sacramentis incarnationis illius ad agnitionis ejus gratiam pervenit : unde et fimbriam vestimenti tangit, quia cum Christum in carne gentilis populus non vidisset, verba incarnationis recepit. Vestimentum enim Christi dicitur mysterium incarnationis ejus, quo Divinitas induta est ; fimbriæ vestimenti, verba de incarnatione ejus dependentia. Non autem vestem, sed fimbriam tangit ; quia non vidit in carne Dominum, sed suscepit per apos-

tolos incarnationis verbum. Beatus qui vel extremam partem Verbi fide tangit ! Non autem in urbe, sed itinere pergente Domino sanatur : unde apostoli (Act., 13) : Quia indignos vos judicatis vita æterna, ecce convertimur ad Gentes : Gentilitas autem ex hora dominici adventus cœpit habere salutem.

Et cum venisset Jesus in domum principis, et vidisset tibicines et turbam tumultuantem, dicebat : Recedite ; non enim est mortua puella, sed dormit. Et deridebant eum. Et cum ejecta esset turba, intravit, et tenuit manum ejus, et dixit : Puella, surge. Et

la jeune fille guérie : « Et lorsque Jésus fut venu dans la maison du prince. »—S. CHRYS. — Il faut remarquer qu'il va lentement et s'arrête à parler à la femme qu'il vient de guérir, pour donner le temps à la mort et rendre plus éclatante la résurrection, ainsi qu'il fit à la mort de Lazare, attendant au troisième jour. Ce qui suit : « Et lorsqu'il eut vu les joueurs de flûte et la foule en tumulte, » est une preuve de la mort. — S. AMBR. — D'après les anciens usages, l'on employait les joueurs de flûte pour exciter le deuil envers les morts. — S. CHRYS. — Mais le Christ chassa toutes les flûtes, et fit entrer les parents de la jeune fille pour que l'on ne pût pas attribuer à une autre cause sa résurrection. Avant de la ressusciter, il relève leur courage par ces mots : « Retirez-vous, car la jeune fille n'est pas morte, mais elle dort. » — RAB. — C'est comme s'il disait : « Pour vous elle est morte ; mais elle n'est qu'endormie dans son corps et dans son âme pour Dieu qui peut la ressusciter. »— S. CHRYS. — Ces paroles durent aussi apaiser l'agitation d'âme de ceux qui étaient là présents en leur montrant qu'il lui est facile de ressusciter les morts. Il se servit des mêmes paroles pour Lazare : « Lazare notre ami dort. » Ainsi il nous apprit encore à ne pas redouter la mort. Devant mourir lui-même, il se servit de la mort de quelques hommes pour inspirer à ses disciples la confiance, et leur apprendre à recevoir la mort avec courage. Voilà qu'il approche, et la mort n'est déjà plus qu'un sommeil. Or, sur ces paroles du Seigneur, les assistants se moquaient de lui ; mais il ne s'élève pas contre cette dérision, car elle devait, ainsi que les flûtes et les autres circonstances, servir de démonstration au fait de la mort. Parce que souvent

surrexit puella. Et exiit fama hæc in universam terram illam.

GLOSSA. Post mulieris hæmorrhoiissæ curationem, sequitur de mortuæ suscitationem, cum dicitur : Et cum venisset Jesus in domum principis, etc. CHRYS., in homil. (32, in *Matth.*). Considerandum est autem, quod propter hoc tardius vadit, et plura loquitur mulieri curatæ, ut permittat mori puellam; et sic manifesta fiat resurrectionis demonstratio; et similiter de Lazaro qui usque ad tertium diem mansit. Sequitur : Et cum vidisset tibicines et turbam tumultuantem; quod est mortis demonstratio. AMBR., *sup. Lucam.* (lib. 6). More enim veteri, tibicines ad excitandos luctus in mortuis solebant adhiberi. CHRYS., in hom. (32, in *Matth.*). Sed Christus tibias univer-

sas projecit; parentes autem puellæ introduxit, ne posset dici quod aliter curavit: sed et ante resuscitationem puellæ, sermone spem erigit. Unde sequitur: Dicebat: Recedite; non est enim mortua puella, sed dormit. RAB. Quasi diceret: Vobis mortua est; Deo autem, qui suscitare potest, dormit, tam in anima, quam in corpore. CHRYS. Per hoc autem, et tumultuum mentis removet eorum qui aderant, et ostendit quoniam facile est ei mortuos suscitare: quod utique in Lazaro fecit, dicens (Joan., 11): Lazarus amicus noster dormit; et simul docuit non formidare mortem: quia enim et ipse erat moriturus, et in aliorum corporibus instruxit discipulos confidere, et viriliter ferre mortem. Etenim eo accedente, jam mors somnus erat. Hoc autem Domino dicente, deridebant eum. Non autem incre-

les spectateurs n'ont pas cru aux miracles, il les convainc auparavant par leurs propres réponses, ainsi qu'il le fit à la mort de Lazare. « Où l'avez-vous posé? » leur demande-t-il; et il leur répond : « Venez et voyez; encore qu'il sent, car il a quatre jours. » L'on ne pourra désormais plus douter qu'il ne l'ait trouvé mort et ressuscité.

S. JÉR. — Ils n'étaient pas dignes d'assister au fait mystérieux de la résurrection, ceux qui couvraient d'injures celui qui l'opérait. « Et lorsque la foule fut mise dehors, il entra, prit sa main, et la jeune fille se leva. » — S. CHRYS. — Il ne lui donne pas une âme nouvelle, mais il lui amène celle qui l'avait quittée, et la rappelle comme d'un sommeil, pour les préparer, par ce qu'ils voyaient, à croire en sa résurrection. Non-seulement il ressuscite la jeune fille, mais il lui fait encore donner à manger, afin que l'on voie bien que ce qui vient de se passer n'est pas un songe. — « Et sa renommée se répandit dans tout le pays. » — LA GLOSE. — Afin que l'on sache bien que la grandeur et la nouveauté du miracle ne sont pas une fiction, et que sa vérité fût répandue dans le public.

S. HIL. — Au sens mystique, le Seigneur entre dans la maison du prince, c'est-à-dire dans la synagogue, au moment où dans les chants de la loi retentissait l'hymne de deuil. — S. JÉR. — Jusqu'à ce jour encore gît dans la maison du prince la défunte jeune fille; et ceux qui paraissent être les maîtres ne sont que des joueurs de flûte jouant un air de funérailles. La foule des Juifs n'est pas un peuple de croyants, mais une foule agitée. Mais tout Israël sera sauvé lorsque sera entrée la foule des nations. — S. HIL. — Afin que l'on pût se convaincre que

pavit derisionem; ut et ipsa derisio, et tibiæ, et alia universa, demonstratio fiant mortis: quia enim multoties postquam facta sunt miracula, non credunt homines, antea eos convincti propriis responsionibus: quod et in Lazaro fecit, cum dixit (Joan., 11): Ubi posuistis eum? ut qui dixerunt: Veni et vide, et quoniam fœtet (quadriduannus enim est), non amplius possint non credere, quoniam mortuum suscitavit.

HIER. Non autem erant digni ut viderent mysterium resurgentis, qui resuscitantem indignis contumeliis irridebant: et ideo sequitur: Et cum ejecta esset turba, intravit et tenuit manum ejus; et surrexit puella. CHRYS., in homil. (32, in Matth.). Non quidem aliam superinducens animam, sed eam quæ exierat reinducens, et velut ex somno erigens, ut antea viam faciat (per

visum) fidei resurrectionis. Et non solum puellam resuscitat, sed et cibum ei jubet dari (ut alii evangelistæ dicunt), ut non videatur phantasma esse quod factum est. Sequitur: Et exiit fama hæc in universam terram illam. GLOSSA. Quod ad magnitudinem et novitatem miraculi pertinet, et ad manifestam veritatem ipsius, ne confictum putetur.

HILAR. (can. 9 in Matth.). Mystice autem Dominus domum principis ingreditur (scilicet synagogam), cui in canticis legis hymnus luctum personabat. HIER. Usque enim hodie jacet in domo principis puella mortua; et qui videntur magistri, tibicines sunt carmen lugubre canentes. Turba quoque Judæorum non est turba credentium, sed tumultuantium; sed cum intraverit plenitudo gentium, tunc omnis Israël salvus

le nombre des croyants était circonscrit, la foule entière fut mise dehors. Le Sauveur aurait désiré la sauver, mais en bafouant ses paroles et ses actions, elle se rendit indigne d'assister à la résurrection. — S. JÉR. — « Il prit sa main, et la jeune fille se leva, » car tant que les mains des Juifs qui sont pleines de sang n'auront pas été purifiées, leur synagogue ne ressuscitera pas. — S. HIL. — Ce fait, que la réputation du Christ se répandit dans toute cette contrée, nous prouve assez qu'après avoir été élus pour le salut, ils vont proclamer le dou du Christ et ses œuvres.

RAB. — Au sens moral, la jeune fille morte à la maison est l'âme morte en sa pensée. Le Sauveur dit qu'elle ne fait que dormir, car quiconque pèche dans cette vie peut encore ressusciter par la pénitence. Les joueurs de flûte, ce sont les flatteurs qui caressent celle qui est morte. — S. GRÉG. (1). — La foule est mise dehors pour que la jeune fille soit ressuscitée, car tant que la foule des intérêts temporels ne sera pas chassée des parties les plus secrètes du cœur, l'âme qui gît morte au-dedans ne ressuscitera pas. — RAB. — La jeune fille est ressuscitée dans la maison en présence d'un petit nombre, le jeune homme hors de la porte, et Lazare devant un grand nombre, parce qu'une faute publique a besoin d'une réparation publique, et qu'une légère peut être repoussée par une pénitence plus douce et secrète.

Comme Jésus sortait de ce lieu, deux aveugles le suivirent, en criant et en disant : Fils de David, ayez pitié de nous. Et lorsqu'il fut venu en la maison, ces aveugles s'approchèrent de lui. Et Jésus leur dit : Croyez-vous que je puisse faire ce que vous me demandez ? Ils lui répondirent : Oui, Seigneur. Alors il toucha leurs yeux, en disant : Qu'il vous soit fait selon votre

(1) Dans les anciens exemplaires : chap. 28 sur le chap. 28 de Job.

fiet (Rom., 11). HILAR. Ut autem ratus ex lege credentium electionis numerus posset intelligi, turba omnis expulsa est; quam utique salvare Dominus optasset, sed irridendo dicta gesta que ejus, resurrectionis non fuit digna consortio. HIER. Tenuit autem manum ejus, et surrexit puella; quia nisi prius mandatæ fuerint manus Judæorum, quæ sanguine plenæ sunt (Esai., 1), synagoga eorum mortua non consurget. HIL. Exeunte autem fama in universam terram illam, post electionis salutem, donum Christi atque opera prædicantur.

RAB. Moraliter autem puella in domo mortua, est anima mortua in cogitatione. Dicit autem quod puella dormit, quia qui

peccant in præsentibus, adhuc per poenitentiam resuscitari possunt: tibicines sunt adulatores, qui fovent mortuam. GREG., 17, *Moral.* (cap. 25). Foras autem turba ejicitur, ut puella suscitetur; quia nisi prius a secretioribus cordis expellatur secularium multitudo curarum, anima quæ intrinsecus jacet mortua, non resurget. RABAN. In domo autem puella paucis arbitris surgit, juvenis extra portam, et Lazarus coram multis, quia publica noxa. publico eget remedio; levis, leviori et secreta potest deleri poenitentia.

Et transeunte inde Jesu, secuti sunt eum duo cæci clamantes et dicentes: Misere nostri,

foi. Aussitôt leurs yeux furent ouverts. Et Jésus leur défendit fortement d'en parler, en leur disant : Prenez bien garde que qui que ce soit ne le sache. Mais eux, s'en étant allés, répandirent sa réputation dans tout ce pays-là.

S. JÉR. — Au premier miracle de la fille du prince et de la femme malade s'ajoute, comme leur conséquence, celui des deux aveugles, afin que des yeux éteints proclament ce qu'ont annoncé la mort et la maladie. Et c'est pour cela qu'il est dit : « Et Jésus passant outre (c'est-à-dire s'éloignant de la maison du prince), deux aveugles se sont mis à le suivre en criant et en disant : Ayez pitié de nous, fils de David. »

S. CHRYS.—Ce n'est pas là une faible accusation contre les Juifs, que ceux qui sont privés de la vue reçoivent la foi par la seule ouïe, tandis que, jouissant de la vue, qui est un témoin de ces miracles, ils se déclarent eux-mêmes contre lui (1). Voyez quel est le désir de ces aveugles. Ils ne se contentent pas de s'approcher, mais ils le font en poussant des cris, et ne demandant que cette seule chose, que l'on ait pitié d'eux. Ils l'appellent fils de David, parce que ce nom leur paraît un titre d'honneur. — RÉMG. — C'est avec raison, car la vierge Marie descendait de la race de David. — S. JÉR. — Que Marcion, et le manichéen, et les autres hérétiques entendent, eux qui déchirent l'Ancien-Testament; qu'ils apprennent que le Sauveur est appelé fils de David. Or, s'il n'est pas né de la chair, comment peut-il être appelé fils de David?

S. CHRYS. — Il faut remarquer que ce n'est qu'après en avoir été

(1) Tel est le sens de la phrase grecque : Θεωροῦντες τὰ θαύματα καὶ τὴν ὄψιν μάρτυροῦσαν τοῖς γενομένοις ἔχοντες, ἐνχυτίζα ποιοῦσιν.

fili David. Cum autem venisset domum, accesserunt ad eum cæci. Et dixit eis Jesu: Creditis quia hoc possum facere vobis? Dicunt ei: Utique, Domine! Tunc tetigit oculos eorum: et comminatus est illis Jesus, dicens: Videte ne quis sciat. Illi autem exeuntes diffamaverunt eum in tota terra illa.

HIER. Priori signo de principis filia et morbosa muliere, consequenter signum de duobus cæcis adjungitur, ut quod ibi mors et debilitas, hic cæcitas demonstraret; et ideo dicitur: Et transeunte inde Jesu (scilicet a domo principis), secuti sunt duo cæci clamantes et dicentes: Miserere nostri, fili David.

CHRYS., in homil. (33, in Matth.). Non

autem parva hic Judæorum accusatio est, cum hi quidem oculis carentes, ex auditu solo fidem suscipiant; illi autem habentes visum attestantem miraculis quæ fiebant, contraria faciant, etc. Vide autem et eorum desiderium: neque enim simpliciter accesserunt, sed cum clamore; et nihil aliud quam misericordiam postulantes: filium autem David vocabant, quia nomen honoris esse videbatur. RÉMG. Recte ergo filium David vocant, quia virgo Maria de stirpe David originem duxit. HIER. Audiant Marcion, et Manichæus, et cæteri hæretici, qui vetus laniant Testamentum, et discant Salvatore appellari filium David: si enim non est natus in carne, quomodo vocatur filius David?

CHRYS., in homil. (33, in Matth.). Con-

prié que le Seigneur très souvent fait ses miracles, afin que personne ne pense qu'il s'est jeté sur les miracles comme sur un moyen de conquérir l'éclat de la gloire. — S. JÉR. — Et cependant ce n'est pas dans le chemin et en passant qu'il les guérit, ainsi qu'on le pensait, mais lorsqu'il est déjà arrivé dans sa maison. Alors ils s'approchent pour entrer. Tout d'abord leur foi est discutée, afin qu'ils puissent parvenir à la lumière de la vraie foi. « Lorsqu'il fut venu dans sa maison, les aveugles s'approchèrent de lui, et Jésus leur dit : Pensez-vous que je puisse faire cela pour vous ? » — S. CHRYS. — Il nous apprend de nouveau en ce lieu à rejeter la gloire que donne la multitude, et étant près de la maison, il y conduit les aveugles pour les y guérir en particulier. — RÉMIG. — Celui qui pouvait les guérir n'ignorait pas leur foi ; mais il les interroge, afin que la foi qu'ils portaient dans leur cœur, en éclatant par leur bouche, ajoute à leur mérite, ainsi que l'a dit l'Apôtre : « La confession de la bouche est pour le salut. » — S. CHRYS. — Et non-seulement pour cela, mais afin de montrer qu'ils étaient dignes d'être guéris, et pour répondre à ceux qui prétendent que si c'était la seule miséricorde qui sauvât, tous seraient sauvés. D'ailleurs il leur demande leur foi afin de les faire s'élever plus haut, et il apprend à ceux qui l'ont appelé fils de David qu'ils devaient penser de lui des choses plus élevées, et c'est pour cela qu'il ne leur dit pas : « Pensez-vous que je puisse obtenir cela de mon Père, » mais : « Croyez-vous que je puisse le faire ? » Leur réponse fut celle-ci : « Certainement, Seigneur. » Ils ne l'appellent plus : « Fils de David, » mais ils se sont élevés plus haut, et ils confessent sa domination. Et alors il leur impose les mains : « Il touche leurs yeux en leur disant : Qu'il vous soit fait

siderandum autem quod multoties Dominus voluit rogatus sanare, ut non aliquis æstimet eum propter captandam honoris magnificentiam ad miracula insilire. HIER. Et tamen rogantes non curantur in itinere, non transitorie (ut putabant); sed postquam venit in domum suam, accedunt ad eum ut introeant; et primum eorum discutitur fides, ut sic veræ fidei lumen accipiant: unde sequitur: Cum autem venisset domum, accesserunt ad eum cæci, et dixit eis Jesus: Creditis quia hoc possum facere vobis? CHRYS. Rursum autem hic erudit nos, gloriam multitudinis expellere: quia enim prope erat domus, ducit eos illic singulariter curaturns. RÉMIG. Qui autem cæcis reddere poterat visum, non ignorabat, si crederent; sed ideo interrogavit, ut fides

eorum quæ gestabatur in corde, dum confiterentur ore, digna fieret ampliori mercede; secundum illud Apostoli (Rom., 10): Ore confessio fit ad salutem. CHRYS., in hom. (33, in Matth.). Et non propter hoc solum, sed ut ostenderet quoniam digni erant curatione; et ut non aliquis dicat, quoniam si misericordia solum salvabat, omnes salvari oportebat. Ideo etiam fidem ab eis expetit, ut ex hoc ad excelsius eos reducat: quia enim dixerant eum filium David, erudit quod oportet de eo majora sentire: unde non dixit: Creditis quoniam possum rogare Patrem, sed: creditis quoniam possum hoc facere? De quorum responsione sequitur: Dicunt ei: Utique, Domine! non ultra filium David eum vocant, sed altius elevantur, et dominationem confitentur. Et

selon votre foi.» Il le leur dit pour rendre plus certaine (1) leur foi, et pour constater que ce qu'ils venaient de dire n'était pas l'expression d'une flatterie. — Après cela vient leur guérison : « Et leurs yeux furent ouverts. » Après cette guérison il leur ordonne de n'en rien dire, et il ne se contente pas de le leur ordonner, mais il le fait avec une grande vivacité : « Et Jésus leur parla avec force et leur dit : Voyez à ce que personne ne le sache. Pour eux ils sortirent, et ils le proclamèrent dans tout le pays. » — S. JÉR.—Le Seigneur le leur avait défendu pour éviter l'éclat et par amour pour l'humilité; mais eux ne peuvent, par reconnaissance, se taire sur ce bienfait.—S. CHRYS.—Ce qu'il dit à l'autre : « Va, et annonce la gloire de Dieu, » n'est pas contraire à ceci. Il nous apprend à arrêter ceux qui veulent nous louer à cause de nous. Mais si la louange se rapporte à Dieu, bien loin de la défendre, nous devons l'exciter. — S. HIL. — Ou bien le Seigneur ordonne le silence aux aveugles, parce que c'était aux apôtres à prêcher.

S. GRÉG. — L'on peut se demander ici ce que signifie ceci, que le Seigneur tout puissant, pour qui vouloir et pouvoir sont la même chose, ait voulu cacher ses miracles, et qu'il ait été dévoilé comme malgré lui par ceux qu'il venait de rendre à la lumière? Cela n'a pu être que parce qu'il a voulu apprendre à ses disciples qui devaient marcher sur ses traces à désirer que leurs vertus soient cachées et à les laisser cependant divulguer malgré eux, afin qu'elles pussent servir aux autres. Qu'ils se cachent par inclination et se laissent dévoiler par nécessité.

(1) C'est le sens du grec *ῥῶννός*.

tunc jam ipse imponit eis manum : unde sequitur : Tunc tetigit oculos eorum dicens : Secundum fidem vestram fiat vobis ; dicit autem hoc fidem eorum firmans, et contestans quoniam non adulationis erant verba quæ dixerant. Postea curationem subjungit, dicens : Et aperti sunt oculi eorum. Deinde post sanationem jubet nulli dicere ; et non simpliciter jubet, sed cum multa vehementia : unde sequitur : Et comminatus est eis Jesus, dicens : Videte ne quis sciat : illi autem exeuntes, diffamaverunt eum in tota terra. HIER. Dominus quidem propter humilitatem fugiens jactantiae gloriam hoc præceperat ; et illi propter memoriam gratiæ non possunt tacere beneficium. CHRYS., in homil. (34, in *Matth.*). Quod autem alteri dicit (Luc., 8) : Vade, et annuntia gloriam Dei, non est contrarium : erudit enim nos prohibere eos

qui volunt nos propter nos laudare ; si autem ad Domini gloriam refertur, non debemus prohibere, sed magis injungere ut hoc fiat. HILAR. Vel silentium cæcis Dominus imperat, quia apostolorum proprium erat prædicare.

GRÉG., 19, *Moral.* (cap. 14). Quærendum autem nobis est quid sit hoc quod ipse omnipotens (cui hoc est velle quod posse), et taceri virtutes suas voluit, et tamen ab eis qui illuminati sunt quasi invisus indicatur ; nisi quod servis suis se sequentibus exemplum dedit, ut ipsi quidem virtutes suas occultari desiderent, et tamen ut aliis eorum exemplo proficiant, prodantur inviti. Occulentur ergo studio, necessitate publicentur ; et eorum occultatio sit custodia propria, eorum publicatio sit utilitas aliena.

REMIÉ. Allegorice autem per hos duos

Qu'en se cachant ils pourvoient à leur propre salut, et en se dévoilant à celui des autres.

RÉMIG. — Au sens allégorique, ces deux aveugles signifient les deux peuples, le Juif et le Gentil, ou bien les deux fractions du peuple juif qui se séparèrent sous Roboam(1). Le Christ en prit de l'un et de l'autre peuple pour les éclairer dans sa maison, qui est son Église, car hors l'unité de l'Église personne ne peut être sauvé. Or, ce furent ceux que Jésus sauva parmi les Juifs qui répandirent son nom dans tout l'univers. — RAB. — La maison du prince est la synagogue soumise à Moïse; celle de Jésus, la céleste Jérusalem. Les deux aveugles se sont mis à le suivre passant dans le temps et revenant dans sa maison : ce sont ceux qui, en grand nombre, ont cru en lui parmi les Juifs et parmi les Gentils à la prédication des apôtres. Mais après son ascension, il est entré dans sa maison, qui est son Église, et là il les a éclairés.

Après qu'ils furent sortis, on lui présenta un homme muet possédé du démon. Le démon ayant été chassé, le muet parla, et le peuple en fut dans l'admiration, et ils disaient : On n'a jamais rien vu de semblable en Israël. Mais les pharisiens disaient au contraire : Il chasse les démons par le prince des démons.

RÉMIG. — Après avoir d'une manière remarquable rendu la vue aux aveugles, il rend la parole à celui qui était muet et guérit celui qui était possédé du démon. En cela il se montre « le Seigneur des puissances, » et l'auteur des guérisons divines. Isaïe avait dit : « Alors

(1) L'on sait que dix tribus se séparèrent, pour former le peuple d'Israël, des deux autres qui formèrent celui de Juda (3 Rois, c. 12).

cæcos duo populi designantur, id est, judæicus et gentilis, vel duo populi judæicæ gentis : nam tempore Roboam, regnum ejus divisum est in duas partes. De utroque autem populo in se credente Christus illuminavit in domo (per quam intelligitur Ecclesia), quia absque unitate Ecclesiæ nullus salvari potest. Illi autem qui ex Judæis crediderunt, adventum Domini per universum orbem diffamaverunt. RABA. Domus autem principis synagoga est subdita Moysi; domus Jesu cælestis est Hierusalem : Domino ergo per hoc seculum transeunte, et in domum suam revertente, duo cæci secuti sunt eum; quia prædicato Evangelio per apostolos, multi ex Judæis et Gentibus ceperunt eum sequi : sed post-

quam in cælum conscenderat, intravit in domum (id est, in Ecclesiam), et ibi illuminati sunt.

Egressis autem illis, ecce obtulerunt ei hominem mutum, dæmonium habentem. Et ejecto dæmonio, locutus est mutus; et miratæ sunt turbæ dicentes : Nunquam apparuit sic in Israël. Pharisei autem dicebant : in principe dæmoniorum ejicit dæmones.

RÉMIG. Pulchre illuminatis cæcis muto loquelam reddidit, et obsessum a dæmone curavit : in quo facto ostendit se Dominum virtutum, et cælestis medicinæ auctorem : nam per Esaiam dictum est (cap. 35) : Tunc aperientur oculi cæcorum, et aures

seront ouverts les yeux des aveugles, et les oreilles des sourds et déliée la langue des muets. » C'est pour cela qu'il est ajouté : « Après leur départ, on lui présenta un homme muet. » — S. JÉR. — Le mot grec *cophos* signifie plutôt sourd que muet, mais c'est l'usage de l'Écriture de le prendre indifféremment dans les deux sens (1).

S. CHRYS. — Cette infirmité ne venait pas de la nature, mais des embûches du démon. Il eut besoin d'un secours étranger pour arriver, et il ne pouvait pas prier de sa propre voix, l'ayant perdue, ni supplier, le démon lui tenant la langue liée. A cause de cela il ne lui demande pas la foi, il le guérit aussitôt. C'est pour cela qu'il est dit : « Et le démon étant chassé, le muet parla. » — S. HIL. — En ceci a été conservé l'ordre naturel des choses ; d'abord le démon chassé, et puis les autres parties du corps qui reprenaient leurs fonctions.

SURTE. — « Et les foules furent étonnées et dirent : Jamais on n'a vu pareille chose en Israël. » — S. CHRYS. — Le peuple le plaçait avant tous les autres, parce que non-seulement il guérissait, mais vite et facilement, et qu'il guérissait un nombre infini de maladies et des maladies incurables. Ce qui contristait les pharisiens, c'est que non-seulement on le préférait à tous ceux qui existaient en Israël, mais encore à tous ceux qui y avaient paru. C'est ce qui les excita en sens inverse et les poussa à lui nuire : « Les pharisiens, au contraire, se moquaient de lui et disaient : C'est par le prince des démons qu'il chasse les démons. » — RÉMIG. — Les scribes et les pharisiens niaient ceux des

(1) Et cela est logique, car celui qui est sourd de naissance est nécessairement muet. Telle est ainsi la philosophie du langage vulgaire en Grèce, et dans les théâtres ils appelaient *κωφὸν πρόσωπον* le rôle de celui qui ne parlait pas.

surdorum patebunt, et aperta erit lingua mutorum : unde dicitur : Egressis autem illis, ecce obtulerunt ei hominem mutum, etc. HIER. Quod autem dicitur græce *cophos* magis tritum est sermone communi, ut surdus quam mutus intelligatur ; sed moris est Scripturarum *cophou* indifferenter vel surdum vel mutum dicere. CHRYS., in homil. [33, in *Matth.*]. Non autem naturæ erat hæc passio, sed ex dæmonis insidiis ; ideoque et aliis indiguit, qui eum adducerent ; neque enim per seipsum rogare poterat, sine voce existens ; neque aliis supplicare, dæmone animam cum lingua colligante : propter hoc, neque expetit fidem ab eo, sed confestim ægritudinem sanat : unde sequitur : Et ejecto dæmonio, locutus est mutus. HILAR. [can.

9, in *Matth.*]. In quo rerum ordo servatus est : nam dæmon prius ejicitur, et tunc reliqua corporis officia succedunt.

Sequitur : Et miratæ sunt turbæ dicentes : Nunquam apparuit sic in Israel. CHRYS., in homil. [33, in *Matth.*]. Præponebat quidem cæteris eum, non quia curabat solum, sed quoniam facile et velociter, et infinitas ægritudines et insanabiles sanabat. Hoc autem maxime pharisæos contristabat, quoniam omnibus eum præponebant, non solum his qui tunc erant, sed et his qui unquam geniti fuerant in Israel : unde pharisæi concitati ei econverso detrahebant : propter quod sequitur : Pharissæi autem dicebant : In principe dæmoniorum ejicit dæmones. RÉMIG. Scribes namque et pharisæi facta Domini negabant,

miracles du Seigneur qu'ils pouvaient nier, et ceux qu'ils ne pouvaient pas nier, ils les interprétaient du mauvais côté, réalisant ainsi cette parole du Psaume : « Vos ennemis ont menti contre vous au sujet de la multitude de vos miracles. » — S. CHRYS. — Qu'y a-t-il de plus insensé que ce qu'ils viennent de dire là? Un démon ne peut pas feindre de chasser un autre démon. Il a l'habitude d'applaudir à ce qui vient de lui et non pas de le détruire. Le Christ non-seulement chassait les démons, mais il délivrait les lépreux des souillures de la lèpre, et il ressuscitait les morts, et il déliait les péchés, et il prêchait le royaume de Dieu, et il emmenait les hommes à son Père, ce que ne fait ni ne veut faire le démon.

RAB. — Ainsi que les deux peuples ont eu leur figure en les deux aveugles, ainsi le genre humain entier trouve la sienne dans cet homme possédé du démon et muet. — S. HIL. — Ou bien dans ce sourd et muet et dans ce possédé il faut voir tout le peuple des Gentils indigne de tout salut, enveloppé de tous les vices, enveloppé de tous les maux du corps. — RÉMIG. — Le peuple des nations était muet, ne pouvant pas ouvrir sa bouche pour confesser la foi, et dire les louanges de son créateur. Ou bien ne serait-ce pas parce que, livré au culte des idoles, il était devenu semblable à elles? Il était possédé, parce qu'il était mort par son manque de foi, qui l'avait soumis aux démons.

S. HILAIRE. — La connaissance de Dieu ayant mis en fuite la folie de toutes les superstitions, reviennent toutes ensemble la vue, l'ouïe et la parole surnaturelles. — S. JÉR. — Ainsi que les aveugles reçoivent la lumière, ainsi ceux qui étaient muets sentent leur langue libre pour la

quæ poterant; et quæ non poterant negare, in sinistram partem interpretabantur; secundum illud (Psalm. 65): In multitudine virtutis tuæ mentientur tibi inimici tui. CHRYS., in homil. (33, in Matth.). Eorum autem dicto quid est dementius? Non enim confingi potest dæmonem projicere alterum dæmonem: suis enim applaudere consuevit, non dissolvere sua: Christus autem non solum dæmones ejiciebat, sed et leprosos mundabat, et mortuos suscitabat, et peccata solvebat, et regnum Dei prædicabat, et ad Patrem homines adducebat; quæ dæmon neque posset facere, neque vellet.

RABA. Mystice autem sicut in duobus cæcis signatus est uterque populus Judæorum et Gentium, ita in homine muto et dæmoniaco generaliter signatum est omne genus humanum. HILAR. (can. 3, in Matth.). Vel in muto, et surdo, et dæmoniaco, Gentium plebs (indigna totius salutis) offertur, omnibus enim undique malis circumcessa, totis corporis vitiis implicabatur. RÉMIG. Gentilis enim populus mutus erat; quia in confessione veræ fidei et in laude sui Creatoris os aperire non poterat; sive quia mutis idolis cultum impendebat, similis illis factus: dæmoniacus erat, quia per mortem infidelitatis diaboli imperiis subditus erat. HILAR. (can. 9, in Matth.). Dei autem cognitione superstitionum omnium vesania offugata, et visus, et auditus, et sermo salutis invenitur. HIER. Sicut enim cæci lumen recipiunt, sic et muti ad loquendum lingua laxatur, ut confiteatur eum quem antea denegabat. In turba

parole, et peuvent confesser ce qu'auparavant ils niaient. Cette foule qui s'étonne représente la foule des nations confessant le Seigneur, tandis que dans les pharisiens qui calomnient, l'on peut reconnaître déjà l'infidélité actuelle des Juifs. — S. HIL. — Le mouvement d'admiration de la foule est suivi de cet aveu : « Jamais on ne vit rien de semblable en Israël, » paroles qui expriment la vertu du Verbe divin sauvant ceux que n'avait pu secourir la loi. — RÉMIG. — Il faut voir en ceux qui présentent le muet au Seigneur pour qu'il le guérisse, les apôtres et autres prédicateurs qui ont offert aux regards de la divine miséricorde le peuple des Gentils pour le salut. — S. AUG. — Le seul saint Matthieu raconte ce double fait des deux aveugles et du muet. Les deux aveugles dont parlent les autres évangélistes (1) ne sont pas les mêmes, mais le fait est semblable. On pourrait les confondre ensemble si saint Matthieu ne racontait pas lui-même cet autre fait raconté par les autres évangélistes. Nous ne devrions jamais oublier que dans l'Évangile se rencontrent souvent des faits semblables, et ce qui le prouve, c'est que notre évangéliste raconte l'un et l'autre de ces deux-ci. C'est ce qui devrait nous porter à conclure, lorsque nous rencontrons des ressemblances semblables dans d'autres passages accompagnées de variantes que nous ne pouvons pas accorder, que ce n'est pas le même fait, mais un fait semblable.

Or, Jésus, allant de tous côtés dans les villes et les villages, enseignait dans leurs synagogues, et prêchait l'Évangile du royaume, guérissant toutes les langueurs et toutes les maladies. Et voyant tous ces peuples, il en eut com-

(1) Saint Luc, 18, v. 35, et saint Marc, 10, v. 46, qui donne le nom de celui dont il parle et qui l'appelle Bartimæus.

autem admirante confessio nationum est. Pharisei autem per suam calumniam usque hodie, Judæorum infidelitatem demonstrant. HILAR. (can. 9, in *Matth.*). Admirationem autem turbæ talis confessio subsecuta est : Nunquam apparuit sic in Israël, quia is cui per legem nihil opis afferri potuit, verbi virtute salvatur. RÉMIG. Illi vero qui mutum sanandum Domino obtulerunt, intelliguntur apostoli et prædicatores, quia aspectibus divinæ pietatis gentilem populum salvandum obtulerunt. AUG., *De cons. Evang.* (lib. 2, cap. 29). Quod autem hic dicitur de duobus cæcis et dæmonio muto, solus Matthæus posuit : illi duo cæci, de quibus alii narrant, non sunt isti : sed tamen simile factum est ; ita ut si ipse Matthæus non etiam illius

facti meminisset, posset putari hoc quod nunc narrat, dictum fuisse etiam ab aliis duobus : quod commendare memoriæ diligenter debemus, esse quædam facta similia ; quod probatur, cum idem ipse Evangelista utrumque commemorat ; ut (si quando talia singula apud singulos invenerimus, atque in eis contrarium quod solvi non possit) occurrat nobis non esse factum idem, sed aliud simile vel similiter factum.

Et circuitabat Jesus omnes civitates et castella, docens in synagogis eorum, et prædicans Evangelium Regni, et curans omnem languorem et omnem infirmitatem. Videns autem turbas, misertus est eis, quia erant vexati et jacentes, sicut oves non habentes pastorem. Tunc dixit discipulis suis : Messis

passion; parce qu'ils étaient accablés de maux, et couchés çà et là, comme des brebis qui n'ont point de pasteur. Alors il dit à ses disciples : La moisson est grande, mais il y a peu d'ouvriers. Priez donc le maître de la moisson qu'il envoie des ouvriers en sa moisson.

S. CHRYS. — Le Seigneur voulut réfuter par ses actions cette parole des pharisiens : « C'est par le prince des démons qu'il chasse les démons, » car le démon ne se venge pas en faisant du bien à ceux qui l'outragent, mais en leur faisant du mal. C'est tout le contraire du Seigneur qui, après les injures et les outrages, non-seulement ne châtie pas, mais même ne fait pas de reproches (1), et qui bien plus répand des bienfaits. C'est ce qui suit : « Et Jésus parcourait l'un après l'autre toutes les cités et tous les bourgs. » Ainsi nous sommes enseignés non à rendre accusation pour accusation, mais à répondre par des bienfaits. Celui qui, après avoir été accusé, cesse de faire du bien, témoigne par là qu'il ne le faisait que pour la gloire humaine. Mais si tout le bien que vous faites aux hommes, comme vous serviteurs de Dieu, se rapporte à ce maître de tous, vous ne vous arrêterez pas, et vous tendrez ainsi à une récompense toujours grandissante.

S. JÉR. — Vous voyez qu'il porte sa parole aux villages tout aussi bien qu'aux villes, c'est-à-dire aux petits aussi bien qu'aux grands. Ce qu'il considère, ce n'est pas la puissance des nobles, mais le salut des croyants, remplissant ainsi ce que lui avait commandé son Père, et satisfaisant sa soif de sauver les infidèles par sa parole. Or, il enseignait l'Évangile de Dieu dans la synagogue : « Et prêchant le royaume

(1) Saint Chrysostôme est encore plus énergique en rappelant que les démons détestent même ceux qui les honorent.

quidem multa, operarii autem pauci. Rogate ergo Dominum messis ut mittat operarios in messem suam.

CHRYS., in hom. (33, in Matth.). Voluit Dominus ipso facto redarguere accusationem pharisæorum dicentium : In principe dæmoniorum ejecit dæmonia ; dæmon enim convitium passus non bene facit, sed nocet eis qui eum inhonorant. Dominus autem contrarium facit qui post convitia et contumelias, non solum non punit, sed nec etiam increpavit ; quinimo beneficia præstitit : unde sequitur : Et circuibat Jesus omnes civitates et castella ; in quo erudit nos accusatoribus nostris retribuere, non accusationes, sed beneficia : qui enim post

accusationem desistit a beneficiis, monstrat quoniam propter hominum laudem benefacit ; si vero propter Deum benefacis conservis, quicquid illi fecerint, non desistis benefaciens, ut major sit merces.

HIER. Vides autem quod æqualiter, et vicis, et urbibus, et castellis (id est, et magnis, et parvis), Evangelium prædicaverit ; ut non consideraret nobilium potentiam, sed salutem credentium. Sequitur : Docens in synagogis eorum ; hoc scilicet habens operis quod mandaverat Pater, et hanc esuriam ut per doctrinam salvos faceret infideles. Docebat autem in synagoga Evangelium Regni : unde sequitur : Et prædicans Evangelium Regni. REMIG. Intellegendum est Dei : quamvis enim annuntien-

de Dieu.» — RÉMIG. — Ajoutez *de Dieu*, car quoiqu'il parlât des promesses temporelles, ce n'est pas cela qui constitue l'Évangile (1). C'est pour cela que la loi n'est pas appelée l'Évangile, puisqu'elle ne promet à ceux qui la remplissent que les biens temporels et non ceux de l'éternité.

S. JÉR. — Après la parole et la prédication, il guérissait toute maladie et toute infirmité, pour que ses œuvres persuadassent ceux que n'avaient pu persuader ses enseignements. C'est pour cela qu'il est dit : « Guérissant toute langueur et toute infirmité. » Cela est raconté comme venant de lui, car rien ne lui est impossible. — LA GLOSE (2). — Le mot *langueur* signifie les longues souffrances, et celui d'*infirmité*, celles plus légères. — RÉMIG. — Il faut remarquer qu'il guérissait au dedans, dans leur âme, ceux qu'il guérissait au dehors dans leur corps. C'est ce que ne peuvent pas faire les autres par leur propre pouvoir, mais par la permission de Dieu.

S. CHRYS. — Ce n'est pas en cela que consiste la bonté du Christ, mais il nous le montre ayant d'autres sollicitudes sur le peuple, et ouvrant sur eux les entrailles de sa miséricorde, par ces mots : « Or, voyant les foules, il eut pitié d'elles » (3). — RÉMIG. — En cela le Seigneur se montre bon pasteur et non pas mercenaire. Ce qui suit donne le motif de sa compassion : « Parce qu'ils étaient tourmentés et gisants comme des brebis qui n'ont pas de berger. » — S. CHRYS. — C'est

(1) Du mot grec εὐ ἀγγέλλω, annoncer le bien.

(2) Ni là ni dans saint Anselme.

(3) C'est ici que, d'après la Glose, qu'a suivie en cela saint Hilaire, commence le chap. 10. Mais saint Jérôme, Bède et Rabanus le commencent au même point que les exemplaires actuels.

tur bona temporalia, tamen non dicitur Evangelium. Hinc est quod lex non nominatur Evangelium, quia suis observatoribus non promittebat bona cœlestia, sed terrena.

HIER. Post prædicationem autem et doctrinam, curabat omnem languorem et omnem infirmitatem; et ut quibus sermo non suaserat, opera persuaderent : unde sequitur : Curans omnem languorem et omnem infirmitatem; quod de ipso proprie dicitur : nihil quippe ei impossibile est. GLOSSA. Languorem vocat diuturnam infirmitatem; infirmitatem autem, leves morbos. RÉMIG. Sciendum est autem quia illos quos corpore sanabat forinsecus, mente sanabat intrinsecus; alii vero hoc facere non possunt sua potestate, sed per Dei gratiam.

CHRYS., in hom. (33, in Matth.). Non autem in hoc stat Christi bonitas, sed et aliam providentiam circa eos ostendit, viscera misericordiæ circa eos expandens : unde sequitur : Videns autem turbas, misertus est eis. RÉMIG. Per quod officium boni pastoris magis quam mercenarii in se Christus ostendit. Quare autem misertus sit, subjungit : Quia erant vexati et jacentes, sicut oves non habentes pastorem; vexati quidem a dæmonibus, sive quia a diversis infirmitatibus et languoribus erant attriti. RABA. Vel vexati per diversos errores, et jacentes [id est; torpentes], et non valentes surgere; et cum haberent pastores, erant quasi non haberent pastorem. CHRYS., in hom. (33, in Matth.). Hæc principum Ju-

ce qui est la condamnation des princes juifs, car étant les pasteurs de ce troupeau, ils se montraient comme en étant les loups, et non-seulement ils ne corrigeaient pas le peuple, mais encore ils nuisaient à ses progrès. Lorsqu'ils disaient avec admiration : « Jamais il n'a été rien vu de semblable en Israël, » ils lui opposaient cette calomnie : « C'est par le prince des démons qu'il chasse les démons. »

RÉMIG. — Du moment où le Fils de Dieu eut regardé du côté de la terre pour entendre les gémissements de ceux qui sont enchaînés, la moisson, déjà grande, eut bientôt grandi, car les foules des nations ne seraient pas approchées de l'Évangile, si l'auteur du salut n'avait pas jeté ses regards du ciel sur la terre : « Alors il dit à ses disciples : « La moisson, il est vrai, est épaisse, mais les moissonneurs rares. » — LA GLOSE (1). — La moisson est ceux qui peuvent être moissonnés par les prédicateurs et séparés de la foule des hommes perdus, comme des grains détachés des gerbes et destinés au grenier. — S. JÉR. — La *moisson épaisse* exprime la multitude des peuples, et *les ouvriers peu nombreux* la rareté de ceux qui doivent enseigner. — RÉMIG. — Le nombre des apôtres n'était pas grand en comparaison de si vastes moissons. Le Sauveur exhorte les apôtres et leurs successeurs à demander tous les jours l'augmentation de leur nombre : « Demandez donc au maître de la moisson qu'il envoie ses ouvriers dans sa moisson. » — S. CHRYS. — Il se déclare ainsi d'une manière voilée le maître de la moisson, car s'il a envoyé les apôtres moissonner ce qu'ils n'ont pas semé (2), il n'a pas pu les envoyer moissonner les gerbes d'un autre, mais bien celles qu'il avait semées lui-même par ses prophètes. Mais parce que ce

(1) Ou plutôt saint Anselme.

(2) Jean, 4, v. 38. Paroles de Jésus-Christ aux apôtres.

dæorum erat accusatio; quoniam pastores existentes, ea quæ luporum erant, ostendebant: non solum enim non emendabant multitudinem, sed et nocebant eorum profectui: illis enim admirantibus et dicentibus: Nunquam apparuit ita in Israel, e contrario dicebant: Quoniam in principe dæmoniorum ejicit dæmonia.

RÉMIG. Postquam autem Dei Filius de cælo prospexit in terram, ut audiret gemitus compeditorum (*Psal.* 101), mox multa messis cœpit augeri; turbæ namque humani generis fidei non appropinquassent, nisi quia auctor humanæ salutis de cælis prospexit in terram: et ideo sequitur: Tunc dixit discipulis suis: Messis quidam multa,

operarii autem pauci. GLOSSA. Messis ergo dicuntur homines qui possunt meti a prædicatoribus, et de collectione perditorum separari, ut grana excussa a paleis, postea in horreis reponantur. HIER. Messis multa, populorum signat multitudinem; operarii pauci, penuriam magistrorum. RÉMIG. Parvus enim erat numerus apostolorum ad comparationem tantarum segetum. Hortatur autem Dominus suos prædicatores (id est, apostolos et eorum sequaces), ut quotidie sui numeri augmentationem exposcant: unde subdit: Rogate ergo dominum messis ut mittat operarios in messem suam. CHRYS., in hom. (33, in *Matth.*). Latenter seipsum dominum ostendit: ipse enim est

sont les apôtres qui sont les moissonneurs, il leur dit : « Priez donc le maître de la moisson afin qu'il envoie des ouvriers dans sa moisson. » Cependant il ne leur ajouta personne, et il les multiplia non pas en ajoutant à leur nombre, mais en ajoutant à leur vertu. — RÉMIG. — Ou bien il les multiplia lorsque les soixante-douze leur furent ajoutés, et lorsque l'Esprit-Saint en descendant sur les croyants forma une multitude de prédicateurs.

S. CHRYS. — Il nous enseigne quelle grande grâce c'est d'être appelé à annoncer convenablement la parole de Dieu, en nous disant qu'il faut prier pour cela. Ces paroles rappellent celles du précurseur sur le van, l'aire et le froment (1). — S. HIL. — Au sens mystique, ce sont les nations au moment où leur arrive le salut : alors tous les bourgs et toutes les cités sont éclairés par les approches et la lumière du Christ, et échappent aux suites de leur vieux mal. Le Seigneur a pitié de son peuple tourmenté par la violence de l'esprit impur, et malade sous le fardeau de la loi. Il lui rend la vigilance de l'Esprit-Saint après l'avoir trouvé sans pasteur. Le fruit de ce don était très abondant, et son abondance dépassa les besoins de tous ceux qui le calomniaient, car quelle que soit la quantité que chacun en prenne, il déborde toujours. Et comme il est besoin d'un grand nombre d'ouvriers pour le distribuer, il nous ordonne de prier le maître de la moisson d'envoyer un grand nombre de distributeurs du don de l'Esprit-Saint. C'est par la prière que se répand sur nous cette grâce du Seigneur.

(1) Matth., 3.

qui messis est dominus; si enim metere misit quæ apostoli non seminaverunt, manifestum est quoniam non aliena metere misit, sed ea quæ ipse per prophetas seminavit. Sed cum duodecim apostoli sint operarii, dixit : Deprecamini dominum messis, ut mittat operarios in messem suam; et tamen nullum eis adjecit, quia scilicet eos jam duodecim existentes multiplicavit, non numero adjiciens, sed virtutem largiens. RÉMIG. Vel tunc augmentatus est, quando designavit et alios 72, et quando sunt facti multi prædicatores, Spiritu Sancto descendente super credentes.

CHRYS., in hom. [33, in Matth.]. Ostendit autem quam magnum donum sit (scilicet ut aliquis habeat virtutem decanter prædicandi), per hoc quod dicit ad hoc esse orandum. Commemorat autem in hoc loco verbo-

rum Joannis de arca, et ventilabro, et palea, et frumento. HILAR. Mystice autem salute gentibus data, civitates omnes et castella omnia virtute et ingressu Christi illuminantur, et omnem infirmitatem veteri languoris evadunt. Immundi autem spiritus dominante violentia vexatam et sub legis onere ægrotam plebem Dominus miseratur, quia nullus adhuc eis pastor erat, custodiam Sancti Spiritus redditurus. Erat autem domi istius copiosissimus fructus; cujus copia haurientium multitudinem vincit; nam quantumlibet assumatur a cunctis, ad largiendum tamen semper exuberat; et quia plures esse utile est, per quos ministretur, rogari dominum messis jubet ut ad capessendum quod præparabatur donum Spiritus Sancti, messorum copiam Deus præstat : per orationem enim hoc munus a Deo nobis effunditur.

CHAPITRE X.

Alors Jésus ayant appelé ses douze disciples, leur donna puissance sur les esprits impurs pour les chasser, et pour guérir toutes les langueurs et toutes les maladies. Or, voici les noms des douze apôtres : Le premier, Simon, qui est appelé Pierre, et André son frère, Jacques, fils de Zébédée, et Jean son frère, Philippe et Barthélemi, Thomas et Matthieu le publicain, Jacques, fils d'Alphée, et Thaddée, Simon Chananéen, et Judas Iscariote, qui est celui qui le trahit.

LA GLOSE (1). — Depuis la guérison de la mère de Pierre jusqu'ici il y a eu une relation non interrompue de miracles, et ces miracles eurent lieu avant le discours sur la montagne, ainsi que cela est établi par la conversion de saint Matthieu qui y est comprise, saint Matthieu ayant été élu un des douze qui étaient sur la montagne. Ici il revient sur ses pas et reprend son récit au moment de la guérison de l'esclave du centurion, et il dit : « Et convoquant les douze disciples. » — RÉMIG. — L'évangéliste nous avait raconté plus haut que le Seigneur avait engagé ses disciples à prier le maître de la moisson d'envoyer les ouvriers dans sa moisson, et il se montre ici accomplissant ce qu'il leur avait demandé. Or, le nombre douze est un nombre parfait, puisqu'il vient de six, qui est parfait, six venant directement de ses fractions. Ce dernier, qui se forme lui-même de un, deux et trois, fait douze lorsqu'il est doublé. — LA GLOSE (2). — Cette multipli-

(1) La Glose collatérale, laquelle fait commencer le chapitre au verset 36 du précédent.

(2) La première partie de cette citation, qui ne se trouve pas ailleurs, peut se trouver dans saint Grégoire (hom. 17 in Luc., 10).

CAPUT X.

Et convocatis duodecim discipulis suis, dedit illis potestatem spirituum immundorum, ut eijcerent eos, et curarent omnem languorem et omnem infirmitatem. Duodecim autem apostolorum nomina sunt hæc : primus, Simon (qui dicitur Petrus), et Andreas, frater ejus; Jacobus Zebedæi, et Joannes, frater ejus; Philippus et Bartholomæus; Thomas et Matthæus publicanus; et Jacobus Alphæi, et Thadæus; Simon Chananæus, et Judas Iscariotes, qui et tradidit eum.

GLOSSA. A curatione socrus Petri usque huc continuationem habuerunt relata mira-

cula : et fuerunt ante sermonem in montem habitum facta; quod ex electione Matthæi (quæ inter ipsa refertur) indubitanter habemus : fuit enim unus de duodecim electus in monte ad apostolatam : hic autem redit ad ordinem rei sicut gesta est, post curatum centurionis servum, dicens : Et convocans duodecim discipulos. RÉMIG. Narraverat enim superius Evangelista quia cohortatus est Dominus discipulos rogare dominum messis ut mitteret operarios in messem suam; et quod hortatus est, hoc nunc implere videtur. Duodenarius enim numerus perfectus est : nascitur enim a senario, qui

cation par deux peut se rapporter ou aux deux Testaments, ou aux deux préceptes de la charité. — RABAN. — Le nombre douze, qui vient de trois et de quatre, annonce qu'ils prêcheront la foi en la sainte Trinité sous les quatre climats de la terre. Ce nombre a aussi plusieurs figures dans l'Ancien-Testament : les douze enfants de Jacob, les douze princes des enfants d'Israël, les douze fontaines vivantes dans Hélim, les douze pierres sur le rational d'Aaron, les douze pains de proposition, les douze espions explorateurs envoyés par Moïse, les douze pierres qui servirent à élever un autel, les douze pierres enlevées du Jourdain, les douze bœufs qui soutenaient la mer d'airain; dans le Nouveau-Testament les douze étoiles qui brillent à la couronne de l'épouse, les douze fondements et les douze portes que Jean vit à la Jérusalem céleste.

S. CHRYS. — Il ne leur inspire pas confiance seulement en appelant leur ministère une semence, mais encore en ajoutant la puissance à leur ministère. « Et il leur donna la puissance sur les esprits impurs, pour qu'ils pussent les chasser, et pour guérir toute langueur et toute infirmité. » — RÉMIG. — Ce qui prouve clairement que le mal des foules n'était pas un et simple, mais varié; il eut pitié d'elles en donnant à ses disciples le pouvoir de les guérir. — S. JÉR. — Le Seigneur et maître, bon et clément, n'envie pas la puissance de ses disciples et de ses serviteurs, et comme il avait guéri toute infirmité et toute langueur, il donne le même pouvoir à ses disciples. Mais il y a une distance infinie entre avoir et n'être qu'intermédiaire, entre donner et recevoir. Celui-ci fait tout ce qu'il fait par son propre pouvoir; tandis que les autres,

perfectionem habet, eo quod ex suis partibus, quæ sunt unum, duo et tria, in seipsum formatur : senarius autem numerus duplicatus, duodenarium gignit. GLOSSA. Quæ quidem duplicatio ad duo præcepta charitatis vel ad duo Testamenta pertinere videtur. RABA. Duodenarius etiam numerus, qui conficitur ex ternario et quaternario, designat eos per quatuor mundi climata fidem sanctæ Trinitatis prædicaturos. Iste etiam numerus per multas figuras in veteri Testamento præsignatus est : per 12 filios Jacob (*Gen.*, 35); per 12 principes filiorum Israel (*Num.*, 1); per 12 fontes viventes in Helim (*Exod.*, 15); per 12 lapides in rationali Aaron (*Exod.*, 39); per 12 panes propositionis (*Levit.*, 24); per 12 exploratores a Moyse missos (*Num.*, 13); per 12 lapides unde factum est altare (*3 Reg.*, 18); per

12 lapides sublato de Jordane (*Josus*, 4); per 12 boves qui sustinebant mare æneum (*3 Reg.*, 7); in novo etiam Testamento, per 12 stellas in corona sponsæ (*Apocal.*, 12); per 12 fundamenta Hierusalem, quæ vidit Joannes (*Apocal.*, 21), et per 12 portas (*ibidem*).

CHRYS., in hom. [33, in *Matth.*]. Non solum autem eos confidere fecit, eorum ministerium vocando missionem in messem. sed et faciendū eos potentes ad ministerium : unde sequitur : Dedit illis potestatem spirituum immundorum ut eicerent eos, et ut curarent omnem languorem et omnem infirmitatem. RÉMIG. In quo aperte demonstratur quia vexatio turbarum non fuit tantum una aut simplex, sed varia; et hoc est misereri turbis, dare discipulis potestatem curandi et sanandi eas. HIER. Benignus enim et clemens Dominus, ac magister non

dans toutes leurs œuvres, sont forcés à confesser leur propre faiblesse et la puissance du Maître par ces mots : « Au nom de Jésus, levez-vous et marchez » (1). Le nombre des apôtres est marqué ici, afin que l'on regarde comme de faux apôtres ceux qui ne sont pas de ce nombre; c'est pour cela qu'il est dit : « Les noms des douze apôtres sont ceux-ci. » C'est d'abord Simon, qui s'appelle Pierre, et André son frère. Celui-là seul qui voit au fond des cœurs pouvait classer les apôtres selon leur propre mérite. Le premier qui est nommé, c'est *Simon*, et il reçoit le surnom de Pierre, pour pouvoir être distingué de cet autre Simon le Chananéen du bourg de Cana, où le Seigneur changea l'eau en vin. — RAB. — Le nom syriaque de *Céphas* correspond au nom latin de *Petrus*, et au grec Πέτρος. Mais dans chacune de ces trois langues, ce nom est dérivé du mot *Pierre*, et le sens a certainement son origine dans cette parole de saint Paul : « Or, la pierre était le Christ. »

RÉMIG. — Il en est qui ont trouvé la racine de ce mot *Pierre*, grec et latin, dans un mot hébreu signifiant : ou *dissolvant*, ou *déchaussant*, ou *connaissant*. Mais il y a deux contradictions en ceci : d'abord une faute contre le génie de la langue hébraïque; car dans cette langue le *P* (2) n'existe pas et est remplacé par *F*. Ainsi l'on dit : *Filate* ou *Philate* pour Pilate. Ensuite, c'est contraire au sens de la narration évangélique, dans laquelle le Seigneur dit : « Tu t'appelleras Céphas, » l'évangéliste ajoutant de lui-même : « c'est-à-dire Pierre. » Or, Pierre signifie

(1) Ainsi saint Pierre au paralytique du temple (Actes, 3, v. 6), et à cet autre paralytique à qui il dit : *Le Seigneur Jésus vous guérit; levez-vous* (Act., 9, v. 34).

(2) Qui se prononce souvent avec un son dur comme notre *p*, mais le plus souvent comme *phe*.

invidet servis atque discipulis virtutes suas; et sicut ipse curaverat omnem languorem et infirmitatem, apostolis quoque suis tribuit potestatem ut eurent omnem languorem et omnem infirmitatem; sed multa differentia est inter habere et tribuere; donare et accipere : iste quodcumque agit, potestate Domini agit; illi si quid faciunt, imbecillitatem suam et virtutem Domini confitentur, dicentes : In nomine Jesu, surge et ambula. Catalogus autem apostolorum ponitur, ut extra hos qui pseudoapostoli sunt, excludantur : unde sequitur : Duodecim autem apostolorum nomina sunt hæc : primus, Simon (qui vocatur Petrus), et Andreas, frater ejus. Ordinem quidem apostolorum et meritum uniuscujusque, illius fuit distribuere qui cordis arcana ri-

matur. Primus scribitur Simon, cognomine Petrus, ad distinctionem alterius Simonis (qui appellatur Chananæus), de vico Galilææ Cana, ubi Dominus aquam convertit in vinum (Joan., 2). RABA. Idem est autem græcè Πέτρος, sive latine Petrus, quod syriace Cephass; et in utraque lingua nomen a petra derivatum est; nec dubium quin illa de qua Paulus ait (1 Corinth., 10) : Petra autem erat Christus.

RÉMIG. Fuerunt autem nonnulli qui in hoc nomine (græco scilicet atque latino, quod est Petrus) quærentes hebraicæ linguæ interpretationem, dixerunt, quod interpretatur discalcians sive dissolvens, vel agnoscens; sed illi qui hoc dicunt, duabus tenentur contrarietatibus : prima est ex

obéissant; car il obéit à la voix d'André, et vint avec lui vers le Christ. C'est peut-être parce qu'il se montra obéissant à la volonté divine, et qu'il suivit le Christ au premier commandement qu'il le reçut. Ce nom, au dire de quelques autres interprètes, signifie celui qui *dépose son chagrin et celui qui entend une chose triste*. En effet, à la résurrection du Sauveur, Pierre déposa la tristesse que lui avaient causée la passion du Sauveur et son propre reniement, et il entendit avec tristesse le Sauveur lui dire : « Un autre te ceindra et te conduira là où tu ne voudrais pas. »

SUITE. — « Et André son frère. » — S. CHRYS. — Ceci n'est pas une louange de rien. Pierre a été désigné par sa vertu, et André par sa noblesse, c'est-à-dire par sa parenté avec Pierre son frère. Saint Marc nomme ce dernier au troisième rang après Pierre et Jean, il ne les nomme pas par rang de dignité; il n'en est pas ainsi de saint Matthieu. — RÉMIG. — André signifie *viril*; car le mot *virilis*, en latin, vient du mot *vir*, ainsi qu'en grec le nom d'André vient d'*aner*. Il mérita le nom de viril en abandonnant toutes choses pour le Christ, en persévérant avec force dans la voie de ses commandements.

S. JÉR. — L'évangéliste montre une certaine parité entre les différents apôtres, en nous les présentant associés ensemble deux par deux. Il joint Pierre et André, non pas tant à cause de leur parenté temporelle qu'à cause de celle de l'esprit; Jean et Jacques, parce qu'en abandonnant leurs pères selon la chair, ils se mirent à la suite de leur véritable Père qui est au ciel. « Jacques, est-il dit, fils de Zébé-

propriété hebraicæ linguæ, in qua P non exprimitur, sed loco ejus F ponitur : unde Pilatum dicunt Filatum (vel Philatum); secunda ex interpretatione Evangelistæ, qui narrat Dominum dixisse : Tu vocaberis Cephas; et ipse de suo addit : Quod interpretatur Petrus (Joan., 1). Simon autem interpretatur obediens : obediit enim verbis Andree, et cum eo venit ad Christum (Joan., 1); sive quia obediit præceptis divinis, et quia ad unius jussionis vocem secutus est Dominum (Matth., 4); sive ut quibusdam placet, interpretatur deponens mœrorem et audiens tristitiam : Domino enim surgente, deposuit mœrorem dominicæ passionis et suæ negationis, et tristitiam audivit, dicente ei Domino (Joan., 21) : Alius te cinget, et ducet quo tu non vis.

Sequitur : Et Andreas, frater ejus. CHRYS., in hom. (33, in Matth.). Non parva autem et hæc laus est : Petrum enim de-

nominavit a virtute, Andream vero a nobilitate, quæ est secundum morem (in hoc quod eum fratrem Petri dixit); Marcus autem post duos vertices (scilicet Petrum et Joannem) Andream numerat : hic autem non ita : Marcus enim secundum dignitatem eos ordinavit. RÉMIG. Andreas autem interpretatur virilis : sicut enim apud Latinos a viro derivatur virilis, ita apud Græcos ab aner (*ἀνήρ*) derivatur Andreas : bene autem virilis dicitur, quia relictis omnibus, secutus est Christum, et viriliter in mandatis ejus perseveravit.

JÉR. Evangelista autem paria juga apostolorum quæque consociat : jungit enim Petrum et Andream, fratres non tam carne quam spiritu; Jacobum et Joannem, qui patrem corporis relinquentes, verum Patrem secuti sunt (Matth., 4). Unde sequitur : Jacobus Zebedæi, et Joannes, frater ejus : Jacobum quoque appellat Zebedæi,

dée, et Jean son frère. » Jacques est ainsi désigné à cause d'un autre Jacques, *filz d'Alphée*. — S. CHRYS. — Voyez comme ce n'est pas par ordre de dignité qu'il les classe ; car non-seulement Jean devrait, ce me semble, passer avant les autres, mais encore avant son frère. — RÉMIG. — Jacques signifie *le supplantateur*, ou celui qui supplante ; en effet, non-seulement il supplanta les vices de la chair, mais encore il méprisa cette même chair martyrisée par Hérode (1). Jean signifie *grâces à Dieu*, à cause qu'il mérita d'être aimé par Dieu plus que tous les autres, et c'est surtout cette grâce d'amour qui lui valut de reposer à la cène sur la poitrine du Sauveur. Suivent Philippe et Barthélemi. Philippe signifie *la bouche de la lampe* ou *des lampes*, parce qu'il se hâta de répandre par le ministère de ses livres cette lumière qu'il avait trouvée dans le Seigneur, et d'en éclairer tout d'abord son frère. Le nom de Barthélemi appartient à la langue syriaque et pas à l'hébreu, et signifie *le filz de celui qui arrête les eaux*, c'est-à-dire le filz du Christ, qui élève le cœur de ses prédicateurs des choses terrestres à celles du ciel, et les y suspend, afin que, pénétrant plus avant dans le ciel, ils arrosent et enivrent l'âme de leurs auditeurs d'une grâce plus abondante.

SUITE. — « Thomas et Matthieu le publicain. » — S. JÉR. — Les autres évangélistes mettent d'abord le nom de saint Matthieu, ensuite celui de Thomas, et ils ne lui ajoutent pas l'épithète de publicain, afin de ne pas paraître outrager cet évangéliste en rappelant son ancienne profession. Mais il se met lui-même après saint Thomas et se dit publicain, pour montrer la grâce surabondant là où le péché avait

(1) Actes, 12. On y voit qu'Hérode le fit périr par l'épée, ainsi qu'un autre Hérode avait fait périr saint Jean-Baptiste (Matth., 14).

quia et alius sequitur Jacobus Alphæi. CHRYS., in hom. (33, in Matth.). Vide autem quia non secundum dignitatem eos ordinat : mihi enim videtur Joannes, non aliis solum, sed etiam fratre, major esse. RÉMIG. Interpretatur autem Jacobus supplantans, sive supplantator, quia non solum vitia carnis supplantavit, sed etiam eandem carnem Herode trucidante contempsit (Act., 12). Joannes interpretatur Dei gratia, quia præ omnibus diligere a Domino meruit ; unde ob præcipui amoris gratiam, supra pectus Domini in cœna recubuit (Joan., 13). Sequitur : Philippus et Bartholomæus. Philippus interpretatur os lampadis, sive lampadum, quia lumen quo illuminatus est a Domino, mox invento fratri per officium

oris studuit propinare (Joan., 1). Bartholomæus syrum nomen est, non hebræum, et interpretatur filius suspendentis aquas, id est, Christi, qui corda suorum prædicatorum de terrenis ad cœlestia sublevarit et suspendit : ut quo magis cœlestia penetrant, eo corda suorum auditorum gutta sanctæ prædicationis magis inebrient et infundant.

Sequitur : Thomas, et Matthæus Publicanus. HIER. Cæteri evangelistæ, in conjunctione nominum, primum ponunt Matthæum, postea Thomam ; nec publicani nomen ascribunt, ne antiquæ conversationis recordantes, sugillare Evangelistam viderentur : iste vero, et post Thomam se ponit, et publicanum appellat, ut ubi abundavit

abondé. — RÉMIG. — Le nom de Thomas signifie *abîme* ou *géméau* (*geminus*), mot qui en grec revient à celui-ci de *Didyme* (*Didymus*). Il mérita bien celui d'abîme et de Didyme, car plus il douta longtemps, plus il reçut profondément la foi en la passion et en la divinité du Christ, foi qui le fit s'écrier : « Mon Seigneur et mon Dieu. » Matthieu signifie *donné* ; car, par la grâce de Dieu, de publicain il devint évangéliste.

SUITE. — « Et Jacques d'Alphée et Thaddée. » Jacques d'Alphée est celui qui, dans l'Évangile et dans l'épître aux Galates, est appelé le frère du Seigneur (1), parce que Marie, sœur d'Alphée, était la sœur de Marie, mère du Seigneur, et c'est celle que Jean appelle *Marie de Cléophas*, peut-être parce qu'Alphée portait aussi le nom de Cléophas, ou bien parce qu'après la naissance de Jacques, Marie ayant perdu Alphée épousa Cléophas en secondes noces. — RÉMIG. — C'est avec raison qu'il nous est présenté comme le fils d'Alphéc, ou *du juste ou docte* ; car non-seulement il se démit des vices de la chair, mais encore de tout souci temporel, et il eut pour appréciateurs de son mérite les apôtres, qui le choisirent entre eux pour évêque de l'église de Jérusalem. Entre autres choses, l'histoire ecclésiastique raconte de lui qu'il ne mangea jamais de viande et ne but jamais ni vin ni bière. Il n'usait point de bains et ne portait pas d'habit de lin ; nuit et jour, il pria à genoux. Tel fut son mérite, que d'une voix unanime il mérita d'être appelé le juste. Thaddée est celui que Luc appelle *Judas de Jacques*, ou frère de Jacques. Son épître est au canon des livres saints, et il s'y appelle lui-même frère de Jacques. — S. AUG. — Quelques exemplaires

(1) Dans l'Évangile (Matth., 13, v. 55, saint Marc, 6, v. 3), il partage avec trois autres ce titre qui lui est donné à lui seul dans l'épître aux Galates (1, v. 19).

peccatum, superabundet et gratia (Rom., 5). RÉMIG. Thomas autem interpretatur abyssus, sive geminus, qui græce dicitur Didymus. Bene autem Didymus et abyssus interpretatur, quia quo diutius dubitavit, eo profundius effectum dominicæ passionis credidit, et mysterium Divinitatis agnovit : unde dixit (Joan., 20) : Dominus meus et Deus meus. Matthæus autem interpretatur donatus, quia Dei munere de publicano evangelista factus est.

Sequitur : Et Jacobus Alphæi, et Thadæus. RABA. Iste Jacobus est qui in Evangeliiis frater Domini nominatur, et etiam in Epistola ad Galatas : quia Maria, uxor Alphæi, soror fuit Mariæ, Matris Domini, quam Joannes Evangelista Mariam Cleophæ nominavit ; fortasse quia idem Cleophas et

Alphæus est dictus : vel ipsa Maria defuncto Alphæo post Jacobum natum, nupsit Cleophæ. RÉMIG. Et bene dicitur filius Alphæi (id est, justi, sive docti), quia non solum vitia carnis supplantavit, sed etiam curam carnis contempsit : nam cujus meriti fuerit, testes sunt apostoli, qui eum episcopum hierosolymitanæ Ecclesiæ ordinaverunt : unde et Ecclesiastica Historia inter cætera de eo dicit quia carnem nunquam comedit, et vinum et ciceram non bibit ; balneis et lineis vestibus non est usus ; die nocteque flexis genibus orabat. Adeo etiam magni meriti fuit, ut ab omnibus justus vocaretur. Thadæus autem ipse est quem Lucas Judam Jacobi (id est, fratrem Jacobi) appellat ; cujus Epistola in Ecclesia legitur, in qua se fratrem Jacobi nominat. AUG., *De cons.*

l'appellent Lebée; mais qui empêche que le même homme porte deux ou trois noms? — RÉMIG. — Judas est appelé aussi celui qui a confessé; car il a confessé le Fils de Dieu. — RAB. — Thaddée ou Lebée signifie *corculus*, celui qui cultive le cœur (1).

« Simon le Chananéen et Judas Iscariote, qui le trahit. » — S. JÉR. — Simon le Chananéen est celui qui est appelé *Zelotes* par un autre évangéliste, parce que Cana signifie zèle. Judas Iscariote a été ainsi nommé ou du bourg dans lequel il est né, ou de la tribu d'Issachar de laquelle il était issu. Sa condamnation était écrite d'une manière prophétique dans son nom; car Issachar signifie prix, et ce nom semble annoncer le prix de la trahison. — RÉMIG. — Le nom d'Iscariote signifie *souvenir du Seigneur*, parce qu'il s'attacha aux pas du Sauveur; ou bien *mémorial de mort*, signification qui caractérise toute cette partie de sa vie pendant laquelle il médita la mort du Sauveur; ou bien *suffocation*, parce qu'il s'étrangla lui-même. Il faut remarquer que ce nom de Judas fut porté par deux des disciples, parce qu'il devait servir à désigner tous les chrétiens: par Judas, fils de Jacques, tous ceux qui persévèrent dans la foi; par Judas Iscariote, ceux qui abandonnent la foi et reviennent en arrière.

LA GLOSE (2). — Ils sont nommés deux par deux comme approbation de la société conjugale. — S. AUG. — Il les choisit pour disciples et les appela apôtres, eux de basse extraction, sans dignité, sans éducation, afin que ce qu'ils devaient être et ce qu'ils devaient faire de grand, ce

(1) Dans le texte, Rabanus ne rapporte cette dernière signification qu'à *corculus*.

(2) Ni là ni dans saint Anselme.

Evang. (lib. 2, cap. 30). Nonnulli autem codices habent Lebbæum: quis autem unquam prohibuit duobus vel tribus nominibus unum hominem vocari? RÉMIG. Judas autem interpretatur confessus, eo quod Filium Dei confessus sit. RABA. Thadæus autem, sive Lebbæus, interpretatur corculus, id est, cordis cultor.

Sequitur: Simon Chananæus, et Judas Ischarioth, qui tradidit eum. HIER. Simon Chananæus ipse est qui ab alio evangelista scribitur Zelotes. Chana quippe Zelus interpretatur. Judas autem Ischarioth, vel a vico in quo ortus est, vel ex tribu Issachar, vocabulum sumpsit; ut quodam vaticinio in condemnationem sui natus sit: Issachar enim interpretatus est merces, ut significetur pretium proditionis. RÉMIG. Interpretatur autem Scarioth; memoria Domini,

quia secutus est Dominum; sive memoriale mortis, quandiu meditatus est in corde suo ut Dominum traderet in mortem; seu suffocatio, quia seipsum strangulavit. Et sciendum quod duo discipuli hoc nomine sunt vocati, per quos omnes Christiani designantur; per Judam Jacobi, illi qui in confessione fidei perseverant; per Judam Ischariothem, illi qui relicta fide retrò convertuntur.

GLOSSA. Duo et duo nominatim exprimuntur, ut jugalis societas approbetur. AUG. 18, *De civit. Dei*. Elegit ergo hos in discipulos, quos et apostolos nominavit; humiliter natos, inhonoratos, illitteratos ut quicquid magnum essent et facerent, ipse in eis esset et faceret. Habuit inter eos unum malum, quo malo utens bene, et sue passionis impleret dispositum, et Ecclesie sue tolerandorum malorum præberet exem-

fût lui qui le fût et qui le fit en eux. Parmi eux, il en supporta un mauvais, et le fit aboutir au bien, accomplissant par lui le mystère de sa passion, et présentant ainsi à ses disciples un exemple de patience dans les souffrances. — RAB. (1). — Ce n'est pas par imprudence qu'il est élu avec les autres apôtres : la vérité est grande, et elle ne peut pas être arrêtée par l'opposition d'un de ses ministres. Il voulut être trahi par un disciple, afin que vous aussi, si vous vous trouvez trompé par quelqu'un que vous vous serez associé, vous voyiez avec patience que vous vous êtes trompé en le choisissant, et que votre bienfait a péri.

Jésus envoya ces douze, après leur avoir donné les instructions suivantes : N'allez point vers les Gentils, et n'entrez point dans les villes des Samaritains ; mais allez plutôt aux brebis perdues de la maison d'Israël. Et dans les lieux où vous irez, prêchez en disant : Le royaume des cieux est proche. Rendez la santé aux malades, ressuscitez les morts, guérissez les lépreux, chassez les démons ; donnez gratuitement ce que vous avez reçu gratuitement.

LA GLOSE.— Comme toute manifestation de l'esprit, d'après l'Apôtre, est donnée pour l'utilité de l'Église, le Sauveur n'a pas plus tôt donné son pouvoir à ses apôtres qu'il les envoie vers les autres pour qu'ils puissent l'exercer. C'est ce qui suit : « Jésus envoya ces douze. » — S. CHRYS.—Voyez combien la mission devient opportune. Alors qu'ils l'ont vu ressusciter un mort, apaiser la mer et faire d'autres œuvres semblables, et qu'ils ont reçu en paroles et en actions une démonstration suffisante de sa divinité, alors seulement il les envoie.

LA GLOSE.— En les envoyant, il leur apprend ce qu'ils doivent dire,

(1) Ou plutôt de saint Ambroise sur le chap. 6 de saint Luc.

plum. RABA. Qui etiam non per imprudentiam inter apostolos eligitur : magna est enim veritas, quam nec adversarius minister infirmat. Voluit etiam a discipulo prodi, ut tu a socio proditus modeste feras tuum errasse iudicium, periisse beneficium.

Hos duodecim misit Jesus præcipiens eis, et dicens : In viam gentium ne abieritis, et in civitates Samaritanorum ne intraveritis ; sed potius ite ad oves quæ perierunt domus Israel. Euntes autem prædicate, dicentes, quia appropinquavit regnum cælorum. Infirmos curate, mortuos suscite, leprosos mundate, dæmones ejcite : gratis accepistis, gratis date.

GLOSSA. Quia manifestatio Spiritus (ut

Apostolus dicit, 1, *ad Corinth.* ; 12], ad utilitatem Ecclesiæ datur, post datam apostolis potestatem, mittit eos ut potestatem ad aliorum utilitatem exequantur : unde sequitur : Hos duodecim misit Jesus. CHRYS., in hom. (33, in *Matth.*). Attendite autem opportunitatem missionis : postquam enim viderunt mortuum suscitantem, mare increpantem, et cætera hujusmodi, et sufficienter virtutis ejus demonstrationem susceperunt per verba et per opera, tunc eos mittit.

GLOSSA. Mittens autem docet eos quod eant, quid prædicent et quid faciant : primo quidem quod eant : unde dicitur : Præcipiens eis, et dicens : In viam gentium ne abieritis, et in civitates Samaritanorum ne intraveritis ; sed potius ite ad oves quæ perierunt domus Israel. HIER. Non est au-

ce qu'ils doivent faire et là où ils doivent aller; c'est ce qui est dit ainsi: « Leur ordonnant et leur disant : Vous n'irez pas par le chemin des Gentils et vous n'irez pas dans les cités des Samaritains; mais allez d'abord aux brebis qui ont péri de la maison d'Israël. »—S. JÉR.—Ce précepte n'est pas contraire à celui qui leur fut donné plus tard : « Allez, enseignez toutes les nations. » Car l'un a été donné avant et l'autre après la résurrection. Il convenait que l'Évangile fût d'abord annoncé aux Juifs, afin qu'ils ne pussent pas s'excuser en disant : « Que le Seigneur les avait rejetés, puisqu'il avait envoyé ses apôtres aux Samaritains et aux Gentils. » — S. CHRYS.— Le Seigneur les envoya aussi dans la Judée, comme à une école, pour apprendre à lutter contre les nations, et il les traita comme de faibles petits oiseaux que la mère provoque au vol (1). — S. GRÉG.— Il voulut être annoncé d'abord aux Juifs et puis être prêché aux Gentils, pour paraître ne s'adresser aux Gentils que comme à des étrangers, après avoir été repoussé par les siens. Cependant il y en avait parmi les Juifs qui devaient être appelés, et parmi les nations qui ne devaient pas l'être. Cela afin que, tout en les reconnaissant indignes de la vie divine, on ne les jugeât pas trop sévèrement, comme ayant méprisé la prédication évangélique. — S. HIL.— La loi devait avoir les préférences de l'Évangile, et Israël devait être considéré comme d'autant moins excusable de son crime, qu'il avait été plus souvent averti. — S. CHRYS.— Afin qu'ils ne pussent croire qu'il avait pour eux de la haine, quoiqu'ils l'appelaient possédé et l'accablaient d'autres outrages, il s'applique à les corriger, et, enlevant ses disciples à tout autre ministère,

(1) C'est une allusion à cette parole : *Comme l'aigle provoquant ses petits au vol* (Deut., 32).

tem contrarius locus iste ei præcepto quo postea dicitur (Matth., 29) : Euntes docete omnes gentes; quia hoc ante resurrectionem, illud post resurrectionem præceptum est; et oportebat prius adventum Christi nuntiare Judæis, ne justam haberent excusationem, dicentes : Ideo a se Dominum rejecisse, quia ad gentes et Samaritanos apostolos miserit. CHRYS., in homil. (33, ut sup.). Ideo etiam primo ad Judæos mittit, ut quasi in quadam palæstra in Judæa exercitati, ad agones orbis terrarum intrarent, et velut quosdam pullos debiles ad volandum eos inducens. GRÉG., in hom. (4, *super Evang.*). Vel quia prius soli Judææ voluit, et post modum gentibus prædicari; quatenus Redemptoris nostri prædicatio a propriis repulsa, gentiles populos quasi extraneos quæreret. Erant etiam tunc quidam qui de Judæa vocandi essent, et de gentibus vocandi non essent, qui nec ad vitam reparari mererentur, nec tamen gravius de contempta prædicatione judicari. HILAR. (can. 10, *in Matth.*). Legis etiam latio obtinere privilegium Evangelii debebat : hoc minus Israel sceleris sui excusationem habiturus, quo plus sedulitatis in admonitione sensisset. CHRYS., in homil. (33, ut sup.). Item ne existimarent quia Christo convitiabantur et dæmoniacum eum vocabant, quod propter hoc eos odio haberet, primum eos emendare studuit, et ab omnibus aliis discipulos abducens, eis medicos et doctores mittit; et non solum

il les leur envoie comme docteurs et médecins, et non-seulement il défend à ses apôtres de prêcher à d'autres qu'aux Juifs, mais encore il ne leur permet pas de suivre les chemins qui les auraient conduits aux nations : « N'allez pas dans la voie des nations. » Les Samaritains étaient plus faciles à convertir à la foi que les autres nations, et cependant, parce qu'ils étaient ennemis des Juifs, il ne permet pas à ses disciples de les évangéliser avant d'avoir évangélisé les Juifs. C'est pour cela qu'il leur dit : « Vous n'entrerez pas dans les villes des Samaritains. — LA GLOSE (1). — Les Samaritains étaient des Gentils que le roi d'Assyrie laissa dans la terre d'Israël après en avoir emmené captifs les habitants. Sous la pression de plusieurs dangers qu'ils eurent à courir, ils se convertirent au judaïsme, reçurent la circoncision, admirèrent les cinq livres de Moïse, mais professant le plus grand mépris pour tout le reste, et c'est pour cela qu'ils étaient repoussés par les Juifs. — S. CHRYS. — Éloignant ses disciples des Samaritains, il les envoie aux Juifs qu'il appelle *brebis qui périssent* et non pas *brebis infidèles* (2), cherchant de toute part matière à pardon et de quoi les attirer. — S. HIL. — Quoique le Christ les appelât brebis, ils se déchaînèrent contre lui comme des loups ou comme des vipères, par leurs langues et par leurs morsures. — S. JÉR. — Au sens figuré, ceci nous avertit, nous qui portons le nom du Christ, de ne pas nous arrêter dans la voie des hérétiques et des Gentils, et de nous éloigner, dans les habitudes de la vie, de ceux dont nous sépare notre doctrine.

LA GLOSE. — Après leur avoir dit où il faut aller, il leur dit ce qu'ils

(1) Ni dans la Glose actuelle ni dans saint Anselme.

(2) Le sens du mot grec οὐκ ἀποκηθήσαντα veut dire *ne s'éloignant pas d'elles-mêmes*.

prohibuit aliis annuntiare antequam Judæis, sed neque viam quæ ad gentes fert, pertingere concedebat; quod signat ovm dicit: In viam gentium ne abieritis: et quia Samaritani contrarii erant Judæis (quamvis faciliores essent ut converterentur ad fidem), tamen neque Samaritanis prius quam Judæis prædicari permisit: unde dicit: Et in civitates Samaritanorum ne intraveritis. GLOS. Samaritani quidem fuerunt gentiles dimissi in terra Israel a rege Assyriorum post captivitatem ab eo factam, et multis periculis coacti ad judaismum sunt conversi (4 Reg. 17), circumcisionem et quinque libros Moysi recipientes, cætera vero omnino abhorrentes, unde Judæi Samaritanis non

commiscebantur. CHRYS., in homil. (33, ut sup.). Ab his ergo discipulos avertens, ad filios Israel mittit, quos oves pereuntes vocat non abscedentes; undique veniam eis excogitans, et attrahens eorum mentem. HIL. (can. 10, in Matth.). Qui tamen licet oves vocentur, in Christum luporum ac viperarum linguis et faucibus sævierunt. JÉR. Juxta tropologiam vero præcipitur nobis (qui Christi censemur nomine), ne in viam gentium et hæreticorum ambulemus errorem, at quorum religio separata est, separetur et vita.

GLOSSA. Postquam autem docuit eos quo eant, insinuat quid prædicent: unde subditur: Euntes autem prædicare dicentes,

doivent prêcher : « Allez, prêchez, en disant que le royaume de Dieu s'approche. » — RAB. — Le royaume de Dieu est ici dit s'approcher, non par aucun mouvement des éléments, mais par la foi au Créateur invisible. C'est avec raison que les saints sont appelés cieus, eux qui possèdent Dieu par la foi et l'aiment par la charité. — S. CHRYS. — Vous voyez la grandeur de ce ministère, vous voyez la dignité des apôtres. Il ne leur est pas ordonné, ainsi qu'à Moïse et aux prophètes, d'annoncer quelque chose de sensible, mais quelque chose de tout-à-fait nouveau et inattendu. Ceux-là avaient annoncé des biens terrestres, ceux-ci annonceront le royaume des cieus et tous les biens qu'il renferme.

S. GRÉG. — Les miracles furent ajoutés à ce saint apostolat, afin que l'éclat de sa puissance lui attirât la foi, et qu'il pût présenter des œuvres nouvelles tout en annonçant une doctrine nouvelle. C'est pour cela qu'il leur dit : « Guérissez les malades, ressuscitez les morts, délivrez de la lèpre, chassez les démons. » — S. JÉR. — Il donne le pouvoir de faire des miracles, parce que personne n'aurait accordé sa foi à ces hommes de la campagne et sans lettres, qui venaient sans aucun charme de parole annoncer le royaume de Dieu, et afin que la grandeur de leurs œuvres réponde à celle de leurs promesses. — S. HIL. — Tout le pouvoir du Seigneur passe à ses apôtres, afin que ceux qui avaient été figurés par Adam, cette image de Dieu, reçussent maintenant l'effigie du Christ, et que tous les maux dont l'instinct infernal nous avait frappés en la personne du Christ fussent guéris par notre communion à la passion du Christ. — S. GRÉG. — Ces miracles furent annoncés à l'origine de l'Église, et ils devaient alimenter la source de la foi pour que celle-ci pût s'accroître. — S. CHRYS. — Plus tard ils

quia appropinquavit regnum cœlorum. RAB. Hic appropinquare dicitur regnum cœlorum per collatam nobis fidem invisibilis Creatoris, non aliqua motione elementorum. Recte autem cœli vocantur sancti, qui Deum fide retinent, et diligunt charitate. CHRYS., in homil. (33, ut sup.). Vides ministerii magnitudinem; vides apostolorum dignitatem: nihil sensibile præcipiuntur dicere (ut Moyses et prophetæ), sed nova quædam et inopinata: illi enim terrena bona prædicaverunt; hi autem regnum cœlorum et omnia quæ illic sunt bona.

GRÉG., in homil. (4, *super Evang.*). Adjuncta sunt autem prædicatoribus sanctis miracula ut fidem verbis daret virtus ostensa, et nova facerent, qui nova prædi-

carent. Unde sequitur: Infirmos curate, mortuos suscite, leprosos mundate, dæmones ejicite. HIER. Ne enim hominibus rusticanis et absque eloqui venustate indoctis et illitteratis nemo crederet pollicentibus regna cœlorum, dat potestatem prædicta faciendi, ut magnitudinem promissorum probet magnitudo signorum. HILAR. (can. 10, *in Matth.*). Tota autem virtutis dominicæ potestas in apostolos transfertur; ut qui in Adam imagine et similitudine Dei erant figurati, nunc perfectam Christi imaginem sortiantur, et quicquid malorum Adæ corpori Satanae instinctus intulerat, hoc rursum ipsi de communionem dominicæ potestatis emendent. GRÉG., in homil. (29, *in Evang.*). Hæc

s'arrêtèrent, lorsque la foi fut semée en tous lieux, ou, s'il y en eut encore, ils furent fort rares. Dieu les fait ordinairement lorsque le mal est arrivé à son comble; alors il fait éclater sa puissance.—S. GRÉG.—La sainte Église fait tous les jours pour les esprits les mêmes prodiges que les apôtres firent pour les corps, et ces prodiges sont d'autant plus grands que, par eux, ce ne sont pas les corps, mais les esprits qui sont rendus à la vie.—RÉMIG.—*Les infirmes* sont les lâches qui n'ont pas la force de bien vivre; *les lépreux* sont ceux qui sont impies ou en action ou en délectation charnelle; *les morts* sont ceux qui font des œuvres de mort; *les possédés* ceux que le diable a réduits sous son empire.—S. JÉR.—Et parce que la distribution des dons surnaturels perd de son prix lorsque s'interpose une récompense temporelle, il condamne en ces termes l'avarice: « Vous avez reçu gratuitement; donnez gratuitement: moi, votre maître et votre seigneur, je vous ai donné tout cela sans vous le faire payer; donnez-le de même. »—LA GLOSE.—Il dit cela de crainte que Judas, qui avait la bourse, ne voulût se servir de ce pouvoir pour amasser de l'argent, et il le dit aussi pour condamner la perfidie de l'hérésie simoniaque.—S. GRÉG.—Il prévoyait qu'il y en aurait qui feraient tourner en commerce le don de l'Esprit-Saint, et dévier celui des miracles pour le faire servir à leur avarice.—S. CHRYS.—Voyez comme il prend garde aux mœurs tout en parlant de miracles, pour faire voir que sans les mœurs les miracles ne seraient rien. Il arrête l'élan de leur orgueil par ces mots: « Vous avez reçu gratuitement, » et il leur recommande de se montrer purs de toute avarice par ceux-ci: « Donnez gratuitement. » Ou bien ces mots: « Vous avez

autem signa in exordio Ecclesiæ necessaria fuerunt, ut enim fides cresceret, miraculis fuerat nutrienda. CHRYS. Postea autem steterunt reverentia fidei ubique plantata. Si autem et postea facta sunt, pauca et rara fuerunt: consuetudo enim est Deo talia facere, cum aucta fuerint mala: tunc enim suam demonstrat potentiam. GRÉG., in homil. (29, ut sup.). Sancta tamen Ecclesia quotidie spiritualiter facit, quod tunc per apostolos corporaliter faciebat: quæ nimirum miracula tanto majora sunt, quanto per hæc, non corpora, sed animæ suscitantur. RÉMIG. Infirmi quippe sunt ignavi, qui non habent vires bene vivendi; leprosi sunt immundi opere vel delectatione carnali; mortui sunt, qui opera mortis agunt; dæmoniacy sunt, qui in potestatem diaboli sunt redacti. HIER. Et quia semper

fiunt, adjungitur avaritiæ condemnatio, cum subdit: Gratis accepistis, gratis date; ego magister et Dominus absque pretio vobis hoc tribui: ergo et vos sine pretio date. GLOSSA. Hoc autem dicit, ne Judas qui loculos habebat, de prædicta potestate pecuniam congregare vallet; damnans etiam hic perfidiam simoniacæ hæreseos. GRÉG., in homil. (4, ut sup.). Præciebat namque nonnullos donum accepti spiritus in usum negotiationis inflectere, et miraculorum signa ad avaritiæ obsequium declinare. CHRYS., in homil. (33, ut sup.). Vide autem qualiter morum diligentiam non minus habet quam signorum; monstrans quoniam signa sine his nihil sunt: etenim superbiam eorum comprimit, dicens: Gratis accepistis et ab amore pecuniarum mundos esse præcipit, dicens: Gratis date. Vel ut non videatur eorum esse beneficium, ait:

reçu gratuitement, » sont dits ici pour leur montrer que ce qu'ils donnent n'est pas à eux, comme s'il leur disait : « Vous ne donnez pas en prenant dans ce qui vous appartient ; vous ne l'avez reçu ni par votre travail ni comme un salaire quelconque ; ceci est une grâce ; donnez-la donc comme telle aux autres, et il ne convient pas que vous en receviez le prix. »

Ne vous mettez point en peine d'avoir de l'or ou de l'argent, ni de porter de l'argent dans votre bourse. Ne préparez ni un sac pour le chemin, ni deux habits, ni soulers, ni bâton ; car celui qui travaille mérite qu'on le nourrisse.

S. CHRYS. — Après avoir prohibé tout commerce de choses divines, il va jusqu'à la racine de tous les maux en disant : « Ne possédez ni or ni argent. » — S. JÉR. — S'ils prêchent pour ne pas recevoir de salaire, à quoi peut leur servir de posséder de l'or, de l'argent et des deniers ? S'ils en possédaient, ils paraîtraient avoir prêché, non pas pour le salut des hommes, mais par amour du gain. — S. CHRYS. — Ce précepte a d'abord pour but d'élever ses disciples au-dessus de tout soupçon ; en second lieu, il les délivre de tout soin pour qu'ils puissent donner tout leur temps au Verbe divin ; en troisième lieu, il leur dévoile ainsi toute sa puissance, car il pourra leur dire plus tard : « Vous a-t-il manqué quelque chose, lorsque je vous ai envoyés sans sac et sans bourse ? » — S. JÉR. — Celui qui vient de prohiber la richesse représentée par l'or, l'argent et le cuivre, va presque jusqu'à prohiber le nécessaire, afin que les apôtres d'une religion nouvelle, qui devaient établir que tout est dirigé par la Providence divine, se mon-

Gratis accepistis : quasi dicat : Nihil vos de vestro largimini suscipientibus ; neque enim mercede hoc accepistis, neque laborantes ; mea est enim gratia ; ita igitur aliis date ; neque enim est condignum pretium eorum invenire.

Nolite possidere aurum neque argentum, neque pecuniam in zonis vestris ; non peram in via, neque duas tunicas, neque calceamenta, neque virgam : dignus est enim operarius cibo suo.

CHRYS., in homil. (33, ut sup.). Quia spiritualium mercationem supra Dominus prohibuerat, consequenter radicem omnium malorum evellens ait : Nolite possidere aurum neque argentum. HIER. Si enim sic

prædicant ut pretium non accipiant, superflua est auri et argenti, nummorumque possessio : nam si hæc habuissent, videbantur non causa salutis hominum, sed causa lucri prædicare. CHRYS., in homil. (33, ut sup.). Per hoc ergo præceptum primo quidem discipulos facit non esse suspectos ; secundo ab omni eos liberat sollicitudine, ut vacationem omnem tribuant verbo Dei ; tertio docet eos suam virtutem : hoc nempe eis postea dixit (Luc., 22) : Nunquid aliquid defuit vobis quando misi vos sine sacculo et pera ? HIER. Qui autem divitias detruncaverat (quæ per aurum, et argentum, et æs signantur), propemodum et vitæ necessaria amputat ; ut apostoli doctores veræ religionis, qui instituebant omnia Dei providentia gubernari, seipsos ostende-

trassent comme n'étant nullement préoccupés du lendemain. — LA GLOSE. — C'est pour cela qu'il ajoute : « Ni argent dans vos ceintures. » Le nécessaire est de deux espèces, ou représenté par ce qui sert à l'acheter et qui est l'argent dans la bourse, ou considéré en lui-même, et c'est ce qui est mentionné par le sac. — S. JÉR. — Ces mots : « Ni sac dans la route, » sont dits ici pour confondre les philosophes *Bactroperates* (1), qui, méprisant le monde et comptant tout pour rien, portent avec eux toutes leurs provisions. — « Ni deux tuniques. » Ces deux tuniques sont deux vêtements complets, de telle sorte qu'il n'est pas défendu à celui qui voyagerait en Scythie ou sous d'autres climats rigoureux d'avoir deux tuniques, mais qu'il est seulement prohibé d'avoir un vêtement autre que celui que l'on porte pour se prémunir contre les incertitudes de l'avenir. — « Ni chaussures. » Et Platon lui-même défendit que l'on couvrît les deux extrémités du corps, la tête et les pieds, pour ne pas les habituer à la mollesse. Lorsqu'elles ont acquis de la résistance, les autres parties du corps n'en sont que plus robustes. — « Ni bâton. » Pourquoi chercher l'appui d'un bâton, nous qui avons pour appui le Seigneur lui-même ? — RÉMIG. — Le Seigneur nous montre, par ces mots, qu'il appelle les saints prédicateurs à la dignité du premier homme, qui ne désira jamais les trésors de la terre tant qu'il posséda ceux du ciel, et qui n'y pensa que lorsqu'il eut perdu ceux-ci par le péché.

S. CHRYS. — Bienheureux échange ! pour l'or, l'argent et les autres choses de même nature, ils reçoivent le pouvoir de guérir les ma-

(1) Βακτροπήραται, de βακτρών, *bátron*, et πήρα, *sac* : leur nom signifie qu'ils ne portaient qu'un bâton et qu'une besace.

rent nihil cogitare de crastino. GLOSSA. Unde addit : Neque pecuniam in zonis vestris. Duo enim sunt genera necessariorum : unum quo emuntur necessaria (quod intelligitur per pecuniam in zonis), aliud ipsa necessaria (quod intelligitur per peram. HIER. Per hoc autem quod dicit : Neque peram in via, arguit philosophos, qui vulgo appellantur bactroperatæ, quod contemptores seculi et omnia pro nihilo ducentes cellarium secum vehant. Sequitur : Neque duas tunicas : in duabus tunicis duplex mihi videtur innuere vestimentum ; non quod in locis Scythiæ et glaciali nive rigentibus una quis tunica habeat esse contentus, sed quod in tunica vestimentum intelligamus ; ne alio vestiti, aliud nobis futu-

rorum timore reservemus. Sequitur : Neque calceamenta. Et Plato etiam præcepit duas corporis summitates non esse velandas, nec assuefieri debere mollitiei capitis et pedum ; cum enim hæc habuerint firmitatem, cætera robustiora sunt. Sequitur : Neque virgam : qui enim Domini habemus auxilium, baculi præsidium cur quæramus ? RÉMIG. Ostendit etiam Dominus his verbis, quod sancti prædicatores revocati sunt ad primi hominis dignitatem, qui quandiu cælestes possedit thesauros, ista non concupivit ; sed mox ut peccando amisit, ista desiderare cœpit.

CHRYS., in homil. [33, ut sup.]. Felix autem est ista commutatio : nam pro auro, et argento, et hujusmodi, acceperunt po-

lades, de ressusciter les morts et de faire d'autres semblables miracles. Il ne leur a pas dit tout d'abord : « Ne possédez ni or ni argent, » mais seulement lorsqu'il leur a eu dit : « Guérissez les lépreux, chassez les démons. » L'on peut en conclure que d'hommes, si on peut le dire, il les fit anges, les débarrassant de tout autre souci, pour qu'il ne leur restât plus que celui de la doctrine. Il ne leur laisse même pas cette préoccupation, car il leur dit : « Ne soyez pas préoccupés de ce que vous direz » (1). Il leur montre comme très léger et très facile ce qui est très lourd et très difficile. Y a-t-il rien en effet de plus doux que d'être arraché de toute inquiétude? Surtout, l'on peut avoir cette confiance de pouvoir déposer tout souci sans avoir rien à risquer, Dieu étant là et nous tenant lieu de tout. — S. JÉR. — Et parce qu'il les envoyait prêcher sans leur rien laisser et en les dépouillant de tout, il tempère ce qu'a de sévère une telle vérité, en leur disant : « L'ouvrier est digne de son salaire; » c'est comme s'il leur disait : « Ne recevez que ce qui vous est nécessaire pour votre vêtement et pour votre nourriture. » C'est ce que nous dit aussi l'Apôtre : « Ayant notre nourriture et notre vêtement, soyons-en contents; » et ailleurs : « Que celui qui est catéchisé donne de tout ce qu'il possède à celui qui le catéchise. » Que les disciples fassent participer à leurs biens temporels, non pour les enrichir, mais pour subvenir à leurs besoins, ceux dont ils moissonnent les biens spirituels.

S. CHRYS. — Il convenait que les disciples fussent nourris par ceux qu'ils enseignaient, afin qu'ils ne pussent pas se laisser aller à les mépriser comme leur donnant sans rien recevoir, et afin que ceux-ci

(1) Le grec *μη μεριμνήσατε* veut dire : *penser avec inquiétude* (Luc, 12, v. 11).

testatem curandi infirmos, suscitandi mortuos, et alia hujusmodi : unde non a principio dixit eis : Non possideatis aurum vel argentum; sed quando dixerat : Leprosos mundate, dæmones ejicite : ex quo patet quod angelos eos ex hominibus (ut ita dicam) construit, ab omni solvens vitæ hujus sollicitudine, ut una sola detineantur cura, quæ est doctrinæ, a qua etiam eos solvit, dicens : Ne solliciti sitis quid loquamini : quod videtur esse valde onerosum et grave, hoc maxime leve eis ostendit et facile : nihil enim est ita jucundum ut a cura et sollicitudine erutum esse, et maxime cum possibile fuerit ab hac erutos in nullo minorari, Deo præsentem, et pro omnibus nobis effecto. HIER. Et quia nudos quodammodo et expeditos ad prædicandum apostolos mi-

serat, et dura videbatur esse conditio magistrorum, severitatem præcepti sequenti sententia temperavit, dicens : Dignus est enim operarius cibo suo : quasi diceret : Tantum accipite, quantum in vestitu et victu vobis necessarium est : unde Apostolus (1 *Timoth.*, 6) : Habentes victum et vestitum, his contenti simus; et alibi (*ad Galat.*, 6) : Communicet is qui catechizatur, ei qui se catechizat, in omnibus bonis, ut quorum discipuli metunt spiritualia, consortes faciant eos carnalium suorum, non in avaritiam, sed in necessitatem.

CHRYS., in homil. (33, ut sup.). A discipulis autem apostolos cibari oportebat, ut neque ipsi magna saperent adversus eos qui docebantur, sicut omnia præbentes et nihil accipientes; neque rursus illi abscedant,

non plus ne les abandonnassent à cause de ce mépris. Pour empêcher aussi que les apôtres ne rougissent de leur mission en se disant entre eux : « Il nous envoie mendier, » il les appelle *ouvriers*, et ce qu'on leur donne *salaire*; et il dit : « L'ouvrier est digne de son salaire, » pour qu'ils ne puissent penser que leur ministère, qui est tout de parole, n'était pas un service important. Ces paroles n'établissent pas quel est le prix dont est digne le travail apostolique, mais elles donnent aux apôtres une règle de conduite, et elles doivent convaincre, ceux qui fournissent à leurs besoins, que ce qu'ils donnent est une dette.

S. AUG. — La parole évangélique n'est pas chose vénale et ne doit pas être prêchée pour un salaire temporel. Si elle était ainsi vendue, elle serait vendue à un prix bien vil ! Que les prédicateurs demandent aux peuples la nourriture nécessaire à leur vie, et qu'ils attendent de Dieu seul la récompense de leur ministère. Ce que le peuple donne à ceux qui l'évangélisent en leur charité, il ne le leur donne pas comme leur salaire, mais pour subvenir à leurs besoins afin qu'ils puissent continuer à l'évangéliser. — S. AUG. — Après avoir dit à ses apôtres : « Ne possédez pas de l'or, » le Sauveur ajoute immédiatement après : « L'ouvrier mérite de recevoir sa nourriture, » paroles qui montrent pourquoi il ne voulut pas qu'ils portassent avec eux et possédassent de l'or, non parce que l'or n'est pas nécessaire à la vie, mais pour leur faire comprendre qu'il les envoyait de telle manière que leur salaire devait leur être payé par ceux qu'ils allaient évangéliser, comme il l'est aux soldats. Le Seigneur n'a pas voulu, par ces paroles, ordonner à ses apôtres de ne vivre que de ce que leur offriraient ceux

quasi ab his despecti. Deinde ut non dicant apostoli : Mendicantes ergo nos jubet vivere [ut in hoc verecundarentur], monstrat hoc eis debitum esse operarios eos vocans; et quod datur mercedem appellans: non enim quia apostolorum in sermonibus operatio erat, aestimare debebant parum esse beneficium quod præstabant: et ideo dicit: Dignus est operarius cibo suo. Hoc autem dixit, non quidem ostendens tanto pretio apostolos dignos esse labores; sed apostolis legem inducens, et tribuentibus suadens quia quod ab ipsis datur, debitum est.

AUG. Non ergo est venale Evangelium, ut pro temporalibus prædicetur. Si enim sic vendunt, magnam rem vili pretio vendunt. Accipiant ergo prædicatores sustentationem necessitatis a populo, mercedem dispensa-

tionis a Domino: non enim a populo red-ditur quasi merces illis qui cibi in charitate Evangelii serviunt, sed tanquam stipendium datur quo ut possint laborare pascantur. AUG., *De cons. Evang.* (lib. 2, cap. 30). Cum diceret Dominus apostolis: Nolite possidere aurum, continuo subjicit: Dignus est enim operarius cibo suo: unde satis ostendit cur eos possidere hæc ac ferre noluerit, non quod necessaria non sint sustentationi hujus vitæ, sed quia sic eos mittebat ut eis hoc deberi demonstraret ab illis quibus Evangelium credentibus annuntiarent, tanquam stipendia militantibus. Apparet autem hic non præcepisse Dominum ista, tanquam evangelistæ vivere aliunde non debeant, quam eis præbentibus quibus annuntiant Evangelium (alioquin contra hoc

qu'ils devaient évangéliser, car alors Paul aurait été contre cette défense, lui qui vivait du travail de ses mains. Mais il a voulu leur donner ce pouvoir, et leur indiquer qu'à cause de ce pouvoir cela leur était dû. Ne pas obéir à une prescription du Seigneur, c'est là une faute contre l'obéissance; mais l'on peut ne pas user d'un pouvoir qu'il a donné et l'abandonner comme on abandonne un droit. Ce que le Sauveur disait, que celui qui annonce l'Évangile doit vivre de l'Évangile, s'adressait aux apôtres, afin que, pleins de sécurité, ils ne portassent aucune des choses nécessaires à la vie, grandes ou petites; cette parole : « Ni de bâton, » détermine que tout absolument doit être fourni par les fidèles à leurs prêtres, pourvu qu'ils ne demandent pas le superflu. Dans saint Marc, lorsqu'il leur dit de n'emporter que leur bâton, ce bâton signifie leur pouvoir, tandis que ce qui est dit ici *des chaussures* s'entend du souci qui ferait qu'on en porte dans la crainte que celles dont on se sert viennent à manquer. C'est ainsi que l'on doit entendre les deux tuniques, c'est-à-dire que personne n'en porte d'autre que celle dont il est revêtu, dans la crainte que celle-ci vienne à manquer. Il doit s'en rapporter au pouvoir dont il est le ministre. Saint Marc, en nous apprenant qu'ils étaient chaussés de sandales (1), nous met sur la voie d'un sens mystique que ces mots renferment. Cette chaussure laisse le pied nu par-dessus, et l'enveloppe par-dessous. Ainsi l'Évangile ne doit être ni couvert ni s'appuyer sur des intérêts temporels; et, en nous commandant de ne pas porter deux tuniques, mais d'être vêtus avec plus de simplicité, il nous aver-

(1) La sandale, en grec *σανδάλιον*, est, comme on le sait, une chaussure qui ne couvre que la plante des pieds, et quelquefois recouvrant le pied de bandelettes.

præceptum fecit Paulus, qui victum de manuum suarum laboribus transigebat; sed apparet potestatem dedisse apostolis, in qua scirent sibi ista deberi. Cum autem a Domino aliquid imperatur, nisi fiat, inobediencie culpa est : cum autem a Domino potestas datur, licet cuique non uti, et tanquam de suo jure recedere. Hoc ergo ordinans Dominus, quod qui Evangelium annuntiant, de Evangelio vivant, illa apostolis loquebatur, ut securi non possiderent neque portarent huic vitæ necessaria; nec magna, nec minima; ideo posuit : Nec virgam, ostendens a fidelibus suis omnia deberi ministris suis, nulla superflua requiritibus. Hanc ergo potestatem virgæ nomine significavit, cum dixit secundum Marcum (cap. 6) ne quid tollerent in via, nisi virgam tantum : sed et calceamenta, cum dicit Matthæus in via non esse portanda, curam prohibuit; quia ideo portanda cogitantur, ne desint. Hoc et de duabus tunicis intelligendum est, ne quisquam eorum præter eam qua esse indutus aliam portandam putaret, sollicitus ne opus esset; cum ex potestate illa possit accipere. Proinde Marcus dicendo calceari eos sandaliis (vel soleis), aliquid hoc calceamentum mysticæ significationis habere admonet; ut pes neque tectus sit desuper, neque nudus ad terram; id est, non occultetur Evangelium, nec terrenis commodis innitatur. Et quod non portari duas tunicas, sed expressius indui prohibet, monet non dupliciter, sed

tit de vivre avec simplicité et non avec duplicité. Ainsi il est incontes-
table que tout ce que le Seigneur a dit, il l'a dit, partie dans un sens
figuré, partie dans un sens propre, et les évangélistes ont tantôt donné
l'un, tantôt donné l'autre. Que celui qui penserait que le Sauveur n'a
pas pu, dans le même passage, parler tantôt au sens figuré, tantôt au
sens propre, jette les yeux sur les autres parties de l'Évangile, et il
verra combien cette pensée est peu sérieuse et peu réfléchie. En
voyant que le Seigneur, à propos des aumônes et des autres comman-
dements qui sont donnés dans ce passage, recommande de laisser
ignorer à la main gauche ce que fait la droite, il conviendra que c'est
là réellement une figure.

S. JÉR. — Une partie de ces paroles est historique, le reste doit
être pris dans le sens anagogique (1). Il n'appartient pas aux
maîtres de posséder l'or, l'argent et la monnaie qui est dans les
ceintures. L'or signifie souvent le *sens*, l'argent la *parole*, la *mon-
naie* la *voix*. Tout cela, vous devez ne le recevoir de personne,
si ce n'est de Dieu, et ne pas accepter les enseignements de la
philosophie, de l'hérésie ou d'autres perverses doctrines. — S. HIL.
— La ceinture faisant partie du costume de celui qui sert, et comme
on ne la prend que pour aider à son action, en nous défen-
dant d'avoir de l'argent dans nos ceintures, il nous défend toute
vénalité dans notre ministère. Nous sommes prévenus aussi de ne
pas porter de sac dans notre chemin, c'est-à-dire d'avoir à laisser
toute préoccupation de notre subsistance matérielle. Tout trésor est
pernicieux sur la terre, car notre cœur sera nécessairement là où est

(1) Dans un sens plus élevé, du mot grec ἀναγωγή, qui élève en haut.

simpliciter ambulare : ita Dominum omnia
dixisse nullo modo dubitandum est, partim
proprie, partim figurate; sed evangelistas
alia istum, alia illum inseruisse scriptis
suis. Quisquis autem putat non potuisse
Dominum in uno sermone quædam figurate,
quædam proprie, ponere eloquia; cætera
ejus inspiciat; et videbit quam temere hoc
atque inerudite arbitretur : quia enim Do-
minus monet ut nesciat sinistra quid faciat
dextera (Matthæus, 6), ipsas eleemosynas et
quicquid hic aliud præcipit, figurate acci-
piendum putabit.

HIER. Hæc historice dixerimus, cætera
secundum anagogem. Non licet magistris
aurum, et argentum, et pecuniam quæ in
zonis est, possidere. Aurum sæpe legimus

pro sensu, *argentum* pro sermone, *æs* pro
voce : hæc non licet vobis ab aliis accipere,
sed data a Domino possidere, neque hære-
ticorum et philosophorum perverseque doc-
trinae suscipere disciplinas. HILAR. (can. 10,
in *Matth.*). Quia vero *zona* ministerii appa-
ratus est, et ad efficaciam operis præcinctio,
per hoc quod æris in zona inhibetur pos-
sessio, ne quid in ministerio venale sit, ad-
monemur. Admonemur etiam nec peram
habere in via, curam scilicet secularis sub-
stantiæ relinquendam; quia omnis thesau-
rus in terra perniciosus est, corde illic futuro
ubi condatur et thesaurus. Dicit autem :
Non duas tunicas; sufficit enim nobis semel
Christus indutus; neve post intelligentiam
veram, altera deinceps vel hæresis vel legis

notre trésor. Il dit aussi : « Ni deux tuniques. » Lorsque nous avons revêtu le Christ, c'est assez, et après nous être enveloppés de cette vérité incontestable, rejetons le vêtement ou de l'hérésie ou d'une loi étrangère. — « Ni chaussures, » c'est-à-dire que, marchant sur une terre sainte et débarrassée des épines et des ronces, ainsi qu'il fut dit à Moïse, nous ne devons défendre nos pieds par d'autres sandales que celles que nous avons reçues du Christ. — S. JÉR. — Ou bien le Seigneur nous apprend ainsi à ne pas laisser embarrasser nos pieds des liens de la mort, mais d'entrer nu-pieds sur la terre sainte ; à laisser même ce bâton qui pourrait se changer en serpent ; à ne nous appuyer sur aucun appui de la chair, car un bâton ou une baguette de cette nature ne sont jamais que des roseaux qui se brisent et déchirent la main de ceux qui s'y appuient. — S. HIL. — C'est avec raison que nous pouvons nous passer de tout secours étranger, ayant un bâton de la racine de Jessé (1).

En quelque ville ou quelque village que vous entriez, informez-vous qui y est digne de vous loger, et demeurez chez lui jusqu'à ce que vous vous en alliez. Entrant dans la maison, saluez-la, en disant : Que la paix soit dans cette maison ! Si cette maison en est digne, votre paix reviendra à vous. Lorsque quelqu'un ne voudra point vous recevoir, ni écouter vos paroles, secouez, en sortant de cette maison ou de cette ville, la poussière de vos pieds. Je vous dis en vérité qu'au jour du jugement Sodome et Gomorrhe seront traitées moins rigoureusement que cette ville.

S. CHRYS. — Le Seigneur ayant dit plus haut : « L'ouvrier est digne de son salaire, » et craignant que ces paroles ne parussent ouvrir à ses

(1) Esaïe, 11, v. 1.

veste induamur; non calceamenta, quia in sancta terra peccatorum spinis atque aculeis non obsessa, ut Moysi dictum est (Exod., 3), nudis pedibus statuti, admone-mur non alium gressus statuti, admone-mur non alium gressus nostri habere [quam quem accepimus a Christo], apparatus. HIER. Vel docet Dominus pedes nostros mortiferis vinculis non alligari, sed sanctam terram ingredientibus esse nudos; neque habere virgam, quæ vertatur in colubrum; neque aliquo præsidio carnis inniti; quia hujusmodi virga et baculus arundineus est, quem si paululum presseris, frangitur, et manum transforat incumbentis. HILAR. (can. 10, ut sup.). Potestatis autem extraneæ jure non sumus indigi, habentes virgam de radice Jesse.

In quamcunque autem civitatem aut castellum intraveritis, interrogate quis in ea dignus sit; et ibi manete, donec exeatis. Intrantes autem in domum, salutate eam, dicentes: Pax huic domui. Et si quidem fuerit domus illa digna, veniet pax vestra super eam; si autem non fuerit digna, pax vestra revertetur ad vos. Et quicumque non receperit vos, neque audierit sermones vestros, exeuntes foras de domo vel civitate, excutite pulverem de pedibus vestris. Amen dico vobis, tolerabilius erit terræ Sodomorum et Gomorrhæorum in die judicii, quam illi civitati.

CHRYS., in homil. [33, in Matth.]. Quia dixerat superius Dominus: Dignus est operarius cibo suo, ne crederetur propter hoc

disciples toutes les portes, les avertit d'user de la plus grande prudence dans le choix de leur hospitalité, et leur dit : « Dans quelque ville ou dans quelque bourg que vous entriez, demandez quel en est l'habitant qui est digne. » — S. JÉR. — Les apôtres, en entrant dans une ville nouvelle pour eux, ne pouvaient pas savoir qui c'était. Leur choix d'hospitalité devait donc être fixé par l'opinion générale et par le jugement des voisins, afin que la dignité de l'apôtre ne fût pas compromise par le manque de considération de celui qui le recevrait. — S. CHRYS. — Pourquoi donc alors le Sauveur s'assit-il lui-même à la table d'un publicain (1)? — C'est que ce publicain avait mérité cet honneur par sa conversion. Or, ce conseil du Seigneur devait tourner non-seulement à la considération des apôtres, mais encore à la manière d'être traités, car si leur hôte est digne de l'Évangile, il fournira amplement à tous leurs besoins, du moment surtout qu'on ne lui demandera que le nécessaire. Remarquez comment, au moment où il les dépouille de tout, il les pourvoit de tout, en leur permettant de demeurer chez ceux qu'ils devaient évangéliser. Ainsi ils se trouvaient débarrassés eux-mêmes de tout souci, et ne faisant que demander le nécessaire, ne portant d'ailleurs rien avec eux, n'entrant pas indistinctement chez tous, ils persuadaient aux autres qu'ils n'étaient venus que pour les sauver. Le Sauveur voulait les voir aussi distingués par leur vertu que par le pouvoir des miracles, et il n'y a rien qui annonce autant la vertu que de ne pas user de superflu. — S. JÉR. — Par ce choix d'un hôte, il est bien marqué que cet hôte ne fait pas une grâce, mais en reçoit une, et ce qui est dit qu'il doit être digne exprime assez que c'est lui qui reçoit plutôt qu'il ne donne.

(1) Matthieu, comme on peut le voir dans saint Luc, 1, v. 27, 28, 29

omnium eis januam aperire, multam diligentiam hic jubet facere de hospite eligendo: unde dicitur: In quamcunque civitatem aut castellum intraveritis, interrogate quis in ea dignus sit. HIER. Apostoli novam introeuntes urbem, scire non poterant quis talis esset: ergo hospes fama eligendus est populi, et judicio vicinorum, ne prædicatoris dignitas suscipientis infantia deturpetur. CHRYS., in hom. [33, ut sup.]. Qualiter ergo ipse Christus apud publicanum manebat? Quia scilicet dignus effectus erat ex conversione: hoc etiam, non solum in gloriam eis proderat, sed in cibationem; si enim dignus est, omnino dabit cibum, et maxime, cum nihil amplius necessariis petoretur. Intende au-

tem qualiter omnibus eos denudans, omnia eis dedit, permittens in domibus eorum qui docebantur manere: ita enim et ipsi a sollicitudinibus eruebantur, et aliis suadebant quoniam propter eorum advenérant salutem solam, in hoc quod nihil deferebant, et nihil amplius necessariis expetebant, et non ad omnes simpliciter introibant: non enim signis solum volebat eos claros apparere, sed magis virtute: nihil autem ita virtutem designat, sicut non superfluis uti. HIER. Hospes unus etiam eligitur non tribuens beneficium ei qui apud se mansurus est, sed accipiens: hic enim dicitur quis in ea dignus sit, ut magis se noverit accipere gratiam quam dare.

S. CHRYS. — Remarquez qu'il ne leur donne pas encore tout, car il ne leur donne pas de connaître quel est le plus digne, mais il leur dit d'examiner pour le savoir. En ajoutant : « Et ne sortez pas de là, » il leur ordonne non-seulement de chercher les plus dignes, mais leur choix une fois fait, de ne plus changer, et cela afin de ne pas contrister celui qui les a reçus, et de ne pas s'attirer à eux-mêmes le reproche de légèreté ou de gourmandise. — S. AMBR. — Les apôtres doivent chercher leur hôte sans se presser pour ne pas avoir de raison de changer, mais les mêmes précautions ne sont pas commandées à celui-ci, car son hospitalité pourrait perdre de son prix par les hésitations de son choix.

« Lorsque vous entrerez dans une maison, vous saluerez en disant : Paix à cette maison. » — LA GLOSE. — C'est comme s'il disait : « Demandez la paix pour votre hôte pour endormir toute sa répugnance contre la vérité. » — S. JÉR. — Ces paroles renferment le salut ordinaire de la langue syriaque et de la langue hébraïque, car le mot tout à la fois hébreu et syriaque *salemalach* ou *salamalach*, qui répond à l'*ave* des latins et au *kayre* (χαῖρε) des Grecs, veut dire : la paix soit avec vous. Or, ce précepte du Seigneur revient à ceci : En entrant dans une maison, priez pour la paix de cette maison, et autant que vous le pourrez, apaisez les discordes qui y règnent. Si c'est la lutte qui vous reçoit, vous recevrez votre récompense pour cette paix que vous aurez offerte, et ceux qui l'auront refusée conserveront la guerre. « Si cette maison en est digne, votre paix viendra sur elle; si elle n'en était pas digne, votre paix vous reviendra. » — RÉMIG. — Ou bien il y aura un prédestiné à la vie, et il suivra le Verbe divin qu'il vient d'entendre;

CHRYS., in homil. (93, ut sup.). Intende autem quia nondum omnia eis tribuit : neque enim eis largitur ut sciant quis sit dignus, sed jubet scrutari. Non solum autem dignos jubet querere, sed neque de domo in domum transmutari, cum subdit : Et ibi manete donec exeat; ut neque suscipientem contristent, neque ipsi opinionem accipiant levitatis, aut gulæ. AMBR., sup. Luc. (cap. 9). Non ergo otiose domus, quam ingrediuntur apostoli, eligenda decernitur, ut mutandi hospitii causa non suppetat : non tamen eadem cautio receptori mandatur, ne dum hospes eligitur, hospitalitas minuat.

Sequitur : Intrantes autem in domum, salutate eam dicentes : Pax huic domui. GLOSSA (interlin.). Quasi diceret : Pacem

gnantia contra veritatem. HIER. In hoc etiam occulte salutationem hebræi ac syri sermonis expressit. Quid enim græce dicitur *Chære* (χαῖρε), et latine *Ave*, hoc hebraico syroque sermone appellatur *Salemalach*, sive *Salamalach*, id est, *pax tecum*. Quod autem præcipit, tale est : Introeuntes autem, pacem imprecamini hospiti, et (quantum in vobis est) discordiæ bella sedate. Si autem orta fuerit contradictio, vos mercedem habebitis de oblata pace; illi qui habere noluerunt, bellum possidebunt : unde sequitur : Et si quidem fuerit domus digna, veniet pax vestra super eam. Sin autem non fuerit digna, pax vestra ad vos revertetur. RÉMIG. Quia scilicet aut erit quisque prædestinatus ad vitam, et celeste verbum sequitur, quod audit; aut si nullus audir:

mais s'il n'y a personne qui ait voulu l'entendre, la parole du prédicateur n'en restera pas inutile pour cela, car la paix lui reviendra à lui lorsqu'il recevra du Seigneur la récompense pour son œuvre. — S. CHRYS. — Le Seigneur leur apprend à ne pas s'appuyer sur ce qu'ils sont les docteurs des autres pour attendre leur salut, mais de leur faire honneur en les prévenant. Ensuite il leur montre que leur salut sera une véritable bénédiction, en leur disant : « Si cette maison n'était pas digne. » — RÉMIG. — Le Seigneur ordonne à ses disciples de se faire précéder de ce salut de paix, afin que ce salut détermine lui-même quels sont les hôtes et les maisons dignes d'eux, et c'est comme s'il leur disait ouvertement : Offrez la paix à tous, car ceux qui la recevront se déclareront dignes, et indignes ceux qui la refuseront. Ce salut doit précéder l'entrée, quoiqu'il y ait eu déjà un choix fait sur l'opinion générale, afin que les prédicateurs soient plutôt appelés à cause de leur dignité que reçus parce qu'ils se seraient introduits eux-mêmes : ce peu de mots, annonce de la paix, leur suffiront pour découvrir si la maison et l'hôte sont dignes d'eux.

S. HIL. — Les apôtres saluent la maison avec un sentiment de paix, mais ils expriment plutôt la paix qu'ils ne la donnent. La paix du Seigneur, qui sort des entrailles de sa miséricorde, ne viendra sur les habitants d'une maison que s'ils s'en sont montrés dignes; que si cette maison ne mérite pas de la recevoir, cette paix ne laissera pas sortir son mystère de la conscience des apôtres dans laquelle il l'a renfermé. La seule malédiction éternelle reste à ceux qui ont rejeté les préceptes du Christ, et cette malédiction leur est annoncée par le départ des apôtres, et parce qu'en sortant ils secouent la poussière de

voluerit, ipse prædicator sine fructu non erit; quia ad eum pax revertitur, quando ei a Domino pro labore sui operis recompensatur. CHRYS., in hom. (33, in Matth.). Instruit ergo eos Dominus quod non propter hoc exspectent ab aliis præsalutari, quia docebant, sed antecedere salutatione, alios honorando. Deinde monstrat quod non est sola salutatio, sed benedictio, per hoc quod dicit: Si autem non fuerit digna. REMIG. Docuit ergo Dominus discipulos suos offerre pacem in introitu domus, ut salutatione pacis eligeretur domus digna vel hospes: ac si patenter diceret: Omnibus offerre pacem; quia aut accipiendo, dignos, aut non accipiendo, indignos se manifestabunt: quamvis enim fama populi dignus electus sit

hospes, tamen salutandus est; ut magis sua dignitate prædicatores vocentur, quam ultro se ingerere videantur: hæc autem pax paucorum verborum ad totam explorationem dignæ domus, vel hospitii, potest referri.

HILAR. Salutant ergo apostoli domum cum pacis affectu, sed ita ut potius pax eis dicta sit quam data: porro autem propriam, quæ viscera miserationis sunt, non oportere in eam venire, nisi sit digna; quæ si digna reperta non fuerit, sacramentum pacis cœlestis intra propriam apostolorum conscientiam est continendum; in eos autem qui cœlestis regni præcepta respuerint, egressu apostolorum et signo pulveris a pedibus excussi, æterna maledictio relinquatur:

leurs pieds. « Et quiconque ne vous recevra pas et ne voudra pas écouter votre parole, sortez de cette maison ou de cette ville et secouez la poussière de vos pieds. » En restant dans un lieu, on paraît conserver des relations avec ceux qui l'habitent. Mais lorsque l'on a secoué la poussière de ses pieds, tout le péché reste à cette maison, et le séjour des apôtres se trouve n'avoir eu aucun résultat pour sa guérison. — S. JÉR. — Cette poussière, qui tombe des pieds, est un témoignage que le zèle des apôtres a passé par là, qu'ils sont passés dans cette cité, et que leur prédication s'y est fait entendre. Ou bien elle exprime que l'on ne doit rien recevoir, pas même le nécessaire, de ceux qui méprisent l'Évangile. — RABA. — Ou bien les pieds des apôtres expriment l'œuvre et la marche de la prédication apostolique. Cette poussière qu'ils répandent est une figure de la légèreté de la pensée humaine. Les docteurs les plus élevés ne peuvent pas en être tout-à-fait exempts, étant sans cesse préoccupés et inquiets de ce qui peut agir sur leurs auditeurs, et comme sur toutes les routes de ce monde, ils ramassent dans leur prédication la poussière de cette terre, mais avec leurs pieds seulement. Or, ceux qui méprisent leur doctrine tournent en témoignage pour leur condamnation tant de travaux, de dangers, et les ennuis de tant de préoccupations. Ceux, au contraire, qui accepteront sa parole, sauront trouver des leçons d'humilité dans les peines et les soucis que pour eux ont supportés ceux qui les ont évangélisés. Et afin que cela ne passe pas pour une faute légère de ne pas recevoir les apôtres, le Sauveur ajoute : « Je vous le dis en vérité, au jour du jugement le sort de Sodome et de Gomorrhe sera plus tolérable que celui de cette ville. » — S. JÉR. — Car la prédication

unde sequitur : Et quicumque non receperit vos, neque audierit sermones vestros, exeuntes foras de domo vel civitate, excutite pulverem de pedibus vestris. Existenti enim in loco, cum loco videtur esse communio. Totum ergo peccatum illius domus excusso pulvere pedum relinquitur, nihilque sanitatis de insistentium apostolorum vestigiis mutatur. HIER. Pulvis etiam excutitur de pedibus in testimonium laboris sui, quod ingressi sint civitatem, et prædicatio apostolica ad illos usque pervenerit. Sive excutitur pulvis, ut nihil ab eis accipiant, nec ad victum quidem necessaria, qui Evangelium spreverint. RAB. Vel aliter : pedes discipulorum ipsum opus incessumque prædicationis signant. Pulvis vero quo asperguntur, terrenæ levitas est cogitationis; a qua etiam summi doctores

immunes esse nequeunt, cum pro auditoribus solliciti salubribus curis incessanter intendunt; et quasi per itinera mundi, uno calcaneo terræ pulverem legunt. Qui ergo spreverint doctrinam docentium, sibi labores et pericula tædiumque sollicitudinum ad testimonium suæ damnationis inflectant; qui vero receperint verbum, afflictiones curasque doctorum quas pro se tolerabunt, in argumentum sibi vertunt humilitatis. Et ne levis culpa videatur esse apostolos non recipere, subdit : Amen dico vobis, tolerabilius erit terræ Sodomorum et Gomorrhæorum in die judicii quam illi civitati. HIER. Quia Sodomitis et Gomorrhæis non fuit prædicatum; huic autem cum prædicatum sit, non recepit Evangelium. RÆMIC. Vel quia Sodomitæ et Gomorrhæi inter vitia

ne s'est pas fait entendre à Sodome et Gomorrhe, tandis que la ville dont il s'agit ici ne l'a pas reçue lorsqu'elle s'est présentée. — RÉMIG. — Ou bien parce qu'il est dit qu'au milieu de tous les vices de la chair, les habitants de Sodome et ceux de Gomorrhe étaient restés hospitaliers, quoique les hôtes qu'ils sont dits avoir reçus ne fussent pas des apôtres. — S. JÉR. — Si donc le sort de la terre de Sodome sera plus tolérable que celui de cette cité qui ne reçut pas l'Évangile, c'est que les supplices ne sont pas les mêmes pour tous les pécheurs. — RÉMIG. — Si les villes de Sodome et de Gomorrhe sont spécialement citées ici, c'est qu'il n'y a rien de plus détestable aux yeux de Dieu que les péchés contre nature, péchés qui attirèrent la destruction sur le monde entier aux jours du déluge, et plus tard sur les quatre villes renversées, péchés pour lesquels les hommes tous les jours sont punis de maux divers.

S. HIL. — Au sens mystique, il faut voir ici un enseignement du Seigneur par lequel il nous éloigne des liaisons et de toute intimité avec les personnes ou qui se déclarent contre le Christ, ou qui l'ignorent. Dans chaque ville, demandez qui est digne de vous recevoir, c'est-à-dire demandez s'il y a là une église et si le Christ y a une habitation, et ne passez pas outre, car c'est là une maison qui mérite que vous vous y arrêtiez; c'est le Juste qui en est l'hôte. Il devait s'en rencontrer beaucoup parmi les Juifs, dont l'attachement pour la loi était si grand que, malgré leur foi au Christ motivée par ses miracles, ils ne pouvaient pas sortir des œuvres de la loi. D'autres devaient ne faire que simuler leur conversion de la loi à l'Évangile, et ne venir à celui-ci qu'attirés par le désir curieux d'expérimenter cette liberté qu'il promettait. Il devait y en avoir enfin qui, égarés par leur intelligence, devaient être entraînés par elle dans l'erreur. Et comme tout cela se

carnis et hospitales fuisse leguntur (*Genes.*, 19), quamvis non tales hospites receperint, sicut apostolos. HIER. Si autem tolerabilius erit terræ Sodomorum, quam illi civitati, quæ non recepit Evangelium, ergo inter peccatores supplicia diversa sunt. RÉMIG. Specialiter tamen Sodomorum et Gomorrhæorum mentionem fecit, ut per hoc demonstraret quia illa peccata sunt Deo magis odibilia, quæ fiunt contra naturam; pro quibus deletus est mundus aquis diluvii (*Gen.*, 6) quatuor civitates subversæ (*Gen.*, 19), et mundus quotidie diversis malis affligitur.

HILAR. Mystice autem instruit nos Dominus non immisceri eorum domibus aut fa-

miliaritatibus, qui Christum aut insectantur, aut nesciunt; et in quacunque civitate interrogare quis eorum habitatione sit dignus; id est, sicubi Ecclesia sit, et Christus habitator, neque quoquam alibi transire; quia hæc est domus digna et justus hospes. Judæorum autem plures erant futuri, quorum tantus in favorem legis affectus esset, ut quamvis per admirationem operum in Christum credidissent, tamen in legis operibus morarentur; alii vero explorandæ libertatis quæ in Christo est, curiosi, transire se ad Evangelia ex lege essent simulari; multi etiam in hæresim per intelligentiæ perversitatem traducerentur : et

revêt à tort du faux nom de vérité catholique, il faut se prémunir et n'agir qu'avec prudence jusque dans cette maison digne de nous recevoir, l'Église catholique (1).

Je vous envoie comme des brebis au milieu des loups. Soyez donc prudents comme des serpents, et simples comme des colombes. Mais donnez-vous de garde des hommes. Car ils vous feront comparaitre dans leurs assemblées, et ils vous feront fouetter dans leurs synagogues; et vous serez présentés à cause de moi aux gouverneurs et aux rois, pour leur servir de témoignage aussi bien qu'aux nations.

S. CHRYS. — Après avoir banni toute sollicitude du cœur de ses disciples et les avoir armés de l'éclat de leurs miracles, il leur dit enfin quels sont les dangers au milieu desquels ils sont envoyés. D'abord, il leur montre ainsi sa vertu de prescience, ensuite il les prémunit ainsi contre le soupçon que tout cela leur arrive par la faute du maître, et contre l'étonnement qu'ils auraient éprouvé si tout cela leur était arrivé inopinément et à leur insu. Enfin, c'est pour qu'ils ne soient pas ébranlés aux jours de la croix. Pour leur montrer qu'il leur donne des règles nouvelles pour le combat, il les envoie tout nus et leur ordonne de demander leur nourriture à ceux qui les reçoivent. Il ne s'arrête pas là, et ces mots leur ouvrent des aperçus nouveaux sur sa puissance : « Voici que je vous envoie comme des brebis au milieu des loups. » Remarquez que ce n'est pas seulement aux loups qu'il les envoie, mais au milieu des loups, afin que sa force éclate davantage lorsqu'on verra les brebis vaincre les loups au moment même où elles en sont

(1) Le texte de saint Hilaire n'est ici qu'abrégé, mais le sens est tout entier dans la citation.

quia istiusmodi omnes penes se esse veritatem catholicam mentiuntur, domo ipsa (id est, Ecclesia catholica) caute utendum est.

Ecce ego mitto vos sicut oves in medio luporum : estote ergo prudentes sicut serpentes, et simplices sicut columbæ. Cavete autem ab hominibus : tradent enim vos in conciliis, et in synagogis suis flagellabunt vos; et ad præsides, et ad reges ducemini propter me, in testimonium illis et gentibus.

CHRYS., in hom. (34, in Matth.). Quia superius apostolorum removit sollicitudinem et signorum suorum ostensione eos armavit, consequenter prædicat eis mala quæ debebant eis contingere : primo quidem, ut

discerent præscientiæ ejus virtutem; secundo, ut nullus suspicaretur quoniam propter imbecillitatem magistri hæc eis supervenirent mala; tertio, ut ipsi sustinentes non obstupescerent, dum inopinabiliter et præter spem evenirent; quarto, ut hoc audientes non turbentur in tempore crucis. Deinde ut discant quoniam nova hæc prælii lex est, nudos etiam mittit et a suscipientibus jubet cibari : neque in hoc sistit, sed ulterius suam virtutem ostendit, dicens : Ecce ego mitto vos sicut oves in medio luporum, etc. Ubi considerandum, quod non simpliciter ad lupos, sed in medio luporum mittit; ut sic suam virtutem magis demonstret, cum oves lupos superaverint, etiam in medio luporum existentes; et

enveloppées, et au lieu de périr sous leurs morsures, les changer eux-mêmes. Il est bien plus grand et bien plus admirable de changer leurs âmes que de les tuer. Or, cette manière de s'exprimer leur apprend à déployer la douceur des brebis au milieu des loups. — S. GRÉG. — Celui qui a accepté le ministère de la prédication ne doit pas faire du mal, mais en supporter, afin d'apaiser par son aménité la fureur de ceux qui sont déchaînés contre lui, et que, tout couvert d'autres blessures, on le voie se consacrer à la guérison de celles des pécheurs. Si quelquefois le droit le force à punir ceux qui lui sont soumis, que sa colère vienne de l'amour et non pas de la cruauté, et qu'au moment qu'il établit au dehors ce que demande la règle, il aime d'un amour paternel au fond de son cœur ceux qu'il châtie extérieurement. Plusieurs, au moment où ils reçoivent les pouvoirs du commandement, se montrent ardents à déchirer ceux qui leur sont soumis, ils font éclater la terreur du pouvoir, veulent paraître dominateurs, ne se reconnaissent pas du tout comme des pères, et échangent l'humilité pour l'enflure de la domination. Et si quelquefois ils vous flattent au-dehors, ils sévissent contre vous en leur âme; c'est d'eux qu'il a été dit : « Ils viennent à vous avec des vêtements de brebis, et au dedans ce sont des loups ravissants. » Il nous faut bien remarquer que c'est contre eux que nous sommes envoyés comme des loups au milieu des brebis, afin de nous préserver contre la morsure du mal en conservant le sens de l'innocence. — S. JÉR. — Il appelle *loups* les scribes et les pharisiens qui étaient les clercs de la religion juive (1). — S. HIL. — Par *loups* sont aussi désignés tous ceux qui devaient, dans leur fureur insensée, se déchaîner contre les apôtres.

(1) Saint Jérôme fait ici allusion à la vocation des clercs, qui étaient consacrés au service divin, ainsi que les scribes et les pharisiens chez les Juifs.

plurimos morsus accipientes ab eis, non solum non consumuntur, sed et illos convertunt. Multo autem mirabilius est et majus transmutare mentes eorum, quam interficere eos. Inter lupos autem, ovium mansuetudinem eos docet ostendere. GREG., in hom. (17, in Evang.). Qui enim locum prædicatoris suscipit, mala inferre non debet, sed tolerare; ut ex ipsa sua mansuetudine iram sævientium mitiget, et peccatorum vulnera ipse in aliis afflictionibus vulneratus, sanet : quoniam etsi quandoque zelus rectitudinis exigit ut erga subditos sæviat, furor ipse de amore sit, non de crudelitate; quatenus et jura disciplinæ foris exhibeat,

et intus paterna pietate diligat quos foris castigat. Multi autem cum regiminiis jura suscipiunt, ad lacerandos subditos inardescunt, terrorem potestatis exhibent, domini videri appetunt, patres se esse minime recognoscunt, humilitatis locum in elationem dominationis immutant; et, si quando extrinsecus blandiuntur, intrinsecus sæviunt, de quibus dicitur (Matth., 7) : Veniunt ad vos in vestimentis ovium, intrinsecus autem sunt lupi rapaces : contra quæ nobis considerandum est, quia sicut oves inter lupos mittimur; ut sensum servantes innocentie, morsum malitie non habeamus. HIER. Lupos autem scribas et phariseos

S. CHRYS. — La consolation de leurs maux, c'était la puissance de celui qui les envoyait. Aussi l'expression de cette puissance précède-t-elle celle de leur mission : « Moi, je vous envoie, » leur dit-il, et c'est comme s'il leur disait : « Ne vous troublez pas d'être envoyés comme des brebis au milieu des loups. Je puis faire que vous n'ayez rien à en souffrir, et que non-seulement vous vous montriez supérieurs aux loups, mais plus terribles que les lions. Il faut que cela soit ainsi, par là vous serez plus illustres, et ma force en éclatera davantage. » Ensuite, afin qu'ils y mettent un peu d'eux-mêmes, et qu'on voie bien qu'ils ne sont pas couronnés sans mérite, il ajoute : « Soyez donc prudents comme des serpents, et simples comme des colombes. » — S. HIL. — Afin d'éviter les embûches par leur prudence, et le mal par leur simplicité. Le serpent est pris ici pour emblème de l'astuce, parce qu'il se sert de tout son corps pour couvrir sa tête, et porter ainsi la défense là où est la vie. Ainsi, sauvons, au péril de tout notre corps, notre chef, qui est le Christ, c'est-à-dire, étudions-nous à conserver notre foi pure et sans tache (1). — RAB. — Le serpent a coutume de se frayer un passage au travers d'épais buissons pour y laisser sa vieille peau. C'est ainsi que le prédicateur qui passe dans la voie étroite y laisse le vieil homme. — RÉMIG. — C'est une belle parole que celle par laquelle le Seigneur avertit les prédicateurs d'avoir la prudence du serpent; car c'est par le serpent que le premier homme fut trompé, et cette parole du Christ revient à celle-ci : « Ainsi qu'il fut rusé pour perdre, ainsi soyez-le pour sauver; » il loua l'arbre, vous exaltez la

[1] Allusion à ces paroles de saint Paul : *Le Christ habite par la foi dans nos âmes* (Eph., 3, v. 17). *Réalisant la vérité dans la charité, croyez en celui qui, en toutes choses, est votre chef, le Christ* (Ep., 4, v. 15).

vocat, qui sunt clerici Judæorum. HILAR. Lupos etiam significat omnes hos qui vesano furore in apostolos desævitur erant.

CHRYS., in homil. (34, ut sup.). Malorum autem erat eis consolatio, mittentis virtus : et ideo ante omnia posuit, dicens : Ecce ego mitto vos, quasi dicat : Ne turbemini quoniam in medio lporum mittimini : possum enim facere ut nihil mali sustineatis, non solum lupis non suppositi, sed leonibus terribiliores effecti : sed ita expedit fieri : hoc enim vos clariores facit, et ineam virtutem magis divulgat. Deinde, ut aliquid etiam a seipsis inferant, et non sine causa coronari æstimentur, subdit : Estote ergo prudentes sicut serpentes, et simplices sicut columbæ. HILAR. Ut per

prudentiam devitent insidias, per simplicitatem non faciant malum. Et serpentis astutia ponitur in exemplum, quia toto corpore occultat caput; ut illud, in quo vita est, protegat : ita nos toto periculo corporis caput nostrum (qui Christus est) custodiamus, id est, fidem integram et incorruptam servare studeamus. RABA. Solet etiam serpens eligere strictas rimas, per quas transiens veterem pellem exuat : si militer prædicator transiens per angustam viam, veterem hominem omnino deponat. RÉMIG. Pulchre etiam Dominus prædicatores serpentis prudentiam monet habere, quia primus homo per serpentem deceptus est : ac si diceret : Quia hostis callidus fuit ad decipiendum, vos prudentes sitis ad

vertu de la croix. — S. HIL. — Lui, c'est d'abord à l'âme du sexe le moins résistant qu'il s'attaqua; il l'allécha ensuite par l'espérance, et promit une participation à l'immortalité; ainsi également, tout en tenant compte de la nature et des dispositions d'un chacun, il faut se servir de paroles prudentes, révéler l'espérance des biens éternels, et promettre en toute vérité, d'après les engagements du Seigneur, ce qu'il ne promet qu'en mentant, à savoir que ceux qui ont la foi seront semblables aux anges.

S. CHRYS. — Ainsi qu'il nous faut avoir la prudence du serpent pour ne pas être lésés en choses importantes, ainsi devons-nous avoir la simplicité de la colombe pour ne pas nous venger, lorsque nous avons à souffrir des choses injustes, et pour ne nuire à personne en lui tendant des embûches. — RÉMIG. — C'est avec raison que le Sauveur unit les deux choses; car la simplicité sans la prudence peut être déçue facilement, et la prudence a ses dangers lorsqu'elle n'est pas tempérée par la simplicité.

S. JÉR. — La simplicité des colombes est annoncée par la figure dont s'est revêtu l'Esprit-Saint. C'est en faisant allusion à cette vertu que l'Apôtre a dit : « Soyez petits en malice. » — S. CHRYS. — Qu'y a-t-il de plus dur que de tels ordres? Il ne suffit pas d'avoir à supporter le mal; il n'est pas même permis de s'en troubler, ce qui est l'apanage de la colombe; car la colère ne fait pas tomber la colère, et la seule douceur peut l'éteindre.

RAB. — Ces mots qui suivent : « Gardez-vous des hommes, » montrent que ces loups dont il vient de parler ne sont que nos semblables. — LA GLOSE (1). — C'est pour cela qu'il est nécessaire que vous soyez

(1) Ou plutôt dans saint Anselme avec plus d'étendue.

liberandum : ille laudavit lignum, vos laudate crucis virtutem. HILAR. Ille animum primum mollioris sexus aggressus est, spe deinde illexit, et communionem immortalitatis spondit : pari ergo opportunitate (introspecta uniuscujusque natura et voluntate) verborum adhibenda prudentia est, spes futurorum bonorum revelanda; ut quod ille mentitus est, nos prædicemus ex vero secundum sponsonem Dei (Matth., 22). Angelis similes futuros esse qui credant.

CHRYS., in homil. (24, ut sup.). Sicut autem prudentiam serpentis oportet habere, ut in principalibus non lædamur, sic et simplicitatem columbæ in non vindicando

cum injusta patimur; neque per insidias alicui nocendo. RÉMIG. Ideo autem Dominus hæc duo sociavit, quia simplicitas absque prudentia facile decipi potest; et prudentia periculosa est, nisi simplicitate temperetur.

HIER. Simplicitas autem columbarum ex Spiritus Sancti specie demonstratur : unde dicit Apostolus (1 ad Cor., 14) : Malitia autem parvuli estote. CHRYS., in homil. (34, ut sup.). Quid autem durius his fiet jussionibus? Non enim sufficiens est pati mala, sed neque turbari conceditur (quod est columbæ); ira enim non per iram, sed per mansuetudinem extinguitur.

RAB. Quod autem lupi, de quibus supra

comme des serpents, c'est-à-dire pleins de ruse; car tout d'abord, selon leur coutume, ils vous traduiront devant leurs tribunaux, pour vous empêcher de prêcher en mon nom; si vous n'y renoncez pas, ils vous flagelleront, et finiront par vous traduire devant leurs rois et leurs présidents. — S. HIL. — Eux qui s'efforcent d'extorquer ou votre silence ou votre consentement.

S. CHRYS. — Il est incroyable qu'en entendant cela ces hommes ne se soient pas retirés aussitôt, eux qui n'avaient jamais quitté les bords du lac dans lequel ils jetaient leurs filets. Mais c'est là non-seulement la marque de leur vertu, mais encore celle de la sagesse du docteur, qui à chaque mal joignait le remède. En leur disant : « A cause de moi, » il leur donne une consolation qui n'est pas peu de chose, celle d'avoir à souffrir pour son nom. Ils ne seront pas persécutés comme des hommes perdus ou méchants (1); et il leur donne par ces mots le motif de leurs persécutions : « Pour leur servir de témoignage. » — S. GRÉG. — C'est-à-dire ceux qui les ont engloutis dans leurs persécutions, et que leur mort n'a pu changer. La mort du juste sert en effet de témoignage contre les méchants pendant qu'elle aide les bons. Là où les élus trouvent un exemple qui les porte à la vie, les pervers périssent sans excuse.

S. CHRYS. — Cela les consolait, non par la pensée de la perte des autres, mais par la conviction que le Christ serait toujours là, sachant et pressentant tout. — S. HIL. — Ce témoignage non-seulement enlève aux persécuteurs cette excuse d'avoir ignoré Dieu, mais encore aux na-

(1) Tel est le sens des mots grecs : *πονηροὶ καὶ λιμεῶνες*.

dixerat, sint homines, ostendit cum subdit : Cavete autem ab hominibus. GLOSSA. Ideo autem necessarium est ut sitis sicut serpentes, id est, astuti : nam secundum suam consuetudinem, tradent vos primum in conciliis, prohibendo ne prædicetis in nomine meo; deinde incorrectos flagellabunt vos; tandem ad reges et præsidés ducemini. HILAR. (can. 10, in *Matth.*). Qui extorquere silentium vestrum, aut convenientiam, tentant.

CHRYS., in homil. (34, ut sup.). Mirandum est autem, qualiter hoc audientes, non statim abscesserint homines, qui stagnum illud nunquam egressi fuerant circa quod piscabantur : quod non virtutis eorum erat solum, sed sapientiæ Doctoris. Uniquique enim malorum mitigationem ad-

jungit : unde et hoc dicit : Propter me; non enim parva consolatio est propter Christum pati, quoniam non ut perniciosi et nocivi hoc patiebantur : et rationem addidit : In testimonium illis. GREG. (in hom. 34, in *Evang.*). Qui scilicet persequendo mortem intulerunt, vel qui vivendo non sunt mutati : mors quippe sanctorum bonis est in adjutorium, malis in testimonium; ut inde perversi sine excusatione pereant, unde electi exemplum capiunt ut vivant.

CHRYS., in homil. (34, ut sup.). Hoc autem eos consolabatur, non quia aliorum cupiebant pœnam, sed ut confidentiam habeant, quoniam ubique eum habent præsentem et præscientem. HILAR. (can. 10, in *Matth.*). Non solum autem hoc testimonio, excusatio ignorantæ Divinitatis adimenda est

tions pour lesquelles ce témoignage ouvrait le chemin de la foi, et qui auront entendu au milieu des tourments ces voix qui s'opiniâtraient à confesser le Seigneur. Et c'est pour cela qu'il ajoute : *aux nations.*

Lors donc que l'on vous livrera entre leurs mains, ne vous mettez point en peine comment vous leur parlerez, ni de ce que vous leur direz ; car ce que vous devez leur dire vous sera donné à l'heure même ; puisque ce n'est pas vous qui parlez, mais que c'est l'Esprit de votre Père qui parle en vous.

S. CHRYS. — Il ajoute aux consolations précédentes une nouvelle consolation qui n'est pas petite. Supposant qu'ils lui ont objecté : Comment pourrons-nous parvenir à *persuader au milieu de telles persécutions* ? il leur ordonne de ne pas se préoccuper de la réponse, et leur dit : « Lorsque l'on vous traduira, ne pensez ni à ce que vous allez répondre ni à la manière de répondre. » Ainsi il y a deux choses distinctes : la chose à répondre et la manière de la répondre. L'une de ces deux choses est du ressort de la sagesse ; l'autre de la parole. Or, comme le Seigneur leur fournissait et la parole, et la sagesse, source de leur pensée, les prédicateurs de l'Évangile n'avaient nullement à se préoccuper de la pensée et de la parole. — S. JÉR. — Lorsque nous sommes traduits devant les juges pour le Christ, nous n'avons à offrir que notre intention. Pour le reste, c'est le Christ, habitant en nous, qui parlera pour lui-même, et il nous assistera dans nos réponses de la grâce de l'Esprit-Saint. — S. HIL. — Notre foi, si elle se donne à l'accomplissement de tous les préceptes divins, sera instruite de ce qu'elle doit répondre. Qu'elle en ait pour garant Abraham, qui, après avoir

persequentibus, sed etiam gentibus via pandenda credendi Christum, pertinacibus (inter scævientium pœnas) confessorum vocibus prædicatum : et hoc est quod subjungit : Gentibus.

Cum autem tradent vos, nolite cogitare quomodo aut quid loquamini : dabitur enim vobis in illa hora quid loquamini : non enim vos estis qui loquimini, sed Spiritus Patris vestri loquitur in vobis.

CHRYS., in homil. (34, ut sup.). Cum præmissis consolationibus non parvam et aliam apponit : ut enim non dicerent : Qualiter suadere poterimus, talibus persecutio- nibus existentibus ; jubet eos de responsione

confidere, dicens : Cum autem tradent vos nolite cogitare quomodo aut quid loquamini. Duo autem dicit : Quomodo, aut quid ; quorum unum refertur ad sapientiam, alterum ad oris officium : quia enim et ipse subministrabat verba quæ loquerentur, et sapientiam qua ea proferrent, non fuerat necesse sanctis prædicatoribus cogitare quid loquerentur aut quomodo. HIER. Cum enim propter Christum ducamur ad iudices, voluntatem tantum nostram pro Christo debemus offerre : cæterum ipse Christus, qui in nobis habitat, loquetur pro se ; et Spiritus Sancti in respondendo gratia ministrabitur. HILAR. Fides enim nostra omnibus præceptis divinæ voluntatis intenta, ad responsionem scientiæ instrue-

reçu l'ordre d'immoler Isaac, reçut du ciel le bélier du sacrifice. C'est pour cela qu'il est ajouté : « Ce n'est pas vous qui parlerez. » — RÉMIG. — Voici le sens : c'est vous qui avez marché au combat, c'est moi qui combats; c'est vous qui dites ces paroles, et c'est moi qui parle. Voilà pourquoi Paul a dit : « Est-ce que vous voulez avoir l'expérience de celui qui parle en moi, le Christ? » — S. CHRYS. — Ainsi il les ramène à la dignité des prophètes qui ont parlé, animés par l'esprit de Dieu. Or ce qui est dit ici : « Ne pensez pas à ce que vous répondrez, » n'est pas contraire à ce qui est dit ailleurs : « Soyez toujours prêts, pour la satisfaction de celui qui pourrait vous interroger, à rendre raison de l'espérance qui est en vous. » Au milieu de ceux qui nous aiment (1), soyons préoccupés de ce que nous aurons à dire, si la lutte s'est élevée là; mais devant un tribunal effrayant, au milieu d'un peuple fou de rage, et quand l'épouvante nous entoure, le Christ donne son secours pour inspirer la confiance à la parole et arrêter l'effroi.

Or, le frère livrera le frère à la mort, et le père, le fils; les enfants se soulèveront contre leurs pères et leurs mères, et les feront mourir; et vous serez haïs de tous les hommes à cause de mon nom; mais celui-là sera sauvé qui persévérera jusqu'à la fin.

LA GLOSE (2). — Après avoir fait précéder la consolation, il continue par l'expression de plus graves périls, c'est pour cela qu'il ajoute : « Le frère livrera son frère pour la mort, et le père son fils, et les fils se lèveront contre leurs parents. » — S. GRÉG. — La douleur qui nous vient

(1) Μεταξύ φίλων.

(2) Ce n'est ni dans la Glose ni dans saint Anselme. La deuxième partie seulement est dans la Glose; elle est empruntée à saint Grégoire qui n'est pas nommé.

tur; in exemplo habens Abraham, cui (postulato ad hostiam Isaac), non defuit aries ad victimam. (Gen., 22). Et ideo sequitur : Non enim vos estis qui loquimini, etc. RÉMIG. Et est sensus : Vos acceditis ad certamen, sed ego sum qui præior; vos verba editis, sed ego loquor. Hinc Paulus ait (2 Corinth., 13) : An experientiam queritis ejus qui in me loquitur Christus? CHRYS., in homil. (34, ut sup.). Per hoc autem ad prophetarum dignitatem eos reduxit qui scilicet Dei Spiritu sunt locuti. Cum autem hic dicit : Ne solliciti sitis quid loquamini, et alibi dicitur (1 Petr., 3) : Parati semper ad satisfactionem omni

est spe; non est inter se contrarium. Cum enim in medio amicorum certamen erit, jubemur esse solliciti : cum autem est iudicium terribile, et plebes insanientes, et timor undique, auxilium a Christo præbetur, ut confidenter loquantur, et non obstupescant.

Tradet autem frater fratrem in mortem, et pater filium, et insurgent filii in parentes, et morte eos afficient; et eritis odio omnibus hominibus propter nomen meum. Qui autem perseveraverit usque in finem, hic salvus erit.

GLOSSA. Præmissa consolatione subdit

par des étrangers est moindre que celle qui nous vient de ceux sur l'affection desquels nous comptons ; car dans ce dernier cas, à la douleur du corps se joint le chagrin de l'affection perdue. — S. JÉR. — C'est ce que nous voyons souvent dans les persécutions : aucun attachement ne persévère entre ceux dont la foi est différente. — S. CHRYS. — Il ajoute ensuite ce qui est beaucoup plus horrible, en disant : « Et vous serez détestés par tous les hommes. » On s'efforçait de les chasser de partout comme s'ils étaient des ennemis de tout le genre humain ; mais il ramène de nouveau la consolation par ces paroles : « A cause de mon nom ; » il exprime encore une nouvelle consolation en ajoutant : « Celui qui persévérera jusqu'à la fin sera sauvé. » Il demande la fin, parce que plusieurs ont coutume d'être pleins d'ardeur au début, et de laisser tomber ensuite cette première ardeur (1). Quelle est l'utilité des semences qui, au commencement, donnent des fleurs, et laissent ensuite dessécher leurs tiges ? C'est pour cela qu'il leur demande une suffisante persévérance. — S. JÉR. — Ce n'est pas de la vertu que de commencer, mais de parfaire. — RÉMIG. — Le prix est accordé non pas à ceux qui commencent, mais à ceux qui persévèrent. — S. CHRYS. — Afin que personne ne dise : Le Christ ayant tout fait en ses apôtres, il n'est point étonnant qu'ils soient devenus ce qu'on les a vus, n'ayant rien à supporter de pénible, il ajoute que la persévérance leur est nécessaire, que s'ils furent arrachés aux premiers périls, de plus éminents leur étaient réservés, et à

(1) Le grec *ἐκλύεσθαι* signifie être flaqués.

graviora pericula : unde dicitur : Tradet autem frater fratrem in mortem, et pater filium ; et insurgent filii in parentes, etc. GREG., in hom. (35, in Evang.). Minorem enim dolorem ingerunt mala, quæ ab extraneis, majorem quæ ab illis patimur, de quorum mentibus (vel affectibus) præsumebamus ; quia cum damno corporis, mala nos cruciant amissæ charitatis. HIER. Hoc autem in persecutionibus fieri orebro videmus ; nec ullus est inter eos fidus affectus, quorum diversa est fides.

CHRYS., in homil. (34, ut sup.). Deinde quod est multo horribilius, apposit, dicens : Et eritis odio omnibus hominibus ; ut enim communes orbis terrarum hostes, ita eos expellere tentabant : hinc etiam rursus apponitur consolatio, cum dicit : Propter nomen meum ; et cum hoc rursus

aliam consolationem ponit, cum subditur : Qui autem perseveraverit usque in finem, salvus erit ; quoniam enim consueverunt multi in principio quidem esse vehementes, postea vero dissolvi, propter hoc ait quoniam finem requiro ; quæ anim utilitas est seminum, in principio quidem florescentium, postmodum autem tabescentium ? Propter hoc autem sufficientem perseverantiam expetit ab ipsis. HIER. Non enim cœpisse, sed perfecisse, virtutis est. RÉMIG. Nec inchoantibus, sed perseverantibus, præmium tribuitur.

CHRYS., in hom. (34, ut sup.). Ne autem aliquis dicat : Quia omnia Christus in apostolis fecit, nihil mirabile est tales illos esse effectos, nihil patientes onerosum, propter hoc ait, quod perseverantia eis opus est. Etsi enim ex primis eruti fuerint periculis,

ceux-là en succéderont d'autres, ils ne vivront pas un moment sans avoir à redouter des embûches. C'est ce qu'il insinue encore d'une manière voilée par ces paroles : « Celui qui persévérera jusqu'à la fin, celui-là sera sauvé. » — RÉMIG. — C'est-à-dire celui qui n'abandonnera pas les préceptes de la foi, et qui ne défaillera pas dans les persécutions, celui-là sera sauvé, et pour les persécutions de la terre, il recevra les récompenses du royaume céleste. Il faut remarquer que le mot *fin* ne signifie pas toujours la corruption d'une chose, mais sa perfection d'après cette parole : « Le Christ est la fin. » D'où l'on peut conclure que le sens est celui-ci : celui qui persévérera jusqu'à la fin, c'est-à-dire dans le Christ. — S. AUG. — Persévérez, car persévérer dans le Christ, c'est persévérer dans la foi en lui, dans cette foi qui se réalise dans la charité.

Lors donc qu'ils vous persécuteront dans une ville, fuyez dans une autre. Je vous dis en vérité que vous n'aurez pas achevé d'instruire toutes les villes d'Israël avant que le Fils de l'homme vienne.

S. CHRYS. — Après nous avoir fait ces terribles prophéties de ce qui devait leur arriver après son crucifiement, sa résurrection et son ascension, il les ramène de nouveau vers des pensées plus douces ; il ne leur ordonne pas d'aller avec audace au-devant de la persécution, mais de fuir. « Lorsqu'ils vous poursuivront, fuyez. » Il use envers eux de cette condescendance, parce qu'ils étaient au principe de leur conversion. — S. JÉA. — Il fait rapporter ceci à ces paroles par lesquelles il les envoyait prêcher : « N'allez pas dans le chemin des na-

aliis difficilioribus conservantur ; et post illa rursus alia succedent ; et non stabunt, quin insidias patiantur, donec vivunt : et hoc occulte insinuat dicens : Qui perseveraverit usque in finem, hic salvus erit. RÉMIG. Id est, qui præcepta fidei non deseruerit, et in persecutionibus non defecerit, salvus erit ; quia pro persecutionibus terrenis percipiet præmia regni cœlestis. Et notandum quia finis non semper signat consumptionem, sed aliquando perfectionem ; juxta illud (Rom., 10) : Finis Christus est. Unde etiam potest esse sensus : Qui perseveraverit usque in finem, id est, in Christo. AUG., 21. *De civit. Dei* (cap. 25). In Christo namque perseverare, est in fide ejus perseverare quæ per dilectionem operatur (Gal., 5).

Cum autem persequentur vos in civitate ista, fugite in aliam. Amen dico vobis, non consummabitis civitates Israel, donec veniat Filius hominis.

CHRYS., in hom. (35, in Matth.). Postquam prædixit terribilia illa, quæ post crucem, et resurrectionem, et ascensionem, eis erant ventura, rursus ducit eos ad mansuetiora : non enim jussit eos ad persecutionem audaciter ire, sed fugere : unde dicit : Cum autem persequentur vos, fugite ; quia enim interim principium erat conversionis eorum, condecens utitur sermone. HÆR. Hoc enim ad illud tempus referendum est, cum ad prædicationem apostoli mittentur, quibus et proprie dictum est : In

tions. » Ils ne doivent pas craindre la persécution, mais l'éviter : c'est ce que nous voyons faire aux fidèles du commencement, lorsque la persécution s'éleva à Jérusalem, ils se dispersèrent dans toute la Judée, et c'est ainsi que la persécution devint elle-même le séminaire de l'Évangile (1).

S. AUG. — Ce n'est pas parce qu'il ne pouvait pas défendre ses disciples que le Sauveur leur recommanda de fuir, et qu'il leur en donna le premier l'exemple, mais il instruisait l'infirmité humaine, et il lui enseignait à ne pas oser tenter Dieu, quand elle peut éviter ce qu'elle doit éviter.

S. AUG. — Il aurait pu leur dire de porter sur eux leurs propres mains pour éviter la main des persécuteurs ; mais s'il ne le leur conseilla ni ne le leur ordonna, et s'il ne voulut pas qu'ils sortissent ainsi de cette vie, eux à qui il avait promis d'aller préparer lui-même la maison éternelle, quels que soient les exemples que puissent nous opposer les nations qui ignorent Dieu (2), il est évident que cela n'est pas permis à ceux qui croient à un seul et vrai Dieu.

S. CHRYS. — Afin que l'on ne dise pas : « Quoi donc ! si en fuyant la persécution nous allons dans un pays, qu'on nous en chasse encore ? » le Seigneur, pour détruire cette crainte, ajoute : « Je vous dis en vérité, vous ne parcourrez pas toutes les villes d'Israël jusqu'à ce que vienne le Fils de l'Homme, » c'est-à-dire en parcourant la Palestine, vous n'irez pas plus vite que moi venant pour vous chercher. — RAB.

(1) Tous les chrétiens se dispersèrent dans la Judée et dans la Samarie, excepté les apôtres.

(2) Ces exemples sont ceux des païens qui s'étaient tués pour ne pas tomber aux mains de leurs ennemis.

viam gentium ne abieritis ; quod persecutionem timere non debeant, sed declinare : quod quidem videmus in principio fecisse credentes, quando orta Hierosolymis persecutione, dispersi sunt in universam Judæam (Act., 8), ut tribulationis occasio fieret Evangelii seminarium.

AUG., *con. Faust.* (lib. 22, cap. 39). Neque tamen Salvator quia non potuerat tueri discipulos suos, ideo fugere præcipit, et hujus rei prior exemplum præbuit ; sed instruebat hominis infirmitatem, ne Deum tentare audeat quando habet quid faciat, ut quod cavere oportet, evadat. AUG., I, *De civit. Dei* (cap. 23). Potuit autem eos admonere ut sibi manus inferrent, ut non in manus persequentium devenirent. Porro

si hoc ille non jussit aut monuit, ut hoc modo sui ex hac vita emigrarent, quibus migrantibus se mansionem æternam præparaturum esse promisit, quælibet exempla opponant gentes quæ ignorant Deum, manifestum est hoc non licere credentibus unum verum Deum.

CHRYS., in homil. (35, ut sup.). Ne autem dicant : Quid igitur si persecutionem passi fugerimus, et rursus hinc nos abjecerint ? hunc destruens timorem, ait : Amen dico vobis, non consummabitis civitates Israel, donec veniat Filius hominis, id est, non prævenietis me circumeuntes Palæstinam, donec vos assumam. RAB. Vel prædicat quod non ante prædicationibus suis ad fidem perducent omnes civitates Israel,

— Ou bien il leur prédit que par leurs prédications ils n'amèneront pas toutes les villes d'Israël à adopter la foi avant que soit consommée la résurrection du Seigneur, et que le pouvoir leur soit concédé de prêcher l'Évangile dans toute la terre.

S. HIL. — Ou bien il leur conseille de fuir d'une contrée à l'autre, parce que la prédication de sa parole, fuyant la Judée, a passé à la Grèce. Ensuite elle s'est dispersée dans toutes les villes de la Grèce par les persécutions diverses des apôtres, enfin elle réside dans l'universalité des nations. Mais afin de montrer qu'après les nations converties par les paroles des apôtres, ce qui reste d'Israël ne devrait la foi qu'à son avènement, il ajoute : « Vous ne finirez pas toutes les villes, » c'est-à-dire qu'après la plénitude des nations, ce qui sera réservé d'Israël pour parfaire le nombre des saints viendra se réunir à l'Église au lieu du dernier avènement glorieux.

S. AUG. — Que les serviteurs du Christ fassent donc ce qu'il a commandé ou permis; qu'ainsi qu'il a fait lui-même en Égypte, ils fuient, eux aussi, de ville en ville lorsqu'ils seront le but spécial d'une persécution. Que ceux qui ne seront pas aussi personnellement recherchés, n'abandonnent pas l'Église, mais restent pour alimenter ceux qui sans eux ne pourraient pas vivre. Mais lorsque le péril de tous, c'est-à-dire des évêques, des clercs, des laïques est le même, que ceux qui ont besoin des autres ne soient point abandonnés par ceux dont ils ont besoin; ou bien qu'ils aillent tous ensemble dans des lieux sûrs; que ceux qui sont forcés à rester ne soient pas abandonnés par ceux qui doivent subvenir aux besoins de leurs âmes, afin qu'ils vivent ensemble ou qu'ensemble ils supportent ce que le père de fa-

quam resurrectio Domini fuerit perpetrata, et in toto orbe terrarum prædicandi Evangelium potestas concessa. HILAR. (can. 10, in *Matth.*). Vel aliter : ex una in aliam fugam suadet, quia prædicatio ejus primum a Judæa effugata transit ad Græciam ; deinde diversis intra Græciæ urbes apostolorum passionibus fugata ; tertio in universis gentibus demoratur. Sed ut ostenderet gentes quidem apostolorum prædicationi credituras, verum ut reliquum Israel crederent, esse adventui suo debitum, ait : Non consummabitis civitates ; scilicet post plenitudinem gentium, quod erit reliquum Israel ad implendum numerum sanctorum, futuro claritatis Christi adventu in Ecclesiam convocandum.

AUG., in *epist. ad Honor.* (epist. 180).

Faciant ergo servi Christi quod præcepit, vel permisit : sicut ipse fugit in Ægyptum, fugiant omnino de civitate in civitatem, quando eorum quisque specialiter a persecutoribus quæritur ; ut ab aliis qui non ita requiruntur non deseratur Ecclesia, sed præbeant cibaria conservis, quos aliter vivere non posse noverunt. Cum autem omnium (id est, episcoporum, clericorum et laicorum) est communo periculum, hi qui aliis indigent, non deserentur ab his quibus indigent, aut igitur ad loca munita omnes transeant ; aut qui habent necessitatem remanendi, non relinquuntur ab eis, per quos illorum ecclesiastica est supplenda necessitas ; ut vel pariter vivant, vel pariter sufferant quod eos paterfamilias volet pati. REMIG. Præterea sciendum est quod sicut et

mille leur envoie à souffrir. — RÉMIG. — Il faut savoir en outre que si le précepte de persévérer dans les persécutions regarde spécialement les apôtres et les hommes forts qui leur ont succédé, ainsi la permission de fuir convient à ceux qui sont faibles dans la foi, le doux maître ayant voulu condescendre à leur faiblesse, de crainte que s'ils avaient volé au martyre, ils eussent peut-être nié au milieu des tourments. Il faut mieux encore fuir que nier. Et quoiqu'en fuyant, ils ne fissent pas éclater en eux la constance d'une foi parfaite, cependant leur mérite était grand, car ils étaient prêts à tout quitter pour le Christ, et leur fuite le prouvait, et s'il ne leur avait pas donné lui-même la permission de fuir, il s'en serait trouvé qui les auraient déclarés indignes de la gloire du royaume du ciel.

S. JÉR. — Au sens spirituel nous pouvons dire : Lorsqu'ils nous persécuteront dans une ville, c'est-à-dire dans un livre ou dans un saint témoignage de la Sainte-Écriture, nous fuirons vers d'autres villes, c'est-à-dire vers d'autres passages, et quelque chicaneur que soit notre persécuteur, le secours du Seigneur nous arrivera avant qu'il ait remporté la victoire.

Le disciple n'est point au-dessus du maître, ni l'esclave au-dessus de son seigneur. C'est assez au disciple d'être comme son maître, et à l'esclave d'être comme son seigneur. S'ils ont appelé le père de famille Béelzébuth, combien plutôt traiteront-ils de même ses domestiques ?

S. CHRYS. — Comme il devait arriver qu'aux persécutions déjà énoncées devait se joindre la diffamation, il les console par son

præceptum perseverandi in persecutionibus specialiter ad apostolos pertinet, et ad eorum successores viros fortes, sic licentia fugiendi satis convenit infirmis in fide, quibus condescendit pius magister; ne si se ultro ad martyrium obtulissent, fortassis positi in tormentis negarent: levius enim erat fugere quam negare. Sed quamvis fugiendo perfectæ fidei constantiam in se non ostenderent, tamen magni meriti erant; quoniam omnia pro Christo parati erant deserere, scilicet fugiendo. Nisi autem illis licentiam fugiendi dedisset, dicerent eos aliqui alienos esse a gloria regni cœlestis.

HIER. Spiritualiter autem possumus dicere: Cum persecuti nos fuerint in una civitate [hoc est, in uno Scripturarum libro vel testimonio], nos fugiamus ad alias civi-

tates, id est, ad alia volumina: quamvis enim contentiosus fuerit persecutor, ante præsidium Salvatoris adveniet, quam adversariis victoria concedatur.

Non est discipulus super magistrum, nec servus super dominum suum. Sufficit discipulo ut sit sicut magister ejus, et servo sicut dominus ejus. Si patremfamilias Beelzebub vocaverunt, quanto magis domesticos ejus ?

CHRYS., in hom. (ut sup.). Quia futurum erat ut discipuli cum præmissis persecutionibus etiam diffamati, malam opinionem paterentur (quod multis onerosius esse videtur), hic eos consolatur a seipso, et ab his quæ de ipso sunt dicta; cui consolationi nulla poterat esse æqualis. HILAR. Domi-

propre exemple de cette atteinte à leur réputation, qui pour plusieurs est le plus cruel tourment, il rappelle ce qui a été dit de lui-même. Consolation à laquelle aucune autre ne pourrait être égalée.

S. HIL. — Car le Seigneur, lumière éternelle, chef des croyants et père de l'immortalité, a fait précéder ses disciples de la consolation de ses propres souffrances, afin que nous regardions cela comme une gloire d'être mis au même niveau que le Seigneur, au moins par les souffrances; c'est pour cela qu'il dit: « Il n'y a pas de disciple au-dessus du maître, ni de serviteur, etc. »

S. CHRYS. — Il faut entendre ces paroles dans ce sens: Tant qu'il reste disciple et serviteur, alors, dis-je, il n'est pas au-dessus du maître et du Seigneur, du moins quant à la position. Ne m'opposez pas ici de rares exceptions, mais entendez ces paroles de ce qui arrive le plus ordinairement. — RÉMIG. — Il s'appelle lui-même maître et Seigneur; par le serviteur et le disciple, il veut qu'on entende ses apôtres.

LA GLOSE. — C'est comme s'il disait: Ne vous indignez pas de souffrir ce que je souffre; Seigneur je fais ce que je veux, et maître j'enseigne ce que je sais être utile.

RÉMIG. — Et parce que ce principe paraissait moins d'accord avec ce qui précède, il montre là où tendent ses paroles, en disant: « S'ils ont appelé Beelzébuth le père de famille, à combien plus forte raison ceux de sa maison. »

S. CHRYS. — Il ne dit pas *serviteurs*, mais *ceux de sa maison*, pour leur montrer son intimité avec eux; ainsi qu'il dit ailleurs: « Je ne vous dirai pas mes serviteurs, mais mes amis. »

RÉMIG. — C'est comme s'il disait: « Pour vous, ne cherchez pas les

nus enim lumen æternum, dux credentium, et immortalitatis parens, discipulis suis futurarum passionum solatium ante præmisit; ut gloriæ loco amplectamur, si Domino nostro vel passionibus adæquemur. Unde dicit: Non est discipulus super magistrum, nec servus, etc. CHRYS., in homil. (35 ut sup.). Intelligendum, donec fuerit discipulus et servus; non est, inquam, super magistrum et dominum, secundum honoris naturam; nec mihi ea quæ raro contingunt hic obijcias, sed ab his quæ fiunt in pluribus suscipe hunc sermonem. RÉMIG. Magistrum autem et dominum semetipsum appellat; per servum et discipulum suos vult intelligi apostolos. GLOSSA. Quasi diceret: Ne indi-

gnemini tolerare quæ tolero; quia Dominus sum, faciens quod volo; et magister, docens quod utile scio

RÉMIG. Et quia hæc sententia minus videbatur superioribus verbis congruere, quo tendant verba manifestatur, cum subditur: Si patremfamilias Beelzebub vocaverunt, quanto magis domesticos? CHRYS., in hom. (35, ut sup.). Non dixit servos, sed domesticos, ut multam ad eos familiaritatem ostenderet: sicut et alibi dixit, Non dicam vos servos, sed amicos meos. RÉMIG. Quasi diceret: Vos ergo temporales honores et humanam gloriam non quærat, dum me videtis per irrisiones et opprobria genus humanum redimere. CHRYS., in hom.

honneurs temporels et la gloire humaine pendant que vous me voyez racheter le monde par le mépris et les opprobres. »

S. CURYS. — Il ne dit pas seulement : « Ils ont outragé le maître, » mais il spécifie l'outrage, en disant qu'ils l'ont appelé Beelzébuth.

S. JÉR. — Béalzébuth est l'idole d'Accaron, qui est appelé dans le livre des *Rois* l'idole de la mouche (1). Beel est le même que Bel, ou que Baal, et Zébuth signifie mouche. C'est ainsi qu'ils appelaient le prince des démons, du nom de la plus impure idole, appelée Mouche, à cause de son impureté; car la mouche en y tombant détruit toute la suavité de l'huile.

Ne les craignez donc point. Car il n'y a rien de caché qui ne doive être découvert, ni rien de secret qui ne doive être connu. Dites dans la lumière ce que je vous dis dans l'obscurité, et prêchez sur le haut des maisons ce qu'on vous dit à l'oreille. Ne craignez point ceux qui tuent le corps, et qui ne peuvent tuer l'âme; mais craignez plutôt celui qui peut perdre et l'âme et le corps dans l'enfer.

RÉMIG. — Après cette première consolation, il en ajoute une autre qui n'est pas moindre, en disant : « Ne les craignez pas, » c'est-à-dire les persécuteurs.

Il leur dévoile ensuite pourquoi on ne doit pas les craindre, en ajoutant « qu'il n'y a rien de caché qui ne soit découvert. »

S. JÉR. — Comment donc alors dans le temps présent sont cachés les vices d'un si grand nombre? C'est que ceci est écrit du temps à venir, lorsque le Seigneur jugera les mystères des hommes et qu'il illuminera les retraites ténébreuses (2), et qu'il rendra visibles les in-

(1) En grec βαάλ μυιά, la mouche de Baal.

(2) C'est tiré de la 1^{re} Ep. Corinth., 4, v. 5, τὰ κρυπτά τοῦ σκοτεινοῦ que saint Jérôme traduit par *latebras tenebrarum*, et la Vulgate par *occulta tenebrarum*.

(35, ut sup.). Non solum autem dicit : Si domus dominum conviciati sunt; sed ipsam speciem convicii, quoniam Beelzebub eum vocaverunt. HIER. Beelzebub idolum est Accaron, quod vocatur in regnum volumine Idolum muscæ. Beel ipse est Bel, sive Baal, zebub autem musca dicitur. Principem ergo dæmoniorum ex spurcissimi idoli appellabant vocabulo; qui musca dicitur, propter immunditiam, quæ exterminat suavitatem olei {Eccle., 10}.

Ne ergo timueritis eos. Nihil enim est opertum quod non reveletur, et occultum, quod non

sciatur. Quod dico vobis in tenebris, dicite in lumine, et quod in aure auditis, prædicite super tecta. Et nolite timere eos qui occidunt corpus, animam autem non possunt occidere; sed potius timete eum qui potest et animam et corpus perdere in gehennam.

RÉMIG. Post præmissam consolationem, aliam non minorem subjungit, dicens : Ne ergo timueritis eos, scilicet persecutores. Quare autem non esset timendum manifestat, cum subjungit : Nil enim est opertum quod non reveletur, etc. HIER. Quomodo

tentions du cœur. Le sens est celui-ci : « Ne craignez pas la cruauté des persécuteurs et la rage des blasphémateurs, car viendra le jour du jugement qui fera éclater et votre vertu et leur malice. »

S. HIL. — Il les avertit donc qu'ils ne doivent point craindre, ni les menaces, ni les outrages, ni la puissance des persécuteurs; le jour du jugement déclarera que tout cela n'était rien et était vain.

—S. CHRYS. — Ou bien, à première vue, ce qui vient d'être dit présente un sens général. Cependant il ne faut pas l'entendre de tous, mais de ceux dont il a été parlé plus haut. C'est comme s'il disait : « Si vous souffrez en entendant les outrages, pensez que ce soupçon passera bien vite. » A la vérité, ils vous appelleront devins, magiciens et séducteurs; mais attendez un peu, et tous vous (1) proclameront les sauveurs de l'univers, car la réalité des choses déclarera elle-même vos bienfaits, et c'est à cette réalité que l'on s'arrêtera, et non plus aux vains discours des hommes.

RÉMIG. — Quelques-uns prétendent que, par ces paroles, le Seigneur promet à ses disciples qu'il devait révéler par eux tous les mystères qui se voilaient et qui étaient voilés par la lettre de la loi; c'est pour cela que l'Apôtre dit : « Lorsqu'ils seront convertis au Christ, alors le voile sera levé. » Et en voici le sens : « Pourquoi craignez-vous vos persécuteurs, vous qui avez été tellement élevés en dignité, que c'est par vous que les mystères de la loi et des prophètes seront manifestés. »

S. CHRYS. — Ensuite, après les avoir débarrassés de toute crainte et

(1) Le grec *προσεροῦσιν ἅπαντες* enlève l'amphibologie du latin *universi*, que l'on pourrait rapporter à *orbis*.

ergo in præsentī seculo multorum vitia nesciuntur? Sed de futuro tempore scribitur, quando judicabit Deus occulta hominum, et illuminabit latebras tenebrarum, et manifesta faciet consilia cordium : et est sensus : Nolite timere persecutorum sævitiam, et blasphemantium rabiem, quia veniet dies iudicii, in quo et vestra virtus, et illorum nequitia demonstrabitur. HILAR. (can. 10, in *Math.*). Igitur non minas, non convicia (vel consilia), non potestates insectantium, monet esse metuendas; quia dies iudicii nulla hæc fuisse atque inania revelabit. CHRYS., in hom. (35, ut sup.). Vel aliter : figura quidem eorum quæ dicuntur universalem videtur enuntiationem habere; verum non de omnibus, sed de præmissis solum

dictum est : quasi dicat : Si doletis audientes convicia, hoc cogitate, quia et ab hac suspicione post parum eruemini. Vocabunt quidem vos ariolos, et magos, et seductores; sed expectate parum, et salvatores vos orbis terrarum universi dicent; cum per res ipsas apparueritis benefactores, nec illorum attendent sermonibus homines, sed rerum veritati.

RÉMIG. Quidam autem dicunt quod his verbis promiserit Dominus discipulis suis, quod per eos essent revelanda omnia occulta mysteria quæ sub velamine litteræ legis latebant : unde Apostolus dicit (2 ad *Corinth.*, 3) : Cum conversi fuerint ad Christum, tunc auferetur velamen : et est sensus : Quare debetis timere vestros persecu-

les avoir rendus supérieurs aux opprobres, il leur parle, et le temps est venu où il le peut, de la liberté de la prédication, en leur disant : « Ce que je vous dis dans les ténèbres, etc. »

S. HIL. (1). — Nous ne lisons nulle part que le Seigneur eût pour habitude de prêcher pendant la nuit et d'enseigner sa doctrine dans les ténèbres; s'il s'exprime ainsi, c'est que tout discours [venant de lui est ténèbres pour les hommes charnels, et sa parole est une nuit pour les infidèles. Ainsi ce qui a été dit par lui doit être annoncé avec la liberté de la foi et de la prédication. — RÉMIG. — Le sens est celui-ci : « Ce que je vous dis dans les ténèbres, » c'est-à-dire au milieu des Juifs incrédules, « vous, dites-le à la lumière, » c'est-à-dire devant les fidèles, et « ce que vous entendez à l'oreille, » c'est-à-dire ce que je vous dis en secret, « prêchez-le sur les toits, » c'est-à-dire en public et devant tout le monde. L'expression *parler à l'oreille* veut dire parler en secret.

RAB. — Sans doute : « Ce qu'il dit prêchez sur les toits, » est une locution usitée dans la province de Palestine, où on a l'habitude de rester sur les toits, qui ne sont pas terminés en pointe, mais qui offrent une surface plane. Donc ce qui sera prêché sur les toits sera dit en public devant tous.

LA GLOSE. — Ou bien : « Ce que je vous dis dans les ténèbres, » c'est-à-dire pendant que vous êtes encore enveloppés de la crainte charnelle, dites-le à la lumière, c'est-à-dire avec la confiance de la

(1) Cette citation était auparavant attribuée à saint Jérôme, et le sens en avait été altéré.

tores, cum tantæ sitis dignitatis, ut per vos occulta mysteria legis et prophetarum sint manifestanda? CHRYS., in hom. (35, ut sup.). Deinde quia eos ab omni timore liberaverat, et altiores opprobriis fecerat, nunc opportuno tempore eis loquitur de libera propalatione quæ est in prædicatione, dicens : Quod dico vobis in tenebris, etc. HILAR. Non legimus Dominum solitum fuisse noctibus sermocinari, et doctrinam in tenebris tradidisse : sed hoc dicit, quia omnis sermo ejus carnalibus tenebræ sunt, et verbum ejus infidelibus nox est. Itaque quod ab eo dictum est, cum libertate fidei et confessionis est loquendum. RÉMIG. Est ergo sensus : Quod dico vobis in tenebris [id est, inter Judæos incredulos], vos dicite in lumine (id est, fidelibus prædicate), et quod in aure nuditis (id est, quod dico vo-

bis secrete), prædicate super tecta (id est, palam, coram omnibus) : solemus enim dicere : In aurem loquitur illi, id est, secrete. RABA. Sane quod ait : Prædicate super tecta, juxta morem provinciæ Palestine loquitur, ubi solent in tectis residere, quia non sunt cacuminata, sed æqualia. Ergo prædicabitur in tectis, quod cunctis audientibus palam dicetur. GLOSSA. Vel aliter : quod dico vobis in tenebris, id est, dum adhuc in timore carnali estis, dicite in lumine (id est, in fiducia veritatis, cum a Spiritu Sancto eritis illuminati); et quod in aure auditis (id est, solo auditu percipitis) prædicate (opere complendo) super tecta existentes; id est, corpora vestra quæ sunt domicilia animarum. HIER. Vel aliter : Quod dico vobis in tenebris, dicite in lumine (id est, quod auditis in mysterio,

vérité, parce que vous serez éclairés par l'Esprit-Saint; « et ce que vous entendez à l'oreille, » c'est-à-dire ce que vous percevez par la seule ouïe, « prêchez-le par les œuvres, » vous qui habitez sur les toits, c'est-à-dire dans vos corps qui sont la demeure de vos âmes.

S. JÉR.—Ou bien : « Ce que je vous dis dans les ténèbres, dites-le dans les lumières, » c'est-à-dire, ce que je vous dis dans le mystère, prêchez-le à découvert; « et ce que vous entendez à l'oreille, » prêchez-le sur les toits, » c'est-à-dire, ce que je vous ai enseigné dans un petit endroit de la Judée, dites-le sans crainte dans toutes les villes du monde entier.

S. CHRYS. — Ainsi qu'il disait ailleurs : « Celui qui croit en moi fera les œuvres que je fais, et il en fera de plus grandes que celles-là, » ainsi il nous montre ici que c'est lui qui fait par eux toutes choses, encore plus que par lui-même. C'est comme s'il disait : « J'ai mis en vous le principe, mais par vous je veux accomplir ce qui va au-delà. » Et ceci n'est pas seulement de quelqu'un qui commande, mais de quelqu'un qui annonce l'avenir, et qui leur montre qu'ils triompheront de tout.

S. HIL. — Il faut donc continuellement semer la connaissance de Dieu, et révéler à la lumière de la prédication le secret profond de la doctrine évangélique, sans craindre nullement ceux qui n'ont puissance que sur nos corps et aucune sur nos âmes; c'est pour cela qu'il ajoute : « Ne craignez pas ceux qui tuent le corps, et qui ne peuvent pas tuer l'âme. »

S. CHRYS. — Voyez comme il les élève au-dessus de tout, en les persuadant de sacrifier à la crainte de Dieu, non-seulement toutes leurs préoccupations, et leurs calomnies, et les périls, mais encore, ce qui

apertius prædicatè); et quod in aure auditis, prædicatè super tecta; id est, quod vos erudivi in parvulo Judææ loco, universis urbibus in toto mundo audacter dicite.

CHRYS., in hom. (25, ut sup.). Sicut autem quando dicebat (Joan., 14) : Qui credit in me, opera quæ ego facio, et ille faciet, et majora his faciet, ita et hic monstrat quoniam omnia per eos operatur, etiam plusquam per seipsum : quasi dicat : Principium ego dedi; sed quod plus est, per vos explere volo : hoc autem non injungentis est solum, sed et futurum prædicentis, et ostendentis quoniam omnia superabunt.

HILAR. Constantè ergo ingerenda est Dei cognitio, et profundum doctrinæ evangelicæ secretum, lumine prædicationis revelandum; non timendo eos, quibus cum sit licentia in corpora tantum, in animam jus nullum est : et ideo subditur : Et nolite timere eos qui occidunt corpus, animam autem non possunt occidere. CHRYS., in hom. (25, ut sup.). Vide qualiter omnibus eos statuit superiores, non sollicitudinem solum et maledictionem, neque pericula, sed et ipsam (quæ omnibus videtur terribilior) mortem suadens propter Dei timorem contemnere : unde subdit : Sed potius timete eum qui potest animam et corpus perdere in gehennam.

est bien plus terrible, la vie elle-même. C'est pour cela qu'il ajoute : « Craignez plutôt celui qui peut envoyer votre corps et votre âme dans la géhenne. »

S. JÉR. — Le mot de *géhenne* ne se trouve pas dans les livres anciens, et c'est le Sauveur qui l'a employé le premier ; cherchons donc à quelle occasion se produisit ce nouveau mot. On lit en plus d'un endroit (1) que l'idole de Baal se trouvait près de Jérusalem, à la base du mont Moria, près du courant de Siloë. Cette vallée et cette plaine étaient arrosées et ombragées, et vraiment délicieuses ; elles renfermaient un bois consacré à l'idole. La démence du peuple d'Israël en était venue à ce point d'abandonner les abords du temple pour aller immoler là ses victimes, et qu'oubliant au milieu de ce site les idées sévères de la religion, il brûlait devant les démons ses enfants. Ce lieu s'appelait Gehennon, ou la vallée du fils d'Ennon (2). Ce nom est souvent répété par les livres des *Rois*, ceux des *Paralipomènes*, et par Jérémie. Dieu y fait entendre la menace de remplir cet endroit de cadavres, de telle sorte qu'on ne l'appellera plus *Tophet* et *Baal*, mais *Polyandrium*, c'est-à-dire le tombeau des morts. Ainsi par ce nom sont désignés les futurs supplices et les peines éternelles des pécheurs. —

S. AUG. — Mais cela n'arrivera pas avant que l'âme soit réunie à son corps, d'une union qui ne sera plus brisée. Cet état sera appelé pourtant la mort de l'âme, parce qu'alors elle ne vit plus de Dieu, et la mort du corps, parce que dans cette dernière damnation, quoique

(1) A la marge l'on trouve l'indication du deuxième livre des Paral., ch. 24, mais nous n'y avons rien vu de semblable ; au troisième livre des Rois, ch. 16, c'est Samarie qui est indiquée.

(2) Au 4, Rois, 23, v. 10, elle est appelée *φάρπαγξ*, *vallée* ; au 4, Paral., 28, v. 3, *γῆ Εννον*, *la terre d'Ennon*. Saint Jérôme, 7, v. 31, l'appelle aussi *φάρπαγξ*, et au 19, v. 2 et 6, *πολυανδριον*, *assemblée d'hommes*, et, dans ce même auteur, *tombeau des morts*.

HIER. Nomen gehennæ in veteribus libris non invenitur, sed primo a Salvatore ponitur : quæramus ergo quæ sit hujus sermonis occasio. Idolum Baal fuisse juxta Hierusalem, ad radices montis Moria, in quibus Siloë fluit, non semel legimus. Hæc vallis et parva campi planities irrigua erat et nemorosa, plenaque deliciis ; et lucus in ea idolo consecratus. In tantam autem populus Israel dementiam venerat, ut deserta templi vicinia, ibi hostias immolaret, et rigorem religionis deliciis vincerent, filiosque suos incenderent dæmoni ; et appellabatur locus ipse Gehennon, id est, vallis filii Ennon : hoc Regum volumen, et Para-

lipomenon, et Hieremias, scribunt plenissime ; et comminatur Deus se locum ipsum impleturum cadaveribus mortuorum, ut nequaquam vocetur Tophet et Baal, sed vocetur Polyandrium, id est, tumulus mortuorum. Futura ergo supplicia et pœnæ perpetuæ quibus peccatores cruciandi sunt, hujus loci vocabulo denotantur. AUG. (13, *De civit. Dei*, cap. 2). Hoc autem non antea fiet, quam anima corpori fuerit copulata, ut nulla direptione separentur ; et tamen tunc recte mors animæ dicitur, quia non vivit ex Deo ; mors autem corporis, quia in damnatione novissima, quamvis homo sentire non desinat, tamen quia sensus ipse,

l'homme ne perde pas le sentiment, cependant comme ce sentiment ne lui apportera plus aucune douceur ni aucune paix, mais la seule douleur de la peine, cet état mérite plutôt d'être appelé mort que vie.

S. CHRYS. — Remarquez encore qu'il ne leur promet pas la délivrance de la mort, mais qu'il leur conseille le mépris de la mort, qui est supérieur à la délivrance de la mort, et que dans ce discours il leur insinue ce qui appartient au dogme de l'immortalité.

N'est-il pas vrai que deux passereaux ne se vendent qu'une obole? et néanmoins il n'en tombe aucun sur la terre sans la volonté de votre Père; mais pour vous, les cheveux mêmes de votre tête sont tous comptés. Ainsi ne craignez point, vous valez beaucoup mieux qu'un grand nombre de passereaux.

S. CHRYS. — Après avoir chassé toute crainte de la mort, afin que les apôtres ne pussent, s'ils succombaient, penser que Dieu les avait abandonnés, il ramène encore son discours sur la Providence divine, et il leur dit : « Est-ce que deux passereaux ne se vendent pas une obole? et cependant pas un ne tombe à terre sans la permission de votre Père, qui est au ciel. »

S. JÉR. — Le sens est celui-ci : « Si de petits animaux ne tombent pas sans Dieu, leur créateur, et que la Providence soit en tous; si ce qui périt en eux ne périt pas sans la volonté de Dieu, vous qui êtes éternels, vous ne devez pas craindre que la Providence délaisse votre vie. »

S. HIL. — Au sens mystique, ce qui est vendu, c'est le corps et l'âme, et celui auquel on le vend, c'est le péché. Ces deux oiseaux qui se vendent une obole, ce sont ceux qui, nés pour voler et pour monter au ciel sur les ailes de la grâce, se vendent à un misérable péché. Pris par la volupté des choses présentes et vendus à la vanité du siècle

nec voluntate suavis, nec quiete salubris, sed dolore pœnalis est, mors potius appellanda, quam vita. CHRYS., in hom. (35, ut sup.). Vide autem rursus quia non promittit eis liberationem a morte, sed suadet contemnere mortem; quod multo majus est quam erui a morte; et quod hoc sermone, ea quæ de immortalitate sunt dogmata, eis infigit.

Nonne duo passeræ asse vœneunt? Et unus ex illis non cadit super terram sine Patre vestro. Vestri autem capilli capitis omnes numerati sunt. Nolite timere: multis passeribus meliores estis vos.

CHRYS., in hom. (35, ut sup.). Postquam

timorem mortis excluderat, ne æstimarent apostoli (si interficerentur) se esse derelictos a Deo, rursus sermonem de providentia Dei inducit, dicens : Nonne duo passeræ asse vœneunt? et unus ex illis non cadit super terram sine Patre vestro? HIER. Et est sensus : Si parva animalia absque Deo non decidunt auctore, et in omnibus est providentia, et quæ in eis peritura sunt, sine voluntate Dei non pereunt; vos qui æterni estis, non debetis timere quod absque Dei vivatis providentia.

HILAR. Mystice autem quod venditur, corpus atque anima est, et cui venditur, peccatum est. Qui ergo duo passeræ asse vendunt, seipsos peccato mininio vendunt, natos ad volandum, et ad cœlum pennis

cle, ils se prostituent à de tels prix. La volonté de Dieu, c'est que l'un d'eux s'élève par son vol au-dessus de l'autre; mais la loi qui sort de la constitution que Dieu lui-même a donnée à l'autre, le fait tomber par terre. S'ils avaient volé ensemble, ils n'auraient fait qu'un seul et qu'un même corps spirituel; vendus l'un et l'autre au péché, l'âme devient terrestre au contact du mal, et alors on ne voit plus en eux qu'un seul être couché par terre.

S. JÉR. — Ce qu'il dit : « Tous les cheveux de votre tête sont comptés, » montre l'immense providence de Dieu à l'égard des hommes, indique son ineffable charité pour laquelle il n'y a rien de caché. — S. HIL. — Il faut nous arrêter à parler du nombre des cheveux. — S. CHRYS. — Il ne dit pas cela pour faire penser que Dieu compte les cheveux, mais pour exprimer et sa providence et son intelligence de toutes choses.

S. HIL. — Qu'ils se moquent ici de l'interprétation de l'Église, ceux qui nient la résurrection de la chair, comme si nous disions que, nos cheveux étant comptés, tous ceux qui sont tombés sous le ciseau doivent ressusciter; le Sauveur ne dit pas : « Tous vos cheveux seront conservés, » mais : « Tous sont comptés. » Ce nombre annonce seulement que Dieu connaît le nombre de nos cheveux, mais non pas qu'il les conservera tous.

S. AUG. — Quelqu'un pourra demander si tous les cheveux qui sont tombés sous le fer du coiffeur nous reviendront; si cela était ainsi, pourrait-on ne pas s'épouvanter de cette monstruosité? Une fois pour toutes, il faut bien comprendre que rien ne périra de notre corps, de ce qui appartient à la constitution de notre corps. Il faut comprendre aussi que ce qui rendrait une partie de notre corps difforme reviendra à la masse

spiritualibus efferendos; sed capti pretiis presentium voluptatum, et ad luxum seculi venales, totos se talibus actionibus nundinantur. Dei autem voluntatis est ut unus ex illis magis evolet; sed lex ex constitutione Dei profecta decernit, unum ex eis potius decidere. Quemadmodum enim si evolarent, unum essent, fieretque corpus spirituale; ita peccatorum pretio venditis, anima terrenam contrahit ex vitiorum sorde materiam; fitque unum ex illis quod tradatur in terram.

HIER. Quod autem ait: Vestri autem capilli capitis omnes numerati sunt, immensam Dei erga homines ostendit providentiam, et ineffabilem signat affectum, quod nihil nostrum Deum lateat.

HILAR. In numerum enim aliquid colligi diligentiae est. CHRYS., in homil. (35, ut sup.). Unde hoc dixit, non quod pilos Deus numeret, sed ut diligentem cognitionem et multam circa eos providentiam ostendat.

HILAR. Derident autem intelligentiam ecclesiasticam in hoc loco, qui carnis resurrectionem negant, quasi nos et capillos qui numerati sunt, et a tonsore decisi, omnes dicamus resurgere; cum Salvator non dixerit: Vestri autem capilli omnes salvandi sunt, sed, numerati sunt: ubi numerus est, scientia numeri demonstratur, non ejusdem numeri conservatio. AUG., ult., *De civit. Dei.* (cap. 19). Quamvis et de ipsis capillis possit inquiri, utrum redeat quidquid tondentibus decidit; quod si redi-

de notre corps, mais non pas au membre qui en serait déformé. Ainsi si un vase de terre, réduit en poussière, était rendu à sa première forme, il ne serait pas nécessaire que cette partie de terre qui formait l'anse fût rendue à l'anse elle-même, ou que ce qui en formait le fond revînt former le fond; il faudrait seulement que le tout revînt dans le tout, c'est-à-dire la totalité de la matière dans la totalité du vase, et qu'ainsi aucune partie ne fût perdue. C'est pourquoi si les cheveux coupés tant de fois devaient rendre difforme la tête, ils ne lui seraient pas rendus; car du moment qu'ils reviendront à la même chair n'importe quelle soit la partie du corps où ils se retrouveront, la matière étant muable de sa nature et devant les départir en conservant l'harmonie de l'ensemble, l'on pourrait entendre ainsi cette parole: « Pas un cheveu de votre tête ne périra, » non de la longueur, mais du nombre; c'est pour cela qu'il est dit: « Les cheveux de votre tête sont comptés. » — S. HIL. — Ce ne serait point digne de Dieu de compter ce qui doit périr: aussi, afin que nous sachions que rien de nous ne doit périr, il nous apprend que nos cheveux ont été eux-mêmes comptés. Nous n'avons donc à craindre aucune perte de ce qui compose nos corps; c'est pour cela qu'il est ajouté: « Ne craignez pas, vous valez plus que des passereaux. » — S. JÉR. — C'est ce qui donne le sens de ce qui précède, à savoir qu'ils ne doivent pas craindre ceux qui peuvent tuer le corps, car si les plus petits animaux ne périssent pas sans que Dieu le sache, à combien plus forte raison l'homme qui aura été revêtu de la dignité apostolique?

turum est, quis non exhorreat illam deformitatem? Semel autem intellecto ita nihil perituum esse de corpore, ut deforme nihil sit in corpore; simul intelligitur ea quæ deformem factura fuerant enormitatem, massæ ipsi accessura esse, locis quibus membrorum forma turpetur; velut si de limo vas fieret, quod rursus in eundem limum redactum totum de toto iterum fieret, non esset necesse ut illa pars limi quæ in ansa fuerat, ad ansam rediret; aut quæ fundum fecerat, ipsa rursus faceret fundum; dum tamen totum reverteretur in totum; id est, totus ille limus in totum vas, nulla sui parte perdita remearet. Quapropter si capilli toties tonsi ad sua loca deformiter redeunt, non redibunt; quia in eandem carnem, ut quemcunque locum ibi corporis teneant, servata partium congruentia materiæ mutabilitate vertentur. Quam-

vis quod dicit: Capillus capitis vestri non peribit, non de longitudine, sed de numero capillorum posset intelligi; unde et hic dicitur: Capilli capitis vestri numerati sunt. HILAR. (can. 10, ut sup.). Neque enim dignum negotium est peritura numerare. Ut igitur nihil ex nobis perituum esse cognosceremus, ipso capillorum nostrorum supputatorum numero indicatur. Nullus igitur corporum nostrorum casus est peritescendus: et ideo subditur: Nolite ergo timere, multis passeribus meliores estis vos. HIER. In quo manifestius superior expositionis sensus expressus est: quod timere non debeant eos qui possunt corpus occidere; quoniam sine Dei scientia parva quæque animalia non decidunt, quanto magis homo, qui apostolica fultus sit dignitate? HILAR. Vel cum dicit, plurimis eos antestare passeribus, ostendit multitudini infidelium elec-

S. HIL.—Ou bien en les préférant à plusieurs passereaux, il montre qu'il préfère les élus à la multitude des infidèles, car ceux-ci tombent par terre et ceux-là volent dans les cieux.

RÉM. — Au sens mystique, le Christ est la tête, les apôtres sont les cheveux, et c'est avec raison qu'il dit qu'ils ont été comptés, car les noms des saints sont écrits dans le ciel (1).

Quiconque donc me confessera et me reconnaitra devant les hommes, je le reconnaitrai aussi moi-même devant mon Père qui est dans les cieux; et quiconque me renoncera devant les hommes, je le renoncerais aussi moi-même devant mon Père qui est dans les cieux.

S. CHRYS. — Le Seigneur, chassant la crainte qui ébranlait l'âme de ses disciples, les rassure encore par ce qui suit : Non-seulement il les rassure, mais il élève par l'assurance de plus grandes récompenses leur âme jusqu'à la liberté de la vérité, en leur disant : « Quiconque me confessera devant les hommes, je le confesserai moi-même devant mon Père qui est dans les cieux. — S. HIL.—Ceci est la conclusion de ce qui précède : ceux qui étant confirmés par une telle doctrine devant avoir la constance de confesser librement Dieu. » — RÉM. — C'est cette confession dont l'Apôtre a dit : « On croit de cœur pour la justice, on confesse de bouche pour le salut. » Afin que personne ne pût penser que sans la confession des lèvres on pouvait se sauver, il dit : « Non-seulement celui qui m'aura confessé, » mais il ajoute : « Devant les hommes; » et il ajoute encore : « Celui qui m'aura nié devant les hommes, je le nierai moi-même devant mon Père qui est au ciel. »

(1) C'est une allusion aux paroles du Christ à ses apôtres : « Réjouissez-vous, parce que vos noms sont écrits dans le ciel. »

tionem fidelium præesse; quia his casus in terra est, illis volatus in cælum.

RÉMIG. Mystice autem Christus caput est, apostoli capilli; qui pulchre numerati dicuntur, quia nomina sanctorum scripta sunt in cælis.

Omnis ergo qui confitebitur me coram hominibus, confitebor et ego eum coram Patre meo, qui in cælis est; qui autem negaverit me coram hominibus, negabo et ego eum coram Patre meo, qui in cælis est.

CHRYS., in homil. (35, in Matth.). Ejiciens Dominus timorem, qui discipulorum concutiebat animam, per ea quæ consequuntur, rursus eos confortat; non solum

timorem ejiciens, sed et spe præmiorum majorum eos arigens in liberam propalationem veritatis, dicens: Omnis ergo qui confitebitur me coram hominibus, confitebor et ego eum coram Patre meo, qui est in cælis. HILAR. (can. 10, in Matth.). Hoc concludendo dicit, quia doctrinis talibus confirmatos oportet liberam Dei confitendū habere constantiam. RÉMIG. Confessio autem hic illa intelligenda est, de qua dicit Apostolus (Rom., 10): Corde creditur ad justitiam; ore fit confessio ad salutem. Ne ergo aliquis putaret se absque oris confessione posse salvari, non solum ait: Qui me confessus fuerit, sed addidit, coram hominibus: et iterum addit: Qui autem negaverit me coram hominibus, negabo et ego.

— S. HIL. — Par là il nous montre que nous l'aurons pour témoin devant son Père, de la même manière que nous aurons été ses témoins devant les hommes. — S. CHRYS. — En quoi il faut remarquer que la peine surabonde dans le châtement et le bien dans la récompense : c'est comme s'il leur disait : Vous avez été surabondants ou en me confessant ou en me niant, je le serai moi-même d'une façon ineffable en vous le rendant d'une manière plus grande, car c'est moi qui vous confesserai ou qui vous nierai. Si donc vous avez fait quelque bien et que vous n'en ayez pas été récompensés, ne vous en troublez pas; dans l'avenir vous attend une récompense dans laquelle on a surajouté; et si vous avez fait quelque mal et que vous n'en ayez pas été punis, ne vous laissez pas aller au mépris, là vous attend le châtement, à moins que vous ne changiez et que vous ne deveniez meilleurs.

RAB.—Et il faut remarquer que nier l'existence de Dieu n'est même pas possible aux païens. Mais les infidèles peuvent nier que Dieu soit Père et Fils. Or, le Fils avouera quelqu'un devant son Père, soit en lui donnant accès auprès de son Père, soit par cette parole : « Venez, les bénis de mon Père. » — RÉMIG. — Il niera celui qui l'aura nié en lui refusant tout accès auprès de son Père, et en le rejetant de la présence de sa divinité et de celle de son Père. — S. CHRYS. — Il exige non-seulement la foi de l'âme, mais encore la confession des lèvres, pour nous faire monter jusqu'au courage d'un aveu public et à un amour plus étendu, et nous rendre ainsi supérieurs à nous-mêmes. Il adresse à tous ces paroles et ne s'arrête pas à la personne des apôtres, car il veut voir des hommes non-seulement en ses apôtres, mais encore dans ses autres disciples. Celui qui observera ceci y gagnera non-seulement

eum coram Patre meo, qui est in cœlis. HILAR. (ut sup.). In quo ostendit, quales nos nominis sui testes hominibus fuerimus, tali nos apud Deum Patrem testimonio ejus usuros. CHRYS., in homil. (35, ut sup.). Ubi considerandum est quia in pœna amplius est supplicium, et in bonis major retributio : quasi diceret : Superabundasti prius, ne hic confitendo aut negando? Superabundo et ego ineffabiliter tibi majora dando : illic enim ego te confitebor aut negabo : propter hoc si feceris aliquod bonum, et non susceperis retributionem, ne turberis; cum additamento enim in futuro tempore retributio te exspectat : etsi feceris aliquod malum, et non exsolveris vindic-

tam, non contempnas : illic enim te excipiet pœna, nisi transmuteris et melior fias.

RABA. Et sciendum quod negare quod Deus non sit, nec pagani possunt; sed quod non sit Deus Filius et Pater, negari ab infidelibus potest. Confitebitur ergo aliquem Filius apud Patrem, quia per Filium habebit accessum ad Patrem, et quia Filius dicet : Venite, benedicti Patris mei. RÉMIG. Negabit autem negantem se, quia per ipsum non habebit accessum ad Patrem, et a conspectu suæ Divinitatis et Patris repelletur. CHRYS., in homil. (35, ut sup.). Ideo autem, non solum fidem quæ est secundum mentem, sed et confessionem exigit oris, ut erigat nos in liberam propalationem et

la hardiesse de parler en public, mais il en convaincra un grand nombre, et c'est l'obéissance à cette parole qui a fait convertir un grand nombre d'hommes par les apôtres. — RÉMIG. — Ou bien l'on confesse Jésus par la foi qui éclate par l'amour (1), en lui obéissant fidèlement, et on le nie en n'accomplissant pas ses préceptes.

Ne pensez pas que je sois venu apporter la paix sur la terre; je ne suis pas venu y apporter la paix, mais l'épée. Car je suis venu séparer l'homme d'avec son père, la fille d'avec sa mère, et la belle-fille d'avec sa belle-mère; et l'homme aura pour ennemis ceux de sa propre maison.

S. JÉR. — Après avoir dit plus haut : « Ce que je vous dis dans les ténèbres, produisez-le à la lumière, » il nous montre ici ce qui doit suivre une telle prédication, en disant : « Ne pensez pas que je sois venu mettre la paix. » — LA GLOSE (2). — Ou bien continuez en ce sens : Ainsi que vous ne devez pas vous laisser attirer par l'attrait de la mort, ainsi ni par l'affection charnelle. — S. CHRYS. — Comment a-t-il pu leur commander de souhaiter la paix dans quelque maison qu'ils entrent ? Comment les anges ont-ils pu aussi chanter ces mots : « Gloire à Dieu dans les hauteurs et paix aux hommes sur la terre ? » C'est que c'est là surtout la paix que de retrancher ce qui était malade, d'éloigner ce qui portait la division : c'est seulement alors que le ciel et la terre pourront s'unir. Ainsi le médecin coupe ce qui était atteint d'une manière irremédiable et sauve ainsi le reste du corps. C'est là ce que l'on vit dans la tour de Babel, et une heureuse division mit fin à une paix

(1) Le mot grec *δι' ἀγάπης* signifie de la charité.

(2) La Glose interlinéaire, mais qui ne porte pas les premiers mots de la citation.

ampliores amorem, excelsos nos faciens. Hæc autem verba ad universos loquitur, et neque persona apostolorum utitur solum; non enim solos apostolos, sed et discipulos eorum facit viriles. Qui nunc hoc servat, non solum cum libera propalatione docebit, sed et omnibus facile suadebit : hujus enim verbi observatio multos ad apostolos adduxit. RABA. Vel confitetur quis Jesum ea fide quæ per dilectionem operatur, mandata ejus fideliter implendo; negat, qui præceptis non obedit.

Nolite arbitrari quia pacem venerim mittere in terram : non veni pacem mittere, sed gladium : veni enim separare hominem adversus patrem suum, et filiam adversus ma-

trēm suam, et nurum adversus socrum suam; et inimici hominis domestici ejus.

HIER. Supra dixerat : Quod dico vobis in tenebris, dicite in lumine : nunc infert quid post prædicationem sequatur, dicens : Nolite arbitrari quia pacem venerim mittere. GLOSSA. Vel aliter continua : sicut timor mortis non debet attrahere, sic nec carnalis affectus. CHRYS., in homil. (36, in Matth.). Qualiter ergo eis injunxit, ut in unamquamque domum ingredientibus pacem indicerent ? (ut sup.). Qualiter etiam et angeli dixerunt (Luc., 2) : Gloria in excelsis Deo, et in terra pax hominibus ? Quoniam hic maxime est pax, cum id quod ægrotat, inciditur; cum id quod litem in-

perverse. Ainsi Paul divisa ceux qui s'étaient déclarés contre lui. L'entente n'est pas toujours bonne, et on la trouve aussi parmi les voleurs. Ce combat ne vient pas de l'intention du Christ, mais de celle de ses ennemis. — S. JÉR. — A l'avènement de la foi chrétienne, tout l'univers se trouve divisé. Chaque maison eut ses croyants et ses infidèles, et ce fut là un combat utile, mettant fin à une mauvaise paix.

S. CHRYS. — Il dit ceci comme pour consolider ses disciples, et c'est comme s'il avait dit : « Ne vous troublez pas comme si vous ne vous étiez pas attendus à ces choses, car je suis venu pour faire commencer le combat. » Il ne dit pas : « le combat, » mais, ce qui est autrement effrayant : « le glaive. » Il voulut par l'àpreté des mots éveiller leur attention, afin que plus tard leur courage ne tombât pas, et que personne ne pût dire que, sous des expressions caressantes, il avait caché des choses difficiles. La douceur vaut mieux dans les choses que dans les paroles. Il ne s'arrête pas à ces menaces, mais en montrant de quel combat il voulait parler, il le montre plus terrible que la guerre civile elle-même par ces mots : « Je suis venu séparer l'homme et le mettre contre son père, et la fille contre sa mère. » Il montre le combat non-seulement dans le foyer de famille, mais jusque entre ceux que le cœur ou la nature des choses (1) lie le plus étroitement. Preuve la plus évidente de la puissance du Christ, c'est que les apôtres reçurent ces paroles et les persuadèrent à d'autres.

S. CHRYS. — Quoique ce ne soit pas le Christ qui opère lui-même

(1) Le grec *συγγενῆς* veut dire : Ceux qui sont liés par une nécessité particulière.

fert, separatur : ita enim possibile erit ocalum terræ copulari. Nam et medicus ita reliquum conservat corpus, cum id quod insanabiliter se habet abscederit. Ita quidem et in turri Babel gestum est (*Genes.*, 11) ; malam enim pacem bona dissonantia solvit. Ita et Paulus eos qui adversus eum consonabant, divisit. (*Act.*, 23). Non enim ubique concordia bonum est : nam et latrones consonant. Hoc autem prælium non est sui propositi, sed illorum consilii. HIER. Ad fidem enim Christi totus orbis contra se divisus est. Unaquæque domus et infideles habuit et credentes ; et propterea bellum commissum est bonum, ut rumpe-retur pax mala.

CHRYS., in homil. 56 (ut sup.). Hoc autem dixit quasi discipulos consolans, ac si dicret : Ne turbemini, quasi præter

spem his contingentibus : propter hoc enim veni ut prælium mittam. Et non dixit prælium, sed quod difficilius est, gladium. Voluit enim asperitate verborum eorum excitare auditum, ut non in difficultate rerum deficiant ; ne aliquis dicat quod blanda suasit, sed difficilia occultavit. Melius est enim in rebus mansuetudinem videre, quam in verbis : et propter hoc in his non stetit, sed exponens prælii speciem, ostendit hoc esse civili bello difficile, dicens : Veni enim separare hominem adversus patrem suum, et filiam adversus matrem suam. In quo ostendit quod non solum in familiaribus erit hoc prælium. sed in amantissimis et valde necessariis : quod maxime Christi virtutem ostendit ; quia discipuli hæc audientes, et ipsi susceperunt, et aliis suaserunt.

cette séparation, et que ce soit la malice des hommes, il se l'attribue à lui-même, d'après la manière ordinaire de s'exprimer de l'Écriture, ainsi que, par exemple, dans ce passage : « Il leur donna des yeux pour ne pas voir. » Ceci montre surtout la parenté du Nouveau et de l'Ancien-Testament. Il était arrivé parmi les Juifs qu'ils s'étaient déclarés contre leur prochain et l'avaient immolé, ainsi que devant ce veau d'or qu'ils avaient fait, et plus tard devant Belphégor. Or, le Sauveur rappelle la prophétie de Michée : « Les ennemis d'un homme seront ceux de son intimité, » pour montrer que c'est toujours le même Dieu qui a pour agréables les sacrifices de l'Ancien et du Nouveau-Testament. La société juive présentait un spectacle semblable; il y avait des prophètes et des faux prophètes, et le peuple était divisé, et les maisons étaient partagées; et les uns croyaient aux uns, les autres aux autres.—S. JÉR.— Ce passage se trouve à peu près mot à mot dans le prophète Michée, et il est à remarquer que toutes les fois que le Sauveur emprunte le témoignage de l'Ancien-Testament, il n'en donne pas seulement le sens, mais le fait rapporter quant aux paroles.—S. HIL.— Au sens mystique, le glaive est la plus acérée de toutes les armes; on peut y voir l'emblème du pouvoir et du droit judiciaire, la sévérité et la haine du péché; nous nous rappellerons donc que par le glaive est exprimé le Verbe de Dieu, lequel glaive a été dégainé sur la terre, c'est-à-dire, par la prédication, pénétrant jusque dans les cœurs des hommes. Ce glaive divise entre eux les cinq habitants d'une même maison, de trois en fait deux, et de deux, trois. Ces trois nous les trouvons dans l'homme, et c'est son corps, son âme et sa volonté. Car ainsi que l'âme a été donnée à ce corps, ainsi le pouvoir d'user de l'un et

CYRUS. Quamvis autem non ipse Christus hanc separationem fecerit, sed illorum malitia, tamen dicit se facere; secundum Scripturæ consuetudinem: scriptum est enim (*Rom.*, 11 *ex Esai.*, 6): Dedit eis Deus oculos ut non viderent. Hoc autem maxime ostendit, vetus Testamentum esse novo cognatum: etenim in Judæis unus quisque proximum interficiebat, quando vitulum fecerunt (*Exod.*, 32), et quando Beelphegor immolaverunt (*Numer.*, 25). Unde ut monstraret eundem esse cui hæc et illa placuerunt, prophetiæ meminit (*Michææ*, 7) dicens: Et inimici hominis domestici ejus. Et in Judæis tale aliquid contigit: erant enim prophætæ et pseudo-prophætæ; et plebs scindebatur, et domus dividebantur; et hi quidem his credebant,

alii autem illis. HIER. Hic autem locus prope iisdem verbis in Michæa propheta describitur (cap. 7, ut sup.). Et notandum quod ubicunque de veteri Testamento testimonium ponitur, non refert utrum sensus tantum, an et verba consentiant.

HILAR. (can. 10, ut sup.). Mystice autem, gladius telorum omnium acutissimum est; in quo est jus potestatis et judicii, severitas et animadversio peccatorum. Dei igitur verbum nuncupatum meminerimus in gladio; qui gladius missus est in terram, id est, prædicatio ejus hominum cordibus infusa. Hic igitur quinque habitantes in una domo dividit; tres in duos, et duos in tres: et tria tantum ad hominem referimus, id est, corpus, et animam, et voluntatem: nam ut corpori anima data est, ita

de l'autre à son gré a été donné à l'homme ; c'est pour cela que la loi a été proposée à la volonté. Ceci se voit tout d'abord dans ceux qui les premiers sont sortis de la main de Dieu ; mais par le péché et par l'infidélité de notre premier père, le péché devint pour les générations suivantes le père de notre corps, l'infidélité la mère de notre âme, et la volonté adhère à l'un et à l'autre ; c'est ainsi que l'on trouve cinq habitants dans la même maison. Mais lorsque nous sommes renouvelés par le bain du baptême, la vertu de la parole nous sépare des péchés de notre origine, et par ces retranchements qu'opère le glaive de Dieu, nous nous retrouverons séparés des attachements de notre père et de notre mère. Ainsi dans une même maison s'élève un sérieux dissentiment, et ce qu'il y a de plus intime en lui devient un ennemi pour l'homme régénéré ; il trouvera son bonheur dans ce renouvellement de son esprit, tandis que ce qui reste en lui de sa vieille origine s'arrêtera dans les désirs de la concupiscence. — S. AUG. — Ou bien : « Je suis venu séparer l'homme de son père, » exprime celui qui renonce au diable dont il était le fils, et « la fille contre sa mère, » le peuple de Dieu renonçant à la cité mondaine, c'est-à-dire à la pernicieuse société humaine, laquelle est signifiée dans l'Écriture tantôt par Babylone, tantôt par Sodome, tantôt par l'Égypte, et souvent par une multitude d'autres dénominations (1) ; « la belle-mère contre la belle-fille, » l'Église contre la synagogue, qui enfanta selon la chair le Christ, époux de l'Église. Ils sont divisés par le glaive de l'Esprit, qui est le Verbe de Dieu, « et les ennemis de l'homme sont

(1) Apoc., XI, v. 8. XIV, v. 8.

et potestas homini utendi utroque ut vellet, indulta est. Atque ob id lex est proposita voluntati : sed hoc in illis deprehenditur, qui primi a Deo figurati sunt. Sed ex peccato atque infidelitate primi parentis sequentibus generationibus cœpit esse corporis nostri *Pater*, peccatum ; *Mater* animæ, infidelitas ; voluntas autem sua unicuique adjacet ; ergo jam unius domus quinque sunt. Cum ergo innovamur baptismi lavacro, per virtutem verbi ab originis nostræ peccatis separamur, recisisque quibusdam absectione gladii Dei, a patris et matris affectionibus dissidemus ; fitque gravis in domo una dissensio, et domestica novo homini erunt inimica ; quia ille manere in spiritus novitate gaudebit ; ea vero quæ a prosapiæ antiquitate deducta sunt, consistere in his quibus oblectantur concupiscent.

AUG., *De quæst. Evang. (in Matth., qu. 3)*. Vel aliter : veni separare hominem adversus patrem suum ; quia renuntiat quis diabolo, qui fuit filius ejus ; et filiam adversus matrem : scilicet plebem Dei adversus mundanam civitatem, hoc est, perniciosam societatem generis humani ; quam nunc Babylonia, nunc Ægypto, nunc Sodoma, nunc aliis atque aliis nominibus Scriptura significat. Nunc adversus socrum suam, Ecclesiam adversus Synagogam, quæ secundum carnem Christum peperit, sponsum Ecclesiæ. Dividuntur autem in gladio spiritus, quod est verbum Dei : et inimici hominis domestici ejus, cum quibus ante consuetudine implicatus erat. RAB. Nulla apud eos jura custodiri possunt, inter quos fidei bellum est. GLOSSA. Vel aliter : hoc dicit, quasi dicat : Non ad hoc inter ho-

ses intimes, » avec lesquels l'habitude le liait auparavant.—S. GRÉG.— Notre ennemi rusé, lorsqu'il se voit chassé du cœur des bous, cherche ceux qu'il aime par-dessus tout, il s'adresse à eux par la parole caressante de ceux qu'ils aiment le mieux, afin que le cœur, percé par la force de son propre sentiment, laisse pénétrer facilement le glaive de la persuasion jusqu'aux derniers retranchements.

Celui qui aime son père ou sa mère plus que moi, n'est pas digne de moi; et celui qui aime son fils ou sa fille plus que moi, n'est pas digne de moi. Celui qui ne prend pas sa croix et ne me suit pas, n'est pas digne de moi. Celui qui conserve sa vie, la perdra; et celui qui aura perdu sa vie pour l'amour de moi, la retrouvera.

S. JÉR. — Celui qui avait dit auparavant : « Je ne suis pas venu porter la paix, mais le glaive, séparer l'homme de son père, de sa mère et de sa belle-mère, » ajoute, afin que personne ne fasse passer un sentiment avant sa religion : « Celui qui aime son père ou sa mère plus que moi n'est pas digne de moi. » Et dans le Cantique des cantiques il est dit : « Il a ordonné l'amour en moi » (1). Cet ordre doit exister dans tout sentiment. Aimez votre père et votre mère après Dieu, aimez après lui vos enfants; mais s'il faut nécessairement choisir entre l'amour des parents et des enfants et l'amour de Dieu, et qu'on ne puisse en même temps garder l'un et l'autre, l'abandon de ces premiers n'est que piété envers Dieu. Il ne défend donc pas d'aimer son père ou sa mère, mais il ajoute d'une manière significative : « Plus que moi. » — S. HIL. — Ceux en effet qui préféreront ces affec-

(1) Le grec porte ἐπ' ἐμέ, au-dessus de moi.

mines veni ut carnales affectus confirmem; sed spirituali gladio dissecem; unde recte dicitur: Et inimici hominis domestici ejus. GREG., 3, *Moral.* (cap. 5). Callidus namque adversarius cum a bonorum cordibus repellitur se conspicit, eos qui ab illis valde diliguntur exquirat; et per eorum verba blandiens loquitur, quia plus cæteris amantur; ut dum vis amoris cor perforat, facile persuasionis ejus gladius ad intimæ rectitudinis munimina irrumperet.

Qui amat patrem aut matrem plusquam me, non est me dignus; et qui amat filium aut filiam super me, non est me dignus; et qui non accepit crucem suam et sequitur me, non est me dignus. Qui invenit animam

suam, perdet illam: et qui perdidit animam suam propter me, inveniet eam.

HIERO. Qui ante præmiserat: Non veni pacem mittere, sed gladium, et dividere hominem adversus patrem, et matrem, et socrum, ne quis pietatem religioni anteferet, subjicit, dicens: Qui amat patrem aut matrem plusquam me, non est me dignus: et in Cantico canticorum (cap. 2), legimus: Ordinavit in me charitatem: hic enim ordo in omni affectu necessarius est. Ama post Deum, patrem, matrem, amatores filios. Si autem necessitas venerit, ut amor parentum aut filiorum, Dei amori comparatur, et non possit utrumque salvari; odium in suos, pietas in Deum est. Nou

ions domestiques à son amour se montreront indignes de l'héritage des biens futurs. — S. CHRYS. — Ne vous étonnez pas si Paul ordonne d'obéir en tout à ses parents, car il ne parle que de ce qui n'est pas nuisible à la piété. C'est en effet chose sainte que de leur rendre tout honneur; mais s'ils demandaient plus qu'ils ne le doivent, il faudrait s'y refuser. On trouve dans l'Ancien-Testament des paroles semblables à celles-ci; car Dieu ordonnait non-seulement d'abandonner ceux qui adoraient les idoles, mais encore de les lapider; il est dit dans le Deutéronome : « Celui qui dira à son père et à sa mère : Je ne vous connais pas, et à ses frères : Je vous ignore, ceux-là auront gardé votre parole. »

LA GLOSE (1). — L'on voit souvent les parents aimer leurs enfants plus qu'ils n'en sont aimés, et c'est pour cela qu'après avoir dit que son amour devait passer avant l'amour des parents, il arrive progressivement à dire qu'il doit être préféré à celui des enfants : « Et celui qui aime son fils ou sa fille plus que moi n'est pas digne de moi. » — RAB. — Ce qui signifie que l'on est indigne de la société divine, lorsqu'on préfère l'amour charnel du sang à l'amour spirituel que l'on doit à Dieu. — S. CHRYS. — Ensuite, afin que ceux à l'amour desquels on doit préférer l'amour de Dieu n'entendent pas ce discours avec peine, il les porte à des pensées plus élevées. Rien, en effet, n'est plus intime(2) à l'homme que son âme, et cependant si vous ne l'abandonnez pas elle-même, l'adversité vous est réservée. Il n'ordonne

(1) Ce n'est ni dans la Glose, ni dans saint Anselme, ni ailleurs.

(2) Le grec *οικειότατον* peut avoir ce sens et celui d'*uni*, de *conjoint*.

ergo prohibuit amari patrem aut matrem, sed signanter addidit : Plusquam me. HILAR. [cant. 10, ut sup.]. Illi enim domesticas hominum charitates dilectioni ejus prætulerint, futurorum bonorum indigni erunt hæreditate.

CHRYS., in homil. (36, ut sup.). Si autem Paulus jubet per omnia parentibus obedire (*Coloss.*, 3), non mireris : in illis enim solum dicit obediendum, quæ non nocent pietati : etenim sanctum est, omnem eis alium reddere honorem. Cum autem amplius debito exegerint, non oportet assentiri. Sunt autem hæc veteri Testamento consonantia : etenim illic eos qui idola colebant, non odio habere solum, sed et lapidare Dominus jubet (*Levit.*, 20) : et in Deuteron. dicitur (cap. 33) : Qui dixerit patri suo et matri suæ : Nescio vos ; et

fratribus suis : Ignoro vos, hi custodierunt eloquium tuum. GLOSSA. Videtur autem in pluribus accidere ut parentes plus diligant filios quam filii diligant eos : et ideo gradatim postquam suum amorem, amori parentum esse præponendum docuit, docet consequenter præferendum esse filiorum amori, dicens : Et qui amat filium aut filiam super me, non est me dignus. RAB. Per quod significat, illum divino consortio esse indignum, qui consanguinitatis carnalem amorem præponit spirituali amoris Dei.

CHRYS., in homil. (36, ut sup.). Deinde ut non moleste ferant illi (scilicet quibus amor Dei præfertur) ad altiore adducit sermonem : anima enim nihil est familiaris alicui ; sed tamen et hanc nisi oderis, contraria retribuentur tibi. Non tamen

pas seulement de l'abandonner, mais encore de la livrer à la mort et aux peines sanglantes, enseignant qu'il ne faut pas être seulement prêt à la mort, c'est-à-dire à une mort quelconque, mais encore à une mort violente et au trépas le plus honteux, c'est-à-dire celui de la croix : « Et celui qui n'accepte pas sa croix. » Il n'a pas parlé encore de sa passion, mais de temps à autre il glisse dans ses enseignements des paroles qui les préparent à en entendre parler. — S. HIL. — Ou bien ceux qui sont au Christ ont crucifié leur corps avec ses vices et ses concupiscences, et il est indigne du Christ, celui qui ne le suit pas après avoir accepté sa croix par laquelle nous compatissons avec lui, nous mourons, nous sommes ensevelis et nous ressuscitons avec lui. C'est par l'esprit nouveau qu'il vaincra en portant ce signe de la foi. — S. GRÉG. — La croix veut dire le crucifiement, et nous portons la croix du Sauveur de deux manières : ou bien en affligeant notre corps par l'abstinence, ou bien en rendant par notre compassion nôtres les misères du prochain. Mais il faut remarquer qu'il s'en trouve qui se livrent à l'abstinence de la chair, non pour Dieu, mais pour la vaine gloire, et d'autres qui se livrent par la compassion au service du prochain, non d'une manière spirituelle, mais charnelle, en les portant non à la vertu, mais au mal. Par ce semblant de charité, on dirait qu'ils portent la croix, mais ils ne suivent pas le Seigneur, et c'est pour cela qu'il est ajouté : « Celui qui me suit. » — S. CHRYS. — Comme les préceptes qui sont ici donnés pourraient paraître accablants, il établit leur suprême nécessité par ces mots : « Celui qui conserve sa vie la perdra : celui qui la perd pour moi la trouvera. » C'est comme s'il

simpliciter eam haberi odio jussit, sed ut eam quis tradat in occisiones et sanguines; ostendens quod non solum ad mortem oportet esse paratum (id est, ad qualemcumque mortem subeundam), sed ad mortem violentam et probrosissimam, scilicet mortem crucis : unde sequitur : Et qui non accipit crucem, etc. Nihil autem adhuc eis de propria dixerat passione, sed interim in his eos erudit, ut sermonem de passione ejus magis suscipiant. HILAR. (can. 10, in *Matth.*). Val qui Christi sunt, crucifixerunt corpus suum cum vitiis et concupiscentiis (*Galat.*, 5), et indignus est Christo qui non crucem suam (in qua compatimur, commorimur, consepelimumur, consurgimus) accipiens Dominum sit secutus; in hoc sacramento fidei spiritus novitate victurus. GREG., in homil. 35, in *Evang.*). Cru-

quippe a cruciatu dicitur; et duobus modis crucem Domini bajulamus, cum aut per abstinentiam carnem affigimus, aut per compassionem proximi necessitatem illius nostram putamus. Sciendum vero est quod sunt nonnulli, qui carnis abstinentiam non pro Deo, sed pro inani gloria exhibent; et sunt nonnulli qui compassionem proximi, non spiritualiter, sed carnaliter impendunt; ut ei, non ad virtutem, sed quasi miserando ad culpas faveant. Hi itaque crucem videntur ferre, sed Dominum non sequuntur : et ideo ait : Et sequitur me.

CHRYS., in homil. (36, ut sup.). Quia vero præcepta quæ hæc injunguntur, onerosa videbantur, ponit et utilitatem eorum maximam existentem, dicens : Qui invenit animam suam, perdet eam, et qui perdidit propter me, inveniet : quasi dicat :

disait : « non-seulement ce dont je viens de parler ne vous nuira pas, mais cela vous sera de la plus grande utilité. » Ici, comme partout, il cherche ses arguments dans ce que les hommes désirent le plus ; c'est comme s'il leur disait : « Pourquoi ne voulez-vous pas abandonner votre âme ? c'est parce que vous l'aimez ; pour cela même abandonnez-la, et c'est ainsi que vous lui serez le plus utile. » — RÊM. — Dans ce passage, il faut entendre par là non pas la substance elle-même de l'âme, mais cette vie présente. Le sens est celui-ci : « Celui qui cherche son âme, c'est-à-dire la vie présente, qui aime la lumière, et son amour, et ses plaisirs, et qui cherche à pouvoir les conserver toujours, celui-là les perdra, c'est-à-dire qu'il aura préparé son âme à la damnation éternelle. — RAB. — Ou bien, celui qui cherche le salut éternel de son âme ne balancera pas à la perdre, c'est-à-dire à s'exposer à la mort. Ce qui suit : « Celui qui perdra son âme pour moi la trouvera, » est parfaitement susceptible de l'un et de l'autre sens. — RÊM. — C'est-à-dire que celui qui dans un temps de persécution s'exposera, pour confesser mon nom, à perdre cette lumière du jour, et ses amours, et ses voluptés, trouvera le salut éternel pour son âme. — S. HIL. — C'est ainsi que l'amour de la vie conduit à la mort, et que d'y renoncer conduit au salut. C'est ainsi que l'on acquiert le centuple de la vie éternelle au détriment de cette vie rapide.

Celui qui vous reçoit me reçoit ; et celui qui me reçoit reçoit celui qui m'a envoyé. Celui qui reçoit un prophète en qualité de prophète recevra la récompense du prophète ; et celui qui reçoit un juste en qualité de juste re-

Non solum hæc quæ præmissi non nocent, sed maxime proderunt, contraria vero nocent : et hoc ubique facit : ab his enim quæ homines concupiscunt, inducit ; sicut si dicatur : Propter quid non vis contemnere animam tuam ? Quia diligis eam ? Quocirca propter hoc contemne, et tunc ei maxime proderis. RÊMIG. Anima autem in hoc loco, non substantia est intelligenda, sed hæc vita præsens : et est sensus : Qui invenit animam suam (scilicet hanc præsentem vitam), id est, qui hanc lucem, et ejus dilectionem, et voluptates, ad hoc desiderat, ut semper invenire possit vitam, quam semper servare cupit, perdet, id est, animam suam æternæ damnationi præparat. RAB. Vel aliter : qui salutem animæ suæ quærit æternam, perdere eam (hoc est, in mortem dare) non dubitat. Utrique au-

tem sensui congruit apte quod sequitur : Et qui perdiderit animam suam propter me, inveniet eam. RÊMIG. Id est, qui hanc temporalem lucem, et ejus dilectiones, et voluptates, tempore persecutionis propter confessionem nominis moi contempserit, animæ suæ inveniet salutem æternam.

HILAR. Sic proficit lucrum animæ in mortem, et damnatum in salutem : detrimento enim brevis vitæ, fœnus immortalitatis acquiritur.

Qui recipit vos, me recipit ; et qui me recipit, recipit eum qui me misit. Qui recipit prophetam in nomine prophetæ, mercedem prophetæ accipiet ; et qui recipit justum in nomine justii, mercedem justii accipiet. Et quicumque potum dederit uni ex minimis istis calicem aquæ frigidæ, tantum in no-

cevera la récompense du juste ; et quiconque aura donné seulement à boire un verre d'eau froide à l'un de ces plus petits, comme étant de mes disciples, je vous dis en vérité qu'il ne perdra point sa récompense.

S. JÉR. — Le Seigneur, en envoyant prêcher ses disciples, leur apprend à ne pas craindre les dangers et à soumettre leurs affections à la religion. Déjà il avait supprimé l'or, et avait fait tomber l'argent de la ceinture. Dure position que celle des évangélistes ! Et les frais ? et la nourriture ? et toutes les choses nécessaires ? Il tempère l'austérité de ses commandements par l'espérance des promesses, en leur disant : « Celui qui vous reçoit me reçoit, » afin que chaque croyant croie avoir reçu le Christ en recevant ses apôtres. — S. CHRYS. — Ce qui précède est bien capable de persuader ceux qui recevront les apôtres. Qui n'accueillerait pas avec toute espèce de désirs des hommes aussi courageux, et qui méprisaient tout (1) pour sauver les autres ? Auparavant, il avait exprimé des menaces contre ceux qui ne les recevront pas, ici il promet des récompenses à ceux qui les recevront ; et d'abord il promet à ceux qui recevront les apôtres cet honneur de recevoir le Christ, et même le Père : « Et celui qui me reçoit reçoit celui qui m'a envoyé. » Quel est l'honneur qui peut égaler celui de recevoir le Père et le Fils ? — S. HIL. — Ces paroles expriment aussi son ministère de médiateur ; car parti de Dieu, lorsque nous le recevons, il nous transmet Dieu lui-même ; et, par cet ordre de grâces, recevoir les apôtres, c'est recevoir Dieu lui-même, parce que le Christ est en eux, et Dieu dans le Christ.

(1) Le grec πάντων serait susceptible d'être pris au masculin, si le neutre n'était pas fixé par les paroles suivantes : τῶν καθ' ἑαυτούς, tout ce qui était à eux.

mine discipuli, amen, dico vobis, non perdet mercedem suam.

HIER. Dominus ad prædicationem discipulos mittens, docet pericula non timenda, et affectum subjicit religioni : aurum supra tulerat, æs zona excusserat ; dura evangelistarum conditio. Unde ergo sumptus ? unde victus ? unde necessaria ? Et ideo austeritatem præceptorum spe temperat promissorum, inquit : Qui recipit vos, me recipit ; ut in suscipiendis apostolis unusquisque credentium Christum se suscepisse arbitretur. CHRYS., in homil. (36, ut sup.). Sufficiencia si quidam erant præmissa ad persuadendum eis qui erant apostolos sus-

cepturi. Quis enim eos qui ita erant fortes, et omnia contemnebant, ut alii salventur, non susciperet cum omni desiderio ? Et superius quidem posnam comminatus est his qui non recipere ; hic autem retributionem promittit recipientibus. Et primo quidem repromittit honorem suscipientibus apostolos, ut Christum suscipiant, et etiam Patrem : unde subdit : Et qui me recipit, recipit eum qui me misit. Quid autem huic honori fiet æquale, ut quis Patrem et Filium recipiat ? HILAR. (can. 10, in Matth.). In quibus verbis docet etiam in se mediatoris officium, qui cum sit receptus a nobis, atque ipse profectus ex Deo sit, Deus per illum transfusus in nos sit ; et per hunc

S. CHRYS. — Après ces paroles, il promet une autre récompense en ces termes : « Celui qui reçoit le prophète au nom du prophète recevra la récompense du prophète, et celui qui reçoit le juste, etc. » Il ne dit pas simplement : Celui qui reçoit le prophète ou celui qui recevra le juste, mais il ajoute : Au nom du prophète, au nom du juste, c'est-à-dire, parce qu'il est prophète, parce qu'il est juste, et non à cause de sa dignité temporelle (1), ou à cause d'un autre avantage terrestre. Ou bien, parce qu'il avait excité les disciples à recevoir les apôtres, les fidèles auraient pu lui répondre au fond de leur âme : Nous devons donc recevoir les faux prophètes et Judas le traître. C'est pour cela que le Seigneur leur dit qu'ils ne doivent pas regarder aux personnes, mais au nom, et que la récompense de celui qui reçoit ne périra point parce que celui qu'il aurait reçu en serait indigne. — S. CHRYS. — Il dit : « Il recevra la récompense du prophète et la récompense du juste, » c'est-à-dire la récompense que mérite celui qui reçoit le prophète et le juste, ou celle que le prophète et le juste devront recevoir eux-mêmes. — S. GRÉG. — Il ne dit pas : c'est du juste ou du prophète qu'ils recevront la récompense, mais : la récompense du prophète et du juste ; peut-être ce dernier est juste, et plus il est dépouillé en ce monde, plus il parlera avec confiance pour la justice. Celui qui possède quelque chose sur la terre, et qui le soutient, participera au mérite de son indépendance, et il partagera la récompense de justice de celui qu'il a aidé de ses secours. Cet homme est plein de l'esprit de

(1) Le mot grec *προεστίζεν* veut dire *présidence, patronage*, le mot *βιωτικήν* est une jolie expression ; il vient de *βίος*, et veut dire *qui marche et finit avec la vie*.

ordinem gratiarum non est aliud apostolos recepisse quam Deum, quia et in illis Christus et in Christo Deus habitat.

CHRYS., in homil. (36, ut sup.). Promittit autem post hæc et aliam retributionem dicens : Qui recipit prophetam in nomine prophetæ, mercedem prophetæ accipiet ; et qui recipit justum, etc. Non autem simpliciter dixit : Qui suscipit prophetam, aut, qui suscipit justum, sed addidit : In nomine prophetæ, et in nomine justî ; hoc est, si non propter vitæ hujus eminentiam, neque propter aliud temporarium susceperit, sed quia vel propheta est, vel justus. Vel aliter : quia ad susceptionem magistrorum discipulos provocaverat, poterat credentium occulta esse responsio : Ergo et pseudopphetas et Judam proditorem debemus suscipere : unde Dominus

dicit, non personas suscipiendas esse, sed nomina ; et mercedem non perire suscipientis, licet indignus fuerit qui susceptus sit. CHRYS., in homil. (36, ut sup.). Dicit autem : Mercedem prophetæ et mercedem justî accipiet ; id est, qualem decens est accipere eum qui suscipit prophetam vel justum, vel qualem propheta aut justus est accepturus. GRÉG., in homil. (20, in *Evang.*). Non enim ait : Mercedem de propheta, vel justo, sed, mercedem prophetæ, vel justî : iste enim fortasse justus est ; et quanto in hoc mundo nihil possidet, tanto loquendi pro justitia fiduciam majorem habet : hunc cum ille sustentat qui in hoc mundo aliquid possidet, illius justitiæ libertatem sibi participem facit, et cum eo pariter justitiæ præmia recipiet, quem sustentando adjuvit. Ille prophetiæ spiritu plenus est, sed tamen

prophétie, et cependant il a besoin d'aliments pour son corps; et il est certain que si son corps n'est pas soutenu, la voix lui manquera. Celui-là donc qui nourrit le prophète lui donne la force de parler; il recevra, avec le prophète, la récompense du prophète, celui-là qui, en donnant ses secours, aura eu Dieu devant ses yeux. — S. JÉR. — Au sens mystique, celui qui reçoit le prophète comme prophète, et qui comprend cet homme qui parle des choses futures, celui-là partagera sa récompense. Donc les Juifs, qui ne comprenaient les prophètes que dans un sens charnel, ne recevront pas la récompense des prophètes. — RÉMIG. — Par ce prophète, quelques-uns comprennent notre Seigneur Jésus-Christ, de qui Moïse a dit : « Dieu vous suscitera un prophète, etc. ; » et aussi par le juste, parce qu'il est juste d'une manière incomparable. Celui-là donc qui recevra le juste ou le prophète, au nom du juste et du prophète, c'est-à-dire au nom du Christ, celui-là recevra la récompense de celui pour l'amour duquel il a agi. — S. JÉR. — Quelqu'un pourrait s'amuser à dire : Je suis pauvre, et ma pauvreté m'empêche de recevoir; et il détruit cette excuse par l'exemple de la chose la moins importante, en nous disant d'offrir un verre d'eau froide de tout cœur : « Et celui qui donnera au plus petit de ceux-ci un verre d'eau froide, etc. » Il dit d'eau froide et non d'eau chaude, afin que l'on ne se retranche pas avec ruse derrière sa pauvreté et l'impossibilité d'avoir du bois. — RÉMIG. — Il dit : « Au plus petit, » c'est-à-dire non-seulement aux justes et aux prophètes, mais encore à un des derniers.

LA GLOSE. — Considérez ici que Dieu regarde beaucoup plus à la bonne intention qu'à la quantité de la chose que l'on donne. Ou bien

corporeo eget alimento : et, si corpus non reficitur, certum est quod vox ipsa subtrahatur : qui igitur prophetæ alimenta tribuit, vires illi ad loquendum dedit : cum propheta ergo mercedem prophetæ accipiet, qui hoc ante Dei oculos exhibuit quod adjuvit.

HIER. Mystice autem qui prophetam recipit ut prophetam, et intelligit eum de futuris loquentem, hic prophetæ mercedem accipiet. Igitur Judæi carnaliter intelligentes prophetas, mercedem non accipient prophetarum. RÉMIG. Nonnulli vero prophetam intelligunt Dominum Jesum Christum, de quo Moyses dicit (*Deuter.*, 18) : Prophetam vobis suscitabit Deus, etc., quem similiter per justum intelligunt, quia incomparabiliter justus est. Qui ergo in nomine justii et prophetæ

(scilicet Christi) prophetam vel justum suscipit, ab eo recipiet remunerationem pro eujus amore recipit.

HIER. Poterat autem aliquis causari et dicere : Paupertate prohibeor, ut hospitalis esse non possim : et hanc excusationem levissimo exemplo diluit, ut calicem aquæ frigidæ toto animo porrigamus, dicens : Et quicumque potum dederit uni ex minimis calicem aquæ frigidæ, etc. Frigidæ, inquit, non calidæ : ne et in calida paupertatis et penuria lignorum occasio quæreretur. RÉMIG. Dicit autem minimis, id est, non prophetæ, non justo, sed alicui ex minimis. GLOSSA. Ubi nota Deum magis ad pium affectum dantis respicere, quam ad quantitatem rei exhibitæ. Vel minimi sunt qui nihil penitus habent in hoc mundo, et ju-

les derniers, ce sont ceux qui n'ont rien en ce monde, et qui seront juges avec le Christ. — S. HIL. — Ou bien il prévoyait qu'il y en aurait plusieurs qui, n'ayant que la gloire du nom d'apôtres, rendraient ce nom tout-à-fait douteux par toutes les actions de leur vie; il ne refuse pas la récompense à ceux qui par un motif religieux ne leur refusent pas l'hommage de leur secours; quoiqu'ils soient les plus petits de tous, c'est-à-dire les derniers des pécheurs, les services qu'on leur rend, même les plus légers, exprimés par ce verre d'eau froide, ne seront pas vains; car l'honneur n'est pas rendu à leurs péchés, mais à leur titre d'apôtre.

CHAPITRE XI.

Jésus, ayant achevé de donner ces instructions à ses douze disciples, partit de là pour s'en aller enseigner et prêcher dans les villes d'à l'entour.

RAB. — Après avoir instruit par les paroles précédentes ses disciples, en les envoyant prêcher, le Seigneur lui-même réalise par ses actions ce qu'il avait enseigné par ses paroles, et il se présente à nous remplissant la première mission auprès des Juifs : « Et il arriva que lors que Jésus eut fini, etc. »

dices erunt cum Christo. HILAR. (cant. 10, *in Matth.*). Vel prævidens plures futuros, tantum apostolatus nomine gloriosos, omnino vero vitæ suæ opere improbabilis; obsequium quod ipsis sub religionis opinione delatum est, mercede non fraudat : nam licet ipsi minimi essent (id est, peccatorum omnium ultimi), non inania tamen in eos (etiam levia sub frigidæ aquæ nomine designata) officia esse decernit : non enim peccatis hominis, sed discipuli nomini honor præstitus est.

CAPUT XI.

Et factum est cum consummasset Jesus præcipiens duodecim discipulis suis, transit inde, ut doceret et prædicaret in civitatibus eorum. rat verbis, factis implevit; offerens primam prædicationem Judæis : et hoc est quod dicitur : Et factum est cum consummasset Jesus, etc., transit, etc. CHRYS., in homil. (37, *in Matth.*). Dicit autem : Transit inde, ut, etc. Quia enim eos misit, subtraxit seipsum, dans locum eis et tempus facere

RABA. Postquam discipulos suos Dominus ad prædicandum mittens, præmissis verbis eos instruxit; ipse etiam quod docue-

S. CHRYS. — Il est dit qu'il partit de là ; ainsi il se soustrait à ceux qu'il avait envoyés, leur donnant le temps de faire ce qu'il leur avait commandé, et leur offrant le théâtre de leurs prédications. S'il avait été lui-même présent et agissant personnellement, personne n'aurait voulu des disciples. — RÉMIG. — C'est d'une manière significative que de cette doctrine spéciale qu'il avait enseignée aux apôtres, il passe à une prédication plus générale au milieu des cités. Il était descendu des cieux sur la terre pour éclairer tout le monde : fait qui avertit les saints prédicateurs de s'étudier à être utiles à tous.

Or, Jean, ayant appris dans la prison les œuvres merveilleuses de Jésus-Christ, envoya deux de ses disciples lui dire : Etes-vous celui qui doit venir, ou si nous devons en attendre un autre? Et Jésus leur répondit : Allez, racontez à Jean ce que vous avez entendu, et ce que vous avez vu. Les aveugles voient, les boiteux marchent, les lépreux sont guéris, les sourds entendent, les morts ressuscitent, l'Evangile est annoncé aux pauvres; et heureux celui qui ne prendra point de moi un sujet de scandale et de chute.

LA GLOSE (1). — L'évangéliste vient de nous montrer comment par les miracles et la doctrine du Christ les disciples avaient été instruits aussi bien que le peuple; il nous montre maintenant cette science passant jusqu'aux disciples de Jean, qui paraissaient vouloir lutter d'émulation avec le Christ : « Jean, lorsqu'il eut entendu dans les fers. »

S. GRÉG. — Il faut que nous recherchions pourquoi Jean, prophète et plus que prophète, qui avait désigné le Sauveur venant à son bap-

(1) Ce n'est ni dans la Glose, ni dans saint Anselme, ni ailleurs.

quæ injunxerat : eo enim præsentate et curante nullus ad discipulos vellet accedere. RÉMIG. Pulchre autem de speciali doctrina, qua scilicet apostolos instruxerat, ad generalem transiit, in civitatibus prædicando, quia in hoc de cælis ad terras descendit, ut omnes illuminaret : in quo facto momentur etiam sancti prædicatores, ut omnibus prodesse studeant.

Joannes autem cum audisset in vinculis opera Christi, mittens duos de discipulis suis, ait illi : Tu es qui venturus es, an alium exspectamus ? Et respondens Jesus, ait illis : Euntes renuntiate Joanni quæ audistis et vidistis : cæci vident, claudî ambulat, leprosi mundantur, surdi audierunt, mortui

resurgunt, pauperes evangelizantur : et beatus est qui non fuerit scandalizatus in me.

GLOSSA. Posuit supra Evangelista quomodo per miracula et doctrinam Christi, tam discipuli quam turbæ instruebantur : nunc ostendit quomodo hæc instructio usque ad discipulos Joannis pervenerit, qui ad Christum æmulationem habere videbantur : unde dicit : Joannes autem cum audisset in vinculis, etc.

GRÉG., in homil. (6, in Evang.). Quærendum autem nobis est, Joannes propheta et plusquam propheta, qui venientem ad baptismum Dominum ostendit, dicens (Joan., 1) : Ecce Agnus Dei, ecce qui tollit peccata mundi, cur in carcere positus

tème par ces mots : « Voici l'Agneau de Dieu, voici qui porte les péchés du monde, » pourquoi de sa prison il envoie ses disciples pour demander : « Est-ce vous qui devez venir, ou en attendrons-nous un autre? » comme s'il ignorait celui qu'il avait désigné lui-même, et comme s'il ne connaissait pas celui qu'il avait proclamé, en le prophétisant, en le baptisant et en le montrant.

S. AMB. — Quelques-uns entendent ce passage de cette manière : Jean était un grand prophète qui avait connu le Christ, et avait annoncé la rémission future des péchés; mais, pieux prophète, il ne croyait pas que celui dont il avait annoncé la venue puisse mourir. Ce n'est pas sa foi qui hésite, mais sa piété; et Pierre lui-même douta, en disant : « Épargnez-moi, Seigneur, cela n'arrivera pas » (1). — S. CHRYS.—Mais cela n'est pas possible; car Jean ne pouvait pas ignorer même cette circonstance, et c'est celle-là qu'il a prophétisée d'abord, en disant : « Voici l'Agneau de Dieu, qui porte les péchés du monde! » En l'appelant agneau, il dévoile sa mort, et ce n'est pas autrement que par sa croix qu'il a fait disparaître le péché du monde. Comment d'ailleurs serait-il plus grand qu'un prophète, s'il ignorait ce que les prophètes eux-mêmes ont connu? Isaïe n'a-t-il pas dit : « Il est amené à la passion comme une brebis? » — S. GRÉG. — On peut résoudre cette question d'une autre manière, en se reportant au temps où ce fait s'est passé : sur les bords du Jourdain il a affirmé qu'il est le rédempteur du monde; mais, de sa prison, il demande s'il doit venir; il ne doute pas qu'il ne soit le rédempteur du monde, mais il demande

(1) Matth., xvi, v. 22, la Vulgate a traduit : « Loin de vous, Seigneur, cela ne sera pas. »

mittens discipulos requirit : Tu es qui venturus es, an alium expectamus? Tanquam si ignoraret quem ostenderat, et an ipse sit nesciat quem ipse prophetizando, baptizando, ostendendo ipsum esse clamaverat.

AMB., in *Luc.* (lib. 5). Nonnulli autem hoc sic intelligunt : magnum quidem ita prophetam esse Joannem ut Christum agnosceret, annuntiaret remissionem peccatorum futuram ; sed tamen tanquam pium vatem, quem venturum crediderat, non credidisse moriturum. Non igitur fide, sed pietate dubitavit. Dubitavit etiam et Petrus, dicens : Propitius tibi esto, Domine, non fiet hoc, CHRYS., in homil. (37 ut sup.). Sed non utique hoc habet rationem. Joannes enim neque hoc ignorabat; sed hoc primum testa-

tus est, dicens : Ecce Agnus Dei, qui tollit peccatum mundi : agnum enim vocans crucem divulgat, nec aliter quam per crucem peccatum abstulit mundi. Qualiter autem major propheta est hic, si neque illa quæ prophetarum sunt nescit? Etenim Esaias dicit (cap. 53) : Sicut ovis ad passionem ductus est, etc. GRÉG., in homil. (6, in *Evang.*). Unde aliter hæc quæstio solvitur, si gestæ rei tempus pensatur. Ad Jordanis enim fluenta positus, quia ipse Redemptor mundi esset, asseruit ; missus vero in carcerem, an ipse veniat, requirit ; non quia ipsum esse mundi Redemptorem dubitat ; sed quærit ut sciat, si is qui per se in mundum venerat, per se etiam ad inferni claustra descendat. HIER. Unde non ait .

si ce Dieu qui est venu par lui-même dans le monde descendra dans les cachots des enfers. — S. JÉR. — C'est pour cela qu'il ne dit pas : « Est-ce vous qui êtes venu, » mais : « Est-ce vous qui viendrez ? » et en voici le sens : Faites-moi savoir, à moi qui vais descendre dans les enfers, si je dois aussi vous annoncer aux enfers, ou si la réalisation de ces mystères est réservée à un autre Messie envoyé par vous (1)? — S. CHRYS. — Et cela même, comment peut-on le soutenir? Pourquoi n'a-t-il pas dit : « Est-ce-vous qui devez venir dans l'enfer ? » mais simplement : « Qui devez venir ? » D'ailleurs, n'est-il pas ridicule qu'il ait demandé s'il devait l'annoncer dans ce lieu? Cette vie seule est la vie de la grâce, et après la mort il ne reste que le jugement et la peine : quel besoin avait-il d'un précurseur dans ce lieu? Mais, au contraire, si les infidèles pouvaient être sauvés par la foi après leur mort, personne ne périrait; car tous alors se repentiraient et adoreraient; alors tout genou fléchira dans le ciel, sur la terre et dans les enfers.

LA GLOSE. — Il faut remarquer que Jérôme et Grégoire n'ont pas dit que Jean devait annoncer l'avènement du Christ dans l'enfer pour convertir quelques-uns de ses habitants à la foi, mais pour consoler par l'espérance d'un avènement prochain les justes qui vivaient dans l'espérance du Christ. — S. HIL. — Il est cependant certain que celui que, comme précurseur, il annonça devoir venir; que, comme prophète, il reconnut vivant, et que, comme confesseur, il honora dans ses approches, il est certain que l'erreur ne se mêla pas en lui à une telle lumière. L'on ne peut pas admettre que la grâce de l'Esprit-Saint

(1) Saint Jérôme veut dire ici que saint Jean a exprimé le doute si c'était Jésus-Christ lui-même qui devait descendre dans les enfers, et accomplir ainsi cette dernière partie de l'expiation.

Tu es qui venisti, sed : tu es qui venturus es ? Et est sensus : Manda mihi, qui ad inferna descensus sum, utrum te etiam inferis debeam nuntiare, in alium ad hæc sacramenta missurus es. CHRYS., in homil. (34, ut sup.). Sed qualiter et hoc habet rationem ? Cujus enim gratia non dixit : Tu es qui venturus es in infernum ? sed simpliciter : Qui venturus es ? Quamvis et derisibilis videatur quod propter hoc ei dixerit, ut et illuc abiens prædicaret : præsens enim vita, gratiæ tempus est ; post obitum autem iudicium est et pœna : quare in nullo opus erat præcursore illic. Sed aliter : si infideles post mortem credentes essent salvandi, nullus peribit aliquando : omnes enim pœnitentibus tunc, et adorabunt : omne

enim genuflectetur, celestium, terrestrium et infernorum (Phil., 2).

GLOSSA. Considerandum autem est quod non ideo Hieronymus et Gregorius dixerunt, quod Joannes adventum Christi in infernum prænuntiaturus esset, quia ejus prædicatione aliqui non credentes convertentur ad fidem ; sed ut justis in expectatione Christi manentibus, ex vicino adventu consolationem afferret.

HILAR. (cant. 11). Certum est tamen quod qui venturum ut præcursor nuntiavit, consistentem ut propheta agnovit, aduntem ut confessor veneratus est, ejus abundantiam scientiæ error non obrepsit. Nec sane credi potest Spiritus Sancti gratiam in carcere posito defuisse, cum Apostolus virtutis

lui ait manqué dans la prison, alors que l'Apôtre a été la lumière, par sa vertu, de ses compagnons de fers.

S. JÉR. — Il n'interroge pas par ignorance, mais de la même manière que le Sauveur demandait à ceux qui lui indiquaient le tombeau, en quel endroit Lazare avait été mis, afin de les préparer à la foi et à voir cette résurrection de mort. C'est ainsi que saint Jean, au moment d'être immolé par Hérode, envoie ses disciples au Christ, afin qu'ayant occasion de voir ses miracles et ses vertus, ils crussent en lui, et qu'ils s'instruisissent ainsi par les questions du Maître. Que les disciples de Jean aient été atteints de quelque émulation et de quelque jalousie en ce qui concerne le Sauveur, la question précédente le démontre : « Pourquoi nous et les pharisiens jeûnons-nous souvent et que vos disciples ne jeûnent pas? » — S. CHRYS. — Tant que Jean-Baptiste était avec eux, il leur communiquait continuellement ses persuasions sur le Christ, c'est-à-dire qu'il leur recommandait de croire au Christ; mais au moment de s'en aller, son zèle augmente; car il craint de laisser dans ses disciples un levain d'erreur (1), et il redoute qu'ils ne demeurent séparés du Christ auquel il a voulu les reporter dès le commencement. S'il leur avait dit : Allez à lui, parce qu'il est meilleur que moi, il ne les aurait probablement pas persuadés, ils ne l'auraient pas cru; ils auraient cru qu'il disait cela par un sentiment d'humilité, et ils lui seraient restés plus fidèles qu'auparavant. Que fait-il donc? Il attend qu'ils lui racontent eux-mêmes que le Christ fait des miracles; il les envoie, non tous, mais il en envoie deux, parce qu'il les regarde peut-être plus propres à convaincre les autres; il les envoie, afin que sa

(1) Le grec, qui porte *πράγματος* au lieu de *δόγματος*, signifie plutôt *fait* qu'*erreur*. Voici la phrase grecque : *του πονερού πράγματος υπόθεσιν*, matière de fait pernicieux.

suæ lumen esset in carcere positus ministraturus.

HIER. Non ergo quasi ignorans interrogat, sed quomodo Salvator interrogat (Joan., 11) ubi sit Lazarus positus, ut qui locum sepulcri indicabant, saltem sic pararentur ad finem, et viderent mortuum resurgentem; sic et Joannes interficiendus ab Hérode discipulos suos mittit ad Chrystum, ut per hanc occasionem videntes signa atque virtutes, crederent in eum, et magistro interrogante sibi discerent. Quod autem haberent discipuli Joannis aliquid mordacitatis ex invidia adversus Dominum, superior quoque interrogatio demonstravit, cum dixerunt (Matth., 9) : Quare nos et pharisæi jejunamus frequenter, discipuli autem

tu non jejunant? CHRYS., in homil. (37, ut sup.). Donec igitur Joannes erat cum ipsis, suadebat eis continue de Christo : id est, eis fidem in Christum commendabat. Quia autem jam erat obiturus, amplius studium facit : etenim formidabat, ne relinquat in discipulis suis perniciosi dogmatis conditionem, et maneant abjecti a Christo, cui et a principio omnes suos afferre studuit. Si autem dixisset eis : Abite ad ipsum, quia melior me est, non utique persuasisset; sed æstimaretur humilia de se sentiens hoc dicere, et sic magis essent ei affixi. Quid igitur facit? Expectat ab eis audire quod Christus miracula facit : neque omnes mittit, sed duos quosdam, quos noverat fortassis aliis persuasibiliores existentes, ut in-

demande ne donne lieu à aucun soupçon, et qu'ils apprennent par leur propre expérience la distance qu'il y a entre lui et Jésus.

S. HIL. — Jean n'agit pas ainsi à cause de son ignorance, mais à cause de celle de ses disciples ; il les envoie au spectacle des œuvres de Jésus, afin qu'ils apprennent que ce n'était pas un autre qu'il avait prêché, et pour que l'autorité de ses paroles fût relevée par les œuvres du Christ ; il les envoie, afin qu'ils n'attendent pas un autre Christ que celui auquel les œuvres rendent témoignage. — S. CHRYS. — Le Christ, connaissant la pensée de Jean, ne dit pas : « C'est moi ; » car cette réponse aurait également rebuté ceux qui l'entendaient (1) ; ils auraient pensé, quoiqu'ils eussent pu ne pas le dire, ce que les Juifs lui avaient répondu : « Vous vous rendez donc témoignage à vous-même. » En les instruisant par l'éclat des miracles, il leur donne un enseignement irrécusable et plus éclatant ; car le témoignage des réalités est plus admissible que celui des paroles, et c'est pourquoi il guérit sur-le-champ les aveugles, les boiteux et beaucoup d'autres, non pour instruire Jean, qui n'ignorait pas, mais ceux qui doutaient. « Et Jésus répondant, leur dit : Allez annoncer à Jean ce que vous avez entendu et vu, les aveugles voient ; les boiteux marchent, les lépreux sont guéris de toute souillure, les sourds entendent, les morts ressuscitent, les pauvres sont évangélisés. » — S. JÉR. — Ce qui n'est pas moindre que ce qui précède ; les pauvres évangélisés sont ou les pauvres d'esprit, ou bien certainement les pauvres de richesse ; ainsi rien ne sépare les nobles et les foules, les riches et les pauvres dans la prédication chrétienne ;

(1) Le sens, difficile dans le latin, est fixé ici par le grec *προσήσει ἂν τοῦτο τοῖς ἀκούουσιν.*

suspiciabilis interrogatio fieret, et ex rebus ipsis discerent distantiam inter eum et Jesum.

HILAR. (can. 11, ut sup.). Joannes igitur, non suæ, sed discipulorum ignorantiaë consulit : ut enim scirent non alium a se prædicatum, ad opera ejus intuenda discipulos suos misit ; ut auctoritatem dictis suis illius opera conferrerent ; nec Christus alius expectaretur, quam cui testimonium opera præstitissent. CHRYS., in hom. (37, ut sup.). Christus autem mentem noscens Joannis, non dixit : Quoniam ego sum ; quia per hoc rursus obsisteret hoc audientibus : excogitassent enim etsi non dixissent, quod Judæi ad ipsum dixerunt : Tu de teipso testimonium perhibes ; et propter

hoc a miraculis fecit eos discere, insuspicabilem doctrinam faciens, et manifestiorem : testimonium enim quod est a rebus, credibilius est testimonio quod est a verbis : unde confestim curavit cæcos, et claudos, et alios multos, non ut doceret Joannem scientem, sed hos qui dubitabant : et ideo sequitur : Et respondens Jesus, ait illis : Euntes renuntiate Joanni quæ audistis et vidistis : cæci vident, claudi ambulant, leprosi mundantur, surdi audiunt, mortui resurgunt, pauperes evangelizantur. HIER. Quod præmissis non minus est. Pauperes autem evangelizatos intellige, vel pauperes spiritu, vel certe opibus pauperes : ut nulla inter nobiles et ignobiles, inter divites et egenos in prædicatione distantia sit :

ces choses démontrent la rigoureuse justice du maître et la vérité de ce précepteur, alors que tous ceux qui peuvent être sauvés sont égaux à ses yeux.

S. CHRYS. — Ce qu'il ajoute : « Et heureux qui ne sera pas scandalisé en moi, » frappe ces envoyés; car ils étaient scandalisés en lui : ils se cachaient ce doute, et le Sauveur, en le laissant au seul tribunal de leur conscience, les amène à des reproches secrets. — S. HIL. — En disant : Bienheureux ceux qui ne seront pas scandalisés en lui, il montre ce que Jean avait voulu prévoir; il les avait envoyés entendre sa parole pour qu'ils ne fussent pas scandalisés en lui. — S. GRÉG. — L'âme des infidèles fut gravement scandalisée en le Christ, lorsqu'après tant de miracles elle le vit succomber à la mort; c'est pour cela que saint Paul dit : « Nous prêcherons le Christ crucifié, scandale pour les Juifs. » Qu'est-ce donc que dire : « Bienheureux celui qui ne sera pas scandalisé en moi, » si ce n'est déclarer à découvert l'abjection de sa mort et son humiliation. C'est comme s'il disait : Je fais des choses admirables, mais je ne dédaigne pas d'en souffrir d'abjectes. Comme, en mourant, je ne fais que vous suivre, les hommes qui ont honoré mes miracles doivent bien se garder de mépriser en moi la mort.

S. HIL. — Au sens mystique, l'on trouve dans ce fait de Jean-Baptiste un sens plus large. Le prophète, en qui la loi a été ensevelie, n'est pas sorti ici des conditions ordinaires de sa prophétie. La loi avait annoncé le Christ, prêché la rémission des péchés, promis le royaume des cieux, et Jean avait consommé toute cette œuvre de la loi. Donc au moment où la loi tombe, cette loi, qui était comme prisonnière par les

hæc magistri rigorem, hæc præceptoris comprobant veritatem; quando omnis apud eum qui salvari potest, æqualis est.

CHRYS., in hom. [37, ut sup.]. Quod autem ait : Et beatus est qui non fuerit scandalizatus in me, internuntios percutit : quia enim scandalizabantur in ipso, dubitationem eorum non divulgans, et soli eorum conscientiam derelinquens, redargutionem eorum latenter induxit. HILAR., [can. 11, in *Matth.*]. Itaque cui rei Joannes cavisset ostendit, dicens beatos eos in quibus aliquid in se scandali non fuisset; quia metu ejus (scilicet ne scandalizarentur) discipulos suos Joannes ut Christum audirent, misit. GRÉG., in hom. [6, in *Evang.*]. Infidelium mens grave in Christo scandalum pertulit, cum eum etiam post

tot miracula morientem vidit : unde Paulus dicit (1 *Cor.*, 1) : Nos prædicamus Christum crucifixum, Judæis quidem scandalum; quid ergo est dicere : Beatus qui non fuerit scandalizatus in me, nisi aperta voce abjectionem mortis suæ humilitatemque signare? Ac si patenter dicat : Mira quidem facio, sed abjecta perpeti non dedignor : quia ergo moriendo te subsequor, cavendum valde est hominibus, ne in me mortem despiciant, qui signa venerantur.

HILAR. Præbetur etiam mystice in his quæ in Joanne gesta sunt intelligentia amplior; ut propheta ipso conditionis suæ genere prophetaret, quia in eo forma legis elata est : Christum enim lex annuntiavit, et remissionem peccatorum prædicavit, et regnum cælorum sponpondit, et Joannes

péchés du peuple, et qui était comme couverte de chaînes, et renfermée dans un cachot, afin de ne pouvoir pas reconnaître le Christ, la loi envoie au spectacle de l'Évangile, afin que l'incroyance soit forcée de reconnaître la vérité des paroles dans la vérité des faits. — S. AMB. — Et peut-être que les disciples qu'il envoie sont les deux peuples, le premier formé des Juifs fidèles, et le second des Gentils.

Lorsqu'ils s'en furent allés, Jésus commença à parler de Jean au peuple, en cette sorte : Qu'êtes-vous allés voir dans le désert ? Un roseau agité du vent ? Qu'êtes-vous, dis-je, allés voir ? Un homme vêtu avec luxe et avec mollesse ? Vous savez que ceux qui s'habillent de cette sorte sont dans les maisons des rois. Qu'êtes-vous donc allés voir ? Un prophète ? Oui, je vous le dis, et plus qu'un prophète. Car c'est de lui qu'il a été écrit : J'envoie devant vous mon ange, qui vous préparera la voie où vous devez marcher.

S. CHRYS. — C'était déjà assez pour les disciples de Jean ; rassurés sur le Christ par les miracles qu'ils avaient vus, ils se retirèrent. Mais il fallait guérir les foules pour lesquelles les questions des disciples de Jean-Baptiste avaient eu plus d'un inconvénient, à cause de l'ignorance où elles étaient de l'intention qui les avait dictées ; elles auraient pu dire : Celui qui a tant témoigné en faveur du Christ, il est persuadé maintenant d'une manière différente, et il doute si c'est bien lui-même. Est-ce par un esprit d'opposition (1) qu'il a envoyé ces questions à Jésus ? la prison aurait-elle affaibli son âme ? Est-ce que ses paroles précédentes et ses témoignages précédents étaient vains et légers ? — S. HIL. — Afin que l'on ne pût pas rapporter à Jean-Baptiste autre

(1) Le grec *στυσιζων* veut dire *s'opposant*.

totum hoc opus legis explevit. Igitur cessante jam lege (quæ peccatis plebis inclusa, ne Christus posset intelligi, quasi vinculis et quasi carcere continebatur), ad Evangelia contuenda lex mittit; ut infidelitas fidem dictorum contempletur in factis. AMBR., *super Luc.* (lib. 3). Et fortasse isti discipuli quos misit, sunt duo populi: unus qui ex Judæis credidit, alter qui ex Gentibus.

Illis autem abeuntibus, cœpit Jesus dicere ad turbas de Joanne : Quid existis in desertum videre ? Arundinem vento agitatam ? Sed quid existis videre ? Hominem mollibus vestitum ? Ecce qui mollibus vestiuntur, in domibus regum sunt. Sed quid existis videre ? Prophetam ? Etiam dico vobis, et

plusquam prophetam : hic est enim de quo scriptum est : Ecce ego mitto Angelum meum ante faciem tuam, qui præparabit viam tuam ante te.

CHRYS., in hom. (37, in *Matth.*). Quantum ad discipulos Joannis satis actum erat; certificati enim de Christo per signa quæ viderant, recesserunt: sed oportebat etiam turbas sanari, quæ ex interrogatione discipulorum Joannis multa inconvenientia subintellexerint, ignorantes mittentis consilium. Poterant utique dicere: Qui tanta testatus est de Christo, aliter persuasus est nunc, et dubitat utrum sit ipse: nunquid ergo altercatus ad Jesum hoc dicit? nunquid timidior a carcere factus? nunquid vane et inaniter priora dixit? HILAR.,

chose que ce qui avait été dit précédemment, et qu'on ne pût pas le supposer scandalisé au nom du Christ, l'évangéliste ajoute : « Ceux-ci s'en allant, Jésus se mit à parler aux foules de Jean. » — S. CHRYS. — C'est au moment qu'ils partent, afin qu'il ne paraisse pas flatter l'homme en Jean-Baptiste; il corrige le peuple, non pas en produisant avec éclat ses soupçons, mais en leur insinuant la solution de leurs doutes. Il montre qu'il connaît leurs pensées secrètes, en produisant ce doute intérieur; il ne leur dit pas, comme autrefois aux Juifs : « Pourquoi pensez-vous mal? » Ce qu'ils pensaient était mal, il est vrai, mais c'était le fruit de leur ignorance, et non pas de leur malice. C'est pourquoi il ne leur parle pas durement, se contentant de répondre pour Jean et de leur montrer qu'il ne démérait pas de sa première réputation; il le leur montre, non-seulement par son propre témoignage, mais par leur témoignage; non-seulement par leurs paroles, mais bien par leurs actions, et c'est pourquoi il leur dit : « Qu'avez-vous été voir dans le désert? » C'est comme s'il leur disait : Pourquoi avez-vous quitté vos cités et vous êtes-vous rassemblés dans le désert? Un peuple aussi nombreux n'est pas venu au désert avec un si grand désir, si ce n'est pour y voir un homme grand et admirable et plus fort que le rocher. — LA GLOSE (1). — Ce n'est pas alors qu'ils avaient été dans le désert pour voir Jean, car il n'y était pas, mais il était en prison. Le Sauveur rapporte ce qui s'était passé autrefois, lorsque le peuple avait été fréquemment dans le désert pour y voir Jean au moment où celui-ci y était.

(1) Ce n'est pas dans la Glose, mais dans l'*Ouvrage inachevé* de saint Chrysostôme sur saint Matth., hom. 27, un peu avant le milieu.

(csu. 11, ut sup.). Ac ne aliud quod immediate præmiserat, referri posset ad Joannem tanquam scandalizatus esset in Christo, subditur : Illis autem abeuntibus, cœpit Jesus dicere ad turbas de Joanne. CHRYS., in homil. (34, ut sup.). Propter hoc autem abeuntibus eis ut non videatur homini adulari : corrigens autem et plebem, non ducit in medium suspicionem eorum, sed solutionem cogitationum eorum inducit; quia eos in dubitationem mittebat, demonstrans se nosse occulta : neque enim dixit sicut Judæis : Quid cogitatis mala? Etenim si mala cogitaverint, non tamen ex malitia, sed ex ignorantia : unde non loquitur eis dure, sed respondet pro Joanne, ostendens quod non excoedit a priori opi-

nions. Hoc autem docet, non solum proprio verbo, sed eorum testimonio; non tantum per ea quæ dixerunt, sed per ea quæ egerunt. Ideoque ait : Quid existis in desertum videre? Ac si diceret : Propter quid civitates dimittentes, convenistis in desertum? Non enim plebs tanta cum tanto desiderio in eremum venisset, nisi magnum quemdam, et mirabilem, et petra solidiorem se videre existimans. GLOSSA. Non autem tunc exierant in desertum ad hoc ut viderent Joannem (nec enim erat tunc in deserto, sed in carcere), sed præteritum refert; quia frequenter exierat populus in desertum videre Joannem, cum adhuc esset in deserto.

CHRYS., in homil. (38, ut sup.). Et

S. CHRYS. — Et voyez comment, sans s'arrêter à accuser aucune mauvaise intention, il éloigne de Jean-Baptiste le reproche de légèreté, et dissipe les doutes que la foule avait, en disant : « Un roseau agité par le vent. » — S. GRÉG. — Ceci n'est pas une assertion, mais une négation : le roseau, aussitôt qu'il est touché par un souffle, va en tous sens, image de l'âme charnelle qui, à peine touchée par les caresses ou par la détraction, va en tous sens. Jean n'était donc pas un roseau agité par le vent, aucune fluctuation des choses ne pouvant l'éloigner de sa rectitude; c'est comme si le Seigneur disait : — S. JÉR. — Est-ce que vous avez été dans le désert pour voir un homme semblable à un roseau que tout vent agite, et qui, par légèreté d'esprit, douterait maintenant de celui qu'il a prêché auparavant? Peut-être qu'il est venu contre moi par le stimulant de l'envie, et que sa parole poursuit la vaine gloire, et qu'il cherche à en tirer son profit? Pourquoi désirerait-il les richesses? pour abonder en délices? il se nourrit de sauterelles et de miel sauvage; est-ce pour avoir les vêtements de la mollesse? les poils de chameau forment le tissu de son vêtement, et c'est pour cela qu'il ajoute : « Mais qu'êtes-vous allés voir? un homme vêtu avec mollesse? » — S. CHRYS. — Ou bien, en allant dans le désert, vous avez témoigné par votre empressement que Jean n'était pas semblable à un roseau mobile; mais comme quelqu'un aurait pu répondre que Jean, à la vérité, était constant, mais qu'il était devenu ensuite léger par la servitude des passions, ainsi que l'on voit des hommes emportés par nature, et d'autres par suite de longues souffrances; ainsi il en est qui sont légers par nature, et d'autres qui le deviennent par suite des passions. Or, Jean n'était pas léger par nature, et c'est pour cela que le

vide quia omnem aliam malitiam prætermittens removet a Joanne levitatem, de qua turbæ dubitabant, dicens : Arundinem vento agitatam? GREG., in hom. (6, in *Evang.*). Quod videlicet, non asserendo, sed negando intulit : arundinem quippe mox ut aura contingit, in partem alteram flectit : per quam carnalis animus designatur, qui mox ut favore vel detractatione tangitur, in partem quamlibet inclinatur. Arundo ergo vento agitata Joannes non erat, quem a status sui rectitudine nulla rerum varietas inflectebat : ac si Dominus diceret : HIER., Nunquid ob hoc existis in desertum, ut videretis hominem calamo similem, qui omni vento circumfertur, et levitate mentis de eo ambigeret quem antea prædicaret? An forsitan stimulis invidiæ

contra me cogitur, et prædicatio ejus vanam sectatur gloriam, ut ex ea quaerat lucra? Cur divitias cupiat? Ut affluat dapibus? Locustis vescitur et melle sylvestri; an ut mollibus vestiatur? Pili camelorum sunt tegmen ejus : et ideo subjungit : Sed quid existis videre? Hominem mollibus vestitum? CHRYS., in hom. (38, ut sup.). Vel aliter : quod non sit Joannes similis calamo mobili, per vestrum studium significastis, scilicet in desertum euntes. Non tamen potest aliquis dicere quod Joannes quidem constans erat, sed postea lasciviæ serviens factus est mobilis; sicut enim aliquis est iracundus natura, alius per infirmitatem longam; ita aliqui sunt mobiles per naturam, alii vero lasciviæ serviendo mobiles fiunt. Joannes autem neque natura mobilis erat; propter

Seigneur avait dit : « Êtes-vous sortis pour aller voir un roseau agité par le vent? » il ne perdit pas non plus sa supériorité en se livrant à la volupté : qu'il n'ait pas été son esclave, sa seule solitude le démontre, et son cachot. S'il avait voulu être vêtu avec mollesse, il n'eût pas habité le désert, mais les palais des rois : « Voilà que ceux qui sont vêtus avec mollesse sont dans la maison des rois. » — S. JÉR. — Ce qui nous montre que la vie rigide et l'austère prédication doivent fuir les cours des rois, et éviter les palais de la mollesse.

S. GRÉG. — Que personne ne pense que dans les vêtements somptueux et dans la recherche des habits précieux, le péché manque ; car si cela n'était pas une faute, le Seigneur n'eût pas loué Jean de ses vêtements grossiers, et Pierre n'aurait pas éloigné les femmes de la recherche des riches habits, par ces mots : « Non dans un vêtement précieux. » — S. AUG. (1). — Cependant dans toutes ces choses, ce n'est pas dans l'usage, mais dans le dérèglement de celui qui abuse, que se trouve la faute. Celui qui use de ces choses d'une manière plus étroite que ne le comportent les usages de celui avec lequel il vit, c'est en lui ou intempérance ou superstition. Celui qui dépasse les bornes de la coutume des hommes vertueux qui l'entourent, ou il est mauvais, ou cela annonce en lui quelque chose.

S. CHRYS. — Après avoir parlé du lieu, et des vêtements et du concours du peuple qui témoignaient en faveur de sa vertu, il conclut en le présentant comme prophète, en disant : « Qu'êtes-vous allés voir ? un prophète. Je vous le dis, et plus que prophète. » — S. GRÉG. — Le minis-

(1) Le texte de saint Augustin présente un autre enchaînement et une différence de rédaction.

quod dixerat : Num existis videre arundinem vento agitatam? Neque lascivix dans seipsum, perdidit quam habebat excellentiam : quod enim non servierit lascivix, monstrat sola solitudo et carcer : si enim vellet mollibus vestiri, non eremum inhabitasset, sed regum palatia : unde sequitur : Ecce qui mollibus vestiuntur, in domibus regum sunt. HIER. Ex hoc ostenditur rigidam vitam et austeram prædicationem, vitare debere aulas regum, et mollium hominum palatia declinare.

GREG., in hom. (6, in Evang.). Nemo autem existimet in fluxu atque studio pretiosarum vestium peccata deesse : quia si hoc culpa non esset, nullo modo Joannem Dominus de vestimenti sui asperitate laudasset : et nequaquam Petrus feminas a

pretiosarum vestium appetitu compesceret, dicens (1 Petr., 3) : Non in veste pretiosa. AUG., De doctrina christiana (lib. 3, cap. 12). Tamen in omnibus talibus non usus rerum, sed libido utentis in culpa est : quisquis enim rebus restrictius utitur ; quam se habent mores cum quibus vivit, aut intemperans, aut superstitiosus est ; quisquis vero sic utitur, ut metas consuetudinis bonorum inter quos versatur, excedat, aut aliquid significat, aut flagitiosus est.

CHRYS., in hom. (38, ut sup.). A loco autem, et vestimentis, et a concursu hominum ejus moribus designatis inducit jam et prophetam etiam eum esse, dicens : Sed quid existis videre? Prophetam? Dico vobis, et plusquam Prophetam. GREG., in hom. (6, in Evang.). Prophetæ enim mi-

tère du prophète, c'est de prédire l'avenir et non pas de le montrer : Jean est plus qu'un prophète ; car celui qu'il avait prophétisé comme précurseur, il l'annonçait aussi en le montrant. — S. JÉR. — Et voici en quoi il est aussi supérieur aux autres prophètes, c'est qu'aux privilèges prophétiques s'ajouta pour Baptiste cette récompense d'avoir baptisé son Sauveur. — S. CHRYS. — Il montre ensuite en quoi il est supérieur aux autres, en disant : « Voici celui dont il a été écrit : Voici que j'envoie mon ange devant votre face. » — S. JÉR. — Il emprunte le témoignage de Malachie, qui l'avait prophétisé comme ange, pour exprimer ce surcroît de dignité de Jean. Il l'appelle ange ici, non pas parce qu'il a avec eux une commune nature, mais à cause de la dignité de son ministère. *Ange* veut dire *messenger*, et il avait annoncé le Sauveur qui venait. — S. GRÉG. — Le mot grec *ange* correspond au mot latin *messenger* ; c'est donc avec raison que celui qui venait apporter un message des cieux est appelé ange, et qu'il porte un nom qui exprime ce que réalisent ses œuvres. — S. CHRYS. — Il montre ensuite en quoi Jean est plus grand que les prophètes, à savoir qu'il est près du Christ. Ces mots : « Devant votre face, » veulent dire près de vous ; ainsi ceux qui marchent immédiatement auprès du char du roi sont les plus distingués. C'est de cette manière que Jean était près du Christ. — LA GLOSE (1). — Ensuite il faut dire que les autres prophètes ont été envoyés pour annoncer l'avènement du Christ, et celui-ci pour préparer ces voies, et c'est pour cela qu'il est dit : « Qu'il

(1) La 2^e partie de cette citation se trouve dans la Glose interlinéaire, la première se trouve dans l'ouvrage de saint Chrysostôme que nous avons déjà indiqué sous le titre d'*Ouvrage inachevé* sur saint Matth.

nisterium est ventura prædicere, non etiam demonstrare : Joannes ergo plusquam propheta est, quia eum quem præcurrere prophetaverat, etiam ostendendo nuntiabat. HIER. In quo etiam cæteris prophetis major est : et quia ad privilegium prophetae etiam Baptistæ accessit præmium, ut suum Dominum baptizaret. CHRYS., in hom. (38, ut sup.). Deinde monstrat secundum quid est major, dicens : Hic est enim de quo scriptum est : Ecce mitto Angelum meum ante faciem tuam. HIER. Ut enim meritorum Joannis augmentum faceret, de Malachia testimonium infert, in quo etiam Angelus prædicatur (Malach., 3). Angelum autem hic dici Joannem, non putemus naturæ societate, sed officii dignitate, id est, nuntium, qui venturum Dominum nuntiavit. GRÆG., in homil. (6, in Evang.).

Quod enim græce angelus, hoc latine nuntius dicitur. Recte ergo qui nuntiare supernum nuntium venerat, angelus vocatur, ut dignitatem servet in nomine, quam explet in operatione. CHRYS., in hom. (ut sup.). Monstrat igitur secundum quid est major Joannes prophetis ; secundum id scilicet, quod est prope Christum : et ideo dicit : Mitto ante faciem tuam, hoc est, prope te ; sicut enim qui prope currum regis incedunt ; aliis sunt clariores ; ita et Joannes prope Christi præsentiam. GLOSSA. Deinde alii prophetæ missi sunt, ut adventum Christi annuntiarent ; iste autem ut præpararet viam ipsius : unde sequitur : Qui præparabit viam tuam ante te, id est, pervia reddet tibi corda auditorum, pœnitentiam prædicando et baptizando.

HILAR. (can. 11, in Matth.). Mystice

préparera ses voies devant vous, » c'est-à-dire qu'il vous rendra les cœurs accessibles en leur prêchant la pénitence et en les baptisant.

S. HIL. — Au sens mystique, le désert c'est le lieu vide de l'Esprit-Saint et dans lequel Dieu n'habite nullement ; le roseau, c'est l'homme beau de la gloire du siècle, qui est vide de sa propre vie, et qui à l'intérieur n'offre aucun fruit de vérité, charmant à l'extérieur, et nul à l'intérieur, que le moindre mouvement des vents, c'est-à-dire le moindre souffle des esprits immondes fera se mouvoir, n'ayant aucune consistance, ne pouvant se fixer, l'homme dont l'âme n'a pas de moelle ; ce vêtement, c'est le corps qui revêt l'âme, que le luxe et la volupté amollissent ; les rois signifient ici les anges prévaricateurs, car ils sont les puissants du siècle et les maîtres du monde (1). C'est ainsi que ceux qui sont vêtus avec mollesse habitent dans la maison des rois, c'est-à-dire que ceux dont le corps a perdu sa force par la dissolution du luxe deviennent l'habitation des démons. — S. GRÉG. — Jean ne fut pas vêtu avec mollesse, parce qu'il ne nourrit pas par ses caresses le vice, mais le poursuivit de la sévérité de sa parole acerbe, en disant : « Race de vipères. »

Je vous dis en vérité qu'entre ceux qui sont nés de femmes, il n'y en a point eu de plus grand que Jean-Baptiste ; mais celui qui est le plus petit dans le royaume des cieux est plus grand que lui.

S. CHRYS. — Il ne s'arrête pas à témoigner de saint Jean-Baptiste en rappelant le témoignage du prophète, mais il produit sa propre

(1) L'on peut voir dans le traité 52 de saint Augustin sur saint Jean son explication des paroles de Jésus-Christ : Voici que le prince de ce monde est jeté dehors.

autem, desertum, Spiritu Sancto vacuum est sentiendum, in quo habitatio Dei nulla sit. In arundine, homo talis ostenditur, de gloria seculi (vitæ suæ inanitate) speciosus, in se autem fructu veritatis cavus, exterior placens, et nullus interior ; ad omnem ventorum motum (id est, immundorum spirituum flatum) movendus, neque ad consistendi firmitatem valens, et animi medullis inanis : veste autem, corpus quo induitur anima, signatur, quod luxu ac lasciviis mollescat : in regibus transgressorum angelorum nuncupatio est : hi enim seculi sunt potentes, mundique dominantes : ergo vestiti molibus in domibus regum sunt ; id est, illos quibus per luxum fluida et dissoluta

sunt corpora, patet esse dæmonum habitationem. GREG., in hom. (6, in Evang.). Joannes etiam molibus vestitus non fuit, quia vitam peccantium non blandimentis fovit, sed rigore asperæ invectionis increpavit, dicens (Matth., 3) : Genimina viperarum, etc.

Amen dico vobis, non surrexit inter natos mulierum major Joanne Baptista : qui autem minor est in regno cælorum, major est illo.

CHRYS., in hom. (38, ut sup.). Præmissa commendatione Joannis ex prophetæ testimonio non hic stetit, sed jam senten-

manière de voir sur lui, en disant : « Je vous le dis en vérité, personne ne s'est élevé au-dessus de lui. » — RAB. — C'est comme s'il disait : Pourquoi faire en détail l'éloge de Jean ? je vous le dis à vous. « Parmi les fils des femmes, etc. » Il dit : parmi les fils des femmes, et non, parmi ceux des vierges ; le mot *femmes (mulier)* signifie, dans son sens propre, *celle qui a été déflorée*. Si Marie est quelquefois appelée femme, *mulier*, dans l'Évangile, celui qui l'interprète doit savoir qu'il n'a été mis que pour désigner son sexe, ainsi que dans ce passage : « Femme, voici votre fils. » — S. JÉR. — Il le préfère aux hommes qui sont nés des femmes et de l'opération de l'homme, et non pas à celui qui est né de la Vierge et de l'Esprit-Saint. D'ailleurs ces mots : « Il ne s'en est pas élevé parmi les fils des femmes de plus grand que Jean-Baptiste, » ne le placent pas avant les autres prophètes et patriarches ou autres humains, mais montrent Jean leur égal ; car il n'ajoute pas, après avoir dit qu'ils ne sont pas plus grands que lui, qu'il est plus grand qu'eux. — S. CHRYS. — Mais je pense que la justice de Dieu étant si élevée, qu'à ce point de vue personne ne pouvant être parfait, si ce n'est Dieu, je pense que tous les saints sont à l'égard les uns des autres supérieurs ou inférieurs au regard subtil de la divinité ; donc nous devons conclure que celui qui n'a plus grand que lui, est plus grand que tous.

S. CHRYS. — Afin que ce surcroît de louanges ne pût avoir aucun inconvénient, les Juifs préférant Jean au Christ, il repousse cette préférence, en disant : « Celui qui est le moindre dans le royaume des cieux est plus grand que lui. » — S. AUG. — Ici l'hérétique rai-

tiam propriam de ipso inducit, dicens : Amen dico vobis, non surrexit major, etc. RABA. Ac si diceret : Quid dicerem per singula de commendatione Joannis ? Amen dico vobis, inter natos mulierum, etc. Inter natos, inquit, mulierum, non virginum : mulieres enim proprie corruptæ vocantur : si autem Maria aliquando mulier in Evangelio nuncupatur, sciendum est interpretem, mulierem pro femina posuisse, sicut ibi (Joan., 19) : Mulier, ecce filius tuus. HIER. His ergo præfertur hominibus qui de mulieribus nati sunt, et de concubitu viri, et non ei qui natus est ex Virgine et Spiritu Sancto : quanvis in eo quod dixit : Non surrexit inter natos mulierum major Joanne Baptista, non cæteris prophetis, et patriarchis, cunctisque hominibus Joannem prætulit,

sed Joanni cæteros exæquavit : non enim statim sequitur, ut si alii majores eo non sunt, ille major aliorum sit. CHRYS., *sup. Matth.* (in opere imperf., homil. 27). Sed tanta cum sit justitiæ altitudo ut in illa nemo possit esse perfectus nisi solus Deus, puto quod omnes sancti, quantum ad subtilitatem divini judicii, invicem sibi inferiores sunt aut priores : ex quo intelligimus, quoniam qui majorem se non habet, major omnibus est.

CHRYS., in homil. (28, ut sup.). Ne autem rursus superabundantia laudum pariat aliquod inconveniens, Judæis Joannem præferentibus Christo, convenienter hoc removet, dicens : Qui autem minor est in regno cælorum, hic major est illo.

sonne en concluant que Jean n'appartient pas au royaume des cieux, et par conséquent qu'aucun des prophètes de ce peuple, dont Jean est le plus grand prophète, ne lui appartient. Or, ces paroles du Seigneur peuvent s'entendre de deux manières : ou bien ce royaume des cieux, c'est celui que nous n'avons pas encore reçu, et dont il sera dit à la fin : « Venez, les bénis de mon Père, recevoir le royaume ; » comme les anges l'habitent, le moindre d'entre eux est plus grand que le juste qui, sur cette terre, porte un corps qui se corrompt ; ou bien, par le royaume des cieux, il a voulu entendre l'Église, dont tous les justes qui ont passé depuis le commencement sont les enfants, et il a voulu dire que lui-même, qui était moindre que Jean par son âge, lui était supérieur par son éternité divine et par sa puissance souveraine. Dans le premier sens, il faut mettre d'abord : « celui qui est le moindre dans le royaume des cieux, » et ensuite : « est plus grand que lui ; » et dans le second sens : « celui qui est moindre, » et puis : « dans le royaume des cieux, est plus grand que lui. » — S. CHRYS. — Il dit : « Dans le royaume des cieux, » c'est-à-dire dans les choses spirituelles et universelles, qui sont une dérivation des cieux. Quelques-uns prétendent que le Christ a voulu parler ici de ses apôtres. — S. JÉR. — Il faut tout simplement entendre que tout saint qui est déjà avec le Seigneur est plus grand que celui qui est encore au milieu des combats. Autre chose est d'avoir reçu la couronne de la victoire, autre chose est encore de combattre au milieu de la mêlée.

AUG., *Con. adversarium legis et prophetarum* (lib. 2, cap. 5). Argumentatur autem ex hoc hæreticus ita velut ratiocinando, tanquam Joannes non pertineat ad regnum cælorum ; et ob hoc multo minus cæteri prophetæ illius populi, quibus major est Joannes. Hæc autem verba Domini duobus modis possunt intelligi : aut enim regnum cælorum appellavit hoc quod nondum accepimus, de quo in fine dicturus est (Matth., 25) : Venite, benedicti Patris mei, percipite regnum ; et quia ibi sunt angeli, qui libet in eis minor, major est quolibet justo portante corpus quod corrumpitur : aut si regnum cælorum intelligi voluit Ecclesiam, cujus filii sunt ab institutione generis humani usque nunc omnes justis, Dominus seipsum significavit, qui nascendi tempore minor erat

Joanne, major autem Divinitatis æternitate, et dominica potestate. Proinde secundum priorem expositionem ita distinguitur : Qui minor est in regno cælorum ; ac deinde subinfertur : Major est illo. Secundum hanc autem posteriorem, ita : Qui autem minor est ; ac deinde subinfertur : In regno cælorum major est illo. CHRYS., in hom. (38, ut sup.). Dicit autem : In regno cælorum, id est, in spiritualibus et universis quæ sunt secundum cælum. Quidam autem dicunt quoniam de apostolis hoc dixit Christus. HÆR. Nos autem simpliciter intelligamus, quod omnis sanctus qui jam cum Domino est, sit major illo qui adhuc consistit in prælio : aliud est enim victoriæ coronam possidere, aliud adhuc in acie dimicare.

Or, depuis le temps de Jean-Baptiste jusqu'à présent, le royaume des cieux se prend par violence, et ce sont les violents qui l'emportent. Car jusqu'à Jean, tous les prophètes, aussi bien que la loi, ont prophétisé; et si vous voulez comprendre ce que je vous dis, c'est lui-même qui est cet Elie qui doit venir. Que celui-là l'entende, qui a des oreilles pour entendre.

LA GLOSE (1).—Ce qui avait été dit plus haut, que « celui qui était le moindre dans le royaume des cieux était plus grand que Jean, » aurait pu paraître exclure saint Jean-Baptiste du royaume des cieux, et c'est ce qu'il repousse en ajoutant : « Depuis les jours. » — S. GRÉG. — Par le royaume des cieux est désigné le trône surnaturel, lorsque des pécheurs souillés de quelques crimes reviennent vers lui par la pénitence et se corrigent eux-mêmes : pécheurs, ils viennent comme dans un pays étranger, et ils ravissent avec violence le royaume des cieux.

S. JÉR. — Si Jean-Baptiste a annoncé la pénitence au peuple en cette manière : « Faites pénitence car le royaume des cieux approche, » c'est avec raison que le royaume des cieux souffre violence et que les violents le ravissent. Il nous faut faire une grande violence, nous qui avons été engendrés sur la terre, pour chercher le trône des cieux, et pour posséder par notre vertu ce que ne nous a pas donné notre nature. — S. HIL. — Ou bien : le Seigneur avait ordonné à ses apôtres d'aller vers les brebis perdues d'Israël, et toute cette prédication profitait aux publicains et aux pécheurs. C'est ainsi que le royaume des cieux souffre violence et que les violents l'emportent : la gloire due aux patriarches en Israël, annoncée par les prophètes, offerte par le

(1) Ni dans la Glose, ni dans saint Anselme, ni ailleurs.

A diebus autem Joannis Baptistæ usque nunc, regnum cœlorum vim patitur, et violenti rapiunt illud : omnes enim prophætæ et lex, usque ad Joannem prophetarunt ; et si vullis recipere, ipse est Elias qui venturus est : qui habet aures audiendi, audiat.

GLOSSA. Quia dixerat superius : Qui minor est in regno cœlorum, est major Joanne; ne videretur Joannes a regno cœlorum esse alienus, hoc removet subdens : A diebus autem, etc. GREG., in hom. (20, in *Evang.*). Per regnum cœlorum supernum solium designatur, quo cum peccatores quolibet facinore polluti per pœnitentiam redeunt, et semetipsos corrigunt, quasi peccatores in locum alienum intrant, et violenter regnum cœlorum rapiunt.

HIER. Si autem primus Joannes Baptistæ pœnitentiam populis nuntiavit, dicens : Pœnitentiam agite, appropinquavit enim regnum cœlorum; convenienter a diebus illius regnum cœlorum vim patitur, et violenti rapiunt illud. Grandis est enim violentia in terra nos esse generatos, et cœlorum sedem quærere, et possidere per virtutem quæ non tenuimus per naturam. HILAR. (can. 11, ut sup.). Vel aliter : Dominus apostolos ire ad oves perditas Israël jusserat (Matth., 10), sed omnis hæc prædicatio profectum publicanis et peccatoribus afferebat : itaque vim regnum patitur, et violenti diripiunt, quia gloria Israel patribus debita, a prophetis nuntiata, a Christo oblata, fide gentium occupatur et rapitur. CHRYS., in homil. (38, ut sup.).

Christ, est envahie et enlevée par la foi des nations. — S. CHRYS. — Ou bien ils ravissent le royaume de Dieu par le Christ, tous ceux qui arrivent en toute hâte; c'est pour cela qu'il dit: «Dès les jours de Jean-Baptiste jusqu'à maintenant.» Il les pousse ainsi, et les fait se hâter vers la foi en lui; en même temps il confirme lui-même les choses que Jean a annoncées, car si toutes choses ont été accomplies jusqu'à Jean-Baptiste, c'est lui qui est celui qui doit venir, et c'est pour cela qu'il ajoute: «Tous les prophètes jusqu'à Jean.» — S. JÉR. — Non qu'il exclue tout prophète depuis Jean, car nous lisons dans les Actes des Apôtres qu'Agabus et les quatre vierges, filles de Philippe, prophétisèrent; mais il veut dire que la loi et les prophètes qui composent les Saintes-Écritures, tout ce qu'ils ont annoncé a été accompli par le Christ. Par ces mots: «Ils ont prophétisé jusqu'à Jean,» est désigné le temps du Christ, car celui qu'ils avaient annoncé comme devant venir, Jean l'avait annoncé comme étant venu. — S. CHRYS. — Il exprime encore une autre conjecture sur son avènement, en disant: «Et si vous voulez comprendre ce que je dis, c'est lui qui est Élie qui doit venir.» Le Seigneur dit en effet en Malachie: «Je vous enverrai Élie de Tesba» (1). C'est lui dont il dit: «Je vous enverrai mon ange devant la face.» — S. JÉR. — C'est Jean qui est appelé Élie, non pas ainsi que l'entendent quelques philosophes insensés et quelques hérétiques qui soutiennent le retour des âmes; mais, ainsi que l'atteste l'Évangile lui-même, parce qu'il est venu dans l'esprit et dans la vérité d'Élie, et parce qu'il a eu la même grâce et la même mesure de l'Esprit-Saint. Et aussi l'austérité de vie et la sévérité d'âme

(1) C'est là la traduction des Septante, mais la Vulgate met Elie le prophète.

Vel rapiunt regnum Dei per fidem Christi omnes qui cum festinatione veniunt. Unde dicit: A diebus autem Joannis usque nunc. Et ita impellit et festinare facit ad fidem suam; simul autem et his quæ antea dicta sunt a Joanne opitulatur: si enim usque ad Joannem omnia completa sunt, ipse est qui venturus est: unde subdit: Omnes enim prophetæ usque ad Joannem, etc. HIER. Non quod post Joannem excludat prophetas; legimus enim in Actibus apostolorum, et Agabum prophetasse (Act., 11), et quatuor virgines filias Philippi (Act., 21), sed quod lex et prophetæ quos scriptos legimus, quicquid prophetaverunt, de Domino vaticinati sunt. Quando ergo dicitur: Usque ad Joannem prophetaverunt, Christi

tempus ostenditur; ut quem illi dixerunt esse venturum, Joannes venisse ostenderet.

CHRYS., in hom. (38, ut sup.). Deinde aliam conjecturam sui adventus ponit, dicens: Et si vultis recipere, ipse est Elias qui venturus est. Dicit Dominus in Malachia (cap. 4): Mittam vobis Eliam Thesbitem; et de isto dicit: Ecce ego mitto Angelum meum ante faciem tuam. HIER. Elias ergo Joannes dicitur; non secundum stultos philosophos et quosdam hæreticos, qui reversionem animarum introducunt; sed quod juxta aliud testimonium Evangelii venerit in spiritu et virtute Eliæ (Luc., 1), et eandem Spiritus Sancti vel gratiam habuerit vel mensuram. Sed et vitæ austeritas rigorque mentis Eliæ, et

d'Élie et de Jean-Baptiste sont égales, tous les deux au désert, tous les deux ceints d'une ceinture de poil; le premier fut obligé de fuir parce qu'il avait reproché à Achab et à Jézabel leur impiété, celui-ci fut décapité parce qu'il s'était élevé contre les noces illégitimes d'Hérode et d'Hérodiade. — S. CHRYS. — Il dit avec raison : « Si vous voulez le comprendre, » montrant ainsi leur liberté et demandant leur intelligence volontaire ; il les appelle *celui-ci* et *celui-là*, parce que tous les deux ont été des précurseurs. — S. JÉR. — « Celui-ci est Élie, » il nous montre qu'il y a en cela du mystère, et qu'ils ont besoin pour le comprendre d'une intelligence particulière, en ajoutant : « Que celui qui a des oreilles pour entendre, entende. » — RÉMIG. — C'est comme s'il disait : Que celui qui a les oreilles du cœur pour entendre, c'est-à-dire pour comprendre, entende, c'est-à-dire qu'il comprenne, parce qu'il ne dit pas que Jean a été personnellement Élie, mais qu'il l'a été par l'esprit.

Mais à qui dirai-je que ce peuple-ci est semblable? Il est semblable à ces enfants qui sont assis dans la place, et qui crient à leurs compagnons, et leur disent : Nous avons chanté pour vous réjouir, et vous n'avez point dansé; nous avons chanté des airs lugubres, et vous n'avez point témoigné de deuil. Car Jean est venu ne mangeant ni ne buvant, et ils disent : Il est possédé du démon. Le Fils de l'homme est venu, mangeant et buvant, et ils disent : Voilà un homme qui aime à faire bonne chère et à boire du vin; il est ami des publicains et des gens de mauvaise vie. Mais la sagesse a été justifiée par ses enfants.

S. HIL. — Tout ce passage est la honte de l'infidélité, c'est un supérieur descendant par affection jusqu'à la plainte, car toute cette foule

Joannis, pares sunt : uterque in eremo, uterque zona pellicea cingebatur : ille, quoniam regem Achab et Jezabel impietatis arguit, fugere compulsus est (3 Reg., 19) : iste quia Herodis et Herodiadis illicitas arguit nuptias, capite truncatur (Marc., 6). CHRYS., in hom. (38, ut sup.). Et bene dixit : Si vultis recipere, libertatem ostendens, et voluntariam expetens mentem : est enim ille hic, et hic ille, quia præcursores facti sunt utrique. HIER. Hoc autem quod dictum est : Ipse est Elias, mysticum esse et egerè intelligentia, sequens Domini sermo demonstrat, dicens : Qui habet aures audiendi audiat. RÉMIG. Ac si diceret : Qui habet aures cordis audiendi (id est, intelligendi) audiat (id est, intelligat), quia non

dixit Joannem Eliam esse in persona, sed in spiritu.

Cui autem similem æstimabo generationem istam? Similis est pueris sedentibus in foro, qui clamantes cœqualibus dicunt : Cecinimus vobis, et non saltastis; lamentavimus, et non planxistis : venit enim Joannes, neque manducans, neque bibens; et dicunt : Dæmonium habet : venit Filius hominis manducans et bibens, et dicunt : Ecce homo vorax et potator vini, publicanorum et peccatorum amicus. Et justificata est sapientia a filiis suis.

HILAR. (can. 11, ut sup.). Totus hic sermo, infidelitatis opprobrium est, et de

insolente n'avait pas pu être instruite par les diverses paroles qu'il lui avait tenues. — S. CHRYS. — C'est avec raison qu'il procède par interrogation, et il montre qu'il n'a rien négligé de ce qu'il devait faire pour le salut, en disant : « A qui comparerai-je cette génération ? » — LA GLOSE (1). — C'est comme s'il disait : Jean est grand, mais vous, vous n'avez voulu croire ni en lui, ni en moi; à qui donc vous comparerai-je? Ce mot *génération* les implique tous, les Juifs, Jean et lui-même.

RÉMIÉ. — Bientôt il se répond à lui-même en ajoutant : « Elle est semblable à des enfants assis sur la place publique qui crient à leurs compagnons : Nous avons chanté pour vous, et vous n'avez pas dansé, nous avons pleuré, et vous ne nous avez pas plaints. — S. HIL. — Par ces enfants il faut entendre les prophètes qui, à cause de la simplicité de leur cœur, sont semblables à des enfants; ils prêchèrent, et ils firent entendre leurs reproches au milieu de la synagogue, comme au milieu d'une place publique; leurs contemporains n'harmonisèrent pas leurs actions avec le chant de ces prophètes, et ils n'obéirent pas à leurs paroles; la danse, qui suit les mouvements du chant, est ici une figure d'harmonie. Les prophètes, ainsi qu'on peut le voir dans le cantique de Moïse, d'Isaïe et de David, appelèrent le peuple à confesser Dieu par des Psaumes (2). — S. JÉR. — Ils disent donc : « Nous vous avons chantés, et vous n'avez pas dansé, » c'est-à-dire nous vous avons excités par nos chants aux bonnes œuvres, et vous n'avez pas voulu; nous avons pleuré en vous excitant à la pénitence, et vous n'avez pas

(1) C'est plus explicite dans saint Anselme que dans la Glose.

(2) Pour Moïse, Ex., 15. Deut., 32. Isaïe, 12 et 26, et 2 des Rois, 26. Pour David, Ps. 17.

affectu superioris querimonie descendit; quia insolens plebs per diversa sermonum genera docta non fuerit. CHRYS., in hom. (38, in *Matth.*). Unde et bene interrogatione utitur; monstrans quoniam nihil quod deberet fieri ad salutem eorum, derelictum est, dicens: Cui autem similem aestimabo generationem istam, etc. GLOSSA. Quasi diceret: Tantus est Joannes, sed vos nec illi nec mihi voluistis credere; et ideo cui vos similes aestimabo? Per generationem accipit communiter et Judæos, et se, cum Joanne.

REMIÉ. Mox autem sibi ipsi respondet, subjungens: Similis est pueris sedentibus in foro, qui clamantes cœqualibus dicunt:

Cecinimus vobis, et non saltastis: lamentavimus, et non planxistis. HILAR. (can. 11, in *Matth.*). In pueris prophetæ signantur, qui in simplicitate sensus (ut pueri) prædicaverunt, et in medio synagogæ tanquam in publico fori conventu coarguunt, quod cantantibus sibi officio corporis non obsecundaverint, et quod dictis suis non paruerint; ad cantantium enim modum saltantium motus aptatur. Prophetæ enim ad confessionem psallendi Deo provocaverunt, ut cantico Moysi continetur, ut Isaïæ, ut David, etc. HIER. Dicunt ergo: Cecinimus vobis, et non saltastis; id est, provocavimus vos, ut ad nostrum canticum bona opera faceretis, et nolulistis; lamentati su-

voulu encore, méprisant toute espèce de prédication, et celle qui vous exhortait à la vertu et celle qui vous appelait à la pénitence après vos péchés. — RÉMIG. — Comment peut-il dire : « aux compagnons ? » Est-ce que les Juifs infidèles étaient les égaux des saints prophètes ? Il dit cela parce qu'ils étaient tous sortis d'une souche commune. — S. JÉR. — Les enfants sont ceux dont Isaïe a ainsi parlé : « Me voici, moi et mes enfants, ceux que le Seigneur m'a donnés ; » ces enfants s'arrêtent sur la place publique où se donnent rendez-vous tous les intérêts, et ils disent : « Nous avons chanté pour vous, et vous n'avez pas dansé. » — S. CHRYS. — J'ai fait éclater en moi une vie douce, et je ne vous ai pas persuadés. « Nous avons pleuré, et vous ne nous avez pas plaints, » c'est-à-dire Jean vous a montré en lui une vie dure, et vous n'y avez pas fait attention, il ne dit pas : « Il a fait cela, et j'ai fait ceci, » mais il parle de tous les deux en général, parce que leur intention était la même ; c'est dans ce sens qu'il ajoute : « Jean est venu, ne mangeant ni ne buvant, et vous avez dit : Il est possédé. Le Fils de l'Homme s'est montré mangeant. » — S. AUG. — Je voudrais bien que les manichéens me dissent ce que mangeait et ce que buvait le Christ, lui qui se disait mangeant et buvant, en comparaison de Jean qui ne mangeait ni ne buvait. Il ne dit pas que Jean ne buvait pas du tout, mais qu'il ne buvait ni vin ni bière, et ne buvait que de l'eau ; on ne peut pas dire non plus qu'il ne mangeait pas, mais il ne mangeait que du miel sauvage et des sauterelles. Comment aurait-il dit qu'il ne mangeait ni ne buvait, si ce n'eût été pour dire qu'il n'usait pas de la nourriture ordinaire des Juifs. S'il n'en avait pas usé lui-même, il n'aurait pas pu dire en se comparant à lui qu'il mangeait et buvait. Ce qu'il y a

mus, et vos ad pœnitentiam provocavimus ; et nec hoc quidem facere voluistis, spernentes utramque prædicationem, tam exhortationis ad virtutes, quam pœnitentiæ post peccata. RÉMIG. Quid est autem quod dicit cœqualibus : nunquid infideles Judæi cœquales erant sanctis prophetis ? Sed hoc dicit, quoniam de una stirpe orti fuerunt. HIER. Pueri etiam sunt de quibus Esaias loquitur (cap. 3) : Ecce ego et pueri mei, quos dedit mihi Dominus ; isti ergo pueri sedent in foro, ubi multa venalia sunt, et dicunt : Cecinimus vobis, et non saltastis. CHRYS., in hom. (38, ut sup.). Hoc est, remissam vitam ostendi, et non persuasi estis. Lamentavimus, et non planxistis ; hoc est, Joannes duram sustinuit vitam, et non attendistis : non autem dicit : Ille

illud, et ego hoc, sed communiter : quia una intentio utriusque erat : unde sequitur : Venit enim Joannes neque manducans neque bibens, et dicitis : Dæmonium habet ; venit Filius hominis manducans, etc. AUG., cont. Faust. (in lib. 16, cap. 31). Vellem autem ut mihi Manichæi dicerent, quid manducabat et quid bibebat Christus, qui in comparatione Joannis non manducantis neque bibentis, hic se dicit manducantem ac libentem ? Non enim dictum est quod Joannes omnino non liberet, sed quod vinum et siceram non biberet. Bibebat ergo aquam : cibus etiam ejus non omnino ullus erat, sed locusta et mel sylvestre : unde ergo dictus est non manducans neque bibens, nisi quia illo victu quo Judæi utebantur, non utebatur ? Hoc ergo Dominus

d'étonnant, c'est qu'il présente comme ne mangeant pas celui qui mangeait des sauterelles et du miel, et qu'il se présente lui-même comme mangeant, lui qui se contentait de pain et de légumes.

S. CHRYS.—« Jésus vint, » c'est comme s'il disait : Nous sommes venus moi et Jean par un chemin différent, et nous avons fait la même chose, ainsi que des chasseurs qui poursuivent une bête par des chemins divers pour retomber dans le même chemin. L'univers entier admire le jeûne et la vie dure, et c'est pour cela que Jean, dès son bas âge, voulut se nourrir ainsi, afin d'attirer la foi à ses paroles ; le Seigneur marcha dans ce chemin lorsqu'il jeûna quarante jours ; mais cependant il s'y prit d'une autre manière pour attirer à lui la foi du peuple ; il était plus digne de lui d'avoir le témoignage de Jean qui avait marché dans cette voie que de marcher lui-même dans ce chemin. Jean ne fit éclater en lui que deux choses : la vie et la justice, le Christ reçut le témoignage de ses miracles ; laissant donc à Jean l'éclat du jeûne, il s'avança par une autre voie, venant à la table des publicains, et mangeant et buvant.

S. JÉR. — Si le jeûne vous plaît, pourquoi Jean vous déplait-il ? si la vie ordinaire, pourquoi le Fils de l'Homme ? Pourquoi avez-vous appelé l'un possédé, et l'autre ivrogne et gourmand ?

S. CHRYS.—Quelle pourra être désormais leur excuse ? C'est pour cela qu'il ajoute : « La sagesse a été justifiée par ses enfants, » c'est comme s'il disait : « Si vous n'êtes pas persuadés, reconnaissez du moins que vous n'avez pas à m'accuser. » C'est ce que le prophète dit du Père : « Afin que vous soyez justifié dans vos paroles. » Quoique nous ne recevions aucun profit du ministère qu'il remplit à notre égard, du moins

nisi uteretur, non in ejus comparatione manducans bibensque diceretur. Mirum autem si non manducans dicitur, qui locustas et mel comedit : et manducans dicitur, qui pane et olere contentus est.

CHRYS., in hom. (38, ut sup.). Venit Jesus, ac si dicat : Per contrariam viam venimus ego et Joannes, et idem fecimus ; sicut si venatores per duas contrarias vias aliquod animal insequantur, ut in alterum incidat. Universum autem hominum genus jejunium et duram vitam admiratur, et propter hoc dispensatum est a prima ætate ita nutriri Joannem, ut per hoc digna fide essent quæ dicerentur ab ipso : incessit siquidem Dominus per hanc viam, quando quadraginta diebus jejunavit ; sed tamen et aliter docuit quod sibi esset credendum :

multo enim majus erat quod testaretur pro eo Joannes, qui per hanc viam incesserat, quam quod ipse per hanc viam incederet : aliter Joannes nihil plus ostendit, præter vitam et justitiam : Christus autem et a miraculis testimonium habebat : dimittens ergo Joannem jejunio fulgere, ipse contrariam incescit viam, ad mensam intrans publicanorum, et manducans, et bibens. HIER. Si ergo jejunium vobis placet, cur Joannes displicuit ? Si saturitas, cur Filius hominis ? Quorum alterum dæmonium habentem, alterum voracem et ebrium nuncupastis.

CHRYS., in hom. (38, ut sup.). Qualem igitur jam excusationem accipient ? Propter hoc subdit : Et justificata est sapientia a filiis suis ; hoc est : Et si vos persuasi non

de son côté il a fait tout ce qu'il pouvait, et il ne laisse aux impies aucune ombre de raison pour un doute aussi ingrat. — S. JÉR. — La sagesse a été justifiée par ses enfants, c'est-à-dire la doctrine et la conduite de Dieu, ou bien, le Christ, qui est la vertu de Dieu et sa sagesse, s'est justifié par la sagesse des apôtres ses enfants.

S. HIL. — Or, il est lui-même la sagesse, non par effet, mais par nature. Plusieurs ont coutume d'éluder la parole de l'Apôtre, disant que le Christ est la vertu et la sagesse de Dieu, en disant que la sagesse et la vertu de Dieu s'étaient montrées dans sa naissance d'une Vierge; mais afin qu'on ne puisse rien entendre de semblable, il s'est appelé lui-même sagesse, montrant ainsi que non-seulement il possède la vertu de la sagesse, mais qu'il est aussi la sagesse en elle-même. L'œuvre d'une vertu n'est pas cette vertu elle-même, et tout effet est distinct de celui qui l'a produit. — S. AUG. — Ou bien la sagesse a été justifiée par ses enfants en ce que les saints apôtres comprirent que *le royaume des cieux n'était pas dans le boire et dans le manger, mais dans la patience*; en ce que l'abondance ne les enflait pas et la pauvreté ne les abattait pas. C'est pour cela que saint Paul a pu dire : « Je sais être dans l'abondance, et je sais souffrir la misère. » — S. HIL. — On lit dans quelques exemplaires : « La sagesse a été justifiée par ses œuvres; » la sagesse, en effet, ne cherche pas le témoignage de la voix, mais celui des œuvres.

S. CHRYS. — Si cette comparaison des enfants est vulgaire, ne vous en étonnez pas : Jésus s'adressait à des auditeurs grossiers; c'est ainsi que l'on voit Ézéchiël se servir de plusieurs comparaisons dignes des Juifs, indignes de la grandeur de Dieu : comparaisons abaissées jus-

<p>estis, sed me jam incusare non habetis ; quod et de Patre ait Propheta (Psal. 50) : Ut justificeris in sermonibus tuis ; etsi enim nihil in vobis expleatur a procuratione Dei quæ est circa nos, omnia quæ sunt ex parte sua complet, ut inverecundis neque umbram relinquat ingræte dubitationis. HILAR. Justificata est ergo sapientia a filiis suis, id est, Dei dispensatio atque doctrina : vel ipse Christus (qui est Dei virtus, et Dei sapientia) juste fecisse ab apostolis, suis filiis, comprobatus est. HILAR. Est autem ipse sapientia, non ex effectu, sed ex natura : plures enim dictum apostolicum, quod ait Christum Dei sapientiam et Dei virtutem (1 Corinth., 1), his modis solent eludere, quod in eo ex Virgine creando officæ Dei sapientia et virtus exstiterit :</p>	<p>sed ne tale quid posset intelligi, ipsum se sapientiam nuncupavit, eam in se, non quæ sunt ejus, ostendens : non enim idem opus virtutis, et virtus ; et efficiens discernitur ab effectu. AUG., <i>De quæstion. evang.</i> (lib. 2, cap. 11). Vel justificata est sapientia a filiis suis, quia sancti apostoli intellexerunt regnum Dei non esse in esca et potu (Rom., 14), sed in æquanimitate tolerandi ; quos nec copia sublevat, nec deprimat egestas : unde et Paulus dicebat (Philip., 4) : Scio abundare, scio et penuriam pati. HILAR. In quibusdam libris legitur : Justificata est sapientia ab operibus suis ; sapientia namque non quærit vocis testimonium, sed operum. CHRYS., in homil. (38, ut sup.). Si autem exempla vilia sunt de pueris, non mireris : ad imbecilli-</p>
--	--

qu'à l'état des esprits des Juifs, mais non convenables à la grandeur divine, si toutefois l'on peut dire qu'une chose qui est utile aux hommes n'est pas digne de Dieu.

S. HIL. — Au sens mystique, la prédication elle-même de Jean-Baptiste ne peut pas convertir les Juifs. La loi leur avait paru lourde, difficile et gênante à cause de certaines prescriptions sur le boire et sur le manger. Il leur était impossible de ne pas pécher en la loi, à cause de la difficulté à l'observer, et c'est ainsi que la loi les soumettait au démon; la prédication de l'Évangile dans le Christ ne put pas leur plaire malgré la liberté qu'elle rendait à la vie, et les difficultés ainsi que les fardeaux de la loi qu'elle faisait cesser. Seuls, les publicains et les pécheurs crurent après tant et de si grandes remontrances vaines; pour les Juifs ils ne furent pas justifiés par la grâce, et ils furent abandonnés par la loi. C'est alors que la sagesse fut justifiée par ses enfants, c'est-à-dire par ceux qui ravissent le royaume des cieux par la justification de la foi. L'œuvre de la sagesse sera reconnue juste, car elle a transporté son secours des infidèles aux fidèles.

Alors il commença à faire des reproches aux villes dans lesquelles il avait fait beaucoup de miracles, de ce qu'elles n'avaient point fait pénitence. Malheur à toi, Corozain! malheur à toi, Bethsaïde! parce que si les miracles qui ont été faits au milieu de vous avaient été faits dans Tyr et dans Sidon, il y a longtemps qu'elles auraient fait pénitence dans le sac et dans la cendre. C'est pourquoi je vous déclare qu'au jour du jugement Tyr et Sidon seront traitées moins rigoureusement que vous. Et toi, Capharnaüm, t'élèveras-tu toujours jusqu'au ciel? Tu seras abaissée jusqu'au fond de l'enfer; parce que si les miracles qui ont été faits au milieu de toi avaient été faits dans Sodome, elle subsisterait peut-être encore aujourd'hui. C'est pourquoi je vous déclare qu'au jour du jugement, le pays de Sodome sera traité moins rigoureusement que toi.

LA GLOSE (1).—Jusqu'ici ses reproches s'étaient adressés indistincte-

(1) On trouve cette citation un peu changée dans la Glose, mais la même dans saint Anselme.

tatem enim audientium loquebatur; sicut Ezechiel (cap. 4 et 5), multa exempla dixit Judæis convenientia, Dei magnitudine indigna (id est, quæ Judæorum quidem conditioni accommodata essent, sed indigna quæ de divina magnitudine dicerentur): nisi et hoc maxime Deo dignum, quod ad hominum utilitatem spectat, etc.

HILAR. (can. 11, ut sup.). Mystice autem, Judæos nec Joannis prædicatio inflexit, quibus et lex gravis visa est, potus cibique præscriptis, et difficilis, et molesta; peccatum in se quod dæmonium nuncupat, habens; quia per observantiæ difficultatem

necesse eis esset in lege peccare: rursusque in Christo Evangelii prædicatio vitæ libertate non placuit, per quam difficultates legis et onera laxata sunt, et jam publicani peccatoresque crediderunt; atque ita tot et tantis admonitionum generibus frustra habitis nec per gratiam justificantur, et a lege sunt abdicati, et justificata est sapientia a filiis suis; ab his scilicet qui regnum cælorum fidei justificatione diripiunt; contentes justum sapientiæ opus, quod munus suum ad fideles a contumacibus transtulerit.

Tunc cepit exprobrare civitatibus in quibus

ment à tous les Juifs, maintenant ils tombent nommément sur quelques cités qu'il avait évangélisées d'une manière spéciale, mais qui n'avaient pas voulu se convertir. D'où il suit : « Alors il se mit à faire des reproches aux villes dans lesquelles, etc. » — S. JÉR. — Les invectives particulières aux villes de Corozaim, de Bethsaïde et de Capharnaïm éclatent au commencement de ce passage. Le motif, c'est qu'après tant de prodiges et tant de vertus que le Sauveur avait fait éclater en elles, elles n'aient pas fait pénitence. « Malheur à vous, Corozaim ! malheur à vous, Bethsaïde ! » — S. CHRYS. — Afin que vous sachiez que ce n'est pas la naissance qui fait les hommes mauvais, il met le nom de la ville de Bethsaïde, d'où étaient sortis plusieurs apôtres ; Philippe et les deux couples principaux du sacré Collège, Pierre et André, Jacques et Jean en étaient venus. — S. JÉR. — Ce mot *malheur* nous montre le Sauveur plaignant ces villes de la Galilée de ce qu'après tant de miracles et tant de vertus qu'il leur avait montrés, elles n'aient pas fait pénitence. — RAB. — Corozaim veut dire *mon mystère*, et Bethsaïde la *maison des fruits* et la *maison des chasseurs*. Ce sont des villes de Galilée, assises sur les bords du lac de Galilée. Le Seigneur plaint ces cités qui avaient possédé le mystère de Dieu, qui avaient dû produire des fruits de vertu et dans lesquelles il avait envoyé des chasseurs spirituels. — S. JÉR. — Tyr et Sidon, villes adonnées à l'idolâtrie et à tous les vices, leur sont préférées, « car si dans Tyr et Sidon avaient éclaté les merveilles qui ont été faites dans vous,

factæ sunt plurimæ virtutes ejus, quia non egissent pœnitentiam. Væ tibi, Corozaim, væ tibi, Bethsaida, quia si in Tyro et Sidone factæ essent virtutes quæ factæ sunt in vobis, olim in cilicio et cinere pœnitentiam egissent ! Verumtamen dico vobis, Tyro et Sidoni remissius erit in die judicii quam vobis. Et tu, Capharnaum, nunquid usque in cœlum exaltaberis ? usque in infernum descendes, quia si in Sodomis factæ fuissent virtutes quæ factæ sunt in te, forte mansissent usque in hanc diem. Verumtamen dico vobis quia terræ Sodomorum remissius erit in die judicii, quam tibi.

GLOSSA Hucusque Judæos communiter increpaverat; nunc autem quasi nominatim quasdam civitates increpat, quibus specialiter prædicaverat, nec tamen converti volebant; unde dicitur: Tunc cœpit exprobrare civitatibus, in quibus, etc. HIER. Exprobratio enim civitatum Corozaim, et Beth-

saidæ, et Capharnaum, capituli hujus titulo panditur; quod ideo exprobraverit eis, qui post factas virtutes et signa quam plurima non egerint pœnitentiam: unde subditur: Væ tibi, Corozaim, væ tibi, Bethsaida! CHRYS., in hom. [38, ut sup.]. Ut autem discas non a natura ipsos esse malos, ponit nomen civitatis, scilicet Bethsaida, ex qua quandoque processerunt apostoli: etenim Philippus et duo binarii principalium apostolorum hinc fuerunt, scilicet Petrus et Andreas, Jacobus et Joannes. HIER. Sed per hoc quod dicit: Væ, hæ urbes Galilææ a Salvatore planguntur; quod post tanta signa atque virtutes non egerint pœnitentiam. RABA. Corozaim autem, quæ interpretatur mysterium meum, et Bethsaida, quæ domus fructuum, vel domus venatorum dicitur, civitates sunt Galilææ, sitæ in littore maris Galilææ. Plangit ergo Dominus civitates, quæ quondam mysterium Dei tenuerunt, et virtutum jam fructum

elle auraient dans leur temps fait pénitence dans la cendre et le cilice.» — S. GRÉG. — Le cilice exprime la componction et la sévérité de la pénitence; la cendre la poussière des morts. Ce sont là deux emblèmes habituels de la pénitence, afin que les pointes du cilice nous rappellent ce que nous avons fait en péchant, et que la cendre du feu dise ce que le jugement a fait de nous. — RAB. — Tyr et Sidon sont des villes de Phénicie. Tyr veut dire *angoisse*, et Sidon *chasse*; elles signifient les nations que le diable chasseur a pris dans l'angoisse des péchés, mais que le Sauveur Jésus a absoutes par son Évangile. — S. JÉR. — Où donc lit-on que le Seigneur ait fait des miracles dans Corozaim et Bethsaïde? Il est dit plus haut: « Il parcourait tous les villages, guérissant toute maladie; » il est à croire que Corozaim et Bethsaïde étaient du nombre de ces villes et villages dans lesquels le Seigneur avait fait des miracles. — S. AUG. — Il n'est pas vrai de dire que l'Évangile n'a pas été prêché dans les temps et dans les lieux qu'il prévoyait devoir être semblables aux temps et aux lieux dans lesquels, lui présent, on n'avait pas voulu croire aux morts qu'il avait ressuscités. Voici le Seigneur qui nous assure qu'une pénitence pleine d'humilité eût été celle de Tyr et de Sidon, si les miracles de la divine puissance avaient été faits dans leur sein. Or, si les morts sont jugés sur ce qu'ils auraient fait s'ils avaient vécu, comme ceux-ci eussent été certainement chrétiens si l'Évangile eût été prêché chez eux avec autant de miracles, il faut en conclure qu'ils ne sont pas dignes de punition, et cependant ils seront punis au jour du Seigneur, d'après

gignere debuerunt, et in quas spirituales venatores sunt missi. HIER. Et præferuntur eis Tyrus et Sidon, urbes idololatriæ et vitiiis deditæ: et ideo sequitur: Quia si in Tyro et Sidone factæ essent virtutes quæ factæ sunt in vobis, olim in cinere et cilicio pœnitentiam egissent. GREG., 35, *Moral.* (cap. 2). In cilicio quidem asperitas et compunctio peccatorum, in cinere autem pulvis ostenditur mortuorum: et idcirco utrumque hoc adhiberi ad pœnitentiam solet, ut in punctione cilicii cognoscamus quid per culpam fecimus, et in favilla cineris perpendamus quid per iudicium facti sumus. RAB. Tyrus autem et Sidon sunt urbes Phœnicia: interpretatur autem Tyrus angustia, et Sidon venatio; et significant gentes, quas venator diabolus in angustia peccatorum comprehendit, sed Salvator Jesus per Evangelium absolvit.

HIER. Quærimus autem ubi scriptum sit quod in Corozaim et Bethsaida Dominus signa fecerit: supra legimus: Et circuibat civitates omnes et vicos, curans omnem infirmitatem, etc.: inter cæteras ergo urbes et viculos, æstimandum est in Corozaim et Bethsaida Dominum signa fecisse. AUG., *De persever.* (cap. 9). Non ergo verum est quod his temporibus et his locis Evangelium ejus prædicatum non est, in quibus tales omnes futuros esse præsciebat, quales multi in ejus corporali præsentia fuerunt, qui in eum, nec suscitatis ab eo mortuis credere voluerunt: ecce enim Dominus attestatur quod Tyrii et Sidonii acturi essent magnæ humilitatis pœnitentiam, si in eis facta essent divinarum signa virtutum. Porro si etiam secundum facta quæ facturi essent, si viverent, mortui judicantur, profecto quia fideles futuri erant isti, si eis cum

ces paroles : « Néanmoins, je vous le dis, la peine de Tyr et de Sidon sera plus légère. » Ainsi, les premiers seront moins sévèrement punis, et ceux-ci plus sévèrement. — S. JÉR. — Et cela parce que Tyr et Sidon ont seulement foulé aux pieds la loi naturelle, tandis que ces villes, après la transgression de la loi naturelle et écrite, n'ont tenu aucun compte des miracles qui avaient été faits en elles. — RAB. — Nous voyons aujourd'hui la réalisation de cette parole du Seigneur : « Corozaim et Bethsaïde ne voulurent pas croire au Sauveur présent en elles; Tyr et Sidon crurent plus tard à l'Évangile prêché par des disciples. — RÉMIG. — Capharnaüm était la métropole de la Galilée et la ville la plus remarquable de cette province; c'est pour cela que le Seigneur, en faisant une mention particulière, s'exprime ainsi : « Et vous, Capharnaüm, est-ce que vous monterez jusqu'aux cieux? Vous descendrez jusqu'aux enfers. » — S. JÉR. — On lit en un autre exemplaire que nous avons sous la main : « Et vous, Capharnaüm, qui avez été exaltée (1) jusqu'aux cieux, vous descendrez jusqu'aux enfers. » On peut l'entendre de deux manières : ou bien vous descendrez jusqu'aux enfers parce que vous avez résisté avec orgueil à ma prédication; ou bien parce qu'exaltée jusqu'au ciel par le séjour que j'ai fait au milieu de vous par les prodiges et les merveilles que je vous ai montrés, après ce grand privilège, vous serez condamnée à de plus grands supplices, parce que vous avez refusé votre croyance à de telles manifestations. — RÉMIG. — En comparaison, non-seulement les péchés de Tyr et de Sidon, mais encore ceux de Sodome et de Gomorrhe furent peu de chose, car si les merveilles qui ont été faites en

(1) C'est ce qu'on lit dans l'exemplaire grec que nous avons : ἡ ἕως τοῦ οὐράνου ὑψωθεῖσα.

tantis miraculis Evangelium fuisset prædicatum, non sunt utique puniendi; et tamen in die judicii punientur: sequitur enim: Verumtamen dico vobis: Tyro et Sidoni remissius erit, etc. Severius ergo punientur illi, isti remissius. HIER. Quod ideo est, quia Tyrus et Sidon naturalem tantum legem calcaverant; istæ vero civitates post transgressionem naturalis legis et scriptæ, etiam signa quæ apud eas facta sunt, parvi duxerunt. RABA. Impletum autem hodie videmus dictum Salvatoris; quia scilicet Corozaim et Bethsaida præsentis Domini credere noluerunt: Tyrus autem et Sidon postea evangelizantibus discipulis crediderunt. RÉMIG. Capharnaüm autem metropolis

erat Galilææ, et insignis civitas illius provincie: et ideo Dominus specialiter mentionem illius facit, dicens: Et tu, Capharnaüm, nunquid usque in cælum exaltaberis? usque ad infernum descendes. HIER. In altero exemplari reperimus: Et tu, Capharnaüm, quæ usque ad cælum exaltata es, usque ad inferna descendes. Et est duplex intelligentia: vel ideo ad inferna descendes, quia contra prædicationem meam superbissime restitisti: vel ideo, quia exaltata usque in cælum, meo hospitio et meis signis atque virtutibus, tantum habens privilegium, majoribus plecteris suppliciis, quod his quoque credere noluisti. RÉMIG. Non solum autem Tyri et Sidonis, sed ipsa

vous eussent été faites dans Sodome, peut-être que cette ville existerait encore. — S. CHRYS. — C'est là ce qui aggrave leur accusation, lorsqu'on les voit plus mauvais, non-seulement que ceux qui l'étaient alors le plus, mais encore que ceux qui l'ont jamais été; il n'y a pas de plus grande démonstration de culpabilité. — S. JÉR. — Jérusalem, à qui Ézéchiél avait dit : « Sodome a été trouvée juste à côté de vous; » Jérusalem se trouve sous le poids de cette condamnation lancée contre Capharnaüm! Le nom de Capharnaüm veut dire *la plus belle maison de plaisance*. — RÉMIG. — Le Seigneur, qui connaît toutes choses, s'est servi ici du mot dubitatif *peut-être* pour montrer que le libre arbitre a été accordé aux hommes. Il ajoute : « Cependant je vous dis que la peine de Sodome sera plus légère au jour du jugement que la vôtre. » Il faut savoir que par le nom de ville ou d'une terre, les reproches du Seigneur ne veulent pas atteindre des édifices ou des murailles de maisons, mais les hommes qui les habitent, d'après cette figure appelée *Métonymie* (1), qui exprime le contenu par le contenant. Ces mots-ci : « La peine sera plus légère au jour du jugement, » démontrent évidemment qu'il y aura dans l'enfer divers supplices, ainsi qu'il y a diverses demeures dans le royaume des cieux. — S. JÉR. — Que si le lecteur attentif me fait cette question : « Si Tyr, Sidon et Sodome ont pu faire pénitence à la prédication du Seigneur et devant l'éclat de ses miracles, la faute n'est pas à eux de ce qu'ils n'ont pas cru, mais elle retombe sur le silence de ceux qui n'ont pas voulu les prêcher au moment où ils étaient disposés à faire

(1) Le mot grec *μετωνυμία* veut dire *transposition de noms*.

Sodomorum et Gomorrhæorum fecerunt levia peccata, per comparationem : et ideo sequitur : Quia si in Sodomis factæ essent virtutes quæ factæ sunt in te, forte mansissent usque in hunc diem. CHRYS. (ut sup.). In quo augetur eorum accusatio : etenim maxima malitiæ demonstratio est, cum, non solum his qui tunc erant, sed his qui unquam fuerant mali, apparent deteriores.

HIER. In Capharnaüm autem, quæ interpretatur villa pulcherrima, condemnatur Hierusalem, cui dicitur per Ezechielem (cap. 16) : Justificata est Sodoma ex te. RÉMIG. Ideo autem Dominus qui omnia novit, in hoc loco verbum dubitativum posuit (scilicet forte), ut demonstraret quia liberum arbitrium concessum est hominibus. Sequitur : Verumtamen dico vobis, quia

terræ Sodomorum remissius erit in die judicii quam tibi. Et sciendum est quod nomine civitatis vel terræ, non ædificia vel domorum parietes Dominus increpat, sed homines in eis commorantes; secundum speciem tropi, quæ est metonymia, in qua per hoc quod continet, id quod continetur, ostenditur. Per hoc autem quod dicit : Remissius erit in die judicii, aperte demonstrat quia diversa sunt supplicia in inferno, sicut et diversæ sunt mansiones in regno cælorum. HIER. Quærat autem prudens lector, et dicat : Si Tyrus, et Sidon, et Sodoma, potuerunt agere pœnitentiam ad prædicationem Salvatoris, signorumque miracula, non sunt in culpa, quod non crediderunt, sed vitii silentium in eo est, qui acturis pœnitentiam noluit prædicare. Ad

pénitence. » La réponse est facile, et c'est que nous ignorons les jugements de Dieu et les mystères des dispositions particulières de sa providence. Le Seigneur s'était proposé de ne pas dépasser les frontières de la Judée, afin de ne pas donner aux pharisiens, aux prêtres une raison plausible de le persécuter. C'est pour cela qu'il dit aux apôtres : « Vous n'irez pas dans le chemin des nations. » Or, Corozaim et Bethsaïde sont damnées parce qu'elles n'ont pas voulu croire à la présence elle-même du Seigneur ; Tyr et Sidon sont justifiés en ce qu'ils crurent aux paroles de ses apôtres. Ne me parlez pas du temps, lorsque vous voyez les croyants sauvés. — RÉMIG. — Cette difficulté a une autre solution probable. Dans Corozaim et Bethsaïde il y en avait plusieurs qui devaient croire, et dans Tyr et Sidon plusieurs qui ne devaient pas croire, et par conséquent n'étaient pas dignes de l'Évangile. Le Seigneur prêcha aux habitants de Corozaim et de Bethsaïde pour que ceux qui devaient croire crussent, mais il refusa de prêcher aux habitants de Tyr et de Sidon, craignant que ceux qui ne voudraient pas croire, rendus plus coupables par ce mépris de l'Évangile, ne fussent plus cruellement punis.

S. AUG. — Un catholique, qui n'est pas à dédaigner, discutant ce passage de l'Évangile, l'a exposé en disant que le Seigneur avait prévu que les Tyriens et les Sidoniens devaient plus tard abandonner la foi après avoir cru aux miracles qui avaient été faits au milieu d'eux ; que c'est par miséricorde qu'il n'a pas fait lui-même les miracles, parce qu'ils auraient été passibles d'une peine plus grande s'ils avaient abandonné la foi reçue, que pour n'avoir pas pratiqué alors qu'ils ne l'avaient jamais reçue. — Ou bien : Le Seigneur prévoit avec cer-

quod facilis et aperta est responsio, ignorare nos judicia Dei, et singularum ejus dispensationum sacramenta nescire. Propositum fuerat Domino, Judææ fines non excedere, ne justam phariseis et sacerdotibus occasionem persecutionis daret : unde et apostolis præcepit (sup.) : In viam gentium ne abieritis : Corozaim igitur et Bethsaïda damnantur, quod præsertim Domino credere noluerunt : Tyrus et Sidon justificantur, quod apostolis illius crediderunt : non quæras tempora, cum credentium intuearis salutem. RÉMIG. Solvitur autem et aliter : fortassis erant plurimi in Corozaim et Bethsaïda, qui credituri erant ; et erant multi in Tyro et Sidone, qui non erant credituri ; et ideo non erant digni Evangelio.

Dominus ergo ideo habitatoribus Corozaim et Bethsaïdæ prædicavit, ut illi qui credituri erant, crederent, et habitatoribus Tyri et Sidonis prædicare noluit, ne forte illi qui non erant credituri, contemptu Evangelii deteriores facti atrocius punirentur.

AUG., *De persever.* (cap. 10) Quidam autem disputator catholicus non ignobilis, hunc Evangelii locum sic exposuit, ut diceret præscisse Dominum Tyrios et Sidonios a fide fuisse postea recessuros, cum factis apud se miraculis credidissent ; et misericordia potius non eum illic ista fecisse, quoniam graviori poenæ obnoxii fierent, si fidem quam tenuerant reliquissent, quam si eam nullo tempore tenuissent. Et cap. 12. Vel aliter : præscivit profecto Dens bene-

titude les bienfaits par lesquels il daigne nous délivrer; cette prescience et cette préparation des grâces par lesquelles sont délivrés ceux qui doivent l'être constituent la prédestination des saints; les autres, par un juste jugement divin, sont laissés dans la masse de la perdition où furent laissés les Sidoniens et les Tyriens qui auraient pu croire les nombreux miracles du Christ; mais comme de croire ne leur était pas donné, les moyens de croire leur étaient refusés. L'on doit en conclure que quelques-uns possèdent dans leur esprit un don divin d'intelligence qui les pousserait vers la foi, s'ils voyaient des miracles ou s'ils entendaient des paroles conformes à la disposition de leurs âmes; et cependant, si, par un plus profond jugement de Dieu, ils ne sont pas séparés de la masse de la perdition par la grâce de la prédestination, ils n'auront jamais ces paroles divines ou ces faits qui pourraient les faire croire s'ils voyaient de tels faits ou s'ils entendaient de telles paroles. Dans cette masse de perdition furent laissés les Juifs eux-mêmes qui ne purent pas croire à des faits aussi éclatants ou à des miracles aussi remarquables que ceux qui s'étaient passés en leur présence. L'Évangile ne nous cache pas pourquoi ils ne purent pas croire : « Alors qu'il eut fait d'aussi grands miracles devant eux, ils ne pouvaient pas croire, parce qu'Isaïe a dit : Il a aveuglé leurs yeux et endurci leurs cœurs » (1). Donc les yeux des Tyriens et des Sidoniens n'étaient pas aveuglés de manière qu'ils n'eussent pas cru s'ils avaient vu de tels miracles ;

(1) Jean, 12, v. 40. Isaïe, ch. 6, v. 9, s'exprime ainsi : « Aveuglez le cœur du peuple et assourdissez ses oreilles. » Mais les Septante ont traduit : « Le cœur de ce peuple s'est appesanti, et ses oreilles ont entendu difficilement, et ils ont fermé leurs yeux pour ne pas voir. » C'est cette traduction qui est citée dans les Actes, 28, v. 26.

ficia sua, quibus nos liberare dignatur : hæc ipsa eis adhibentur vel dicta divina, vel autem est prædestinatio sanctorum (præscientia scilicet et præparatio beneficiorum utique talia vel viderent. In eadem perditionis Dei, quibus certissime liberantur, quicunque liberantur); cæteri autem non nisi in massa perditionis, justo divino judicio relinquuntur, ubi Tyrii relictii sunt et Sidonii, qui non potuerunt credere factis in conspectu suo tam magnis clarisque virtutibus : cur enim non poterant credere, non tacuit Evangelium, dicens (Joan., 12) : Cum autem tanta signa fecisset coram eis, non poterant credere, quia dixit Esaias (cap. 6) : Excæcavit oculos illorum, et induravit cor eorum. Non erant ergo sic excæcati oculi, nec sic induratum cor Tyriorum et Sidoniorum, quin credidissent, si qualia viderunt isti signa vidissent : sed nec illis profuit quod poterant credere, quia prædestinati non erant; nec istis obfuisse quod non pote-

mais, n'étant pas prédestinés, il ne leur servit à rien d'avoir pu croire, comme de ne pouvoir pas croire n'eût pas été un obstacle si Dieu les eût prédestinés à être éclairés malgré leur aveuglement, et s'il avait voulu enlever leur cœur de pierre à ces endurcis.

S. AUG. — Saint Luc rappelle lui-même ce qui est dit ici, ajoutant ses paroles à un discours du Seigneur. Il paraît les avoir rappelés dans l'ordre dans lequel le Seigneur les avait dites, et saint Matthieu leur avoir laissé l'ordre de ses propres souvenirs. Ou bien la manière dont saint Matthieu s'exprime : « Alors il se mit à faire des reproches aux villes, » doit être entendue dans ce sens que le mot *alors* exprime le moment précis du temps où elles ont été prononcées, mais non pas un espace de temps plus long dans lequel il aurait placé plusieurs actions et plusieurs discours du Sauveur. En l'admettant ainsi, il faut admettre que ces paroles ont été prononcées deux fois, puisque, dans un seul Évangile, l'on trouve répétées, dans deux circonstances différentes, les mêmes paroles du Seigneur, comme celles par exemple qui recommandent aux disciples de ne pas emporter leur sac en voyage. Qu'y a-t-il d'étonnant qu'une parole qui a été répétée deux fois par le Sauveur soit rappelée par deux évangélistes dans un ordre différent ? Cet ordre différent de narration se voit lorsque l'un place une parole dans telle circonstance, et une autre dans telle autre.

Alors Jésus dit ces paroles : Je vous rends gloire, mon Père, Seigneur du ciel et de la terre, de ce que vous avez caché ces choses aux sages et aux prudents, et que vous les avez révélées aux simples et aux petits. Oui, mon Père, je vous rends gloire, parce qu'il vous a ainsi plu.

LA GLOSE (1). — Parce que le Seigneur savait que plusieurs doute-

(1) On n'y trouve que la deuxième partie, et la première est plus explicite dans saint Anselme.

rant credere, si ita prædestinati essent, ut eos cæcos Dominus illuminaret, et induratis cor lapideum vellet auferre.

AUG., *De cons. Evang.* (lib. 2, cap. 32). Hoc autem quod hic dicitur, etiam Lucas commemorat (cap. 10), continuatim cui-dam sermone Domini etiam hoc ex ipsius ore conjungens : unde magis videtur ipse hoc ordine illa commemorare, quæ a Domino dicta sunt ; Matthæus autem suæ recordationis ordinem tenuisse : aut illud quod Matthæus ait : Tunc cœpit exprobrare civitatibus, sic accipiendum putant, ut punctum ipsum temporis voluisse credatur exprimere in hoc quod est, tunc ;

non autem ipsum tempus aliquanto latius quo hic multa gerebantur et dicebantur. Quisquis hoc credit, credat hoc esse bis dictum. Cum enim et apud unum Evangelistam inveniuntur quædam quæ bis dixerat Dominus (sicut apud Lucam de non tollenda pera in via) (Luc., 9 et 10), quid mirum, si aliquid aliud bis dictum, sigillatim a singulis dicitur eodem ordine quo dictum est ? Et ideo diversus ordo apparet in singulis, quia et tunc quando ille, et tunc quando iste commemorat, dictum est.

In illo tempore, respondens Jesus, dixit :

raient de cette vérité, à savoir que les Juifs ne reçurent pas le Christ, reçu si promptement par les Gentils, il répond à leurs doutes : « Jésus répondant dit : Je vous confesse, Père, etc. » C'est-à-dire vous qui faites les cieus et qui laissez dans les choses terrestres ceux que vous voulez. — Ou bien au sens littéral : — S. AUG. — Si le Christ dit : « Je vous confesse, » lui à qui tout péché est étranger, la confession n'est pas toujours la déclaration d'un péché, mais elle est quelquefois l'expression d'une louange. Donc nous confessons Dieu soit en le louant, soit en nous confessant nous-mêmes, et ces mots : *je vous confesse*, veulent dire non pas : *je m'accuse*, mais : *je vous loue*. — S. JÉR. — Qu'ils entendent ceci, ceux qui calomnient le Sauveur en disant qu'il n'est pas né, mais qu'il a été créé ! il appelle son Père le Seigneur du ciel et de la terre. S'il est une créature lui aussi, et qu'une créature puisse appeler le Créateur son Père, il était déraisonnable qu'il ne l'appelât pas, ou bien son maître en même temps que le maître du ciel et de la terre, ou bien le Père du ciel et de la terre en même temps que son propre Père. Il rend grâces à Dieu de ce qu'il a découvert le mystère de son avènement aux apôtres, et de ce qu'il l'a laissé ignorer aux scribes et aux pharisiens, qui étaient sages et prudents à leurs propres yeux. C'est le sens de ces paroles : « Que vous avez caché aux sages. » — S. AUG. — L'on peut entendre par les sages et les prudents les superbes, et c'est ainsi qu'il l'a expliqué lui-même en disant : « Vous l'avez révélé aux petits. » Qu'est-ce que c'est que les *petits*, si ce n'est les humbles ? — S. GRÉG. — Ce qu'il ajoute :

Confiteor tibi, Pater, Domine cœli et terræ, quia abscondisti hæc a sapientibus et prudentibus, et revelasti ea parvulis : ita, Pater, quoniam sic fuit placitum ante te.

GLOSSA. Quia sciebat Dominus multos de superiori quæstione dubituros (scilicet quod Judæi Christum non receperunt, quem gentilitas tam prona suscepit), respondet hic cogitationibus eorum : et ideo dicit : Respondens Jesus dixit : Confiteor tibi, Pater, etc. Id est, qui facis cœlos, et relinquis in terrenitate quos vis. Vel ad litteram. AUG., *De verb. Dom.* (serm. 9). Si Christus dixit : Confiteor, a quo longe est omne peccatum, confessio non est solius peccatoris, sed aliquando etiam laudatoris. Confitemur ergo, sive laudantes Deum, sive accusantes nosmetipsos : dixit ergo : Confiteor tibi, id est, laudo te, non accuso me.

HIER. Audiant ergo qui Salvatorem non natum, sed creatum calumniantur ; quod Patrem suum vocet cœli et terræ dominum : si enim et ipse creatura est, et creatura Conditorum suum patrem appellare potest, stultum fuit non et sui, et cœli ac terræ dominum vel patrem similiter appellare. Gratias autem agit, quod apostolis adventus sui aperuerit sacramenta, quæ ignoraverunt scribes et pharisæi, qui sibi sapientes videntur, et in conspectu suo prudentes. Et ideo sequitur : Quia abscondisti sapientibus, etc. AUG., *De verb. Dom.* (serm. 8). Nomine sapientum et prudentum superbos intelligi posse, ipse exposuit, cum ait : Revelasti ea parvulis. Quid enim est parvulis, nisi humilibus ? GRÆG., 27, *Moral.* (cap. 7). Quod enim non subjunxit : Revelasti ea stultis, sed, parvulis, tumorem se damnassee inquit, non acumen. CHRYS., in homil. (39, in *Matth.*). Vel dicens, sapien-

« Vous l'avez révélé aux insensés ou aux petits, » est la condamnation de l'enflure et non pas de la pénétration d'esprit. — S. CHRYS. — Ou bien en disant *les sages*, il n'a pas voulu parler d'une véritable sagesse, mais de celle que les scribes et les pharisiens semblaient emprunter à leur éloquence; c'est pour cela qu'il ne dit pas : « Vous l'avez révélé aux insensés, » mais : « aux petits, » c'est-à-dire aux gens grossiers et rustiques. Ainsi il nous apprend à fuir en tout l'orgueil et à rechercher l'humilité. — S. HIL. — Les secrets des paroles célestes se cachent aux sages et se révèlent aux petits, à ceux qui sont petits de malice, et non pas de sens; à ceux qui sont sages aux yeux de la folle présomption, et non pas de la prudence. — S. CHRYS. — Que cela ait été révélé à ceux-là, nous devons nous en réjouir; que cela ait été caché à ceux-ci, nous devons en gémir; notre joie ne vient pas de l'ignorance des sages, mais de l'intelligence des petits. — S. HIL. — Le Seigneur, en produisant le jugement de la volonté de son Père, confirme l'équité de ce fait, que ceux qui n'ont pas voulu être petits devant Dieu deviennent insensés dans leur propre sagesse; c'est pour cela qu'il ajoute : « Cela est bien, ô mon Père, parce que cela a été agréable à vos yeux. » — S. GRÉG. — Ces paroles donnent une leçon d'humilité, afin que nous ne nous engagions pas témérairement à discuter les jugements divins sur la vocation des uns et sur la réprobation des autres; il nous montre qu'il ne peut y avoir d'injustice dans ce qui a plu au Juste. — S. JÉR. — Par ces paroles, il flatte aussi son Père de l'hommage de son sentiment, afin qu'il accomplisse l'œuvre commencée en ses apôtres. — S. CHRYS. — Ce qu'il dit à ses apôtres est de nature à augmenter leurs précautions : comme il était naturel que ceux qui chassaient les dé-

tes, non veram sapientiam dicit, sed eam quam videbantur scribæ et pharisæi ab eloquentia habere. Propter hoc neque dixit: Revelasti ea stultis, sed, parvulis (id est, informibus aut rusticis), in quo erudit nos per omnia ab elatione erui, humilitatem autem zelare. HILAR. (can. 11, in *Matth.*). Coelestium ergo verborum arcana atque virtutes sapientibus absconduntur, et parvulis revelantur; parvulis malitia, non sensu; sapientibus vero stultitiæ suæ præsumptione, non prudentiæ causis. CHRYS., homil. 39. Revelatum autem esse his, dignum est lætitia; occultari autem his non lætitia, sed lacrymis dignum est. Non ergo propter hoc lætatur, sed quoniam quæ sapientes non cognoverunt, cognoverunt hi.

HILAR. (ut sup.). Facti autem hujus æquitatem, Dominus paternæ voluntatis judicio confirmat, ut qui dedignantur parvuli in Deo fieri, stulti deinceps in sapientia sua fiant: et ideo subditur: Ita, Pater, quoniam sic placitum fuit ante te. GRÉG., 25, *Moral.* (cap. 13). Quibus verbis exempla humilitatis accipimus, ne temere discutere superna consilia de aliorum vocatione, aliorum vero repulsione, præsumamus; ostendens quod injustum esse non potest quod placuit justo. HIER. In his etiam verbis blandientis affectu loquitur ad Patrem, ut ceptum in apostolis compleatur beneficium. CHRYS., in homil. (39, ut sup.). Hæc autem quæ Dominus discipulis dixit, studiosiores eos fecerunt: quia enim consequens

mons eussent d'eux-mêmes une haute idée, il réprime cette idée, ce qui avait été fait en leur faveur n'étant pas en effet le fruit de leur zèle, mais d'une révélation divine. C'est ainsi que les scribes, en s'estimant sages et prudents eux-mêmes, tombèrent à cause de leur orgueil. A cause du mystère dans lequel est resté le décret de Dieu par rapport aux superbes, il dit à ses disciples : « Et vous aussi, craignez et restez petits, c'est par révélation qu'il vous a fait jouir de cette sagesse. » Ainsi que saint Paul a dit : « Dieu les abandonna aux sens réprouvés, » ne voulant pas attribuer à Dieu immédiatement cet effet, mais à ceux qui en posèrent la cause, ainsi Jésus dit ici : « Vous avez caché ces choses aux sages, aux prudents. » Et pourquoi ces choses leur ont-elles été cachées? Écoutez saint Paul : « Parce qu'ils ont voulu établir leur propre justice, ils ne se sont pas soumis à la justice de Dieu. »

Mon Père m'a mis toutes choses entre les mains; et nul ne connaît le Fils que le Père, comme nul ne connaît le Père que le Fils, et celui à qui le Fils l'aura voulu révéler.

S. CHRYS. — Après avoir dit : « Je vous confesse, mon Père, parce que vous avez caché ces choses aux sages, » afin que vous ne puissiez pas penser qu'il rend cette action de grâces à son Père, comme s'il était privé lui-même de cette puissance, il ajoute : « Toutes choses m'ont été livrées par mon Père. » Que cette expression : « Toutes choses m'ont été livrées, » ne vous amène aucune pensée humaine; il s'en sert uniquement afin que vous ne puissiez conclure à deux dieux *non engendrés*; car aussitôt qu'il a été engendré, il est devenu le

erat eos de se magna sapere qui dæmones abigebant, ideo hinc eos reprimit : revelatio enim erat quod eis factum est, non illorum studium : ideoque scribæ, sapientes et prudentes æstimantes se esse, exciderunt propter proprium tumorem. Unde si propter hoc ab eis abscondita sunt Dei mysteria, Timete (dicit) et vos, et manete parvuli : hoc enim fecit vos revelatione potiri. Sicut autem cum Paulus dicit (Rom., 5) : Tradidit illos Deus in reprobum sensum, non hoc dicit inducens Deum hoc agentem, sed illos qui causam tribuerunt; ita et hic : Abscondisti hæc a sapientibus et prudentibus. Et propter quid abscondita sunt ab illis? Audi Paulum dicentem (Rom., 10) : Quoniam quærentes propriam justitiam statuere, justitiæ Dei non sunt subjecti.

Omnia mihi tradita sunt a Patre meo : et nemo novit Filium nisi Pater, neque Patrem quis novit nisi Filius, et cui voluerit Filius revelare.

CHRYS., in homil. (39). Quia dixerat : Confiteor tibi, Pater, quoniam abscondisti hæc a sapientibus, ut non æstimes quoniam ita gratias agit Patri, sicut si ipse sit hæc virtute privatus, consequenter adjungit : Omnia mihi tradita sunt a Patre meo. Cum autem audieris quoniam tradita sunt, nihil humanum suspicaris : ut enim non duos deos ingenitos esse existimes, hanc ponit dictionem; simul enim cum genitus est, omnium dominator fuit. HÆB. Alioquin si juxta nostram fragilitatem sentire volumus, cum corperit habere qui accepit, incipiet

maître de tout. — S. JÉR. — Si nous entendions cela dans le sens de l'infirmité humaine, il faudrait admettre qu'au moment que celui qui reçoit commence à avoir, celui qui a donné commence à ne plus avoir. Par toutes ces choses qui m'ont été livrées, il faut entendre non-seulement le ciel, la terre et les éléments, et toutes les choses qu'il a faites ou créées, mais encore ceux qui par le Fils ont accès auprès du Père. — S. HIL. — Ou bien, il dit cela afin que vous pensiez qu'il n'y a en lui rien de moins qu'en Dieu. — S. AUG. — S'il avait en sa puissance moins que son Père n'a en la sienne, il n'aurait pas tout ce qu'a son Père. Le Père, en engendrant le Fils, lui a donné la puissance, car il a donné tout ce qui est dans sa nature à celui qui est né de sa nature. — S. HIL. — Ensuite il nous montre que dans l'intelligence mutuelle du Père et du Fils, il n'y a pas plus dans le Fils qu'il n'y a dans le Père rien d'inconnu : « Et personne ne connaît le Fils si ce n'est le Père, et qui connaît le Père si ce n'est le Fils. » — S. CHRYS. — En disant que seul il connaît le Père, il nous insinue qu'il est de la même substance; c'est comme s'il disait : Qu'y a-t-il d'étonnant que je sois le maître de toutes choses, alors qu'il y a en moi quelque chose de supérieur, à savoir que je connais mon Père et que je suis de la même substance? — S. HIL. — Il nous enseigne que cette même substance de l'un et de l'autre est renfermée dans cette mutuelle connaissance de l'un et de l'autre, de manière que celui qui connaît le Fils, connaîtra le Père dans le Fils, car toutes choses lui ont été livrées par le Père. — S. CHRYS. — En disant : « Personne ne connaît le Père, si ce n'est le Fils, » il ne dit pas que tous l'ignorent absolument, mais il dit seulement que personne ne le connaît de la même manière qu'il le

non habere qui dedit. Vel tradita sibi omnia, non cœlum, et terra, et elementa intelligenda sunt, et cœtera quæ ipse fecit et condidit, sed hi qui per Filium accessum habent ad Patrem. HILAR. (can. 11, ut sup.). Vel hoc dicit, ne quid in illo minus quam quod in Deo est, æstimaretur. AUG., *contra Maximinum*. Nam si minus habet in potestate aliquid quam Pater, non sunt ejus omnia quæ habet Pater : gignendo enim dedit Pater potentiam Filio, sicut omnia quæ habet in substantia sua, gignendo dedit ei quem genuit de substantia sua.

HILAR. (can. 11, ut sup.). Deinde in mutua cognitione Patris et Filii, dat intelligere non aliud in Filio, quam quod in Patre ignorabile sit extitisse. Sequitur

enim : Et nemo novit Filium nisi Pater; neque Patrem quis novit, nisi Filius. CHRYS., in homil. (ut sup.). Ex eo enim quod solus Patrem novit, latenter ostendit ejusdem se esse substantiæ : ac si diceret : Quid mirum est, si omnium sum dominator, cum aliquid aliud majus habeam? scilicet scire Patrem, et ejusdem esse substantiæ. HILAR. Eandem enim utriusque in mutua cognitione docet esse substantiam; cum qui Filium cognosceret, Patrem quoque cogniturus esset in Filio; quia omnia ei a Patre sunt tradita. CHRYS. (in opere imperf., homil. 28). Cum autem dicit : Neque Patrem aliquis cognoscit, nisi Filius; non hoc ait, quoniam eum omnes omnino ignorent, sed quoniam cognitione qua ipse

connaît lui-même ; ce que l'on doit dire du Fils lui-même. Ceci ne doit pas s'entendre d'un Dieu inconnu , ainsi que le disait Marcion.

S. AUG. — Enfin, comme la nature divine est inséparable, il suffit de nommer ou deux personnes, ou le Fils seul, et en cela, on ne sépare pas l'esprit de l'un et de l'autre, esprit qui est dit avec raison esprit de vérité (1).

S. JÉR. — Que l'hérétique Eunomius rougisse de dire qu'il a lui-même du Père et du Fils une idée aussi étendue que le Père et le Fils l'ont l'un de l'autre. Si les paroles suivantes : « Celui auquel le Fils a voulu se révéler, » servent de base à son assertion, et de consolation à sa folle prétention, qu'il sache qu'autre chose est ce que l'on connaît par égalité de nature, autre ce que l'on connaît par grâce de révélation. — S. AUG. — Le Père se révèle par son Fils, c'est-à-dire par son Verbe; si ce verbe que nous préférons, temporel et transitoire, se révèle lui-même et révèle notre propre pensée, qu'en sera-t-il du Verbe de Dieu par qui toutes choses ont été faites? Il montre le Père tel qu'est le Père, parce qu'il est lui-même tel qu'est le Père. — S. AUG. — Lorsqu'il a dit : « Personne ne connaît le Fils sinon le Père, » il n'a pas dit : « Et celui auquel le Père aura voulu le révéler ; » mais c'est après avoir dit : « Personne ne connaît le Père, si ce n'est le Fils, » qu'il ajoute : « Si ce n'est celui auquel le Fils aura voulu le révéler ; » paroles qu'il ne faut pas entendre dans ce sens : que le Fils ne puisse être connu par personne autre que le Père. Le Père, en effet, non-seulement peut être connu par le Fils, mais encore par ceux auxquels le Fils l'aura révélé. S'il est dit que c'est par la révélation du Fils que nous comprenons

(1) C'est ainsi que le Christ l'appelle lui-même (Jean, 14, v. 17, 1, v. 26.

eum novit, nullus eum scit : quod et de Filio dicendum est : neque etiam de ignoto quodam Deo hoc dixit, sicut Marcion ait.

AUG., *primo de Trinit.* (cap. 8). Denique propter substantiæ inseparabilitatem sufficienter aliquando nominatur vel solus Pater, vel solus Filius ; nec inde separatur utriusque spiritus, qui proprie dicitur spiritus veritatis. HIER. Erubescat ergo Eunomius hæreticus tantam sibi notitiam Patris et Filii, quantam ad alterutrum inter se habent, vendicans : quod si inde contendit, et suam consolatur insaniam, quia sequitur : Et cui voluerit Filius revelare ; aliud est naturæ æqualitate nosse quod noveris, aliud revelantis dignatione. AUG., 7, *De Trinit.* (cap. 3). Revelatur autem Pater per Fi-

lium, id est, per Verbum suum : si enim hoc verbum quod nos proferimus temporale et transitorium, et seipsum ostendit, et illud de quo loquimur, quanto magis Verbum Dei, per quod facta sunt omnia ? Quod ita ostendit Patrem, sicuti est Pater, quia et ipsum ita est et hoc est quod Pater. AUG., *De quæst. Evang.* (lib. 2, cap. 1). Cum autem diceret : Nemo novit Filium nisi Pater, non dixit : Et cui voluerit Pater revelare ; sed cum diceret : Nemo novit Patrem nisi Filius, addidit : Et cui voluerit Filius revelare : quod non ita intelligendum est, quasi Filius a nullo possit cognosci nisi a Patre solo. Pater autem, non solum a Filio, sed etiam ab eis quibus revelaverit Filius : sic enim potius dictum est, ut in-

le Père et le Fils lui-même, c'est que le Fils est lui-même la lumière de notre intelligence. Ce qui suit : « Et celui auquel le Fils aura voulu nous le révéler, » doit s'entendre non-seulement du Père, mais encore du Fils; car ces paroles se rapportent à toutes celles qui précèdent. Ce n'est que par son Verbe, en effet, que le Père est exprimé; le Verbe, non-seulement révèle ce qui est exprimé par lui, mais encore il se révèle lui-même. — S. CHRYS. — Si donc il révèle le Père, il se révèle lui-même aussi; il a dit l'une de ces deux choses, il a laissé l'autre dans son évidence, et n'a dit que celle qui pouvait être douteuse. Il nous a appris aussi qu'il est tellement conforme au Père, qu'il n'est pas possible que quelqu'un arrive au Père, si ce n'est par le Fils. C'est là surtout ce qui scandalisait les Juifs, parce qu'ils y voyaient une atteinte à la Divinité, et c'est cette erreur qu'il s'attache à détruire de toutes manières.

Venez à moi, vous tous qui êtes fatigués et qui êtes chargés, et je vous soulagerai. Prenez mon joug sur vous, et apprenez de moi que je suis doux et humble de cœur, et vous trouverez le repos de vos âmes; car mon joug est doux et mon fardeau est léger.

S. CHRYS. — Il avait allumé le désir de ses disciples par tout ce qui précède, et qui n'est que l'expression de son ineffable vertu, maintenant il les appelle à lui par ces mots : « Venez à moi, vous tous qui êtes chargés et qui travaillez. » — S. AUG. — Pourquoi nous fatiguons-nous, nous tous, si ce n'est parce que nous sommes des hommes mortels portant des vases de boue (1), qui nous mettent dans la plus grande angoisse?

(1) C'est une allusion à ces paroles de l'Apôtre : « Nous avons ce trésor dans des vases fragiles, c'est-à-dire dans des corps faits de limon (2 Cor., 4, v. 7).

telligamus Patrem et ipsum Filium per Filium revelari, quia ipse est mentis nostræ lumen; et quod postea intulit : Et cui voluerit Filius revelare, non tantum Patrem, sed etiam Filium accipiamus : ad totum enim quod dixit, illatum est; Verbo enim suo ipse Pater declaratur. Verbum autem non solum id quod per Verbum declaratur, sed etiam seipsum declarat. CHRYS., in homil. (39, ut sup.). Si ergo Patrem revelat, et seipsum revelat : sed hoc quidem ut manifestum dimisit, illud autem posuit; quia scilicet poterat esse dubium : per hoc etiam instruit, quod adeo concordat Patri, quod non est possibile aliquem venire ad Patrem, nisi per Filium; hoc enim maxime scandalizabat, quod videbatur Deo contra-

rius : et ideo per omnia hoc destruere studuit.

Venite ad me, omnes qui laboratis et onerati estis, et ego reficiam vos. Tollite jugum meum super vos; discite a me quia mitis sum et humilis corde; et invenietis requiem animabus vestris : jugum enim meum suave est, et onus meum leve.

CHRYS., in hom. (39, ut sup.). Per ea quæ dicta sunt in desiderium sui discipulos constituerat, ostendens ineffabilem suam virtutem : nunc autem eos ad se vocat, dicens : Venite ad me, omnes qui laboratis et onerati estis. AUG., *De verb. Domini.* (serm. 10). Quare enim omnes laboramus,

Mais si ces vases fragiles nous mettent dans l'angoisse, que la charité dilate cette angoisse de nos âmes. Et à quel effet est-il dit : « Venez à moi, vous tous qui vous fatiguez, » si ce n'est pour que vous ne vous fatigiez plus? — S. HIL. — Il appelle à lui ceux que fatiguaient les difficultés de la loi et les lourds fardeaux du péché. — S. JÉR. — Le prophète Zacharie nous est un témoin de ce poids accablant du péché, en nous montrant l'iniquité assise sur un talent, sur une masse de plomb, et le Psalmiste parfait cette vérité en disant : « Mes iniquités se sont appesanties sur moi. » — S. GRÉG. — C'est là un rude joug et un dur esclavage d'être soumis aux choses temporelles, de désirer les biens de la terre, de vouloir retenir ce qui tombe, de vouloir être stable sur ce qui est instable, de désirer ce qui passe et de ne pas vouloir passer avec ce qui passe. Tandis que toutes choses fuient contre nos regrets, notre esprit, qui avant d'acquérir un bien avait été soumis à l'affliction du désir, l'est plus tard à l'étonnement plein d'effroi de la perte. — S. CHRYS. — Il ne dit pas : Qu'il vienne celui-ci ou celui-là, mais venez vous tous qui êtes dans les sollicitudes, vous tous qui êtes dans les tristesses, vous tous qui êtes dans les péchés, non pas pour recevoir un châtement (1), mais pour être délivrés; venez, non pas que j'aie besoin de votre gloire, mais parce que je veux votre salut; c'est ce qu'il ajoute en disant : « Et je vous referai. » Il ne dit pas : Je vous sauverai seulement, mais, ce qui est bien plus : Je vous referai, c'est-à-dire, je vous établirai dans une paix complète. — RAB. — Non-seulement je vous déchargerai, mais encore je vous rassasierai par une réfection intérieure.

(1) Le grec ἀπαρτήσω εὐθύναις fixe ainsi le sens du mot *noxas*.

nisi quia sumus homines mortales, lutea vasa portantes, quæ faciunt invicem angustias? Sed si angustientur vasa carnis, dilatentur spatia charitatis: ad quid ergo dicit: Venite ad me, omnes qui laboratis, nisi ut non laboretis? HILAR. (can. 11, ut sup.). Legis etiam difficultatibus laborantes, et peccatis seculi oneratos, ad se vocat. HIER. Gravia enim esse onera peccati et Zacharias propheta testatur (c. 5) iniquitatem dicens sedere super talentum plumbi: et Psalmista complevit (*Psal.* 37): Iniquitates meæ aggravatæ sunt super me.

GRÉG., 30, *Moral.* (cap. 12). Asperum etiam jugum et durum servitutis pondus est subesse temporalibus, ambire terrena, re-

tinere labentia, velle stare in non stantibus; appetere quidem transeuntia, sed cum transeuntibus nolle transire. Dum enim contra votum cuncta fugiunt, quæ prius mentem ex desiderio adeptionis afflixerant, post ex pavore amissionis premunt.

CHRYS., in homil. (39, ut sup.). Non autem dicit: Venite ille et ille, sed, omnes; qui in sollicitudinibus, qui in tristitiis, qui in peccatis estis; non ut expetam noxas, sed ut solvam peccata: venite, non quoniam indigeo vestra gloria, sed quia volo vestram salutem: unde dicit: Et ego reficiam vos: non dixit: Salvabo solum, sed (quod multo amplius erat), reficiam vos, id est, in omni quiete constituam. RAB. Non solum exonerabo, sed interna refectione

—RÉM.—Il ne dit pas : Venez par votre marche, mais : Venez par votre conduite, non pas par votre corps, mais par votre foi ; tel est l'accès spirituel par lequel l'on peut aborder Dieu. Il ajoute : « Prenez mon joug sur vous.—RAB.—Le joug du Christ, c'est l'Évangile du Christ qui unit et associe dans une seule unité Juifs et Gentils : il nous est enjoint de prendre ce joug sur nous, c'est-à-dire, de le recevoir en honneur afin de ne pas tomber sous lui, c'est-à-dire de ne pas être foulés, à cause du mépris que nous aurions pour lui, sous les pas fangeux du vice ; c'est pour cela qu'il ajoute : « Apprenez de moi. — S. AUG. — Non pas à créer le monde, non pas à faire des miracles dans ce monde, mais apprenez que je suis doux et humble de cœur. Voulez-vous être grands, commencez par être petits ; pensez-vous à élever un édifice grand et sublime, pensez d'abord aux fondements d'humilité ; et plus quelqu'un devra superposer un grand bâtiment, plus il devra creuser un fondement profond. Où montera le sommet de cet édifice que nous aurons ainsi élevé ? Jusqu'aux regards de Dieu.

RAB.—Il nous faut donc apprendre de notre Sauveur à être de mœurs douces et de sentiments humbles ; ne blessons personne, ne méprisons personne, et les vertus que nous ferons éclater au dehors dans nos œuvres, ayons-les à l'intérieur dans nos cœurs. — S. CHRYS. — Dès son début, il commence l'exposition des lois divines par l'humilité et en annonçant la plus grande récompense par ces mots : « Et vous trouverez le repos pour vos âmes. » C'est là la plus grande récompense ; ainsi vous deviendrez utile aux autres, ainsi vous vous donnerez le repos à vous-mêmes. Vous recevrez cette récompense avant celle qui vous est destinée dans l'avenir ; dans l'avenir, vous jouirez d'un repos éternel.

saturabo. REMIG. Venite, dicit, non pedibus, sed moribus ; non corpore, sed fide : iste namque est spiritualis accessus, quo quis Deo appropinquat : et ideo sequitur : Tollite jugum meum super vos. RAB. Jugum Christi est Evangelium Christi, quod Judæos et gentes in unitate conjungit et sociat. Hoc autem super nos jubemur sumere (id est, in honore habere), ne forte subtus ponentes (id est, illud prave contemnent), lutulentis pedibus vitiorum conculcemus : unde subditur : Dicite a me. AUG., *De verb. Dom.* (serm. 10). Non mundum fabricare, non in ipso mundo miracula facere, sed quia mitis sum et humilis corde. Magnus esse vis ? A minimo incipe. Cogitas magnam fabricam construere cel-

itudinis ? De fundamento prius cogita humilitatis : et quanto quisque vult superimponere majus ædificium, tanto altius fodiat fundamentum. Quo autem perventurum est cacumen nostri ædificii ? Usque ad conspectum Dei.

RAB. Discendum ergo nobis est a Salvatore nostro, ut simus mites moribus et humiles mentibus ; neminem lædamus, neminem contemnamus ; et virtutes quas foris ostendimus in opere, intus teneamus in corde. CHRYS., in homil. (39, ut sup.). Et ideo incipiens, divinas leges ab humilitate incipit, et maximum præmium ponit, dicens : Et invenietis requiem animabus vestris : hoc maximum est præmium : non enim alteri efficeris utilis solum, sed teip-

— S. CHRYS. — Afin que ces mots : « Joug et fardeau, » n'effraient pas, il ajoute : « Mon joug, etc. » — S. HIL. — Il nous propose l'idée sou-riante d'un joug suave et d'un fardeau léger, afin de donner à ceux qui croiront en lui un pressentiment de ce bonheur que seul il a vu dans son Père. — S. GRÉG. — Quel fardeau si lourd impose-t-il à nos âmes en nous imposant de fuir tout désir qui trouble, en nous apprenant à éviter les sentiers laborieux de ce monde? — S. HIL. — Qu'y a-t-il de plus suave que ce joug, de plus léger que ce fardeau, de s'abstenir de crimes, de vouloir le bien, de repousser le mal, d'aimer tous les hommes, de n'en détester aucun, de poursuivre les choses éternelles, de ne pas nous laisser décevoir par les choses présentes, de ne pas faire à un autre ce qui nous déplairait à nous-mêmes?

RAB. — Mais comment le joug du Christ peut-il être suave, alors qu'il est dit plus haut : « La voie qui conduit à la vie est étroite? » C'est que ce qui commence par un sentier étroit s'élargit par les progrès du temps, par les délices ineffables de l'amour.

S. AUG. — Ceux qui ont pris intrépidement le joug du Seigneur sur leurs têtes ont à affronter des périls si pleins d'angoisses, qu'il leur paraît non pas passer du travail au repos, mais du repos au travail, ainsi que l'Apôtre le dit de lui-même. Cependant l'Esprit-Saint est là, qui de jour en jour renouvelle l'homme intérieur au milieu des ruines de l'homme extérieur, et une fois qu'il a goûté le repos spirituel dans cette affluence des délices de Dieu, dans cette espérance du bonheur futur, le présent perd sa rigueur, et tout abattement se relève. Les hommes supportent d'être déchirés ou brûlés, non-seulement afin

sum requiescere facis; et ante futura, hanc tibi dat retributionem; in futuro autem perpetua gaudebis requie. CHRYS., ut sup. Et ne formidarent, quia dixerat, onus et jugum, subdit: Jugum enim meum, etc. HILAR. (can. 11, ut sup.). Jugi autem suavis et levis oneris blandimenta proponit, ut credentibus ejus boni scientiam præstet quod ipse solus novit in Patre. GRÉG., 4, *Moral.* Quid grave mentis nostræ cervicibus inponit, qui vitare omne desiderium quod pertubat, præcipit? qui declinare laboriosa mundi hujus itinera monet? HILAR. Et quid jugo isto suavius, quid hoc onere levius probatur? scelere abstinere, bonum velle, malum nolle, amare omnes, odisse nullum, æterna consequi, præsentibus non capi, nolle inferre alteri quod sibi perpeti sit molestum?

RAB. Sed quomodo jugum Christi suave, cum supra dicatur (Matth., 7) : Arcta est via quæ ducit ad vitam? Sed quod angusto initio incipitur, processu temporis ineffabili dilectionis dulcedine dilatatur. AUG., *De verb. Dom.* (serm. 9). Item qui jugum Domini intrepida cervice subierunt, tam difficilia pericula patiuntur, ut non a laboribus ad quietem, sed a quiete ad laborem vocari videantur, sicut et Apostolus de se dicit (2 ad Corinth., 6). Sed profecto aderat Spiritus Sanctus, qui in exterioris hominis corruptione interiorem renovaret de die in diem; et gustata requie spirituali, in affluentia deliciarum Dei, in spe futuræ beatitudinis, omnia præsentia deliniret aspera, et omnia gravia relevaret. Secari et uri se homines patiuntur, ut dolores non æterni, sed aliquanto diuturnioris ulceris,

de n'avoir pas à subir des douleurs éternelles, mais encore pour être rachetés, par une blessure très vive qui ne doit durer qu'un moment, de souffrances plus longues. Quelles ne sont pas les tempêtes, quels ne sont pas les orages qui remplissent la vie des marchands qui veulent acquérir d'orageuses richesses? D'ailleurs ceux qui ne les cherchent pas ont à supporter les mêmes peines; ceux qui les aiment, tout en supportant ces peines, n'en souffrent pas. L'on peut dire cela des premiers : l'amour rend facile et presque nul ce qu'il y a de plus difficile et de plus cruel; à combien plus forte raison peut-on affirmer de la charité, qui tend au vrai bonheur, ce qui est vrai des efforts que fait la cupidité pour atteindre un but misérable!

— S. JÉR. — Comment l'Évangile peut-il être dit un joug plus léger que la loi, lui qui punit la colère et le désir, tandis que la loi n'atteint que l'homicide et l'adultère? Dans la loi, il y a plusieurs préceptes que l'Apôtre hardiment dit être impraticables. La loi demande l'œuvre, l'Évangile l'intention, et celle-ci peut acquérir la récompense sans se réaliser. L'Évangile commande ce qui nous est possible, c'est-à-dire de ne pas désirer; ce qui est dans notre liberté. La loi, en punissant le fait de l'adultère, ne punit pas l'intention, mais les faits; imaginez une vierge violée dans une persécution, l'Évangile la recevra comme vierge, parce qu'elle n'a pas péché par sa volonté, la loi la repoussera parce qu'elle est violée.

acriorum dolorum pretio redimantur. Quibus tempestatibus vel procellis impleti sunt mercatores, ut divitias ventosas acquirant? Sed qui has non amant, eadem gravia patiuntur; qui vero amant, eadem quidem, sed non gravia patiuntur: et sic de aliis etiam dici potest: omnia enim sæva et immania, prorsus facilia et prope nulla efficit amor: quanto ergo facilius ad veram beatitudinem charitas facit, quod ad miseriam (quantum potuit) cupiditas fecit? HIER. Quomodo etiam levius est lege Evangelium, cum in lege homicidium et adulterium, in Evangelio ira concupiscentiaque

puniatur (Matth., 5)? In lege multa præcepta sunt, quæ Apostolus non posse compleri, plenissime docet (Act., 15). In lege opera requiruntur, in Evangelio voluntas quaeritur; quæ etsi effectum non habuerit, tamen præmium non amittit. Evangelium ea præcipit, quæ possumus, ne scilicet concupiscamus: hoc in nostro arbitrio est: lex cum voluntatem non puniat, punit effectum, ne adulterium facias. Finge in persecutione aliquam virginem prostitutam: hæc apud Evangelium, quia voluntate non peccat, virgo suscipitur: in lege, quasi corrupta repudiatur.

CHAPITRE XII.

En ce temps-là, Jésus passait le long des blés un jour de sabbat; et ses disciples, ayant faim, se mirent à rompre les épis, et à en manger. Ce que les pharisiens voyant, ils lui dirent : Voilà vos disciples qui font ce qu'il n'est point permis de faire aux jours du sabbat. Mais il leur dit : N'avez-vous point lu ce que fit David, lorsque lui et ceux qui l'accompagnaient furent pressés de la faim? Comme il entra dans la maison de Dieu, et mangea des pains de proposition, dont il n'était permis de manger ni à lui, ni à ceux qui étaient avec lui, mais aux prêtres seuls? Ou n'avez-vous point lu dans la loi que les prêtres, aux jours du sabbat, violent le sabbat dans le temple, et ne sont pas néanmoins coupables? Or, je vous déclare qu'il y a ici quelqu'un plus grand que le temple. Que si vous saviez bien ce que veut dire cette parole : J'aime mieux la miséricorde que le sacrifice, vous n'auriez jamais condamné des innocents. Car le Fils de l'homme est maître du sabbat même.

LA GLOSE. — Après avoir raconté les miracles et les prédications qui eurent lieu l'année qui précéda la question de Jean-Baptiste, il passe à ce qui eut lieu l'année suivante, après la mort de Jean, alors que la contradiction commence à poursuivre en tout le Christ. C'est ce qui commence par ces mots : « Dans ce temps-là, etc. » — S. AUG. — Ce qui suit est raconté tout uniment par Marc et Luc, et ces deux évangélistes ne disent pas : « Dans ce temps-là; » d'où il faut conclure que Matthieu a raconté dans l'ordre des faits, et les autres dans l'ordre de leurs souvenirs, à moins que l'on n'étende plus loin ces paroles : « Dans ce temps-

CAPUT XII.

In illo tempore : abiit Jesus per sabbatum; discipuli autem ejus esurientes coperunt vellere spicas et manducare. Pharisei autem videntes, dixerunt ei : Ecco discipuli tui faciunt quod non licet eis facere sabbatis. At ille dixit eis : Non legistis quid fecit David quando esurivit ipse, et qui cum eo erant; quomodo intravit in domum Dei, et panes propositionis comedit, quos non licebat ei edere, neque his qui cum eo erant, nisi solis sacerdotibus? Aut non legistis in lege quia sabbatis sacerdotes in templo sabbatum violant, et sine crimine sunt? Dico autem vobis quia templo major est hic. Si autem sciretis quid est, misericordiam volo, et non sacrificium, nunquam condemnassetis innocentes : Dominus enim est Filius hominis etiam sabbati

raculis unius anni ante questionem Joannis factis, transit ad ea quæ facta sunt in alio anno, scilicet post mortem Joannis, quando jam in omnibus Christo contradicitur : unde dicit : In illo tempore, etc.

AUG., *De cons. Evang.* (lib. 2, cap. 34). Hoc autem quod hic sequitur, sine ulla repugnantia questione commemoratur a Marco (cap. 2) et a Luca (cap. 6), sed illi non dicunt : In illo tempore; unde fortassis Matthæus rei gestæ hic ordinem tenuit, illi autem recordationis suæ; nisi latius accipiatur quod dictum est : In illo tempore, id est, quo hæc multa et diversa gerebantur. Unde concipitur ista omnia post mortem Joannis completa esse. Cum enim Joannes discipulos suos ad Christum misisset, creditur post paululum decollatus fuisse : unde cum dicitur : In illo tempore, interminatum tempus ponere videtur.

GLOSSA. Narrata prædicatione cum mi-

là, » c'est-à-dire dans le temps que toutes ces choses et une multitude d'autres avaient lieu; c'est ce qui nous fait comprendre que cela arriva après la mort de Jean (1). L'on croit que Jean fut décapité quelque temps après avoir envoyé ses disciples au Christ. Ces mots, *dans ce temps*, exprimeraient alors un temps indéterminé.

S. CHRYS.—Pourquoi, lui qui prévoyait toutes choses, les conduisait-il le jour du sabbat dans un champ couvert de moissons, s'il ne voulait pas que le sabbat fût violé? Il le voulait en effet, mais à une condition, ne voulant pas violer le sabbat sans cause, et cherchant dans cette violation une occasion naturelle de faire cesser la loi sans la violer. Il y avait nécessité, et ainsi devait tomber toute opposition des Juifs. Cette nécessité est exprimée par ces mots : « Les disciples avaient faim. » Quoique, dans ce qui est péché évidemment, il n'y ait pas lieu à excuse, que l'homicide ne puisse se rejeter sur la colère, l'adultère sur son désir, ni sur une autre cause, ici néanmoins, en produisant le motif de la faim, il libère ses disciples de toute culpabilité.

S. JÉR. — Ainsi que nous le lisons dans un autre évangéliste, les disciples avaient été, par l'importunité de la foule, empêchés même de manger, et comme hommes ils avaient faim. En broyant entre leurs mains les épis de la moisson, ils apaisaient leur faim, exemple d'une vie austère; ils ne cherchaient pas un repas préparé, mais la plus simple nourriture.—S. CHRYS.—Pour vous admirez les disciples dans cette dure nécessité, admirez-les de n'avoir aucun soin de leur corps, de mépriser la nourriture charnelle, et, quoique pressés par la faim, de ne pas se séparer du Christ. Ils n'auraient jamais agi ainsi, s'ils n'avaient été pressés par une faim violente. Vient ensuite ce que les Pha-

(1) Ceci ne se trouve pas d'une manière explicite dans saint Augustin, mais on peut le conclure du ch. 43.

CHRYS., in homil. (40, in *Matth.*). Quare autem per sata sabbato eos ducebat qui omnia præcivit, nisi quia volebat solvere sabbatum? Volebat quidem, sed non simpliciter : ideoque non sine causa id solvit, sed dans occasionem rationabilem, ut et legem cessare faciat et legem non offendat : et ideo hic ut Judæos mitiget, naturæ necessitatem præmittit : et hoc est quod dicitur : Discipuli autem ejus esurientes, etc. Quamvis in peccatis quæ manifesta sunt, nulla sit excusatio (neque enim occidens, ad sui excusationem potest furorem præterdere; neque qui adulterat, concupiscenciam; sed nec ullam aliam causam), hic tamen famem inducens, discipulos ab omni accusatione liberat.

HIER. Ut autem in alio evangelista legimus (*Marc.*, 6), propter nimiam importunitatem nec vescendi quidem habebant locum, et ideo quasi homines esuriebant. Quod autem spicas segetum manibus confricant, et inedia consolantur, vitæ austerioris indicium est, non præparatas epulas, sed simplicem cibum quærentium. CHRYS., in homil. (40, ut sup.). Tu autem admirare discipulos qui ita erant oppressi, et nullam corporalium habebant curam, sed et contemnebant carnalem mensam, et fame oppugnabantur, nec tamen desistebant a

risiens répondirent à cela. « Or, les pharisiens, en voyant cela, lui dirent : Voilà que vos disciples font ce qu'il n'est pas permis de faire le jour du sabbat. » — S. AUG. — La calomnie des Juifs sur les disciples du Seigneur porte plutôt sur le sabbat que sur le vol, parce que la loi (1) défendait aux enfants d'Israël de regarder comme voleur quelqu'un qui se trouvait dans leurs propriétés, à moins qu'il ne voulût emporter quelque chose avec lui; il devait laisser partir libre, impuni, celui qui n'avait touché qu'à ce qu'il avait mangé. — S. JÉR. — Remarquez que les premiers disciples du Seigneur se déclarent ici contre les ébionites, en détruisant la lettre de la loi contre le sabbat. Ces hérétiques recevaient les autres apôtres à l'exception de saint Paul, qu'ils rejetaient comme transgresseur de la loi. Vient ensuite ce que le Seigneur ajoute pour les excuser : « Pour vous, leur dit-il, n'avez-vous pas vu ce que fit David lorsqu'il avait faim? » Pour réfuter la calomnie des pharisiens, il leur rappelle ce fait ancien de David qui, en fuyant Saül vint à Nobba, et après avoir été reçu par le prêtre Achimélech, lui demanda de la nourriture; celui-ci, qui n'avait pas de pain ordinaire, lui donna du pain consacré, que les seuls prêtres et les seuls lévites pouvaient manger; il pensa qu'il valait mieux arracher un homme au danger de la faim que d'offrir un sacrifice au Seigneur : le bien des hommes est une hostie agréable au Seigneur. C'est ce que le Seigneur leur oppose en leur disant : « Si David, que vous regardez comme un saint, et le prêtre Achimélech, dont vous n'osez pas incriminer la conduite, ont tous deux transgressé la loi sur la probabilité d'une excuse, et si le motif du besoin leur a

(1) Deut., 23, v. 25. Quoique cela n'y soit pas exprimé explicitement.

Christo : nisi enim eos cogeret vehementer esuries, nequaquam hoc fecissent.

Quid autem pharisæi ad hoc dicerent, subditur : Pharissæi autem videntes, dixerunt ei : Ecce discipuli tui faciunt quod non licet sabbato. AUG., *De opere monachorum* (cap. 23). De sabbato autem potius quam de furto discipulos Domini Judæi calumniati sunt, quia populo Israël per legem præceptum est (*Deuteron.*, 23) ut in agris suis furem nullum tenerent, nisi qui secum aliquid vellet auferre : nam qui nihil aliud attigisset quam id quod comedisset, liberum impunitumque abire sine-
rent.

HIER. Nota vero quod primi apostoli Salvatoris litteram sabbati destruunt adversus Ebionitas, qui cum cæteros recipiant

apostolos, Paulum tanquam transgressorem legis repudiant. Deinde ad excusationem eorum subditur : At ille dixit eis : Non legistis quid fecerit David quando esuriit? Ad confutandum siquidem calumniam pharisæorum, veteris recordatur historiæ, quando David fugiens Saulem venit Nobbam, et ab Achimelech sacerdote susceptus, postulavit cibos (*1 Reg.*, 21); qui cum panes laicos non haberet, dedit ei consecratos panes, quibus non licebat vesci, nisi solis sacerdotibus et levitis (*Levit.*, 24); melius arbitratus de famis periculo homines liberare, quam Deo sacrificium offerre : hostia enim Deo placabilis est hominum salus. Opponit ergo Dominus, et dicit : Si et David sanctus est, et Achimelech pontifex a vobis non reprehenditur, et uterque legis man-

suffi, pourquoi n'approuvez-vous pas ce motif dans mes disciples, alors que vous l'approuvez dans les autres. » D'ailleurs il y avait une grande distance entre les deux faits : les uns broient des épis le jour du sabbat, les autres avaient mangé des pains lévitiqes. En outre les fêtes des néoméniés s'ajoutaient ici à la solennité du sabbat, car c'était à ce moment-là que David, qui devait s'asseoir à la table du roi, s'était enfui loin de la cour.

S. CHRYS. — Il produit l'exemple de David pour excuser ses disciples, car le nom de ce prophète était grand chez les Juifs. Ils ne pouvaient pas lui répondre que David l'avait pu parce qu'il était prophète, cela n'étant permis qu'aux prêtres, mais nullement aux prophètes. Plus celui sur lequel il s'appuie est grand, plus il excuse ses disciples. D'ailleurs, si David était prophète, ceux qui étaient avec lui ne l'étaient pas.

S. JÉR. — Remarquez cependant que ni David, ni sa suite ne mangèrent les pains de proposition avant d'avoir dit qu'ils étaient purs de tout contact avec les femmes. — S. CHRYS. — Mais quelqu'un me dira : Que fait donc cet exemple à ce dont il est ici question ? car David ne transgressa pas le sabbat. Mais la sagesse du Christ éclate en ceci, qu'il apportait un exemple plus grand que celui qui aurait été tiré de la violation du sabbat ; il n'est point aussi coupable de transgresser le sabbat, ce qui est souvent arrivé, que de toucher à cette table sainte, ce qui n'était permis à personne. D'ailleurs il résout d'une autre manière cette difficulté en apportant la principale solution par ces mots : « Est-ce que vous n'avez pas lu dans la loi que les prêtres violent le sabbat dans le temple ; et qu'en cela ils ne sont point coupables ? —

datum probabili excusatione transgressi sunt, et famas in causa est ; cur eandem famem non probatis in apostolis, quam probatis in cæteris ? Quanquam et in hoc multa distantia sit : isti spicas in sabbato manu confricant, illi panes comederunt leviticis ; et ad sabbati solemnitatem accedebant neomeniarum dies, quibus requisitus in convivio fugit ex aula regia (1 Reg., 20).

CHRYS., in homil. (40, ut sup.). Excusans autem discipulos, David in medium adducit : etenim multa prophetæ hujus erat gloria apud Judæos. Nec potest responderi, quod David propheta erat ; quia nec propter hoc ei licebat, sed sacerdotibus solis ; tanto autem magis discipulos ab accusatione liberat, quanto major invenitur qui

hoc fecit : sed etsi David propheta erat, non tamen qui cum ipso erant. HIER. Observa tamen quod panes propositionis, nec David, nec pueri ejus, acceperunt, antequam mundos se a mulieribus esse responderint. CHRYS. (ut sup.). Sed dicet aliquis : Quid est exemplum hoc ad id quod quæritur ? Non enim David sabbatum transgressus est : sed in hoc ostenditur Christi sapientia, quod aliud exemplum affert sabbato majus : neque enim est æquale transgredi sabbati diem (quod multoties factum est), et sacram illam tangere mensam, quod nulli fas erat. Deinde rursus et aliter solvit, principalem inducens solutionem, cum dicit : Aut non legistis in lege, quia sabbatis sacerdotes in templo sabbatum violant,

S. JÉR.—Vous calomniez mes disciples pour avoir, poussés par la faim, broyé des épis le jour du sabbat, vous qui violez le sabbat dans le temple en immolant des victimes, en abattant des taureaux, en brûlant des holocaustes sur les bûchers enflammés ; et, selon la version d'un autre évangéliste, vous qui circoncisez vos enfants le jour du sabbat, et qui violez ainsi une loi pour en observer une autre. Les lois de Dieu ne se contrarient pas réciproquement, et c'est avec sagesse que, pour excuser ses disciples de les avoir transgressées, il les montre marchant sur les traces d'Achimélech et de David, et en montrant dans ceux qui les avaient ainsi calomniés une véritable violation du sabbat, qui n'avait pas pour elle l'excuse de la nécessité?—S. CHRYS.—Ne me dites pas que ce n'est pas s'excuser que de s'appuyer sur quelqu'un qui a prévariqué lui-même, car lorsque celui qui a agi n'est pas accusé, son fait en lui-même est excusé. Ici cela suffit, mais il va au-delà en montrant qu'ils n'ont pas commis de faute, et voyez ici la multitude de ces preuves : le lieu, c'est le temple ; le temps, le jour du sabbat, et le fait (1) est exprimé, non pas par le mot *manqué*, mais par le mot *violé* ; il les montre non-seulement au-dessus de toutes peines, mais encore en dehors de toute faute, par ces mots : « Ils n'ont point été coupables. » Ce second exemple n'est point en tout point semblable à celui de David : ce dernier n'avait eu lieu qu'une fois, il avait l'excuse de la nécessité, et il venait de David, qui n'était pas prêtre ; mais ce dernier est commun à tous les jours du sabbat, il vient des prêtres, et il est selon la loi ; et ainsi ses disciples ne sont plus, ainsi que dans le premier exemple, excusés par indulgence, mais selon la rigueur de

(1) Dans le grec il y a *πρὸς τὸ αὐτὸ*. C'est donc à tort qu'il y avait auparavant *remissionem*.

et sine crimine sunt? HIER. Ac si diceret : Calumniamini discipulos meos, cur sabbato spicas triverint, famis necessitate cogente ; cum ipsi sabbatum violetis in templo immolantes victimas, cædentes tauros, holocausta super lignorum struem incendio concremantas : et juxta alterius evangelii fidem (Joan., 7) : Circumciditis parvulos in sabbato : ut dum aliam legem servare cupitis, sabbatum destruat. Nunquam autem leges Dei sibi contrariæ sunt, et prudenter ubi discipuli sui argui poterant transgressionis, et Achimelech, et David, dixit exempla sectatos ; veram autem et absque necessitatis obtentu sabbati prævaricationem in ipsos refert qui calumniam fecerant.

CHRYS, in homil. (40, ut sup.). Ne au-

tem mihi dicas quoniam afferre in medium alium peccantem, non est erui ab accusatione : cum enim non accusatur qui fecit, excusatio fit circa id quod factum est. Verum hoc hic sufficit ; sed quod majus est dixit, quod sine crimine sunt. Vide autem quanta posuit. Locum, ubi dicit, in templo ; tempus, cum dicit, sabbatis ; rem ipsam, cum dicit, violant, et non solum, solvunt. Et quod non solum liberantur a pœna, sed a culpa liberati sunt. Unde dicit : Sine crimine sunt. Neque autem hoc secundum simile est priori, quod dixerat de David. Illud enim et semel factum est, et a David non sacerdote, et necessitatis causa : hoc autem secundum singulo sabbato, et a sacerdotibus, et secundum legem : et ideo

la loi. Mais les disciples sont-ils prêtres? ils sont plus que prêtres, car voici qui est le Seigneur du temple, et qui est non plus une figure, mais la vérité; c'est pour cela qu'il ajoute : « Je vous dis que ce lieu-ci est plus grand que le Temple. »

S. JÉR. — Le mot *hic* (1) doit être entendu non pas dans le sens d'un pronom, mais dans celui d'adverbe de lieu, à savoir que le lieu où se trouvait le maître du temple était plus grand que le temple lui-même. — S. AUG. — Il faut remarquer qu'un exemple a été puisé dans la majesté royale, c'est celui de David; un autre dans le ministère sacerdotal, et c'est le fait des prêtres qui, pour le service du temple, violent le sabbat. Ainsi, celui qui est le véritable roi et le véritable prêtre doit être encore bien plus au-dessus de tout soupçon pour quelques épis broyés au jour du sabbat. — S. CHRYS. — Ensuite, comme ce qu'il venait de dire pouvait paraître dur à ses auditeurs, il revole vers la pensée de la miséricorde et en ramène l'expression avec quelque véhémence par ces mots : « Si vous saviez ceci, que je veux la miséricorde et non le sacrifice, vous ne condamneriez pas des innocents. » — S. JÉR. — Nous avons déjà exposé plus haut (2) ce que veulent dire ces paroles : « Je veux la miséricorde et non le sacrifice. » Quant à celles-ci : « Jamais vous n'auriez condamné des innocents, » elles doivent s'entendre des apôtres, et voici dans quel sens : « Si vous approuvez la commisération avec laquelle Achimélech restaura David qui était en danger de mourir de faim, pourquoi condamnez-vous mes disciples? »

(1) En effet, dans le grec, il y a non pas οὔτος, mais ὧδε.

(2) Sur le ch. 9 de saint Matthieu, v. 13. Le Seigneur s'y défend contre les Juifs qui l'accusaient d'admettre des publicains et des pécheurs; et il y fait, ainsi que dans ce passage, cette citation d'Osée, ch. 6, v. 9.

non secundum veniam, ut in primo exemplo, sed secundum legem (discipulū) ab accusatione sunt liberati. Sed nunquid discipuli sunt sacerdotes? Imo sunt sacerdotibus majores : ipse enim aderat qui templi est dominus, qui veritas est et non typus : et ideo subditur : Dico autem vobis quia templo major est hic.

HIER. Hic, non pronomen, sed adverbium loci legendum est, quod major templo sit locus, qui Dominum templi teneat.

AUG., *De quest. Evang.* (lib. 2, cap. 10). Notandum autem unum exemplum datum esse regiae potestatis de David; alterum sacerdotalis de his qui propter ministerium templi sabbata violant; ut multo minus ad ipsum evulsarum sabbato spicarum crimen

pertineat, qui verus rex et verus sacerdos est. CHRYS., in hom. (40, ut sup.). Deinde, quia grave audientibus videbatur esse quod dixerat, rursus convolat ad misericordiam, sermonem cum quadam vehementia inducens, cum dicit : Si autem sciretis quid est, misericordiam volo et non sacrificium, nunquam condemnassetis innocentes. HIER. Quid autem est, misericordiam volo et non sacrificium, supra diximus. Quod autem dixit : Nunquam condemnassetis innocentes, de apostolis intelligendum est : et est sensus : Si misericordiam comprobastis Achimelech, eo quod periclitantem fame David refocillavit, quare meos discipulos condemnastis?

CHRYS., in hom. (40, ut sup.). Vide au-

S. CHRYS.— Remarquez comment, en demandant que les disciples soient excusés, il les montre au-dessus de tout pardon en disant qu'ils sont innocents; c'est ce qu'il avait dit plus haut des prêtres. Il ajoute une nouvelle raison pour laquelle ils sont innocents, en disant : « Le Fils de l'homme est aussi le maître du sabbat. » — RÊM. — Or, il s'appelle lui-même le Fils de l'homme, et voici le sens de cette parole : « Celui que vous regardez comme un simple mortel est Dieu, le Sauveur de toutes les créatures et le maître du sabbat; il peut changer la loi à son gré, lui qui l'a faite. » — S. AUG. — Il n'empêche pas ses disciples de broyer des épis le jour du sabbat, afin de convaincre les Juifs qui sont présents, et les manichéens qui doivent se lever plus tard, et qui n'osent pas arracher l'herbe de peur de commettre un homicide.

S. HIL. — Au sens mystique, il faut remarquer que ce discours s'ouvre par ces mots : « Dans ce temps-là, » c'est-à-dire dans le temps où il rendit grâces à Dieu son Père du salut donné aux nations. Ce champ, c'est le monde; le sabbat, c'est le repos; la moisson, le progrès de ceux qui doivent croître vers la maturité. Donc, cette entrée dans le champ au jour du sabbat, c'est l'entrée du Seigneur dans le monde, alors que la loi était tombée dans l'inaction; cette faim, c'est le désir du salut des hommes. — RAB. — Ils broient des épis lorsqu'ils retirent des hommes des désirs terrestres, ils dépouillent les grains lorsqu'ils débarrassent les âmes des concupiscences de la chair, ils mangent les grains lorsqu'ils transportent dans le corps de l'Église les âmes qu'ils viennent de convertir. — S. AUG. — Personne ne passe au corps du Christ, à moins qu'il n'ait dépouillé ses vêtements terrestres, d'après cette parole de l'Apôtre : « Dépouillez-vous du vieil

tem rursus qualiter ad veniam ducens sermonem, discipulos rursus venia superiores ostendit, in hoc quod dicit eos innocentes; quod quidem supra et de sacerdotibus dixerat : deinde et aliam causam dicit, quare sint innocentes dicens : Dominus enim est Filius hominis etiam sabbati. RÊMIG. Filium autem hominis seipsum appellat; et est sensus : Ille quem vos purum hominem putatis, Deus est, omnium creaturarum Dominus, et etiam sabbati; et ideo potest legem mutare pro sua voluntate, quia fecit eam. AUG., *contra Faust.* (lib. 16, cap. 28). Discipulos autem suos vellere spicas sabbato non prohibuit; ut inde convinceret, et præsentibus Judæos, et futuros Manichæos, qui herbam non evellunt, ne homicidium perpetrent.

HILAR. (can. 12, in *Matth.*). Mystice autem, in principio est contuendum, sermonem hunc ita ceptum esse in illo tempore, quo scilicet Deo Patri gratiam de data gentibus salute confessus est. Ager autem mundus est; sabbatum otium est; seges, crediturorum profectus in messem; ergo sabbato in agrum profectus, in legis otio Domini progressus in hunc mundum est; esuries fames est salutis humanæ. RAB. (et expressius *Glossa*). Spicas vellunt, dum singulos homines a terrena intentione retrahunt; fricant, dum a concupiscentia carnis mentes exuunt; grana comedunt, dum emundatos in corpus Ecclesiæ trahunt. AUG., *De quæst. Evang.* (lib. 2, cap. 2). Nullus autem transit in corpus Christi, nisi carnalibus spoliatus fuerit in-

homme. » — LA GLOSE. — Ils font cela le jour du sabbat, c'est-à-dire dans l'espérance du repos éternel auquel ils invitent ceux qui les entourent. — RAB. — L'on peut dire aussi qu'ils marchent dans les champs cultivés avec le Seigneur, ceux qui trouvent leurs délices dans la méditation des Écritures; leur faim, c'est leur désir d'y trouver leur pain de vie, c'est-à-dire l'amour de Dieu. Ils arrachent les épis et ils les broient lorsqu'ils agitent les témoignages jusqu'à ce qu'ils aient découvert ce qui se cache sous la lettre, et cela le jour du sabbat, pendant qu'ils se reposent des pensées qui troublent. — S. HIL. — Les pharisiens, qui pensaient avoir entre leurs mains la clef des cieux, reprochent aux Juifs d'avoir agi d'une manière illicite. L'avertissement que leur donne le Seigneur contient une prophétie pour les temps futurs, et c'est pour montrer que ce fait renferme tout l'enseignement de l'avenir, qu'il ajoute : « Si vous saviez ce que c'est : je veux la miséricorde et non le sacrifice; » en effet, toute l'œuvre de notre salut n'est pas dans le sacrifice, mais dans la miséricorde; la loi venant à tomber, nous sommes sauvés par la bonté de Dieu. S'ils avaient compris ce don, jamais ils n'auraient condamné ces innocents (c'est-à-dire les apôtres), eux qu'ils accusaient par jalousie d'avoir transgressé la loi. Le rite des sacrifices étant tombé de vétusté, c'est par ses apôtres que la loi nouvelle de miséricorde les aurait secourus.

Étant parti de là, il vint en leur synagogue, où il trouva un homme qui avait une main sèche. Ils lui demandèrent, pour avoir un sujet de l'accuser, s'il était permis de guérir aux jours du sabbat. Mais il leur répondit : Qui sera l'homme d'entre vous qui, ayant une brebis qui vienne à tomber dans une fosse le jour du sabbat, ne la prendra pas pour l'en retirer? Or, combien

umentis; secundum illud Apostoli (ad Coloss., 3) : Exuite vos veterem hominem. GLOSSA. Sabbato hoc agunt, scilicet spe quietis æternæ, ad quam et alios invitant. RAB. Item ambulant per sata cum Domino, qui in Scripturarum meditatione delectantur; esuriunt dum panem vitæ (id est, Dei amorem) in eis invenire desiderant; vellunt spicas et terunt, dum testimonia discutunt donec inveniant quod latebat in littera : et hoc sabbato, dum a turbidis cogitationibus vacant.

HILAR. Pharisei qui penes se clavem cœlorum esse existimabant, illicita agere discipulos arguunt, quos Dominus (in quibus sub rerum argumento prophetiæ ratio continetur) admonuit; atque ut ostenderet omnem rerum efficientiam hanc speciem futuri

operis continere, adjecit : Si autem sciretis quid est, misericordiam volo, et non sacrificium. Opus enim salutis nostræ, non in sacrificio, sed in misericordia est; et lege cessante, in Dei bonitate salvamur, cujus rei donum si intellexissent, nunquam condemnassent innocentes (id est, apostolos), quos insimulaturi erant transgressæ legis invidia; cum sacrificiorum vetustate cessante universis per eos misericordiæ novitas subveniret.

Et cum inde transisset, venit in synagogam eorum : et ecce homo manum habens aridam. Et interrogabant eum, dicentes : Si licet sabbatis curare? ut accusarent eum. Ipse autem dixit eis : Quis erit ex vobis homo qui habeat orem unam, et si ceciderit

un homme est-il plus excellent qu'une brebis ! Il est donc permis de faire du bien les jours du sabbat. Alors il dit à cet homme : Étendez votre main. Il l'étendit, et elle devint saine comme l'autre.

S. JÉR. — Comme il avait détruit le reproche qu'on faisait à ses disciples d'avoir violé le sabbat, par des arguments irrécusables, ils s'attachent à le calomnier lui-même; c'est ce qui est ajouté en ces termes : « Et partant de là, il vint dans la synagogue. » — S. HIL. — Ce qui précède a été fait et dit du milieu du champ, et c'est après qu'il entre dans la synagogue. — S. AUG. — L'on pourrait croire que les deux faits, celui des épis et celui de cette guérison, ont été faits le même jour, ce dernier étant placé aussi un jour de sabbat, si saint Luc ne nous apprenait qu'il a été fait un autre jour de sabbat. Ces mots donc de saint Matthieu : « Et partant de là, il vint dans la synagogue, » signifient seulement qu'il ne vint dans la synagogue qu'après avoir quitté le champ, sans qu'il soit indiqué après combien de jours qu'il eut quitté la moisson, et si ce fut immédiatement. Ainsi le récit de saint Luc, qui place ce dernier fait à un autre sabbat, trouve ici sa place.

S. HIL. — Lorsqu'il est entré dans la synagogue, ils lui présentent un homme dont la main est desséchée, et, en lui demandant s'il est permis de guérir le jour du sabbat, ils se réservent le droit de l'attaquer dans sa réponse. C'est là ce qui suit : « Et voici qu'un homme avait la main desséchée, et ils interrogeaient. » — S. CHRYS. — Ils n'interrogent pas pour apprendre, mais pour l'accuser; c'est là ce qui est exprimé à la suite : « Pour pouvoir l'accuser. » Le seul fait leur aurait suffi pour cette accusation; mais en cherchant à le prendre dans ses discours, ils se réservaient plus d'arguments en leur faveur.

hæc sabbatis in foveam, nonne tenebit et levabit? Quanto magis melior est homo ove! Itaque licet sabbatis benefacere. Tunc ait homini: Extende manum tuam. Et extendit, et restituta est sanitati, sicut altera.

HIER. Quia destructionem sabbati qua discipulos arguebant, probabili exemplo excusaverat, ipsum calumniari volunt. Unde dicitur: Et cum inde transisset, venit in synagogam, etc. HILAR. (can. 12, ut sup.). Hæc enim quæ præmissa sunt, in campo dicta gesta sunt; et post hæc synagogam ingreditur. AUG., *De concor. seu cons. Evang.* (lib. 2, cap. 35). Posset autem putari eodem die factum, et de spicis, et de isto sanato, quoniam et sabbatum hic commemoratur: nisi Lucas aperuisset (cap. 6)

alio sabbato factum fuisse. Proinde quod dicit Matthæus: Et cum inde transisset, venit in synagogam eorum: non quidem venit, nisi cum inde transisset: sed post quot dies in synagogam eorum venerit, posteaquam a segete illa transiit, an recte continuoque illuc ierit, non expressum est: ac per hoc locus datur narrationi Lucæ, qui dicit alio sabbato hujusmodi manum fuisse sanatum.

HILAR. (can. 12, ut sup.). Ingresso autem synagogam, hominem aridæ manus offerunt, interrogantes an curare sabbatis liceret, occasionem arguendi eum ex responsione querentes: unde sequitur: Ecce homo manum habens aridam; et interrogabant, etc.

CHRYS., in hom. (41, in Matth.). Nou

— S. JÉR. — Et ils lui demandent s'il est permis de guérir le jour du sabbat, afin que s'il ne le guérit pas, ils puissent l'accuser ou de dureté ou d'impuissance, ou s'il le guérit, de transgression. — S. AUG. — L'on peut soulever ici cette question, comment saint Matthieu dit que ce sont eux-mêmes qui interrogent le Seigneur s'il est permis de guérir le jour du sabbat, tandis que Marc et Luc présentent le Seigneur les interrogeant lui-même, en ces termes : « Est-il permis de faire du bien le jour du sabbat, ou de faire du mal ? » Il faut donc l'entendre dans ce sens, que ce furent eux qui l'interrogèrent les premiers, en lui demandant s'il est permis de guérir au jour du sabbat, et que lui, voyant leur pensée, et comprenant qu'ils cherchaient un moyen de l'accuser, il leur adressa la demande que rapportent Marc et Luc (1), après avoir placé au milieu d'eux celui qu'il allait guérir. Comme ils se taisaient, il leur proposa la comparaison de la brebis, et il conclut par ces mots : « Qu'il est permis de faire du bien le jour du sabbat. » Il leur dit : « Quel est celui qui parmi vous, ayant une brebis. » — S. JÉR. — Il résout la question qu'ils lui ont proposée de manière à incriminer leur avarice. Si vous, leur dit-il, vous vous hâtez de secourir une brebis, ou n'importe quel animal qui est tombé dans une fosse, non pour l'animal, mais à cause de votre avarice, à combien plus forte raison moi je dois délivrer un homme qui vaut bien mieux qu'une brebis. — RAB. (ou plutôt LA GLOSE). — Il résout leur question par un exemple compétent, et il les montre violant le sabbat par cupidité, eux qui lui reprochent de le violer par une œuvre de cha-

(1) Marc, 3, v. 4. Luc, 6, v. 9. Saint Marc omet ces mots : « Je vous le demande, » que rapporte saint Luc.

autem interrogant ut addiscant, sed ut accusent eum : unde sequitur : Ut accusarent eum : quamvis et ipsum opus sufficeret, si accusare volebant : sed et per verba volebant captionem invenire, majorem copiam argutionum sibi præparantes. HIER. Et interrogant utrum liceat curare sabbatis, ut si non curaverit, crudelitatis aut imbecillitatis ; si curaverit, transgressionis vitio eum accusent.

AUG., *De cons. Evang.* (lib. 2, cap. 35). Sed potest movere, quomodo Matthæus dixerit, quod ipsi interrogaverunt Dominum, si licet sabbato curare? cum Marcus et Lucas illos potius a Domino interrogatos esse perhibeant : Licet sabbato benefacere, an male? Itaque intelligendum quod illi

prius interrogaverunt Dominum : Si licet sabbato curare? Deinde intelligens cogitationes eorum, aditum accusandi quærentium, constituit in medio illum quem erat sanaturus, et interrogavit quæ Marcus et Lucas eum interrogasse commemorant ; et tunc illis tacentibus proposuit similitudinem de ove, et conclusit quod licet sabbato benefacere : unde sequitur : Ipse autem dixit illis : Quis erit ex vobis homo qui habeat ovem, etc. HIER. Ubi sic solvit propositam quæstionem, ut interrogantes avaritiæ condemnaret : Si vos (inquit) in sabbato ovem, et aliud quodlibet animal in foveam decidens, eripere festinatis, non animali, sed vestræ avaritiæ consulentes, quanto magis ego hominem, qui multo melior est ove,

rité, eux qui interprètent la loi de cette exécration, en disant que le jour du sabbat, il faut cesser de faire les œuvres bonnes, tandis que l'on est obligé seulement de cesser les œuvres mauvaises; c'est pour cela qu'il est dit : « Vous ne ferez pas ces jours-là d'œuvres serviles, » c'est-à-dire de péchés. C'est ainsi que dans le repos éternel le mal cessera et non pas le bien. — S. AUG. — Il conclut sa comparaison de la brebis en disant qu'il est permis de bien faire les jours de sabbat, et il dit : « Donc il est permis de bien faire les jours de sabbat. — S. CHRYS. — Remarquez les différentes excuses qu'il donne pour la violation du sabbat; mais comme cet incurable était toujours devant lui, il passe à sa guérison. Alors il dit à cet homme : « Étendez votre main. » — S. JÉR. — Dans l'Évangile dont se servent les nazaréens et les ébionites, et que plusieurs appellent l'authentique de saint Matthieu, cet homme, dont la main est aride, est appelé maçon, et il prie en ces termes : « J'étais maçon, et demandant ma nourriture à mes mains; je vous demande, Jésus, de me rendre la santé, afin que je ne sois pas obligé de mendier honteusement. » — RAB. — Le Seigneur enseigne surtout et guérit le jour du sabbat, non-seulement à cause du sabbat spirituel, mais encore, comme il cherche le salut de tous, à cause du concours de peuple plus nombreux ce jour-là.

S. HIL. — Au sens mystique, après son retour de la moisson, où ses disciples s'étaient rassasiés, il vint à la synagogue, où il allait préparer l'œuvre de sa propre moisson; car plusieurs de ceux qui furent guéris se trouvèrent plus tard avec les apôtres. — S. JÉR. — Jusqu'à l'avènement du Seigneur Sauveur, la main de la synagogue resta des-

debeo liberare? RAB. (imo potius *Glossa*). Competenti ergo exemplo solvit quæstionem eorum, ut eos ostendat sabbatum violare in opere cupiditatis, qui eum violare arguunt in opere charitatis, et qui legem male interpretantes, dicunt in sabbato a bonis feriandum, in quo a malis tantum feriandum est. Unde (*Levit.*, 23) : Opus servile non facietis in eis, hoc est, peccatum : sic in æterna requie a malis tantum feriabitur, non a bonis. AUG., *De cons. Evang.* (lib. 2, cap. 35). Proposita autem similitudine de ove, concludit quod liceat sabbato benefacere, dicens : Itaque licet sabbatis benefacere.

CHRYS., in hom. (41, ut sup.). Intende autem qualiter varias excusationes de solutione sabbati inducit : sed quia jam insa-

nabiliter ægrotabat, ad opus processit : unde sequitur : Tunc ait homini : Extende manum, etc. HIER. In Evangelio quo utuntur Nazareni et Ebionitæ (quod vocatur a plerisque Matthæi authenticum), homo iste qui aridam habet manum, cementarius scribitur, istiusmodi vocibus auxilium precans : Cementarius eram, manibus victum quæritans; precor te, Jesu, ut mihi restituas sanitatem, ne turpiter mendicem cibos. RAB. Sabbatis autem præcipue docet et operatur Jesus, non solum propter spirituale sabbatum, sed etiam propter celebriorem populi conventum, quærens salutem omnium.

HILAR. (can. 12, ut sup.). Mystice autem, post reditum de segete, ex qua jam apostoli fructus sationis acceperant, ad synagogam venit, jam illic messis suæ opus para-

séchée et incapable des œuvres de Dieu ; mais lorsqu'il fut venu sur la terre, cette main droite lui fut rendue par les apôtres, et elle recouvra en eux son ancienne force. — S. HIL. — Toute guérison est dans le Verbe; la main malade redevient semblable à l'autre, c'est-à-dire qu'elle devient capable du ministère de salut, aussi bien que celles des apôtres. Ainsi il enseigne les pharisiens à admettre le ministère du salut en les apôtres, en leur montrant qu'ils deviendront eux-mêmes capables de ce ministère, s'ils ont la foi. — RAB. — Ou bien, cet homme dont la main est desséchée, c'est le genre humain qui est devenu incapable de bonnes œuvres, à cause de cette main qu'il a étendue vers le fruit défendu, main qu'a guérie la main innocente tendue sur la croix. C'est surtout la main de la synagogue qui était desséchée; car là où la science a été donnée en plus grande abondance, là il y a danger d'une faute plus inexorable. Jésus ordonne que cette main qu'il veut guérir soit étendue, car l'infirmité d'une âme aride ne peut être guérie par un meilleur remède que par la charité. Cet homme avait la main droite desséchée, parce qu'il avait cessé de faire des aumônes; sa main gauche était saine, car c'était celle dont il se servait pour son propre intérêt. A l'arrivée du Seigneur, cette droite devient aussi saine que la gauche, parce qu'elle distribue par la charité ce que la malice avait accumulé.

Mais les pharisiens, étant sortis, tinrent conseil ensemble contre lui des moyens qu'ils pourraient prendre pour le perdre. Jésus, le sachant, se retira de ce lieu-là; et beaucoup de personnes l'ayant suivi, il les guérit toutes. Et il leur commanda de ne le point découvrir; afin que cette parole du prophète Isaïe fût accomplie: Voici mon serviteur que j'ai élu, mon bien-aimé

urus, quia plures postmodum una cum apostolis extiterunt, qui curabantur. HILAR. Usque autem ad adventum Domini Salvatoris arida manus in synagoga Judæorum fuit, et Dei opera non fiebant in ea. Postquam autem ille venit in terras, reddita est in apostolis credentibus dextera, et operi pristino restituta. HILAR. (can. 12, ut sup.). Curatio autem omnis in verbo est; et manus sicut altera redditur; id est, similis ministerio apostolorum in officium dandæ salutis efficitur; docetque pharisæos ægre ferre non oportere operationem humanæ salutis in apostolis, cum ipsis ad officii ejusdem ministerium manus sit reformatanda, si credant. RAB. Vel aliter: homo habebat manum aridam, humanum genus indicat, sterilitate boni operis arefactum per manum

ad pomum extensam, quam sanavit manus innocens in cruce extensa: et bene manus in synagoga erat arida, quia ubi majus donum scientiæ, ibi gravius est inexcusabilis noxæ periculum. Sananda autem manus arida jubetur extendi, quia infructuosa debilitas animæ nullo melius ordine quam eleemosynarum largitate curatur; habebat autem homo dexteram manum languidam, quia ab eleemosynis torpebat; sinistram sanam, quia suæ utilitati intendebat; sed veniente Domino dextera sanatur ut sinistra, quia quod congregaverat avide, modo distribuit charitative.

Euntes autem pharisæi consilium faciebant adversus eum, quomodo perderent eum. Jesus autem sciens, secessit inde; et secuti sunt

dans lequel j'ai mis toute mon affection. Je ferai reposer sur lui mon esprit, et il annoncera la justice aux nations. Il ne disputera point, il ne criera point, et personne n'entendra sa voix dans les rues; il ne brisera point le roseau cassé, et il n'achèvera point d'éteindre la mèche qui fume encore, jusqu'à ce qu'il fasse triompher la justice de sa cause; et les nations espéreront en son nom.

S. HIL. — L'envie jetta l'émotion dans l'âme des pharisiens, et arrêtant leurs regards à l'humanité de Jésus-Christ, ils ne voyaient pas que Dieu agissait lui-même par ses œuvres; c'est pour cela qu'il est dit : « Les pharisiens sortant. » — RAB. — Il est dit qu'ils sortent, parce que leur âme s'était détournée de Dieu : « Ils tinrent conseil, » non pour aviser aux moyens de conquérir la vie, mais pour prendre ceux de la perdre. — S. HIL. — Sachant quelle avait été leur délibération, il se retire pour s'éloigner de ce conseil de l'iniquité, et c'est ce qui est dit en ces termes : « Or, Jésus sachant. » — S. JÉR. — C'est-à-dire sachant leurs embûches, il se retira afin d'enlever aux pharisiens l'occasion d'exercer contre lui leurs projets impies. — RÉMIG. — Ou bien, il se retire de là en tant que l'homme fuyant les embûches de ceux qui le poursuivent; ce n'était pas encore ni le temps ni le lieu de la passion; car il ne convenait pas (1) que le prophète pérît hors de Jérusalem, ainsi qu'il le dit lui-même. De plus, en se retirant, le Seigneur s'éloigne de ceux qui le haïssent, et il vient en un lieu où il trouve plusieurs qui l'aiment : « et plusieurs le suivirent. » Celui que les pharisiens cherchent à perdre d'un conseil unanime, est accueilli par la

(1) Le sens du mot latin *non capit* est détourné par le grec *οὐκ ἐυδῆλγεται*.

eum multi; et curavit eos omnes. Et præcepit eis ne manifestum eum facerent. Ut adimpleretur quod dictum est per Esaiam prophetam, dicentem: Ecce puer meus, quem ego elegi, dilectus meus in quo bene complacuit animæ meæ; ponam Spiritum meum super eum, et iudicium gentibus nuntiabit. Non contendet, neque clamabit, neque audiet aliquis in plateis vocem ejus. Arundinem quasi salam non confringet, et limum fumigans non extinguet, donec ejiciat ad victoriam iudicium, et in nomine ejus gentes sperabunt.

HILAR. (cant. 12, ut sup.). Invidia autem facit pharisæos commovet, quia contuentes hominem in corpore, Deum in operibus non intelligebant; unde dicitur: Exeuntes autem pharisæi, etc. RAB. Exeuntes dicit, quia eorum mens a Domino aversa

fuit: consilium fecerunt, quomodo vitam perderent, non quomodo ipsi vitam invenirent. HILAR. (cant. 12 ut sup.). Sciensque eorum consilia, secessit, ut a consiliis malignantium procul abesset, unde sequitur: Jesus autem sciens, etc. HIER. Sciens (inquam) eorum insidias, secessit, ut pharisæorum contra se occasionem impietatis auferret. RÉMIG. Sive secessit inde quasi homo, fugiens insidias suorum persequentium; sive quia non erat tempus, neque locus patiendi: non enim capit perire Prophetam extra Hierusalem, sicut ipse dicit (Luc., 13). Declinavit etiam Dominus odio se persequentes, et pervenit illuc ubi invenit plurimos per se amorem diligentes. Unde sequitur: Et secuti sunt eum multi. Quam pharisæi unanimi consilio perdere quærun, turba indocta unanimi dilectione sequitur:

foule grossière avec un amour unanime. Mais bientôt ils reçoivent l'effet de leurs désirs, car il est dit : « Et il les guérit tous. » — S. HIL. — Il ordonna le silence à ceux qu'il a guéris : « Et il leur commanda de ne point le faire connaître. » La guérison de chacun d'entre eux était un témoignage en sa faveur, et en ordonnant le silence ou le secret, il évite toute occasion de gloire. Cependant son nom n'en sera pas moins publié par suite même du silence qu'il a demandé. Car l'observation du silence ne manque pas de s'échapper de la chose que l'on veut garder secrète, et d'éclater au dehors. — RAB. — En cela il nous apprend, lorsque nous avons fait quelque chose de grand, de ne pas chercher la gloire extérieure par la louange.

RÉMIÉ. — C'est aussi pour ne pas rendre ses persécuteurs plus coupables qu'il leur ordonne de ne pas le faire connaître. — S. CHRYS. — Ensuite, afin que vous ne soyez pas ébranlés par ce qui cause cette folie inopinée des pharisiens, vous voyez arriver le prophète qui vous le prédit. Le soin des prophètes avait été tel, en ce qui concerne le Christ, qu'ils n'avaient rien omis de sa vie, qu'ils avaient prophétisé toutes ses voies et ses passages, et jusqu'aux intentions qui le faisaient agir. Et cela afin que vous sachiez que l'Esprit-Saint leur avait fait prophétiser toutes choses. S'il est impossible, en effet, de connaître les pensées d'un homme, cela est encore plus impossible en ce qui concerne les intentions du Christ, à moins que l'Esprit-Saint ne les révèle. C'est le sens de ce qui suit : « Afin que fût accompli ce qui avait été prophétisé par Isaïe : Voici mon serviteur. » — RÉMIÉ. — Le Seigneur Jésus-Christ est dit le serviteur du Dieu tout-puissant, non quant à la divinité, mais selon l'harmonie de l'incarnation : par la coopération du Saint-Esprit, il reçut de la Vierge une chair sans tache

unde mox sui desiderii consequuntur effectum : nam sequitur : Et curavit eos omnes. HILAR. His autem quos curavit, silentium imperavit : unde sequitur : Et præcepit eis ne manifestum eum facerent, etc. Nam salus unicuique reddita, erat sibi ipsi testis : sed jubendo silentium teneri (seu jubendo secretum), et gloriandi de se jactantiam declinat, et nihilominus cognitionem sui præstat in eo ipso, cum admonet de se taceri, quia observatio silentii ex re quæ sit silenda, proficiascitur. RAB. In hoc etiam nos instruit, ne cum aliquid magni fecerimus, laudem foris quæramus.

RÉMIÉ. Ideo etiam præcepit ut non manifestarent eum, ne persequentes ipsum deteriores fierent.

CHRYS., in homil. [41, ut sup.]. Deinde ut non turberis in his quæ fiunt insania inopinabili pharisæorum, induxit Prophetam hoc prædicentem. Tanta enim erat prophetarum diligentia, ut neque hæc dereliquerint, sed et vias ejus et transitus prophetizarint, et intentionem eum qua hoc faciebat ; ut discas quoniam omnia a Spiritu Sancto loquebantur. Si enim cogitationes hominum impossibile est scire, multo magis Christi intentionem, nisi Spiritus Sanctus revelaret. Sequitur ergo : Ut impleretur quod dictum est per Esaiam (cap. 42) : Ecce puer meus, etc. RÉMIÉ. Dominus quidem Jesus Christus puer omnipotentis Dei dictus est, non secundum Divinitatem, sed secundum assumptæ carnis dispensationem ;

de péché. Quelques textes portent : « L'Élu que j'ai choisi ; » il fut choisi par Dieu le Père, c'est-à-dire prédestiné pour être le propre fils de Dieu, et non pas son fils adoptif. — RAB. — Que j'ai choisi pour une œuvre que personne autre ne fera, pour racheter le genre humain et pour pacifier le monde avec Dieu.

SUITE.— « Mon bien-aimé, dans lequel mon âme s'est complu, » car lui seul est cet agneau sans tache de péché, dont le Père a dit : « Voici mon Fils bien aimé, dans lequel je me suis complu. » — RÉMIG. — Ces mots : *mon âme*, ne doivent pas nous faire croire que Dieu a une âme, mais cette manière de s'exprimer a été transportée à Dieu pour exprimer son affection. Et qu'y a-t-il d'étonnant que l'âme soit de cette manière attribuée à Dieu, alors que par une semblable figure on lui attribue les membres du corps? — S. CHRYS. — Le prophète met cela au commencement, afin que vous compreniez bien que ce qui est dit ici avait été fait selon le bon plaisir du Père; car le bien-aimé qui le fait agit d'après le bon plaisir de celui qui l'aime par choix. Ce mot *élu* nous montre qu'il n'a pas été l'adversaire de la loi, ni l'ennemi du législateur; c'est parce qu'il a été aimé qu'il a été dit de lui : « Je placeraï mon esprit sur lui. » — RÉMIG. — Dieu le Père plaça son esprit sur lui, lorsque par l'opération du Saint-Esprit il reçut un corps de la Vierge Marie, et lorsque, bientôt après être devenu homme, il fut inondé de la plénitude de l'Esprit-Saint. — S. JÉR. — L'Esprit-Saint se repose non pas sur le Verbe de Dieu, sur ce Fils unique qui sort du sein du Père (1), mais sur celui dont il a été dit : « Voici mon servi-

(1) Jean, ch. 1 et 8, v. 42.

quia cooperante Spiritu Sancto carnem suscepit ex Virgine, absque macula peccati. Quidam libri habent : Electus quem elegi : electus enim fuit a Deo Patre (id est, prædestinatus) ut esset Filius Dei proprius, non adoptivus. RAB. Quem eligi dicit ad opus quod nemo alius fecit, ut redimeret genus humanum, et pacificaret mundum cum Deo. Sequitur : Dilectus meus in quo bene complacuit animæ meæ : quia ipse solus est Agnus sine macula peccati, de quo Pater dicit : Hic est Filius meus dilectus, in quo mihi bene complacui. RÉMIG. Quod autem dicit : Animæ meæ, non ita intelligendum est, quod Deus Pater animam habeat, sed translative anima in Deum adscribitur, ut per eam demonstraretur Dei affectus. Neo mirum, si anima translative in Deo dicitur, cum etiam cætera corporis membra ei as-

cribantur. CHRYS., in hom. (41, ut sup.). Hoc autem in principio Propheta ponit ; ut discas quia hoc quod hic dicitur, fuit secundum consilium Patris : dilectus enim secundum consilium ejus qui diligit, facit. Sed iterum electus, non ut adversarius solvit legem, neque ut inimicus existens legislatori, sed ei concordans ; quia ergo dilectus est, ponam Spiritum meum super eum. RÉMIG. Tunc etiam Deus Pater posuit spiritum suum super eum, cum operante Spiritu Sancto suscepit carnem ex Virgine ; et mox ut homo factus est, plenitudinem Spiritus Sancti suscepit.

HIER. Ponitur autem Spiritus Sanctus, non super Dei Verbum, et super Unigenitum qui e sinu Patris processit, sed super eum de quo dictum est : Ecce puer meus : quid autem per ipsum facturus sit subdi-

teur. » Nous voyons ce qu'il doit faire dans les mots suivants : « Et il annoncera mon jugement aux nations. » — S. AUG. — C'est-à-dire qu'il annoncera le jugement à venir aux nations qui l'ignoraient. — S. CHRYS. — Les mots suivants : « Et il ne se disputera pas, » annoncent son humilité; il s'est offert selon son bon plaisir, et il s'est présenté de son propre gré à ses persécuteurs : « Ni il ne criera pas; » car il se taira comme un agneau devant celui qui le tond, « ni personne n'entendra sa voix sur les places publiques. » — S. JÉR. — La voie qui conduit à la perdition est large et spacieuse, et plusieurs y entrent, car plusieurs n'entendent pas la voix du Seigneur, parce qu'au lieu d'être dans la voie étroite, ils sont dans celle qui est large (1). — RÉMIG. — Le mot grec *plateio*, correspondant au latin *platea*, place publique, veut dire étendue; donc personne n'a entendu sa voix dans les lieux spacieux, parce qu'il n'a pas promis à ceux qui l'aiment les jouissances de la vie, mais ses aspérités. — S. CHAYS. — Le Seigneur voulait par cette douceur guérir les Juifs; mais, comme ils lui résistaient, il ne s'en vengea pas en les détruisant. Le Prophète marque leur faiblesse et la vertu du Sauveur en disant : « Il n'achèvera pas le roseau brisé, et il n'éteindra pas la mèche qui fume encore. » — S. JÉR. — Celui qui ne tend pas la main au pécheur, et qui n'aide pas à son frère qui est chargé, celui-là achève le roseau qui est brisé; et celui qui méprise la plus petite étincelle de foi dans le dernier des croyants, celui-là éteint la mèche qui fume encore. — S. AUG. — C'est pour cela qu'il ne brisa pas ni n'éteignit les Juifs

(1) Matth., 7, v. 13.

tur : Et iudicium gentibus nuntiabit. AUG. 20, *De civit. Dei* (cap. 30). Quia scilicet iudicium prænuntiavit futurum, quod gentibus erat occultum. CHRYS., in hom. (41, ut sup.) Deinde humilitatem ejus manifestans, dicit : Non contendet; quia sicut illi placuit, oblatum est, et manibus persecuentium se ultro obtulit : Neque clamabit, quia sicut agnus coram tondente se obmutuit : Neque audiet aliquis in plateis vocem ejus. HIERO. Lata enim est et spatiosa via quæ ducit ad perditionem, et multi ingrediuntur per eam : qui multi non audiunt vocem Salvatoris, quia non sunt in arcta via, sed in spatiosa. RÉMIG. Platea namque græce *πλατεια*, latine latitudo dicitur : in plateis ergo vocem ejus nemo audivit, quia suis dilectoribus non delectabilia in hoc mundo promisit, sed aspera.

CHRYS., in homil. (41, ut sup.). Volebat autem Dominus per ejusmodi mansuetudinem curare Judæos; sed licet isti renuerent, non tamen eis restituit eos destruendo : unde et ejus virtutem et illorum imbecillitatem Propheta ostendens dicit : Arundinem quassatum non confringet, et linum fumigans non extinguet. HIERO. Qui peccatori non porrigit manum, nec portat onus fratris sui, iste quassatum calamum confringit; et qui modicam scintillam fidei contemnit in parvulis; hic linum extinguit fumigans. AUG. (20, *De civit. Dei.*, 30). Unde persecutores Judæos, qui calamo quassato (perdita integritate) et lino fumanti (amisso lumine) comparati sunt, non contrivit, nec extinxit; quia pepercit eis, qui nondum venerat eos judicare, sed judicari ab eis. AUG., *De quest. Evang.* (lib. 2,

ses persécuteurs, qui sont comparés ici au roseau brisé, à cause de leur intégrité qu'ils avaient perdue, et à la mèche qui fume, parce qu'ils n'avaient plus la lumière; mais il leur pardonne, lui qui n'était pas venu pour les juger encore, mais pour être jugé par eux. — S. AUG. — A propos de cette mèche qui fume, remarquez que toute mèche qui perd sa lumière en devient puante. — S. CHRYS. — Ou bien par ces mots : « Il n'achèvera pas le roseau brisé, » il leur montre qu'il lui était facile de les briser tous, ainsi qu'un roseau, et non pas toute espèce de roseau; mais un roseau déjà brisé. Par les mots qui suivent : « Il n'éteindra pas la mèche qui fume encore, » il montre leur fureur allumée, et la puissance du Christ pouvant éteindre cette fureur avec toute espèce de facilité. En cela éclate davantage la douceur du Christ. — S. HIL. — Ou bien en disant que « le roseau brisé n'est pas encore achevé, » il montre que les corps des nations caduques et brisées ne sont pas encore achevés, mais qu'ils ont été réservés pour le salut. Par les paroles qui suivent : « Il n'éteindra pas la mèche qui fume encore, » il nous montre ce reste de feu dans une mèche qui fume encore, c'est-à-dire les débris de l'esprit de grâce s'abritant encore dans le cœur d'Israël, et auxquels pourra se rallumer toute la lumière au jour du repentir. — RAB. (1). — Ou bien, ce roseau brisé, ce sont les Juifs qui, agités par le vent, et comme dispersés loin les uns des autres, ne furent pas condamnés immédiatement par le Seigneur, mais qu'il supporte encore avec patience. Cette mèche qui fume encore serait, au contraire, le peuple formé des nations, qui, après avoir éteint dans son cœur la chaleur de la loi naturelle, était en tout enveloppé d'erreurs semblables à une fumée détestable et qui répand une obscurité

(1) Il l'a emprunté à saint Jérôme, à son épître 151.

cap. 3). In lino etiam fumigante notandum est, quia desertum lumine facit putorem.

CHRYS. (homil. 41, ut sup.). Vel in hoc quod dicit: Arundinem quassatam non confringet, ostendit quod ita facile erat ei omnes eos frangere, sicut arundinem; et non simpliciter arundinem, sed jam contritam. In hoc autem quod dicit: Lino fumigans non extinguet, demonstrat et illorum furorem accensum, et virtutem Christi potentem ad extinguendum ejusmodi furorem cum omni facilitate: unde in hoc multa mansuetudo Christi ostenditur. HILAR. (can. 12, ut sup.). Vel per hoc quod dicit: Arundinem quæ quassata est non esse confractam, ostendit caduoa et

quassata gentium corpora non fuisse contrita, sed in salutem potius reservata; per hoc autem quod dicit: Lino fumigans non extinguet, ostendit exiguitatem ignis jam tantum fumigantis in lino non extinctam, id est, Israel ex reliquiis veteris gratiæ spiritum non ablatum, quia resumendi totius luminis in tempore penitentiae sit facultas. RABA. Vel e converso, arundinem quassatam vocat Judæos, quos a vento agitados, et quasi ab invicem dissipatos, non statim Dominus condemnavit, sed patienter supportavit. Lino autem fumigans vocat populum de gentibus congregatum, qui extincto naturalis legis ardore, fumi amarissimi et oculis noxii tenebrosæque

qui fait mal aux yeux. Or, non-seulement le Seigneur n'éteignit pas ce reste de feu et ne le réduisit pas en cendres, mais encore il suscita de cette petite étincelle qui se mourait déjà les plus grands incendies.

S. CHRYS. — Mais quelqu'un me dira : Quoi donc, en sera-t-il toujours ainsi? supportera-t-il jusqu'à la fin ceux qui sont jusqu'à ce point traîtres et insensés? Non, mais lorsque toutes choses seront consommées, alors ils s'occupera de leurs affaires, et c'est ce qu'il nous déclare par ces mots : « Jusqu'à ce que le jugement devienne victoire » (1). C'est comme s'il disait : lorsqu'il aura accompli tout ce qui appartient à sa mission, il fera éclater une vengeance absolue, ils seront punis alors, car aux clartés de sa victoire, il n'y aura plus lieu à une contradiction insolente. — S. HIL. — Ou bien, ces mots : « Jusqu'à ce que ce jugement aboutisse à la victoire, » expriment qu'après que la puissance aura été enlevée à la mort, le jugement reviendra avec sa gloire.

— RAB. — Ou bien, le jugement dont il est ici question, c'est le jugement qu'il venait porter lui-même sur la terre, lorsqu'après avoir triomphé de la mort par la résurrection, et avoir chassé le prince de ce monde, il revint vainqueur au royaume des cieux, s'asseyant à la droite de son Père, jusqu'à ce qu'il ait placé tous ses ennemis sous ses pieds. — S. CHRYS. — Mais sa mission ne se bornera pas à punir ceux qui n'auront pas cru en lui; il entraînera à sa suite l'univers : « Et les nations espéreront en son nom. » — S. AUG. — Nous voyons déjà l'accomplisse-

(1) En langue chaldaïque le mot *victoire*, *zachut*, qui se trouve dans ce passage d'Isaïe, signifie *vérité*; l'hébreu *émeth* le traduit par *vérité*; saint Matthieu s'est servi du mot chaldéen, et dans ce passage le mot *victoire* signifie donc *vérité*. Le mot hébreu, avec un léger changement, au lieu de *vérité*, pourrait signifier *terre*, de sorte que la phrase serait celle-ci : « Jusqu'à ce qu'il fasse le jugement sur la terre. » C'est là la raison de la substitution que l'on trouve quelquefois. L'on voit, ailleurs que ce jugement qui aboutit à la *vérité* ou à la *victoire*, est une seule et même chose.

caliginis involvebatur erroribus, quem non solum non extinxit et redegit in cinerem, sed econtrario de parva scintilla et pene moriente maxima suscitavit incendia.

CHRYS., in homil. (41, ut sup.). Sed posset aliquis dicere : Quid igitur? semper hæc erunt? et feret usque in finem eos qui sic insidiantur et insaniant? Absit : sed cum sua omnia facta erunt, tunc et illa operabitur : et hoc signavit, dicens : Donec ejiciat in victoriam judicium. Ac si dicat : Cum ea quæ ex se sunt, omnia compleverit, tunc perfectam ultionem inducet; tunc enim punientur, cum claram fecerit suam victoriam, ut non relinquatur eis invereconda contradictionis occasio. HILAR. (can. 12, ut sup.). Vel donec ejiciat ad victo-

riam judicium, sublata scilicet mortis potestate, judicium claritatis suæ redita introducat. RAB. Vel donec illud judicium quod in eo agebatur ad victoriam perveniret; quia postquam mortem resurgendo superavit, expulso principe hujus mundi victor ad regnum rediit, in Patris dextera sedens, donec ponat sud pedibus omnes inimicos suos (1 ad Corinth., 15). CHRYS., in homil. (41, ut sup.). Sed non in hoc stabunt ea quæ sunt dispensationis, ut solum puniantur qui non crediderunt; sed et orbem terrarum ad se trahet : unde sequitur : Et in nomine ejus gentes sperabunt. AUG., 20, De civil. (cap. 30). Hoc autem ultimum jam videmus impletum; et super hoc quod negari non potest, creditur

ment de cette dernière partie, et cette réalisation, que l'on ne peut pas nier, nous confirme ce que nient certains imprudents, le jugement dernier, jugement qui aura ses assises sur la terre parce qu'il descendra lui-même du ciel. Qui aurait jamais cru que le nom du Christ deviendrait l'espérance des nations lorsqu'il était tenu, lié, frappé, bafoué et crucifié, lorsque ses disciples eux-mêmes avaient perdu cette espérance qu'ils avaient eue d'abord en lui. Ce qu'avait espéré à peine dans ce moment-là un voleur sur la croix, les nations répandues sur toute la face de la terre l'espèrent maintenant, et pour ne pas mourir éternellement, elles font le signe de cette croix, sur laquelle il mourut lui-même. Que personne donc ne doute que ce dernier jugement ne soit tel par le Christ qu'il a été annoncé.

RÉMIG. — Il faut remarquer que ce témoignage du prophète n'apporte pas seulement ce passage, mais une multitude d'autres. Ces mots : « Voici mon serviteur, » se rapportent aussi à ces paroles du Père : « Celui-ci est mon Fils, » et ceci : « Je placerai mon esprit en lui, » se rapporte au fait de l'Esprit-Saint descendant sur le Seigneur qui vient d'être baptisé. Ce qui suit : « Il annoncera le jugement aux nations, » a rapport à ces autres paroles du chap. xxv de saint Matthieu : « Lorsque le Fils de l'homme sera assis à la droite de sa majesté, » celles-ci : « Il ne discutera ni ne criera, » nous rappellent que le Seigneur ne répondit presque rien aux princes des prêtres ni à Pilate, et rien à Hérode. Ces autres : « Il n'achèvera pas le roseau brisé, » nous montre le Sauveur fuyant les persécuteurs pour ne pas les rendre pires ; enfin, ces dernières : « Que les nations espéreront en son nom, » cor-

et illud quod imprudenter a quibusdam negatur, novissimum iudicium; quod ponet in terra, cum venerit ipse de caelo : quis enim speraret gentes in Christi non ne speraturas, quando tenebatur, ligabatur, caedebatur, illudabatur et crucifigebatur, quando et ipsi discipuli spem perdiderant quam in illo habere jam ceperant? Quod tunc vix unus latro speravit in cruce, nunc sperant gentes longe lateque diffusae : et ne in aeternum moriantur, ipsa in qua ille mortuus est cruce signantur. Nullus igitur dubitet per Jesum Christum tale quale praenuntiatur novissimum futurum esse iudicium.

RÉMIG. Sciendum est autem quia, non solum istius loci sensus, sed et multorum aliorum hoc testimonio confirmatur : nam

quod dicit : Ecce puer meus, ad illum locum refertur, ubi dixerat Pater (Matth., 3) : Hic est Filius meus; quod vero ait : Ponam Spiritum meum super eum, ad hoc refertur quod Spiritus Sanctus descendit super Dominum baptizatum. (Luc. 3). Quod autem subjungit : Iudicium gentibus nuntiabit, refertur ad id quod infra dicitur (Matth., 25) : Cum sederit Filius hominis in sede maiestatis suae; quod autem subdit : Non contendet neque clamabit, ad hoc refertur, quod Dominus pauca respondet principi sacerdotum et Pilato (Matth., 26 et 27); Herodi vero nulla (Luc., 23); quae vero dicit : Arundinem quassa tam non confringet, ad hoc pertinet quod Dominus subis persecutores decinavit, ne fierent deteriores (Joan., 7 et 8); quod vero dicit : In nomine ejus gentes sperabunt, ad hoc refer-

respondent à celles-ci de saint Matthieu : « Allez , enseignez toutes les nations. »

Alors on lui présenta un possédé aveugle et muet ; et il le guérit, en sorte qu'il commença à parler et à voir. Tout le peuple en fut rempli d'admiration ; et ils disaient : N'est-ce point là le fils de David ? Mais les pharisiens, entendant cela, disaient : Cet homme ne chasse les démons que par la vertu de Béelzébul, prince des démons.

LA GLOSE. — Le Seigneur avait réfuté plus haut les calomnies des pharisiens portant sur ce qu'il faisait des miracles le jour du sabbat ; mais parce qu'ils poursuivaient ses miracles avec une méchanceté plus noire en les attribuant à l'esprit impur , l'évangéliste raconte un prodige à l'occasion duquel éclata cette nouvelle calomnie : « Alors, on lui présenta un possédé. »

RÉMIG. — Ce mot *alors* exprime le moment où il sortait de la synagogue après avoir guéri ce malade qui avait la main desséchée. Ou bien cette expression *alors* doit être prise dans un sens plus étendu ; elle reviendrait à ceci : « Pendant que ces choses se faisaient ou se disaient. » — S. CHRYS. — La malice du démon est étonnante ; il ferma l'un et l'autre passage par lequel la foi pouvait entrer en nous, à savoir la vue et l'ouïe, mais le Seigneur les ouvrit l'un et l'autre ; et c'est dans ce sens qu'il est dit : « Et il le guérit. » — S. JÉR. — On voit en même temps trois prodiges dans le même fait : l'aveugle voit, le muet parle, le possédé est délivré du démon ; et ce qui a existé ici à l'extérieur éclate tous les jours dans la conversion des pécheurs, qui, après avoir été débarrassés du démon, voient la lumière de la foi et con-

tur quod ipse dixit (Matth., 28) : Euntes docete omnes gentes.

Tunc oblatus est ei dæmonium habens, cæcus et mutus ; et curavit eum, ita ut loqueretur et videret. Et stupebant omnes turbæ, et dicebant : Nunquid hic est filius David ? Pharisei autem audientes dixerunt : Hic non eicit dæmones, nisi in Beelzebub, principe dæmoniorum.

GLOSSA. Confutaverat superius Dominus pharisæos Christi miracula calumniantes ex hoc quod sabbatum solvere videbatur : sed quia majori nequitia ipsa Christi miracula divina virtute facta pervertebant, attribuentes ea immundo spiritui, ideo Evangelista præmittit miraculum ex quo

blasphemandi occasionem sumpserunt, dicens : Tunc oblatus est ei dæmonium habens.

RÉMIG. Quod autem dicit, tunc, ad superiora refertur, quando sanato homine qui habebat manum aridam, exivit de synagoga. Sive quod dicit, tunc, potest referri ad latius atque prolixius tempus, ut sit sensus : Tunc quando hæc vel illa dicebantur vel gerebantur. CHRYS., in homil. (41, ut sup.). Miranda est autem nequitia dæmonis : utrumque ingressum oppilavit, per quem ille erat crediturus, scilicet, et auditum, et visum ; sed Christus utrumque aperuit : unde sequitur : Et curavit eum, etc. HIER. Tria autem signa simul in uno homine perpetrata sunt : cæcus videt, mutus loquitur, possessus a dæmone

sacrent à la louange divine leurs lèvres qui se taisaient auparavant. — S. HIL. — Ce n'est pas sans raison qu'après nous avoir montré les foules guéries en masse, l'évangéliste nous montre à part un possédé qui est à la fois aveugle et muet. Il convenait, en effet, qu'après cet homme à la main desséchée qui a été guéri dans la synagogue, la guérison des Gentils eût un symbole semblable à celui que nous présente la guérison de ce possédé; il convenait que nous visions capable de la possession de Dieu celui qui était auparavant la demeure du démon, et qui était aveugle et muet. Ainsi, nous voyons dans le Christ Dieu, en même temps que les œuvres du Christ confessent le nom de Dieu. — S. AUG. — Ce possédé, qui est à la fois aveugle et muet, est celui qui ne croit pas et qui est soumis au diable, celui qui ne comprend pas et qui ne confesse pas la foi, ou qui n'en rend pas gloire à Dieu. — S. AUG. — Ce n'est pas à cette place, mais après beaucoup d'autres choses, que Luc place ce fait; il parle d'un muet seulement, sans ajouter qu'il était aveugle; mais de ce qu'il omet une circonstance; il ne faut pas conclure qu'il veut raconter une autre guérison. Dans ce qui suit, son récit revient à celui de saint Matthieu.

S. HIL. — Les foules s'étonnent et l'envie des pharisiens augmente : « Et les foules s'étonnaient et disaient : Est-ce que celui-ci est le fils de David? » — LA GLOSE. — Ils l'appellent le fils de David, à cause de sa bonté et de ses bienfaits. — RAB. — Pendant que les foules, qui paraissaient moins instruites, admiraient les prodiges du Seigneur, ceux-ci s'étudiaient toujours à les nier, ou, lorsqu'ils ne le pouvaient

liberatur : quod et tunc quidem carnaliter factum est, sed quotidie completur in conversione credentium, ut expulso dæmone primum fidei lumen aspiciant, deinde et laudes Dei tacentia prius ora laxentur. HILAR. (can. 12, ut sup.). Non autem sine ratione cum turbas omnes curatas in communi dixisset, nunc seorsum dæmonium habens, cæcus et mutus, offertur : oportebat enim ut postquam manus aridæ homo oblatus est, qui in synagoga curabatur, in unius hujusmodi hominis forma gentium salus fleret; ut qui erat habitatio dæmonii, et cæcus et mutus, Deo capax pararetur; et Deum contueretur in Christo, et Christi opera Dei confessione laudaret. AUG., *De quæst. Evang.* (lib. 2, quæst. 4). Dæmonium enim habens, cæcus et mutus est, qui non credit et subditus est diabolo; qui non in-

telligit et non confitetur ipsam fidem, vel qui non dat laudem Deo. AUG., *De cons. Evang.* (lib. 2, cap. 37). Hoc autem non isto ordine, sed post multa alia Lucas commemorat (cap. 11), et mutum dicit tantum, et non cæcum : sed non ex eo quod aliquid tacet, de alio dicere putandus est; ea enim sequentia et ipse contextit quæ Matthæus.

HILAR. (can. 12, ut sup.). Stupuerunt facti istius opus turbæ, sed pharisæorum ingravescit invidia : unde sequitur : Et stupebant omnes turbæ et dicebant : Nunquid hic est filius David? GLOSSA. Ob misericordiam et beneficia filium David prædicant. RAB. Turbis autem quæ minus eruditæ videbantur, Domini semper facta mirantibus, illi contra vel negare hæc, vel quæ negare nequiverant sinistra interpre-

pas, à en détruire ou en détourner l'effet par de fausses interprétations. Ainsi de cette interprétation, que ce n'était pas la divinité qui opérait en lui, mais Béalzébub, qui était la divinité d'Accaron. « Les pharisiens, entendant ceci, disaient : « Celui-ci ne chasse pas les démons, si ce n'est par Béalzébub, prince des démons. »

RÉMIG. — Béalzébub n'est autre chose que Béel, ou Baal, ou Béalphégor. Béel fut le père de Ninus, roi des Assyriens; il fut appelé Baal, parce qu'il était adoré sur les hauteurs, et Béalphégor, à cause de la montagne de Phéga, sur laquelle il était adoré. Zébub (1) fut un serviteur d'Abimélech, fils de Gédéon, qui, après le meurtre de soixante-dix frères, éleva un temple à Baal, et l'y établit prêtre pour chasser les mouches qui s'y réunissaient en grande quantité à cause des flots de sang des victimes (2) : car *Zébub* signifie mouche, et Béalzébub veut dire l'homme aux mouches. Il était appelé prince des démons, à cause de ce culte si impur. Ils ne trouvèrent donc rien de plus sale contre le Seigneur que ceci, que c'était par Béalzébub qu'il chassait les démons. Il faut remarquer que ce nom doit être lu par un *b* à la fin, et non par un *t* ou un *d*, comme on le voit dans quelques exemplaires controuvés.

Or, Jésus, connaissant leurs pensées, leur dit : Tout royaume divisé contre lui-même sera ruiné, et toute ville ou maison qui est divisée contre elle-même ne pourra subsister. Que si Satan chasse Satan, il est divisé contre soi-même; comment donc son royaume subsistera-t-il?

S. JÉR. — Les pharisiens attribuaient au prince des démons les œuvres de Dieu; le Seigneur répond non pas à leurs paroles, mais à

(1) Ou plutôt Zébul, ainsi qu'on le voit au livre des Juges, c. 9, v. 28.

(2) Au livre des Juges on ne lit pas cela, mais on lit « qu'il fut établi prince sur les enfants des morts. » D'où peut donc venir cette interprétation de Rémigius? Probablement parce qu'il aura confondu *zébub*, qui signifie *habitation*, avec *zébuth*, qui signifie *mouche*.

tatione pervertere laborabant; quasi hæc, non Divinitatis, sed immundi spiritus opera fuissent, id est, Beelzebub, qui Deus erat Accaron (4 Reg., 1). Unde sequitur : Pharisei autem audientes dixerunt : Hic non ejicit dæmones, nisi in Beelzebub, principe dæmoniorum

RÉMIG. Beelzebub autem ipse est Beel, Baal et Beelphegor. Beel fuit pater Nini, regis Assyriorum; Baal dictus est, quia in excelso colebatur; Beelphegor a loco, id est, a monte Phéga; Zebub servus fuit Abimelech, filii Gedeonis, qui occisis septua-

ginta fratribus, ædificavit templum Baal, et constituit eum sacerdotem in ipso ad abigendas muscas, quæ ibi congregabantur propter nimium cruorem victimarum : Zebub namque musca dicitur : Beelzebub ergo vir muscarum interpretatur. Unde propter spurcissimum ritum colendi, dicebant eum esse principem dæmoniorum. Nihil ergo sordidius invenientes quod Domino objicerent, dicebant eum in Beelzebub ejicere dæmonia. Et sciendum quod non est legendum per *d*, vel *t*, in fine, ut quædam mendosa exemplaria habent, sed per *b*.

leurs pensées; ainsi il les forçait à croire en sa puissance, en leur montrant qu'il voyait au fond de leur cœur (1). C'est pour cela que l'évangéliste ajoute : « Jésus sachant leurs pensées. » — S. CHRYS. — Auparavant, ils avaient porté contre le Seigneur cette autre accusation, que c'était par Bézébuth qu'il chassait les démons; mais il ne le leur avait pas reproché alors, laissant à ses miracles à faire éclater sa puissance, et à sa doctrine de révéler sa grandeur. Il les réprimande ici, parce qu'ils persévéraient dans cette calomnie. Cette accusation cependant était sans motifs, mais l'envie n'examine pas ce qu'elle dit, pourvu qu'elle parle. Cependant, la parole du Christ ne respire nullement le mépris; il répond avec une douceur pleine de décence, nous enseignant ainsi à être doux envers nos ennemis, à ne point nous troubler alors même qu'ils diraient des choses que nous ne reconnaissons pas en nous, et qui n'auraient aucun fondement. Cette conduite même rend plus évident encore leur mensonge, car un possédé n'aurait pas pu faire éclater une aussi grande douceur, ni connaître les pensées. Ce qu'avaient de déraisonnable leurs soupçons, leur faisait redouter la multitude, ils n'osaient pas faire éclater cette accusation contre le Christ, et elle s'agitait au fond de leurs pensées. C'est pour cela que l'évangéliste dit : « Sachant leurs pensées. » Le Sauveur, dans sa réponse, ne fait nullement mention de cette volonté de l'accuser, et il ne divulgue pas leur malice, il se contente de leur répondre; sa volonté était non pas de dénoncer les pécheurs, mais de leur être utile.

(1) Au ps. 7, v. 9, Dieu est dit : « Scrutateur des cœurs et des reins, » et dans Jérémie, c. 17, v. 17, il dit lui-même : « Je suis le Seigneur, scrutateur des cœurs. »

Jesus autem solens cogitationes eorum, dicit eis : Omne regnum contra se divisum desolabitur, et omnis civitas vel domus divisa, contra se, non stabit. Et si Sathanas Sathanam ejicit, adversus se divisus est : quomodo ergo stabit regnum ejus ?

HIER. Pharisei opera Dei principi dæmoniorum deputabant; quibus Dominus, non ad dicta, sed ad cogitata respondit; ut vel sic compellerentur credere potentia ejus, qui cordis videbat occulta: unde dicitur: Jesus autem sciens cogitationes eorum, etc. CHRYS., in homil. (42, in Matth.). Superius quidem et de hoc Christum accusaverant, quia in Beelzebub ejiceret dæmonia; sed tunc quidem eos non increpavit, concedens eis et a pluribus signis cognoscere ejus virtutem, et a doctrina discere ejus magni-

tudinem: sed quia permanebant eadem dicentes, jam increpat eos; quamvis eorum accusatio valde irrationabilis esset: invidia autem non quærit quid dicat, sed solum ut dicat: neque tamen Christus eos contempsit, sed respondet cum decanti mansuetudine, docens nos mites esse inimicis, et non turbari, etiam talia dicant quæ nos in nobis non recognoscimus, neque habet aliquam rationem. In quo etiam ostendit mendacia esse quæ ab ipsis sunt dicta: neque enim est dæmonium habentis tantam ostendere mansuetudinem, et cogitationes scire. Et quia valde irrationabilis erat eorum suspicio, et multitudinem timebant; non audebant publicare Christi accusationem, sed in menteolvebant: propter quod dicit: Sciens cogitationes eorum: ipse autem accusationem quidem in respondendo non

Il ne leur répond pas par les Écritures, parce qu'ils lui auraient échappé en donnant d'autres explications, mais il leur répond par des raisons de bon sens. Les guerres qui sont à l'extérieur ne sont pas en effet aussi fatales que celles des concitoyens entre eux, ceci est vrai de tous les corps et de tous les êtres, mais le Sauveur prend ses exemples dans ce qu'il y a de plus incontestable, en disant : « Tout royaume divisé contre lui-même sera désolé. » Rien n'est plus puissant sur la terre qu'un royaume, cependant il périt par la division; combien cela doit-il être plus vrai d'une cité, d'une maison! qu'il soit grand, qu'il soit petit, ce qui combat contre soi-même tombe. — S. HIL. — C'est la même vérité pour une ville et pour une famille, et c'est pour cela qu'il ajoute : « Toute cité ou maison divisée contre elle-même ne tiendra pas. » — S. JÉR. — Ainsi que les petites choses croissent par la concorde, ainsi les discordes font tomber les plus grandes (1).

S. HIL. — La parole de Dieu est riche, et soit qu'on la comprenne avec simplicité ou que l'on pénètre dans son intérieur en l'approfondissant, elle est nécessaire à tout progrès. Laissons donc de côté tout ce qui tient à une interprétation ordinaire; arrêtons-nous aux causes intimes. Le Seigneur, ayant à répondre à ce qui avait été dit de Bézébub, rétorque sa réponse et l'applique à ceux à qui il répondait. La loi en effet vient de Dieu, et les promesses du royaume d'Israël découlent de la loi : si ce royaume de la loi se divise contre lui-même, il est nécessaire qu'il se détruise, et c'est ainsi que le royaume d'Israël

(1) Saint Jérôme, quoiqu'il ne le cite pas et qu'il ne le rapporte pas en propres termes, a pris cela à Salluste, dans sa *guerre de Jugurtha*.

ponit, neque divulgat eorum nequitiam; solutionem autem inducit : studium enim ejus erat prodesse peccantibus, non publicare. Non autem respondet eis a Scripturis, quia non attenderent, aliter exponentes, sed a communibus opinionibus : non enim ita exteriora prœlia corrumpunt, sicut ea quæ sunt contribulium : hoc enim fit in corporibus et in omnibus rebus : sed interrim a magis cognitis exempla ducit, dicens : Omne regnum contra se divisuum desolabitur, etc. Nihil enim est in terra regno potentius; sed tamen per altercationem perit : quid autem dicendum est de civitate, vel de domo? Ita sive magnum sive parvum fuerit quod contra seipsum pugnat, perit. HILAR. (cant. 12, ut sup.). Unde domus et civitatis eadem est hic ratio quæ et re-

gni : propter quod sequitur : Et omnis civitas vel domus divisa contra se, non stabit. HIER. Quomodo enim concordia parvæ res crescunt, sic discordia maximæ dilabuntur.

HILAR. (can. 12, ut sup.). Sermo autem Dei dives est, et vel simpliciter intellectus, vel inspectus interiori, ad omnem profectum est necessarius. Relictis ergo his quæ ad communem intelligentiam patent, causis interioribus immoremur. Responsurus enim Dominus ad id quod de Beelzebub dictum erat, in ipsos quibus respondebat responsionis conditionem retorsit : lex enim a Deo est, et regni Israel pollicitatio ex lege est : si regnum legis contra se dividitur, dissolvatur necesse est : et sic Israel regnum amisit legem, quando impletionem legis in

a perdu la loi, au moment où le peuple de la loi attaquait dans le Christ l'accomplissement de la loi. C'est la ville de Jérusalem qui est ainsi désignée, car après avoir bouillonné de toute la fureur de sa populace contre le Seigneur, elle chassa les apôtres ainsi que la foule des croyants; mais elle ne tiendra pas après une telle division; c'est pour cela qu'est exprimée la destruction de cette ville qui suivit cette division. Le Sauveur dit ensuite: « Et si Satan chasse Satan, comment tiendra son royaume? » — S. JÉR. — C'est comme s'il disait: Si Satan combat contre lui-même, et si le démon se montre ennemi du démon, la fin du monde devrait venir. Ces puissances ennemies, dont les divisions laissent un moment de paix aux hommes, n'y trouveraient plus de place pour leurs luttes. — LA GLOSE. — Le Seigneur leur répond par un dilemme irrésistible: ou bien le Christ chasse le démon par la puissance de Dieu, ou bien par celle du prince des démons; si c'est par la puissance de Dieu, c'est en vain que vous le calomniez; si c'est par celle du démon, le royaume des démons est divisé en lui-même et il ne tiendra pas. C'est pour cela qu'ils se retirent de ce royaume; et il insinue ici qu'ils les ont choisis en refusant de croire en lui. — S. CHRYS. — Ou bien, s'il est divisé, il s'est affaibli par cette division, et il périt; s'il périt, comment a-t-il la puissance d'en renverser un autre? — S. HIL. — Ou bien, si le démon a été forcé à cette division intestine, et qu'il trouble les démons entre eux, il faut en conclure que celui qui est parvenu à les diviser a plus de puissance en lui que ceux qu'il a divisés; donc le royaume du diable, théâtre d'une telle division, est détruit. — S. JÉR. — Si vous pensez, ô scribes et pharisiens, que les démons se retirent par obéissance à leur chef, pour tromper par cette feinte les hommes ignorants, que pou-

Christo plebs legis impugnat. Sed civitas hic Hierusalem indicatur, quæ postquam in Dominum suum furore plebis exarsit, et apostolos ejus cum credentium turbis fugavit, post divisionem non stabit: atque ita quod per hanc divisionem mox secutum est, civitatis illius denuntiatur excidium. Deinde assumit: Et si Sathanas Sathanam ejicit, quomodo stabit regnum ejus? HIER. Ac si diceret: Si Sathanas pugnat contra se, et dæmon inimicus est dæmoni, deberet jam mundi venire consummatio: nec haberent in eo locum adversariæ potestates, quarum inter se bellum, pax hominum est. GLOSSA. Necessaria ergo complexione eos arguit. Vel enim Christus in virtute Dei dæmones ejicit, vel in principe dæmonio-

rum; si in virtute Dei, frustra calumniantur; si in principe dæmoniorum, regnum ejus divisum est, nec stabit: et ideo a regno ejus recedunt; quod innuit sibi eos elegisse, dum in se non credunt. CHRYS., in homil. (42, ut sup.). Vel sic: Si divisus est, imbecillior factus est et perit; si autem perit, qualiter potest alium projicere? HILAR. (cant. 12, ut sup.). Vel aliter: Si ad divisionem suam coactus est dæmon, ut dæmones perturbaret, hinc quoque æstimandum est plus in eo qui dividerit, quam in his qui divisi sunt inesse virtutis: ergo regnum diaboli divisione tali facta est dissolutum. HIER. Si autem putatis, o scribes et pharisæi, quod recessio dæmonum obedientia sit in principem suum.

vez-vous dire de ces guérisons miraculeuses que le Seigneur a faites? C'est autre chose si vous attribuez aussi aux démons ces guérisons et ces autres prodiges des forces spirituelles.

Et si c'est par Bézébub que je chasse les démons, par qui vos enfants les chassent-ils? C'est pourquoi ils seront eux-mêmes vos juges. Que si je chasse les démons par l'esprit de Dieu, le royaume de Dieu est donc parvenu jusqu'à vous.

S. CHRYS. — Après cette première solution, il arrive à une seconde qui est beaucoup plus évidente, en disant : « Et si moi je chasse le démon par Bézébub, et vos enfants par qui le chasseront-ils? » — S. JÉR. — Par les enfants des Juifs, il désigne les exorcistes de la loi, ou bien les apôtres sortis du sang juif. Si ce sont les exorcistes qui chassaient les démons au nom de Dieu, il force les pharisiens, par cette réponse adroite, à confesser qu'une œuvre semblable est l'œuvre de l'Esprit-Saint. Si chasser les démons, leur dit-il, est dans vos enfants l'œuvre de Dieu, pourquoi cette puissance n'aurait-elle pas en moi la même source? Ce seront donc eux qui seront vos juges, non par une puissance qui leur sera donnée à cet effet, mais par un simple rapprochement: c'est à Dieu qu'ils font remonter le pouvoir de l'exorcisme et vous au prince des démons. Si ces paroles doivent s'entendre des apôtres, ce qui est plus présumable, ils seront leurs juges en ce qu'ils siégeront sur douze sièges, jugeant les douze tribus d'Israël. — S. HIL. — C'est avec raison qu'ils seront établis leurs juges, alors qu'il

(1) En saint Matth., 10, v. 1, le Seigneur donne aux apôtres le pouvoir sur les esprits im-

ut homines ignorantes frandulenta simulatione deludant, quid potestis dicere de corporum sanitatibus quas Dominus perpetravit? Aliud est, si membrorum quoque debilitates et spiritualium virtutum insignia dæmonibus assignatis.

Et si ego in Beelzebub ejicio dæmones, filii vestri in quo ejiciunt? ideo ipsi judices vestri erunt: si autem ego in Spiritu Dei ejicio dæmones, igitur perveni in vos regnum Dei.

CHRYS., in hom. (42, ut sup.). Post primam solutionem venit ad secundam quæ prima manifestior est, dicens: Et si ego in Beelzebub ejicio dæmones, filii vestri in quo ejiciunt? HIER. Filios Judæorum vel exorcistas legis gentis illius ex more si-

gnat, vel apostolos ex eorum stirpe generatos. Si exorcistas, qui ad invocationem Dei ejiciebant dæmones, coarctat phariseos interrogatione prudenti, ut confiteantur Spiritus Sancti esse opus eorum: si expulsio, inquit, dæmonum in filiis vestris Deo non dæmonibus deputatur, quare in me idem opus non eandem habeat et causam? Ergo ipsi vestri judices erunt; non potestate, sed comparatione; dum illi expulsionem dæmonum Deo assignant, vos principi dæmoniorum: sin autem et de apostolis dictum est (quod et magis intelligere debemus): ipsi erunt judices eorum; quia sedebunt in duodecim solis, judicantes duodecim tribus Israel (Matth., 19). HILAR. (can. 12, ut sup.). Idcirco autem digne judices sunt in eos constituti, quibus id

leur a été confié ce pouvoir de chasser les démons, qu'ils n'aient eux-mêmes au Christ (1). — RAB. — Ou bien parce que les apôtres avaient la conscience qu'il ne les avait initiés à aucun art détestable.

S. CHRYS. — Il ne dit pas *mes disciples*, ni *mes apôtres*, mais *vos enfants*, afin de présenter une abondante occasion à ceux qui auraient voulu remonter à la pensée de leur dignité, et afin que s'ils voulaient s'obstiner à se montrer ingrats, ils n'eussent pas la plus pauvre excuse. Or, les apôtres chassaient les démons, parce qu'il leur en avait donné lui-même le pouvoir; cependant ce n'était pas eux qu'ils accusaient, car ce n'était pas au fait lui-même qu'ils en voulaient, mais à la personne du Christ; il produit l'exemple des apôtres, pour prouver que c'était par envie qu'ils parlaient ainsi de lui-même. Il les ramène ensuite à sa propre pensée et leur montre qu'ils sont les adversaires de leur propre bonheur et les ennemis de leur salut. Ne devaient-ils pas se réjouir au contraire? car ce n'est que pour leur distribuer de grands biens qu'il est venu. « Or, si c'est par l'esprit de Dieu que je chasse les démons, le royaume de Dieu vous est arrivé. » Il leur montre par là que chasser les démons est le signe, non pas d'un don ordinaire, mais de la plus grande puissance (1), et c'est là le fond de son syllogisme; donc le royaume de Dieu vous est parvenu. C'est comme s'il disait: « Si cela est ainsi, certainement que le Fils de Dieu est arrivé. » Il leur voile ainsi cette vérité, pour qu'elle ne les repousse pas; ensuite, afin de les attirer, il ne leur dit pas simplement: « Le royaume de Dieu est arrivé, » mais: « Il est arrivé en vous. » C'est comme s'il leur disait:

purs, afin de les chasser; en saint Marc, 3, v. 5, le pouvoir de chasser les démons: en saint Luc, 9, v. 1, le pouvoir sur tous les démons.

(1) Ici nous avons une preuve que le mot *virtu* doit être entendu, en cas semblable, dans le sens de *puissance*, car il est la traduction des mots grecs *μεγίτης δυνάμεις*.

dedisse Christus adversus dæmones potestatis reperitur, quod ipse est negatus habuisse. RAB. Vel quia apostoli bene sibi consilii erant, nihil malæ artis se ab eo didicisse.

CHRYS., in hom. (42, ut sup.). Non autem dixit: Discipuli mei, neque apostoli, sed filii vestri: ut si quidem voluerint reverti ad illorum dignitatem, multam hinc accipiant occasionem; si autem ingrati fuerint, neque inverecundam habeant excusationem. Ejiciebant autem apostoli dæmones, quia acceperant potestatem ab ipso; et tamen nihil eos incusabant: non enim rebus, sed personæ Christi adversabantur: volens igitur monstrare quoniam invidiæ erant quæ

dicebantur de ipso, apostolos in medium ducit. Rursus autem ad sui cognitionem inducit eos, demonstrans quoniam propriis adversantur bonis, et contrariantur suæ salutis; cum deceret eos lætari, quod magna bona illis advenerat donaturus: unde sequitur: Si autem ego in Spiritu Dei ejicio dæmonia, pervenit in vos regnum Dei. Per hoc autem demonstrat quod magnæ virtutis opus est dæmones ejicere, et non cujuslibet gratia: et ob hoc quidem syllogizat, dicens: Ergo pervenit in vos regnum Dei. Ac si dicat: Si hoc est, profecto Filius Dei advenit: hoc autem obumbrate dicit, ut non illis sit grave; deinde ut illos alliciat, non dixit simpliciter: Pervenit regnum, sed, in

Les biens vous arrivent, pourquoi vous déchaîner contre votre salut? Ces œuvres si grandes de la puissance divine ont été annoncées par tous les prophètes, comme les indices de la puissance de Dieu. — S. JÉR. — Il se donne lui-même comme le royaume de Dieu, et c'est dans ce sens qu'il a été dit ailleurs : « Le royaume de Dieu est au milieu de vous. — Au milieu de vous est celui que vous ne connaissez pas. » Ou bien c'est ce royaume que Jean et le Seigneur lui-même prêchèrent : « Faites pénitence, le royaume des cieux s'est approché. » C'est ce troisième royaume dont il est question dans l'Écriture-Sainte, et qui est enlevé aux Juifs pour être donné à ceux qui lui feront porter ses fruits. — S. HIL. — Si donc les disciples opérèrent par le Christ, et que le Christ opère par l'esprit de Dieu, le royaume de Dieu, présent dans les apôtres, leur a donc été transmis par le ministère du médiateur.

LA GLOSE. — La diminution du pouvoir du diable n'est que le développement du royaume de Dieu. — S. AUG. — Le sens de ce passage est peut-être celui-ci : si je chasse les démons par Béalzébub, d'après votre pensée elle-même le royaume de Dieu vous est parvenu, car ce royaume du diable, que vous avouez ainsi être divisé, ne peut pas tenir. Ce royaume de Dieu dont il parle, c'est la condamnation des impies, et leur séparation d'avec les fidèles qui font maintenant pénitence (1).

(1) Cette dernière pensée de saint Augustin est exprimée ici pour montrer que le diable ne peut pas aider à un royaume qui est la condamnation des impies et la séparation des bons d'avec les mauvais.

vos : quasi dicat : Vobis veniunt bona ; propter quid vestram impugnatis salutem ? Hoc enim est signum a prophetis traditum præsentia Filii Dei, tanta fieri potestate divina. HIER. Regnum enim Dei seipsum signat ; de quo in alio loco scriptum est (Luc., 17) : Regnum Dei intra vos est ; et (Joan., 1) : Medius stat inter vos quem nescitis : vel certe illud regnum quod et Joannes et ipse Dominus prædicaverunt (Matth., 1, 3 et 4) : Pœnitentiam agite, appropinquavit enim regnum cœlorum : est et tertium regnum Scripturæ sanctæ, quod auferitur a Judæis, et traditur genti facienti fructus ejus (Matth., 21). HILAR.

(Joan. 12, ut sup.). Si ergo discipuli operantur per Christum, et ex Spiritu Dei Christus operatur, adest regnum Dei jam in apostolos mediatoris officio transfusum. GLOS. Diminutio etiam regni diaboli, est augmentatio regni Dei. AUG., *De quæst. Evang.* (lib. 1, quæst. 5). Unde potest etiam hic esse sensus : Si ego in Beelzebub ejicio dæmones, etiam secundum vestram sententiam pervenit in vos regnum Dei ; quia regnum diaboli stare non potest, quem adversum se divisum fatemini : regnum enim Dei nunc dixit, quo damnantur impii, et a fidelibus de peccatis suis pœnitentiam nunc agentibus discernuntur.

Mais comment quelqu'un peut-il entrer dans la maison du fort, et piller ses armes et ce qu'il possède, si auparavant il ne lie le fort, pour pouvoir ensuite piller sa maison ?

S. CHRYS. — Après cette réponse, il en donne une troisième en disant : « Comment quelqu'un pourrait-il entrer dans la maison du fort ? » Que Satan ne puisse pas chasser Satan, cela est évident d'après ce qui a été dit, et que quelqu'un ne puisse le chasser sans l'avoir vaincu, cela est encore évident. Ce que le Sauveur dit maintenant est donc la continuation de ce qui précède, et une expression plus abondante ; c'est comme s'il disait : Je suis si loin de me servir du diable comme coadjuteur, que je combats contre lui et le tiens lié ; la preuve, c'est que j'enlève ses armes. C'est ainsi qu'il démontre le contraire de ce qu'ils voulaient dire d'eux-mêmes : ils voulaient insinuer que ce n'était pas de sa propre puissance qu'il chassait les démons, il démontre, lui, que c'est non-seulement les démons, mais qu'il a lié leur chef. Ce qu'il fait maintenant le prouve, car comment cette dérouté des démons, si celui qui les conduit n'avait pas été vaincu ? Ceci me paraît être une prophétie ; non-seulement il a chassé les démons, mais encore il a dissipé l'erreur sur toute une partie de la terre et rendu vaines toutes les machinations du diable ; il ne dit pas : « Il enlèvera, » mais : « il arrachera, » voulant montrer qu'il le ferait avec puissance.

S. JÉR. — Sa maison, c'est le monde dont la malice est le fondement, non par suite de la création, mais par l'effet de la grandeur de la chute ; le fort a été lié, et il a été relégué dans l'enfer, brisé par le

Aut quomodo potest quisquam intrare in domum fortis, et vasa ejus diripere, nisi prius alligaverit fortem, et tunc domum illius diripiet ?

CHRYS., in hom. (42, ut sup.). Posita secunda solutione, inducit et tertiam, dicens : Aut quomodo potest quisquam intrare in domum fortis ? etc. Quod enim non potest Sathanas Sathanam ejicere, manifestum ex dictis est : sed quoniam neque alius potest eum ejicere, nisi prius eum superaverit, omnibus est manifestum ; constituitur ergo quod et antea, cum majori abundantia : dicit enim : Tantum absisto ab hoc quod utar diabolo coadjutore, quod praelior cum eo et ligo eum ; et hujus conjectura est, quod vasa ejus diripio : et sic contrarium ejus quod illi tentabant dicere

demonstrat : illi enim volebant ostendere quod non propria virtute ejicit dæmones : ipse autem ostendit, quod non solum dæmones, sed et eorum principem ligavit ; quod manifestum est ab his quæ facta sunt : qualiter enim principe non victo, hi qui subiacent dæmones direpti sunt ? Hoc autem mihi prophetia videtur esse quod dicitur : non enim solum dæmones ejicit, sed et errorem universi orbis terrarum abiget, et machinationem diaboli dissolvit : et non dixit, rapiet, sed, diripiet, ostendens quod hoc cum potestate fiat. HIER. Domus illius mundus est qui in maligno positus (1 Joan., 5), non creatoris dignitate, sed magnitudine delinquentis. Alligatus est fortis, et religatus in tartarum, et Domini pede conpessus. Non autem debemus esse securi : adversarius noster fortis victoris

pied du Seigneur. Nous ne devons pas être en sûreté (1), notre adversaire est appelé le fort, de la bouche même de son vainqueur. — S. CHRYS. — Il l'appelle le fort pour exprimer son antique despotisme, fruit de notre lâcheté. — S. AUG. — Ceux qu'il tenait ne pouvaient pas s'arracher de ses mains par leur propre force, mais par la grâce de Dieu. Il appelle *armes* tous les infidèles ; il a lié le fort en lui enlevant la puissance d'arrêter les fidèles marchant à la suite du Christ et à la conquête du royaume de Dieu. — RAB. — Il a pillé sa maison, parce qu'il a réuni à l'Église ceux qu'il avait prévu devoir être à lui, et qu'il avait arrachés aux embûches du diable. Ou bien, c'est en partageant le monde entier à convertir à ses apôtres et à leurs successeurs. C'est ainsi que par une comparaison irrésistible, il leur montre que les démons n'étaient pas de moitié dans son œuvre, ainsi qu'ils le prétendaient en le calomniant, mais que par la puissance divine il a délivré les hommes des démons.

Celui qui n'est point avec moi est contre moi; et celui qui n'amasse point avec moi dissipe.

S. CHRYS. — Après avoir donné la troisième solution, il donne ici la quatrième en disant : « Celui qui n'est pas avec moi est contre moi. » — S. HIL. — Il montre en ceci combien il est loin d'avoir reçu quelque chose du diable, et il nous fait entrevoir quel immense danger c'est de mal penser de lui, puisque ne pas être avec lui, c'est être contre lui. — S. JÉR. — Que personne cependant ne pense que ceci se rapporte aux hérétiques et aux schismatiques, quoique l'on puisse

(1) Dans saint Jérôme, cette phrase est avant toutes les autres de cette citation.

quoque vocibus comprobatur. CHRYS., in homil. (42, ut sup.). Fortem autem eum vocat, antiquam ejus ostendens tyrannidem, quæ ex nostra desidia orta est. AUG., *De quæst. Evang.* (lib. 1, quæst. 5). Quos scilicet ipse tenebat, ne possent viribus suis ab illo se homines eruere, sed per gratiam Dei : vasa ejus dicit omnes infideles. Alligavit autem fortem, quia potestatem illi ademit impediendi voluntatem fidelium a sequendo Christum, et obtinendo regnum Dei. RAB. Domum ergo ejus diripuit, quia ereptos a diaboli laqueis eos quos suos esse prævidit, Ecclesiæ adunavit; vel quia omnes mundi partes apostolis et eorum successoribus convertendas distribuit. Osten-

dit igitur manifestam parabolam, dicens, quod non concordat in fallaci operatione cum dæmonibus, ut calumniabantur; sed virtute Divinitatis homines a dæmonibus liberavit.

Qui non est mecum contra me est; et qui non congregat mecum, spargit.

CHRYS., in homil. (42, ut sup.). Posita tertia solutione, hic ponit quartam dicens : Qui non est mecum, contra me est. HILAR. (can. 12, ut sup.). In quo ostendit longe a se esse ut aliquid a diabolo mutuatus sit potestatis : et ex hoc ingentis periculi res intelligitur, male de eo opinari, cum quo

l'entendre d'eux par surcroît; mais par ce qui suit et par le contexte, on voit qu'il faut le rapporter au diable; en ce sens qu'on ne peut comparer les œuvres du Seigneur aux œuvres de Béalzébub. Ce dernier ne désire qu'une chose, tenir captives les âmes des hommes, le Seigneur veut les délivrer; il prêche les idoles, le Sauveur prêche la connaissance d'un seul Dieu; il entraîne au mal, le Seigneur rappelle aux vertus: comment peut-il y avoir accord entre eux, alors que leurs œuvres sont si diverses?

S. CHRYS. — Celui donc qui n'amasse pas avec moi, et qui n'est pas avec moi, ne peut pas être regardé comme agissant avec moi (1), et il ne chassera pas avec moi les démons, attendu qu'il ne désire que la destruction de ce que je fais moi-même. Mais, dites-moi, s'il fallait combattre avec quelqu'un qui ne veut pas marcher avec vous, cela serait-il la même chose que s'il était contre vous? et le Seigneur n'a-t-il pas dit ailleurs: « Celui qui n'est pas contre vous est pour vous? » Cette dernière parole ne contredit pas celle que nous venons de citer: ici le Seigneur parle du diable son adversaire, là de l'homme qui était de moitié avec les disciples et dont il a été dit: « Nous avons vu quelqu'un chasser les démons en votre nom.» Il paraît qu'ici il a voulu parler d'une manière voilée des Juifs, et les assimiler au diable; ils étaient en effet contre lui, et ils dispersaient ceux qu'il réunissait lui-même. Il est convenable de penser que c'est de lui-même qu'il a parlé, parce qu'il était l'adversaire du diable et qu'il détruisait ses œuvres.

[1] Le grec πρὸς ἐμὲ ὁμόνοιον ἐπεδείξατο fixe le sens du latin *comparandus*.

non esse idipsum est quod contra esse. HIER. Non tamen putet hoc quisquam de hæreticis dictum et schismaticis (quamquam et ita ex superfluo possit intelligi), sed ex consequentibus, textuque sermonis, ad diabolum refertur, eo quod non possint opera Salvatoris Beelzebub operibus comparari. Ille cupit animas hominum tenere captivas, Dominus liberare; ille prædicat idola, hic unius Dei notitiam; ille trahit ad vitia, hic revocat ad virtutes: quomodo ergo possunt inter se habere concordiam, quorum opera sunt diversa?

CHRYS., homil. (42, ut sup.). Qui ergo non mecum congregat, neque mecum est, non erit mihi comparandus, ut mecum demones ejiciat, sed magis desiderat quæ mea

sunt spargere. Sed dic mihi: si oportuerit cum aliquo præliari, qui non vult tibi auxiliari, hoc ipso non est adversum te: ipse etiam Dominus alio loco dixit (Marc. 9, vers. 38, et Luc., 9, vers. 50): Qui non est adversum vos, pro vobis est. Sed non est contrarium hoc quod hic dicitur: hic enim loquitur de diabolo adversario existente, ibi autem de homine qui in parte erat cum eis, de quo dictum erat (ut sup.): Vidimus quemdam in nomine tuo ejicientem dæmonia. Videtur autem Judæos hic occulte insinuare, cum diabolo statuens eos: ipsi enim adversus eum erant, et spargebant quæ ipse congregabat: sed et decens est credere, hoc de seipso dixisse, quia adversus diabolum erat, et quæ illius sunt, dispergebat.

C'est pourquoi je vous déclare que tout péché et tout blasphème sera remis aux hommes; mais le blasphème contre le Saint-Esprit ne leur sera point remis. Et quiconque aura parlé contre le Fils de l'homme, il lui sera remis; mais si quelqu'un a parlé contre le Saint-Esprit, il ne lui sera remis ni en ce siècle, ni dans le siècle à venir.

S. CHRYS. — Le Seigneur a répondu aux Pharisiens en les excusant: Maintenant il va les effrayer. Dans la correction il faut non-seulement que l'excuse y entre, mais il faut encore que la menace y trouve sa place. — S. HIL. — Il condamne la parole des pharisiens et de ceux qui leur sont unis, d'une manière fort sévère, en promettant le pardon de tous les péchés, et en refusant au seul blasphème contre l'Esprit, sa miséricorde. C'est pour cela que je vous dis: « Tout péché et tout blasphème sera remis. » — RÉMIG. — Il faut savoir que le pardon n'est pas accordé indistinctement à tout le monde, mais à ceux qui auront fait une pénitence en rapport avec leurs péchés. Ainsi est détruite l'erreur de Novatien, qui prétendait qu'après le baptême on ne pouvait pas se relever d'une chute par la pénitence, ni mériter le pardon de ses péchés, appliquant cette fatale doctrine surtout à ceux qui avaient nié leur foi dans la persécution. — SUITE. — « Le blasphème contre l'Esprit ne sera pas remis. » — S. AUG. — Quelle différence y a-t-il entre cette parole: « Le blasphème contre l'Esprit ne sera pas pardonné, » et celle-ci qui se trouve dans saint Luc: « Celui qui aura blasphémé contre l'Esprit-Saint, cela ne lui sera pas remis, » si ce n'est que la parole de l'un des deux évangélistes est plus développée que l'autre? Il la développe sans la détruire. Dans la première, l'esprit et

Ideo dico vobis: Omne peccatum et blasphemia remittetur hominibus, spiritus autem blasphemia non remittetur. Et quicumque dixerit verbum contra Filium hominis, remittetur ei: qui autem dixerit contra Spiritum Sanctum, non remittetur ei, neque in hoc seculo, neque in futuro.

CHRYS. (42, ut sup.). Quia Dominus pharisæis excusando responderat, jam eos terret. Est enim hoc correctionis non parva pars, non solum excusando respondere, sed et comminari. HILAR. (can. 12, ut sup.). Phariseorum enim sententiam, et eorum qui ita cum his sentiunt perversitatem severissima diffinitione condemnat; peccatorum omnium veniam promittens, et blasphemie spiritus indulgentiam abnegans.

Ideo dico vobis: Omne peccatum et blasphemia remittetur. RÉMIG. Sciendum est tamen quod non passim quibuscunque dimittitur, sed illis qui pro suis reatibus dignam poenitentiam egerint. Destruitur autem his verbis error Novatiani, qui dicebat, quod fideles post lapsum per poenitentiam non possunt surgere, neque peccatorum suorum veniam promereri, maxime illi qui in persecutione positi negabant.

Sequitur: Spiritus autem blasphemiam non remittetur. AUG., *De verb. Dom.* (serm. 11, cap. 8). Quid enim interest ad rem, utrum dicatur: Spiritus blasphemiam non remittetur; an dicatur: Qui blasphemaverit in Spiritum Sanctum, non ei remittetur, ut Lucas dicit (cap. 11)? Nisi forte quod eadem sententia apertius isto modo

le blasphème sont nommés sans qu'il soit dit de quel esprit il s'agit ici, et c'est pour cela que ce passage se termine par ces mots : « Et quiconque aura dit une parole contre le Fils de l'Homme. » Après avoir rappelé toute espèce de blasphème, il parle de celui qui les surpasse tous, du blasphème contre le Fils de l'homme, blasphème qui, dans l'Évangile de saint Jean, est présenté comme un péché très grave, dans ce passage où il est dit : « Il convaincra le monde de péché, de justice et de jugement; de péché parce qu'il ne croit pas en moi. Et celui qui aura péché contre l'Esprit-Saint, cela ne lui sera pas pardonné. » Évidemment le motif de ceci n'est pas que dans la Trinité l'Esprit-Saint est supérieur au Fils, erreur que n'a jamais soutenue personne, pas même un hérétique.

S. HIL. — Qu'y a-t-il de si impardonnable que de nier la présence de Dieu dans le Christ (1), et que de lui enlever la présence substantielle de l'Esprit de son Père, lui qui consomme toutes ses œuvres dans l'Esprit de Dieu, lui dans lequel se trouve la divinité se réconciliant le monde? — S. JÉR. — Ou bien, ce passage doit être entendu en ce sens : Celui qui aura dit une parole contre le Fils de l'homme, trompé par mes dehors humains, et me considérant seulement comme un homme, son erreur, quoique blasphème et quoique erreur coupable, sera néanmoins pardonnable à cause de ce que mon humanité présente d'infirme à l'œil; tandis que celui qui, en présence de mes œuvres divines dont il ne peut pas nier la puissance, me calomnierait, poussé par sa jalousie, en disant que le Christ, Verbe de Dieu, et que ces œuvres

(1) Cette manière de s'exprimer : *in Christo quod Dei est*, se retrouve dans saint Hilaire au can. 16.

quam illo dicitur, et alium evangelistam non destruit alius, sed exponit? Spiritus enim blasphemia clause dictum est, quia non est expressum cujus spiritus: et ideo ad hujusmodi expositionem subditur: Et quicumque dixerit verbum contra Filium hominis, etc. Ideo post universalem commemorationem omnis blasphemie eminentius voluit exprimere blasphemiam quae dicitur contra Filium hominis, quam Evangelio secundum Joannem valde grave ostendit esse peccatum, ubi ait de Spiritu Sancto (Joan., 16): Ille arguet mundum de peccato, de justitia et de judicio: de peccato quidem, quia non credunt in me. Sequitur: Qui autem dixerit contra Spiritum Sanctum, non remittetur ei: non ergo hoc dicitur propterea, quia in Trinitate major est

Filio Spiritus Sanctus, quod nullus unquam vel haereticus dixit.

HILAR. (can. 12, ut sup.). Quid autem tam extra veniam est, quam in Christo negare quod Dei est, et consistentem in eo paterni spiritus substantiam adimere, cum in Spiritu Dei omne opus consummet, et in eo sit mundum reconcilians sibi? HIER. Vel ita locus iste est intelligendus: Qui verbum dixerit contra Filium hominis, scandalizatus carne mea, et me hominem tantum arbitrans, talis opinio atque blasphemiam, quamquam culpa non careat erroris, tamen habet veniam propter corporis vilitatem; qui autem manifesta intelligens opera Dei virtutem negare non possit, eadem calumniatur stimulatus invidia, et Christum Dei Verbum, et opera Spiritus

de l'Esprit-Saint ne sont attribuables qu'à Bézécub, celui-là, il ne lui sera pardonné ni dans ce monde ni dans l'autre. — S. AUG. — Mais si cela a été dit dans ce sens, le mot de blasphème ne serait pas prononcé, et il ne serait question ici que de ce qui, étant dit contre le Fils de l'homme en tant qu'homme, est par cela même pardonnable; mais comme nous y lisons précédemment cette parole : « Tout péché et tout blasphème seront remis aux hommes, » il est hors de doute que le blasphème contre le Père lui-même est contenu dans cette maxime générale : « Le seul blasphème qui est dit irrémissible est celui qui attaque l'Esprit-Saint. » Est-ce que le Père lui-même a pris la forme d'un esclave, de manière que l'Esprit-Saint, sous ce rapport, lui soit supérieur? — Et précédemment, au chapitre III. — Qui pourrait ne pas être convaincu qu'il a parlé contre l'Esprit-Saint, alors qu'il n'était point encore chrétien catholique? Et d'abord les païens, lorsqu'ils avancent que le Christ a fait ses miracles par la magie, ne doivent-ils pas être assimilés, pour cette parole, à ceux qui disaient qu'il chassait les démons par le prince des démons? Et les Juifs eux-mêmes, ainsi que tous les hérétiques qui confessent l'Esprit-Saint, mais qui nient sa présence dans le corps du Christ, qui est l'Église catholique, sont semblables aux pharisiens, qui niaient que l'Esprit-Saint était dans le Christ. D'ailleurs, parmi les hérétiques, il y en a eu qui ont prétendu que l'Esprit-Saint lui-même était une créature, ainsi les ariens, les eunomiens et les macédoniens; d'autres ont prétendu qu'en Dieu il n'y avait pas Trinité, mais que le Père seul était Dieu, et que tantôt il était appelé Fils et tantôt Esprit-Saint; ce sont les sabelliens (1); les photiniens disent

(1) On les appelait aussi *patripassianos*, et saint Augustin lui-même les appelle ainsi dans ce passage.

Sancti dicit esse Beelzebub, isti non remittetur, neque in hoc seculo, neque in futuro. AUG., *De verb. Dom.* (serm. 11, ut sup.). Sed si hoc propterea dictum esset, profecto de omni blasphemia taceretur, et hæc sola remissibilis videretur quæ contra Filium hominis dicitur, quasi cum homo solum putatur; cum vero præmissum sit : Omne peccatum et blasphemia remittetur hominibus, procul dubio et illa blasphemia quæ contra Patrem dicitur, ista generalitate concluditur; et tamen hæc sola irremissibilis diffinitur, quæ dicitur contra Spiritum Sanctum. Nunquid nam et Pater formam servi accepit, quasi sit major Spiritus Sanctus? Et jam antea (cap. 3) : Quis

etiam non convincitur dixisse verbum contra Spiritum Sanctum antequam Christianus catholicus fieret? Primo ipsi pagani, cum dicunt Christum magicis artibus fecisse miracula, nonne similes sunt his qui dixerunt eum in principe dæmoniorum eiecisse dæmonia? Judæi etiam et quicumque hæretici, qui Spiritum Sanctum confitentur, sed negant eum esse in corpore Christi (quod est Ecclesia catholica), simile sunt phariseis, qui negabant Spiritum Sanctum esse in Christo. Quidam etiam hæretici ipsum Spiritum Sanctum vel creaturam esse contendunt, sicut Ariani, Eunomiani et Macedoniani; vel eum prorsus ita negant ut Deum negent esse Trinitatem, sed solum

aussi que le Père seul est Dieu, que le Fils est un homme, et ils nient tout-à-fait l'existence de la troisième personne, l'Esprit-Saint. Ainsi, il est évident que païens, hérétiques et juifs blasphèment contre l'Esprit-Saint. Faudra-t-il donc les abandonner et les considérer comme ne pouvant se sauver, si cette parole qu'ils ont dite contre l'Esprit-Saint ne doit pas leur être remise? C'est donc à faux qu'on leur promet leur salut par le baptême, ou par leur entrée dans l'Église. En effet, il n'est pas dit : « Cela ne leur sera pas remis dans le baptême, » mais : « Dans ce monde ni dans l'autre. » Il faudrait donc considérer comme étant seuls exempts de ce grave péché ceux qui sont catholiques depuis leur enfance. — Et au chapitre xv. — Plusieurs pensent que pécher contre l'Esprit-Saint n'est imputable qu'à ceux qui, après avoir été lavés dans l'Église par l'eau régénératrice, et après avoir reçu l'Esprit-Saint, ont payé d'ingratitude ce don si grand du Seigneur, en se plongeant dans l'abîme de quelque péché mortel; ainsi des adultères, des homicides et du renoncement au nom chrétien ou à l'Église catholique; mais je ne sais comment l'on peut appuyer un semblable sentiment, alors que l'Église ne ferme à aucun crime les portes de la pénitence, et que l'Apôtre lui-même nous avertit de recevoir à correction les hérétiques eux-mêmes, afin que Dieu puisse les ramener par la pénitence à la connaissance de la vérité. Enfin, le Seigneur n'a pas dit : « Le fidèle catholique qui aura dit une parole contre l'Esprit-Saint, » mais : « Celui qui aura dit, » c'est-à-dire : « Quiconque aura dit, cela ne lui sera pas remis, ni dans ce siècle ni dans l'autre. »

S. AUG. — L'apôtre saint Jean dit : « Il est un péché qui engendre

Patrem esse Deum asseverant, et ipsum aliquando vocari Filium, aliquando Spiritum Sanctum, sicut Sabelliani; Photiniani quoque Patrem solum esse dicentes Deum, Filium vero non nisi hominem, negant omnino tertiam esse personam Spiritum Sanctum; manifestum est igitur a paganis, Judæis et hæreticis, blasphemari Spiritum Sanctum. Nunquid ergo deserendi sunt, et sine ulla spe deputandi? Quibus si non est dimissum verbum quod dixerunt contra Spiritum Sanctum, inaniter eis promittitur quod in baptismo sive in Ecclesia remissionem accipiant peccatorum. Non enim dictum est : Non remittetur ei in baptismo, sed, neque in hoc seculo neque in futuro : et sic illi soli æstinandi sunt ab hujusmodi gravissimi peccati reatu liberi, qui ab infantia sunt catholici. Et (cap. 15) : Non-

nullis autem videtur eos tantummodo peccare in Spiritum Sanctum, qui lavacro regenerationis abluti in Ecclesia, et accepto Spiritu Sancto, velut tanto postea dono Salvatoris ingrati, mortifero aliquo peccato se immerserunt; qualia sunt, vel adulteria, vel homicidia, vel ipsa discessio a nomine christiano, sive a catholica Ecclesia : sed iste sensus unde probari possit ignoro; cum et pœnitentiæ quorumcunque criminum locus in Ecclesia non negetur, et ipsos hæreticos ad hoc utique corripiendos dicat Apostolus (2 ad Timoth., 2), ne forte det illis Deus pœnitentiam ad cognoscendam veritatem. Postremo non ait Dominus : Qui fidelis catholicus dixerit verbum contra Spiritum Sanctum, sed, qui dixerit (hoc est, quicumque dixerit), non remittetur ei, neque in hoc seculo, neque in futuro.

la mort, je ne dis pas que quelqu'un doive prier pour celui-là. » Or, je dis que ce péché du frère, qui engendre la mort, est le péché de celui qui, après avoir connu Dieu par la grâce de notre Seigneur Jésus-Christ, attaque la fraternité; ou qui, après avoir été réconcilié à Dieu par la grâce, mû par l'ardeur de la jalousie, attaque cette grâce elle-même; l'effet de ce péché est si terrible qu'il ne laisse plus de place à l'humilité de la prière, alors même que le remords de la conscience la force à reconnaître et à confesser ce péché. Il faut croire que la grandeur du péché produit en quelques âmes quelque chose de la damnation, et sans doute ce sentiment réprouvé n'est que le péché contre l'Esprit-Saint. Ce sentiment de damnation est, après avoir reçu la grâce de l'Esprit-Saint, d'attaquer la charité fraternelle par malice ou par envie, péché que le Seigneur nous apprend ne devoir être remis ni dans ce monde ni dans l'autre; c'est ce qui nous amène à nous demander si les Juifs commirent contre l'Esprit-Saint ce péché, lorsqu'ils dirent que le Seigneur chasse les démons par Bézébub, prince des démons. Pour cela, nous n'avons qu'à nous rappeler cette parole que le Sauveur a dite ailleurs : « S'ils ont appelé le père de famille Bézébub, à combien plus forte raison ses serviteurs. » Il faut croire que, poussés à cette parole par l'excès de leur jalousie, ingrats envers tant de bienfaits, ils péchèrent à cause de cet excès de jalousie contre l'Esprit-Saint, quoiqu'ils ne fussent pas encore chrétiens. Ceci cependant ne ressort pas des paroles du Seigneur, et l'on peut croire qu'il voulut les engager ainsi à recevoir la grâce, afin de ne pas retomber dans ce péché après l'avoir reçue. Ils avaient dit une méchante parole contre le Fils de

AUG., *De sermones Domini in monte* (lib. 1, cap. 43). Dicit Joannes apostolus (1 Joan., 5): Est peccatum ad mortem; non pro eo dico ut roget quis; peccatum autem fratris ad mortem dico esse, cum post Dei agnitionem per gratiam Domini nostri Jesu Christi, quisque oppugnat fraternitatem; aut adversus ipsam gratiam qua reconciliatus est Deo, invidentiæ facibus agitur. Hujus peccati tanta labe est, ut deprecandi humilitatem subire non possit; etiam si peccatum suum mala conscientia, et agnoscere, et annuntiare cogatur. Quam mentis affectionem propter peccati magnitudinem jam de damnatione aliquos habere credendum est: et hoc fortasse est peccare in Spiritum Sanctum; id est (per malitiam et invidiam), fraternam impugnare charitatem post acceptam gratiam Spiritus Sancti: quod pecca-

tum Domine neque hic, neque in futuro seculo dimitti dicit. Unde quæri potest, utrum in Spiritum Sanctum Judæi peccaverint, quando dixerunt in Beelzebub, principe dæmoniorum, Dominus dæmonia expellebat; utrum enim hoc in ipsum Dominum diotum accipiamus? quia de se dicit alio in loco: Si patremfamilias Beelzebub vocaverunt, quanto magis domesticos ejus? An quoniam de magna invidentiâ dixerant, ingrati tam præsentibus beneficiis, quamvis nondum christiani fuerint, tamen propter ipsam invidentiæ magnitudinem in Spiritum Sanctum peccasse credendi sunt: non enim hoc colligitur de verbis Domini: videri tamen potest adhuc eos monuisse, ut accedant ad gratiam, et post acceptam gratiam non ita peccent, ut tunc peccaverunt. Nunc enim in Filium hominis dixerunt verbum

l'homme, elle aurait pu leur être pardonnée, s'ils s'étaient convertis, et s'ils avaient cru; mais si, après avoir reçu l'Esprit-Saint, ils avaient continué à se montrer hostiles à la fraternité et à la grâce qu'ils avaient reçue, cela n'aurait pas pu leur être pardonné ni dans ce monde ni dans l'autre. S'il les avait considérés comme étant déjà condamnés et n'offrant plus de prises à l'espérance, il ne les aurait pas prévenus de ses conseils, en leur disant : « Devenez un bon arbre. » — S. AUG. — Je n'ai pas appuyé cette manière de penser, parce que je croyais qu'elle devait être nécessairement prise ainsi, par ces paroles : « Pourvu toutefois que l'on finisse sa vie dans cette perversité d'âme. » Il ne faut, en effet, ne désespérer dans cette vie d'aucun péché, quelque grand qu'il soit, et la prière n'est jamais une imprudence, puisqu'il n'y a jamais lieu à désespoir.

S. AUG. — Ce passage contient un grand mystère, demandons-en la solution à la lumière divine. Je le dis à votre charité, peut-être dans toutes les Saintes-Écritures ne trouve-t-on pas une question plus difficile, plus importante. Je vous prie de remarquer d'abord que le Seigneur n'a pas dit : « Tout blasphème contre l'Esprit-Saint ne sera pas remis, » ni qu'il a dit : « Celui qui aura dit une parole quelconque contre l'Esprit-Saint; » mais : « Celui qui aura dit la parole. » — Au chapitre vi. — C'est pourquoi il n'est pas nécessaire que l'on désespère du pardon pour tout blasphème et pour toute parole contre l'Esprit-Saint, il suffit seulement de reconnaître qu'il y a une parole qui, dite contre l'Esprit-Saint, ne peut pas être rachetée. Les Saintes-Écritures ont en effet l'habitude de s'exprimer de manière que, lorsque

nequam, et potest eis dimitti, si conversi fuerint et ei crediderint. Si autem postquam Spiritum Sanctum acceperint, fraternitati invidere, et gratiam quam acceperunt oppugnare voluerint, non eis dimitti potest, neque in hoc seculo, neque in futuro. Nam si eos sic haberet condemnatos, ut nulla spes illis reliqua esset, non adhuc monendo indicaret, cum addidit, dicens : Aut facite arborem bonam, etc. AUG., in *lib. retract.* (lib. 1, cap. 19). Hoc autem non confirmavi, quia hoc putare me dixi; sed tamen addendum fuit : Si in hac tam scelerata mentis perversitate finierit hanc vitam; quoniam de quocunque pessimo in hac vita constituto non est utique desperandum; nec pro illo imprudenter oratur, de quo non desperatur.

AUG., *De verb. Dom.* (serm. 11, cap. 4

et 5). Est autem magnum secretum hujus questionis. Lumen ergo expositionis a Domino quaeratur. Dico autem charitati vestrae, forte in omnibus scripturis sanctis nulla major quaestio, nulla difficilior invenitur, etc. Prius ergo ut advertatis admoneo, non dixisse Dominum : Omnis blasphemia spiritus non remittetur; neque dixisse : Qui dixerit quodcumque verbum contra Spiritum Sanctum, sed, qui dixerit verbum : et cap. 6. Quapropter non est necesse ut omnem blasphemiam, et omne verbum quod dicitur contra Spiritum Sanctum, remissionem quisquam existimet non habere; sed necesse est plane ut sit aliquod verbum, quod si dicitur contra Spiritum Sanctum, nullam remissionem mereatur, etc. Solent enim Scripturae ita loqui, ut quando aliquid sic dicitur ut neque ex toto, neque ex parte, dictum

quelque chose ne peut pas être entendu à la fois du tout et de la partie, il n'est pas nécessaire que ce que l'on ne peut pas appliquer au tout, on ne puisse pas l'entendre de la partie. Ainsi, le Seigneur dit aux Juifs : « Si je n'étais pas venu, et si je ne leur eusse pas parlé, ils n'auraient pas péché; » il ne faut pas entendre ceci dans le sens que si le Christ n'était pas venu et n'avait pas parlé aux Juifs, les Juifs eussent été sans péché, mais dans ce sens qu'il est un péché que les Juifs n'auraient pas eu.—Et au chapitre XII.—L'enchaînement de nos idées nous amène à dire quel est ce blasphème contre l'Esprit-Saint. L'autorité nous est indiquée comme résidant dans le Père, l'incarnation comme étant propre au Fils, et comme existant dans l'Esprit-Saint. Ils ont voulu que, par ce qui est commun au Père et au Fils, nous fussions en communion et entre nous et avec eux : « Car la charité a été répandue en nos cœurs par l'Esprit-Saint qui nous a été donné. » Les péchés nous ayant rendus étrangers à la possession des biens véritables, la charité couvre la multitude des péchés. Que ce soit en l'Esprit-Saint que le Christ nous remette les péchés, cela doit se conclure de ses paroles à ses apôtres : « Vous recevrez l'Esprit-Saint, » paroles qui sont suivies immédiatement de celles-ci : « Ceux auxquels vous aurez remis les péchés, les péchés leur seront remis. » Le premier bienfait que reçoivent les croyants, c'est la rémission des péchés en l'Esprit-Saint; c'est contre ce don de la grâce que proteste le cœur impénitent. Donc l'impénitence n'est que ce blasphème contre l'Esprit-Saint, qui ne sera remis ni dans ce monde ni dans l'autre. « Celui qui, par la dureté de son cœur et par son cœur

sit; non sit necesse ut ex toto fieri possit, ut ex parte non intelligatur, etc. Sicut cum Dominus dixit Judæis (Joan., 11) : Si non venissem et locutus eis fuisset, peccatum non haberent : non enim ita dictum est, ut sine ullo omnino peccato vellet intelligi futuros fuisse Judæos, sed esse aliquod peccatum quod non haberent, nisi Christus venisset. [Et cap. 12.] Quis autem sit iste modus blasphemandi contra Spiritum Sanctum, ordo postulat ut dicamus, etc. Insinuatur siquidem nobis in Patre auctoritas, in Filio nativitas, in Spiritu Sancto Patris Filiique communitas. Quod ergo commune est Patri et Filio, per hoc nos voluerunt habere communionem, et inter nos, et secum : charitas enim diffusa est in cordibus nostris per Spiritum Sanctum, qui datus est nobis (ad Rom., 5). Et quia peccatis aliena-

bamur a possessione bonorum verorum charitas operit multitudinem peccatorum (1 Pet., 1). Quod enim Christus in Spiritu Sancto peccata dimittat, hinc intelligi potest, quod cum dixisset discipulis (Joan., 20) : Accipite Spiritum Sanctum, continuo subjecit : Si cui dimiseritis peccata, dimittentur illi, etc. Primum itaque credentium beneficium est in Spiritu Sancto remissio peccatorum : contra hoc donum gratuitum loquitur cor impœnitens : ipsa ergo impœnitentia est spiritus blasphemia quæ non remittetur, neque in hoc seculo, neque in futuro : contra enim Spiritum Sanctum, quo peccata dimittuntur, verbum valde malum (sive cogitatione, sive lingua sua) dicit, qui secundum duritiam cordis sui et cor impœnitens thesaurizat sibi iram in die iræ (Rom., 2). Hæc omnino impœnitentia non habet re-

impénitent, accumule la colère pour le jour de la colère ; » celui-là, soit dans sa pensée, soit par sa langue, prononce une parole très mauvaise contre l'Esprit-Saint par lequel les péchés sont remis. Cette impénitence complète ne peut recevoir le pardon des péchés, ni dans ce monde ni dans l'autre, parce que c'est la pénitence qui demande dans ce monde l'absolution qui vaut pour l'autre monde. — Et au chapitre XIII. — Mais cette impénitence, on ne peut pas en juger pendant que l'on vit sur la terre ; il ne faut désespérer de personne en pensant que Dieu peut par sa patience nous amener à la pénitence. Que sera-ce si ceux que vous remarquez comme étant plongés dans toutes sortes d'erreurs, et que vous condamnez comme étant tout-à-fait condamnés, que sera-ce si, avant la fin de leur vie, ils font pénitence et reçoivent leur pardon pour la vie future ? Ce blasphème qui est très multiple, et qui a plusieurs expressions différentes, l'Écriture a l'habitude de le désigner en l'appelant une seule parole. Le Seigneur n'a point prononcé une seule parole par les différents prophètes, et cependant il est dit : « La parole qui fut faite sur tel ou tel prophète. » — Et au chapitre XV. — Peut-être quelqu'un demandera ici si c'est l'Esprit-Saint seul qui remet les péchés, ou si c'est le Père et le Fils. Nous répondrons que c'est aussi le Père et le Fils ; car le Fils dit du Père : « Votre Père vous remettra vos péchés, » et il dit de lui-même : « Le Fils a sur la terre le pouvoir de remettre les péchés. » Pourquoi donc cette impénitence qui est sans pardon est-elle rapportée au seul Esprit-Saint ? C'est que celui qui est coupable de ce péché d'impénitence se montre rebelle au don de l'Esprit-Saint, don par lequel s'opère la rémission des péchés. — Et au chapitre XVII. — C'est que les péchés, qui ne sont

missionem, neque in hoc seculo, neque in futuro ; quia pœnitentia impetrat remissionem in hoc seculo, quæ valeat in futuro. (Et cap. 13.) Sed ista impœnitentia quandiu quisque in hac carne vivit, non potest judicari : de nullo enim desperandum est quandiu patientia Dei ad pœnitentiam adducit (Rom., 2, etc.) : quid enim si isti quos in quocunque genere erroris notas, et tanquam desperatissimos damnas, antequam istam vitam finiant, agant pœnitentiam, et inveniant veram vitam in futuro ? etc. Hæc autem blasphemia, quamvis proluxa et pluribus verbis contexta sit, solet tamen Scriptura etiam multa verba verbum appellare : neque enim unum verbum locutus est Dominus cuicunque prophetæ : et tamen

legitur : Verbum quod factum est ad illum, vel ad illum prophetam. (Et cap. 15.) Hic autem fortassis aliquis quærat, utrum tantummodo Spiritus Sanctus peccata dimittat, an, et Pater, et Filius : respondemus quod et Pater et Filius : ipse enim Filius de Patre dicit (Matth., 6) : Dimittet vobis Pater vester peccata vestra ; et de se ait : Filius hominis potestatem habet in terra dimittendi peccata (Matth., 9). Cur ergo illa impœnitentia quæ nunquam dimittitur, solum ad Spiritus Sancti blasphemiam dicitur pertinere ? tanquam ille qui in hoc impœnitentis peccato fuerit obligatus, dono Spiritus Sancti resistere videatur, quod eo dono fiat remissio peccatorum. (Et cap. 17.) Scilicet peccata, quia præter Ecclesiam non dimittan-

pas remis hors de l'Église ne sont remis que dans cet Esprit-Saint qui fait de l'Église une seule unité, etc. Donc la rémission des péchés, que toute la sainte Trinité opère, est dite avec raison appartenir à l'Esprit-Saint. C'est, en effet, cet esprit d'adoption des enfants dans lequel nous criions : « Mon Père, mon Père, » afin que nous puissions dire au Père : « Pardonnez-nous nos offenses. » C'est ainsi que nous le dit Jean : « Et c'est en lui que nous connaissons que le Christ reste en nous par cette participation à son esprit qu'il nous a donnée » (1). C'est à lui que doit remonter cette société qui fait de nous un seul corps, le corps du Fils unique de Dieu. — Et au chapitre xx. — C'est parce qu'en une certaine manière, l'Esprit-Saint est lui-même la société du Père et du Fils. — Et au chapitre xxii. — Celui-là donc qui sera coupable d'impénitence contre l'Esprit-Saint, dans lequel l'Église est unie en une seule société et en une seule communion, à celui-là il ne sera jamais pardonné. — S. CHRYS. — D'après la première exposition, les Juifs ignoraient quel était le Christ; ils avaient connu l'Esprit-Saint par une expérience suffisante, car c'était par lui que les prophètes avaient parlé. Sa parole revient donc à celle-ci : J'admets que vous péchiez contre moi à cause de cette chair qui s'interpose entre vous et moi; mais de l'Esprit-Saint, pouvez-vous dire que vous l'ignorez? C'est pour cela que ce blasphème ne vous sera pas pardonné. Vos injures qui portent sur les maladies guéries par moi, sur les démons que j'ai chassés; ces injures, vous en serez punis, car ces deux prodiges sont tous les deux l'œuvre de l'Esprit-Saint. Votre outrage ne m'atteint pas moi seulement, mais il porte jusqu'à l'Esprit-Saint; et, sur ces deux points,

(1) Jean, 4, v. 13.

tur, in eo spiritu dimitti oportebat, quo in unum Ecclesia congregatur, etc. Remissio ergo peccatorum, quam tota Trinitas facit, proprie ad Spiritum Sanctum dicitur pertinere : ipse enim est Spiritus adoptionis filiorum, in quo clamamus : Abba pater (Rom., 8), ut ei possimus dicere : Dimitte nobis debita nostra ; et in hoc cognoscimus (sicut dicit Joannes) quoniam Christus manet in nobis de Spiritu suo quem dedit nobis : ad ipsum etiam pertinet societas qua efficitur unum corpus unius Filii Dei, etc. (Et cap. 20.) Quia quodammodo societas Patris et Filii est ipse Spiritus Sanctus. (Et cap. 22.) Quisquis ergo reus fuerit impenitentiae contra Spiritum Sanctum, in

quo unitas et societas communionis congregatur Ecclesiae, nunquam illi remittetur.

CHRYS., in homil. (43, ut sup. 31). Vel aliter : secundum primam expositionem, Judaei quidem ignorabant Christum quis esset ; Spiritus autem Sancti sufficiens acceperant experimentum ; etenim prophetae per eum locuti sunt : quod ergo dicit, hoc est : Esto quod me offenditis propter carnem circumpositam, nunquid et de Spiritu Sancto habetis dicere, quoniam ignoramus eum ? Propter hoc non ignoscibilis est vobis haec blasphemia ; et hic et illic dabitis vindictam : quia enim daemones ejicere et sanitates perficere, Spiritus Sancti est ; non ergo mihi contumelias infertis solum, sed

notre condamnation sera inévitable dans ce monde et dans l'autre. Il en est qui ne seront punis que dans l'autre monde; il en est qui reçoivent en ce monde leur condamnation : ainsi de ceux qui profanent les mystères chrétiens, et dont il est parlé dans la première épître aux Corinthiens (1). Il en est, au contraire, qui reçoivent leur jugement seulement dans l'autre vie : ainsi du riche damné dont il a été parlé dans saint Luc. Il en est enfin qui sont punis dans l'autre monde et dans celui-ci, et ainsi des Juifs dont la vie devint intolérable après la prise de Jérusalem, et auxquels restaient réservées dans l'autre vie les peines les plus dures.

RAB. — L'autorité de ce passage détruit l'erreur d'Origène, qui assure qu'après un certain laps de temps tous les hommes recevront la rémission de leurs péchés, et il la réfute par ces mots : « Cela ne lui sera pas remis ni dans ce siècle ni dans l'autre. » — S. GRÉG. — Ceci nous donne à entendre que certaines fautes seront pardonnées sur cette terre, et d'autres dans la vie future; en effet, ce qui est nié sur un point seulement est accordé sur les autres. Cependant ce pardon dans la vie future ne doit être entendu que des plus petits péchés, ainsi des paroles oiseuses, des rires immodérés, ou le défaut de soins dans les affaires ordinaires que ne peuvent pas éviter, même ceux qui savent la manière de les conduire, ou bien l'ignorance en matière non grave. Il est des choses qui pèseront sur notre sort futur, si le pardon n'en a pas été obtenu sur cette terre; mais il faut savoir que celui-là seul sera débarrassé par le purgatoire, qui aura mérité dans cette vie cette indulgence par sa conduite.

(1) L'Apôtre s'exprime, en effet, de la manière suivante : *Celui qui mange indignement le corps du Christ mange son jugement* (1^{re} aux Cor., v. 19).

Spiritus Sancto; ideoque vobis inevitabilis erit condemnatio, et hic et illic. Etenim hominum hi quidem hic solum puniuntur, sicut qui indigne participaverunt mysteriis apud Corinthios (1 ad Cor., 11); hi autem illic solum, sicut dives in inferno (Luc., 16), hi autem hic et illic, sicut et ipsi Judei, qui et hic intolerabilia passi sunt Hierusalem capta, et ibi difficillimam sustinent penam.

RABA. In hac autem auctoritate extinguitur hæresis Origenis, qui asserit post multa secula omnes peccatores veniam consecuturos, quæ refellitur per hoc quod dicitur, quod : Non remittetur, neque in hoc secu-

lo : neque in futuro. GREG., in *Dialog.*, (lib. 4, cap. 34). Datur etiam intelligi, quasdam culpas in hoc seculo, quasdam vero in futuro relaxari : quod enim de uno negatur, de quibusdam conceditur : sed tamen hoc de parvis minimisque peccatis fieri posse credendum est; sicut est assidue otiosus sermo, immoderatus risus, vel peccatum curæ rei familiaris quæ vix sine culpa vel ab ipsis agitur qui culpam qualiter debeant declinare sciunt, aut in non gravibus culpis error ignorantie : quædam etiam post mortem gravant, si nobis in hac vita adhuc positis minime fuerint relaxata, etc. Hoc tamen sciendum est, quia illic saltim de minimis nil quisque purgationis obtinebit,

Ou dites que l'arbre est bon et que le fruit en est bon aussi; ou dites que l'arbre étant mauvais, le fruit aussi en est mauvais; car c'est par le fruit qu'on connaît l'arbre. Race de vipères, comment pouvez-vous dire de bonnes choses, vous qui êtes méchants? car c'est de la plénitude du cœur que la bouche parle. L'homme qui est bon tire de bonnes choses de son bon trésor; et l'homme qui est méchant tire de mauvaises choses de son mauvais trésor.

S. CHRYS. — Il revient encore repousser leurs attaques par de nouveaux arguments; il le fait non pas pour se débarrasser de leur accusation (ce qu'il avait dit auparavant suffisait pour cela), mais pour les amender. C'est à cette fin qu'il leur disait: « Ou bien, regardez l'arbre comme bon; » c'est comme s'il leur disait: Personne d'entre vous n'a dit qu'il était mal de délivrer les possédés du démon. Mais comme ils ne s'attaquaient pas à l'œuvre elle-même, et qu'ils se contentaient d'en chercher l'origine dans le diable, il leur montre que cette accusation n'est pas conséquente, et qu'elle est en dehors des idées ordinaires. Il était en effet infiniment honteux d'avoir une telle pensée. — S. JÉR. — Il les étreint par un raisonnement que les Grecs appellent *aphycton* (1), et que nous pouvons traduire par *inévitabile*. Il tire contre eux sa conclusion après les avoir pressés par les deux faces de cet argument: Si, leur dit-il, le diable est mauvais, il ne peut pas faire des actions bonnes; et si ce que vous voyez est bien, ce n'est pas le diable qui l'a fait. Il n'est pas possible que le bien vienne du mal ou que le mal vienne du bien. — S. CHRYS. — En effet, on juge l'arbre à son fruit, et non pas le fruit par l'arbre, et c'est ce qu'il ajoute: « S'il est vrai

(1) Αφεύκτον, que l'on ne peut éviter.

nisi qui hoc bonis actibus in hac vita positus ut obtineat, promeretur.

Aut facite arborem bonam, et fructum ejus bonum; aut facite arborem malam, et fructum ejus malum: si quidem ex fructu arbor agnoscitur. Progenies viperarum, quomodo potestis bona loqui cum sitis mali? Ex abundantia enim cordis os loquitur. Bonus homo de bono thesauro profert bona, et malus homo de malo thesauro profert mala.

CHRYS., in hom. (43, in Matth.). Post priores redargutiones, rursus eos aliter confundit. Hoc autem facit, non ut seipsum accusatione liberet (ad hoc enim sufficiebant priora), sed eos corrigere volens: unde dicit: Aut facite arborem bonam, etc. Ac si

dicat: Nullus vestrum dixit, quod malum est aliquos a dæmone liberare: sed quia operibus non maledicebant, sed diabolum dicebant hoc operantem, demonstrat quod hæc accusatio est præter consequentiam rerum, et præter communes conceptiones; talia autem configere est immensæ verecunditiæ. HIER. Constringit ergo eos syllogismo, quem Græci vocant aphyctum; nos inevitabilem possumus appellare; qui interrogatos hinc inde concludit, et in utroque cornu premit: Si, inquit, diabolus malus est, bona opera facere non potest; si autem bona sunt quæ facta cernitis, sequitur ut non sit diabolus qui illa fecit; neque enim fieri potest ut ex malo bonum, aut ex bono oriatur malum. CHRYS., in hom. (43, ut sup.). Etenim arboris dijudicatio a fructu

que l'on connaisse l'arbre à son fruit. » Quoique de l'arbre devienne le fruit, c'est cependant le fruit qui spécifie l'arbre. Pour vous, vous faites le contraire, n'ayant rien à reprendre dans les œuvres, vous portez un jugement à l'inverse de celui que vous porteriez d'un arbre, en m'appelant *démoniaque*. — S. HIL. — S'il repousse pour le présent les Juifs qui, après avoir vu les œuvres du Christ dépasser une puissance humaine, ne voulurent pas cependant confesser sa divinité, sa réponse peut s'étendre à tous ceux qui dans l'avenir attaqueront la foi, à tous ceux qui se sont jetés dans la multitude des hérésies, en refusant au Seigneur le nom de Dieu, et sa participation à la substance divine. Ces malheureux, ils n'ont su ni s'arrêter à la vérité, ni s'abriter en restant incrédules sous le manteau de l'ignorance! Cette comparaison de l'arbre nous le montre dans son humanité; car l'abondance de sa vertu sort pour alimenter une multitude de fruits. Il faut donc qu'il devienne un arbre bon, portant de bons fruits, ou un arbre mauvais, portant de mauvais fruits; non pas qu'un arbre mauvais puisse devenir bon, et réciproquement. Mais cette comparaison est ici pour signifier que le Christ doit être ou abandonné comme inutile, ou embrassé comme source de bons fruits. Vouloir garder le milieu, attribuer certaines choses au Christ, lui refuser ses grandes prérogatives, le respecter comme Dieu et lui refuser la participation à la divinité, c'est là un blasphème contre l'Esprit : vous n'osez pas lui refuser le nom de Dieu à cause du sentiment d'admiration que vous inspire la grandeur de ses œuvres, et par un retour de votre malice, vous déchirez sa noblesse et niez sa communion à la substance de

apparet, non fructus ab arbore : unde sequitur : Si quidem ex fructu arbor agnoscitur, etc. Etsi enim arbor fructus est cæsa, sed tamen fructus arboris est demonstrativus; vos autem contrarium facitis : in operibus enim nihil accusare habentes, contrarium de arbore fertis sententiam, me dæmoniacum appellantes.

HILAR (can. 12, ut sup.). Sio ergo in præsens Judæos refellit, qui cum intelligerent Christi opera ultra humanam esse virtutem, noluerunt tamen ea quæ Dei sunt confiteri : futuram vero omnem fidei pervertitatem coarguit; eorum scilicet, qui Divinitatem et communionem paternæ substantiæ Domino detrahentes in diversa hæresum studia efferbuerunt; neutrum facientes; nec inter gentes sub venia ignorantibus habitantes, nec in veritatis cognitione

versantes. Arborem se in corpore positum significat; quia per interiorem virtutis suæ fecunditatem exeat ubertas omnis in fructus : igitur arbor bona facienda cum fructibus bonis est, aut mala constituenda cum malis fructibus : non quod arbor mala possit constitui quæ bona est, nec econtra; sed ut per hæc significationem intelligeremus Christum aut tanquam inutilem relinquendum; aut tanquam bonum bonorum fructuum utilitate retinendum. Cæterum medium se agere, et Christo aliqua deferre, negare quæ maxima sunt, venerari tanquam Deum, Dei communionem spoliare; blasphemia spiritus est; ut cum per admirationem tantorum operum Dei nomen detrahere non audeas, per malevolentiam mentis generositatem ejus [abnegata paternæ substantiæ communionem] decerpas.

son Père. — S. AUG. — Ou bien, dans cet endroit, le Seigneur nous a avertis d'être de bons arbres, pour pouvoir porter de bons fruits; cette parole : « Faites un bon arbre et donnez de bons fruits, » est un précepte salutaire, il faut lui obéir; tandis que cette autre parole : « Faites un mauvais arbre et donnez de mauvais fruits, » n'est point un précepte d'agir ainsi, mais un avertissement pour l'éviter. Le Seigneur a voulu se prononcer ici contre ceux qui, en restant mauvais, prétendent pouvoir parler le bien ou pouvoir le faire; il le déclare impossible : il faut changer l'homme pour pouvoir changer les œuvres. Celui qui reste mauvais ne peut pas faire de bonnes œuvres, et si ce qui est bien persiste en lui, il ne peut pas faire des œuvres mauvaises. Le Christ trouva tous les hommes mauvais; mais il a donné le pouvoir de devenir enfants de Dieu à tous ceux qui croyaient en lui.

S. CHRYS. — Comme il parlait, non pas pour lui, mais pour l'Esprit-Saint, il les réprimande par ces mots : « Race de vipères, comment pouvez-vous dire de bonnes choses, vous qui êtes mauvais? » Ces paroles sont une accusation contre eux et une démonstration par eux-mêmes de ce qu'il vient de dire. Elles reviennent à ceci : Vous qui êtes des arbres mauvais, vous ne pouvez pas porter de bons fruits. Qu'y a-t-il d'étonnant à ce que vous parliez ainsi? vous avez été mal élevés par des pères mauvais, et vous avez une âme mauvaise. Remarquez qu'il ne dit pas : « Comment pouvez-vous bien parler, alors que vous êtes d'une race de vipères? » Cette construction de phrase ne se trouve que dans ce membre-ci de la proposition : « Comment pouvez-vous bien parler, vous qui êtes mauvais? » Il leur reproche de n'être qu'une race de vipères, à eux qui se vantaient de leurs aïeux (1). Pour exclure

(1) *Race de vipères, etc. Ne dites pas entre vous : Abraham est notre Père (Matth., 3, v. 8).*

AUG., *De verb. Dom.* (serm. 12). Vel in hoc admonuit nos Dominus, ut bonæ arbores simus, ut bonos fructus producere possimus : ubi enim ait : Facite arborem bonam, et fructum ejus bonum, est præceptum salubre, cui obedientia est necessaria. Quod autem dicit : Facite arborem malam, et fructum ejus malum, non præceptum est ut faciatis, sed monitio ut caveatis : contra hos enim dixit, qui putabant se cum mali essent, bona loqui posse, vel bona opera habere : hoc Dominus dicit esse non posse : prius enim est mutandus homo, ut opera mutantur : si enim manet homo in eo quod malus est, bona opera habere

non potest; si manet in eo quod bonus est, mala opera habere non potest : omnes ergo malas arbores Christus invenit, sed dedit potestatem filios Dei fieri credentibus in nomine ejus. (Joan. 1.)

CHRYS., in hom. (43, in Matth.). Quia vero, non pro seipso, sed pro Spiritu Sancto, facit sermonem, eos convenienter increpat, dicens : Progenies viperarum, quomodo potestis bona loqui, cum sitis mali? Hoc autem dixit, et eos incusans, et eorum quæ dicta sunt demonstrationem ex ipsis præbens : quasi dicat : Ecce vos sitis arbores malæ, non potestis portare fructum bonum : non ergo miror quod hæc loquimini : etenim

tout motif d'orgueil, il les sépare de la race d'Abraham, et leur attribue des aïeux de mœurs semblables. — RAB. — Ou bien, par ces mots : « Race de vipères, » il les appelle les fils et les imitateurs du diable, eux qui calomnient ses bonnes œuvres, chose qui est vraiment diabolique. — SUITE. — « Et la bouche parle de l'abondance du cœur. » Celui-là parle de l'abondance du cœur, qui n'ignore pas l'intention qui le fait parler. C'est cette pensée qu'il développe par les paroles suivantes : « Un homme bon tire de bonnes choses d'un bon trésor, et un homme mauvais tire de mauvaises choses d'un trésor mauvais : » Le trésor du cœur est l'intention de la pensée, et c'est par elle que le juge intérieur apprécie le mérite de l'action, de manière que souvent de plus grandes choses reçoivent une moindre récompense, et que, à cause de la lâcheté d'un cœur tiède, ceux qui font éclater au dehors les œuvres des plus grandes vertus reçoivent du Seigneur un prix moins élevé. — S. CHRYS. — Il donne ainsi une preuve de sa divinité en montrant qu'il voit le fond des cœurs; car il nous montre que non-seulement les paroles, mais les mauvaises pensées, seront punies. C'est là une conséquence naturelle, que la surabondance de la malice intérieure se répande au dehors par les paroles de la bouche. Lorsque vous entendrez un homme exprimer le mal, concluez à une corruption intérieure plus grande que celle qu'il exprime; car ce qui arrive à l'extérieur n'est que la surabondance de ce qui est à l'intérieur. C'est ainsi qu'il touche vivement à la culpabilité des Juifs. Si ce qu'ils ont dit est mal à ce point, pensez combien doit être mauvaise la

male nutriti estis a malis progenitoribus, et mentem malam habetis. Et vide quod non dixit : Qualiter potestis bona loqui, cum sitis progenies viperarum? Nihil enim hoc ad illud pertinet, sed : Qualiter potestis bona loqui, cum sitis mali? Progenies autem viperarum eos dixit, quia in progenitoribus gloriabantur : ut ergo excluderet eorum superbiam, separavit eos a cognatione Abraham, attribuens eis progenitores similium morum. RABA. Vel progenies viperarum (fid est, filios et imitatores diaboli) eos appellat; quia scienter bonis operibus detrahunt (quod diabolicum est). Unde sequitur : Ex abundantia enim cordis os loquitur. Ille homo ex abundantia cordis loquitur, qui non ignorat ex qua intentione verba promantur : quod apertius ostendere volens, subjungit : Bonus homo de bono thesauro profert bona, et malus homo de malo thesauro profert mala. Thesaurus

cordis intentio est cogitationis, ex qua interiorius arbiter judicat proventum operis; ut aliquando majora minorem habeant mercedem; aliquando ob incuriam cordis tepidi, majorum virtutum opera ostentantes, minora a Domino præmia sortiantur. CHRYS., in hom. 43 (ut sup.). Ex his etiam demonstrat suam Deitatem scientem cordis occulta : quoniam non verborum solum, sed etiam malarum cogitationum, exsolvent vindictam. Est autem naturæ consequentia, supereminentis intus nequitie verba per os extra effundi : quare cum audieris hominem male loquentem, multo ampliores aestimes nequitiam quam verba demonstrant : quod enim exterius dicitur, est superfluentia ejus quod intus est. In quo eos vehementer tetigit : si enim quod dictum est ab eis, ita est malum, excogitata radix verborum quam maligna est? Contingit autem hoc decenter · lingua enim confusa multoties

racine de ces pensées. Mais il faut entendre ceci avec réserve. Souvent, en effet, la langue d'un homme ne répand pas au dehors la malice, liée qu'elle est par la honte(1); tandis que le cœur, ne se produisant à aucun regard, enfante le mal sans crainte, il prend peu de souci de Dieu; mais lorsque la foule des vices intérieurs s'est accrue, l'on voit se produire par les paroles ce qui se cachait à l'intérieur. C'est là le sens de ces paroles: « De l'abondance du cœur la bouche parle; » et de celle-ci : « Que l'homme puise dans les trésors du cœur. »

S. JÉR. — Par ces paroles : « L'homme bon tire de bonnes choses d'un bon trésor, » ou bien le Seigneur montre aux Juifs, qui blasphémaient en lui la divinité, à quels trésors ils ont puisé; ou bien cette sentence se rapporte à ce qui précède, et montre que, puisque l'on ne peut pas tirer de mauvaises choses d'un bon trésor, et de bonnes choses d'un mauvais trésor, ainsi le Christ n'a pas pu mal agir, et le diable bien.

Or, je vous déclare que les hommes rendront compte au jour du jugement de toute parole inutile qu'ils auront dite(2). Car vous serez justifié par vos paroles, et vous serez condamné par vos paroles.

S. CHRYS. — Après avoir posé ces prémisses, le Seigneur arrive à des preuves, qui doivent leur inspirer une grande crainte, et il leur montre la dernière peine que subiront ceux qui ont agi ainsi, en leur disant : « Je vous le dis à vous que toute parole oisive que les hommes auront dite, ils en rendront raison. » — S. JÉR. — En voici le sens : Si toute

(1) Le sens du texte *confusa* est déterminé par le grec *αἰσχυνομένην*.

(2) Ceci est évidemment un proverbe tiré de la Sainte-Ecriture, mais l'on ne sait pas d'où. On trouve quelque chose de semblable dans Job, 15, v. 7.

non repente effundit nequitiam : cor autem nullum hominum habens testem, sine timore quæcunque vult parturit mala : Dei enim non multa cura est ei, sed cum augeatur multitudo malorum quæ intus sunt, quæ interim occultabantur, extra per verba proveniunt : et ideo dixit : Ex abundantia cordis os loquitur : et quod homo de thesauris cordis loquitur.

HIER. In hoc autem quod dicit : Bonus homo de bono thesauro profert bona, etc. Vel ipsos Judæos Deum blasphemantes ostendit, de quali thesauro blasphemiam proferant : vel cum superiori quæstione hæret sententia, quod quomodo non possit bonus homo proferre mala, nec malus

bona : sic non possit Christus mala, nec diabolus bona opera facere.

Dico autem vobis, quoniam omne verbum otiosum quod locuti fuerint homines, reddent rationem de eo in die judicii : ex verbis enim tuis justificaberis, et ex verbis tuis condemnaberis.

CHRYS., in hom. (43, ut sup.). Post præmissa ei Dominus multum timorem incutit : ostendens quod ultimam dabunt vindictam, qui talia deliquerunt : unde dicit : Dico autem vobis, quoniam omne verbum otiosum quod locuti fuerint homines, reddent rationem, etc. HIER. Et est

parole oiseuse qui n'édifie en rien ceux qui l'entendent n'est pas sans danger pour celui qui la dit, et qu'au jour du jugement dernier chacun doit rendre compte de ses discours, à combien plus forte raison, vous qui calomniez les œuvres de l'Esprit-Saint et qui dites que je chasse les démons par Béezéub, vous rendrez compte d'une pareille calomnie. — S. CHRYS. — Il ne dit pas : « Laquelle vous avez parlée, vous ; » en étendant la parole à tout le genre humain, il la rend moins difficile à porter pour les auditeurs. La parole oiseuse est celle qui contient un mensonge ou une calomnie ; quelques-uns l'étendent à la parole vaine, à celle par exemple qui excite un rire désordonné, ou indécent, ou déshonnête. — S. GRÉG. — Ou bien, la parole oiseuse est celle qui manque de rectitude et qui n'est pas motivée par la nécessité. — S. JÉR. — Laquelle n'a aucune utilité ni pour celui qui parle, ni pour celui qui écoute : ainsi lorsque, au lieu de parler de choses sérieuses, nous ne parlons que de choses frivoles, et que nous nous occupons d'anciennes fables. Celui qui ajoute des paroles bouffonnes et qui livre sa bouche aux grands éclats de rire en y mêlant quelques plaisanteries honteuses, celui-là ne sera pas coupable d'une parole oiseuse, mais d'une parole criminelle. — RÉMIG. — Des paroles précédentes dépend cette sentence : « Ce sont vos paroles qui vous condamneront ; ce sont vos paroles qui vous justifieront. » Il n'est point douteux qu'on ne soit condamné à cause des paroles mauvaises qu'on aura dites ; quant aux paroles bonnes, elles ne pourront justifier que si elles sortent d'une conviction intime, ou d'une intention pieuse. — S. CHRYS. — Remarquez que ce jugement n'a rien de dur : la sentence ne portera que sur ce qu'on aura dit de vous, mais

sensus : Si otiosum verbum quod nequam ædificat audientes, non est absque periculo ejus qui loquitur, et in die judicii reddet unusquisque rationem sermonum suorum ; quanto magis vos, qui opera Spiritus Sancti calumniâmini, et dicitis me in Beezéub ejicere dæmonia, reddituri estis rationem calumniæ vestræ ? CHRYS., in hom. (43, ut sup.). Non autem dixit : Quod locuti estis vos ; simul quidem omne hominum erudiens genus, simul autem minus onerosum faciens suum sermonem. Otiosum autem verbum est quod mendax est, quod calumniâ habet. Quidam autem dicunt quoniam et vanum ; quale est quod risum movet inordinatum, vel turpe, vel inverecundum. GRÉG., in hom. (9, in Evan.). Vel otiosum verbum est, quod aut utilitate

rectitudinis, aut ratione justæ necessitatis caret. HIER. Quod scilicet sine utilitate et loquentis dicitur et audientis ; si omissis seriis, de rebus frivolis loquamur, et fabulas narremus antiquas. Cæterum qui scurrilia replicat, et cachinnis ora dissolvit, et aliquid profert turpitudinis, hic non otiosi verbi, sed criminosi tenebitur reus. RÉMIG. Ex superioribus autem verbis adhuc sequens dependet sententiâ, cum dicitur : Ex verbis enim tuis justificaberis et ex verbis tuis condemnaberis : non est dubium quia unusquisque de verbis suis malis quæ loquitur, condemnabitur : verumtamen ex bonis verbis non justificatur quis, nisi ex intimo corde et devota intentione ea proferat. CHRYS., in hom. (43, ut sup.). Vide autem quia non est onerosum hoc iudicium

sur vos propres paroles; ce ne sont pas ceux qui sont accusés qui sont à craindre, mais ce sont ceux qui accusent les autres; personne ne sera forcé de s'accuser du mal qu'il aura entendu, mais du mal qu'il aura dit lui-même.

Alors quelques-uns des scribes et des pharisiens lui dirent : Maître, nous voudrions bien que vous nous fissiez voir quelque prodige. Mais il leur répondit : Cette race méchante et adultère demande un prodige; et on ne lui en donnera point d'autre que celui du prophète Jonas. Car comme Jonas fut trois jours et trois nuits dans le ventre de la baleine, ainsi le Fils de l'homme sera trois jours et trois nuits dans le cœur de la terre.

S. CHRYS. — Comme le Seigneur a plusieurs fois déjà lié la langue impertinente des pharisiens par les réponses qu'il leur a faites, ceux-ci se rejettent sur les œuvres, et c'est avec étonnement que l'évangéliste ajoute : « Alors, plusieurs des scribes lui répondirent. » Alors, c'est-à-dire lorsqu'il aurait fallu fléchir et admirer, et s'étonner. Mais ils ne renoncent pas à leur malice; car ils disent pour le prendre : « Nous voulons voir un miracle de vous. » — S. JÉR. — Ils demandent des miracles, comme si ce qu'ils ont vu jusqu'ici n'était pas des miracles. Saint Luc exprime d'une manière plus explicite quel est ce miracle qu'ils lui demandent : « Nous voulons voir de vous un miracle dans le ciel. » C'est peut-être un feu qui, comme celui d'Isaïe, serait descendu d'en haut, ou bien un miracle comme celui de Samuel, qui, contrairement à la température du lieu, fit mugir les tonnerres, briller les éclairs et tomber les pluies. Comme s'ils ne pouvaient pas faire porter leur détraction sur de semblables miracles, en disant

Non ex quibus alius dixit de te, sed ex quibus ipse locutus es, sententias judex feret. Non igitur accusatos timere oportet, sed accusantes : non enim illi coguntur accusare se pro his malis quæ audierunt, sed hi pro his quæ male dixerunt.

Tunc responderunt et quidam de scribis et pharisæis dicentes : Magister, volumus a te signum videre. Qui respondens ait illis : Generatio mala et adultera signum quærit, et signum non dabitur ei, nisi signum Jonas prophætæ : sicut enim fuit Jonas in ventre ceti tribus diebus et tribus noctibus, sic erit Filius hominis in corde terræ tribus diebus et tribus noctibus.

CHRYS., in homil. [44, in Matth.]. Quia

Dominus superius multoties verbis invecundam pharisæorum obstruxerat linguam, rursus ad opera veniunt : quod admirans Evangelista, dicit : Tunc responderunt ei quidam de scribis, etc. Tunc scilicet cum flecti oportebat, cum admirari, cum obstupescere; sed tunc a malitia non desistunt; dicunt enim : Volumus a te signum videre, ut eum capiant.

HIER. Sic signa postulant, quasi quæ viderant, signa non fuerint : sed in alio evangelista quid petant plenius explicatur [LUC., 11] : Volumus a te signum videre de cælo. Vel in morem Eliæ, ignem de sublimi venire cupiebant (4 Reg., 1); vel in similitudinem Samuelis tempore æstivo (contra naturam loci), mugire tonitrua, cornuscare fulgura, imbres ruere (1 Reg.,

qu'ils étaient le résultat d'influences occultes et diverses de l'atmosphère. Toi qui calomnies ce que tu vois de l'œil, que tu touches de la main, dont tu ressens l'utilité, que diras-tu du miracle qui descendra du ciel? Tu répondras sans doute que les magiciens en Égypte ont fait beaucoup de prodiges dans les airs.

S. CHRYS. — Leurs paroles respirent l'adulation et l'ironie. Auparavant ils l'outrageaient en l'appelant démoniaque : ils le flattent maintenant en l'appelant maître. Et c'est pour cela que le Seigneur leur parle avec véhémence, et répondant, il leur dit : « Méchante génération ! » Lorsqu'ils l'outrageaient, il leur répondait avec douceur : il leur répond avec vivacité lorsqu'ils le flattent, se montrant ainsi supérieur à toute faiblesse, l'outrage ne pouvant l'entraîner à la colère, ni la flatterie l'adoucir. Or, ce qu'il dit revient à ceci : « Qu'y a-t-il d'étonnant que vous fassiez cela contre moi, qui vous suis inconnu, vous qui agissez de la même manière envers mon Père, dont vous avez une si grande expérience, et que vous abandonnez pour courir au démon ? » Il les appelle « génération mauvaise, » parce qu'ils se sont toujours montrés ingrats envers leurs bienfaiteurs. Les bienfaits ne font que les rendre plus mauvais ; ce qui est le dernier degré de la perversité. — S. JÉR. — C'est une belle parole que celle-ci : « Et adultère, » parce qu'elle avait abandonné son mari, et que, suivant Ézéchiël, elle s'était livrée à plusieurs amants (1). — S. CHRYS. — Il se montre ainsi l'égal du Père, puisque ne pas croire en lui fait une génération adultère.

(1) Ch. 16, v. 15 : « Tu as montré les désirs de fornication à tout passant pour te livrer à lui. » 24 : « Tu t'es fait un lieu de prostitution de tous les plateaux ; tu as élevé un signal de ta prostitution à l'ouverture de tout chemin, v. 33 ; tu as donné des récompenses à tous tes amants. »

7 et 12). Quasi non possint et illa calumniari, et dicere ex occultis et variis aeris passionibus accidisse : nam qui calumniaris ea quæ oculis vides, manu tenes, utilitate sentis, quid facturus es de his quæ de cælo venerint? Utique respondebis et Magos in Egypto multa signa fecisse de cælo (*Exod.*, 7 et 8).

CHRYS., in homil. (43, ut sup.). Verba autem eorum adulatione et ironia sunt plena : et prius quidem convitiabantur, dæmoniacum eum dicentes ; nunc autem adulantur, vocantes eum magistrum : propter hoc et Dominus eos vehementer arguit : unde sequitur : Qui respondens ait illis : Mala generatio, etc. Et quidem cum ei convitiabantur, mansuete eis respondebat ;

cum autem adulabantur, convitiose ; demonstrans quod utraque passio erat superior ; et neque convitiis in iram deducitur, neque ab adulatione mollitur. Quod autem dicit, tale est : Quid mirum si hoc in me facitis, qui ignotus sum vobis, cum in patrem, cujus tantam accepistis experientiam, hoc idem fecistis, derelicto eo ad dæmones currentes? Propter hoc autem eos dicit generationem malam, quia ingrati semper facti sunt circa benefactores ; et beneficiis deteriores fiunt, quod est ultimæ malitiæ. HIER. Egragie autem dixit : Et adultera, quia dimiserat virum, et juxta Ezechielem (cap. 16), multis se amatoribus copulavit. CHRYS., in homil. (43, ut sup.). Unde et monstrat se Patri æqualem,

RAB. — Il commence sa réponse, non pas en leur donnant un signe du ciel, ce dont ils étaient indignes, mais en le tirant du plus profond des enfers. Mais il donna un signe dans le ciel à tous ses disciples, en leur montrant un symbole de sa gloire et du bonheur éternel sur la montagne, et plus tard en s'élevant réellement à leurs yeux dans le ciel. « Et un signe ne sera pas donné. » — S. CHRYS. — Il ne faisait pas des miracles pour les entraîner, car il les savait de pierre, mais pour en convertir d'autres. Ou bien, c'était pour ne pas leur donner un signe tel qu'ils le lui demandaient. Il leur donna plus tard un signe en leur faisant connaître sa vertu par leur propre châtement; c'est ce qu'il leur insinue à mots couverts, en leur disant : « Un signe ne lui sera pas donné; » parole qui revient à celle-ci : J'ai fait éclater beaucoup de bienfaits, aucun n'a pu vous persuader de rendre honneur à ma puissance; mais vous la connaîtrez pour votre malheur quand vous verrez cette cité couchée par terre. En attendant il intercale un mot sur sa résurrection, dont ils devaient reconnaître la vérité par ce dont ils devaient être affligés plus tard, et il leur dit : « Si ce n'est le signe de Jonas, prophète. » La croix n'aurait jamais pu être admise par la foi, si elle n'avait pas eu tant de miracles pour l'appuyer. Si on n'avait pas cru en elle, on n'aurait pas cru en la résurrection; c'est pour cela qu'il l'appelle un signe, et que pour en faire admettre la vérité il en rappelle une figure prophétique : « Ainsi que Jonas fut dans le ventre de la baleine. » — RAB. — Il montre les Juifs criminels à l'instar des Ninivites, et près de leur ruine s'ils ne se convertissent pas; mais ainsi que Jonas annonce la peine, en montrant la manière dont on peut l'éviter, ainsi les Juifs ne

si ei non credere generationem adulteram fasit.

RABA. Deinde respondere incipit, non eis signum de cœlo (quod indigni erant videre), sed de profundo inferi tribuens. Discipulis autem suis signum de cœlo dedit, quibus æternam beatitudinis gloriam, et prius in monte figuraliter (Matth., 17), et post veraciter in cœlum superelevatus ostendit (Marc., 16). Unde sequitur : Et signum non dabitur, etc. CHRYS., in hom. (43, ut sup.). Quia non ut eos induceret, signa faciebat (sciebat enim eos lapideos esse), sed ut alios emendaret : aut quoniam non acciperent signum quale est illud quod petebant : signum enim eis factum est, quando per propriam pœnam cognoverunt ejus virtutem : hoc igitur occulto insinuans, dicit : Signum non dabitur ei : ac si dice-

ret : Multa beneficia demonstravi : nihil horum vos allexit ad venerandum meam virtutem, quam cognoscetis per pœnam, quando civitatem vestram in terram projectam videbitis. Interim autem sermonem de resurrectione interponit, quem cognituri erant per ea quæ postea erant passuri, dicens : Nisi signum Jonæ prophetæ : crux enim profecto credita non esset, nisi signa testantia habuisset : hac autem non credita et resurrectio utique credita non esset : propter hoc et signum hoc vocat, et figuram in medium fert, ut veritas credatur : unde sequitur : Sicut fuit Jonas in ventre ceti, etc. RAB. Ostendit Judæos ad instar Ninivitarum criminosos, et nisi pœniterent subversioni proximos : sed sicut illis denuntiatur supplicium, et demonstratur remedium (Jon., 3), ita Judæi non debent

devront pas désespérer de leur pardon, si du moins, après la résurrection du Christ, ils font pénitence. Le nom de Jonas signifie *colombe* et *celui qui gémit* : il fut une figure de celui sur lequel l'Esprit-Saint descendit en forme de colombe, et qui porta nos péchés. La baleine qui engloutit Jonas au milieu de la mer signifie la mort que le Seigneur supporta sur cette terre. Jonas fut trois jours et trois nuits dans le ventre de la baleine; le Christ dans le sépulcre; Jonas fut jeté sur la plage aride; le Christ ressuscita dans la gloire.

S. Aug. -- Quelques-uns, ignorant la manière de s'exprimer de l'Écriture, ont voulu entendre par la nuit ces trois heures qui s'écoulèrent de la sixième à la neuvième, pendant lesquelles le soleil fut obscurci, et par jour, les autres trois heures, depuis la neuvième jusqu'à son coucher, pendant lesquelles cet astre fut rendu à la terre; puis vient la nuit du sabbat qui, comptée avec le jour qui la précédait, donne pour résultat deux nuits. Il en résulte aussi deux jours. Après le sabbat, suit immédiatement la nuit du premier jour après le sabbat, c'est-à-dire celle qui ouvre le dimanche; c'est alors que le Seigneur ressuscita. Cela fait donc deux jours et deux nuits, et de plus une autre nuit, alors même qu'on la prendrait dans toute son étendue et que nous ne prendrions pas l'aurore de la résurrection comme la partie extrême de cette nuit. C'est ainsi qu'en comptant les six heures, trois de ténèbres et trois de plein jour, l'on trouve trois jours et trois nuits; mais, d'ailleurs, il nous reste comme solution, à entendre les choses d'après la manière ordinaire de s'exprimer des Écritures, qui prennent la partie comme le tout. — S. Jér. — Non pas qu'il ait été tout-à-fait trois jours et trois nuits dans les enfers, mais la moitié de la veille de Pâques

desperare veniam, si saltem post Christi resurrectionem egerint penitentiam. Jonas enim (id est, columba vel dolens) signum est ejus super quem descendit Spiritus Sanctus in specie columbæ [Luc., 3], et qui dolores nostros portavit [Esai., 53]. Piscis qui Jonam devoravit in pelago [Joan., 2] significat mortem quam Christus passus est in mundo : tribus diebus et noctibus fuit ille in ventre ceti, et iste in sepulchro; ille ejectus est in aridam, iste resurrexit in gloriam.

AUG., *De con. Evang.* [lib. 3, cap. 24]. Quidam autem modum locutionis Scripturæ nescientes, noctem voluerunt annumerare tres illas horas a sexta usque ad nonam, quibus sol obscuratus est, et diem tres horas alias, quibus iterum terris est reddi-

tus, id est, a nona usque ad ejus occasum : sequitur enim nox futura sabbati, quæ cum suo die computata erunt jam duæ noctes et duo dies. Porro autem post sabbatum sequitur nox primæ sabbati (id est, illucescentis diei dominicæ) in qua tunc Dominus resurrexit : erunt ergo duæ noctes et duo dies, et una nox, etiamsi tota posset intelligi; nec ostenderemus quod illud diluculum pars ejus extrema sit : quapropter nec annumeratis illis sex horis (quarum tribus tenebratus est, et tribus illuxit) constabit ratio trium dierum et trium noctium : restat ergo ut hoc inveniatur illo Scripturarum usitato loquendi modo, quo a parte totum intelligitur. HIER. Non quod omnes tres dies et tres noctes in inferno fuerit, sed quod in parte parasceves et do-

et le commencement du dimanche étant comptés, ainsi que toute la journée du sabbat, il en résulte trois jours et trois nuits. — S. AUG. — L'Écriture elle-même nous témoigne que ces trois jours ne furent pas complets; mais la seconde partie du premier jour est comptée pour le jour entier; ainsi du troisième jour, quant à sa première partie. Le second jour divise ces vingt-quatre heures en douze heures de jour et douze heures de nuit. La nuit qui se termina par cette aurore qui annonça la résurrection du Seigneur appartient au troisième jour; c'est ainsi que les jours se comptent en partant des ténèbres pour aller à la lumière, à cause de la réparation de l'homme; ainsi qu'à cause de sa chute future, les premiers jours avaient compté du jour à la nuit. — S. CHRYS. — Il ne dit pas clairement qu'il doit ressusciter, parce qu'ils se seraient moqués de lui; mais il le dit à mots couverts, pour le faire accepter par ceux qu'il prévoyait lui donner leur foi. Il ne dit pas : « Dans la terre, » mais : « Dans le cœur de la terre, » afin d'annoncer son tombeau, et que personne ne pût croire à une mort seulement apparente. Il a voulu y passer trois jours, afin que l'on ne pût pas douter de sa mort; d'ailleurs la figure nous donne ici le caractère de la réalité : Jonas ne fut pas trois jours en apparence dans le ventre de la baleine, mais il le fut en vérité. Or, pendant que nous trouvons la réalité dans ce qui n'était que figuratif, pourrions-nous croire à la simple apparence de la réalité elle-même? C'est pour cela qu'il faut tenir comme réellement enfants du diable les sectateurs de Marcion, qui ont affirmé que la passion du Christ n'était que chimérique. Cet exemple de Jonas est un témoignage que c'était réellement pour eux qu'il devait souffrir, quoique sa passion ne dût pas servir à cette génération (1).

(1) L'on ne peut pas s'empêcher ici de mettre en regard le prophète et le Seigneur :

<p>minicæ, et tota die sabbati tres dies et tres noctes intelligantur. AUG., 4, <i>De Trinit.</i> (cap. 9). Ipsum enim triduum non plenum et totum fuisse Scriptura testis est; sed primus dies a parte extrema totus annumeratus est; dies vero tertius a parte prima et ipse totus; medius autem inter eos (id est, secundus dies) absolute totus 24 horis suis, 12 nocturnis, 12 diurnis: nox enim usque ad diluculum quo Domini resurrectio declarata est, ad tertium pertinet diem: sicut enim primi dies propter futurum hominis lapsum a luce in noctem, ita isti propter hominis reparationem a tenebris in lucem computantur. CHRYS., in</p>	<p>homil. (44, ut sup.). Non autem manifeste dixit, quod resurgeret, quia eum derisissent; sed occulte insinuat, ut et illi crederent quod præcivit: non autem dixit: In terra, sed, in corde terræ, ut et sepulcrum ostenderet, et nullus solam mortis apparentiam suspiceretur: et tres dies propter hoc posuit, ut credatur quod mortuus est. Sed ipsa figura veritatem demonstrat; non enim fuit Jonas in ventre ceti in phantasia, sed in veritate: neque figura fuit in veritate, et veritas in imaginatione: propter quod manifestum est quod filii sunt diaboli Marcionem sequentes, qui Christi passionem phantasticam esse asseruit: et</p>
---	---

Les Ninivites s'élèveront au jour du jugement contre cette race, et la condamneront; parce qu'ils ont fait pénitence à la prédication de Jonas; et cependant il y a ici plus que Jonas. La reine du Midi s'élèvera au jour du jugement contre cette race, et la condamnera; parce qu'elle est venue des extrémités de la terre pour entendre la sagesse de Salomon; et cependant il y a ici plus que Salomon.

S. CHRYS. — Afin que personne ne pût penser qu'il devait en être plus tard des Juifs ainsi qu'il en avait été des Ninivites, et qu'ils dussent se convertir après la résurrection du Seigneur, ainsi que ces derniers s'étaient convertis à la voix de Jonas et avaient arraché leur ville à la destruction, le Sauveur établit ici le contraire et montre que non-seulement ils ne percevront aucun fruit du bienfait de sa passion, mais qu'ils deviendront encore plus redevables à la justice divine, ainsi qu'il l'établit plus bas par les exemples du démon. En attendant, il montre l'équité de leur condamnation en disant : « Ceux de Ninive se lèveront dans le jugement avec cette génération. » — RÉMIG. — Le Seigneur établit ici qu'il n'y aura qu'une seule résurrection pour les bons et pour les méchants, et réfute quelques hérétiques qui ont dit qu'il y aura une résurrection pour les bons et une pour les méchants. Il détruit aussi de cette manière cette fable des Juifs, qui ne cessent de répéter que la résurrection sera célébrée pendant mille ans avant le jugement; il montre le contraire, en nous faisant voir dans ses paroles le jugement succédant immédiatement à la résurrection : « Et

le prophète qui sauve ceux pour lesquels il se jette à la mer, et le Seigneur qui, ainsi que nous l'apprend ici saint Chrysostôme, est inutile dans son sacrifice à la génération à laquelle il rappelle ce fait de Jonas.

quod pro eis esset passurus (licet eis non proficeret), per hoc innuit quod illi generationi signum daretur Jonæ prophetæ.

Viri Ninivitæ surgent in judicio cum generatione ista, et condemnabunt eam, quia penitentiam egerunt in prædicatione Jonæ : et ecce plusquam Jonas hic. Regina Austri surget in judicio cum generatione ista, et condemnabit eam, quia venit a finibus terræ audire sapientiam Salomonis : et ecce plusquam Salomon hic.

CHRYS., in hom. (44, ut sup.). Ne aliquis existimaret quod talia deinceps futura essent in Judæis, qualia Ninivitis contigerant; ut sicut Jonas illos convertit, et civi-

tas fuit a periculo liberata, ita isti post resurrectionem converterentur; Dominus nunc totum contrarium ostendit; quoniam scilicet ex beneficio passionis nullum fructum perceperunt, sed et gravia patientur, ut infra ostendit per exemplum dæmonis. Interim autem ostendit quod juste patientur, dicens : Viri Ninivitæ surgent in judicio cum generatione ista. RÉMIG. Ostendit autem Dominus his verbis unam esse malorum et bonorum resurrectionem futuram, contra quosdam hæreticos, qui dixerunt unam esse resurrectionem bonorum et alteram malorum. Destruitur etiam his verbis fabula Judæorum, qui solent dicere quod ante judicium mille annis celebretur resurrectio; aperte his verbis ostendens, quin

ils la condamneront. » — S. JÉR. — Non pas par une sentence émanée de leur pouvoir, mais par la juxta-position de leur conduite; c'est pour cela qu'il ajoute : « Parce qu'ils ont fait pénitence à la voix de Jonas, et ici il y a plus que Jonas. » Le mot *hic* doit être pris dans le sens d'adverbe de lieu, et non dans celui de pronom. « Jonas (selon la version des Septante) prêcha pendant trois jours (1) : moi pendant un temps bien plus long; il s'adressait aux Assyriens, nation infidèle, je m'adresse aux Juifs, peuple de Dieu; il ne fit que prêcher, ne faisant pas de miracles; moi, après en avoir fait de si grands, j'ai eu à supporter de m'entendre appeler Béalzébub. »

S. CHRYS. — Le Seigneur ne s'arrête pas là; mais il ajoute une autre citation, en disant : « La reine du Midi. » Celle-ci est encore plus considérable que la première. Jonas alla trouver les Ninivites : la reine du Midi n'attendit pas que Salomon vint vers elle, mais elle alla elle-même vers lui, et c'était une femme, et une barbare et une étrangère éloignée; elle ne craignait pas la mort, et elle céda au seul attrait des paroles de la sagesse. Là où cette femme est venue, je suis venu moi-même; elle venait des extrémités de la terre; moi, je parcours les villes et les campagnes; elle venait pour apprendre la science des arbres et des végétaux; moi, je viens pour révéler d'ineffables mystères. — S. JÉR. — Cette reine du Midi condamnera le peuple des Juifs, de la même manière que les Ninivites condamneront Israël incrédule. C'est là cette reine de Saba, dont il est question dans le livre III des Rois, et dans les Paralipomènes. Elle vint dans la Judée au travers de mille

(1) Non pas qu'il eût besoin de trois jours pour parcourir la ville de Ninive, ainsi que l'ont dit quelques interprètes, mais parce qu'il avait dit dans sa prédication : « Dans trois jours Ninive sera détruite. » La Vulgate, d'après l'hébreu, a mis quarante jours au lieu de trois jours.

mox ut celebrabitur resurrectio, celebrabitur et judicium. Et condemnabunt eam. HIER. Non sententiæ potestate, sed comparationis exemplo : unde subdit : Quia pœnitentiam egerunt in prædicatione Jonæ. Et ecce plusquam Jonas hic, etc. Hic, adverbium loci, non pronomen intelligas : Jonas (secundum 70 interpretes) triduo prædicavit; ego tanto tempore : ille Assyriis genti incredulæ, ego Judæis populo Dei; ille voce locutus est simplici, nihil signorum faciens; ego tanta faciens, Bælzebub calumniam sustineo.

CHRYS., in hom. (44, ut sup.). Non autem hic stat Dominus, sed et aliam an-

nuntiationem adjungit, dicens : Regina Austri, etc. Istud plus fuit quam prius. Jonas enim ad illos abiit; regina autem Austri non expectavit Salomonem ad ipsam iræ, sed ipsa ad eum accessit; et mulier, et barbara, et remota; non mortem formidans, illecta sola cupidine verborum sapientum. Ibi ergo mulier advenit, huc ego veni; et ipsa quidem a finibus terræ surrexit, ego autem civitates et castra circumieci; et illa quidem de arboribus et lignis disputavit, ego autem de ineffabilibus mysteriis. HIER. Eodem ergo modo condemnabit regina Austri populum Judæorum, quo condemnabunt viri Ninivitæ Israel incrédule.

difficultés, et après avoir abandonné son royaume pour entendre la sagesse de Salomon, elle lui offrit une multitude de présents (1). Par Ninive et par la reine de Saba, nous voyons, sous la figure, la foi des nations préférée à Israël. — RAB. — Par les Ninivites, il faut entendre ceux qui renoncent au péché; la reine nous montre ceux qui ne savent pas pécher : la sagesse préserve du péché, la pénitence l'efface.

RÉMIG. — C'est une belle figure que celle qui nous présente l'Église des nations comme une reine; car elle sait gouverner les mœurs : c'est d'elle donc qu'il a été dit : « La reine a été vue à notre droite. » C'est la reine du Midi, parce qu'elle surabonde du feu de l'Esprit-Saint. Le vent du midi nous est une figure de l'Esprit-Saint. Salomon, dont le nom signifie le Pacifique, signifie celui dont il nous a été dit : « Celui-ci est notre paix. »

Lorsque l'esprit impur est sorti d'un homme, il va dans des lieux arides, cherchant du repos, et il n'en trouve point. Alors il dit : Je retournerai dans ma maison d'où je suis sorti; et revenant il la trouve vide, nettoyée et parée. En même temps, il va prendre avec lui sept autres esprits plus méchants que lui; et entrant dans cette maison, ils y demeurent; et le dernier état de cet homme devient pire que le premier. C'est ce qui arrivera à cette race criminelle.

S. CHRYS. — Le Seigneur ayant dit aux Juifs : « Les habitants de Ninive se lèveront au jugement et condamneront cette génération, » afin qu'ils ne méprisent pas ses menaces, à cause de l'éloignement

(1) A savoir : 120 talents d'or et une grande quantité de pierres précieuses (3 Rois, 10; liv. 2, Paralip., c. 9). La Vulgate exprime une grande quantité là où le grec se contente de dire *des pierres précieuses*, λίθων τιμίον.

Ista est Regina Saba, de qua in Regum volumine (lib. 3, Reg., cap. 10), et in Paralipomenon (lib. 2, cap. 9) legimus, quæ per tantas difficultates gente sua et imperio devictis, venit in Judæam, sapientiam audire Salomonis, et ei multa munera obtulit : in Ninive autem, et in Regina Saba, occulte fides nationum præfertur Israeli. RAB. Ninivitæ significant eos qui peccare desistunt, Regina vero eos qui peccare nesciunt : pœnitentia enim peccatum abolet, sapientia cavet.

REMIG. Pulehre autem Ecclesia de gentibus congregata regina dicitur, quia mores suos regere novit : de qua Psalmista (Ps. 44) : Astitit Regina a dextris tuis. Austri autem regina est, quia ardore Spiritus Sancti superabundat : auster enim ventus calidus

significat Spiritum Sanctum. Salomon autem, qui interpretatur pacificus, significat ipsum de quo dictum est (Ephes., 2) : Ipse est pax nostra.

Cum autem immundus spiritus exierit ab homine, ambulat per loca arida quærens requiem, et non invenit. Tunc dicit : Revertar in domum meam unde exiit. Et veniens, invenit eam vacantem, scopis mundatam et ornatam : tunc vadit, et assumit septem alios spiritus secum nequiores se : et intrantes habitant ibi : et sunt novissima hominis illius pejora prioribus. Sic erit generationi huic pessima.

CHRYS., in hom. (44, ut sup.). Quia Dominus dixerat Judæis : Viri Ninivite

de leur réalisation, et qu'ils ne deviennent lents à se convertir, il leur montre des châtimens très graves, non-seulement dans la vie future, mais encore dans celle-ci, et il leur présente, sous le voile d'une figure, la peine qui leur est réservée. C'est pourquoi il dit : « Lorsque l'esprit impur, etc. » — S. JÉR. — Quelques-uns (1) entendent ces paroles des hérétiques : lorsqu'ils passent de l'incrédulité à la foi, le démon dont ils étaient possédés les abandonne ; mais lorsqu'ils se sont reportés du côté de l'hérésie, et qu'ils ont orné leur intérieur de fausses vertus, alors, après s'être adjoint ces autres esprits, le diable leur revient, habite en eux, et leur fin est pire que leur commencement. La condition d'un hérétique est en effet plus déplorable que celle d'un infidèle. Pour l'incrédule, il y a espérance de foi, et dans l'hérétique vous ne trouverez que le déchirement de la discorde. Quoique cette explication ait quelque probabilité et quelque couleur de vérité, je doute qu'elle soit vraie. L'exemple ou la parabole qui précède se termine par ces mots : « Ainsi il en sera de cette exécrationnable génération ; » ce qui nous induit à appliquer ceci non pas aux hérétiques, ou n'importe à quelle classe d'hommes, mais au peuple juif. Le contexte n'est pas vague et indéterminé, flottant au hasard et susceptible d'être détourné de son sens, comme ce qui manque d'ordre ; mais il offre une unité compacte, et fait un tout de ce passage avec les conséquents et les antécédents ; il faut donc l'entendre, à savoir que l'esprit impur sortit de la Judée lorsque la loi lui fut donnée. Chassé de parmi les Juifs, il

(1) On ne voit pas parmi les Pères qui précédèrent saint Jérôme quel est celui qui aurait donné cette explication. Origène explique ce passage de quelques pécheurs dans sa 1^{re} homélie sur le livre des Juges vers la fin. Saint Ambroise, dans son commentaire du 11^e ch. de saint Luc, saint Chrysostôme, saint Hilaire sur saint Matthieu, l'appliquent aux Juifs.

surgent in iudicio, et condemnabunt generationem istam, ne propter temporis tardationem contemnerent et fierent pigriores, ostendit quod, non solum in futuro seculo, sed et hic gravissima patientur, futuram in eis poenam sub quodam ænigmatate subdens. Unde dicit : Cum autem immundus spiritus, etc. HIER. Quidam istum locum de hæreticis dictum putant, quod immundus spiritus qui in eis ante habitaverat, quando gentiles erant, ad confessionem veræ fidei ejiciatur; postea vero cum se ad hæresim transtulerint, et simulatis virtutibus ornaverint domum suam; tunc aliis septem nequam spiritibus adjunctis, revertatur ad eos diabolus, et habitet in illis, fiantque

novissima eorum pejora prioribus. Multo quidem peiori conditione sunt hæretici, quam gentiles; quia in illis spes fidei, in istis est pugna discordiæ. Cum hæc intelligentia plausum quemdam et colorem doctrinæ præferat, nescio an habeat veritatem: ex eo enim quod finita vel parabola vel exemplo sequitur: Sic erit generationi huic pessimæ, compellimur, non ad hæreticos et quoslibet homines, sed ad Judæorum populum referre parabolam; ut contextus loci non passim et vagus in diversum fluctuet, atque insipientium more turbetur; sed hærens sibi, vel ad priora, vel ad posteriora respondeat. Unde immundus spiritus exiit a Judæis, quando acceperunt legem; ex-

erra dans les solitudes des nations : « Il marche par des lieux déserts. » — RÉMIG. — Les lieux arides, ce sont les cœurs des Gentils que n'arrosent pas les eaux salutaires, c'est-à-dire qui sont étrangers aux Saintes-Écritures, aux dons spirituels et à l'Esprit-Saint. — RAB. — Ou bien, ces lieux arides, ce sont les cœurs des fidèles que le rusé ennemi explore de tous côtés, après qu'ils ont été purifiés de la mollesse des pensées dissolues, et dans lesquels il tente de fixer ses pas; mais le diable, fuyant loin des esprits chastes, ne pourra trouver que dans le cœur des pervers un repos qui lui plaise. C'est pour cela que le Seigneur ajoute : « Et il ne trouve pas. »

RÉMIG. — Le diable pensait avoir trouvé dans le cœur des Gentils un repos éternel; mais il est ajouté : « Et il ne trouve pas; » car à l'apparition du Fils de Dieu par le mystère de l'Incarnation, la Gentilité lui a donné sa foi. — S. JÉR. — Après cette conversion des Gentils, le diable, ne trouvant plus en eux son repos, a dit : « Je reviendrai dans ma maison d'où j'étais parti, chez les Juifs que j'avais quittés auparavant, et en arrivant, il la trouve vide, propre et ornée. » En effet, le temple des Juifs était vide, et il n'avait plus pour hôte le Christ, qui avait dit : « Levons-nous et allons loin d'ici » (1). Mais comme il était vide de Dieu et de ses anges protecteurs, qu'il avait été orné par les observances superflues de la loi et par les traditions des pharisiens, le diable revint à ce lieu qu'il avait occupé autrefois; il prit possession de son ancienne maison, après s'être ajouté sept démons. Alors les dernières destinées de ce peuple deviennent pires que les premières.

(1) Il faut convenir que cette interprétation n'est pas littérale, parce que ces paroles sont celles que le Christ prononça lorsqu'il quitta le lieu de la cène pour se rendre à celui de sa passion.

pulsus autem a Judæis, ambulavit per gentium solitudines : unde sequitur : Ambulat per loca arida, etc. RÉMIG. Loca arida appellat corda gentium, ab omni humore salutarium aquarum (hoc est sanctarum Scripturarum, spiritualium donorum, et ab infusione Sancti Spiritus), aliena. RABA. Vel loca arida sunt corda fidelium, quæ a mollitie fluxæ cogitationis expurgata callidus insidiator explorat, si quos gressus ibi figere possit; sed castas mentes effugiens diabolus, in solo corde pravorum gratam sibi potest invenire quietem : unde sequitur : Et non invenit.

RÉMIG. Putabat autem diabolus se perpetuam quietem posse habere in gentili

populo; sed subditur : Et non invenit, quia apparente Dei Filio per mysterium incarnationis suæ gentilitas credidit. HIER. Quæ cum Domino credidisset, ille non invento loco in nationibus, dixit : Revertar in domum meam unde exivi; habeo Judæos quos ante dimiseram. Et veniens invenit vacantem scopis mundatam et ornatam; vacabat enim templum Judæorum, et Christum hospitem non habebat, dicentem (Joan., 14) : Surgite et abeamus hinc. Quia igitur, et Dei, et angelorum præsidia non habebant, et ornati erant superfluis observationibus legis, et traditionibus Pharissæorum, revertitur diabolus ad sedem suam pristinam; et septenario numero sibi addito

Ces blasphèmes contre le Christ Jésus dans la synagogue annoncent qu'il est possédé par un plus grand nombre de démons que lorsqu'il habitait l'Égypte, et il s'est montré plus coupable en ne recevant pas le Messie déjà venu qu'il ne l'avait été en refusant de croire à son avènement futur. Ce nombre sept est ici ou à cause du sabbat, ou à cause du nombre des dons de l'Esprit-Saint; et ainsi que nous voyons dans Isaïe sept espèces de vertus descendant sur la fleur de la tige de Jessé, ainsi à l'opposé nous voyons un nombre égal de vices consacré dans la personne du diable. C'est avec raison qu'il est dit prendre sept esprits avec lui, ou à cause de la violation du sabbat, ou à cause des péchés criminels qui sont contraires aux sept dons du Saint-Esprit (1).

S. CHRYS. — Ou bien, ceci est l'expression du châtement des Juifs; le Sauveur leur dit que lorsque ceux qui étant possédés du démon en ont été délivrés tombent dans le relâchement, ils s'attirent de plus grands maux. Ainsi il en sera de vous-mêmes : vous étiez autrefois esclaves du démon, lorsque vous adoriez les idoles et que vous immoliez vos enfants aux démons; cependant je ne vous ai pas abandonnés; j'ai chassé votre tyran par les prophètes, et je suis venu par moi-même vous délivrer encore davantage; mais parce que vous ne voulez pas correspondre à un si grand bienfait, et qu'il vous entraîne à une malice si grande (il est plus grave de tuer le Christ que le prophète), à cause de cela vous êtes réservés à des châtements plus affreux. Ils se réalisèrent sous Vespasien et Titus, et alors le sort de ce misérable peuple fut encore plus affreux qu'il ne l'avait été en Égypte,

(1) On ne trouve pas cette phrase dans saint Jérôme ni ailleurs, elle est seulement indiquée par la Glose.

dæmonum, habitat pristinam domum : et fiunt novissima illius populi pejora prioribus : multo enim nunc majore dæmonum numero possidentur blasphemantes in synagogis suis Christum Jesum quam in Ægypto possessi fuerant ante legis notitiam, quia aliud est venturum non credere, aliud non suscepisse qui venerit. Septenarium autem numerum adjunctum diabolo, vel propter sabbatum intellige, vel propter numerum Spiritus Sancti, ut quomodo in Esaia (cap. 11), super florem qui de radice Jesse descendit, septem spiritus virtutum descendisse narrantur, ita e contrario, vitiatorum numerus in diabolo consecratus sit. Pulchre ergo septem spiritus assumi dicuntur, vel propter violationem sabbati, vel

propter criminalia peccata, quæ contraria sunt septem donis Spiritus Sancti.

CHRYS., in homil. (44, ut sup.). Vel hic poenam eorum demonstrat : dicit enim quod cum dæmoniaci liberati fuerint ab infirmitate, si desidiores efficiantur, graviores attrahunt adversus se phantasiam : ita et in vobis fiet : etenim ante detinebamini a dæmone, quando idola adorabatis, et filios vestros dæmonibus occidebatis; sed tamen non dereliqui vos, sed expulsi dæmonem illum per prophetas, et per memetipsum rursus veni, amplius expurgare vos volens : quia igitur non vultis attendere, sed in majorem incidistis nequitiam [gravius enim est occidere Christum quam prophetam], propter hoc diffici-

à Babylone et sous Antiochus (1). Il leur montre non-seulement cela, mais il leur fait voir la désolation de leur âme abandonnée par toutes les vertus et plus accessible au démon qu'auparavant. Ceci n'a pas été dit seulement pour eux, mais trouve son application en nous-mêmes. Si après avoir été éclairés et arrachés à nos premiers péchés nous retombons dans la même corruption, la peine des péchés postérieurs sera plus terrible que celle des péchés qui ont précédé, et c'est pour cela que le Seigneur dit au paralytique : « Vous voilà guéri : ne péchez pas, afin qu'il ne vous arrive pas quelque chose de pis. » — RAB. — Tout homme converti à la foi est abandonné par le démon, par suite de son baptême ; celui-ci, chassé de là, parcourt les lieux arides, c'est-à-dire les cœurs des fidèles. — S. GRÉG. — Les lieux arides et sans eau sont les cœurs des justes : la force de la discipline les a débarrassés des humeurs des concupiscences charnelles ; les lieux humides sont les âmes des hommes terrestres : la concupiscence charnelle, en les remplissant de ses humeurs, les fait tomber dans la dissolution ; c'est en elle que le diable imprime son pied pervers, d'autant plus profondément qu'il descend sur le terrain détrempé de ces âmes comme sur une terre humide.

RAB. — Revenant à sa maison, dont il était sorti, il la trouve vide de bonnes actions, par les tristes effets de la négligence ; purifiée de toutes souillures, c'est-à-dire de ses anciens vices, par le baptême ; ornée de feintes vertus par l'hypocrisie. — S. AUG. — Le Seigneur, par ces paroles, nous annonce qu'il y en aura qui, après avoir cru, reviendront

(1) Pour ces dernières persécutions, voyez liv. 1 des Mach., liv. 2, ch. 5, 6 et 7.

liora patiemini. Quæ enim sub Vespasiano et Tito contigerunt, eis multo graviora fuerunt his quæ passi sunt in Ægypto, et in Babylone, et sub Antiocho : nec hoc solum ostendit, sed quoniam ab omni virtute erant desolati (seu destituti) et dæmonum actibus occupabiles magis quam ante. Hæc autem, non solum ad illos, sed ad nos etiam dicta esse, rationem habet ; si illuminati et a prioribus eruti mali, rursus ab eadem possideamur nequitia : etenim difficilior jam erit pœna posteriorum peccatorum : propter quod paralytico. Christus dixit (Joan., 5) : Ecce sanus factus es, noli peccare, ne deterius tibi aliquid contingat. RAB. Homo enim quilibet ad fidem conversus est, a quo diabolus per baptismum ejicitur ; qui ejectus inde loca

arida peragrat, id est, corda fidelium. GRÆG., 33, *Moral.* (cap. 3). Loca enim arentia atque inaquosa sunt corda justorum ; quæ per disciplinæ fortitudinem ab omni carnalis concupiscentiæ humore siccantur ; loca vero humentia, sunt terrenorum hominum mentes ; quas humor carnalis concupiscentiæ, quia replet, fluidas facit ; in quibus diabolus iniquitatis suæ vestigia tanto altius imprimit, quanto in eisdem mentibus pertransitus illius quasi in fluxa terra descendit.

RAB. Rediens autem ad domum suam, unde exiverat, invenit eam vacantem a bonis actibus per negligentiam : scopis mundatam (scilicet a vitiiis pristinis) per baptismum ; ornatam simulatis virtutibus per hypocrisim. AUG., *De quæst. Evang.*

au monde, ne pouvant pas supporter les fatigues de la continence. Ces mots : « Il en prend sept avec lui, » nous font entendre que celui qui sera tombé des hauteurs de la justice ajoutera à cette perte le vice d'hypocrisie; les désirs de la chair, chassés par les œuvres ordinaires de la pénitence, après n'avoir pas trouvé à se reposer, reviennent avec plus d'avidité et occupent de nouveau l'âme de l'homme, si la négligence avait suivi leur départ. La parole de Dieu ne pourra plus, portée par la saine doctrine, s'y introduire de nouveau comme habitante de cette maison débarrassée de ses souillures; et comme cette concupiscence de la chair n'aura pas seulement avec elle les sept vices qui sont opposés aux sept dons de l'Esprit-Saint, mais qu'elle entraînera aussi à sa suite l'hypocrisie, qui simule ses vertus, on pourra dire qu'elle est revenue avec sept démons plus mauvais, l'hypocrisie représentant ce dernier nombre d'esprits impurs qu'elle s'est ajoutés. — S. GRÉG. — Il arrive souvent que lorsque l'âme se laisse enfler par les premiers progrès de la perfection, au moment où elle se laisse aller à cette enflure de la vanité, elle présente une porte ouverte à son terrible ennemi, et il se précipite par cette ouverture de l'âme en ruines avec d'autant plus de véhémence qu'il gémissait davantage d'en avoir été pour quelque temps chassé.

Lorsqu'il parlait encore au peuple, sa mère et ses frères étant arrivés, et se tenant au dehors, demandaient à lui parler. Et quelqu'un lui dit : Voilà votre mère et vos frères qui sont dehors, et qui vous demandent ? Mais il répondit à celui qui lui dit cela : Qui est ma mère, et qui sont mes frères ?

(lib. 1, quæst. 8). Unde per hæc verba significat Dominus quosdam ita credituros, ut non possint ferre laborem continentiae, et ad seculum redituri sint. Quod dicit : Assumit secum alios septem, intelligitur quia cum quis ceciderit de justitia, etiam simulationem habebit : cupiditas enim carnis expulsa per poenitentiam consuetis operibus, cum non invenerit in quibus delectationibus conquiescat, avidius redit, et rursus occupat mentem hominis, si negligentia subsecuta est; ut non introduceretur tanquam habitator mundatæ domui sermo Dei per sanam doctrinam : et quoniam non solum habebit illa septem vitia quæ septem virtutibus sunt contraria spiritualibus, sed etiam per hypocrisim se ipsas habere virtutes simulabit, propterea assumptis secum septem aliis nequioribus (hoc est ipsa septenaria simulatione) redit

ipsa concupiscentia, ut sint novissima hominis illius pejora prioribus. GRÉG., 7, *Moral.* (cap. 7). Plerumque etiam fit ut cum mens ex ipso exordio sui profectus extollitur, cumque se jam quasi de virtutibus erigit, sævienti contra se adversario aditum pandat; tantoque se vehementius in ejus confractione exhibet, quanto et gravius, quia vel ad modicum fuerat projectus, dolet.

Adhuc eo loquente ad turbas, ecce mater ejus et fratres stabant foris, quærentes loqui ei. Dixit autem ei quidam : Ecce mater tua, et fratres tui, foris stant, quærentes te alloqui. At ipse respondens dicenti sibi ait : Quæ est mater mea, et qui sunt fratres mei ? Et extendens manum in discipulos suos, dixit : Ecce mater mea et fratres mei : quicumque enim fecerit voluntatem Patris mei, qui in

Et étendant sa main vers ses disciples : Voici ma mère, dit-il, et mes frères. Car quiconque fait la volonté de mon Père qui est dans les cieux, celui-là et mon frère, ma sœur et ma mère.

S. HIL. (1). — Comme tout ce qui précède était annoncé au nom de la majesté de son Père, l'évangéliste nous apprend ce qu'il répondit lorsqu'on lui annonça que ses frères et sa mère l'attendaient au dehors, « lorsqu'il parlait encore aux foules. » — S. AUG. — Il est incontestable que ce qu'il raconte ici a été dit dans des circonstances convenables. Avant de le raconter l'évangéliste se sert de cette transition : « Lorsqu'il parlait encore aux foules. » Que veut dire ce mot *encore*, si ce n'est pour exprimer qu'il avait parlé jusque-là en disant les choses que nous avons rapportées. Ainsi saint Marc, immédiatement après avoir rapporté tout ce qui concerne le blasphème sur le Saint-Esprit, ajoute : « Et voilà qu'arrivent ses frères et sa mère. » Saint Luc n'a pas gardé cet ordre, mais il a placé ce fait auparavant et l'a mis selon l'ordre de ses souvenirs. — S. JÉR. — De cela Évidius conclut à son erreur, c'est-à-dire de ce que les *frères du Seigneur* sont nommés dans l'Évangile : « Comment, dit-il, auraient-ils été appelés ses frères, eux qui n'étaient pas ses frères? » Mais il faut savoir que le nom de *frères* est donné dans quatre circonstances différentes. Il y a le frère par nature, celui de nation, celui de parenté et celui d'affection. Les frères par nature, ce sont Esau et Jacob; de nation, tous les Juifs, qui se donnent entre eux ce nom, ainsi que nous le voyons dans le Deutéronome : « Vous ne pouvez pas placer au-dessus de vous un étranger qui ne soit pas votre frère. » On appelle aussi *frères* ceux qui ne sont pas de

(1) La deuxième partie est en termes un peu dissemblables.

cælis est, ipse meus frater, et soror, et mater est.

HILAR. (cant. 12, ut sup.). Quia prædicta omnia in paternæ majestatis virtute loquebatur, nuntianti sibi quod foris a matre atque fratribus exspectaretur, quid responderit Evangelista demonstrat, subdens : Adhuc eo loquente ad turbas, etc. AUG., *De cons. Evang.* (lib. 2, cap. 40). Hoc sine dubio convenienter gestam intelligere debemus : præmisit enim cum ad hoc narrandum transiret : Adhuc eo loquente ad turbas. Quid est autem, adhuc, nisi quando illud loquebatur? Nam et Marcus post illud quod de blasphemia Spiritus Sancti retulerat, dixit (cap. 3) :

Et veniunt mater ejus et fratres; Lucas autem non hujus rei gestæ ordinem tenuit, sed præoccupavit hoc, et recordatum ante narravit (cap. 8). HIER. *contra Helvidium*. Hinc Helvidii una propositio sumitur, ex hoc quod fratres Domini in Evangelio nominantur : Unde (inquit) fratres Domini dicti sunt, qui non erant fratres? Sed jam nunc sciendum est quatuor modis in Scripturis divinis fratres dici : natura, gente, cognatione et affectu. Natura, ut Esau et Jacob (*Genes.*, 25, etc.); gente, ut omnes Judæi fratres inter se vocantur; ut in Deuteronomio (cap. 17) : Non poteris constituere super te hominem alienum, qui non est frater tuus : porro cognatione fratres vocantur, qui sunt de una familia,

la même famille, et c'est ainsi qu'il est dit dans la Genèse : « Abraham dit à Loth : Qu'il n'y ait pas de dispute entre vous et moi, parce que nous sommes frères. » Les frères d'affection sont ou d'une manière générale ou d'une manière individuelle ; ainsi, d'une manière plus spéciale, tous les chrétiens s'appellent frères, manière de s'exprimer dont s'est servi le Sauveur : « Allez, dites-le à mes frères, » et d'une manière plus générale tous les hommes nés du même père sont unis entre eux par une parenté commune, et c'est ainsi qu'il est dit dans Isaïe : « Dites à ceux qui vous détesteront : Vous êtes nos frères » (1). Je vous demande donc dans lequel de ces sens les *frères du Seigneur* ont été désignés. Est-ce selon la nature ? Mais l'Écriture ne les appelle ni les enfants de Marie ni ceux de Joseph. Est-ce par suite de leur nationalité ? Mais il serait absurde qu'il n'y eût d'appelés ainsi qu'un petit nombre de Juifs, alors que tous les Juifs qui étaient là avaient droit à cette dénomination ; est-ce selon le sentiment humain ou surnaturel ? Mais, dans ce sens, qui méritait davantage d'être appelés *frères* que les apôtres qui recevaient les instructions du Seigneur dans son intimité. Si cette dénomination leur avait été donnée pour cette raison que tous les hommes sont frères, mais alors il eût été absurde de leur donner ce nom particulièrement à eux en disant : « Voici que vos frères vous cherchent. » Il reste donc à ce que vous entendiez ce nom ni dans le sens de l'affection, ni de la nationalité, ni de la nature, mais de la parenté. — S. JÉR. — Ces mots les *frères du Seigneur* ont fait soupçonner à quelques-uns que Joseph avait eu d'autres enfants d'une précédente épouse, suivant en cela les folles

(1) La Vulgate lit ainsi : « Vos frères devenus vos ennemis nous ont dit ; » mais le grec des Septante est ainsi : εἶπατε, ἀδελφοὶ ἡμῶν, τοῖς μισοῦσιν ὑμᾶς.

sicut in Genesi (cap. 13) : Dixit autem Abraham ad Loth : Non sit rixa inter te et me, quoniam fratres sumus ; affectu autem fratres dicuntur, quod in duo dividitur, in speciale et commune : in speciale, quia omnes christiani fratres dicuntur, ut Salvator dicit (Joan., 20) : Vade, dic fratribus meis ; porro in commune ; quia omnes homines ex uno patre nati, pari inter nos germanitate conjungimur : sicut ibi (Esai., 66) : Dicite his qui oderunt vos : Fratres nostri vos estis. Interrogo ergo juxta quem modum fratres Domini in Evangelio appellantur : juxta naturam ? sed Scriptura non dicit, nec Mariæ eos vocat filios, nec Joseph ; juxta gentem ? sed absurdum est

ut pauci ex Judæis vocati sint fratres ; cum omnes qui ibi fuerant Judæi, fratres potuerint appellari, juxta affectum humani juris et spiritus ? verum sit : qui magis erant fratres quam apostoli, quos Dominus docebat intrinsecus ? Aut si omnes (quia homines) sunt fratres, stultum fuit nuntiare quasi proprium ; ecce fratres tui quæerunt te : restat igitur ut fratres eos intelligas appellatos, cognatione, non affectu, non gentis privilegio, non natura. Hier., *super Matth.* Quidam vero fratres Domini de alia uxore Joseph filios suspicantur, sequentes deliramenta apocryphorum, et quamdam Escham mulierculam confingentes : nos autem fratres Domini, non filios Joseph,

erreurs des Évangiles apocryphes et imaginant l'existence d'une certaine Escha; mais nous devons, nous, entendre par ces *frères du Seigneur*, non pas les enfants de Joseph, mais les cousins du Sauveur, enfants de la sœur de Marie, tante du Seigneur, celle qui est appelée la mère de Jacques-le-Mineur, de Joseph et de Juda, lesquels sont appelés *frères du Seigneur* dans d'autres passages de l'Écriture. Toute l'Écriture témoigne que le nom de *frères* s'étend jusqu'aux cousins.

S. CHRYS.— Voyez l'orgueil de ses frères ! ils auraient dû entrer et se mêler à la foule pour entendre, ou, s'ils ne le voulaient pas, attendre la fin du discours pour l'aborder (1) : ils l'appellent au dehors, ils font cela devant la foule, faisant ici montre de leur vanité et voulant montrer qu'ils parlent au Christ avec autorité. C'est ce que montre l'évangéliste, en l'insinuant cependant d'une manière voilée, par ces mots : « Lorsqu'il parlait encore, » et c'est comme s'il disait : « Est-ce qu'ils n'auraient pas pu le faire à un autre moment ; et de quoi voulaient-ils parler ainsi ? » Si c'était pour les dogmes de la vérité, ils devaient se contenter de les exposer d'une manière ordinaire, afin de gagner ainsi l'âme de leurs auditeurs, et si c'était pour parler de choses qui les concernaient, il ne leur convenait nullement de se hâter ainsi. L'on voit véritablement qu'ils n'étaient mus que par le désir de la vaine gloire.

S. AUG.— Quoi que l'on dise à propos des *frères du Seigneur*, lorsqu'il s'agit de pécher, je ne veux pas qu'il soit question en aucune manière de la Vierge Marie, à cause de l'honneur qui est dû au Seigneur. Nous

(1) L'on ne peut pas se dissimuler ici le sens excessif de la pensée de saint Chrysostôme qui, dans ce passage, étend jusqu'à la Mère du Sauveur ce reproche *δι' ἀπρονοίας*, qu'il vaudrait mieux traduire par *importunité* que par *orgueil*. Saint Thomas omet cette deuxième partie du reproche de saint Chrysostôme que saint Augustin corrige.

sed consobrinos Salvatoris, sororis Mariæ materteræ Domini filios intelligimus; quæ esse dicitur mater Jacobi minoris, et Joseph, et Judæ, quos in alio Evangelii loco fratres Domini legimus appellatos (Marc. 6 et ad Galat., 1); fratres autem consobrinos dici omnis Scriptura demonstrat.

CHRYS., in homil. (45, in Matth.). Vide autem et fratrum ejus elationem: cum enim deceret eos ingredi, et audire cum turba; vel, si hoc non vellent, expectare finem sermonis, et tunc eum adire; hi extra enim vocant, et coram omnibus hoc faciunt, et superfluum honoris amorem ostendentes, et monstrare volentes quod

cum omni potestate Christo aliquid injungunt: quod et Evangelista ostendit, hoc ipsum obscure insinuans, cum dicit: Adhuc eo loquente: ac si diceret: Nunquid non erat tempus aliud? quid autem, et loqui volebant? Si pro veritatis dogmatibus, communiter hoc proponere oportebat, ut alios lucrarentur; si autem de aliis ad se ipsos pertinentibus, non oportebat ita festinanter vocare: unde manifestum est, quoniam solum ex vana gloria hoc faciebant.

AUG., *De natura et gratia* (cap. 36). Sed quicquid dicatur de fratribus, de sancta Virgine Maria (propter honorem Christi)

savons qu'il lui fut donné une plus grande abondance de grâces pour triompher en tout du péché, parce qu'elle devait concevoir et enfanter celui qui bien certainement n'eut aucun péché.

SUITE. — Quelqu'un lui dit : « Voici que votre mère et vos frères sont dehors qui veulent vous parler. » — S. JÉR. — Il me paraît que celui qui les annonce ainsi ne parle pas avec simplicité et seulement par circonstance, mais pour tendre des embûches et pour voir s'il ne fait pas passer la chair et le sang avant les œuvres de l'esprit. C'est pour cela que le Seigneur refuse de sortir, non pas parce qu'il méconnaît ses frères et sa mère, mais parce qu'il a à répondre à quelqu'un qui lui tend un piège. — S. CHRYS. — Il ne lui dit pas : « Allez, et dites-lui qu'elle n'est pas ma mère, » mais il se contente d'adresser sa question à celui qui vient de lui parler : « Et répondant lui-même à celui qui lui parlait, il lui dit : Quelle est ma mère? quels sont mes frères? » — S. HIL. — Il ne faut pas croire qu'il ait éprouvé un sentiment de dédain pour sa mère, celui qui du haut de sa croix lui témoigna avec affection ses sollicitudes. — S. CHRYS. — S'il avait voulu nier sa mère, il l'aurait fait lorsque les Juifs l'outrageaient à l'occasion de sa mère. S. JÉR. — Il ne nia pas, ainsi que le prétendent Marcion et le manichéen; il ne nia pas sa mère pour nous porter à penser qu'il était né d'un fantôme, mais il voulut faire éclater sa préférence pour les apôtres sur sa parenté, afin de nous apprendre à préférer l'esprit aux affections de la chair. — S. AMB. — Il ne repousse pas ces hommages de piété que l'on doit à sa mère; c'est lui qui a apporté ce précepte : « Honore ton père et ta mère. » Mais il veut nous apprendre qu'il se doit davantage aux mystères et aux sentiments paternels qu'à son affection

nullam prorsus cum de peccatis agitur, habere volo quæstionem: inde enim scimus quod ei plus gratiæ collatum fuerit ad vincendum omni ex parte peccatum, quod concipere et parere meruit eum quem constat nullum habuisse peccatum.

Sequitur: Dixit ei quidam: Ecce mater tua et fratres tui foris stant quærentes te. HIER. Videtur mihi iste qui nuntiat, non fortuito et simpliciter nuntiare, sed insidias tendere: utrum spiritali operi carnem et sanguinem præferat: unde et Dominus, non quod matrem negaret et fratres, exire contempsit, sed quo responderet insidianti. CHRYS., in hom. (45, ut sup.). Neque autem dixit: Vade, dic ei, quoniam non est mater mea; sed ad eum qui nuntiaverat extendit sermonem: sequitur enim: At

ipse respondens dicenti sibi ait: Quæ est mater mea, et qui sunt fratres mei? HILAR. (can. 12, ut sup.). Non autem fastidiose de matre sua sensisse existimandus est, cui in passione positus maximæ sollicitudinis tribuit affectum (Joan., 19). CHRYS. (ut sup.). Quod si negare vellet matrem, tunc utique negasset, quando Judæi exprobrabant ei de matre (Marc., 6). HIER. Non ergo (juxta Marcionem et Manichæum) matrem negavit, ut natus de phantasate putaretur; sed apostolos cognitioni prætulit; ut et nos in comparatione dilectionis carni spiritum præferamus. AMBR., in Lucam (lib. 6). Nec maternæ refutat obsequium pietatis, cujus præceptum est (Exod., 20): Honora patrem tuum et matrem tuam; sed paternis se mysteriis vel affectibus amplius quam ma-

pour sa mère ; c'est pour cela qu'il ajoute : « Et, étendant sa main vers les disciples, il dit: Voici ma mère, voici mes frères. »—S. GRÉG.—Le Seigneur n'a pas dédaigné d'appeler les fidèles ses frères, en disant : « Allez l'annoncer à mes frères. » Mais l'on peut se demander comment celui qui est devenu le frère du Seigneur par sa foi, comment il peut devenir sa mère. Pour cela il faut se rappeler que celui qui est devenu le frère et la sœur du Christ par la foi devient sa mère par la prédication, parce qu'il enfante le Seigneur en le répandant dans le cœur de son auditeur ; il devient la mère du Seigneur s'il enfante par sa voix l'amour du Seigneur dans l'âme de son auditeur.

S. CHRYS. — Par ce qu'il vient de dire, il nous enseigne aussi qu'il ne faut pas négliger la vertu pour nous laisser aller à la confiance que pourrait nous inspirer notre parenté ; s'il ne servait de rien à sa mère d'être sa mère, si elle n'avait pas eu la vertu, qui peut se flatter de trouver son salut dans son sang ? Il n'y a qu'une seule noblesse, celle de faire la volonté de Dieu, et c'est pour cela qu'il est dit : « Quiconque fera la volonté de mon Père qui est au ciel, celui-là sera mon frère, ma sœur et ma mère. » Plusieurs mères vantèrent le bonheur de la sainte Vierge, célébrèrent son sein et désirèrent d'être des mères semblables à elle. Qui est-ce qui peut vous en empêcher ? Il vous a ouvert une large voie, non-seulement à vous, femmes, mais à nous, hommes de pouvoir devenir la mère de Dieu (1).

S. JÉR. — Nous pouvons encore en donner une autre explication. La parole du Seigneur qui s'adresse aux foules s'adresse aussi, dans

(1) Tout ce passage rappelle les paroles de l'Apôtre : « Mes petits enfants que j'enfante de nouveau, jusqu'à ce que le Christ soit formé en vous » (Gal., 4, v. 19).

ternis debere demonstrat : unde sequitur : Et extendens manum in discipulos suos, dixit : Ecce mater mea et fratres mei. GREG., in hom. (31, in *Evang.*). Fideles quidem discipulos fratres nominare dignatus est Dominus, dicens (Matth., 28) : Ite, nuntiate fratribus meis. Qui ergo frater Domini fieri ad fidem veniendo potuit, quærendum est quomodo etiam possit esse mater. Sed sciendum nobis est, quia qui Christi frater vel soror est credendo, mater efficitur prædicando : quasi enim parit Dominum, quæ cordi audientis infundit ; et mater ejus efficitur, si per ejus vocem amor Domini in proximi mente generatur.

CHRYS., in hom. (45, ut sup.). Cum his autem quæ dicta sunt, et aliud nos docuit,

videlicet in nulla cognatione confidentes virtutem negligere : si enim matri nihil prodest matrem esse, nisi virtus adesset ; quis utique alius per cognationem salvabitur ? Una enim nobilitas sola est, Dei facere voluntatem : et ideo sequitur : Quicumque enim fecerit voluntatem Patris mei, qui in cælis est, ipse meus frater, et soror, et mater est : multæ mulieres beatificaverunt sanctam Virginem illam, et ejus uterum, et optaverunt tales fieri matres : quid est igitur quod prohibeat ? Ecce latam vobis constituit viam ; et licet non mulieribus solum, sed et viris, fieri matrem Dei.

HIER. Dicamus autem et aliter : Salvator loquitur ad turbas, intrinsecus erudit nationes ; mater ejus et fratres (hoc est syna-

un sens plus intime, aux nations : la mère et les frères du Sauveur sont à la porte, c'est-à-dire la synagogue et le peuple juif. — S. HIL. — Ils avaient cependant le même pouvoir d'entrer jusqu'à lui, qui était venu au milieu des siens, et que les siens n'avaient point reçu ; mais cependant ils n'entrent ni n'approchent.

S. GRÉG. — Pourquoi sa mère doit-elle rester dehors, comme s'il ne la connaissait pas ? Parce que la synagogue n'est plus reconnue par celui qui la fonda, ayant perdu l'intelligence spirituelle, se contentant de l'observation de la loi, et tenue à la porte par sa fidélité à la lettre. — S. JÉR. — Après l'avoir demandé, et l'avoir prié, et avoir envoyé un messenger, ils auront la réponse ; ils ont le libre arbitre, et ils pourront, s'ils veulent, entrer et croire.

CHAPITRE XIII.

Ce même jour, Jésus, étant sorti de la maison, s'assit auprès de la mer. Et il s'assembla autour de lui une grande foule de peuple ; c'est pourquoi il monta dans une barque où il s'assit, tout le peuple se tenant sur le rivage ; et il leur disait beaucoup de choses en paraboles, leur parlant de cette sorte : Celui qui sème est sorti pour semer ; et pendant qu'il semait quelque partie de la semence tomba le long du chemin ; et les oiseaux du ciel, étant venus, la mangèrent. Une autre tomba dans des lieux pierreux, où elle

goga et populus Judæorum) foris stant. HILAR. (can. 12, ut sup.). Cum itaque ingrediendi ad eum haberent ut cæteri potestatem ; quia tamen in sua venit, et sui eum non receperunt (Joan., 1), ingressu atque aditu abstinent.

GRÉG., in hom. 3 (ut jam sup.). Unde et mater ejus cum quasi non agnoscitur,

foris stare perhibetur ; quia videlicet synagoga idcirco ab auctore suo non recognoscitur, quia legis observationem tenens, spiritualem intellectum perdidit, et se ad custodiam litteræ foris fixit. HIER. Cumque rogaverint, et quæsierint, et nuntium miserint, responsum accipient ; liberi eos esse arbitrii ; intrare posse, si velint et ipsi credere.

CAPUT XIII.

In illo die exiens Jesus de domo, sedebat secus mare. Et congregatæ sunt ad eum turbæ multæ, ita ut in naviculam ascendens sederet ; et omnis turba stabat in littore ; et locutus est eis multa in parabolis, dicens : Ecce, exiit qui seminat, seminare semen suum. Et dum seminat, quædam ceciderunt

secus viam, et venerunt volucres cæli, et comederunt ea. Alia autem ceciderunt in petrosa, ubi non habebant terram multam ; et continuo exorta sunt, quia non habebant altitudinem terræ : sole autem orto aruerunt ; et quia non habebant radicem, aruerunt. Alia autem ceciderunt in spinas, et

n'avait pas beaucoup de terre ; et elle leva aussitôt , parce que la terre où elle était n'avait pas de profondeur . Mais le soleil s'étant levé ensuite , elle en fut brûlée , et comme elle n'avait point de racine , elle sécha . Une autre tomba dans les épines , et les épines venant à croître l'étouffèrent . Une autre enfin tomba dans de bonne terre , et elle porta du fruit , quelques grains rendant cent pour un , d'autres soixante , et d'autres trente . Que celui-là l'entende qui a des oreilles pour entendre .

S. CHRYS. — Après avoir répondu à celui qui lui avait annoncé la présence de sa mère et de ses frères, il fait cependant ce qu'ils lui demandaient, et il sort de la maison. C'est ainsi qu'après avoir guéri d'abord dans ses frères le mal de la vaine gloire, en sortant, il rend à sa mère l'honneur qui lui est dû : « Jésus, sortant ce jour-là. » — S. AUG. — Ces mots *ce jour-là* expriment assez que cela arriva immédiatement après ce qui précède ou peu de temps après, à moins que l'on ne prenne le mot de jour dans le sens qu'il a quelquefois dans l'Écriture, c'est-à-dire d'un temps indéfini (1).

RAB. — Non-seulement les paroles et les actions du Seigneur, mais encore les chemins et les lieux qu'il parcourt et dans lesquels il fait éclater sa prédication et ses miracles, sont pleins d'enseignements divins. Après ce discours qu'il a tenu dans cette maison où a été prononcé contre lui cet horrible blasphème, qu'il était possédé du démon, il sort et il enseigne sur le rivage de la mer ; il montre ainsi qu'abandonnant la Judée, à cause du crime de sa perfidie, il devait passer aux nations pour les sauver. En effet, les cœurs des infidèles, longtemps superbes et incrédules, pouvaient être comparés aux flots amers, qui se lais-

(1) Ainsi dans les passages suivants : *Dans ce jour vous connaîtrez*, Jean, 14, v. 20 ; *Dans ce jour vous ne me demanderez rien*, Jean, 16, v. 23 ; et au v. 25, *Et en ce jour vous demanderez quelque chose en mon nom*.

creverunt spinæ , et suffocaverunt ea . Alia autem ceciderunt in terram bonam , et dabant fructum ; aliud centesimum , aliud sexagesimum , aliud trigesimum . Qui habet aures audiendi , audiat .

CHRYS., in hom. (45, ut sup.). Postquam increpaverat eum qui matris et fratrum præsentiam nuntiavit, dehinc fecit quod illi cupiebant : exiit scilicet domum ; primo sanans ægritudinem vanæ gloriæ fratrum ; secundo decentem honorem exhibens matri : unde dicitur : In illo die exiens Jesus, etc. AUG., *De cons. Evang.* (lib. 2, cap. 41). Cum dicit, in illo die, satis indicat, aut hoc consequenter gestum post

præmissa, aut non multa interponi potuisse ; nisi forte dies, more Scripturarum, tempus significet.

RABA. Non solum autem verba et facta Domini, verum etiam itinera ac loca in quibus virtutes operatur et prædicat, cœlestibus sunt plena sacramentis. Post sermonem quippe in domo habitum, ubi nefanda blasphemia dæmonium habere dictus est, egrediens docebat ad mare ; ut ostenderet se relicta ob culpam perfidiæ Judæa, ad gentes salvandas esse transiturum : gentilium enim corda diu superba et incredula, merito tumidis amarisque fluctibus maris assimilantur : domum vero Domini per fidem fuisse Judæam quis nesciat ?

sent facilement enfler. Qui ignore que la maison du Seigneur était la Judée que la foi lui avait consacrée? — S. JÉR. — Il faut remarquer que le peuple ne pouvait pas entrer dans la maison et s'y trouver au moment où il dévoilait des mystères aux apôtres. C'est pour cela que le miséricordieux Seigneur sort de la maison et s'assied au bord de la mer, où le suivent des foules nombreuses : ainsi entendront sur le rivage ceux qui ne méritaient pas d'entendre les enseignements de la maison ; c'est pour cela qu'il est ajouté : « Et voici que des foules nombreuses se réunissent autour de lui. » — S. CHRYS. — L'évangéliste ne s'exprime pas ainsi sans intention ; mais il veut montrer que tel avait été le plan du Seigneur, et qu'il n'avait pas voulu en laisser un seul derrière lui, mais les avoir tous devant les yeux. — S. HIL. — L'on voit, d'après le contexte, que le Seigneur s'assit sur une nacelle et que les foules restèrent sur le rivage. Il allait parler en paraboles pour nous apprendre par ce fait que ceux qui sont hors de l'Église ne peuvent avoir aucune intelligence de la parole divine. Cette nacelle nous représente l'Église, du milieu de laquelle sort le Verbe de vie vers ceux qui sont à l'extérieur, et qui, semblables au sable stérile, ne peuvent pas comprendre. — S. JÉR. — Jésus est au milieu des flots ; de çà et de là la mer brise ses flots. Tranquille dans sa majesté, il fait approcher la nacelle du rivage, afin que le peuple, n'ayant aucun péril à craindre et n'étant pas entouré de tentations qui dépassent sa force, reste sur le rivage pour entendre de là ses paroles. — RAB. — Ou bien que le Seigneur enseigne du milieu de sa nacelle, cela nous apprend que le Christ devait monter par la foi sur les âmes des Gentils, et rassembler son Église sur les bords de la mer, c'est-à-dire au sein des

HIER. Considerandum etiam quod populus domum Jesu non poterat intrare, nec esse ibi ubi apostoli audiebant mysteria : idcirco miserator Dominus egreditur de domo sua, et sedet juxta hujus seculi mare, ut congregentur ad eum multæ turbæ ; et audiant in littore, quæ intus non merebantur audire : unde sequitur : Et congregæ sunt ad eum turbæ multæ. **CHRYS.**, in thom. (45, ut sup.). Hoc autem non simpliciter Evangelista posuit, sed ut monstraret quod Dominus hoc fecerit ; volens cum diligentia hoc spectaculum statuere, ut nullum dimittat post dorsum, sed omnes coram facie habeat. **HILAR.** (can. 13, in *Matth.*). Sedisse autem Dominum in navi, et turbas foris stetisse, ex subjectis rebus

est ratio. In parabolis enim erat locuturus ; et facti ipsius genere significat, eos qui extra Ecclesiam positi sunt, nullam divini sermonis posse capere intelligentiam : navis enim Ecclesiæ typum præfert, intra quam verbum vitæ positum et prædicatum hi qui extra sunt, et arenæ modo steriles, intelligere non possunt. **HIER.** Jesus etiam in mediis fluctibus est ; hinc inde mari tunditur ; et in sua majestate securus appropinquare facit terræ naviculam suam ; ut populus nequaquam periculum sustinens, non tentationibus circumdatus quas ferre non poterat, stet in littore (fixo gradu) ut audiat quæ dicuntur. **RABA.** Vel quod ascendens navem sedebat in mari, significat quod Christus per fidem ascensurus erat in

nations persécutrices. Cette foule qui est sur le rivage et qui n'est ni sur la mer ni dans la nacelle, nous représente ceux qui reçoivent le Verbe de Dieu, et que la foi n'a pas encore séparés de la mer, c'est-à-dire des pervers, et qui n'ont pas encore été inondés des mystères célestes.

SUITE.—« Et il leur dit beaucoup de choses en paraboles. »—S. CHRYS.—C'est ce qu'il n'avait pas fait sur la montagne. Son discours n'y avait pas été tissu de paraboles; car il n'y avait que la foule et qu'un peuple simple (1), tandis qu'ici il y avait des scribes et des pharisiens. Ce n'est pas seulement à cause de cela qu'il leur parla en paraboles, mais afin de donner plus de clarté à ses paroles, de les graver plus profondément en leur mémoire et de les mettre en relief à leurs regards. — S. JÉR.— Et remarquez qu'il ne leur dit pas tout en paraboles, mais seulement plusieurs choses. S'il avait tout exprimé en paraboles, le peuple se serait retiré sans aucun fruit; mais en mêlant les choses claires aux choses obscures, il les provoque à apprendre ce qu'ils ne comprennent pas par l'appât des choses qu'ils ont comprises. La foule n'était pas d'un sentiment unanime, mais elle représentait une multitude de volontés diverses, et il lui parle en paraboles afin qu'une diversité multiple d'enseignements s'adresse à cette diversité de besoins. — S. CHRYS.— La première parabole est de nature à rendre l'auditeur attentif, et, comme il devait parler par figures, il éveille tout d'abord l'attention de ceux qui l'écoutaient en disant : « Celui qui sème sortit pour semer sa semence. »— S. JÉR.— Ce semeur, c'est le Fils de Dieu

[1] Ou grossier, ainsi que peut être entendu dans deux sens différents le mot ἀπλᾶτος.

mentes gentiliū, et Ecclesiam collecturus in mari, id est, in medio nationum contradicentium. Turba vero quæ stabat in litore, quæ neque in navi, neque in mari erat, gerat figuram recipientium verbum Dei, et jam fide a mari (id est, a reprobis) separatorum, sed necdum mysteriis celestibus imbutorum.

Sequitur : Et locutus est eis multa in parabolis. CHRYS., in hom. (45, ut sup.). Quamvis in monte ita non fecerit : non enim per parabolas sermonem contexit : tunc enim turbæ solæ erant et plebs incomposita; hic autem et scribes et pharisæi. Non propter hoc autem solum in parabolis loquitur, sed ut manifestiorem sermonem faciat, et ampliorem memoriam imponat, et sub visum res reducat. HIER. Et notandum

quod non omnia locutus sit eis in parabolis, sed multa : si enim dixisset cuncta in parabolis, absque emolumento populi recessissent; sed perspicua miscet obscuris, ut per ea quæ intelligunt, provocentur ad eorum notitiam quæ non intelligunt. Turba etiam non unius sententiæ est, sed diversarum in singulis voluntatum : unde loquitur ad eam in multis parabolis, ut juxta varias voluntates, diversas reciperent disciplinas.

CHRYS., in hom. (45, ut sup.). Primitiæ autem parabolam ponit eam quæ faciebat auditorem attentiores : quia enim sub ænigmate erat tractaturus, erigit mentes audientium per primam parabolam, dicens : Ecce exiit qui seminat seminare semen suum, etc. HIER. Significatur autem sator

qui est venu semer parmi les peuples la parole de son Père. — S. CHRYS. — D'où est-il sorti celui qui est présent en tous lieux? Comment est-il sorti? Il n'est pas sorti en quittant un lieu, mais par l'incarnation, et il s'est rapproché de nous en se revêtant de la chair (1). Il est venu à nous parce que nous ne pouvions pas aller à lui, nos péchés nous en empêchant. — RAB. — Ou bien il est sorti parce que, par ses apôtres, il a abandonné la Judée et il a passé aux nations. — S. JÉR. — Ou bien il était dedans lorsqu'il était dans la maison et qu'il dévoilait à ses disciples ses mystères. Il sortit de cette maison pour jeter sa semence au milieu des foules. — S. CHRYS. — Lorsque vous entendrez ces paroles : « Que le semeur sort pour semer, » ne pensez pas qu'il y ait identité entre les deux membres de cette phrase. Le semeur peut sortir pour autre chose : ou bien pour labourer, ou bien pour couper les mauvaises herbes, ou bien pour un soin semblable. Mais ici il sort pour semer : qu'adviendra-t-il de cette semence? Trois parts périssent et une seule est conservée, non pas également, mais avec quelque différence : « Pendant qu'il sème, quelques grains tombèrent sur le chemin. » — S. JÉR. — Valentin se sert de cette parabole pour établir son hérésie sur les trois natures : la nature spirituelle, la nature naturelle ou animale, et la terrestre. L'une est le chemin, l'autre est couvert de pierres, la troisième d'épines et la quatrième une bonne terre. — S. CHRYS. — Mais que veut dire semer parmi les épines, sur la pierre et dans les chemins. Au sens terrestre et or-

(1) Dans le grec τῆ σχέσει καὶ οἰκονομίᾳ τῇ πρὸς ἡμᾶς διὰ τῆς κατὰ τὴν σάρκα περιβολῆς, l'on remarque le mot *économie*, dont se sert souvent le grec pour exprimer l'incarnation.

iste qui seminat, esse Filius Dei, et Patris in populis seminare sermonem. CHRYS., in hom. (45, ut sup.). Unde autem exiit qui ubique præsens est, vel qualiter exiit? Non loco, sed incarnatione, propinquior factus nobis per habitum carnis : quia enim nos intrare non poteramus ad eum, peccatis nostris prohibentibus nobis ingressum, ipse ad nos egreditur. RAB. Vel exiit, cum relicta Judæa per apostolos ad gentes transiit. HIER. Vel intus erat, dum domi versabatur, et loquebatur discipulis sacramenta (seu mysteria). Exiit ergo de domo sua, ut seminaret in turbis. CHRYS., in hom. (45, ut sup.). Cum autem audieris, quoniam exiit qui seminat ut seminet, non aestimes esse identitatem sermonis. Egreditur enim multoties qui seminat et ad aliam rem : vel

ut scindat terram, vel ut malas incidat herbas, vel ut spinas evellat, vel ut aliam quamdam talem diligentiam exhibeat : hic autem ad seminandum exiit : quid igitur fit de semine isto? Tres depereunt partes, et una salvatur; et hoc non sequaliter, sed cum differentia quadam : unde sequitur : Et dum seminat, quædam ceciderunt secus viam, etc. HIER. Hanc parabolam ad probandam hæresim suam Valentinus assumit, tres introducens naturas : spiritualem, naturalem (vel animaleam) atque terrenam; cum hæc quatuor sint; una juxta viam, alia petrosa, tertia plena spinis, quarta terra bona. CHRYS., in hom. (45, ut sup.). Sed secundum hoc qualiter haberet rationem inter spinas seminare, et super petram, et in via? In seminibus quidem et terra (ma-

dinaire, ceci n'aurait aucune portée : il n'est pas au pouvoir de la pierre de devenir terre, ni du chemin de ne pas être un chemin, ni de l'épine de ne pas être une épine; mais lorsqu'on le transporte dans le royaume des âmes et des doctrines, ceci est d'une merveilleuse application : il est possible à la pierre de devenir terre grasse, au chemin de ne plus être foulé aux pieds, et aux épines de ne pas être arrachées. Tout ce qui périt de semence est au compte de la terre qui l'a reçue, c'est-à-dire de l'âme, et ne prouve rien contre le semeur; lui, il ne faisait attention ni au pauvre ni au riche, ni au sage ni à l'ignorant; mais il s'adressait indistinctement à tous, remplissant son ministère autant que cela dépendait de lui, prévoyant le moment où il pût répondre : « Qu'ai-je dû faire que je n'ai pas fait? » C'est pour cela qu'il ne dit pas en terme ordinaire que les paresseux ont reçu telle partie de la semence et l'ont laissé perdre, que les riches en ont reçu telle autre partie et l'ont laissée suffoquer, que les lâches en ont reçu telle partie et l'ont laissée se perdre; il n'a pas voulu les frapper vivement, afin de ne pas les mettre en défiance (1). Par cette parabole il a voulu aussi apprendre à ses apôtres que si, parmi ses auditeurs, il y en a beaucoup qui se perdent, ils ne doivent pas pour cela abandonner leur ministère, puisque le Seigneur qui prévoyait toutes choses n'a pas laissé que de jeter sa semence.

S. JÉR. — Remarquez que c'est ici la première parabole et qu'elle est suivie de son explication, et toutes les fois que le Seigneur a expliqué lui-même ses propres paroles, il faut prendre garde de ne pas entendre autre chose ni plus ni moins que ce qu'il a dit. — RAB. — Ce

(1) Le grec ἀπόγνωσιν signifie plutôt *désespoir*.

tierialibus) non haberet utique rationem : non enim est in potestate petrae fieri terram; neque viae non esse viam; neque spinæ non esse spinam : in animabus autem et doctrinis multam habet hoc laudem : possibile enim est petram fieri terram pinguem, et viam non ultra conculcari, et spinas destrui. Quod igitur plus seminis perit, non est ab eo qui seminat, sed a suscipiente terra, id est, ab anima : ipse enim qui seminat, non divitem, non pauperem discernit, non sapientem, neque insipientem, sed omnibus loquebatur, quæ a seipso erant, complens; prævidens tamen quæ futura erant, ut liceat ei dicere : Quid me oportuit facere, et non feci [Esai., 5]? Ideo autem non dicit manifesta quoniam hæc

susceperunt desides, et perdiderunt; hæc autem divites, et suffocaverunt; hæc autem molles, et perdiderunt; quia noluit eos vehementer tangere, ut non in diffidentiam mittat. Per hanc etiam parabolam discipulos erudit, et si plures audientium eos fuerint qui pereant, ut non propter hoc desides sint, quia nec propter hoc Dominus qui omnia prævidit, destitit a seminando.

HIER. Observa autem hanc esse primam parabolam, quæ cum interpretatione sua posita est; et cavendum est ubicunque Dominus exponit sermones suos, ne vel aliud, vel quid plus vel minus præsumas intelligere, quam ab eo expositum est. RAB. Quæ vero nostræ intelligentiæ dereliquit, perstringenda sunt breviter. Via est mens

qui est réservé à notre propre explication, nous allons le parcourir rapidement. La *voie*, c'est l'âme pleine de zèle, foulée et desséchée sous les pas des mauvaises pensées; la *Pierre*, c'est la dureté de l'âme audacieuse; la *terre*, c'est la facilité de l'âme obéissante; le *soleil*, c'est l'ardeur de la persécution qui sévit. La profondeur de la terre, c'est l'honnêteté de l'âme qu'ont formée les célestes enseignements. Nous avons déjà fait remarquer que les mêmes choses n'ont pas toujours le même sens dans l'interprétation allégorique. — S. JÉR. — Toutes les fois qu'un discours est suivi de ces paroles : « Que celui qui a des oreilles pour entendre, entende, » nous sommes prévenus par là de lui donner toute notre attention. — RÉMIG. — Les oreilles pour entendre, ce sont les oreilles de l'âme qui doivent servir à l'intelligence et à l'action de ce qui concerne les commandements de Dieu.

Ses disciples, s'approchant, lui dirent : Pourquoi leur parlez-vous en paraboles? Et leur répondant, il leur dit : C'est parce que, pour vous autres, il vous a été donné de connaître les mystères du royaume des cieux; mais pour eux, cela ne leur a pas été donné. Car quiconque a déjà, on lui donnera encore, et il sera dans l'abondance; mais pour celui qui n'a point, on lui ôtera même ce qu'il a. C'est pourquoi je leur parle en paraboles, parce qu'en voyant ils ne voient point, et qu'en écoutant ils n'entendent ni ne comprennent point. Et la prophétie d'Isaïe s'accomplit en eux, lorsqu'il dit : Vous écouterez de vos oreilles, et vous n'entendrez point; vous regarderez de vos yeux, et vous ne verrez point. Car le cœur de ce peuple s'est appesanti, et leurs oreilles sont devenues sourdes, et ils ont fermé leurs yeux de peur que leurs yeux ne voient, que leurs oreilles n'entendent, que leur cœur ne comprenne; et que s'étant convertis, je ne les guérisse. Mais pour vous, vos yeux sont heureux de ce qu'ils voient, et vos oreilles de ce

sedula, malarum cogitationum meatu trita atque arefacta; petram, duritiam protervæ mentis; terram, levitatem animæ obedientis; solem, dicit fervorem persecutionis sævientis. Altitudo terræ est probitas animæ disciplinis cælestibus institutæ : in qua expositione diximus, quia nequaquam ipsæ res in una eademque significatione semper allegorice ponuntur. HIER. Provocamur autem ad dictorum intelligentiam, quoties his sermonibus commonemur qui sequuntur : Qui habet aures audiendi audiat. RÉMIG. Aures audiendi sunt aures mentis, scilicet intelligendi et faciendi quæ jussa sunt.

Et accedentes discipuli dixerunt ei : Quare in parabolis loqueris eis? Qui respondens ait illis : Quia vobis datum est nosse mysteria regni cælorum, illis autem non est datum :

qui enim habet, dabitur ei, et abundabit; qui autem non habet, et quod habet auferetur ab eo. Ideo in parabolis loquor eis, quia videntes non vident, et audientes non audiunt neque intelligunt, ut adimpleatur in eis prophetia Esaiæ dicentis : Auditum audistis, et non intelligetis; et videntes videbitis, et non videbitis. Incrassatum est enim cor populi hujus, et auribus graviter audierunt, et oculos suos clausurunt, nequando videant oculis, et auribus audiant, et corde intelligant, et convertantur, et sanem eos. Vestri autem beati oculi, quia vident; et aures vestræ, quia audiunt : amen quippe dico vobis, quia multi prophetæ et justî cupierunt videre quæ videtis, et non viderunt, et audire quæ audistis, et non audierunt.

GLOSSA. Intelligentes discipuli esse obscura quæ a Domino populo dicebantur,

qu'elles entendent. Car je vous dis en vérité que beaucoup de prophètes et de justes ont souhaité de voir ce que vous voyez, et ne l'ont pas vu, et d'entendre ce que vous entendez, et ne l'ont pas entendu.

LA GLOSE (1). — Les disciples, voyant que dans les paraboles du Seigneur il y avait quelque obscurité, voulurent l'empêcher de parler en paraboles. C'est pour cela qu'il est dit : « Et ses disciples, s'approchant de lui, lui dirent. » — S. CHRYS. — Il faut en ceci admirer les disciples qui, malgré le désir qu'ils ont de s'instruire, ne l'interrogent pas devant tout le monde. C'est ce que nous montre S. Matthieu par ces mots : « Et s'approchant. » S. Marc exprime cette réserve d'une manière plus significative encore en disant « qu'ils s'approchèrent en particulier. » — S. JÉR. — L'on peut se demander comment ils purent s'approcher du Seigneur, qui était dans la barque : on peut l'entendre dans ce sens, qu'étant dans la barque avec le Seigneur, ils lui demandèrent l'explication de la parabole. — RÉMIG. — L'évangéliste dit qu'ils l'approchèrent pour marquer qu'ils l'interrogèrent; ils ont pu s'approcher aussi de lui, et pour cela il suffisait qu'il y eût entre eux et lui l'espace le plus étroit.

S. CHRYS. — Remarquez aussi la droiture de leur cœur : préoccupés qu'ils sont de ceux qui les entourent, ils cherchent avant tout ce qui concerne le prochain; ils ne lui disent pas : Vous nous parlez en paraboles, mais : Vous leur parlez en paraboles. Or, le Seigneur, leur répondant, leur dit : « Il vous est donné à vous de connaître le royaume des cieux. » — RÉMIG. — A vous, dis-je, qui me suivez et qui croyez en moi. Il appelle mystères du royaume des cieux la doctrine évangélique.

(1) Non pas dans la Glose, mais dans saint Anselme.

<p>voluerunt Domino intimare ne parabolice loqueretur : unde dicitur : Et accedentes discipuli dixerunt ei, etc. CHRYS., in hom. (46, in <i>Matth.</i>). Ubi dignum est admirari discipulos, quare discere cupientes, sciunt quando interrogare oporteat : non enim coram omnibus hoc faciunt : et hoc ostendit Matthæus, cum dicit : Et accedentes : Marcus autem manifestius demonstrat, dicens (cap. 4) quod singulariter accesserunt. HIER. Quærendum est autem quomodo accedant tunc ad eum, cum Jesus in navi sedeat? Nisi forte intelligatur, quod dudum cum ipso navem conscenderint, et ibi stantes super interpretatione parabolæ sciscitatisint. RÉMIG. Dicit ergo Évangélista, acce-</p>	<p>dentés, ut ostenderet quod sciscitati sunt : sive poterant accedere corpore; quamvis esset aliquod vel breve spatium inter eos. CHRYS., in homil. (46, ut sup.). Consideranda est autem et eorum rectitudo, qualiter multam pro aliis habent curam; et prius quæ aliorum sunt quærunt; et tunc quæ sunt ipsorum : non enim dixerunt : In parabolis loqueris nobis, sed, in parabolis loqueris illis : qui respondens ait illis quia vobis datum est nosse mysterium regni cœlorum. RÉMIG. Vobis, inquam, qui mihi adhæretis et in me creditis. Mysteria enim regni cœlorum appellat evangelicam doctrinam; illis autem, scilicet qui foris sunt, et in eum credere nolunt (scri-</p>
--	---

Or, il n'est pas donné de connaître cette doctrine à ceux qui sont au dehors, et qui ne veulent pas vivre en lui, à savoir les scribes, les pharisiens et autres, qui persévèrent dans leur incrédulité. Il faut donc, avec les disciples, nous approcher du Seigneur avec un cœur pur, afin qu'il daigne nous interpréter la doctrine évangélique, d'après cette parole : « Ceux qui approchent de ses pieds recevront de sa doctrine » (1).

S. CHRYS. — Il dit cela non pas pour exprimer une fatalité ni une nécessité, mais voulant montrer que ceux qui n'ont pas reçu ce don sont eux-mêmes la cause de tous leurs maux, et pour montrer que connaître les divins mystères est un bienfait de Dieu, et un bienfait qui descend d'en haut. Cependant le libre arbitre n'est pas pour cela détruit; au contraire, il est affirmé par les paroles qui suivent; car le Seigneur, afin de ne pas désespérer les uns, et de ne pas laisser tomber dans la paresse spirituelle ceux qui ont reçu ce don, nous montre que le principe de ces dons vient de nous, en ajoutant que « celui qui a, on lui donne encore. » C'est comme s'il disait : Celui qui aura le désir et le zèle, tout ce qui vient de Dieu lui sera donné; au contraire, celui qui en est privé et qui n'apporte pas sa propre participation, celui-là ne recevra pas les choses de Dieu; ce qu'il a lui sera enlevé, non pas par Dieu, mais par lui-même qui se sera rendu indigne de ce qu'il possède; déjà d'où nous devons conclure que si nous voyons quelqu'un entendre la parole de Dieu avec paresse, et que, malgré nos efforts, nous ne puissions pas lui persuader l'attention, nous

(1) Cette parole se rapporte à Dieu lui-même, lorsqu'il se fit voir sur le Sinaï, et qu'il sortit de Soir pour ordonner de dresser le serpent d'airain, et qu'il apparut sur le mont Pharam. Mais on peut rapporter ces paroles au Christ qu'elles concernaient prophétiquement, ainsi que l'explique saint Augustin au tome 4, quest. 56 sur le Deut.

bis scilicet, phariseis, et cæteris; in infidelitate perseverantibus non est datum. Accedamus ergo cum discipulis ad Dominum puro corde, ut nobis evangelicam doctrinam interpretari dignetur; juxta illud (*Deut.*, 33): Qui appropinquant pedibus ejus, accipiunt de doctrina ejus. CHRYS., in homil. (46, ut sup.). Hoc autem dixit, non necessitatem inducens neque fatum; sed monstrans quoniam illi quibus non est datum, causa sibi sunt universorum malorum; et ostendere volens quoniam cognoscere divina mysteria donum Dei est, et gratia desuper data. Non tamen propter hoc liberum arbitrium destruitur: ex hoc et his quæ sequuntur manifestum est: ut

enim neque isti desperent, neque illi pigritentur audientes quoniam eis datum est, demonstrat a nobis principium horum esse, cum subdit: Qui enim habet, dabitur ei, etc. Ac si diceret: Cum aliquis desiderium habuerit et studium, dabuntur ei universa quæ a Deo sunt: cum autem his vacuus fuerit, et quæ ad se pertinent non inferat, neque quæ a Deo sunt ei dantur; sed et quod habet auferetur ab eo; non Deo auferente, sed se indignum faciente his quæ habet: unde et nos si viderimus aliquem desidioso audientem verbum Dei, et exhortantes quod attendat, non ei persuaserimus, sileamus: quia si magis immorati fuerimus, intendetur ei desidia: studentem

n'avons qu'à nous taire. En insistant nous ne ferions que rendre plus intense sa paresse (1). Au contraire, celui qui désire apprendre, nous l'attirons facilement et le rendons capable de recevoir beaucoup. La parole de l'Évangile : « Celui qui paraît avoir, » est fort remarquable, car il ne possède pas de lui-même ce qu'il possède.

RÉMIG. — Celui qui a reçu le désir de la lecture recevra par surcroît la faculté de comprendre; et celui, au contraire, qui n'a pas ce premier désir, celui de la lecture, il lui sera enlevé les dons mêmes qu'il a reçus de la nature. Ainsi, celui qui a la charité recevra les autres vertus, et celui qui ne l'a pas, les autres vertus elles-mêmes lui seront enlevées; car, sans charité, il ne peut y avoir rien de bon dans l'homme.

— S. JÉR. — Ou bien les apôtres qui ont cru en le Christ reçoivent ce qui leur manque en vertu, et les Juifs, qui ne crurent pas en le Fils de Dieu, voient s'évanouir le bien même qu'ils possédaient; ils ne peuvent rien entendre avec sagesse, car ils n'ont même pas le principe de la sagesse. — S. HIL. — Ainsi les Juifs, qui n'eurent pas la foi, perdirent même la loi qu'ils avaient. La foi en l'Évangile possède la plénitude des dons : une fois qu'elle est reçue dans l'âme, elle l'enrichit de nouveaux fruits; tandis qu'elle en est chassée, elle lui enlève les richesses qu'elle avait reçues dans le premier état de nature. —

S. CHRYS. — Afin de rendre plus clair ce qu'il a dit, il ajoute : « Je leur parle en paraboles, parce que, voyant, ils ne voient pas. » Cet aveuglement venant de la nature, pourquoi n'ouvrais-tu pas les yeux? Ce qui suit montre que cet aveuglement était volontaire; car il ne dit pas simplement : « Ils ne voient pas; » mais : « Voyant, ils ne voient pas. »

(1) Le sens du mot *intendetur* est fixé par le grec *ἐπιτινεται*.

autem discere allicimus, et multa effundimus. Et bene dixit secundum Evangelistam : Quod videtur habere : neque enim habet ipsum quod habet.

RÉMIG. Qui etiam habet studium legendi, dabitur ei et facultas intelligendi; et qui non habet legendi studium, hoc quod per naturæ bonum videtur habere, auferetur ab eo : vel qui habet charitatem, dabuntur ei cæteræ virtutes; et qui non habet, auferetur ab eo : quia absque charitate nullum bonum esse potest. HIER. Vel apostolis in Christo credentibus etiam si quid minus virtutis habent conceditur : Judæis vero qui non crediderunt in Filium Dei, etiam si quid per naturæ bonum possident. tollitur : neque enim possunt ali-

quid sapienter intelligere, quia sapientiæ non habent caput. HILAR. (cant. 13, in *Matth.*). Fidem etiam Judæi non habentes, legem quoque quam habuerant perdidissent; et ideo perfectum fides evangelica habet donum : quia suscepta, novis fructibus ditat, repudiata vero etiam veteris substantiæ opes detrahit.

CHRYS., in homil. (46, ut sup.). Ut autem manifestius quod dixerat fiat, subdit : Ideo in parabolis loquor eis quia videntes non vident, etc. Et siquidem naturæ hæc excæcatio esset, aperire eorum oculos oportebat : quia vero voluntaria est hæc excæcatio, propter hoc non dixit simpliciter : Non vident, sed, videntes non vident : viderunt enim dæmones exeuntes, et dix-

Ils virent les démons chassés, et ils dirent : « C'est par Béelzébub qu'il chasse les démons. » Ils le voyaient entraîner tout le monde vers Dieu, et ils disaient : « Celui-ci ne vient pas de Dieu. » C'est parce qu'ils n'exprimaient pas ce qu'ils voyaient et ce qu'ils entendaient, c'est pour cela qu'il leur enlève la faculté de voir et celle d'entendre. Elle ne leur a pas servi jusqu'ici à avancer, mais à les précipiter vers une plus grande condamnation; c'est pour cela qu'au commencement il ne leur parlait pas en paraboles, mais avec toutes sortes de clartés; il leur parle maintenant ainsi parce qu'ils ont l'ouïe et la vue perverties. — RÉMIG. — Et remarquez bien que non-seulement ses paroles étaient des paraboles, mais encore ses actions elles-mêmes, c'est-à-dire qu'elles étaient des emblèmes des choses spirituelles; ce que rend évident cette manière de s'exprimer : « Afin que, voyant, ils ne voient pas; » on ne voit pas les paroles, mais on les entend. — S. JÉR. — Ceci est dit de ceux qui sont sur le rivage et qui, à cause de la distance et du bruit des flots, n'entendent pas ce que Jésus dit sur la mer.

S. CHRYS. — Ensuite, afin qu'ils ne puissent pas dire : « Ceci est la détraction d'un ennemi, » il leur cite le prophète annonçant cela, afin que soit accompli ce qu'a dit le prophète Isaïe : « Vous entendrez avec l'oreille et vous ne comprendrez pas, et voyant vous ne verrez pas » (1). C'est-à-dire vous entendrez avec l'oreille les paroles, mais vous ne comprendrez pas ce que recouvrent ces paroles; vous verrez de votre vue mon humanité, et vous ne verrez pas, c'est-à-dire vous ne comprendrez pas ma divinité. — S. CHRYS. — Il leur fait ce reproche, parce

(1) Ceci est l'explication des Septante, car voici la Vulgate : « Ecoutez en écoutant, et ne comprenez pas; voyez ce qui est visible, et ne comprenez pas. »

runt (Matth., 12) : In Beelzebub ejicit demonia : audiebant quod ad Deum omnes attrahebat, et dicunt (Joan., 9) : Non est hic homo a Deo. Quia ergo contraria his quæ videbant et audiebant, enuntiabant, propter hoc ipsum videre et audire eis auferitur : nihil enim hinc proficiunt, sed in judicium majus incidunt : unde et a principio, non eis parabolice loquebatur, sed cum multa certitudine : quia autem audita et visa pervertunt, jam in parabolis loquitur. RÉMIG. Et notandum est quia non solum quæ loquebatur, verum etiam quæ faciebat parabolæ fuerunt (id est, signa spiritualium rerum), quod liquido ostendit, cum dicit : Ut videntes non videant : verba namque videri non poterant,

sed audiri. HÆRÆ. Hæc de his loquitur qui stant in littore, et dividuntur a Jesu, et sonitu fluctuum perstrepente non audiunt ad liquidum quæ dicuntur.

CHRYS., in homil. (46, ut sup.). Deinde ut non dicerent quoniam ut inimicus noster nobis detrahit, prophetam inducit eadem sentientem. Unde sequitur : Ut impleatur in eis prophetia Esaiæ dicentis (cap. 6) : Auditum audietis, et non intelligetis; et videntes videbitis; id est, auditum audietis (verba), sed non intelligetis (verborum arcana); videntes videbitis (carnem scilicet), et non videbitis; hoc est, non intelligetis Divinitatem. CHRYS., in homil. (46, ut sup.). Hoc autem dixit, quia sibi ipsis abstulerunt videre et audire, aures

que ce sont eux qui se sont enlevé *le voir et l'entendre*, en fermant leurs oreilles, leurs yeux, et en laissant leurs cœurs s'appesantir. Non-seulement ils n'entendaient pas, mais ils entendaient mal; c'est pour cela qu'il est ajouté : « Leur cœur s'est appesanti. » — RAB. — Le cœur des Juifs s'est appesanti du poids de la malice, et c'est l'abondance de leurs péchés qui leur a fait entendre d'une manière dangereuse les paroles du Seigneur, les recevant avec ingratitude. — S. JÉR. — Afin que nous ne pensions pas que cet appesantissement du cœur et cette surdité d'oreilles fussent un fait de leur nature et non de leur volonté, il ajoute, pour exprimer que c'était la faute de leur liberté : « Et ils ont fermé les yeux. »

S. CHRYS. — Ainsi il montre l'étendue de leur malice et leur éloignement affecté de Dieu; mais, afin de les attirer, il ajoute : « Afin qu'ils se convertissent et qu'ils se guérissent. » Paroles qui montrent que, s'ils se convertissaient, il les guérirait : c'est comme si quelqu'un disait : « Si j'en avais été prié, je lui aurais pardonné tout de suite; » il exprimerait ainsi la volonté de se réconcilier. C'est ainsi que ces paroles : « De peur que s'étant convertis, je ne les guérisse, » montrent et la possibilité de la guérison et le salut accompagnant le repentir. — S. AUG. — Ou bien ils ont fermé les yeux afin de ne pas voir avec leurs yeux, c'est-à-dire qu'ils ont été eux-mêmes la cause pour laquelle Dieu leur a fermé les yeux. Un autre évangéliste n'a-t-il pas dit : « Il a fermé leurs yeux? » Était-ce pour dire afin qu'ils ne voient jamais, ou bien est-ce afin qu'ils ne voient jamais de cette manière, que leur aveuglement venant à leur déplaire, ils se voient amenés par leurs douleurs, par leurs humiliations, à confesser leurs péchés et à chercher amou-

et oculos sibi claudentes, et cor incrassantes : non enim solummodo non audiebant, sed graviter audiebant : unde sequitur : *Incrassatum est cor populi hujus.* RABA. *Incrassatum est enim cor Judæorum crassitudine malitiæ; et abundantia peccatorum graviter verba Domini audierunt, quia ingrati susceperunt.* HIER. *Ac ne forte arbitremur crassitudinem cordis et gravitatem aurium naturæ, non voluntatis, subjungit culpam arbitrii, et dicit : Et oculos suos clausurunt.*

CHRYS., in hom. (46, ut sup.). In hoc autem intensam eorum nequitiam ostendit, et aversionem cum studio; ut autem attrahat eos, subdit : *Et convertantur, et sanem eos : in quo demonstrat quia si converte-*

rentur, sanarentur : sicut cum aliquis dicit : Si rogatus essem, confestim donaturus eram, ostendit qualiter aliquis sibi reconcilietur; ita et hic cum dicit : Nequando convertantur et sanem eos, demonstrat quoniam et converti possibile est, et pœnitentiam agentes salvari.

AUG., *De quæstion. Evang.* Vel aliter : oculos suos clausurunt, nequando oculis videant; id est, ipsi causa fuerunt ut Deus eis oculos clauderet : alius enim Evangelista dicit (Joan, 12) : *Excæcavit oculos eorum : sed utrum ut nunquam videant? an vero ne vel sic aliquando videant, cæcitate sua sibi displicentes, et se dolentes, et ex hoc humilitati atque commoti ad confitendum peccata sua, et pie quærendum Deum? Sic*

reusement Dieu. C'est ainsi que S. Marc a dit : « Afin qu'ils ne se convertissent pas et que je ne leur pardonne pas. » D'où nous devons conclure qu'ils ont mérité par leurs péchés de ne pas comprendre, et que c'est par miséricorde qu'ils ont reçu de connaître leurs péchés et de mériter leur pardon par leur conversion. Mais la manière dont S. Jean rapporte ce passage en ces termes : « Ils ne pouvaient pas croire, parce qu'Isaïe a dit encore : Il a aveuglé leurs yeux, il a endurci leur cœur, afin qu'ils ne voient pas avec leurs yeux, qu'ils ne comprennent pas avec leur cœur, qu'ils se convertissent et que je les guérisse, » paraît contredire mon explication, et nous forcer à entendre cette parole : « De peur qu'ils ne voient avec leurs yeux, » non pas dans le sens qu'un jour ils puissent nous voir avec leurs yeux, mais dans le sens qu'ils ne verront jamais en aucune manière. En effet, S. Jean dit clairement : « Afin qu'ils ne voient pas avec leurs yeux; » et en ajoutant : « C'est pour cela qu'ils ne pouvaient pas croire, » il montre assez que cet aveuglement n'a pas eu lieu, afin qu'émus et repentants de n'avoir pas compris, ils reviennent par le repentir. Ils n'auraient pas pu se convertir, à moins de croire auparavant, de se convertir par la foi, d'être guéris par leur conversion, et de comprendre par suite de leur guérison, et cet évangéliste nous les montre aveuglés, afin qu'ils ne puissent pas recevoir la foi; car il dit ouvertement : « C'est pour cela qu'ils ne pouvaient pas croire. » Or, si cela est ainsi, qui pourrait ne pas se lever pour défendre les Juifs et ne pas proclamer que cela n'a pas été de leur faute s'ils n'ont pas cru? S'ils n'ont pas cru, c'est que Dieu a fermé leurs yeux; mais si Dieu ne peut pas être considéré comme étant dans son tort, nous sommes obligés

enim Marcus hoc dicit (cap. 4) : Nequando convertantur, et dimittantur eis peccata. Ubi intelliguntur peccatis suis meruisse, ut non intelligerent, et tamen hoc ipsum misericorditer eis factum, ut peccata sua cognoscerent, et conversi veniam mererentur. Quod autem Joannes hunc locum ita dicit (cap. 12) : Propterea non poterant credere, quia iterum dixit Esaias : Excæcavit oculos eorum, et induravit cor eorum, ut non videant oculis, et non intelligant corde, et convertantur, et sanem eos; adversari videtur huic sententiæ et omnino cogere ut quod hic dictum est : Nequando oculis videant, non accipiatur ne vel sic aliquando oculis videant, sed prorsus ut non videant; quandoquidem aperte ita dicit : Ut oculis non

videant; et quod ait : Propterea non poterant credere, satis ostendit, non ideo factam excæcationem, ut ea commoti et dolentes se non intelligere, converterentur aliquando per poenitentiam (non enim possent hoc facere nisi prius crederent, ut credendo converterentur, et conversione sanarentur, et sanati intelligerent), sed idco potius excæcatos, ut non crederent : dicit enim apertissime : Propterea non poterant credere : quod si ita est, quis non exurgat in defensionem Jndæorum, ut eos extra culpam fuisse proclamet, quod non crediderunt? Propterea enim non poterant credere, quia excæcavit oculos eorum; sed quoniam potius Deus extra culpam debet intelligi, cogimur fateri aliis quibusdam peccatis ita

d'avouer que quelques-uns ont mérité par leur faute d'être aveuglés à ce point que leur aveuglement rendit impossible leur foi. Car voici de nouveau les paroles de Jean : « Ils ne pouvaient pas croire; parce qu'Isaïe a dit encore : Il a fermé leurs yeux. » C'est donc en vain que nous faisons des efforts pour comprendre le passage qu'ils ont été aveuglés pour être convertis. Ils ne pouvaient pas être convertis parce qu'ils ne croyaient pas, et ils ne croyaient pas parce qu'ils étaient aveuglés, à moins, cependant, que l'on ne puisse, avec quelque probabilité, l'expliquer dans ce sens que quelques Juifs, qui étaient guérissables, avaient été jetés dans un tel danger par l'enflure de leur orgueil; qu'après qu'il leur avait été expédient de croire d'abord, ils avaient été aveuglés, afin de ne pas comprendre les paraboles du Seigneur et de ne pas lui donner leur foi. Ne comprenant pas ces paraboles, infidèles, ils crucifièrent le Seigneur avec les autres désespérés, et, après sa résurrection, ils se convertirent, et dans l'humiliation et dans le repentir de la mort du Seigneur, ils aimèrent avec plus d'ardeur celui qui leur avait pardonné un si grand crime. Il avait fallu que la grandeur de leur orgueil fût abattue par cet excès d'humiliation; que si quelqu'un prétend que ceci est déplacé, qu'il se rappelle qu'on le lit en propres termes aux Actes des apôtres : « Et, contrits dans leur cœur, ils dirent à Pierre et aux autres apôtres : Que ferons-nous ? » Ainsi, la manière de s'exprimer de Jean : « C'est pour cela qu'ils ne pouvaient pas croire, parce qu'il a fermé leurs yeux pour qu'ils ne voient pas, » peut se ramener à notre explication : ils ont été aveuglés pour être convertis. Ils avaient d'abord été aveuglés par la vérité cachée sous les paraboles, afin d'être ramenés plus tard par une péni-

eos excæcati meruisse, qua tamen excæcatione non poterant credere : verba enim Joannis ista sunt : Non poterant credere quia iterum dixit Esaias : Excæcavit oculos eorum. Frustra itaque conamur intelligere ideo fuisse excæcatos, ut convertentur; cum ideo converti non poterant, quia non credebant; et ideo credere non poterant, quia excæcati erant. An forte non absurde dicimus, quosdam Judæorum fuisse sanabiles, sed tanto tamen timore superbis periclitatos, ut eis expedierit primo credere; et ad hoc fuisse cæcatos, ut non intelligerent Dominum loquentem parabolas; quibus non intellectis non in eum crederent : non credentes autem cum cæteris desperatis crucifigerent eum; atque ita post ejus resurrectionem converterentur, quando jam

de reatu mortis Domini amplius humiliati diligerent vehementius eum a quo sibi tantum scelus dimissum esse gauderent; quoniam tanta erat eorum superbia ut tali humiliatione esset dejicienda : quod incongrue dictum esse quilibet arbitretur, si non ita contigisse in Actibus apostolorum manifesta legerit (cap. 12). Non ergo abhorret quod ait Joannes. (Propterea non poterant credere, quia excæcavit oculos eorum ut non videant.) Ab ea sententia qua intelligimus, ideo excæcatos ut converterentur; hoc est, ideo eis per obscuritates parabolarum occultatas sententias Domini, ut post ejus resurrectionem salubriori penitentia resipiscerent; quia per obscuritatem sermonis excæcati, dicta Domini non intellexerunt, et ea non intelligendo non in eum

tence plus salutaire ; aveuglés par cette obscurité , ils ne comprirent pas les paroles du Seigneur, et ils ne purent pas lui donner leur foi ; ne croyant pas en lui , ils le crucifièrent. Mais après sa résurrection , frappés de stupeur en présence des miracles qui se faisaient en son nom, ils furent percés de douleur à la vue de leurs crimes plus grands encore , et abattus jusqu'à la pénitence ; ensuite , après avoir reçu le pardon de leurs péchés , leur conversion s'appuya sur un plus grand amour ; mais cet aveuglement ne servit pas ainsi à tous pour les convertir. — RÉMIG. — Cette sentence peut être entendue ainsi , que partout il faille sous-entendre *non*, en cette manière, afin qu'ils ne voient pas avec les yeux , et qu'ils n'entendent pas avec leurs oreilles, et qu'ils ne comprennent pas avec leurs cœurs , et qu'ils ne se convertissent pas , et que je ne les guérisses pas.

LA GLOSE (1). — Les yeux de ceux qui voient et ne veulent pas croire sont des yeux infortunés : « Pour vous , bienheureux vos yeux, parce qu'ils voient, et vos oreilles, parce qu'elles entendent. » — S. JÉR. — Si , plus haut, le Seigneur n'avait pas expliqué lui-même qu'en tout ceci il s'agissait de l'intelligence, en disant : « Que celui qui a des oreilles pour entendre entende, » nous aurions pu croire que ces yeux et ces oreilles qui perçoivent sont les yeux et les oreilles du corps. Pour moi, je trouve heureux les yeux qui peuvent connaître les mystères du Christ, et heureuses les oreilles dont Isaïe a ainsi parlé : « Le Seigneur m'a donné une oreille » (2).

LA GLOSE. — Cet *œil*, c'est l'âme qui naturellement est capable d'in-

(1) Non pas dans la Glose, mais dans saint Anselme.

(2) Dans la Vulgate il y a : « M'a ouvert l'oreille. » Et saint Jérôme cite ici l'édition des Septante.

crediderunt ; non credendo eum crucifixerunt ; atque ita post resurrectionem miraculis quæ in ejus nomine fiebant exterriti, majoris criminis reatu compuncti sunt et prostrati ad pœnitentiam ; deinde (accepta indulgentia) ad obedientiam flagrantissima dilectione conversi : quibusdam autem non profuit illa cœcitas ad conversionem. RÉMIG. Et quantum ad hoc potest hæc sententia sic intelligi, ut in omnibus subaudiatur, non ; hoc modo : Nequando oculis videant, et nequando auribus audiant, et nequando corde intelligant, et nequando convertantur, et sanem eos.

GLOSSA. Sic ergo oculi eorum qui vident et nolunt credere, sunt miseri ; vestri au-

tem : Beati oculi quia vident, et aures vestræ quia audiunt. HIER. Nisi autem supra legissemus auditores ad intelligentiam provocatos, Salvatore dicente : Qui habet aures audiendi audiat ; putaremus nunc oculos et aures, quæ beatitudinem accipiunt, corporales intelligi. Sed mihi videntur oculi illi beati qui Christi possunt agnoscere sacramenta ; et illæ beatæ aures, de quibus Esaias loquitur (cap. 50) : Dominus apposuit mihi aurem. GLOSSA. Mens enim est oculus, quia naturali vigore ad intelligendum aliquid dirigitur ; auris, quia alio docente discit. HILAR. (can. 18, ut sup.). Vel apostolici temporis beatitudinem docet, quorum oculis atque auribus contigit Dei salutare

telligence ; l'âme est aussi l'oreille , parce qu'elle peut percevoir les enseignements des autres. — S. HIL. — Ou bien il parle ici du bonheur des temps apostoliques , où il fut permis aux yeux et aux oreilles de voir et d'entendre le salut du Seigneur, que les prophètes et les Juifs avaient désiré voir et entendre, et qui était réservé pour la plénitude des temps. « Je vous le dis , en vérité , que plusieurs prophètes justes désirèrent voir ce que vous avez vu , et ne l'ont pas vu, entendre ce que vous avez entendu , et ne l'ont point entendu.

S. JÉR. — L'on pourrait croire que ce qui est dit ici est contraire à ce qu'on a dit ailleurs : « Abraham désira voir mon jour, et il l'a vu , et il en a été réjoui. » — RAB. — Isaïe aussi, et Michée aussi, et d'autres prophètes ont vu la gloire du Seigneur, et c'est pour cela qu'ils ont été appelés voyants. — S. JÉR. — C'est pour cela qu'il ne dit pas tous les prophètes et justes ; mais plusieurs , dans ce nombre, ont pu voir, et d'autres ne pas voir ; et cependant cette manière d'interpréter ne manque pas de dangers, parce qu'elle paraît établir entre les saints différents degrés de mérite (à savoir quant à la foi dans le Christ) (1). Abraham vit dans une figure et dans un emblème (2). Mais vous, vous tenez et vous avez votre Seigneur au milieu des choses présentes, vous l'interrogez à volonté et vous mangez avec lui. — S. CHRYS. — Ce que les apôtres voient et entendent, c'est-à-dire ses miracles, sa voix et ses doctrines, il l'appelle sa présence ; en cela il proclame leur sort préférable non-seulement à celui des méchants, mais encore à celui

(1) Cette parenthèse ne se trouve pas dans saint Jérôme, mais elle a été mise ici pour plus de clarté.

(2) C'est là évidemment le sens des mots *in ænigmatibus in specie*, et c'est à tort qu'un interprète avait cru pouvoir y ajouter la négation *non*.

videre et audire, prophetis atque justis cupientibus videre et audire in plenitudinem temporum destinatum, etc. Unde sequitur : Amen quippe dico vobis, quia multi prophetæ et justî cupierunt videre quæ vos videtis, et non viderunt, et audire quæ vos auditis, et non audierunt.

HIER. Videtur autem huic loco illud esse contrarium, quod alibi dicitur (Joan., 8) : Abraham cupivit videre diem meum; vidit, et gavisus est. RAB. Esaias quoque (cap. 6), et Michæas (cap. 7), et multi alii prophetæ viderunt gloriam Domini, qui etiam propterea videntes appellati sunt (1 Reg., 9). HIER. Non autem dixit : Omnes prophetæ et justî, sed, multi : inter multos enim potest fieri ut alii viderint, alii non viderint;

licet et in hoc periculosa sit interpretatio, ut inter sanctorum merita discretionem quamlibet facere videamur (scilicet quantum ad fidem de Christo habitam). Ergo Abraham vidit in ænigmatibus, vidit in specie : vos autem in præsentiarum tenetis et habetis Dominum vestrum, et ad voluntatem interrogatis, et convalescimini ei. CHRYS., in hom. (46, ut sup.). Hæc ergo quæ apostoli viderunt et audierunt, præsentiam suam dicit, miracula, vocem et doctrinam ; in hoc autem, non solum malis, sed his qui boni fuerant, eos præponit : etenim antiquis justis beatiores eos dicit : quoniam, non solum quæ Judæi non viderant hi vident, sed et quæ justî et prophetæ cupierunt videre, et non viderunt : illi enim fide so-

des bons qui les ont précédés, et il les dit plus heureux que les anciens justes; ceux auxquels il les préfère, ce ne sont pas seulement les Juifs qui ne voient pas ce qu'ils voient eux-mêmes, mais encore les Juifs et les prophètes qui désirèrent le voir et ne le virent pas. Ils ne contemplèrent le Christ que par la foi, et eux le virent avec leurs yeux et avec beaucoup plus de clarté. Remarquez combien l'Ancien-Testament s'adapte au Nouveau : si les prophètes avaient été les serviteurs d'un dieu étranger ou contraire au Christ, jamais ils n'auraient désiré le voir.

Écoutez donc, vous autres, la parabole de celui qui sème. Quiconque écoute la parole du royaume, et n'y fait point d'attention, l'esprit malin vient, et enlève ce qui avait été semé dans son cœur : c'est là celui qui a reçu la semence le long du chemin. Celui qui reçoit la semence au milieu des pierres, c'est celui qui écoute la parole, et qui la reçoit à l'heure même avec joie; mais il n'a point en soi de racine, et il n'est que pour un temps; et lorsqu'il survient des traverses et des persécutions à cause de la parole, il en prend aussitôt un sujet de scandale et de chute. Celui qui reçoit la semence parmi les épines, c'est celui qui entend la parole; mais ensuite les sollicitudes de ce siècle et l'illusion des richesses étouffent en lui cette parole, et la rendent infructueuse. Mais celui qui reçoit la semence dans une bonne terre, c'est celui qui écoute la parole, qui y fait attention, et qui y porte du fruit, et rend cent, ou soixante, ou trente pour un.

LA GLOSE (1). — Il a été dit plus haut qu'il n'avait pas été donné aux Juifs, mais aux apôtres, de connaître le royaume de Dieu; c'est cette pensée qu'il conclut en disant : « Vous, vous écoutez la parabole du semeur, » vous à qui sont confiés les mystères du ciel.

S. AUG. — Ce que l'évangéliste raconte s'est réalisé, c'est-à-dire que

(1) Non pas dans la Glose, mais dans saint Anselme avec quelque variante.

lum consideraverunt, hi autem visu et multo manifestius. Vides autem qualiter vetus Testamentum copulat novo : non enim si prophetæ alieni cujusdam et contrarii Dei servi fuissent, Christum cupivissent.

Vos ergo audite parabolam seminantis : omnis qui audit verbum regni, et non intelligit, venit malus, et rapit quod seminatum est in corde ejus; hic est qui secus viam seminatus est : qui autem suprapetrosa seminatus est hic est qui verbum audit, et continuo cum gaudio accipit illud, non habet autem in se radicem, sed est temporalis : facta autem tribulatione et persecutione propter verbum, continuo scandalizatur. Qui autem seminatus

est in spinis, hic est qui verbum Dei audit; et sollicitudo seculi istius, et fallacia divitiarum suffocat verbum, et sine fructu efficitur. Qui vero in terram bonam seminatus est, hic est qui audit verbum, et intelligit, et fructum affert; et facit aliud quidem centesimum, aliud autem sexagesimum, aliud vero trigesimum.

GLOSSA. Dixerat superius quia Judæis non est datum nosse regnum Dei, sed apostolis : et ideo concludit dicens : Vos ergo audite parabolam seminantis, quibus scilicet committuntur cœli mysteria.

AUG., super Genesim ad litteram (lib. 8, cap. 4). Quod narravit Evangelista factum est : Dominum scilicet talia locutum fuisse :

le Seigneur a prononcé de telles paroles. Ce récit du Seigneur n'avait été qu'une parabole et, dans ce genre de discours, il n'est nullement nécessaire que les faits soient montrés concordants avec les paroles. — LA GLOSE. — Il expose la parabole en disant : « Celui qui entend la parabole du royaume et ne la comprend pas, » phrase qui doit se construire ainsi : Celui qui entend la parole, c'est-à-dire ma prédication, qui rend capable de gagner le royaume du ciel, et qui ne comprend pas; défaut d'intelligence dont il rend compte ainsi : « Le malin, c'est-à-dire le diable, vient, et il ravit ce qui avait été semé dans son cœur. » Or, celui en qui cela arrive, c'est celui qui a été semé près de la voie. Il faut remarquer aussi que le mot semer s'entend de différentes manières : on dit d'une semence qu'elle est semée, et d'un champ qu'il est semé; double manière de s'exprimer qui se rencontre ici. Lorsqu'il dit : « Il enlève ce qui a été semé, » il faut l'entendre de la semence; lorsqu'il dit : « Celui qui a été semé près du chemin, » il faut l'entendre non pas de la semence, mais du lieu dans lequel elle est tombée, c'est-à-dire de l'homme qui est le champ fécondé par la parole de Dieu.

RÉM.—Par ces paroles, le Seigneur nous expose ce qu'est la semence, à savoir la parole du royaume ou de la doctrine évangélique. Il en est qui reçoivent la parole de Dieu sans aucune dévotion de cœur, et c'est pour cela que les démons enlèvent la semence de la parole divine qui est tombée dans leur cœur, ainsi que l'on peut faire disparaître du grain sur un chemin battu. — SURT. — « Celui qui est semé sur la pierre (1), celui-là reçoit la parole; mais il n'a pas de racines. « La se-

(1) Le grec *πετρῶδη* signifie *endroit pierreux*, et c'est la signification de saint Matthieu.

ipsius autem Domini narratio, parabola fuit : de qua nunquam exigitur ut etiam ad litteram facta monstrentur quæ sermone proferuntur. GLOSSA. Unde parabolam exponens, subdit : Omnis qui audit verbum regni, et non intelligit : sic construendum est : Omnis qui audit verbum (id est, prædicationem meam, quæ ad regnum cælorum adipiscendum valet), et non intelligit; quo modo autem non intelligat, subjungit : Venit enim malus (id est, diabolus), et rapit quod seminatum est in corde ejus : omnis (inquam) qui talis est, hic est qui secus viam seminatus est. Notandum est autem quod seminatum diversis modis accipitur : dicitur enim, et sementi seminatum, et ager seminatus : quod utrumque hic invenitur. Ubi enim ait : Rapit quod seminatum est,

de semine intelligendum est; ubi autem sequitur : Secus viam seminatus est, non de semine, sed de loco seminis intelligendum est, id est, homine qui est quasi ager, divini verbi semine seminatus.

RÉMIG. His autem verbis exponit Dominus quid sit semen, verbum scilicet regni (id est, evangelicæ doctrinæ); sunt enim nonnulli qui verbum Dei nulla cordis devotione suscipiunt, et ideo semen verbi Dei, quod in eorum cordibus seminatur, dæmones quasi semen vite tritæ subito auferunt. Sequitur : Qui autem est seminatus supra petram, hic verbum audit, non habet autem radicem, etc. Semen enim seu verbum Dei quod in petra (id est, corde duro et indomito) seminatur, fructificare non potest : quia multa est ejus duritia,

mence ou la parole de Dieu qui tombe sur la pierre, c'est-à-dire sur un cœur dur et indompté, ne peut pas fructifier; sa dureté est grande et nul son désir du ciel: il ne peut pas, à cause de sa dureté, laisser pousser les racines.—S. JÉR.—Remarquez cette parole: « Il est aussitôt scandalisé: » il y a un grande différence entre celui qui se trouve amené à nier le Christ pour beaucoup de tribulations et de peines et celui qui à la première persécution se laisse scandaliser et tomber.—SUITE.—« Celui qui est semé au milieu des épines. » Ces paroles me paraissent se rapporter à ce qui avait été dit d'Adam: « Mangez votre pain entre les épines et les broussailles. » Et ces paroles me paraissent signifier dans leur sens intime celui qui, pour s'être adonné aux voluptés du siècle et aux soins de ce monde, mange le pain du ciel, et boit le breuvage de la vérité, au milieu des épines. — RAB. — C'est avec raison que le Seigneur s'est servi de l'expression *épines*, parce que les soins de ce monde et les plaisirs déchirent l'âme avec la pointe de leurs pensées et empêchent les fruits des vertus spirituelles de pousser comme en les étouffant. — S. JÉR. — La parole suivante: « La déception des richesses étouffe la parole, » est fort remarquable: les richesses, en effet, sont caressantes; mais elles tiennent autre chose que ce qu'elles ont promis. Leur possession est décevante, et se portant çà et là d'un pas capricieux, tantôt elles abandonnent ceux qui les possédaient, et se donnent pour les relever à ceux qui ne les possédaient pas: le Seigneur affirme qu'il est difficile aux riches d'entrer dans le royaume des cieux (1), les richesses étouffant la parole de Dieu et dissolvant la force des vertus.—RÉMIÉ.—Remar-

(1) C'est à l'occasion de ce jeune homme qui s'en va triste après avoir entendu ces paroles: « Allez, vendez ce que vous avez » (Marc, 10, v. 23; Luc, 15, v. 24).

et parvum cœleste desiderium; unde propter nimiam duritiam non habet in se radicem. HIER. Attende autem quod dictum sit: Continuo scandalizatur. Est ergo aliqua distantia inter eum qui multis tribulationibus pœnisque compellitur Christum negare, et eum qui ad primam persecutionem statim scandalizatur et corrumpit, de quo hic loquitur. Sequitur: Qui autem seminatus est in spinis, etc., mihi videtur et illud quod juxta litteram ad Adam dicitur (Gen., 3): Inter spinas et tribulos panem tuum manducabis, hic significare mystice quod quicumque seculi se dedit voluptatibus, curisque istius mundi, panem cœlestem et cibum verum inter spinas

comedit. RABA. Recte autem spinæ vocantur, quia cogitationum suarum punctionibus mentem lacerant: et quasi strangulando spirituales virtutum fructus gignere non permittunt. HIER. Et eleganter adjunxit: Fallacia divitiarum suffocat verbum: blandæ enim sunt divitiæ: aliud agentes, aliud pollicentes. Lubrica est illarum possessio, dum huc illicque circumferantur, et instabili gradu, vel habentes deserunt, vel non habentes reficiunt: unde et Dominus divites asserit difficulter intrare in regnum cœlorum (Matth., 19), suffocantibus divitiis verbum Dei, et vigorem virtutum emollientibus. RÉMIÉ. Et sciendum quod his tribus generibus terræ nequam

quez que ces trois natures de terres différentes embrassent tous ceux qui peuvent recevoir la parole de Dieu, mais ne peuvent pas la conduire jusqu'au salut : les Gentils qui n'ont pas mérité de recevoir cette parole sont en dehors. — SUITE. — « Ceux qui reçoivent dans la bonne terre. » La terre bonne, c'est la confiance fidèle des élus, l'âme des saints qui reçoit le Verbe de Dieu avec joie, avec désir et dévotion de cœur, qui le conserve avec force dans la prospérité et dans l'adversité et le fait fructifier : « Et il porte du fruit et il rend tantôt cent, tantôt soixante, tantôt trente pour un. » — S. JÉR. — Remarquez que comme il y a eu trois sortes de terres mauvaises, le chemin, la pierre et le champ épineux, ainsi il y a trois sortes de bonnes terres, celle qui rend cent, celle qui rend soixante et celle qui rend trente; la substance n'est pas différente ici et là, mais la volonté. Et ce qui reçoit la semence dans les incrédules et dans les croyants, c'est toujours le cœur. C'est pour cela que dans la première partie de cette parabole il est dit : « Ce qui a été ensemencé dans le cœur, » pour le premier cas; et pour le second et le troisième : « Celui qui reçoit la parole. » Dans la seconde partie, où il est question de la bonne terre, il est dit de même : « Celui qui reçoit la parole. » Nous devons d'abord entendre, puis comprendre, et après l'intelligence, donner les fruits de la vérité et porter le fruit soit comme cent, soit comme soixante, soit comme trente. — S. AUG. — Quelques-uns pensent qu'il faut entendre ce passage dans ce sens que les saints par leur diversité de mérite peuvent délivrer des âmes, les uns trente, les uns soixante, les autres cent; ce qu'ils entendent habituellement du jour du jugement, et non pas des temps qui suivront. Or quelqu'un, voyant

comprehenduntur omnes qui verbum Dei audire possunt, sed tamen ad salutem perducere non valent. Excipiuntur Gentiles, qui nec etiam audire meruerunt. Sequitur: Qui vero in terram bonam, etc. Terra bona est fidelis conscientia electorum, sive mens sanctorum: quæ verbum Dei cum gaudio, et desiderio, et cordis devotione, suscipit, et inter prospera et adversa viriliter conservat, et usque ad fructum perducit: unde sequitur: Et facit fructum, aliud centesimum, aliud sexagesimum, aliud vero trigesimum.

HIER. Et notandum quod sicut in terra mala tres fuere diversitates (scilicet, secus viam, et petrosa, et spinosa loca), sic in terra bona, trina diversitas est: centesimi, sexagesimi et trigesimi fructus. Et in illa

autem, et in ista, non mutatur substantia, sed voluntas, et tam incredulorum quam credentium corda sunt, qui semen recipiunt: unde primo dixit: Venit malus, et rapit quod seminatum est in corde ejus, et secundo, et tertio ait: Hic est qui verbum audit. In expositione quoque terræ bonæ, iste est qui audit verbum. Primum ergo debemus audire, deinde intelligere, ac post intelligentiam, fructus reddere doctrinarum, et facere, vel centesimum fructum, vel sexagesimum, vel trigesimum. AUG., 2, *De civit. Dei* (cap. ult.). Quidam putant hoc sic esse intelligendum, quod sancti pro suorum diversitate meritorum, alii tricenos homines liberent, alii sexagenos, alii centenos (quod in die judicii futurum suspicari solent, non post judicium). Qua

plusieurs personnes user de cette opinion avec perversité, se promettant une telle impunité au jour du jugement, s'appuyant sur ce que tous pouvaient attendre une semblable délivrance, leur répondit avec à propos qu'il valait bien mieux vivre de manière à se trouver avec ceux dont l'intercession devait délivrer les autres. D'ailleurs les saints ne seraient-ils pas assez peu nombreux pour qu'il en restât encore beaucoup à délivrer, après que chacun d'eux aurait arraché à la damnation le nombre qui leur était assigné; et n'était-il pas d'une témérité sans fondement de se confier ainsi à l'intercession d'un autre? — **RÉM.** — Celui qui porte du fruit comme trente, c'est celui qui enseigne la foi en la sainte Trinité; comme soixante, celui que recommande la perfection de ses bonnes œuvres, car c'est par l'évolution du nombre six qu'a été accomplie toute l'œuvre de la création; comme cent, celui qui promet la vie éternelle, car le nombre cent passe de la gauche à la droite, et par la gauche, il faut entendre la vie présente, et la vie future par la droite. Dans un autre sens, le Verbe de Dieu porte du fruit comme trente, lorsqu'il produit la bonne pensée; il rend soixante lorsqu'il parvient à la bonne parole; cent, lorsqu'il aboutit à la bonne œuvre.

S. AUG. — Ou bien, le nombre cent, c'est le fruit des martyrs, à cause de la sainteté de la vie ou du mépris de la mort; soixante, celui des vierges à cause du repos intérieur, n'ayant pas à combattre les habitudes de la chair: le repos, en effet, est accordé aux sexagénaires dans le métier de soldat et dans les autres emplois publics; le nombre trente celui des époux, car leur état est celui des combattants, et ils ont les plus rudes assauts à soutenir pour ne pas être victimes de

opinionem quidam cum videret homines impunitatem sibi perversissime pollicentes, eo quod omnes isto modo ad liberationem pertinere posse videantur, respondit bene potius esse vivendum, ut inter eos quisque reperiri, qui pro aliis intercessuri sunt liberandis; ne tam pauci sint ut unoquoque illorum cito ad numerum suum perveniente multi remaneant qui erui jam de penis illorum intercessione non possint; et in eis invenitur quisquis sibi spem fructus alieni temeritate vanissima pollicetur.

RÉMIG. Tricesimum ergo fructum facit, qui fidem sanctæ Trinitatis docet; sexagesimum vero qui perfectionem honorum operum commendat; senario enim numero omnis mundi ornatus completus est (*Gen.*, 2); centesimum autem fructum facit, qui

vitam æternam promittit; centenarius enim de læva transit ad dexteram; per lævam autem vita præsens designatur, per dexteram futura. Aliter semen verbi Dei tricesimum fructum facit, quando bonam cogitationem gignit; sexagesimum, quando bonam locutionem; centesimum, quando ad fructum boni operis perducit.

AUG., *De quest. Evang.* (lib. 1, qu. 10). Vel aliter: centesimus fructus est martyrum, propter sanctitatem vitæ, vel contemptum mortis; sexagesimus, virginum, propter otium interius, quia non pugnant contra consuetudinem carnis: solet enim otium concedi sexagenariis post militiam, vel post actiones publicas; tricesimus vero, conjugatorum, quia hæc est ætas præliantium, et ipsi habent acriorem conflictum,

leurs passions. Ou bien il faut lutter avec l'amour des biens temporels pour ne pas en être vaincu, il faut le tenir dompté et soumis, afin que lorsqu'il s'insurge, on puisse le réprimer promptement, à moins qu'il ne soit tout-à-fait éteint et qu'il ne puisse plus produire aucune émotion. De là vient que quelques-uns affrontent avec courage la mort pour la vérité, d'autres avec égalité d'âme, et d'autres avec plaisir. Ces trois degrés de vertu correspondent aux trois récoltes que peut donner une terre, à la récolte qui rend trente, à celle qui rend soixante, à celle qui rend cent. C'est en dehors de ces trois degrés que doit se trouver tout homme au moment de sa mort, s'il veut quitter cette vie comme il doit l'abandonner.

S. JÉR. — Ou bien la semence qui rend cent doit s'entendre des vierges; celle qui rend soixante des veuves et ceux qui sont dans l'état de continence; celle qui rend trente, de ceux qui vivent chaste-ment dans le mariage. — Ou bien encore trente se rapporte aux noces, parce que ce nombre qui est exprimé en signe par deux doigts qui s'unissent comme par un doux embrassement, nous rappelle l'union de l'homme et de la femme; le nombre soixante se rapporte aux veuves, qu'il rappelle par la dépression du pouce, elles qui sont placées dans les angoisses et les difficultés, et qui recevront une plus grande récompense pour avoir vaincu la volupté, à laquelle il leur est plus difficile d'échapper à cause de l'expérience qu'elles en ont. Le nombre cent, qui est signifié non plus par la main gauche, mais par la droite, exprime la couronne des vierges par ce cercle que forment les doigts de la droite en s'unissant (1).

(1) Tout ceci est une longue allusion à la manière dont des anciens exprimaient les nombres par signes, et qu'il serait trop long de rapporter ici. Cette longue allusion se trouve dans la lettre 50 de saint Jérôme.

ne libidinibus superentur. Vel aliter : con-
figendum est cum amore temporalium
bonorum, ut non vincat; aut etiam edo-
mitus subditusque esse debet, ut cum sur-
gere cœperit, facile reprimatur; aut ita
extinctus, ut se omnino nulla ex parte
commoveat: ex quo fit ut ipsam etiam
mortem propter veritatem, alii fortiter
subeant, alii æquanimiter, alii libenter :
quæ tria genera fructus sunt terræ trice-
simi, et sexagesimi, et centesimi : in horum
aliquo in genere inveniendus est tempore
mortis suæ, si quis de hac vita recte cogitat
emigrare.

HIER. Vel centesimus fructus virginibus,

sexagesimus viduis et continentibus, trice-
simus casto matrimonio deputatur. Sive
aliter : triginta refertur ad nuptias : nam
ipsa digitorum conjunctio, quasi molli se
osculo complectens et fœderans, maritum
pingit et conjugem ; sexaginta vero ad vi-
duas, eo quod in angustia et tribulatione
sint positæ (unde et inferiori digito depri-
muntur), quia quanto major est difficultas
expertæ quondam voluptatis illecebris absti-
nere, tanto majus et præmium. Porro cen-
tesimus numerus a sinistra transit ad dex-
teram, et iisdem quidem digitis non eadem
manu circulum faciens, exprimit virgini-
tatis coronam.

Il leur proposa une autre parabole, en disant : Le royaume des cieux est semblable à un homme qui avait de bon grain dans son champ. Mais pendant que les hommes dormaient, son ennemi vint, et sema de l'ivraie au milieu du blé, et s'en alla. L'herbe ayant donc poussé, et étant montée en épi, l'ivraie commença aussi à paraître. Alors les serviteurs du père de famille lui vinrent dire : Seigneur, n'avez-vous pas semé du bon grain dans votre champ? d'où vient donc qu'il y a de l'ivraie? Il leur répondit : C'est un homme qui est mon ennemi qui l'y a semée. Et ses serviteurs lui dirent : Voulez-vous que nous allions la cueillir? Non, leur répondit-il, de peur que, cueillant l'ivraie, vous ne déraciniez en même temps le bon grain. Laissez croître l'un et l'autre jusqu'à la moisson : et au temps de la moisson, je dirai aux moissonneurs : Cueillez premièrement l'ivraie, et liez-la en bottes pour la brûler ; mais amassez le blé dans mon grenier.

S. CHRYS. — Dans la parabole précédente, le Seigneur a parlé de ceux qui ne reçoivent pas la parole de Dieu ; ici il nous parle de ceux qui reçoivent une semence qui doit se gâter : telles sont les machinations du diable que l'erreur se mêle toujours à la vérité. « Il leur proposa une autre parabole. » — S. JÉR. — Il leur propose cette autre parabole, ainsi qu'un homme riche qui sert à ses convives différents mets, afin que chacun prenne ce qui convient à son estomac. Il ne dit pas l'autre, mais une autre ; car s'il avait dit l'autre, nous n'aurions pas pu nous attendre à une troisième, et ce mot une autre est ici pour exprimer que d'autres suivront.

Il nous expose sa parabole en ajoutant : « Le royaume des cieux a été fait semblable à un homme qui sème une bonne semence. » — RÉM. — Il appelle royaume des cieux le Fils même de Dieu, et il dit que ce royaume est devenu semblable à un homme qui sème de la bonne semence dans son champ.

Aliam parabolam proposuit illis, dicens : Simile factum est regnum caelorum homini qui seminavit bonum semen in agro suo : cum autem dormirent homines, venit inimicus ejus, et superseminavit zizania in medio tritici, et abiit. Cum autem crevisset herba et fructum fecisset, tunc apparuerunt et zizania. Accedentes autem servi patrisfamilias, dixerunt ei : Domine, nonne bonum semen seminasti in agro tuo? Unde ergo habet zizania? Et ait illis : Inimicus homo hoc fecit. Servi autem dixerunt ei : Vis igitur imus et colligimus ea? Et ait : Non, ne forte colligentes zizania, eradicetis simul cum eis et triticum : sinite utraque crescere usque ad messem, et in tempore messis, dicam messoribus : Colligite primum zizania, alligate ea in fasciculos ad comburendum,

triticum autem congregate in horreum meum.

CHRYS., in homil. (47, in Matth.). In præcedenti parabola, locutus est Dominus de his qui verbum Dei non suscipiunt ; hic autem de his qui suscipiunt corruptivum sermonem : etenim hoc est diabolicæ machinationis, veritati semper errorem inserere : unde sequitur : Aliam parabolam, proposuit, etc. HIER. Proposuit autem aliam parabolam, quasi dives paterfamilias invitatos diversis reficiens cibus, ut unusquisque secundum naturam sui stomachi varia alimenta susciperet : non autem dixit, alteram, sed, aliam. Si enim præmisisset alteram, expectare tertiam non poteramus : præmisit aliam, ut plures sequantur.

S. CHRYS. — Il nous montre ensuite la manière dont le diable tend ses embûches en disant : « Lorsque les hommes dormaient, son ennemi vint et il sursema de l'ivraie au milieu du froment, et il s'en alla. » Ainsi il nous fait voir que l'erreur vient après la vérité ; ce que ne démontrent que trop les événements. En effet, après les prophètes, les faux prophètes ; après les apôtres, les faux apôtres ; après le Christ l'antéchrist. Le diable ne s'efforce pas (1) de tenter lorsqu'il ne voit personne à tenter ni personne à imiter ; mais parce qu'il a vu ici que le grain rend tantôt cent, tantôt soixante, tantôt trente, et qu'il lui était impossible d'arracher ou d'étouffer ce qui avait été ensemencé, il use d'une autre ruse, y mêle sa propre semence, colorant son œuvre pour la confondre autant qu'il peut avec celle du Seigneur et pour tromper ceux qui se laissent facilement tromper. C'est pour cela qu'il est dit, non pas qu'il jeta toute espèce de semence, mais la semence d'ivraie, qui à la vue produit les mêmes fruits que la semence de froment. En cela éclate la méchanceté du diable : il n'a ensemencé que lorsque les semailles étaient finies, afin de nuire davantage aux intérêts de l'agriculteur.

S. AUG. (2). — Il est dit : « Lorsque les hommes dormaient. » C'est lorsque ceux qui sont préposés à l'Église agissent avec négligence, ou lorsque les apôtres ont été visités par le sommeil de la mort, qu'arrive le diable et qu'il sursème ceux que le Seigneur appelle les *mauvais enfants*. L'on peut demander s'il a voulu désigner par là les hérétiques

(1) C'est le sens du grec οὐκ ἐπιχειρεῖ.

(2) Question 11 sur saint Matthieu.

Quæ autem sit parabola ostenditur cum subditur : Simile factum est regnum cœlorum homini qui seminavit bonum semen, etc. RÆMIG. Regnum cœlorum appellat ipsum Filium Dei ; quod regnum simile dicitur esse homini qui seminavit bonum semen in agro suo. CHRYS., in homil. (47, ut sup.). Deinde modum insidiarum diaboli ostendit, dicens : Cum autem dormirent homines, venit inimicus ejus, et superseminavit zizania in medio tritici, et abiit. Demonstrat hic quod error post veritatem existit ; quod et rerum exitus testatur. Etenim post prophetas fuerunt pseudoprophetæ, et post apostolos, pseudoapostoli, et post Christum, antichristus : nisi enim diabolus viderit quid imitetur, vel quibus insidiatur, non tentat : quia igitur vidit quod hic reddit in fructu cen-

tesimum, ille sexagesimum, alius trigesimum, et non poterat rapere neque suffocare quod radicatum erat, per aliam deceptionem insidiatur, interserens sua, et multis ea similitudinibus colorans, ut facile surripiat hos qui habitales sunt ad deceptionem : propter hoc non dicit quod seminet aliquod aliud semen, sed zizania, quæ secundum visum assimilantur quodam modo frumento. Hinc etiam apparet diaboli malignitas : tunc enim seminavit, quando universa erant completa, ut magis noceret agricolæ studio.

AUG., *De quæst. Evang.* Dicit autem : Cum dormirent homines : quia cum negligentius agerent præpositi Ecclesiæ, aut dormitionem mortis acciperent apostoli, venit diabolus, et superseminavit eos quos malos filios Dominus interpretatur. Sed

ou les catholiques qui se conduisent mal; en nous les montrant semés au milieu du froment, il a paru devoir nous désigner ceux qui sont d'une même communion. Cependant comme lui-même nous a dit que ce champ était non-seulement l'Église, mais le monde entier, on a raison d'y voir les hérétiques, qui en ce monde sont mêlés aux justes. D'ailleurs ceux qui sont méchants quoique appartenant à la foi, ceux-là sont plutôt de la paille que de l'ivraie. La paille, en effet, a la même racine que le froment, et pour ainsi dire le même fondement. Quant aux schismatiques, ils ressemblent plutôt aux épis gâtés ou aux pailles brisées et arrachées et que l'on jette loin de la moisson. Il ne faut pas en conclure que tout hérétique et tout schismatique soient forcément séparés de l'Église d'une manière extérieure; l'Église en porte plusieurs dans son sein, qui n'attirent pas l'attention sur eux, en défendant leur erreur d'une manière éclatante. S'ils le faisaient, on les chasserait. — Et plus bas : — Lors donc que le diable, par des erreurs détestables et de fausses doctrines, eut sursemé l'ivraie, c'est-à-dire qu'il eut surajouté les hérésies à l'héritage du Christ, il se cacha avec plus de soin et devint encore plus invisible. C'est là ce qu'exprime ce mot : « Et il s'en alla. » Il faut cependant, ainsi qu'il nous l'explique lui-même dans sa conclusion, admettre que le Seigneur a voulu, par le mot d'ivraie, non pas spécifier quelques scandales et quelques méchants, mais les exprimer tous.

S. CHRYS. — Dans les lignes suivantes, il trace avec soin le portrait des hérétiques en disant : « Lorsque l'herbe se fut élevée et qu'elle eut porté du fruit, alors apparut l'ivraie elle-même. » Au commencement les hérétiques voilent leur présence, mais lorsque leur liberté

recte quæritur utrum hæretici sunt, aut male viventes catholici. Sed quod dicit eos in medio tritici seminos, quasi videntur illi significari qui unius communionis sunt. Verumtamen quoniam agrum ipsum, non Ecclesiam, sed hunc mundum interpretatus est, bene intelliguntur hæretici qui in hoc mundo permiscuntur bonis : at illi qui in eadem fide mali sunt palea potius quam zizania deputantur; quia palea etiam fundamentum habet cum frumento, radicemque communem : schismatici autem videntur spicis corruptis etiam similiores, vel paleis aristarum fractis vel scissis, et de segete abjectis : nec tamen consequens est ut omnis hæreticus vel schismaticus ab Ecclesia corporaliter saperetur : multos enim portat Ecclesia, quia non ita defendunt

falsitatem sententiæ suæ, ut intentam multitudinem faciant; quod si fecerint, tunc expelluntur. Et inferius : cum ergo diabolus aspersis pravis erroribus falsisque opinionibus superseminasset zizania (hoc est, præcedente nomine Christi hæreses superjecisset), magis ipse latuit, atque occultissimus factus est : hoc est enim quod dicit, et abiit : quanquam in hac parabola Dominus (sicut in expositione conclusit), non quædam, sed omnia scandala, et eos qui faciunt iniquitatem, zizaniorum nomine significasse intelligitur.

CHRYS., in hom. (47, ut sup.). Ex posterioribus autem diligenter hæreticorum formam describit, dicens : Cum autem crevisset herba, et fructum fecisset, tunc apparuerunt et zizania. In principio enim

s'est augmentée et que quelques-uns ont participé à leur erreur, alors ils répandent leur venin. — S. AUG. (1). — Ou bien lorsque l'âme spirituelle commence à juger toutes choses, alors les erreurs se dessinent à ses yeux, elle voit que ce qu'elle a entendu ou vu s'éloigne du règne de la vérité; mais jusqu'à ce qu'elle ait atteint la perfection spirituelle, elle peut être ébranlée par ce grand nombre d'erreurs qui se sont emparées du nom du Christ. « Les serviteurs du père de famille s'approchèrent de lui et lui dirent : Maître, est-ce que vous n'avez pas semé du bon grain dans votre champ? D'où vient donc qu'il y a de l'ivraie dans votre champ? » L'on peut se demander si ces serviteurs sont les serviteurs dont il sera question plus tard, et si ce sont les anges, qu'il appelle les moissonneurs dans l'explication qu'il donne lui-même de la parabole. Qui oserait dire que les anges ignoraient que l'on avait sursemé l'ivraie? Il vaut mieux entendre par les serviteurs les fidèles eux-mêmes et ne point s'étonner si plus tard ils sont appelés semences; car une même chose peut être exprimée par différents noms, suivant le rapport sous lequel on le considère: le Sauveur ne s'est-il pas appelé lui-même dans l'Évangile à la fois Porte et Pasteur? — RÉM. — Ils s'approchent de Dieu, non pas de corps, mais par le cœur et par le désir de l'âme. Il leur apprend que c'est l'œuvre du diable, et il leur dit: « L'homme ennemi a fait cela. » — S. JÉR. — Le diable est appelé *l'homme ennemi*, parce qu'il a cessé d'être Dieu; et c'est ainsi qu'il est écrit de lui au psaume ix^e: « Levez-vous, Seigneur, que l'homme ne se fortifie pas. »

(1) Dans les questions sur saint Matthieu, quest. 12, cette citation renferme une allusion aux paroles de l'Apôtre: « L'âme spirituelle juge toutes choses » (1 Corinth., 11, v. 15).

hæretici obumbrant seipsos; cum autem multam acceperint libertatem, et sermone aliquis cum eis participaverit, tunc venenum effundent. AUG., *De quæst. Evang.* Vel aliter: cum homo spiritualis esse cœperit iudicans omnia, tunc ei errores incipiunt apparere: discernit enim quicquid audierit aut legerit abhorrere a regula veritatis; sed donec in eisdem perficiatur spiritualibus, potest enim movere, quare sub nomine christiano tam multæ hæreticorum extitere falsitates: unde sequitur: Accedentes autem servi patrisfamilias dixerunt ei: Domine, nonne bonum semen seminasti in agro tuo? Unde ergo habet zizania, etc.: utrum autem ipsi sint servi, quos postea messorum appellat; an quia in expositione parabolæ messorum dicit esse angelos; nec

quisquam dicere facile ausus fuerit angelos nescisse qui zizania superseminaverit; magis oportet intelligi homines ipsos fideles servorum nomine hoc loco significatos: nec mirum si et bonum semen ipsi dicantur: ex diversis enim significationibus una res diversas similitudines recipit; sicut et de se ait (Joan., 10), quod ipse sit janua, et quod ipse sit pastor.

REMG. Accedunt autem ad Deum, non corpore, sed corde et mentis desiderio; quo docente intelligunt diaboli calliditate hoc esse factum: unde sequitur: Et ait illis: Inimicus homo hoc fecit. HÆR. Diabolus propterea inimicus homo appellatur, quia Deus esse desiit: et in nono psalmo scriptum est de eo: Exsurge, Domine, non confortetur homo. Quamobrem non dormiat

C'est pourquoi celui qui est préposé à l'Église ne doit pas s'endormir, de peur que l'homme ennemi ne profite de sa négligence et ne sur-sème l'ivraie, c'est-à-dire les dogmes des hérétiques. — S. CHRYS. — Il l'appela ennemi, à cause du tort qu'il fait aux hommes. C'est sur nous que portent les efforts du diable, quoique la source de son opposition soit dans son inimitié contre Dieu, et non pas dans sa haine contre nous. — S. AUG. — Lorsque le serviteur de Dieu a vu cette manœuvre frauduleuse du diable, sentant que le diable ne peut rien contre la puissance de Dieu, puisqu'il a pris pour se couvrir le voile du nom de Dieu, il peut sentir naître en lui la volonté de faire disparaître de tels hommes du théâtre des choses humaines; mais il consulte la justice de Dieu, pour savoir s'il doit le faire. Les serviteurs lui disent: Voulez-vous que nous allions et que nous l'arrachions? — S. CHRYS. — Admirez le soin et l'amour de ces serviteurs, leur soin de la moisson, en ce qu'ils se hâtent d'aller arracher l'ivraie: leur seul but est d'empêcher la moisson de périr, et ils ne pensent nullement à punir personne.

La réponse du Seigneur est ainsi exprimée: « Et il dit: Non. » — S. JÉR. — Il faut du temps au repentir, et nous sommes prévenus de ne pas faire disparaître ainsi subitement notre frère: il peut se faire que celui qui est aujourd'hui gâté par un dogme pervers se repente demain et devienne un défenseur de la vérité. C'est pour cela que le Sauveur ajoute: « De crainte qu'en arrachant l'ivraie vous n'arrachiez en même temps le froment. » — S. AUG. — Ainsi il les apaise et leur inspire la patience. Le fondement de cette parole, c'est que les bons, pendant qu'ils sont encore faibles, ont besoin jusqu'à un certain point

qui Ecclesiæ præpositus est, ne per illius negligentiam inimicus homo superseminet zizania, hoc est, hæreticorum dogmata. CHRYS., in hom. (47, ut sup.). Inimicus autem vocatur propter jacturam quam infert hominibus: vexatio enim diaboli adversus nos est; principium autem vexationis factum est, non ab inimicitia quæ est ad nos, sed quæ est ad Deum. AUG., *De quæst. Evang.* (ut sup.). Cum autem (servus Dei) cognoverit diabolum hano exoogitasse fraudem, cum contra tanti nominis auctorem nihil se valere sentiret, ut fallacias suas eodem nomine obtegeret, potest ei suboriri voluntas ut tales homines de rebus humanis auferat, si aliquam temporis habeat facultatem; sed utrum facere debeat, justitiam Dei consultit: unde sequitur: Servi autem

dixerunt ei: Vis imus et colligimus ea? CHRYS., in hom. (ut sup.). Ubi intuenda est servorum diligentia et dilectio: ctenim festinant zizania evellere, quod monstrat eorum de semine sollicitudinem: ad hoc enim solum respiciunt, non ut aliquis puniatur, sed ut seminata non pereant.

Quid autem Dominus responderit, subditur: Et ait: Non. HIER. Datur enim locus pœnitentiæ, et monemur ne cito amputemus fratrem: quia fieri potest ut ille qui hodie noxio depravatus est dogmate, cras respiscat et defendere incipiat veritatem: unde subditur: Ne forte colligentes zizania, eradicetis simul et triticum. AUG., *De quæst. Evang.* (ut sup.). In quo eos patientissimos et tranquillissimos reddit: hoc enim dicitur, quia boni, dum adhuc infirmi

d'être mêlés aux méchants, soit afin que ce mélange exerce leur vertu, soit afin que ce rapprochement les excite à devenir meilleurs. Ou bien le froment est arraché lorsqu'on arrache l'ivraie, parce qu'il en est beaucoup qui, d'abord *ivraie*, deviennent ensuite *froment*. Ils ne parviendraient pas à ce changement digne d'éloge si on ne les supporterait pas avec patience lorsqu'ils sont mauvais. C'est ainsi qu'en les arrachant on arrache le froment, en lequel ils seraient changés si on les épargnait. C'est pour cela que le Seigneur nous prévient qu'il ne faut pas les faire disparaître de cette vie, de peur qu'en tuant les méchants, on ne tue les bons, puisqu'ils doivent devenir bons eux-mêmes, ou bien qu'on ne nuise aux bons auxquels ils auraient servi malgré eux. Le moment opportun pour les arracher, c'est lorsqu'à la fin il ne leur restera pas un moment pour changer de vie, et que le contraste de leur erreur ne pourra plus être pour les bons un stimulant à la vertu. « Laissez-les croître jusqu'à la moisson, » c'est-à-dire jusqu'au jugement.

S. JÉR. — Ce précepte paraît contraire à cet autre : Faites disparaître le mal du milieu de vous. Comment, il nous est défendu d'arracher ! Et si nous devons attendre avec patience la moisson, comment pouvons-nous en faire disparaître quelques-uns du milieu de nous ? Entre le froment et l'ivraie (que nous appelons *lolium*) il y a, pendant qu'ils sont herbes et que la tige n'est pas encore couronnée d'épis, une grande ressemblance, et il est très difficile et même presque impossible de les distinguer. Le Seigneur nous avertit de ne pas nous prononcer trop vite sur ce qui est douteux, et d'en laisser le jugement à Dieu, afin qu'au jour du jugement, il rejette du milieu des

sunt, opus habent in quibusdam malorum commixtione; sive ut per eos exerceantur, sive ut eorum comparatione magna illis exhortatio fiat ut nitantur ad melius. Aut forte simul eradicatur triticum cum auferuntur zizania, quia multi primo zizania sunt, et postea triticum fiunt: qui nisi patienter cum mali sunt tollerentur, ad laudabilem mutationem non perveniunt: itaque si evulsi fuerint, simul eradicatur et triticum quod futuri essent, si eis parcere-tur. Ideo dicit tales non esse auferendos de hac vita, ne cum aliquis malos conatur interficere, bonos interficiat, quod forte futuri sunt; aut bonis obsit, quibus et inviti utiles sunt. Sed tunc opportune hoc fiet, cum jam in fine non restat, vel tem-

pus commutandæ vitæ, vel proficiendi ad veritatem ex occasione atque comparatione alieni erroris: et ideo subdit: Sinite utraque crescere usque ad messem, id est, usque ad iudicium.

HIER. Videtur autem hoc esse contrarium illi præcepto (1 *Corinth.*, 5): Auferte malum de medio vestrum: si enim prohibetur eradicatio, et usque ad messem tenenda est patientia, quomodo ejiciendi sunt quidam de medio nostrum? Sed inter triticum et zizania (quod nos appellamus *lolium*) quantum herba est, et necdum calamum venit ad spicam, grandis similitudo est, et in discernendo aut nulla, aut difficilis distantia: præmonet ergo Dominus ne ubi quid ambiguum est, cito sententiam proferamus; sed

saints, non pas le crime douteux, mais le mal évident. — S. AUG. — Lorsque dans le sein de l'Église un chrétien aura été surpris dans une faute qui mérite anathème, et qu'il n'y aura pas crainte de schisme, on devra prononcer contre lui l'anathème, non pas pour le déraciner, mais pour le corriger. Que s'il ne reconnaît pas sa faute, et s'il ne s'en corrige pas par la pénitence, qu'il soit jeté dehors et séparé de l'Église par suite de sa propre volonté. C'est pour cela que le Seigneur, après avoir dit : « Laissez pousser l'un et l'autre jusqu'à la moisson, » a ajouté : « De crainte qu'en ramassant l'ivraie, vous ne déraciniez en même temps le froment. » D'où il est facile de conclure que lorsqu'il n'y a pas lieu d'avoir cette crainte, et que l'on est tout-à-fait certain que la moisson ne court aucun danger, c'est-à-dire lorsque le crime est connu et détesté de tous, de manière qu'il ne doive pas trouver beaucoup de défenseurs, ou des défenseurs qui pourraient donner lieu au schisme, on ne doit point laisser dormir la sévérité de la discipline. La correction du mal sera d'autant plus efficace, que les lois de la charité auront été plus respectées ; mais lorsque le mal a gagné la multitude, la seule bonne chose à faire, c'est de s'affliger et de gémir. Que l'homme corrige donc avec miséricorde ce qu'il peut corriger ; qu'il supporte avec patience ce qu'il ne peut pas corriger ; que dans sa charité il gémisses et pleure jusqu'à ce que la correction et l'amendement descendent d'en haut ; qu'il attende jusqu'à la moisson pour arracher l'ivraie, et pour vanner la paille. Lorsqu'on peut élever la voix au milieu du peuple, l'on doit atteindre la foule des iniques par des reproches généraux, et surtout, si un fléau envoyé du ciel par Dieu nous offre l'occasion de leur annoncer qu'ils ont été traités comme ils le

Deo judici reservemus ; ut cum dies judicii venerit, ille non suspicionem criminis, sed manifestum reatum de sanctorum oestu ejiciat. AUG., *contra Epist. Parmeniani* (lib. 3, cap. 2). Cum enim quisque christianorum intus in Ecclesia constitutorum in aliquo tali peccato fuerit deprehensus, ut anathemate dignus habeatur, fiat hoc ibi ubi periculum schismatis non timetur, cum dilectione non ad eradicandum, sed corrigendum : quod si se non agnoverit, neque poenitendo correxerit, ipse foris exiet, et per propriam voluntatem ab Ecclesie communione dirimetur : unde Dominus cum dixisset : Sinite utraque crescere usque ad messem, subjunxit causam dicens : Ne forte cum vultis colligere zizania, eradicetis

simul et triticum. Ubi satis ostendit cum metus ipse non subest, sed omnino de frumentorum stabilitate certa securitas manet (id est, quando ita cujusque crimen notum est, et omnibus execrabile apparet, ut vel nullos prorsus vel non tales habeat defensores, per quos possit schisma contingere), non dormiat severitas disciplinæ : in quanto est efficacior emendatio pravitatis, quanto diligentior fuerit observatio charitatis : cum vero idem morbus plurimos occupat, nihil aliud boni restat quam dolor et gemitus. Sic igitur misericorditer corripiat homo quod potest ; quod autem non potest, patienter ferat ; et ex dilectione gemat atque lugeat, donec ille desuper emendet ac corrigat ; atque usque ad messem differat era-

méritaient. Alors le malheur des auditeurs leur fait prêter une oreille humble à la parole qui vient les corriger. Ce malheur trouve leurs cœurs abattus plus accessibles aux gémissements de l'aveu qu'aux murmures de la résistance. D'ailleurs, alors même qu'on n'a pas cette occasion d'une calamité publique, on peut, toutes les fois que l'on parle en public, atteindre utilement la multitude au milieu de la multitude. Car l'on gémit en général de ce qui vous est reproché en public, et qui vous irriterait si l'on vous l'opposait en particulier. — S. CHRYS.—Le Seigneur a dit ceci : « Pour défendre les mœurs, il n'est point utile de tuer l'hérétique, parce que cela introduirait dans l'univers une guerre implacable. » Et c'est pour cela que le Seigneur a dit : « De peur que vous n'arrachiez le froment. » C'est-à-dire : Si vous remuez les armes, et si vous tuez les hérétiques, nécessairement vos coups porteront jusqu'à une multitude de saints. Ce qu'il défend, ce n'est donc pas de jeter en prison les hérétiques, et de détruire la liberté de leurs réunions, d'empêcher leurs synodes, leur propagande, mais de les détruire et de les tuer. — S. AUG. — C'était d'abord mon sentiment de ne forcer personne à l'unité du Christ, d'agir par la parole, de combattre par la discussion, de vaincre par la raison, afin de ne pas avoir pour catholiques hypocrites ceux que nous avions reconnus hérétiques déterminés. Cependant mon opinion était non pas combattue par des raisons, mais dominée par des exemples contraires. Ces lois terribles par lesquelles les rois servent le Seigneur avec tremblement (1) ont eu ce résultat, que quelques-uns ont été

(1) Ces paroles, qui concernent l'action publique des gouvernements et leurs efforts

dicare zizania et paleam ventilare. Turba autem iniquorum cum facultas est in populis promendi sermonem, generali objurgatione ferienda est; et maxime si occasionem atque opportunitatem præbuerit aliquod Domini desuper flagellum, quo eos appareat pro suis meritis vapulare: tunc enim aures humiles præbet emendantis sermoni calamitas auditorum; et facilius in gemitum confitendi quam in murmura resistendi afflicta corda compellit: quanquam etsi nulla calamitas tribulationis premat, cum facultas datur, utiliter corripitur in multitudine multitudo: nam sicut separata sævire, sic in ipsa congregatione objurgata genere consuevit.

CHRYS., in hom. (47, ut sup.). Hoc autem dixit Dominus prohibens occisiones fieri: neque enim oportet interficere hære-

ticum, quia prælium inexpiabile in orbem terrarum induceretur: et ideo dicit: Ne eradicetis simul cum eis frumentum; id est, si moveritis arma, et occideritis hæreticos, necesse est multos sanctorum simul submitti: non ergo detinere hæreticos, et abscindere liberam eorum propagationem, et synodos, et studia dissolvere prohibet, sed interficere et occidere. AUG., ad Vincent. (epist. 48). Hæc autem primitus mea sententia erat, neminem ad unitatem Christi esse cogendum; verbo enim agendum, disputatione pugnandum, ratione vincendum; ne fictos catholicos haberemus, quos apertos hæreticos noveramus: sed hæc opinio mea non contradicentium verbis, sed demonstrantium superabatur exemplis: harum enim legum terror quibus promulgandis reges serviunt Domino in timore,

forcés de dire : Auparavant, telle était notre volonté; mais grâces à Dieu, qui nous a fourni l'occasion et enlevé les prétextes de différer! et d'autres : Nous savions auparavant que là était la vérité; mais nous étions retenus par nous ne savons quelles habitudes : grâces à Dieu, qui a brisé nos liens! et d'autres : Nous ne savions pas que là était la vérité, et n'avions aucun désir de l'apprendre; mais la crainte nous a fait tourner vers elle : grâces au Seigneur, qui a éveillé notre négligence par le stimulant de la crainte! et d'autres : Nous étions empêchés d'entrer par de faux bruits, dont nous n'aurions pas reconnu la fausseté si nous n'étions pas entrés, et nous n'y serions pas entrés si nous n'avions pas été forcés : grâces à Dieu, qui a fait cesser notre hésitation par la persécution, et nous a appris par expérience combien étaient vains et faux les bruits que des voix mensongères répandaient sur son Église! d'autres : Nous pensions qu'il n'était d'aucun intérêt de recevoir la foi au Christ; mais grâces au Seigneur, qui a fait cesser notre séparation, et qui, en nous faisant adhérer à ce Dieu, nous a montré que son culte était dans l'unité! Que les rois de la terre servent donc le Christ, en publiant des lois pour le Christ. — S. AUG. — Quel est celui d'entre vous qui veut non-seulement qu'aucun hérétique ne périsse, mais même qu'aucun d'eux n'éprouve aucune perte? Mais la maison de David ne put recouvrer la paix qu'en ensevelissant dans sa perte son fils Absalon, qui avait levé les armes contre son père, quoique ce roi infortuné eût recommandé avec le plus grand soin à ses serviteurs de lui conserver son fils, autant qu'ils le pourraient,

pour faire honorer la vérité par les nations, sont une allusion aux versets 10 et 11 du ps. 2. « Maintenant, rois, comprenez, instruisez-vous, vous qui jugez la terre; servez le Seigneur dans la crainte. »

ita profuit, ut nunc alii dicant : Jam hoc volebamus, sed Deo gratias qui nobis occasionem præbuit, et dilationum morulas amputavit; alii dicant : Hoc esse verum jam sciebamus, sed nescio qua consuetudine tenebamur : gratias Deo, qui vincula nostra diripit; alii dicant : Nesciebamus hoc esse veritatem, nec eam discere volebamus; sed ad eam cognoscendam metus fecit intentos : gratias Domino, qui negligentiam nostram stimulo terroris excussit; alii dicant : Nos falsis rumoribus terrebamur intrare, quos falsos esse nesciremus nisi intraremus, nec intraremus nisi cogere mur; gratias Deo, qui trepidationem nostram flagello abstulit, expertos docuit, quam vana et inania de Ecclesia sua mendax fama jactaverit; alii

dicant : Putabamus quidem nihil interesse ubi fidem Christi teneremus; sed gratias Domino, qui nos a divisione collegit, et hoc uni Deo congruere, ut in unitate colatur, ostendit : serviant ergo reges terræ Christo, leges edendo pro Christo. AUG., *ad Bonif. Com.* (epist. 50). Quis autem vestrum velit, non solum aliquem hæreticorum perire, verum etiam aliquid perdere? Sed aliter non meruit habere pacem domus David, nisi Absalon filius ejus in bello quod contra patrem gerebat, fuisset extintus (2 *Reg.*, 18). Quamvis magna cura mandaverit suis ut eum quantum possent vivum salvumque servarent; et essent cui pœnitenti paternus affectus ignosceret. Quid autem ei restitit, nisi perditum flere, et sui regni pace acqui-

sain et sauf, et que son cœur de père n'attendit que son repentir pour lui pardonner. Mais lorsque ce rebelle fut tombé victime de sa résistance, il ne lui resta plus qu'à pleurer sa perte, et à consoler son deuil par la pensée de la paix rendue à ses Etats. C'est ainsi que notre mère, l'Église catholique, lorsqu'elle acquiert un grand nombre d'enfants par la perte de quelques-uns, adoucit et guérit la douleur de son cœur maternel par le spectacle de tant de peuples délivrés. Qu'est-ce donc que ce que crient continuellement ceux-ci (1) : Il est libre de croire ou de ne pas croire ; à qui donc le Christ a-t-il fait violence ? qui a-t-il forcé ? Et voici l'apôtre Paul : qu'ils reconnaissent en lui le Christ, forçant et puis enseignant, frappant et puis consolant, et il est remarquable que celui qui entra dans l'Évangile, forcé par un châtement corporel, travailla davantage dans l'Évangile que ceux dont la vocation appartenait à la seule parole. Pourquoi l'Église ne les aurait elle pas forcés à revenir, ces enfants égarés, alors que ces enfants égarés en ont forcé d'autres à périr ?

SUITE. — « Et au temps de la moisson, je dirai aux moissonneurs : Ramassez d'abord l'ivraie, et faites-en des faisceaux pour les brûler. » — RÉMIG. — Il appelle *moisson*, le temps de la moisson, le jour du jugement qui séparera les bons d'avec les mauvais. — S. CHRYS. — Mais pourquoi dit-il : « Ramassez d'abord l'ivraie ? » Afin que les bons ne craignent pas, comme si avec l'ivraie devrait être arraché en même temps le froment. — S. JÉR. — En disant : « Ramassez l'ivraie pour la jeter au feu, et gardez le froment pour les greniers, » il rend évident que le sort des hérétiques et des hypocrites est de brûler dans les

(1) Il s'agit ici des donatistes au sujet desquels saint Augustin écrit au comte auquel s'adresse sa lettre.

sita suam moestitiam consolari? Sic ergo catholica mater Ecclesia, si aliquorum perditione tam multos cæteros colligit, dolorem materni cordis lenit et sanat tantorum liberatione populorum. Ubi est autem quod isti clamare consueverunt : Liberum est credere vel non credere? Cui vim Christus intulit? quem coegit? Ecce habent apostolum Paulum : agnoscant in eo prius cogentem Christum, et postea docentem; prius ferientem, et postea consolantem (Act., 9). Mirum autem est quomodo ille qui pœna corporis ad Evangelium coactus intravit, plus illis omnibus qui solo verbo vocati sunt, in Evangelio laboravit (1 ad Corinth., 15). Cur ergo non cogeret Ecclesia perditos

filios ut redirent, si perditii filii coegerunt alios ut perirent?

Sequitur : Et in tempore messis, dicam messoribus : Colligite primum zizania, et alligate ea in fasciculos ad comburendum. RÉMIG. Messis autem appellatur tempus metendi : per messem vero designatur dies iudicii, in quo separandi sunt boni a malis. CHRYS., in homil. (77, ut sup.). Sed propter quid dicit : Colligite primum zizania ? Ut non timeant boni, quasi simul cum zizaniis tollatur frumentum. HIER. Quod autem dicit zizaniarum fasciculos igni tradi, et triticum congregari in horrea, manifestum est hæreticos quosque et hypocritas gehennæ ignibus concremandos : Sanctos

feux de la géhenne. Quant aux saints, qu'il appelle le *froment*, il nous les montre reçus dans les greniers, c'est-à-dire dans les maisons éternelles. — S. AUG.—L'on peut demander pourquoi il ne dit pas de faire un seul faisceau ou un seul tas de toute l'ivraie : c'est peut-être pour expulser ainsi la multitude des hérésies diverses, qui sont non-seulement séparées de l'Église catholique, mais encore séparées entre elles. Et par ces faisceaux il a désigné les réunions des différentes hérésies, et dans lesquelles ils se trouvent unis par la même communion ; ils sont liés ensemble pour être brûlés du moment qu'ils se séparent de la communion catholique, et qu'ils commencent à avoir leurs réunions séparées. Ils ne seront brûlés qu'à la fin des temps ; mais déjà ils sont liés en faisceaux. Cependant s'il en était ainsi, il n'y en aurait pas tant qui, par la pénitence, et en reconnaissant leur erreur, reviendraient à l'Église catholique ; c'est pourquoi les faisceaux ne seront formés qu'à la fin, afin qu'ils se soient pas punis en désordre, mais chacun d'une manière relative à sa perversité.

RÉAUG. — Et remarquez qu'en disant : « Il a semé du bon grain, » il fait remarquer la bonne volonté qui se trouve dans les élus. En disant : « L'ennemi vient, » il nous intime l'ordre d'avoir à nous tenir sur nos gardes ; et lorsque après que l'ivraie a crû, il dit : « C'est l'homme ennemi qui a fait cela, » il nous recommande la patience ; et la discrétion par les mots suivants : « De peur qu'en ramassant l'ivraie, etc. » En ajoutant : « Laissez croître l'un et l'autre jusqu'à la moisson, » il nous recommande la longanimité ; enfin la justice, lorsqu'il dit : « Liez-les en faisceaux pour les brûler. »

vero (qui appellantur triticum) horreis, id est, cœlestibus mansionibus, recipi. AUG., *De quæst. Evang.* (ex Matth., ut sup.). Quæri autem potest cur non unum fascem, aut unum acervum zizaniorum fieri dixerit ; nisi forte propter varietatem hæreticorum, non solum a tritico, sed etiam a seipsis discrepantium, ipse uniuscujusque hæreseos conventicula, in quibus sigillatim sua communione devincti sunt, nomine fasciculorum designavit ; ut etiam tunc incipient alligari ad comburendum ; cum a catholica communione segregati, suas proprias quasi ecclesias habere cœperint ; ut combustio eorum sit in fine seculi, non alligatio fasciculorum. Sed si ita esset, non tam multi respiscendo et in catholicam Ecclesiam remeando ab errore discerant. Qua de propter alligatio fasciculorum in fine profutura est,

ut non confuse, sed pro modo perversitatis suæ, uniuscujusque erroris pertinacia puniatur.

RAB. Et notandum quod ubi dicit : Seminavit bonum semen, notat bonam voluntatem quæ in electis est : ubi vero dicit : Inimicus venit, etc. cautelam habendam intimare voluit : quando autem crescentibus zizaniis quasi patienter ferens ait : Inimicus homo hoc fecit, patientiam nobis commendavit ; ubi vero ait : Ne forte colligentes zizania, donavit nobis discretionis exemplum. Quando autem subjungit : Sinite utraque crescere usque ad messem, commendavit longanimitatem ; ad ultimum, justitiam, cum dixit : Alligate ea in fasciculos ad comburendum, etc.

Matth. parabolam proposuit eis, dicens : Si-

Il leur proposa une autre parabole, en leur disant : Le royaume des cieux est semblable à un grain de sénévé qu'un homme prend et sème en son champ. Ce grain est la plus petite de toutes les semences ; mais lorsqu'il est crû, il est plus grand que tous les autres légumes, et il devient un arbre ; de sorte que les oiseaux du ciel viennent se reposer sur ses branches.

S. CHRYS. — Le Seigneur a dit que trois parties de la semence périssent, et qu'une seule se conserve ; et dans cette dernière que de choses perdues, à cause de l'ivraie qui est sursemée. Et afin que ses disciples ne lui disent point : Quels seront donc les fidèles, et combien seront-ils ? il va contre l'expression de cette crainte, par la parabole du grain de sénévé. Il leur propose une autre parabole, en disant : « Le royaume des cieux est semblable à un grain de sénévé. » — S. JÉR. — Le royaume des cieux, c'est la prédication de l'Évangile et la connaissance des Écritures, qui conduisent à la vie, et dont il a été dit aux Juifs : « Le royaume de Dieu vous sera enlevé. » Or, ce royaume du ciel est semblable à un grain de sénévé. — S. AUG. — Le grain de sénévé nous figure la ferveur de la foi, à cause de ce qui est dit de lui qu'il chasse le poison, c'est-à-dire tous les dogmes mauvais. — SUITE. — « Lequel fut semé par un homme dans son champ. » — S. JÉR. — Cet homme qui sème dans son champ, c'est d'après plusieurs le Sauveur, qui sème sa croyance dans l'âme d'un croyant. D'après quelques autres, c'est l'homme lui-même qui sème dans son champ, c'est-à-dire son cœur. Or, quel est celui qui sème en nous, si ce n'est notre sentiment et notre âme. Ils reçoivent le grain de la pré-

mile est regnum cœlorum grano sinapis, quod accipiens homo seminavit in agro suo, quod minimum quidem est omnibus seminibus : cum autem creverit, majus est omnibus oleribus, et fit arbor ; ita ut volucres cœli veniant, et habitent in ramis ejus.

CHRYS., in hom. (47, ut sup.). Quia Dominus dixerat quod de semine tres partes pereunt, et salvatur una ; et in ipsa rursus quæ salvatur, multa efficitur jactura, propter zizania quæ super seminantur ; ne dicerent : Qui ergo erunt, et quanti fideles ? consequenter hunc timorem aufert per parabolam sinapis : et ideo dicitur : Aliam parabolam proposuit eis, dicens : Simile est regnum cœlorum grano sinapis. etc. HIER. Regnum cœlorum prædicatio Evangelii est, et notitia Scripturarum, quæ ducit ad vi-

tam ; de qua dicitur ad Judæos (Matth., 21) : Auferetur a vobis regnum Dei ; hujusmodi ergo regnum cœlorum est simile grano sinapis. AUG., *De quæst. Evang.* (lib. 1, quæst. 11). Granum namque sinapis ad fervorem fidei pertinet, quod dicatur venena expellere, id est, omnia dogmata pravitatis.

Sequitur : Quod accipiens homo seminavit in agro suo. HIER. Homo qui seminat in agro suo, a plerisque Salvator intelligitur, qui in animis credentium seminat : ab aliis, ipse homo seminans in agro suo, id est, in corde suo. Quis autem est iste qui seminat, nisi sensus noster et animus ? qui suscipiens granum prædicationis, et fovens sementem humore fidei, facit in agro sui pectoris pullulare. Sequitur : Quod minimum quidem est omnibus seminibus. Præ-

dication et, se nourrissant du suc de la foi, ils le fécondent dans le champ du cœur. — SURTE. — « Lequel est le plus petit entre toutes les semences. » La prédication de l'évangéliste est la plus petite entre toutes les semences; car, au premier coup d'œil, il n'a point l'aspect de la vérité, prêchant « un Homme-Dieu, un Dieu mort, et le scandale de la croix. » Rapprochez-la des doctrines philosophiques, des livres des philosophes, de l'éclat de leur éloquence, de l'art de leur composition, et vous reconnaîtrez combien la semence de l'Évangile est inférieure aux autres semences.

S. CHRYS. — Ou bien, la semence de l'Évangile est la plus petite, parce que ses disciples étaient les plus impuissants des hommes; mais parce qu'il y avait en eux une grande vertu, leur prédication se répandit par toute la terre: « Lorsqu'il a crû, c'est le plus grand des légumes, » c'est-à-dire des dogmes. — S. AUG. — Les dogmes des sectes ce sont leurs propres sentiments, c'est-à-dire les principes qui leur ont convenu. — S. JÉR. — Les dogmes des philosophes, lorsqu'ils ont crû, ne font éclater rien de vivant, rien d'énergique; mais toute leur virtualité flasque et malade ne produit que des légumes qui se dessèchent et tombent aussitôt. Au contraire, la prédication évangélique, qui paraissait peu de chose au commencement, soit qu'on la considère dans l'âme des croyants, soit qu'on la contemple dans toute l'étendue du monde, ne s'élève pas en légume, mais elle croît en arbre de manière que les oiseaux du ciel, c'est-à-dire les âmes des croyants, ou les vertus qui combattent pour le service de Dieu, viennent et habitent sur ses branches: « Et il devient un arbre de manière que les oiseaux du ciel viennent et habitent sur ses branches. » Je

dicatio Evangelii minima est omnibus disciplinis: ad primam quippe doctrinam fidem non habet veritatis, hominem Deum, Deum mortuum, et scandalum crucis prædicans: confer hujusmodi doctrinam dogmatibus philosophorum et libris eorum, et splendori eloquentiæ, compositionique sermonum; et videbis quanto minus sit cæteris seminibus semen Evangelii.

CHRYS., in homil. (47, ut sup.). Vel minimum est semen Evangelii, quia discipuli universis erant imbecilliores, sed tamen quia magna erat virtus in eis, expansa est eorum prædicatio ubique terrarum: et ideo sequitur: Cum autem creverit, majus est omnibus oleribus, id est, dogmatibus. AUG. *De quæst. Evang.* (ut sup.). Dogmata autem sunt placita sec-

tarum, id est, ut placuit sectis. HIER. Philosophorum enim dogmata cum creverint, nihil mordax, nihil vitale demonstrant, sed totum flaccidum marcidumque ebullit in olera et in herbas, quæ cito arescunt et corruunt: prædicatio autem evangelica (quæ parva videbatur in principio), cum vel in anima credentis, vel in toto mundo sata fuerit, non exsurgit in olera, sed crescit in arborem ita ut volucres cœli (quas vel animas credentium, vel fortitudines Dei servitio mancipatas sentire debemus) veniant et habitent in ramis ejus: unde sequitur: Et fit arbor, ita ut volucres cœli veniant, et habitent in ramis ejus. Ramos puto evangelicæ arboris, qui de grano sinapis creverint, dogmatum esse diversitates, in quibus supra dictarum volucrum unaquæque re-

pense que par ces branches de l'arbre évangélique, qui sont sorties de l'arbre évangélique, il faut entendre la variété des dogmes sur laquelle se reposent cette multitude d'oiseaux dont il vient d'être parlé; et nous aussi, nous prenons le vol de la colombe (1), afin que, nous élevant en haut, nous puissions habiter sur les branches de cet arbre, bâtir notre nid dans les vérités, et nous hâter de fuir de la terre au ciel.

S. HIL. — Ou bien, le Seigneur se compare lui-même à ce grain de sènevé, semence vive et la plus petite de toutes, dont la vertu éclate sous la pression des autres corps.

S. GRÉG. — C'est bien lui qui est ce grain de sènevé; car après avoir été planté dans le jardin de sa sépulture, il s'éleva comme un grand arbre; grain lorsqu'il tomba, arbre lorsqu'il se ressuscite; grain par l'humilité de la chair, arbre par la majesté de la puissance divine. —

S. HIL. — Lorsque ce grain eut été jeté dans la terre, c'est-à-dire lorsque le Sauveur, tombé au pouvoir de la multitude et livré par elle à la mort, eut été jeté dans le tombeau comme dans un champ, dont son corps aurait été la semence, il grandit au-delà de la taille des légumes, et passa pardessus la gloire de tous les prophètes. La parole des prophètes avait été donnée à Israël malade, comme le légume. Mais déjà voici les oiseaux du ciel qui habitent sur les branches de l'arbre. Ces branches de l'arbre, ce sont les apôtres que la puissance du Christ a étendus sur toute la face du monde pour l'ombrager; c'est sur ces branches que toutes les nations de la terre viendront pour y trouver la vie et pour s'y reposer, ainsi que dans les rameaux d'un arbre, contre l'orage des vents, c'est-à-dire contre le souffle du

(1) Ceci est une allusion à ces paroles du ps. 54, v. 7 : « Qui me donnera les ailes de la colombe, et je volerai, et je me reposerai. »

quiescit. Assumamus et nos pennas columbæ ut ad altiora volitantes, possimus habitare in ramis hujus arboris, et nidos nobis facere doctrinarum, terrenaque fugientes ad cœlestia festinare.

HILAR. (cap. 13, in *Matth.*). Vel grano sinapis seipsum Dominus comparavit, acri semini et omnium seminum minimo, cujus virtus pressuris accenditur.

GRÉG., 19, *Moral.* (cap. 1). Ipse quidem est granum sinapis, qui in horto sepulturæ plantatus arbor magna surrexit : granum namque fuit cum moreretur ; arbor cum resurgeret ; granum per humilitatem carnis ; arbor per potentiam majestatis. HILAR. (ut sup.). Granum igitur hoc postquam in agro

seminaturn fuit (id est, ubi a populo comprehensus et traditus morti, tanquam in agro fuit satione quadam corporis consequutus), ultra mensuram omnium olerum excrevit, et universam prophetarum gloriam excedit. Oleris enim vice tanquam ægroto Israeli data est prædicatio prophetarum : sed jam in ramis arboris cœli volucres inhabitant : apostolos scilicet ex Christi virtute protensos, et mundum inumbrantes, in ramis intelligimus ; in quos gentes in spem vitæ advolabunt ; et aurarum turbine (id est, diaboli spiritu flatuque) vexatæ, tanquam in ramis arboris conquiescent. GRÉG., 19, *Moral.* (cap. 1). In istis etiam volucres requiescunt ; quia sanctæ animæ,

diable. — S. GRÉG. — Sur ces branches se reposent les oiseaux. Ce sont les saintes âmes qui, s'élevant au-dessus des préoccupations terrestres, sur leur vertu ainsi que sur des ailes, respirent loin de leurs fatigues, en recevant les paroles et les consolations surnaturelles.

Il leur dit encore une autre parabole. Le royaume des cieux est semblable au levain qu'une femme prend, et qu'elle mêle dans trois mesures de farine, jusqu'à ce que la pâte soit toute levée.

S. CHRYS. — Pour vous démontrer la même vérité, le Seigneur ajoute une autre parabole : « Il leur dit une autre parabole : Le royaume des cieux est semblable à un levain. » C'est comme s'il leur disait : Ainsi que le levain change toute la pâte en lui transmettant sa vertu, ainsi vous changerez le monde entier. Et remarquez la profondeur des paroles du Christ : les comparaisons qu'il puise dans la nature leur démontrent qu'ainsi qu'il est impossible que ces choses n'agissent pas de cette manière, ainsi cela est impossible du royaume des cieux. Or, il ne dit pas simplement le levain qu'elle *posa*, mais qu'elle *cacha*. C'est comme s'il disait : C'est ainsi que vous aussi vous triompherez de vos ennemis, après leur avoir été soumis. Ainsi que le levain agit pardessous, mais ne se laisse pas détruire et finit par tout changer en agissant sur le tout, ainsi il en adviendra de votre prédication. Ne craignez donc pas les persécutions que je vous ai prédit devoir vous arriver : elles ne serviront qu'à vous faire briller et à vous faire triompher de tous les obstacles. Il parle ici de trois mesures, ce nombre trois étant placé ici pour un nombre indéterminé. — S. JÉR.

quæ quibusdam virtutum pennis a terrena cogitatione se sublevant, in eorum dictis atque consolationibus ab hujusmodi fatigatione vitæ respirant.

Aliam parabolam locutus est eis, dicens : Simile est regnum cælorum fermento, quod acceptum mulier abscondit in farinæ satis tribus, donec fermentatum est totum.

CHRYS., in homil. (47, ut sup.). Ad idem ostendum Dominus apponit parabolam de fermento : unde dicitur : Aliam parabolam locutus est eis : Simile est regnum cælorum fermento : quasi diceret : Sicut fermentum multam farinam transmutat in suam virtutem, ita et vos totum mundum transmutabitis. Et vide Christi prudentiam :

ea enim quæ sunt naturæ, inducit, demonstrans quoniam sicut illa impossibile est non fieri, ita et hoc. Non autem dixit quod posuit simpliciter, sed, abscondit : ac si diceret : Ita et vos cum subjecti fueritis impugnantoribus vestris, tunc eos superabitis : et sicut fermentum suffoditur quidem, non autem destruitur, sed paulatim ad suum habitum omnia transmutat, sic et in prædicatione vestra continget : non itaque quia multas dixi superventuras vobis vexationes, timeatis : ita enim fulgebitis, et omnes superabitis. Tria autem sata hic pro multis posuit : hunc enim numerum determinatum pro multitudine indeterminata accepit. HIER. Satum autem est genus mensuræ, juxta morem provinciæ Palestinæ, unum modium et dimidium accipiens. AUG., De

— La mesure dont il est ici question est une mesure en usage dans la Palestine, qui représente un muid et demi. — S. AUG. — Ou bien, le levain est la charité, parce qu'elle excite et met en ébullition. La femme, c'est la sagesse. Ces trois mesures de farine, ce sont ces trois mesures de charité qui sont requises par ces mots : « De tout votre cœur, de toute votre âme et de toute votre intelligence. » — Ou bien, elles représentent les trois récoltes qui ont donné : l'une cent, l'autre soixante, et l'autre trente; ou bien, ces trois espèces d'homme dont il est ainsi parlé dans Ézéchiel : Noé, Daniel et Job (1).

RAB. — Il dit : « Jusqu'à ce que toute la pâte soit levée, » parce que la charité, cachée dans nos âmes, doit se développer jusqu'à ce qu'elle ait transmis sa perfection à toute notre âme; ce qui commence dans cette vie et se perfectionne dans la vie future. — S. JÉR. — Ou bien, cette femme qui prend du levain et le cache me paraît être la prédication évangélique, ou l'Église, formée de la diversité des nations. Elle prend le levain, la parole des Écritures, et elle le cache dans trois mesures de farine : l'esprit, l'âme et le corps, afin de les ramener à l'unité et qu'il n'y en ait en eux aucune divergence. — Ou bien, nous lisons dans Platon que l'âme a trois facultés différentes : la partie raisonnable, la partie irascible et la concupiscence; et nous aussi, si nous avons reçu le levain évangélique des Saintes-Écritures, nous possédons la prudence dans la raison, la haine contre le mal dans la partie irascible, le désir des vertus dans la concupiscence, et tout cela

(1) « S'il y avait au milieu de vous ces trois hommes : Noé, Daniel et Job, leur justice délivrerait leurs âmes. » Ezéch., 14, v. 14. Je le jure, ils ne délivreraient ni leurs fils ni leurs filles, mais ils seraient seuls délivrés, v. 16.

quest. *Evang.* (lib. 1, quest. 12). Vel fermentum dicit dilectionem, eo quod fervescere facit et excitat; mulierem, sapientiam dicit: in farinæ autem satis tribus intelliguntur, vel tria in homine: ex toto corde, ex tota anima, et ex tota mente (Matth., 22); vel tria illa fructifera: centesimum, sexagesimum et tricesimum (ut sup.); vel tria illa genera hominum: Noe, Daniel et Job (Ezech., 14).

RAB. Dicit autem, donec fermentatum est totum, quia charitas in nostra mente recondita eo usque crescere debet, donec totam mentem in sui perfectionem commutat; quod hic quidem inchoatur, in futuro vero perficitur. HIER. Vel aliter: mulier ista quæ fermentum accipit et abscondit, prædicatio mihi videtur apostolica,

vel Ecclesia de diversis gentibus congregata: hæc tollit fermentum (intelligentiam scilicet Scripturarum), et abscondit illud in farinæ satis tribus; ut spiritus, anima et corpus, in unum redacta non discrepent inter se. Vel aliter: legimus in Platone tria esse in anima: rationale, irascibile et concupiscibile: et nos ergo si acceperimus fermentum evangelicum sacrarum Scripturarum, in ratione possideamus prudentiam; in ira, odium contra vitia; in desiderio, cupiditatem virtutum, et hoc totum fiet per evangelicam Metrinam, quam nobis mater Ecclesia præstitit. Dicam et quorundam intelligentiam: mulierem istam et ipsi Ecclesiam interpretantur, quæ fidem hominis farinæ satis tribus commiscuit: scilicet credulitati Patris, et Filii, et Spi-

sera le résultat de la doctrine surnaturelle que notre mère l'Église nous a transmise. Que je dise ici l'interprétation de quelques-uns : d'après eux aussi, cette femme est l'Église, qui a mêlé la foi à trois mesures de farine, c'est-à-dire au dogme du Père, du Fils et du Saint-Esprit; de manière que lorsque cette foi a levé, nous nous trouvons non pas avec une triple croyance à la Divinité, mais avec la croyance en un seul Dieu. Pieuse interprétation, mais de telles interprétations sont trop douteuses et trop en parabole pour servir d'appui et de preuve aux dogmes.

S. HIL. — Ou bien, le Seigneur se compare lui-même au levain ; le levain est la farine qui rend à un tas de son espèce la vertu qu'il a reçue. Une femme, la synagogue, après s'être emparée de ce levain, le cacha par une condamnation à mort. Ce levain, jeté dans trois mesures de farine, mêlé à la loi, aux prophètes, à l'Évangile, n'a fait de ces trois éléments qu'une même croyance; de telle manière que ce sont les progrès de l'Évangile qui ont accompli ce que la loi avait institué et ce que les prophètes avaient annoncé. Je me rappelle cependant en avoir entendu plusieurs interpréter ces trois mesures de farine de la vocation des nations, sorties de Sem, Cham et Japhet. Mais je ne sais pas si la raison permet cette interprétation ; car quoique toutes les nations aient été appelées à l'Évangile, on ne peut pas dire qu'elles aient caché le Christ, attendu, qu'au contraire, elles l'ont fait éclater ; et, d'ailleurs, il n'a pas fermenté tout entier dans cette multitude des nations.

Jésus dit toutes ces choses au peuple en paraboles, et il ne parlait point sans paraboles, afin que cette parole du prophète fût accomplie : J'ouvrirai ma bouche pour parler en paraboles; je publierai des choses qui ont été cachées depuis la création du monde.

S. CHRYS. — Après ces paraboles, afin que personne ne pût penser

ritus Sancti, et cum in unum fuerit fermentata, non nos ad triplicem Deum, sed ad unius Divinitatis perducit notitiam. Pius quidem sensus, sed nunquam parabolæ et dubia ænigmatum intelligentia possunt ad auctoritatem dogmatum proficere.

HILAR. (cap. 13, ut sup.). Vel aliter : fermento se Dominus comparavit : fermentum enim de farina est; quod virtutem acceptam acervo sui generis reddit : hoc autem fermentum acceptum mulier (synagoga scilicet) per judicium mortis abscondit : hoc in farinæ mensuris tribus (id est, legis,

prophetarum, Evangeliorum æqualitate) coopertum, omnia unum facit; ut quod lex constituit, prophetæ nuntiaverunt, id ipsum Evangeliorum profectibus expleatur : quanquam ad trium gentium vocationem (ex Sem, Cham et Japheth) tres mensuras farinæ esse referendas sensisse multos memini : sed nescio an hoc ita opinari ratio permittat; cum etsi omnium gentium vocatio sit, in his tamen Christus non absconditus sit, sed ostensus; et in tanta infidelium multitudine non fermentatum sit totum.

que le Christ introduisait des nouveautés, l'évangéliste introduit le prophète qui avait prophétisé même ce mode de prédication : « Il dit toutes ces choses. » — Saint Marc s'exprime ainsi : « Parce qu'ils pouvaient comprendre ici, il leur parlait en paraboles. » Ne vous étonnez pas si, en parlant de son royaume, il rappelle et la semence et le levain : il s'adressait à des hommes ignorants et que pouvaient persuader de telles raisons. — RÉMIG. — Le mot grec *paraboles* signifie comparaison qui sert à démontrer la vérité; il trouve dans la comparaison des figures pour ses discours et des images de la vérité.

S. JÉR. — Ce n'est pas aux disciples, mais aux foules qu'il s'adressait en paraboles, et encore aujourd'hui les foules comprennent de cette manière, et c'est pour cela qu'il est ajouté : « Et il ne leur parlait point sans paraboles. » — S. CHRYS. — Cependant il a souvent parlé aux foules sans paraboles, mais non pas dans cette circonstance. — S. AUG. — Ou bien : l'évangéliste dit cela, non pas parce que le Seigneur n'avait jamais parlé en propres termes, mais parce qu'il n'a presque jamais tenu un discours sans y avoir exprimé quelque chose en paraboles, y mêlant la parabole à l'expression directe, de telle sorte que souvent tout son discours se trouve tout entier en paraboles, et que l'on n'en trouve pas un seul dans lequel la parabole ne soit pas entrée. Par discours entier et complet, j'entends ce que le Sauveur dit sur une chose, la traitant tout entière jusqu'à ce qu'il passe à une autre. Incontestablement, souvent un évangéliste présente en un seul discours ce qu'un autre évangéliste rapporte comme ayant été développé en plusieurs circonstances différentes, suivant en cela,

Hæc omnia locutus est Jesus in parabolis ad turbas, et sine parabolis non loquebatur eis : ut impleretur quod dictum erat per prophetam, dicentem : Aperiam in parabolis os meum ; eructabo abscondita a constitutione mundi.

CHRYS., in homil. [48, in *Matth.*]. Post præmissas parabolas ne aliquis opinaretur quod Christus nova induceret, induxit Evangelista Prophetam, etiam hunc prædicentem doctrinæ modum : et ideo dicit : Hæc omnia locutus est, etc. Marcus autem ait (cap. 4) : Quoniam sicut poterant audire, loquebatur eis sermonem in parabolis : unde non mireris si de regno disputans, grani et fermenti meminit : hominibus enim loquebatur idiotis et indigentibus ab his induci. RÉMIG. Parabola græce

latine dicitur similitudo, per quam veritas demonstratur. Ostendit quippe in ipsa similitudine quasdam figuras verborum et imagines veritatis.

HIER. Non autem discipulis, sed turbis parabolas loquebatur ; et usque hodie turbæ in parabolis audiunt : et ideo dicitur : Et sine parabolis non loquebatur eis. CHRYS. (in homil. 48). Quamvis enim et multa sine parabolis turbis dixerit, sed tamen tunc nihil. AUG., *De quæst. Evang.* (ut *Matth. quæst. 14*). Vel hoc dicitur, non quia nihil proprie locutus est, sed quia nullum fere sermonem explicavit, ubi non per parabolam aliquid significaverit ; quamvis in eo aliqua et proprie dixerit ; ita ut sæpe inveniatur totus sermo ejus parabolis explicatus, totus autem proprie dictus nullus inveniatur. Explicatus autem sermo.

non pas tout-à-fait l'ordre réel des choses, mais faisant sa narration d'après l'ordre de ses souvenirs.

L'évangéliste nous déclare pourquoi il parlait en paraboles en disant : « Afin que fût accompli ce qui avait été dit par le prophète. » — S. JÉR. — Ceci est pris au psaume LXXVII. Dans quelques exemplaires, au lieu de ce que donne la Vulgate : « Afin que fût accompli ce qu'avait dit le prophète, » on lit : « Ce qui avait été dit par le prophète Isaïe. » — RÉMIG. — Porphyre fait ici cette objection aux fidèles : Votre évangéliste a été si inconsideré que d'attribuer à Isaïe ce qui se trouve dans les Psaumes, c'est-à-dire qu'il l'accuse d'avoir rapporté ceci comme du prophète Isaïe. — S. JÉR. — Mais parce que cela ne se trouvait nullement dans Isaïe, je pense que quelques personnes habiles auront fait disparaître le nom du prophète du texte. Je suis porté à croire qu'il y avait d'abord ceci : « Ce qui a été écrit par le prophète Asaph, disant. » En effet, le LXXVII^e psaume auquel appartient cette citation porte pour suscription : Au prophète Asaph (1). Les premiers copistes n'auront pas compris le nom d'Asaph, et, pensant qu'il y avait là une erreur d'écriture, ils auront remplacé ce nom par le nom plus connu d'Isaïe. Il faut remarquer que non-seulement David, mais les autres dont les noms sont rajoutés aux Psaumes et aux Cantiques divins, tels qu'Asaph, Idithum, Emam et autres, dont l'Écriture rappelle les noms, doivent être appelés prophètes. Quant à ce qui est dit au nom du Christ : « J'ouvrirai ma bouche en paraboles, » en le considérant attentivement, nous y verrons décrite la sortie d'Israël d'Égypte, et racontés tous les miracles qui sont contenus dans l'Exode;

(1) Ou plutôt d'après le grec, à l'intelligence d'Asaph.

nes dico, quando ex aliqua occasione rerum incipit loqui quousque terminet quicquid ad ipsam rem pertinet, et transeat ad aliud. Nonnunquam sane alius evangelista contexit, quod alius diversis temporibus dictum indicat : non enim omnino secundum rerum gestarum ordinem, sed secundum suæ quisque recordationis facultatem, narrationem quam exorsus est, ordinavit.

Quare autem in parabolis loquebatur manifestat Evangelista, cum subdit : Ut adimpleretur quod dictum erat per Prophetam, etc. HIER. Hoc testimonium de 77 psalm. sumptum est. Leg. in nonnullis codicibus eo loco, ubi nos posuimus, et vulgata editio habet : Ut adimpleretur quod dictum est per Prophetam dicentem, ibi scriptum : Per Esaiam prophetam dicentem. RÉMIG. Unde Porphyrius objecit fidelibus :

Evangelista vester tantæ insipientiæ fuit, ut quod reperitur in psalmis, ipse deputaverit Esaiæ (id est, velut ex Esaiæ prophetia desumptum retulerit). HIER. Quia ergo minime inveniebatur in Esaiâ, arbitror postea a prudentibus viris esse sublatum : sed mihi videtur in principio ita editum : Quod scriptum est per Asaph prophetam dicentem ; septuagesimus enim septimus psalmus (de quo sumptum est hoc testimonium) Asaph Prophetæ inscribitur ; et primum scriptorem non intellexisse Asaph ; et putasse scriptoris vitium, atque emendasse nomen Esaiæ, cujus vocabulum manifestius erat. Sciendum est itaque quod, non solum David, sed etiam cæteri (quorum in psalmis, et hymnis, et canticis Dei præscripta sunt nomina) prophetæ sunt appellandi, Asaph videlicet, et Idithum, et

d'où il nous faut conclure que toutes les paroles de ce livre divin doivent être prises dans le sens de paraboles et comme manifestant des choses mystérieuses. Ce sont ces vérités mystérieuses que le Seigneur promet de révéler en disant : « J'ouvrirai ma bouche en paraboles. » — LA GLOSE. — C'est comme s'il disait : Moi qui ai parlé par les prophètes, je parlerai maintenant en paraboles, et je ferai sortir du trésor de mon cœur des mystères qui étaient cachés depuis l'origine du monde.

Alors Jésus, ayant renvoyé le peuple, vint en la maison; et ses disciples, s'approchant de lui, lui dirent : Expliquez-nous la parabole de l'ivraie semée dans le champ? Et leur répondant, il leur dit : Celui qui sème le bon grain, c'est le Fils de l'homme. Le champ est le monde. Le bon grain, ce sont les enfants du royaume. Et l'ivraie, ce sont les enfants d'iniquité. L'ennemi qui l'a semée, c'est le diable. Le temps de la moisson est la fin du monde. Les moissonneurs sont les anges. Comme donc on cueille l'ivraie, et qu'on la brûle dans le feu, il en arrivera de même à la fin du monde. Le Fils de l'homme enverra ses anges, qui ramasseront et enlèveront hors de son royaume tous ceux qui sont des occasions de chute et de scandale, et ceux qui commettent l'iniquité; et ils les précipiteront dans la fournaise du feu. C'est là qu'il y aura des pleurs et des grincements de dents. Alors les justes brilleront comme le soleil, dans le royaume de mon Père. Que celui-là entende, qui a des oreilles pour entendre.

S. CHRYS. — Le Seigneur avait parlé en paraboles pour les exciter à l'interroger, et quoiqu'il eût dit plusieurs choses de cette manière, personne cependant ne l'interrogeait. Alors il les renvoya : « Et ayant envoyé les foules, il vint dans la maison. » Cependant aucun des scribes ne le suit : d'où il résulte clairement qu'ils ne le suivaient au-

Emam Ezarites, et reliqui quos Scriptura commemorat : quodque in persona Domini dicitur : Aperiam in parabolis os meum, etc., considerandum attentius, et inveniemus describi egressum Israelis ex Ægypto; et omnia signa narrari quæ in Exodi continentur historia : ex quo intelligimus universa illa quæ ibi scripta sunt, parabolice sentienda, et manifestare abscondita sacramenta : hoo enim se Salvator dicturum esse promittit, dicens : Aperiam in parabolis os meum. GLOSSA. Quasi diceret : Quia prius locutus sum per prophetas, modo in propria persona aperiam os meum in parabolis; et eruotabo de thesauro mei secreti (sive emittam) mysteria, quæ abscondita erant a constitutione mundi.

Edisserere nobis parabolam zizaniorum agri. Qui respondens ait illis : Qui seminat bonum semen, est Filius hominis; ager autem est mundus; bonum vero semen, hi sunt filii regni; zizania autem filii sunt nequam; inimicus autem qui seminavit ea, est diabolus; messis vero consummatio seculi est; messores autem angeli sunt. Sicut ergo colliguntur zizania, et igni comburuntur, sic erit in consummatione seculi : mittet Filius hominis angelos suos : et colligent de regno ejus omnia scandala, et eos qui faciunt iniquitatem; et millent eos in caminum ignis : ibi erit fletus et stridor dentium : tunc justii fulgebunt sicut sol in regno Patris eorum. Qui habet aures audiendi, audiat.

Tunc dimissis turbis, venit in domum, et accesserunt ad eum discipuli ejus dicentes :

CHRYS., in homil. (48, ut sup.). Locutus fuerat Dominus turbis in parabolis ut eos ad interrogandum induceret; et quam-

paravant que pour le prendre dans ses discours (1).—S. JÉR. Or Jésus renvoie les foules et rentre la maison afin que les disciples puissent s'approcher et lui faire en secret des questions que le peuple ne méritait pas d'entendre.

RAB. — Au sens mystique, la foule qui est renvoyée, c'est la foule des Juifs en désordre, et celle qui entre dans l'Église, c'est la foule des nations, et c'est là qu'il expose à ses fidèles les mystères célestes : « Et alors ses disciples s'approchèrent. » — S. CHRYS. — Autrefois, voulant apprendre, ils avaient craint d'interroger; maintenant ils interrogent et sont pleins de confiance à cause de ces paroles : « Il vous a été donné à vous de connaître le royaume du ciel. » C'est pour cela qu'ils l'interrogent en particulier, c'est-à-dire à part, ne se souciant pas de la foule qui n'avait pas reçu le même don. Ils laissent de côté la parabole du levain et celle du sènevè, comme plus claires, et ils font porter leurs questions sur celle de l'ivraie, parce qu'elle se rapporte à la parabole précédente de la semence, et qu'elle expose quelque chose de plus; et le Seigneur la leur expose et, leur répondant, il leur dit : « Celui qui sème une bonne semence est le Fils de l'homme. » — RÉMIG. — Il s'est appelé le Fils de l'homme, lui, le Seigneur, pour nous laisser un exemple d'humilité, et aussi parce qu'il devait se trouver des hérétiques qui nieraient qu'il fût un homme véritable. C'est aussi afin que par la foi à l'humanité nous puissions monter jusqu'à la connaissance de la Divinité.

SUITE. — « Le champ, c'est le monde. » — S. CHRYS. — De ce que

(1) Ainsi que cela est établi plus tard pour les pharisiens, les hérédiens et les sadducéens, c. 22.

vis multa in parabolis dixisset, nullus tamen eum interrogavit : et ideo eos dimisit : unde sequitur : Tunc dimissis turbis, venit in domum. Nullus autem scribarum eum sequitur : unde manifestum est quod propter nihil aliud prius sequebantur quam ut eum caperent in sermone. HIER. Dimittit autem turbas Jesus, et domum revertitur; ut accedant ad eum discipuli, et secreto interrogent quæ populus nec merebatur audire nec poterat.

RAB. Mystice autem dimissa turba tumultuantium Judæorum, ingreditur Ecclesiam gentium, et ibi fidelibus exponit sacramenta cælestia : unde sequitur : Et accesserunt ad eum discipuli, etc. CHRYS., in homil. (48, ut sup.). Cum aliquando volentes discere formidaverint interrogare, nunc libere interrogant, et confisi sunt;

quoniam audierant : Vobis datum est nosse mysterium regni Dei : ideoque singulariter (sive seorsim) interrogant, non multitudinem æmulantes quibus non erat datum. Dimittunt autem parabolam fermenti et sinapis, ut manifestiores ; interrogant autem de parabola zizaniorum, quia habet convenientiam ad præmissam parabolam de semine, et aliquid amplius ostendit. Dominus autem quæ esset parabola exponit : unde sequitur : Qui respondens ait eis : Qui seminat bonum semen est Filius hominis. RÉMIG. Ideo autem Dominus se Filium hominis appellavit, ut hoc indicio nobis exemplum humilitatis relinqueret; sive quia futurum erat ut hæretici negarent eum verum hominem esse; sive ut per humanitatis fidem possimus conscendere ad Divinitatis cognitionem.

c'est lui-même qui sème son champ, il faut en conclure que le monde actuel vient de lui. — SUITE. — « La bonne semence, ce sont les enfants du royaume. » — RÉMIG. — C'est-à-dire les saints et les élus qui comptent parmi les fils. — S. AUG. — Le Seigneur entend par ivraie, non pas quelques erreurs mêlées aux Saintes-Écritures, ainsi que le manichéen l'interprète, mais tous les enfants du malin, c'est-à-dire les imitateurs des erreurs du diable : « L'ivraie, ce sont les enfants mauvais, » mots par lesquels il faut entendre tous les impies et tous les méchants. — S. AUG. — Tout ce qui est impur dans la maison, c'est l'ivraie. — SUITE. — « L'ennemi qui l'a semé, c'est le diable. » — S. CHRYS. — C'est en effet l'œuvre du diable de mêler toujours l'erreur à la vérité. — SUITE. — « La moisson, c'est la fin des siècles. » Il a dit dans un autre endroit, mais en parlant des Samaritains : « Levez vos yeux, et regardez tout le pays, et voyez que les moissons sont déjà blanches ; » et ailleurs : « Il y a beaucoup de moissons, mais peu d'ouvriers, » mots par lesquels il exprime que la moisson est déjà là. Pourquoi dit-il ici qu'elle n'est que dans l'avenir ? C'est que c'est dans un sens différent. C'est ainsi qu'après avoir dit à saint Jean que « celui qui sème n'est pas celui qui moissonne, » il dit ici que c'est le même qui sème et qui moissonne. Lorsqu'il parle d'une distinction entre celui qui sème et celui qui moissonne, c'est des apôtres qu'il parle et non de lui-même, car c'est le Christ qui a semé lui-même par les prophètes dans la Judée et dans la Samarie. C'est aussi sous deux aspects différents qu'il prend ici et là les mots semence et moisson ; lorsqu'il parle d'obéissance et d'inclination à la foi, la moisson, c'est la per-

Sequitur : Ager autem est mundus, etc. CHRYS., in homil. (48, ut sup.). Cum autem ipse sit qui seminat agrum suum, manifestum est quod præsens mundus est ejus. Sequitur : Bonum vero semen hi sunt filii regni. RÉMIG. Id est, sancti et electi viri, qui inter filios computantur. AUG., contra Faustum (lib. 18, c. 7). Zizania autem exponit Dominus non aliqua falsa veris Scripturis immissa (sicut Manichæus interpretatur), sed omnes filios maligni, id est, imitatores diabolicæ falsitatis, unde sequitur : Zizania utem sunt filii nequam, per quos omnes impies et malignos vult intelligi. AUG., De quæst. Evang. (lib. 1, quæst. 11). Omnis autem immunditia in ægete zizania dicuntur. Sequitur : Inimicus qui seminavit ea, est diabolus. CHRYS., in homil. (48, ut sup.). Etenim hoc diabo-

licæ est machinationis veritati semper inserere errorem. Sequitur : Messis vero consummatio est seculi. Alio autem loco ait, sed de Samaritanis loquens (Joan., 4) : Levate oculos vestros, et considerate regiones, quoniam jam albæ sunt ad messem. Et rursus (Matth., 9, et Luc., 10) : Messis quidem multa, operarii autem pauci : in quibus verbis messem dicit jam adesse. Qualiter ergo hic eam dicit esse futuram ? Sed sciendum quod in alia significatione messem dicit : unbe et ibi dicit (Joan., 4) quod alius est qui seminat, et alius qui metit ; hic autem eundem dicit esse qui seminat, et qui metit ; quoniam ibi non ad sui differentiam, sed apostolorum, prophetas induxit : et enim ipse Christus per prophetas seminavit in Judæis et Samaritanis. Idem ergo nominat semen et messem secundum aliud et aliud.

fection des choses; mais lorsqu'il traite du fruit de l'audition de la parole de Dieu, alors, ainsi que dans ce passage, il appelle la moisson consommation. — RÉMIÉ. — Par la moisson, il faut entendre le jour du jugement, qui, par le ministère des anges, séparera les bons des mauvais, et cette parole : « Les moissonneurs seront des anges, » est le complément de celle qui se trouve plus bas : « Que le Fils de l'homme viendra juger avec ses anges. »

SUITE. — « Ainsi qu'ils ramassent l'ivraie, ainsi les anges feront disparaître de son royaume tous les scandales. » — S. AUG. — Est-ce donc de ce royaume où il n'y aura pas de scandale? C'est donc ce royaume, c'est-à-dire de l'Église qu'ils les feront disparaître. Cette ivraie que l'on ramasse tout d'abord nous annonce les persécutions qui précéderont le jugement dernier et sépareront les bons des mauvais. Ce sera là l'œuvre des bons anges, qui rempliront cette œuvre de vengeance avec la même droiture d'intention que le juge qui réalise la loi. Quant au ministère de miséricorde, les méchants en sont incapables.

S. CHRYS. — Ou bien on peut entendre ceci de l'Église du ciel, et alors nous y voyons deux peines, d'abord la chute de la gloire, exprimée par ces mots : « Et l'on ramassera tous les scandales de son royaume, » à savoir pour les empêcher d'être dans le royaume; ensuite, le supplice du feu par ces paroles : « Et ils les précipiteront dans la fournaise de feu. » — S. JÉR. (1). — Tous les scandales sont signifiés ici par l'ivraie; mais par ces mots : « Et l'on ramassera les

(1) On ne trouve rien de semblable dans saint Jérôme, ni dans Rabanus, qui a copié ici saint Jérôme, ni dans Bède, ni ailleurs.

Cum enim de obedientia loquitur, et persuasionem ad fidem, tunc vocat messem, sicut in quo totum perficitur; sed cum inquit de fructu auditionis verbi Dei, tunc consummationem dicit messem, sicut hic. RÉMIÉ. Per messem enim designatur dies iudicii, in quo separandi sunt boni a malis, quod fiet ministerio angelorum: unde infra dicitur (cap. 25) quod veniet Filius hominis cum angelis suis iudicare: propter quod sequitur: Messores autem angeli sunt.

Sequitur: Sicut ergo colliguntur zizania, etc., sic angeli colligent de regno ejus omnia scandala, etc. AUG., *De civit. Dei* (cap. 9). Nunquid de regno illo, ubi nulla sunt scandala? De regno ergo isto ejus quod est hic (scilicet Ecclesia) colliguntur. AUG., *De quest. Evang.* (lib. 1, cap. 10 et 11). Quod autem primo separantur zizania,

hoc est, quia tribulatione præcedente separabuntur impii a piis; quod per bonos angelos intelligitur fieri, quia officia vindictæ possunt implere bono animo, quomodo lex, quomodo iudex; officia vero misericordiæ, mali implere non possunt. CHRYS., in homil. (48, ut sup.). Vel potest intelligi de regno cœlestis Ecclesiæ et tunc ostenditur hic duplex pœna; videlicet quod excidunt a gloria, in hoc quod dicit: Et colligent de regno ejus omnia scandala (scilicet ne scandala in regnum ejus intrent), et quod comburuntur, in hoc quod subdit: Et mittent eos in caminum ignis. HIER. Omnia autem scandala referuntur ad zizania: in hoc autem quod dicit: Et colligent de regno, etc., inter hæreticos et schismaticos voluit distinguere, ut per eos qui faciunt scandala, intelligantur hæretici; per eos vero qui

scandales et ceux qui font iniquité, » il veut distinguer entre les hérétiques et les schismatiques, désignant par ceux qui font des scandales les hérétiques, et par ceux qui commettent l'iniquité les schismatiques. — LA GLOSE (1). — Par scandales, il faut entendre ceux qui présentent à leur prochain une occasion ou de péché ou de ruine, et par ceux qui font l'iniquité les pécheurs, quels qu'ils soient.

RAB. — Remarquez qu'il dit : Et ceux qui font l'iniquité, et non ceux qui ont fait l'iniquité; car il n'y aura de livrés aux supplices éternels que ceux qui persistent dans leurs péchés, et nullement ceux qui ont fait pénitence. — S. CHRYS. — Remarquez l'ineffable amour de Dieu pour les hommes : il est prompt pour le bienfait et lent pour la peine. Lorsqu'il sème, c'est par lui-même; lorsqu'il punit, c'est par les autres, par les anges qu'il envoie à cet effet.

SUITE. — « Il y aura là des pleurs et des grincements de dents. » — RÉMIG. — Par là est démontrée la véritable résurrection des morts (2). Par là aussi est annoncée la double peine de l'enfer, celle de l'extrême chaleur et celle de l'extrême froid. Or, ainsi que l'ivraie nous figure les scandales, ainsi les paroles suivantes : « Alors les justes brilleront comme le soleil dans le royaume de leur Père, » se rapportent aux enfants du royaume. Dans ce monde, la lumière des saints brille devant les hommes; après la fin du monde, les justes brilleront eux-mêmes comme le soleil dans le royaume de leur Père. — S. CHRYS. — Ce n'est pas que cette lumière soit plus grande que celle du soleil; mais il se

(1) Ce n'est ni dans la Glose actuelle ni dans saint Anselme, et je n'ai pu le trouver ailleurs.

(2) Elle est insinuée en Job, 24, v. 19.

faciunt iniquitates, intelligantur schismatici. GLOSSA. Val aliter : Per scandala possunt intelligi illi qui præbent proximo occasionem offensionis aut ruinæ; per facientes iniquitatem, quicumque peccantes. RAB. Observa quod dicit : Et eos qui faciunt iniquitatem, non qui fecerunt; quia non qui conversi sunt ad penitentiam, sed solum qui permanent in peccatis, æternis cruciatibus mancipandi sunt.

CHRYS., in homil. (48, ut sup.). Vide autem ineffabilem Dei amorem ad homines. Est enim ad beneficia promptus et ad penam tardus. Cum enim seminatur, per se ipsum seminat; cum autem punit, per alios; mittit enim ad hoc angelos suos.

Sequitur : Ibi erit fletus et stridor dentium. RÉMIG. His verbis demonstratur vera

corporum resurrectio : nihilominus ostenditur per hoc duplex poena inferi : scilicet nimii caloris, et nimii frigoris; sicut autem scandala referuntur ad zizania, ita isti reputantur in filios regni, de quibus sequitur : Tunc justii fulgebunt sicut sol in regno Patris eorum : in præsentem enim seculo fulget lux sanctorum coram hominibus; post consummationem autem mundi, ipsi justii fulgebunt sicut sol in regno Patris sui. CHRYS. (ut sup.). Non quia ita solum sicut sol, sed quia hoc sidere aliud magis luculentum non noscimus, cognitis nobis utitur exemplis. RÉMIG. Quod autem dicit : Tunc fulgebunt, intelligendum est quia et nunc fulgent in exemplum aliorum; sed tunc fulgebunt sicut sol, ad laudandum Deum.

Sequitur : Qui habet aures audiendi au-

sert de cette comparaison parce que parmi les astres qui éclairent cette terre il n'y en a aucun qui soit plus brillant que le soleil (1). — RÉMIG. — Ceci : Alors ils brilleront, veut dire que les saints après avoir brillé sur cette terre par leur exemple, brilleront alors comme le soleil, pleins de la gloire de Dieu.

SUITE. — « Que celui qui a des oreilles pour entendre entende. » — RAB. — C'est-à-dire que celui qui a de l'intelligence comprenne, parce que toutes ces paroles ont un sens mystérieux.

Le royaume des cieux est semblable à un trésor caché dans un champ, qu'un homme trouve et qu'il cache; et dans la joie qu'il ressent il va vendre tout ce qu'il a, et achète ce champ.

S. CHRYS. — Les paraboles que le Seigneur avait dites plus haut, en parlant du levain et du grain de sènevé, se rapportaient à la puissance de la parole évangélique, qui devait soumettre le monde entier (2). Maintenant, pour montrer son prix et son éclat, il se sert de la parabole du trésor et de celle de la pierre précieuse : « Le royaume du ciel est semblable à un trésor caché dans un champ. » La prédication de l'Évangile est cachée dans le monde, et si vous ne vendez pas tout, vous ne l'achèterez pas; et de plus, il faut le faire avec joie : « Lorsqu'un homme la trouve, il la cache. » — S. HIL. — Ce trésor est gratuit, la prédication de l'Évangile est sans condition, mais user de ce trésor et le posséder avec le champ, cela ne peut pas se faire sans condition; et l'on ne peut pas posséder les richesses du ciel sans leur sacrifier

(1) Le mot *luculentum* pourrait laisser de l'ambiguïté, si le mot grec *φανερώτερον* ne précisait pas le sens de la manière dont nous avons traduit ce mot.

(2) Le grec *περιεξαί* est au futur et aurait dû être traduit par *superabit*.

diat. RAB. Id est, qui habet intellectum, intelligat, quia mystice hæc omnia intelligenda sunt.

Simile est regnum cælorum thesauro abscondito in agro, quem invenit homo, abscondit, et præ gaudio illius vadit, et vendit universa quæ habet, et emit agrum illum.

CHRYS., in homil. (48, ut sup.). Parabolæ quas supra Dominus posuerat de fermento et sinapi, ad virtutem evangelicæ prædicationis referuntur, quoniam superavit orbem terrarum : nunc autem ut pretio-

sitatem et magnificentiam ejusdem ostenderet, proponit parabolam de thesauro et margarita, dicens : Simile est regnum cælorum thesauro abscondito in agro ; prædicatio enim Evangelii occulta est in mundo ; et, si non vendideris omnia, non emes eam ; et cum gaudio hoc oportet facere : unde sequitur : Quam qui invenit homo abscondit. HILAR. Hic quidem thesaurus gratis invenitur : evangeliorum enim prædicatio in absoluto est : sed utendi et possidendi hujusmodi thesauri cum agro potestas non potest esse sine pretio ; quia cælestes divitiæ non sine damno seculi possidentur. HIER.

quelque chose de cette terre. — S. JÉR. — Qu'il l'ait caché, ce n'est point par jalousie; mais s'il le cache dans son cœur, c'est par le désir de conserver et par la crainte de perdre ce qu'il a su préférer à toutes les autres richesses.

S. GRÉG. — Ou bien, le trésor caché dans le champ, c'est le désir du ciel; le champ dans lequel on le cache, c'est la sainte discipline que l'on embrasse pour arriver au ciel. Lorsqu'un homme trouve ce trésor, il le cache pour le conserver, parce que le désir du ciel ne suffit pas pour le défendre contre les malins esprits, lorsque celui qui le porte ne s'efforce pas de le dérober à la gloire humaine. Cette vie est semblable au chemin qui nous conduit à la patrie, et des esprits mauvais, ainsi que des voleurs, assiègent ce chemin, et ceux qui portent le trésor d'une manière ostensible dans ce chemin, désirent donc être volés. Je ne dis pas cela pour enlever au prochain le spectacle de nos bonnes œuvres, mais afin que nous ne cherchions pas par ce que nous faisons la gloire extérieure. Le royaume des choses célestes est donc semblable aux choses de la terre, en ce sens que l'âme doit s'élever des choses qu'elle connaît aux choses qu'elle ne connaît pas encore, et aimer ce qu'elle n'a point encore vu de cet amour qu'elle a donné aux choses qu'elle possède déjà. — SUITE. — « Et à cause de sa joie, etc., etc. » Il achète le champ après avoir vendu tous ses biens, celui qui, renonçant aux voluptés de la chair, foule aux pieds par son obéissance aux lois divines tous ses désirs terrestres.

S. JÉR. — Ou bien, ce trésor est celui dans lequel sont cachés tous

(1) Allusion aux paroles de l'Apôtre sur le Christ (ép. aux Col., 2, v. 3).

Quod autem abscondit, non de invidia facit; sed timore servantis et nolentis perdere, abscondit in corde, quem pristinis prætulit facultatibus.

GRÉG., in homil. (12, in Evang.). Vel aliter : thesaurus in agro absconditus, est celeste desiderium : ager vero in quo thesaurus absconditur, est disciplina studii celestis; quem scilicet thesaurum cum invenit homo, abscondit (scilicet ut servetur), quia studium celestis desiderii a malignis spiritibus custodire non sufficit qui hoc ab humanis laudibus non abscondit : in præsentem enim vita quasi in via sumus qua ad patriam pergimus; maligni autem spiritus iter nostrum, quasi quidem latrunculi, obsi-

dent. Deprædari ergo desiderant, qui thesaurum publice portant in via. Hoc autem dico, non ut proximi nostri opera nostra bona non videant, sed ut per hoc quod agimus, laudes exterius non quæramus. Cælorum autem regnum idcirco terrenis rebus simile dicitur, ut ex his quæ animus novit, surgat ad incognita, quæ non novit; ut per hoc quod scit notum diligere, discat et ignotum amare : sequitur : Et præ gaudio, etc., agrum profecto venditis omnibus comparat, qui voluptatibus carnis renuntians, cuncta sua terrena desideria per discipline celestis custodiam calcatur.

HIER. Vel thesaurus iste in quod sunt omnes thesauri sapientiæ et scientiæ abscon-

ces trésors de la sagesse et de la science (1). — Ou le Verbe-Dieu qui paraît caché dans la chair du Christ, ou bien les Saintes-Écritures dans lesquelles repose la connaissance du Sauveur. — S. AUG. — Ce trésor caché dans le champ, ce sont les deux Testaments dans l'Église ; lorsque quelqu'un a atteint une partie de leurs paroles, par leur intelligence, il sent qu'il y a là de grandes choses cachées, et il s'en va, et il vend tout ce qu'il possède, et il l'achète : c'est-à-dire qu'il achète le repos par le mépris des choses temporelles, et devient ainsi riche de la connaissance de Dieu.

Le royaume des cieux est semblable encore à un homme qui est dans le trafic, et qui cherche de bonnes perles ; et qui, en ayant trouvé une de grand prix, va vendre tout ce qu'il avait, et l'achète.

S. CHRYS. — Non-seulement la parole de l'Évangile est d'un grand prix, ainsi qu'un trésor, mais elle est encore précieuse comme une perle : « Le royaume des cieux est encore semblable à un homme qui cherche de bonnes perles. » Dans la prédication de cette parole, il faut deux choses : se séparer des soins de cette terre et être vigilant, double enseignement qui est contenu dans cette comparaison du commerçant. La vérité est une, elle n'est pas divisée en plusieurs parties (1), et c'est pour cela qu'il n'est question que d'une seule pierre précieuse ; et ainsi que celui qui, possédant une pierre d'un grand prix, est seul à connaître sa richesse, la prenant souvent dans sa main à cause de son peu de poids ; ainsi, dans la possession de l'Évangile,

(1) Non pas que la vérité ne puisse se présenter sous plusieurs aspects dans notre langue et dans notre intelligence, mais parce que, dans sa forme primitive, elle est une. Voy. saint Augustin, liv. des *Confes.*, c. 20.

diti, aut Deus Verbum est, qui in carne Christi videtur absconditus ; aut sanctæ Scripturæ, in quibus reposita est notitia Salvatoris. AUG., *De quæst. Evang.* (lib. 1, cap. 13). Hunc autem thesaurum dixit in agro absconditum, scilicet duo Testamenta in Ecclesia ; quæ cum quis ex parte intellectus attigerit, sentit illio magna latere ; et vadit et vendit omnia sua, et emit illum ; id est, contemptu temporalium comparat sibi otium, ut si dives cognitione Dei.

Iterum simile est regnum cælorum homini negotiatori quærenti bonas margaritas : inventa

autem una pretiosa margarita, abiit et vendidit omnia quæ habuit, et emit eam.

CHRYS., in homil. (48, ut sup.). Evangelica prædicatio, non solum lucrum multiplex præbet ut thesaurus, sed et pretiosa est ut margarita : unde post parabolam de thesauro, ponit parabolam de margarita, dicens : Iterum simile est regnum cælorum quærenti bonas margaritas, etc. In prædicatione enim duo oportet adesse, scilicet ab hujus vitæ negotiis separari, et vigilantem esse, quod negotiatio designat : una autem est veritas, et non partita, et propter hoc

celui-là seul qui en jouit se sait riche, et les infidèles, qui ne connaissent pas le prix de ce trésor, ignorent complètement notre richesse.

S. JÉR. — Par cette bonne perle, nous pouvons entendre la loi et les prophètes. Ecoutez donc ceci, Marcion et vous manichéens; que la loi et les prophètes sont une bonne perle! La science du Sauveur, le mystère de sa passion et de sa résurrection, sont donc une pierre très précieuse. Lorsqu'un commerçant l'a trouvée, ainsi que Paul l'apôtre, il méprise comme de la boue tous les mystères de la loi et des prophètes, et ses observances anciennes dans lesquelles il avait vécu d'une manière irréprochable. Il les abandonne pour gagner le Christ: non pas que cette trouvaille de cette pierre la plus précieuse de toutes détruise le prix de celles que l'on possédait auparavant; mais c'est qu'auprès d'elle toutes les autres sont inférieures.

S. GRÉG. — Ou bien, cette pierre précieuse est la douceur de la vie céleste; celui qui la trouve vend pour elle tout ce qu'il possédait. En effet, celui qui a connu la douceur de la vie céleste, autant qu'on peut la connaître, abandonne pour elle tout ce qu'il avait aimé sur la terre. Il trouve désormais sans beauté tout ce qui lui avait plu parmi les choses humaines, et il n'y a plus dans son âme que l'éclat de la pierre précieuse. — S. AUG. — Ou bien, cet homme qui cherche de bonnes perles et qui en trouve une de grand prix est celui qui, cherchant des hommes bons pour vivre utilement avec eux, en trouve un sans péchés, Jésus-Christ; ou bien celui qui, cherchant des principes qui le fassent vivre comme il faut au milieu des hommes, trouve celui de la

una margarita dicitur inventa; et sicut qui margaritam habet, ipse quidem novit quod dives est, aliis vero non est cognitus, multoties eam manu detinens propter ejus parvitatem, ita est in prædicatione Evangelii: qui enim eam detinent, sciunt se divites esse: infideles autem hunc thesaurum nescientes, divitias nostras ignorant.

HIER. Bonæ autem margaritæ possunt intelligi lex et prophetæ. Audi ergo, Marcion et Manichæe, quod bonæ margaritæ sunt lex et prophetæ. Una ergo pretiosissima margarita est scientia Salvatoris, et sacramentum passionis et resurrectionis illius: quod cum invenerit homo negotiator, similis Pauli apostoli, omnia legis prophetarumque mysteria et observationes pristinas, in quibus inculpate vixerat, quasi purgamenta contemnit, ut Christum lucificiat (ad Philip., 3), non quod inventio bonæ

margaritæ condemnatio sit veterum margaritarum, sed quod comparatione ejus omnis alia gemma sit vilior.

GRÉG., in hom. (11, in Evang.) Vel per margaritam pretiosam intelligitur cœlestis vitæ dulcedo, quam inventam omnia vendens emit; quia qui cœlestis vitæ dulcedinem, in quantum possibilitas admittit, perfecte cognoverit, ea quæ in terrenis amaverat, libenter cuncta derelinquit; deforme conspicitur quicquid de terrenæ rei placebat specie, quia sola pretiosæ margaritæ claritas fulget in mente.

AUG., De quæst. Evang. (ex Matth., cap. 13). Vel homo cum quærit bonas margaritas, invenit unam pretiosam; quia quærens homines bonos, cum quibus utiliter vivat, invenit unum sine peccato, Jesum Christum; aut præcepta quærens quibus servatis cum hominibus recta conversetur, invenit dilec-

charité fraternelle, dans lequel tous les autres sont contenus d'après l'Apôtre; ou bien celui qui, cherchant de bonnes pensées, trouve cette parole qui les renferme toutes : « Dans le principe était le Verbe, » parole qui brille de la blanche clarté de la vérité, qui est solide de toute la force de l'éternité, et qui resplendit de toutes parts de la beauté de Dieu; parole qui, lorsqu'on la pénètre, laisse voir Dieu sous le voile de la chair. Quelle que soit celle de ces trois choses qui ait été rencontrée, ou quelle que soit celle qui est signifiée par cette pierre précieuse que nous voulons posséder, elle sera toujours à ce prix, que nous ne pourrons la posséder qu'en méprisant pour elle toutes les choses que nous possédons sur la terre. Après les avoir vendues, nous n'aurons pas de plus grand prix que de nous retrouver nous-mêmes, nous qui, embarrassés avant dans des choses terrestres, n'étions pas à nous. Nous nous donnerons pour obtenir cette pierre précieuse, non pas que nous la valions, mais parce que nous ne pouvons pas donner davantage.

Le royaume des cieux est semblable encore à un filet jeté dans la mer, qui prend toutes sortes de poissons; et lorsqu'il est plein, les pêcheurs le tirent sur le bord, où, s'étant assis, ils mettent ensemble tous les bons dans les vaisseaux, et ils jettent dehors les mauvais. C'est ce qui arrivera à la fin du monde : les anges viendront, et sépareront les méchants du milieu des justes; et ils les jetteront dans la fournaise du feu. C'est là qu'il y aura des pleurs et des grincements de dents.

S. CHRYS. — Après avoir relevé l'éclat de la parole évangélique par les paraboles qui précèdent, afin que nous ne nous en rapportions pas seulement à cette prédication et que nous ne pensions pas que la loi

tionem proximi, in quo uno dicit Apostolus omnia contineri : aut bonos intellectus quærens, invenit illud verbum quo cuncta continentur : In principio erat Verbum, [Joan., 1], quod est lucidum candore veritatis, et solidum firmitate æternitatis, et undique sibi simile pulchritudine Divinitatis; qui Deus penetrata carnis testudine intelligendus est. Quodlibet vero illorum trium sit, vel aliud occurrere potuerit, quod margaritæ unius pretiosæ nomine significetur, pretium ejus est nos ipsi, qui ad eam possidendam non sumus liberi, nisi omnibus pro nostra liberatione contemptis quæ temporaliter possidentur. Venditis enim rebus nostris, nullum aliud pretium majus accipimus quam nosipsos (quia talibus impli-

cati, nostri non eramus), ut rursus nos pro illa margarita demus; non quia tantum valemus, sed quia plus dare non possumus.

Iterum simile est regnum cælorum sagenæ missæ in mare, et ex omni genere piscium congreganti. Quam cum impleta esset, educentes, et secus litus sedentes, elegerunt bonos in rasa sua, malos autem foras miserunt. Sic erit in consummatione sæculi. Exhibunt angeli, et separabunt malos de medio justorum, et mittent eos in caminum ignis; ibi erit fletus et stridor dentium.

CHRYS., in hom. (48, ut sup.). Postquam per dictas parabolas evangelicam prædicationem commendaverat, ut non con-

suffit au salut, il en exprime une autre qui est terrible : « Le royaume des cieux est semblable encore à un filet. » — S. JÉR. — Après avoir rempli cette prophétie de Jérémie : « Je vous enverrai de nombreux pêcheurs ; » après avoir fait entendre ces paroles à Pierre, à André, à Jacques et à Jean : « Suivez-moi, je ferai de vous des pêcheurs d'hommes, » ces apôtres se firent un filet des dogmes évangéliques, puisés dans l'Ancien et le Nouveau-Testament. Ils le jetèrent dans la mer de ce monde ; il est resté jusqu'ici tendu au milieu des flots, prenant tout ce qui tombe dans ces gouffres amers et décevants, c'est-à-dire les hommes bons et mauvais : « Et de toute espèce. » — S. GRÉG. — Ou bien, la sainte Église est comparée à un filet, parce qu'elle est livrée à des pêcheurs, et c'est par elle que chacun de nous est tiré des flots du siècle présent sur le rivage du royaume éternel, et qu'il est sauvé des abîmes de la mort éternelle. Ce filet ramasse des poissons de toute espèce ; car l'Église appelle à la rémission des péchés les sages et les insensés, les hommes libres et les esclaves, les riches et les pauvres, les forts et les faibles. Ce filet, la sainte Église, sera tout-à-fait rempli, lorsqu'à la fin des temps la destinée du genre humain sera fermée. C'est pour cela qu'il est dit : « Lorsqu'il fut rempli. » Ainsi que la mer exprime le monde, ainsi le rivage de la mer signifie la fin du monde. C'est alors à la fin que les bons poissons seront réunis dans des vases, et les mauvais jetés au loin ; c'est-à-dire que l'élu sera reçu dans les tabernacles éternels, et les méchants, après avoir perdu la lumière qui éclaire l'intérieur du royaume, entraînés dans les ténèbres extérieures. En ce moment-ci, les filets de la foi contiennent ensemble les bons et

fidamus in prædicatione solum, neque fidem nobis æstimemus sufficere ad salutem, aliam parabolam terribilem subdit, dicens : Iterum simile est regnum cœlorum sagenæ. HIER. Impleto enim Hieremiæ vaticinio dicentis (cap. 16) : Ecce ego mittam ad vos piscatores multos, postquam audierunt Petrus et Andreas, Jacobus et Joannes (Matth., 4) : Sequimini me, faciam vos fieri piscatores hominum, contexuerunt sibi ex veteri et ex novo Testamento sagenam evangelicorum dogmatum, et miserunt eam in mare hujus seculi, quæ usque hodie in mediis fluctibus tenditur, capiens de falsis et amaris gurgitibus quicquid incidit, id est, bonos homines et malos : et hoc est quod subdit : Et ex omni genere, etc.

GRÉG., in hom. (11, in *Evang.*). Vel aliter : sancta Ecclesia sagenæ comparatur,

quia et piscatoribus est commissa, et per eam quisque ad æternum regnum a præsentis seculi fluctibus trahitur, ne æternæ mortis profundo mergatur : quæ ex omni genere piscium congregat, quia ad peccatorum veniam sapientes et fatuos, liberos et servos, divites et pauperes, fortes et infirmos, vocat. Quæ sagenæ (scilicet sancta Ecclesia) tunc perfecte impletur, cum in fine suo humani generis summa concluditur : unde sequitur : Quam cum impleta esset, etc. Sicut enim mare seculum, ita seculi finem significat littus maris : in quo scilicet finem, boni pisces in vasis eliguntur, mali projiciuntur foras ; quia et electus quisque in tabernacula æterna recipitur, et interni regni luce perdita, ad exteriores tenebras reprobi pertrahuntur. Nunc enim malos bonosque communiter (quasi permixtos pisces)

les mauvais, ainsi que des poissons mêlés. Mais sur le rivage l'on verra ce que contenait le filet de l'Église. — S. JÉR. — Lorsque le filet sera tiré sur le rivage, alors on verra à séparer les bons des mauvais.

S. CHRYS. — Quelle différence y a-t-il entre cette parabole et celle de l'ivraie? Ici et là ce sont ceux qui périssent et ceux qui sont sauvés; mais là c'étaient ceux qui périssent à cause de la perversité des dogmes hérétiques, et dans cette première parabole il était question de semence, parce que ceux qui périssent n'avaient pas discerné la vérité de ce qui leur était dit. Mais ici, il s'agit de ceux qui n'ont pas été sauvés à cause de la perversité de leur vie, et malgré qu'ils eussent été pris dans le filet et qu'ils eussent reçu la connaissance de Dieu. Et afin qu'en entendant ceci, à savoir que les méchants ont été jetés au loin, vous n'en concluiez qu'il n'y a aucun danger à une peine semblable, il montre ce qu'elle a de grave par ces mots : « Ainsi il en sera à la fin des temps ! Les anges sortiront et sépareront les mauvais. » Il parle des anges, quoique ailleurs il ait dit que c'est lui-même qui les séparera, ainsi qu'un pasteur sépare les brebis des boucs. Il a parlé aussi des anges dans la parabole de l'ivraie.

S. GRÉG. — Il faut trembler ici plutôt que commenter. Les tourments des pécheurs y sont annoncés en propres termes, afin que personne ne puisse s'excuser sur son ignorance, en s'appuyant sur l'obscurité du dogme des supplices éternels. — RAB. — Lorsque sera arrivée la fin du monde, alors la vérité éclairera la séparation des bons et des mauvais; et ainsi que dans un port tout-à-fait abrité, les bons seront mis dans les vases des célestes demeures, et la flamme de l'enfer recevra les méchants pour les tourmenter et pour les brûler.

fidei sagena continet; sed littus indicat sagena Ecclesiæ quid trahebat. HIER. Dum enim sagena extrahetur ad littus, tunc verum discernendorum piscium indicium demonstrabitur.

CHRYS., in hom. (48, ut sup.). Qui autem distat hæc parabola a parabola zizaniorum? Etenim illic hi quidem salvantur, hi autem pereunt, sicut et hic : sed illic quidem, propter pravorum dogmatum hæresim : in anteriori autem parabola de semine, quia non attendebant quæ dicebantur : hic autem propter vitæ nequitiam, propter quam, quamvis et piscatione capti (id est, cognitione Dei fruentes), non possunt salvari. Ne autem audiens quoniam malos foras miserunt, æstimes hanc pœnam non esse periculosam, per expositionem, ejus gravitatem

ostendit, dicens : Sic erit in consummatione seculi. Exhibunt angeli et separabunt malos, etc., quamvis alibi dicat (Matth., 25) quod ipse segregabit eos, sicut separat pastor oves ab hædis; hic angelos hoc facere dicit, sicut et in parabola zizaniorum.

GRÉG., in hom. (11, ut sup.). Timendum est autem hoc potius quam exponendum : aperta enim voce tormenta peccantium dicta sunt, ne quis ad ignorantiam suæ excusationem recurreret, si quid de æterno supplicio obscure diceretur. RAB. Cum enim venerit finis mundi, tunc verum discernendorum piscium indicium demonstrabitur; et quasi in quodam quietissimo portu, boni mittentur in vasa caelestium mansionum; malos autem torrendos et exsiccandos gehennæ flamma suscipiet.

Avez-vous bien compris tout ceci? Oui, Seigneur, répondirent-ils. Et il ajouta : C'est pourquoi tout docteur qui est bien instruit en ce qui regarde le royaume des cieux est semblable à un père de famille qui tire de son trésor des choses nouvelles et anciennes.

S. CHRYS. — Après que les foules se sont retirées, le Seigneur parle à ses disciples en paraboles. Ces paraboles augmentent leur sagesse, de manière qu'ils peuvent comprendre ce qui tombe de ses lèvres; et c'est pour cela qu'il leur dit : « Avez-vous compris toutes ces choses? Ils lui répondent oui. » — S. JÉR. — Ceci s'adresse particulièrement aux apôtres, et le Seigneur veut non-seulement qu'ils entendent ce qu'il adresse aux peuples, mais qu'ils aient cette intelligence comme des hommes qui doivent être maîtres plus tard.

S. CHRYS. — Il les loue de nouveau, lorsqu'ils ont compris; et c'est pour cela qu'il ajoute : « Donc tout docteur tire de son trésor des choses nouvelles et des choses anciennes. » — S. AUG. — Il ne dit pas des choses anciennes et des choses nouvelles, et cependant il se serait exprimé ainsi, s'il n'avait pas préféré l'ordre des mérites à l'ordre du temps. Les manichéens, qui prétendent que Dieu tient seulement les promesses du Nouveau-Testament, restent ensevelis dans les vieilles erreurs de la chair, et introduisent une erreur nouvelle. — S. AUG. — Je ne sais s'il a voulu tirer ici la conclusion de ce qu'il a dit plus haut sur le trésor caché dans le champ, et qui doit s'entendre de la Sainte-Écriture, composée de l'Ancien et du Nouveau-Testament; ou s'il a voulu montrer que l'on devait regarder dans l'Église comme docte celui qui comprendrait les anciennes Écritures dans cette explication nouvelle des paraboles, et qui puiserait dans le Nouveau-Testament

Intellexistis hæc omnia? Dicunt ei : Etiam, Domine. Ait illis : Ideo omnis scriba doctus in regno caelorum, similis est homini patrisfamilias, qui profert de thesauro suo nova et vetera.

CHRYS., in hom. (48, ut sup.). Recedentibus turbis, Dominus discipulis in parabolis loquitur, ex quibus sapientiores sunt facti, ita quod intelligunt quæ dicuntur : quocirca dicit eis : Intellexistis hæc omnia? Dicunt ei : Etiam. HIER. Ad apostolos enim proprie sermo est, quos non vult audire tantum ut populum, sed etiam intelligere tantum ut magistros futuros.

CHRYS. (ut sup.). Deinde quia intellexerunt, rursus eos laudat : unde sequitur :

Ait illis : Ideo omnis scriba intus profert nova et vetera, etc.

AUG., 20, *De ciuit. Dei* (cap. 4). Non dixit : Vetera et nova; quod utique dixisset, nisi maluisset meritorum ordinem seruire quam temporum. Manichæi etiam dum sola Dei promissa nova tenere se arbitrantur, remanent in vetustate carnis, et novitatem inducunt erroris. AUG., *De quæst. Evang.* (ex *Matth.*, 16). Utrum autem ista conclusionem exponere voluit, quem dixerit thesaurum in agro absconditum (quoniam sanctæ Scripturæ intelliguntur, quæ nomine duorum testamentorum, novi et veteris concluduntur), an ostendere voluit eum doctum habendum in Ecclesia, qui etiam Scripturas veteres parabolis explicatas in-

des règles de conduite dans ces paraboles où le Seigneur les a déposées. C'est lui, en qui toutes les choses de l'Écriture reçoivent leur accomplissement et leur manifestation, qui parle encore par ces paraboles, jusqu'à ce que sa passion ait déchiré le voile et que rien de ce qui avait été caché ne reste sans être révélé. Nous devons en conclure que ce qui avait été prédit de lui si longtemps avant son avènement était plus que tout le reste caché sous le voile des paraboles, que les Juifs, qui cependant se croyaient doctes dans le royaume des cieux, prenaient à la lettre.

S. GRÉG. — Si par ces choses nouvelles et anciennes on entend, ainsi que le veulent quelques-uns, les deux Testaments, nous serons forcés de ne point regarder comme docte Abraham, qui, s'il connaissait les faits de l'Ancien et du Nouveau-Testament, ne les a cependant nullement exprimés. Nous ne pourrions pas non plus comparer Moïse à ce docte père de famille; car s'il développa la loi ancienne, il n'exprima point la nouvelle. Nous devons donc entendre que ces paroles ne s'appliquaient pas à eux, mais à ceux qui devaient appartenir à l'Église. Ceux-ci tirent de leurs trésors des choses nouvelles et anciennes, lorsque par leurs actions et par leurs paroles ils prêchent les deux Testaments. — S. HIL. — Il parle ici à ses disciples, et il les appelle scribes, à cause de leur science; ce sont eux qui comprennent ce qu'il a dit d'ancien et de nouveau, c'est-à-dire son Évangile, et ce qu'il a puisé dans la loi. La loi et l'Évangile appartiennent tous les deux au père de famille et composent tous les deux le même trésor. Sur ce nom de père de famille, il compare ses disciples à lui-même, parce qu'ils ont puisé la doctrine des choses anciennes et nouvelles dans le trésor de l'Esprit-Saint.

tollexerit, ab istis novis accipiens regulas (quia et ista Dominus per parabolas enuntiavit), ut si ipse in quo illa complentur et manifestantur, per parabolas adhuc loquitur, donec passio ejus velum discindat (ut nihil sit occultum quod non reveletur), multo magis illa quæ tam longe de illo scripta sunt, parabolis operta esse noverimus; quæ cum Judæi ad litteram accipiant, voluerunt esse docti in regno cœlorum.

GRÉG. (in hom. 13, ut sup.). Sed si per novum et vetus (quod dicitur) utrumque Testamentum accipimus, Abraham doctum fuisse denegamus, qui novi et veteris Testamenti, etsi facta novit, minime verba nuntiavit: Moysen quoque docto patrifami-

lias comparare non possumus; quia etsi Testamentum edocuit vetus, novi tamen dicta non protulit: sed in eo quod hic dicitur, intelligi valet, quia non de his fuerant, sed de his qui esse in Ecclesia poterant, loquebatur; qui tunc nova et vetera proferrunt, cum utriusque Testamenti prædicamenta vocibus et moribus loquuntur. HIL. (can. 14, in Matth.). Discipulis enim est locutus, quos scribas propter scientiam nuncupat; eo quod intellexerint ea quæ ille nova et vetera (id est, in evangelii et in lege) protulerit; quæ sunt et ejusdem patrisfamilias, et unius utraque thesauri: ipsos etiam sub patrisfamilias nomine sibi comparat, eo quod doctrinam de thesauro

S. JÉR. — Ou bien les apôtres ont été appelés scribes, parce qu'ils étaient comme les secrétaires du Sauveur, écrivant ses paroles et ses préceptes sur les tables de chair du cœur humain, par les sacrements du royaume du ciel, et produisant du trésor de leur science des choses nouvelles et anciennes, riches qu'ils étaient des richesses du père de famille. Tout ce qu'il prêchait, dit l'Évangile, il pouvait l'appuyer sur des citations de la loi et des prophètes; c'est pour cela que l'époux a pu dire dans le Cantique des cantiques: « Mon bien-aimé, je vous ai réservé les choses nouvelles avec les choses anciennes. » — S. GRÉG. — Ou bien, la chose ancienne, c'est que le genre humain périsse dans la peine éternelle, à cause de sa faute; et la chose nouvelle, c'est qu'il vive dans le royaume par l'effet de sa conversion. Auparavant, comme figure du royaume, il nous a donné le trésor trouvé et la pierre précieuse; ensuite il nous a dit les peines de l'enfer, châtiement des mauvais, et la conclusion de tout ceci, il l'exprime de cette manière: « Donc, tout scribe docte tire de son trésor les choses anciennes et nouvelles » (1). C'est comme s'il disait: Celui-là est un habile prédicateur dans la sainte Église, qui sait dire les choses nouvelles sur la suavité du ciel, et les choses anciennes sur le supplice terrible, afin d'attirer par la crainte celui que la récompense n'in vite pas.

Lorsque Jésus eut achevé ces paraboles, il partit de là; et étant venu en son pays, il les instruisait dans leurs synagogues; de sorte qu'étant saisis d'étonnement, ils disaient: D'où est venue à celui-ci cette sagesse et ces mira-

(1) La pensée de saint Grégoire, dans ce passage, c'est que la promesse des récompenses appartient plus particulièrement au Nouveau-Testament, et la menace des châtiements à l'Ancien.

suo novorum Spiritus Sancti ac veterum sunt adepti.

HIER. Vel apostoli instructi scribæ dicuntur, quasi notarii Salvatoris; qui verba illius et præcepta signabant in tabulis cordis carnalibus (2 Cor., 3) regnorum celestium sacramentis, et pollebant opibus patrisfamilias, ejicientes de thesauro doctrinarum suarum nova et vetera; ut quicquid in Evangelio prædicabant, legis et prophetarum vocibus comprobarent. Unde et sponsa dicit in Cantico canticorum (cap. 7): Nova cum veteribus, dilecte mi, reservavi tibi. GREG., in hom. (11, ut sup.). Vel aliter: vetus est, ut pro culpa humanum genus in æterna pœna interest;

et novum, ut conversus in regno vivat. Prius autem de regni similitudine thesaurum inventum ac margaritam bonam protulit; postmodum inferni pœnas de malorum combustionem narravit, atque in conclusione subjungit: Ideo doctus scriba profert de thesauro suo nova et vetera, etc. Ac si dicat: Ille in sancta Ecclesia doctus prædicator est, qui et nova scit proferre de suavitate regni, et vetusta dicere de terrore supplicii; ut vel pœnæ terreant, quos præmia non invitant.

Et factum est, cum consummasset Jesus parabolas istas, transit inde. Et veniens in patriam suam, docebat eos in synagogis

cles? N'est-ce pas là le fils de ce charpentier? Sa mère ne s'appelle-t-elle pas Marie, et ses frères, Jacques, Joseph, Simon et Jude? Et ses sœurs ne sont-elles pas toutes parmi nous? D'où viennent donc à celui-ci toutes ces choses? Et ainsi ils prenaient de lui un sujet de scandale. Mais Jésus leur dit : Un prophète n'est sans honneur que dans son pays et dans sa maison. Et il ne fit pas là beaucoup de miracles, à cause de leur incrédulité.

S. JÉR. — Après ces paraboles que le Seigneur a proposées au peuple et que les disciples ont seuls comprises, il vient dans sa patrie pour y enseigner d'une manière plus claire encore : « Et il arriva que lorsque Jésus eut fini toutes ses paraboles. » — S. AUG. — De ces paraboles, l'évangéliste passe à autre chose, de manière à faire comprendre qu'il ne suit pas un ordre rigoureux. Saint Marc, ce que ne fait pas ici saint Matthieu, et qui est en cela suivi par saint Luc, a tissu sa narration de manière à faire entendre que ce qui vient après est immédiatement lié à ce qui précède, à savoir le fait de Jésus dormant dans la nacelle, le miracle des démons chassés, choses que saint Matthieu interpose et a placées déjà dans un ordre différent.

S. CHRYS. — Il appelle ici Nazareth sa patrie. Ce n'est pas là qu'il fit beaucoup de miracles, ainsi que cela est dit plus bas, mais dans Capharnatim; il y exposa sa doctrine, qui ne devait pas moins les frapper d'étonnement que ses miracles. — RÉMIG. — Il enseignait dans les synagogues, où se rassemblaient un grand nombre de Juifs, parce qu'il était descendu du ciel pour le salut d'un grand nombre. — SUITE. — De telle manière qu'ils s'étonnaient et qu'ils disaient : « D'où vient

eorum, ita ut mirarentur, et dicerent : Unde huic sapientia hæc et virtutes? Nonne hic est fabri filius? Nonne mater ejus dicitur Maria, et fratres ejus Jacobus, et Joseph, et Simon, et Judas? et sorores ejus, nonne omnes apud nos sunt? Unde ergo huic omnia ista? Et scandalizabantur in eo. Jesus autem dixit eis : Non est propheta sine honore, nisi in patria sua et in domo sua. Et non fecit ibi virtutes multas, propter incredulitatem illorum.

HIER. Post parabolas quas Dominus ad populum est locutus, et quas soli apostoli intelligunt, transiit in patriam suam, ut ibi apertius doceat : et hoc est quod dicitur : Et factum est cum consummasset Jesus parabolas, etc. AUG., *De cons. Evang.* (lib. 2, cap. 42). A superiori sermone parabolæ istarum sic transit ut non os-

tendat consequentis ordinis necessitatem; præsertim quia Marcus (cap. 4) ab istis parabolis, non in quod Matthæus, sed in aliud intendens, in quod et Lucas (cap. 8) ita contexit narrationem ut credibilius ostendatur hoc esse potius consequenter gestum quod ipsi duo consequenter adjungunt : de navi scilicet in quo dormiebat Jesus, et de miraculo expulsoꝝ dæmoniorum, quæ Matthæus superius recolens interposuit.

CHRYS., in homil. (42, in Matth.). Patriam autem ejus hic Nazareth vocat : non enim fecit ibi virtutes multas (ut infra dicitur) sed in Capharnaum fecit multa signa : sed doctrinam eis ostendit, non minorem admirationem habentem, quam signa. RÉMIG. In synagogis autem docebat, ubi plurimi conveniebant, quia propter multorum salutem de cælis descendit ad

à celui-ci une telle sagesse et la puissance des miracles? » La sagesse se rapporte à sa doctrine, la puissance à ses miracles.

S. JÉR. — Étonnant aveuglement des Nazaréens, ils s'étonnent de la sagesse que possède la sagesse, et de la puissance que fait éclater la puissance (1)! L'erreur gît en ceci, qu'ils le regardent comme le fils d'un charpentier : « Est-ce que celui-ci n'est pas le fils d'un charpentier? » — S. CHRYS. — Ils sont insensés en tout : ils veulent le rabaisser par celui qu'ils regardent comme son père, quoiqu'ils eussent dans leur histoire plusieurs exemples antiques de nobles enfants issus d'une basse parenté : David, fils du paysan Jessé ; Amos, fils de berger et berger lui-même. Il fallait au contraire l'honorer davantage de ce que, né de tels parents, il disait de telles choses, et en conclure que cela n'était pas le résultat d'une éducation humaine, mais de la grâce divine. — S. AUG. — Le Père du Christ, c'est Dieu, le charpentier dont l'univers est l'ouvrage, qui disposa l'arche de Noé, communiqua à Moïse l'ordonnance du tabernacle, et fabriqua l'arche d'alliance ; charpentier, dis-je, qui rend unie l'intelligence raboteuse et aplanit les pensées orgueilleuses. — S. HIL. — Il était le Fils de cet ouvrier qui triomphe du fer par le feu, et qui dissout toute puissance humaine dans les ardeurs de son jugement ; du charpentier qui plie aux usages de l'homme tout ce qui est matériel, c'est-à-dire qui fait servir toutes les créatures à ce que veulent nos membres, et les fait concourir aux œuvres de la vie éternelle.

S. JÉR. — Il n'est point étonnant qu'après s'être trompés sur le père,

(1) Allusion à cette parole : « Le Christ est la sagesse de Dieu et la puissance de Dieu » (1 Corinth., c. 1, v. 24).

terras? Sequitur : Ita ut mirarentur et dicerent : Unde huic sapientia tanta et virtutes. Sapientia refertur ad doctrinam, virtutes vero ad miraculorum operationem.

HIER. Mira stultitia Nazarenorum. Mirantur unde habeat Sapientia, et virtutes Virtus : sed error in promptu est, quia fabri filium suspiciantur : unde et dicunt : Nonne hic est fabri filius? CHRYS., in homil. (49, ut sup.). Per omnia ergo erant insensati, vilipendentes enim ab eo qui aestimabatur esse pater ; quamvis multa horum exempla habentes in antiquis temporibus ; et patrum ignobilium nobiles videntes filios ; etenim David cujusdam agricolæ Jesse fuit filius ; et Amos cujusdam pastoris, et ipse pastor : oportebat enim propter hoc maxime ipsum

honorare, quoniam a talibus existens, talia loquebatur : ex hoc enim erat manifestum quoniam, non ex humana diligentia erat, sed ex divina gratia. AUG., in serm. de Nat. Est autem pater Christi faber Deus, qui totius mundi opera fabricatus est, arcam Noe disposuit, Moysi tabernaculum ordinavit, arcam testamenti instituit : fabrum dixerim, qui mentem rigidam explanat, ac cogitationes superbas excidit. HILAR. (can. 14, in Matth.). Fabri etiam hic erat filius, ferum igne vincentis, omnem seculi virtutem iudicio decoquentis ; massamque formantis in omne opus utilitatis humanæ ; formam scilicet corporum nostrorum in diversa membrorum ministeria, et ad omnia æternæ vitæ opera, fingentis.

ils se trompent sur les frères : « Est-ce que sa mère ne s'appelle pas Marie, et ses frères Jacques et Joseph? » — S. JÉR. — Ils appellent les frères du Seigneur les enfants de sa tante, Marie de Cléophat, femme d'Alphée, et mère de Jacques et de Joseph (1). Cette Marie était la mère de Jacques-le-Mineur. — S. AUG. — Il n'est point étonnant que ceux qui prenaient Joseph pour le père du Seigneur appelassent ses frères tous ceux de la parenté de Joseph, aussi bien que ceux de la parenté de Marie. — S. HIL. — Ils s'efforcent donc de rabaisser le Seigneur à cause de ses parents; et malgré l'éclat de son enseignement et de ses miracles qui les frappait d'étonnement, ils ne peuvent pas croire que c'est Dieu qui fait ces choses en l'homme. Ils se rappellent le métier de son père, comme une sorte d'outrage. Au milieu de tant de choses magnifiques qu'il a faites, ils se laissent arrêter par l'étonnement de son humanité, et disent : D'où lui viennent tant de choses?

SUITE. — Ainsi ils étaient scandalisés en lui. Cette erreur des Juifs est la cause de notre salut et la condamnation des hérétiques; ils étaient tellement frappés du côté humain de Jésus-Christ, qu'ils ne voyaient en lui que le fils d'un charpentier. — S. CHRYS. — Remarquez la douceur du Christ : il ne les outrage pas et il leur répond avec beaucoup de douceur. Jésus leur dit : « Il n'y a point de prophète sans honneur, si ce n'est dans sa patrie ou dans sa maison. » — RÉM. — Il s'appelle lui-même prophète, nom que Moïse avait annoncé en ces termes : « Dieu vous suscitera un prophète du milieu de vos frères. » Et il faut que

(1) Le texte de saint Jérôme, au lieu de Joseph, porte Joret, mais le nom de Joseph s'y trouve çà et là.

HIER. Cum autem errent in patre, non est mirandum si errent in fratribus : unde subditur : Nonne ejus mater dicitur Maria? et fratres ejus Jacobus et Joseph, etc. HIER. *contra Helvid.* Fratres Domini hic appellantur filii materteræ ejus Mariæ; et hæc est mater Jacobi et Joseph, id est, Maria Cleophe, uxor Alphæi; et hæc dicta est Maria mater Jacobi Minoris. AUG., *De quæst. Evang. (ex Matth., quæst. 17).* Non ergo mirum est dictos esse fratres Domini ex materno genere quoscunque cognatos cum etiam ex cognatione Joseph dici poterint fratres ejus ab illis qui eum patrem Domini esse arbitrabantur. HILAR. (ut sup.). Inhonoratur ergo Dominus a suis; et quanquam docendi prudentia et operandi virtus admirationem commoveret, non ta-

men credunt hæc in homine Deum agere; quia et eum paternæ artis quodam opprobrio lacesunt. Inter tot ergo magnificæ quæ garebat, corporis ejus contemplatione commovebantur, et ideo dicunt : Unde ergo huic omnia ista?

Sequitur : Et sic scandalizabantur in eo. HIER. Error Judæorum salus nostra est, et hæreticorum condemnatio : in tantum enim cernebant hominem Jesum Christum, ut putarent filium fabri. CHRYS., in homil. (41, ut sup.). Intuere autem Christi mansuetudinem : non convitiatus est, sed cum multa mansuetudine respondit : unde sequitur : Jesus autem dixit eis : Non est propheta sine honore, nisi in patria sua et in domo sua. RÉMIG. Prophetam seipsum appellat; quod et Moyses manifestat, cum

l'on sache bien que non-seulement le Christ, qui est le chef de tous les prophètes, mais encore Jérémie et Daniel et les autres moindres prophètes furent plus honorés parmi les étrangers que parmi leurs concitoyens.

S. JÉR. — Il est presque naturel que les concitoyens se jaloussent entre eux : ils ne voient point ce que l'homme fait actuellement, et leurs yeux ne sont fixés que sur sa fragile enfance, comme s'ils n'étaient pas arrivés eux-mêmes à la maturité de l'âge en montant les mêmes degrés. — S. HIL. — Il déclare que le prophète est sans honneur dans sa patrie, parce qu'il devait ne recevoir que des mépris, et que toutes ses œuvres devaient se terminer par la sentence de la croix. C'est au milieu des fidèles seulement qu'il est considéré comme la vertu de Dieu. Or, il s'abstint de faire des miracles parmi eux, à cause de leur incrédulité. « Et il ne fit pas là beaucoup de miracles, à cause de leur incrédulité. » — S. JÉR. — Non pas que ces miracles fussent rendus impossibles par leur incrédulité; mais c'était pour ne pas condamner l'incrédulité de ses concitoyens par la multitude de ses miracles. — S. CHRYS. — Puisqu'ils admiraient ses miracles, pourquoi n'en fit-il pas beaucoup parmi eux? Parce qu'il ne les faisait pas par ostentation, mais à cause de l'utilité qui devait en résulter pour eux. Cette utilité n'existant pas, il dédaigna ce qui lui était personnel, et ne voulut pas ajouter à leur culpabilité. Pourquoi donc en fit-il quelques-uns? Afin qu'ils ne pussent pas se retrancher derrière cette parole : « Si vous aviez fait des miracles, nous aurions cru. » — S. JÉR. — L'on peut l'entendre autrement, en disant que Jésus, méprisé dans sa maison et dans sa patrie par le peuple des Juifs, n'y a

dicat (*Deuteron.*, 18) : Prophetam suscitabit Deus de fratribus vestris vobis. Et hoc sciendum quia, non solum Christus (qui est caput prophetarum omnium), sed etiam Hieremias et Daniel, et cæteri minores prophetæ, majoris honoris et dignitatis fuerunt apud exteros, quam apud suos. HIER. Prope modum enim naturale est, cives semper civibus invidere: non enim considerant præsentia viri opera, sed fragilis recordantur infantia, quasi non et ipsi per eosdem ætatum gradus ad maturam ætatem venerint.

HILAN. Inhonorabilem etiam prophetam in patria sua esse respondit, quia in Judæa esset usque ad crucis sententiam contemnendus, et quia penes solos fideles Dei virtus est: et propter eorum incredulitatem operibus divinæ virtutis abstinuit: unde

sequitur: Et non fecit ibi virtutes multas propter incredulitatem illorum. HIER. Non quod etiam incredulis illis facere non potuerit virtutes multas: sed quod ne multas faciens virtutes cives incredulos condemnaret. CHRYS., in homil. (49, ut sup.). Si autem admiratio ei conveniebat ex miraculis, quare non multa fecit? Quia non ad ostentationem suam inspiciebat, sed ad ea quæ aliis erant utilia: hoc igitur non proveniente, despexit quod erat sui ipsius, et non penam eis augeat. Cur igitur et pauca fecit signa? Ut non dicant: Si utique facta essent signa nos credidissetis. HIER. Potest etiam aliter intelligi, quod Jesus despiciatur in domo et in patria sua (hoc est in populo Judæorum), et ideo ibi pauca signa fecerit, ne penitus inexcusabi-

fait que peu de miracles, afin qu'ils ne fussent pas tout-à-fait inexcusables. Tous les jours il en fait de plus grands au milieu des nations par ses apôtres, non pas tant pour la guérison du corps que pour celle de l'âme.

CHAPITRE XIV.

En ce temps-là Hérode le tétrarque apprit ce qui se publiait de Jésus ; et il dit à ses officiers : C'est Jean-Baptiste qui est ressuscité d'entre les morts ; et c'est pour cela qu'il se fait par lui tant de miracles. Car Hérode ayant fait prendre Jean, l'avait fait lier et mettre en prison, à cause d'Hérodiade, femme de son frère, parce que Jean lui disait : Il ne vous est point permis d'avoir cette femme. Hérode voulait donc le faire mourir ; mais il appréhendait le peuple, parce que Jean était regardé comme un prophète.

LA GLOSE (1). — L'évangéliste, après avoir raconté les calomnies des pharisiens sur le Christ, à propos de ses miracles, et nous avoir montré ses concitoyens les admirant, et méprisant pourtant celui qui les faisait, rapporte l'opinion qu'Hérode avait conçue du Seigneur, en entendant raconter ses prodiges : « Dans ce temps-là Hérode entendit. » — S. CHRYS. — Ce n'est point sans raison que l'évangéliste désigne cette

(1) Ce n'est ni dans la Glose ni dans saint Anselme, ni ailleurs.

les fierent : *majora autem signa quotidie in gentibus per apostolos facit, non tam in sanatione corporum quam in animarum salute.*

CAPUT XIV.

In illo tempore, audioit Herodes tetrarcha famam Jesu, et ait pueris suis : Hic est Joannes Baptista ; ipse surrexit a mortuis, et ideo virtutes operantur in eo. Herodes enim tenuit Joannem, et alligavit eum, et posuit in carcerem propter Herodiadem, uxorem fratris sui. Dicebat enim illi Joannes : Non licet tibi habere eam. Et volens illum occidere, timuit populum, quia sicut prophetam eum habebant.

derat quomodo pharisæi Christi miracula calumniabantur, concives autem ejus hoc admirantes, Christum tamen contemnebant, refert nunc quam opinionem ex auditis miraculis Herodes de Christo conceperat : unde dicitur : In illo tempore, audivit Herodes, etc. CHRYS., in homil. (49, ut sup.). Non absque causa hic tempus Evangelista designat, sed ut discas tyranni superbiam et negligentiam : neque enim a principio didicit ea quæ erant de Christo, sed post plurimum tempus : sic etiam multi qui in

GLOSSA. Quia supra Evangelista osten-

époque : c'est pour vous apprendre l'orgueil du tyran et son indifférence; ce n'est point tout d'abord qu'il s'informe du Christ, mais tard. Ainsi, plusieurs parmi les puissants s'adonnent tard aux pensées du salut, plongés qu'ils sont dans leurs pensées orgueilleuses. Le salut est pour eux un soin de peu d'importance.

S. AUG. — Saint Matthieu dit : « Dans ce temps-là, » et non pas : « Dans ce jour-là, » ou : « A cette heure ; » car saint Marc raconte le même fait de la même manière, mais non pas dans le même ordre. Il le raconte, après avoir dit que Jean-Baptiste envoya ses disciples à Jésus, et sans laisser supposer qu'il ait voulu marquer une liaison de temps. La narration de saint Luc est disposée de la même manière que celle de saint Marc. Rien ne nous fait supposer non plus qu'il ait voulu suivre un ordre chronologique.

S. CHRYS. — Voyez quelle grande chose est la vertu : Hérode craint Jean, qui est mort, et il parle de résurrection : « Et il dit à ses courtisans : Celui-ci est Jean. » — RAB. — Ce passage nous montre quelle était la jalousie des Juifs. L'étranger Hérode dit que Jean est ressuscité d'entre les morts, sans qu'aucun témoignage le lui ait appris, et les Juifs ont mieux aimé croire que le Christ, qu'avaient annoncé les prophètes, avait été enlevé par fraude de son tombeau que d'admettre sa résurrection. Ceci est encore une indication de cette facilité à la foi plus grande chez les Gentils que chez les Juifs. — S. JÉR. — Un interprète orthodoxe s'est demandé ici ce qui avait pu faire croire à Hérode que Jean était ressuscité d'entre les morts, comme si c'était à nous à rendre raison de l'inconséquence de nos ennemis. Comment y voir aussi l'erreur de la métempsychose (1), qui admet qu'après plusieurs évolutions

(1) Le mot grec *μετεμψύχωσις* veut dire *transmigration d'âmes*.

potestatibus sunt, multa elatione circumdati hujusmodi tarde addiscunt; quia non multam horum faciunt curam.

AUG., *De cons. Evang.* (lib. 2, cap. 43). Dicit autem Matthæus : In illo tempore, non in illo die, vel illa hora : nam et Marcus quidem hoc eodem modo dicit (cap. 6), sed non eodem ordine ; quia postquam discipulos ad prædicandum Dominus misit, hoc subjecit, nulla tamen facta necessitate qua hoc consequenter gestum esse intelligere cogemur : Lucas etiam (cap. 9) narrandum ordinem tenet, quem et Marcus ; nec ipse tamen rerum gestarum ordinem fuisse eundem credi cogit.

CHRYS., in hom. (49, ut sup.). Vide

ergo quam magnum quid est virtus : nam et defunctum Joannem Herodes formidavit, et de resurrectione philosophatur : et ideo sequitur : Et ait pueris suis : Hic est Joannes, etc. RABA. Sed quanta est invidia Judæorum ex isto loco docemur. Joannem enim a mortuis potuisse resurgere (nulle attestante) Herodes alienigena pronuntiavit : In hæi vero Christum, quem prophetæ prædixerant, non resurrexisse, sed furtim ablatum esse credere maluerunt ; in quo insinuatur quod promptior est animus gentium ad credulitatem, quam Judæorum. HIER. Quidam autem ecclesiasticorum interpretum quærit quare Herodes ista sit suspicatus, ut putet Joannem a mortuis

de temps les âmes reviennent dans des corps divers, alors que le Seigneur avait trente ans lorsque Jean fut décapité.

RAB. — C'est avec raison que tous ceux qui ont admis la résurrection des morts ont été nécessairement conduits à admettre que les saints y posséderont une puissance plus grande que celle qu'ils avaient dans l'infirmité de la chair, et c'est pour cela qu'il dit : « Et il se fait des miracles par lui. » — S. AUG. — Luc dit au contraire : « Et Hérode dit : J'ai décapité Jean ; quel est celui-ci dont j'entends ainsi parler ? » Ces hésitations que rapporte saint Luc, il faut les entendre dans ce sens, qu'après les avoir éprouvées, Hérode se trouva confirmé dans la croyance à ce que lui disaient ses courtisans, et que rapporte saint Matthieu en ces termes : « Celui-ci est Jean-Baptiste ; » ou bien que ces mots n'ont été rapportés que pour marquer l'hésitation qui accompagna les paroles précitées. On peut l'entendre dans l'un ou dans l'autre sens, ou comme confirmation de ce que lui disent ceux qui l'entourent, ou comme expression de sa propre hésitation, ainsi que le rappelle saint Luc. — RÉMIG. — Peut-être quelqu'un demandera ici pourquoi Matthieu a dit : « Dans ce temps-là, Hérode entendit, » alors qu'il est dit bien plus haut que ce n'est qu'après la mort d'Hérode que le Sauveur revint d'Égypte ; mais cette question n'existe plus, du moment qu'on se rappelle qu'il y eut deux Hérode. Le premier Hérode eut pour successeur Archelatis, son fils, qui, après dix ans, fut envoyé en exil à Vienne dans les Gaules. César Auguste divisa alors ce royaume en quatre principautés (1), et en donna trois parties aux enfants d'Hérode. Cet Hérode, qui décapita Jean, est le fils de l'Hérode sous lequel

(1) Tel est le sens du mot grec *τετραρχία*.

resurrexisse : quasi alieni erroris nobis reddenda sit ratio ; aut ex his verbis habeat occasionem hæresis metempsychoseos , quæ post multos annorum circulos in diversa corpora dicit animas insinuari ; cum eo tempore quò Joannes decollatus est, Dominus triginta annorum esset.

RABA. Bene autem de resurrectionis virtute omnes senserunt, quod majoris potentis sunt Sancti futuri cum a mortuis resurrexerint, quam fuere dum adhuc carnis infirmitate gravarentur : propterea dicit : Et ideo virtutes operantur in eo. AUG., *De cons. Evang.* (ut sup.). Lucas autem dicit (cap. 19) : Et ait Herodes : Joannem ego decollavi ; quis est iste de quo audio talia ego ? Quia ergo hæsitantem Lucas comme-

moravit Herodem, intelligendum est aut post hanc hæsitantem confirmasse in animo suo quod ab aliis dicebatur, cum dixit pueris suis (sicut hic Matthæus narrat) : Hic est Joannes Baptista, etc., aut ita pronuntianda sunt hæc verba, ut hæsitantem adhuc indicent : utroque enim modo pronuntiari potest, ut aut confirmatum eum ex aliorum verbis accipiamus ; aut adhuc eum hæsitantem, ut Lucas commemorat. RÉMIG. Forte autem quæret aliquis quare dicat Matthæus : In illo tempore, audivit Herodes, etc., cum longe superius dicat, quod mortuo Herode, reversus est Dominus ex Ægypto. Sed hæc quæstio solvitur, si intelligatur duos fuisse Herodes : mortuo namque priore Herode, successit ei Arche-

naquit le Sauveur, et c'est pour exprimer cette différence que l'évangéliste l'appelle tétrarque.

LA GLOSE. — Comme il a déjà raconté ce que pensait Hérode de la résurrection de Jean, il revient sur ses pas pour raconter cette mort sur laquelle il n'avait rien dit, et il nous dit comment il mourut. — S. CHRYS. — L'évangéliste ne nous raconte pas ce fait avec l'éternité qu'il donne à ce qui est pour lui d'un intérêt principal, c'est-à-dire de la même manière qu'il raconte ce qui concerne le Christ qu'il a seul en vue, et il ne détache de ce fait que ce qui concourt à l'histoire du Sauveur : « Hérode s'empara de Jean et le jeta dans les fers. » — S. AUG. — Luc ne rapporte pas ceci dans le même ordre, et il joint cette narration à celle du baptême du Seigneur. On doit y voir une narration anticipée et qui porte sur des faits qui eurent lieu longtemps après. Après avoir rapporté les paroles de Jean qui nous montrent le Seigneur le van à la main, il ajoute immédiatement ceci, qu'il ne faut pas prendre comme venant immédiatement après, d'autant plus qu'il raconte qu'après le baptême de Jésus il alla en Galilée, puis revint dans la Judée, baptisa sur les bords du Jourdain, et tout cela avant que Jean fût jeté dans la prison. Ni Matthieu ni Marc n'ont raconté le fait de Jean mis en prison dans cet ordre, fait qu'ils racontent tous les deux; car ils disent qu'après que Jean eut été livré, le Seigneur était dans la Galilée, et après beaucoup de miracles qu'il y fit, à l'occasion de la gloire du Christ qui arriva jusqu'à Hérode, ils racontent tout ce qui concerne l'incarcération et le meurtre de Jean. Quant à la cause pour laquelle il fut pris, ils l'expriment en ces

laus, filius ejus, qui post decem annos relegatus est exilio apud Viennam, urbem Galliæ; deinde Cæsar Augustus jussit dividi illud regnum in tetrarchias; et tres partes dedit filiis Herodis. Iste ergo Herodes, qui Joannem decollavit, est filius majoris Herodis, sub quo Dominus natus est: et ut hoc ostenderet Evangelista, addidit, tetrarcha.

GLOSSA. Quia vero dixerat de opinione resurrectionis Joannis, cum nihil de morte dixisset, ideo revertitur, et narrat qualiter obierit. CHRYS., in hcm. (49, ut sup.). Et hanc historiam nobis Evangelista non principaliter inducit, quia totum studium fuit ei dicere de Christo, et nihil aliud; nisi quod forte ad hoc conferre deberet. Dicit ergo: Herodes tenuit Joannem, et alligavit eum. AUG., *De cons. Evang.* (lib. 2, cap. 44). Lucas quidem non eodem ordine

id recordatur, sed circa baptismum quo Dominus baptizatus est (cap. 3). Unde hoc præoccupasse intelligitur, ut narret quod multo post factum est: cum enim commemorasset Joannes verba de Domino, quod ventilabrum in manu ejus sit, continuo hoc subjecit, quod non continuo factum esse Joannes Evangelista exponit; cum commemoret, posteaquam baptizatus est Jesus iisse eum in Galilæam, et post rediisse in Judæam, et ibi baptizasse circa Jordanem, antequam Joannes in carcerem missus esset. Sed nec Matthæus, nec Marcus, eo ordine de Joanne in carcerem misso in sua narratione posuerunt, quod factum apparet in eorum scriptis: nam et ipsi dixerunt, tradito Joanne Dominum esse in Galilæam, et post multa quæ fecit ibi, ex occasione famæ venientis ad Herodem de Christo,

termes : « A cause d'Hérodiade, sœur de son frère; car Jean lui disait : Il ne vous est pas permis de la posséder. »

S. JÉR. — Une histoire ancienne raconte que Philippe, fils du premier Hérode et frère de cet Hérode, eut pour épouse Hérodiade, fille d'Arétas, roi d'Arabie. Plus tard, son beau-père, à cause de certains griefs qu'il eut contre son gendre, amena avec lui sa fille, et la donna pour femme à Hérode, ennemi de Philippe, à cause de la haine qu'il avait conçue contre ce premier mari de sa fille. Or, Jean-Baptiste, qui était venu avec l'esprit et la vertu d'Élie, se leva contre Hérode et Hérodiade, à cause de leur mariage illégitime, avec la même autorité que celui-ci avait fait éclater contre Achaz et Jézabel (1). Il lui déclare que du vivant de son frère il ne peut pas épouser son épouse, aimant mieux courir les dangers d'une haine royale que d'oublier dans l'adulation les commandements de Dieu. — S. CHRYS. — Il ne s'adresse pas à la femme, mais à l'homme, parce que celui-ci est le chef. Probablement qu'il professait la loi judaïque, et c'est au nom de cette loi que Jean lui défendit l'adultère.

SURTE. — « Et voulant le tuer, il craignait le peuple. » — S. JÉR. — Il craignait une sédition populaire à cause de Jean, parce qu'il savait qu'il avait baptisé un grand nombre de Juifs; mais il était esclave de son amour pour son épouse, et cet amour lui avait fait oublier les commandements du Seigneur. — LA GLOSE. — La crainte de Dieu corrige, la crainte de Dieu arrête, mais ne change pas la volonté; et ceux

(1) A cause du meurtre commis sur la personne de Naboth que Jézabel, épouse d'Achab, avait fait tuer, après avoir suscité contre lui de faux témoins pour posséder une vigne que celui-ci n'avait pas voulu lui céder (3^e liv. des Rois, ch. 21, v. 14, 15, 16 et 19).

narrant omnia quæ de Joanne fuerunt in-
cluso et occiso patrata. Causam autem quare
positus sit in carcerem, ostendit cum dicit :
Propter Herodiadem, uxorem fratris sui :
dicebat enim isti Joannes : Non licet tibi
habere eam.

HIER. Vetus narrat historia Philippum
Herodis majoris filium, fratrem hujus He-
rodus duxisse uxorem Herodiadem, filiam
Arethæ, regis Arabum; postea vero socerum
ejus, exortis quibusdam contra generum
simultatibus, tulisse filiam suam et in dolo-
rem prioris mariti, Herodis, inimici ejus,
nuptiis copulasse. Ergo Joannes Baptista,
qui venerat in spiritu et virtute Eliæ (Luc., 1),
eadem auctoritate qua ille Achab corripue-
rat et Jezabel (3 Reg., 21), arguit Herodem

et Herodiadem, quod illicitas nuptias fece-
rint; et non liceat fratre vivente germano
uxorem ejus ducere; malens periclitari
apud regem, quam propter adulationem
esse immemor præceptorum Dei. CHRYS.,
in hom. (49, ut sup.). Non tamen uxori
loquitur, sed viro ejus; quoniam principa-
lior erat hic: forsitan enim legem Judæo-
rum tenebat; et ideo Joannes eum ab
adultario prohibuit.

Sequitur: Et volens eum occidere time-
bat populum. HIER. Seditionem quidem
populi verebatur propter Joannem; a quo
sciebat turbas in Jordane plurimas bapti-
zatas; sed amore vincebatur uxoris, ob
cujus ardorem etiam Dei præcepta neglexe-
rat. GLOSSA. Timor enim Dei corrigit;

qu'elle surprend aux abords du crime, elle ne fait que les y exciter davantage.

Mais comme Hérode célébrait le jour de sa naissance, la fille d'Hérodiade dansa devant tous les conviés, et elle plut de telle sorte à Hérode, qu'il lui promit avec serment de lui donner tout ce qu'elle lui demanderait. Elle, ayant été instruite auparavant par sa mère, lui dit : Donnez-moi présentement dans un bassin la tête de Jean-Baptiste. Le roi ressentit de la tristesse de cette demande ; néanmoins, à cause du serment qu'il avait fait, et de ceux qui étaient à table avec lui, il commanda qu'on la lui donnât. Il envoya en même temps couper la tête à Jean dans la prison. Et sa tête fut apportée dans un bassin et donnée à cette fille qui la porta à sa mère. Après cela ses disciples vinrent prendre son corps et l'ensevelirent, et ils allèrent dire à Jésus.

LA GLOSE (1). — Après que l'évangéliste a raconté l'emprisonnement de Jean, il raconte sa mort, en disant : « Le jour de la naissance, etc. » — S. JÉR. — Nous ne voyons à célébrer les jours de leur naissance qu'Hérode et Pharaon, unis dans cette pensée de fête, ainsi qu'ils l'étaient dans l'impiété.

RÉMIG. — Il faut savoir que la coutume, non-seulement des femmes riches, mais encore de celles qui soit pauvres, est d'élever leurs filles dans une telle modestie qu'elles soient à peu près invisibles pour les étrangers ; et cette femme impudique fit de sa fille une impudique par l'éducation qu'elle lui donna, et elle lui enseigna non pas la modestie, mais la danse. Hérode n'en est pas moins coupable d'avoir oublié que sa [maison, dont cette femme avait fait un théâtre, était réellement une maison royale : « Et elle plut à Hérode. » — S. JÉR. —

(1) Ce n'est ni dans la Glose, ni dans saint Anselme, ni ailleurs.

timor hominum differt, sed voluntatem non aufert : unde et avidiores reddit ad crimen, quos aliquando suspendit a crimine.

Die autem natalis Herodis, saltavit filia Herodiadis in medio, et placuit Herodi : unde cum juramento pollicitus est ei dare quodcumque postulasset ab eo. At illa præmonita a matre suo : Da mihi, inquit, hic in disco caput Joannis Baptistæ. Et contristatus est rex : propter jusjurandum autem et eos qui pariter recumbebant, jussit dari. Misitque, et decollavit Joannem in carcere. Et allatum est caput ejus in disco, et datum est puellæ, et illa attulit matri suæ. Et accedentes discipuli ejus, tulerunt corpus ejus, et sepe-

lierunt illud, et vententes nuntiaverunt Jesu.

GLOSSA. Postquam enarravit Evangelista incarcerationem Joannis, prosequitur de occisione ipsius, dicens : Die autem natalis, etc. HIER. Nullum invenimus alium observasse diem natalis sui, nisi Herodem et Pharaonem (Exod., 40), ut quorum erat par impietas, esset una solemnitas.

RÉMIG. Et sciendum quod consuetudo est, non solum divitum, sed etiam pauperum mulierum, ita pudice filias suas nutrire, ut vix ab extraneis videantur : hæc autem impudica mulier impudice filiam suam nutrit, quam non docuit pudorem, sed sal-

Je n'excuse pas Hérode de ce que malgré lui et en résistant il commit cet homicide à cause de son serment, parce que son serment l'avait exposé à se rendre coupable de ce meurtre. S'il s'excuse sur son serment, qu'il nous dise s'il aurait tenu son serment si on l'avait invoqué contre lui pour lui faire tuer son père ou sa mère. Il aurait dû mépriser, lorsqu'elle portait contre le prophète, sa parole donnée qu'il aurait rejetée si elle avait porté contre lui-même. — ISID. (1). — Pour vos promesses, lorsqu'elles sont mauvaises, ne les accomplissez pas. C'est une promesse impie, celle dont l'accomplissement est un crime. Il ne faut pas respecter un serment qui nous a liés, lorsque nous n'y pensions pas, à une mauvaise promesse.

SUITE. — « Celle-ci, sur la recommandation de sa mère, dit : Donnez-moi la tête de Jean. » — S. JÉR. — Hérodiade, craignant qu'Hérode ne vînt à se repentir ou ne redevînt l'ami de son frère Philippe, et qu'ainsi son mariage illicite ne vînt échouer contre un divorce, inspire à sa fille de demander la tête de Jean, immédiatement et au milieu du repas. Le sang était un digne prix de cette danse.

S. CHRYS. — Il y a deux crimes dans cette jeune fille : qu'elle ait dansé, et qu'elle ait plu de manière à pouvoir demander un meurtre pour sa récompense. Voyez combien est cruelle cette impure danseuse, et combien Hérode est lâche : il s'astreint par serment, et il la rend maîtresse de sa demande. Il s'attriste lorsqu'il voit le mal qui va résulter de cette promesse : « Et le roi fut attristé. » La vertu est encore

(1) Livre des *Synonymes*, chap. 10. C'est rapporté dans les *Décrets*, caus. 22, quest. 4, c. 5.

tationem. Nec minus reprehendendus est Herodes, qui oblitus est, domum suam esse aulam regiam, quam prædicta mulier fecerat theatrum : unde sequitur : Et placuit Herodi, etc.

HER. Ego autem non excuso Herodem quod invitus et nolens propter juramentum, homicidium fecerit, qui ad hoc forte juravit ut futuræ occisioni machinas præpararet; alioquin (si ob jusjurandum fecisse se dicit) si matris vel si patris postulasset interitum, facturus fuerat, an non? Quod in se ergo repudiaturus fuit, contemnere debuit in propheta. ISID. In malis ergo promissis rescinde fidem : impia est promissio quæ scelere adimpletur : illud non est observandum sacramentum, quo malum incaute promittitur.

Sequitur : At illa præmonita a matre sua : Da mihi (inquit) caput Joannis, etc. HER. Herodias enim timens ne Herodes aliquando resipisceret, vel Philippo fratri amicus fieret, atque illicitæ nuptiæ repudio solverentur, monet filiam ut in ipso statim convivio Joannis caput postulet; digno operi saltationis dignum sanguinis præmium.

CHRYS., in hom. (49, ut sup.). Duplex est autem hic puellæ accusatio : et quoniam sætavit, et quoniam ita ei placuit ut occisionem expeteret in mercedem. Vide autem qualiter crudelis est obscena saltatrix, et qualiter mollis est Herodes : seipsum enim obnoxium juramento facit, illam autem dominam petitionis constituit; quia ergo scivit quod ex ejus petitione malum eve-

admiration par les méchants et trouve en eux des louanges. — S. JÉR. — Ou bien, c'est la coutume des Écritures que l'historien raconte comme étant, non une opinion, mais le fait lui-même, l'opinion du grand nombre des contemporains sur le fait qu'il raconte. Ainsi, il produit Marie appelant elle-même Joseph le père de Jésus; ainsi il nous présente maintenant Hérode triste, parce que c'est ainsi qu'il parut aux yeux de ses convives. Ce dissimulateur de son âme, cet ouvrier d'homicide présentait la tristesse sur son visage pendant qu'il avait la joie au fond du cœur. — SUITE. — « A cause du serment. » Il excuse le crime par le serment, pour devenir impie sous le voile de la piété. Quant à ces mots : « Et à cause de ceux qui mangeaient avec lui, » il nous les montre tous participant à son crime et à ces sanglantes délices d'un impur festin. — S. CHRYS. — Pourquoi lui qui craignait d'avoir des témoins de son parjure, pourquoi n'a-t-il pas craint d'avoir tant de témoins de son meurtre impie ? — RÉMIG. — Un péché l'a conduit à un péché plus grave : parce qu'il n'avait pas éteint dans son cœur un désir licencieux, il est parvenu jusqu'à la luxure; et parce qu'il n'avait pas arrêté en lui le mouvement de la luxure, il est descendu jusqu'au crime de l'homicide. « Il envoya, et fit décapiter Jean. » — S. JÉR. — Nous lisons dans l'histoire romaine que Flaminius, général romain, qui était couché dans un festin auprès d'une courtisane, qui disait qu'elle n'avait jamais vu d'homme décapité, donna son consentement à ce qu'un criminel passible de la peine capitale fût décapité dans la salle à manger. Les censeurs le chassèrent du sénat pour avoir répandu le sang dans un festin, et pour avoir offert la mort d'un

niebat, tristatus est : unde sequitur : Et contristatus est rex : virtus enim etiam apud malos admiratione et laudibus digna est. HIER. Vel aliter : consuetudinis Scripturarum est, ut opinionem multorum sic narret historicus, quomodo eo tempore ab hominibus credebatur : sicut igitur Joseph ab ipsa quoque Maria appellabatur pater Jesu (Luc., 2), ita et nunc Herodes dicitur contristatus ; quia hoc discumbentes putabant : dissimulator enim mentis suæ, et artifex homicidii, tristitiam præferebat in facie, cum lætitiâ haberet in mente. Sequitur : Propter jusjurandum, etc. Scelus excusat juramento, ut sub occasione pietatis impius fieret. Quod autem subjicit : Et propter eos qui pariter discumbebant, vult omnes sceleris sui esse consortes, ut in luxurioso convivio cruentæ epulæ deferrentur.

CHRYS., in hom. (49, ut sup.). Si autem testes habere perjuratiōnis formidavit, quanto magis timuisse oportebat tam iniquæ occisionis tantos testes habere ! RÉMIG. Sed in eo minus peccatum, factum est causa majoris peccati : nam quia libidinosa voluntatem non extinxit, idcirco ad luxuriam usque pervenit ; et quia luxuriam non coercuit, ideo ad reatum homicidii descendit : unde sequitur : Misitque, et decollavit Joannem, etc. HIER. Legimus in romana Historia Flaminiū, ducem romanum, quod accubanti juxta se meretriculæ, quæ nunquam vidisse se diceret hominem decollatum, assensus sit, ut reus quidam capitalis criminis in convivio truncaretur, a censoribus pulsum curia, quod epulas sanguini commiscuerit ; et mortem, quamvis noxii hominis, in alterius delicias præstiterit, ut libido et homicidium pariter misce-

homme, coupable il est vrai, comme une jouissance aux spectateurs, mêlant ainsi le libertinage et l'homicide. Et combien plus criminels sont Hérode et Hérodiade, et cette jeune fille qui dansa, pour avoir demandé comme récompense la tête du prophète, afin d'avoir en son pouvoir cette langue qui s'était élevée contre un mariage illégitime.

SUITE. — « Et elle fut offerte à la jeune fille. » — LA GLOSE. — Pour qu'elle eût en son pouvoir cette langue qui avait condamné le mariage criminel. — S. GRÉG. (1). — Ce n'est pas sans un étonnement profond que je pense à cet homme qui fut rempli de l'esprit de prophétie dès les entrailles de sa mère, et qui n'eut point de supérieurs parmi les fils de la femme, quand je le vois jeté en prison par les méchants, décapité pour la danse d'une jeune fille, et mourant, lui si saint, pour amuser des infâmes. Est-ce que nous penserons que cette mort si méprisée a eu lieu pour expier quelques crimes de sa vie? Non. Dieu n'éprouve tant sur cette terre ses enfants que parce qu'il sait pouvoir les récompenser dans les cieux. Concluons de ces épreuves des justes dans la vie les châtimens qui attendent les méchants dans l'éternité. — S. GRÉG. — Jean n'est pas tombé confesseur du Christ, mais confesseur de la vérité et de la justice; mais comme le Christ est la vérité, c'est pour le Christ qu'il a combattu jusqu'à la fin, et c'est à lui qu'il est parvenu en étant martyr de la vérité.

SUITE. — « Et ses disciples s'approchant. » — S. JÉR. — Ses disciples : nous pouvons y voir ceux de Jean et ceux du Sauveur. — RAB. — Josèphe raconte que Jean fut amené chargé de fers au château de Macheronte, et que ce fut là qu'il fut décapité. L'histoire ecclésiastique

(1) Dans les anciennes éditions, 3 *Moral.*, c. 4.

rentur. Quanto sceleratior Herodes et Herodias, ac puella quæ saltavit, in pretium sanguinis petit caput prophetæ, ut haberet potestate linguam, quæ illicitas nuptias arguebat.

Sequitur : Et datum est puellæ, etc. GLOSSA. (interlin.). Ut habeat in potestate linguam quæ illicitas nuptias arguebat. GRÉG., 3 *Moral.* (cap. 5). Sed non sine admiratione gravissima perpendo quod ille qui prophetiæ spiritu intra matris uterum impletus est (Luc., 1), quo inter natos mulierum nemo major surrexit (Matth., 12) ab iniquis in carcerem mittitur, et pro puellæ saltu capite truncatur, et vir tantæ sanctitatis pro risu turpium moritur. Nunquid nam credimus aliquid fuisse quod in ejus vita illa sic despecta mors tergeret?

Sed idcirco Deus suos sic premit in infimis, quia videt quomodo eos remuneret in summis. Hinc ergo unusquisque colligat quid illi sint passuri quos reprobat, si sic cruciat quos amat. GRÉG., 29 *Moral.* (cap. 16). Neque enim Joannes de confessione Christi, sed de justitiæ veritate requisitus occubuit : sed quia Christus est veritas, usque ad mortem pro Christo certavit, qui ad illum quasi pro veritate pervenit.

Sequitur : Et accedentes discipuli, etc. HIER. In quo ipsius Joannis et Salvatoris discipulos intelligere possumus. RABA. Narrat autem Josephus vinctum Joannem in castellum Macheronta adductum, ibique truncatum : ecclesiastica vero Historia narrat sepultum eum in Sebastia, urbe Palæstinorum, quæ quondam Samaria dicta est.

nous apprend qu'il fut enseveli dans Sébaste, ville de Palestine, appelée quelquefois Samarie. — S. CHRYS. — Remarquez comment les disciples de Jean sont entrés davantage dans l'intimité de Jésus; car ce sont eux qui viennent lui raconter ce qui est arrivé à Jean : « Et venant, ils l'annoncèrent à Jésus. » Renonçant à tous les autres, ils se réfugient vers lui; et c'est ainsi que peu à peu, par le malheur et par la réponse que Jésus a faite, ils ont été amenés à mieux penser de lui.

S. HIL. — Au sens mystique, Jean est la figure de la loi; car c'est la loi qui annonça le Christ. Jean est parti de la loi, et c'est en partant de la loi qu'il annonçait le Christ. Hérode est le roi du peuple, et, roi du peuple, il représente à lui seul le nom et la cause de tout le peuple. Jean prévenait Hérode qu'il ne lui était pas permis d'épouser la femme de son frère. Or, il est deux peuples, celui de la circoncision et celui des Gentils, tous les deux frères et descendant de la souche commune du genre humain. La loi prévenait Israël de ne point se mêler aux œuvres et à l'incrédulité des Gentils : œuvres et incrédulité qui étaient unies aux nations comme par le lien intime du mariage. Au jour de sa naissance, c'est-à-dire parmi les joies terrestres, la fille d'Hérodiade a dansé : c'est la volupté, qui est comme la fille de l'incrédulité, qui mêle à toutes les joies d'Israël tous les mouvements désordonnés de son ivresse, et à laquelle le peuple s'est vendu par un serment. En effet, des Israélites aliénèrent tous les dons de la vie éternelle en se soumettant aux péchés et aux voluptés du siècle. Cette volupté, par un instinct venu de sa mère, c'est-à-dire de l'incrédulité, a demandé qu'on lui apportât la tête de Jean-Baptiste, c'est-à-dire la gloire de la loi; mais le peuple, qui avait la conscience du bien que contenait la

CHRYS., in homil. (56, in Matth.). Intende autem qualiter discipuli Joannis jam magis familiares facti sunt Jesu : ipsi enim sunt qui annuntiaverunt ei quod factum est de Joanne : unde sequitur : Et venientes nuntiaverunt Jesu. Etenim universos dimittentibus ad ipsum confugiunt, et ita paulatim post calamitatem et responsionem a Christo datam directi sunt.

HILAR. (can. 12, ut sup.). Mystice autem Joannes prætulit formam legis, quia lex Christum prædicavit; et Joannes profectus ex lege est, Christum ex lege prænuntians : Herodes vero princeps est populi; et populi princeps subjectæ sibi universitatis nomen causamque complectitur. Joannes ergo Herodem monebat, ne fratris

sui uxorem sibi jungeret : sunt enim atque erant duo populi (circumcisionis et gentium). Hi igitur fratres ex eodem sunt humani generis parente; sed Israël lex admonebat, ne opera gentium et infidelitatem sibi jungeret quæ ipsis tanquam vinculo conjugalis amoris annexa est. Die autem natali (id est, rerum corporalium gaudiis) Herodiadis filia saltavit : voluptas enim tanquam ex infidelitate orta, per omnia Israël gaudia totis illecebræ suæ cursibus efferebatur, oui se etiam sacramento venalem populus addidit : sub peccatis enim et seculi voluptatibus Israël vitæ æternæ munera vendiderunt. Hæc matris suæ (id est, infidelitatis) instinctu, oravit deferri sibi caput Joannis (id est,

loi, n'accède pas aux conditions de la volupté sans une impression douloureuse du danger qu'il court. Il sait qu'il ne lui est pas utile d'abandonner cette grande gloire de ses maîtres ; mais lié tant par ses péchés que par un serment, dépravé et vaincu par la crainte et l'exemple des princes voisins, il obéit, triste, aux séductions de la licence. Donc la tête de Jean est apportée dans un plat au milieu des dernières ivresses de ce peuple dissolu. C'est toujours au détriment de la loi que se développent la volupté des sens et le luxe mondain. Cette tête passe de la mère à la fille : figure de ce lâche Israël qui aliène la gloire de la loi aux pieds du plaisir et de l'incrédulité. Les temps de la loi sont finis et ils ont été ensevelis avec Jean, et ses disciples viennent l'annoncer au Sauveur : c'est là leur passage de la loi à l'Évangile.

S. JÉR. — Ou bien, jusqu'ici nous voyons dans cette tête de Jean, prophète, les Juifs qui ont perdu dans le Christ la tête des prophètes. — RAB. — C'est chez eux que le prophète a perdu sa langue et sa voix. — RÉMIG. — Ou bien, la décollation de Jean signifie son amoindrissement dans l'opinion des Juifs, qui s'étaient imaginés qu'il était le Christ (1). Ainsi, l'exaltation du Seigneur sur la croix annonce les progrès de la foi ; c'est en ce sens que Jean avait dit : Il faut qu'il croisse, et moi que je diminue.

Jésus ayant donc appris ce qu'Hérode disait de lui, il partit de là dans une barque pour se retirer à l'écart dans un lieu désert ; et le peuple, qui le

(1) « Le peuple pensant, et tous ayant cette pensée que Jean était peut-être le Christ » (c. 15, saint Matthieu).

gloriam legis), sed populus boni ejus quod in lege erat conscius, voluptatis conditionibus non sine periculi sui dolore concedit; scitque se talem præceptorum gloriam non oportuisse concedere, sed peccatis tanquam sacramento coactus, et principum adjacentium metu atque exemplo depravatus et victus, illecebris voluptatis mœstus obtemperat. Igitur inter reliqua dissoluti populi gaudia in disco Joannis caput affertur; damno scilicet legis, voluptas corporum et secularis luxus augetur. Ita per puellam ad matrem defertur; ac sic probrosus Israel etiam voluptati et infidelitati suæ gloriam legis addixit. Finitis igitur legis temporibus et cum Joanne sepultis, disci-

puli ejus res gestas Domino annuntiant, ad evangelia scilicet ex lege venientes.

HIER. Vel aliter : nos usque hodie cernimus in capite Joannis prophetæ, Judæos Christum (qui caput prophetarum est) perdidisse. RAB. Sed, et linguam, et vocem apud eos perdidit propheta. RÉMIG. Vel aliter : decollatio Joannis signat minorationem famæ illius qua æstimabatur a populo Christus (Luc., 3), sicut exaltatio Domini in cruce signat profectum fidei : unde Joannes dixerat (Joan., 1) : Illum oportet crescere, me autem minui.

Quod cum audisset Jesus, secessit inde in navicula in locum desertum seorsum. Et cum

sut, le suivit à pied de diverses villes. Lorsqu'il sortait, ayant vu une grande multitude de personnes, il en eut compassion, et il guérit leurs malades.

LA GLOSE (1).—Le Sauveur, ayant appris la mort de celui qui l'avait baptisé, se retira dans un lieu désert : « Lorsque Jésus l'eut appris, il se retira dans une nacelle jusqu'au loin, dans un lieu désert. » — S. AUG. — L'évangéliste raconte ceci immédiatement après la passion de Jean; d'où il faut conclure que c'est après ces choses qu'est arrivé ce qui est raconté d'abord, qu'Hérode ému avait dit : Celui-ci est Jean. L'on doit regarder comme postérieur ce qui, apporté à Hérode par la renommée, le rendit hésitant et ému, ainsi que nous le rapporte saint Luc, le portant à demander quel était celui dont on disait de telles choses, puisque lui-même il avait tué Jean. — S. JÉR. — Il ne se retira pas dans un lieu désert par crainte de la mort, ainsi que le pensent quelques-uns, mais pour épargner ses ennemis et pour les empêcher de joindre un homicide à un autre homicide. C'est peut-être aussi pour différer sa mort jusqu'au jour de Pâques, jour où l'agneau pascal était immolé comme figure, et les portes des croyants aspergées de son sang. Peut-être aussi se retira-t-il pour nous montrer l'exemple de ne point nous livrer avec témérité à la persécution; car tous ceux qui se présentent à elle ne savent pas persévérer avec la même constance. C'est ainsi qu'il nous a dit ailleurs : « Lorsqu'ils vous persécuteront dans une ville, fuyez dans une autre. » L'expression de l'évangéliste est remarquable; car il ne dit pas : « Il fuit dans un lieu

(1) Ou plutôt dans saint Anselme. On trouve l'équivalent dans saint Jérôme.

audissent turbæ, secutæ sunt eum pedestres de civitatibus. Et exiens vidit turbam multam, et misertus est eis, et curavit languidos eorum.

GLOSSA. Salvator audita nece sui Baptistæ, secessit in locum desertum : unde sequitur : Quod cum audisset Jesus, secessit inde in navicula in locum desertum seorsum. AUG., *De cons. Evang.* (lib. 2, cap. 45). Hoc autem continuo post Joannis passionem Evangelista factum esse commemorat : unde post hæc facta sunt illa quæ primo narrata sunt, quibus motus Herodes dixit : Hic est Joannes : illa enim posteriora debent intelligi quæ ad Herodem pertulit fama (quæ Lucas refert) ut moveretur et hæsitaret, quisnam iste esse posset,

de quo audiret talia, cum Joannem ipse occidisset. HÆR. Non autem secedit in locum desertum timore mortis (ut quidam arbitrantur), sed parcens inimicis suis, ne homicidium homicidio jungerent; vel in diem Paschæ suum interitum differens, in quo propter sacramentum immolandus est agnus, et postes credentium sanguine respergendi. Sive ideo recessit, ut nobis præberet exemplum temeritatis ultro se tradentium vitandæ, quia non omnes eadem constantia perseverant in tormentis, qua se torquendos offerunt. Ob hanc causam in alio loco præcipit (Matth., 10) : Cum persecuti vos fuerint in una civitate, fugite in aliam : unde eleganter quoque Evangelista non dicit : Fugit in locum desertum, sed, secessit, ut persecutores vitaverit magis

désert, » mais : « Il se retire, » le montrant ainsi évitant plutôt ses persécuteurs que les craignant. Il a pu aussi, après avoir appris la mort d'Hérode, se retirer pour un autre motif, c'est-à-dire pour éprouver la foi des croyants.—S. CHRYS.— Ou bien, parce qu'il veut encore faire beaucoup de choses d'une manière humaine, le temps n'étant pas arrivé encore où il doit dévoiler sa divinité; c'est pour cela qu'il dit ailleurs à ses disciples de ne dire à personne qu'il est le Christ (1). C'est après sa résurrection qu'il voulait que cela éclatât; c'est pour cela que, quoiqu'il connût par lui-même ce qui était arrivé, il ne voulait pas se retirer avant qu'on le lui eût annoncé, pour établir de toute manière la vérité de son incarnation, et pour la faire croire non-seulement par ses paroles, mais encore par ses œuvres. En se retirant, il ne va pas dans une ville, mais au désert, et par mer, afin que personne ne le suive. Les foules ne l'abandonnent pas ainsi : elles le suivent; et ce qu'on vient de raconter de Jean ne les effraie pas : « Et lorsque les foules eurent entendu, elles le suivirent. »

S. JÉR.— Elles le suivent à pied, non pas sur des chars ni sur des bêtes de somme, mais affrontant les fatigues d'un voyage à pied, et faisant ainsi éclater l'ardeur de leur âme.

S. CHRYS.— Et aussi ils en furent aussitôt récompensés : « Et venant, il vit une grande foule : il eut pitié d'eux, et il guérit leurs malades. » Quoique le mouvement de cœur de ceux qui abandonnaient les villes et qui le cherchaient avec soin fût généreux, cependant ce qu'il fit en leur faveur dépassa tout ce qu'ils pouvaient mériter.

(1) Ce qu'il y a de remarquable, c'est que cette recommandation suivit la confession de Pierre qui lui mérita d'être appelé bienheureux, et d'être choisi pour fondement de l'Eglise.

quam timuerit. Potest etiam aliam ob causam audito Joannis interitu secessisse in desertum locum, ut credentium probaret fidem. CHRYS., in homil. (50, ut sup.). Vel ideo hoc fecit, quia plura humanitas vult dispensare, nondum tempore existente denudandi suam manifeste Deitatem : propter quod et discipulis dixit (Matth., 16) quod nulli dicerent quod ipse esset Christus; post resurrectionem autem volebat hoc fieri manifestum. Ideo autem, quamvis per se noverit quod factum est, tamen antequam nuntiaretur ei, non secessit, ut demonstraret per omnia incarnationis veritatem : non enim solo visu, sed operibus, hoc credi volebat. Recedens vero non abiit

in civitatem, sed in desertum; et navigio, ut nullus sequeretur. Turbæ autem neque ita desistunt, sed sequuntur; et neque quod gestum est de Joanne eos terruit. Unde sequitur : Et cum audissent turbæ, secutæ sunt, etc.

HIER. Secutæ sunt autem eum pedetres; non in jumentis, non in vehiculis, sed proprio labore pedum, ut ardorem mentis ostenderent. CHRYS., in homil. (50, ut sup.). Et propter hoc statim retributionem acceperunt : unde sequitur : Et exiens vidit turbam multam, et misertus est eis, et curavit languidos eorum : etsi enim multa erat affectio eorum qui civitates dimittebant, et diligenter cum quærebant;

Aussi il ne donne comme raison de ces guérisons que la miséricorde. C'est là une grande miséricorde que celle qui guérit tout le monde et n'attend pas la foi !

S. HIL. — Au sens mystique, le Verbe de Dieu, après la chute de la loi, aborda l'Église en montant dans sa nacelle, et il rama vers le désert. C'est ainsi qu'abandonnant la Judée, il passa dans des cœurs vides du nom de Dieu. En apprenant cela, la foule sort de la ville pour le suivre au désert, passant ainsi de la synagogue à l'Église; ce que voyant, le Sauveur a pitié d'eux et guérit toute langueur et toute infirmité, c'est-à-dire qu'il purifie, en y introduisant les principes de la nouvelle prédication, les âmes abattues et les corps languissant par la léthargie de l'incrédulité. — RAB. — Il faut remarquer ceci, que c'est au moment où il vient au désert que les foules le suivent; il n'était adoré que par un seul peuple avant qu'il vînt à la solitude des nations. — S. JÉR. — Ils abandonnent leurs villes, c'est-à-dire leurs anciennes mœurs et leurs croyances variées. Jésus, qui va au devant d'elles, nous exprime la volonté qu'avaient les foules d'aller jusqu'à lui, mais l'impossibilité où elles étaient de le faire : c'est pour cela que le Sauveur sort et va au devant d'elles.

Le soir étant venu, ses disciples lui vinrent dire : Ce lieu-ci est desert, et il est déjà bien tard ; renvoyez le peuple, afin qu'ils s'en aillent dans les villages acheter de quoi manger. Mais Jésus leur dit : Il n'est pas nécessaire qu'ils y aillent : donnez-leur vous-mêmes à manger. Ils lui répondirent : Nous n'avons ici que cinq pains et deux poissons. Apportez-les moi ici, leur dit-il. Et, après avoir commandé au peuple de s'asseoir sur l'herbe, il prit

sed tamen quæ ab ipso fiebant, omnis studii superexcedunt retributionem : ideoque causam talis curationis misericordiam ponit : est autem magna misericordia, quod omnes curat, et fidem non expetit.

HILAR. (can. 14, ut sup.). Mystice autem Dei Verbum lege finita, navem conscendens Ecclesiam adiit, et in desertum tendit : relicta quippe conversatione Israel, in vacua divinæ cognitionis pectora transit. Turba autem hoc audiens, Dominum de civitate sequitur in desertum; de synagoga videlicet ad Ecclesiam tendens; quam videns misertus est, et omnem languorem infirmitatemque curat; obsessas scilicet mentes et corpora infidelitatis veterno ad intelligentiam novæ prædicationis emundat. RABA. Illud quoque notandum quod postquam Dominus in desertum venit, secutæ sunt eum turbæ multæ : nam antequam

veniret in solitudinem gentium, ab uno tantum populo colebatur. HIER. Relinquunt autem civitates suas, hoc est, pristinas conversationes et varietates dogmatum : egressus autem Jesus significat quod turbæ quidem habebant eundi voluntatem, sed perveniendi vires non habuerunt : ideo Salvator egreditur de loco suo, et obviam pergît.

Vespere autem facto, accesserunt ad eum discipuli ejus, dicentes : Desertus est locus, et hora jam præterit : dimitte turbas, ut euntes in castella, emant sibi escas. Jesus autem dicit eis : Non habent necesse ire; date illis vos manducare. Responderunt ei : Non habemus hic nisi quinque panes et duos pisces. Qui ait eis : Afferte mihi illos huc : et cum jussisset turbam discumbere super fenum, acceptis quinque panibus et duobus

les cinq pains et les deux poissons ; et, levant les yeux au ciel, il les bénit ; puis, rompant les pains, il les donna à ses disciples, et les disciples au peuple. Ils en mangèrent tous, et furent rassasiés ; et on emporta douze paniers pleins des morceaux qui étaient restés. Or ceux qui mangèrent étaient au nombre de cinq mille hommes, sans compter les femmes et les petits enfants.

S. CHRYS. — Ce qui montre la foi du peuple, c'est que, malgré la faim, il attendit le Sauveur jusqu'au soir : « Le soir étant tombé, ses disciples s'approchèrent de lui et lui dirent : Ce lieu est désert. » Le Seigneur, qui veut les nourrir, attend d'en être prié. Ainsi on le voit partout ne pas se porter lui-même le premier aux miracles, mais attendre qu'il y soit appelé. Or, aucun parmi cette foule ne s'approche de lui, tant ils le respectent, et sa présence leur faisant oublier le sentiment de la faim. Les disciples eux-mêmes ne s'approchent pas en disant : Donnez-leur de la nourriture ; mais, dans leurs dispositions imparfaites, ils disent : « Ce lieu est désert. » Ce que les Juifs avaient regardé comme miracle dans le désert, lorsqu'ils avaient dit : « Est-ce qu'il peut dresser une table dans le désert? » c'est là ce qu'opère Jésus. Il les conduit dans le désert, afin que ce miracle ne laisse aucun lieu aux doutes, et que personne ne puisse penser que c'est d'un bourg voisin qu'a été apportée la nourriture du peuple. Et quoique ce lieu soit désert, celui qui gouverne l'univers y est présent. Et quoique l'heure soit passée, à ce qu'ils disent, il leur parle, celui qui n'est pas soumis à l'heure. C'est en vain que le Seigneur a prévenu ses disciples en guérissant un grand nombre de malades ; leur imperfection est telle qu'ils ne peuvent pas supposer comment il leur donnera des pains à manger, et c'est pour cela qu'il disent : « Renvoyez

piscibus, aspiciens in cælum benedixit, et fregit, et dedit discipulis panes; discipuli autem turbis. Et manducaverunt omnes, et saturati sunt. Et tulerunt reliquias duodecim cophinos fragmentorum plenos. Manducantium autem fuit numerus quinque millia virorum, exceptis mulieribus et parvulis.

CHRYS., in homil. (50, ut sup.). Turbarum fidem ostendit, quod Dominum etiam famem patientes expectabant usque ad vesperam : ideo sequitur : Vespere autem facto, accesserunt ad eum discipuli ejus dicentes : Desertus est locus. Cibaturus quidem eos Dominus expectat rogari ; quasi ubique non insistens prior ad miracula, sed vocatus. Ideo autem nullus de turba acce-

dit : venerabantur enim eum abundanter ; et neque famis sensum accipiebant amore instantiæ. Sed neque discipuli accedentes dicunt : Ciba eos (adhuc enim imperfectius erant discipuli dispositi), sed dicunt : Desertus est locus : quod enim videbatur Judæis in eremo esse miraculum, cum dicerent (psal. 77) : Nunquid potest parare mensam in deserto ? hoc et per opera ostendit. Propter hoc autem et in desertum eos ducit, ut sine omni suspitione sit hoc miraculum ; et nullus æstimet ex castello aliquo prope existenti inferri aliquid ad mensam. Sed quamvis desertus sit locus, tamen qui nutrit orbem terrarum adest ; et, si horam jam præterit (ut dicunt), tamen qui non erat horæ suppositus, loquebatur.

les foules. » Remarquez la sagesse du Maître : il ne dit pas tout de suite : « Je les nourrirai ; » car ils n'auraient pas cru cela facile. Mais il ajoute : « Il n'est pas nécessaire qu'ils s'en aillent : donnez-leur à manger. » — S. JÉR. — C'est ainsi qu'il les provoque à la fraction du pain, et qu'il leur rend plus évidente la grandeur du miracle, en leur faisant témoigner à eux-mêmes qu'ils n'avaient pas de pain.

S. AUG. — L'on peut se demander ici comment, s'il est vrai, ainsi que le raconte saint Jean, que le Seigneur, après avoir jeté ses regards sur la foule, demanda à Philippe la manière dont on pourrait la nourrir, comment l'on peut entendre ce que raconte ici saint Matthieu, à savoir que les disciples ont été les premiers à dire au Seigneur de renvoyer le peuple, afin qu'il pût aller dans le voisinage acheter des vivres. Or, on doit l'entendre en ce sens que c'est après ces dernières paroles que Jésus, regardant la multitude, dit à Philippe ce que Jean rappelle, et ce qu'omettent saint Matthieu et les autres. De semblables difficultés, et l'omission par un évangéliste de ce qui est raconté par un autre, ne doivent étonner personne.

S. CHRYS. — Les paroles précédentes n'ont pas donné une meilleure direction aux paroles des disciples, et ils parlent encore au Seigneur comme à un homme : « Et ils lui répondirent : Nous n'avons ici que cinq pains. » Nous voyons en ceci la sagesse des disciples, celle qui leur faisait mépriser la nourriture. Ils étaient douze et n'avaient que cinq pains et deux poissons. Ils méprisaient les choses terrestres et n'étaient possédés que par celles de l'esprit. Mais parce que leurs pensées tenaient encore de la terre, le Seigneur se met à leur montrer ce qu'il peut faire : « Et il leur dit : Portez-les-moi ici. » Pourquoi donc ne

Et quamvis præveniens discipulos Dominus multos infirmos curaverit, tamen interim ita imperfecti erant, quod neque quid de panibus facturum erat, poterant æstimare : unde subdunt : Dimitte turbas, etc. Vide autem Magistri sapientiam : non enim statim dixit eis : Ego cibabo eos (neque enim hoc facile suscepissent), sed subditur : Jesus autem dixit eis : Non habent necesse ire ; date illis vos manducare. HIER. In quo provocat apostolos ad fractionem panis, ut illis se non habere testantibus magnitudo miraculi notior fieret.

AUG., *De cons. Evang.* (lib. 2, cap. 46). Potsst autem movere, si Dominus secundum narrationem Joannis (cap. 6) prospectis turbis quæsitivè a Philippo unde illis escæ dari possent, quomodo sit verum quod Mat-

thæus hic narrat, prius dixisse Domino discipulos ut dimitteret turbas, quo possent alimenta emere de proximis locis : intelligitur ergo post hæc verba Dominum inspexisse multitudinem, et dixisse Philippo quod Joannes commemorat, Matthæus autem et alii prætermiserunt, et omnino talibus quæstionibus neminem moveri oportet, cum ab aliquo evangelistarum dicitur quod ab alio prætermittitur.

CHRYS., in homil. (50, ut sup.). Discipuli vero neque per præmissa verba directi sunt, sed adhuc ut homini loquuntur : unde sequitur : Responderunt ei : Non habemus hic nisi quinque panes, etc. Addiscimus autem in hoc discipulorum sapientiam qualiter contempserunt escam : duodecim enim existentes, quinque panes habebant et duos

pas faire de rien ces pains avec lesquels il doit nourrir la foule? C'est pour fermer la bouche à Marcion et aux manichéens, qui regardent les créatures comme étrangères à Dieu, et pour montrer par ses œuvres que toutes les œuvres visibles sont son ouvrage et de sa création. Il établit ainsi que c'est lui-même qui donna les fruits et qui dit au commencement : « Que la terre germe d'une herbe verdoyante. » Ce qu'il va faire n'est pas moindre; car il n'est pas une moindre puissance de nourrir avec cinq pains et quelques poissons une multitude, que de faire sortir le fruit de la terre et du sein des eaux les reptiles et autres animaux, double création qui le déclare le Seigneur de la terre et de la mer. L'exemple des disciples doit nous instruire et nous apprendre que quelque peu que nous possédions, nous devons le répandre (1) sur les pauvres. Car lorsque le Seigneur leur ordonne d'apporter leurs cinq pains, ils ne répondent pas : Comment pourrions-nous satisfaire notre faim; mais aussitôt ils obéissent. « Et lorsqu'il eut ordonné à la foule de s'asseoir sur le gazon, il prit les pains, et regardant le ciel, il les bénit. » Pourquoi regarder le ciel et bénir? Il fallait qu'il montrât qu'il venait du Père et qu'il était son égal. Il se montrait son égal, en faisant tout obéir à sa puissance; il témoignait qu'il venait du Père, en lui rapportant tout ce qu'il faisait, et en l'invoquant sur toutes ses œuvres. Pour montrer l'un et l'autre, tantôt il agit avec puissance, et tantôt il prie pour faire ses miracles. Il faut remarquer que c'est pour les choses moindres qu'il élève ses regards au ciel, et que, pour les grandes, il agit par sa puissance. On ne le voit pas prier lorsqu'il remet les pé-

(1) Le mot grec *προισθαι* veut dire *répandre*.

pisces; contemptibilia enim illis erant corporalia, et a spiritualibus possidebantur. Quia igitur discipuli adhuc ad terram trahebantur, jam Dominus inducere incipit, quæ ab ipso erant: unde sequitur: Qui ait eis: Afferte illos mihi huc. Propter quid autem non facit panes ex nihilo, quibus turbam pascatur? Ut scilicet obstruat Marcionis et Manichæi os, qui creaturas alienant a Deo: et per opera doceat quoniam omnia quæ videntur, ejus opera et creationes sunt; et ut ostendat quoniam ipse est qui fructus tradidit et qui dixit a principio (*Genes.*, 1): Terra germinet herbam virentem; neque enim hoc minus illo est: non enim minus est de quinque panibus pascere tantos, et de piscibus similiter, quam de terra educere fructum, et ab aquis reptilia et alia

animata; quod demonstrat eum esse Dominum terræ et maris. Oportet autem erudiri discipulorum exemplo, quoniam etsi pauca habuerimus, oportet ea tribuere indigentibus: jussi namque discipuli afferre quinque panes, non dicunt: Unde mitigabimus famem nostram? Sed obediunt confestim: unde sequitur: Et cum jussisset turbam discumbere super fœnum, acceptis quinque panibus, aspiciens in cœlum benedixit, etc. Quare autem aspexit in cœlum et benedixit? Oportebat namque credi de eo quoniam a Patre est, et quoniam ei æqualis est: æqualitatem demonstrabat, cum omnia potestate faceret: a Patre autem se esse monstrabat, per hoc quod ad ipsum omnia referens faciebat; invocans eum ad ea quæ fiebant: et ideo ut utrum-

chés, fait se relever les morts, met un frein à la mer, fait tomber sa réprimande sur les pensées secrètes du cœur, et donne des yeux à l'aveugle-né : œuvres qui sont toutes divines; mais lorsqu'il multiplie les pains, miracle qui est inférieur aux précédents, alors il tourne les yeux vers le ciel pour vous apprendre que, dans les moindres choses, il n'agit pas par une puissance étrangère à celle de son Père. En même temps, il nous apprend à ne pas nous approcher de la table avant d'avoir rendu grâces à celui qui nous distribue la nourriture; c'est pour cela aussi qu'il regarde aux cieus. Les disciples avaient des exemples d'une multitude d'autres miracles, mais aucun exemple de celui-ci.

S. JÉR. — L'action du Seigneur qui rompt le pain devient une semence de nourriture, et si ces pains étaient restés entiers, et qu'ils n'eussent pas été partagés en morceaux ni multipliés en une si abondante moisson, ils n'auraient jamais pu nourrir une si grande multitude. Or, c'est par la main des disciples que la foule reçoit cette nourriture du Seigneur. « Et il les donna aux disciples. » — S. CHRYS. — En cela, non-seulement il les honore, mais il tend à les convertir de leur incrédulité, et il veut qu'ils ne puissent pas l'oublier lorsqu'il sera passé, leurs mains elles-mêmes les rappelant à son souvenir. C'est pour cela qu'il laisse (1) la foule éprouver un moment la faim, et les disciples s'approcher, et l'interroger et lui passer les pains. Il multiplie aussi les témoignages du miracle et les souvenirs qu'ils pourront en avoir. En ne leur servant que des pains et des poissons, et en servant tout le

(1) Le mot grec ἀπίνασι et le latin *dimittit* présentent la nuance que nous avons traduite par le mot français que nous avons employé.

que ostendat, nunc quidem potestate, nunc autem orans miracula facit. Deinde considerandum quod in minoribus quidem respicit in cœlum, in majoribus autem potestate omnia facit : quando enim peccata dimisit, mortuos suscitavit, mare refrœnavit, occulta cordium redarguit, oculos condidit cœci nati (quæ solius Dei sunt), nequaquam videtur orans ; quando autem panes multiplicari fecit (quod his omnibus minus est), tunc respexit in cœlum, ut discas quoniam et in minoribus non aliunde virtutem habet quam a Patre. Simul autem erudit nos non prius tangere mensam, donec gratias egerimus ei qui cibum dat nobis : propter hoc etiam et in cœlum respicit : aliorum enim signorum multorum exempla habebant discipuli, hujus nullum.

HIER. Frangente autem Domino seminario fit ciborum : si enim fuissent integri, et non in frusta discerpti, nec divisi in multiplicem segetem, tantam multitudinem alere non poterant. Turbæ autem a Domino per apostolos alimenta suscipiunt : unde sequitur : Et dedit discipulis, etc. CHRYS., in homil. (50, ut sup.). In quo quidem, non solum eos honoravit, sed voluit ut hoc miraculo facto non increduli fiant, neque obliviscantur ejus cum præterierit, manibus ipsis testantibus. Ideoque turbas dimittit prius famis sensum accipere, et discipulos accedere, et interrogare, et ab ipsis accepit panes ; ut multa essent testimonia ejus quod fiebat, et multas rememorationes haberent miraculi : ex hoc autem quod nihil amplius quam panes et

monde avec les mêmes mets, il leur enseigne l'humilité, l'économie et la charité qui devait leur faire regarder toutes les choses comme communes entre eux. C'est ce qu'il leur enseigna aussi par le lieu où il les servit, en les faisant s'asseoir sur l'herbe. Il ne voulait pas seulement apaiser leur faim, mais il voulait aussi nourrir leur âme. Or, les pains et les poissons se multipliaient entre les mains des disciples. « Et tous en mangèrent. » Le miracle ne s'arrêta pas là; il surabonda et fut témoigné non-seulement par les pains entiers qui furent servis, mais encore par les morceaux qui restèrent, et qui devaient annoncer aux absents ce qui avait été fait, et montrer à tous que ce prodige n'avait pas été chimérique: « Et ils emportèrent de reste douze paniers pleins de débris. » — S. JÉR. — Chacun des apôtres remplit son panier avec des débris qui étaient restés du miracle du Sauveur, pour pouvoir établir par ces débris la réalité des pains qui avaient été multipliés. — S. CHRYS. — Il fit surabonder les pains de manière à ce qu'il en restât pour douze paniers, afin que Judas, lui aussi, pût emporter son panier plein. Il donna ses débris à emporter à ses disciples, mais non pas à la foule, parce que les dispositions de celle-ci étaient encore plus imparfaites que celles de ses disciples. — S. JÉR. — Le nombre des conviés était de cinq mille et correspondait aux cinq pains. « Or, le nombre de ceux qui mangèrent était de cinq mille hommes. » — S. CHRYS. — C'est là une grande gloire de ce peuple, que les femmes et les hommes restaient encore lorsque les débris furent ramassés. — S. HIL. — Ce ne sont pas cinq pains qui se multipliaient en une multitude de pains; mais ce sont des morceaux qui succèdent à d'autres morceaux: c'est la matière du

pisces eis dedit, et ex hoc quod omnibus communiter ea apposuit; humilitatem, parcimoniam, et charitatem, qua omnia æstimarent communia, eos erudit: quod et a loco docuit, cum super fœnum eos discumbere fecit: non enim nutrire solum corpora volebat, sed et animam erudire. Panes autem et pisces in discipulorum manibus augebantur: unde sequitur: Et manducaverunt omnes, etc. Nec usque ad hoc statit miraculum, sed et superabundare fecit, non panes integros, sed fragmenta; ut ostendat quoniam illorum panum hæ reliquiæ erant, et ut absentes discant quod factum est; et ne ullus quod factum est æstimet esse phantasiam: unde sequitur: Et tulerunt reliquias duodecim cophinos plenos frag-

mentorum. HIER. Unusquisque enim apostolorum de reliquiis Salvatoris implet cophinum suum, ut ex reliquiis doceat veros fuisse panes qui multiplicati sunt. CHRYS., in homil. (50, ut sup.). Propter hoc enim et duodecim cophinos superabundare fecit, ut et Judas suum cophinum portaret. Accipiens autem fragmenta dedit discipulis, et non turbis, quæ adhuc imperfectius dispositæ erant, quam discipuli. HIER. Juxta numerum quinque panum, et comedentium virorum quinque millium multitudo est: unde sequitur: Manducantium autem fuit numerus quinque millia virorum. CHRYS. (ut sup.). Hoc enim erat plebis maxima laus, quoniam mulieres et viri astabant, quando hæ reliquiæ factæ sunt.

pain qui se développe, et je ne sais pas si c'est dans les lieux qui servent de table ou dans les mains des convives.

RAB. — Jean, avant de raconter ce fait, nous apprend que la Pâque était proche. Matthieu et Marc le placent immédiatement après le meurtre de Jean; d'où nous devons conclure que Jean fut décapité aux approches de la fête de Pâques, et que c'est l'année suivante, aux approches de la même fête, que fut accompli le mystère de la passion du Seigneur. — S. JÉR. — Toutes ces choses sont pleines de mystères (1). Le Seigneur fait ce miracle non pas le matin ni à midi, mais le soir, quand le soleil de justice est tombé. — RÉMIG. — Par le soir, il faut entendre la mort du Sauveur; car c'est lorsque le soleil de vérité se fut couché sur l'autel de la croix que ses serviteurs reçurent leur nourriture. Ou bien, le soir désigne ici le dernier âge du monde, cet âge qui vit le Fils de Dieu venir et rassasier les foules qui crurent en lui. — RAB. — Ce que les disciples demandent au Sauveur, qu'il renvoie les foules pour qu'elles achètent de la nourriture dans le voisinage, exprime le dégoût des Juifs à l'égard des Gentils, qu'ils regardaient comme plus aptes à chercher leur nourriture dans les écoles de leurs philosophes que dans les livres sacrés. — S. HIL. — Mais le Seigneur répond : « Il n'est point nécessaire qu'elles s'en aillent, » montrant ainsi que ceux qu'il a guéris n'ont pas besoin de la nourriture d'une doctrine vénale, et qu'il ne leur est pas nécessaire de rentrer dans la Judée pour y acheter du pain. Il ordonne donc aux disciples

(1) Saint Jérôme fait porter ces explications dans ce sens sur beaucoup d'autres détails de ce passage « sur ce désert où vient le Sauveur en quittant la Judée, sur les foules qui le suivent, sur ce qu'il va vers elles et qu'il en a compassion, qu'il guérit les malades, etc. ; » et il trouve un sens mystique à tous ces détails.

HILAR. (can. 14, in *Matth.*). Non autem quinque panes multiplicantur in plures (panes), sed fragmentis fragmenta succedunt. Crescit deinde materies, nescio utrum in mensarum loco, aut in sumentium manibus.

RABA. Hoc autem miraculum scripturus Joannes (cap. 6) præmisit quia proximum esset Pascha; Matthæus vero et Marcus hoc (interfecto Joanne) continuo factum esse commemorant; unde colligitur, imminente paschali festivitate decollatum; et anno post sequente cum paschale tempus rediret, mysterium dominicæ passionis esse completum.

HIER. Omnia autem hæc plena mysteriis sunt: hoc enim facit Dominus, non

mane, non meridie, sed vespere; quando sol justitiæ occubuit. RÉMIG. Per vesperam enim mors Domini designatur; quia postquam ille verus sol in ara crucis occubuit, famelicos sentiavit. Vel vesperum ultima ætas seculi designatur, in qua Filius Dei veniens, turbas in se credentium refecit. RABA. Quod autem discipuli rogant Dominum ut dimittat turbas, ut emant sibi cibos per castella, signat fastidium Judæorum contra turbas gentium, quas judicabant magis aptas ut quærerent sibi cibum in conventiculis philosophorum, quam divinorum librorum uterentur pastu. HILAR. (can. 14, ut sup.). Sed Dominus respondit: Non habent necesse ire; ostendens eos quibus medetur venalis doctrinæ cibo non

de leur offrir de la nourriture. Est-ce qu'il ignorait qu'ils n'en avaient pas à leur donner ? Mais tout cela devait avoir une explication typique, les disciples n'avaient pas encore reçu le don de parfaire le pain du ciel et de le distribuer. Leur réponse doit être entièrement comprise dans un sens spirituel : ils n'avaient encore que cinq pains, c'est-à-dire qu'ils étaient bornés aux cinq livres de la loi ; et que deux poissons, c'est-à-dire qu'ils n'avaient d'autre nourriture que celle de la prédication de Jean et celle des prophètes. — RAB. — Ou bien, par ces deux poissons, il faut entendre les psaumes et les prophéties, car l'Ancien-Testament est compris dans ces trois choses : la loi, les prophètes et les Psaumes.

S. HIL. — Les apôtres présentaient les choses qu'ils possédaient à ce moment-là, et l'Évangile, en venant s'y ajouter, développa l'abondance de ce qu'ils possédaient. Après cela, il fit asseoir le peuple sur le gazon, et ce n'est pas tant sur la terre qu'ils se couchent que sur le lit de la loi. Chacun s'assied sur les fruits de ses œuvres, ainsi que sur l'herbe du sol. — S. JÉR. — Ou bien, il les fait asseoir sur le gazon et, d'après un autre évangéliste, par groupes de cinquante et de cent, afin qu'après avoir placé sous eux leur chair et les voluptés du siècle, ainsi qu'un gazon desséché, ils montent, par la pénitence, du nombre cinquante au nombre parfait de cent. Il regarde au ciel pour leur apprendre à diriger leurs regards de ce côté ; il leur rompt la loi et les prophètes, et produit devant eux les mystères, afin que ce qui ne nourrissait pas lorsqu'il était entier, nourrisse la multitude des nations lorsqu'il aura été divisé.

egere, neque necessitatem habere regredi ad Judæam cibosque mercari ; jubetque apostolis ut escam darent. Nunquid autem ignorabat non esse quod dari posset ? Sed erat omnis typica ratio explicanda : nondum enim concessum apostolis erat ad vitæ æternæ cibum cœlestem panem perficere ac ministrare : quorum responsio ad spiritualis intelligentiæ ordinem tendit ; quia adhuc sub quinque panibus (id est, quinque libris legis) continebantur ; et piscium duorum (id est, prophetarum et Joannis) prædicationibus alebantur. RAB. Vel per duos pisces, et prophetias, et psalmos habemus : totum enim vetus Testamentum in his tribus completur : lege, prophetis et psalmis.

HILAR. (can. 14, ut sup.). Hæc igitur primum, quia in his adhuc erant, apostobtulerunt : sed ex his evangeliorum præli-

dicatio in majorem suæ virtutis abundantiam crescit. Accumbere post hoc supra fœnum populus jubetur, non jam in terra jacens, sed lege suffultus : et (tanquam terra fœno) fructibus operis sui infusus unusquisque substernitur. HIER. Vel discumbere jubentur super fœnum, et secundum alium evangelistam (Marc., 6), per quinquagenos et centenos, ut postquam calcaverint carnem suam et seculi voluptates quasi arens fœnum sibi subjecerint, tunc per quinquagenarii numeri poenitentiam ad perfectum centesimi numeri culmen ascendant. Aspicit autem ad cœlum, ut ad illud dirigendos oculos doceat. Frangitur autem lex cum prophetis, et ejus in medium proferuntur mysteria, ut quid integrum non alebat, divisum per partes alat gentium multitudinem.

S. JÉR. — Les pains sont mis entre les mains des apôtres ; car c'était par eux que seraient rendus les dons de la grâce divine. Le nombre des convives est celui des croyants futurs ; car il est dit dans le livre des Actes que, sur le grand nombre d'Israélites qui étaient présents, cinq mille se convertirent à la foi. — S. JÉR. — Parmi ceux qui mangèrent, il y eut cinq mille hommes, c'est-à-dire cinq mille parvenus à la plénitude de l'âge ; les femmes et les enfants, le sexe fragile et les mineurs, n'ont pas été trouvés dignes d'être comptés dans ce nombre. C'est ainsi que, dans le livre des Nombres, on voit ne pas être comptés les esclaves, les femmes, les enfants et la vile multitude. — RAB. — Pour cette foule qui a faim, il ne crée pas de nouveaux aliments ; mais, prenant ceux qui étaient entre les mains des disciples, il les bénit ; car, venant dans la chair, il ne prêchait pas autre chose que ce qui avait été prêché, et il ne faisait qu'enseigner les mystères dont la loi et les prophètes étaient pleins. Ce que le peuple laisse est emporté par les disciples : ce sont les mystères les plus secrets qui, ne pouvant être compris du vulgaire, ne doivent pas être négligés, mais doivent être l'objet de l'étude la plus sérieuse de la part des douze apôtres et de leurs successeurs, figurés ici par les douze paniers. Les paniers servent à des usages serviles, et Dieu choisit ce qui est vil aux yeux du monde pour confondre ce qui est fort. On peut voir dans ces cinq mille convives les cinq sens du corps humain, et une figure de ceux qui savent, dans la vie, s'en servir comme ils doivent.

Aussitôt Jésus obligea ses disciples de monter dans la barque, et de passer à l'autre bord avec lui, pendant qu'il renverrait le peuple. Après l'avoir renvoyé, il monta seul sur une montagne pour prier ; et le soir étant venu,

HILAR. (can. 14, ut sup.). Dantur autem apostolis panes, quia per eos erant divinæ gratiæ dona reddenda. Idem autem edentium numerus invenitur, qui futurus fuerat creditorum : nam sicut in libro Actuum continetur (cap. 4) ex israelitici populi infinitate, virorum quinque millia crediderunt. HIER. Comederunt autem quinque millia virorum, qui in perfectum virum creverant ; mulieres autem et parvuli (sexus fragilis et ætas minor) numero indigni sunt : unde et in Numerorum libro (cap. 1), servi, mulieres et parvuli, et vulgus ignobile, absque numero prætermittitur. RAB. Turbis autem esurientibus non nova creat cibaria, sed acceptis eis quæ habebant discipuli, benedixit, quia veniens in carne, non alia

quam quæ prædicta sunt prædicabat, sed legis et prophetarum scripta mysteriis grava esse demonstrat. Quod autem superest turbis, a discipulis tollitur ; quia secretiora mysteria quæ a rudibus capi nequeunt, non sunt negligenter habenda, sed a duodecim apostolis (qui per duodecim cophinos signantur), et ab eorum successoribus diligenter inquirenda. Cophinis enim servilia opera aguntur : et Deus infirma mundi elegit, ut confundat fortia (1 Corinth., 1). Quinque autem millia pro quinque sensibus corporis accipi possunt : hi sunt qui in seculari habitu exterioribus recte uti novunt.

Et statim compulit discipulos ascendere in na-

il se trouva seul en ce lieu-là. Cependant la barque était fort battue des flois au milieu de la mer, parce que le vent était contraire. Mais à la quatrième veille de la nuit, Jésus vint à eux, marchant sur la mer. Lorsqu'ils le virent marcher ainsi sur la mer, ils furent troublés, et ils disaient. C'est un fantôme, et ils s'écrièrent de frayeur. Aussitôt Jésus leur parla et leur dit : Rassurez-vous ; c'est moi, ne craignez point. Pierre lui répondit : Seigneur, si c'est vous, commandez que j'aille à vous en marchant sur les eaux. Jésus lui dit : Venez. Et Pierre, descendant de la barque, marchait sur l'eau pour aller trouver Jésus. Mais, voyant un grand vent, il eut peur, et il commençait à s'enfoncer lorsqu'il s'écria : Seigneur, sauvez-moi. Aussitôt Jésus, lui tendant la main, le prit, et lui dit : Homme de peu de foi, pourquoi avez-vous douté ? Et étant monté dans la barque, le vent cessa. Alors ceux qui étaient dans cette barque, s'approchant de lui, l'adorèrent en lui disant : Vous êtes vraiment le Fils de Dieu.

S. CHRYS. — Le Seigneur, voulant soumettre à un examen attentif ce qu'il venait de faire, ordonne à ceux qui avaient vu le miracle dont nous venons de parler de se séparer de lui ; car, quoique sa présence eût été constatée, il voulait qu'il ne fût pas dit que ce miracle eût été fantastique et non pas réel, et qu'il l'eût fait sans y être présent. C'est pour cela qu'il est dit : « Et aussitôt Jésus fit entrer ses disciples dans une barque pour le précéder. » — S. JÉR. — Cette parole nous les montre se retirant du Sauveur malgré eux, et ne voulant même pas quitter un instant ce maître qu'ils aimaient.

S. CHRYS. — Il faut remarquer que toutes les fois que le Seigneur a fait de grandes choses, il renvoie la foule, nous enseignant ainsi à ne pas rechercher une gloire populaire, et à ne pas attirer le peuple après nous. Il nous apprend aussi à ne pas rester mêlé continuellement à la

naviculam, et præcedere eum trans fretum, donec dimitteret turbas. Et dimissa turba, ascendit in montem solus orare. Vespere autem facto, solus erat ibi. Navicula autem in medio mari jactabatur fluctibus : erat enim contrarius ventus. Quarta autem vigilia noctis, venit ad eos ambulans super mare : et videntes eum super mare ambulantem, turbati sunt dicentes quia phantasma est : et præ timore clamaverunt. Statinque Jesus locutus est eis, dicens : Habete fiduciam, ego sum, nolite timere. Respondens autem Petrus, dixit illi : Domine, si tu es, jube me venire ad te super aquas. At ipse ait : Veni. Et descendens Petrus de navicula, ambulabat super aquas ut veniret ad Jesum. Videns vero ventum validum timuit : et cum cepisset mergi, clamavit, dicens : Domine, salvum me fac. Et continuo Jesus extendens manum, apprehendit eum, et ait illi : Mo-

dice fidei, quare dubitasti ? Et cum ascendisset in naviculam, cessavit ventus. Qui autem in navicula erant, venerunt, et adoraverunt eum, dicentes : Vere Filius Dei es.

CHRYS., in hom. [ut sup.]. Diligentem examinationem eorum quæ facta erant tradere volens, eos qui promissum signum viderant, jussit a se separari, quia etsi præsens visus fuisset, phantastice, et non in veritate facies miraculum diceretur ; non tamen ut absens : et ideo dicitur : Et statim compulit Jesus discipulos ascendere naviculam et præcedere eum, etc. HIER. Quo sermone ostenditur invitos eos a Domino recessisse, dum amore præceptoris ne ad punctum quidem temporis ab eo volunt separari.

CHRYS. (hom. 50 et 51). Considerandum autem quod cum Dominus magna operatur

multitude et à ne pas la fuir non plus, mais à pratiquer l'un et l'autre successivement. « Et ayant renvoyé la foule, il monta sur la montagne seul ; » en quoi il nous apprend que la solitude est bonne lorsque nous voulons interroger Dieu. C'est ce qui le pousse au désert, et qui l'y fait passer la nuit en prières : exemple de ce calme de lieux et de temps que nous devons rechercher pour la prière. — S. JÉR. — En montant seul pour prier, il ne nous montre pas ce qui, en lui, a rassasié cinq mille hommes par cinq pains, mais cette partie de lui-même qui, à la mort de Jean-Baptiste, recherche la solitude ; non pas qu'il faille diviser la personne du Seigneur, mais seulement ses œuvres entre l'humanité et la divinité.

S. AUG. — L'on pourrait voir une contradiction entre saint Matthieu, qui nous le montre gravissant la montagne pour y prier seul après qu'il a renvoyé la foule, et saint Jean, qui nous le montre sur la montagne après qu'il les a rassasiés. Mais ce dernier, en nous disant que Jésus s'enfuit dans la montagne pour ne pas rester entre les mains du peuple qui voulait le faire roi, nous laisse supposer incontestablement qu'il était descendu de la montagne sur un plateau, lorsqu'on lui avait porté les pains. Ce que dit Matthieu : « Il monta sur la montagne pour prier, » ne contredit pas ce que dit Jean : « Lorsqu'il sut qu'ils allaient venir pour le faire roi, il s'enfuit tout seul dans la montagne. » Ce motif de prier et ce motif de fuite ne s'excluent nullement, alors surtout que le Seigneur nous a appris qu'il nous importe beau-

dimittit turbas, docens nos nusquam gloriam multitudinis prosequi, neque attrahere multitudinem. Et iterum docet non debere turbis nos commiscere continue, neque fugere multitudinem semper, sed alterutrum vicissim facere : unde sequitur : Et dimissa turba, ascendit in montem solus, etc. In quo nos docet quia solitudo bona est, cum nos Deum interpellare oportet : propter hoc etiam ad desertum vadit, et ibi pernoctat dum orat, erudiens nos in oratione tranquillitatem querere, et a tempore, et a loco. HIER. Quia autem ascendit solus orare, non ad eum referas quidem qui quinque panibus quinque millia hominum satiavit, sed ad eum qui, audita morte Joannis, secessit in solitudinem ; non quod opera ejus inter Deum hominemque divisa sint.

AUG., *De cons. Evngy.* (lib. 2, cap. 47).

Potest autem hoc videri contrarium, quod Matthæus dimissis turbis eum dicit ascendere in montem, ut illic solus oraret ; Joannes autem in monte fuisse, cum eadem turbas pavit : sed cum et ipse Joannes dicat post illud miraculum fuisse eum in monte ne a turbis teneretur, quæ eum volebant facere regem, utique manifestum est quod de monte in planiora descenderat, quando illi panes ministrati sunt : nec illud repugnat quod Matthæus dixit : Ascendit in montem solus orare ; Joannes autem : Cum cognovisset, inquit, quod venturi essent ut facerent eum regem, fugit iterum in montem ipse solus : neque enim causa orandi contraria est causæ fugiendi, quandoquidem et hinc Dominus docet hanc esse nobis magnam causam orandi, quando est causa fugiendi. Nec illud contrarium est quod Matthæus prius dixit eum jussisse ascendere discipulos in naviculam, ac deinde

coup de prier, lorsque nous sommes forcés à fuir. Ce que Matthieu a dit précédemment : qu'il ordonna à ses disciples d'entrer dans la barque, et qu'ensuite, après avoir renvoyé lui-même le peuple, il gravit la montagne pour y prier, n'est point contraire à la narration de saint Jean, qui nous le montre d'abord fuyant tout seul dans la montagne, et qui ajoute : « Lorsque le soir fut venu, les disciples descendirent vers la mer ; et lorsqu'ils furent montés dans une barque. » Qui ne voit pas que saint Matthieu dit, en récapitulant, ce que saint Jean nous dit avoir été fait après par les disciples, l'ordre leur en ayant été donné par Jésus avant qu'il eût fui dans la montagne ?

S. JÉR. — C'est comme malgré eux, même avec répugnance, que les disciples, et en cela ils avaient raison, s'étaient séparés du Seigneur pour ne pas être exposés à un naufrage pendant son absence ; car il est dit après : « Le soir étant venu, la barque était agitée. » — S. CHRYS. — Voici de nouveau les disciples exposés à une tempête ; mais auparavant ils avaient le Sauveur avec eux dans leur barque, et maintenant ils sont seuls : c'est ainsi qu'ils avancent à l'épreuve et qu'il leur apprend à tout supporter avec force. — S. JÉR. — Pendant que le Seigneur est sur le sommet de la montagne, soudain un vent contraire s'élève et trouble la mer, et les disciples sont en danger ; le naufrage reste imminent jusqu'à ce que le Sauveur arrive. — S. CHRYS. — Pendant toute la nuit il les laisse en danger au milieu des flots ; après leur avoir envoyé la crainte, il relève leur âme, les jette dans un plus grand désir de sa présence et dans son souvenir non interrompu. C'est pour cela qu'il ne vient pas à leur secours immédiatement, et qu'il est dit : « Or à la quatrième veille de la nuit. » — S. JÉR. — Le temps est mesuré

dimissis turbis ascendisse in montem solus orare ; Joannes vero prius eum fugisse commemorat solum, in montem, ac deinde : Ut autem sero factum est, inquit, descenderunt discipuli ejus ad mare, et cum ascendisset navim, etc. Quis enim non videat hoc Matthæum recapitulando, Joannem postea dixisse factum a discipulis, quod jam Jesus jusserat antequam fugisset in montem !

HIER. Recte autem quasi invitæ et detrectantes apostoli a Domino recesserant, ne illo absente, naufragia sustinerent. Sequitur enim : Vespere autem facto, navicula jactabatur, etc. CHRYS., in hom. (51, ut sup.). Rursus autem discipuli tempestatem sustinent sicut et prius ; sed tunc quidem

habentes eum in navigio hoc passi sunt, nunc autem soli existentes : paulatim enim ad majora eos ducit, et ad ferendum omnia viriliter instruit. HIER. Domino quidem in montis cacumine commorante, statim ventus contrarius oritur, et turbat mare et periclitantur apostoli : et tandiu imminens naufragium perseverat, quamdiu Jesus veniat.

CHRYS. (ut sup.). Tota autem nocte dimittit eos fluctuari ; erigens eorum cor post timorem, in majus sui desiderium immittens eos, et in memoriam continuam : propter hoc non confestim eis astitit : unde sequitur : Quarta autem vigilia noctis, etc. HIER. Stationes enim et vigiliæ militares interna horarum spatia dividuntur : quando

par heures, par les postes et les veilles des soldats; en disant que le Seigneur vint à eux à la quatrième veille, l'Évangéliste nous apprend qu'ils furent en danger toute la nuit. — S. CHRYS. — Il leur apprend ainsi à ne pas chercher immédiatement la fin de leurs maux, mais à supporter avec courage ce qui leur arrivait. Leur peur augmenta au moment où ils allaient être délivrés: « Et en le voyant ils étaient troublés. » Telle est la conduite du Seigneur lorsqu'il va mettre fin à une épreuve: il amène les choses les plus terribles et les plus difficiles; car, n'ayant plus longtemps à être tentés et leurs combats touchant à leur terme, pour augmenter leur mérite, il augmente la difficulté. C'est ainsi que, pour Abraham, il lui donna pour dernière épreuve l'immolation de son fils. — S. JÉR. — Le cri confus et la voix sans expression certaine indiquent un grand cri. Or, s'il est vrai, ainsi que le prétendent Marcion et Manès, que le Seigneur ne soit pas né de la Vierge, et qu'il n'ait eu qu'en apparence chimérique, comment les apôtres craignent-ils et repoussent-ils ainsi ce qu'ils croient être un fantôme? — S. CHRYS. — Ce n'est qu'après ce cri que le Seigneur se révèle à ses disciples, et plus leur effroi avait été grand, plus grande fut leur joie en sa présence. « Aussitôt Jésus leur parla et leur dit: Ayez confiance, c'est moi, ne craignez pas. » Cette parole chassa leurs craintes et prépara leur confiance. — S. JÉR. — En disant: C'est moi, il n'ajoute pas qui il est; mais comme ils connaissent sa voix, il peuvent le reconnaître malgré l'obscurité de la nuit. Ou bien, ils purent reconnaître en lui celui qu'ils savaient avoir parlé à Moïse en ces termes: « Vous parlerez ainsi aux enfants d'Israël: Celui qui est m'a envoyé vers vous. » Partout l'on trouve Pierre d'une foi ardente; c'est cette ardeur

ergo dicit quarta vigilia noctis venisse ad eos Dominum, ostendit tota nocte periclitatos. CHRYS. (ut sup.). Erudiens eos non cito solutionem inquirere advenientium malorum, sed ferre viriliter ea quæ contingunt: quando autem putaverunt erui, tunc intensus est timor: unde sequitur: Et videntes eum turbati sunt, etc. Semper enim hoc Dominus facit, cum soluturus sit mala aliqua, difficilia et terribilia inducit: quia enim non est longo tempore tentari, cum finiendi sunt agones justorum, volens amplius eos lucrari, auget eorum certamina, quod et in Abraham fecit, ultimum certamen tentationem filii ponens.

HIER. Confusus autem clamor et incerta vox, magni clamoris indicium est. Si autem

juxta Marcionem et Manichæum, Dominus noster non est natus ex Virgine, sed visus in phantasmate, quomodo nunc apostoli timent ne phantasmavideant. CHRYS. Christus ergo non prius se revelavit discipulis donec clamaverunt: quanto enim magis intendebatur timor, tanto magis lætati sunt in ejus præsentia: unde sequitur: Statimque Jesus locutus est eis, dicens: Habete fiduciam: ego sum, nolite timere; hoc autem verbum, et timorem solvit, et fiduciam præparavit. HIER. Quod autem dicit: Ego sum, nec subjungit quis sit; vel ex voce sibi nota poterant intelligere eum qui per obscuræ noctis tenebras loquebatur; vel ipsum esse scire poterant, quem locutum ad Moysen noverant (Exod., 3): Hæc dices filiis Israel:

de foi qui, au moment où tous les autres se taisent, lui fait espérer de pouvoir faire, par la puissance du Maître, ce qu'il ne pouvait pas naturellement. « Or Pierre, répondant, dit : Seigneur, si c'est vous, ordonnez-moi de venir à vous. » Ordonnez-moi, et soudain les ondes deviendront stables, et ce corps qui, par nature, est lourd, deviendra léger. — S. AUG. — Je ne le puis pas en moi, mais en vous. Pierre reconnut ce qui lui venait de lui-même et ce qu'il pouvait par la volonté de celui qui est supérieur à l'infirmité humaine. — S. CHRYS. — Voyez combien grande est sa ferveur, combien grande est sa foi ; il ne dit pas : Demandez, priez, mais : Ordonnez. Il n'a pas cru seulement que le Christ pouvait marcher sur la mer ; mais il a cru qu'il pouvait y faire marcher les autres ; et il désire vivement aller à lui ; car ce prodige qu'il demande, ce n'est point par ostentation, mais uniquement par amour. En effet, il ne dit pas : Ordonnez que je marche sur les eaux, mais : Ordonnez que je vienne à vous. Il est évident qu'après le prodige déjà mentionné, et qui nous le montre marchant lui-même sur les ondes, le miracle qui suit est supérieur : « Et il lui dit : Venez. Et Pierre, descendant, marchait sur l'eau. » — S. JÉR. — Ceux qui concluent que le corps du Seigneur n'est pas un corps véritable de ce qu'il avait marché sur les eaux fléchissantes, mais un corps aérien et fluide ; que ceux-là vous répondent comment Pierre, à qui ils ne peuvent pas nier un corps ordinaire, a marché lui-même sur les eaux. — RAB. — Enfin Théodore a écrit que le corps du Seigneur était sans pesanteur et qu'il avait marché sur la mer en ne pesant pas sur les flots ; mais cela est contraire à la foi catholique, car

Qui est, misit me ad vos. In omnibus autem locis ardentissimæ fidei invenitur Petrus : eodem igitur fidei ardore quo semper, nunc quoque (tacentibus cæteris) credit se posse facere per voluntatem Magistri, quod non poterat per naturam : unde sequitur : Respondens autem Petrus dixit : Domine, si tu es, jube me venire ad te, etc. Tu præcipe, et illico solidabuntur undæ ; et leve fiet corpus, quod per se grave est. AUG., *De verb. Dom.* (serm. 13). Non enim possum hoc in me, sed in te. Agnovit Petrus quid sibi esset a se, quid ab illo cujus voluntate se credidit posse quod nulla humana infirmitas posset. CHRYS. (ut sup.). Vide autem quantus est fervor, quanta fides ; non dixit : Ora, et deprecare, sed, jube : non enim solum credidit quoniam potest Christus ambulare super mare, sed quoniam potest

et alios inducere ; et conouiscit volociter ad eum ire : hoc enim tam magnum quæsit propter amorem solum non propter ostentationem : non enim dixit : Jube me ire super aquas, sed, jube me venire ad te. Patet autem quod cum in miraculo supraposito ostenderit quod dominatur mari, nunc admirabilius signum inducit : unde sequitur : At ille ait : Veni. Et descendens Petrus ambulabat super aquam. HIER. Qui putant Domini corpus ideo non esse verum quia super molles aquas quasi molle et aereum incesserit, respondeant quomodo ambulaverit Petrus, quem utique verum hominem non negabunt. RABA. Denique Theodorus scripsit corporale pondus non habuisse Dominum secundum carnem, sed absque pondere super mare ambulasse : sed contrarium fides catholica prædicat : nam

Denys a écrit que le Seigneur marchait sur l'onde non pas avec des pieds liquides et sans consistance, mais avec des pieds ayant un poids corporel et étant pour les eaux un fardeau matériel.

S. CHRYS. — Pierre, après avoir triomphé de la plus grande difficulté en marchant sur les eaux de la mer, se laisse ébranler par celle qui est moindre, par le choc du vent ; et c'est pour cela qu'il est dit : « Voyant un vent violent. » Telle est la nature humaine : suivant la voie droite souvent dans les grandes difficultés, et digne de blâme dans les moindres. Cette crainte de Pierre établissait une différence entre le maître et le disciple, et en même temps elle calmait la jalousie de ses compagnons, qui eussent été bien plus malheureux de cette faveur (1) qu'ils ne le furent de la perspective de voir les deux frères assis à la droite du Christ. Ils n'étaient pas encore pleins de l'esprit, et c'est plus tard que, devenus spirituels, ils accordent en toute circonstance la primauté à Pierre, et le placent à leur tête dans leurs assemblées (2). — S. JÉR. — La tentation peut s'avancer un peu pour que la foi augmente, et afin que Pierre comprenne que ce qui le sauve, ce n'est point la facilité de sa prière, mais la puissance du Seigneur. La foi brûlait dans son âme; mais la fragilité humaine l'entraînait en bas.

S. AUG. — Pierre mit donc son espoir en le Seigneur, et il put par le Sauveur. Comme homme il chancela; mais il revint au Seigneur : « Et lorsqu'il commençait à enfoncer, il cria. » Est-ce que le Seigneur laisserait chanceler celui dont il a exaucé la prière ? « Et aussitôt Jésus étendant la main. »

(1) De la faveur de marcher sur les eaux.

(2) Il ne faut pas entendre ceci dans le sens que cette primauté de Pierre était une concession des apôtres, mais une reconnaissance de ce droit ; le grec : *πρωτιῶν παρρηγοῦσι Πέτρῳ*, ne laisse aucun doute sur ce point.

Dionysius dicit (lib. *De divin. nom.*, cap. 1) quod non infusis (sive non madefactis) pedibus corporale pondus habentibus et materialibus onus, deambulabat super undam.

CHRYS. (ut sup.). Petrus autem, quod majus est superans (scilicet undas maris) a minori turbatur (scilicet a venti impulsu), unde sequitur : Videns autem ventum validum, etc. Talis est enim natura humana, ut multoties in magnis recte se habens, in minoribus reprehendatur : hic autem quod Petrus timuit, differentiam demonstrabat magistri et discipuli, sed alios discipulos mitigabat : si enim in duobus fratribus sessuris ad dexteram molestati sunt (Matth.,

20), multo magis hic molestati fuissent : nondum enim erant Spiritu pleni, postea vero spirituales effecti ubique Petro primatum concedunt, et in concionibus eum præmittunt. HIER. Paululum etiam relinquitur tentationi, ut augeatur fides ; et intelligat se, non facilitate postulationis, sed potentia Domini conservatum : ardebat enim in animo ejus fides, sed humana fragilitas in profundum trahebat.

AUG., *De ver. Dom.* (serm. 13). Præsumpsit ergo Petrus de Domino, potuit de Domino ; titubavit ut homo, sed redivit ad Dominum : unde sequitur : Et cum cœpisset mergi, clamavit, etc. Nunquid autem

S. CHRYS. — Il ne commande donc pas aux flots de se calmer ; mais étendant la main, il le saisit, parce que la foi était nécessaire : lorsque ce qui est de nous a manqué, ce qui est de Dieu est debout. Et afin de lui montrer que ce n'était point le déchaînement du vent, mais son peu de foi qui l'avait mis en danger, il lui dit : « Homme de peu de foi, pourquoi avez-vous douté ? » Il lui déclare que le vent n'aurait pas pu lui nuire si sa foi avait été ferme. Ainsi qu'une mère prend sur ses ailes son petit qui est sorti avant le temps de son nid et qui allait choir, et le reporte au nid, ainsi fit le Christ : « Et lorsqu'il fut monté dans la nacelle, ils l'adorèrent en disant : Vous êtes vraiment le Fils de Dieu. » — RAB. — Ce qu'il faut entendre des matelots ou des apôtres. — S. CHRYS. — Voyez comme il les conduisait tous peu à peu vers des choses sublimes : auparavant il a gourmandé la mer ; maintenant il fait éclater une plus grande puissance en marchant sur la mer, en ordonnant à un autre d'en faire autant, et en le sauvant de son danger. Aussi il lui disent : Vous êtes vraiment le Fils de Dieu ; ce qu'ils ne lui avaient pas dit auparavant. — S. CHRYS. — Si à un seul signe de sa puissance et à ce calme rendu à la mer, calme qui succède quelquefois naturellement aux plus violentes tempêtes, les matelots et ceux qui conduisent la barque le confessent le vrai Fils de Dieu, pourquoi Arius le prêche-t-il dans l'Église comme une créature ?

S. AUG. — Au sens mystique, la montagne c'est la hauteur ; et qu'y a-t-il de plus haut dans l'univers que le ciel ? Celui qui monte vers le ciel, notre foi sait qui il est. Pourquoi y monte-t-il seul ? Parce que personne ne monte au ciel que celui qui est descendu du ciel. Et encore

Dominus desereret titubantem, quem audierat invocantem? Unde sequitur : Et continuo Jesus extendens manum, etc.

CHRYS. (ut sup.). Ideo autem non iunxit ventis quiescere; sed extendens manum apprehendit eum, quoniam illius fide opus erat : cum enim quæ a nobis sunt defecerint, tunc ea quæ a Deo sunt, stant. Ut igitur monstraret quia non venti immisio, sed illius modica credulitas periculum operatur, subditur : Et ait illi : Modicæ fidei, quare dubitasti? In quo manifestat quia neque ventus nocere potuisset, si fides firma fuisset. Sicut autem pullum ante tempus ex nido exeuntem et casurum mater alis portans, rursus ad nidum reducit, ita et Christus fecit : unde sequitur : Et cum ascendisset in naviculam, adoraverunt eum dicentes : Vere Filius Dei es. RAB.

Quod quidem de nautis intelligendum est, sive de apostolis. CHRYS. (ut sup.). Vide autem qualiter paulatim ad id quod est excelsius universos ducebat : supra enim increpavit mare; nunc autem magis virtutem suam demonstrat super mare ambulando, et alii hoc idem facere jubendo, et periclitantem salvando : ideoque dicebant ei : Vere Filius Dei es; quod supra non dixerunt. HIER. Si ergo ad unum signum tranquillitate maris reddita (quæ post nimias procellas interdum et casu fieri solet), nautæ atque vectores vere Filium Dei confitentur, cur Arius ipsum in Ecclesia prædicat creaturam?

AUG., *De ver. Dom.* (serm. 14). Mystice autem mons altitudo est : quid autem altius cælo in hoc mundo? Quis vero in cælum ascendit, novit fides nostra : cur autem

à la fin, lorsqu'il viendra, et nous enlèvera au ciel, il sera seul encore à y monter; car la tête avec le corps ne fait qu'un seul Christ. Maintenant, le seul chef y est monté; il y est monté pour prier, parce qu'il est monté vers le Père pour intercéder pour nous. — S. HIL. — En étant seul le soir, il nous exprime sa solitude au temps de sa passion, tous l'ayant abandonné par crainte. — S. JÉR. — Il monte seul sur la montagne, parce que la foule ne peut pas le suivre vers les choses sublimes, à moins qu'il ne l'ait enseignée près de la mer, sur le rivage. — S. AUG. — Cependant, pendant que le Christ prie sur la hauteur, sur la mer la nacelle est tourmentée par les grandes vagues, et parce qu'elles montent, elle peut sombrer. Voyez dans cette nacelle l'Église, et dans cette mer turbulente le monde. — S. HIL. — En ordonnant à ses apôtres de monter la barque et de traverser le détroit, pendant qu'il renvoie la foule, et qu'après l'avoir renvoyée il monte prier sur la montagne, il nous ordonne de vivre dans l'Église et au milieu du monde, jusqu'au temps où, revenant dans la gloire de son avènement, il rendra le salut à tout ce qui sera resté d'Israël, et lui remettra ses péchés. Après l'avoir renvoyé, ou plutôt après l'avoir admis dans le royaume céleste, il s'assiera dans sa gloire et dans sa majesté, rendant à Dieu le Père des actions de grâces. Cependant les disciples sont livrés aux vents et à la mer et tourmentés par tous les mouvements du monde, que soulève contre eux leur adversaire, l'esprit du mal. — S. AUG. — Lorsque quelqu'un d'une volonté impie et d'une grande puissance soulève une persécution contre l'Église, c'est la grande vague qui se lève contre la nacelle du Christ. — RAB. — C'est avec raison qu'il nous est montré seul sur la terre ferme, la barque étant

solus? Quia nemo ascendit in cœlum nisi qui descendit. (Joan., 3). Quamvis et cum in fine venerit, et nos in cœlum levaverit, etiam tunc solus ascendet, quia caput cum corpore suo unus est Christus: nunc autem solum caput ascendit: ascendit autem orare, qui ascendit ad Patrem pro nobis interpellare. HILAR. (can. 14, ut sup.). Vel quod vespere solus est, solitudinem suam in tempore passionis ostendit, cæteris trepidatione dilapsis. HIER. Ascendit etiam in montem solus, quia turba ad sublimia sequi non potest, nisi docuerit eam juxta mare in littore. AUGUST., *De verb. Dom.* (serm. 14). Verumtamen dum Christus orat in excelso, navicula turbatur magnis fluctibus in profundo, et quia insurgunt fluctus, potest mergi. Naviculam quippe istam, Ec-

clesiam cogitare, turbulentum mare, hoc seculum. HILAR. (can. 14, ut sup.). Quod autem conscendere discipulos jubet et ire trans fretum, dum turbas ipse dimittit, et dimissis turbis ascendit in montem orare; esse intra Ecclesiam jubet, et per seculum ferri usque in id tempus quo revertens in claritatis adventu populo omni qui ex Israel erit reliquus, salutem roddat, ejusque peccata dimittat; dimissoque eo (vel in cœleste regnum potius admissio), agens Deo Patri gratias in gloria ejus et majestate consistat. Sed inter hæc discipuli vento ac mari deferuntur, et totius seculi motibus (immundo spiritu adversante) jactatur. AUG., *De verb. Dom.* (serm. 14, ut sup.). Quando enim aliquis impiæ voluntatis, maximæ potestatis, persecutionem inducit Ecclesiæ, super

dans la haute mer; car souvent l'Église est sous le poids de telles afflictions, que le Seigneur paraît l'avoir abandonnée pour un moment.

S. AUG. — Le Seigneur vint au devant de ses disciples, qui étaient tourmentés sur la mer, à la quatrième veille de la nuit, c'est-à-dire vers la fin de la nuit. La veille est de trois heures, et la nuit a quatre veilles. — S. HIL. — La première veille fut celle de la loi, la seconde celle des prophètes, la troisième celle de l'avènement corporel. La quatrième sera au retour de la gloire (1). — S. AUG. — C'est à la quatrième veille de la nuit, lorsque la nuit est sur son déclin, qu'il viendra à la fin du temps, lorsque sera passée la nuit de l'iniquité et qu'il viendra pour juger les vivants et les morts. Or, il vint d'une manière merveilleuse: les flots se soulevaient; mais il les foulait aux pieds. Et quel que soit le soulèvement des puissances de ce monde, cette tête qu'ils lèvent est foulée aux pieds de celui qui est notre tête. — S. HIL. — Lorsque le Christ viendra à la fin, il trouvera l'Église fatiguée et tout entourée des mouvements soulevés par l'esprit de l'antechrist et celui du monde. Et parce que les ruses de l'antechrist tiendront les fideles en garde contre toutes nouvelles tentations, ils craindront même à l'avènement du Seigneur, craignant de fausses images des choses et de ces fantômes qui trompent l'œil. Mais le bon Maître chassera leurs craintes en leur disant: «C'est moi», et par la foi en son avènement, il repoussera le danger du naufrage menaçant. — S. AUG. — Ou bien, ce que disent les disciples, que ce n'est qu'un fantôme, nous figure ceux qui, cédant au diable, douteront de l'avènement du Christ. Pierre, qui implore le secours du Seigneur pour ne pas être

(1) C'est-à-dire au jugement dernier, lorsqu'il reviendra revêtu de sa gloire.

naviculam Christi grandis unda consurgit. RAB. Unde bene dicitur quia navis in medio mari, et ipse solus in terra, quia nunquam Ecclesia tantis pressuris est afflicta, ut eam Dominus deseruisse videretur ad tempus.

AUG., *De verb. Dom.* (serm. 14, ut sup.). Venit autem Dominus ad visitandos discipulos suos qui turbantur in mari, quarta vigilia noctis, id est, extrema parte noctis: vigilia enim una tres horas habet, ac per hoc nox quatuor vigiliis habet. HILAR. Prima igitur vigilia fuit legis; secunda, prophetarum; tertia corporalis adventus; quarta, in reditu claritatis. AUG., *De verb. Dom.* (serm. 14, ut sup.). Quarta igitur vigilia noctis [hoc est pene jam nocte finita],

sic veniet in fine seculi (iniquitatis nocte transacta), ad judicandum vivos et mortuos, Venit autem mirabiliter: surgebant enim fluctus, sed calcabantur: quantumlibet enim potestates seculi consurgant, premit earum caput, nostrum caput. HILAR. [can. 14, ut sup.]. Veniens autem Christus in fine inveniet Ecclesiam fessam, et Antichristi spiritu, et totius seculi motibus circumactam. Et quia de Antichristi consuetudine ad omnem tentationum novitatem solliciti erunt, etiam ad Domini adventum expavescent, falsas rerum imagines (et subrepentia oculis figmenta) metuentes: sed bonus Dominus timorem depellet, dicens: Ego sum; et adventus sui fide metum naufragii imminentis repellat. AUG., *De quæst.*

abîmé, nous représente l'Église, qui, après la dernière persécution, aura encore à se purifier dans quelques tribulations; ce qu'a exprimé l'apôtre saint Paul en disant : « Il sera sauvé, mais cependant comme par le feu. » — S. HIL. — Pierre, qui ose se mettre en avant de tous ceux qui sont dans la barque pour répondre, et qui demande que le Seigneur lui ordonne de venir à lui sur les eaux, Pierre annonce ce mouvement de sa volonté qui éclata dans la passion du Seigneur, lorsque, s'attachant à ses pas, il l'accompagna en méprisant la mort. Mais sa timidité annonce aussi la faiblesse qu'il montrera dans cette future épreuve, lorsque la crainte de la mort le poussa jusqu'à nier. Son cri exprime le gémissement futur de sa pénitence. — RAB. — Le Seigneur le regarda et le convertit au repentir; il étendit sa main et il lui accorda indulgence. C'est ainsi que le disciple trouva le salut, qui ne vient ni de la volonté ni de l'effort, mais de Dieu qui a compassion. — S. HIL. — Voici pourquoi le Seigneur n'accorda pas à Pierre, tremblant, la force de venir jusqu'à lui, mais le soutint en lui tendant la main. Il était seul à expier en souffrant les péchés de tous, et il n'eut pas de compagnon dans cette œuvre de salut, qu'il accomplit seul pour l'universalité des hommes. — S. AUG. — En ce seul apôtre, en Pierre, le premier du collège apostolique et son chef, en qui l'Église était figurée, nous sont représentées l'une et l'autre chose : la force, en ce qu'il marche sur les eaux, la faiblesse en ce qu'il doute. Chacun trouve la tempête dans la passion qui le domine. Vous aimez Dieu, vous marchez sur la mer; sous vos pieds est le monde, que vous

Evang. (lib. 1, quæst. 14). Vel quod dixerunt discipuli phantasma esse, significat quia quidam qui cesserint diabolo, de Christi adventu dubitabunt. Quod autem Petrus implorat auxilium a Domino ne mergatur, significat, quibusdam tribulationibus etiam post ultimam persecutionem purgandam esse et Ecclesiam : quod et Paulus signat, dicens (1 *Corinth.*, 3) : Salvus erit, sic tamen quasi per ignem. HILAR. (ut sup.). Vel quod Petrus ex omni consistentium in navi numero respondere audeat, et juberi sibi ut supra aquas ad Dominum veniat precatur, passionis tempore voluntatis suæ designat affectum, dum vestigiis Domini inhærens ad contemnendam mortem comitatus est : sed infirmitatem futuræ tentationis timiditas ejus ostendit : per metum enim mortis usque ad negandi necessitatem coactus est : clamor autem ejus pœnitentiæ ip-

sius gemitus est. RAB. Respexit Dominus, et ad pœnitentiam convertit; manum extendit, et indulgentiam tribuit, et sic discipulus salutem invenit, quia non est volentis neque currentis, sed miserentis Dei. HILAR. Quod autem trepidante Petro virtutem perveniendi ad se Dominus non indulsit, sed manu apprehensum sustinuit, hæc est ratio : solus enim passurus pro omnibus omnium peccata solvebat, nec socium admittit quicquid universitati præstatur ab uno. AUG., *De verb. Dom.* (serm. 13 et 14). In uno etiam apostolo (id est, Petro in ordine apostolorum primo et præcipuo in quo figurabatur Ecclesia), utrumque genus significandum fuit, id est, firmi in hoc quod super aquas ambulavit, et infirmi in hoc quod dubitavit : nam et unicuique sua cupiditas tempestas est. Amas Deum? ambulas supra mare; sub pedibus tuis est

ne craignez plus. Vous aimez le monde, il vous submerge. Lorsque votre cœur est ému par les flots des passions, invoquez la divinité du Christ pour vaincre les passions. — RÉMIG. — Le Seigneur vous secourra s'il vous donne la confiance que, par sa protection, seront apaisés les dangers de la tentation. Et ce sera aux approches de l'aurore; car c'est lorsque la fragilité humaine, submergée sous les épreuves, considère son peu de force et voit que tout est ténèbres autour d'elle, et qu'à ce moment elle élève sa pensée vers le secours 'en haut, qu'elle aperçoit tout d'un coup le lever du jour, qui éclaire toute la veille du matin. — RAB. — Ce n'est point étonnant si le vent cesse au moment où le Seigneur monte dans la barque; car, dans tout cœur où le Seigneur est présent par sa grâce, s'apaisent bientôt tous les combats. — S. HIL. — Le Christ, qui en montant dans la barque apaise les vents et la mer, nous est une figure de cette paix et de cette tranquillité éternelles qu'il donnera à l'Eglise en revenant dans sa gloire. Et comme cet avènement sera plus éclatant, c'est avec raison que tous se sont écriés en l'admirant : « Vous êtes vraiment le Fils de Dieu. » Cette confession de tous sera alors et absolue et publique, lorsque le Fils de Dieu aura rendu la paix à son Eglise, en lui arrivant non plus dans l'humilité de son corps, mais dans sa gloire céleste. — S. AUG. — Ceci nous annonce que sa gloire sera alors éclatante pour tous ceux qui, marchant maintenant dans la foi, le verront alors dans lui-même.

Ayant passé l'eau, ils vinrent au territoire de Gènesar. Les hommes de ce lieu-là l'ayant connu, ils envoyèrent dans tout le pays d'alentour, et lui

seculi timor. Amas seculum? absorbet te : sed cum fluctuat cupiditate cor tuum, ut vincas cupiditatem, invoca Christi Divinitatem.

RÉMIG. Aderit autem Dominus si sopitis tentationum periculis protectionis suæ fiduciam tribuat; et hoc diliculo appropinquante : cum enim humana fragilitas pressuris obsita, suarum virium parvitatem considerat, erga se tenebras cernit; cum autem mentem ad supernum præsidium erexerit, repente exortum luciferi conspicit, qui totam vigiliam matutinam illuminat. RAB. Nec mirandum si ascendente in naviculam Domino, ventus cessavit : in quocunque enim corde Dominus per gratiam adest, mox universa bella quiescunt. HILAR. (cant. 14, ut sup.). Ascensu etiam Christi,

in navim ventum et mare esse sedatum, post claritatis suæ reditum æterna Ecclesiæ pax et tranquillitas indicatur : et quia tunc manifestius adveniet, recte admirantes universi locuti sunt : Vere Filius Dei es : confessio enim universorum tunc et absoluta et publica erit, Dei Filium non jam in humilitate corporea, sed in gloria cœlesti, pacem Ecclesiæ reddidisse. AUG., *De quæst. Evang.* (lib. 2, quæst. 14). Significatur enim claritatem ejus tunc manifestam futuram, per speciem jam videntibus qui per fidem nunc ambulant.

Et cum transfretassent, venerunt in terram Genezareth. Et cum cognovissent eum viri loci illius, miserunt in universam regionem illam, et obtulerunt ei omnes mule habentes;

présentèrent tous les malades, le priant qu'il leur permit seulement de toucher la frange qui était au bas de son vêtement, et tous ceux qui la touchèrent furent guéris.

RÉMIG. — L'évangéliste nous avait raconté plus haut que le Seigneur avait ordonné à ses disciples de monter dans la barque et de le devancer au-delà de la mer. Continuant toujours la même narration, il nous montre où ils parvinrent par cette traversée, en disant : « Et lorsqu'ils eurent navigué, ils vinrent dans la terre de Génézareth. »

— RAB. — La terre de Génézar, qui s'étend sur les bords du lac de Génézareth, tire son nom de son site lui-même ; il vient d'un mot grec qui signifie *s'engendrant à elle-même le vent*, parce que dans ce lieu les flots toujours soulevés semblent y exciter les souffles des vents (1).

— S. CHRYS. — L'évangéliste nous apprend que c'est après une longue absence que Jésus vint dans ce pays, et c'est pour cela qu'il dit : « Et lorsqu'ils connurent. » — S. JÉR. — Ils les connurent par la renommée, non pas en le voyant, quoique certainement, à cause de la grandeur de ses miracles, plusieurs le connussent de vue. Et voyez quelle est la foi de ces habitants de la terre de Génézareth : ils ne se contentent pas de jouir eux-mêmes de la présence du salut, et ils envoient aux villes d'alentour pour qu'elles accourent toutes au médecin. — S. CHRYS. — Et ce n'est pas comme auparavant : ils ne l'entraînent pas chez eux et ne lui demandent pas l'imposition des mains ; mais ils l'attirent par une plus grande foi : « Et ils lui offrirent tous les malades, et ils lui demandaient qu'il leur laissât au moins toucher le bord de son vête-

[1] La véritable signification du mot *genezar*, donnée par saint Jérôme et par Bède, est celle-ci : *le principe de la naissance*. Cette étymologie, tirée du grec, est forcée, et elle vient de *ἀήρ*, *air*, et *γενέσις*, *génération*.

et rogabant eum ut vel fimbriam vestimenti ejus tangerent. Et quicumque tetigerunt, salvi facti sunt.

RÉMIG. Narraverat superius Evangelista Dominum jussisse discipulos suos ascendere in naviculam, et præcedere eum trans fretum. Nunc incepta intentione perseverans dicit quo in transfretando pervenerint, dicens : Et cum transfretassent, venerunt in terram Genezareth.

RAB. Terra Genezar (juxta stagnum Genezareth) a loci ipsius natura nomen trahens qua crispantibus aquis de seipso sibi

excitare auram perhibetur : græco enim vocabulo quasi generans sibi auram dicitur.

CHRYS. Monstrat autem Evangelista quod post multum tempus ad partes illas Christus venerat : et ideo sequitur : Et cum cognovissent, etc. HIER. Cognoverunt autem eum rumore, non facie : vel certe pro signorum magnitudine quæ perpetrabat in populis, vultu plurimis notus erat. Et vide quanta fides sit hominum terræ Genezareth ! ut non præsentium tantum salute contenti sint, sed mittant ad alias per circuitum civitates, quo omnes currant ac medicum. CHRYS. [ut sup.]. Neque enim similiter ut prius ad domos trahebant, et tactum ma-

ment. » Cette femme qui souffrait d'une perte de sang leur avait enseigné cette sagesse, que le bord de la robe du Christ suffisait pour sauver. Il est clair, d'après cela, que l'absence du Christ non-seulement ne détruisit pas leur foi, mais l'augmenta; et c'est par cette foi qu'ils furent tous sauvés : « Et tous ceux qui le touchaient étaient guéris. » — S. JÉR. — Si nous savions ce que veut dire Genezareth dans notre langue, nous comprendrions comment, par ce fait figuratif des apôtres et de la barque, Jésus nous montre l'Eglise ramenée au port après avoir été arrachée aux dangers du naufrage qu'avaient soulevé contre elle les persécutions, et rendue à la paix sur un rivage tranquille. — RAB. — Genezar signifie le principe de la naissance : la pleine tranquillité nous sera accordée lorsque par le Christ nous serons restitués l'héritage du paradis et la joie de la robe du fils de famille. — S. HIL. — Ou bien, après l'expiration des temps de la loi et l'entrée des cinq mille enfants d'Israël dans l'Eglise, voici accourir le peuple des croyants, libre de la loi par la foi, offrant au Seigneur ce qui lui reste de malades désireux de toucher les bords des vêtements du Sauveur qui vient à lui, et sauvé par la foi en celui qui viendra plus tard. Ainsi que de la frange de sa robe, la vertu de l'Esprit-Saint, sortant de Notre-Seigneur Jésus-Christ, transmise aux apôtres, et sortant d'eux comme de son propre corps, guérit tous ceux qui désirent y toucher. — S. JÉR. — Ou bien que cette frange de la robe soit pour vous le moindre des commandements; celui qui le violera sera appelé le plus petit dans le royaume des cieux. — Ou bien, c'est ce corps qu'il a revêtu pour nous faire parvenir par lui jusqu'au Verbe de Dieu. Pour

nus inquirebant; sed cum majori fide eum alliciebant : unde sequitur : Et obtulerunt ei omnes male habentes, et rogabant eum ut vel fimbriam vestimenti tangerent. Mulier enim quæ fluxum sanguinis patiebatur, universos hanc sapientiam edocuit, ut scilicet tangendo fimbriam vestimenti Christi salvarentur. Patet etiam quod tempus quo Christus absens fuit, non solum fidem eorum non dissolvit, sed et majorem reddidit, cuius virtute omnes salvati sunt : et ideo sequitur : Et quicumque tetigerunt, salvi facti sunt. HILAR. Si autem sciremus quid in nostra lingua resonat Genezareth, intelligeremus quomodo Jesus per typum apostolorum et navis Ecclesiam de persecutionis naufragio liberatam transducatur ad littus, et in tranquillissimo portu faciat requiescere. RAB. Genezar enim interpretatur

ortus principium : tunc autem plena nobis tribuetur tranquillitas, quando Paradisi per Christum nobis restituatur hæreditas, ac primæ stolæ jucunditas. HILAR. (ut sup.). Vel aliter : finitis legis temporibus, et ex Israel quinque millibus virorum intra Ecclesiam collocatis, jam credentium populus occurrit, jam ipse ex lege per fidem salvus, reliquos ex suis infirmos ægrotosque offerens Domino; oblatique fimbrias vestimentorum contingere optabant, salvi per fidem futuri; sed ut ex veste tota fimbriæ, ita ex Domino nostro Jesu Christo Sancti Spiritus virtus exiit : quæ apostolis data, ipsis quoque tanquam ex eodem corpore exeuntibus, salutem his qui contingere cupiunt, subministrat. HILAR. Vel fimbriam vestimenti ejus, minimum mandatum intellige; quod qui transgressus fuerit, minimus vocabitur

nous, non-seulement nous avons le vêtement ou la frange du Christ, mais encore son corps que nous mangeons. Or, si ceux qui touchèrent seulement la frange reçurent une si salutaire influence, qu'en serait-il de nous, qui le recevons entier?

CHAPITRE XV.

Alors des scribes et des pharisiens, qui étaient venus de Jérusalem, s'approchèrent de Jésus, et lui dirent : Pourquoi vos disciples violent-ils la tradition des anciens ; car ils ne lavent point leurs mains lorsqu'ils prennent leur repas ? Il leur répondit : Pourquoi vous-mêmes violez-vous le commandement de Dieu pour suivre votre tradition ? Car Dieu a fait ce commandement : Honorez votre père et votre mère ; et cet autre : Que celui qui aura outragé de paroles son père ou sa mère soit puni de mort. Mais vous autres vous dites : Quiconque aura dit à son père ou à sa mère : Tout don que je fais à Dieu vous est utile, satisfait à la loi ; encore qu'après cela il n'honore et n'assiste point son père ou sa mère ; et ainsi vous avez rendu inutile le commandement de Dieu par votre tradition.

RAB. — Les hommes de Génézareth et ceux qui sont moins instruits croient, tandis que ceux qui paraissent sages viennent au combat, d'après cette parole : « Vous avez caché ces choses aux sages et aux prudents, et les avez révélées aux petits. » C'est pour cela qu'il est dit : « Alors s'approchèrent, etc. » — S. AUG. — L'évangéliste a tissu l'ordre

<p>in regno colorum (Matth., 5), vel assumptionem corporis per quam venimus ad verbum Dei. CHRYS. (ut sup.). Nos autem, non solum fimbriam aut vestimentum Christi</p>	<p>habemus, sed etiam corpus ejus ut comedamus : si ergo qui fimbriam vestimenti ejus tetigerunt, tantam acceperunt virtutem. multo magis qui totum ipsum sument.</p>
--	---

CAPUT XV.

Tunc accesserunt ad eum ab Hierosolymis scribæ et pharisæi, dicentes : Quare discipuli tui transgrediuntur traditionem seniorum ? Non enim lavant manus suas cum panem manducant. Ipse autem respondens, ait illis : Quare et vos transgredimini mandatum Dei propter traditionem vestram ? Nam Deus dixit : Honora patrem et matrem ; et, qui maledixerit patri vel matri, morte moria-

tur : vos autem dicitis : Quicumque dixerit patri vel matri : Munus quodcumque est ex me, tibi proderit ; et non honorificabit patrem suum aut matrem suam ; et irritum fecistis mandatum Dei propter traditionem vestram.

RAB. Homines Genezareth, et minus docti credunt ; sed qui sapientes videntur,

de sa narration de manière que cette parole : « Alors s'approchèrent, » indique une transition, et qu'en même temps l'ordre des choses qui suivent soit gardé.

S. CHRYS. — L'évangéliste désigne l'époque pour montrer leur ineffable méchanceté, qui ne cède à personne. Ils viennent alors, c'est-à-dire au moment où il vient de faire une multitude de miracles et qu'il a guéri les malades au seul contact de la frange de sa robe. Ce qui est dit des scribes et des pharisiens, qu'ils vinrent de Jérusalem, doit être accompagné de cette observation que les scribes et les pharisiens étaient disséminés dans toutes les tribus, mais que ceux qui habitaient la métropole étaient pires que les autres, à cause des honneurs plus grands dont ils jouissaient et de l'orgueil plus profond qui en résultait pour eux. — RÉMIG. — Ils sont répréhensibles en deux points : en ce qu'ils vinrent de Jérusalem, la ville sainte, et en ce qu'ils étaient les anciens du peuple et les docteurs de la loi. Ils n'étaient pas venus pour connaître le Sauveur, mais pour trouver à l'attaquer : « Disant : Pourquoi vos disciples transgressent-ils la tradition » (1)? — S. JÉR. — Etonnante folie des pharisiens et des scribes! ils reprochent au Fils de Dieu de ne point garder les traditions des hommes et leurs préceptes. — S. CHRYS. — Voyez comme ils sont pris par leur question : ils ne demandent point pourquoi ils transgressent la loi de Moïse, mais la tradition des anciens. D'où il faut évidemment conclure que les prêtres introduisaient des choses nouvelles,

[1] D'anciens exemplaires, et, entre autres, celui de saint Jérôme, portaient *les traditions*, mais pourquoi *les traditions* lorsqu'il s'agit d'une tradition en particulier. Aussi on a rétabli le singulier dans les Bibles corrigées, ce qui, d'ailleurs, est conforme au grec *πρῶτον*.

ad pugnam veniunt; juxta illud (Matth., 11) : Abscondisti hæc a sapientibus et prudentibus, et revelasti ea parvulis : unde dicitur : Tunc accesserunt, etc. AUG., *De cons. Evang.* (lib. 2, cap. 49). Ita autem conserit Evangelista narrationis suæ ordinem, dicens : Tunc accesserunt, ut quantum ipse transitus indicat, rerum etiam consequentium ordo servetur.

CHRYS., in homil. (52, in Matth.). Propter hoc autem Evangelista hic tempus designat, ut ostendat ineffabilem illorum nequitiam nulli cedentem : tunc enim venerunt, quando plurima signa operatus est, quando infirmos ex tactu simbria curaverat. Quod autem ab Hierosolymis venisse dicuntur scribe et pharisæi, sciendum est quod per

omnes tribus erant disseminati; sed qui in metropoli habitabant, pejores aliis erant; velut ampliori fruente honore, et majorem superbiam possidentes. RÉMIG. Duabus autem de causis reprehenduntur; et quia ab Hierosolymis venerant (id est, a loco sancto descenderant), et quia seniores populi et legis doctores erant; et non ad discendum, sed ad reprehendum Dominum venerant; subditur enim : Dicentes : Quare discipuli tui transgrediuntur traditionem, etc. HIER. Mira pharisæorum scribarumque stultitia! Dei Filium arguunt quare traditiones hominum et præcepta non servet. CHRYS. [ut sup.]. Vide autem qualiter et a sua interrogatione capiuntur. Non enim dicunt : Quare transgrediuntur legem Moysi? sed,

malgré cette défense de Moïse : « Vous n'ajouterez pas au texte que je vous donne aujourd'hui, et vous n'en retrancherez rien. » Au moment où ils auraient dû être délivrés de ces observances, ils se liaient par de nouvelles, craignant que quelqu'un d'entre eux n'usurpât le pouvoir suprême, et voulant lui être plus redoutables en étant considérés comme législateurs eux-mêmes.

RÉMIG. — Marc nous apprend ce qu'étaient ces traditions en nous disant : « Les pharisiens et tous les Juifs ne mangent pas de pain, à moins de se laver fréquemment les mains. » C'est là le sujet du reproche qu'ils font aux disciples en disant : « Ils ne lavent pas. » — BÈDE. — Ils prenaient dans un sens charnel les paroles du prophète semblables à celles-ci : « Lavez-vous et soyez purs, » et ne l'observaient qu'en lavant leur corps; c'est pourquoi ils établirent qu'on ne pouvait manger qu'après s'être lavé les mains. — S. JÉR. — On doit se laver les mains, c'est-à-dire les œuvres, celles de l'âme et non pas celles du corps, afin que la parole de Dieu s'accomplisse en elles. — S. CHRYS. — Les disciples n'observaient plus ce lavement des mains avant de manger; rejetant déjà ce qui était superflu, et ne s'attachant qu'à ce qui était nécessaire, ils ne se regardaient pas comme astreints à se laver ou à ne pas se laver, et faisaient l'un ou l'autre suivant l'occurrence. Comment auraient-ils eu ce soin, eux qui ne se préoccupaient seulement pas de la nourriture qui leur était nécessaire? — RÉMIG. — Ou bien les pharisiens reprochaient aux disciples du Seigneur non pas de manquer au lavement que demandait le cours des différentes circonstances, mais à cet autre lavement inutile qui avait été introduit par la tra-

traditionem seniorum : unde manifestum est, quod multa nova inducebant sacerdotes; quamvis Moyses dixerit (*Deuteron.*, 4) : Non adjicietis ad verbum quod ego propono vobis hodie, et non auferetis ab eo : et quando oportebat eos ab observationibus liberari, tunc amplioribus observationibus se alligabant, timentes ne aliquis eorum principatum auferret; terribiliores esse volentes, quasi et ipsi essent legislatores.

RÉMIG. Quæ autem fuerint traditiones, manifestat Marcus cum ait (cap. 7) : Pharisei et omnes Judæi nisi crebro lavent manus suas, non manducant panem : unde et hic discipulos reprehendunt, dicentes : Non enim lavant, etc. BÈDE (*super Matth.*). Verba enim prophetarum carnaliter accipientes, quod dictum erat (*Esaiæ*, 1) : Lavamini, et mundi estote, de corpore solum

lavando servabant; et ideo statuerant non nisi lotis manibus manducandum esse. HIER. Manus autem (id est, opera, non corporis, sed animæ) lavandæ sunt, ut fiat in illis verbum Dei. CHRYS. (ut. sup.). Ideo autem discipuli non lotis manibus manducabant, quia jam superflua despiciebant, ea solum quæ sunt necessaria attendentes; et neque lavari nec non lavari pro lege habentes, sed ut contingebat alterutrum facientes : qui enim et ipsum necessarium cibum contemnebant, qualiter circa hoc, studium habent? RÉMIG. Vel reprehendebant pharisei discipulos Domini, non de ista lavatione quæ consuetudo more congruis et necessariis temporibus agitur; sed de illa superflua quæ de superstitione traditione seniorum fuerat reperta. CHRYS. (ut sup.). Christus autem non excusavit, sed confes-

dition superstitieuse des anciens (1). — S. CHRYS. — Le Christ n'excuse pas ; mais il réplique immédiatement par un reproche, leur montrant qu'ils ne devaient pas se préoccuper des fautes légères que commettaient les autres, eux qui en commettaient de grandes : « Lui-même, leur répondant, leur dit : Et vous, pourquoi transgressez-vous ? » Il ne leur dit pas que les disciples font bien par cette transgression, afin de ne pas donner aux Juifs occasion de le calomnier. Cependant il ne blâme pas ce qu'ont fait les apôtres pour n'avoir pas l'air d'approuver les traditions pharisaïques. Il n'accuse pas non plus les anciens, parce que c'eût été une raison de l'accuser de les avoir outragés ; mais il fait porter son reproche sur ceux qui sont venus vers lui. Touchant cependant aux anciens, qui avaient établi cette tradition, il dit : « Et vous, pourquoi transgressez-vous le commandement de Dieu, à cause de la tradition des anciens ? » C'est comme s'il disait : — S. JÉR. — Comment, alors que vous violez les commandements de Dieu, à cause d'une tradition humaine, pouvez-vous adresser vos reproches à mes disciples, qui tiennent peu de compte des prescriptions des anciens, pour observer les commandements de Dieu ? Dieu dit : « Honore ton père et ta mère. » Cet honneur dont parle ici l'Écriture consiste moins en des saluts et des respects extérieurs qu'en secours et en cadeaux ; c'est dans ce sens que saint Paul a dit : « Honorez les veuves qui sont vraiment veuves, » voulant parler ainsi d'aumônes à leur distribuer. Dieu avait porté ce précepte en ayant les yeux fixés sur les infirmités ou l'âge, ou la pauvreté des parents, et pour demander aux enfants de leur fournir les choses nécessaires à la vie (2). — S. CHRYS. — Il a voulu montrer la

(1) Ainsi que cela est développé plus au long dans l'év. de saint Marc., c. 7.

(2) Ceci n'est pas exprimé d'une manière explicite, mais indiqué dans l'Exod., 20 ; le Deut., 5 ; l'Éclés., 3.

tim reaccusavit, demonstrans quoniam eum qui magna peccat, pro parvis peccatis aliorum sollicitum esse non oportet : unde sequitur : Ipse autem respondens, ait illis : Quare et vos transgredimini, etc. Non autem dicit quod bene faciunt transgredientes, ut non det eis occasionem calumniae, neque tamen vituperat quod ab apostolis factum est, ne approbet eorum traditiones : neque rursus accusat seniores, quia tanquam injuriatorem eum repulissent ; sed increpat eos qui advenerant ; tangens etiam seniores qui talem traditionem statuerant, dicens : Quare et vos transgredimini mandatum Dei propter traditionem vestram ? Quasi dicat : HIER. Cum vos propter tra-

ditionem hominum præcepta Dei negligatis, quare discipulos meos arguendos creditis, quod seniorum jussa parvipendant, ut Dei præcepta oustodiant ? Nam Deus dixit : Honora patrem et matrem. Honor in Scripturis non tantum in salutationibus et officiis deferendis, quantum in elemosynis ac munerum oblatione sentitur. Honora, inquit Apostolus (1 *Timoth.*, 5), viduas quæ vere viduæ sunt : hic enim honor donum intelligitur. Præceperat ergo Dominus vel imbecillitates, vel ætates, vel penurias parentum considerans, ut filii honorarent (etiam in vitæ necessariis ministrandis) parentes suos. CHRYS. (ut sup.). Voluit autem monstrare quod parentes essent valde

nécessité de l'honneur rendu aux parents, par l'adjonction de la peine et de la récompense qu'il a faite à ce précepte. Mais le Seigneur, sans s'arrêter à rappeler la récompense qui est promise à ceux qui honorent leurs parents, et qui consiste en une longue vie sur la terre, rappelle ce qui est propre à effrayer, c'est-à-dire la peine, pour jeter les uns dans la stupéfaction et convertir les autres; en disant : « Que celui qui maudira son père et sa mère soit puni de mort, » il montre qu'ils sont réellement dignes de mort. Or, si celui qui manque en paroles à l'honneur qui est dû à ses parents est puni de mort, celui qui manque par ses œuvres est bien plus digne de ce châtiment. Non-seulement, leur dit-il, vous manquez à l'honneur dû à vos parents; mais encore vous enseignez aux autres à y manquer. Comment pouvez-vous accuser mes disciples, vous qui ne devriez même pas vivre?

Le Seigneur montre la manière dont ils manquent à ce commandement en ajoutant : « Pour vous, vous dites : Quiconque dira à son père ou à sa mère : Tout don que je fais à Dieu vous est utile. » — S. JÉR.—Les scribes et les pharisiens, voulant renverser la loi précitée, qui était la providence des pères et des mères, introduisirent l'impiété sous le nom de la piété, et enseignèrent aux fils pervers que, s'ils voulaient consacrer à Dieu ce qui devait être offert aux parents, ils devaient préférer ce sacrifice au Seigneur, qui est le père véritable, aux secours que réclamaient leurs pères et leurs mères.—LA GLOSE (1).—Le sens est celui-ci : Ce que j'offre à Dieu nous servira à vous et à moi; et à cause de cela vous ne devez pas prendre ce qui m'appartient pour votre usage, mais souffrir que je l'offre à Dieu. — S. JÉR. — Il est cer-

(1) De saint Anselme et non pas de la Glose.

honorandi, per hoc quod adjunxit et præmium et pœnam : sed Dominus hic præmium prætermittens quod honorantibus repromittitur (scilicet esse longævum super terram), ponit quod terribilius est (scilicet pœnam), ut et ipsos stupefaceret, et alios attraheret : unde addit : Et qui maledixerit patri vel matri, morte moriatur : in quo demonstrat eos morte dignos esse ; si enim qui verbo dehonora parentem, morte punitur, multo magis vos qui opere ; et non solum dehonora parentem, sed et alios hoc docetis : qui igitur neque vivere debetis, qualiter meos discipulos incusatis ?

Quomodo autem Dei mandatum transgrediantur, manifestat cum subdit : Vos autem dicitis : Quicumque dixerit patri vel

matri : Munus quodcumque ex me tibi properit, etc. HIER. Præmissam enim providentissimam Dei legem volentes scribæ pharissæique subvertere, ut impietatem sub nomine pietatis inducerent, docuerunt pessimos filios, ut si quis ea quæ parentibus offerenda sunt, Deo voluerit vovere, qui verus est Pater, oblatio Domini præponatur parentum muneribus. GLOSSA. Ut sit sensus : quod ego offero Deo, et mihi et tibi proderit ; et ideo non debes sumere (scilicet res meas in tuos usus), sed pati ut Deo offeram. HIER. Vel certe ipsi parentes quæ Deo consecrata cernebant, ne sacrilegii crimen incurrerent, declinantes, egestate conficiebantur ; atque ita fiebat ut oblatio liberorum, sub occasione templi et

tain que les parents, afin de ne pas encourir le reproche de sacrilège, renonçaient à ce qui était offert sur l'autel de Dieu, et étaient ainsi livrés à la pauvreté; il arrivait ainsi que l'offrande des enfants, sous prétexte de temple et de Dieu, devenaient le gain des prêtres. — LA GLOSE. — De manière que le sens soit celui-ci : Quiconque, c'est-à-dire *quiconque* parmi les enfants aura dit, c'est-à-dire *aura pu dire* ou *dira* à son père ou à sa mère : Ou père, le présent *qui vient de moi* et que j'ai déjà offert à Dieu *vous servira*. C'est comme s'il disait : Il passera en votre usage; c'est-à-dire : Vous ne devez pas le prendre, afin de ne pas être coupable de sacrilège. Ou bien l'on peut lire de cette manière, en sous-entendant quelque chose : Quiconque dira à son père, etc., sous-entendu fera le commandement de Dieu, ou accomplira la loi, ou sera digne de la vie éternelle. — S. JÉR. — On peut lui donner aussi ce sens contenu en peu de mots : Vous poussez les enfants à dire à leurs parents : Le don que j'allais offrir à Dieu, je le consacre à votre nourriture, et il est à votre usage, ô mon père et ma mère; et c'est comme s'il ajoutait : Non ! — LA GLOSE. — Ainsi, à cause de ce que lui persuadera votre avarice, cet enfant n'honorera ni son père ni sa mère. C'est pour cela qu'il ajoute : « Et il n'honorera ni son père ni sa mère. » C'est comme s'il disait : Vous persuadez ces principes pervers aux enfants, et c'est à cause de vous que le fils plus tard n'honorera ni son père ni sa mère ! C'est ainsi que vous avez fait servir ce commandement de Dieu sur les secours à donner aux parents à votre avarice et que vous l'avez ainsi annulé ! — S. AUG. — Le Christ nous montre ainsi avec évidence que telle est la loi de Dieu que l'hérétique blasphème, et que les Juifs ont leurs traditions, que l'Apôtre appelle fables profanes et contes de vieilles femmes, et qui sont étran-

<p>Dei, in lucra cederet sacerdotum. GLOSSA. Ut sit sensus : Quicumque (id est, quisquis vestrum, o juvenes, dixerit (id est, dicere poterit, vel dicet) patri vel matri : O pater, munus quod est ex me Deo jam devotum, proderit tibi; admirando : quasi diceret : Cedet in tuos usus : id est : Certe non debes sumere, ne sis reus sacrilegii. Vel potest legi per defectum, hoc modo : Quicumque dixerit patri, etc., subaudi, faciet Dei mandatum, vel complebit legem, vel erit dignus vita æterna. HIER. Potest autem et hunc breviter habere sensum. Compellitis, inquit, filios, ut dicant parentibus suis : Quodcumque donum oblaturus eram Deo, in tuos consumo cibos; tibi que</p>	<p>prodest, o pater et mater : quasi diceret : Non. GLOSSA. Et sic propter istas persuasiones avaritiæ vestræ, ille juvenis non honorificabit patrem et matrem : unde sequitur : Et non honorificabit patrem et matrem : quasi diceret : Vos filiis ista pessima suasistis; et propter hoc filius postea patrem et matrem non honorificabit; et ita mandatum Dei de sustentandis parentibus fecistis irritum propter traditionem vestram, scilicet avaritiæ vestræ servientes. AUG. contra adversarium legis et prophetarum (lib. 2, cap. 1). Evidenter autem hic Christus ostendit, et illam esse Dei legem quam hæreticus blasphematur, et Judæos habere suas traditiones a libris propheti-</p>
---	--

gères aux livres orthodoxes et prophétiques. — S. AUG. — Le Seigneur nous enseigne ici plusieurs choses : d'abord qu'il ne détournait pas les Juifs de leur Dieu ; et que, bien loin de violer lui-même ses commandements, il leur reprochait à eux-mêmes cette transgression, en n'invoquant ces préceptes que comme ayant été donnés par Moïse. — S. AUG. — Ou bien : « Le présent qui vient de moi vous sera utile ; » c'est-à-dire : Le présent que vous offrez pour moi vous regardera désormais : paroles qui signifient que les enfants n'avaient plus besoin des sacrifices de leurs parents, lorsqu'ils étaient arrivés à cet âge où ils pouvaient en offrir eux-mêmes. Les pharisiens les regardaient comme exempts de péché lorsque, arrivés à l'âge où ils pouvaient dire cela, ils le disaient et manquaient au respect et à l'honneur qu'ils devaient à leurs parents.

Hypocrites, Isaïe a bien prophétisé de vous, quand il a dit : Ce peuple m'honore des lèvres ; mais son cœur est loin de moi. Et c'est en vain qu'ils m'honorent, enseignant des maximes et des ordonnances humaines. Puis, ayant appelé le peuple, il leur dit : Ecoutez, et comprenez bien ceci : Ce n'est pas ce qui entre dans la bouche qui souille l'homme ; mais c'est ce qui sort de la bouche de l'homme qui le souille.

S. CHRYS. — Le Seigneur avait montré que les pharisiens n'étaient pas dignes d'accuser ceux qui transgressaient la tradition des anciens, alors qu'ils violaient eux-mêmes la loi de Dieu. Il établit en core cela par le prophète, et c'est pour cela qu'il dit : « Hypocrites, Isaïe a bien prophétisé de vous. — RÉMIG. — Hypocrite veut dire celui qui simule, c'est-à-dire celui qui exprime autre chose par son œuvre

cis et legitimis alienas, quas Apostolus appellat (1 *Timoth.*, 4) profanas fabulas et aniles. AUG. *contra Faustum* (lib. 16, cap. 24). Multa etiam nos hic Dominus docet, et Judæos a Deo suo se non avertere, et ejus mandata non tantum se non infringere, verum etiam illos a quibus infringentur arguere, et non nisi per Moysen ista mandasse. AUG., *De quæst. Evang.* (lib. 1, quæst. 15). Vel aliter : Munus quodcumque est ex me, tibi proderit, id est, munus quod offers causa mei, ad te jam pertinebit : quibus verbis significant filii, jam sibi non necesse esse parentum pro se oblationem, quod ad eam ætatem pervenissent, ut possent jam offerre pro se. In hac ergo ætate constitutos ut possent parentibus suis hoc dicere, cum hoc dixissent, negabant

pharisæi reos esse, si parentibus non præstarent honorem.

Hypocritæ, bene prophetavit de vobis Esaias dicens : Populus hic labiis me honorat, cor autem eorum longe est a me. Sine causa autem colunt me, docentes doctrinas et mandata hominum. Et convocatis ad se turbis, dixit eis : Audite et intelligite : non quod intrat in os coinquinat hominem, sed quod procedit ex ore, hoc coinquinat hominem.

CHRYS. (ut sup.). Monstraverat Dominus quod pharisæi non erant digni accusare transgredientes mandata seniorum, cum Dei legem destruerent : rursus autem demonstrat hoc ipsum et a propheta. Unde

que ce qu'il a dans le cœur. C'est avec raison qu'ils sont appelés hypocrites ceux qui, sous prétexte d'honorer Dieu, ne cherchaient qu'à accumuler des biens temporels. — RAB. — Isaïe a prévu l'hypocrisie des Juifs et les a vus combattant l'Évangile par leurs ruses; et c'est pour cela qu'il a dit au nom du Seigneur : « Ce peuple m'honore des lèvres. » — RÉMIG. — Le peuple juif paraissait s'approcher de Dieu et l'honorer par ses lèvres et sa bouche; car il se glorifiait de n'honorer qu'un seul Dieu. Cependant il s'éloigna de lui par son cœur; car après avoir vu des signes et des miracles, il ne voulut pas reconnaître sa divinité ni le recevoir. — RAB. — Ils l'honoraient des lèvres en disant : « Maître, nous savons que vous êtes vrai; » mais leur cœur se montra éloigné de lui, lorsqu'ils lui envoyèrent des hommes pour lui tendre des embûches et pour le prendre dans ses discours.

LA GLOSE (1). — Ou bien, ils l'honoraient, en recommandant des purifications extérieures; mais leur cœur se montrait loin de Dieu, en manquant à la pureté intérieure, qui est la véritable. Cet honneur qu'ils lui rendaient était inutile, et c'est pour cela qu'il ajoute : « Ils enseignent les doctrines et les commandements des hommes, et c'est en vain qu'ils m'honorent. » — RAB. — Ils n'auront pas de récompense avec de véritables adorateurs, enseignant des doctrines et des commandements humains, et négligeant ce qui vient de Dieu. — S. CHRYS. — Ayant chargé l'accusation contre les pharisiens du témoignage des prophètes, et ne les ayant pas ramenés, il ne s'adresse plus à eux, mais à la foule : « Et, ayant appelé la foule autour de lui, il lui dit : Entendez et com-

(1) C'est d'une manière plus explicite dans saint Anselme.

dicat : Hypocritæ, bene prophetavit de vobis Esaias, etc. RÉMIG. Hypocrita dicitur simulator, quia aliud opere simulat, et aliud corde gestat. Isti ergo bene hypocritæ dicuntur quia sub honore Dei, terrena sibi lucra accumulare cupiebant. RAB. Prævidit autem Esaias simulationes Judæorum, quod in dolo pugnarent contra Evangelium. Et ideo dixit ex persona Domini : Populus hic labiis me honorat, etc. RÉMIG. Judæorum namque populus labiis et ore Deo appropinquare et honorare eum videbatur, quia unius Dei cultum se habere gloriabatur; sed corde longe a Deo recessit, quia visis signis atque miraculis, nec Divinitatem ejus cognoscere, nec eum suscipere voluerunt. RABA. Item labiis eum honorabant, quando dicebant (Matth., 22) : Magister, scimus

quia verax es; sed cor eorum longe ab eo fuit, quando miserunt insidiatores, ut eum caperent in sermone. GLOSSA. Vel commendando exteriorem munditiam eum honorabant; sed dum interiori (quæ vera est) carebant, cor eorum longe erat a Deo; et illis talis honor inutilis erat : unde sequitur : Sine causa autem colunt me, docentes doctrinas et mandata hominum. RAB. Non enim habebunt mercedem cum veris cultoribus, docentes doctrinas et mandata hominum contemptis divinis.

CHRYS. (ut sup.). Augmentata ergo accusatione pharissæorum a testimonio Prophetæ, et illis non emendatis, jam eis non loquitur, sed turbis : unde dicit : Et convocatis ad se turbis, dixit eis : Audite et intelligite. Quia turbis dogma excelsum et

prenez. » Comme il va exposer à la foule une vérité sublime et pleine de sagesse, il ne se contente pas de l'énoncer; mais il lui prépare les voies, d'abord par ce soin et cet honneur qui s'adressent à la foule et que l'évangéliste exprime ainsi : « Et ayant convoqué auprès de lui la foule, » et ensuite par les circonstances dans lesquelles il se trouve; car ce n'est qu'après avoir ressuscité des morts et triomphé des pharisiens qu'il propose sa loi pour la faire plus facilement accepter. Il ne se contente pas d'appeler la foule, mais il la rend plus attentive, en disant : « Entendez et comprenez, » c'est-à-dire prêtez votre attention et élevez vos esprits jusqu'à mes paroles. Il ne dit pas : Il ne faut pas distinguer entre les mets; il n'ajoute pas que c'est à tort que Moïse l'a prescrit; mais, puisant son témoignage dans la nature même des choses, il parle par manière d'admonition et de conseil, et il dit : « Ce n'est pas ce qui entre dans la bouche qui souille l'homme. » Saint Jérôme porte *qui rend commun* (1). — S. JÉR. — Le mot *communicat* est un mot propre aux Écritures et qui ne s'emploie point dans le langage ordinaire. Le peuple des Juifs, qui se vantait d'être le partage de Dieu, appelait communs des mets ordinaires chez les autres nations : ainsi, de la viande de porc, de lièvre, et d'autres animaux qui n'ont pas le sabot fendu, qui ne ruminent pas, et, parmi les poissons, ceux qui n'ont pas d'écaillés. C'est pour cela que, dans les Actes des apôtres, il est écrit : « Ne regardez point comme commun ce que Dieu a sanctifié. » Ainsi, le mot commun, qui exprime ce qui était permis aux autres

(1) Saint Marc, 7, v. 15, porte le même sens, et c'est d'ailleurs la traduction du grec *κοινοῖ*, le sens est le même en traduisant par le mot *qui souille*, ou par un mot qui rappelle ce qu'ont de commun ou de vil les aliments dont il s'agit.

multa philosophia plenum propositurus erat, non simpliciter hoc enuntiat, sed susceptibilem facit sermonem : primo quidem honore et sollicitudine exhibita circa turbas; quod ostendit Evangelista, dicens : Et convocatis ad se turbis : deinde etiam susceptibilem facit sermonem ex tempore, quia post mortuos suscitatos, post victoriam contra pharisæos habitam, tunc legem proponit, ut facilis suscipiatur. Et non solum simpliciter turbas advocavit, sed etiam eas attentiores fecit in hoc quod dixit : Audite et intelligite, id est, attendite et erigimini mente ad hoc audiendum. Non autem dixit eis : Nihil est observatio escarum; neque quod Moyses male injunxerat; sed per modum admonitionis et consilii, a rerum ipsarum natura testimonium accipiens, ait :

Non quod intrat in os, coinquinat hominem, etc. Hieronymus habet, *communicat*. HIER. Verbum *communicat* proprie Scripturarum est, et publico sermone non teritur; populus autem Judæorum partem Dei se esse jactans, communes cibos vocat, quibus omnes utuntur homines; verbi gratia suillam carnem, lepores, et istiusmodi animalia, quæ ungulam non findunt, nec ruminant, nec squamosa in piscibus sunt : unde et in Actibus apostolorum scriptum est (cap. 10) : Quod Deus sanctificavit, tu ne commune dixeris; commune ergo quod cæteris hominibus patet, quasi non de parte Dei, pro immundo appellatur.

AUG. *contra Faustum* (lib. 6, cap. 7). Testamento autem veteri ubi carnales quidam cibi prohibentur, non est contraria

peuples, comme n'étant pas le partage de Dieu, doit être pris ici dans le sens d'impur. — S. Aug. — L'Ancien-Testament, qui défend certains mets, n'est nullement en opposition avec ce que le Seigneur dit ici : « Ce n'est pas ce qui entre dans la bouche qui souille, » et ce que dit l'Apôtre : « Tout est pur pour ceux qui sont purs, — toute créature de Dieu est bonne. » — Que les manichéens, s'ils le peuvent, comprennent bien que l'Apôtre a voulu parler des substances elles-mêmes. Les Écritures, pour établir certaines figures qui convenaient au temps, avaient considéré certains animaux comme impurs, non pas à cause de leur nature, mais à cause de la signification qui leur était attachée. Ainsi, par exemple, si l'on demande, à propos du porc ou de l'agneau, s'ils sont purs de leur nature, l'on peut répondre que « toute créature de Dieu est bonne. » Mais, à cause de certaines significations qui leur sont attachées, le porc est impur et l'agneau ne l'est pas; c'est comme pour les mots fou et sage : l'un et l'autre sont purs, si on les considère dans le son de la voix qui les exprime, et dans les lettres et dans les syllabes qui les composent; mais à cause de leur signification, l'un d'entre eux, le mot fou, peut être dit impur, non pas à cause de sa nature, mais à cause de ce qu'il signifie. Peut-être aussi que, dans l'ordre des figures, le porc est la même chose que le fou dans l'ordre des réalités. Ainsi, cet animal signifierait absolument la même chose que le mot de deux syllabes, le fou : la loi le répute immonde, parce qu'il ne rumine pas; ce qui forme sa nature, mais qui n'est nullement un vice en lui. Les hommes qui nous sont représentés impurs, et qui nous sont figurés par cet animal, le sont, non pas par nature, mais par leurs fautes, parce qu'après avoir reçu volontiers les paroles de

ista sententia, qua Dominus dixit : Non quod intrat in os coinquinat, etc., et qua Apostolus dicit (*ad Tit.*, 1) : Omnia munda mundis; et (1 *Timoth.*, 4) : Omnis creatura Dei bona est. Si possunt, Apostolum de ipsis dixisse naturis intelligant Manichæi; illas autem litteras propter quasdam præfigurationes temporis congruentes, animalia quædam (non natura, sed significatione) immunda dixisse. Itaque verbi gratia, si de porco et agno requiratur, utrumque natura mundum est, quia omnis creatura Dei bona est; quadam vero significatione agnus mundus, porcus immundus est; tanquam si stultum et sapientem diceris, utrumque hoc verbum natura vocis, et litterarum, et syllabarum, quibus constat, utique mundum est; significatione autem unum horum ver-

borum (quod dicitur stultus) immundum dici potest; non natura sui, sed quoniam quoddam immundum significat. Et fortasse quod est in rerum figuris porcus, hoc est in rerum genere stultus; et tam illud animal quam istæ duæ syllabæ (quod dicitur stultus) quoddam unum idemque significant : immundum quippe illud animal in lege positum est, eo quod non ruminet; non autem hoc ejus vitium, sed natura est. Sunt autem homines qui per hoc animal significantur immundi proprio vitio, non natura, qui cum libenter audiant verba sapientiæ, postea de his omnino non cogitant. Quod enim utile audieris, velut ab intestino memoriæ tanquam ad os cogitationis recordandi dulcedine revocare, quid aliud est quam spiritualiter ruminare? Quod qui non

sagesse, ils les foulent aux pieds par leur négligence. Les choses utiles que vous aurez entendues, si vous les rappelez par votre souvenir et que vous en reportiez la douceur dans la bouche de la pensée, que faites-vous en cela, si ce n'est ruminer en votre esprit? Ce sont ceux qui n'agissent pas ainsi qui nous sont représentés sous la figure du porc. Cette multitude de choses qui nous sont figurées, ou par les paroles révélées ou par les observances figuratives, émeuvent nos âmes utilement et suavement. Une multitude de ces choses ont été présentées au peuple primitif non-seulement à sa mémoire, mais encore pour être observées par lui. C'était alors le temps où il fallait non-seulement figurer par les paroles, mais encore par les faits, les choses qui devaient être postérieurement révélées. Lorsque plus tard elles ont été révélées par le Christ et en le Christ, elles n'ont pas été imposées comme un joug à la pratique des nations; cependant l'autorité des prophètes n'a point perdu sa valeur. Je demande aux manichéens si cette sentence du Seigneur, que ce qui entre dans la bouche de l'homme ne le souille pas, est vraie ou fausse: s'ils prétendent qu'elle est fausse, pourquoi leur docteur Adimantus, qui l'attribue au Christ, s'en sert-il, comme d'objection contre l'Ancien-Testament? si elle est vraie, comment admettent-ils, malgré elle, que la nourriture souille l'homme?

S. JÉR. — Que le lecteur attentif se lève ici et nous dise: « Si ce qui entre dans la bouche de l'homme ne le souille pas, pourquoi ne pas manger des viandes offertes aux idoles? » Qu'il sache que les aliments et toute créature de Dieu sont purs par eux-mêmes; mais que l'invocation des idoles et des démons les fait impurs pour ceux qui mangent avec remords ces viandes immolées aux idoles, et que c'est leur conscience

faciunt, illorum animalium genere figurantur: hæ autem multitudines rerum in locutionibus vel observationibus figuratis rationales mentes utiliter et suaviter movent: sed priori populo multa talia, non tantum audienda, verum etiam observanda præcepta sunt. Tempus enim erat quo, non tantum dictis, sed etiam factis prophetari oportebat ea quæ posteriore tempore fuerant revelanda; quibus per Christum atque in Christo revelatis, fidei gentium onera observationum non sunt imposita; prophetiæ tamen est auctoritas commendata. Requiro autem a Manichæis utrum ista Domini sententia (qua dixit non inquinari his hominem quæ in os ejus intrant) vera aut

falsa sit: si falsam dicunt, cur eorum doctor Adimantus a Christo prolatam dicens, ad expugnandum vetus Testamentum objecit? Si autem vera est, cur adversus eam credunt se coinquinari?

HIER. Opponat autem prudens lector, et dicat: Si quod intrat in os non coinquinat hominem, quare idolothytis non vescimur? Sciendum igitur quod ipsi quidem cibi et omnis Dei creatura per se munda sit, sed idolorum et dæmoniorum invocatio ea facit immunda; apud eos scilicet qui cum conscientia idoli idolothytum manducant, et conscientia eorum cum sit infirma, polluitur; ut Apostolus dicit (1 *Timoth.*, 8). RÆMIG. Quicumque autem tantæ fidei est ut

qui, à cause de son infirmité, est souillée. Ainsi le dit l'Apôtre. — RÉMIG. — Que celui-là donc dont la foi est assez grande pour comprendre que ce qui vient de Dieu ne peut être souillé en aucune manière, que celui-là sanctifie sa nourriture par la prière et la parole de Dieu, et qu'il mange ce qu'il voudra, à moins, toutefois, que la liberté de sa conduite ne soit un scandale pour les personnes faibles, ainsi que le dit l'Apôtre plus haut.

Alors ses disciples, s'approchant, lui dirent : Savez-vous bien que les pharisiens, ayant entendu ce que vous venez de dire, s'en sont scandalisés? Mais il répondit : Toute plante que mon père céleste n'a point plantée sera arrachée. Laissez-les; ce sont des aveugles qui conduisent des aveugles : que si un aveugle conduit un autre aveugle, ils tombent tous deux dans la fosse.

S. JÉR. — Par une seule parole du Sauveur, toute superstition ju daïque, à l'égard de leurs observances légales, a été détruite. Les Juifs faisaient consister leur religion à rejeter telle nourriture et à accepter telle autre. — S. CHRYS. — Les pharisiens, après avoir entendu ce qui vient d'être dit, n'ajoutèrent plus rien pour le contredire, parce qu'il les avait vivement convaincus, non-seulement en les réfutant, mais encore en dévoilant leurs fourberies. Cependant ils furent scandalisés : « Alors les disciples s'approchant lui dirent : Vous savez que les pharisiens, après avoir entendu ces paroles, ont été scandalisés. » — S. JÉR. — Comme souvent le mot scandale est employé dans l'Écriture, il nous faut dire en peu de mots ce qu'il signifie. Nous pouvons y voir une pierre d'achoppement, une ruine ou un choc des pieds. Lors donc que nous lisons : « Quiconque aura scandalisé, » nous devons l'entendre

intelligat creaturam Dei nullo modo inquinari posse, sanctificetur cibus per verbum Dei et orationem, et comedat quicquid vult; ita tamen quod hæc licentia offendiculum non fiat infirmis, ut Apostolus dicit (ubi sup.).

Tunc accedentes discipuli ejus dixerunt ei : Scis quia pharisæi, audito hoc verbo, scandalizati sunt? At ille respondens ait : Omnis plantatio quam non plantavit Pater meus cælestis, eradicabitur; sinite illos, cæci sunt, et duces cæcorum; cæcus autem si cæco ducatum præstet, ambo in foveam cadunt.

HIER. Ex uno sermone Domini omnis

superstitio observationum judaicarum fuerat elisa, qui in cibis sumendis abominandisque religionem suam sitam arbitrantur. CHRYS. (ut sup.). Præmissa itaque cum audissent pharisæi, nihil contradixerunt illi (quia vehementer eos convicerat; non redarguendo solum, sed et dolum illorum propalando), sed scandalizati sunt (pharisæi scilicet, non autem turbæ) : unde dicitur : Tunc accedentes discipuli ejus dixerunt ei : Scis quia pharisæi, audito hoc verbo, scandalizati sunt? HIER. Quia crebro teritur in ecclesiasticis Scripturis scandalum, breviter dicendum est quid significat scandalum; nos offendiculum vel ruinam et impactionem pedis possumus dicere. Quando ergo legimus : Quicumque scandalizaverit, hoc in-

ainsi : Celui qui, par sa parole ou son action, aura offert une occasion de ruine.

S. CHRYS. — Le Christ ne détruit pas le scandale des pharisiens, mais il ne fait que redoubler ses reproches. « Et, répondant, il dit : Toute plantation que n'a pas plantée mon Père du ciel sera déracinée. » Les manichéens prétendent que ceci a été dit de la loi ; mais ils se réfutent eux-mêmes. Car si cela avait été dit de la loi, comment aurait-il pu plus haut combattre pour la loi, en disant : « Pourquoi transgressez-vous la loi de Dieu, à cause de votre tradition ? » Comment aurait-il pu aussi citer le prophète ? Si c'est Dieu qui a dit : « Honorez votre père et votre mère, » comment ces paroles, qui sont dans la loi de Dieu, peuvent-elles ne pas être sa plantation ? — S. HIL. — En disant toute plantation qui n'est pas du Père, il leur enseigne que toute tradition humaine qui sert de prétexte à la violation de la loi doit être déracinée et rejetée. — RÉMIG. — Toute fausse doctrine, toute observance superstitieuse ne peut pas rester, pas plus que ses auteurs ; et comme elle ne vient pas du Père, elle sera déracinée avec eux ; il ne sera laissé que celle qui vient de Dieu le Père. — S. JÉR. — Est-ce qu'elle sera déracinée aussi, cette plantation de laquelle l'Apôtre a dit : « J'ai planté, Apollon a arrosé ? » Mais la question est résolue par ce qui suit : « C'est Dieu qui a donné l'accroissement. » L'Apôtre n'a-t-il pas dit, lui : « Vous êtes l'agriculture de Dieu, vous êtes le bâtiment de Dieu, » et, dans le même endroit : « Vous êtes les coopérateurs de Dieu » (1) ? S'ils sont ses coopérateurs, c'est donc avec ses coopérateurs

(1) La Vulgate porte les *adjuteurs de Dieu*, mais le mot *coopérateur* est la traduction du grec *συνεργοί*.

telligimus : Qui dicto vel facto occasionem ruinæ dederit.

CHRYS. (ut sup.). Christus autem non solvit pharisæorum scandalum, sed magis eos increpavit : unde sequitur : At ille respondens ait : Omnis plantatio quam non plantavit Pater meus cœlestis, eradicabitur : hoc autem Manichæi de lege dictum esse dicunt : sed confutant eos quæ antea dicta sunt ; si enim de lege dixisset, qualiter superius pro lege pugnasset, dicens : Quare transgredimini mandatum Dei propter traditionem vestram ? Qualiter etiam prophetam induxisset in medium ? Si etiam Deus dixit : Honora patrem et matrem, qualiter hoc quod in lege dictum est, non est Dei plantatio ? HILAR. (can. 14, ut

sup.). Dicens ergo : Omnem plantationem quæ non a Patre sit, eradicandam docet traditionem hominum et eruendam, cujus favore legis præcepta transgressi sunt. RÉMIG. Omnis etiam falsa doctrina et superstitiosa observatio cum auctoribus permanere non potest ; et quia a Deo Patre non est, cum eisdem eradicabitur : illa ergo sola permanebit quæ a Deo Patre est. JÉR. Nunquid ergo eradicabitur et illa plantatio de qua Apostolus ait (1 *Corinth.*, 3) : Ego plantavi, Apollon rigavit ? Sed solvitur questio ex eo quod sequitur : Deus autem incrementum dedit. Dicit et ipse (ubi sup.) : Dei agricultura, Dei œdificatio estis ; et in eodem loco : Cooperatores Dei sumus : si autem cooperatores, igitur plantante Paulo

que Dieu plante et arrose, avec Paul qui plante et avec Apollon qui arrose. Ceux qui affirment qu'il est des natures diverses (1) abusent de ce passage en disant : « Si la plantation que n'a pas faite le Père sera déracinée, donc celle qu'il aura faite ne peut pas être déracinée. » Mais qu'ils entendent Jérémie dire : « Je vous ai plantées vignes vraies ; comment avez-vous changé en l'amertume d'une origine étrangère ? » Dieu a planté, et personne ne peut déraciner ce qu'il a planté ; mais, comme cette plantation a ses racines dans le libre arbitre, personne ne pourra la déraciner, si elle ne lui donne son consentement. — LA GLOSE. — Ou bien cette plantation signifie les docteurs de la loi avec leurs disciples, qui n'avaient pas le Christ pour fondement. Il ajoute pourquoi ils doivent être déracinés : « Laissez-les, ils sont aveugles et guides d'aveugles. » — RAB. — Ils sont aveugles, c'est-à-dire privés de la lumière des commandements de Dieu ; et ils sont guides d'aveugles, parce qu'ils entraînent les autres dans le précipice, et, errants, ils jettent les autres dans l'erreur. C'est pour cela qu'il ajoute : « Si un aveugle prête sa conduite à un autre aveugle, tous les deux tombent dans la fosse. — S. JÉR. — C'est ce que l'Apôtre avait commandé : « Évitez l'homme hérétique après une première et deuxième correction, ayant ainsi constaté sa perversité. » C'est dans ce sens que le Sauveur nous ordonne de laisser les docteurs pervers à leur liberté, sachant qu'ils pouvaient difficilement être entraînés de nouveau vers la vérité.

Pierre, prenant la parole, lui dit : Expliquez-nous cette parabole. Et Jésus lui répondit : Quoi ! êtes-vous encore vous-mêmes sans intelligence ? Ne comprenez-vous pas que tout ce qui entre dans la bouche descend dans le

(1) C'est-à-dire bonnes ou mauvaises par le fait de leur création.

et rigante Apollo, Deus cum cooperatibus suis plantat et rigat. Abutuntur autem hoc loco qui diversas naturas introducunt, dicentes : Si plantatio quam non plantavit Pater eradicabitur, ergo quam ille plantavit non potest eradicari. Sed audiant illud Hieremias (cap. 2) : Ego vos plantavi vineam veram ; quomodo versi estis in amaritudinem vitis alienæ ? Plantavit quidem Deus, et nemo potest eradicare plantationem ejus. Sed quoniam ista plantatio in voluntate proprii arbitrii est, nullus alius eam eradicare poterit, nisi ipsa tribuerit assensum. GLOSSA [interlin.]. Vel plantatio ista doctores legis significat cum sequacibus suis qui Christum non habebant fundamentum.

Quare autem sunt eradicandi subditur :

Sinite illos : cæci sunt, et duces cæcorum. RAB. Cæci quidem sunt, id est, luce mandatorum Dei privati : et sunt duces cæcorum, quia alios in præcipitium trahunt ; errantes, et in errorem mittentes (2 *Timoth.*, 3) ; unde subditur : Cæcus autem si cæco ducatum præstet, ambo in foveam cadunt. HIER. Hoc etiam est quod Apostolus præceperat (*ad Titum*, 3) : Hæreticum hominem post primam et alteram correctionem devita ; sciens quod sit perversus hujusmodi. In hunc sensum et Salvator præcipit doctores pessimos dimitte-dos arbitrio suo : sciens eos difficulter ad veritatem posse retrahi.

Respondens autem Petrus, dixit ei : Edisserere

ventre, et est jeté ensuite au lieu secret? Mais ce qui sort de la bouche part du cœur, et c'est ce qui rend l'homme impur. Car c'est du cœur que partent les mauvaises pensées, les meurtres, les adultères, les fornications, les larcins, les faux témoignages, les blasphèmes et les médisances. Ce sont là les choses qui rendent l'homme impur. Mais de manger sans avoir lavé ses mains, ce n'est point ce qui rend un homme impur.

RÉMIG. — Le Seigneur avait l'habitude de parler en paraboles; c'est pour cela que Pierre, après avoir entendu ceci : « Ce qui entre dans la bouche ne souille pas l'homme, » pensa que c'était une parabole, et c'est pour cela qu'il l'interrogea en cette manière : « Pierre répondant lui dit : Expliquez-nous la parabole; » et, comme il avait parlé au nom des autres, le Seigneur fit tomber en même temps son reproche sur lui et sur les autres : il dit : Et vous aussi vous êtes aussi sans intelligence. — **S. JÉR.** — Le Seigneur lui reproche d'avoir regardé comme une parabole ce qui était d'une clarté évidente; ce qui nous montre que l'auditeur qui veut entendre avec clarté ce qui est obscur, ou traite comme obscur ce qui est dit clairement, est un auditeur fautif. — **S. CHRYS.** — Ou bien le Seigneur le réprimande, non pas parce qu'il questionnait à cause d'un doute, mais parce qu'il partageait le scandale des pharisiens. La foule n'avait pas compris ce qu'avait dit le Sauveur; les disciples, eux, avaient été scandalisés. Auparavant, ils l'avaient interrogé comme de la part des pharisiens; mais entendant ces choses élevées : « Toute plantation que mon Père n'a pas plantée sera déracinée, etc., » ils arrêtaient leurs questions. Mais Pierre, qui partout était ardent, ne se tait pas ainsi. Le Seigneur le réprimande et motive ainsi son reproche : « Vous ne comprenez pas que tout ce qui entre

nobis parabolam istam. At ille dixit : Adhuc et vos sine intellectu estis? Non intelligitis quia omne quod in os intrat, in ventrem vadit, et in secessum emittitur? Quæ autem procedunt de ore, de corde exeunt, et ea coinquinant hominem. De corde enim exeunt cogitationes malæ, homicidia, adulteria, fornicationes, furta, falsa testimonia, blasphemias. Hæc sunt quæ coinquinant hominem. Non lotis autem manibus manducare, non coinquinat hominem.

RÉMIG. Consueverat Dominus parabolice loqui, et ideo Petrus cum audisset : Quod intrat in os, non coinquinat hominem, putavit illum parabolice fuisse locutum : et ideo interrogavit, ut subditur : Respondens

autem Petrus, dixit ei : Edissero nobis parabolam; et quia ex persona cæterorum dixerat, idcirco simul cum aliis a Domino reprehensus est : unde sequitur : At ille dixit : Adhuc et vos sine intellectu estis? **HIER.** Corripitur autem a Domino quare parabolice dictum putet, quod perspicue locutus est. Ex quo animadvertimus vitiosum esse auditorem qui obscura manifeste, aut manifeste dicta, obscure velit intelligere. **CHRYS.** in homil. (52, ut sup.). Vel ideo Dominus increpat eum, quia non erat ex incertitudine quod quæsierat, sed ex scandalo quo scandalizatus erat. Turbæ enim non intellexerant quod dictum erat; discipuli autem scandalizati fuerant : unde a principio quasi pro pharisæis interrogare volebant, sed quia audierant eum magna

dans la bouche descend dans le ventre, et est jeté ensuite aux lieux secrets ?

S. JÉR. — Cette parole du Seigneur l'a fait calomnier par quelques-uns, prétendant qu'il ne connaissait pas les lois physiques de notre être, à cause qu'il dit ici que les aliments descendent dans le ventre et sont jetés par la digestion dans le lieu secret, tandis que les mets que l'on a pris sont distribués aussitôt dans tous les membres, et dans les veines, dans les nerfs et jusque dans la moelle des os. Mais il faut savoir qu'une humeur légère, une substance liquide, lorsqu'elle a été digérée, et comme cuite dans les veines et dans les membres, est rejetée dans les parties inférieures par les ressorts secrets du corps, que les Grecs appellent *poros*, et puis qu'elle va dans l'endroit secret. —

S. AUGUSTIN. — Les aliments, après qu'ils ont été dissous et qu'ils ont perdu leur forme, se mêlent à toute la charpente du corps ; dissous, ils restaurent après avoir reçu une nouvelle forme convenable à cette destination. Un mouvement de la vie les discerne en quelque chose et prend, pour élever l'édifice visible du corps, ce qui convient à ce but ; ceux qui ne peuvent lui convenir pour cela, il les rejette par des routes destinées à les rejeter. Une partie, la plus grossière, est rendue à la terre pour s'y transformer en de nouvelles formes ; une autre est exhalée par tout le corps ; une autre reçoit les nombres cachés de tout l'animal, et est destinée à la génération.

S. CHRYS. — Lorsque le Seigneur dit ces choses, il répond encore à ses disciples selon l'infirmité du judaïsme ; il dit que la nourriture s'en va et ne reste pas, quoique, en restant, elle ne pût souiller la

dicentem : Omnis plantatio quam non plantavit Pater meus, eradicabitur, etc., repressi fuerunt. Sed Petrus, qui ubique fervens erat, neque ita silet ; quem Dominus increpat, et increpationi rationem addidit, dicens : Non intelligitis quia omne quod in os intrat, in ventrem vadit, et in secessum emittitur ?

HIER. Ex hac sententia quidam calumniantur quod Dominus physicæ disputationis ignarus, putet omnes cibos in ventrem ire et in secessum digeri, cum statim infusæ escæ per artus, et venas, ac medullas, nervosque fundantur. Sed sciendum quod tenuis humor et liquens esca, cum in venis et artubus concocta fuerit et digesta, per occultos meatus corporis (quos Græci poros vocant) ad inferiora dilabitur, et in secessum vadit. AUG., *De vera Relig.* (cap. 40).

Alimenta carnis corrupta (id est, amittentia formam suam) in membrorum fabricam migrant ; et corrupta reficiunt, in aliam formam per convenientiam transeuntia ; et per vitalem motum dijudicantur quodam modo, ut ex eis in structuram hujus pulchri visibilis quæ apta sunt, assumantur ; non apta vero, per congruos meatus abjiciantur ; quorum aliud fœculentissimum redditur terræ ad alias formas assumendas ; aliud per totum corpus exhalat ; aliud totius animalis latentes numeros accipit, et inchoatur in prolem.

CHRYS. (ut sup.). Cum autem hoc Dominus dicit, adhuc discipulis secundum judaicam infirmitatem respondet : dicit enim quoniam cibus non manet, sed egreditur ; quamvis etsi maneret, non faceret immundum : sed nondum hæc audire poterant :

corps. Mais ils ne pouvaient pas encore entendre cette véritable doctrine. C'est pour cela que Moïse leur avait dit de se considérer comme impurs, tant que la nourriture serait en eux, et leur avait ordonné de se laver et de se purifier le soir, comme étant le moment de la digestion et le moment où le corps se débarrasse de la nourriture. — S. AUG. — Le Seigneur a embrassé deux choses différentes sous le même nom de bouche, le corps et le cœur. Dans ces paroles : « Tout ce qui entre dans la bouche, » il est clair qu'il parle de la bouche du corps, tandis qu'il parle de la bouche du cœur dans le passage suivant : « Ce qui procède de la bouche sort du cœur, et c'est cela qui souille l'homme. » — S. CHRYS. — Ce qui est intérieur et dans le cœur reste dans l'homme ; et non-seulement ce qui reste, mais encore ce qui sort, peut souiller. Bien plus, c'est surtout en sortant qu'il souille davantage, et c'est pour cela qu'il ajoute : « Du cœur sortent les mauvaises pensées ; » il en parle en premier lieu, parce que cela était le vice des Juifs qui lui tendaient des embûches. — S. JÉR. — Ce qu'il y a de principal dans l'homme, le Christ ne le place pas, ainsi que Platon, dans le cerveau, mais dans le cœur. On doit blâmer ceux qui disent : Que les pensées sont suggérées par le diable et ne viennent pas de leur propre volonté : le diable peut aider et animer les mauvaises pensées, mais ne peut pas en être l'auteur. Si cet ennemi, qui va toujours par embûches, allume à son foyer la flamme légère de nos pensées, nous ne devons pas en conclure qu'il approfondit les choses cachées de notre cœur, mais qu'il a conjecturé ce qui se passe à l'intérieur par la tenue et les mouvements du corps. Ainsi, par exemple, s'il nous voit regarder souvent une belle femme, il comprend que notre cœur a été percé par nos yeux de la flèche de l'amour.

propter hoc autem Moyses tantum tempus dicit esse immundos, quantum cibus intus manet : in vespere enim jubet lavari et mundum esse, quasi tempus digestionis et egestionis dimetiens. AUG., 15 (*De Trin.*, cap. 18). Duo autem quædam hominis ora Dominus complexus est, unum corporis, aliud cordis : nam cum dicit : Omne quod in os intrat, etc., apertissime demonstravit os corporis ; ad in eo quod sequitur, os cordis ostendit, dicens : Quæ autem procedunt de ore, de corde exeunt, et ea coinquant hominem. CHRYS. (ut. sup.). Quæ enim cordis sunt intus, in homine manent, et exeuntia inquinant non manentia solum ; imo tunc magis, cum exierint : unde sub-

jungit : De corde enim exeunt cogitationes malæ : quas primo ponit, quod hoc erat judaicum vitium, qui scilicet insidiabantur. HIER. Principale igitur animæ, non secundum Platonem in cerebro est, sed juxta Christum in corde ; et arguendi sunt ex hac sententia, qui cogitationes a diabolo immittere putant, et non ex propria nasci voluntate. Diabolus adjutor esse et incensor (sive incentor) malarum cogitationum potest, auctor esse non potest ; si autem semper in insidiis positus, levem cogitationum nostrarum scintillam suis fomitibus inflammaverit, non debemus opinari cum quæque occulta cordis rimari, sed ex corporis habitu et gestibus æstimare quid veræmus

LA GLOSE (1). — Des pensées mauvaises viennent aussi les mauvaises actions et les mauvaises paroles défendues par la loi. Et c'est pour cela qu'il ajoute les homicides, que la loi défend en disant : Vous ne tuerez pas; les adultères et les fornications, comprises sous cette prohibition : Vous ne commettrez point d'adultère; les vols, défendus par celle-ci : Vous ne volerez pas; les faux témoignages, contraires à ce commandement : Vous ne ferez pas de faux témoignage contre votre frère; les blasphèmes, contraires à celui-ci : Vous ne prendrez pas le nom de Dieu en vain.

RÉMIG. — C'est après avoir nommé les vices qui sont défendus par la loi divine que le Seigneur ajoute cette parole remarquable : « Voilà ce qui souille l'homme, » c'est-à-dire qui le rend immonde et impur.—

LA GLOSE (2). — Et comme ces paroles du Seigneur ont leur origine dans la méchanceté des pharisiens qui préféraient leurs traditions aux préceptes divins, il conclut en montrant l'inconvenance d'une semblable tradition : « Ce n'est pas de manger avec les mains non lavées qui souille l'homme. » — S. CHRYS. — Il ne dit pas : Ce n'est pas de manger les mets défendus par la loi qui souille l'homme, pour qu'on ne pût pas contredire sa parole; mais il conclut en reproduisant ce qui était en question.

Jésus, étant parti de ce lieu, se retira du côté de Tyr et de Sydon; et une femme chananéenne, qui était sortie de ce pays-là, s'écria en lui disant :

{1} Ce n'est ni dans la Glose actuelle ni dans saint Anselme.

{2} Ce n'est ni dans la Glose, ni dans saint Anselme, ni dans un autre commentaire que nous possédions.

intrinsicus. Verbi gratia : si pulchram mulierem nos crebro viderit inspicere, intelligit cor ab oculis amoris jaculo vulneratum.

GLOSSA. Ex cogitationibus autem malis proveniunt et mala facta, et mala verba, quæ lege prohibentur : unde subdit, homicidia; quæ prohibentur illo legis præcepto : Non occides; adulteria et fornicationes, quæ intelliguntur, prohiberi illo præcepto : Ton mæchaberis; furta, quæ prohibentur illo præcepto : Non furtum facies; falsa testimonia, contra illud præceptum : Non dices adversus proximum tuum falsum testimonium; blasphemias, contra illud præceptum : Non assumes nomen Dei tui in vanum.

RÉMIG. Nominatis autem vitis quæ divina lege prohibentur, pulchre Dominus

subjungit : Hæc sunt quæ coinquant hominem, id est, immundum et impurum reddunt. GLOSSA. Et quia hujusmodi verba Domini ex pharisæorum nequitia occasionem sumpserant, qui traditiones suas divinis præceptis præferebant, consequenter concludit inconvenientiam traditionis præmissæ dicens : Non lotis autem manibus manducare, non coinquant hominem. CHRYS. (ut sup.). Non autem dixit : Escas in lege prohibitas manducare, non coinquant hominem, ut non possent illi contradicere; sed concludit de illo de quo disputatio erat.

Et egressus inde Jesus, recessit in partes Tyri et Sidonis. Et ecce mulier Chananæ a finibus illis egressa clamavit, dicens ei : Misere mei, Domine, fili David; filia mea

Seigneur, fils de David, ayez pitié de moi; ma fille est misérablement tourmentée par le démon. Mais il ne lui répondit pas un seul mot; et ses disciples, s'approchant de lui, le priaient en lui disant: Accordez-lui ce qu'elle demande, afin qu'elle s'en aille, parce qu'elle crie après nous. Il leur répondit: Je n'ai été envoyé qu'aux brebis de la maison d'Israël qui se sont perdues. Mais elle s'approcha de lui, et l'adora, en lui disant: Seigneur, assistez-moi. Il lui répondit: Il n'est pas juste de prendre le pain des enfants, et de le donner aux chiens. Elle répliqua: Il est vrai, Seigneur; mais les petits chiens mangent au moins des miettes qui tombent de la table de leurs mattres. Alors Jésus, lui répondant, lui dit: O femme, votre foi est grande: qu'il vous soit fait comme vous le désirez. Et sa fille fut guérie à l'heure même.

S. JÉR. — Laissant là les Juifs, et les pharisiens, et les calomnieux, le Sauveur passe dans le pays de Tyr et de Sidon pour guérir les Tyriens et les Sidoniens: « Et Jésus, étant parti de là, se retira dans le pays de Tyr et de Sidon. »

RÉMIG. — Tyr et Sidon furent des villes habitées par les Gentils: Tyr était la métropole (1) des Chananéens; Sidon était sur leur frontière du côté du nord. — S. CHRYS. — Il faut remarquer que c'est au moment qu'il arrache les Juifs à cette observance sur la nourriture, que c'est à ce moment-là qu'il ouvre la porte aux Gentils. C'est ainsi que Pierre reçut l'ordre de ne pas tenir compte de cette observance, et qu'il fut envoyé immédiatement à Corneille. Si quelqu'un demande pourquoi, après avoir dit à ses disciples de ne pas aller par les chemins qui conduisent aux Gentils, il a été lui-même dans ces chemins,

(1) Des mots grecs μέτρον, mesure, et πόλις, ville: nom appliqué aux villes qui étaient comme la mesure, c'est-à-dire la direction des autres villes. Le nom a été réservé depuis à celles où habitait un prince de la hiérarchie ecclésiastique.

male a dæmonio vexatur. Qui non respondit ei verbum. Et accedentes discipuli ejus, rogabant eum dicentes: Dimitte eam, quia clamat post nos. Ipse autem respondens ait: Non sum missus nisi ad oves quæ perierunt domus Israel. At illa venit et adoravit eum dicens: Domine, adjuva me. Qui respondens ait: Non est bonum sumere panem filiorum, et mittere canibus. At illa dixit: Etiam, Domine; nam et catelli edunt de micis quæ cadunt de mensa dominorum suorum. Tunc respondens Jesus, ait illi: O mulier, magna est fides tua; fiat tibi sicut vis. Et sanata est filia ejus ex illa hora.

HIER. Scribis, et pharisæis, et calumniatoribus derelictis, transgreditur in partes

Tyri et Sidonis, ut Tyrios Sidoniosque curaret; et ideo dicitur: Et egressus inde Jesus, secessit in partes Tyri et Sidonis. RÉMIG. Tyrus et Sidon civitates fuero Gentilium: nam Tyrus metropolis fuerat Chananæorum; Sidon, terminus Chananæorum, respiciens ad Aquilonem. CHRYS., in hom. (13, in Matth.). Considerandum autem quod quando ab escarum observatione Judæos eripuit, tunc et gentibus januam aperuit: sicut et Petrus prius in visione jussus est hanc legem solvere, et post ad Cornelium mittitur (cap. 10): si quis autem quærat: Cum discipulis suis dixerit: In viam gentium ne abieritis, qualiter hanc ambulat viam? Primum quidem illud dicemus, quia non erat obnoxius præcepto quod discipulis dederat; secundo autem, quia neque ut

nous répondrons d'abord qu'il n'était pas astreint aux préceptes qu'il donnait à ses disciples, et ensuite qu'il n'y alla pas pour y prêcher, mais pour s'y cacher, ainsi que le dit saint Marc dans son chapitre vii. — RÉMIG. — Il y alla pour guérir les habitants de Tyr ou de Sidon, ou bien pour guérir la fille de cette femme, et afin de condamner la méchanceté des scribes et des pharisiens par la comparaison de sa foi. C'est de cette femme dont il est ainsi parlé : « Voici qu'une femme chananéenne, qui était sortie de ce pays. » — S. CHRYS. » — L'évangéliste dit qu'elle était Chananéenne, pour montrer l'influence qu'exerçait le Christ en se présentant. Les Chananéens, en effet, qui avaient été chassés de la Judée afin qu'ils n'en pervertissent pas les habitants, se montrent ici plus sages qu'eux, en sortant de leurs frontières et en s'approchant du Christ. Or, cette femme, en s'approchant, ne demande pas autre chose que la miséricorde : « Elle s'écria en disant : Ayez pitié de moi, Seigneur, fils de David. »

LA GLOSE (1). — La grande foi de la Chananéenne nous est marquée ici : elle croit Dieu là où elle nomme le Seigneur ; l'homme, là où elle dit fils de David. Elle ne demande rien au nom de ses mérites et invoque la seule miséricorde de Dieu, en disant : Ayez pitié. Elle ne dit pas : Ayez pitié de ma fille, mais : Ayez pitié de moi ; car la douleur de la fille est la douleur de la mère. Pour l'exciter davantage à la compassion, elle lui raconte toute sa douleur : « Ma fille est tourmentée par le démon. » Par ces paroles, elle découvre le mal au médecin, sa grandeur et sa qualité : sa grandeur, en disant : Elle est tourmentée cruellement ; sa qualité, en disant : par le démon. — S. CHRYS. (2). —

(1) Ce n'est ni dans la Glose ni dans saint Anselme.

(2) C'est à tort qu'auparavant ce passage était mis sous le nom d'Origène.

prædicaturus abiit, unde et Marcus dicit capite 7, quoniam occultavit seipsum.

RÉMIG. Ivit autem ut Tyrios Sidoniosque curaret, sive ut hujus mulieris filiam liberaret a dæmonio; quatenus per ejus fidem, scribarum et pharisæorum nequitiam condemnaret : de qua quidam muliere subditur : Ecce mulier Chananæa a finibus illis egressa, etc. CHRYS. (ut sup.). Dicit autem Evangelista esse Chananæam, ut ostendat virtutem præsentis Christi : Chananæi enim, qui expulsi fuerant ut non perverterent Judæos, hi Judæis apparuerunt prudentiores ; ut exirent a terminis suis, et accederent ad Christum. Cum autem hæc mulier accessisset, nihil aliud quam mise-

ricordiam poposcit : unde sequitur : Clamavit dicens ei : Miserere mei, Domine, fili David. GLOSSA. Magna fides Chananææ hic notatur : Deum credit, ubi Dominum vocat; hominem, ubi dicit filium David. Nihil ex merito postulat, sed solam misericordiam Dei efflagitat, dicens : Miserere. Nec dicit : Miserere filiæ, sed, miserere mei : quia dolor filiæ dolor est matris : et ut magis eum ad compassionem moveat, totum ei dolorem enarrat : unde sequitur : Filia mea male a dæmonio vexatur : in quo vulnera medico detegit, et magnitudinem, et qualitatem morbi ; magnitudinem, cum dicit : Male vexatur ; qualitatem, cum dicit : A dæmonio.

Voyez la sagesse de cette femme ! Elle ne va pas aux hommes, elle ne cherche pas de vains pansements ; mais laissant là toutes les superstitions diaboliques, elle vient au Seigneur. Elle ne demande pas Jacques, elle ne prie pas Jean, elle ne s'approche pas de Pierre ; mais forte de la protection du repentir qu'elle trouve en elle-même, elle va seule au Seigneur.

Mais remarquez sa manière, qui n'a pas d'antécédents : elle demande, elle produit sa douleur en cris ; et l'ami des hommes, Dieu, ne lui répond pas une parole. C'est ce qui est dit dans l'Évangile : « Il ne lui répondit pas une parole. »—S. JÉR.—Ce n'est point par un orgueil semblable à celui des pharisiens, ce n'est point par une arrogance semblable à celle des scribes ; mais c'est pour ne pas se montrer en contradiction lui-même avec cette parole qu'il a dite : « Vous n'irez pas dans le chemin des Gentils. » Il ne voulait pas offrir une occasion à la calomnie, et il réservait au temps de sa passion et de sa résurrection l'accomplissement du salut des nations. — LA GLOSE (1). — En différant et en ne répondant pas, il nous montre la patience de cette femme et sa persévérance ; de plus, c'est afin que ses disciples le prient pour elle qu'il tarde à répondre, nous enseignant ainsi que les prières des saints sont nécessaires pour obtenir quelque chose : « Et ses disciples, s'approchant, le priaient.—S. JÉR.—Les disciples, qui ne savaient pas encore en ce temps là les mystères du Seigneur, le priaient pour cette femme de Chanaan, soit qu'ils fussent émus de compassion, soit qu'il désirassent se délivrer de ses importunités. — S. AUG. — L'on peut trouver quelque difficulté et quelque opposition en ce que dit Marc,

(1) Ni dans la Glose ni dans saint Anselme.

CHRYS., in homil. 17 (*in varios Matthæi locos*). Vide autem prudentiam femine : non ivit ad homines seductores, non quesivit inanes ligaturas, sed omnes relinquens diaboli cultus, venit ad Dominum. Non petivit Jacobum, non rogavit Joannem, non accessit ad Petrum, sed suscepit in se poenitentiam patrocini, et sola cucurrit ad Dominum. Sed vide inexpertum negotium : petit, et lamentum suum producit in clamorem, et amator hominum Deus non respondet verbum : unde sequitur : Qui non respondit ei verbum. HIER. Non autem de superbia pharisaica, nec de scribarum supercilio ; sed ne ipse sententiam suam contrarius videretur, per quam jusserat : In viam gentium ne abieritis ; nolebat enim occasionem calumniantibus dare, perfectamque salutem gentium passionis et resurrectionis temporis reservabat. GLOSSA. Differendo etiam et non respondendo, patientiam mulieris et perseverantiam nobis ostendit. Ideo etiam non respondit, ut discipuli pro ea rogarent ; ostendens per hoc necessarias esse preces sanctorum ad aliquid impetrandum : unde sequitur : Et accedentes discipuli ejus, rogabant eum, etc. HIER. Discipuli adhuc illo tempore mysteriorum Domini nescientes, vel misericordia moti, rogabant pro Chananæa muliere ; vel importunitate ejus carere cupientes.

AUG., *De cons. Evang.* (lib. 2, cap. 49). Affert autem aliquam repugnantiam questionem, quod Marcus in domo dicit fuisse

qui place ce miracle dans une maison où vint le trouver cette femme, le priant pour sa fille. Matthieu pourrait être supposé s'être tû sur le fait de la maison, en rapportant toutefois le même fait; mais comme il rapporte que les disciples dirent au Seigneur : « Renvoyez-la parce qu'elle crie derrière nous, » l'on peut en conclure que cette femme fit entendre la voix de sa prière à la suite du Sauveur qui marchait. Or, il faut comprendre ce que dit saint Marc dans ce sens, qu'elle entra dans la maison où était Jésus, puisque cet évangéliste a déjà dit que le Sauveur était dans cette maison; mais d'après cette parole que rapporte Matthieu : « Il ne leur répondit pas, » l'on doit conclure ce que ni l'un ni l'autre ne rapportent, que c'est pendant ce temps de silence que Jésus sortit de cette maison. Le reste se lie parfaitement, et il n'y a plus dans ce récit aucune différence entre ces deux évangélistes.

S. CHRYS. — Je présume que les disciples furent attristés du refus adressé à cette femme; cependant ils n'osèrent pas dire : « Accordez-lui cette grâce, » mais : « Renvoyez-la. » Ainsi, il nous arrive souvent à nous-mêmes, pour persuader quelqu'un, de dire le contraire de ce que nous voulons. « Pour lui, répondant, il dit : Je ne suis envoyé qu'aux brebis de la maison d'Israël. » — S. JÉR. — Il ne dit pas ceci pour établir qu'il n'a pas été envoyé aux nations, mais pour dire seulement qu'il a été envoyé d'abord à Israël, et que ce n'est qu'après que ce peuple a rejeté l'Évangile que cet Évangile émigre avec justice au milieu des Gentils. — RÉMIG. — Cette mission spéciale qu'il a reçue pour le peuple d'Israël consiste en ce qu'il les enseigne aussi par sa présence visible. — S. JÉR. — C'est aussi d'une manière significative qu'il dit : « aux brebis perdues de la maison d'Israël, » afin que nous

Dominum, cum ad illum venit mulier pro filia sua rogans; Matthæus autem potest intelligi de domo tacuisse, eandem tamen rem commemorasse; sed quoniam dicit discipulos Domino ita suggestisse: Dimitte illam, quoniam clamat post nos, nihil videtur aliud significare quam post ambulantes Dominum mulierem istam deprecatorias voces emisisse. Intelligendum est ergo dixisse quidem Marcum, quod intraverit ubi erat Jesus, cum eum prædixisset fuisse in domo: sed quia Matthæus ait: Non respondit verbum; dedit agnoscere (quod tacuerunt ambo) in eo silentio egressum fuisse Jesum de domo illa: atque ita cætera contextuntur, quæ jam in nullo discordant.

CHRYS., in homil. (53, ut sup.). Æstimo autem et discipulos ad calamitatem mulieris esse tristatos: sed tamen non sunt ausi dicere: Da ei hanc gratiam, sed, dimitte eam: sicut et nos, cum voluerimus alicui persuadere, multoties contraria dicimus. Ipse autem respondens ait: Non sum missus nisi ad oves domus Israel, etc. HIER. Non autem hoc dicit, quin ad gentes non missus sit, sed quod primum ad Israel missus est: ut illis non recipientibus Evangelium, justa fieret ad gentes transmigratio. RÉMIG. Specialiter etiam missus est ad salutem Judæorum, ut etiam corporali præsentia eos doceret. HIER. Signanter autem dixit: Ad oves perditas domus Israel, ut etiam ex hoc loco nunc erroneam opinio-

voyions qu'il est ici question de la même brebis errante que dans une autre parabole. — S. CHRYS. — Mais parce que cette femme a vu que les apôtres ne pouvaient rien, elle a perdu toute réserve, et a passé à une hardiesse heureuse. Auparavant, elle n'osait même pas se présenter, et c'est ce que signifient ces mots : « Elle crie après nous. » Or, c'est au moment où l'on croirait qu'elle va se retirer le cœur resserré qu'elle approche le plus près : « Mais elle vint et l'adora. » — S. JÉR. — Remarquez que cette Chananéenne l'appelle avec persévérance d'abord fils de David, et ensuite Sauveur; elle finit par l'adorer comme Dieu. — S. CHRYS. — Elle ne dit pas : « Priez ou intercédez auprès de Dieu, » mais : « Seigneur, aidez-moi. » Plus cette femme multipliait sa prière, et plus il multipliait son refus. Et encore ce n'est pas *brebis* qu'il appelle les Juifs, mais *enfants*; et il appelle celle-ci *chienne*. « Lequel, répondant, dit : Il n'est pas bon. » — LA GLOSE (1). — Les *enfants*, ce sont les Juifs engendrés et nourris dans le culte d'un seul Dieu par la loi; le *pain*, c'est l'Évangile, les miracles et les autres choses qui concourent à notre salut. Or, il n'est point convenable que toutes ces choses soient enlevées aux enfants et données aux Gentils, désignés ici par les chiens, jusqu'à ce que la Judée les ait répudiés. — RAB. — Les chiens, ce sont les Gentils, appelés ainsi à cause de leur idolâtrie; et les chiens, en buvant le sang et en dévorant les cadavres, tournent à la rage (2).

S. CHRYS. — Voyez la prudence de cette femme, comme ni elle n'osa contredire ni ne s'attrista des louanges données aux autres, ni ne se laissa abattre par les choses pénibles qui lui étaient dites personnelle-

(1) Ni dans la Glose ni dans saint Anselme.

(2) Rabanus a emprunté ceci à saint Jérôme.

alia parabola intelligamus. (Luc., 15). CHRYS., in homil (53, ut sup.). Sed quia mulier vidit nihil posse apostolos, inverecunda effecta est, bona inverecundia : antea enim neque in conspectum venire audebat : unde dictum est : Clamat post nos : quando autem videbatur ut angustiata recederet, tunc propius venit : unde sequitur : At illa venit, et adoravit eum. HIER. Nota quod ista Chananæa perseveranter primum Filium David, deinde Dominum vocat; et ad extremum Deum adoravit. CHRYS. (ut sup.). Ideoque non dixit : Roga, vel deprecare Deum, sed, Domine, adjuva me. Quanto ergo magis mulier multiplicabat supplicationem, tanto et ipse multiplicabat

negationem; et non adhuc Judæos oves vocat, sed filios; illam autem canem; unde sequitur : Qui respondens ait : Non est bonum, etc. GLOSSA. Filii sunt Judæi generati et nutriti sub cultu unius Dei per legem : panis est Evangelium; miracula, et alia quæ ad salutem nostram pertinent : non est ergo conveniens ut a filiis auferantur, et dentur gentilibus (qui sunt canes), donec Judæi repudient. RAB. Canes autem gentiles propter idololatriam dicuntur; qui esui sanguinis dediti et cadaveribus mortuorum vertuntur in rabiem.

CHRYS (ut sup.). Vide autem mulieris prudentiam! qualiter neque contradicere ausa est, neque tristata in aliorum laudi-

ment : « Pour elle, elle dit : Oui, Seigneur; mais les petits des chiens mangent des miettes. » Jésus a dit : « Il n'est pas bon; » elle dit : « Oui, Seigneur. » Il appelle les Juifs *enfants*; elle les appelle *maîtres*. Il lui a donné le nom de chienne, et elle ajoute à cette qualification en exprimant ce que font les chiens. C'est comme si elle disait : « Si je suis une chienne, je ne suis point une étrangère. Vous m'appelez chienne : donc nourrissez-moi comme un chien; je ne puis pas renoncer à la table de mon maître. » — S. JÉR. — La foi admirable de cette femme, sa patience et son humilité sont exaltées : sa foi qui lui fait croire que sa fille peut être guérie; sa patience, alors que si souvent méprisée elle persiste à prier; son humilité, en ce qu'elle se compare, non pas aux chiens, mais aux petits des chiens. « Je sais, dit-elle, que je ne mérite pas le pain des enfants, ni de recevoir des mets entiers, ni de m'asseoir à la table avec le Père; mais je me contente des restes donnés aux petits des chiens, afin de m'élever par mon humilité jusqu'à la table où on sert le pain entier. » — S. CHRYS. — C'est pour cela que le Christ se faisait attendre : il savait qu'elle parlerait ainsi, et il ne voulait pas laisser cachée la si grande vertu de cette femme. « Alors Jésus, répondant, lui dit : O femme, votre foi est grande; qu'il vous soit fait ainsi que vous le voulez. » C'est comme s'il disait : « Votre foi mériterait d'entendre des paroles qui vous accorderaient encore davantage (1). En attendant, qu'il vous soit fait comme vous le désirez. » Remarquez que cette femme n'apporta pas peu pour obtenir la guérison de sa fille; c'est pour cela que le Christ lui dit, non pas : « Que votre fille soit guérie, » mais : « Votre foi est grande; qu'il vous soit

(1) Le grec *ἀνύσαι* signifie *obtenir*, et le latin *audire*, *entendre*; nous avons voulu présenter ces deux nuances dans notre traduction.

bus, neque molesta in proprio convivio : unde sequitur : At illa dixit : Etiam, Domine; nam et catelli edunt de micis, etc. Ille dixerat : Non est bonum; hæc autem dixit : Utique, Domine; ipse Judæos filios vocat, hæc autem dominos; ipse canem eam nominavit, hæc autem et opus canis adjecit : ac si dicat : Si canis sum, non sum aliena : canem me dicis, ergo nutrimus ut canem : non possum relinquere mensam Domini mei. HIER. Mira autem hujus mulieris fides, patientia, et humilitas prædicatur : fides, qua credebat sanari posse filiam suam; patientia, qua toties contempta in precibus perseverat; humilitas, quod se non canibus, sed catulis comparat.

Scio me, inquit, filiorum panem non mereri, nec integros capere posse cibos, nec sedere ad mensam cum patre; sed contenta sum reliquiis catulorum, ut per humilitatem meam ad panis integri veniam magnitudinem. CHRYS. Propter hoc autem Christus tardabat : præsciebat enim eam hoc dicturam, nec occultari volebat tantam mulieris virtutem : unde sequitur : Tunc respondens Jesus, ait illi : O mulier, magna est fides tua; fiat tibi sicut vis. Ac si dicat : Fides tua majora his audire potest; verum interim fiat tibi sicut vis : vide autem qualiter non parum et hæc mulier intulit in filie medicinam : propter hoc enim neque Christus dixit : Sana sit filia tua;

fait comme vous le voulez. » Par là, vous apprenez qu'elle parla avec simplicité de cœur, non pas pour flatter le Christ, mais ne faisant que suivre l'élan d'une grande foi. Cette parole du Christ est semblable à celle-ci : « Que le firmament soit fait, et il fut fait; » et c'est pour cela qu'il est ajouté : « Et sa fille fut guérie. » Faites attention à ceci, que les apôtres n'obtiennent pas, et que c'est elle qui obtient tout. C'est une chose considérable que l'instance dans la prière : il aime mieux que nous le priions davantage pour nos péchés que de le faire prier par d'autres.

RÉMIG. — Ces paroles nous offrent aussi un exemple de la nécessité de catéchiser et de baptiser les enfants. Cette femme ne dit pas : « Sauvez ma fille, ou aidez-la, » mais : « Ayez pitié de moi et aidez-moi. » De là est descendue dans l'Eglise la coutume que les fideles engagent leur foi pour leurs enfants, alors que ceux-ci n'ont pas l'âge et la raison pour promettre par eux-mêmes à Dieu leur foi : ainsi que par la foi de cette femme fut guérie sa fille, ainsi par la foi des catholiques les péchés sont remis aux enfants.

Au sens allégorique, cette femme signifie la sainte Eglise, formée de toutes les nations. Le Seigneur, qui abandonna les scribes et les pharisiens pour venir dans les pays de Tyr et de Sidon, nous figure l'abandon dans lequel il devait laisser plus tard les Juifs pour passer aux Gentils. Cette femme est sortie de ses frontières, parce que la sainte Eglise a abandonné ses anciennes erreurs et ses vices. — S. JÉR. — Je pense que cette fille de la Chananéenne, ce sont les âmes des croyants qui étaient tourmentées cruellement par les démons, alors qu'elles ignoraient le Créateur et qu'elles adoraient la pierre. — RÉMIG.

sed, magna est fides tua, fiat tibi sicut vis, ut discas quoniam simpliciter loquebatur, et non adulationis, sed multæ fidei erant verba ipsius. Hæc autem Christi vox similis est illi voci qua dixit : Fiat firmamentum, et factum est : unde sequitur : Et sanata est filia ejus, etc. Intende autem qualiter apostolis non impetrantibus impetrat ipsa : tam magnum quid est instantia orationis ! Etenim pro nostris noxiis a nobis vult magis rogari quam ab aliis pro nobis.

RÉMIG. His etiam verbis datur nobis exemplum catechizandi et baptizandi pueros ; quoniam hic mulier non ait : Salva filiam meam, aut, adjuva eam ; sed, miserere mei, et, adjuva me : hinc etenim descendit consuetudo in Ecclesia ut fideles pro

suis parvulis fidem Deo promittant, quando ipsi non sunt tantæ ætatis et rationis, ut per se fidem Deo promittere valeant ; quatenus sicut fide istius mulieris sanata est filia ejus, ita et fide virorum catholicorum peccata parvulis relaxentur.

Allegorice autem hæc mulier sanctam Ecclesiam significat, de gentibus congregatam : per hoc enim quod Dominus relictis scribis et pharisæis venit in partes Tyri et Sidonis, præfigurabatur quia relicturus erat Judæos, et transiturus ad gentes. Est autem hæc mulier egressa a finibus suis, quoniam Ecclesia sancta recessit a pristinis erroribus et vitiis. HIER. Filiam autem Chananææ puto animas esse credentium, quæ male a dæmonio vexabantur, ignorantes

— Le Seigneur désigne par les *enfants* les patriarches et les prophètes de ce temps-là ; par la *table* la Sainte-Ecriture ; par les *miettes* les plus petits préceptes et les mystères intimes par lesquels il nourrit la sainte Eglise ; par les *croûtes* les préceptes charnels qu'observaient les Juifs. Il est dit que les miettes sont mangées sous la table, parce que l'Eglise se soumit avec humilité à l'accomplissement des préceptes divins. — RAB. — Les *petits chiens* ne mangent pas les croûtes, mais les miettes du pain des *enfants*, parce que ceux qui, étant méprisés parmi les nations, se convertissent à la foi, ne cherchent pas la superficie littérale des Ecritures, mais le sens spirituel qui peut les faire avancer dans les bonnes œuvres (1).

S. Jér. — Etonnant changement des choses ! autrefois les enfants étaient en Israël, et c'est nous qui étions les chiens. La diversité de foi change un peu cet ordre. Plus tard, au temps de la Passion, il est dit des Juifs : « Des chiens nombreux m'ont entouré. » Et nous, nous avons entendu avec la Chananéenne cette parole : « Votre foi vous a sauvée. » — RAB. — C'est avec raison que cette foi est appelée grande, attendu que c'est sans avoir été imbues de la loi, ni instruites par les paroles des prophètes, que les nations obéirent subitement à la première audition de la prédication des apôtres. Aussi méritaient-elles d'obtenir le salut. Donc, si le Sauveur refuse le salut d'une âme aux premières larmes des prières de l'Eglise, il ne faut point désespérer ni cesser de prier, mais insister davantage dans les prières.

S. Aug. — Que l'enfant du centurion et la fille de la Chananéenne

(1) Cette explication est tout-à-fait littérale et peut-être un peu forcée. Le mot grec ψικιδων vient de ψιξ, qui veut dire de la *limaille d'or*, et qui s'applique, dans un sens figuré, aux débris du pain. Mais l'on peut l'entendre autant des débris de croûte de pain que des miettes.

Creatorem, et adorantes lapidem. RABIG. Filios autem Dominus appellat patriarchas et prophetas illius temporis; per mensam designatur sacra Scriptura; per micæ vero minima præcepta vel interna mysteria, quibus sancta Ecclesia pascitur; per crustas vero, carnalia præcepta, quæ Judæi observant; micæ autem sub mensa comedi dicuntur, quia Ecclesia humiliter se submittit ad implenda divina præcepta. RAB. Non autem crustas, sed micæ de pane puerorum edunt catelli; quia conversi ad fidem qui erant despecti in gentibus, non litteræ superficiem in Scripturis, sed spiritualem sensum (quo in bonis actibus proficere valent) inquirunt.

HIER. Mira autem rerum conversio, Israel quondam filius, nos canes: pro diversitate fidei, ordo minimum commutatur: de illis postea dicitur (quoad impletionem mysterii tempore passionis): Circumdederunt me canes multi: nos audivimus cum muliere: Fides tua te salvam fecit. RAB. Quæ merito magna dicitur, quia cum gentes nec lege fuerint imbutæ, nec vocibus prophetarum instructæ, ad prædicationem mox apostolorum in auditu auris obediunt; ideoque salutem impetrare meruerunt; verum si ad primas Ecclesiæ rogantis lacrymas Dominus salutem animæ differt dare, non est desperandum, vel a petendo cessandum, sed magis precibus insistendum.

aient été guéris sans que le Seigneur soit entré dans leurs maisons, cela signifie que les nations qui n'avaient pas été visitées par le Christ devaient être sauvées par sa parole. Que ce soit à la prière du centurion et de la Chananéenne que leurs enfants sont guéris, cela signifie l'Église, qui est à elle-même et mère et enfant; car l'ensemble qui forme l'Église se nomme mère, et chacun des membres s'appelle enfant (1). — S. HIL. — Ou bien, cette femme, qui quitte les frontières de son pays, est la prière des prosélytes : elle sort de parmi les nations pour aller au milieu d'un peuple qui lui est étranger; elle prie pour sa fille, c'est-à-dire pour le peuple des nations soumis à la domination des esprits impurs, et c'est parce qu'elle a appris de la loi à connaître le Sauveur qu'elle l'appelle le fils de David. — RAB. — De même, si quelqu'un a sa conscience souillée de la tache de quelque péché, c'est sa fille qui est tourmentée cruellement par le démon. Ainsi, si quelqu'un a empoisonné ses bonnes œuvres par le venin du péché, c'est sa fille qui est agitée par les fureurs de l'esprit impur : il faut qu'il se réfugie dans les prières et dans les larmes, qu'il demande le secours et l'intercession des saints.

Jésus, ayant quitté ce lieu, vint le long de la mer de Galilée; et, étant monté sur une montagne, il s'y assit. Alors de grandes troupes de peuple le vinrent trouver, ayant avec eux des muets, des aveugles, des boiteux, des estropiés, et beaucoup d'autres malades qu'ils mirent à ses pieds; et il les guérit; de sorte que ces peuples étaient dans l'admiration, voyant que les muets parlaient, que les aveugles voyaient, et ils rendaient gloire au Dieu d'Israël.

LA GLOSE.—Après avoir guéri la fille de la Chananéenne, le Seigneur

(1) Ce n'était point le fils du centurion, mais son serviteur; et ce passage ne peut être expliqué qu'en ce que, dans le grec, enfant et serviteur sont exprimés par le mot *παῖς*.

AUG., *De quæst. Evong.* (lib. 1, cap. 16, vel 17.). Quod et pnerum Centurionis, et filiam Chananææ mulieris, non veniens ad domos eorum sanat, significat gentes ad quas non venit, salvas fore per verbum suum : quod ipsis rogantibus filii sanantur, intelligenda est persona Ecclesiæ, quæ sibi est et mater et filii : nam simul omnes quibus constat Ecclesia, mater dicitur, singuli autem iidem ipsi filii appellantur. HILAR. (can. 1, in *Matth.*). Vel hæc mulier proselytorum formam præfert, fines suos egressa; ex gentibus scilicet in populi alterius nomen excedens : quæ pro filia (vi-

delicet gentium plebe dominatu immundorum spirituum occupata) orat; et quia Dominum cognovit ex lege, David filium nuncupat. RAB. Item si quis conscientiam habet alienjus vitii sorde pollutam, filiam habet male a dæmonio vexatam : item si quis bona quæ gessit, peccatorum peste fœdavit, filiam habet immundi spiritus furis agitatam : ideoque necesse est ut ad preces lacrymasque confugiat, sanctorumque intercessionem et auxilia quærat.

Et cum transisset inde Jesus, venit secus mare Galilææ, et ascendens in montem sedebat

retourne dans la Judée : « Et lorsqu'il fut revenu de là, Jésus vint sur le bord de la mer. » — RÉMIG. — Cette mer porte différents noms : elle s'appelle mer de Galilée, à cause de la proximité de la Galilée, et la mer de Tibériade, à cause de la ville de Tibériade.

SUITE. — « Et montant sur la montagne, il s'était assis là. » — S. CHRYS. — Remarquons que quelquefois le Seigneur va de ci et de là guérir les malades ; quelquefois il s'assied pour les attendre : « Et ils s'approchèrent de lui. » — S. JÉR. — Là où la traduction latine porte *estropiés*, le grec a *cyllous*, qui n'exprime pas toute espèce d'estropiés, mais une seule : le mot grec exprime celui qui a une main estropiée, ainsi que le mot boiteux exprime l'état de celui qui ne peut pas se servir d'un pied. — S. CHRYS. — Ils faisaient éclater leur foi en deux choses, et en gravissant la montagne, et en ce qu'ils pensaient qu'ils n'avaient pour être guéris qu'à se jeter aux pieds de Jésus. Ils ne se contentent pas de toucher la frange de son vêtement ; mais ils montrent ici une foi plus élevée, et il est ajouté : « Ils se jetèrent à ses pieds. » Il guérit la fille de la Chananéenne après l'avoir fait attendre longtemps, pour faire éclater la vertu de cette femme, tandis qu'il guérit immédiatement ceux-ci, non pas parce qu'ils étaient meilleurs, mais pour fermer la bouche aux Juifs infidèles : « Et il les guérit tous. » La multitude de ceux qui étaient guéris, et la rapidité avec laquelle ils l'étaient, les jetaient dans la stupeur ; c'est ce qui est exprimé de cette manière : « De telle sorte que les foules admiraient, voyant les muets qui parlaient. »

ibi. Et accesserunt ad eum turbæ multæ, habentes secum mutos, cæcos, claudos, debiles, et alios multos. Et projecerunt eos ad pedes ejus, et curavit eos; ita ut turbæ mirarentur, videntes mutos loquentes, claudos ambulantes, cæcos videntes, et magnificabant Deum Israel.

GLOSSA. Sanata Chananææ filia, revertitur Dominus ad Judæam : unde dicitur : Et cum transisset inde Jesus venit secus mare. RÉMIG. Hoc mare diversis vocabulis appellatur : dicitur enim mare Galilææ, propter Galilæam adjacentem ; mare Tibériadis, propter Tibériadem civitatem.

Sequitur : Et ascendens in montem sedebat ibi. CHRYS., in homil. (53, ut sup.). Considerandum autem quod aliquando Dominus circuit ut sanet infirmos ; aliquando autem sedet, expectans eos : et ideo convenienter hic subditur : Et accesserunt ad

eum, etc. HIER. In eo loco ubi latinus interpres transtulit debiles, in græco scriptum est *cyllous* (κυλλούς) quod non debilitatis generale, sed unius infirmitatis nomen est ; ut quomodo claudus dicitur qui pede claudicat uno, sic *cyllous* (κυλλός) appelletur, qui unam manum debilem habet. CHRYS. (ut sup.). Hi autem in duobus fidem suam demonstrabant ; et in ascendendo montem, et in hoc quia existimabant se nullo alio indigere, nisi ut projicerentur ad pedes Jesu : neque etiam adhuc tangunt fimbriam vestimentī, sed et ad altio rem fidem ascendunt : unde dicitur : Et projecerunt eos ad pedes ejus. Et mulieris quidem filiam cum multa tarditate curavit, ut ejus virtutem ostenderet : his autem, non quia meliores erant, sed ut infidelium Judæorum ora obstrueret, confestim sanationem præbet : unde sequitur : Et curavit omnes. Multitudo autem eorum qui curabantur, et faci-

S. JÉR. — Il se tait sur ceux dont la main était estropiée, parce qu'il n'a pas de mot qui les montre dans l'état de guérison.

RAB. (1). — Au sens mystique, après avoir figuré la conversion des Gentils par la guérison de la Chananéenne, il vient dans la Judée, parce qu'après que la plénitude des Gentils sera entrée, alors tout Israël sera sauvé. — LA GLOSE (2). — La mer sur les bords de laquelle arriva Jésus nous est une figure des mouvements pleins de trouble de cette vie : c'est la mer de Galilée, figure de l'émigration des vices aux vertus. — S. JÉR. — Il monte sur le sommet de la montagne, afin de provoquer au vol, ainsi que l'oiseau, ses petits encore tendres. — RAB. — Afin d'élever ses auditeurs jusqu'à la méditation des choses supérieures et célestes. C'est sur ce sommet qu'il s'assied, pour nous montrer que le repos ne doit être cherché que dans le ciel. Pendant qu'il est assis sur la montagne, figure du palais du ciel, des foules de fidèles s'approchent de lui avec une âme pieuse, conduisant avec eux les muets et les aveugles, etc.; et ils les jettent aux pieds de Jésus, parce qu'ils n'offrent à la guérison que ceux-là seuls qui confessent leurs péchés. Jésus-Christ les guérit de manière que les foules s'étonnent et glorifient le Dieu d'Israël. C'est ainsi que les fidèles chantent des louanges à Dieu, lorsqu'ils voient ceux dont l'âme était malade auparavant s'enrichir des œuvres des différentes vertus. — LA GLOSE (3). — Les muets sont ceux qui ne louent pas Dieu, les aveugles ceux qui ne comprennent pas la voie de la vie, les sourds ceux qui n'obéissent pas, les boi-

{1} Ceci est plus explicite dans la Glose.

{2} C'est dans saint Anselme.

{3} Ou plutôt saint Anselme, quoiqu'on trouve une partie de cette citation dans la Glose.

litas sanationis eos in stuporem mittebat : unde sequitur : Ita ut turbæ mirarentur, videntes mutos loquentes.

HIER. De debilibus tacuit ; quia quid e contrario diceret uno verbo, non habebat.

RAB. Mystice autem cum in filia Chananæ præfigurasset salutem gentium, venit in Judæam, quia cum plenitudo gentium intraverit, tunc omnis Israel salvus erit (Rom., 11). GLOSSA. Mare autem juxta quod venit Jesus, turbida hujus seculi volumina significat ; quod est Galilææ, cum homines a vitiis ad virtutes transmigrant.

HIER. Ascendit autem in montem, ut quasi avis teneros fœtus provocet ad volandum.

RAB. Ut scilicet auditores suos erigat ad superna et cœlestia meditanda : sedebatque

ibi, ut demonstraret non nisi in cœlestibus requiem esse quærendam. Eo autem sedente in monte (id est, in cœlorum arce), accedunt turbæ fidelium devota mente illi appropinquantes ; ducentes secum mutos et cæcos, etc., eosque ad pedes Jesu projiciunt ; quia peccata confitentes ipsi soli curandos subjiciunt : quos ita curat, ut turbæ mirarentur et magnificent Deum Israel ; quia fideles quando viderint eos qui spiritualiter ægrotaverant, diversis operibus virtutum ditatos, laudem Deo decantant. GLOSSA. Muti autem sunt qui non laudant Deum ; cæci, qui non intelligunt viam vitæ ; surdi, qui non obtemperant ; claudi per devia boni operis non recte euntes, debiles sunt, qui infirmi sunt in bonis operibus.

teux ceux qui ne marchent pas droit dans la voie du devoir, les estropiés ceux qui sont impuissants pour les bonnes œuvres.

Or Jésus, ayant appelé ses disciples, leur dit : J'ai compassion de ce peuple, parce qu'il y a déjà trois jours qu'ils demeurent continuellement avec moi, et ils n'ont rien à manger; et je ne veux pas les renvoyer qu'ils n'aient mangé, de peur qu'ils ne tombent en défaillance sur le chemin. Ses disciples lui répondirent : Comment pourrions-nous trouver dans ce lieu désert assez de pain pour rassasier une si grande multitude de personnes? Et Jésus leur répondit : Combien avez-vous de pains? Sept, lui répondirent-ils, et quelques petits poissons. Il commanda donc au peuple de s'asseoir sur la terre; et prenant les sept pains et les poissons, après avoir rendu grâces, il les rompit et les donna à ses disciples, et ses disciples les donnèrent au peuple. Tous en mangèrent, et furent rassasiés; et on emporta sept corbeilles pleines des morceaux qui étaient restés. Or ceux qui en mangèrent étaient au nombre de quatre mille hommes, sans compter les petits enfants et les femmes.

S. JÉR. — Le Christ avait guéri les maladies des infirmes; maintenant il nourrit ceux qu'il vient de guérir. Il convoque ses disciples, et leur dit ce qu'il va faire : « Et Jésus, etc. » Il le fait pour donner un exemple aux maîtres, et pour leur apprendre de se concerter avec leurs inférieurs et leurs disciples pour leurs projets. Jésus le fait aussi pour que cet entretien fasse briller davantage le miracle qu'il va faire. — S. CHRYS. — Les foules qui étaient venues pour être guéries n'osaient pas demander du pain, et lui, qui est l'ami des hommes et qui prend soin de tous, leur en donne quoiqu'ils n'en demandent pas, et dit : « J'ai pitié de cette foule. » Afin que l'on ne puisse pas dire qu'ils avaient apporté avec eux leur viatique, il dit : « Voilà trois jours qu'ils

Jesus autem convocatis discipulis suis, dixit : Misereor turbæ, quia triduo jam perseverant mecum, et non habent quod manducent; et dimittere eos jejunos nolo, ne deficiant in via. Et dicunt ei discipuli : Unde ergo nobis in deserto panes tantos, ut saturamus turbam tantam? Et ait illis Jesus : Quot panes habetis? At illi dixerunt : Septem, et paucos pisciculos. Et præcepit turbæ ut discumberent super terram. Et accipiens septem panes et pisces, et gratias agens fregit et dedit discipulis, et discipuli dederunt populo. Et comederunt omnes, et saturati sunt. Et quod superfuit de fragmentis tulērunt septem sportas plenas. Erant autem qui manducaverant, quatuor millia hominum extra parvulos et mulieres.

HIER. Prius Christus infirmorum debi-

litates abstulerat : postea vero sanatis offert cibos. Convocat quoque discipulos suos, et quod facturus est, loquitur : unde dicitur : Jesus autem, etc. Hoc autem facit ut magistris exemplum tribuat, cum minoribus atque discipulis communicandi consilia, vel ut ex confabulatione intelligant signi magnitudinem. CHRYS., in homil. (34, in Matth.). Turbæ enim cum ad sanationem venissent, non audebant petere panes; unde ipse amator hominum, et omnium curam gerens, etiam non petentibus dat : propter quod dicit : Misereor turbæ. Ne autem dicatur, quoniam venientes viaticum portaverant, dicit : Quia triduo jam perseverant mecum, et non habent quod manducent. Etsi enim quando venerunt cibos habuerant, tamen consumpti jam erant; et propter hoc, non in prima aut secunda

persévèrent à rester avec moi, et ils n'ont [point de quoi manger. » S'ils avaient des vivres lorsqu'ils vinrent, ils étaient déjà finis : c'est pour cela que le Sauveur ne fait pas son miracle le premier ni le deuxième jour, mais le troisième, lorsqu'il n'y a plus rien, afin que dans cette extrême nécessité leur désir aille avec plus d'ardeur au devant de ce qu'il va faire. Il montre qu'ils étaient venus de loin, et qu'il ne leur restait plus rien, en disant : « Je ne veux pas les renvoyer à jeun. » Quoiqu'il ne veuille pas les renvoyer à jeun, il ne fait pas cependant tout de suite son miracle, afin de rendre plus attentifs ses disciples par cette demande et par cette réponse, et pour faire éclater leur foi et pour leur faire dire : « Faites des pains. » Et quoique le Christ ait fait plusieurs choses pour les faire se rappeler du premier miracle, les ayant fait servir à ce miracle, leur ayant distribué les corbeilles, il les trouve encore en des dispositions plus imparfaites, et qui résultent de ce qu'ils disent : « D'où aurons-nous des pains ? » Ils disent cela à cause de l'infirmité de leurs pensées, quoique cependant ils ne puissent douter du miracle à cause de ce que vient de leur dire le Sauveur. Le miracle se fait dans la solitude, à une grande distance de tout endroit habité, afin que l'on ne puisse pas supposer que les vivres aient été apportés de quelque bourg voisin. Cependant le Christ, pour élever leur âme, les interroge et leur présente ces questions de manière à les faire se rappeler du miracle dont ils ont été auparavant les témoins : « Et Jésus leur dit : Combien de pains avez-vous ? Et ils dirent : Sept. » Ils n'ajoutèrent pas : « Qu'est-ce que ceci, pour un si grand nombre ? » ainsi qu'ils avaient dit auparavant. Ils avaient avancé peu à peu, quoique cependant ils ne comprissent pas

die hoc fecit, sed in tertia, quando jam omnia erant consumpta : ut prius ipsi in necessitate constituti cum ampliori desiderio susciperent quod fiebat. Monstrat autem et quod de longe venerant, et nihil eis reliquum fuerat, in hoc quod dicit : Et dimittere eos jejunos nolo, etc. Cum autem nolit eos jejunos dimittere, ideo tamen non statim signum facit, ut ex hac interrogatione et responsione attentiores discipulos faciat, et fidem suam ostendentes dicant : Fac panes. Et quamvis Christus plurima fecerit ut miraculi prius facti recordarentur, quia fecit eos ministros, partiti sunt cophinos, adhuc tamen imperfectius dispositi erant : quod patet per hoc quod sequitur : Et discipuli dicunt : Unde ergo nobis panes, etc. Ipsi quidem infirma cogitatione hoc dixe-

runt, per hoc tamen miraculum futurum insuspicioabile facientes : ne aliquis enim suspicaretur, quod ab aliquo propinquo castello accepti sint cibi, propter hoc, miraculum istud in solitudine fit, multum a castellis distante. Ipse autem Christus ut discipulorum erigat mentem, eos interrogat, ut ex modo interrogationis eos commemoret (sive commonefaciat) illorum quæ prius facta sunt : unde sequitur : Et ait illis Jesus : Quot panes habetis ? At illi dixerunt : Septem, etc. Non autem addunt : Sed hæc quid sunt inter tantos ? sicut antea dixerant : jam enim paulatim profecerant, licet non totum apprehendatur ab eis. Admirare autem in apostolis veritatis amorem ; qualiter ipsi scribes non occultant suos etiam magnos defectus : non enim est quantalibet

tout encore. Admirez cependant l'amour de la vérité dans les apôtres : quoique ce soient eux qui écrivent, ils ne cachent pas leur grand défaut ; car il n'y a pas d'accusation aussi grave, aussi forte que celle qu'ils méritent pour avoir oublié si rapidement un aussi grand prodige. Admirez aussi un autre trait de leur sagesse : ils triomphent de leur faim, et tiennent peu compte de leur besoin de manger ; ils vont dans le désert et y restent trois jours, n'ayant avec eux que sept pains. Jésus fit toutes choses semblables à celles du premier miracle, faisant asseoir la foule par terre, et multipliant les pains entre les mains de ses disciples : « Et il ordonna à la foule de s'asseoir. » — S. JÉR. — Il est inutile de rappeler ici ce que nous avons dit plus haut ; nous nous arrêterons seulement aux seules différences.

S. CHRYS. — La fin des deux miracles n'est pas la même ; voici ce qui suit : « Ils emportèrent sept corbeilles de ce qui restait ; ils étaient quatre mille qui avaient mangé. » Pourquoi y eut-il moins de restes dans ce miracle que dans le premier, quoiqu'il n'y en eût pas autant qui eussent mangé ? C'est que les corbeilles étaient plus grandes que les paniers. Ou bien, c'est que les restes avaient une signification différente dans l'un et dans l'autre miracle. Dans le premier, il y avait eu autant de paniers qu'il y avait de disciples ; dans celui-ci, il y a autant de corbeilles qu'il y avait de pains.

RÉAUG. — Dans cette leçon de l'Évangile, il faut remarquer dans le Christ l'opération de la divinité et celle de l'humanité. En se montrant plein de compassion pour la foule, il montre en lui un sentiment de la fragilité humaine, et l'opération de la divinité éclate en ce qu'il multiplie les pains et nourrit la multitude. Ainsi est renversée l'erreur

accusatio (seu qualislibet noxa) parum ante tali signo facto, confestim oblivisci : admirare autem et aliam sapientiam eorum ; qualiter ventrem superabant, non multam mensæ curam facientes : in eremo enim existentes, et per tres dies ibi morantes, solum septem panes ibi habebant. Alia vero similiter prioribus fecit : etenim recumbere eos fecit in terra, et in manibus discipulorum crescere panes : unde sequitur : Et præcepit turbæ ut discumberent, etc. HIER. De hoc autem supra diximus, et eadem repetere otiosi est ; tantum in his quæ discrepant, immoremur.

CHRYS. (ut sup.). Finis autem utriusque miraculi non similis est : sequitur enim : Et quod superfuit tulerunt septem sportas.

Erant autem qui manducaverunt quatuor millia, etc. Quare autem minores fuerunt reliquæ in hoc miraculo quam in primo, etsi non tot fuerint qui comederunt ? Aut igitur hoc est, quin sportæ cophinis majores erant : aut ut ex diversitate rememorentur et illius et hujus miraculi ; et propter hoc tunc quidem fecit cophinos reliquiarum numero æquales discipulis : nunc autem sportas panibus æquales.

REMG. In hac autem evangelica lectione consideranda est in Christo operatio Divinitatis et humanitatis : per hoc enim quod turbis miseretur, ostendit se humanæ fragilitatis affectionem habere : in eo vero quod panes multiplicavit et turbas pavit, ostenditur Divinitatis operatio. Destruitur

d'Eutychès, qui ne voulait reconnaître dans le Christ qu'une seule nature.

S. AUG. — Il n'est pas hors de question de remarquer ici que si l'un des évangélistes avait raconté ce miracle sans avoir raconté celui des cinq pains, on pourrait le supposer en contradiction avec les autres. Mais comme ce sont les mêmes qui ont raconté à la fois le miracle des cinq pains et celui des sept pains, l'on ne doit pas s'en laisser ébranler et l'on doit admettre que l'un et l'autre fait ont existé. D'où nous concluons que si l'on trouve dans l'un des évangélistes un fait qui semble contredire un fait absolument semblable d'un autre évangéliste, de manière que l'on ne puisse pas faire disparaître ce qu'il y a de contraire dans les deux narrations, il faut admettre que les deux faits ont existé, et que l'un a été raconté par un évangéliste, et l'autre par un autre.

LA GLOSE. — Il faut remarquer que le Seigneur fait disparaître d'abord les infirmités, et qu'il nourrit ensuite; car il faut faire disparaître d'abord les péchés et ensuite nourrir l'âme des paroles de Dieu. — S. HIL. — Ainsi que cette foule qu'il avait nourrie d'abord nous représentait les Juifs, peuple de croyants, ainsi celle-ci nous est une figure du peuple des Gentils : ces quatre mille hommes dont est formée cette foule nous représentent cette multitude innumérable, réunie des quatre parties du monde. — S. JÉR. — Ceux-ci ne sont pas cinq mille, mais quatre mille. Le nombre quatre est toujours pris dans un sens avantageux : la pierre carrée ne flotte pas, elle n'est point instable; et les quatre Évangiles consacrent aussi le nombre quatre. Dans le miracle précédent, comme le chiffre des assistants rappelle

ergo hic error Eutychetis, qui in Christo dicebat unam naturam.

AUG., *De cons. Evang.* (lib. 2, cap. 50). Sane non abs re est, admonere in hoc miraculo, quod si aliquis Evangelistarum hoc dixisset, qui de quinque panibus non dixisset, contrarius cæteris putaretur : sed quia illi qui miraculum de septem panibus naraverunt, nec illud de quinque tacuerunt, nomen movere debet, et utrumque factum homines intelligunt. Hoc ideo diximus, ut sicubi simile reperitur factum a Domino, quod in aliquo alteri evangelistæ ita repugnare videatur, ut omnino solvi non possit, nihil aliud intelligatur, quam utrumque factum esse, et aliud ab alio commemoratum.

GLOSSA. Notandum autem quod prius Dominus aufert debilitates, postea cibatur : quia prius sunt removenda peccata, et postea anima verbis Dei nutrienda. HILAR. (can. 13, ut sup.). Sicut autem illa turba quam prius pavit, judicæ credentium convenit plebi, ita hæc populo gentium comparatur : quod vero quatuor millia virorum congregantur, multitudo innumerabilium ex quatuor orbis partibus intelligitur. HIER. Isti etiam non sunt quinque millia, sed quatuor millia, qui numerus semper in laude ponitur, et quadrangulus lapis non fluctuat, non est instabilis, et ob hanc causam etiam Evangelia in hoc numero consecrata sunt. In superiori ergo signo quia propinqui erant et vicini quinque sensuum, non

assez les cinq sens et s'en rapproche assez, ce n'est point à la pensée du Seigneur, mais à celle des disciples qu'il faut le rapporter. Ici au contraire, c'est le Seigneur lui-même qui nous est présenté comme ému de compassion, parce que cette foule le suit depuis trois jours. Ces trois jours sont un signe de leur foi au Père, au Fils et au Saint-Esprit. — S. HIL. — Ils passent avec le Seigneur un temps semblable à celui de sa passion. C'est qu'avant de venir au baptême, ils confessent leur foi en sa passion et en sa résurrection; ou bien, qu'ils veulent jeûner un temps semblable à celui de sa passion, par un mouvement de sympathique compassion. — RAB. — Ou bien, ceci veut nous dire que, dans toute la durée des siècles, il s'est trouvé trois époques différentes où la grâce a été donnée : d'abord celle d'avant la loi, ensuite celle de la loi, en troisième lieu celle de la grâce; reste enfin celle du ciel, dont l'espérance restaure en chemin celui qui tend vers elle. — RÉMIG. — Ou bien, parce que l'on se convertit au Seigneur en se corrigeant par la pénitence du triple péché de pensée, de parole et d'action. Le Seigneur ne voulut pas renvoyer cette foule à jeun de peur qu'elle ne tombât en défaillance en route; car c'est ainsi que les pécheurs convertis par la pénitence périssent dans le cours du temps qui passe, si on les renvoie privés de la nourriture de la doctrine sacrée. — LA GLOSE. — Les sept pains sont l'Écriture du Nouveau-Testament, qui révèle et donne la grâce de l'Esprit-Saint (1). Ces sept pains ne sont pas d'orge, ainsi que plus haut, parce que dans le Nouveau-Testament l'aliment vital n'est pas, ainsi qu'il l'était dans la loi, enveloppé de figures, ainsi que d'une paille très légère. Il n'est point

(1) Ceci est une allusion au nom que l'Église donne à l'Esprit-Saint dans ses hymnes : *l'Esprit aux sept formes*.

ipse Dominus eorum recordatur, sed discipuli : hic autem ipse Dominus misereri se dicit eorum, quia triduo jam perseverant cum eo : quia scilicet Patri, Filio, Spirituique Sancto credebant. HILAR. (ut sup.). Vel quia omne passionis dominicæ tempus cum Domino agunt, sive quia venturi ad baptismum confitentur se credere in passione ac resurrectione ejus; sive quia toto passionis Dominicæ tempore jejuniis Domino quadam compassionis societate junguntur. RAB. Vel hoc dicitur, quia in toto seculo triplex tempus est quo gratia datur : primum ante legem; secundum sub lege; tertium sub gratia; quartum est in cælo, ad quod tendens reficitur in via.

RÉMIG. Vel quia peccata commissæ per penitentiam corrigentes; cogitatione, locutione et operatione convertuntur ad Dominum. Has turbas noluit Dominus dimittere jejunas, ne deficerent in via; quia peccatores per penitentiam conversi in cursu labentis seculi pereunt, et absque sacræ doctrinæ pabulo dimittantur.

GLOSSA. Septem panes sunt Scriptura novi Testamenti, in quo gratia Spiritus Sancti et revelatur et datur : neque sunt hordeacei, ut supra; quia non hic ut in lege vitale alimentum figuris (quasi tenacissima palea) tegitur; hic non duo pisces, ut in lege duo ungebantur (scilicet rex et sacerdos), sed pauci, id est, sancti novi Tes-

question ici non plus de deux poissons, figure des deux christes de la loi, le prêtre et le roi, mais d'un petit nombre de poissons, images des saints du Nouveau-Testament, qui, sauvés des flots du siècle, bravent la mer troublée et nous réconfortent par leur exemple, afin que nous ne défailions pas en route.

S. HIL. — Or, les foules s'asseient sur la terre : aucune des œuvres de la loi ne leur avait auparavant donné où s'asseoir, et elles adhéraient encore au péché et à la chair de leur origine. — LA GLOSE. — Ou bien, dans le premier miracle, ils s'asseient sur le gazon pour fouler les désirs de leur chair : ici ils sont assis sur la terre, car il leur est ordonné d'abandonner le monde. Le mont sur lequel le Seigneur les restaure est la hauteur du Christ. Là il y a du gazon sur la terre, car la hauteur du Christ, à cause des hommes charnels, s'y trouve recouverte d'espérance et de désirs terrestres ; ici, au contraire, tout désir charnel étant rejeté, la seule solidité de l'espérance permanente contient et renferme ces convives du Nouveau-Testament (1). Là, il y a cinq mille hommes, parce qu'il y est question de ceux qui sont soumis aux cinq sens ; ici quatre mille, à cause des quatre vertus qui donnent à l'âme la vie de l'esprit, à savoir : la tempérance, la prudence, la force et la justice. De ces quatre vertus, la première est celle qui donne la connaissance de ce qu'il faut rechercher et de ce qu'il faut éviter ; la deuxième consiste à mettre un frein à la cupidité qui se porte vers les objets qui réjouissent la chair ; la troisième est la fermeté contre ce que le temps nous apporte de pénible ; la quatrième, qui est répandue en toutes les autres, est l'amour de Dieu et du prochain. — Ici et là, les femmes et les enfants sont exceptés ; car dans l'Ancien et

(1) Rabañus présente cette pensée de la Glose avec cette nuance un peu différente, que les fondements de l'espérance permanente sont semblables aux bases solides de la montagne.

tamenti, qui de fluctibus seculi erepti, et sustinent turbulentum mare, et exemplo suo non deficiunt, ne in via deficiamus.

HILAR. (ut. sup.). Turbæ autem in terram recumbunt : nullis enim legis operibus fuerant ante substratæ, sed peccatorum et corporum suorum origini inhærebant.

GLOSSA. Vel ibi super fœnum, ut desideria carnis comprimantur ; hic super terram, ubi et ipse mundus relinqui præcipitur : vel mons in quo Dominus reficit, est altitudo Christi : ibi ergo fœnum super terram, quia ibi celsitudo Christi (propter carnales) carnali spe et desiderio tegitur : hic remota

omni cupiditate carnali convivas novi Testamenti spei permanentis soliditas continet : ibi quinque millia, quia carnales quinque sensibus subditi : hic quatuor, propter quatuor virtutes quibus spiritualiter vivitur : temperantiam, prudentiam, fortitudinem et justitiam : quarum prima est cognitio rerum appetendarum et vitandarum ; secunda refrænatio cupiditatis ab his quæ temporaliter delectant ; tertia firmitas contra molestia seculi ; quarta quæ per omnes diffunditur, dilectio Dei et proximi : et ibi, et hic, mulieres et parvuli excepti sunt ; quia in veteri et novo Testamento non admit-

dans le Nouveau-Testament, ne peuvent pas s'approcher de Dieu ceux qui ne peuvent pas persister jusqu'à ce que soit achevé l'homme parfait, soit par défaut de force, soit par légèreté d'esprit. L'un et l'autre repas ont été célébrés sur la montagne ; car les livres sacrés de l'un et de l'autre Testament produisent les préceptes élevés et les récompenses sublimes, et tous prêchent la hauteur du Christ. Et les mystères plus élevés que la foule ordinaire ne comprend pas, les apôtres les soulèvent et les accomplissent, figures en cela de tous les chrétiens parfaits que la grâce de l'Esprit aux sept formes a ornés de l'intelligence. Les corbeilles sont ordinairement faites avec des joncs et des branches feuillées : elles signifient les saints, qui placent la racine de leur cœur dans la fontaine même de vie, afin qu'elles ne se dessèchent pas, ainsi que le jonc le fait pour ne pas dessécher, et qui portent dans leur cœur la branche de l'éternelle récompense.

CHAPITRE XVI.

Jésus ayant ensuite renvoyé le peuple, il monta sur une barque, et passa au pays de Magédan. Alors les pharisiens et les sadducéens vinrent à lui pour le tenter, et le prièrent de leur faire voir quelque prodige dans le ciel. Mais il leur répondit : Le soir vous dites : Il fera beau, parce que le ciel est rouge ; et le matin vous dites : Il y aura aujourd'hui de l'orage, parce que le ciel est sombre et rougeâtre. Vous savez donc reconnaître ce que pré-

<p>tuntur ad Dominum qui non perdurant occurrere in virum perfectum, vel infirmitate virium, vel levitate mentis : utraque refectio in monte celebrata est ; quia utriusque testamenti Scriptura et altitudinem cœlestium præceptorum mandat et præmiorum : utraque altitudinem Christi prædicat. Altiora mysteria quæ non capit communis</p>	<p>turba, apostoli sustollunt et implent ; scilicet perfectorum corda septiformis Spiritus gratia ad intelligendum illustrata. Sportæ junco et foliis palmarum solent contexi ; et significant sanctos qui radicem cordis in ipso fonte vitæ collocant (ne arescant, ut juncus in aqua), et palmam æternæ retributionis in corde retinent.</p>
---	--

CAPUT XVI.

<p><i>Et dimissa turba, ascendit in naviculam ; et venit in fines Magedan, et accesserunt ad eum pharisæi et sadducæi tentantes ; et rogaverunt eum ut signum de cœlo ostenderet eis. At ille respondens ait illis : Facto ves-</i></p>	<p><i>pere dicitis : Serenum erit, rubicundum est enim cœlum : et mane : Hodie tempestas, rutilat enim triste cœlum : faciem ergo cœli judicare nostis, signa autem temporum non potestis scire. Generatio mala et adul-</i></p>
---	--

sagent les diverses apparences du ciel ; et vous ne savez point discerner les signes des temps que Dieu a marqués ? Cette génération corrompue et adultère demande un prodige, et il ne lui sera point donné d'autre prodige que celui du prophète Jonas. Et, les laissant, il s'en alla.

S. CHRYS. — Ainsi qu'après le miracle des cinq pains, le Seigneur renvoie maintenant la foule. Il ne se retire pas à pied, mais dans une barque, afin que la foule ne le suive pas : « Et ayant renvoyé la foule, il monta dans une barque, et vint sur les confins de Magédan. » — S. AUG. — Marc dit *Dalmanutha* ; mais il ne faut pas douter qu'il ne s'agisse du même lieu ; car, dans plusieurs exemplaires, c'est le mot *Magédan*, même dans saint Marc (1). — RAB. — Magédan est un pays près de Gerasam ; il signifie fruits ou nouvelles, et il est une figure de ce jardin dont il est dit : *Jardin fermé, fontaine scellée*, dans lequel l'on cueille des fruits des vertus, et où s'annonce le nom du Seigneur. Ce nom nous apprend que les prédicateurs, après avoir distribué la parole à la foule, doivent, dans le secret de leurs cœurs, se refaire par les fruits des vertus.

SUITE. — « Les pharisiens et les sadducéens s'approchèrent de lui. » — RÉMIG. — Remarquable aveuglement des pharisiens et des sadducéens ! ils demandent un miracle dans le ciel, comme si ce qu'ils lui voient faire n'est pas un miracle. Jean nous apprend quel est le miracle qu'ils lui demandaient ; il nous rapporte qu'après ce repas des cinq pains la foule s'approcha du Seigneur, et lui dit : « Quel miracle faites-

(1) Maintenant tous les exemplaires de saint Marc portent *Dalmanutha* ou *Dalmonoutho*, selon la traduction latine du syriaque. Le grec porte *Δαλμανουθά* ; l'exemplaire royal porte cependant en marge *Μαδσαδά, Magedan*.

lera signum querit, et signum non dabitur ei nisi signum Jonæ prophetæ. Et relictis illis, abiit.

CHRYS., in homil. (54, in *Matth.*). Sicut post miraculum quinque panum Dominus turbas dimisit, ita et nunc : nec autem pedes recedit, sed navigio ; ne turba eum sequatur : unde dicitur : Et dimissa turba, ascendit in naviculam, et venit in fines Magédan. AUG., *De cons. Evang.* (lib. 2, cap. 51). Marcus autem dicit (cap. 8) quod in *Dalmanutha* : nec est dubitandum eundem locum esse sub utroque nomine : nam plerique codices non habent, etiam secundum Marcum, nisi *Magedan*. RAB. Est autem *Magedan* regio contra *Gerasam* ; et in-

terpretatur poma vel nuntia, et significat hortum de quo dicitur (cant. 4) : Hortus conclusus, fons signatus, ubi crescunt poma virtutum, et ubi nuntiatur nomen Domini : docet autem quod prædicatores ministrato verbo turbæ, ipsi intra cubiculum cordis virtutum pomis debent refici.

Sequitur : Et accesserunt ad eum pharisei et sadducei, etc. RÉMIG. Admiranda quippe est cæcitas pharisæorum et sadducæorum : sic enim postulabant signum de cælo, quasi ea non essent signa quæ facere videbatur. Quod autem signum postularent, Joannes manifestat : refert enim (cap. 6) post refectionem de quinque panibus turbam accessisse ad Dominum, et dixisse : Quod signum facis, ut videntur et creda-

vous, afin que nous voyions et croyions en vous? Nos pères ont mangé la manne dans le désert, ainsi qu'il est écrit : Il leur donna à manger le pain du ciel. » C'est en ce sens que ceux-ci disent : « Montrez-nous un miracle du ciel, » c'est-à-dire : Faites pleuvoir la manne pendant un ou deux jours, afin que tout le peuple soit rassasié, ainsi que cela est arrivé pendant longtemps dans le désert. Mais lui, comme Dieu, regardant dans leurs pensées, et sachant qu'alors même qu'il leur ferait éclater un miracle du ciel ils ne croiraient pas, il ne voulut pas leur donner le signe qu'ils demandaient : « Et lui, répondant, leur dit : Lorsque le soir est venu, vous dites : Il fera beau. » — S. JÉR. — Ceci ne se trouve pas dans plusieurs des exemplaires grecs (1); mais le sens est évident, à savoir qu'à l'ordre et à la suite régulière des éléments on peut reconnaître les beaux jours et les jours pluvieux. Mais les scribes et les pharisiens, qui étaient les docteurs de la loi, ne pouvaient pas voir dans les prophéties que le Christ y était annoncé. — S. AUG. — L'on peut entendre ces paroles du Seigneur : « Le soir vous dites : Il fera beau ; car le ciel est enflammé, » dans ce sens que par le sang du Christ, qui a souffert, le pardon des péchés est promis aux pécheurs dans le premier avènement ; « et le matin : Aujourd'hui tempête ; car le ciel est d'un rouge triste, » c'est-à-dire que le second avènement sera précédé du feu. — LA GLOSE. — Ou bien : « Le ciel est d'un rouge triste, » c'est-à-dire les apôtres, par lesquels vous savez que je jugerai plus tard, auront beaucoup à souffrir après ma résurrection ; et si je n'épargne pas les miens maintenant, je n'épargnerai pas les autres plus tard.

(1) Cependant, dans l'exemplaire que nous avons à la main, il y a εὐδίᾳ, de εὖ, bien, διος, air, bon air.

mus tibi. Patres nostri manna in deserto comederunt, sicut scriptum est (*Psalm. 77*) : Panem de cælo dedit eis manducare. Ideoque et hi dicunt : Ostende nobis signum de cælo, id est, fac ut uno vel duobus diebus manna pluat, ut totus populus pascat, sicut multo tempore factum est in deserto. Ipse vero inspiciens cogitationes eorum ut Deus, et sciens quod si etiam signum de cælo eis ostenderet non crederent, noluit eis dare signum quod postulabant : unde sequitur : At ille respondens ait illis : Facto vespere dicitis : Serenum erit, etc. HIER. Hoc apud Græcos in plerisque codicibus non habetur. Sensus autem manifestus est, quod ex elementorum ordine et

consonantia, possunt et sereni et pluviosi dies prænosci ; scribæ autem et pharisæi, qui videbantur legis esse doctores, ex prophetarum vaticinio non poterant cognoscere Salvatoris adventum. AUG., *De quæst. Evang.* (lib. 1, cap. 20). Potest etiam intelligi quod dixit Dominus : Facto vespere, dicitis : Serenum erit : etenim rubicundum est cælum, id est, sanguine passionis Christi primo adventu indulgentia peccatorum datur ; et mane : Hodie tempestas, rubet enim cum tristitia cælum : illud est, quod secundo adventu igne præcedente venturus est. GLOSSA. Vel aliter : Rutilat triste cælum, id est, patiuntur apostoli post resurrectionem, post quos me judi-

SUITE. — « Vous savez donc juger l'apparence du ciel, et vous ne pouvez pas juger les signes du temps? » — RAB. — Par ces signes du temps, il veut parler de son avènement ou de sa passion, qui nous sont représentés par un ciel qui est rose le soir. Les tribulations qui précéderont son avènement nous sont figurées par un ciel qui, au matin, est d'un rose d'un triste présage.

S. CHRYS. — Ainsi que dans le ciel le signe du beau temps est différent de celui de la pluie, ainsi dans ma vie, maintenant, à mon premier avènement, j'ai besoin de ces signes qui éclatent sur la terre; ceux qui éclateront dans le ciel sont réservés à mon second avènement. Maintenant, je suis venu comme un médecin; alors, vous me verrez comme un juge. C'est pour cela que maintenant je suis venu couvert de voiles; mais alors je viendrai avec un grand éclat, lorsque s'ébranleront toutes les puissances des cieux. Mais le temps de ces signes n'est pas encore venu; car me voici pour mourir et pour souffrir ce qui est abject. « Cette génération mauvaise et adultère demande un signe : il ne lui en sera pas donné. » — S. AUG. — Matthieu répète ces mêmes paroles ailleurs; ce qui doit nous mettre en mémoire que le Seigneur a souvent dit les mêmes choses, afin que lorsque nous ne pourrions pas résoudre une difficulté qui viendra d'une parole différente d'une autre, nous en concluions que cela a été dit deux fois. — LA GLOSE. — Il les appelle génération méchante et adultère, c'est-à-dire incrédules, ayant une intelligence charnelle au lieu d'une spirituelle. — RAB. — Cette génération qui tente le Seigneur ne verra donc point de signes dans le ciel tels qu'elle en demande un, elle à qui il en a montré plusieurs sur la terre. Mais il y en aura un pour la génération

care in futuro scire potestis; quia cum non parco meis bonis quin patiantur, non parcam aliis in futuro.

Sequitur : Faciem ergo cœli judicare nostis, signa autem temporum non potestis. RAB. Signa temporum dixit de adventu suo vel passione, cui simile est roseum cœlum vespere; et idem de tribulatione ante adventum suum futura, cui simile est mane roseum cum tristitia cœlum.

CHRYS. (ut sup.). Sicut ergo in cœlo aliud quidem est signum serenitatis, aliud pluvie, ita et in me putare oportet : nunc enim (scilicet in primo adventu) his signis quæ in terra sunt, opus est; quæ autem in cœlo sunt, conservantur tempori secundi adventus : nunc enim sicut medicus veni, tunc

sicut iudex adero : propter hoc nunc occultus veni, tunc autem cum multa divulgatione, quando virtutes cœlorum movebuntur : sed non est nunc tempus horum signorum, quia veni mori, et quæ abjecta sunt pati. Et ideo sequitur : Generatio mala et adultera signum quærit et non dabitur. AUG., *De cons. Evang.* (lib. 2, ubi sup.). Hoc autem et alibi jam dixit Matthæus (cap. 12), unde retinendum est eadem Dominum sæpe dixisse; ut quod (existente contrario) solvi non potuerit, bis dictum intelligatur. GLOSSA (interlin.). Dicit autem : Generatio mala et adultera, id est, incredula pro spirituali carneum habens intellectum. RAB. Non ergo generationi illi tentantium Dominum signum cœleste da-

de ceux qui cherchent le Seigneur (1), c'est-à-dire pour les apôtres, qui le virent monter au ciel, et auxquels il envoya l'Esprit-Saint.

S. JÉR. — L'on a dit plus haut ce que signifie ce signe de Jonas. — S. CHRYS. — Les pharisiens, qui faisaient cette question pour la deuxième fois, auraient dû l'interroger et lui dire : « Qu'est-ce que vous dites-là ? » mais ils n'ont pas fait cette question dans le désir d'apprendre ; c'est pour cela que le Seigneur les abandonna. « Et les ayant laissés, il s'en alla. » — RAB. — C'est-à-dire, ayant quitté cette mauvaise génération des Juifs, il s'en alla au-delà de la mer ; et le peuple des nations le suivit. Et remarquez qu'il n'est point dit qu'il se retira après avoir renvoyé les foules, mais qu'il les quitta parce l'incrédulité ou l'infidélité s'était emparée de ces esprits insolents.

Or ses disciples, étant passés au-delà de l'eau, avaient oublié de prendre des pains. Jésus leur dit : Ayez soin de vous garder du levain des pharisiens et des sadducéens. Mais ils pensaient et disaient entre eux : C'est parce que nous n'avons point pris de pains. Ce que Jésus connaissant, il leur dit : Hommes de peu de foi, pourquoi vous entretenez-vous ensemble de ce que vous n'avez point pris de pains ? Ne comprenez-vous point encore et ne vous souvient-il point que cinq pains ont suffi pour cinq mille hommes, et combien vous en avez remporté de paniers ? Et que sept pains ont suffi pour quatre mille hommes, et combien vous en avez remporté de corbeilles ? Comment ne comprenez-vous point que ce n'est pas du pain que je vous parlais, lorsque je vous ai dit de vous garder du levain des pharisiens et des sadducéens ? Alors ils comprirent qu'il ne leur avait pas dit de se garder du levain qu'on met dans le pain, mais de la doctrine des pharisiens et des sadducéens.

LA GLOSE (2). — Le Seigneur, qui avait abandonné les pharisiens à

(1) C'est une allusion à ces paroles du ps. 23, v. 6 : « Celle-ci est la génération de ceux qui cherchent le Seigneur ; » ainsi que ce qui précède rappelle ces deux autres passages : « Ils m'ont tenté ; » ps. 94, v. 9, et au v. 10 : « J'étais irrité contre cette génération. »

(2) Ni dans la Glose, ni dans saint Anselme, ni ailleurs.

tur, quale quærebant, quibus multa signa dedit in terra ; sed generationi quærentium Dominum, id est, apostolis, quibus cernentibus ascendit in cælum, et Spiritum Sanctum misit.

HIER. Quid autem sibi velit signum Jonæ jam supra dictum est (Matth., 12). CHRYS. (ut sup.). Cum autem hoc secundo pharisæi audissent, oportebat interrogare et dicere : Quid est quod dicitur ? Sed ipsi non desiderio discendi hoc a Domino quæsierunt : et ideo Dominus eos reliquit : unde sequitur : Et relictis illis, abiit, etc.

RAB. Id est, relicta generatione mala Judæorum, abiit trans fretum ; et gentium secutus est populus. Nota quod non sicut in aliis legitur locis, dimissis turbis, abiit, sed quia infidelitatis error insolentium animos obtinebat, dicitur quod eos reliquit.

Et cum venissent discipuli ejus trans fretum, obliti sunt panes accipere. Qui dixit illis : Intuemini et cavete a fermento pharisæorum et saducæorum. At illi cogitabant inter se, dicentes, quia panes non accepimus. Sciens autem Jesus dixit illis : Quid cogita-

cause de leur incrédulité, enseigne à ses disciples qu'ils doivent éviter leurs doctrines. « Et, lorsque ses disciples furent venus au-delà de la mer, il se trouva qu'ils avaient oublié de prendre des pains. » — RÉMIG. Ils étaient animés d'un si grand sentiment pour leur maître, qu'ils ne pouvaient le quitter un instant. Il faut remarquer combien ils étaient étrangers aux désirs des plaisirs, eux qui avaient si peu de soin du nécessaire, qu'ils avaient oublié de prendre des pains, nourriture nécessaire à la fragilité humaine.

SUITE. — « Il leur dit : Venez et prenez garde du levain des pharisiens. » — S. HIL. — En ceci, les apôtres sont avertis de ne pas se mêler à la doctrine des Juifs, parce que toutes les œuvres de la loi n'avaient été établies que pour être réalisées dans la foi et comme figure des choses futures, de telle sorte que dans ce temps et à cet âge qui touchait à la vérité, ils devaient regarder comme vides désormais les figures prophétiques de la vérité. La doctrine des pharisiens, qui ignorait le Christ, aurait altéré les effets de la doctrine évangélique. — S. JÉR. — Celui qui se garde du levain des pharisiens et des sadducéens n'observe pas les préceptes de la loi et de la lettre, et néglige les traditions humaines pour accomplir les commandements de Dieu. C'est ce levain dont l'Apôtre a dit : « Un peu de levain corrompt toute la masse. » Il faut de toute manière éviter un tel levain ; c'est celui de Marcion, de Valentin et de tous les hérétiques. Si le levain a une telle force que, si un levain qui paraissait peu de chose est mêlé à la farine, il se développe et il inonde de son goût toute la pâte qui le couvrait, il en est ainsi de la doctrine hérétique : quelque petite que

lis inter vos modicæ fidei, quia panes non habetis? Nondum intelligitis, neque recordamini quinque panum, et quinque millium hominum, et quot caplinos sumpsistis? Neque septem panum et quatuor millium hominum, et quot sportas sumpsistis? Quare non intelligitis, quia non de pane dixi vobis: Cavete a fermento pharisæorum et saducæorum? Tunc intellexerunt quia non dixerit cavendum a fermento panum, sed a doctrina pharisæorum et saducæorum.

GLOSSA. Sicut Dominus pharisæos reliquerat propter eorum infidelitatem, ita consequenter et doctrinam eorum a discipulis cavendam esse docet : unde sequitur : Et cum venissent discipuli ejus trans fretum, obliti sunt panes accipere. RÉMIG. Tanto enim amore magistri detinebantur, ut nec etiam ad punctum vellent ab eo recedere.

Animadvertendum est ergo quantum alieni essent ab appetitu deliciarum, cum tam parvam haberent de necessariis curam ut etiam obliti sint panes accipere, sine quibus humana fragilitas subsistere non potest.

Sequitur : Qui dixit illis : Intuemini et cavete a fermento pharisæorum, etc. HILAR. In quo monentur apostoli non admisceri Judæorum doctrinæ ; quia legis opera in effectum fidei et præfigurationem rerum consequentium constituta sunt ; et in quorum tempora atque ætatem veritas contingisset, nihil ultra in veritatis similitudine positum arbitrarentur ; ne doctrina pharisæorum Christum nesciens, effectum veritatis evangelicæ corrumpere. HIER. Qui enim cavet a fermento pharisæorum et saducæorum, legis, ac litteræ præcepta non servat, traditiones hominum negligit, ut faciat Dei mandata ; hoc est fermentum,

soit l'étincelle que vous aurez jetée dans votre cœur, bientôt se développe une grande flamme qui altère en elle tout ce que l'homme renferme en lui. — S. CHRYS. — Mais pourquoi ne pas dire sans voile : « Gardez-vous de la doctrine des pharisiens? » Parce qu'il veut rappeler ce qui vient d'avoir lieu à la multiplication des pains. Il voyait qu'ils l'avaient oublié; il n'avait pas de motifs pour le leur reprocher directement; mais, s'emparant de cette occasion qu'ils lui présentaient eux-mêmes, il leur fit un reproche qui leur est plus sensible. C'est pour cela que l'évangéliste nous parle de leurs pensées en ces termes : « Et ils se parlaient à eux-mêmes disant : Nous n'avons pas reçu de pain. » — S. JÉR. — Comment étaient-ils sans pain, eux qui, après avoir rempli sept corbeilles, montèrent dans la barque et vinrent sur la frontière de Magédan? C'est là qu'ils s'entendirent dire qu'ils devaient se garder du levain des pharisiens et des sadducéens. Il est incontestable, d'après ce passage de l'Écriture, qu'ils avaient oublié d'en prendre avec eux.

S. CHRYS. — Comme les apôtres étaient encore attachés aux observances judaïques, le Seigneur, nous ayant tous en vue en cela, les réprimanda avec vivacité : « Jésus, sachant cela, leur dit : Pourquoi pensez-vous cela en vous-mêmes, que vous n'avez pas de pain, hommes de peu de foi? »

LA GLOSE. — C'est comme s'il disait : « Pourquoi pensez-vous que j'ai voulu parler des pains terrestres, alors que vous ne pouvez pas avoir de doutes sur ce point, vu que j'ai fait laisser à un si petit

de quo Apostolus ait (1 *Corinth.*, 5, et *ad Galath.*, 5) : Modicum fermentum totam massam corrumpit : istiusmodi fermentum etiam omni ratione vitandum est; quod habuit Marcion, et Valentinus, et omnes hæretici : fermentum enim hanc habet vim, ut si farinæ mixtum fuerit, quod parum videbatur, crescat in majus, et ad saporem suum universam conspersionem trahat : ita et doctrina hæretica, si vel modicam scintillam jecerit in tuum pectus, in brevi ingens flamma concreseit, et totam hominis possessionem ad se trahit. CHRYS. (nt sup., homil. 54). Sed quare non dixit : Attendite a doctrina pharisæorum, manifeste? Quia vult commemorare ea quæ facta sunt, scilicet de multiplicatione panum : etenim noverat eos esse oblitos : simpliciter autem de hoc eos incusare, non videtur rationem habere : occasione autem ab eis

recepta, eos increpare susceptibilem faciebat incusationem : et ideo quæ cogitabant discipuli, Evangelista in medium introducit, dicens : At illi cogitabant intra se, dicentes, quia panes non accepimus. HIER. Quomodo autem panes non habebant, qui statim impletis septem sportis, ascenderunt in naviculam, et venerunt in fines Magédan; ibique audiunt navigantes quod cavere debeant a fermento pharisæorum et saducæorum? sed Scriptura testatur quod oblitus sunt eos secum tollere.

CHRYS. (ut sup.). Quia vero discipuli circa observationes judaicas adhuc repebant, ideo Dominus vehementer eos increpat ad utilitatem omnium : unde sequitur : Sciens autem Jesus dixit eis : Quid cogitatis inter vos modicæ fidei, quia panes non habetis? GLOSSA. Quasi diceret : Quid cogitatis me dixisse de terrenis panibus, de quibus non

nombre de pains des restes si considérables? » — S. CHRYS. — Sa conduite a pour but de leur enlever toute inquiétude par rapport à la nourriture; mais pourquoi ne leur avait-il pas adressé ces reproches lorsqu'ils lui avaient dit : « Comment pourrons-nous avoir tant de pain dans la solitude? » Cela eût paru alors plus opportun; mais il ne leur fit pas ce reproche en cette circonstance, afin de ne pas avoir l'air de s'immiscer à faire des miracles; d'ailleurs il ne voulait pas les réprimander devant la foule. Cette accusation fut plus motivée lorsqu'il les surprit après cette double multiplication miraculeuse des pains, préoccupés encore de leur nourriture. Voyez aussi combien son reproche est mêlé de douceur : il répond pour ceux qu'il réprimande comme en les excusant et en disant : « Est-ce que vous ne comprenez pas encore? Vous ne vous rappelez pas les cinq pains, et les cinq mille hommes, et tant de corbeilles que vous avez emportées, ni des sept pains et des quatre mille hommes? » — LA GLOSE. — C'est comme s'il disait : « Est-ce que vous ne comprenez pas le mystère ni ne conservez aucun souvenir de la puissance? » — S. CHRYS. — Il leur rappelle ainsi ce qui s'était passé, et prépare leur attention pour ce qui surviendra.

S. JÉR. — « Par les mots : Pourquoi ne comprenez-vous pas? » il saisit l'occasion de leur apprendre ce que signifient les cinq et sept pains, les cinq mille hommes et les quatre mille qui ont été nourris dans le désert. Si le levain des pharisiens et des sadducéens ne signifie pas le pain matériel, mais les traditions perverses et les dogmes hérétiques, pourquoi les nourritures par lesquelles a été nourri le peuple de Dieu ne signifient-elles pas les véritables et intègres doctrines?

est vobis dubitandum, cum de tam paucis tantas feci abundare reliquias? CHRYS. (ut sup.). Hoc autem facit ut sollicitudinem escarum ab eis abiciat. Sed quare non arguit eos, cum dixerunt : Unde nobis in solitudine panes tanti? Etenim opportunius videbatur hoc dici. Sed ideo tunc non reprehendit eos, ne videretur se ingerere ad signa facienda; et nolebat ante turbas eos increpare. Tunc etiam rationabilior hæc accusatio fuit, quando jam duplici miraculo de panibus facta tales erant, ut adhuc de eis dubitarent. Vide autem et increpationem cum mansuetudine; velit enim excusando respondet pro his quos increpaverat, dicens : Nondum intelligitis, neque recordamini quinque panum, et quinque millium hominum, et quot cophinos sumpsistis? Neque sep-

tem panum, et quatuor millium hominum, etc. GLOSSA (interlin). Quasi diceret : Neque mysterium intelligitis, neque virtutem in memoria habetis? CHRYS. (ut sup.). Per quod in memoriam eis reducit ea quæ præterierunt, et ad futura attentiores facit.

HIER. Per hoc autem quod dicit : Quare non intelligitis, etc., ecce per occasionem docet eos quid significant quinque panes et septem; quinque millia hominum, et quatuor millia, quæ pasta sunt in eremo : si enim fermentum pharissæorum et saducæorum non corporalem panem, sed traditiones perversas et hæretica significat dogmata, quare cibi quibus nutritus est populus Dei, non veram doctrinam integramque significant? CHRYS. (ut sup.). Ut autem discas quantum in discipulis potuit increpatione Christi,

S. CHRYS. — Pour apprendre combien le reproche du Christ agit sur ses disciples, et comment il souleva leur âme du sommeil, entendez l'évangéliste : « Ils comprirent alors qu'il leur avait dit de se garder non pas du levain des pains, mais de la doctrine des pharisiens et des sadducéens. » Et cependant il ne le leur avait pas désigné. Le reproche du Seigneur les ramène donc des observances judaïques; d'indifférents, il les fait attentifs, et il les arrache à leur peu de foi, afin qu'ils ne craignent plus s'il leur arrive encore de se voir avec peu de pains, et qu'ils n'aient plus souci de leur nourriture, mais qu'ils la considèrent comme à mépriser.

Jésus, étant venu aux environs de Césarée de Philippe, interrogea ses disciples et leur dit : Que disent les hommes? Qui disent-ils qu'est le Fils de l'homme? Ils lui répondirent : Les uns disent que c'est Jean-Baptiste, les autres Elie, les autres Jérémie, ou quelqu'un des prophètes. Et vous autres, qui dites-vous que je suis? Simon Pierre, prenant la parole, lui dit : Vous êtes le Christ, Fils du Dieu vivant. Jésus lui répondit : Vous êtes bienheureux, Simon, fils de Jean, parce que ce n'est point la chair et le sang qui vous ont révélé ceci, mais mon Père qui est dans les cieux. Et moi aussi je vous dis que vous êtes Pierre, et que sur cette pierre je bâtirai mon Église; et les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle. Et je vous donnerai les clefs du royaume des cieux; et tout ce que vous lierez sur la terre sera aussi délié dans les cieux.

LA GLOSE (1). — Après avoir éloigné les disciples de la doctrine des pharisiens, le Seigneur choisit ce moment opportun pour jeter en eux les fondements profonds de la doctrine évangélique. Pour plus de so-

(1) Ni dans la Glose, ni dans saint Anselme, ni dans aucun interprète.

et qualiter eorum mentem eroxerit dormientem, audi quid Evangelista dicit : Tunc intellexerunt quod non dixit cavendum a fermento panum, sed a doctrina pharisæorum et saducæorum; quamvis eo hoc non interpretante. Increpatio ergo Domini eos a judaicis observationibus abduxit; desides existentes attentiores fecit, et a parva fide eos eripuit; ut non timeant si quando paucos panes habere videantur, neque pro pane solliciti sint, sed hæc despiciant universæ.

Venit autem Jesus in partes Cæsareæ Philippi, et interrogabat discipulos suos, dicens : Quem dicunt homines esse Filium hominis? At illi dixerunt : Alii Joannem Baptistam, alii autem Eliam; alii vero Hieremiam,

aut unum ex prophetis. Dicit illis Jesus : Vos autem quem me esse dicitis? Respondens Simon Petrus dixit : Tu es Christus Filius Dei vivi. Respondens autem Jesus dixit ei : Beatus es, Simon Barjona, quia caro et sanguis non revelavit tibi, sed Pater meus qui in cælis est. Et ego dico tibi, quia tu es Petrus, et super hanc petram ædificabo Ecclesiam meam, et portas inferi non prævalent adversus eam. Et tibi dabo claves regni cælorum. Et quodcumque ligaveris super terram, erit ligatum et in cælis; et quodcumque solveris super terram, erit solutum et in cælis.

GLOSSA. Postquam discipulos a pharisæorum doctrina removerat Dominus, convenienter evangelicæ doctrinæ altitudinem

lennité le lieu est décrit : « Or, Jésus vint dans les pays de Césarée de Philippe. » — S. CHRYS. — Il ne nomme pas simplement Césarée, mais Césarée de Philippe; car il est une autre Césarée, et c'est celle de Straton. Ce n'est point dans cette dernière, mais dans la première qu'il interroge ses disciples : il les amène loin des Juifs, afin que, loin de toute crainte, ils disent librement ce qu'ils ont dans la pensée. — RAB. (1).—Ce Philippe était frère d'Hérode; il était tétrarque de l'Iturie et de la Thraconitide. Il avait appelé Césarée, en l'honneur de Tibère César, la ville qui est maintenant connue sous le nom de Paléas. — LA GLOSE. — Voulant confirmer ses disciples dans la foi, il commence par éloigner de leur esprit les opinions et les erreurs que d'autres y ont semées : « Il interrogeait ses disciples en disant : Comment les hommes appellent-ils le Fils de l'homme? » — ORIG. (2). — Le Christ interroge ses disciples, afin que nous apprenions par leurs réponses différentes les diverses opinions qu'avaient alors de lui les Juifs, et pour nous apprendre à nous demander sans cesse à nous-mêmes quelle est l'opinion que l'on a de nous, afin que si l'on dit du mal de nous, nous fassions disparaître les occasions d'en dire, et si du bien, nous augmentions la raison d'en dire. Les disciples des évêques doivent apprendre aussi, à l'exemple des apôtres, à rapporter aux évêques ce qu'ils entendent dire au dehors sur leur compte. — S. JÉR. — Cette question est remarquable : Que disent les hommes qu'est le Fils de l'homme? car ceux qui parlent du Fils de l'homme sont hommes; ceux qui

(1) Ce passage était auparavant confondu avec la citation de saint Jean Chrysostôme; dans ce passage le mot *tetrarque* se rapportait à Hérode et non pas à Philippe, ainsi qu'on le voit dans saint Luc, c. 3.

(2) On ne trouve pas ce passage actuellement dans Origène.

in eis fundat : et ut major solemnitas designetur, locus describitur, cum dicitur : Venit autem Jesus in partes Cæsareæ Philippi. CHRYS. in homil. (33, in Matth.). Ideo autem non simpliciter Cæsaream nominat, sed Cæsaream Philippi; quia est alia Cæsarea, quæ est Stratonis : non autem in illa, sed in hac discipulos interrogavit; longe eos a Judæis abducens, ut ab omni timore eruti libere dicant quæ habebant in mente. RAB. Philippus autem iste frater fuit Herodis, Tetrarcha Ituræ et Thraconitidis regionis, qui in honorem Tiberii Cæsaris, Cæsaream Philippi, quæ nunc Paneas dicitur, appellavit.

GLOSSA. Confirmaturus autem in fide discipulos, prius opinioniones et errores alio-

rum a mentibus eorum voluit renovere : unde sequitur : Et interrogabat discipulos suos dicens : Quem dicunt homines esse Filium hominis? ORIG. (tract. 1, in Matth., 16). Interrogat Christus discipulos, ut ex apostolorum responsionibus nos discamus diversas opinioniones fuisse tunc apud Judæos de Christo, et ut nos semper scrutemur qualis opinio sit apud homines de nobis; ut si quid male dicitur de nobis, occasiones illius præcidamus, si quid autem boni, ejus occasiones augeamus. Sed et discipuli episcoporum apostolorum instruuntur exemplo, ut qualescunque opinioniones audierint foris de episcopis suis, referant eis.

HIER. Pulchre autem interrogat : Quem dicunt homines esse Filium hominis; quia

comprennent que la divinité est en lui sont appelés non des hommes, mais des dieux. — S. CHRYS. — Il ne dit pas : Que disent de moi les pharisiens et les scribes? mais: Que disent les hommes? cherchant à connaître la pensée du peuple, qui n'était pas tourné du côté du mal. Leur opinion sur le Christ, quoique inférieure à la réalité, n'en était pas moins pure de malice, tandis que celle des pharisiens en était pleine.

S. HIL. — En disant : « Qui disent les hommes qu'est le Fils de l'homme, etc., » il marque assez que l'on doit penser de lui autre chose que ce qui est visible. En effet, il était le Fils de l'homme. Que désirait-il donc que l'on pensât sur lui? Nous ne parlons pas de sa propre opinion sur lui-même, mais de ce à quoi il voulait que s'étendît l'opinion des fidèles. Notre confession doit être basée sur ceci : qu'il est non-seulement le Fils de Dieu, mais le Fils de l'homme ; car l'un sans l'autre ne pourrait en rien nous donner l'espérance du salut, et c'est d'une manière significative qu'il dit : Les hommes, qui disent-ils qu'est le Fils de l'homme? — S. JÉR. — Il ne dit pas : Qui disent-ils que je suis? mais : Qui disent-ils qu'est le Fils de l'homme? afin de ne pas paraître interroger par jactance. Et remarquez que toutes les fois que, dans l'Ancien-Testament, il est question du Fils de l'homme, l'hébreu porte fils d'Adam.

ORIG. — Les disciples rapportent différentes opinions sur le Christ : « Et ils disent : Les uns disent *Jean-Baptiste*, à savoir ceux qui jugeaient comme Hérode ; les autres *Elie*, et ceux-là pensaient, ou bien qu'il était Elie par sa naissance, ou bien qu'Elie, qui vivait encore dans son corps, s'était manifesté en lui ; les autres *Jérémie* : ceux-là ne comprenaient pas qu'Elie, que le Seigneur avait établi prophète au milieu des

qui de Filio hominis loquuntur, homines sunt; qui vero Divinitatem ejus intelligunt, non homines, sed dii appellantur. CHRYS. (ut sup.). Non autem dicit : Quem me dicunt scribæ et pharisæi esse, sed quem me dicunt homines esse? plebis mentem, quæ ad malum prona inflexa non erat, investigans. Etsi enim multo humilior quam oportebat eorum erat de Christo opinio, sed tamen a nequitia libera erat : pharisæorum autem opinio de Christo erat plena multa malitia.

HILAR. (can. 16, in *Matth.*). Dicendo ergo : Quem dicunt homines esse Filium hominis? etc. significavit præter id quod in se videbatur esse, aliud sentiendum : erat enim hominis Filius. Quod igitur de se opinandi judicium desiderabat? Non illud

arbitramur quod de se ipse confessus est, sed occultum erat de quo quærebatur, in quod se credentium fides debeat extendere. Est autem hæc confessionis tenenda ratio, ut sicut Dei Filium, ita et Filium hominis meminerimus; quia alterum sine altero nihil spei tribuit ad salutem : et ideo signanter dixit : Quem dicunt homines esse Filium hominis? HIER. Non enim dixit : Quem me esse dicunt homines, sed, quem dicunt esse Filium hominis? ne jactanter de se quærere videretur : et nota quod ubicunque in veteri Testamento scriptum est : Filius hominis, in Hebræo positum est, Filius Adam.

ORIG. (ut sup.). Diversas autem Judæorum opiniones de Christo discipuli referunt : unde dicitur : At illi dixerunt :

nations, était le type du Christ; *ou l'un des prophètes*, » par une raison semblable, à cause des choses que Dieu avait dites aux prophètes, qui ne furent pas accomplies en eux, mais dans le Christ.

S. JÉR.—Les foules purent se tromper sur Jérémie et sur Isaïe, ainsi qu'Hérode s'était trompé sur Jean-Baptiste; ce qui m'étonne c'est de voir les interprètes rechercher les causes de toutes ces erreurs.

S. CHRYS. — Après que les disciples ont rapporté l'opinion de la foule, il les appelle par une seconde question à penser sur lui quelque chose de plus élevé : « Et Jésus leur dit : Et vous, qui dites-vous que je suis. » Vous, dis-je, qui êtes sans cesse avec moi et qui avez vu de plus grands miracles que n'en a vu la foule, il convient que vous ne vous rencontriez pas avec elle dans sa manière de juger. C'est pour cela qu'il ne leur fit pas cette question au début de sa prédication, mais après avoir fait beaucoup de miracles, et avoir beaucoup parlé de sa divinité. — S. JÉR. — Remarquez que, d'après le contexte, les apôtres ne sont point appelés hommes, mais dieux; car après avoir dit : « Les hommes, qui disent-ils qu'est le Fils de l'homme? » il ajoute : « Et vous, qui dites-vous que je suis? » C'est comme s'il disait : Eux, qui sont hommes, ont une opinion humaine, mais vous, qui êtes dieux, qui pensez-vous que je suis?

RAB. — Ce n'est pas par ignorance qu'il s'informe de la pensée des disciples et des étrangers sur son compte : il demande à ses disciples ce qu'ils pensent de lui pour récompenser d'une manière digne la confession de leur foi sincère. C'est pour cela qu'il s'informe d'abord de l'opinion des étrangers, afin qu'après que leur erreur aura

Alii Joannem Baptistam (æstimationem scilicet secuti Herodis); alii autem Eliam (videlicet æstimantes, quod aut secundam nativitatem susceperit Elias, aut ex eo tempore in corpore vivens in tempore apparuit illo); alii vero Hieremiam, quem Dominus in gentibus prophetam constituit (non intelligentes quoniam Hieremias typus fuerat Christi), aut unum ex prophetis, ratione simili, propter illa quæ Deus ad ipsos locutus est prophetas, non tamen in ipsis, sed in Christo sunt impleta. HIER. Sed tamen turbæ sic errare potuerunt, et in Elia, et in Hieremia, quomodo Herodes erravit in Joanne : unde miror quosdam interpretes causas errorum singulorum inquirere.

CHRYS. [ut sup.]. Quia vero discipuli opinionem turbæ recitaverant, evocat eos per secundam interrogationem ad opinan-

dum aliquid majus de ipso : et ideo sequitur : Dicit illis Jesus : Vos autem quem me esse dicitis? Vos, inquam, qui simul mecum estis semper, quia majora signa vidistis, quam turbæ, non oportet vos in opinione convenire cum turbis : et propter hoc, non a principio prædicationis eos de hoc interrogavit, sed postquam multa signa fecit, et multa locutus est eis de sua Deitate. HIER. Attende autem quod ex hoc textu sermonis apostoli nequaquam homines, sed dii appellantur : cum enim dixisset : Quem dicunt homines esse Filium hominis? subjecit : Vos autem quem me esse dicitis? Ac si dicat : Illis, quia homines sunt, humana opinantibus, vos qui dii estis, quem me esse existimatis? RAB. Non autem quasi nesciens de se sententiam discipulorum vel extraneorum inquiri; sed ideo discipulos quid

été exposée, l'on voit que les disciples ont trouvé la vérité de leur aveu, non pas dans l'opinion générale, mais dans une révélation particulière du Seigneur.

S. CHRYS. — Lorsque le Seigneur demande quelle est l'opinion de la foule, tous répondent; mais lorsqu'il interroge tous les disciples, Pierre répond pour tous, parce qu'il est la bouche et le chef des apôtres : « Simon Pierre, répondant, lui dit : Vous êtes le Christ. Fils du Dieu vivant. »

ORIG. — Pierre nie que Jésus fût rien de ce qu'avaient dit les Juifs; il le confessa en ces termes : « Vous êtes le Christ » (ce qu'ignoraient les Juifs), et ce qui est bien plus : « le fils du Dieu vivant, » qui avait dit par les prophètes : « Je vis moi, dit le Seigneur » (1). Il est appelé vivant, mais d'une manière suréminente, surpassant tous ceux qui ont la vie; car seul il possède l'immortalité, et est la fontaine de vie, parce qu'il est appelé dans un sens propre Dieu. Il possède la vie comme dans sa source, lui qui a dit : « Je suis la vie. » — S. JÉR. — Il appelle Dieu vivant, par contraste avec ces dieux qui sont regardés comme des dieux et qui ne sont que des morts : je veux parler de Saturne, de Jupiter, de Vénus, d'Hercule, et des autres fictions idolâtriques. — S. HIL. — C'est là la foi vraie et inviolable, que le Fils est sorti Dieu de Dieu, et que de toute éternité, il a possédé l'éternité du Père. La confession parfaite déclare qu'il a pris un corps, et qu'il s'est fait homme; lui en qui est la perfection de toutes les vertus, il a pris tout ce qu'annoncent le nom et la nature dont il s'est revêtu. — RAB. — Par un admirable con-

(1) Isaïe, 49, v. 18. Jérémie, 22, v. 24. Ezéchiel, 5, v. 11; 14, v. 16, 18 et 20; 17, v. 19; 18, v. 3; 33, v. 11 et 27; 34, v. 8.

de se sentiant interrogat, ut confessionem rectæ fidei digna mercede remuneret. Ideo quid alii de se sentiant inquirat; ut expositis primo sententiis errantium, discipuli probarentur veritatem suæ confessionis, non de opinione vulgata, sed de ipso percipisse dominicæ revelationis arcano.

CHRYS. (ut sup.). Quando vero Dominus de plebis opinione interrogat, omnes respondent; sed omnibus discipulis interrogatis, Petrus tanquam os apostolorum et caput pro omnibus respondet : unde sequitur : Respondens Simon Petrus, dixit : Tu es Christus Filius Dei vivi. ORIG. (ut sup.). Denegavit quidem Petrus aliquid eorum esse Jesum quæ arbitrabantur Judæi; confessus est autem : Tu es Christus, quod nesciebant Judæi : sed et quod majus est,

Filius Dei vivi, qui et per prophetas dixerat : Vivo ego, dicit Dominus : et ideo dicebatur vivus, sed secundum supereminentiam; quia supereminet omnibus habentibus vitam, quoniam solus habet immortalitatem, et est fons vitæ, quod proprie dicitur Deus Pater; vita autem est quasi de fonte procedens, qui dixit (Joan., 11) : Ego sum vita. HIER. Deum etiam vivum appellat, ad comparationem eorum deorum qui putantur dii, sed mortui sunt : Saturnum dico, Jovem, Venerem et Herculem, et cætera idolorum portenta. HILAR. (ut sup.). Est autem vera et inviolabilis fides ex Deo Deum Filium profectum esse, cui sit ex æternitate Patris æternitas. Hunc igitur assumpsisse corpus, et hominem factum esse, perfecta confessio est. Complexus est ita-

traste, il est arrivé que le Seigneur a confessé l'humble condition humaine dont il s'était revêtu, et que le disciple a déclaré l'excellence de sa divine éternité.

S. HIL. — La confession de Pierre a mérité une grande récompense, parce qu'il avait vu le Fils de Dieu dans l'homme : « Jésus, répondant, lui dit : Vous êtes heureux, Simon, fils de Jean, parce que ni le sang ni la chair ne vous l'ont révélé. » — S. JÉR. — Le Christ rend la pareille à son apôtre, à cause du témoignage qu'il lui a rendu. L'apôtre avait dit : « Vous êtes le Christ, Fils de Dieu vivant ; » le Christ lui dit : « Vous êtes heureux, Simon Barjonne. » Pourquoi ? « C'est que ce n'est ni la chair ni le sang qui vous l'ont révélé ; mais c'est le Père qui vous l'a révélé. » Ce que la chair ni le sang n'ont pas pu révéler l'a été par la grâce de l'Esprit-Saint. C'est par sa confession qu'il a mérité d'être appelé le fils de l'Esprit-Saint, qui lui avait fait cette révélation, attendu que, dans notre langue, Barjona veut dire fils de la colombe. Quelques-uns croient que Simon, c'est-à-dire Pierre, était fils de Jean, parce que dans un autre endroit, il a été interrogé en cette manière : « Simon, fils de Jean, m'aimez-vous ? » Ils prétendent que l'erreur des copistes a mis, par la soustraction d'une syllabe, Barjona, au lieu de Barjoanna, c'est-à-dire fils de Jean. Joanna veut dire grâce de Dieu ; et l'un et l'autre nom peuvent s'entendre au sens mystique, en ce sens que la colombe signifie l'Esprit-Saint, et la grâce de Dieu le don spirituel.

S. CHRYS. — Il eût été inutile de dire : Vous êtes le fils de Jona ou de Joanna, si ce n'eût été pour montrer que le Christ est aussi naturellement le fils de Dieu que Pierre est fils de Jona, c'est-à-dire de la

que omnia qui et naturam et nomen expressit, in quo summa virtutum est. RAB. Mira autem distinctione factum est, ut Dominus ipse humilitatem assumptæ humanitatis profiteatur; discipulus excellentiam divinæ æternitatis ostendat.

HILAR. (ut sup.). Dignum autem confessio Petri præmium consecuta est, quia Dei Filium in homine vidisset : unde sequitur : Respondens autem Jesus dixit ei : Beatus es, Simon Barjona, quia caro et sanguis non revelavit tibi. HIER. Reddit enim Christus Apostolo vicem pro testimonio quod de se dedit Petrus : dixerat : Tu es Christus Filius Dei vivi : Dominus autem dixit ei : Beatus es, Simon Barjona : quare? quia non revelavit tibi caro et sanguis, sed revelavit Pater. Quod caro et sanguis revelare non potuit, Spiritus Sancti

gratia revelatum est. Ergo ex confessione sortitur vocabulum, quod revelationem ex Spiritu Sancto habeat, cujus et filius appellandus sit : siquidem Barjona in lingua nostra sonat Filius columbæ. HIER. Alii simpliciter accipiunt, quod Simon (scilicet Petrus) filius sit Joannis, juxta alterius loci interrogationem : Simon Joannis, diligis me (Joan., 21)? et volunt scriptorum vitio depravatum, ut pro Barjoanna (Id est, filius Joannis) Barjona scriptum sit, una detracta syllaba : Joanna vero interpretatur Dei gratia : utrumque autem nomen mystice intelligi potest; quod, et columba Spiritum Sanctum, et gratia Dei donum significet spirituale.

CHRYS. (ut sup.). Vauum autem esset dicere : Tu es filius Jonæ, vel Joanna; nisi ut ostendat quoniam ita naturaliter est Christus

même substance que celui qui l'a engendré. — S. JÉR. — Ce qu'il dit : « Parce que la chair et le sang ne vous l'ont pas révélé, » comparez-le à ces paroles de l'Apôtre : « Je n'ai point acquiescé à la chair ni au sang, » passage dans lequel il désigne les Juifs par les mots chair et sang. Saint Paul y exprime, avec d'autres paroles, que le Fils de Dieu ne lui a point été révélé par la doctrine des pharisiens, mais par la grâce de Dieu. — S. HIL. — Il est heureux celui qui a mérité de recevoir cette louange : que son regard avait porté et vu au-delà de ce que peut la nature humaine ; qu'il avait regardé non pas avec les yeux de la chair et du sang, mais qu'il avait contemplé le Fils de Dieu dans la révélation de son Père, ayant été jugé digne de recevoir le premier cette croyance, que la divinité était dans le Christ.

ORIG. — C'est ici le lieu de demander si, lorsque auparavant les disciples étaient envoyés, ils connaissaient déjà que Jésus était le Christ. Ce passage démontre que c'est ici la première fois que Pierre a confessé le Christ Fils du Dieu vivant. Comprenez, si vous le voulez, que c'est moins de croire le Christ Fils de Dieu, que de le connaître comme tel. Vous pouvez dire alors que, lorsqu'il les envoyait prêcher, ils le croyaient Christ, et que, plus tard, après avoir fait des progrès, ils le connurent Christ; ou bien il faut répondre que les apôtres avaient alors un commencement de connaissance du Christ, connaissant peu de choses de lui. Plus tard, ils firent des progrès dans cette connaissance, de manière à pouvoir comprendre ce que le Père avait révélé du Christ, ainsi que le comprenait Pierre, qui fut déclaré bienheureux, non pour avoir dit : Vous êtes le Christ, mais surtout pour avoir ajouté : le fils du Dieu vivant. — S. CHRYS. — Si Pierre n'avait pas

Filius Dei, sicut Petrus filius Jonæ, ejusdem substantiæ cum eo qui genuit.

PIER. Illud autem quod ait : Quia caro et sanguis non revelavit tibi, apostolicæ narrationi compara, in qua ait (*ad Galat.*, 1) : Continuo non acquievi carni et sanguini; carnem ibi et sanguinem Judæos significans : ut hic quoque sub alio sensu demonstretur, quod ei, non per doctrinam pharisæorum, sed per Dei gratiam Christus Dei Filius revelatus sit. HILAR. (ut sup.). Vel aliter : beatus hic quia ultra humanum oculos intendisse et vidisse laudatus est, non id quod ex carne et sanguine est contuens, sed Dei Filium celestis Patria revelatione conspiciens, dignusque iudicatus, ut primus agnosceret quod Divinitas esset in Christo,

ORIG. (tract. 1, in *Matth.*, 16, ut sup.). Est autem in hoc loco quærendum, ntrum cum prius mitterentur, jam cognoscebant discipuli quoniam ipse erat Christus : hic enim sermo demonstrat, quoniam tunc primum confessus fuerit eum Petrus Christum Filium Dei vivi : et vide si potes quoniam credere Jesum esse Christum minus est, quam cognoscere ; ut dicamus quod quando mittebantur ad prædicandum, credebant quidem Jesum esse Christum ; postea autem proficientes etiam cognoverunt. Aut ita est respondendum, ut dicamus quoniam tunc quidem apostoli initia cognitionis habebant Christi, et exigua cognoscebant de illo, postea autem profecerunt in agnitionem ipsius, ut possent capere sententiam Christi revelatam a Patre, sicut et

confessé que le Christ était réellement né du Père, il n'aurait pas eu besoin pour cela de révélation, et il n'aurait point été déclaré bienheureux pour avoir jugé que le Christ était un des nombreux enfants adoptifs de Dieu. Avant Pierre, ceux qui étaient dans la barque avec le Christ lui avaient dit : Vous êtes vraiment le Fils de Dieu (1). Nathanaël avait dit aussi : Maître, vous êtes le Fils de Dieu. Cependant ni les uns ni les autres ne sont pas dits bienheureux, parce qu'ils n'ont pas confessé la même filiation que Pierre. Ils le regardaient en cela comme semblable à beaucoup d'autres, mais non comme le Fils, ou s'ils le considéraient comme le principal en ce grand nombre d'autres, ils ne le regardaient cependant pas comme de la substance du Père. Vous voyez cependant comme le Père révèle le Fils, et le Fils le Père : ce n'est point par un autre qu'il faut connaître le Fils que par le Père, ni le Père que par le Fils, ce qui établit clairement que le Fils est consubstantiel au Père, et doit être coadoré avec lui. Or le Christ part de là pour montrer que plusieurs croiront plus tard ce que Pierre a confessé : « Et je vous dis que vous êtes Pierre, et que sur cette pierre je bâtirai mon Église. » — S. JÉR. — C'est comme s'il disait : Parce que vous m'avez dit : Vous êtes le Christ, Fils du Dieu vivant, moi je vous dis, non pas par un vain discours, et parce que j'en ai besoin, mais je vous dis avec mon dire, qui est la même chose que mon action : « Vous êtes Pierre. » Auparavant, il avait donné à ses autres apôtres le nom de Lumière du monde, et d'autres noms divers. Mais à Simon, qui croyait en la pierre-Christ, il lui donna le nom de *Pierre*. — S. AUG. — Que

(1) C'est par erreur qu'il y avait auparavant : « Celui est le Fils de Dieu. » Matth., 14, v. 33.

Petrus, qui beatificatur, non solum in eo quod dicit : Tu es Christus, sed in eo magis quod addidit, Filius Dei vivi.

CHRYS. (ut sup.). Nimirum autem si non confessus esset Petrus, Christum proprie ex Patre natum, non esse hic revelatione opus, neque æstimare Christum unum ex multis filiis adoptivis beatitudine dignum esse : nam et ante hoc illi qui erant in navi, dixerunt (Matt., 14) : Vere Filius Dei es : sed et Nathanaël dixit (Joan., 1) : Rabbi, tu es Filius Dei : non tamen beati dioti sunt, quia non talem confessi sunt filiationem, qualem Petrus : sed unum ex multis eum æstimabant, non vere Filium ; vel et si præcipuum quidem præ multis, non autem ex substantia Patris. Vides autem qualiter

et Filium revelat Pater, et Patrem Filius : non enim ab alio est discere Filium quam a Patre, nec ab alio Patrem quam a Filio : quare et hic manifestum est quod Filius est consubstantialis et coadorandus Patri. Ostendit autem Christus exhinc jam multos illud credituros quod fuerat Petrus confessus : unde subdit : Et ego dico tibi quia tu es Petrus, et super hanc petram ædificabo Ecclesiam, etc. HIER. Ac si dicat : Quia tu mihi dixisti : Tu es Christus Filius Dei vivi, et ego dico tibi, non sermone casso, et nullum opus habente, sed dico tibi (quia meum dixisse, fecisse est) quia tu es Petrus ; sicut enim ipse lumen apostolis donavit ut lumen mundi appellentur, et cætera quæ a Domino sortiti vocabula sunt : ita

personne ne pense cependant que c'est ici que Pierre reçut son nom ; il ne reçut ce nom du Christ que dans la circonstance rapportée par saint Jean, quand Jésus-Christ lui dit : Vous vous appelez *Céphas*, ce qui veut dire *Pierre*. — S. JÉR. — C'est comme suite de cette figure de la pierre qu'il lui est dit : Je bâtirai mon Église sur vous ; et c'est ce qui suit : Sur cette pierre je bâtirai mon Église. — S. CHRYS. — C'est-à-dire, sur cette foi et sur cette confession, je bâtirai mon Église. Par là, il montre que plusieurs croiront plus tard ce que Pierre vient de confesser ; il élève son sens et il le fait pasteur. — S. AUG. — J'ai dit dans un certain passage (1) de l'apôtre Pierre que l'Église avait été bâtie sur lui comme sur la pierre ; mais je sais que j'ai, plus tard, souvent exposé cette parole : « Vous êtes Pierre, et sur cette pierre je bâtirai, etc. » en ce sens que l'Église est dite bâtie sur celui que Pierre a confessé en disant : Vous êtes le Christ, Fils du Dieu vivant ; et en ce sens que Pierre qui a reçu son nom de cette pierre, représente la personne de l'Église qui est bâtie sur cette pierre. En effet, il ne lui est pas dit : Vous êtes la pierre, mais vous êtes Pierre ; la pierre était le Christ qui a été confessé par Simon, ainsi qu'il est confessé par toute l'Église, et c'est à cause de cette confession qu'il a été appelé Pierre. Que le lecteur choisisse de ces deux opinions celle qui lui paraîtra la plus probable. — S. HIL. — Dans ce nouveau nom se trouve un présage heureux de la solidité des fondements de l'Église ; et ce qui sera bâti sera digne de reposer sur cette pierre, de manière que les lois de l'enfer, et les portes du Tartare, et tous les cachots de la mort ne pourront plus tenir. C'est

(1) Ce que dit ici saint Augustin porte sur un passage de l'épître à Donat.

et Simoni qui credebat in petram Christum, Petri largitus est nomen. AUG. *De cons. Evang.* (lib. 2, cap. 53). Nullus tamen arbitretur quod hic Petrus nomen acceperit : non enim accepit hoc nomen nisi ubi Joannes commemorat ei dictum esse (c. 1) : Tu vocaberis Cephas, quod interpretatur Petrus.

HIER. Secundum autem metaphoram petrae, recte dicitur ei : *Ædificabo Ecclesiam meam super te* : et hoc est quod sequitur : *Et super hanc petram ædificabo Ecclesiam meam*. CHRYS. (ut sup.). Id est, in hac fide et confessione ædificabo Ecclesiam meam. Hinc ostendit multos jam credituros illud quod Petrus confessus fuerat ; et erigit ejus sensum, et Pastorem ipsum facit. AUG. in *lib. Retract.* (lib. 1, cap. 21). Dixi in quodam loco de apostolo Petro,

quod in illo (tanquam in petra) ædificata est Ecclesia ; sed scio me postea sæpissime sic exposuisse quod a Domino dictum est : Tu es Petrus, et super hanc petram ædificabo, etc., ut super hunc intelligeretur quem confessus est Petrus, dicens : Tu es Christus Filius Dei vivi, ac si Petrus ab hac petra appellatus, personam Ecclesie figuraret, quæ super hanc petram ædificatur : non enim dictum est illi : Tu es petra, sed, tu es Petrus : petra autem erat Christus (1 *Cor.*, 10) quem confessus Simon, sicut eum tota Ecclesia confitetur, dictus est Petrus : harum autem duarum sententiarum, quæ sit probabilior eligat lector.

HILAR. (ut sup.). Est autem in nuncupatione novi nominis felix Ecclesie fundamentum, dignaque ædificatione illius petra,

pour montrer la force de cette Église bâtie sur cette pierre qu'il ajoute : « Et les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle. » — LA GLOSE. — C'est-à-dire ne la sépareront pas de la charité et de la foi. — S. JÉR. — Je regarde les vices et les péchés comme les portes de l'enfer, ou bien les doctrines des hérétiques qui séduisent les hommes et les entraînent dans l'abîme.

ORIG. — Tous les vices spirituels sont, dans l'ordre surnaturel, les portes de l'enfer ; et les portes de la justice leur sont opposées (1). — RAB. — Les portes de l'enfer sont aussi les tourments et les séductions des persécuteurs. Les œuvres perverses des incrédules et leurs ineptes entretiens sont aussi les portes de l'enfer, parce qu'ils ouvrent le chemin de la perdition. — ORIG. — Il n'exprime pas si c'est contre la pierre sur laquelle le Christ a édifié son Église, ou si c'est contre l'Église bâtie sur la pierre que ces portes ne prévaudront pas. Cependant il est incontestable qu'elles ne prévaudront ni contre la pierre ni contre l'Église.

S. CYR. — D'après cette promesse du Seigneur, l'Église apostolique de Pierre demeure pure de toute séduction et au-dessus de toute attaque hérétique, placée au-dessus de tous les évêques et de tous les pasteurs, de tous les primats des Églises et des peuples ; pure en ses pontifes, en la foi pleine et l'autorité de Pierre. Tandis que les autres Églises ont à essuyer la honte de quelques erreurs, seule elle règne assise d'une manière inébranlable, imposant le silence et fermant la bouche de tous les hérétiques ; et nous, si nous ne sommes pas égarés par une folle présomption de notre salut, ni enivrés du vin de l'orgueil, nous

(1) C'est une allusion au ps. 117, v. 19 : « Ouvrez-moi les portes de la justice. »

quæ infernales leges et Tartari portas et omnia mortis claustra dissolveret : unde ad ostendendam firmitatem Ecclesiæ supra petram fundatæ, subditur : Et portæ inferi non prævalebunt adversus eam. GLOSSA [interlin.]. Id est, non separabunt eam a charitate mea et fide. HÆR. Ego portas inferi vitia reor atque peccata : vel certe hæreticorum doctrinas per quas illecti homines ducuntur ad Tartarum.

ORIG. (ut sup.). Sed et singulæ spirituales nequitiae in caelestibus portæ sunt inferorum, quibus contrariantur portæ justitiæ. RAB. Portæ quoque inferi, etiam tormenta et blandimenta sunt persecutorum ; sed et prava infidelium opera ineptaque colloquia portæ sunt inferi, quia iter perditio-

nis ostendunt. ORIG. (ut sup.). Non autem exprimit utrum petrae non prævalebunt, in qua ædificat Christus Ecclesiam, aut Ecclesiæ quam ædificat supra petram : tamen manifestum est, quia nec adversus petram, nec adversus Ecclesiam, portæ prævalent inferorum. CYRIL. (in lib. *Thesauri*). Secundum autem hanc Domini promissionem Ecclesia apostolica Petri ab omni seductione hæreticaque circumventionem manet immaculata super omnes præpositos et episcopos, et super omnes primates ecclesiarum et populorum in suis pontificibus, in fide plenissima et auctoritate Petri. Et cum alix ecclesiæ quorundam errore sint verendatæ, stabilita inquassabiliter ipsa sola regnat, silentium imponens, et omnium ob-

confessons et nous annonçons ensemble avec elle la vérité et la sainte tradition apostolique en sa véritable forme. — S. JÉR. — Que personne ne pense que ces paroles regardent la mort, en ce sens que les apôtres n'auraient pas été soumis à la mort; qu'on jette les yeux, au contraire, sur l'éclat de leur martyre.

ORIG. — Et nous aussi, lorsque par une révélation du Père qui est dans les cieux, révélation qui aura lieu si notre conversation est dans le ciel, nous aurons confessé que Jésus-Christ est le Fils du Dieu vivant; il nous sera dit aussi : « Vous êtes Pierre. » La pierre, c'est tout imitateur du Christ, contre lequel ne prévalent pas les portes de l'enfer; mais il n'est point la pierre sur laquelle le Christ édifie son Église, ni cette Église, ni une partie de cette l'Église que le Seigneur édifie sur la pierre.

S. CHRYS. — Il exprime un autre honneur particulier à saint Pierre en disant : « Et je vous donnerai les clefs du royaume des cieux. » C'est comme s'il disait : « Ainsi que le Père vous a donné de me connaître, ainsi je vous donnerai moi-même quelque chose, c'est-à-dire les clefs du royaume des cieux. » — RAB. — Celui qui a confessé le roi des cieux avec une dévotion plus grande que les autres a reçu avec raison, d'une manière suréminente aux autres, le don des clefs du royaume des cieux. Afin qu'il fût constant pour tous que, sans cette confession et cette foi, personne ne peut entrer dans le royaume des cieux, il appelle les clefs du royaume des cieux la puissance et le droit de discerner : la puissance pour lier et délier, le pouvoir de discerner pour séparer ceux qui sont dignes de ceux qui ne le sont pas. — LA GLOSE. — « Et ce que vous lierez, » c'est-à-dire : Celui que vous

turans ora hæreticorum; et nos necessario salutis non decepti superbia, neque vino superbiæ inebriati, typum veritatis et sanctæ apostolicæ traditionis una cum ipsa confitemur et prædicamus. HIER. Nemo autem putet hoc de morte dici, quod apostoli conditioni mortis subjecti non fuerint, quorum martyria videat coruscare. ORIG. [ut sup.], Si ergo et nos [Patre nobis revelante, qui est in coelis, quando scilicet conversatio nostra in coelis est (Philip., 3), confessi fuerimus Jesum Christum esse Filium Dei vivi, et nobis dicetur : Tu es Petrus, etc. Petra enim est omnis qui imitator est Christi; adversus quem autem portæ prævalent inferorum, ille neque petra dicendus est supra quam ædificat Christus Ecclesiam;

neque Ecclesia, neque pars Ecclesiæ, quam Christus ædificat supra petram.

CHRYS. (ut sup.). Deinde et alium Petri dicit honorem, cum subditur : Et tibi dabo claves regni cælorum : quasi diceret : Sicut Pater dedit tibi me cognoscere, ita et ego aliquid dabo, scilicet claves regni cælorum. RAB. Qui enim Regem cælorum majori præ cæteris devotione confessus est, merito præ cæteris ipse collatis clavibus regni cælestis donatus est; ut constaret omnibus quia absque ea confessione ac fide regnum cælorum nullus posset intrare. Claves autem regni cælorum ipsam discretionem et potentiam nominat; potentiam qua liget et solvat; discretionem qua dignos vel indignos discernat. GLOSSA. (interlin.). Unde

aurez jugé indigne d'absolution pendant sa vie en sera jugé indigne par Dieu. « Et ce que vous aurez délié, » c'est-à-dire : Quiconque vous aurez jugé devoir absoudre ici-bas recevra de Dieu la rémission de ses péchés. — ORIG. — Voyez quelle grande puissance a cette pierre sur laquelle l'Église a été édiflée : ses jugements restent inébranlables, et c'est parce que Dieu les a portés par elle. — S. CHRYS. — Voyez comment le Christ ramène Pierre à des idées élevées sur sa personne : il promet de lui donner ce qui est propre à Dieu seul, c'est-à-dire de délier les péchés, et de faire l'Église immuable au milieu de tant de tempêtes, de persécutions et de tentations. — RAB. — Cette puissance de lier et de délier, quoiqu'elle paraisse donnée par le Seigneur à Pierre seulement, est donnée aux autres apôtres, et même encore maintenant à toute l'Église, dans les évêques et les prêtres ; mais Pierre reçut d'une manière spéciale les clefs du royaume des cieux et la principauté du pouvoir judiciaire, afin que tous les croyants répandus sur la face de la terre comprennent que, du moment où quelqu'un se sépare de l'unité de la foi et cesse d'être en société avec lui, de quelque manière que ce soit, il ne peut pas être délivré des chaînes du péché ni passer le seuil du royaume du ciel.

LA GLOSE (1). — Il accorda ce pouvoir à Pierre d'une manière particulière pour nous appeler à l'unité ; il l'établit prince des apôtres, afin que l'Église eût un principal vicaire du Christ, à qui tous les membres de l'Église pussent recourir s'ils venaient à être désunis. Si dans l'Église il y avait plusieurs chefs, le lien de l'unité serait rompu.

(1) C'est dans saint Anselme, mais les deux parties de la citation y sont interposées.

sequitur : Et quodcumque ligaveris, id est, quemcumque indignum remissione judicaveris dum vivit, indignus apud Deum judicabitur. Et quodcumque solveris, id est, quemcumque solvendum judicaveris dum vivit, remissionem peccatorum consequetur a Deo. ORIG. (ut sup.). Vide autem quantum potestatem habet petra super quam ædificatur Ecclesia, ut ejus etiam judicia maneat firma, quasi Deo judicante per eam. CHRYS. (ut sup.). Vide autem qualiter Christus reducit Petrum in excelsam de ipso intelligentiam. Hæc enim ei se promittit daturum, quæ sunt propria Dei solius ; scilicet peccata solvere, et Ecclesiam immutabilem facere inter tot persecutionum et tentationum procillas.

RAB. Hæc autem ligandi atque solvendi potestas quamvis soli Petro data videatur a Domino, tamen et cæteris apostolis datur ; necnon etiam nunc in Episcopis ac presbyteris, omni Ecclesiæ : sed ideo Petrus specialiter claves regni cælorum et principatum judiciarum potestatis accepit, ut omnes per orbem credentes intelligant, quia quicumque ab unitate fidei vel societatis illius quolibet modo semetipsos segregant, tales nec vinculis peccatorum absolvi, nec januam possunt regni cælestis ingredi.

GLOSSA. Specialiter etiam eam Petro concessit, ut ad unitatem nos invitaret : ideo enim eum principem apostolorum constituit, ut Ecclesia unum principalem

Quelques-uns prétendent que ces mots : « sur la terre, » ont été ajoutés pour exprimer qu'il lui avait été donné le pouvoir de lier et de délier les vivants et non les morts. Celui qui lierait et qui délierait des morts ne le ferait pas sur la terre.

CONCILE DE CONSTANTINOPLE (1). — Comment quelques-uns ont-ils l'audace de dire que ce pouvoir n'a été donné que par rapport aux vivants? Est-ce qu'ils ignorent que le jugement d'anathème n'est pas autre chose que le jugement de séparation? Il faut toujours éviter ceux qui sont esclaves des fautes les plus mauvaises, soit qu'ils soient parmi les vivants, soit qu'ils n'y soient pas; il est toujours nécessaire de se séparer de ce qui est nuisible. Augustin, de pieuse mémoire, qui brilla parmi les évêques d'Afrique, a composé plusieurs épîtres exprimant qu'il faut anathématiser les hérétiques après leur mort. Les autres évêques d'Afrique ont conservé cette tradition ecclésiastique, et l'Église romaine elle-même a anathématisé aussi quelques évêques après leur mort, quoiqu'ils n'eussent point été, pendant leur vie, incriminés sous le rapport de la foi.

S. JÉR. — Quelques évêques et prêtres, ne comprenant pas ce passage, y puisent quelque chose de l'orgueil des pharisiens, à tel point qu'ils osent condamner quelques innocents et absoudre quelques coupables, comme si le Seigneur ne tenait pas compte de la vie du coupable, et tenait seulement compte de la sentence des prêtres. Nous lisons, dans le passage du Lévitique qui ordonne aux lépreux de se présenter devant les prêtres, que, s'ils ont la lèpre, ils sont alors dé-

(1) C'est le 2^e de Constantinople et le 5^e œcuménique. On trouve quelques parties de cette citation dans les Décrét., caus. 24, quest. 2, c. *Sans profertur*.

Christi haberet vicarium, ad quem diversa membra Ecclesiæ recurrerent, si forte inter se dissentirent. Quod si diversa capita essent in Ecclesia, unitatis vinculum rumpetur. Quidam autem dicunt quod ideo dicit, super terram : non enim data est potestas hominibus ligandi vel solvendi mortuos, sed vivos. Qui autem mortuos solveret vel ligaret, non super terram hoc faceret.

EX SENTENT. CONSTANTINOPOL. CONCILII. Quomodo autem præsumunt quidam dicere de vivis tantummodo hæc dicta esse? An ignorant, quia iudicium anathematis nihil est aliud quam separatio? Evitandi sunt autem illi qui a pessimis culpâ detinentur, sive in vivis sint, sive non; a nocente enim semper resurgere necessarium

est. Sed et Augustini religiosæ memoriæ, qui inter africanos episcopos splenduit, diversæ epistolæ recitatæ sunt, significantes quod oporteret hæreticos et post mortem anathematizare. Talem autem ecclesiasticam traditionem et alii africani episcopi servaverunt. Sed et sancta Romana Ecclesia quosdam episcopos post mortem anathematizavit, licet pro fide in vita sua non essent accusati.

HÆB. Istum locum episcopi et presbyteri non intelligentes aliquid sibi de pharisæorum assumunt supercilio; ut vel damnent innocentes, vel solvere se noxios arbitrentur : cum apud Dominum non sententia sacerdotum, sed reorum vita quaeratur. Legimus in Levitico (cap. 13 et 14) de leprosis, ubi jubentur ostendere se

clarés impurs par le prêtre, non pas que ce soient les prêtres qui font les lépreux et les impurs, mais parce qu'ils savent discerner entre le lépreux et celui qui ne l'est pas, et entre celui qui est pur et celui qui ne l'est pas. Or, ainsi que là le prêtre faisait impur le lépreux, ainsi dans l'Église l'évêque lie et délie, et le prêtre ne rend pas pur et sans crime; mais, après que par son ministère il a écouté les divers pécheurs, il juge celui qui doit être lié et celui qui doit être délié.

ORIG. — Qu'il soit donc irrépréhensible celui qui lie et délie son frère, afin qu'il soit trouvé digne de lier et de délier dans le ciel. Les clefs du royaume des cieux sont données comme récompense à celui qui, par sa vertu, peut fermer les portes de l'enfer. Lorsqu'un homme commence à pratiquer les divines vertus, c'est comme s'il s'ouvrait à lui-même la porte du royaume des cieux. C'est le Seigneur qui lui ouvre par sa grâce. En telle sorte que la même vertu se trouve et être la porte et la clef de la porte; peut-être même que toute vertu est le royaume des cieux.

En même temps il commanda à ses disciples de ne dire à personne qu'il fût Jésus le Christ. Dès lors, Jésus commença à découvrir à ses disciples qu'il fallait qu'il allât à Jérusalem; qu'il y souffrit beaucoup de la part des sénateurs, des scribes et des princes des prêtres; qu'il y fût mis à mort; et qu'il ressuscitât le troisième jour.

LA GLOSE. — Après que Pierre a confessé le Christ Fils du Dieu vivant, afin que les disciples n'aillent pas le raconter à d'autres, il est dit: « Alors il ordonna aux disciples de ne le dire à personne. » — S. JÉR. — Mais comme il a envoyé des disciples auparavant pour prê-

sacerdotibus; ut (si lepram habuerint) tunc a sacerdote immundi fiant; non quod sacerdotes leprosos faciant et immundos, sed ut habeant notitiam leprosi et non leprosi; et possent discernere qui mundus, quive immundus sit. Quomodo ergo ibi leprosum sacerdos immundum facit, sic et hic alligat vel solvit episcopus, vel presbyter non eos qui insontes sunt vel innocui, sed pro officio suo cum peccatorum audierit varietates, scit qui ligandus sit, qui solvendus.

ORIG. (ut sup.). Sit ergo irreprehensibilis qui alterum ligat vel solvit, ut inveniatur dignus ligare vel solvere in celo. Sed et ei qui potuerit virtutibus portas obstruere inferorum, quasi præmium dantur claves regni cœlorum. Omnes enim

species virtutum cum quis cœperit operari, quasi ipse sibi aperit portam regni cœlorum: Domino videlicet aperiente eam per gratiam suam, ut inveniatur eadem virtus et parta esse, et clavis portæ. Forsitan autem et unaquæque virtus est regnum cœlorum.

Tunc præcepit discipulis suis, ut nemini dicerent quia ipse esset Jesus Christus: exinde cepit Jesus ostendere discipulis suis, quia oportet eum ire Hierosolimam, et multa pati a senioribus et scribis, et principibus sacerdotum, et occidi, et tertia die resurgere.

GLOSSA. Postquam Petrus confessus est Christum Filium Dei vivi, quia noluit hoc

cher, et qu'en cette circonstance, il leur a commandé de prêcher son avènement, il paraît contradictoire qu'il leur dise ici de ne pas dire qu'il est Jésus-Christ. Autre chose me paraît être prêcher le Christ, et autre chose prêcher Jésus-Christ : Christ est un nom commun de dignité (1); Jésus est le nom propre du Sauveur. — ORIG. — Peut-être qu'ils l'annonçaient d'une manière vague et comme un grand et admirable homme, mais qu'ils ne l'annonçaient pas encore comme Christ. Que celui qui prétend que les apôtres l'annonçaient déjà comme Christ dise qu'il voulut qu'ils missent légèrement son nom en avant, afin que cette prédication de son nom restant pendant quelque temps dans le silence, les auditeurs pussent digérer ce qu'ils avaient écouté si légèrement à ce sujet. — Ou bien, il faut résoudre cette question en disant que ce qui a été dit auparavant sur le Christ à annoncer ne concerne pas les temps qui précèdent sa résurrection, mais ceux qui suivirent. Ce qui est dit ici, au contraire, concerne actuellement les apôtres; il était inutile qu'ils le prêchassent en taisant sa croix. C'est pourquoi il leur commanda de ne dire à personne qu'il est le Christ, et cependant il les préparait à dire plus tard qu'il est le Christ qui a été crucifié et qui est ressuscité entre les morts. — S. JÉR. — Afin que personne ne puisse supposer que c'est là seulement notre manière de comprendre, le Sauveur expose dans ce qui suit les causes pour lesquelles il empêche cette prédica-

(1) Ce nom signifie *oint* et convenait aux prêtres et aux rois. Jésus, en hébreu, signifie *Sauveur*.

eos interim prædicare, subdit : Tunc præcepit discipulis ut nemini dicerent, etc. HIER. Sed cum supra mittens discipulos suos ad prædicandum, jusserit eis ut annuntiarent adventum suum, videtur esse contrarium quod hic præcepit, ne se dicant esse Jesum Christum : mihi videtur aliud esse Christum prædicare, aliud Jesum Christum : et Christus commune dignitatis est nomen; Jesus proprium vocabulum Salvatoris. ORIG. (ut sup.). Vel tunc leviter quidem de eo annuntiabant quasi de magno et mirabili viro, Christum autem esse eum nondum annuntiabant; qui autem vult etiam Christum eum prædicatum prius ab apostolis, dicet quoniam leviter præmittere voluit eos mentionem nominis sui, ut interim facto silentio prædicationis hujus, hoc ipsum quod leviter de Christo auditum fuerat, digeratur in sensibus auditorum.

Aut ita est solvenda quæstio ut videantur ea quæ superius de annuntiando Christo sunt dicta, non ad tempus pertinere quod fuit ante Christi resurrectionem, sed ad tempora post futura : hic autem quæ mandata ut nemini dicant, tunc apostolis convenire : inutile enim est ipsum quidem prædicari, crucem autem ejus taceri.

Propterea præcepit eis ut nemini dicerent quia ipse est Christus; et præparabat eos, ut postmodum dicant quoniam ipse est Christus qui crucifixus est et resurrexit a mortuis.

HIER. Quod ne quis putet nostræ tantum esse intelligentiæ, quod sequitur causa tunc prohibetæ prædicationis exponit. Sequitur enim : Exinde cœpit Jesus ostendere discipulis quia oportet eum pati, etc. Est autem sensus : tunc me prædicare cum ista passus fuero, quia non prodes

tion. L'évangéliste ajoute en effet : « Et Jésus se mit à montrer à ses disciples qu'il fallait qu'ils souffrissent. » Le sens est celui-ci : Vous commencerez à me prêcher lorsque j'aurai souffert ces tourments ; car il ne convient de prêcher le Christ en public et d'annoncer sa majesté au milieu des peuples qu'après qu'ils l'auront vu flagellé et crucifié.

S. CHRYS. — Ce qui a déjà poussé des racines et qui est ensuite arraché, si on le plante de nouveau, demeurera difficilement dans le cœur d'un grand nombre ; mais ce qui a jeté déjà ses racines, et qui n'a point été ébranlé, cela parviendra facilement à sa croissance. Or, il s'arrête longtemps à ses tristes prédictions, et il multiplie ses paroles à ce propos pour ouvrir l'intelligence de ses disciples.

ORIG. — Et remarquez qu'il n'est pas dit qu'il commença à leur dire ou à leur enseigner, mais à leur montrer ; ainsi que l'on dit que les choses visibles sont montrées, ainsi il est dit que le Christ montrait ce qu'il disait. Je ne pense pas qu'à ceux qui le virent beaucoup souffrir en son corps, je ne pense pas que ce qu'ils voyaient leur fut expliqué de la même manière qu'aux disciples, qui entendirent un discours motivé sur le mystère de la passion et de la résurrection de Jésus. Ce fut alors qu'il commença à leur expliquer ce mystère. Plus tard, après qu'ils en furent devenus plus capables, il le leur développa plus pleinement ; car le Christ a parfait tout ce qu'il a fait. Il fallait qu'il allât à Jérusalem pour être immolé dans la Jérusalem d'ici-bas, dans la Jérusalem terrestre, avant qu'il fût porté par sa résurrection dans la Jérusalem qui est en haut, dans la Jérusalem céleste pour y régner. Après que le Christ est ressuscité et que d'autres ont ressuscité avec lui, il n'est plus question de la Jérusalem d'ici-bas et de la maison de

Christum publice prædicare, et ejus vulgare in populis majestatem, quem post paululum flagellatum visuri sunt et crucifixum.

CHRYS. (ut sup.). Quod enim semel radicatum est, et postea evulsum, si iterum plantetur difficile retinebitur apud multos : quod autem infixum semel est, ei mansit postea immobile, facile provehitur ad augmentum : propter hoc autem immoratur tristibus prædicandis, et sermonem multiplicat, ut aperiat discipulorum mentes.

ORIG. (ut sup.). Et vide quia non dixit : Cæpit dicere vel docere, sed ostendere ; quoniam sicut corporalia ostendi dicuntur, sic ostendi dicuntur a Christo eæ quæ loquebatur. Non autem sic puto eis qui

corporaliter eum multa patientem viderunt, ostensa fuisse ea quæ videbantur, quomodo discipulis ostensus est rationabilis sermo de mysterio passionis et resurrectionis Christi ; et tunc quidem cæpit ostendere : consequenter autem postea capacioribus factis plenius demonstravit, quia omne quod cæpit Jesus, hoc perfecit. Oportebat autem eum ire in Hierusalem, ut occidatur quidem in Hierosolymis quæ sunt deorsum (vel in terrena Hierusalem) regnet autem resurgens cælesti in Hierusalem (quæ sursum est *ad Gal.*, 4). Postquam enim resurrexit Christus, et alii consurrexerunt ei, jam non deorsum quæritur Hierusalem, vel domus orationis in ea, sed sursum. Patitur autem multa a

prière qu'elle renferme, mais de celle qui est en haut. Il souffre beaucoup de choses de la part des anciens de la Jérusalem terrestre, afin d'être glorifié par ceux qui jouissent de ses bienfaits, les anciens de la Jérusalem céleste (1). Le troisième jour, il ressuscite des morts et acquiert, pour ceux qu'il a arrachés au malin, la grâce d'être baptisés dans leur esprit, dans leur âme et dans leur corps, au nom du Père, du Fils et de l'Esprit-Saint. Ces trois jours sont perpétuellement présents à ceux qu'ils ont faits des enfants de la lumière.

Et Pierre, le prenant à part, commença à le reprendre, en lui disant : A Dieu ne plaise, Seigneur, cela ne vous arrivera point. Mais Jésus, se retournant, dit à Pierre : Retirez-vous de moi, Satan, vous m'êtes à scandale, parce que vous n'avez point de goût pour les choses de Dieu, mais pour les choses de la terre.

ORIG. — Le Christ en était encore à expliquer le commencement de ses mystères, que Pierre les regardait déjà comme indignes du Fils du Dieu vivant; et comme s'il avait oublié que le Fils du Dieu vivant ne fait rien qui soit digne de blâme, il se met à lui faire des reproches : « Et Pierre, le prenant à l'écart. » — S. JÉR. — Nous avons souvent dit que Pierre avait montré pour le Seigneur Sauveur le plus grand amour et la plus grande ardeur : ne voulant pas, après sa confession et la promesse de récompense qui lui a été faite par le Sauveur, détruire l'effet de sa confession, et ne pensant pas qu'il puisse se faire que le Fils de Dieu soit tué, il le prend dans son affection ou l'amène

(1) C'est une allusion aux vingt-quatre vieillards dont il est parlé dans l'Apocalypse, et qui entourent le trône de l'Agneau. Apocal., 4, v. 10; 5, v. 8, 9 et 14; 13, v. 16; 19, v. 4. Ces vieillards sont la figure des douze tribus de l'ancienne loi, et des douze apôtres de la nouvelle.

senioribus Hierusalem terrenæ, ut glorificetur ab his qui capiunt beneficia ejus cœlestibus senioribus. Tertia autem die resurrexit a mortuis, ut eripiens a maligno acquirat eis qui liberati fuerint hoc donum ut baptizentur spiritu, et anima, et corpore, in nomine Patris, et Filii, et Spiritus Sancti, qui sunt tres dies simul perpetuo instantes eis qui per eos facti fuerint filii lucis.

Et assumens eum Petrus, cœpit increpare illum, dicens : Absit a te, Domine; non erit tibi hoc. Qui conversus dixit Petro : Vade post me, Sathana : scandalum es mihi; quia

non sapis ea quæ Dei sunt, sed ea quæ hominum.

ORIG. (ut sup.). Adhuc initia eorum quæ ostendebantur docens Christus, Petrus indigna hæc Filio Dei vivi arbitrabatur; et quasi oblitus quoniam Filius Dei vivi nihil dignum increpatione facit, aut agit, cœpit increpare : et hoc est quod dicitur : Et assumens eum Petrus, etc. HIER. Sæpe diximus nimii ardoris amorisque quam maximi fuisse Petrum in Dominum Salvatorem. Qui ergo post confessionem suam et præmium Salvatoris quod audierat, non vult destrui confessionem suam, nec putat posse fieri

à l'écart, afin de ne pas avoir l'air de faire des reproches à son maître en présence de ses compagnons. Il se met à le réprimander par un sentiment d'affection, et à lui dire en lui résistant : « Que cela ne vous arrive jamais, Seigneur ! » Le grec exprime cela d'une manière plus remarquable encore en cette manière : « Épargnez-vous, Seigneur : cela ne vous arrivera pas » (1).

ORIG. (2). — Comme s'il avait une propitiation nécessaire. Or, le Christ, acceptant son sentiment d'affection, le réprimande sur son ignorance : « S'étant retourné, il dit à Pierre : Allez derrière moi, Satan. » — S. HIL. — Le Seigneur, sachant l'instinct de ruse du diable, dit à Pierre : « Allez derrière moi, » voulant lui dire par là de suivre l'exemple de sa passion. Se retournant vers celui qui avait soufflé à Pierre les paroles que celui-ci venait de prononcer, il ajoute : « Satan, vous m'êtes un scandale. » Il ne convient point de rapporter à Pierre ce nom de Satan et ce reproche de scandale, après de si grandes promesses de bonheur et de pouvoir. — S. JÉR. — Pour moi, comme l'erreur de cet apôtre vient d'un mouvement de piété, je n'accepte point que ces paroles viennent de la suggestion du diable. Que le lecteur, dans sa prudence, pèse bien que cette béatitude et ce pouvoir furent promis à Pierre pour l'avenir, et non pas donnés dans le présent. S'ils lui avaient été donnés immédiatement, alors cette erreur si misérable n'aurait jamais eu lieu.

(1) Ἰλεως σοι, Κύριε; οὐ μὴ ἔξαι σοι τοῦτο.

(2) Cette citation auparavant était placée sous le nom de saint Jérôme. Ce saint docteur ajoute à ce qui a été cité de lui, en faisant parler saint Pierre : « Mes oreilles ne peuvent pas accepter que le Fils de Dieu peut être tué. »

ut Dei Filius occidatur, assumit eum in affectum suum, vel separatim ducit, ne presentibus cæteris condiscipulis videatur magistrum arguere : et cœpit illum increpare amantis affectu, et obstans dicere : Absit a te, Domine. Vel ut melius habetur in græco : Propitius sis tibi, Domine, non erit tibi hoc : ORIG. (ut sup.). Quasi necessariam haberet propitiationem. Cujus affectum quidem suscipiens Christus, ignorantiam exprobrat. Unde sequitur : Qui conversus dixit Petro : Vade post me, Sathana, etc. HILAR. (ut sup.). Sciens enim Dominus diabolicæ artis instinctum, Petro ait : Vade retro post me, id est, ut exemplum suæ passionis sequatur. In eum vero

per quem opinio hæc suggerebatur conversus, adjecit : Sathana, scandalum es mihi : non enim convenit existimare Petro Sathanae nomen et offensionem scandali deputari, post indulta illa beatitudinis et potestatis tanta præconia. HIER. Sed mihi error apostolicus de pietatis affectu veniens, nunquam incentivum videbitur diaboli. Prudens ergo lector consideret Petro illam beatitudinem ac potestatem in futuro promissam ; non in præsentem datam ; quam si statim dedisset ei, nunquam in eo pravæ confessionis error invenisset locum.

CHRYS. (ut sup.). Quid etiam mirabile est hæc pati Petrum qui de his revelationem non suscepit ? Ut enim discas quod ne-

S. CHRYS. — Qu'y a-t-il d'étonnant que Pierre supporte avec peine d'entendre parler de ces choses dont il n'a point eu de révélation? Afin que vous n'ignoriez pas que ce qu'il a confessé sur le Christ, ce n'est point de lui-même qu'il l'a dit, voyez quel trouble lui cause l'expression des événements qui ne lui ont point été révélés. Voyant ce qui concerne le Christ avec une pensée humaine et terrestre, il lui semblait qu'il était indigne du Sauveur et honteux à lui d'avoir à souffrir, et c'est pour cela que le Seigneur ajoute : « Vous savez les choses des hommes et non pas celles de Dieu. » — S. JÉR. — C'est comme s'il disait : C'est la volonté de mon Père et la mienne, que je meure pour le salut des hommes. Pour vous, ne considérant que votre volonté, vous ne voulez pas que le grain de froment tombe dans la terre pour produire des fruits nombreux (1). C'est pourquoi, disant des choses contraires à ma volonté, vous méritez d'être appelé mon ennemi. En effet, le mot Satan signifie adversaire ou ennemi. Cependant, ce n'est point, quoique plusieurs le pensent, le même jugement qui est porté contre Pierre et Satan; il est dit à Pierre : « Allez derrière moi, Satan, » c'est-à-dire : Suivez-moi, vous qui vous êtes montré contraire à ma volonté. Satan au contraire a entendu : « Allez, Satan, » et il ne lui est point dit *derrière*, afin que l'on puisse sous-entendre dans le feu éternel. — ORIG. — Il dit donc à Pierre : « Allez derrière moi, » comme ayant, par son ignorance, cessé de marcher à la suite du Christ. Il l'appelle Satan à cause de cette même ignorance qui lui a fait exprimer quelque chose de contraire au Christ. Heureux celui vers qui se tourne le Christ, quand ce serait pour le réprimander! Mais, com-

(1) « A moins que le grain de froment, tombant dans la terre, ne meure, il reste lui-même, et si, au contraire, il est mort, il porte beaucoup de fruits. » Jean, 12, v. 24.

que illa quæ de Christo confessus fuerat, ex se locutus est, vide qualiter in his quæ non revelata sunt ei, turbationem patitur; humana enim et terrestri cogitatione quæ sunt Christi considerans, æstimabat turpe et indignum esse ei, quod pateretur: et ideo Dominus subiecit: Quia non sapis ea quæ Dei sunt, sed ea quæ hominum. HIER. Quasi diceret: Meæ voluntatis est et Patris, ut pro hominum salute moriar; tu tuam tantum considerans voluntatem, non vis granum tritici cadere in terram, ut multos afferat fructus; et ideo quia contraria loqueris voluntati meæ, debes adversarius appellari: Sathanas enim interpretatur adversarius (sive contrarius); non tamen

(ut plerique putant) eadem Sathanas et Petrus sententia condemnatur: Petro enim dicitur: Vade retro me, Sathana (id est, sequere me, qui contrarius es voluntati meæ); ille audit: Vade, Sathana, et non ei dicitur, retro, ut subaudiatur: Vade in ignem æternum. ORIG. (tractatu 1, in *Matth.*). Dixit ergo Petro: Vade post me; quasi desistenti per ignorantiam ire post Christum; Sathana autem dixit ei, quasi per ignorantiam aliquid habenti contrarium Deo: beatus autem ad quem convertitur Christus, etiam si corripiendi causa convertitur. Sed quare dicit ad Petrum: Scandalum mihi es, cum in psalmo dicatur (Psalm. 118): Pax multa diligentibus legem tuam,

ment a-t-il pu dire à Pierre : « Vous m'êtes un scandale, » alors qu'il est dit dans un psaume : « Beaucoup de paix pour ceux qui aiment votre loi, et qu'il n'y ait point de scandale pour eux ? » L'on doit répondre que non-seulement Jésus n'est point scandalisé, mais que, même un homme qui a la charité parfaite, quoiqu'il puisse être un scandale pour un autre en faisant ou en disant certaines choses, pour lui, il ne peut pas être scandalisé.

Il appelle *scandale pour lui* tout disciple qui pèche, ainsi que Paul, qui disait : « Qui est scandalisé sans que j'en souffre ? »

Alors Jésus dit à ses disciples : Si quelqu'un veut venir après moi, qu'il renonce à soi-même, et qu'il se charge de sa croix, et me suive. Car celui qui voudra sauver sa vie la perdra ; et celui qui perdra sa vie pour l'amour de moi la retrouvera.

S. CHRYS. — Après que Pierre a eu dit : « Épargnez-vous, cela ne vous arrivera pas, » et qu'il a entendu : « Allez derrière moi, Satan, » le Seigneur non content de lui avoir fait ce reproche voulut montrer d'une manière surabondante l'inconvenance de cette parole, en lui démontrant les fruits de sa passion : « Alors Jésus dit à ses disciples : Si quelqu'un veut venir après moi. » C'est comme s'il disait : Vous me dites : Épargnez-vous, Seigneur, et moi, je vous dis que non-seulement il vous serait préjudiciable que j'évitasse ma passion, de même que vous ne pourrez pas être sauvés sans souffrir et mourir, et sans un renoncement perpétuel à la vie. Remarquez que sa parole n'exprime pas de défense. Il ne dit pas : « Il ne faut pas souffrir ces choses, quoique vous ne le vouliez pas ; » mais : « Si quelqu'un veut. » En disant cela, il les attirait davantage ;

et non est illis scandalum? Sed respondendum est quoniam, non solum Jesus non scandalizatur, sed neo omnis homo qui in dilectione Dei perfectus est, sed quantum ad se qui tale aliquid vel agit, vel loquitur, scandalum est alteri, licet ille scandalizabilis non sit.

Aut certe omnem discipulum peccantem scandalum sibi appellat, sicut et Paulus dicebat (2 Corinth., 11) : Quis scandalizatur, et ego non uror?

Tunc Jesus dixit discipulis suis : Si quis vult post me venire, abneget semetipsum, et tollat crucem suam, et sequatur me : qui enim voluerit animam suam salvam facere, perdet

eam ; qui autem perdidit animam suam propter me, inveniet eam.

CHRYS., in homil. (56, in Matth.). Postquam Petrus dixerat : Propitius esto tibi, nequaquam erit tibi hoc ; et audivit : Vade retro me, Sathana, non fuit Dominus hac solum increpatione contentus, sed ex superabundantia voluit ostendere inconvenientiam dictorum a Petro, et fructum suae passionis : unde subditur : Tunc Jesus dixit discipulis suis : Si quis vult post me venire : quasi diceret : Tu dicis mihi : Propitius esto tibi. Ego autem dico tibi, quoniam, non solum me prohibere a passione nocivum tibi est, sed neque salvari poteris,

car c'est en accordant davantage au choix de celui qui vous écoute que vous l'attirez plus sûrement : celui qui fait violence arrête le plus souvent. Il ne propose pas cette vérité aux seuls apôtres, mais à tout l'univers, en disant : « Si quelqu'un veut, » c'est-à-dire : Si une femme, si un homme, si un roi, si un esclave, etc. Or, il ajoute trois choses : « Qu'il se renonce lui-même, qu'il porte sa croix, et qu'il me suive. »

S. GRÉG. — Si quelqu'un ne se détache pas de lui-même, il n'approchera pas de celui qui est au-dessus de lui ; mais si nous nous lassons nous-mêmes, où irons-nous en dehors de nous ? Ou bien, quel est celui qui s'en va, s'il s'abandonne lui-même ? Nous sommes autre chose, déchus par le péché, que nous n'étions par notre nature originelle. Nous nous abandonnons nous-mêmes et nous nous renonçons, lorsque nous évitons ce que nous suggère le vieil homme, et que nous tendons là où nous appelle notre nature régénérée. — S. GRÉG. — Quiconque se change en mieux s'abandonne lui-même ; il commence à être ce qu'il n'était pas, et il cesse d'être ce qu'il était. — S. GRÉG. — Il se renonce lui-même, celui qui, foulant aux pieds son vain orgueil, se montre aux yeux de Dieu étranger à lui-même.

ORIG. — Quoiqu'un homme paraisse s'abstenir de péché, cependant, à moins qu'il n'ait mis sa foi en la croix du Christ, il ne peut pas être dit crucifié avec le Christ et attaché à sa croix ; et c'est pour cela qu'il ajoute : « Et qu'il porte sa croix. » — S. CHRYS. — Ou bien, celui qui en nie un autre, ou un frère, ou un serviteur, ou un autre quel qu'il soit, et qui, le voyant flagellé, ou souffrant n'importe quel autre

nisi patiaris, et moriaris, et vitæ abrenunties semper : et vide quod non coactivum facit sermonem ; non enim dixit : Si nolueritis, oportet vos hæc pati ; sed si quis vult : hoc autem dicens magis attrahebat : qui enim libertati auditorem dimittit, magis attrahit ; qui vero violentiam infert, multoties impedit. Non autem solis discipulis suis, sed et communiter hoc dogma orbi terrarum proponit, dicens : Si quis vult, id est, si mulier, si vir, si rex, si liber, si servus, etc. Tria autem sunt quæ dicuntur : Abneget semetipsum, et tollat crucem suam, et sequatur me.

GRÉG. (in homil. 32, in Evang.). Quia nisi quis a semetipso deficiat, ad eum qui super ipsum est, non appropinquat. Sed si nos ipsos relinquimus, quo ibimus extra nos ? vel quis est qui vadit, si se deseruit ?

Sed aliud sumus per peccatum lapsi aliud per naturam conditi : tunc ergo nosmetipsos relinquimus et abnegamus, cum vitam quod per vetustatem fuimus, et ad hoc nitimur quod per novitatem vocamur. GRÉG., super *Ezechielem* (hom. 10). Semetipsum etiam abnegat, quicumque mutatur ad meliora, et incipit esse quod non erat, et desinit esse quod erat. GRÉG., in *Moral.* (lib. 33, cap. 6). Semetipsum etiam abnegat, qui calcato typho superbiam, ante Dei oculos se esse a se alienum demonstrat.

ORIG. (tractatu 2, in *Matth.*, 16). Quamvis autem videatur aliquis a peccato abstinere, tamen nisi crucem Christi crediderit, non potest dici Christo confixus sive cruci : unde sequitur : Et tollat crucem suam. CHRYS. (ut sup.). Vel aliter : qui negat alium, vel fratrem, vel famulum, vel quem-

tourment, ne l'assiste pas, celui-là ne l'aide pas. C'est ainsi qu'il veut que nous ne pardonnions pas à notre corps, et que nous ne lui épargnions pas, en le défendant, ni la flagellation ni un autre tourment. Cela, c'est l'épargner; mais, de la même manière que les parents épargnent leurs enfants, lorsque, pour leur bien, ils les livrent à la merci de leurs maîtres. Et afin que vous ne pensiez pas qu'il faut seulement se renoncer soi-même jusqu'aux paroles injurieuses et aux outrages, il nous montre jusqu'à quel point il faut nous renoncer, c'est-à-dire jusqu'à la mort la plus honteuse, celle de la croix. C'est ce qui est signifié par ces paroles : « Qu'il porte sa croix et me suive. » — S. JÉR. — Il faut suivre le Seigneur après avoir pris la croix de ses souffrances, et le suivre, si ce n'est point en réalité, du moins par l'intention.

S. CHRYS. — Afin que vous ne pensiez pas qu'il suffit de souffrir (1), car les brigands eux-mêmes ont beaucoup à souffrir, il ajoute pour quelle cause l'on doit souffrir, en disant : « Et qu'il me suive. » Par là, il nous engage à souffrir toute chose pour lui, et à acquérir ses autres vertus. C'est suivre le Christ comme il faut que de se montrer zélé pour les vertus, et de souffrir toutes choses pour lui. — S. GRÉG. — L'on porte sa croix de deux manières : ou bien en affligeant le corps par abstinence, ou en affligeant son esprit par la compassion aux misères du prochain. Mais, comme il se trouve toujours quelques vices mêlés aux vertus, nous devons nous dire en nous-mêmes que nous ne devons nullement laisser ternir la mortification de la chair par la

(1) Le grec porte que c'est *la nature des tribulations* qui ne suffit pas, *θειῶν φύσις*.

cunque, et si flagellatum viderit, et quodcunque aliud patientem non assistit, non adjuvat : ita vult corpori nostro nos non ignoscere, ut si flagellaverint, vel quodcunque aliud fecerint, corpori non parcamus : hoc enim est parcere, sicut patres tunc ignoscunt filiis, cum magistris eos tradentes jusserint ut non parcant. Ne autem aestimes quod usque ad verba tantum et contumelias oportet abnegare seipsum, ostendit usque ad quantum abnegare seipsum oportet; quia usque ad mortem, etiam turpissimam (scilicet crucis) quod significat in hoc quod dicit : Et tollat crucem suam, et sequatur me. HIER. (ut sup.). Sequendus enim est Dominus cruce assumpta passionis suæ; et si non sorte, tamen voluntate comitandus est.

CHRYS. (ut sup.). Quia etiam latrones multa gravia patiuntur, ut non aestimes quod passio malorum sufficiat, adjungit causam patiendi, cum dicit : Et sequatur me; ut propter eum omnia sustineas, et alias ejus virtutes addiscas : hoc est enim sequi Christum ut oportet, diligentem esse circa virtutes, et pati omnia propter ipsum. GRÉG. in homil. (32, ut sup.). Duobus etiam modis crux tollitur; cum aut per abstinentiam affligitur corpus, aut per compassionem proximi affligitur animus. Sed quia ipsis virtutibus quædam vitia juncta sunt, dicendum nobis est quod abstinentiam carnis nonnunquam vana gloria obsidet, quia dum tenuitas in corpore, dum pallor in vultu respicitur, virtus patefacta laudatur. Compassionem vero animi plerumque latenter

vaine gloire; car lorsque la maigreur éclate sur le corps, et la pâleur sur le visage, la vertu, qui s'est rendue visible, est exposée aux louanges. Presque toujours une piété fausse assiège la compassion d'âme, de manière qu'elle l'entraîne trop souvent jusqu'à la condescendance pour les vices; et c'est pour exclure ce danger qu'il ajoute : « Et qu'il me suive. » — S. JÉR. — Ou bien, il porte sa croix, celui qui est crucifié au monde; et celui pour lequel le monde est crucifié suit le Seigneur crucifié.

S. CHRYS. — Comme ce qu'il vient de dire peut paraître onéreux, il le [mitige par les choses qui suivent, posant aux travaux des récompenses suréminentes; et c'est pour cela qu'il ajoute : « Celui qui voudra sauver son âme la perdra. »

ORIG. — Ce qui peut s'entendre de deux manières. D'abord ainsi : Si quelqu'un, aimant la vie présente, épargne son âme par crainte de la mort, et parce qu'il pense que son âme périt par cette mort, celui-là, en voulant sauver son âme de cette manière, la perdra, la rendant ainsi étrangère à la vie éternelle. Mais celui qui, méprisant la vie présente, aura combattu jusqu'à la mort pour la vérité (1), celui-là perdra certainement son âme quant à la vie présente; mais comme il la perd pour le Christ, il la sauve davantage en la préparant à la vie éternelle. Ou bien, en cette autre manière : si quelqu'un, comprenant quel est le véritable salut et voulant acquérir ce salut pour son âme, celui-là, se renonçant lui-même, perdra son âme à cause du Christ, en ce qui concerne les plaisirs charnels; et perdant son âme de cette manière,

(1) « Combattez pour la vérité jusqu'à la mort, » Ecol., 4, v. 23, telle est la version grecque. La Vulgate porte : « Combattez pour la justice. »

obsidet pietas falsa, ut hanc nonnunquam usque ad condescendum vitii pertahat : unde ad hæc excludenda subdit : Et sequatur me. HIER. Vel aliter : tollit crucem suam, qui mundo crucifigitur : cui autem mundus crucifixus est, sequitur Dominum crucifixum.

CHRYS. (ut sup.). Deinde quia grave videbatur quod dictum est per ea quæ sequuntur id mitigat, præmia ponens supereminentia laboribus, et malitiæ, pœnas; unde sequitur : Qui enim voluerit animam suam salvam facere, perdet eam.

ORIG. (ut sup.). Quod dupliciter potest intelligi. Primum sic : si quis amator vitæ præsentis parcit animæ suæ timens mori, et putans animam suam per hanc mortem pe-

rire; iste volens hoc modo salvare animam suam, perdet eam : alienam illam faciens a vita æterna. Si quis contemnens vitam præsentem usque ad mortem pro veritate certaverit, perdet quidem animam suam quantum ad vitam præsentem; sed quoniam propter Christum perdet eam, magis eam salvam faciet in vitam æternam. Alio modo sic : si quis intelligit quæ est vera salus, et acquirere vult eam ad salutem animæ suæ; iste abnegans semetipsum perdit quantum ad voluptates carnales animam suam propter Christum, et perdens animam suam hoc modo, salvat eam per opera pietatis : dicendo enim : Qui voluerit, præcedentem et sequentem unum sensum esse ostendit. Si ergo quod superius dixit : Abneget se-

il la sauve par les œuvres de la piété. Ces mots : « Celui qui voudra, » unissent les deux propositions, de manière à ce qu'elles ne présentent qu'un seul sens. Si ce qu'il a dit plus haut : « Qu'il se renonce lui-même, » a été dit de la mort du corps, nous devons comprendre que tout ceci a été dit de cette seule mort. Si, au contraire, se sacrifier soi-même, c'est renoncer à une vie terrestre, perdre son âme, c'est déposer son attachement aux plaisirs de la chair.

Et que servirait-il à un homme de gagner tout le monde et de perdre son âme? ou par quel échange l'homme pourra-t-il racheter son âme après qu'il l'aura perdue? Car le Fils de l'homme doit venir dans la gloire de son Père avec ses anges; et alors il rendra à chacun selon ses œuvres. Je vous dis en vérité qu'il y en a ici quelques-uns qui n'éprouveront point la mort, qu'ils n'aient vu le Fils de l'homme venir en son règne.

S. CHRYS. — Parce qu'il avait dit : « Celui qui veut sauver perd, et celui qui perd sauvera, » plaçant çà et là le salut et la perte, il ajoute, afin que personne ne puisse supposer qu'il s'agit dans les deux cas du même salut et de la même perte : « En effet, de quoi sert-il à l'homme de gagner le monde entier, s'il a à supporter la perte de son âme? » C'est comme s'il disait : Afin que vous ne disiez pas que celui qui évite les dangers dans lesquels l'avait jeté le nom du Christ sauve son âme, mettez avec son âme tout l'univers : que pourront toutes ces choses ajoutées à l'homme, son âme venant à périr? Si vous voyez vos serviteurs dans la joie et que vous vous trouviez dans des maux extrêmes, à quoi vous servira-t-il de les avoir eus sous votre pouvoir?

metipsum, de morte corporali dixit, consequenter hoc de sola morte intelligere debemus dictum esse. Si autem abnegare seipsum est carnalem conversationem rejicere et perdere animam, est deponere voluptates carnales.

Quid enim prodest homini si universum mundum lucratur, animæ vero suæ detrimentum patiat? Aut quam dabit homo commutationem pro anima sua? Filius enim hominis venturus est in gloria Patris sui cum angelis suis, et tunc reddet unicuique secundum opera ejus. Amen dico vobis, sunt quidam de hic stantibus, qui non gustabunt mortem, donec videant filium hominis venientem in regno suo.

CHRYS. (ut sup.). Quia dixerat : Qui

vult salvare, perdet, et qui perdet, salvabit (utrobique salutem et perditionem ponens), ne aliquis aestimet æqualem esse hinc inde perditionem et salutem, subjungit : Quid enim prodest homini si universum mundum lucratur, animæ vero suæ detrimentum patiat? Quasi diceret : Ne dicas quod quæ pericula quæ propter Christum imminent, effugarit, salvet animam suam; sed pone etiam cum anima totum orbem terrarum; quid ex his erit amplius homini pereunte anima in perpetuum? Si enim famulos tuos videas in lætitia, te autem in malis ultimis constitutum, quid lucraberis ex eorum dominio? Hoc etiam in anima tua reputa; cum carne lasciviente ipsa futuram perditionem expectat.

ORIG. (ut sup.). Puto etiam quod mundum lucratur, qui non abnegat semetip-

Appliquez cette considération à votre âme elle-même, attendu que sa perdition future doit suivre ces plaisirs lascifs.

ORIG. — Je pense qu'il gagne le monde, celui qui ne se renonce pas lui-même, et qu'il ne perd pas son âme quant aux plaisirs charnels, mais qu'il perd son âme pour lui-même. De ces deux choses, qui se présentent ainsi, il vaut bien mieux choisir de perdre le monde et de gagner nos âmes.

S. CHRYS. — Quand bien même vous régneriez sur l'univers entier, vous ne pourriez pas acheter votre âme; et c'est pour cela qu'il ajoute: « Et quelle chose pourra donner l'homme pour son âme? » C'est comme s'il disait: Si vous perdiez les richesses, vous pourriez donner d'autres richesses pour les racheter; mais perdant votre âme, vous ne pouvez pas donner une autre âme ni autre chose. Qu'y a-t-il d'étonnant à ce qu'il soit ainsi pour l'âme, alors que la même chose pourrait arriver pour le corps? Vous entoureriez un malade qui est incurable de dix mille diadèmes que vous ne le guéririez pas. — ORIG. — La première chose que l'on peut donner en échange pour l'âme, ce sont les biens temporels, que l'homme peut donner aux pauvres pour sauver son âme; mais je ne pense pas que l'homme puisse rien donner en échange de son âme, de manière à la délivrer de la mort. Dieu, au contraire, a donné comme prix d'échange pour les âmes le sang précieux de son Fils. — S. GRÉG. — Ou bien, l'on peut présenter en cette manière l'enchaînement des pensées. La sainte Église a des époques de paix et des époques de persécution, et c'est pour ces diverses époques que le Rédempteur nous donne des préceptes divers. Dans les temps de persécution, nous devons déposer notre âme; et dans les temps de paix, briser ce qui est le plus capable de nous donner des

sum, nec perdit animam suam quantum ad voluptates carnales, et ipse facit animæ suæ detrimentum; ideo duobus nobis propositis, magis est eligendum ut mundum perdamus, et lucremur animas nostras.

CHRYS. (ut sup.). Sed si regnaveris super universum orbem terrarum, non poteris animam tuam emere: unde sequitur: Aut quam dabit homo commutationem pro anima sua? Ac si dicat: Divitias si perdidideris, poteris dare divitias alias ad eas redimendas: animam autem perdens, non poteris animam aliquam dare, sed neque aliquid aliud. Quid autem mirabile est, si animæ hoc contingit? Etenim hoc in corpore videtur contingere: etsi enim decem

milliadiademata corpori insanabiliter ægroto circumposueris, non curatur. ORIG. (ut sup.). Et prima quidem facie commutatio animæ est in substantia, ut det substantiam suam homo pauperibus, et salvet animam suam: sed puto quod non habet aliquid homo, quod dans (quasi commutationem animæ suæ) liberet eam de morte: Deus autem pro animabus hominum dedit in commutationem pretiosum sanguinem Filii sui. GRÉG. in hom. (32, in Evang.). Vel aliter potest continuari: quia sancta Ecclesia aliud habet tempus persecutionis, et aliud pacis, Redemptor noster se ejus tempore distinguit in præceptis: nam persecutionis tempore, ponenda est anima: pacis autem

désirs terrestres. C'est pour cela qu'il est dit : « Que sert à l'homme? » — S. JÉR. — Après avoir provoqué ses disciples à se renoncer eux-mêmes et à porter leur croix, voilà que ceux qui l'écoutent tombent dans un grand effroi. A ces pensées tristes, il en fait succéder de réjouissantes, et il dit : « Le Fils de l'homme viendra dans la gloire de son Père avec ses anges. » Vous craignez la mort : écoutez quelle sera la gloire du triomphe; vous redoutez la croix : écoutez ce à quoi serviront les anges. — ORIG. — C'est comme s'il disait : Maintenant le Fils de l'homme vient, mais non pas dans la gloire; il ne convenait pas que celui qui était enveloppé de gloire portât nos péchés. Mais il viendra alors dans la gloire, lorsqu'il y aura préparé ses disciples; et après s'être fait semblable à eux, il les fera semblables à lui, c'est-à-dire participant à sa gloire. — S. CHRYS. — Il ne dit pas : Dans une gloire telle que celle du Père, afin que vous ne supposiez pas deux gloires différentes; mais : « Dans la gloire du Père, » pour montrer qu'il s'agit de la même gloire. Si la gloire est une, il est évident que la substance est une. Que craignez-vous, Pierre, ce mot mort? Vous me verrez alors dans la gloire; si je suis dans la gloire, vous y serez aussi. Mais, en parlant de gloire, il insinue de terribles pensées, introduisant celle du jugement : « Et alors, il rendra à chacun selon ses œuvres. » — S. JÉR. — Sans distinction de Juifs ni de Gentils, d'hommes et de femmes, de pauvres et de riches, ne faisant pas attention aux personnes, mais aux œuvres seulement. — S. CHRYS. — Il dit cela pour rappeler non-seulement les peines des pécheurs, mais encore les couronnes et les prix réservés aux justes.

S. JÉR. — La pensée intime des apôtres aurait pu se laisser scanda-

tempore ea quæ amplius dominari possunt, frangenda sunt desideria terrena : unde dicitur : Quid enim prodest homini, si, etc. HIER. Provocatis autem discipulis ut abnegarent se, et tollerent crucem suam, grandis fit terror audientium : ideo tristibus læta succedunt, et dicit : Filius enim hominis venturus est in gloria Patris sui cum angelis, etc. Times mortem? audi gloriam triumphantis; vereris crucem? ausculta angelorum ministeria. ORIG. (ut sup.). Quasi diceret : Nunc quidem Filius hominis venit, sed non in gloria : non enim decebat eum in gloria constitutum peccata nostra portare : sed tunc veniet in gloria, cum ante præparaverit discipulos suos : factus sicut illi, ut illos faceret (sicut est ipse)

conformes gloriæ suæ. CHRYS. Non autem dixit : In tali gloria in quali est Pater, ne alteritatem gloriæ suspiceris, sed, in gloria Patris, ut eadem gloria ostendatur. Si autem gloria una est, manifestum quod et substantia una est. Quid ergo times, Petre, mortem audiens? Tunc me videbis in gloria; si autem ego in gloria, et vos : sed tamen dicens gloriam, terribilia immiscuit, judicium in medium introducens : unde sequitur : Et tunc reddet unicuique secundum opera ejus. HIER. Non est enim distinctio Judæi et Gentilis, viri et mulieris, pauperum et divitum, ubi non personæ, sed opera considerantur. CHRYS. (ut sup.). Hoc autem dixit, non solum peccatoribus pœnas commemorans, sed justis bravia et coronas.

liser en cette manière : Vous annoncez le meurtre et la mort comme dans un avenir prochain ; mais ce que vous promettez, comme devant nous arriver dans la gloire, se trouve différé pour longtemps. Prévoyant cette objection, lui qui connaît les choses cachées, il oppose une récompense prochaine à un tourment prochain : « Je vous le dis en vérité, il y en a de ceux qui sont ici présents qui ne goûteront pas la mort, avant qu'ils aient vu le Fils de l'homme venant dans son royaume. » — S. CHRYS. — Voulant leur montrer ce qu'est cette gloire dans laquelle il viendra plus tard, il la leur révéla, autant qu'ils pouvaient l'apprendre, afin qu'ils ne se laissassent pas abattre déjà par la pensée de sa mort. — RÉMIG. — Ce qui est dit ici fut accompli pour les trois disciples devant lesquels le Seigneur se transfigura sur la montagne, en leur montrant les joies de la récompense éternelle. Ils le virent venant dans son royaume, c'est-à-dire brillant de cette gloire dans laquelle il apparaîtra, après le jugement, aux yeux de tous les saints. — S. CHRYS. — Il ne leur dit pas par avance les noms de ceux qui le suivront sur la montagne ; car les autres auraient vivement désiré le suivre, pour voir cet essai de sa gloire, et ils auraient pu souffrir de cette préférence donnée à leurs compagnons. — S. GRÉG. — Ou bien, il appelle le royaume de Dieu l'Église actuelle. Et comme plusieurs de ses disciples devaient être conservés à cette vie, de manière à voir élever la construction de cette Église que Dieu opposait à la gloire de ce monde, il leur donne cette espérance consolante en ces termes : « Plusieurs de ceux qui sont ici présents. »

ORIG. — Au sens moral, on peut dire que le Verbe de Dieu a pour ceux qui ont été appelés récemment à la foi l'apparence d'un esclave,

HIER. Poterat autem apostolorum tacita cogitatio istiusmodi scandalum sustinere : Occisionem et mortem nunc dicis esse futuram ; quod autem promittis te affuturum in gloria, in tempora longa differtur. Prævidens ergo occultorum cognitor quid possent objicere, præsentem timorem præsentis compensat præmio, dicens : Amen dico vobis, sunt de his stantibus qui non gustabunt mortem donec videant Filium hominis venientem in regno suo, etc. CHRYS. (ut sup.). Volens ergo monstrare quid est illa gloria in qua postea venturus est, eis in præsentis vita revelavit (sicut possibile erat eos discere), ut neque in Domini morte jam doleant. RÉMIG. Quod ergo hic dicitur impletum est in tribus discipulis, quibus Dominus transfiguratus in monte gaudia ceter-

næ repromissionis ostendit ; qui viderunt eum in regno suo venientem, id est, in ea claritate fulgentem, in qua, peracto judicio, videbitur ab omnibus sanctis. CHRYS. (ut sup.). Propter hoc autem non prædicat nomina eorum qui ascensuri erant in montem ; quia reliqui valde concupiscerent sequi, exemplum illius gloriæ visuri, et graviter tulissent velut despecti. GRÉG., in hom. (32, ut sup.). Vel regnum Dei præsens Ecclesia vocatur ; et quia nonnulli ex discipulis ejus usque adeo in corpore victuri erant, ut Ecclesiam Dei constructam conspicerent, et contra hujus mundi gloriam erectam, consolatoria promissione nunc dicitur : Sunt quidam de his stantibus.

ORIG. (ut sup.). Moraliter autem Verbum Dei his qui noviter inducuntur ad fidem,

et pour ceux qui sont parfaits, il vient dans la gloire de son Père. Les anges sont la parole des prophètes, dont il n'est pas possible d'avoir l'intelligence spirituelle avant d'avoir l'intelligence spirituelle de la parole du Christ, et c'est pour cela que ces deux vérités éclateront en même temps dans la majesté. Alors il sera donné de la gloire à chacun suivant ses actes; car plus l'on aura été vertueux, et plus l'on comprendra le sens spirituel du Christ et de ses prophètes. Ils sont là où est Jésus, ceux dont les âmes ont jeté leurs fondements auprès de Jésus; ceux qui sont les plus stables sont dits ne pas goûter la mort avant qu'ils aient vu le Verbe de Dieu qui vient régner. Ils verront l'éminence de Dieu, que ne peuvent point voir ceux qui sont enveloppés dans leurs péchés divers. Ce sont ces derniers qui goûtent la mort; car l'âme pécheresse meurt (1). Ainsi que le Christ est la vie et le pain de vie qui est descendu du ciel, ainsi son ennemi, la mort, est le pain de mort. De ce pain, quelques-uns en mangent peu, ne faisant que le goûter; d'autres davantage. Ceux qui pêchent rarement et ne font que goûter la mort; ceux, au contraire, qui ont reçu d'une manière plus parfaite la vertu spirituelle, ne goûtent pas la mort, mais ils sont continuellement nourris du pain vivant. Ces mots: « Jusqu'à ce qu'ils voient, » ne précisent pas une époque après laquelle arrive ce qui n'était pas arrivé auparavant; ce n'est que l'expression d'une chose nécessaire. Celui, en effet, qui l'a une fois vu

(1) C'est la mort de l'âme, cette mort *ennemis* dont parle saint Paul (1 Corinth., 15, v. 26).

formam habet servi, perfectis autem venit in gloria Patris sui. Angeli autem illius sunt prophetarum sermones, quos non est possibile ante spiritualiter intelligere, nisi cum spiritualiter intellectum fuerit Verbum Christi; ut videantur simul apparere in majestate. Tunc autem dabit unicuique de gloria sua secundum actum ejus; quia quanto quis melior fuerit in actibus suis, tanto spiritualius intelligit Christum vel prophetas ipsius. (Et tract. 3.) Stantes autem ubi stat Jesus sunt qui fundatas habent apud Jesum animæ bases: ex quibus qui melius stant, dicuntur non gustare mortem, donec videant Verbum Dei, quod venit in regno suo; videntes eminentiam Dei, quam videre non possunt qui diversis involuti sunt peccatis; quod est mortem gustare, quia peccans anima moritur: sicut enim ipse vita est et pa-

nis vivus qui de cœlo descendit (Joan., 6), sic et inimica ejus mors panis est mortuus. Ex istis autem paucis quidam modicum manducant, tantum gustantes; quidam autem abundantius: qui enim raro et modicum peccant, tantummodo gustant mortem; qui autem perfectius susceperunt spiritualem virtutem, non gustant eam (scilicet mortem), sed vivo pauc semper vescuntur. Quod autem dicit, donec videant, non definit tempus; ut postquam transierit illud, donec, fiat quod ante non fuerat factum; sed rem quæ necessaria est, exponit: qui enim semel videt eum in gloria ejus, jam nequaquam gustabit mortem.

RAB. Sanctos autem mortem gustare testatur, a quibus mors corporis quasi libando gustatur; vita vero animæ possidendo tenetur.

dans sa gloire, ne goûtera jamais la mort.— RAB.— Les saints ne font que goûter la mort du corps, en l'acceptant un moment volontiers; mais la vie de l'âme est en leur possession.

CHAPITRE XVII.

Six jours après, Jésus, ayant pris avec lui Pierre, Jacques et Jean son frère, les mena à l'écart sur une haute montagne; et il fut transfiguré devant eux. Son visage devint brillant comme le soleil, et ses vêtements blancs comme la neige. En même temps ils virent paraître Moïse et Elie qui s'entretenaient avec lui. Alors Pierre dit à Jésus : Seigneur, nous sommes bien ici; faisons-y, s'il vous plait, trois tentes : une pour vous, une pour Moïse, et une pour Elie.

RÉMIG. — Le Seigneur réalisa, six jours après, dans cette transfiguration sur la montagne, cette apparition glorieuse qu'il avait promise à ses disciples : « Et après six jours, Jésus prit Pierre, et Jacques, et Jean. »—S. JÉR.— On demande comment c'est après six jours, tandis que Luc met huit jours; mais la réponse est facile : il n'est ici question que des jours mitoyens, tandis que Luc compte le premier et le dernier. — S. CHRYS.— Ce n'est point immédiatement après leur en avoir fait la promesse, mais après six jours qu'il les conduisit en haut, afin que ses disciples ne conservassent pas le sentiment humain de l'envie, ou bien afin que leurs désirs, devenant plus véhéments, à cause de l'époque différée, ils approchassent avec plus d'ardeur de ce qu'il

CAPUT XVII.

Et post dies sex, assumpsit Jesus Petrum, et Jacobum, et Joannem, fratrem ejus : et duxit illos in montem excelsum seorsum; et transfiguratus est ante eos. Et resplenduit facies ejus sicut sol; vestimenta autem ejus facta sunt alba sicut nix. Et ecce apparuerunt illis Moyses et Elias cum eo loquentes. Respondens autem Petrus dixit ad Jesum : Domine, bonum est nos hic esse : se vis, faciamus hic tria tabernacula : tibi unum, Moysi unum, et Eliæ unum.

promiserat Dominus discipulis suis, in hac transfiguratione habita in monte post sex dies complevit : unde dicitur : Et post sex dies assumpsit Jesus Petrum, et Jacobum, et Joannem, etc. HIER. Quæritur autem quomodo post sex dies assumpsit eos, cum Lucas octonarium numerum ponat. Sed facilis est responsio : quia hic medii ponuntur dies, ibi primus additur et extremus. CHRYS., in hom. (57, in Matth.). Ideo autem, non confestim facta promissione eos sursum ducit, sed post sex dies; ut reliqui discipuli nihil patiantur humanum (id est,

RÉMIG. Claritatem suæ visionis quam

leur avait été promis. — RAB. — C'est avec raison qu'il fit éclater sa gloire à leurs regards après six jours, lui dont la résurrection venait après six âges du monde. — ORIG. — Ou bien, parce que ce monde visible a été créé après le nombre complet de six jours, et que c'est celui qui dépasse toutes les choses de cet univers qui peut monter sur la haute montagne et contempler la gloire du Verbe de Dieu.

S. CHRYS. — Il prit ces trois-ci, parce qu'ils étaient placés au-dessus des autres. Remarquez que Matthieu ne tait point le nom de ceux de ses confrères qui lui sont préférés ; c'est ce que fait Jean lui-même en rapportant les louanges qui avaient été données à Pierre par-dessus tous les autres. Le collège des apôtres était tout-à-fait pur d'envie et de vaine gloire. — S. HIL. — Par ces trois qui sont choisis est figurée l'élection des peuples, à cause de cette triple souche : Sem, Cham et Japhet. — RAB. — Il amène seulement avec lui trois disciples, parce que plusieurs sont appelés et peu sont élus ; ou bien, parce que ce sont ceux qui confessent dans une âme pure la foi en la sainte Trinité qui jouiront alors du bonheur éternel.

RÉMIG. — Le Seigneur, qui va montrer à ses disciples la gloire de sa beauté, les conduit sur la montagne : « Et il les conduisit sur la montagne. » Il nous enseigne ainsi qu'il est nécessaire, à ceux qui désirent contempler Dieu, de ne point rester dans les voluptés inférieures, mais de s'élever sans cesse aux choses célestes par l'amour des choses supérieures. C'est pour montrer aussi à ses disciples à ne point chercher la gloire de sa beauté divine dans les basses régions de ce monde, mais dans le règne, mais dans le royaume du bonheur cé-

aliquem invidiæ motum), vel ut horum dierum spatio vehementiori concupiscentia repleti qui assumendi erant, sollicita mento accederent. RABA. Merito autem post sex dies gloriam illam ostendit, quia post sex ætates futura est resurrectio. ORIG. (ut sup.). Vel (quia in sex diebus totus perfecti numeri factus est visibilis mundus) qui transcendit omnes res mundi, potest ascendere super montem excelsum, et gloriam aspicere Verbi Dei.

CHRYS. (ut sup.). Ideo autem hos tres assumpsit, quoniam aliis potiores erant. Intende autem qualiter Matthæus non occultat eos qui sibi præpositi sunt : hoc enim et Joannes facit, præcipuas Petri laudes commemorans : ab æmulatione enim et vana gloria mundus fuit apostolorum chorus. HILAR. (can. 17, in *Matth.*). In

tribus autem assumptis de trium origine (Sem, Cham et Japhet) futura electio populi ostenditur. RABA. Vel tres solummodo discipulos secum ducit, qui multi sunt vocati, pauci vero electi. Vel quia qui nunc fidem sanctæ Trinitatis incorrupta mente servant, tunc æterna ejus visione lætantur.

RÉMIG. Ostensurus autem Dominus gloriam suæ claritatis discipulis, ducit eos in montem : unde sequitur : Et duxit illos in montem, etc. In quo docet quia necesse est omnibus qui Deum contemplari desiderant, ut non in infimis voluptatibus jaceant, sed amore supernorum semper ad cœlestia erigantur ; et ut ostendat discipulis quatenus gloriam divinæ claritatis, non in hujus seculi profundo quærant, sed in cœlestis beatitudinis regno. Ducuntur autem seorsum, quia sancti viri toto animo et fidei

leste. Il les conduit à l'écart parce que les saints sont séparés des méchants par toute leur âme et par la direction de leur foi, et qu'ils en seront radicalement séparés dans le siècle futur. — Ou bien, parce que plusieurs sont appelés et peu sont élus (1).

SUITE. — « Et il fut transfiguré. » — S. JÉR. — Il apparut aux apôtres tel qu'il sera au jour du jugement. Que personne ne pense qu'il ait quitté son vrai visage et sa véritable forme pour prendre un corps spirituel ou aérien. L'évangéliste nous montre la manière dont il se transfigure en disant : « Son visage resplendit comme le soleil, et ses vêtements devinrent blancs comme la neige. » Ceci montre que sa face était resplendissante et ses vêtements blancs. Rien n'était changé dans la substance, et ce n'était que l'éclat qui avait changé. Certainement le Seigneur fut transformé en cette gloire qui le revêtira, lorsqu'il viendra plus tard pour régner. Cette transformation lui donna de l'éclat, mais ne lui changea pas la figure. Supposons que son corps ait été un corps spirituel, est-ce que ses vêtements furent changés? Ils devinrent si blancs que, d'après un autre évangéliste, « aucun foulon sur la terre ne pourrait les faire aussi blancs. » Tout cela est corporel et soumis au tact, et non pas quelque chose de spirituel et d'aérien qui trompe l'œil et ne soit qu'un fantôme. — RÉMIG. — Si le visage du Seigneur brille comme le soleil, et que le visage des saints doive briller comme le soleil, faut-il en conclure que l'état du Seigneur et des serviteurs soit égal? Nullement; mais comme il n'y a rien de plus brillant que le soleil, on s'en sert comme comparaison de la résurrection future, et l'on dit que le visage du Seigneur et des saints brilleront comme le soleil.

(1) Matth., 20, v. 16, et 22, v. 19.

intentione separati sunt a malis, funditusque separabuntur in futuro : vel quia multi vocati, pauci vero electi.

Sequitur : Et transfiguratus est, etc. HIER. Qualis enim futurus est tempore judicandi, talis apostolis apparuit. Nemo autem putet pristinam eum formam et faciem perdidisse, vel amisisse corporis veritatem, et assumpsisse corpus spiritale vel aereum : sed quomodo transfiguratus sit Evangelista demonstrans dicit : Resplenduit facies ejus sicut sol, vestimenta autem ejus facta sunt alba sicut nix. Ubi splendor faciei ostenditur, et candor describitur vestium, non substantia tollitur, sed gloria commutatur. Certe transformatus est Domi-

nus in eam gloriam, qua venturus est postea in regnum suum. Transformatio splendorem addidit, faciem non subtraxit. Esto corpus spiritale fuerit; num et vestimenta mutata sunt? quæ in tantum fuere candida, ut alius Evangelista dixerit (Marc., 9) : Qualia fullo super terram non posset facere : hujusmodi autem corporale est et tactui subjacet; non spiritale et aereum quod illudat oculis, et tantum in phantasmate aspiçiat. RÉMIG. Si autem facies Domini resplenduit sicut sol, et sancti sicut sol fulgebunt, nunquid erit æqualis claritas Domini et servorum? Nequaquam : sed quia nihil lucidius invenitur sole, idcirco ad manifestandum exemplum futuræ resur-

ORIG. — Au sens mystique, celui qui a, d'après notre manière de nous exprimer, passé les six jours, voit Jésus transfiguré devant les yeux de son cœur. Le Verbe de Dieu a diverses formes, et se montre à chacun ainsi que cela convient à celui auquel il se montre, en ce sens qu'il ne se montre à personne d'une manière qui dépasse sa portée; c'est pour cela qu'il n'est point dit simplement : « Il se transfigura, » mais qu'il est ajouté « devant eux. » Dans les Evangiles, Jésus est compris d'une manière simple par ceux qui ne sont pas montés, par l'exercice des méditations spirituelles, sur la montagne élevée de la sagesse. Ceux qui ont gravi cette montagne ne le connaissent déjà plus selon la chair, mais comme Verbe de Dieu; c'est devant eux que se transfigure Jésus, et non pas devant ceux qui sont ici-bas, vivant de cette vie terrestre. Ceux devant lesquels il se transfigure deviennent les enfants de Dieu; il se montre devant eux comme soleil de justice, ses vêtements deviennent brillants comme la lumière. Ces vêtements dont Jésus est couvert sont les discours et les écrits évangéliques par lesquels les apôtres ont exprimé ses mystères.—LA GLOSE. — Les vêtements signifient les saints du Christ, ainsi que s'est exprimé Isaïe : « Vous vous revêtirez d'eux tous comme d'un vêtement. » Ils sont comparés à la neige, parce qu'ils seront brillants de la blancheur de la vertu, et que tout le feu de leurs passions sera tombé.

SUITE. — « Et ils virent Moïse. » — S. CHRYS. — Il y a de ceci plusieurs raisons. La première est celle-ci. Parce que les foules disaient qu'il était Élie, ou Jérémie, ou l'un des prophètes, il se montre entouré des principaux prophètes, pour montrer la différence qui existe entre les serviteurs et le maître. Une deuxième raison, c'est que

rectionis, et facies Domini resplendere, et justis fulgere dicuntur sicut sol.

ORIG. (ut sup.). Mystice autem cum aliquis transenderit sex dies (secundum quod diximus), videt transfiguratum Jesum ante oculos cordis sui : diversas enim habet Verbum Dei formas, apparens unicuique secundum quod videnti expedire cognoverit; et nemini supra quod capit, semetipsum ostendit : unde non dixit simpliciter : Transfiguratus est, sed, coram eis; in evangeliiis Jesus enim simpliciter intelligitur ab eis qui non ascendunt per exercitationem verborum spiritualium super excelsum sapientie montem; eis autem qui ascendunt, jam non secundum carnem cognoscitur, sed Deus Verbum intelligitur. Coram his ergo

transfiguratur Jesus, et non coram illis, qui sunt deorsum, in conversatione terrena viventes. Hi autem coram quibus transfiguratur, facti sunt filii Dei; et ostenditur eis sol esse justitie; et vestimenta ipsius fiunt candida sicut lumen; que sunt sermones et littere evangeliorum, quibus Jesus est indutus, secundum illa que ab apostolis dicuntur de eo. GLOSSA. Vel vestimenta Christi sanctos significant, de quibus Esaias (cap. 49) : Omnibus his velut vestimento vestieris; et nivi comparantur, quia candidi erunt virtutibus; et omnis vitiorum aestus ab eis remotus erit.

Sequitur : Et apparuerunt illis Moyses, etc. CHRYS. (ut sup.). Hoc autem multas habet rationes : et prima quidem est hæc :

les Juifs accusaient continuellement Jésus comme blasphémateur, comme transgresseur de loi et usurpateur de la gloire de son Père. Pour montrer son innocence sur tous les points, il produit ceux dont l'autorité est incontestable sous ce rapport; car c'est Moïse qui donna la loi, et Élie se montra plein de zèle pour la gloire de Dieu. Une troisième raison : c'est pour leur apprendre qu'il est le maître de la vie et de la mort. Pour cela il se montre au-dessus de Moïse, qui succombe à la mort, et d'Élie, qui n'en a pas encore été atteint. Une quatrième raison, et celle-ci est révélée par l'évangéliste : c'est pour montrer la gloire de sa croix, et pour calmer Pierre et d'autres disciples qui craignaient la mort. En effet, un autre évangéliste ajoute : « Ils lui parlaient de sa mort (1) qui devait s'accomplir dans Jérusalem. » Ainsi il se montre avec ceux qui s'exposèrent à la mort pour plaire à Dieu et pour le salut du peuple des croyants; l'un et l'autre avaient eu à se délivrer d'un tyran, Moïse de Pharaon, et Élie d'Achab. Il les produit l'un et l'autre pour une autre raison, pour exciter ses disciples à les imiter et à devenir doux comme Moïse et zélés comme Élie. — S. HIL. — Que ce soit Moïse et Élie qui aient été choisis spécialement entre les saints pour assister le Christ, c'est pour nous montrer le règne de ce dernier établi au milieu, entre la loi et les prophètes; c'est placé au milieu d'eux qu'il avait annoncé à Israël qu'il jugerait ce peuple. — ORIG. — Celui qui comprend le rapport entre l'esprit de la loi et les paroles de Jésus, et qui trouve sous l'enveloppe des prophéties la sa-

(1) Le mot latin *excessu*, si on le fait venir du grec *ἐξόδον*, veut dire *sortir de la vie*; et l'on peut croire aussi que l'Apôtre a voulu parler d'un excès de l'amour divin.

quia enim turbæ dicebant eum esse Eliam vel Hieremiam, aut unum ex prophetis, capita prophetarum secum ducit, ut saltem hinc videatur differentia servorum et Domini. Alia ratio est : quia enim continue Jesum accusabant Judæi, tanquam transgressorem legis et blasphemum, Patris sibi gloriam usurpantem; ut ostendatur ab utraque accusatione innoxius, eos qui in utroque fulserunt, in medium ducit : etenim Moyses legem dedit, et Elias pro gloria Dei semulator fuit. Alia ratio est, ut discant quoniam mortis et vitæ potestatem habet : propterea esse super Moysen qui morte defecerat, et Eliam qui nondum mortem passus fuerat, in medium ducit. Aliam causam et ipse Evangelista revelat, scilicet monstrare crucis gloriam, et mitigare Petrum, et alios discipulos passionem timentes; lo-

quebantur enim, ut alius evangelista dicit (Luc., 9), de excessu quem completurus erat in Hierusalem : unde eos in medium ducit qui se morti exposuerunt pro his quæ Deo placebant, et pro plebe credentium : etenim tyrannis uterque se libere præsentavit; Moyses quidem Pharaoni (*Exod.*, 5); Elias autem Achab (*3 Reg.*, 10). Ducit autem et propter hoc eos in medium : volebat enim quod discipuli illorum privilegia zelarent, ut scilicet fierent mansueti sicut Moyses, et zelantes sicut Elias. HILAR. (ut sup.). Quod etiam Moyses et Elias ex omni sanctorum numero assistunt, medius inter legem et prophetas Christus in regno est : cum his enim Israellem (quibus testibus prædicatus est) judicabit. ORIG. (ut sup.). Si quis etiam intelligit spiritalem legem convenientem sermonibus Jesu, et in prophetis

gesse cachée du Christ, celui-là a vu Moïse et Élie dans une même gloire avec Jésus. — S. JÉR. — Il faut remarquer qu'il ne voulut pas donner des signes dans le ciel aux scribes et aux pharisiens qui le demandaient. Ici il fait éclater un signe de cette nature pour augmenter la foi des apôtres, et il fait descendre Élie de là où il était monté, et ressusciter Moïse des enfers. C'est ainsi qu'Achaz avait reçu l'ordre d'Isaïe de demander un signe dans le ciel ou dans les enfers.

ORIG. — Les paroles suivantes sont celles de l'ardent disciple Pierre : « Or, Pierre, répondant, dit à Jésus : Il nous est bon d'être ici. » Parce qu'il a entendu qu'il faut que Jésus aille à Jérusalem, il craint encore pour lui ; mais il n'ose plus lui dire : « Gardez-vous-en, Seigneur, » à cause des reproches qu'il a reçus ; il exprime d'une autre manière cette crainte et l'insinue en la voilant. Voyant beaucoup de repos et de solitude, il pensa que l'on pouvait séjourner convenablement dans cet endroit ; il le conjectura de la disposition des lieux, et c'est ce qu'expriment ces paroles : « Il nous est bon d'être ici. » Il veut y rester toujours, et c'est pour cela qu'il parle de tentes, en disant : « Si vous le voulez, faisons ici trois tentes. » Il pensait que s'il pouvait le faire, Jésus ne monterait pas à Jérusalem, et que s'il n'y monterait pas il ne serait pas immolé. Il savait que les scribes lui avaient tendu des embûches ; sa pensée s'arrêtait sur la présence d'Élie qui avait fait descendre le feu sur la montagne, et sur Moïse qui était entré dans la nuée et avait ainsi parlé à Dieu. Ainsi ils auraient pu se cacher de manière qu'aucun persécuteur n'eût pu savoir où ils étaient. — RÉMIG. — Pierre, en voyant la gloire du Seigneur et des deux serviteurs, en fut heureux à ce point qu'il oublia toutes les

absconditam Christi sapientiam, ille vidit Moysen et Eliam in gloria una cum Jesu. Hier. Considerandum est etiam quod Scribis et Phariseis, de cœlo signa poscentibus dare noluit ; hic vero ut apostolorum augeat fidem, dat signum de cœlo ; Elia inde descendente quo consenderat, et Moyse ab inferis resurgente : quod et Achaz per Esaiam præcipitur (cap. 7), ut petat sibi signum de inferno vel de excelso.

ORIG. (ut sup.). Quid autem fervidus Petrus dixerit, subditur : Respondens autem Petrus dixit ad Jesum : Bonum est nos hic esse, etc. Quia enim audivit quod oportet eum Hierosolymam ire, adhuc timet pro Christo, sed post increpationem non audet dicere rursus : Propitius esto tibi ; sed idem occulte per alia signa insinuat :

quia enim videbat multam quietem et solitudinem, cogitavit convenientem ibi stationem esse : ex loci dispositione : quod significat, dicens : Bonum est nos hicsesse. Vult etiam ibi semper esse, ideo tabernaculorum meminit, dicens : Si vis faciamus hic tria tabernacula : cogitavit enim quod si hoc fieret, non ascenderet Hierosolymam, et si non ascenderet Christus, non moreretur : ibi enim sciebat scribas insidiari ei. Cogitabat etiam quod Elias aderat, qui in montem ignem descendere fecit (4 Reg. 1), et Moyses, qui intravit nebulam, et Deo locutus est (Exod., 24 et 33). Unde occultari poterant, ut nullus persecutorum sciret ubi essent. RÉMIG. Vel aliter : visa Domini majestate et duorum servorum, Petrus adeo delectatus est, ut cuncta temporalia

choses temporelles, et qu'il voulait rester toujours en cet endroit. Si Pierre fut enthousiasmé à ce point de ce qu'il vit, combien ne serait-il pas doux et suave de voir le Roi dans sa beauté (1), et de se trouver dans le chœur des anges et de tous les saints. Cette parole de Pierre : « Seigneur, si vous le voulez, » montre son dévouement de sujet et son obéissance de serviteur. — S. JÉR. — Vous vous trompez cependant, Pierre; ainsi que le dit un autre évangéliste, vous ne savez pas ce que vous dites. Ne demandez pas trois tentes, lorsqu'il n'y a qu'une tente, celle de l'évangéliste qui contient en abrégé la loi et les prophètes. Si vous demandez trois tentes, que ce ne soit point pour que vous égaliez les serviteurs au maître; mais faites-vous trois tentes, ou plutôt une, pour le Père, le Fils et l'Esprit-Saint : que ces trois personnes, qui se confondent dans l'unité de la Divinité, n'aient dans votre cœur qu'une seule tente. — RÉMIG. — Il se trompa en ce qu'il voulait voir établi sur la terre ce royaume des élus que le Seigneur avait promis d'établir dans les cieux; il se trompa aussi en ce qu'il oublia que lui et ses compagnons étaient mortels, et qu'il voulut les voir en possession de l'éternelle félicité, sans qu'ils eussent goûté la mort. — RAB. — Et en cela aussi qu'il voulut faire des tentes pour la vie du ciel, tandis qu'il ne sera nul besoin d'habitation dans le ciel, alors qu'il est écrit : « Je ne vis pas de temple dans elle. »

Lorsqu'il parlait encore, une nuée lumineuse les couvrit; et il sortit une voix de cette nuée, qui fit entendre ces paroles : Celui-ci est mon Fils bien-aimé, dans lequel j'ai mis toute mon affection : écoutez-le. Les disciples, les ayant

(1) C'est une allusion à ce passage dans lequel Isaïe (33, v. 17), en parlant des justes, dit : « Ils verront le Roi dans sa beauté ou dans sa gloire, » d'après le texte grec $\mu\eta\tau\alpha\ \delta\omicron\delta\epsilon\lambda\eta\varsigma$.

oblivioni traderet, et ibi in perpetuum vellet manere; si autem tunc Petrus sic accensus est, quanta erit suavitas et dulcedo videre Regem in decore suo, et interesse choris angelorum et omnium sanctorum? in eo sane quod ait Petrus : Domine, si vis, devotionem subditi et obedientis servi ostendit.

HIER. Erras tamen, Petre; et sicut alius evangelista testatur (Luc., 9), nescis quid dicas : noli tria tabernacula quærere, cum unum sit tabernaculum Evangelii, in quo lex et prophetæ recapitulanda sunt; si autem quæreris tria tabernacula, nequaquam servos cum Domino conferas; sed fac tria tabernacula (imo unum) Patri,

et Filio, et Spiritui Sancto; ut quorum est una Divinitas, unum sit et in pectore tuo tabernaculum. RÉMIG. Erravit etiam quia voluit ut regnum electorum constitueretur in terra, quod Dominus promiserat dare in cœlis. Erravit etiam quia oblitus est se et socios suos esse mortales, et absque gustu mortis voluit subire æternam felicitatem. RABA. Et in eo quod cœlesti conversationi tabernacula faciendâ putavit, in qua domus necessaria non erat, cum scriptum sit (Apocal., 21) : Templum non vidi in ea.

Adhuc eo loquente, ecce nubes lucida obumbravit eos. Et ecce vox de nube, dicens : Hic est Filius meus dilectus, in quo mihi

ouïes, tombèrent le visage contre terre, et furent saisis d'une grande crainte. Mais Jésus, s'approchant, les toucha, et leur dit : Levez-vous, et ne craignez point. Alors, levant les yeux, ils ne virent plus que Jésus seul. Lorsqu'ils descendaient de la montagne, Jésus leur fit ce commandement, et leur dit : Ne parlez à personne de ce que vous avez vu, jusqu'à ce que le Fils de l'homme soit ressuscité d'entre les morts.

S. JÉR. — Ceux qui voulaient une tente terrestre faite avec des branches ou des tentures sont enveloppés d'un nuage brillant : « Et voilà que pendant qu'ils parlaient encore, une nuée brillante. » —

S. CHRYS. — Quand le Seigneur menace, il montre une nuée ténébreuse, ainsi que sur le Sinaï; mais ici, voulant non pas épouvanter, mais instruire, il fait paraître une nuée éblouissante. — ORIG. — Ce qui entoure les saints est une nuée lumineuse : c'est la vertu du Père, ou bien l'Esprit-Saint; je dirai même que notre Sauveur est une nuée lumineuse qui couvre l'Évangile et la loi, et les prophètes, ainsi que le comprennent ceux qui peuvent contempler sa lumière à ces foyers.

— S. JÉR. — Pierre, parce qu'il a interrogé imprudemment, ne mérite pas de réponse du Seigneur; c'est le Père lui-même qui répond afin que soit accomplie cette parole : « Celui qui m'a envoyé, c'est celui-là même qui me rend témoignage. »

S. CHRYS. — Ce n'est point Moïse ni Élie qui parlent; mais le Père, qui est au-dessus d'eux tous, fait éclater sa voix du sein de la nuée, afin que les disciples croient que cette voix vient de Dieu. Dieu apparaît habituellement dans une nuée, et c'est pour cela qu'il a été dit : « La nuée et l'obscurité sont autour de lui. » Ainsi, il est dit ici : « Et une voix vint de la nuée. » — S. JÉR. — Le Père fait entendre sa voix du

bene complacui; ipsum audite. Et audientes discipuli, ceciderunt in faciem suam, et timuerunt valde. Et accessit Jesus, et tetigit eos, dixitque eis : Surgite, nolite timere. Levantes autem oculos suos, neminem viderunt, nisi solum Jesum. Et descendantibus illis de monte præcepit illis Jesus, dicens : Nemini dixeritis visionem, donec Filius hominis a mortuis resurgat.

HIER. Qui carnale ex frondibus aut tentoriis quærebant tabernaculum, nubis lucidæ operiuntur umbraculo : unde dicitur : Adhuc eo loquente, ecce nubes lucida, etc. CHRYS. (ut sup.). Cum Dominus comminatur, nubem tenebrosam ostendit, sicut in Sina [Exod., 19]. Hic autem, quia non terrere volebat, sed docere, nubes apparuit

lucida. ORIG. (ut sup.). Lucida autem nube obumbrans sanctos, est virtus paterna, vel forte Spiritus Sanctus : dicam etiam Salvatorem nostrum esse lucidam nubem quæ obumbrat Evangelium, et legem, et prophetas; sicut intelligunt, qui possunt aspiciere lumen ipsius in præmissis. HIER. Quia vero imprudenter interrogaverat Petrus, propterea Domini responsionem non meretur; sed Pater respondet pro Filio, ut verbum Domini compleretur (Joan., 8) : Qui me misit, ipse de me testimonium perhibet.

CHRYS. (ut sup.). Neque autem Moyses loquitur, neque Elias : sed Pater omnibus major vocem emittit ex nube ut discipuli credant quod a Deo hæc vox erat : semper enim apparere solet Deus in nube, sicut scriptum est (Psal. 17) : Nubes et caligo in

haut du ciel pour rendre témoignage au Fils, et pour enseigner la vérité à Pierre, après avoir fait disparaître son erreur. Bien plus, par Pierre il instruit les apôtres; c'est pour cela qu'il dit: «Celui-ci est mon Fils bien-aimé.» C'est pour lui qu'il faut faire une tente, c'est à lui qu'il faut obéir, c'est lui qui est le Fils. Les autres sont les serviteurs; ils doivent avec vous préparer au Seigneur une tente dans les derniers replis de leur cœur. — S. CHRYS. — Ne craignez donc pas, Pierre; si Dieu est puissant, ils est clair que le Fils est également puissant. S'il en est aimé, ne craignez pas: personne ne livre celui qu'il aime. Et vous aussi vous ne l'aimez pas autant que l'aime son Père: celui-ci l'aime non-seulement parce qu'il l'a engendré, mais parce qu'il n'a qu'une volonté avec lui. — SUITE. — « Dans lequel je me suis complu. » C'est comme s'il disait: dans lequel je repose, lui que j'ai accepté parce qu'il remplit avec zèle ce qui vient du Père. Et il n'y a qu'une volonté entre lui et le Père: si ce dernier veut qu'il soit crucifié, ne vous y opposez pas. — S. HIL. — La voix témoigne non-seulement qu'il est le Fils, le bien-aimé, celui en qui l'on se complait, mais encore celui qu'il faut écouter, en disant: « Écoutez-le. » Il est en effet dignement à la tête de tels maîtres (1) lui qui, après que son corps est tombé, confirme par son exemple la gloire de son royaume céleste. — RÉMIG. — Il dit donc: « Écoutez-le, » et c'est comme s'il disait en d'autres termes: Que les ombres de la loi se retirent, ainsi que les figures des prophètes, et suivez seulement le seul éclat de la lumière évangélique. Ou bien, ces mots: « Écoutez-le, » montrent qu'il est celui que Moïse avait prophétisé en ces termes: « Dieu vous suscitera

(1) Les maîtres sont Elie et Moïse.

circuitu ejus: et hoc est quod dicitur: Et ecce vox de nube. HIER. Vox quidem Patris de cœlo loquentis auditur, quæ testimonium perhibeat Filio, et Petrum errore sublato doceat veritatem; imo per Petrum cæteros apostolos: unde subdit, dicens: Hic est Filius meus dilectus. Huic est faciendum tabernaculum, huic obtemperandum: hic est Filius, illi servi sunt; debent et ipsi vobiscum in penetralibus cordis sui Domino tabernaculum præparare. CHRYS. [ut sup.]. Ne igitur timeas, Petre: si enim potens est Deus, manifestum quia et Filius similiter potens est; si autem diligitur, ne timeas: nullus enim eum quem diligit prodit; nec tu æqualiter eum diligit genitori: neque autem solum diligit eum quia genuit, sed et quia unius est volunta-

tis cum ipso. Sequitur enim: In quo mihi bene complacui; ac si diceret: In quo requiesco, quem accepto; quia omnia quæ sunt Patris cum diligentia exsequitur, et est voluntas una ipsius et Patris: quare etsi crucifigi vult, non contradicas. HILAR. Hunc esse filium, hunc dilectum, hunc complacitum, sed et hunc audiendum, vox de nube significat dicens: Ipsum audite, ut scilicet idoneus ipse præceptorum talium auctor esset, qui post obitum corporis, regni cœlestis gloriam, facti confirmasset exemplo. RÉMIG. Dicit ergo, ipsum audite, ac si aliis verbis diceretur: Recedant umbræ legales, et typi prophetarum, et solum coruscum lumen Evangelii sequimini; sive ideo ait: Ipsum audite; ut illum esse ostenderet, quem Moyses præ-

un prophète du milieu de vos frères : ainsi que vous m'écoutez, écoutez-le lui-même. » C'est ainsi que le Seigneur se trouve entouré de témoins de toutes parts : c'est la voix du Père du haut du ciel, celle d'Élie venant du paradis, celle de Moïse venant des enfers, celle des apôtres de parmi les hommes : « Afin qu'au nom de Jésus tout genou fléchisse, sur la terre, dans le ciel et dans les enfers. » — ORIG. — La voix de la nuée s'adresse ou à Moïse et Élie, qui désiraient voir et entendre le Fils de Dieu, ou aux disciples pour les instruire.

LA GLOSE. — Il faut remarquer que le mystère de cette seconde régénération qui aura lieu à la résurrection, lorsque le corps ressuscitera, convient parfaitement avec le mystère de la première qui est opérée dans le baptême, lorsque l'âme ressuscite. Dans le baptême du Christ, éclata toute la Trinité : le Fils s'y montra incarné ; l'Esprit-Saint y apparut sous la forme d'une colombe, et le Père y fut déclaré dans la voix. Ainsi, dans la transfiguration, qui est une figure mystérieuse de la seconde résurrection, apparut toute la Trinité : le Père dans la voix, le Fils dans l'homme, l'Esprit-Saint dans la nuée. On demande pourquoi l'Esprit-Saint apparut ici dans une nuée, et là dans une colombe : pour le comprendre, il faut remarquer que les dons invisibles se déclarent ordinairement par les formes qu'ils revêtent extérieurement. Dieu donne dans le baptême l'innocence, qui est désignée par l'oiseau de la simplicité ; dans la résurrection, il donnera l'éclat et le rafraîchissement ; et le rafraîchissement est figuré par la nuée, et l'éclat des corps ressuscitant par l'éclat de ce nuage lumineux.

SUITE. — « Et les disciples, entendant, tombèrent sur leur face et furent saisis de crainte. » — S. JÉR. — Ils sont abattus de crainte pour

dixerat, dicens (*Deut.*, 18) : Prophetam suscitabit vobis Deus de fratribus vestris ; tanquam me, audietis ipsum. Sic ergo Dominus undique habuit testes, ex cœlo vocem Patris, ex paradiso Eliam, ex inferis Moysen, ex hominibus apostolos : ut in nomine Jesu omne genu flectatur, cœlestium, terrestrium et infernorum. (*Philip.*, 2). ORIG. [ut sup.]. Vox autem de nube aut ad Moysen et Eliam loquitur, qui desiderabant videre Filium Dei et audire eum, aut discipulos docebat.

GLOSSA. Notandum autem quod bene convenit mysterium secundæ regenerationis (quæ scilicet erit in resurrectione, ubi caro resuscitabitur) cum mysterio primæ, quæ est in baptismo, ubi anima resuscitatur : in baptismo enim Christi operatio totius

Trinitatis ostensa est : fuit enim ibi Filius incarnatus ; apparuit in columbæ specie Spiritus Sanctus ; et pater fuit ibi in voce declaratus. Et similiter in transfiguratione (quæ est sacramentum secundæ regenerationis) tota Trinitas apparuit : Pater in voce, Filius in homine, Spiritus Sanctus in nube. Quæritur autem quare Spiritus Sanctus ibi in columba, hic in nube declaratus est : dona siquidem sua per species declarare solet : innocentiam autem in baptismo donat ; quæ per avem simplicitatis designatur ; daturus est autem claritatem et refrigerium in resurrectione ; ideo in nube refrigerium, in fulgore nubis claritas resurgentium corporum designatur.

Sequitur : Et audientes discipuli ceciderunt in faciem suam, et timuerunt. HIER.

trois raisons : ou bien parce qu'ils ont reconnu qu'ils s'étaient trompés, ou bien parce qu'une nuée étincelante les avait enveloppés, ou bien parce qu'ils avaient entendu la voix de Dieu le Père qui parlait. La fragilité humaine ne supporte pas la vue d'une gloire qui la dépasse; et tremblante dans toute son âme et dans son corps, elle se laisse tomber par terre. Plus un homme a recherché des choses étendues, plus bas il tombe dans les choses inférieures, s'il a méconnu sa mesure. — RÊMIG. — Que les saints apôtres soient tombés sur leur face, c'est ce qui constate la sainteté de ce qui leur apparaissait (1); car on dit que les saints tombent sur leur face, et que les impies sont renversés. — S. CHRYS. — Mais comment, alors qu'auparavant quelque chose de semblable était arrivé au baptême du Christ, lorsqu'une voix pareille s'était fait entendre du ciel, personne n'avait été ainsi ému, comment les disciples tombent-ils sur leur face ici sur la montagne? C'est que la solitude et l'élévation et le silence étaient grands, que la transfiguration était étonnante, et la lumière sans altération, et la nuée étendue: leur stupeur se formait de tout cela.

S. JÉR. — Parce qu'ils étaient couchés par terre et qu'ils ne pouvaient pas se lever, il s'approcha avec clémence et les toucha, afin de chasser leur crainte par son toucher et pour raffermir leurs membres ébranlés: « Et Jésus s'approcha et les toucha. » Il les guérit de sa voix, qui commanda, après les avoir guéris de sa main: « Il leur dit: Levez-vous et ne craignez point. » Il chasse d'abord leurs craintes pour pouvoir ensuite

(1) Ainsi d'Abraham (Genèse, 17, v. 3 et 17); de Moïse (Nombres, 16, v. 4), et d'Aaron (v. 22); de Tobie, de Sara et de leur fils; (Tobie, 12, v. 16). Ainsi, et c'est ce qu'il y a de plus étonnant, du Christ lui-même (Matth., 16, v. 39). L'on voit aussi cela arriver à des impies (Genèse, 49, v. 17; Isaïe, 28, v. 13; Jean, 18, v. 6), et à des caractères sans force comme Héli (1 Rois, 4, v. 18).

Triplicem autem ob causam pavore terrentur: vel quia se errasse cognoverant; vel quia nubes lucida operuerat eos; aut quia Dei Patris vocem loquentis audierant. Humana enim fragilitas conspectum majoris gloriæ ferre non sustinet, ac toto animo et corpore contreniscens ad terram cadit: quanto enim quis ampliora quæsierit, tanto magis ad inferiora collabitur, si ignoraverit mensuram suam. RÊMIG. In eo vero quod sancti apostoli in faciem ceciderunt, fuit indicium sanctitatis: quia sancti in faciem cadere dicuntur, impii vero retrorsum. CHRYS. (ut sup.). Sed cum ante in Christi baptismo, quando talis etiam vox de cælo delata est, nullus ex turba

quæ aderat tale aliquid passus est, quomodo discipuli in monte ceciderunt? Quia scilicet solitudo, altitudo et silentium erat multum, et transfiguratio stupore plena, et lumen purum, et nubes extensa; ex quibus omnibus stupor in eis congregabatur.

HIER. Quia vero illi jacebant et surgere non poterant, ipse clementer accedit, et tangit eos, ut tactu fuget timorem, et debilitata membra solidentur: et hoc est quod dicitur: Et accessit Jesus, et tetigit eos. Quos autem manu sanaverat, etiam sanavit imperio: unde sequitur: Dixitque eis: Surgite, et nolite timere. Primum timor expellitur, ut postea doctrina tribuatur. Sequitur: Levantes autem oculos

les instruire. — SUITE. — « Levant leurs yeux, ils ne virent personne si ce n'est Jésus. » Ce qui a son motif ; car si Moïse et Élie étaient restés ; on n'aurait pas su pour qui la voix rendait témoignage. Ils voient Jésus debout, la nuée ayant disparu, Moïse et Élie s'étant évanouis, parce qu'après que l'ombre de la loi et des prophètes avait disparu, la loi et les prophètes devaient se retrouver dans l'Évangile. « Et descendant de la montagne, Jésus leur commanda en disant : Vous ne direz à personne cette vision. » il ne veut pas que cela soit prêché parmi les peuples, de crainte que la grandeur du prodige ne le leur fit paraître incroyable, et qu'après une aussi grande gloire, la croix ne fût pour ces esprits grossiers un scandale. — RÉMIG. — Ou bien, parce que si sa gloire était divulguée dans le peuple, les peuples empêcheraient l'harmonie de sa passion, en résistant aux princes des prêtres ; et ainsi la rédemption du genre humain se trouverait retardée. — S. HIL. — Il leur ordonne aussi le silence sur les choses qui s'étaient accomplies sous leurs yeux, afin qu'ils fussent les témoins des faits spirituels qui se passèrent alors, lorsqu'ils seraient remplis de l'Esprit-Saint.

Ses disciples l'interrogèrent alors et lui dirent : Pourquoi donc les scribes disent-ils qu'il faut qu'Élie vienne auparavant ? Mais Jésus leur répondit : Il est vrai qu'Élie doit venir, et qu'il rétablira toutes choses. Mais je vous déclare qu'Élie est déjà venu, et ils ne l'ont point connu, mais ils l'ont traité comme il leur a plu. C'est ainsi qu'ils feront souffrir le Fils de l'homme. Alors ses disciples comprirent que c'était de Jean-Baptiste qu'il leur avait parlé.

S. JÉR. — La tradition des pharisiens fondée sur un passage de

suos, neminem viderunt nisi Jesum : quod rationabiliter factum est, ne si Moyses et Elias perseverassent cum Domino, Patris vox videretur incerta, cui potissimum daret testimonium. Vident etiam Jesum stantem ablata nube, et Moysen et Eliam evanuisse ; quia postquam legis et prophetarum umbra discesserat, utrumque in Evangelio reperitur. Sequitur : Et descendit illis de monte, præcepit eis Jesus, dicens : Nemini dixeritis visionem, etc. Non vult ergo in populos prædicari, ne incredibile esset pro rei magnitudine, et post tantam gloriam apud rudes animos sequens crux scandalum faceret. RÉMIG. Sive quia si majestas illius divulgaretur in populo, populi impedirent dispensationem passionis ejus, resistendo principibus sacerdotum ; et sic redemptio

humani generis retardaretur. HILAR. (ut sup). Silentium etiam rerum gestarum quas viderant imperat, ut cum essent Spiritu Sancto repleti, tunc gestorum spiritualium testes essent.

Et interrogaverunt eum discipuli ejus dicentes : Quid ergo scribes dicunt quod Eliam oporteat primo venire ? At ille respondens ait eis : Elias quidem venturus est, et restituet omnia. Dico autem vobis quia Elias jam venit, et non cognoverunt eum, sed fecerunt in eo quæcunque voluerunt. Sic et Filius hominis passurus est ab eis. Tunc intellexerunt discipuli quia de Joanne Baptista dixisset eis.

HIER. Traditio pharisæorum est juxta

Malachie, c'est qu'Élie doit venir et précéder l'avènement du Sauveur (1), pour ramener le cœur des pères aux enfants et des fils aux pères, et pour tout rétablir dans son premier état. Les disciples pensent que cette transformation glorieuse est celle dont ils viennent d'être les témoins sur la montagne : « Et ils l'interrogèrent en disant : Pourquoi donc les scribes disent-ils qu'il faut qu'Élie vienne d'abord ? » C'est comme s'ils disaient : Si c'est votre avènement glorieux, pourquoi votre précurseur n'est-il pas venu ? Et ce qui les porte surtout à parler ainsi, c'est qu'ils avaient vu Élie se retirer. — S. CHRYS. — Les disciples ne connaissaient pas l'avènement d'Élie d'après les Écritures ; mais les scribes le leur avaient appris, et ce dire courait parmi la plèbe ignorante, comme tout ce qui concernait le Christ. Or, les scribes n'interprétaient pas comme il faut ce qui concernait l'avènement du Christ et d'Élie. Les Saintes-Écritures parlent de deux avènements du Christ : celui qui a déjà eu lieu et celui qui viendra plus tard. Mais les scribes, pour égarer le peuple, ne lui parlaient que d'un seul avènement, et lui disaient que si Jésus était le Christ, il devait être précédé d'Élie. C'est la solution de cette difficulté que le Christ donne. — SUITE. — « Et lui, répondant, dit : En effet, Élie viendra et il rétablira toutes choses. Or, je vous dis qu'il est déjà venu. » Ne pensez pas qu'il s'est trompé en ce que tantôt il dit qu'Élie viendra, et tantôt qu'il est venu. En effet, lorsqu'il dit qu'Élie viendra et qu'il rétablira toutes choses, il parle d'Élie lui-même en personne : il rétablira toutes choses en cor-

(1) Le passage de Malachie paraît surtout regarder le dernier avènement : « Je vous enverrai le prophète Élie avant que vienne le jour du Seigneur grand et horrible (Malachie, 4, v. 5).

Malachiam prophetam (cap. 4) quod Elias veniat ante Salvatoris adventum, et reducat cor patrum ad filios, et filiorum ad patres, et restituat omnia in antiquum statum. Æstimant ergo discipuli transformationem gloriæ hanc esse, quam in monte viderant : et ideo dicitur : Et interrogaverunt eum dicentes : Quid ergo scribæ dicunt quod Eliam oportet venire, etc. Ac si dicerent : Si jam venisti in gloriam, quomodo præcursor tuus non apparet ? maxime autem hæc dicunt, quia Eliam viderant recessisse.

CHRYS., in homil. (38, in Matth.). Non autem adventum Eliæ discipuli de Scripturis sciebant, sed scribæ eis manifestabant ; et ferebatur hic sermo in plebe indocta, sicut et de Christo. Non autem, ut oportebat,

adventus Christi et Eliæ a scribis interpretabatur : Scripturæ enim duos dant Christi adventus : eum scilicet qui factus est, et eum qui futurus est : sed scribæ plebem evertentes, secundum adventum solum commemorabant plebi, et dicebant quoniam si hic est Christus, oportebat Eliam prævenire. Est igitur solutio quam Christus inducit. Sequitur : At ille respondens ait : Elias quidem venturus est et restituet omnia : dico autem vobis quia jam venit, etc. Ne autem æstimes eum in sermone errasse, si quandoque dicit Eliam venturum ; et quandoque venisse : cum enim dicit quod Elias venturus est, et restaurabit omnia, de ipso Elia in propria persona loquitur ; qui quidem restaurabit omnia, dum corriget infidelitatem Judæorum, qui tunc inveniuntur ;

rigeant l'infidélité des Juifs qu'il trouvera alors. Cela c'est convertir les cœurs des parents aux enfants, c'est-à-dire des Juifs aux apôtres. — S. AUG. — Ou bien, il rétablira toutes choses, c'est-à-dire tous ceux que la persécution de l'antechrist aura ébranlés. Ou bien, en mourant il rétablira ce qui devait être, en acquittant sa dette. — S. CHRYS. — Si la présence d'Élie doit produire de si grands biens, pourquoi ne l'a-t-il pas envoyé alors? Mais disons qu'alors prenant le Christ pour Élie, ils ne crurent pas en lui; ils croiront alors à Élie, parce que venant à leur parler de Jésus après s'être fait attendre si longtemps, ils seront plus disposés à recevoir sa parole. Lorsqu'il dit qu'Élie est déjà venu, il donne ce nom d'Élie à Jean-Baptiste, à cause du genre de ministère de ce dernier. Car ainsi qu'Élie sera le précurseur du dernier avènement, ainsi Jean-Baptiste l'a été du premier. Il appelle Jean Élie, pour montrer le rapport de son premier avènement avec l'Ancien-Testament et la prophétie. — S. JÉR. — Celui qui doit venir au second avènement du Sauveur personnellement et en son propre corps est déjà venu par Jean en esprit et en vertu. — SUITE. — « Et ils ne l'ont pas connu. » C'est-à-dire qu'ils l'ont méprisé et décapité. — S. HIL. — Afin que celui qui précédait l'avènement du Seigneur précédât aussi sa passion et en montrât la figure prophétique dans ses épreuves et les outrages qu'il reçut. C'est pour cela qu'il ajoute immédiatement après : « C'est ainsi que le fils de l'homme souffrira par eux. » — S. CHRYS. — C'est avec opportunité qu'il rappelle sa passion à propos de celle de Jean-Baptiste, leur inspirant une grande consolation par ce rapprochement. — S. JÉR. — L'on se demande comment il a pu être dit que ce sont ceux qui ont décapité Jean-Baptiste qui ont tué Jésus, alors que

quod est convertere corda patrum ad filios, id est, Judæorum ad apostolos. AUG., *De quæst. Evang.* (lib. 1, cap. 21). Vel restituet omnia, id est, eos quos Antichristi persecutio perturbaverit, vel ut ipse restituat moriendo, quæ debet. CHRYS. (ut sup.). Si autem tot bona erunt ex Eliæ præsentia, quare tunc non eum misit? Dicamus quia et tunc Christum æstimantes Eliam, non crediderunt ei. Tunc autem Eliæ credent, quia cum post tantam expectationem venerit annuntians Jesum, facilius suscipient quæ ab eodem dicentur. Cum vero dicit quod Elias jam venit, Joannem Eliam vocat, propter ministerii modum; sicut enim Elias secundi adventus præcursor erit, ita Joannes præcursor factus est primi: propter hoc autem Joannem Eliam nominat, ut ostendat pri-

um suum adventum veteri Testamento et prophetiæ convenire.

HIER. Ipse ergo qui venturus est in secundo Salvatoris adventu juxta corporis fidem, nunc per Joannem venit in virtute et spiritu. Sequitur: Et non cognoverunt eum, etc., hoc est, spreverunt et decollaverunt eum. HILAR. Ut Domini adventum prænuntians, passionem quoque præcurreret, et injuriæ et vexationis exemplo: unde sequitur: Sic et Filius hominis passurus est ab eis. CHRYS. (ut sup.). In quo opportune suam passionem commemorat ex passione Joannis, multam eis præbens consolationem. HIER. Quæritur ergo cum Herodes et Herodias Joannem interfecerint, quomodo ipsi quoque Jesum crucifixisse dicantur, cum legamus eum a scribis et pha-

ce meurtre de Jean est le fait d'Hérode et d'Hérodiade, tandis qu'il est écrit que ce fut par les scribes et les pharisiens que Jésus fut tué. Nous répondrons en peu de mots que la faction des pharisiens concourut à la mort de Jean, et que dans celle du Sauveur Hérode apporta sa volonté, en le renvoyant à Pilate pour qu'il fût crucifié, après s'en être moqué et l'avoir bafoué. — RAB. — Par ce que le Seigneur a dit de sa passion qu'il leur avait souvent prédite, et par ce qu'il a rapporté de la mort du précurseur qui avait déjà eu lieu, les disciples connurent que Jean leur avait été désigné sous le nom d'Élie : « Alors les disciples comprirent. » — ORIG. — Ce qui est dit de Jean : « Élie est déjà venu, » ne doit pas être entendu de son âme, pour ne pas tomber dans la croyance de la transcorporation, qui est étrangère à la vérité de l'Église; mais ainsi que l'ange l'avait dit, il est venu dans l'Esprit et dans la vertu d'Élie.

Lorsqu'il fut venu vers le peuple, un homme s'approcha de lui, qui se jeta à ses genoux, à ses pieds, et lui dit : Seigneur, ayez pitié de mon fils, qui est lunatique et qui souffre beaucoup; car il tombe souvent dans le feu, et souvent dans l'eau. Je l'ai présenté à vos disciples, mais ils ne l'ont pu guérir. Et Jésus répondit, en disant : O race incrédule et dépravée! jusqu'à quand serai-je avec vous? jusqu'à quand souffrirai-je? Amenez-moi ici cet enfant. Et Jésus ayant menacé le démon, il sortit de l'enfant, lequel fut guéri au même instant.

ORIG. — Pierre, désirant cette vie glorieuse et préférant son utilité à celle du grand nombre, disait : « Il nous est bon d'être ici. » Mais comme la charité ne cherche pas ce qui lui est propre, Jésus ne fit

risæis interfectum : et breviter respondendum, quod in Joannis necem pharisæorum factio consenserit; et in occisione Domini Herodes junxerit voluntatem suam; qui illusum atque despectum remisit ad Pilatum, ut eum crucifigeret.

RABA. EX indicio autem passionis suæ (quam Dominus ei sæpius prædixit), et præcursoris sui (quam jam completam cernebant) discipuli cognoscebant Joannem sibi in Eliæ vocabulo demonstratum esse : unde sequitur : Tunc intellexerunt discipuli, etc. ORIG. (ut sup.). Quod autem dixit propter Joannem, Elias jam venit, non anima Eliæ est intelligenda, ne incidamus in dogma transcorporationis, quod alienum est ab ecclesiastica veritate; sed sicut Angelus prædixit (Luc., 1) : Venit in spiritu et in virtute Eliæ.

Et cum venisset ad turbam, accessit ad eum homo genibus procolutus ante eum, dicens : Domine, miserere filio meo, quia lunaticus est, et male patitur : nam sæpe cadit in ignem, et crebro in aquam; et obtuli eum discipulis tuis, et non potuerunt curare eum. Respondens autem Jesus, ait : O generatio incredula et perversa, quousque ero vobiscum? usquequo patiar vos? Afferte huc illum ad me. Et increpavit illum Jesus, et exiit ab eo demonium; et curatus est puer ex illa hora.

ORIG. (tract. 11, ut sup.). Concupiscens Petrus spectabilem illam vitam et præponens utilitatem suam utilitatibus plurimorum, dicebat : Bonum est nos hic esse : sed quoniam charitas non quærit quæ sua sunt (1 Cor., 13), hec quod videbatur bo-

pas ce que désirait Pierre ; il descendit à la foule, comme du sommet élevé de sa divinité, pour porter son secours à ceux qui ne pouvaient pas monter jusqu'à lui, à cause de l'infirmité de leur âme. C'est pour cela qu'il est dit : « Et lorsqu'il fut venu vers la foule. » S'il ne s'était pas approché de la foule avec ses disciples, jamais ne se serait approché de lui celui dont il est dit : « Un homme s'approcha de lui, et embrassa ses genoux en disant : Seigneur, ayez pitié de mon fils. » Il faut remarquer ici que tantôt ce sont ceux qui souffrent qui croient et prient eux-mêmes pour leur guérison, et tantôt ce sont d'autres personnes qui le font pour eux, ainsi qu'on le voit en celui-ci qui prie pour son fils. Quelquefois aussi le Seigneur guérit de lui-même sans en avoir été prié par personne. Or, voyons ce que signifient d'abord ces paroles : « Il est lunatique, et il est tourmenté. » Que les médecins disent ce qu'ils voudront. Ils prétendent que ce n'est point là un effet de l'esprit impur, mais une souffrance corporelle, et prétendent que les humeurs sont mues dans la tête par une certaine influence de la lune, qui a elle-même une nature humide ; pour nous, qui croyons à l'Évangile, nous disons que c'est l'esprit impur qui produit cette souffrance dans les âmes. Il observe certains signes (1) dans la lune et agit d'une manière correspondante, afin de tromper les hommes qui observent cette correspondance des différentes phases de cet astre, et pour rejeter ce mal sur une créature de Dieu. C'est ainsi que d'autres démons observent d'autres signes dans les étoiles, pour jeter les hommes dans les embûches et pour faire descendre l'iniquité du men-

(1) Auparavant pour *schemata*, mot grec τὰ σχήματα, qui veut dire *figures, signes*, il y avait, évidemment par erreur, *schismata*.

num Petro, non fecit Jesus ; sed quasi de monte excelso Divinitatis descendit ad turbam ; ut qui non poterant ascendere sursum propter infirmitatem animarum suarum, illis proficiat : unde dicitur : Et cum venisset ad turbam ; nisi enim cum discipulis suis electis venisset ad turbam, non accessisset ad eum ille de quo subditur : Accessit ad eum homo genibus provolutus ante eum, dicens : Domine, miserere filio meo. Ubi considerandum est quod quandoque qui patiuntur, credunt et deprecantur pro sua salute ; quandoque autem pro eis alii faciunt, sicut nunc qui genibus volvitur, pro filio rogat ; quandoque vero a semetipso Salvator etiam a nullo rogatus, sanat. Primo autem quæramus quid est quod sequitur : Quia lunaticus est, et male patitur. Medici ergo loquuntur quæ volunt ; quia nec immundum spiritum arbitrantur, sed corporalem aliquam passionem, et dicunt humida moveri in capite secundum aliquam compassionem ad lumen lunare, quod humidam habet naturam ; nos autem, qui Evangelio credimus, dicimus hanc passionem immundum spiritum in hominibus operari. Observat enim quædam schemata lunæ, et sic operatur, ut ab observatione lunæ pati homines mentiatur, et per hoc culpabilem Dei creaturam ostendat : sic et alii demones secundum aliqua stellarum schemata insidiantur hominibus, ut iniquitatem quidam in excelso loquantur (*Psal. 72*), quasdam stellas dicentes maleficas, quasdam benefi-

songe des hauteurs du ciel, en faisant croire à des étoiles malfaisantes et à d'autres bienfaisantes. Aucune étoile de Dieu ne peut être malfaisantes. — SUITE. — « Car souvent il tombe dans le feu. » — S. CHRYS. — Il faut remarquer que si cet homme n'avait pas été garanti par la Providence, il eût certainement péri; le démon, qui le précipitait dans l'eau et dans le feu, l'aurait fait périr tout-à-fait si Dieu ne lui avait mis un frein. — S. JÉR. — Ce qu'il dit : « Je l'ai présenté à vos disciples, et ils n'ont pas pu le guérir, » accuse implicitement les apôtres, attendu que cette impossibilité de guérir parfois ne venait pas de leur impuissance, mais du peu de foi de ceux qui voulaient être guéris. — S. CHRYS. — Remarquez d'ailleurs son imprudence : il accuse les disciples de Jésus devant la foule. Mais lui les excuse en rejetant sur lui le manque de guérison. Son peu de foi se montre dans plusieurs détails, et le Sauveur, sans s'attacher à lui personnellement, pour ne pas le décourager, s'adresse à tous les Juifs. Il était probable, en effet, que plusieurs d'entre eux n'avaient pas eu sur ses disciples des pensées convenables : « Jésus, répondant, dit : Jusqu'à quand, etc. » Ces mots : « Jusqu'à quand serai-je avec vous ? » montrent que la mort lui est désirable et son départ l'objet de son envie. — RÉMIG. — Il faut savoir que le Seigneur ne commençait pas alors à souffrir de l'injustice des Juifs, mais qu'il en souffrait depuis longtemps; c'est pour cela qu'il dit : « Jusqu'à quand serai-je avec vous ? » C'est comme s'il disait : Comme j'ai souffert pendant longtemps de vos injustices, vous êtes indignes de ma présence. — ORIG. — Ou bien, c'est parce que les disciples n'ont pas pu guérir à cause de leur peu de foi que, s'adressant à eux, il dit : « O génération incrédule ! » Ce mot : *pervers*, mon-

cas : cum nulla stella a Deo sit facta, ut male faciat.

In hoc autem quod subditur : Nam sæpe cadit in ignem, etc. CHRYS. (ut sup.) Considerandum est quod nisi providentia hic homo esset munitus, dudum periisset : dæmon enim qui ipsum in ignem et in aquam mittebat, interfecisset eum omnino, nisi Deus eum refrænasset. HIER. Quod autem dicit : Et obtuli eum discipulis tuis, et non potuerunt eum curare, latenter accusat apostolos ; cum impossibilitas curandi interdum, non ad imbecillitatem curantium, sed ad eorum qui curandi sunt fidem referatur. CHRYS. (ut sup.). Inspice autem et aliunde ejus insipientiam ; qualiter coram turba interpellat Jesum adversus discipulos : sed ipse eos liberat ab

accusatione, defectum curationis imputans illi. Ex multis enim monstratur eum infirmum in fide fuisse : non tamen tantum in ejus personam invehitur, ne ipsum conturbaret, sed in omnes Judæos : probabile est enim multos præsentium de discipulis inconvenientia cogitasse : et ideo sequitur : Respondens autem Jesus dixit : Quousque, etc. Per hoc autem quod dicit : Quousque ero vobiscum, ostendit desideratam ab eo esse mortem, et concupiscibilem recessum.

RÉMIG. Sciendum quoque quia Dominus, non tantum tunc cœperat pati improbitatem Judæorum, sed a longo prius tempore : et ideo hic dicit : Usquequo patiar vos ? Ac si dicat : Quia longo tempore cœpi pati vestras improbitates, ideo indigni estis mer-

tre que le mal a été introduit par la perversité et en dehors de la nature; je pense que c'est à cause de la perversité de tout le genre humain qu'il s'écrie, comme accablé sous le poids de leur malice : « Jusqu'à quand serai-je avec vous? » — S. JÉR. — Il ne faut pas croire qu'il a été dominé par l'ennui, et que le Sauveur doux et suave se soit répandu en paroles de fureur; mais il s'est exprimé ainsi qu'un médecin qui, voyant un malade aller contre ses ordonnances, dirait : Jusqu'à quand viendrai-je ici? jusqu'à quand perdrai-je l'utilité de mon art, vous ordonnant une chose, et vous en faisant une autre? Ce qui montre qu'il n'a pas été irrité contre l'homme, mais contre le mal, et qu'il a voulu, à l'occasion de cet homme, reprocher aux Juifs leur infidélité, c'est ce qui suit : « Apportez-le-moi ici. » — S. CHRYS. — Après avoir excusé ses disciples, il amène le père de l'enfant à la douce espérance de la guérison de son fils; et pour amener le père à croire à ce miracle, il se met à réprimander le démon et le lui montre ainsi agité par le seul son de sa voix : « Et Jésus le réprimanda, » non pas celui qui souffrait, mais le démon. — RÉMIG. — En cela il laisse un exemple à ses prédicateurs, afin qu'ils poursuivent les vices et soulagent les hommes. — S. JÉR. — Ou bien il réprimande l'enfant, parce que c'était à cause de ses péchés qu'il était tourmenté par le démon.

SUITE. — « Et le démon sortit de lui. » — RAB. — Car aucune infirmité ne reste là où le Tout-Puissant communique le salut. — S. JÉR. — Pour moi, il me paraît qu'au sens figuré, le lunatique est celui qui, par moments, revient au vice : alors tantôt il se précipite vers le feu, attendu que les cœurs de ceux qui sont adultères brûlent (1); tantôt

(1) « Tous les adultères sont comme le four allumé par le onisnier » (Osée, 7, v. 4). Et au v. 6 : « Ils ont rendu leur cœur semblable à un four; » ce que les Septante ont ainsi traduit : « Leurs cœurs ont été allumés comme un four. »

præsentia. ORIG. (ut sup.). Vel quoniam non potuerunt eum sanare discipuli, quasi adhuc medicæ fidei constituti, propterea dixit : O generatio incredula ! Et quod ait, perversa, ostendit quoniam ex perversitate malitia est introducta extra naturam : puto autem quod propter perversitatem totius humani generis quasi gravatus malitia eorum, dixit : Usquequo ero vobiscum ? HIER. Non autem credendum est quod tædio superatus sit, et mansuetus ac mitis in verba furoris eruperit : sed quod in similitudinem medici si ægrotum videat contra sua præcepta se gerere, dicat : Usquequo accedam in domum tuam ? usquequo artis perdam industriam, me aliud jubente, et te aliud perpetrante ? Quod autem non sit iratus homini, sed vitio, ac per unum hominem Judæos arguat infidelitatis, patet ex hoc quod infert : Afferte huc illum ad me. CHRYS. (ut sup.). Postquam enim discipulos excusaverat, ducit patrem pueri ad spem benignam credendi quod ab hoc malo eripietur; et ut inducatur pater ad fidem futuri miraculi, videns dæmonem tumultum pati ex hoc solum quod vocabatur, increpavit eum : unde sequitur : Et increpavit eum Jesus : non ille qui patiebatur, sed dæmon increpatur. RÉMIG. In quo facto reliquit exemplum prædicatoribus, ut vitia perse-

il se jette dans les eaux des voluptés et des désirs qui ne peuvent pas éteindre la charité. — S. AUG. — Ou bien, le feu signifie la colère, en ce qu'il s'élève en haut; et l'eau les voluptés de la chair. — ORIG. — Il a été dit sur l'inconstance du pécheur : « L'insensé varie comme la lune. » Et l'on voit dans de tels hommes s'élançer, de temps en temps, comme des jets de bonnes œuvres, et dans d'autres moments, on les voit saisis par leurs passions comme par un esprit qui les envahirait, et ils tombent de la vertu dans laquelle on les croyait. Peut-être que l'ange à qui était échu la garde de ce lunatique est appelé ici son père, priant le médecin des âmes comme pour un fils, et lui demandant de délivrer celui que n'a pas pu guérir la parole impuissante des disciples du Christ, à cause qu'il n'a pas voulu l'entendre comme s'il était atteint de surdité. Il est besoin de la parole du Christ pour qu'il n'agisse plus désormais sans raison.

Alors les disciples vinrent trouver Jésus en particulier, et lui dirent : Pourquoi n'avons-nous pu, nous autres, chasser ce démon? Jésus leur répondit : A cause de votre incrédulité. Car je vous dis en vérité que, si vous aviez de la foi comme un grain de sénévé, vous diriez à cette montagne : Transporte-toi d'ici là, et elle s'y transporterait; et rien ne vous serait impossible. Mais cette sorte de démons ne se chasse que par la prière et par le jeûne.

S. CHRYS. — Les disciples avaient reçu du Seigneur pouvoir sur les esprits immondes, et parce qu'ils n'avaient pas pu guérir le démoniaque qui leur avait été présenté, il faut croire qu'ils en étaient venus

quantur, homines vero sublevent. HIER. Sive increpavit puerum, quia propter peccata sua a dæmone fuerat oppressus.

Sequitur : Et exiit ab eo dæmonium. RAB. Quia nulla remanet ibi infirmitas, ubi omnipotens salutem præstat.†

HIER. Mihi autem videtur juxta tropologiam lunaticus esse, qui per horarum momenta mutatur ad vitia; et nunc quidem in ignem fertur, quod adulterantium corda succensa sunt; nunc in aquas, scilicet voluptatum, vel cupiditatum, quæ non valent extinguere charitatem. AUG., *De quest. Evang.* (lib. 1, cap. 22). Vel ignis ad iram pertinet, eo quod alta petat; aqua vero ad voluptates carnis. ORIG. (ut sup.). De inconstantia autem peccatoris dicitur (*Ecclesiast.*, 27) : Stultus ut luna mutatur. Et est videre in talibus impetus quosdam

quasi operum bonorum subrepere; aliquando autem quasi quadam abreptione spiritus a passionibus comprehenduntur, et cadunt a statu bono, in quo stare putabantur. Forsitan ergo angelus qui sortitus est hujus lunatici custodiam, pater hujus appellatur, deprecans quasi pro filio medicum animarum, ut liberet eum qui non potest sanari a passione per verbum humile discipulorum Christi; quia non recepit eorum admonitionem, veluti surdus : et ideo opus est ei Christi sermo, ut jam de cætero sine ratione non agat.

Tunc accesserunt discipuli ad Jesum secreto, et dixerunt : Quare non potuimus ejicere illum? Dixit illis Jesus : Propter incredulitatem vestram : amen quippe dico vobis : Si habueritis fidem sicut granum sinapis, di-

à douter s'ils avaient encore la grâce qui leur avait été livrée. « Et alors ils s'approchèrent. » Ils l'interrogent à l'écart, non par crainte, mais parce que ce qu'ils allaient lui demander était une chose grande et ineffable.

SURTE. — « Jésus leur dit : A cause de votre incrédulité. » — **S. HIL.** — Les apôtres avaient cru, mais leur foi n'était pas encore parfaite ; pendant que le Seigneur était resté sur la montagne, leur foi s'était évanouie en partie dans une certaine torpeur, à cause du contact des foules parmi lesquelles ils étaient restés. — **S. CHRYS.** — Il est évident, d'après cela, que quelques disciples, mais non pas tous, s'étaient relâchés dans leur foi : il n'y avait pas avec eux, en ce moment, les colonnes (1), à savoir Pierre, Jacques et Jean. — **S. JÉR.** — C'est ce que dit le Seigneur dans un autre endroit : « Tout ce que vous demanderez en mon nom, vous le recevrez à cause de votre croyance. » Donc, toutes les fois que nous ne recevons pas, ce n'est pas à cause de l'impossibilité de celui qui accorde, mais par notre faute à nous qui demandons.

S. CHRYS. — Il faut savoir que comme souvent il suffit de la foi de celui qui approche pour percevoir l'effet du miracle, ainsi il suffit souvent de la foi de celui qui opère le miracle, alors même que celui qui l'a demandé n'est pas croyant. C'est ainsi que, dans le fait de Corneille, ceux qui demandèrent attirèrent par leur foi la grâce de

[1] Ils sont appelés ainsi par l'apôtre saint Paul : « Jacques, dit-il, Céphas et Jean, qui paraissaient être les colonnes (Galat., 2, v. 9)

etis monti huic : Transi hinc illuc, et transibit; et nihil impossibile erit vobis. Hoc autem genus non ejicitur, nisi per orationem et jejunium.

CHRYS. (ut sup.). Acceperant discipuli a Domino potestatem spirituum immundorum, et quia oblatum dæmoniacum curare non potuerant, videtur quod in dubitationem devenerint, ne forte gratiam quæ erat eis tradita, perdidissent : et ideo dicit : Tunc accesserunt, etc. Interrogant quidem singulariter, non propter verecundiam, sed quia de ineffabili et magna re erant eum interrogaturi.

Sequitur : Dixit illis Jesus : Propter incredulitatem vestram. **HILAR.** (ut sup.). Crediderant quidem apostoli; nondum tamen erant perfectæ fidei : nam Domino in monte demorante, et ipsis cum turba resi-

dentibus, quidam tepor eorum fidem relaxaverat. **CHRYS.** (ut sup.). Unde manifestum est hinc quoniam et discipuli in fide infirmati sunt, sed non omnes : columnæ enim illæ non aderant, scilicet Petrus, Jacobus et Joannes. **HIER.** Hoc est autem quod in alio loco Dominus dicit (Joan., 15) : Quæcunque in nomine meo petieritis, accipietis credentes. Ergo quoties non accipimus, non præstantis est impossibilitas, sed poscentium culpa.

CHRYS. (ut sup.). Sciendum tamen quod sicut multoties accedentis fides accipere sufficit effectum miraculi, ita multoties facientium miracula sufficit virtus, etiam non credentibus illis qui expetierint miracula operari. Etenim qui circa Cornelium ex propria fide allegerunt gratiam Spiritus Sancti : ille autem mortuus qui projectus est in sepulcrum Elisæi, sola virtute corpo-

l'Esprit-Saint, tandis que dans le fait de ce mort qui fut descendu dans le sépulcre d'Élisée, la résurrection eut lieu par la seule vertu de ce corps saint. Or, ici, il arriva que les disciples défailirent dans leur foi; leurs dispositions étaient infirmes avant le crucifiement. Leur foi nous est présentée comme la cause des miracles, et c'est pour cela qu'il est dit : « Je vous le dis en vérité, si vous aviez eu de la foi. » — S. JÉR. — Quelques-uns pensent que la foi, qui est comparée au grain de sènevé, est peu de chose; mais écoutez l'Apôtre, qui dit : « Si j'avais une foi si grande que je transportasse les montagnes; » elle est donc grande la foi qui est comparée à un grain de sènevé !

S. GRÉG. — Le grain de sènevé, à moins qu'il ne soit broyé, sa vertu n'est point connue. Ainsi, si la persécution opprime et brise l'homme saint, l'on voit bientôt éclater en ferveur d'esprit ce qu'auparavant l'on ne croyait être qu'infirmité et bassesse. — ORIG. — Ou bien, la foi est comparée au grain de sènevé, parce que la foi est méprisée par les hommes, et leur apparaît chose vile et de peu d'importance. Lorsque cette semence se sera emparée d'une âme bonne, comme d'une terre, elle deviendra un grand arbre. Ainsi, ce mal du paralytique est présenté comme grand, et la foi nous est montrée comme étant puissante à vaincre tous les maux, afin que la guérison soit assimilée à une montagne que l'on transporte, et qu'il soit constaté que ce mal n'a pu être chassé que par toute la foi de celui qui a voulu le guérir. — S. CHRYS. — C'est pour cela qu'il fait mention d'une montagne transportée, et qu'il va au-delà en disant : « Et rien ne vous sera impossible. » — RAB. — Ainsi la foi rend notre âme capable de tous les dons cé-

ris sancti resuscitatus est (4 Reg., 13). Contigit autem et tunc discipulos infirmari in fide : imperfectius enim dispositi erant ante crucem; et ideo fidem dicit hic esse causam signorum : unde subditur : Amen quippe dico vobis : Si habueritis fidem, etc. HIER. Putant aliqui fidem grano sinapis comparatam parvam dici, cum Apostolus dicat (1 Corinth., 13) : Et si habueris tantam fidem ita ut montes transferas : magna est ergo fides quæ grano sinapis comparatur.

GRÉG. 1 Moral (in præfat., cap. 4, vel. 2). Granum quippe sinapis nisi teratur, nequaquam virtus ejus agnoscitur : sic si virum sanctum tritura persecutionis opprimat, mox in fervorem virtutis vertitur quicquid in illo antea despicabile infirmumque videbatur. ORIG. (tract. 4, in Matth.).

Vel ideo omnis fides grano sinapis comparatur, quoniam contemnitur quidem fides ab hominibus, et modicum aliquid et vile apparet. Cum vero consecutum fuerit hujusmodi semen bonam animam quasi terram, fit arbor magna. Sic autem magna est prædicta lunatici infirmitas, et fortis ad curandum inter omnia mala, ut monti assimiletur, nec expellatur, nisi per omnem fidem ejus qui passiones hujusmodi sanare voluerit. CHRYS. (ut sup.). Unde et de translatione montium mentionem facit : et ultra procedit, dicens : Et nihil impossibile erit vobis. RAB. Sic enim fides mentem nostram capacem donis cœlestibus facit, ut quæcunque volumus facillime a fidei Domino impetrare possimus.

CHRYS. (ut sup.). Si autem dixeris : Ubi apostoli montem transtulerint, illud dicam,

lestes, afin que nous regardions comme très facile d'obtenir tout ce que nous voudrions du Seigneur fidèle.

S. CHRYS. — Si vous dites : Quand est-ce que les apôtres transportèrent des montagnes? je vous répondrai qu'ils firent des choses plus grandes que celle-là ; car ils ressuscitèrent plusieurs fois des morts. L'on rapporte qu'après les apôtres, des saints qui leur furent inférieurs transportèrent des montagnes dans des nécessités éminentes (1). Si les apôtres n'ont point transporté des montagnes, ce n'est pas qu'ils ne l'aient pas pu ; mais c'est parce qu'ils ne l'ont pas voulu, n'y voyant aucune nécessité. Le Seigneur ne dit pas qu'ils le feront, mais qu'ils pourront le faire. Il est probable cependant qu'ils l'ont fait, mais que cela n'a pas été écrit ; car tous leurs miracles ne l'ont pas été. — S. JÉR. — La montagne dont il s'agit ici n'est point une montagne aperçue des yeux du corps ; mais c'est la montagne de laquelle fut arrachée le paralytique, et dont il est dit par Jérémie que son ombre a infesté toute la terre.

LA GLOSE. — Le sens est celui-ci : Vous direz à cette montagne, c'est-à-dire au diable superbe : Partez d'ici, c'est-à-dire de ce corps que vous obsédez, dans les profondeurs de la mer, c'est-à-dire au fond de l'enfer ; et il y passera, et rien ne vous sera impossible, c'est-à-dire qu'aucune maladie ne sera inguérissable pour vous. — S. AUG. — Ou bien, afin que les disciples ne se laissassent pas enfler par le pouvoir qu'ils avaient de faire des miracles, il les avertit de remplacer la vanité humaine, signifiée ici par une montagne élevée, de la remplacer par l'humilité de la foi, qui ressemble à un grain de sènevé.

(1) Saint Grégoire-le-Grand insinue quelque chose de semblable sur saint Grégoire de Néo-Césarée, appelé le Thaumaturge, l. 1, *Dial.*, c. 7. Cependant saint Grégoire de Nysse, dans la vie de ce saint, ne parle que d'un grand rocher qui fut déplacé ; mais il avertit plusieurs fois qu'il n'a pas tout dit sur cette vie.

quia multa majora fecerunt, mortuos plurimos suscitantes. Dicuntur autem post apostolos, sancti quidam apostolis minores, montes necessitate imminente transtulisse. Si autem apostolorum tempore montes non sunt translati, hoc non fuit quia non poterunt, sed quia noluerunt, utilitate non imminente. Nec Dominus dixit quod hoc essent facturi, sed quod hoc facere possent : probabile tamen est factum esse, sed scriptum non esse : neque enim omnia miracula quæ fecerunt, scripta sunt. HIER. Vel montis translatio non ejus significatur quem oculis carnis aspicimus, sed illius qui a

Domino translatus fuerat ex lunatico ; qui per prophetam corrumpere dicitur omnem terram (Hierem., 31).

GLOSSA (interlin.). Ut sit sensus : Dicitis monti huic (id est, superbo diabolo) : Transi hinc (id est, ab obsesso corpore) in altum maris (id est, in profundum inferni), et transibit ; et nihil impossibile erit vobis ; id est, nulla incommoditas insanabilis. AUG., *De cons. Evang.* (lib. 1, cap. 22). Vel aliter : ne discipuli in miraculis faciendis extollerentur in superbiam, admoniti sunt potius per humilitatem fidei, quasi per sinapis granum, elationem terrenam (quæ

RAB. — En apprenant aux apôtres comment le démon doit être chassé, il nous apprend à tous les règles de la vie, à savoir que les tentations les plus graves, soit celles des hommes, soit celles des esprits impurs, doivent être vaincues par les jeûnes et les oraisons; il nous apprend que, par ce remède unique, nous pouvons apaiser la colère du Seigneur : « Cette espèce ne se chasse que par le jeûne et la prière. » — S. CHRYS. — Il ne parle pas ici seulement de l'espèce des lunatiques, mais de l'universalité des démons. Le jeûne impose une grande sagesse, et fait l'homme semblable à un ange du ciel. Il combat les puissances incorporelles; mais il a besoin de la prière comme de son élément principal. Celui qui prie comme il faut et qui jeûne n'a pas besoin de beaucoup de choses. Ainsi, il ne devient pas avare; mais il est prompt à l'aumône. Celui qui jeûne est dégagé et prie avec vigilance, et il éteint les funestes concupiscences, et il se rend Dieu propice, et il humilie l'orgueil de l'âme. Celui-là donc qui unit la prière au jeûne a deux ailes plus rapides que les vents eux-mêmes : il ne s'engourdit pas et ne dort pas dans l'oraison, ce à quoi succombent plusieurs; mais il est plus vif que le feu, et supérieur (1) à la nature terrestre. Celui-là donc est plus que personne opposé au démon. Rien n'est plus puissant que l'homme qui prie comme il faut. Si votre corps se refuse à jeûner toujours, du moins il ne se refuse pas à prier toujours, et si vous ne pouvez pas jeûner, vous pouvez du moins ne point vous livrer à la volupté; ce qui n'est pas peu de chose, ni à une grande

[1] C'est là le sens du grec ἀνώτερος. Quelques-uns ont traduit par *fixior*, plus ferme, et c'est probablement parce qu'ils auront cru lire ἐβρότερος, ce qui, cependant, ne se dit pas; l'on dit ἐβρωμενέτερος.

montis nomine significata est) curare transferro.

RAB. Dum autem docet apostolos quomodo dæmon debeat expelli, omnes instituit ad vitam; ut scilicet noverimus graviora quæque vel immundorum spirituum vel hominum tentamenta, jejuniis et orationibus esse superanda: iram quoque Domini hoc remedio singulari posse placari: unde subdit: Hoc autem genus non ejicitur nisi per jejunium et orationem. CHRYS. (ut sup.). Quod dicit non solum de genere lunaticorum, sed et universo genere dæmonum: jejunium enim multam sapientiam imponit, et hominem quasi angelum de cælo constituit, et incorporeas potestates impugnat, sed et oratione opus est, quasi principaliori:

qui enim orat ut oportet, et jejunat, non multis indiget; et ita non fit avarus, sed ad eleemosynam promptus est; qui etiam jejunat, levis est, et vigilanter orat, et concupiscentias perniciosas extinguit, et propitium Deum facit, et animam superbam humiliat. Qui ergo orat cum jejunio, duplices habet alas, etiam ipsis ventis leviores: neque enim oscitat et torpet orans (quod et multi patiuntur), sed est igne vehementior et terra sublimior: ideoque talis maxime dæmoniis adversatur. Nihil est homine decenter orante potentius: si autem infirmum est tibi corpus ad continue jejunandum, non tamen ad orandum; et si jejunare non potes, tamen non lascivire: non parvum autem est hoc, neque multum

distance du jeûne. — ORIG. — Si nous devons quelquefois insister pour la guérison d'un mal semblable, n'adjurons le démon, ni ne l'interrogeons, comme s'il nous entendait; mais chassons ces esprits malins par les jeûnes et les prières. — LA GLOSE. — Ce genre de démon, c'est-à-dire cette inconstance des voluptés charnelles, ne peut être vaincu qu'en confirmant son esprit par la prière et en brisant la chair par le jeûne. — RÉMIG. — Il s'agit ici de ce jeûne général par lequel nous nous abstenons non-seulement d'aliments, mais encore de toute volupté charnelle et de tout péché des passions. Il faut aussi entendre le mot prière dans un sens général, et comme consistant dans les bonnes œuvres et dans les œuvres pies. C'est de cette prière que l'Apôtre a ainsi parlé : « Priez sans cesse. »

Lorsqu'ils étaient en Galilée, Jésus leur dit : Le Fils de l'homme doit être livré entre les mains des hommes; et il le feront mourir, et il ressuscitera le troisième jour; ce qui les affligea extrêmement.

RÉMIG. — Le Seigneur prédit souvent à ses disciples les mystères de sa passion, afin que lorsqu'ils arriveront, ils les trouvent d'autant plus légers, qu'ils les auront prévus davantage; et c'est pour cela qu'il est dit ici : « Pendant qu'il parlait, il leur dit : Le Fils de l'homme va être livré. » — ORIG. — Ceci est assez semblable à ce qui a été dit plus haut : de manière que quelqu'un pourrait dire que le Seigneur se répète, mais cela n'est pas. Plus haut, il n'a point dit qu'il devait être livré; ici, il dit non-seulement qu'il sera livré, mais encore qu'il sera livré entre les mains des hommes. L'Apôtre raconte que le Fils fut livré

a jejuniis distans ORIG. (ut sup.). Si ergo aliquando oportuerit nos circa curationem tale aliquid patientium permanere, non adjuremus, neque interrogemus, neque loquamur quasi audienti spiritui immundo; sed abigamus jejuniis et orationibus nostris spiritus malignos. GLOSSA. Vel hoc genus dæmonii (id est, ista carnalium voluptatum mutabilitas) non vincitur nisi spiritus oratione confirmetur, et caro per jejunium maceretur. RÉMIG. Vel jejunium hic intelligitur generale, quo non solum abstinemus a cibis, sed ab omnibus illecebris carnalibus et peccatorum passionibus: similiter oratio intelligenda est generalis, quæ in piis et bonis operibus consistit: de qua dicit Apostolus (1 Thessal., 5): Sine intermissione orate.

Conversantibus autem eis in Galilæa, dixit illis Jesus: Filius hominis tradendus est in manus hominum, et occidetur eum, et tertia die resurget. Et contristati sunt vehementer.

RÉMIG. Sæpe Dominus mysteria suæ passionis discipulis prædixit, ut quando acciderent, tanto levius ea ferrent, quanto præcognita haberent: et ideo hic dicitur: Conversantibus autem eis dixit: Filius hominis tradendus est, etc. ORIG. (ut sup.). Videntur quidem hæc illis quæ supra dixerat similia esse, ut facile quis dicat Dominum eadem ipsa repetere: quod non est ita: tradendum enim superius non est dictum; hic autem, non solum tradendum, sed etiam in manus hominum tradendum

par Dieu le Père; il est encore vrai qu'il fut livré aux mains des hommes par les puissances ennemies.

S. JÉR. — Il mêle toujours les choses tristes et les choses consolantes; après les avoir attristés en disant qu'il doit être tué, il leur dit: « Et je ressusciterai le troisième jour, » ce qui doit les consoler. — S. CHRYS. — Il ne dit pas qu'il doit rester longtemps dans la mort, mais qu'il doit ressusciter le troisième jour. — ORIG. — Lorsque le Seigneur prédit ceci, les disciples en sont attristés: « Et ils furent attristés d'une manière véhémence. » Ils ne firent point attention à cette parole: « Et il ressuscitera le troisième jour, » ne considérant point quel est celui à qui trois jours suffisaient pour détruire la mort. — S. JÉR. — Qu'ils aient été contristés vivement, cela ne vient point de leur incrédulité, mais de leur amour pour leur maître, qui ne leur permettait pas d'entendre à propos de lui des choses tristes et humiliantes.

Etant venu à Capharnaüm, ceux qui recevaient le tribut de deux drachmes vinrent trouver Pierre et lui dirent : Votre maître ne paie-t-il pas le tribut? Il leur répondit : Oui, il le paie. Et étant entré dans le logis, Jésus le prévint, et lui dit : Simon, que vous en semble? De qui est-ce que les rois de la terre reçoivent les tributs et les impôts? Est-ce de leurs propres enfants, ou des étrangers? Des étrangers, répondit Pierre. Jésus lui dit : Les enfants en sont donc exempts? Mais afin que nous ne les scandalisons point, allez-vous-en à la mer, et jetez votre ligne; et le premier poisson que vous tirerez de l'eau, prenez-le, et lui ouvrez la bouche : vous y trouverez une pièce d'argent de quatre drachmes, que vous prendrez et que vous leur donnerez pour moi et pour vous.

LA GLOSE (1). — Parce que les disciples avaient été attristés en en-

(1) Ni dans la Glose, ni dans saint Anselme, ni ailleurs.

audivimus. Traditum igitur Apostolus Filium narrat a Deo Patre (ad Rom., 8), sed etiam contrariæ potestates eum in manus hominum tradiderunt.

HIER. Semper autem prosperis miscet tristitia : si enim contristat eos quod occidendus est, debet lætificare, quod subditur : Et die tertia resurget. CHRYS. (ut sup.). Neque enim multum tempus dixit quo in morte maneret, sed tertia die se dixit resurrecturum. ORIG. (ut sup.). Prædicente autem hæc Domino, tristati sunt discipuli : unde sequitur : Et contristati sunt vehementer, non attendentes ad illud quod dixerat : Et tertia die resurget, nec considerantes quis esset cui ad destruendam mortem trium dierum tempus sufficeret.

HIER. Porro quod contristabantur vehementer, non de infidelitate venit, verum quia pro dilectione Magistri, nihil de eo sinistrum et humile patiuntur audire.

Et cum venissent Capharnaüm, accesserunt qui didrachma accipiebant ad Petrum, et dixerunt ei : Magister vester non solvit didrachma? At ille : Etiam. Et cum intrasset in domum, prævenit eum Jesus, dicens : Quid tibi videtur, Simon? Reges terræ a quibus accipiunt tributum vel censum, a filiis suis, an ab alienis? Et ille dixit : Ab alienis. Dixit illi Jesus : Ergo liberi sunt filii. Ut autem non scandalizemus eos, vade ad mare, et mitte hamum; et eum piscem qui primo ascenderit, tolle : et aperto ore ejus

tendant parler de la passion du Sauveur, afin que personne ne pût attribuer sa passion à la nécessité, et non à son humilité, l'évangéliste ajoute un fait qui démontre la liberté et l'humilité du Christ : « Et lorsqu'ils furent arrivés à Capharnaüm, s'approchèrent ceux qui recevaient les impôts de deux drachmes. » — S. HIL. — Le Seigneur est mis en demeure de payer l'impôt de deux drachmes, c'est-à-dire de deux deniers. La loi imposait cet impôt à tout Israël, pour la rédemption du corps et de l'âme, et afin de subvenir aux ministres du temple. — S. CHRYS. — Lorsque le Seigneur immola les premiers-nés des Égyptiens, il prit la tribu de Lévi comme tribut et en commémoration de ce fait; ensuite, comme le nombre de cette tribu était moindre en Judée que le nombre de tous les premiers-nés, il fut ordonné que l'on remplacerait ceux qui manqueraient au nombre par un sicle : de là vint la coutume de payer un impôt pour les premiers-nés. Or, comme le Christ est un premier-né, ils demandent ce tribut, et s'approchent pour le demander de Pierre, qui paraissait être le principal parmi les disciples. Je ne pense pas qu'ils demandassent ces tributs dans toutes les villes, et si c'est à Capharnaüm que ce tribut a été demandé au Christ, c'est qu'ils pensaient que c'était là sa patrie.

S. JÉR. — Ou bien, après César Auguste, la Judée devint tributaire, l'impôt frappait toutes les têtes; et c'est pour cela que Joseph avec Marie, qui étaient de la même tribu, partirent pour Bethléem, afin de s'y faire inscrire. Comme le Seigneur avait été élevé à Nazareth, qui est un bourg de la Galilée voisin de la ville de Capharnaüm, le tribut lui fut demandé une seconde fois en cet endroit. Ceux qui devaient exiger cet impôt n'osèrent pas s'adresser au Christ, à cause de la re-

ivenies staterem : illum sumens, da eis pro me et te.

GLOSSA. Quia discipuli audita Domini passione contristati erant, ne aliquis passionem Christi necessitati adscriberet non humilitati, subjungit factum in quo Christi libertas et humilitas demonstratur. Unde dicitur : Et cum venissent Capharnaum, accesserunt qui didrachma accipiebant, etc. HILAR. (ut sup.). Dominus didrachma solvere postulatur, id est, denarios duos : hoc enim omni Israeli lex pro redemptione corporis et animæ constituerat in ministerio templi servientium. CHRYS., in homil. (54, in *Matth.*). Cum enim primogenita Ægyptiorum interfecit Deus, tunc tributum Levi

pro eis accepit : deinde quia primogenitis qui erant apud Judæos minor hujus tribus numerus erat, pro deficientibus in numerum siclum jussit inferri; et ex tunc tenuit consuetudo, ut primogenita vectigal hoc inferrent; quia igitur primogenitus erat Christus; videbatur autem discipulorum primus esse Petrus, ad eum accedunt : et ut mihi videtur, non in unaquaque civitate hoc expeiebant : ideoque in Capharnaum adeunt Christum, quia ejus patria existimabatur.

HIER. Vel aliter : post Augustum Cæsarem, Judæa facta est tributaria : omnes censi capite ferebantur : unde et Joseph cum Maria, cognata sua, profectus est in Bethleem. Rursus quoniam Dominus nutritus erat in Nazareth (quod est oppidum

nommée de ses miracles; mais ils s'adressèrent à son disciple. — S. CHRYS. — Et c'est avec douceur et sans aucune véhémence : ils n'accusent pas, mais ils interrogent en disant : Votre maître ne paie-t-il pas ladite drachme? — S. JÉR. — Ou bien, c'est avec malice qu'ils lui demandent s'il ne paie pas les impôts, pour voir s'il n'est pas opposé aux lois de César.

S. CHRYS. — Et Pierre? Il dit *Oui*. C'est à eux qu'il s'adresse; il ne s'adresse point au Christ; car il rougirait sans doute d'avoir à lui parler de choses semblables. — LA GLOSE. — Ou bien, Pierre répond *Oui*, c'est-à-dire : Cela est ainsi, il ne paie pas. Pierre voulut communiquer au Seigneur que les hérodiens demandaient l'impôt, mais le Seigneur le prévint : « Et lorsqu'il fut entré dans la maison il le prévint. » — S. JÉR. — Avant que Pierre le lui ait suggéré, le Seigneur interroge, afin que les disciples ne soient pas scandalisés de cette demande de l'impôt, et pour qu'ils puissent voir qu'il sait ce qui s'est passé en son absence.

SUITE. — « Et il dit : Des étrangers. Jésus lui dit : Donc les enfants sont libres. » — ORIG. — Ce discours a un double sens. D'après le premier sens, les fils des rois de la terre sont libres chez les rois de la terre; les étrangers sont libres aussi hors des barrières de la patrie; ils sont esclaves chez ceux qui les oppriment, ainsi que les Israélites l'étaient chez les Égyptiens. D'après le second sens, par cela même que quelques-uns sont étrangers aux fils des rois de la terre et sont enfants de Dieu, ils sont libres : ce sont ceux qui restent dans les paroles de Jésus et qui ont connu la vérité; et la vérité les a délivrés de la servitude du péché. Ils sont les fils des rois de la terre, mais ils

Galilææ subjacens Capharnaum urbi], ibi depositur tributum; et pro signorum magnitudine hi qui exigebant, non audebant ipsum repetere, sed discipulum conveniunt. CHRYS. (ut sup.). Et neque hunc cum multa vehementia, sed mansuetius : neque enim inculpantes, sed interrogantes dixerunt : Magister vester non solvit didrachma? HIER. Sive malitiose interrogant utrum reddat tributa; an contradicat Cæsaris voluntati.

CHRYS. (ut sup.). Quid igitur Petrus? Ait : Etiam : et his quidem dixit, quoniam solvit; Christo autem non dixit, erubescens fortassis pro his ei loqui. GLOSSA. Vel aliter Petrus respondit : Etiam, id est, ita est quod non solvit. Voluit autem Petrus Domino intimare, quod Herodianum peterent censum; sed Dominus prevenit eum : unde se-

quitur : Et cum intrasset domum, prevenit eum, etc. HIER. Ante quidem quam Petrus suggerat, Dominus interrogat, ne scandalizentur discipuli ad postulationem tributi : cum videant eum nosse quæ absente se gesta sunt.

Sequitur : At ille dixit : Ab alienis : dixit illi Jesus : Ergo liberi sunt filii. ORIG. (ut sup.). Sermo iste duplicem habet sensum : secundum unum enim, filii regum terræ liberi sunt apud reges terræ; extranei autem extra terram quidem liberi sunt; propter eos autem qui deprimunt eos (sicut Ægyptii filios Israel) servi; secundum alterum autem, propter hoc ipsum quod aliquid sunt alieni a filiis regum terræ, sed sunt filii Dei, liberi sunt; qui manent in verbis Jesu, et cognoverunt veritatem; et

sont les fils de Dieu; ils sont libres, ceux qui restent dans les paroles de Jésus et qui ont connu la vérité et que la vérité a délivrés de la servitude du péché. Les fils des rois de la terre ne sont pas libres, car quiconque commet le péché est l'esclave du péché. — S. JÉR. — Notre Seigneur était fils de roi, et selon la chair et selon l'esprit, sorti de la souche de David et Verbe du Père tout puissant; donc, comme fils de roi, il ne devait pas des impôts. — S. AUG. — Il dit que dans tout royaume les enfants sont libres, c'est-à-dire nullement soumis à l'impôt; donc ils doivent être libres à plus juste titre dans tous les royaumes de la terre, les fils de ce royaume sous lequel sont tous les royaumes de la terre. — S. CHRYS. — S'il n'était point le fils, c'est donc en vain qu'il a ainsi parlé. Mais quelqu'un dira : Il est le fils, mais non point le propre fils; il est donc étranger. Ainsi cet exemple n'a pas de portée. Je répondrai que le Christ parle des enfants de famille, et qu'il leur oppose des étrangers, ceux qui ne sont pas nés du sang des parents. Voyez comme le Christ certifie ici ce que le Père avait révélé à Pierre, et qui avait fait dire à celui-ci : « Vous êtes le Christ, Fils du Dieu vivant. »

S. JÉR. — Quoiqu'il fût libre, cependant, parce qu'il avait revêtu l'humilité de la chair, il dut remplir toute justice. C'est pour cela qu'il est dit : « Afin que vous ne soyez pas scandalisés. » — ORIG. — Il est conséquent de conclure de ceci que toutes les fois qu'il s'élève des hommes qui nous enlèvent par les formes judiciaires nos biens terrestres, ce sont les rois de cette terre qui les leur transmettent et qui exigent ainsi de nous ces biens qui leur adviennent. Le Seigneur, par son propre exemple, nous défend de scandaliser même les hommes de cette

veritas liberavit eos a servitute peccati : filii autem regum terræ, sed sunt filii Dei, liberi sunt; qui manent in verbis Jesu, et cognoverunt veritatem, et veritas liberavit eos a servitute peccati. Filii autem regum terræ liberi non sunt, quoniam omnis qui facit peccatum, servus est peccati (Joan. 8). HIER. Dominus autem noster, et secundum carnem, et secundum spiritum filius erat regis, vel ex David stirpe generatus, vel omnipotentis Patris Verbum : ergo tributa, quasi filius regis, non debebat. AUG., *De quæst. Evang.* (lib. 1, cap. 23). Dicit enim in omni regno liberos esse filios, id est, non esse vectigabiles. Multo ergo magis liberi esse debent in quolibet regno terreno filii regni ipsius, sub quo sunt omnia regna terrena. CHRYS. (nt sup.). Si autem non

erat filius, inaniter hoc exemplum induxit. Sed dicet aliquis : Filius est, sed non proprius, est ergo alienus : et sic hoc exemplum non habet virtutem : ipse enim de propriis filiis disputat, ad quorum differentiam alienos vocat, qui non ex parentibus substantialiter nati sunt. Intende autem qualiter et hinc Christus certificat eam cognitionem quæ Petro revelata est de eo, per quam dixit : Tu es Christus Filius Dei vivi.

HIER. Quamvis ergo liber esset, quia tamen humilitatem carnis assumpserat, debuit omnem justitiam adimplere. Unde sequitur : Ut autem non scandalizemus eos, etc. ORIG. (nt sup.). Consequens quoque est intelligere quoniam quoties exsurgunt quidam, qui per justitiam tollant nostra ter-

sorte, afin de ne pas les faire tomber davantage dans le péché, ou pour les sauver. Le Fils de Dieu, qui ne fit jamais aucune œuvre servile, paya cependant le tribut et le cens, à cause de la forme d'esclave qu'il avait prise à cause des hommes. — S. JÉR. (1). — Je ne sais ce que je dois d'abord admirer ici, ou de la prescience, ou de la grandeur du Sauveur : de cette prescience qui lui fit voir une pièce de monnaie dans la bouche d'un poisson, et que ce poisson devait être le premier pris; ou de sa grandeur et de sa puissance, si à son commandement cette pièce de monnaie fut créée dans la bouche du poisson : ainsi il aurait fait lui-même par sa parole ce que l'on aurait trouvé après. Donc le Christ, à cause de son excessive charité, porta la croix et paya l'impôt. Et nous malheureux, qui portons le nom du Christ et qui n'avons jamais rien fait de digne de cette grande majesté, nous sommes affranchis de tribut par honneur pour lui, et d'impôts comme fils de rois. Ceci, lorsqu'on l'entend dans le sens le plus simple, édifie encore celui qui l'entend, alors qu'il apprend que le Seigneur fut si pauvre qu'il n'avait pas de quoi payer l'impôt pour lui et pour l'Apôtre. Si quelqu'un nous fait cette objection : Comment a-t-on pu dire que Judas portait la bourse? Nous répondrons qu'il regarda comme criminel de convertir à son usage la subsistance des pauvres, et qu'il nous transmet cet exemple. — S. CHRYS. — Ou bien, il ne veut pas que l'on donne de l'argent que l'on porte, afin de faire éclater sa domination sur la mer et sur les poissons. — ORIG. — Ou bien, c'est parce que Jésus ne portait pas l'image de César; le

[1] Dans le texte, les membres de cette citation sont transposés et il y a quelques variantes.

rena, reges hujus terræ eos transmittunt, ut exigant a nobis quæ sunt ipsorum : et ideo suo exemplo prohibet Dominus aliquod scandalum fieri etiam hujusmodi hominibus; sive ne amplius peccent, sive ut salventur : Filius enim Dei qui nullum opus fecit servile, quasi habens formam servi, quam propter hominem suscepit, tributum et censum dedit HIER. Quid primum in hoc loco mirer nescio, utrum præscientiam, an magnitudinem Salvatoris : præscientiam, quod noverat habere piscem in ore staterem, et quod primus ipse capiendus esset; magnitudinem atque virtutem, si ad ejus verbum stater in ore piscis creatus est; et quod futurum erat, ipse loquendo fecerit. Ipse ergo Christus [propter eximiam charitatem] et crucem sustinuit, et tributa red-

didit : nos infelices, qui Christi censemur nomine, et nihil tanta dignum facimus majestate, pro illius honore tributa non reddimus, et quasi filii regis a vectigalibus immunes sumus. Hoo etiam simpliciter intellectum ædificat auditorem; dum audit Dominum tantæ fuisse paupertatis, ut unde tributa pro se et Apostolo redderet, non habuerit. Quod si quis objicere voluerit : Quomodo Judas in oculis portabat pecuniam? respondebimus : Rein pauperum in usus suos convertere nefas putavit, nobisque idem tribuit exemplum. CHRYS. (ut sup.). Vel ideo non ex repositis jubet dare, ut ostendat quod maris et piscium dominetur. ORIG. (ut sup.). Vel quoniam Jesus non habuit imaginem Cæsaris : princeps enim hujus seculi nihil habebat in eo :

prince de ce monde n'avait rien en lui. C'est pourquoi il prit l'image de César, non pas dans ce qu'il possédait, mais du sein de la mer; il ne prit pas lui-même la pièce de monnaie et il n'en fit pas sa propriété, afin qu'on ne trouvât pas l'image de César auprès de l'image du Dieu invisible. Remarquez aussi cette prudence du Christ, qui ne refusa pas le tribut et ne le paya pas non plus d'une manière ordinaire: il fait d'abord remarquer qu'il n'y est pas soumis, et alors seulement il le donne. De ces deux choses il en fait une, celle de donner le tribut, afin que ceux qui le reçoivent ne soient pas scandalisés; et il fait la seconde, celle de se montrer libre, afin que ses disciples ne le soient pas. Dans un autre endroit, nous le voyons mépriser le scandale des pharisiens alors qu'il établissait sa doctrine à propos des mets, nous enseignant ainsi qu'il est des circonstances dans lesquelles il ne faut pas tenir compte de ceux qui se scandalisent, et nous apprenant aussi à discerner celles dans lesquelles il faut en tenir compte. — S. GRÉG. — Il faut remarquer que nous devons, autant que cela nous est possible sans pécher, éviter de scandaliser le prochain; mais si le scandale naît de la vérité, il est plus utile de le laisser exister que d'abandonner la vérité. — S. CHRYS. — Ainsi que vous vous étonnez de la vertu du Christ, ainsi vous devez admirer la foi de Pierre en ce qu'il se montre obéissant à une chose aussi surprenante. Le Seigneur, le récompensant de cette foi, se le joignit dans le paiement de l'impôt, ce qui fut un grand honneur; et c'est pour cela qu'il lui dit: « Et après avoir ouvert sa bouche, vous trouverez un statère: donnez-le pour vous et pour moi. » — LA GLOSE (1). — C'était la coutume que chacun

(1) Ce n'est pas dans la Glose actuelle, mais dans saint Anselme.

propterea non ex proprio, sed ex mari, imaginem Cæsaris accepit; non autem suscepit ipse staterem, neque fecit eum sibi possessionem, ne sit aliquando imago Cæsaris apud imaginem invisibilis Dei. Vide etiam Christi prudentiam, qualiter nec renuit tributum, nec simpliciter jubet dari; sed prius ostendit se non esse obnoxium, et tunc dat: quorum unum fecit (scilicet dare tributum) ut illi (scilicet exactores) non scandalizentur; hoc autem (scilicet, quod ostendit se liberum) ut non scandalizentur discipuli. Alio vero loco contemnit pharisæorum scandalum, quando de escis disputabat (Matth., 15), docens nos scire tempora secundum quæ oportet non contemnere eos qui scandalizantur, et secundum quæ oportet contemnere. GREG., *super Ezechielum* (homil. 7). Considerandum enim est quia in quantum sine peccato possumus, vitare proximorum scandalum debemus; si autem de veritate scandalum sumitur, utilius permittitur nasci scandalum quam veritas relinquatur. CHRYS. (ut sup.). Sicut autem stupescis de Christi virtute, ita admirare Petri fidem, quoniam rei tam difficili obedivit. Ideoque de fide eum remunerans, copulavit eum sibi in tributii datione; quod fuit abundantis honoris: et hoc est quod dicitur: Et aperto ore ejus, invenies staterem: da pro me et te. GLOSSA. Consuetudo enim erat ut unusquisque pro se didrachma redderet: stater vero est pondus duorum didrachmatum.

payât pour lui un didrachme; le statère était du poids de deux drachmes.

ORIG. — Au sens mystique, le Seigneur, dans le champ de la consolation, car c'est ce que veut dire le mot Capharnaüm, console tous ses disciples, les déclare enfants libres, leur donne le pouvoir de pécher ce premier poisson qui console Pierre, lorsque, revenant, il peut rapporter ce fruit de sa pêche. — **S. HIL.** — Lorsque le Seigneur prévient Pierre d'aller chercher le premier poisson, il nous montre que plusieurs autres monteront à sa suite. Bienheureux et premier martyr Étienne, il monta le premier, ayant dans la bouche un statère, c'est-à-dire le didrachme de la nouvelle prédication, de la valeur à peu près de deux deniers, prêchant la gloire de Dieu et le Seigneur Christ, qu'il contemplait du milieu de ses épreuves. — **S. JÉR.** — Ou bien, le premier poisson qui est pris, c'est le premier Adam qui est délivré par le second Adam; et ce qui est trouvé dans sa bouche, c'est-à-dire dans sa confession, est donné pour Pierre et le Seigneur. — **ORIG.** — Lorsque vous verrez un homme avare corrigé par quelque Pierre qui lui aura enlevé de la bouche la parole des intérêts pécuniaires, vous pourrez dire qu'il est monté du sein de la mer, c'est-à-dire du milieu des flots du souci de l'avarice, appendu à l'hameçon de la raison; il aura été pris et sauvé par quelque Pierre qui lui aura enseigné la vérité, et qui, à la place du statère, lui aura donné d'avoir l'image de Dieu, c'est-à-dire sa parole. — **S. JÉR.** — Il est remarquable que c'est le même prix qui est payé, mais dans un sens différent; car pour Pierre il est donné comme pour un pécheur, tandis que notre Sei-

ORIG. (ut sup.). Mystice autem in agro consolationis (sic enim interpretatur Capharnaüm) consolatur omnem discipulum, et liberum filium esse pronuntiat, et dat ei virtutem piscandi primum piscem, ut ascendente eo, consolationem accipiat Petrus super eum quem piscatus est. **HILAR.** (ut sup.). Cum autem primum piscem admonetur Petrus inquirere, ascensuri ostenduntur et plures. Beatus ille primus martyr Stephanus, primus ascendit, et staterem in ore continuit: in quo didrachma novæ prædicationis (tanquam duo denarii) habebatur: Dei enim gloriam et Dominum Christum in passione contuens prædicabat. **HIER.** Vel iste piscis primus captus est primus Adam, qui per secundum Adam liberatur; et id quod in ore ejus (hoc est, in confessione)

fuit inventum, pro Petro et Domino redditur.

ORIGEN. (ut sup.). Cum etiam videris avarum hominem ab aliquo Petro correctum, quod abstulit de ore ejus verbum pecuniæ, dices eum ascendisse de mari (id est, de fluctibus sollicitudinum avaritiæ) ad hamum rationabilem; et comprehensum atque salvatum ab aliquo Petro, qui eum docuit veritatem, ut pro statere habeat imaginem Dei, id est, eloquium ejus. **HIER.** Et pulchre illud ipsum quidem datur pretium, sed divisum est; quia pro Petro, quasi pro peccatore, pretium reddebatur: Dominus autem noster peccatum non fecit: ostenditur autem similitudo carnis, dum eodem et Dominus et servus pretio liberantur.

gneur n'a pas fait de péché. Cependant c'est une constatation de la similitude extérieure que le même prix soit payé pour le Seigneur et pour le serviteur.

CHAPITRE XVIII.

En ce temps-là, les disciples s'approchèrent de Jésus, et lui dirent : Qui est le plus grand dans le royaume des cieux? Jésus, ayant appelé un petit enfant, le mit au milieu d'eux, et leur dit : Je vous dis en vérité que si vous ne vous convertissez, et si vous ne devenez comme de petits enfants, vous n'entrerez point dans le royaume des cieux. Quiconque donc s'humiliera et se rendra petit comme cet enfant sera le plus grand dans le royaume des cieux. Et quiconque reçoit en mon nom un enfant tel que je viens de dire, c'est moi-même qu'il reçoit. Que si quelqu'un scandalise un de ces petits qui croient en moi, il vaudrait mieux pour lui qu'on lui pendît au cou une de ces meules qu'un âne tourne, et qu'on le jetât au fond de la mer.

S. JÉR. — Les disciples, ayant vu que le même tribut avait été payé pour Pierre et pour le Seigneur, en conclurent que Pierre était le premier des apôtres. — S. CHRYS. — Cette pensée leur fit éprouver un sentiment humain ; ce que l'évangéliste nous apprend ainsi : « En ce moment les disciples s'approchèrent de Jésus et lui dirent : Qui pensez-vous qui soit plus grand dans le royaume des cieux? » Rougissant de l'émotion passionnée qu'ils viennent d'éprouver, ils ne disent pas clairement : Pourquoi avez-vous honoré Pierre plus que nous? mais ils l'interrogent d'une manière indéterminée en lui disant : « Quel est

CAPUT XVIII.

In illa hora, accesserunt discipuli ad Jesum, dicentes : Quis putas major est in regno cælorum? et advocans Jesus parvulum, statuit eum in medio eorum, et dixit : Amen dico vobis, nisi conversi fueritis et efficiamini sicut parvuli, non intrabitis in regnum cælorum. Quicumque ergo humiliaverit se sicut parvulus iste, hic est major in regno cælorum; et qui susceperit unum parvulum talem in nomine meo, me suscipit; qui autem scandalizaverit unum de pusillis istis qui in me credunt, expedit ei

ut suspendatur mola asinaria in collo ejus, et demergatur in profundum maris.

HER. Quia discipuli viderant pro Petro et Domino idem tributum redditum ex æqualitate pretii, arbitrati sunt omnibus apostolis Petrum esse prælatum. CHRYS., in homil. (59, ut sup.). Unde passi sunt aliquid humanum; quod Evangelista designat dicens : In illa hora, accesserunt discipuli ad Jesum, dicentes : Quis putas major est in regno cælorum? Verecun-

le plus grand? » Lorsqu'ils avaient vu cet honneur de préférence tomber sur trois disciples à la fois : Pierre, Jacques et Jean, dans la transfiguration, ils n'avaient rien éprouvé de semblable; mais ils furent douloureusement affectés, lorsqu'ils virent cet honneur se porter sur un seul. Pour vous, considérez qu'ils ne demandent rien des choses de la terre; ensuite que ce mouvement passionné, ils s'en désifrent après. Pour nous, nous ne pouvons même pas nous élever jusqu'à leurs défauts, et nous ne demandons pas quel est le plus grand dans le royaume des cieux, mais quel est le plus grand dans le royaume de la terre.

ORIG. — Nous devons imiter les disciples, lorsque nous avons quelques doutes que nous ne pouvons résoudre, en nous approchant tranquillement de Jésus, qui peut éclairer le cœur humain, de manière à lui faire comprendre toute espèce de question. Approchons-nous donc pour l'interroger d'un de ces docteurs qui sont préposés à la direction des églises. Les disciples, qui questionnaient sur ce point, savaient qu'il n'y a point d'égalité entre les saints dans le royaume du ciel; mais ils désiraient apprendre par quel moyen on parvenait à être le plus grand, et par quel vie on descendait à être le plus petit. Ou bien d'après ce que le Seigneur leur avait dit précédemment, ils savaient quel était le plus petit et quel était le plus grand; mais entre ceux qui étaient les plus grands, ils ignoraient quel était le plus grand. — S. JÉR. — Jésus, voyant leurs pensées, voulut guérir leur désir de vaine gloire, par une comparaison toute d'humilité : « Et appelant un petit. » — S. CHRYS. — Il me paraît que c'est un petit enfant, encore dépouillé de toute passion, qu'il place au milieu. — S. JÉR. — De manière à

dati siquidem passionem confiteri quam passi sunt, non dicunt manifeste : Petrum cur præhonorasti nobis? sed indeterminate interrogant : Quis major est? Quando autem tres præhonoratos viderunt (scilicet, Petrum, Jacobum et Joannem in transfiguratione), nihil tale passi sunt; quando vero in unum solum contulit honorem, tunc doluerunt. Tu autem considera primum quidem quod nihil eorum, quæ sunt in terris, quærunt; deinde, quod postea hanc passionem deposuerunt; nos autem neque ad defectus eorum contingere possumus, neque enim quærimus quis major est in regno cælorum, sed quis major est in regno terræ.

ORIG. (tract. 5, in *Matth.*). In his autem imitatores discipulorum esse debemus

(si quando aliquid in nobis dubium quæritur et non invenitur), ut cum omni consensu accedamus ad Jesum, qui potens est illuminare corda hominum ad intelligendam solutionem omnium quæstionum; interrogemus etiam aliquem doctorum, qui præpositi habentur in ecclesiis. Sciebant autem discipuli hoc interrogantes quia non est æqualitas sanctorum in regno cælesti; sed quomodo major, et qualiter vivens minimus, hoc discere cupiebant. Vel sciebant quis esset minimus et quis magnus, ex eo quod supra Dominus dixerat; sed ex multis magnis quis esset major, hoc eis non erat manifestum.

HIER. Videns autem Jesus cogitationes eorum, voluit desiderium gloriæ humilitatis contentione sanare; unde sequitur : Et

trouver en lui et l'âge et une figure d'innocence. Ou bien, c'est lui-même qu'il produisit ainsi au milieu d'eux comme un petit, lui qui n'était pas venu pour être servi, afin de leur donner l'exemple de l'humilité. D'autres entendent par ce petit l'Esprit-Saint, qu'il plaça dans les cœurs des disciples pour changer leur orgueil en humilité.—
SURTE. — « Et il dit : Je vous le dis en vérité, à moins que vous ne deveniez comme des enfants. » Il n'ordonne pas à ses disciples d'avoir l'âge des enfants, mais leur innocence, et d'atteindre par leurs efforts ce que ceux-ci possèdent par le bénéfice de leur âge, de manière qu'ils soient petits par leur malice et non en sagesse. C'est comme s'il disait : Ainsi que cet enfant, dont je vous ai offert l'exemple; ne persévère pas dans la colère, ne se rappelle pas le mal qu'on lui a fait, ne se plaît pas dans la vue d'une belle femme, ne dit pas une chose et n'en pense pas une autre, ainsi, vous, vous ne pourrez pas entrer dans le royaume des cieux, à moins d'avoir cette innocence et cette pureté d'âme. —
S. HIL. — Il appelle enfants tous les croyants, à cause de leur obéissance à la foi : ils suivent leur père, aiment leur mère, ne savent pas *vouloir le mal, négligent le soin des affaires, ne sont pas insolents*, remplis de haine, ne mentent pas, croient à ce qu'on leur dit, tiennent pour vrai ce qu'ils entendent. Tel est le sens littéral.

LA GLOSE INTERL. (1). — A moins que vous ne soyez convertis de cet orgueil et de cette indignation dans lesquels vous vivez maintenant, et que vous ne deveniez tous innocents et humbles par la vertu, ainsi

(1) Dans la Glose cette citation est autrement divisée ; la dernière partie s'en retrouve dans saint Anselme.

advocans parvulum, etc. **CHRY.** (ut sup.). Mihi videtur valde bene parvulum in medio statuere omnibus passionibus exutum. **HIER.** Ut in eo, et ætatem quæreret, et similitudinem innocentie demonstraret; vel certe parvulum statuit in medio eorum seipsum, qui non venerat ministrare, ut eis humilitatis tribueret exemplum. Alii parvulum interpretantur Spiritum Sanctum, quem posuerit in cordibus discipulorum, ut superbiam in humilitatem mutaret. Sequitur: Et dixit: Amen dico vobis, nisi efficiamini sicut parvuli, etc. Non præcipit apostolis ut ætatem habeant parvulorum, sed ut innocentiam; et quod illi per annos possident, hi possideant per industriam, ut malitia, non sapientia, parvuli sint [1 Cor., 14]. Ac si dicat: Sicut iste parvulus, cu-

jus vobis exemplum tribuo, non perseverat in iracundia, læsus non meminit, videns pulchram mulierem non delectatur, non aliud cogitat et aliud loquitur; sic et vos, nisi talem habueritis innocentiam et animi puritatem, in regnum cœlorum non poteritis intrare. **HILAR.** (can. 14, in *Matth.*). Pueros etiam credentes omnes per audientiam fidei nuncupavit: hi enim patrem sequuntur, matrem amant; velle malum nesciunt: curam operum negligunt; non insolescunt, non oderunt, non mentiuntur; dictis credunt, et quod audiunt verum habent: littera ergo sic legitur. **GLOSSA** (interlin.). Nisi conversi fueritis ab hac elatione et indignatione in qua modo estis, et efficiamini omnes ita innocentes et humiles per virtutem, sicut parvuli sunt per

que les enfants le sont par l'âge, vous n'entrerez pas dans le royaume des cieux ; car on n'y entre pas autrement. Quiconque donc se sera humilié comme cet enfant, celui-là sera le plus grand dans le royaume des cieux ; car plus quelqu'un se sera humilié, plus il sera grand dans le royaume des cieux. — RÉMIG. — C'est-à-dire dans la connaissance de la grâce, ou bien dans les rangs de l'Église, ou certainement dans le bonheur éternel. — S. JÉR. — Ou bien : Quiconque se sera humilié comme cet enfant, c'est-à-dire quiconque se sera humilié à mon exemple, celui-là entrera dans le royaume des cieux.

SUITE. — « Et celui qui recevra un enfant comme celui-ci en mon nom. » — S. CHRYS. — C'est comme s'il disait : C'est non-seulement en devenant semblable à cet enfant que vous recevrez une récompense, mais encore en honorant, à cause de moi, ceux qui lui seront devenus semblables ; et je vous détermine, comme récompense de cet honneur que vous leur aurez rendu, le royaume du ciel. Il leur propose quelque chose qui est encore supérieur, en leur disant : « Celui-là me reçoit. » — S. JÉR. — Celui-là qui est tel qu'il a imité l'humilité et l'innocence du Christ, en celui-là le Christ lui-même est reçu. Et il ajoute prudemment, afin que les apôtres ne s'attribuent pas à eux-mêmes cet honneur lorsqu'il leur sera rendu, que ce n'est pas à cause de leur mérite, mais à cause de leur Maître.

S. CHRYS. — Ensuite il leur rend ce sermon et ce discours facilement acceptables en leur parlant de la peine : « Celui qui scandalise, etc. » Ainsi que ceux qui les honorent à cause de moi reçoivent une récompense, ainsi ceux qui les méprisent auront à supporter les plus graves peines. Ne vous étonnez pas de l'entendre appeler mé-

statem, non intrabitis in regnum cœlorum; quandoquidem aliter non intratur; quicumque ergo humiliaverit se sicut parvulus iste, hic major est in regno cœlorum: quanto enim erit humilior, tanto major efficietur in regno cœlorum. RÉMIG. Id est, in cognitione gratiæ, vel ecclesiastica dignitate, vel certo in æterna beatitudine. HIER. Vel aliter: Quicumque humiliaverit se sicut parvulus iste (id est, qui se in exemplum mei humiliaverit), hic intrabit in regnum cœlorum.

Sequitur: Et qui susceperit unum parvulum talem in nomine meo, etc. CHRYS. (ut sup.). Ac si dicat: Non solum si tales efficiamini, mercedem accipietis, sed et si alios tales propter me honorabitis, et ho-

noris qui est ad illos retributionem, vobis determino regnum. Magis autem quod multo majus est ponit, dicens: Me suscipit. HIER. Qui enim talis fuerit, ut Christi imitetur humilitatem et innocentiam, in eo Christus suscipitur: et prudenter (ne cum delatum fuerit apostolis, se putent honoratos) adjecit, non suo illos merito, sed magistri honore suscipiendos.

CHRYS. (ut sup.). Deinde facile susceptibilem hunc sermonem facit, pœnam inducens: unde sequitur: Qui autem scandalizat, etc. Ac si diceret: Sicut qui hos honorant propter me, mercedem habent, ita et qui hos deshonorant, ultimam sustinebunt vindictam. Si autem convitium scandalum vocat, ne mireris: multi enim

pris le scandale, car souvent les caractères faibles sont scandalisés par le mépris que l'on fait d'eux. — S. JÉR. — Remarquez que celui qui est scandalisé, c'est celui qui est petit : les grands ne reçoivent pas de scandale ; et quoique cette parole puisse être prise dans son sens général et appliquée à tous ceux qui en scandalisent un autre, cependant, à cause de l'enchaînement des pensées, on peut l'entendre des apôtres eux-mêmes. En demandant quel est le plus grand, ils avaient paru en débat sur la question de rang, et s'ils avaient persisté dans ce vice, ils auraient pu perdre, par ce scandale, ceux qu'ils appelaient à la foi et qui auraient vu les apôtres divisés par une question semblable.

ORIG. — Comment peut-on supposer que celui qui s'est converti et qui s'est rendu semblable à un enfant, est à la fois petit et capable d'être scandalisé ? Nous pouvons entendre cette difficulté de la manière suivante. Quiconque croit au Fils de Dieu et existe d'une manière conforme à l'Évangile, celui-là s'est converti et est devenu semblable à un enfant. Celui au contraire qui ne s'est pas converti à devenir comme un enfant, il est impossible qu'il entre dans le royaume des cieux. Dans toute foule de croyants, il y en a qui se sont convertis et travaillent à devenir comme des enfants, mais ne le sont pas encore devenus : ces derniers sont petits en le Christ, et sont capables de recevoir le scandale. — S. JÉR. — Ces paroles : « Il vaudrait mieux qu'on lui suspendît une meule, » sont conformes à l'usage de la province dans laquelle il parlait. Chez les anciens Juifs, la peine des plus grands crimes était d'être précipité dans la mer, lié à une pierre. Or, il vaudrait mieux qu'il en fût ainsi ; car il serait bien meilleur de recevoir pour sa faute une peine rapide que d'être réservé

pusillanimes ex eo quod despiciuntur scandalizati sunt. HIER. Nota quod qui scandalizatur, parvulus est ; majores enim scandala non recipiunt. Et quauquam generalis possit esse sententia adversus omnes qui aliquem scandalizant, tamen juxta consequentiam sermonis etiam contra apostolos dictum intelligi potest ; qui interrogando, quis major esset in regno cœlorum, videbantur inter se de dignitate contendere ; et (si in hoc vitio permansissent) poterant eos, quos ad fidem vocabant, per suum scandalum perdere, dum apostolos viderent inter se de honore pugnare. ORIG. (ut sup.). Quomodo autem qui conversus est et factus quasi puer, et minimus est, et potens

scandalizari ? Hoc sic possumus explanare : omnis qui Filio Dei credit, et conversatur secundum evangelicos actus, conversus ambulat quasi puer : qui autem non convertitur ut fiat sicut puer, hunc impossibile est intrare in regnum cœlorum. In omni autem credentium multitudine, sunt quidam nuper conversi, ut fiant sicut parvuli, nondum autem sunt facti ; hi pusilli habentur in Christo, et sunt scandali receptores.

HIER. Quod autem dicitur : Expedit ei ut suspendatur mola, etc., secundum ritum provinciæ loquitur, quo majorum criminum ista apud veteres Judæos pœna fuerat, ut in profundum ligato saxo demergentur. Expedit autem ei, quia multo melius est

à des tourments éternels. — S. CHRYS. — Les paroles précédentes le portaient à conclure ainsi : « Il ne me reçoit pas, » ce qui est de toutes les peines la plus amère. Mais parce qu'ils étaient grossiers, et qu'une peine semblable ne pouvait pas les émouvoir, il leur découvrit quelle est la peine qui leur est préparée en se servant pour terme de comparaison d'un fait qui leur était connu. Il leur dit qu'il leur vaudrait mieux de supporter cela, parce que la peine qui les attendait était plus grave.

S. HIL. — Au sens mystique, ce supplice de la meule est le mal de la cécité : c'est après qu'on leur a bandé les yeux que l'on fait tourner la meule aux animaux. Nous voyons souvent les Gentils désignés par la figure de l'âne, parce que leur ignorance les place dans les tourments de l'aveuglement. Pour les Juifs, au contraire, la science de la loi leur traçait leur chemin. Il leur aurait mieux valu d'être précipités dans la mer, ayant au cou la meule d'un âne, c'est-à-dire de rester ensevelis dans les ténèbres du siècle, et plongés dans les difficultés et le travail des nations, que de scandaliser les apôtres du Christ. Il leur eût été meilleur de n'avoir point connu le Christ que de n'avoir point reçu le Seigneur des prophètes.

S. GRÉG. — Ou bien, que faut-il entendre par la mer, si ce n'est le siècle ; et par cette meule d'âne, si ce n'est l'action terrestre, laquelle, lorsqu'elle étreint l'âme et la prend au cou par les désirs insensés, la jette dans un cercle de péchés ? Il en est plusieurs qui, lorsqu'ils abandonnent les actions terrestres et s'élèvent au-delà de leurs forces, et sans se souvenir de leur humilité, jusqu'aux exercices contemplatifs, non-seulement se jettent dans l'erreur, mais encore arra-

pro culpa brevem recipere poenam, quam æternis servari cruciuntibus. CHRYS. (ut sup.). Consequens autem erat prioribus dicere : Me non suscipit (quod erat omni poena amarior), sed quia crassi erant, et prædicta poena eos non movebat, comparatione exempli cogniti manifestat præparatam poenam ; propter hoc enim dicit, quod expedit eis hoc sustinere, quoniam eos alia gravior poena expectat.

HILAR. (ut sup.). Mystice autem molæ opus labor est cæcitatæ : nam clausis jumentorum oculis aguntur in gyrum ; et sub asini quidem nomine frequenter gentes cognominatas reperimus, quæ cæci laboris ignorantia continentur : Judæis autem scientiæ iter in lege præstitum est ; qui si Christi

apostolos scandalizaverint, rectius alligata collo mola asinaria demersi in mare fuissent (id est, gentium labore depressi, in ignorantia seculi demorentur), quia illis tolerabilius fuerat nescisse Christum, quam prophetarum Dominum non recepisse.

GRÉG. 6 Moral. (cap. 17). Vel aliter : quid per mare, nisi seculum ? quid per molam asinariam, nisi actio terrena significatur ? quæ cum colla mentis per stulta desideria stringit, hanc in laboris circuitum mittit. Sunt utique nonnulli qui dum terrenas actiones deserunt, et ad contemplationis studia (humilitate postposita) ultra intelligentiæ vires surgunt, non solum se in errorem dejiciunt, sed infirmos quosque de gremio veritatis dividunt. Qui ergo

chent les faibles du sein de la vérité. Celui-là donc qui scandalise un des petits, il vaudrait mieux qu'il fût submergé dans la mer avec une meule au cou; car il eût été plus expédient à cette âme égarée de s'occuper des affaires du monde que de faire servir les exercices de la contemplation à la perte d'un grand nombre. — S. AUG. — Ou bien, celui qui scandalisera un de ces petits, c'est-à-dire un des humbles tels qu'il veut que soient ses disciples, en refusant son obéissance, et même en résistant, ainsi que l'Apôtre le dit d'Alexandre (1), il vaudrait mieux qu'une meule fût attachée à son cou et qu'il fût précipité dans le fond de la mer; c'est-à-dire, il faut que sa passion des biens terrestres, qui sont le poids auquel sont liés les insensés et les aveugles, l'entraînent à la mort.

Malheur au monde à cause des scandales. Car il est nécessaire qu'il arrive des scandales; mais malheur à l'homme par qui le scandale arrive. Que si votre main ou votre pied est un sujet de scandale, coupez-les, et les jetez loin de vous. Il vaut bien mieux pour vous que vous entriez dans la vie, n'ayant qu'un pied ou qu'une main, que d'en avoir deux, et être jeté dans le feu éternel. Et si votre œil vous est un sujet de scandale, arrachez-le et le jetez loin de vous. Il vaut mieux pour vous que vous entriez dans la vie, n'ayant qu'un œil, que d'en avoir deux, et être précipité dans le feu de l'enfer.

LA GLOSE (2). — Le Seigneur avait dit que celui qui scandalise, il lui

(1) « Alexandre m'a fait souffrir beaucoup de choses. Évitez-le; il s'est montré très résistant à mes paroles » [1 Timoth., 9, v. 14].

(2) Ni dans la Glose actuelle, ni dans saint Anselme, ni ailleurs.

unum de minimis scandalizat, melius ei fuerat ligata collo mola asinaria in mare projici; quia nimirum perversæ menti expeditius esse potuisset, ut occupata mundo terrena negotia ageret, quam ut per contemplationis studia ad multorum perniciem vacaret. AUG. *De quæst. Evang.* (lib. 1, cap. 24). Vel aliter: Qui scandalizaverit unum ex pusillis istis (id est, ex humilibus quales vult esse discipulos suos), non obtemperando, vel etiam contradicendo, sicut de Alexandro Apostolus dicit (*Timoth.*, 9): Expedit illi ut mola asinaria suspendatur collo ejus, et precipitetur in profundum maris; id est, congruit ei ut cupiditas rerum temporalium (cui stulti et cæci alligantur) eum devinctum pondere suo deducat ad interitum.

veniant scandala: verumtamen vix homini illi per quem scandalum venit! Si autem manus tua, vel pes tuus scandalizat te, abscinde eum, et projice abs te: bonum est tibi ad vitam ingredi debilem vel claudum, quam duas manus vel duos pedes habentem mitti in ignem æternum. Et si oculus tuus scandalizat te, erue eum et projice abs te: bonum est tibi unum oculum habentem in vitam intrare, quam duos oculos habentem mitti in gehennam ignis.

GLOSSA. Dixerat Dominus quod expedit ei qui scandalizat, ut suspendatur mola asinaria in collo ejus: cujus rationem assignans subdit: Vix mundo a scandalis, id est, propter scandala. ORIG. (tract. 3, in *Matth.*). Hoc non de elementis mundi intelligamus, sed homines qui sunt in mundo, dicantur mundus. Non sunt autem disci-

Vix mundo a scandalis! Necessè est enim ut

vaudrait mieux qu'on lui suspendît une meule de moulin au cou; il en rend raison en disant : « Malheur au monde, *a scandalis*, à cause de ses scandales ! »

ORIG. — Entendons par le mot monde, non pas les éléments de la nature, mais les hommes qui composent le monde. Les disciples du Christ ne sont pas du monde; par conséquent cette malédiction, qui tombe sur les scandales, ne tombe pas sur eux. S'il est beaucoup de scandales, ils ne touchent nullement celui qui n'est pas du monde. S'il est encore du monde, en ce qu'il aime le monde, les scandales ne le toucheront qu'en tant qu'il sera mêlé aux choses du monde.

SUITE. — « Il est nécessaire que les scandales arrivent. » — S. CHRYS. — En disant : « Il est nécessaire, » il ne détruit pas le libre arbitre, ni ne nous soumet à aucune fatalité : il ne fait que prédire ce qui arrivera. Les scandales, c'est tout ce qui éloigne de la voie droite. Ce n'est point la prédication du Christ qui ouvre la porte aux scandales, et ce n'est point parce qu'il les a prédits que les scandales arrivent; mais il les a prédits parce qu'il est certain qu'ils devaient arriver. Mais quelqu'un dira : Si tous se corrigent, et s'il n'y a personne qui donne de scandale, est-ce que ce discours ne sera pas convaincu de mensonge? Non; car c'est parce qu'il a prévu qu'il y aurait des hommes qui ne s'amenderaient pas qu'il a dit : « Il est nécessaire que les scandales arrivent, » c'est-à-dire : Ils arriveront nécessairement. Si tous les hommes avaient dû se corriger, il n'aurait pas ainsi parlé. — LA GLOSE. — Ou bien, « il est nécessaire que les scandales arrivent, » parce qu'ils sont nécessaires, ou bien utiles pour faire connaître ceux qui sont éprouvés (1). — S. CHRYS. — Les scandales éveillent et

(1) Saint Paul a appliqué cette pensée aux hérésies (1 Corinth., 11, v. 19).

puli Christi de hoc mundo; unde non potest eis esse a scandalis v̄æ: nam etsi multa sunt scandala, non tangunt eum qui non est de hoc mundo. Si autem adhuc est de hoc mundo, propterea quod diligit mundum et quæ sunt in tanta scandala comprehendunt eum, quantis eo fuerat obligatus in mundo.

Sequitur: Necessè est enim ut veniant scandala, CHRYS., in homil. (60, in Matth.). Cum autem dicit: Necessè est, non destruit libertatem arbitrii, neque necessitati aliquarum rerum supponit; sed quod omnino futurum est prædicit: scandala quidem sunt prohibitiones rectæ viæ: non autem

prædictio Christi scandala inducit: neque enim quia prædixit, propter hoc fit, sed quia omnino futurum erat, propter hoc prædixit. Sed dicet aliquis: Si omnes corrigantur, et nullus sit qui scandala afferat, nonne mendacii arguetur hic sermo? Nequaquam: quia enim prævidit inemendatos futuros homines esse, propter hoc dixit: Necessè est ut veniant scandala, id est, omnino venient: si autem corrigendi essent non dixisset. GLOSSA (ut sup.). Vel necessè est ut veniant scandala, quia sunt necessaria, id est, utilia, ut per hoc qui probati sunt, manifesti fiant. CHRYS. (ut sup.). Scandala enim erigunt vel excitant

excitent les hommes, et les rendent plus attentifs : ils redressent aussitôt celui qui tombe, en lui inspirant la sollicitude. — S. HIL. — Ou bien, c'est l'humilité de la Passion qui est un scandale pour le monde. Ce qui a retenu le plus les hommes dans l'ignorance, c'est que le monde n'a pas voulu recevoir le Seigneur de la gloire éternelle sous les dehors repoussants de la croix. Qu'y a-t-il au monde de plus dangereux que de ne pas avoir reçu le Christ? Il dit donc qu'il est nécessaire qu'il vienne des scandales, parce que pour l'accomplissement du mystère qui devait nous rendre l'éternité, il était nécessaire que se réalisassent en lui toutes les humiliations de la Passion. — ORIG. — Ou bien, ces scandales qui arrivent sont des anges de Satan. Ne pensez pas cependant qu'ils soient scandales, ou par nature ou par substance : c'est leur liberté qui en a rendu quelques-uns ainsi, ne voulant pas souffrir pour la vertu. Le véritable bien ne peut pas exister sans être combattu par le mal. Il est donc nécessaire que les scandales arrivent, ainsi qu'il est nécessaire que nous ayons à souffrir de la malice des esprits célestes, qui, plus ils s'irritent, plus le Verbe de Dieu, s'établissant parmi les hommes, chasse loin de ces derniers les malignes influences. Ils cherchent des instruments pour opérer leurs scandales, et c'est en cela que leur malédiction est plus terrible. Le sort de celui qui scandalise sera beaucoup plus mauvais que le sort de celui qui est scandalisé. C'est pour cela qu'il est ajouté : « Malheur cependant à l'homme par qui arrive le scandale ! » — S. JÉR. — C'est comme s'il disait : Malheur à cet homme qui, par ses vices, fait que c'est par lui qu'il arrive dans le monde ce qui doit nécessairement arriver dans le monde. Judas est frappé par cette maxime générale,

homines, et acutiores eos faciunt; et eum qui cadit, velociter erigunt, in quantum ingerunt sollicitudinem.

HILAR. (cân. 18, in *Matth.*). Vel humilitas passionis scandalum mundo est. In hoc enim maxime ignorantia detinetur humana quod sub deformitate crucis æternæ gloriæ Dominum noluit accipere : et quid in mundo tam periculosum, quam non recepisse Christum? Ideo vero necesse ait venire scandala, quia ad sacramentum reddendæ nobis æternitatis omnis in eo passionis humilitas esset complenda. ORIG. (ut sup.). Vel venientia scandala sunt angeli Sathanæ: nec tamen putes secundum naturam vel substantiam esse hujusmodi scandala; sed libertas arbitrii in

quibusdam genuit scandalum; nolens suscipere pro virtute laborem. Non potest autem esse verum bonum nisi habeat impugnationem mali. Sic ergo necesse est venire scandala, sicut necesse est sustinere malitiam coelestium, qua tanto magis irritantur, quanto magis Verbum Christi in hominibus invalescens, expellit ab eis malignas virtutes: quæruntem autem organa per quæ scandala operentur, quibus est magis væ. Nam multo pejus erit ei qui scandalizat, quam ei qui scandalizatur: unde sequitur: Verumtamen væ homini illi per quem scandalum venit! HIER. Ac si dicat: Væ homini illi qui vitio suo facit ut per se fiat, quod necesse est ut in mundo fiat. Simulque per generalem sententiam

lui qui avait préparé son âme à la trahison. — S. HIL. — Sous le nom de cet homme, il désigne le peuple juif, qui est l'auteur de ce scandale dont l'objet est la passion du Christ, et qui a jeté le monde dans le danger de renoncer dans sa passion le Christ, que la loi et les prophètes avaient annoncé comme devant souffrir. — S. CHRYS. — Afin de vous assurer que les scandales ne sont pas de toute nécessité, écoutez ce qui suit : « Si votre main ou votre pied vous scandalise, etc. » Il ne veut pas désigner ainsi les membres du corps, mais les amis que nous regardons comme des membres nécessaires. Rien n'est plus nuisible qu'une conversation mauvaise. — RAB. — Le mot scandale est un mot grec qu'on peut traduire par pierre d'achoppement, ou chute, ou choc des pieds. Celui-là donc scandalise son frère, qui par une parole ou par un fait qui manque de rectitude l'expose à périr. — S. JÉR. — C'est ainsi que toute affection est déracinée et toute parenté détruite, afin que le scandale n'arrive pas aux croyants, à l'occasion d'un sentiment quelconque. Si, dit-il, quelqu'un vous est uni comme la main, ou le pied, ou l'œil; s'il vous est utile, et si vous vous servez, pour voir, de sa sollicitude et de sa perspicacité, et qu'ils vous soit un scandale, vous entraînant dans l'enfer à cause de la différence des mœurs, il vaut bien mieux que vous soyez privé de son voisinage et de l'avantage terrestre que vous pouvez en retirer que de conserver une cause de ruine en voulant avoir le gain de cette amitié ou de cette parenté. Que chaque croyant se rende compte de ce qui lui nuit, sollicite son âme et le tente souvent : il vaut mieux que sa vie soit solitaire que de perdre la vie éternelle à cause de ce qui compose la vie pré-

percutitur Judas, qui proditio[n]i animum præparaverat. HILAR. (ut sup.). Vel sub hominis nuncupatione, auctorem scandali hujus (quod est circa passionem Christi) judaicum populum designat, per quem omne huic mundo periculum comparatur, ut Christum in passione abneget, quem lex et prophetæ passibilem prædicaverunt.

CHRYS. (ut sup.). Ut autem discas quod non sunt absolutæ necessitatis scandala, audi quæ sequuntur : Si autem manus tua vel pes tuus scandalizat te, etc. Non autem hoc de membris corporalibus dicit, sed de amicis, quos in ordine necessariorum membrorum habemus : nihil est enim ita nocivum ut conversatio mala. RABA. Scandalum quippe sermo græcus est, quod nos offendiculum vel ruinam et impactio-

nem p[er]dis dicere possumus : ille ergo scandalizat fratrem, qui ei dicto factove minus recto occasionem ruinæ dederit. HIER. Igitur omnis truncatur affectus et universa propinquitas amputatur, ne per occasionem pietatis unusquisque credentium scandalis patens : si (inquit) ita est tibi conjunctus ut manus, pes, oculus, et est utilis atque sollicitus et acutus ad prospiciendum, scandalum autem tibi facit, et propter morum dissonantiam te pertrahit in gehennam ; melius est ut propinquitate ejus careas, et emolumentis carnalibus quam dum vis tibi luorificare cognatos et necessarios, causam habeas ruinarum : novit enim unusquisque credentium quid sibi noceat, vel in quo sollicitetur animus, ac sæpe tentetur ; melius est enim vitam solitariam ducere, quam ob vitæ præsentis

sente. — ORIG. — L'on peut entendre, sans sortir du sens, *par l'œil*, les prêtres, qui sont comme l'œil de l'Église, en étant les sentinelles; *par la main*, les diacres et autres, parce que par eux s'accomplissent les œuvres spirituelles. Dans le peuple, au contraire, il faut reconnaître les pieds du corps de l'Église. Il ne faut en épargner aucun, si on voit en lui un scandale pour l'Église. Ou bien, l'acte de l'âme, c'est la main qui pèche; et la marche de l'âme, c'est le pied qui pèche; la vue de l'âme, c'est l'œil qui pèche : il faut les couper, s'ils nous sont un scandale. Souvent, dans l'Écriture, l'action d'un membre sert à désigner ce membre lui-même.

Prenez bien garde à ne mépriser aucun de ces petits. Je vous déclare que dans le ciel leurs anges voient sans cesse la face de mon Père qui est dans les cieux. Car le Fils de l'homme est venu sauver ce qui était perdu. Si un homme a cent brebis, et qu'une seule vienne à s'égarer, que pensez-vous qu'il fasse alors? Ne laisse-t-il pas les quatre-vingt-dix-neuf sur les montagnes pour aller chercher celle qui s'est égarée? Et s'il arrive qu'il la trouve, je vous dis en vérité qu'elle lui cause plus de joie que les quatre-vingt-dix-neuf qui ne se sont point égarées. Ainsi votre Père, qui est dans les cieux, ne veut pas qu'un seul de ces petits périsse.

S. JÉR. — Le Seigneur, auparavant, avait par la main, le pied et l'œil, désigné toutes les parentés et toutes les habitudes qui peuvent occasionner un scandale, et qui doivent être enlevées; il tempère ce qu'a d'austère cette maxime, par ce qui suit en ces termes : « Prenez garde de ne point mépriser aucun de ces petits. » C'est comme s'il disait :

necessaria vitam æternam perdere. ORIG. [ut sup.]. Vel sacerdotes rationabiliter possunt dici Ecclesiæ oculus, quoniam speculatores habentur; diaconi autem cæterique, manus, quia per eos opera spiritualia geruntur; populus autem, sunt pedes corporis Ecclesiæ; quibus omnibus parcere non oportet, si scandalum Ecclesiæ facti fuerint. Vel actus animæ, peccans manus intelligitur, et incessus animæ, peccans pes; et visus animæ peccans oculus: quos oportet præscindere, si scandalum præbent: frequenter enim ipsa opera membrorum pro membris in Scriptura ponuntur.

Videte ne contemnatis unum ex his pusillis. Dico enim vobis quia angeli eorum in cælis semper vident faciem Patris mei qui in cælis est: venit enim Filius hominis salvare

quod perierat. Quid vobis videtur? Si fuerint alicui centum oves, sterraverit una ex eis, nonne relinquit nonaginta novem in montibus, et vadit quærere eam quæ erravit? Et si contigerit ut inveniat eam, amen dico vobis, quia gaudebit super eam magis quam super nonaginta novem, quæ non erraverunt. Sic non est voluntas ante Patrem vestrum, qui in cælis est, ut pereat unus de pusillis istis.

HIER. Supra dixerat Dominus per manum, et pedem, et oculum, omnes propinquitates et necessitudines quæ scandalum facere poterant, amputandas: austeritatem itaque sententiæ subjecto præcepto temperavit dicens: Videte ne contemnatis unum ex his pusillis: ac si dicat: Quantum in vobis est, nolite contemnere, sed post ves-

Ne les méprisez pas; et autant que cela dépend de vous, après avoir procuré votre salut, tâchez de les sauver eux-mêmes. Si vous les voyez persévérer dans les péchés, il vaut mieux que vous vous sauviez tout seul que de périr avec la multitude. — S. CHRYS. — Ou bien, c'est un grand gain et de fuir les méchants et d'honorer les bons. C'est pour cela qu'auparavant il nous a dit de nous retrancher les amitiés de ceux qui nous scandalisent, et qu'ici il nous enseigne à rendre nos soins et notre culte aux saints. — LA GLOSE. — Ou bien, parce qu'il provient un si grand mal du scandale qui porte sur nos frères, prenez garde de ne point mépriser aucun de ces petits. — ORIG. — Les petits sont ceux qui sont nés récemment dans le Christ, ou ceux qui n'ont point avancé et qui sont comme s'ils étaient nés dernièrement. Le Christ n'a point eu besoin de nous ordonner de ne point mépriser les fidèles plus parfaits, mais de nous l'ordonner par rapport aux petits. Cette parole ressemble à celle qu'il a dite plus haut : « Si quelqu'un scandalise un de ces petits. » Un autre peut-être entendrait par cette désignation ceux qui sont réellement parfaits, d'après sa manière de s'exprimer ailleurs : « Celui qui aura été le plus petit parmi vous, celui-là sera le plus grand. » — S. CHRYS. — Ou bien, c'est parce que ceux qui sont parfaits, c'est-à-dire les pauvres et les misérables, sont regardés comme *petits* par un grand nombre. — ORIG. — Cependant cette interprétation ne s'accorde pas avec cette phrase : « Si quelqu'un scandalise un des petits, » attendu que l'homme parfait ne se laisse point scandaliser, et ne périt point. Celui qui admet cette interprétation prétend que l'âme de l'homme parfait est changeante, et que parfois il est scandalisé, quoique pas facilement.

tram salutem, etiam illorum quærite sanitatem : sin autem perseverantes in peccatis videritis, melius est vos salvos fieri quam perire cum multis. CHRYS. (ut sup.). Vel aliter : sicut fugere malos, ita honorare bonos magnum habet lucrum. Supra ergo docuit scandalizantium abscindere amicitias ; hic autem docet exhibere sanctis honorem et procurationem. GLOSSA (sive Anselmus). Vel aliter : Quia tantum malum provenit ex scandalizatis fratribus, videte ne contemnatis unum ex his pusillis. ORIG. (ut sup.). Pusilli autem sunt qui nuper in Christo sunt nati ; aut tales qui permanent sine profectu, quasi nuper nati. Non autem habuit necesse mandare Christus de perfectioribus fidelibus non contemnendis, sed de

pusillis ; sicut et supra dixerat : Si quis scandalizaverit unum ex pusillis istis. Alius autem forte dicit pusillum, hic dicit perfectum ; secundum quod alibi ait (Luc., 22) : Qui minimus fuerit in vobis, hic erit major. CHRYS. (ut sup.). Vel quia perfecti parvuli apud multos æstimantur, scilicet pauperes et contemptibiles. ORIG. Sed huic expositioni non videtur convenire quod dicitur : Si quis scandalizaverit unum de pusillis, etc. Perfectus enim non scandalizatur, nec perit. Sed qui hanc expositionem æstimat veram, dicit quod justî hominis anima vertibilis est, et scandalizatur aliquando ; etsi non facile.

GLOSSA. Ideo autem non sunt contemnendi, quia adeo chari sunt Deo, quod an-

LA GLOSE (1).—On ne doit pas les mépriser, parce qu'ils sont tellement chers à Dieu que des anges sont envoyés pour les garder. C'est pour cela qu'il est ajouté : « Je vous dis que, etc. » — ORIG. — Quelques-uns prétendent qu'un ange gardien a été donné aux hommes, parce qu'ils sont devenus par l'eau régénératrice enfants dans le Christ; ils ajoutent qu'il est impossible qu'un ange saint garde les incrédules et les errants, et que dans le temps de leur infidélité et de leurs péchés, ils sont sous les anges de Satan. D'autres veulent qu'aussitôt qu'il est né un de ceux qui sont préconnus de Dieu, il reçoive un ange gardien. — S. JÉR. — C'est là une grande dignité des âmes, que chacune d'entre elles ait à l'origine de sa vie un ange envoyé pour la garder.

S. CHRYS. — Il ne parle pas ici de tous les anges indistinctement, mais de ceux qui sont suréminents. En disant : « Ils voient la face de mon Père, » il n'exprime pas autre chose que leur plus grande liberté de présence et leurs plus grands honneurs (2) devant Dieu.

S. GRÉG. — Denis l'Aréopagite, ancien et vénérable Père, prétend, à ce que l'on rapporte, que, dans les rangs inférieurs des anges, il en est qui sont pris pour une mission visible ou invisible, tandis que dans les rangs supérieurs il n'y en a pas qui soient employés pour un ministère extérieur. — S. GRÉG. (3). — Et les anges voient toujours la face du Père, et cependant ils viennent vers nous parce qu'ils viennent vers nous par une présence spirituelle en restant dans le lieu qu'ils viennent de quitter, en y restant par une contemplation inté-

(1) Ou plutôt saint Anselme.

(2) Le mot *honneurs* était omis dans l'édition latine, mais il se retrouve dans le grec πολλήν τιμήν.

(3) Dans les anciennes éditions, c. 3, sur le 1^{er} chap. de Job.

geli sunt eis ad custodiam deputati : unde sequitur : Dico enim vobis quia, etc. ORIG. (ut sup.). Quidam volunt ex eo dari hominibus angelum adiutorem ex quo per lavacrum regenerationis nati sunt infantes in Christo ; dicentes non esse credibile incredulis et errantibus præesse angelum sanctum ; sed tempore infidelitatis et peccatorum est homo sub angelis Sathanæ. Alii autem volunt mox cum quis fuerit natus eorum qui præcogniti sunt a Deo, accipere sibi præpositum angelum. HIER. Magna enim dignitas animarum, ut unaquæque habeat ab ortu nativitatis in custodiam sui angelum delegatum.

CHRYS. (ut sup.). Hic autem, non de quibuscunque angelis loquitur, sed de su-

pereminentibus : cum enim dicat : Vident faciem Patris mei, nihil aliud ostendit, quam magis liberam præsentiam et majorem eorum honorem apud Deum. GRÉG., in homil. (34, in *Evang.*). Fertur autem Dionysius Areopagita antiquus et venerabilis Pater dicere (sicut revera dicit, lib. *De cæl. Hier.*, cap. 13) quod ex minoribus angelorum agminibus ad explendum ministerium vel visibiliter vel invisibiliter mittuntur : nam superiora illa agmina usum exterioris ministerii nequaquam habent. GRÉG., 2 *Moral.* (cap. 2). Et faciem ergo Patris angeli semper vident, et tamen ad nos veniunt, quia et ad nos spiritali præsentia foras exeunt, et tamen ibi se unde recesserant per internam contemplationem servant :

rieure. Ils ne sortent pas de la vision divine de manière à être privés des joies de la contemplation intérieure. — S. HIL. — Tous les jours les anges offrent à Dieu les prières de ceux qui doivent être sauvés par le Christ; il est par conséquent plein de périls de mépriser celui dont les demandes sont portées au Dieu éternel, invisible, par le service et le ministère des anges. — S. AUG. — Ou bien ils sont appelés, *nos anges*, ceux qui sont les anges de Dieu; ils sont *de Dieu*, parce qu'ils n'ont pas quitté Dieu; ils sont *nôtres*, parce qu'ils ont commencé à nous avoir pour leurs concitoyens. Ainsi donc qu'ils voient maintenant Dieu, ainsi nous le verrons nous-mêmes face à face; vision dont saint Jean a dit : « Nous le verrons comme il est. » Il faut entendre par la face de Dieu sa manifestation, et non pas cette partie du corps que nous appelons de ce nom. — S. CHRYS. — Il nous donne une nouvelle raison pour laquelle nous ne devons pas mépriser les petits, et cette raison est plus grande que celle qui précède, en disant : « Le Fils de l'homme est venu, etc. » — RÉMIG. — C'est comme s'il disait : Ne méprisez pas les petits, attendu que j'ai daigné me faire homme pour les hommes. Après ces mots, *ce qui a péri*, nous devons sous-entendre *le genre humain*. Tous les éléments gardent l'ordre dans lequel ils ont été placés, mais l'homme a erré en ce qu'il a perdu sa place. — S. CHRYS. — Il ajoute une parabole à ce qu'il vient de dire, pour montrer la volonté qu'a son Père de sauver le genre humain : « Que vous en semble-t-il, si un homme avait cent brebis, etc. » — S. GRÉG. — Ceci se rapporte au Créateur des hommes. Le nombre cent est un nombre parfait : il eut cent brebis lorsqu'il eut créé la

neque enim sic a divina visione foras exeunt, ut internæ contemplationis gaudiis priventur. HILAR. (ut sup.). Salvandorum igitur per Christum orationes angeli Deo quotidie offerunt : ergo periculose ille contemnitur cujus desideria ac postulationes ad æternum et invisibilem Deum angelorum famulatu ac ministerio pervehuntur. AUG., *De civit. Dei* (lib. 22, cap. 29). Vel angeli nostri dicuntur qui sunt angeli Dei : Dei sunt, quia Deum non reliquerunt; nostri sunt, quia suos cives nos habere ceperunt. Sicut ergo nunc illi vident Deum, ita et nos sumus visuri facie ad faciem : de qua visione dicit Joannes (in epist. 1, cap. 3) : Videbimus eum sicuti est : facies enim Dei manifestatio ejus intelligenda est, non aliquod tale membrum quale nos habemus in corpore atque isto nomine nuzcupamus.

CHRYS. (ut sup.). Rursus aliam rationem ponit, quare pusilli non sint contemnendi, priore majorem dicens : Venit enim. RÉMIG. Quasi diceret : Non contemnatis pusillos, quia ego pro hominibus homo fieri dignatus sum; cum enim dicit, quod perierat, subintelligendum est genus humanum. Omnia enim elementa suum ordinem servant; sed homo erravit, qui suum ordinem perdidit. CHRYS. (ut sup.). Deinde ad hanc rationem parabolam copulat per quam et Patrem inducit salutem hominum volentem, dicens : Quid vobis videtur? Si fuerint alicui centum oves, etc. GRÉG., in homil. (24, in *Evang. in Matth.*). Hoc ad ipsum auctorem hominum pertinet : quia enim centenarius perfectus est numerus, ipse centum oves habuit cum angelorum et hominum substantiam creavit. HILAR. (ut

nature humaine et la nature angélique. — S. HIL. — Par cette brebis, il faut entendre l'homme, et par l'homme tout le genre humain. Tout le genre humain a erré dans l'erreur du seul Adam (1). Celui qui cherche un homme, c'est le Christ, et les quatre-vingt-dix-neuf qui sont laissés, c'est la multitude de ceux qui sont glorifiés dans le ciel (2). — S. GRÉG. — L'évangéliste dit qu'elles ont été abandonnées sur les montagnes pour exprimer les hauteurs, parce que les brebis qui n'ont pas péri étaient restées dans les lieux sublimes. — BÈDE. — Donc le Seigneur trouva la brebis quand il répara l'homme; et il y dans le ciel une plus grande joie à cause de celle qui est retrouvée qu'à propos des quatre-vingt-dix-neuf autres, attendu qu'il y a plus matière à la divine louange dans la restauration de l'humanité que dans la création des anges. Dieu créa admirablement les anges, mais il restaura plus admirablement les hommes. — RAB. — Remarquez qu'une unité manque à neuf pour atteindre dix, et à quatre-vingt-dix-neuf pour atteindre cent. Les nombres auxquels il manque une unité pour être parfaits peuvent varier par l'addition ou la soustraction. L'unité invariable en elle-même, parfait en s'y ajoutant les autres nombres. Et afin que la somme des brebis fût intègre dans le ciel, l'homme égaré était cherché sur la terre. — S. JÉR. — D'autres pensent que le nombre quatre-vingt-dix-neuf exprime les justes, et cette petite brebis les pécheurs, d'après ce qu'il est dit ailleurs : « Je ne suis pas venu appeler les justes, mais les pécheurs. » — S. GRÉG. — Il faut nous demander pourquoi le Sei-

(1) A ceci saint Hilaire ajoute ces mots : « Par les quatre-vingt-dix-neuf brebis qui n'ont point erré, il faut entendre la multitude des anges célestes qui se réjouissent dans le ciel et qui ont souci du salut des hommes. »

(2) Le saint docteur ajoute : « Auxquels seront réunis, avec une grande joie, dans le corps du Christ, ceux qui ont erré. »

sup.). Ovis autem una homo intelligendus est, et sub homine uno universitas sentienda est. In unius enim Adæ errore, omne hominum genus aberravit : igitur et quærens hominem Christus est : et nonaginta novem relictæ, cœlestis gloriæ multitudo est. GRÉG. (ut sup.). Dicit autem Evangelista eas relictas in montibus, ut significet in excelsis, quia nimirum oves quæ non perierant, in sublimibus stabant. BÈDE. Ovem ergo Dominus invenit, quando hominem restauravit : et super eam inventam majus gaudium est in cœlo quam super nonaginta novem, quia major materia divinæ laudis est in restauratione hominum, quam in creatione angelorum : mirabiliter enim angelos creavit, sed mirabilius hominem res-

tauravit. RABA. Nota quod unum deest a novem, ut decem sint ; et a nonaginta novem, ut centum sint. Variari ergo per brevitatem et magnitudinem numeri possunt quibus unum deficit, ut perficiantur ; ipsum vero unum sine varietate in se manens, cum accesserit, cæteros perficit : et ut perfecta summa ovium integraretur in cœlo, homo perditus quærebatur in terra. HIER. Alii vero nonaginta novem ovibus justorum putant numerum intelligi, et in una ovicula peccatorum, secundum quod in alio loco dixerat (Matth., 9) : Non veni vocare justos, sed peccatores.

GRÉG., in hom. (34, ut sup.). Considerandum autem nobis est cur Dominus plus de conversis peccatoribus quam de stanti-

gneur avoue qu'il a plus de joie de la conversion des pécheurs que de la stabilité des justes. C'est que ceux qui sont trop sûrs qu'ils n'ont point commis de péchés graves restent nonchalants à remplir les devoirs les plus élevés, tandis qu'au contraire il arrive souvent que ceux qui ont conscience de quelque faute, sous l'aiguillon de leur douleurs s'enflamment dans l'amour divin ; et parce qu'ils considèrent qu'ils ont erré loin de Dieu, ils compensent leurs pertes précédentes par des gains subséquents. C'est ainsi que dans une bataille un capitaine préfère le soldat qui, ramené de sa fuite, presse vivement l'ennemi, à celui qui n'a jamais tourné le dos et qui aussi n'a jamais eu d'action courageuse (1). Mais il est des justes qui donnent une telle joie qu'on ne pourrait leur préférer aucun pénitent, parce que quoiqu'ils n'aient conscience d'aucune faute, ils ne font pas tout ce qui est permis et ils s'humilient en toute chose. Quelle sera donc la joie lorsque le juste gémira dans l'humiliation, alors qu'il y a de la joie lorsque le pécheur condamne le mal qu'il a fait ?

BÈDE.—Ou bien, par les quatre-vingt-dix-neuf brebis qu'il laissa sur les montagnes, il désigne les superbes auxquels il manque l'unité pour parvenir à la perfection désignée par le nombre cent. Lorsqu'il aura trouvé le pécheur il se réjouira davantage à cause de lui, c'est-à-dire qu'il fera réjouir les siens davantage qu'à l'occasion des faux justes.

S. JÉR. — Ce qui suit ainsi : « C'est la volonté de votre Père qu'il ne périclite pas un seul, etc., » se rapporte à ce qui est dit plus haut :

(1) Saint Grégoire ajoute à cette comparaison celle d'une terre qui, après beaucoup d'épines, donne beaucoup de moissons, et qui est préférée à celle qui n'a jamais eu ni ronces ni épis.

bus justis gaudium esse fateatur : quia scilicet, plerumque pigri remanent ad exercenda bona præcipua, qui valde sibi securi sunt quod nulla commiserint mala graviora. At contra nonnunquam hi qui se aliquid egisse illicite meminerunt, ex ipso suo dolore compuncti inardescunt in amorem Dei. Et quia se errasse a Deo considerant, damna præcedentia lucris subsequentibus recompensant : sic et dux in prælio plus eum militem diligit qui post fugam conversus hostem fortiter premit, quam illum qui nunquam tergum præbuit, et nunquam aliquid fortiter fecit. Sed et sunt quidam justis, de quibus tantum est gaudium ut eis nullus poenitens præponi possit : qui etsi non sint sibi malorum consci, tamen licita respiciunt, et

in omnibus se humiliant. Quantum ergo gaudium est, si humiliter plangat justus ? cum gaudium sit, si quod male gessit, damnat injustus.

BEDA. Vel per nonaginta novem oves quas in montibus reliquit, superbos significat quibus ad perfectionem (centenario designatam) unitas deest : cum ergo invenerit peccatorem, magis super eum gaudet (id est, suos gaudere facit) quam super justos falsos.

HIER. Quod autem subditur : Sic non est voluntas ante Patrem vestrum ut pereat unus, etc., refertur ad superius propositum, de quo dixerat : Videte ne contempnatis unum de pusillis istis, et docet idcirco parabolam positam, ut pusilli non contem-

« Voyez à ne pas mépriser un seul de ces petits; » il nous enseigne ainsi que cette parabole a été dite pour que les petits ne soient pas méprisés. Par ce qu'il ajoute : « Ce n'est point la volonté de mon Père, » il nous montre que toutes les fois qu'il périt un petit, ce n'est point par la volonté du Père.

Que si votre frère a péché contre vous, allez lui représenter sa faute en particulier, entre vous et lui. S'il vous écoute, vous aurez gagné votre frère. Mais s'il ne vous écoute point, prenez encore avec vous une ou deux personnes, afin que tout soit confirmé par l'autorité de deux ou trois témoins. Que s'il ne les écoute pas non plus, dites-le à l'Eglise; et s'il n'écoute pas l'Eglise même, qu'il soit à votre égard comme un païen et un publicain.

S. CHRYS. — Parce que plus haut il a parlé avec véhémence contre ceux qui scandalisent, les enveloppant de menaces de toutes parts, ici afin d'empêcher que ceux qui sont l'objet de scandale ne s'enorgueillissent, et qu'en évitant un péché, celui de négligence, ils ne tombent dans l'orgueil, voulant que rien ne les blesse, le Seigneur les arrête sur cette pente, et leur ordonne de faire l'admonition en disant : « Si votre frère pêche contre vous, etc. » — S. AUG. — Le Seigneur nous avertit de ne point négliger réciproquement nos péchés en cherchant non pas matière à reproche, mais en visant à la correction. Nous devons corriger en aimant, non pas par le désir de nuire, mais par le zèle à corriger. Si vous n'agissez pas ainsi, vous devenez pire que celui qui a péché; il a fait un mal, et il s'est ainsi blessé d'une grave blessure; vous, vous méprisez cette blessure du frère, vous vous montrez pire en vous taisant que lui en vous outrageant.

nantur. In eo autem quod dicit : Non est voluntas ante Patrem, etc., ostendit quod quotiescumque perierit aliquis ex pusillis, non voluntate Patris perit.

Si autem peccaverit in te frater tuus, vade et corripue eum inter te et ipsum solum. Si te audierit, lucratus eris fratrem tuum; si autem te non audierit, adhibe tecum adhuc unum vel duos, ut in ore duorum vel trium testium stet omne verbum; quod si non audierit eos, dic Ecclesie; si autem Ecclesiam non audierit, sit tibi sicut ethnicus et publicanus.

CHRYS., in hom. (61, in Matth.). Quia superius vehementem sermonem adversus

scandalizantes proposuit, undique eos terrens, ne rursus hi quibus scandala inferuntur sic fiant resupini ut unum contemnent in aliud vitium incidant (scilicet negligentia), ac per omnia sibi parci volentes in elationem incidant, his Dominus eos comprimit, et redargutionem fieri jubet, dicens : Si autem peccaverit in te frater tuus, etc. AUG., *De verb. Dom.* (serm. 16). Admonet nos quidem Dominus noster non negligere invicem peccata nostra; non quaerendo quid reprehendas, sed videndo quod corrigas : debemus enim amando corripere, non nocendi aviditate, sed studio corrigendi; si neglexeris pejor eo factus es : iste injuriam fecit, et injuriam faciendo gravi seipsum vulnere percussit : tu vulnus fratris con-

S. AUG. — Souvent on dissimule criminellement la vérité, quelquefois en n'instruisant pas ou en n'avertissant pas les méchants, d'autres fois en ne les corrigeant pas et en leur évitant les reproches; tantôt c'est pour nous éviter la peine, tantôt pour ne pas nous exposer à leurs inimitiés, tantôt pour qu'ils ne nous empêchent pas et ne nous nuisent point dans les possessions temporelles que notre cupidité désire acquérir, ou que notre infirmité craint de perdre.

Si quelqu'un épargne ses reproches ou sa correction à ceux qui font mal, parce qu'il attend un temps plus opportun, ou qu'il craint qu'ils n'en deviennent plus mauvais, ou qu'ils soient un empêchement aux soins qu'il voudrait donner aux autres infirmes pour les former à une bonne et pieuse vie, ou bien parce qu'il redoute qu'il ne les détournent de la foi et qu'ils ne les persécutent, il n'y a point là mal de cupidité, mais conseil de charité. Ceux qui sont préposés aux églises ont des motifs beaucoup plus graves que ceux qui composent les églises, pour ne point s'épargner dans les invectives contre les péchés. Cependant il n'est point tout-à-fait exempt d'une faute de ce genre celui qui, quoique non supérieur, s'aperçoit de beaucoup de choses dont il devrait avertir et qu'il devrait corriger parmi ceux avec lesquels il est lié par les liens de la vie commune, et qui ne le fait pas pour éviter l'inconvénient qui en résulterait pour lui, à cause des choses temporelles dont il use licitement, mais dans lesquelles il se complait plus qu'il ne devrait.

S. CHRYS. — Il faut remarquer que souvent le Seigneur amène celui qui a contristé à celui qui est contristé. Ainsi, lorsqu'il dit : « Si vous vous êtes rappelé que votre frère a quelque chose contre vous, allez

temnis : peior es tacendo, quam ille copvitiando. AUG., *De civit. Dei* (lib. 1, cap. 9). Plerumque enim a malis docendis et admonendis, aliquando etiam objurgandis et corripendis, male dissimulatur; vel cum laboris piget, vel cum eorum inimicitias devitamus, ne impediunt et noceant in istis temporalibus rebus, sive quas adipisci adhuc nostra cupiditas appetit, sive quas adhuc amittere formidat infirmitas. Si autem propterea quisque objurgandis et corripendis male agentibus parcit, quia opportunius tempus inquirat, vel eisdem ipsis meruit ne deteriores ex hoc efficiantur, vel ad bonam vitam et piam erudiendos impediunt alios infirmos, aut premant atque avertant a fide; non videtur esse cupiditatis occasio, sed

consilium charitatis. Longe autem gravio-rem habent causam ecclesiarum præpositi, qui in ecclesiis constituti sunt, ut non parcant objurgando peccata : nec ideo tamen ob hujuscemodi culpam penitus alienus est, qui licet præpositus non sit, in eis tamen quibus vitæ hujus necessitate conjungitur, multa monenda vel argueuda novit, et negligit; devitans eorum offensiones propter illa quibus in hac vita non indebitis utitur, sed plus quam debuit delectatur.

CHRYS. (ut sup.). Considerandum autem quod quandoque Dominus eum qui contristavit ad eum qui contristatus est ducit; sicut, cum dicit (Matth., 5) : Si recordatus fueris quod frater tuus habet aliquid adversum te, vade reconciliari fratri tuo :

vous réconcilier avec votre frère. » D'autres fois, il ordonne à celui qui a souffert injustement de pardonner à son prochain, ainsi que dans ce passage : « Remettez-nous nos dettes comme nous les remettons. » Ici il imagine une nouvelle manière en amenant celui qui a été affligé à celui qui l'a affligé, et c'est pour cela qu'il dit : « Si votre frère a péché contre vous. » Comme celui qui a fait le mal ne viendrait pas facilement s'excuser (1), à cause de la honte qui en résulterait pour lui, il conduit à lui celui qui a souffert; et il ne se contente pas de l'y conduire simplement, mais il l'amène à lui pour qu'il le corrige de sa faute : « Allez et corrigez-le. » — RAB. — Il ne lui ordonne pas de pardonner indistinctement à tout pécheur, mais à celui seulement qui écoute, c'est-à-dire qui obéit et qui fait pénitence, afin que le pardon ne soit pas difficile et que l'indulgence non plus ne soit pas trop relâchée. — S. CHRYS. — Il ne dit pas : Accusez, ni reprochez, ni tirez vengeance; mais : « Faites connaître, » c'est-à-dire : Rappelez-lui son péché, dites-lui ce qu'il vous a fait souffrir. Pour lui, il est plongé dans sa colère et dans sa honte comme dans le sommeil profond d'une ivresse. C'est pour cela qu'il faut que vous, qui êtes sain, vous alliez vers celui qui est malade.

S. JÉR. — Il faut que vous sachiez que si votre frère pèche contre vous et vous blesse en quelque chose, vous avez non-seulement le pouvoir, mais encore l'obligation de lui pardonner, attendu qu'il nous est ordonné de rendre leurs dettes à ceux qui nous doivent. C'est pour cela qu'il nous est dit ici : « Si votre frère a péché contre vous. » S'il a péché contre Dieu, cela ne nous regarde point (2). Nous, nous exerçons

(1) C'est sans doute là le sens du mot ἀπολογία, que l'on pourrait traduire par d'autres mots à cause de la variété de nuances qu'il présente.

(2) Saint Jérôme rapporte ici ce passage (1 Rois, 2, v. 25) : « Si un homme a péché

quandoque autem eum qui injusta passus est jubet dimittere proximo; sicut ibi: Dimittite nobis debita nostra, sicut et nos dimittimus, etc. Hic autem alium excogitat modum: eum enim qui contristatus est, ducit ad eum qui contristavit; et ideo dicit: Si peccaverit in te frater tuus: quia enim ille qui injusta fecit, non facile veniret ad excusationem verecundatus, hunc qui passus est, ad illum trahit; et non simpliciter, sed ut corrigat quod factum est: unde dicit: Vade et corripe eum. RAB. Non passim jubet peccanti dimittere, sed audienti (id est, obedienti) et penitentiam agentis; ne vel difficilia sit venia, vel remissa

indulgentia. CHRYS. (ut sup.). Non autem dicit, accusa, neque, increpa, neque, vindictas expete, sed, argue, id est, rememora illi peccatum; dic ei quæ ab eo passus es: ipse enim ira et verecundia detinetur ebrius factus quasi gravi somno: unde oportet te, qui sanus es, ad illum qui ægrotat abire.

HIER. Sciendum tamen quod si peccaverit in vos frater vester, et in qualibet causa vos læsorit, dimittendi habetis potestatem imo necessitate; quia præcipitur ut debitoribus nostris debita dimittamus, propter quod et hic dicitur: Si peccaverit in te frater tuus; si autem in Deum qui peccaverit, non est nostri arbitrii: nos econtrario

des représailles dans nos propres injures, et nous nous montrons éléments pour celles qui s'adressent à Dieu. — S. CHRYS. — C'est pour cela qu'il fait ce commandement à celui qui a souffert une injure et non pas à un autre, attendu que celui qui a commis cet outrage supporte plus facilement la correction qui lui vient de lui, et surtout lorsqu'il la lui fait seul à seul; il n'y a rien qui puisse l'apaiser autant que de voir celui qui aurait pu exiger une réparation prendre soin lui-même de son salut.

S. AUG. — Lorsque quelqu'un pèche contre nous, ayons grand soin, non pas à cause de nous, car il est glorieux d'oublier une injure, de ne pas oublier, tout en oubliant l'injure, le mal qu'elle a fait à notre frère. Corrigeons-le entre lui et nous, ne nous occupant que de la correction et épargnant sa honte. Il peut arriver qu'à cause de cette honte, il se mette à défendre son péché et que vous rendiez pire celui que vous vouliez corriger. — S. JÉA. — Il faut corriger son frère avec art, de peur que, dépouillant toute honte et toute crainte, il ne persiste dans son péché.

S. AUG. — L'Apôtre dit : « Convincez le pécheur devant tous, afin de frapper les autres de crainte. » Il faut donc que vous sachiez que quelquefois le frère doit être corrigé seul, et d'autres fois devant tous. Ecoutez et voyez ce qu'il faut faire auparavant : « Si, dit-il, votre frère a péché contre vous, corrigez-le entre vous et lui seul. » Pourquoi? Parce qu'il a péché contre vous? Comment a-t-il péché contre vous?

contre un homme, le prêtre priera pour lui. S'il a péché contre Dieu qui priera pour lui? » La Vulgate traduit ainsi : « Si un homme pèche contre un homme, Dieu peut lui être apaisé. » Les Septante traduisent ainsi : « On priera pour lui le Seigneur, » *προσεύξονται περι αὐτοῦ προς κύριον.*

in Dei injuria benigni sumus; in nostris contumeliis exercemus odia. CHRYS. (ut sup.). Ideo autem præcepit arguere ei qui passus est injuriam, et non alii; quia ille qui fecit injuriam, ab eo mansuetius sustinet, et maxime cum solus eum corripiat: quum enim qui vindictam expetere debebat, hic salutis videtur diligentiam habere, maxime hoc eum potest propitium facere. AUG., *De verb. Dom.* (serm. 16, ut sup.). Quando ergo in nos aliquis peccat, habeamus magnam curam, non pro nobis (nam gloriosum est injuriam oblivisci), sed obliviscere injuriam tuam, non vulnus fratris tui: ergo corripo eum inter te et ipsum solum, studens correctioni, parcens pudori. Forte enim præ verecundia incipit defendere pec-

catum suum, et quem vis facere correctionem, facis pejorem. HEBR. Corripiendus est enim seorsum frater, ne si semel pudorem atque verecundiam amiserit, permaneat in peccato.

AUG., *De verb. Dom.* (serm. 16, ut sup.). Apostolus autem dicit (1 *Timoth.*, 5): Peccantem coram omnibus argue, ut et cæteri timorem habeant: aliquando ergo scias corripiendum esse fratrem solum, aliquando autem coram omnibus. Quid autem ante facere debeamus, intendite et videte. Si peccaverit, inquit, in te frater tuus, corripo eum inter te et ipsum solum: quare? quia in te peccavit? Quid est, in te peccavit? Tu scis quia peccavit: quia enim secretum fuit, quando in te peccavit, secretum

Vous savez qu'il a péché, et comme l'on ignore qu'il ait péché, étendez le même secret sur votre correction; car si vous savez qu'il a péché contre vous et que vous vouliez le convaincre devant tous, vous n'êtes pas un correcteur, mais un délateur. Votre frère a donc péché contre vous: si vous seul le savez, c'est contre vous seul qu'il a péché; s'il vous a fait cette injure devant plusieurs, il a péché contre tous ceux qu'il a faits témoins de son iniquité. Il faut donc corriger devant tous ceux qui ont péché devant tous, et en secret ceux qui ont péché en secret. Distinguez entre les temps, et les Ecritures s'accorderont. Pourquoi corrigez-vous le prochain? Parce que vous souffrez de ce qu'il a péché contre vous? A Dieu ne plaise! si vous le faites pour vous, vous n'avez rien fait; si vous le faites par rapport à lui, vous avez bien agi. Voyez le texte lui-même pour savoir si vous devez le faire par rapport à lui ou par rapport à vous. Suivent en effet ces paroles: « S'il vous a écouté, vous aurez gagné votre frère. » Faites-le donc par rapport à lui pour le gagner. Reconnaissez que vous avez péri en péchant contre un homme; car si vous n'aviez pas péri, comment vous eût-il gagné? Que personne donc ne méprise l'offense faite à un frère. — S. CHRYS. — Ces paroles démontrent que l'inimitié fait tort aux deux parties, et c'est pour cela qu'il est dit: « Non pas qu'il se soit gagné lui-même; mais vous avez gagné votre frère; » ce qui démontre que lui et vous, vous aviez souffert de ce dissentiment. — S. JÉR. — Par le salut d'un autre, nous nous acquérons notre propre salut. — S. CHRYS. — Ce qui suit vous montre ce que vous devez faire après, si vous n'avez pas persuadé votre frère: « S'il ne vous a pas écouté, amenez-en un

(1) Saint Augustin ajoute que c'est parce qu'il est le membre du Christ.

quære cum corrigis quæ peccavit : nam si solus nosti quia peccavit in te, et eum vis coram omnibus arguere, non es corrector, sed proditor. Peccavit ergo in te frater tuus; sed si tu solus nosti, tunc vere in te solum peccavit : nam si multis audientibus tibi fecit injuriam, et in illos peccavit quos testes suæ iniquitatis effecit : ergo ipsa corripienda sunt coram omnibus, quæ peccantur coram omnibus; ipsa corripienda sunt secretius, quæ peccantur secretius : distribuite tempora, et concordate Scripturas. Quare autem proximum corripis? Quia tu doles quod peccaverit in te? Absit : si amore tui id facis, nihil facis; si amore illius facis, optime facis. Denique in ipsis verbis attende cujus amore id facere debeas, utrum tui, an

illius. Sequitur enim : Si te audierit, lucratus erit fratrem tuum, etc. Ergo propter illum fac, ut lucreris illum; agnosce quia in hominem peccando peristi : nam si non perieras, quomodo te lucratus est? Nemo ergo contemnat quando peccat in fratrem. CHRYS. (ut sup.). In quo etiam demonstratur quod inimicitia damnum est commune : et propterea hoc non dixit, quod ille lucratus est seipsum, sed quod tu lucratus es eum : ex quo ostendit quoniam et tu et ille damnum passi cratis ex discordia. HIER. Per salutem enim alterius nobis quoque acquiritur salus.

CHRYS. (ut sup.). Quid autem facere debeas consequenter, si non persuadeatur, subditur : Si autem te non audierit, adhibe

ou deux avec vous. » Autant il se montrera peu convenable et opiniâtre, autant il faudra que nous insistions pour le remettre, sans nous laisser aller ni à la colère ni à la haine. Ainsi un médecin, lorsqu'il voit que la maladie ne cède pas prise, ne se laisse pas ébranler, mais s'applique davantage à la guérison. Remarquez comment cette correction ne se fait pas par vengeance, mais pour guérir; et à cause de cela, il ne nous est pas ordonné de prendre tout de suite deux témoins, mais seulement dans l'occasion où il ne voudra pas se corriger. Ce n'est point une multitude qu'il envoie alors, mais un ou deux témoins; et il appuie cela du témoignage de la loi, en disant: « Que toute parole soit rendue stable par la bouche de deux ou trois témoins (1). » C'est comme s'il disait: Ainsi vous avez ce témoignage, que vous avez fait tout ce que vous avez pu. — S. JÉR. — Ou bien il faut l'entendre en cette manière: S'il n'a pas voulu vous entendre, employez d'abord un seul de vos frères. Que s'il ne l'écoute pas, employez-en un troisième, ou bien pour le corriger par la honte ou par votre admonition, ou bien pour avoir agi avec témoin. — LA GLOSE (2). — Ou bien, c'est afin que s'il dit qu'il n'y a point eu péché, ils lui prouvent qu'il y a eu péché. — S. JÉR. — Or, s'il n'a pas voulu les entendre, il faudra le dire à un grand nombre pour qu'on l'ait en exécration, et que l'on auve par l'opprobre celui qu'on n'a pas pu sauver par la pudeur: « Que s'il ne les écoute pas, dites-le à l'Eglise. » — S. CHRYS. — C'est-à-dire, à ceux qui président l'Eglise. — LA GLOSE. — Ou bien, dites-le à toute l'Eglise pour qu'il ait à souffrir d'une plus grande honte. Qu'à tout cela suive l'excommunication qui doit être portée par la bouche

(2) Deutéronome, 19, v. 13. Le témoignage d'un seul y est rejeté.

(1). Ou plutôt saint Anselme.

tecum unum vel duos : quanto enim inverocundior fuerit et pertinacior, tanto magis nos ad medicinam studere oportet; non ad iram et odium etenim medicus cum viderit morbum non remitti, non desistit, sed tunc magis preparatur ad curandum. Vide autem qualiter, non vindictæ gratia hæc correctio fit, sed emendationis : et propter hoc, non confestim jubet duos accipere, sed quando ipse corrigi non voluerit : neque tunc ad eum mittit multitudinem, sed unum vel duos : et ad hoc legis testimonium inducit, dicens : Ut in ore duorum vel trium testium stet omne verbum, etc. Quasi diceret : Habes jam testimonium quod totum fecisti quod tuum erat. HIER. Vel intelli-

gendum est hoc modo : si te audire noluerit, adhibeatur unus frater tantum; quod si nec illum audierit, adhibeatur et tertius, vel corrigendi studio (ut scilicet vel admonitione aut pudore corrigatur), vel conveniendi sub testibus. GLOSSA. Vel si dixerit non esse peccatum, ut probent illud esse peccatum.

HIER. Porro si nec illos audire voluerit, tunc multis dicendum est, ut detestationi eum habeant, ut qui non potuit pudore salvari, salvetur opprobriis : unda sequitur : Quod si non audierit eos, dic Ecclesiæ. CHRYS. (ut sup.). Id est, his qui Ecclesiæ præsent. GLOSSA. Vel dic toti Ecclesiæ, ut majorem erubescensiam patiat. Post

de l'Eglise, c'est-à-dire par le prêtre qui, lorsqu'il excommunie, ne fait que prêter son organe à toute l'Eglise : « S'il n'écoute pas l'Eglise, etc. » — S. AUG. — Ne le comptez plus dès lors au nombre de vos frères. Cependant ne négligez pas son salut; car les étrangers eux-mêmes, c'est-à-dire les Gentils et les païens, nous ne les comptons pas au nombre des frères, et néanmoins nous cherchons à les sauver. — S. CHRYS. — Cependant le Seigneur, en ce qui concerne ceux qui sont hors de l'Eglise, ne nous a jamais rien ordonné de semblable à ce qu'il nous ordonne ici pour la correction des frères. Quant aux étrangers, il nous dit : « Si quelqu'un vous a frappé sur une joue, présentez-lui l'autre; » et saint Paul : « Quel droit ai-je de juger ceux qui sont au dehors? » Mais quant aux frères, il nous est ordonné de les réprimander et de les éloigner (1). — S. JÉR. — Cette parole : « Ainsi qu'un païen et un publicain, » nous montre qu'il faut avoir plus en horreur celui qui, sous le nom de chrétien, opère les œuvres des infidèles, que ceux qui sont ouvertement païens. Les publicains sont ceux qui cherchent les biens du siècle, et lèvent l'impôt par le négoce et les fraudes, et les vols et les horribles parjures. — ORIG. — Remarquons que peut-être cette maxime ne porte pas sur toute espèce de péchés. Mais si quelqu'un avait commis un de ces péchés qui vont à la mort; si, par exemple, il était devenu profanateur du même sexe que lui, ou adultère, ou homicide, ou efféminé, est-ce qu'il faudrait le réprimander seul à seul, et s'il vous écoutait, le dire gagné? S'il ne vous écou-

(1) Il y a ici amphibologie, et l'on ne sait s'il s'agit de les éloigner du mal ou de les éloigner du sein de l'Eglise.

hæc omnia sequatur excommunicatio, quæ fieri debet per os Ecclesiæ, id est, per sacerdotem, quo excommunicante tota Ecclesia cum eo operatur : unde sequitur : Si autem Ecclesiam non audierit, etc AUG., *De verb. Dom.* (serm. 16, ut sup.). Noli illum jam deputare in numero fratrum tuorum : nec sic tamen salus ejus negligenda est : nam et ipsos ethnicos (id est, gentiles et paganos) in numero quidem fratrum non deputamus, sed tamen eorum salutem semper inquirimus. CHRYS. (ut sup.). Nihil tamen tale præcipit Dominus observandum in his qui extra Ecclesiam sunt, quale præcipit hic de fratribus corripiendis ; sed de exterioribus dicit (Matth., 5) : Si quis percusserit te in unam maxillam, præbe ei et aliam : quod et Paulus dicit (1 Cor., 15) : Quid mihi est de his qui foris sunt judicare? Fratres autem et arguere et avertere jubet. HIER. Quod autem dicit : Sicut ethnicus et publicanus, ostenditur majoris esse detestationis qui sub nomine fidelis agit opera infidelium, quam hi qui aperte Gentiles sunt. Publicani enim vocantur, qui seculi sectantur lucra, et exigunt vectigalia per negotiationes, et fraudes, et furta, scelerataque perjuria.

ORIG. (tract. 6, in Matth.). Videamus autem ne forte sententia hæc non de quocunque peccato posita sit : quid enim si aliquis peccaverit aliquod peccatorum quæ sunt ad mortem (puta masculorum concubitor factus, adulter, homicida, aut mollis), nunquid talem rationis est ut arguat solus ad solum ; et (si audierit) statim eum dicere

tait pas, faudrait-il, pour le chasser de l'Église, attendre de l'avoir réprimandé devant plusieurs témoins et devant l'Église, et avoir souffert toute cette persistance dans son mal? Il en est qui, regardant à l'immense miséricorde du Christ, enseignent que le Christ ne marquant pas de différence entre les péchés, l'on va contre cette miséricorde divine en accordant aux seuls péchés moindres le bénéfice de ces paroles. D'autres, regardant plus attentivement à ce passage, disent qu'il ne s'agit pas de tout péché, attendu que celui qui commet ces grands péchés dont nous venons de parler n'est pas un frère et n'en a que le nom; d'après l'Apôtre, il n'est point même permis de manger avec lui.

Or, ainsi que ceux qui n'entendent pas ce passage de toute espèce de péchés offrent (1) aux négligents l'occasion de pécher, ainsi, au contraire, celui qui enseigne que, pour les plus petits péchés qui ne sont pas mortels, il faut regarder le pécheur comme un païen et un publicain, après avoir employé la réprimande devant des témoins ou devant l'Église, celui-là paraît introduire une doctrine cruelle. Nous ne devons pas affirmer qu'un homme a tout-à-fait péri; car celui qui n'a point obéi à trois réprimandes peut obéir à la quatrième, et ensuite parce que souvent on ne lui rend pas selon ses œuvres, mais souvent au-delà de ses péchés, ce qui est souvent nécessaire en ce monde; d'ailleurs il n'est point dit : Qu'il soit comme un païen et un publicain, mais : Qu'il soit *pour vous*. Celui donc qui aura commis une faute légère et qui ne se corrige pas, nous devons le considérer comme un païen et un publicain, afin de le couvrir de honte en nous

[1] La particule négative ne se trouve pas dans le texte d'Origène, et nous avons cru qu'elle en avait disparu par une erreur typographique, et que le sens la demandait.

lucrifactum; et si non audierit, non prius expellat eum de Ecclesia, nisi postquam coram testibus argutus et ab Ecclesia, perstiterit in actu priori? Alius autem respiciens ad immensam misericordiam Christi, docet quoniam (cum verba Christi nullam faciant differentiam peccatorum) contra Christi misericordiam faciunt, qui hæc ad minima tantum peccata pertinere distinguunt. Alius contra caute ipsa verba considerans, non de omni peccato hæc dicta defendet; quoniam qui grandia illa peccata facit, non est frater, sed nominatur frater; cum quo secundum Apostolum (1 *Corinth.*, 5) non oportet nec cibum sumere: sicut autem negligentibus peccandi occasionem dant qui non ad

omne peccatum hoc pertinere exponunt; sic e contra, qui docet in minimis et non mortiferis peccatis peccantem post argutionem testium, vel Ecclesiæ, fieri oportere sicut ethnicum et publicanum, aliquid crudelitatis videtur inducere: utrum enim omnino pereat, pronuntiare non possumus: primum, quia qui ter argutus non obediit, potest in quarto obedire: deinde, quia aliquando, non secundum opera hominis redditur ei, sed amplius quam peccavit, quod expedit in hoc mundo: demum, quia non dixit solum: Sit sicut ethnicus et publicanus, sed, sit tibi. Qui ergo in peccato levi correctus ter, non se emendat, nos quidem debemus eum habere sicut ethnicum et pu-

abstenant de le voir, mais qu'il soit jugé par Dieu comme un païen et un publicain, ce n'est point à nous à le dire, mais à Dieu à l'établir par son jugement.

Je vous dis en vérité que tout ce que vous lierez sur la terre sera lié aussi dans le ciel, et que tout ce que vous délierez sur la terre sera aussi délié dans le ciel. Je vous dis encore que si deux d'entre vous se réunissent ensemble sur la terre, quelque chose qu'ils demandent, elle leur sera accordée par mon Père qui est dans les cieux. Car en quelque lieu que se trouvent deux ou trois personnes assemblées en mon nom, je m'y trouve au milieu d'elles.

S. JÉR. — Parce qu'il avait dit : « Qu'il vous soit comme un païen et un publicain, » et que le frère ainsi rejeté aurait pu répondre ou penser : Si vous me méprisez, et moi, je vous méprise ; si vous me condamnez, et moi, je vous condamne, il donne aux apôtres un pouvoir tel que l'on sache que ceux qu'ils ont condamnés, ils les ont frappés d'une sentence qui est fortifiée par une sentence divine. C'est pour cela qu'il est dit : « Je vous le dis en vérité, tout ce que vous aurez lié, etc. » — ORIG. — Il ne dit pas « dans les cieux, » ainsi qu'il l'avait dit à Pierre, mais « dans le ciel ; » car ce pouvoir n'est pas aussi parfait que celui donné à Pierre. — S. HIL. (1). — Ceci doit nous inspirer la plus grande crainte, à savoir que le jugement de la sévérité apostolique ait été démontré immuable par celui qui renferme toutes choses. Ainsi, ceux que ce jugement aura liés sur la terre, c'est-à-dire

(1) Ceci est évidemment une subtilité ; car dans l'Écriture les cieux et le ciel désignent la même chose. D'ailleurs, souvent le ciel est pris pour le ciel principal, ainsi que dans ce passage : « Le Seigneur, son siège est dans le ciel » (ps. 18, v. 4).

blicanum, ut oum abstinemus ab eo confundatur ; an autem, etiam a Deo, quasi publicanus et ethnicus judicetur, non est nostrum pronuntiare, sed est in iudicio Dei.

Amen dico vobis, quæcunque alligaveritis super terram, erunt ligata et in celo ; et quæcunque solveritis super terram, erunt soluta et in celo. Iterum dico vobis, quia si duo ex vobis consenserint super terram, de omni re quæcunque petierint, fiet illis a Patre meo, qui in cælis est : ubi enim sunt duo vel tres congregati in nomine meo, ibi sum in medio eorum.

HIER. Quia dixerat : Si Ecclesiam non

audierit, sit tibi sicut ethnicus et publicanus ; et poterit contempti fratris hæc esse responsio vel tacita cogitatio : Si me despicias, et ego te despicio ; si me condemnas, et tu mea sententia condemnaberis ; potestatem tribuit apostolis ut sciant qui talibus condemnantur, humanam sententiam divina sententia corroborari : unde dicitur : Amen dico vobis : Quæcunque alligaveritis, etc. ORIG. (ut sup.). Non dixit, in cælis, sicut Petro, sed, in celo uno, quia non sunt tantæ perfectionis sicut Petrus. HILAR. Per hoc tamen ad terrorem maximi metus, quo ad præsens omnes continentur, immobile severitatis apostolicæ iudicium demonstravit ; ut quos in terris ligaverint (id est, peccatorum nodis innexos reliquerint) et

ceux qu'il aura laissés embarrassés dans les nœuds des péchés, et ceux qu'il aura déliés en leur accordant le pardon pour les péchés, ceux-là seront liés ou déliés dans les cieux. — S. CHRYS. — Et remarquez qu'il ne dit pas à celui qui préside l'Eglise : « Liez un tel, » mais : « Si vous liez, les liens seront indissolubles. » Ainsi il laisse cela à son jugement. Voyez comment il a lié par de doubles liens l'incorrigible : d'abord par une peine actuelle, par sa séparation de l'Eglise, dont il a parlé plus haut en ces termes : « Qu'il vous soit comme un païen, » et par le supplice futur qui est d'être lié dans le ciel. C'est par cette multitude de jugements qu'il apaise la colère du frère. — S. AUG. — Ou bien : Vous avez commencé à regarder votre frère comme un publicain, vous le liez sur la terre, mais voyez à le lier justement, car l'éternelle justice brise les liens injustes. Lorsque vous aurez corrigé votre frère, et que vous vous serez accordé avec lui, vous l'aurez délié; lorsque vous l'aurez délié sur la terre, il sera délié dans le ciel. Vous faites beaucoup, non pas pour vous, mais pour lui, parce qu'il s'est beaucoup nui à lui, mais non pas à vous. — LA GLOSE (1). — Il appuie non-seulement l'excommunication, mais encore la prière qui se fait par ceux qui sont unis dans l'unité de l'Eglise, en ajoutant : « Je vous dis de nouveau que si deux de vous s'entendent sur la terre (ou en recevant un pénitent, ou en rejetant un superbe, ou sur toute autre chose qu'ils demanderont qui ne soit pas contraire à l'unité de l'Eglise), cela leur sera accordé par mon Père qui est dans les cieux. » Par ces paroles : « Qui est dans les cieux (2), » il le montre au-dessus de toute chose, et, de cette manière, il nous le présente comme pouvant

(1) Non pas dans la Glose, mais dans saint Anselme.

(2) Parce que les cieux sont la partie de l'univers la plus élevée. Mais dans le ps. 8, v. 2, Dieu est dit au-dessus des cieux; de là vient le nom de *surcéleste* que lui donne saint Denys dans son livre *Des noms divins*.

quos solverint (concessione scilicet veniæ receperint in salutem), hi in cœlis ligati sint vel soluti. CHRYS. (ut sup.). Et notandum quod non dixit primati Ecclesiæ : Liga talem, sed, si ligaveritis, indissolubilia erunt ligamina; quasi hoc ejus judicio dimittens. Vide autem qualiter incorrigibilem duplicibus colligavit necessitatibus; scilicet et pœna quæ est hic (scilicet projectione ab Ecclesia, quam supra posuit, dicens : Sit tibi sicut ethnicus, etc.) et supplicio futuro, quod est ligatum esse in cœlo, ut multitudine judiciorum dissolvat fratris iram. AUG., *De verb. Dom.*, serm. 16 (ut sup.). Vel ali-

ter : Cœpisti habere fratrem tuum tanquam publicanum; ligas eum in terra; sed ut juste alliges, vide : nam injusta vincula dirumpit justitia. Cum autem correxeris, et concordaveris cum fratre tuo, solvistis illum in terra; cum solveris in terra, solutus erit et in cœlo : multum præstas, non tibi, sed illi, quia multum nocuit, non tibi, sed sibi. GLOSSA. Non solum autem de excommunicatione, sed etiam de omni petitione quæ fit a consentientibus in unitate Ecclesiæ, dat confirmationem, cum subdit : Iterum dico vobis, quia si duo ex vobis consenserint super terram (vel pœnitentem recipiendo, vel

accomplir ce qu'on lui demande. Ou bien : « Il est dans les cieux, » c'est-à-dire dans les saints ; ce qui prouve qu'il fera pour eux tout ce qu'ils lui demanderont, ce qui toutefois méritera d'être accordé, parce qu'ils ont en eux celui à qui ils demandent. Que Dieu habite en eux, c'est ce qui les oblige aussi à se montrer d'accord ensemble, et c'est pour cela qu'il est dit : « Là où deux ou trois sont réunis en mon nom, je suis au milieu d'eux. » — S. CHRYS. — Parce qu'il avait dit : « Cela leur sera donné par mon Père, » pour montrer que c'est lui-même aussi qui donne, il ajoute : « Là où sont deux ou trois, je suis moi-même au milieu d'eux. — ORIG. — Il ne dit pas : « Je serai au milieu d'eux, » mais : « Je suis. » Aussitôt que quelques-uns s'accordent entre eux, on trouve le Christ en eux. — S. HIL. — Lui qui est la paix (1) et la charité placera son trône et établira son habitation dans les volontés bonnes et pacifiques. — S. JÉR. — Ou bien, tout ce qui précède nous avait appelés à la charité ; c'est pourquoi il nous promet une récompense, en nous disant qu'il sera au milieu de deux ou de trois, afin de nous faire nous hâter plus rapidement vers la paix.

S. CHRYS. — Il ne dit pas simplement : « Là où seront réunis, » mais il ajoute : « En mon nom ; » c'est comme s'il disait : Si j'ai été pour quelqu'un le principal motif de son amitié pour le prochain, je serai avec lui, si d'ailleurs il est vertueux dans le reste. Comment donc se fait-il que des personnes qui sont d'accord entre elles n'obtiennent pas ce qu'elles demandent ? D'abord parce qu'elles ne demandent pas ce qu'il faut ; en second lieu, parce que celles qui demandent sont in-

(1) Allusion à ces paroles : « Il est lui-même notre paix » (Ephes., 2, v. 14), et à celles-ci : « Dieu est charité » (1 Jean, 4, v. 8 et 16).

superbum abjiciendo, vel de alia re quam petierint, quæ non est contraria Ecclesiæ unitati), fiet illis a Patre meo, qui in oculis est. Per hoc autem quod dicit : Qui in cælis est, eum super omnia esse ostendit, et per hoc complere eum posse quod petitur : vel in cælis est, id est, in sanctis : quod valet ad probandum, quod fiet illis quicquid petierint, quod dignum sit, quia illum apud se habent, a quo petunt : unde rata est sententia consentientium, quia Deus cum eis habitat : et ideo sequitur : Ubi enim sunt duo vel tres congregati in nomine meo, in medio eorum sum. CHRYS. (ut sup.). Vel quia dixerat : Fiet illis a Patre meo, ut ostendat se etiam esse datorem simul cum Patre, subdit : Ubi sunt enim duo vel tres, ipse in

medio eorum sum. ORIG. (ut sup.). Non autem dixit : In medio eorum ero, sed, sum : mox enim ut aliqui consenserint, Christus invenitur in eis. HILAR. (ut sup.). Ipse enim qui pax atque charitas est, sedem atque habitationem in bonis atque pacificis voluntatibus collocabit. HIER. Vel aliter : omnis superior sermo ad concordiam nos provocaverat : igitur et præmium pollicetur, ut sollicitius festinemus ad pacem, cum se dicat inter duos vel tres medium fore.

CHRYS., in homil. (16, ut sup.). Non autem dixit simpliciter : Ubi congregati fuerint, sed addidit, in nomine meo : quasi dicat : Si quis me principalem causam amicitie ad proximum habuerit, cum eo ero

dignes d'obtenir et parce qu'elles n'apportent pas les dispositions convenables. C'est pour cela qu'il est dit : « Si deux d'entre vous, » c'est-à-dire de ceux qui mènent une vie évangélique; en troisième lieu, parce qu'ils prient contre ceux qui les ont contristés, demandant vengeance; en quatrième lieu, parce qu'ils demandent pardon pour des pécheurs qui ne se sont pas encore repentis. — ORIG. — Voici encore une raison pour laquelle nous ne sommes pas exaucés dans nos prières : c'est que nous ne sommes pas d'accord ensemble sur la terre ni quant à la croyance, ni quant à la vie. Ainsi que dans la musique, s'il n'y a point harmonie dans les voix, celui qui entend n'est pas charmé, ainsi si l'Eglise ne possède pas la concorde, Dieu ne se réjouit pas en elle ni n'écoute sa voix. — S. JÉR. — Nous pouvons entendre cela dans un sens spirituel, en ce sens que là où l'esprit, l'âme et le corps sont unis entre eux et n'offrent pas le spectacle de volontés qui se combattent, ils obtiendront tout ce qu'ils demanderont au Père. Personne ne doute que là où le corps a la même volonté que l'esprit, la prière n'ait pour objet les bonnes choses. — ORIG. — Ou bien, là où s'unissent les deux Testaments, la prière, quel qu'en soit l'objet, devient agréable à Dieu.

Alors Pierre, s'approchant, lui dit : Seigneur, pardonnerai-je à mon frère toutes les fois qu'il péchera contre moi? le ferai-je jusqu'à sept fois? Jésus lui répondit : Je ne vous dis pas jusqu'à sept fois, mais jusqu'à septante fois sept fois.

S. JÉR. — Le Seigneur avait dit plus haut : « Prenez garde de ne

(si in aliis virtuosus erit); quomodo ergo non ibi consentientes consequuntur id quod petunt? Primo quidem, quia non expedientia petunt; secundo, quia indigni sunt qui petunt, et ea quæ sunt a seipsis non inferunt: unde dicit: Si duo ex vobis (qui evangelicam ostenditis conversationem); tertio, quia adversus eos qui contristaverunt, orant, vindictam querentes; quarto, quia petunt misericordiam peccantibus, qui non pœnituerunt. ORIG. (ut sup.). Et ista est etiam causa propter quam non exaudimur orantes; quia non consentimus nobis per omnia super terram, neque dogmate, neque conversatione. Sicut enim in musicis nisi fuerit convenientia vocum, non delectat audientem, sic Ecclesia, nisi consensum habuerit, non delectatur Deus in ea, nec audit voces eorum. HIER. Possumus autem et hoc

spiritualiter intelligere, quod ubi spiritus et anima corpusque consenserint, et non intra se bellum diversarum habuerint voluntatum, de omni re quam petierint, impetrent a Patre: nulli enim dubium est quin bonarum rerum postulatio sit, ubi corpus vult habere ea quæ spiritus. ORIG. (ut sup.). Vel in quo duo Testamenta consentiunt sibi, ejus invenitur oratio de omni re acceptabilis Deo.

Tunc accedens Petrus ad eum, dixit: Domine, quoties peccabit in me frater meus et dimittant ei? Usque septies? Dicit illi Jesus: Non dico tibi usque septies, sed usque septuagies septies.

HIER. Supra dixerat Dominus: Videte ne contemnatis unum de pusillis istis, et

pas mépriser un de ces petits; » et il avait ajouté : « Si votre frère pèche contre vous, recevez-le, etc. » Il avait promis la récompense en disant : « Si deux d'entre vous sont unis, il leur arrivera tout ce qu'ils auront demandé, etc. » Provoqué par toutes ces paroles, l'apôtre Pierre interroge, et voici ce qui est dit : « Alors Pierre, s'approchant de lui, dit : Seigneur, combien de fois mon frère péchera-t-il contre moi et que je lui pardonnerai? » Et à sa demande il ajoute son appréciation en disant : « Jusqu'à sept fois? »—S. CHRYS. — Il a cru avoir beaucoup dit; mais voici ce que répondit le Christ ami des hommes : « Jésus lui dit : Je ne vous dis pas jusqu'à sept fois, etc. »—S. AUG. — J'ose dire que s'il a péché septante fois huit fois, vous lui pardonnez, et si cent fois et tout aussi souvent qu'il aura péché, vous lui pardonnez. Si le Christ a trouvé des mille péchés, il les a tous remis. N'ayez point une miséricorde moindre, ainsi que vous l'ordonne l'Apôtre en ces termes : « Vous remettant entre vous les offenses que vous aurez pu commettre les uns envers les autres, ainsi que Dieu vous a remis dans le Christ (1). »—S. CHRYS. — En disant : « Jusqu'à septante fois sept fois, » il ne détermine pas un nombre et ne circonscrit pas le pardon par un chiffre; mais il exprime ce qui doit être toujours et sans interruption. — S. AUG. — Ce n'est point sans raison que le Seigneur a dit septante fois sept fois : la loi est donnée en dix commandements. Si la loi est exprimée par le nombre dix, le péché l'est par le nombre onze; car il dépasse le nombre dix. Le nombre sept se prend ordinairement pour l'ensemble; car le temps roule entier entre

(1) Le grec porte : « Comme le Christ vous a remis, » et le latin : « Comme le Seigneur vous a remis. » C'est d'ailleurs une allusion à ces paroles : « Dieu était dans le Christ se réconciliant le monde » (2 Corinth., 5, v. 10).

adjecerat : Si peccaverit in te frater tuus, accipe illum, etc., et præmium repromiserat, dicens : Si duo ex vobis consenserint, omne quod petierint fiet illis, etc. Unde provocatus apostolus Petrus interrogat : et hoc est quod dicitur : Tunc accedens ad eum Petrus, dixit : Domine, quoties peccabit in me frater, et dimittam, etc. Et cum interrogatione profert sententiam, dicens : Usque septies? CHRYS., in homil. (62, in Matth.). Putavit quidem aliquid se magnum dicere : sed quid amator hominum Christus responderit, subditur : Dicit illi Jesus : Non dico tibi usque septies, etc. AUG., *De verb. Dom.* (serm. 15). Audeo dicere, etsi septuagies octies peccaverit, ignoscas; etsi centies, et omnino quoties peccaverit, ignosce; si enim Christus millia peccatorum invenit, et tamen omnia donavit, noli subducere misericordiam : ait enim Apostolus (*Coloss.*, 3) : Donantes vobismet ipsis, si quis adversus aliquem habet querelam sicut Deus in Christo donavit vobis CHRYS. (ut sup.). Cum ergo dicit : Usque septuagies septies, non numerum determinatum ponit, ut numero concludat remissionem; sed quod continus et semper est, significavit. AUG., *De verb. Dom.* (serm. 15, ut sup.). Non tamen sine causa Dominus septuagies septies dixit : nam lex in decem præceptis commendatur : lex enim per decem, peccatum per undecim significatur :

les sept jours. Or, onze fois sept font septante-sept; il a donc voulu que tous les péchés fussent remis, les désignant par le nombre septante-sept.—**ORIG.** — Ou bien, parce que le nombre six paraît désigner l'œuvre et le travail, et le nombre sept la cessation ou le repos : pour cela, celui qui aime le monde et qui fait les choses qui sont dans le monde, pèche sept fois par ces œuvres mondaines. Pierre comprit quelque chose de semblable quand il pensa qu'il fallait pardonner sept fois; mais parce que le Christ savait qu'il y en a qui étendent leurs péchés au-delà, il ajouta le nombre septante au nombre sept, pour exprimer que l'on doit pardonner aux frères qui vivent dans le monde et qui pêchent dans l'usage des choses du monde. Mais si quelqu'un a péché en dehors de ces péchés, il n'aura point de pardon. — **S. JÉR.** — Ou bien, il faut entendre ces septante fois sept fois dans le sens de quatre cent quatre-vingt-dix (4), pour dire que vous devez pardonner au frère qui pèche autant de fois qu'il pourra pécher. — **RAB.** — Ou bien, il faut accorder le pardon au frère qui le demande, soit que des liens intimes nous unissent à lui, ainsi que Joseph pardonna à ses frères, soit qu'il s'agisse d'un ennemi qui nous poursuit et auquel nous voudrions du bien, et, si cela est possible, nous en ferons : tel a été David devant Saül.

C'est pourquoi le royaume des cieux est comparé à un homme et à un roi, qui voulut faire rendre compte à ses serviteurs; et ayant commencé à le faire, on lui en présenta un qui lui devait dix mille talents. Mais comme il n'avait pas le moyen de les lui rendre, son maître commanda qu'on le

(1) Dans ce cas-là, c'est ajouter à 70, mais 7 multipliant 70.

quia transgressio denarii est; septem autem solet pro toto computari, quia septem diebus volvitur tempus; duo autem septies undecim fiunt septuagies septies: omnia ergo peccata dimitti voluit, quia ea ex septuagesimo septimo numero præsignavit. **ORIG.** (tract. 6, in Matth.). Vel quia numerus sex videtur esse operis et laboris, septimus autem repausationis vel quietis, propterea is qui diligit mundum et ea quæ sunt in mundo agit, sive secularia operatur septies peccat: Petrus ergo tale aliquid intellexit quando putavit esse septies indulgendum: sed quoniam sciebat Christus extendere aliquos peccata sua etiam ulterius propterea ultra septenarium numerum addidit adhuc 70, ut dicat remissionem fieri oportere ratribus in hoc mundo degentibus, et se-

cundum res hujus mundi peccantibus. Si autem aliquis ultra ea peccata peccaverit, jam non habebit remissionem. **HIER.** Vel intelligendum est septuagies septies, id est, quadringentis nonaginta vicibus: ut toties peccanti fratri dimitteret, quoties ille peccare posset. **RAB.** Aliter tamen datur venia petenti fratri, ut nobis scilicet socia charitate communicet (sicut Joseph fratribus), aliter inimico persequenti, ut bonum ei velimus, et (si licet) faciamus, ut David lugens Saul.

Ideo assimilatum est regnum celorum homini regi, qui voluit rationem ponere cum servis suis; et cum coepisset rationem ponere, oblatas est ei unus qui debebat ei decem millia talenta. Cum autem non haberet

vendit, lui, sa femme et ses enfants, et tout ce qu'il avait, pour satisfaire à cette dette. Ce serviteur, se jetant à ses pieds, le conjurait, en lui disant : Seigneur, ayez un peu de patience, et je vous rendrai tout. Alors le maître de ce serviteur, étant touché de compassion, le laissa aller, et lui remit sa dette. Mais ce serviteur ne fut pas plus tôt sorti, que, trouvant un de ses compagnons qui lui devait cent deniers, il le prit à la gorge, et l'étouffait presque en lui disant : Rends-moi ce que tu me dois. Et son compagnon, se jetant à ses genoux, le conjurait en lui disant : Ayez un peu de patience, et je vous rendrai tout. Mais il ne voulut point l'écouter, et il s'en alla, et il le fit mettre en prison, pour l'y tenir jusqu'à ce qu'il lui rendit ce qu'il lui devait. Les autres serviteurs, ses compagnons, voyant ce qui se passait, en furent extrêmement affligés, et avertirent leur maître de tout ce qui était arrivé. Alors son maître, l'ayant fait venir, lui dit : Méchant serviteur, je vous avais remis tout ce que vous me deviez, parce que vous m'en aviez prié; ne fallait-il donc pas que vous eussiez aussi pitié de votre compagnon, comme j'avais eu pitié de vous? Et ce maître, étant ému de colère, le livra entre les mains des bourreaux jusqu'à ce qu'il payât tout ce qu'il lui devait. C'est ainsi que mon Père, qui est dans le ciel, vous traitera, si chacun de vous ne pardonne du fond de son cœur à son frère qui l'a offensé.

S. CHRYS. — Afin que personne ne pense que ce nombre septante-sept est exorbitant, il ajoute une parabole. — S. JÉR. — Il est ordinaire en Syrie et surtout en Palestine de joindre une parabole à tout ce que l'on dit, afin que les auditeurs qui ne retiendraient pas le précepte dans toute sa simplicité, le retiennent par cette comparaison et par ces exemples. C'est pour cela qu'il est dit ici : « Le royaume des cieux est semblable, etc. » — ORIG. — Le Fils de Dieu, ainsi qu'il est la sagesse, la justice et la vérité(1), ainsi il est aussi lui-même le royaume.

(1) « Dieu l'a fait pour nous la sagesse et la justice » (1 Corinth., 1, v. 30). « C'est l'esprit qui témoigne que le Christ est vérité » (1 Jean, 5, v. 6). On peut voir d'autres citations semblables (Jean, 8, v. 32; 14, v. 4).

unde redderet, jussit eum dominus ejus venditari, et uxorem ejus, et filios, et omnia quæ habebat; et reddi. Procidens autem servus illo orabat eum, dicens: Patientiam habe in me, et omnia reddam tibi. Misertus autem Dominus servi illius, dimisit eum, et debitum dimisit ei. Egressus autem servus ille, invenit unum de conservis suis, qui debebat ei centum denarios; et tenens suffocabat eum dicens: Redde quod debes. Et procidens conservus ejus rogabat eum dicens: Patientiam habe in me, et omnia reddam tibi. Ille autem noluit; sed abiit, et misit eum in carcerem, donec redderet debitum. Videntes autem conservi ejus quæ fiebant, contristati sunt valde, et venerunt, et narraverunt Domino suo omnia quæ facta fuerant. Tunc vocavit illum Dominus suus,

et ait illi: Serve nequam, omne debitum dimisi tibi, quoniam rogasti me: nonne ergo oportuit et te misereri conservi tui, sicut et ego tui misertus sum? Et iratus Dominus ejus, tradidit eum tortoribus, quoadusque redderet ei universum debitum. Sic et Pater meus cælestis faciet, vobis si non remiseritis unusquisque fratri suo de cordibus vestris.

CHRYS., in hom. (62, in Matth.). Ne aliquis æstimaret magnum quid usque septuagies septies adjecit parabolam. HIER., Familiare enim est Syris, et maxime Palæstinis, ad omnem sermonem suum parabolam jungere; ut quod per simplex præceptum ab auditoribus teneri non potest, per similitudinem exemplaque tenëatur:

Il est le royaume, non pas habité par aucun de ceux qui sont ici-bas, mais par tous ceux qui sont en haut et qui font régner la justice et les autres vertus dans leurs sens; ils sont devenus *les cieux* en ce qu'ils portent l'image de l'homme céleste (1). Ce royaume des cieux, le Fils de Dieu, lorsqu'il a été fait à la ressemblance de la chair de péché, alors, en s'unissant l'homme, il est devenu semblable à l'*homme-roi*. — RÉM. — Ou bien, par ce *royaume des cieux* l'on peut entendre la sainte Église dans laquelle le Christ opère ce qui est exprimé dans cette parabole. Par le nom de l'homme, le Père lui-même est quelquefois désigné ainsi que dans ce passage : « Le royaume des cieux est semblable à un homme-roi qui fit des noces à son fils. » Quelquefois le Fils est ainsi désigné : ici l'on peut entendre l'un et l'autre et le Père et le Fils qui sont un seul Dieu. Dieu est appelé roi, parce qu'il a tout créé en régissant et en gouvernant.

ORIG. — Les serviteurs, dans ces paraboles, sont les dispensateurs de la parole, ceux auxquels il a été confié de négocier et de faire produire les intérêts du ciel. — RÉM. — Ou bien par le serviteur de cet homme-roi sont désignés tous les hommes qu'il créa pour le louer et auxquels il donna la loi de nature; il leur fait rendre compte lorsqu'il discute leur vie, leurs mœurs et leurs actes, pour rendre à chacun selon qu'il a agi : « Et lorsqu'il se mit à leur faire rendre compte, etc. » — ORIG. — Il nous faudra rendre compte au roi de toute notre vie, lorsque nous serons forcés à comparaître devant le tribunal du Christ. Nous ne nous exprimons pas ainsi pour faire croire qu'il faudra long-

(1) « Ainsi que nous avons porté l'image de l'homme terrestre, portons l'image de l'homme céleste » (1 Corinth., 15, v. 19).

unde dicitur : Ideo assimilatum est regnum cœlorum, etc. ORIG., tract. 7 (in *Matth.*). Filius Dei, sicut est sapientia, justitia et veritas, ita ipse est regnum; non autem alicujus eorum qui sunt deorsum, sed omnium qui sunt sursum, in quorum sensibus, et justitia, et cæteræ virtutes regnant; qui facti sunt cœli per hoc quod portant cœlestis imaginem. Hoc ergo regnum cœlorum (id est, Filius Dei) quando factus est in similitudinem carnis peccati, tunc similis factus est homini regi, uniens hominem sibi. RÉMIG. Vel regnum cœlorum congrue sancta Ecclesia intelligitur, in quo Dominus operatur hoc quod in ista parabola loquitur. Nomine autem hominis aliquando designatur Pater, sicut ibi : Simile est regnum cœlorum homini regi qui fecit nuptias

filio suo, etc. Aliquando vero designatur Filius : Hic autem utrumque intelligi potest, et Pater, et Filius, qui sunt unus Deus : Deus autem rex dicitur, cuncta quæ creavit regendo et gubernando. ORIG. (ut sup.). Servi autem hi soli sunt quantum ad istas parabolas qui dispensatores verbi habentur, et quibus hoc est commissum ut negotientur et fœnerent. RÉMIG. Vel per servos hujus hominis regis designantur omnes homines, quos ad laudandum se creavit, et quibus legem naturæ dedit : cum quibus rationem ponit, quando vitam, et mores, et actus singulorum discutit, ut unicuique secundum quod gessit tribuat (*Rom.*, 2) : unde sequitur : Et cum cepisset rationem ponere, etc. ORIG. (ut sup.). Omnis autem vitæ nostræ ratio ponenda

temps pour cela : Dieu, voulant vanner les âmes de tous, fera venir devant leurs pensées, par une admirable vertu, le souvenir de tout ce qu'ils ont fait en toute circonstance.

Or, il est dit : « Que lorsqu'il eut commencé à leur faire rendre compte, » parce que le jugement commence par la maison de Dieu. Au commencement du jugement, il lui est présenté un homme qui lui doit beaucoup de talents. Il avait fait beaucoup de pertes, et sous le poids de grandes obligations, il ne fit rien fructifier. Peut-être que cette multitude de talents qu'il perdit représente les hommes qu'il perdit, et il devint débiteur de cette multitude de talents, parce qu'il suivit cette femme assise sur un talent de plomb dont le nom est l'iniquité (1). — S. JÉR. — J'en connais qui voient le diable dans cet homme qui devait dix mille talents; ils entendent par cette femme et ces enfants qui sont vendus pendant qu'il persévère dans sa malice *les mauvaises pensées et le défaut de sagesse*. Ainsi que l'on dit que la femme de l'homme juste est la sagesse, ainsi l'on peut dire que la femme de l'homme injuste et pécheur est la folie. Mais comment le Seigneur lui remet-il dix mille talents, et ne nous remet-il pas cent talents, à nous qui sommes ses compagnons d'esclavage? Les hommes prudents ne l'admettront jamais, et l'interprétation ecclésiastique la rejettera. — S. AUG. — Il faut donc dire que comme la loi a été donnée en dix préceptes, cet homme devait dix mille talents; ainsi sont signifiés tous les péchés qui se commettent contre la loi.

RÉMIG. — L'homme qui pèche spontanément et par sa volonté ne

(1) Zac., 5, v. 7. La Vulgate porte *impiété*, et le grec *ἀνομία*, et un peu plus loin *ἀδικία*, qui signifie *impiété*, ce qui, certainement, revient au même.

est a rege, quando omnes nos præsentari oportuerit ante tribunal Christi. (2 ad Corinth., 5). Nec hoc dicimus ut suspicio sit, ne forte res ipsa necessarium habeat longum tempus : volens enim Deus ventilare omnium mentes, cito omnia ab omnibus omnino tempore gesta, singulis quibusque faciet in mentem venire ineffabili quadam virtute. Dicit autem : Et cum cœpisset rationem ponere, quia initium iudicii est ut incipiat a domo Dei (Primæ Patri, 4). In principio ergo ponendæ rationis oblatu est debitor talentorum multorum, qui scilicet multa fecerat damna, et magna ei erant injuncta, et nullum attulit lucrum : qui forsitan tot talenta perdidit, quantos perdidit homines; et ideo talentorum multorum est factus de-

bitor, quoniam secutus est mulierem super talentum plumbi sedentem, cujus nomen iniquitas.

HIER. Scio quosdam istum qui debebat decem millia talenta, diabolum interpretari; cujus uxorem et filios venundandos (perseverante illo in malitia), insipientiam et malas cogitationes intelligi volunt. Sicut enim uxor justi dicitur sapientia, sic uxor injusti et peccatoris appellatur stultitia. Sed quomodo ei dimittat Dominus decem millia talenta, et ille nobis conservis suis centum denarios non dimiserit, nec ecclesiasticæ interpretationis est, nec a prudentibus viris recipienda. AUG., *De verb. Dom.* (serm. 15, ut sup.). Ideo dicendum est quod quia lex in decem præceptis commendatur, ille de-

peut nullement se relever par ses efforts, et il n'a pas de quoi rendre, car il n'a rien en soi par quoi il puisse se délivrer de ses péchés. C'est pour cela qu'il est dit : « Alors qu'il n'avait pas, etc. » Or, la femme de l'insensé est la folie et la volupté de la chair ou la cupidité. — S. AUG. — Cela nous exprime que le transgresseur du Décalogue doit subir les peines pour la cupidité et les œuvres mauvaises qui sont représentés ici par sa femme et ses enfants. Or, le prix de cet homme vendu est le supplice du damné. — S. CHRYS. — Il donne cet ordre non pas par cruauté, mais par une ineffable affection; il veut l'effrayer par ses menaces, le faire souffrir et ne pas le vendre; c'est ce que démontre la suite : « Tombant à genoux, ce serviteur le priait, etc. » — RÉM. — Ces mots : « Tombant à ses pieds, » montrent l'humiliation et la satisfaction du pécheur; ceux-ci : « Accordez-moi un peu de patience, » sont la voix du pécheur qui demande le temps de vivre et le loisir de se corriger. La bonté de Dieu et sa clémence sont étendues à l'égard des pécheurs qui se sont convertis; il est toujours prêt à remettre les péchés par le baptême ou par la pénitence : « Or le Seigneur ayant en pitié, etc. » — S. CHRYS. — Voyez la surabondance du divin amour; le serviteur demande seulement un prolongement de temps et il lui accorde plus qu'il ne demande, lui livrant l'acquiescement et la concession de toute la dette. Il voulait au commencement donner, mais il ne voulait pas que le don vînt de lui seul, et il l'accorda à sa prière, afin qu'il ne se retirât pas sans mérite personnel. Il ne lui délivra pas sa dette avant de lui avoir fait rendre ses comptes, parce qu'il

bebat decem millia talentorum; per quod omnia peccata significat, quæ scilicet contra legem fiunt.

RÉMIG. Homo autem sua voluntate et sponte peccans, suo conatu nullo modo surgere valet, et non habet unde reddat, quia nihil in se invenit per quod se a peccatis solvat : unde sequitur : Cum autem non haberet, etc. Uxor quidem stulti est stultitia, et carn'is voluptas, seu cupiditas. AUG., *De quæst. Evang.* (lib. 1, cap. 25). Per hoc ergo significatur transgressorem decalogi pro cupiditate et pravis operibus (tanquam uxore et filiis) pœnas solvere debuisse, quod est pretium ejus : pretium enim venditi est supplicium damnati. CHRYS. (ut sup.). Hoc autem non ex crudelitate jussit, sed ex ineffabili affectione : vult enim eum terrere per has minas, ut supplicet et non vendatur : quod et factum ostenditur, cum subditur : Procidens autem servus ille

orabat, etc. RÉMIG. His autem verbis humiliatio et satisfactio peccatoris demonstratur, dum dicitur : Procidens; in hoc vero quod dicitur : Patientiam habe in me, vox exprimitur peccatoris poscentis tempus vendi et spatium corrigendi. Est autem larga Dei benignitas et clementia erga peccatores conversos; quoniam ipse semper paratus est per baptismum aut per penitentiam peccata dimittere : unde sequitur : Misertus autem Dominus, etc. CHRYS. (ut sup.). Vide autem divini amoris superabundantiam : petit servus solius temporis dilationem, ipse autem majus eo quod petit dedit; et dimissionem, et concessionem totius mutui. Volebat autem et a principio dare, sed nolebat solum suum esse donum, sed et supplicationis illius, ut non incoronatus abscedat. Ideo autem antequam rationem poneret, debitum non dimisit, quia docere voluit a quantis debitis eum liberat,

voulait lui apprendre de combien il le déchargeait, afin qu'il fût lui-même plus facile à l'égard de celui qui était serviteur avec lui. Il fut très convenable en tout ce qui précède, car il confessa sa dette, promit de la payer, supplia à genoux et reconnut de combien il était acquitté; mais ce qui suivit fut indigne de ce commencement : « Or, ce serviteur étant sorti trouva un de ses compagnons qui lui devait cent deniers, et le saisissant, il l'étranglait, etc. »

S. AUG. — Ceci : « Qui lui devait cent deniers, » a rapport au même nombre dix, qui est celui de la loi. Cent, répété cent fois, fait dix mille, dix fois dix font cent; ainsi, ce nombre de dix mille talents et ces dix deniers, répétés dix fois, ne s'éloignent pas du nombre qui est consacré à exprimer les transgressions de la loi; l'un et l'autre de ces serviteurs sont débiteurs et ont un pardon à demander : tout homme est débiteur de Dieu, et a son frère pour débiteur. — S. CHRYS. — Il y a autant de différence entre les péchés que l'on commet contre Dieu et ceux que l'on commet contre son frère, qu'il y en a entre dix mille talents et cent deniers : cela est encore plus sensible par la différence des péchés et par le petit nombre de ceux qui pèchent. Nous nous abstenons et nous évitons de pécher contre l'homme qui nous voit; mais Dieu ne nous voyant pas, nous ne cessons jamais de pécher contre lui; nous disons et nous faisons tout sans la moindre crainte. La gravité de ces péchés vient non-seulement de ce qu'on les commet contre Dieu, mais elle vient aussi des bienfaits dont il nous a comblés. Il nous a fait exister et il a tout créé par rapport à nous. Son souffle nous a donné une âme raisonnable; il a envoyé son Fils; il nous a ouvert le

ut saltem ita erga conservum mansuetior fieret. Et quidem usque ad hæc quæ præmissa sunt acceptabilis fuit : etenim confessus est, et promisit se reddere debitum, et procidens rogavit, et debiti magnitudinem cognovit; sed quæ postea fecit, indigna fuere prioribus. Sequitur enim : Egrossus autem servus ille invenit unum de conservis qui debebat illi centum denarios : et tenens suffocabat eum, etc.

AUG., *De verb. Dom.* (serm. 15, ut sup.). Quod autem dicitur, quod debebat ei centum denarios, ab eodem (scilicet decem) sumitur, qui est numerus legis : nam et centum centies sunt decem millia; et decies deni sunt centum; et illa decem millia talentorum, et illi decies deni, a legitimo numero non recedunt, in quo utroque invenies peccata : uterque est ergo debitor, uterque

venia deprecator : omnis enim homo et debitor est Dei, et debitorem habet fratrem suum. CHRYS. (ut sup.). Tanta autem differentia est peccatorum quæ committuntur in hominem et quæ committuntur in Deum, quanta est differentia decem millium talentorum et centum denariorum : magis autem et multo plus patet ex differentia peccatorum, et a paucitate peccantium. Homine enim vidente, et desistimus et pigritamur peccare; Deo autem vidente secundum unumquemque diem non absistimus, sed agimus, informidabiliter omnia et loquimur. Non hinc autem solum graviora patent peccata in Deum, sed etiam a beneficio quo sumus potiti ab illo : fecit enim nos esse, et omnia propter nos operatus est. Animam rationalem nobis inspiravit, Filium suum misit, cælum nobis aperuit, et nos

ciel et nous a faits ses enfants. Est-ce que, si nous mourions tous les jours pour lui, lui rendrions-nous quelque chose de digne? Non, cela servirait plutôt à notre utilité. A l'inverse de tout cela, nous violons continuellement ses lois. — RÉMIG. — Ainsi donc, par le débiteur de dix mille talents, sont désignés ceux qui commettent de plus grands crimes; et par celui de cent deniers, ceux qui en commettent de moindres. — S. JÉR. — Rendons ceci plus sensible par un exemple : Si quelqu'un a commis un adultère, un homicide, un sacrilège, grands crimes, ces dix mille talents seront remis à sa demande, si lui-même pardonne les torts moindres qu'on a eus contre lui. — S. AUG. — Mais ce serviteur méchant, ingrat, inique, ne voulut pas accorder ce qui lui avait été accordé à lui indigne. « Et le saisissant, il l'étouffait, disant : Rends ce que tu dois. » — RÉMIG. — C'est-à-dire, il insistait vivement pour qu'on lui rendît ce qu'on lui devait. — ORIG. — Il l'étouffait, je le pense du moins, parce qu'il était sorti de la présence du roi; il n'aurait point étranglé son compagnon devant le roi. — S. CHRYS. — Ce qui est dit de lui, qu'il était sorti, montre que ce n'est pas longtemps après, mais immédiatement, ayant encore dans l'oreille les paroles bienfaisantes du roi (1). C'est alors qu'il abusa de la liberté que son maître venait de lui rendre. Ce qui suit montre ce qu'il fit après : « Et son compagnon, tombant à ses pieds, le pria, en disant : Prenez patience, etc. » — ORIG. — Remarquez la finesse de l'Écriture; elle nous montre le serviteur qui devait beaucoup de talents tombant aux pieds du roi en l'adorant, tandis que celui qui ne devait que cent

(1) Le grec *ἔνυλον* veut dire *dans le vestibule*. Un traducteur donne *devant les yeux*. Il est probable que le traducteur que saint Thomas a employé pour le grec aura lu *ἔνυλον* pour *ἔνυλον*.

filios suos fecit. Nunquid ergo si unaquaque die moreremur pro illo, retribuere ei aliquid dignum? Nequaquam. Sed hoc potius ad utilitatem nostram pertineret : nos autem e contrario in legibus ejus offendimus. RÉMIG. Sic ergo per debitorem decem millium talentorum signantur illi, qui majora crimina committunt; per debitorem autem centum denariorum, qui minora committit. HIER. Quod ut manifestius fiat, dicamus sub exemplo : Si quis vestrum commiserit adulterium, homicidium, sacrilegium, majora crimina; decem millia talentorum roganti dimittuntur, si et ipse dimittat minora peccantibus.

AUG., *De verb. Dom.*, serm. 15 [ut sup.]. Sed ille servus malus, ingratus, iniquus,

noluit præstare quod illi indigno præstitum fuit : sequitur enim : Et tenens suffocabat, dicens : Redde quod debes. RÉMIG. Id est, acriter insistebat ut vindictam ab eo exigeret. ORIG. (ut sup.). Ideo (ut arbitror) suffocabat, quoniam a rege exierat : non enim suffocaret conservum suum, si non exisset a rege. CHRYS. (ut sup.). Per hoc etiam quod dicitur egressus, ostenditur quod, non post multum tempus, sed confestim adhuc quasi in auribus habens beneficium, in malitiam abusus est liberatione a proprio Domino sibi data. Quid igitur ille fecerit subditur : Et procidens conservus ejus, rogabat eum, dicens : Patientiam habe, etc. ORIG. (ut sup.). Considera subtilitatem Scripturæ, quoniam servus multorum debi-

deniers s'était prosterné, mais n'adorait pas, mais il pria son compagnon, en disant : « Prenez patience. » — S. CHRYS. — L'ingrat serviteur ne respecta même pas ces paroles qui l'avaient sauvé, car il dit : « Pour lui, il ne voulut pas. » — S. AUG. — C'est-à-dire, qu'il conserva cette mauvaise volonté qui lui avait fait arrêter les supplices de son compagnon : « Et il s'en alla. » — RÉMIG. — C'est-à-dire, il se laissa aller davantage à la colère, et jusqu'au point de vouloir être vengé : « Et il le jeta en prison jusqu'à ce qu'il eût payé sa dette, » c'est-à-dire, qu'il obtint réparation de son frère qu'il avait incarcéré.

S. CHRYS. — Voyez la charité du Seigneur et la cruauté du serviteur ; le premier, pour dix mille talents ; le second, pour cent deniers ; le premier pria son maître, et il obtint rémission entière de la dette ; ce dernier pria son compagnon, ne demandant qu'un délai, et il ne l'obtint pas. Ceux qui ne devaient pas la compassion la lui accordèrent, car il est dit : « Ces compagnons, voyant cela, en furent attristés, etc. » — S. AUG. — Par ces compagnons, il faut entendre l'Eglise qui le lie et le délie. — RÉMIG. — Ou bien, par les compagnons, il faut peut-être entendre les anges ou les prédicateurs de la sainte Eglise, ou tous les fidèles qui, voyant un frère ne vouloir pas prendre compassion de son frère, alors que lui-même a reçu la rémission de ses péchés, s'attristent de sa perdition. — SUITE. — « Et ils vinrent et racontèrent au maître, etc. » Ils vinrent, non pas de corps mais de cœur, raconter à leur maître leur douleur et lui démontrer leur tristesse. — SUITE. — « Alors le Seigneur l'appela. » Il l'appela par la sentence de mort en lui ordonnant de quitter cette terre, et il lui dit : « Méchant serviteur, je

tor talentorum procidens adoravit regem ; qui autem centum debebat denarios, procidens non adorabat, sed rogabat conservum, dicens : Patientiam habe. CHRYS. (ut sup.). Sed neque hæc verba ingratus servus reveritus est, quibus salvatus est : sequitur enim : Ille autem noluit. AUG., *De quæst. Evang.* (lib. 1, cap. 25). Id est, tennit contra eum hunc animum, ut supplicium illi vellet : sed abiit. RÉMIG. Id est, magis ira exarsit, ut ab eo vindictam exigeret : et misit eum in carcerem donec redderet debitum ; id est, apprehenso fratre vindictam ab eo exegit.

CHRYS. (ut sup.). Vide Domini charitatem et servi crudelitatem : hic pro decem millibus talentis, hic autem pro centum denariis ; hic conservum, hic autem Dominum rogabat, et hic quidem totalem abso-

lutionem accepit ; ille autem solam dilationem petebat, nec hoc dedit. Condoluerunt qui non debebant : unde sequitur : Videntes autem conservi contristati sunt, etc. AUG., *De quæst. Evang.* (lib. 1, ut sup.). Per conservos intelligitur Ecclesia, quæ illum solvit et illum ligat. RÉMIG. Vel conservi forte angeli sunt intelligendi, aut prædicatores sanctæ Ecclesiæ, sive quicumque fideles, qui videntes aliquem fratrem remissionem peccatorum adeptum non velle misereri conservi sui, contristantur de ejus perditione. Sequitur : Et venerunt, et narraverunt domino, etc. Veniunt quidem, non corpore, sed corde. Domino autem narrare est dolores et contristationes cordis in suo affectu demonstrare. Sequitur : Tunc vocavit eum dominus suus : vocavit quidem per sententiam mortis, et ab hoc seculo mi-

vous ai rendu toute votre dette, parce que vous me l'avez demandé.» — S. CHRYS. — Il ne l'avait pas même appelé ainsi lorsqu'il lui devait dix mille talents ; alors il ne l'avait pas même injurié, mais il l'avait pris en pitié. Lorsqu'il se montre ingrat envers son compagnon, c'est alors qu'il lui dit : « Méchant serviteur, » et c'est en ce sens qu'il ajoute : « Est-ce qu'il ne vous aurait pas fallu avoir compassion. » — RÉMIG. — Et il faut remarquer qu'on ne lit aucune réponse de ce serviteur à son maître, ce qui établit qu'au jour du jugement, et aussitôt après cette vie, toute excuse tombera. — S. CHRYS. — Le bienfait ne l'ayant pas rendu meilleur, il reste la peine pour le corriger : « Et son maître irrité le livra au bourreau, etc. » Il n'est point dit simplement *il le livra*, mais il est ajouté qu'il était *irrité*, ce qui n'était point indiqué lorsqu'il ordonna de le vendre. Cette première sentence est plutôt l'expression de l'amour qui veut corriger, que l'expression de la colère ; celle-ci est celle du supplice et de la peine. — RÉMIG. — Dieu est dit se mettre en colère lorsqu'il sévit contre les pécheurs. *Les bourreaux*, ce sont les démons qui sont toujours prêts à recevoir les âmes perdues et à les tourmenter dans la peine de la damnation éternelle. Est-ce que celui qui a été abîmé dans l'éternelle damnation pourra trouver le loisir de se corriger ou une porte pour sortir ? Non ; le mot *jusqu'à ce que* exprime l'infini, et le sens est qu'il paiera toujours sans qu'il ait jamais acquitté, et qu'il subira éternellement sa peine. — S. CHRYS. — Cela exprime qu'il sera continuellement puni, c'est-à-dire éternellement et qu'il n'aura jamais payé. Quoique les dons et les vocations de Dieu soient irrévocables (1), cependant la malice est parve-

(1) « Les dons et la vocation de Dieu sont sans repentance » (Rom., 11, v. 29).

grare jussit, et dixit ei : Serve nequam, omne debitum dimisi tibi, quoniam rogasti me. CHRYS. (ut sup.). Et quidem quando decem millia talenta debebat, non vocavit eum nequam ; neque est convitiatus, sed miserus ; quando autem contra servum ingratus est effectus ; tunc dicit ei : Serve nequam ; et hoc est quod dicitur : Nonne ergo oportuit et te misereri, etc. RÉMIG. Et sciendum quia servus ille nullum responsum legitur domino dedisse, in quo demonstratur quod in die judicii et statim post hanc vitam, omne argumentum excusationis cessabit.

CHRYS. (ut sup.). Quia vero beneficio non est factus melior, relinquitur ut poena corrigatur : unde sequitur : Et iratus do-

minus ejus tradidit eum tortoribus, etc. Non autem simpliciter dicit : Tradidit eum, sed, iratus, quod non posuit quando jussit eum vendi ; non enim hoc erat iræ, sed magis amoris ad correctionem : hic autem hæc sententia est supplicii et poenæ. RÉMIG. Tunc enim dicitur Deus irasci, quando adversus peccatores vindicat. Tortores autem dicuntur dæmones, quia semper ad hoc parati sunt, ut perditas animas suscipiant, et in poena æternæ damnationis eas torqueant. Nunquid autem postquam aliquis demersus fuerit in æternam damnationem, poterit invenire spatium corrigendi, aut aditum exeundi ? Non : sed quousque, ponitur pro infinito ; et est sensus : Semper solvet ; sed nunquam persolvat, et semper poenam luet.

nue au point qu'elle paraît détruire cette règle elle-même. — S. AUG. — Dieu dit : « Remettez et il vous sera remis. » Mais moi je vous ai remis le premier, remettez du moins après ; car si vous ne remettez pas, « je vous rappellerai, et tout ce que je vous aurai donné je vous le reprendrai. » Le Christ ne trompe pas ni il n'est pas trompé lui qui ajoute ceci : « Ainsi mon Père céleste vous fera, si vous ne remettez pas chacun à votre frère du fond de vos cœurs. » Il vaut mieux que vous criiez de bouche et que vous remettiez dans le cœur, que d'être caressants dans vos paroles et implacables dans vos sentiments. Le Seigneur ajoute : *de vos cœurs*, afin que si, par charité, vous imposez une pénitence, vous ne laissiez pas au moins sortir la mansuétude de votre cœur. Qu'y a-t-il de si compatissant que le médecin qui tient le fer ? Il sévit contre le mal et il sauve l'homme ; car si le mal est ménagé, l'homme est perdu. — S. JÉR. — Le Seigneur ajoute : *de vos cœurs*, pour empêcher toute hypocrisie et toute simulation de paix. Par cette comparaison du roi maître et du serviteur qui, débiteur de dix mille talents, en avait obtenu l'acquiescement de son maître, le Seigneur ordonne à Pierre de pardonner lui-même à ses compagnons qui commettent à son égard des péchés moindres. — ORIG. — Il veut nous enseigner à nous montrer faciles à pardonner à ceux qui nous ont fait du tort, surtout s'ils nous satisfont et s'ils nous prient de leur pardonner. — RAB. (1). — Au sens allégorique, ce serviteur qui devait dix mille talents, c'est le peuple juif soumis au décalogue de la loi, à qui le Seigneur a souvent remis ses dettes, lorsque, dans ses angoisses, il

(1) Nous avons rétabli le singulier pour le pluriel dans cette citation, rempli quelques lacunes et remis à leurs vraies places des choses transposées.

CHRYS. (ut sup.). Per hoc ergo ostenditur quod continue (id est, æternaliter) punietur, neque reddet aliquando. Quamvis autem irrevocabilia sint charismata et Dei vocationes, tamen tantum valuit malitia, ut et hanc legem solvere videatur. AUG., *De verb. Dom.* (serm. 55, ut sup.). Dicit enim Deus : Dimittite, et dimittetur vobis ; sed ego prior dimisi, dimitte vel postea : nam si non dimiseris, revocabo te ; et quicquid tibi dimiseram, replicabo tibi : non enim fallit aut fallitur Christus, qui subjecit, dicens : Sic et Pater meus coelestis faciet vobis, si non remiseritis unusquisque fratri suo de cordibus vestris : melius est enim ut clames ore, et dimittas in corde, quam sis blandus ore, et crudelis in corde. Ideo enim Dominus subdit : De cordibus vestris, ut si per charitatem imponitis disciplinam, de corde lenitas non recedat. Quid enim tam pium quam medicus ferens ferramentum ? Sævit in vulnus, ut homo sanetur : quia si vulnus palpatur, homo perditur. HIER. Ideo Dominus addidit : De cordibus vestris, ut omnem simulationem fictæ pacis averteret : præcipit ergo Dominus Petro sub comparatione regis domini, et servi, qui debitor decem millium talentorum a domino rogans veniam impetraverat, ut ipse quoque dimittat conservis suis minora peccantibus. ORIG. (ut sup.). Vult etiam docere faciles nos esse ad indulgendum eis qui nocuerunt nobis ; maxime si satisfaciant et deprecentur sibi veniam dari.

RAB. Allegorice autem servus hic, qui decem millia talentorum debuit, judæicus

faisait pénitence et demandait miséricorde; une fois délivré de ces difficultés, il n'avait plus de commisération et exigeait avec une cruelle rigueur tout ce qui lui était dû. Il ne cessait pas de fatiguer le peuple des Gentils comme s'il lui avait été soumis; il lui demandait la circoncision et les cérémonies de la loi comme à son débiteur; il tourmentait cruellement les prophètes et les apôtres qui lui apportaient la parole de réconciliation. C'est pour cela que le Seigneur livra leur cité aux Romains pour la détruire de fond en comble, ou bien il les livra aux esprits malins pour les punir de supplices éternels.

CHAPITRE XIX.

Jésus, ayant achevé ces discours, partit de Galilée, et vint aux confins de la Judée, au-delà du Jourdain, où de grandes troupes le suivirent, et il les guérit au même lieu. Les pharisiens vinrent aussi à lui pour le tenter, et ils lui dirent : Est-il permis à un homme de quitter sa femme pour quelque cause que ce soit ? Il leur répondit : N'avez-vous point lu que celui qui créa l'homme dès le commencement le créa mâle et femelle ? et qu'il dit : Pour cette raison l'homme abandonnera son père et sa mère, et il s'attachera à sa femme, et ils seront deux dans une seule chair. Ainsi ils ne sont plus deux, mais une seule chair. Que l'homme donc ne sépare pas ce que Dieu a joint. Mais pourquoi, lui dirent-ils, Moïse a-t-il ordonné qu'on donne à sa femme un écrit de séparation, et qu'on la renvoie ? Il leur répondit : C'est à cause de la dureté de votre cœur que Moïse vous a permis de quitter vos femmes ; mais cela n'a pas été ainsi dès le commencement.

S. CHRYS. — Le Seigneur avait abandonné auparavant la Judée, à

<p>est populus decalogo legis astrictus, cui Dominus sæpius dimisit debita, quando in angustiis constitutus et pœnitentiam agens illius misericordiam deprecabatur; sed liberatus ab angustiis, nullam compassionem habebat, imo potius omnes debitores atrociter repetebat; et gentilem populum, quasi sibi obnoxium, fatigare non differebat, et</p>	<p>quasi a debitore suo circumcisionem et ceremonias legis expetebat, et prophetas et apostolos verbum reconciliationis afferentes crudeliter trucidabat : unde tradidit eos Dominus in manus Romanorum, qui civitatem eorum de fundamento everterent; vel malignorum spirituum, qui æternis cruciatibus eos punirent.</p>
--	--

CAPUT XIX.

<p><i>Et factum est, cum consummasset Jesus sermones istos, migravit a Galilæa, et venit in fines Judææ trans Jordanem : et secutæ</i></p>	<p><i>sunt eum turbae multæ; et curavit eos ibi. Et accesserunt ad eum pharisæi tentantes eum, et dicentes : Si licet homini dimittere</i></p>
--	--

cause de leurs jalousies ; maintenant il reste, parce que sa passion est dans un avenir prochain. Cependant il ne monta pas en attendant dans la Judée, mais il s'arrêta sur les frontières de la Judée : « Et il arriva que lorsque Jésus eut terminé tous ses discours. » — RAB. — Ici il commence donc à raconter ce qu'il fit dans la Judée et ce qu'il y enseigna, ce qu'il y souffrit aussi ; d'abord, au-delà du Jourdain à l'orient ; ensuite aussi en deçà du Jourdain, quand il vint à Jéricho, à Bethphagé et à Jérusalem : « Et il vint sur les frontières de Judée. » — S. CHRYS. (1). — Ainsi qu'il convient au Seigneur plein de justice de tous les hommes, qui n'aime pas les uns de manière à abandonner les autres.

RÉMIG. — Il faut savoir que tout le pays des Israélites était appelé Judée par rapport aux autres nations, mais que ce nom de Judée était donné d'une manière spéciale à la partie méridionale dans laquelle habitaient la tribu de Juda et celle de Benjamin, pour la distinguer des autres pays qui étaient renfermés dans la même province ; à savoir : la Samarie, la Galilée, la Décapole, et autres.

SUITE. — « Et plusieurs foules le suivirent. » — S. CHRYS. — Ils le conduisaient comme de jeunes enfants conduisent leur père qui part pour un long voyage. Et lui, comme un père qui s'en va, leur laissa des gages de sa tendresse, des guérisons de malades : « Et il les guérit. » — S. CHRYS. — Il faut remarquer que l'on ne trouve pas uniquement le Seigneur, ni dans la prédication orale, ni dans l'œuvre

[1] Ou plutôt l'auteur de l'ouvrage inachevé sur saint Matthieu (hom. 32).

uxorem suam quacunq̄ue ex causa? Qui respondens, ait eis: Non legistis, quia qui fecit hominem ab initio, masculum et feminam fecit eos? et dixit: Propter hoc, dimittet homo patrem et matrem, et adhærebit uxori suæ; et erunt duo in carne una. Itaque jam non sunt duo, sed una caro. Quod ergo Deus conjunxit, homo non separet. Dicunt illi: Quid ergo Moyses mandavit dare libellum repudiæ, et dimittere? Ait illis: Quoniam Moyses ad duritiam cordis vestri permisit vobis dimittere uxores vestras: ab initio autem non fuit sic.

CHRYS, in homil. (65, in Matth.). Dominus prius Judæam relinquens propter illorum æmulationem, nunc ibidem jam immoratur, quia passio in proximo futura erat: non tamen ad Judæam interim ascendit, sed in terminos Judææ: unde di-

citur: Et factum est, cum consummasset Jesus sermones istos, etc. RABA. Hic ergo incipit narrare quæ in Judæa fecit, et docuit, sive passus est, et primo quidem trans Jordanem ad Orientem, deinde etiam cis Jordanem, quando venit Hiericho, et Bethphage, et Hierusalem: unde sequitur: Et venit in fines Judææ, etc. CHRYS. (in Matth.). Quasi justus Dominus omnium, qui sic diligit alios servos, ut alios non contemnat. RÉMIG. Sciendum est autem quod omnis illa israelitarum provincia generaliter Judæa dicebatur ad comparationem aliarum gentium, verumtamen meridiana ejus plaga in qua habitabat tribus Juda et tribus Benjamin, specialiter dicebatur Judæa, ad distinctionem aliarum regionum, quæ in ipsa provincia continebantur, id est, Samaria, Galilæa, Decapolis, et reliquæ aliæ.

des miracles; mais tantôt il fait l'un, et tantôt l'autre, afin d'obtenir par ses miracles la foi pour ce qu'il prêchait, et pour montrer par ses discours l'utilité de ses miracles.

ORIG. — Le Seigneur guérissait au-delà du Jourdain où le baptême avait été donné; réellement, en effet, tous sont sauvés, par le baptême, de leurs infirmités spirituelles, et d'ailleurs plusieurs suivent le Christ, ainsi que les foules le suivaient, mais non pas toutefois en se levant aussitôt, comme l'avait fait Matthieu qui, se levant, suivit le Christ. — RAB. — Il guérit aussi les Galiléens sur les frontières de la Judée, pour comprendre les Gentils dans ce pardon qu'il préparait à la Judée. — S. CHRYS. — Il guérissait (1) les hommes; il leur faisait du bien, et par eux à une multitude d'autres; leur guérison servait d'occasion pour répandre sur d'autres la divine lumière, mais non pour les pharisiens, que les miracles rendaient plus durs: « Et les pharisiens s'approchèrent de lui pour le tenter, et ils lui dirent: Est-il permis à un homme de renvoyer sa femme? etc. » — S. JÉR. — C'est pour le prendre dans un raisonnement à double pointe, de manière à le saisir, quelle que soit sa réponse: s'il dit qu'on doit renvoyer son épouse pour toute sorte de raisons, et en prendre une autre, ce prédicateur de la pureté se trouvera dire des choses contraires à sa doctrine; si au contraire il répond que ce n'est pas pour toute espèce de raisons qu'il faut la renvoyer, il sera tenu pour coupable de sacrilège, et regardé comme contraire à la doctrine de Moïse et de Dieu. —

(1) Ce n'est pas dans le sens du mot *curabat*, mais du grec ἐθεράπευσεν.

Sequitur: Et secutæ sunt eum turbæ multæ. CHRYS., *sup. Matth.* (ut sup.). Perducebant eum quasi parvuli filii patrem peregre longe proficiscentem; ipse autem tanquam pater proficiscens, pignora charitatis filiis reliquit remedia sanitatum. Unde dicitur: Et curavit eos. CHRYS., in homil. (63, ut sup.). Considerandum etiam quod neque doctrinæ verborum continue Dominus insistit, nec signorum operationi; sed nunc quidem hoc, nunc autem illud facit, ut a signis credibilis appareret in his quæ dicebat; ex sermonum autem doctrina utilitas quæ erat in signis, ostenderetur.

ORIG. (tract. 7, in *Matth.*). Sanabat autem Dominus turbas trans Jordanem, ubi baptismus dabatur: vere enim omnes a spiritualibus infirmitatibus salvantur etiam in baptismo: et multi quidem sequuntur Christum sicut turbæ, tamen non surgentes

ut Matthæus, qui surgens secutus est Dominum (*Matth.*, 9). RABA. Curat etiam Galilæos in Judææ finibus, ut peccata gentium in eam veniam, quæ Judææ parabatur, admitteret. CHRYS. in homil. (63, ut sup.). Curabat siquidem Christus homines; et illis benefaciens, et per eos multis aliis: horum enim sanatio aliis erat occasio divinæ cognitionis; sed non pharisæis, qui ex signis duriores fiebant: unde sequitur: Et accesserunt ad eum pharisæi tentantes eum, et dicentes, si licet homini dimittere uxorem, etc. HIER. Ut quasi cornuto eum teneant syllogismo, et quodcumque responderit, pateat captioni: si dixerit dimittendam uxorem qualibet ex causa, et ducendam aliam, pudicitæ prædicator sibi videtur dicere contraria; sin autem responderit, non omnem ob causam debere dimitti, quasi sacrilegii reus tenebitur, et adversus doctrinam

S. CHRYS. — Remarquez la malice d'une question de ce genre : le Seigneur avait auparavant parlé de ce commandement. Ils l'interrogent là-dessus comme s'il n'en avait jamais rien dit, pensant sans doute qu'il avait oublié ce qu'il avait dit. — S. CHRYS. — Ainsi qu'en voyant un homme cultiver avec assiduité l'amitié des médecins, vous concluez qu'il est malade, ainsi lorsque vous voyez un homme ou une femme questionner sur les moyens de renvoyer sa femme ou son mari, vous devez conclure que cet homme est lascif, et cette femme une prostituée; car la chasteté se réjouit dans le mariage, et le libertinage est tourmenté par le lien conjugal qui l'asservit. Il savait qu'ils n'avaient aucune raison convenable pour renvoyer leurs femmes, qu'ils n'avaient (1) que des motifs honteux, et ils se rejetaient sur d'autres raisons. Ils craignirent de lui demander pour quels motifs de peur d'être à l'étroit dans les limites de ces motifs; mais ils lui demandèrent s'il est permis pour toute espèce de raisons, sachant bien que la passion ne connaît pas de mesure et ne sait pas se circonscrire dans les bornes d'un seul mariage; plus on l'exerce, et plus elle s'allume.

· ORIG. — Après avoir été tenté, le Seigneur répond à ces tentateurs les dogmes de la piété, pour apprendre à ceux de ses disciples qui sont placés pour enseigner de ne point se laisser trop attrister s'ils sont tentés eux-mêmes de la même manière. — S. JÉR. — Ainsi il règle sa réponse pour ne pas se laisser prendre à cette embûche (1), produisant le témoignage de l'Écriture et la loi de nature, et opposant

(1) C'est à tort qu'auparavant pour *decipulam* il y avait *disciplinam*; l'édition d'Anvers avait *discipulam*.

Moysi et Dei facere. CHRYS., in homil. (63, ut sup.). Intuere autem ex modo etiam interrogationis eorum malitiam : Dominus enim supra de lege hac disputaverat. Ipsi autem quasi jam nullo dicto interrogant, scilicet opinantes quod oblitus esset eorum quæ dixerat. CHRYS., *super Matth.* (in opere imperf., homil. 32. ut sup.). Sicut autem si videas hominem assidue amicitias medicorum colentem, intelligis quia infirmus est, sic et cum videas virum sive mulierem de dimittendis uxoribus aut viris interrogantes, cognosce quia vir ille lascivus est, mulier illa meretrix est : nam in matrimonio castitas delectatur, libido autem quasi vinculo conjugii colligata torquetur. Sciebant autem quoniam nullam causam idoneam habebant circa dimittendas uxores,

præter solam turpitudinem; et alias atque alias sibi jungebant. Timuerunt autem interrogare ex quibus causis, ne seipsos infra angustias certarum causarum astringerent; sed interrogaverunt si ex omnibus causis licet; scientes quia modum nescit, nec infra terminos unius conjugii capit libido; sed quanto magis exercetur, magis accenditur.

ORIG. (tract. 7, ut sup.). Tentato autem Domino, nullus discipulorum ejus qui positus est ad docendum, graviter ferat, si tentatus fuerit a quibusdam : tamen et tentatoribus respondet dogmata pietatis. Hier. Sic autem responsionem temperat, ut decipulam transeat, Scripturam adducens in testimonium, et naturalem legem, primamque Dei sententiam cum secunda opponens : unde sequitur : Qui respondens ait eis :

la première pensée de Dieu avec la seconde : « Et répondant, il leur dit : N'avez-vous pas lu que celui qui fit l'homme dès le commencement le fit mâle et femme? » C'est ce qui est écrit au commencement de la Genèse : en disant *mâle et femme*, il montre qu'il faut éviter les seconds liens ; car il n'a pas dit mâle et femmes, ce qu'ils cherchaient en répudiant la première union ; mais il dit mâle et femme, pour que l'on ne s'engageât que dans un seul mariage. — RAB. — Il est arrivé, par suite d'un dessein salutaire de Dieu, que l'homme embrasse dans sa femme une partie de son corps, afin qu'il ne regardât pas comme différent de lui ce qu'il reconnaîtrait avoir été tiré de lui. — S. CHRYS. — Si donc Dieu créa d'une seule chose l'homme et la femme, afin qu'ils soient un, pourquoi l'homme et la femme ne sortent-ils pas du même sein, ainsi qu'il en est de quelques oiseaux. Parce que Dieu créa l'homme et la femme pour la génération des enfants ; mais il resta l'ami de la chasteté et l'auteur de continence. C'est pourquoi il ne garda pas le même type en tous, de elle manière que si l'homme veut se marier selon la première harmonie de la création humaine, il comprenne qu'il est homme et femme ; si au contraire il ne veut pas se marier, il n'y sera point forcé par cette union dans la naissance, et par cette pensée que sa continence est la perte d'un autre qui ne voudrait pas être continent. C'est ainsi que le Sauveur lui-même ordonne qu'après le mariage les deux époux ne se séparent pas sans le consentement l'un de l'autre. — S. CHRYS. — Ce n'est pas seulement par la manière dont ils ont été créés, mais aussi par la loi, qui montre que l'homme et la femme doivent rester unis,

Non legistis quia qui fecit hominem ab initio, masculum et feminam fecit eos? Hoc in exordio Genesis scriptum est. Dicendo autem, masculum et feminam, ostendit secunda vitanda conjugia; non enim ait: Masculum et feminas, quod ex priorum repudio quærebatur; sed masculum et feminam, ut unius conjugii consortia necterentur. RAB. Salubri autem consilio Dei factum est, ut sui corporis portionem vir amplecteretur in femina; nec a se putaret esse diversum, quod de se cognosceret fabricatum. CHRYS., *sup. Matth.* (in opere imperfecto, homil. 32, ut sup.). Si ergo ad hoc Deus marem et feminam ex uno creavit, ut sint unum, quare de cætero vir et mulier non ex uno utero nascuntur, sicut volatilia quedam? quia Deus masculum quidem creavit et feminam, propter neces-

sitatem filiorum generandorum, tamen semper fuit castitatis amator et continentiae auctor: ideo illum typum non servavit in omnibus; ut siquidem vult homo nubere secundum primam dispositionem creationis humanæ, intelligat quid est vir et uxor; si autem noluerit nubere, non habebit necessitatem nubendi propter conjunctionem nativitatis, ne forte videatur per suam continentiam alterum perdere, qui nolebat esse continens; sicut Dominus post conjunctum matrimonium jubet, ne alter altero nolente se separet. CHRYS., homil. 63, ut. sup.). Non solum autem ex modo creationis, sed etiam ex modo legislationis monstravit quoniam unum oportet uni conjungi, et nunquam rescindi. Unde sequitur: Et dixit: Propter hoc relinquet homo patrem et matrem, et adhærebit uxori suæ. HIER. Si-

et ne jamais se séparer; et c'est pour cela qu'il dit : « L'homme quittera son père et sa mère, et adhèrera à son épouse. »

S. JÉR. — De nouveau il dit *son épouse*, et non *ses épouses*; et il ajoute, d'une manière expresse : « Ils seront deux en une seule chair. » La récompense des noces, c'est donc devenir de deux que l'on était une seule chair. — LA GLOSE. — Ou bien, « dans une seule chair, » veut dire l'acte du mariage. — S. CHRYS. — Si donc la femme vient de l'homme, et s'ils sont deux dans une seule chair, l'homme laissera son père et sa mère. D'abord il doit y avoir plus d'union entre les frères et les sœurs, parce que ceux-ci viennent des mêmes parents, tandis que les premiers viennent de souches diverses. La force plus grande du mariage vient de ce que la loi de Dieu est plus puissante que la vertu de nature : les commandements de Dieu ne sont point soumis à la nature, tandis que la nature obéit aux commandements de Dieu. D'ailleurs, les frères viennent du même et suivent ensuite des voies et des chemins divers. L'homme et la femme, au contraire, naissent de parents divers et aboutissent à la même destinée. De plus, l'ordre de la nature dit l'ordre de Dieu; car ce que la sève est dans les arbres, l'amour l'est dans les hommes. La sève monte de la racine dans l'arbre, et là-haut elle se transmet en semence. C'est pourquoi les parents aiment et ne sont pas également aimés par leurs enfants; car l'homme ne transmet pas son affection à ses parents, mais il la transmet aux enfants qu'il doit engendrer, et c'est pour cela qu'il est dit : « L'homme quittera son père et sa mère et adhèrera à son épouse. »

S. CHRYS. — Remarquez la sagesse de ce docteur. Interrogé, « s'il est permis, » il ne dit pas aussitôt : « Il n'est pas permis, » pour

militer ait uxori, non uxoribus : et expresse subditur : Et erunt duo in carne una : præmium enim est nuptiarum, ex duobus unam carnem fieri. GLOSSA (interlin.). Vel in carne una, id est, in carnali copula. CHRYS., *sup. Matth.* (in opere imperf., ut *sup.*). Si ergo quia ex viro est uxor, et ex una carne sunt ambo, relinquet homo patrem suum et matrem, major nunc charitas debet esse inter fratres et sorores; quia hi quidem ex eisdem parentibus exsunt, illi autem ex diversis : sed hoc magnum est nimis, quia fortior est Dei constitutio quam virtus naturæ : non enim præcepta Dei naturæ subiecta sunt; sed natura Dei præceptis obtemperat. Deinde fratres ex uno nascuntur, ut

diversas vias petant; vir autem et uxor ex diversis nascuntur, ut in unum conveniant. Ordo etiam naturæ Dei ordinationem loquitur : quod enim est in arboribus humor, hoc est in hominibus amor; humor autem de radicibus ascendit in herbam, et sursum transmittitur in semen; ideo parentes quidem diligunt, sed non sic diliguntur a filiis : homo enim, non ad parentes, sed ad procreandos filios transmittit affectum : et hoc est quod dicitur : Propter hoc relinquet homo patrem et matrem, et adhærebit uxori suæ.

CHRYS., in homil. (63, ut *sup.*). Vide etiam sapientiam doctoris. Interrogatus enim si licet, non confestim dixit, non licet, ut

ne pas les troubler, mais il établit cela en le prouvant. Dieu, au commencement, fit l'homme et la femme, et il ne les unit pas simplement, mais il leur ordonna d'abandonner leur père et leur mère. Il ne dit pas seulement à l'homme d'aller au-devant de son épouse, mais de s'unir à elle. Sa manière de parler explique l'indivisibilité et ajoute une nouvelle union plus étroite en disant : « Ils seront deux dans une seule chair. »

S. AUG. — Cependant, comme l'Écriture atteste que ces paroles furent dites par le premier homme, il faut entendre ce que le Seigneur dit ici : Qu'elles ont été dites par Dieu, en ce sens qu'Adam, en qui l'extase avait précédé, a pu les dire par inspiration et comme prophète.

RÉMIG. — L'Apôtre dit que c'est là un mystère dans le Christ et dans son Église. En effet, le Seigneur Jésus-Christ abandonna, en quelque manière, son Père lorsqu'il descendit des cieux sur la terre; il abandonna sa mère, c'est-à-dire la synagogue, à cause de son infidélité; et il adhéra à son épouse, c'est-à-dire à la sainte Église, et ils sont deux dans une chair, c'est-à-dire le Christ et l'Église dans un seul corps.

S. CHRYS. — Après avoir produit les paroles et les faits de l'ancienne loi, il donne lui-même son interprétation et sa loi en disant : « Ils ne sont déjà plus deux, mais une seule chair. » Ainsi que ceux qui s'aiment spirituellement sont dits être une âme, ainsi que dans ce passage : « Il n'y avait qu'un cœur et une âme de tous les croyants; » ainsi l'homme et la femme qui s'aiment charnellement sont dits *une seule chair*. Or, ainsi qu'il est horrible de déchirer un corps, ainsi il est inique de partager une femme. — S. AUG. — Ils sont dits *un*,

non turbarentur, sed per probationem hoc constituit : Deus enim a principio masculinum et feminam fecit, et non simpliciter eos conjunxit, sed matrem jussit dimittere et patrem; et non simpliciter virum mulieri dixit advenire, sed conjungi; ex ipso modo locutionis indivisibilitatem ostendens : sed et majorem copulam adjunxit, cum dixit : Et erunt dup in carne una. AUG., 9, *sup.* Gen ad lit. (ut sup.). Hæc tamen verba cum primi hominis fuisse Scriptura testatur, Dominus tamen hic Deum hoc dixisse declarat, ut hinc intelligeremus propter extasim, quæ præcesserat in Adam, hoc divinitus tanquam prophetam dicere potuisse. RÉMIG. Mysteriorum enim hoc esse Apostolus dicit in Christo et Ecclesia (Eph., 5), Dominus enim Jesus Christus, quasi

patrem deseruit cum de cœlis ad terram descendit; et matrem deseruit (id est, synagogam) propter infidelitatem; et adhæsit uxori suæ (sanctæ scilicet Ecclesiæ), et sunt duo in carne una, id est, Christus et Ecclesia in uno corpore.

CHRYS., in homil. (63, ut sup.). Postquam vero veteris legis et verba et facta induxit, cum potestate jam et ipse interpretatur et legem indicit, dicens : Itaque jam non sunt duo, sed una caro : sicut enim qui spiritualiter se diligunt, una anima esse dicuntur (dicente Scriptura (Act., 4) : Omnium credentium erat cor unum et anima una), sic vir et uxor qui carnaliter se diligunt, una caro esse dicuntur : quemadmodum igitur carnem incidere est sordidum, ita et mulierem dividere est iniquum. AUG.,

ou bien à cause de l'union, ou bien à cause de l'origine de la femme qui est sortie du côté de l'homme. — S. CHRYS. — Enfin, voici une défense de Dieu : « Ce que Dieu a uni, que l'homme ne le sépare pas ; » paroles qui démontrent que renvoyer sa femme, c'est ne tenir aucun compte, ni de la nature, ni de la loi ; de la nature, car alors on divise une chair ; de la loi, car l'on renvoie sa femme après l'union qu'a formée Dieu et la défense qu'il a faite de se séparer.

S. JÉR. — Dieu a uni en faisant une la chair de la femme et de l'homme ; l'homme ne peut donc pas la séparer, mais Dieu seul le peut. L'homme sépare, lorsque par le désir d'une autre femme il renvoie la première ; Dieu, qui avait uni, sépare lorsque de son consentement nous avons, dans l'intention de servir Dieu, notre femme comme si nous ne l'avions pas. — S. AUG. — Voilà les Juifs convaincus ; par les livres de Moïse, qu'il ne faut pas renvoyer sa femme, eux qui croyaient agir d'après la volonté de la loi, lorsqu'ils renvoyaient leurs femmes ; et nous aussi, nous apprenons, par le témoignage du Christ, que Dieu a fait l'homme et la femme et les a unis ; ainsi sont convaincus de résister à l'Évangile du Christ les manichéens qui niaient cette doctrine.

S. CHRYS. — Cette interprétation de la chasteté est lourde pour les fornicateurs, mais ils ne peuvent rien répondre contre sa vérité. Ils lui résistent et ils se réfugient à l'ombre de Moïse comme des hommes qui défendent une mauvaise cause se rejettent sur des hommes puissants, afin de vaincre par la personne, ne pouvant pas vaincre par la justice ; ils lui disent : « Qu'a donc commandé Moïse ? etc. » — S. JÉR. — Ils font éclater la calomnie qu'ils avaient préparée, quoique le Sei-

14, *De civit. Dei* (cap. 22). Unum etiam dicuntur, vel propter conjunctionem, vel propter originem feminæ, quæ de masculo latere creata est. CHRYS., in homil. (63, ut sup.). Ulterius autem et Deus induxit, dicens : Quod ergo Deus conjunxit, homo non separet, demonstrans quod et præter naturam, et præter legem est, uxorem dimittit : præter naturam quidem, quia una caro dividitur ; præter legem autem, quoniam Deo copulante et jubente non dividit, uxor dimittitur. HIER. Deus enim conjunxit, unam faciendo carnem viri et feminæ : hanc ergo homo non potest separare, sed solus Deus : homo separatur, quando propter desiderium secundæ uxoris prima dimittitur : Deus separatur (qui et conjunxit)

rat), quando ex consensu propter servitutem Dei sic habemus uxorem, quasi non habentes. (1 Cor., 7). AUG., cont. Faust. (lib. 19, cap. 29). Ecce Judæi ex libris Moysi convincuntur non esse uxorem dimittendam, qui secundum voluntatem legis Moysi arbitrabantur se facere, cum dimitterent. Simul et illud hic (ipso Christo attestante) cognoscimus Deum fecisse et conjunxisse masculum et feminam quod Manichæi negando damnantur, Christi Evangelio resistentes.

CHRYS., sup. *Matth.* (in opere imperf. ut sup.). Gravis est autem fornicariis interpretatio castitatis ; sed contra rationem respondere non possunt, veritati tamen credere non acquiescunt. Conferunt ergo se ad patrociniū Moysi ; sicut homines malam

gneur n'eût point porté sa propre sentence, mais qu'il se fût appuyé sur l'histoire ancienne et les commandements de Dieu. — S. CHRYS. — Si le Seigneur eût été étranger à l'Ancien-Testament, il n'eût point combattu pour Moïse; il n'aurait pas non plus montré la concordance de ce qui le concerne d'avec l'Ancien-Testament; mais l'ineffable sagesse du Christ les excuse dans sa réponse, et il dit aux Juifs : « Parce que Moïse l'a permis à la dureté de votre cœur. » Ainsi, il délivre Moïse de toute espèce d'accusation et ramène tout contre eux. — S. AUG. — Quel était donc leur endurcissement qui n'avait pas pu être vaincu par l'expédient du billet de divorce? Ainsi avait été ouvert un moyen de dissuasion pour les hommes justes et prudents, qui pouvaient ainsi fléchir et briser les ressentiments, et ramener l'union des époux. Quelle est donc la fourberie des manichéens qui reprochent à Moïse d'avoir voulu ainsi détruire le mariage, et qui louent le Christ comme ayant appuyé cette indissolubilité? D'après leur opinion sacrilège, ils auraient dû louer Moïse d'avoir séparé ce que le diable avait uni, et blâmer le Christ d'avoir confirmé des unions qu'avait formées le diable.

S. CHRYS. — Parce que ce qu'il venait de dire était grave, il ramène tout de suite sa parole à la loi en disant : « Au commencement il n'en fut pas ainsi. »

S. JÉR. — Ce qu'il dit revient à ceci : Est-ce que Dieu peut être contraire à lui-même, à ce point d'établir quelque chose et de le détruire par un commandement nouveau? Non, on ne peut pas le penser. Mais Moïse, voyant qu'on tuait ses premières épouses par le désir de nouvelles qui étaient ou plus riches, ou plus jeunes, ou plus

causam habentes confugiunt ad potentes viros, ut si per justitiam non possunt, vincant per personam. Unde sequitur : Dicunt illi : Quid ergo Moyses mandavit, etc. HIER. Aperiunt calumniam quam paraverant; licet Dominus non propriam sententiam protulerit, sed veteris historię et mandatorum Dei fuerit recordatus. CHRYS., in homil. (63, ut sup.). Si autem Dominus alienus esset a veteri Testamento, non decertasset pro Moÿse; neque quę sua sunt, monstrasset veteribus convenire; sed ineffabilis Christi sapientia et pro his excusando respondit. Unde sequitur : Et ait illis : Quoniam Moyses ad duritiam cordis vestri promisit, etc. In quo liberat Moysen ab accusatione, et totum in illorum caput convertit. AUG.,

cont. Faust. (lib. 19, cap. 29). Quantum enim erat duritię, quę nec per libelli interpositionem, ubi dissuadendi locus justis et prudentibus tribuebatur, solvi et flecti posset ad recipiendam vel revocandam conjugii charitatem? Porro qua calliditate reprehendunt Manichęi Moysen, tanquam conjugia dirimentem per libellum repudiij; et laudant Christum tanquam ejusmodi vinculum confirmantem? cum secundum suam sacrilegam sententiam, Moysen laudare debuorunt separantem quod conjunxerat diabolus, et Christum vituperare diaboli ligamenta solidantem.

CHRYS., in homil. (63, ut sup.). Denique quia grave erat quod dictum erat, statim reducit sermonem ad legem, di-

belles, ou que l'on se livrait à une vie mauvaise, aima mieux accorder le divorce que laisser persister les haines et les homicides. Remarquez aussi qu'il ne dit pas, à cause de votre dureté, Dieu vous a permis, mais Moïse vous a permis; car, ainsi que le dit l'Apôtre (1), c'était là la prescription d'un homme, mais non pas l'ordre de Dieu.

S. CHRYS. — C'est pourquoi il dit avec raison que Moïse l'a permis, mais non pas qu'il l'ait commandé. Nous voulons toujours ce que nous commandons; ce que nous permettons nous l'accordons malgré nous, car nous ne pouvons jamais arrêter entièrement la mauvaise volonté des hommes. — Il vous a donc permis de faire mal, afin que vous ne fassiez pas pis; donc, en vous permettant cela, il n'a point exprimé ce que demande la justice de Dieu, mais il a enlevé au péché la culpabilité du péché; de manière qu'en agissant comme d'après la loi, il vous paraisse que vous ne péchiez pas.

Aussi je vous déclare que quiconque quitte sa femme, si ce n'est en cas d'adultère, et en épouse une autre, commet un adultère; et celui qui épouse celle qu'un autre a quittée, commet aussi un adultère.

S. CHRYS. — APRÈS leur avoir fermé la bouche, le Seigneur exprime avec autorité la loi en disant: « Je vous dis que quiconque aura renvoyé son épouse, etc. »

ORIG. — Peut-être quelqu'un dira que Jésus, par ces mots: « Qui-

(1) « Du reste, moi, je vous dis, non pas le Seigneur. » L'Apôtre parle ainsi du mariage d'un infidèle avec un fidèle; il ne cite pas Moïse, mais il s'en rapproche par la permission qu'il donne.

cens: Ab initio autem non fuit sic. HIER. Quod dicit hujusmodi est: Nunquid potest Deus sibi esse contrarius, ut aliud ante jusserit, et sententiam suam novo frangat imperio? Non ita sentiendum est: sed Moyses cum videret propter desiderium conjugum secundarum (quæ illis ditiores, vel juniores, vel pulchriores essent) primas uxores interfici, aut malam vitam ducere, maluit indulgere dissidium, quam odia et homicidia perseverare. Simulque considera quod non dixit: Propter duritiam cordis vestri permisit vobis Deus, sed, Moyses, ut juxta Apostolum (1 Cor., 7) consilium esset hominis, non imperium Dei. CHRYS., *super Matth.* (in opere imperf., ut sup.). Propterea bene dixit, quod Moyses hoc permisit, non præcepit. Quod enim præcipimus, semper volumus; quod autem per-

mittimus, nolentes indulgemus; quia malam voluntatem hominum ad plenum prohibere non possumus (et jam ante). Permisit ergo vobis facere mala, ne faceretis pejora: ergo hoc vobis permittendo, non vobis Dei justitiam demonstravit, sed a peccato abstulit culpam peccandi; ut quasi secundum legem agentibus vobis peccatum vestrum non videatur esse peccatum.

Dico autem vobis quia quicumque dimiserit uxorem suam nisi ob fornicationem, et aliam duxerit, mæchatur; et qui dimissam duxerit, mæchatur.

CHRYS., in homil. (63, ut sup.). Quia os illorum oppilaverat, jam cum auctoritate legem inducit, dicens: Dico autem vobis, quia quicumque dimiserit uxorem, etc.

conque aura renvoyé son épouse, si ce n'est pour adultère, » a permis de renvoyer son épouse, ainsi que Moïse, dont il vient de rapporter les prescriptions que lui avait arrachées la dureté des Juifs; mais nous leur répondrons que l'adultère, crime pour lequel on devait être lapidé (1), n'est point cette chose *honteuse* pour laquelle Moïse permet le billet du divorce. Dans la cause d'adultère il ne fallait pas donner de billet de divorce. Peut-être que Moïse a voulu désigner par cette chose honteuse toute faute de femme, et prescrire que dans ce cas on doit lui donner un billet de divorce. L'on peut se demander s'il n'est permis de renvoyer sa femme que pour la seule cause de fornication, que sera-ce si la femme, qui n'a pas commis ce crime, a été empoisonneuse ou homicide de ses enfants? Et le Seigneur a tranché la difficulté ailleurs en disant : Celui qui la renvoie, excepté pour la cause de fornication, la fait tomber dans l'adultère en l'exposant à de secondes noces.

S. JÉR. — La seule fornication est donc celle qui a triomphé de l'affection de l'épouse; c'est aussi celle qui a consisté à partager son corps et à séparer la femme de son mari par le fait de la fornication. L'on ne doit pas garder une femme adultère de cette dernière manière, de peur que l'homme lui-même ne tombe sous la malédiction, d'après cette parole : « Celui qui possède une adultère est un impie et un insensé. » — S. CHRYS. — Ainsi qu'il est cruel et inique celui qui renvoie une femme chaste, ainsi il est insensé et inique celui qui retient

(1) Jean, 8, v. 5; Lévit., 20, v. 20; Deut., 22, v. 22. Dans ces deux citations de l'ancienne loi il n'est parlé que de mort et non pas de lapidation, si ce n'est pour le crime de fornication dans la maison de son père.

ORIG. (ut sup.). Forte autem dicet aliquis quoniam Jesus dicens : Quicumque dimiserit uxorem suam nisi ob fornicationem, permisit uxorem dimittere, quemadmodum Moyses, quem retulit propter duritiam cordis Judæorum hoc præcepisse. Sed ad hoc respondendum, quoniam si secundum legem adultera lapidatur, non secundum hoc intelligitur res turpis, propter quam Moyses permittit libellum repudii (ex Deuteronom., 24). Nec enim in causa adulterii oportebat libellum dare repudii. Sed forsitan Moyses omnem culpam mulieris turpem rem appellavit; quæ si inventa fuerit in uxore, scribitur ei libellus repudii. Quærendum est autem si propter solam causam fornicationis dimittere jubet uxorem, quid est, si mulier non fuerit fornicata, sed

aliud quid gravius fecerit, puta venefica inveniatur, aut interfectrix filiorum? Sed Dominus exponens rem alibi, dixit (Matth., 5) : Qui dimiserit, excepta causa fornicationis, facit eam mœcham; dans ei occasionem secundarum nuptiarum.

HIER. Sola ergo fornicatio est quæ uxoris vincit affectum : imo cum illa unam carnem in aliam dividerit, et se fornicatione separaverit a marito, non debet teneri; ne virum quoque sub maledictione faciat, dicente Scriptura (Prov. 18, vers. 22) : Qui adulteram tenet, stultus et impius est. CHRYS., super Matth. (in opere imperf., ut sup.). Sicut enim crudelis est et iniquus qui castam dimittit, sic fatuus est et iniquus qui retinet meretricem : nam patronus turpitudinis est, qui crimen celat uxoris.

une adultère, car il patronne la honte celui qui couvre le crime d'une femme.

S. AUG. — Cependant, après la consommation et la purification d'un adultère, la réconciliation des époux ne doit pas présenter d'obstacle, ni être regardée comme honteuse, là où, par le pouvoir des clefs du royaume des cieux, l'on ne doit pas douter de la rémission des péchés; non pas qu'il faille rappeler l'adultère après le divorce prononcé par le mari, mais l'on ne doit plus appeler adultère celle qui a été unie au Christ.

S. CHRYS. — Toute chose périt par les mêmes causes qui l'ont fait naître. Ce n'est point l'acte du mariage qui constitue l'union conjugale, mais c'est la volonté; par conséquent, ce n'est point la séparation du corps qui la détruit, mais la séparation de volonté. C'est pourquoi celui qui renvoie son épouse et n'en prend pas une autre, reste l'époux de cette première; car quoique séparés de corps, ils restent conjoints de volonté : ce n'est que lorsqu'il en a pris une autre qu'il a renvoyé tout-à-fait la première. Et c'est pourquoi le Seigneur ne dit point : Celui qui renvoie est adultère, mais celui qui « en prend une autre. — RÉM. — Il n'y a qu'une raison charnelle qui puisse légitimer le renvoi d'une épouse, et c'est la fornication; il n'y en a qu'une spirituelle, et c'est la crainte de Dieu; il n'y en a aucune qui permette d'en prendre une autre lorsqu'on a renvoyé la première. — S. JÉR. — Il aurait pu arriver que quelqu'un calomniât son épouse innocente, et qu'à cause d'un second mariage, il imaginât un crime sur son ancienne épouse. C'est pourquoi il ordonne de renvoyer sa première épouse sans en prendre une seconde pendant qu'elle vit. De plus, comme il aurait pu

AUG., *De adulterinis conjugis* (lib. 2, cap. 9). Non tamen erit turpis nec difficilis (etiam post patrata et purgata adulteria) reconciliatio conjugum; ubi per claves regni cœlorum non dubitatur fieri remissio peccatorum; non ut post viri divortium adultera revocetur, sed ut post Christi consortium adultera non vocetur.

CHRYS., *super Matth.* (in opere imperf. ut sup.). Omnis autem res per quas causas nascitur, per ipsas solvitur : matrimonium autem non facit coitus, sed voluntas : et ideo non solvit illud separatio corporis, sed separatio voluntatis. Ideo qui dimittit conjugem suam et aliam non accipit, adhuc maritus est : nam etsi corpore jam separatus est, tamen adhuc voluntate conjunc-

tus est; cum ergo aliam acceperit, tunc plane dimittit. Et ideo Dominus non dicit : Qui dimittit, mœchatur, sed, qui alteram ducit. RAB. Una ergo solummodo carnalis est causa (id est, fornicatio) una spiritualis (et hæc est timor Dei) ut uxor dimittatur : nulla autem causa est ut vivente ea quæ relicta est, alia ducatur. HIER. Poterat autem accidere ut aliquis calumniam faceret innocenti uxori, et ob secundam copulam nuptiarum veteri crimen impingeret. Ideo sic priorem dimittere jubetur uxorem, ut secundam prima vivente non habeat. Nec non, quia poterat evenire ut juxta eandem legem uxor quoque marito daret repudium, eadem cautela præcipitur ne secundum accipiat virum : et quia meretrix, et quæ semel fuerat adul-

arriver qu'en vertu de la même loi, une femme intimât le divorce à son mari, la même précaution est prise pour qu'elle ne puisse pas prendre un second mari; et, comme une prostituée, une femme qui a été déjà adultère ne craint pas l'opprobre, il est dit à son second mari que s'il prend une telle femme, il se trouve sous le crime d'adultère; et celui qui prend celle qui a été renvoyée devient adultère. — LA GLOSE. — Il effraie celui qui la prend, parce que l'adultère ne craint pas l'opprobre.

Ses disciples lui dirent : Si la condition d'un homme est telle à l'égard de sa femme, il n'est pas avantageux de se marier. Il leur dit : Tous ne sont pas capables de cette résolution, mais ceux à qui a été donné cela. Car il y a des eunuques qui sont nés tels dès le ventre de leur mère; il y en a que les hommes ont faits eunuques, et il y en a qui se sont rendus eunuques eux-mêmes, pour gagner le royaume des cieux. Qui peut comprendre ceci, le comprenne.

S. JÉR. — C'est un pesant fardeau qu'une épouse, s'il n'est point permis de la renvoyer, excepté pour la cause de fornication. Eh quoi! si elle est portée au vin, si elle est colère, de mauvaises mœurs, faudra-t-il la garder? C'est en voyant ce joug pesant du mariage que les apôtres produisent ce mouvement de leur âme: « Ses disciples lui disent: S'il en est ainsi de l'homme avec sa femme, il n'est point utile de se marier. » — S. CHRYS. — Il est moins difficile de combattre contre sa concupiscence et contre soi-même que de combattre une femme méchante. — S. CHRYS. — Il ne dit point que cela est utile, mais il admet que cela ne convient pas du tout; et c'est en considé-

tera, opprobrium non timebat, secundo præcipitur viro quod si talem duxerit, sub adulterii crimine sit. Unde sequitur: Et qui dimissam duxerit, mœchatur. GLOSSA. Accipientem terret, quia adultera non timet opprobrium.

Dicunt ei discipuli ejus: Si ita est causa hominis cum uxore, non expedit nubere. Qui dixit illis: Non omnes capiunt verbum istud, sed quibus datum est. Sunt enim eunuchi qui de matris utero sic nati sunt; et sunt eunuchi qui facti sunt ab hominibus; et sunt eunuchi qui seipsos castraverunt propter regnum caelorum. Qui potest capere capiat.

HIER. Grave pondus uxor est, si [excepta

causa fornicationis] eam dimittere non licet. Quid enim si temulenta fuerit, si iracunda, si malis moribus, tenenda erit? Videntes ergo apostoli grave uxorum jugum, proferunt motum animi sui: unde dicitur: Dicunt ei discipuli ejus: Si ita est causa hominis cum uxore, non expedit nubere, etc. CHRYS., in homil. (63, ut sup.). Levius enim est contra concupiscentiam præliari, et contra seipsum, quam ad mulierem malam. CHRYS., super Matth. [in opere imperf. ut sup.]. Non autem dixit quia expedit, sed magis consensit quod non expedit, sed infirmitatem carnis consideravit: unde sequitur: Qui dixit eis: Non omnes capiunt verbum istud, id est, non omnes hoc possunt. HIER. Nemo autem putet sub hoc verbo quod addit: Sed quibus datum est,

rant l'infirmité de la chair qu'il dit : « Tous ne comprennent pas cette parole, » c'est-à-dire tous ne peuvent pas faire ceci. — S. JÉR. — Que personne ne pense que par ces mots : « Ceux à qui cela a été donné, » il ait voulu parler du destin ou du hasard, et que ce soit par hasard que ceux qui sont vierges ont été choisis pour cela ; non, mais cela a été donné à ceux qui l'ont demandé, qui l'ont voulu, et qui ont travaillé pour recevoir ce don. — S. CHRYS. — Donc tous ne peuvent pas le comprendre, parce que tous ne le veulent pas ; la palme a été proposée : que celui qui désire la gloire ne pense pas au travail, personne ne triompherait si tous craignaient le danger. De ce que quelques-uns tombent de leurs projets de chasteté, nous ne devons pas en devenir plus paresseux à poursuivre cette vertu. Ainsi ceux qui tombent dans la bataille n'anéantissent pas le courage des autres. Ces paroles : « Ceux à qui cela a été donné, » montrent que, sans la grâce de Dieu, nous n'aurions point de forces en nous-mêmes. Ce secours de la grâce n'est point refusé à ceux qui le désirent ; car le Seigneur dit : « Demandez et recevrez. » — S. CHRYS. — Il montre ensuite que cela est possible, en disant : « Il y en a qui sont eunuques. » C'est comme s'il disait : Voyez si c'était par des mains étrangères que vous le fussiez devenu, que feriez-vous ? Vous n'auriez ni le plaisir, ni la récompense. — S. CHRYS. — Ainsi que le péché ne peut pas être une œuvre sans volonté, ainsi la justice ne se consomme pas dans l'œuvre, si la volonté n'y est pas présente. C'est là une glorieuse chasteté, celle qui vient, non pas de l'impuissance d'un corps détruit, mais celle qu'embrasse le désir d'un saint projet. — S. JÉR. — Il établit trois genres d'eunuques, dont deux sont charnels, et le troisième spirituel : les uns sont

vel fatum vel fortunam introduci ; quod hi sint virgines, quos ad hoc casus adduxit : sed his datum est a Deo qui petierunt, qui voluerunt, qui ut acciperent laboraverunt. CHRYS., *super Matth.* (in opere imperf. ut sup.). Ideo ergo non omnes capere possunt, quia non omnes volunt. Palma proposita est : qui concupiscit gloriam, non cogitet de labore : nemo vinceret, si omnes periculum timerent. Ex eo ergo quod quidam a proposito continentie cadunt, non debemus circa virtutem castitatis fieri pigriores ; sicut et qui in pugna cadunt, non exaniment ceteros. Quod ergo dicit : Quibus datum est, illud ostendit, quia nisi auxilium gratie acciperemus, nihil nobis valeret. Hoc autem auxilium gratie volen-

tibus non denegatur. Dicit enim Dominus : Petite, et accipietis. CHRYS., in homil. (63, ut sup.). Deinde possibile hoc esse ostendens, ait : Sunt enim eunuchi : quasi dicat : Excogita si ab aliis excisus esses, quid utique faceres. Voluptate quidem privatus esses, mercedem autem non haberes. CHRYS., *super Matth.* (in opere imperf. ut sup.). Sicut enim peccatum opus sine voluntate non facit, ita justitia ex opere non consummatur, nisi et voluntas adfuerit. Illa est ergo gloriosa continentia, non illa quam transgredi non potest necessitas debilitatis corporis, sed quam complectitur voluntas sancti propositi.

HIER. Triplex ergo genus eunuchorum posuit, quorum duo sunt carnales, et tertii

ceux qui naissent ainsi du sein de leur mère; les autres sont ceux que la captivité a rendus tels, ou qui ont été mutilés pour les délices des grandes dames; les troisièmes ceux qui se sont rendus eux-mêmes eunuques, à cause du royaume des cieux et à cause du Christ, alors qu'ils auraient pu être des hommes : il n'y a pas de récompense pour les premiers, ceux pour lesquels la chasteté est une nécessité et non pas un vœu. — S. HIL. — Dans l'un, il nous montre la nature dans celui qui naît ainsi; dans l'autre, la nécessité, en celui qui l'est devenu; dans le troisième, la volonté, dans celui qui a décidé d'être ainsi, par l'espérance du royaume du ciel. — S. CHRYS. — Ceux qui naissent ainsi, cela vient de leur création, ainsi que ceux qui naissent avec six doigts ou quatre, Dieu ayant ainsi formé ces natures au commencement : si la nature marchait immuable dans son ordre, les hommes oublieraient qu'elle est l'ouvrage de Dieu. C'est pourquoi de temps en temps la nature des choses est intervertie, afin que l'ouvrier de la nature revienne au souvenir.

S. JÉR. — Nous pouvons expliquer autrement : ceux qui sont eunuques dès le sein de leur mère sont ceux qui sont d'une nature froide et sans appétit du plaisir; ceux qui le sont par le fait des hommes sont ceux que les médecins (1) ont rendus ainsi ou qui se dénaturent en femme pour servir au culte des idoles, ou bien ceux qui simulent la chasteté, en vivant dans les désirs, pour prendre les dehors trompeurs de la religion; mais aucun d'eux ne gagne le royaume du ciel, et il

(1) Le mot *physici* est employé surtout dans la langue ecclésiastique pour dire *médecin*, ainsi qu'on peut s'en convaincre en lisant au titre 50 des *Discrétales* le ch. *Non magnopere*. Ce nom venait aux médecins de ce qu'ils étudiaient les lois de la nature physique.

spirituales : alii enim sunt qui de utero matris sic nascuntur; alii, quos vel captivitas facit, vel deliciæ matronales; tertii sunt qui seipso castraverunt propter regnum cœlorum, et qui (cum possint esse viri) propter Christum eunuchi fiunt : istis promittitur præmium : superioribus autem (quibus necessitas castimonia est, non voluntas) nihil omnino debetur. HILAR. In uno enim eorum posuit naturam (scilicet in eo qui nascitur), in altero necessitatem (scilicet in eo qui factus est), in tertio voluntatem, qui scilicet spe regni cœlestis talis esse decrevit. CHRYS., *sup. Matth.* (in oper. imperf. ut *sup.*). Quod autem aliqui sic nascuntur, a creatione fit, sicut et nascuntur sex digitos habentes, aut quatuor;

si enim Deus sicut ab initio constituit unamquamque naturam; sic dimitteret illam immutabiliter semper in suo ordine permanere, in oblivionem deduceretur coram hominibus operatio Dei. Ideo ergo interdum natura rerum convertitur contra suam naturam : ut semper Deus naturæ opifex in memoriam rednecatur.

HIER. Possumus et aliter dicere : Eunuchi sunt ex matris utero, qui frigidioris naturæ sunt, nec libidinem appetentes; et alii qui ab hominibus fiunt, quos aut *physici* faciunt, aut propter idolorum cultum emolliuntur in feminas; vel persuasione hæretica simulant castitatem, ut mentiantur religionis veritatem. Sed nullus eorum consequitur regnum cœlorum, nisi qui se propter Chris-

n'y a pour l'acquérir que celui qui s'est fait eunuque pour le Christ. C'est pour cela qu'il est dit après : « Que celui qui peut comprendre comprenne. » Que chacun interroge ses forces pour voir s'il peut remplir les devoirs de la virginité et de la pureté. La chasteté est par elle-même attrayante, et elle attire à soi tout le monde; mais il faut considérer ce que l'on peut, « de manière qu'il n'y ait à comprendre que celui qui peut comprendre. » Telle est la parole du Seigneur exhortant ses soldats et les appelant à la couronne de la pureté, parole qui revient à ceci : « Que celui qui peut combattre combatte, qu'il l'emporte et qu'il triomphe. » — S. CHRYS. — Par ces mots : « Ceux qui se feront eunuques, » il n'exprime pas le retranchement des membres, mais celui des mauvaises pensées. Il est susceptible de malédiction, celui qui se mutilé, car il se met ainsi au rang des homicides, et il offre prise aux manichéens, détracteurs des créatures; il agit aussi iniquement que les païens qui se mutilent ainsi. Se retrancher un membre, c'est là une tentation du diable. Ceux qui en agissent ainsi n'éprouvent pas un adoucissement de la concupiscence, et ils ne font que l'irriter. Les sources du sperme qui est en nous sont ailleurs, et surtout dans le désir incontinent et dans l'âme négligente. Si l'âme est sobre, le mouvement du sang ne peut nous nuire en rien, et cette mutilation d'un membre ne comprime pas les tentations et ne fait pas la tranquillité comme le frein imposé à la pensée.

On lui présenta alors des petits enfants, afin qu'il leur imposât les mains, et qu'il priât pour eux; et comme ses disciples les repoussaient avec des pa-

tum castraverit. Unde sequitur : Qui potest capere, capiat : ut unusquisque consideret vires suas, utrum possit virginalia et pudicitiam implere præcepta : per se enim castitas blanda est, et quemlibet ad se alliciens : sed considerandæ sunt vires, ut qui potest capere, capiat. Quæ hortantis Domini vox est, et milites suos ad pudicitiam præmium concitantis : quasi dicat : Qui potest pugnare, pugnet, superet ac triumphet. CHRYS., in hom. (63, ut sup.). Cum autem dicit : Qui se castraverunt, non membrorum dicit abscissionem, sed malarum cogitationum interemptionem : maledictioni est enim obnoxius qui membrum abscindit : etenim quæ homicidarum sunt, talis præsumit; et Manichæis (qui detrahunt creaturis) tribuit occasionem; et eadem cum gentibus, membra detruncantibus, inique

agit : abscindere enim membra, dæmoniacæ tentationis est. Cum his autem quæ dicta sunt, neque concupiscentia mansuetior ita fit, sed molestior : aliunde enim habet fontes sperma quod in nobis est; et præcipuè a proposito incontinenti, et mente negligente : et si ipsa sobria fuerit, naturalium motuum nullum est nocumentum; nec ista abscissio membri comprimit tentationes, et tranquillitatem facit, ut cogitationis frænum.

Tunc oblatis sunt et parvuli, ut manus eis imponeret et oraret : discipuli autem increpabant eos. Jesus vero ait eis : Sinite parvulos, et nolite eos prohibere ad me venire : talium est enim regnum colorum. Et cum imposuisset eis manus, abiit inde.

CHRYS., sup. Matth. (in oper. imperf. ut

roles rudes, Jésus leur dit : Laissez là ces enfants, et ne les empêchez pas de venir à moi ; car le royaume du ciel est pour ceux qui leur ressemblent. Et leur ayant imposé les mains, il partit de là.

S. CHRYS. — Le Seigneur venait de parler de la chasteté. Quelques-uns de ses auditeurs lui présentèrent des enfants en qui brillait le plus pur éclat de la chasteté; ils pensaient que le Seigneur louait seulement la pureté du corps : « Alors lui furent présentés des enfants, etc. » — ORIG. — Ils avaient déjà éprouvé que l'imposition des mains et la prière du Sauveur chassaient les maux; ils lui présentent des enfants par cette considération qu'après que le toucher du Seigneur leur aura transmis la vertu divine, il est impossible que la ruine ou qu'un démon (1) puisse les atteindre. — RÉMIG. — C'était la coutume chez les anciens que les petits enfants fussent présentés aux vieillards comme pouvant les bénir de la bouche et de la main, et c'est en vertu de cet usage que les petits enfants sont présentés au Seigneur. — S. CHRYS. — La chair, parce qu'elle ne se réjouit pas dans le bien, l'oublie facilement, tandis qu'elle retient toujours le mal qu'elle a entendu. Le Christ avait à peine pris un enfant en disant : « A moins que vous ne deveniez comme cet enfant, vous n'entrerez pas dans le royaume des cieux, » et voici qu'aussitôt les disciples, oubliant l'innocence de l'enfance, empêchaient les enfants comme indignes de s'approcher du Christ : « Les disciples les réprimandaient, etc. » — S. JÉR. — Non pas qu'ils ne voulussent pas que le Sauveur les bénît de la main et de la voix, mais parce que, n'ayant

(1) Allusion au v. 6 du ps. 90, que l'Eglise, dans l'office du 1^{er} dimanche de carême traduit ainsi : « De la ruine du démon du midi. » C'est la traduction du grec *συμπτώματος*.

sup.). Dominus de castitate sermonem fecerat : audientes autem quidam obtulerunt ei infantes castitate mundissimos : putabant enim quia Dominus corpore mundos tantum laudaret : et hoc est quod dicitur : Tunc obliti sunt ei parvuli, etc. ORIG. (ut sup.). Jam enim ex præcedentibus virtutibus ejus experti erant quoniam per impositionem manuum ejus, et orationem, repelluntur mala; offerunt ergo ei pueros, considerantes quoniam impossibile est ut postquam per tactum Dominus dederit eis divinam virtutem, ruina aut dæmonium aliquod tangere eos possit. RÉMIG. Consuetudo etiam fuit apud veteres ut parvuli offerrentur seniori-

bus, quatenus eorum manu vel ore benedicerentur : et juxta hanc consuetudinem parvuli obliti sunt Domino.

CHRYS., *sup. Matth.* (in opere imperf. ut sup.). Caro autem quia non delectatur in bono, facile obliviscitur bonum; malum autem quod audierit, retinet semper. Ante modicum autem tempus Christus accipiens puerum, dixit : Nisi facti fueritis sicut parvulus iste, non intrabitis in regnum caelorum : et ecce statim obliti discipuli puerilis innocentiae, vetabant pueros ad Christum quasi indignos accedere. Unde sequitur : Discipuli autem increpabant eos. JÉR. Non quia nollent eis Salvatoris, et

pas encore une foi pleine, ils pensaient que, à l'instar des autres hommes, il serait fatigué de l'importunité de ceux qui lui présentaient ces enfants. — S. CHRYS. — Ou bien les disciples chassaient les enfants à cause de la dignité du Christ; mais le Seigneur, leur enseignant la modération et à fouler aux pieds l'orgueil humain, reçut les enfants et les tint embrassés dans ses bras, et il promit le royaume des cieux à ceux qui leur ressemblent. Jésus leur dit : « Laissez les enfants et ne les empêchez pas. » — S. CHRYS. — Qui mériterait d'approcher du Christ, si la simplicité de l'enfance était éloignée de lui? C'est pour cela qu'il dit : « Et ne les empêchez pas, etc. » Si ce sont de futurs saints, pourquoi empêchez-vous ces fils de venir à leur père? Si ce sont de futurs pécheurs, pourquoi portez-vous la condamnation avant d'avoir vu la faute? — S. JÉR. — C'est d'une manière significative qu'il dit : « C'est à ceux qui sont tels qu'appartient le royaume des cieux, » et non pas « à ceux-ci, » pour montrer que le royaume appartient non pas à l'âge, mais aux mœurs, et que c'est à ceux qui ont une innocence et une simplicité semblables que la récompense est promise. — SUITE. — Et lorsqu'il leur eut imposé les mains, etc. » — S. CHRYS. — Ce passage apprend à tous les parents à offrir leurs enfants aux prêtres; car ce n'est pas le prêtre qui impose lui-même les mains, mais c'est le Christ au nom duquel se fait cette imposition. Si, en effet, celui qui offre sa nourriture à Dieu par la prière, la reçoit sanctifiée par la parole de Dieu et l'oraison, ainsi que nous l'apprend l'apôtre (1), combien plus est-il nécessaire d'offrir à Dieu et de sanctifier ainsi les enfants? La raison de sanctifier la nourriture, c'est que

(1) « La nourriture que Dieu créa afin que les fidèles la reçoivent avec action de grâces » (1 Thim., 4, v. 5).

manu, et voce benedici, sed quod nondum habentes plenissimam fidem, putarent eum (in similitudinem aliorum hominum) offerentium importunitate lassari. CHRYS., in hom. (63, ut sup.). Vel discipuli expellebant pueros causa dignitatis Christi. Dominus autem docens eos moderata sapere, et tumorem conculcare mundanum, accepit parvulos, et in ulnis tenuit eos; et talibus regnum cœlorum promittit : unde sequitur : Jesus autem ait eis : Sinite parvulos, et nolite eos prohibere, etc. CHRYS., sup. *Matth.* (in opere imperf. ut sup.). Quis enim mereatur appropinquare Christo, si repellitur ab eo simplex infantia? Ideo dixit : Et nolite prohibere, etc. Nam si sancti futuri

sunt, quid vetatis filios ad patrem venire? Si autem peccatores futuri sunt, ut quid sententiam condemnationis profertis antequam culpam videatis? HIER. Signanter autem dixit : Talium est enim regnum cœlorum, non istorum, ut ostendoret, non ætatem regnare, sed mores, et his qui similem haberent innocentiam et simplicitatem præmium repromitti.

Sequitur : Et cum imposuisset eis manus, etc. CHRYS., sup. *Matth.* (in opere imperf. ut sup.). Præsens locus instituit omnes parentes, ut filios suos sacerdotibus offerant : non enim sacerdos manus imponit; sed Christus, in cujus nomine manus imponitur : si enim quis escas suas per oratio-

le monde entier repose dans *le malin* (1), et que, par conséquent, toutes les choses corporelles, qui sont une grande partie du monde, reposent dans *le malin*. La conséquence en est que les enfants, par leur naissance selon la chair, *sont posés dans le malin*.

ORIG. — Au sens mystique, nous appelons enfants ceux qui sont charnels en le Christ et qui ont encore besoin de lait. Ceux qui professent la doctrine du Verbe lorsqu'ils sont plus simples et nourris, pour ainsi dire, d'une parole enfantine, étant encore novices, présentent au Sauveur les enfants et les petits; ceux, au contraire, qui sont plus parfaits, les disciples par conséquent de Jésus, jusqu'à ce qu'ils aient appris quelle est la justice divine sur les enfants, s'élèvent contre ceux qui offrent au Christ les petits et les enfants, c'est-à-dire les moins instruits, par une doctrine plus élémentaire. Mais le Seigneur, s'adressant à ses disciples, déjà hommes faits, leur apprend à condescendre à ce que demandent les enfants, et à devenir comme des enfants pour les enfants, afin de gagner les enfants, et il dit: « Le royaume des cieux est à ceux qui sont tels. » Et lui, lorsqu'il avait la forme de Dieu, n'est-il pas devenu enfant? Nous devons nous arrêter à considérer ceux-ci, de crainte que, par le sentiment d'une sagesse plus excellente et de notre progrès spirituel, nous regardant comme grands, nous méprisions les petits de l'Église, empêchant les enfants de venir à Jésus. Et comme les enfants ne peuvent pas suivre toute parole, Jésus leur impose les mains, et, leur laissant sa vertu par son toucher, il s'en va et les quitte, les conduisant comme incapables de

(1) 1 saint Jean, 5, v. 19.

nem offert Deo, sanotificatas eas manducat (sanctificatur enim per verbum Dei, et orationem, ut Apostolus dicit), quanto magis pucros offerri Deo et sanctificari necesse est? Causa autem sanctificandarum escarum hæc est, quoniam totus mundus in magno positus est, unde res corporales, quæ sunt magna pars mundi, in maligno positæ sunt: consequenter infantes, quando nascuntur et ipsi (quantum ad carnem) in maligno positi sunt.

ORIG. [ut sup.]. Pucros autem mystice dicimus, qui in Christo adhuc carnales sunt, et lacte opus habentes (1 Cor., 3). Qui autem profitentur Verbi doctrinam, simpliciores quidem et quasi puerilem sermonem habentes quo nutriuntur, adhuc novitii sunt, qui offerunt Salvatoris pucros et infantes; qui autem videntur esse per-

fectiores, et ideo sunt discipuli Jesu, priusquam discant rationem justitiæ de pueris, reprehendunt eos qui per simplicem doctrinam pucros et infantes (id est, minus adhuc eruditos) offerunt Christo: Dominus autem hortans discipulos suos, jam viros constitutos, condescendere utilitatibus puerorum, ut fiant pueris, quasi pueri, ut pucros lucrerentur, dicit: Talium est enim regnum celorum: nam et ipse cum in forma Dei esset (Philipp., 2), factus est puer. Hæc ergo debemus attendere, ne æstimatione sapientiæ excellentioris, et profectus spiritualioris, contemnanus quasi magni pusillos Ecclesiæ, prohibentes pucros venire ad Jesum. Quoniam autem pueri non omnia quæ dicuntur sequi possunt, imposuit eis manus Jesus; et virtutem relinquens in eis per tactum, abiit ab eis quasi non potentibus

le suivre, ainsi que ses autres disciples qui sont parfaits. — RÉMIG. — Il bénit les enfants en leur imposant les mains, signifiant ainsi que les humbles d'esprit sont dignes de sa grâce et de sa bénédiction. — LA GLOSS (1). — Il leur imposa les mains pour marquer que sa grâce serait départie à ceux qui sont véritablement pénitents et à ceux qui sont véritablement humbles. — S. HIL. — Les enfants sont aussi la figure des Gentils qui ont recouvré le salut par la foi et par l'ouïe. Cependant, les disciples, par le désir de sauver Israël, les empêchent d'approcher, et le Seigneur dit qu'il ne le faut pas. C'est par l'imposition des mains et par la prière que, après la cessation des œuvres de la loi, le don de l'Esprit-Saint devait être distribué aux nations.

Alors un jeune homme s'approcha, et lui dit : Bon maître, quel bien faut-il que je fasse pour acquérir la vie éternelle? Jésus lui répondit : Pourquoi m'appellez-vous bon? il n'y a que Dieu seul qui soit bon. Que si vous voulez entrer en la vie, gardez les commandements. Quels commandements? lui dit-il. Jésus lui dit : Vous ne tuerez point; vous ne commettrez point d'adultère; vous ne déroberez point; vous ne direz point de faux témoignage; honorez votre père et votre mère, et aimez votre prochain comme vous-même. Ce jeune homme lui répondit : J'ai gardé tous ces commandements dès ma jeunesse; que me manque-t-il encore? Jésus lui dit : Si vous voulez être parfait, allez, vendez ce que vous avez, et le donnez aux pauvres, et vous aurez un trésor dans le ciel; puis venez, et me suivez. Ce jeune homme, entendant ces paroles, s'en alla tout triste, parce qu'il avait de grands biens.

RABA. — Peut-être que cet homme avait entendu dire au Seigneur qu'il n'y avait de dignes du royaume des cieux que ceux qui veulent

(1) C'est plus complet dans saint Anselme.

sequi Christum, sicut cæteri discipuli ejus perfecti. RÉMIG. Manibus etiam impositis benedixit pueris, significans quod humiles spiritu sunt digni ejus gratia et benedictione. GLOSSA. Imposuit etiam eis manus, ut veris continentibus et veris humilibus gratiam sui auxilii conferendam significaret. HILAR. [can. 19, in Matth.]. Infantes etiam gentium forma sunt, quibus per fidem et auditum salus redditur: verum ex affectu primum salvandi Israel a discipulis inhibentur accedere, quos Dominus ait non oportere prohiberi: munus enim Spiritus Sancti per impositionem manus et precationem [cessante legis opere] erat gentibus largiendum.

Et ecce unus accedens, ait illi: Magister bone, quid boni faciam, ut habeam vitam æter-

nam? Qui dixit ei: Quid me interrogas de bono? Unus est bonus, Deus. Si autem vis ad vitam ingredi, serva mandata. Dicit illi: Quæ? Jesus autem dixit: Non homicidium facies, non adulterabis, non facies furtum, non falsum testimonium dices; honora patrem tuum et matrem tuam; et diliges proximum tuum sicut teipsum. Dicit illi adolescens: Omnia hæc custodivi a juventute mea; quid adhuc mihi deest? Ait illi Jesus: Si vis perfectus esse, vade, et vende omnia quæ habes, et da pauperibus; et habebis thesaurum in cælo; et veni, sequere me. Cum audisset autem adolescens verbum, abiit tristis: erat enim habens nullas possessiones.

RABA. Audierat forsitan homo iste a Domino, tantum eos qui volunt parvulis si-

être semblables à des petits enfants; mais voulant en être plus certain, il demande qu'on lui expose ce point, non plus en parabole, mais ouvertement, à savoir par quel mérite on peut acquérir la vie éternelle : « Et voici qu'un homme, s'approchant, lui dit : Bon maître, que ferai-je de bon, etc.? » — S. JÉR. — Celui qui demande ceci était jeune, riche et orgueilleux; il interroge non pas pour le désir d'apprendre, mais pour tenter le Seigneur, et ce qui le prouve, c'est qu'après que le Seigneur lui eut dit : « Si vous voulez entrer dans la vie, gardez les commandements, » il interroge de nouveau pour lui tendre un piège, en lui demandant quels étaient ces commandements, comme s'il ne les avait pas lus lui-même, ou comme si le Seigneur pouvait en donner de contraires à ceux de Dieu. — S. CHRYS. — Je n'hésite pas à l'appeler avare et amateur de richesses après que le Seigneur lui-même l'a appelé ainsi, ni hypocrite non plus, attendu que ces questions ne portent pas sur des choses incertaines et qu'elles tendent à l'accusation. Mais Marc détruit ce soupçon en nous disant qu'il a couru et qu'il vint se jeter aux pieds du Sauveur pour le prier. Il ajoute que Jésus le regarda et l'aima; et s'il s'était présenté en tentateur, cet évangéliste n'aurait pas manqué de nous le faire remarquer pour lui ainsi qu'il a fait pour les autres. S'il s'était tû lui-même sur ce point, le Christ n'aurait pas permis que nous fussions restés dans le doute, et il nous aurait appris ce qu'il en était ou par une insinuation secrète ou par un reproche éclatant; cependant, c'est ce qu'il ne fait pas, car voici la suite : « Et il lui dit : Pourquoi m'interrogez-vous sur le bien? »

S. AUG. — Il paraît y avoir une différence entre ce que dit Matthieu : « Pourquoi m'interrogez-vous sur le bien? » et ce que disent Luc et

miles esse, dignos introitu regni cœlestis : et ideo certior cupiens esse, non per parabolas, sed aperte postulat exponi, quibus meritis vitam æternam consequi possit : et ideo dicitur : Et ecce unus accedens, ait illi : Magister bone, quid boni faciam, etc. HIER. Iste qui interrogat, et adolescens, et dives erat, et superbus; et non voto discentis, sed tentantis, interrogat : quod ex eo probare possumus, quod, dicente sibi Domino : Si vis ad vitam ingredi, serva mandata, rursum fraudulentè interrogat, quæ sint illa mandata : quasi non et ipse legerit, aut Dominus possit Deo jubere contraria. CHRYS., in homil. (64, in *Matth.*). Ego autem avarum quidem eum, et pecu-

niarum amatorem, nequaquam recuso dicere (quia et Christus talem eum esse redarguit) simulatorem autem nequaquam, quia non est securum de incertis judicare, et maxime accusando. Marcus autem hanc suspicionem destruit : dicit enim (cap 10) quod accurrens et genuflectens rogabat eum; et quoniam inspiciens eum Jesus amavit eum : si etiam tentans accessisset, demonstrasset nobis hoc Evangelista, sicut in aliis facit; si autem et ipse siluisset, Christus eum non permisisset latere, sed redarguisset manifeste, aut occulte insinuasset : hoc autem non facit : sequitur enim : Qui dicit ei : Quid me interrogas de bono?

AUG. *De cons. Evang.* [lib. 2, cap. 63].

Marc : « Pourquoi m'appelez-vous bon ? » Ces mots : « Pourquoi m'interrogez-vous sur le bien ? » se rapportent à cette question de ce jeune homme : « Quel bien ferais-je ? » Dans ces derniers mots, il y a à la fois et le mot bien et une interrogation, tandis que dans ceux-ci : « Maître bon, » il n'y a point d'interrogation ; l'on peut donc très bien entendre que ces deux choses ont été dites : « Pourquoi m'appelez-vous bon et m'interrogez-vous sur le bien ? » — S. JÉR. — Parce qu'il l'avait appelé bon Maître, et non pas Dieu ni Fils de Dieu, il professe que tout homme saint n'est point bon en comparaison de Dieu, Dieu dont il a été dit : « Louez le Seigneur parce qu'il est bon » (1). Et c'est pour cela qu'il dit : « Il n'y en qu'un qui soit bon, c'est Dieu. » Mais afin que personne ne pense qu'en disant qu'il n'y a que Dieu qui soit bon, il a voulu exclure le Fils de Dieu, il dit dans un autre passage : « Le bon Pasteur donne sa vie pour ses brebis. »

S. AUG. — Ou bien, parce qu'il cherchait la vie éternelle et que la vie éternelle se trouve dans la contemplation de Dieu dont la vue donne non pas la peine, mais la joie éternelle, et qu'il ne comprenait pas quel était celui avec qui il parlait, le regardant seulement comme le Fils de l'homme, il lui est répondu : « Pourquoi m'interrogez-vous sur le bien et m'appelez-vous bon Maître, selon cette apparence que vous voyez ? » Cette forme du Fils de l'homme apparaîtra au jugement, non-seulement aux justes, mais aux impies, et cette vue sera pour eux un châtement, attendu qu'elle ne leur sera accordée que pour cela. Mais il est une autre vue de cette forme par laquelle je suis l'égal de

(1) Ps. 105, v. 1 ; 106, v. 1 ; 117, v. 1 ; 135, l. — 1 Paral., 16, v. 34 ; 2^e par. 5, v. 13. — Dan., 3, v. 89.

Potest autem videri distare aliquid quod hic secundum Matthæum dicitur : Quid me interrogas de bono? secundum alios autem : Quid me dicis bonum? (Marc., 10, et Luc., 18.) Nam, quid me interrogas de bono? ad illud magis referri potest, quod ait ille quærens : Quid boni faciam? Ibi enim et bonum nominavit, et interrogatio est : Magister autem bone, nondum est interrogatio : commodissime ergo intelligitur utrumque dictum : Quid me dicis bonum, et interrogas me de bono? HIER. Quia vero magistrum vocaverat bonum, et non Deum vel Dei Filium confessus erat, dixit quemvis sanctum hominem comparatione Dei non esse bonum, de quo dicitur : Confitemini Domino, quoniam bonus ; et ideo dicit . Unus est bonus, Deus. Ne quis au-

tem putet, in eo quod bonus Deus dicitur, excludi a bonitate Filium Dei, legimus in alio loco (Joan., 10) : Pastor bonus ponit animam suam pro ovibus suis. AUG., 1, *De Trinit.* (cap. 13). Vel quia ille vitam æternam quærebat, vita autem æterna est in illa contemplatione, qua non ad pœnam videtur Deus, sed ad gaudium sempiternum ; et non intelligebat cum quo loquebatur (quoniam tantummodo eum Filium hominis arbitratur), ideo dicit : Quid me interrogas de bono, et vocas me, secundum quod vides magistrum bonum? Hæc forma Filii hominis apparebit in judicio, non tantum justis, sed et impiis ; et ipsa visio malum eis erit ; quia pœnalis erit : est autem visio formæ meæ, in qua æqualis sum Deo : ille ergo unus Deus, Pater, Filius et Spiritus Sanc-

Dieu, et c'est ce Dieu Père, Fils et Saint-Esprit qui est lui-même seul bon; car sa vue n'est pour personne deuil et gémissement, mais joie vraie et salut. — S. JÉR. — Le Sauveur ne rejeta pas ce témoignage qui le déclarait bon, mais il repoussa l'erreur qu'il était maître et non pas Dieu. — S. CHRYS. — Pourquoi lui répondait-il ainsi? C'était pour le ramener de l'esprit de flatterie et l'en débarrasser tout-à-fait, le retirant de toutes les choses terrestres; il lui persuade d'adorer Dieu et de chercher les choses futures, et de chercher à connaître celui qui est vraiment bon et qui est la racine et la source de tous les biens.

ORIG. — Le Christ répond ainsi à cette question: « Que ferai-je de bien? » Lorsque nous nous éloignons du mal et que nous faisons le bien, ce que nous faisons est appelé bien, par comparaison à ce que font les autres hommes; mais au point de vue de la vérité de ces paroles: « Un seul est bon, » notre bien n'est pas un bien. Quelqu'un pourra dire que le Seigneur sachant que la pensée de celui qui l'interroge ne désire même pas un bien humain, il a répondu: « Pourquoi m'interrogez-vous sur le bien? » comme s'il lui avait dit: Pourquoi m'interrogez-vous sur le bien, lorsque vous avez des commandements qui vous le prescrivent? C'est alors qu'il ajoute: « Si vous voulez entrer dans la vie, etc. » Remarquez qu'il lui parle comme s'il était hors de la vie: « Si vous voulez entrer dans la vie. » D'une certaine manière, il est en dehors de la vie celui qui est en dehors de Jésus: « Je suis la vie. » D'ailleurs, tout homme sur la terre, et même le plus juste, n'est que dans l'ombre de la vie, étant entouré d'un corps mortel. Il entrera dans celui qui s'abstient des œuvres de mort et qui cherche des œuvres vivantes. Il y a aussi des paroles de mort et des

tus, ipse est solus bonus; quia nemo videt eum ad luctum et planctum, sed tantum ad salutem et lætitiã veram. HIER. Salvator etiam noster bonitatis testimonium non renuit, sed magistri absque Deo exclusit errorem. CHRYS., in homil. (62, ut sup.). Quæ autem utilitas est ut ita responderet? Reducit enim eum paulatim, et erudit liberari ab omni adulatione, et ab his quæ sunt super terram eum abducens, Deo adhærere suadet, et futura quærere, et nosse eum qui vere est bonus, et radix et fons universorum bonorum.

ORIG. (tract. 8, in Matth.). Respondet etiam sic Christus propter eum qui dixit: Quid boni faciam, etc. Quando anim declinamus a malo et facimus bonum, quantum ad comparationem cæterorum hominum, di-

citur bonum quod facimus; quantum autem ad veritatem, secundum quod hic dicitur: Unus est bonus, bonum nostrum non est bonum. Dicere autem potest quis, quoniam sciens Dominus propositum interrogantis non esse ut faciat vel humanum bonum, dixit: Quid me interrogas de bono? Ac si dicat: Cum sis imperatus ad ea quæ dicuntur, cur me interrogas de bono? Post hoc autem dixit: Si vis ad vitam, etc. Ubi considera quoniam adhuc quasi extra vitam constituto respondit: Si vis ad vitam ingredi: secundum enim unum modum homo est extra vitam, qui est extra eum qui dixit (Joan, 11 et 14): Ego sum vita; alias autem omnis qui super terram est (quamvis justissimus) potest quidem in umbra esse vitæ, cum sit corpore mortis

paroles de vie, et des pensées de mort et des pensées de vie. C'est pour cela qu'il dit : « Si vous voulez entrer dans la vie, etc. » — S. AUG. — Il ne lui dit pas : Si vous voulez venir dans la vie éternelle, mais : « Si vous voulez entrer dans la vie, » définissant ainsi la vie qui est la vie éternelle. Il faut remarquer ici combien il faut aimer la vie éternelle, lorsqu'on aime tant cette misérable vie qui doit finir.

RÉMIG. — Ce passage démontre que la loi promettait à ceux qui la remplissaient, non-seulement les biens temporels, mais encore la vie éternelle; et c'est parce qu'il lui en avait été parlé que ce jeune homme, devenu attentif, interrogea : « Il lui dit : Lesquels? » — S. CHRYS. — Il dit cela, non pas pour tenter le Sauveur, mais parce qu'il pensait qu'en dehors des préceptes de la loi il en était d'autres qui seraient pour lui la porte de la vie éternelle.

RÉMIG. — Jésus, usant envers lui de condescendance comme à l'égard d'un malade, lui exposa avec douceur les préceptes de la loi : « Jésus lui dit : Vous ne ferez pas d'homicides. » La sentence suivante : « Et vous aimerez votre prochain comme vous-même, » est l'exposition de ces préceptes, attendu que l'Apôtre a dit : « Celui qui aime le prochain a rempli la loi. » Il faut demander pourquoi le Seigneur rappela seulement les préceptes de la seconde table, et c'est sans doute parce que ce jeune homme était plein de zèle pour l'amour de Dieu; ou bien, parce que l'amour du prochain est un degré pour monter à l'amour de Dieu. — ORIG. — Probablement que ces préceptes suffisent pour entrer dans ce que j'appellerais le principe de la vie; mais ni eux, ni ceux qui leur sont semblables, ne suffiraient pour nous intro-

circumdatus. Introibit autem quis in vitam, abstînens se ab operibus mortuis; appetens autem opera viva. Sunt autem et verba mortua, et verba viva; et cogitationes mortuæ, et cogitationes vivæ: et ideo dicit: Si vis ad vitam, etc. AUG., *De verb. Dom.* (serm. 17). Nec etiam dicit: Si vis venire ad vitam æternam, sed, si vis ingredi ad vitam, eam diffiniens vitam, quæ fuerit æterna vita. Hic ergo considerandum est quemadmodum amanda sit æterna vita, quando sic amatur misera ista, et quandoque finienda vita.

RÉMIG. Demonstratur autem his verbis quia lex suis impletoribus, non solum bona temporalia dabat, sed et vitam æternam: et quia hoc audierat, sollicitus factus interrogavit: unde sequitur: Dicit illi: Quæ? CHRYS., in homil. (64, ut sup.). Hoc au-

tem non tentans dixit, sed æstimans alia quædam præcepta esse præter legalia, quæ vitæ causa fierent ei.

RÉMIG. Jesus vero quasi infirmo condescendens, clementissime legis præcepta exposuit: unde sequitur: Jesus autem dixit: Non homicidium facies, etc. Quorum præceptorum expositio est sequens sententia, qua dicitur: Et diliges proximum tuum sicut teipsum. Etenim Apostolus dicit (*Rom.*, 16): Qui diligit proximum, legem implevit. Quærendum est autem quare Dominus tantum secundæ tabulæ præcepta commemoravit; idcirco scilicet, quia forte iste studiosus erat in dilectione Dei; sive quia dilectio proximi gradus est ascendendi ad dilectionem Dei. ORIG. (*tract. 8, in Matth.*). Forsitan autem ista præcepta sufficiunt ut in principium (ut ita dicam) vitæ ingredia-

duire dans l'intérieur de la vie. Celui qui a négligé un de ces commandements n'entrera pas même dans le commencement de la vie.

S. CHRYS. — Après que le Seigneur a rappelé les préceptes de la loi, ce jeune homme lui dit : « J'ai gardé toutes ces choses depuis ma jeunesse ; » et il ne s'arrête pas là, mais il interroge de nouveau en disant : « Que me manque-t-il encore ? » ce qui est un signe d'un désir véhément. — RÉMIG. — Il montre à ceux qui veulent être parfaits dans la grâce comment ils peuvent venir à la perfection : « Jésus lui dit : Si vous voulez être parfait, allez ; vendez tout ce que vous avez. » Remarquez ces mots ; il ne dit pas : « Allez et mangez tout ce que vous avez, » mais : « Allez et vendez. » Et il ne dit pas : « Certaines choses, » ainsi que le firent Ananie et Sapphira, mais : « Toutes les choses ; » et il ajoute d'une manière significative : « Celles que vous avez. » Nous avons les choses que nous possédons justement ; ce sont ces choses que nous possédons justement qui doivent être vendues ; et celles que nous possédons injustement, nous devons les rendre à ceux à qui nous les avons enlevées. Et il ne dit pas : « Donnez-les aux voisins et aux riches qui vous en rendraient de semblables, » mais : « Donnez-les aux pauvres. » — S. AUG. — Il ne faut point choisir un monastère, ou les indigents d'un certain lieu, car tous les chrétiens ne forment qu'une seule société. Que tout chrétien distribue indistinctement partout les choses nécessaires à la vie ; car lui-même a reçu de toutes parts ce qui est son nécessaire et ce qui le fait enfant du Christ.

RAB. — Voici deux vies proposées aux hommes : la vie active, de laquelle ressort ce précepte : « Vous ne tuerez pas, » et tous les autres préceptes de la loi ; et la vie contemplative, pour laquelle ont été dits

tur quis ; non autem sufficiunt hæc (vel alia similia istis) ad interiora vitæ introducere quemquam. Qui autem præterierit unum istorum mandatorum nec in principium vitæ intrabit.

CHRYS in homil. (64 ut sup.). Quia ergo Dominus ea præcepta commemoraverat quæ erant in lege, ideo sequitur : Dicit illi adolescens : Hæc omnia servavi a juventute mea ; et neque hic stetit, sed rursus interrogat : Quid adhuc mihi deest ? Quod est ipsum signum est vehementis desiderii. RÉMIG. Illis autem qui in gratia perfecti esse volunt, ostendit qualiter ad perfectionem venire possunt : unde sequitur : Ait illi Jesus : Si vis perfectus esse, vade, et vende omnia quæ habes, etc. Notanda sunt ista verba : non ait : Vade, et manduca

omnia quæ habes ; sed, vade, et vende ; et non ait : Aliqua, sicut Ananias et Sapphira (Act., 5), sed, omnia : et pulchre subiungit : Quæ habes : illa enim habemus, quæ juste possidemus ; illa ergo quæ juste possidentur, vendenda sunt : quæ vero injuste, sunt eroganda illis, quibus fuerant ablata : nec ait : Da proximis aut divitibus, a quibus accipies similia, sed, da pauperibus. AUG., *De oper. monach.* (cap. 25). Nec attendendum in quibus monasteriis vel in quo loco indigentibus fratribus hoc quod habebat aliquis impenderit : omnium enim Christianorum una respublica est : et ideo quisquis Christianus necessaria ubilibet erogavit ; undecunque etiam ipse, quod necessarium est sibi, accipit, de eo quod est Christi, accipit.

ces mots : « Si vous voulez être parfait. » La vie active appartient à la loi, et la vie contemplative à l'Évangile. Et ainsi que l'Ancien-Testament a précédé le Nouveau, ainsi la bonne action doit précéder la contemplation.

S. AUG. — Cependant ce ne sont pas seulement à ceux qui pour être parfaits vendent ou quittent tout leur bien qu'appartient le royaume des cieux. Le grand nombre fournit au besoin de ces premiers, qui sont comme la milice du christianisme, par l'effet d'un certain échange que la charité établit. Et à la fin des temps, il sera dit à ce grand nombre : « J'ai eu faim, et vous m'avez donné à manger. » Loin de nous la pensée de les considérer comme étrangers au royaume des cieux et comme en dehors des préceptes de l'Évangile.

S. JÉR. — Quant à ce que met en avant Vigilance en prétendant que l'on fait mieux d'user de ses biens et d'en diviser les fruits successivement aux pauvres que de les leur distribuer en une seule fois après les avoir vendus, ce n'est pas moi qui répondrai, mais c'est Dieu lui-même : « Si vous voulez être parfait, allez et vendez. » Celui que vous louez n'est qu'au second et au troisième degré parmi nous, et nous l'acceptons, quoique nous sachions que l'on doit lui préférer les premiers. — GENNADE. — C'est bien de donner sa fortune aux pauvres, en la leur distribuant successivement, mais c'est mieux de la leur donner toute à la fois, par le désir que l'on a de suivre le Christ et d'entrer dans sa compagnie, débarrassé de tout soin. — S. CHRYS. — Et comme il parlait de la fortune, et qu'il venait de dire qu'il fallait s'en dépouiller, il montre que sa récompense dépassera ce sacrifice de

RAB. Ecce duas vitas hominibus propositas : activam, ad quam pertinet : Non occides, et cætera legis mandata ; et contemplativam, ad quam pertinet : Si vis perfectus esse, etc. Activa ad legem pertinet, contemplativa ad Evangelium ; quia sicut vetus novum præcessit Testamentum, ita bona actio præcedit contemplationem. AUG., *con. Faust.* (lib. 5, cap. 9). Nec tamen illi soli, qui (ut sint perfecti) vendunt vel dimittunt omnia sua, pertinent ad regnum cælorum ; sed huic militiæ christianæ propter quoddam commercium charitatis subjungitur etiam quædam stipendiaria multitudo, cui dicetur in fine : Esurivi, et dedistis mihi manducare : quos absit ut (sicut istos a mandatis evangelicis alienos) a vita æterna separandos judicemus.

HIER., *contra Vigilantium.* Quod autem

Vigilantius asserit eos melius facere qui utantur rebus suis, et paulatim fructus possessionum pauperibus dividant, quam illos qui possessionibus venundatis secul omnia largiantur, non a me ei, sed a Deo respondebitur : Si vis esse perfectus, vade et vende : iste quem tu laudas, secundus aut tertius gradus est, quem et nos recipimus, dummodo sciamus prima secundis et tertiis præferenda. GENNAD., *De eccl. dogm.* (cap. 71). Bonum est enim facultates cum dispensatione pauperibus erogare ; melius est pro intentione sequendi Dominum insimul donare, et absolutum sollicitudine egere cum Christo. CHRYS. (in hom. 64, ut sup.). Et quia de pecuniis erat sermo, a quibus denudari admonuit, ostendit quod ampliora his retribuet, quanto terra majus est cælum : Et ideo dicit : Et habebit the-

toute la distance qu'il y a entre le ciel et la terre, et c'est pour cela qu'il dit : « Il y aura un trésor dans le ciel. » Le mot trésor exprime l'abondance et la permanence de ce qui nous sera donné.

ORIG. — Si tout précepte est contenu dans cette parole : « Vous aimerez le prochain comme vous-même, » celui qui a rempli tout précepte étant parfait, comment le Seigneur a-t-il pu traiter comme n'étant pas parfait le jeune homme qui avait dit : « J'ai gardé toutes ces choses depuis ma jeunesse, » et comment a-t-il pu lui parler ainsi : « Si vous voulez être parfait? » peut-être parce que ces mots : « Vous aimerez votre prochain, » n'ont pas été dits par le Seigneur, mais surajoutés par quelqu'un. D'autant plus que ni Marc ni Luc, qui rapportent ce passage, n'ont fait mention de ces paroles. Ou bien, voici ce qui est écrit dans l'évangile selon les Hébreux (1) : après que le Seigneur lui eut dit ces paroles : « Allez et vendez ce que vous avez, » le riche se mit à se gratter la tête; cela ne lui avait point plu; et le Seigneur lui dit : « Comment, dites-vous : j'ai accompli la loi et les prophètes? Il est écrit dans la loi : Vous aimerez le prochain comme vous-même, et voilà que plusieurs de vos frères, enfants d'Abraham, sont couverts de pourriture, mourant de faim, et votre maison est pleine biens, et il n'en sort aucun pour aller se répandre sur les pauvres. » Le Seigneur, voulant réprimander le riche, lui dit : « Si vous voulez être parfait, allez, vendez tout ce que vous avez, donnez-le aux pauvres; ainsi l'on verra si vous aimez le prochain comme vous-même. » Mais s'il est parfait celui qui a toutes les vertus, comment devient-il parfait celui qui

(1) Voici comment s'exprime textuellement Origène. « Dans un certain évangile qui est appelé *selon les Hébreux*, si toutefois l'on croit devoir le recevoir non pas comme autorité, mais comme éclaircissement. »

saurum in cœlo : in thesauro enim copia et permanentia retributionis ostenditur.

ORIG. (ut sup.). Si autem omne mandatum in hoc verbo impletur : Diliges proximum tuum sicut teipsum, perfectus autem est qui impleverit omne mandatum; quomodo Dominus dicenti adolescenti : Hæc omnia servavi a juventute mea, quasi nondum perfecto dicit : Si vis perfectus esse. Forte autem quod ait : Diliges proximum tuum, non a Domino positum est, sed ab aliquo additum; quia nec Marcus, nec Lucas (hunc locum exponentes) hoc addiderunt. Vel aliter : scriptum est in Evangelio secundum Hebræos, quod cum Dominus dixisset ei : Vade, et vende omnia quæ ha-

bes, cœpit dives scalpere caput suum, et non placuit ei. Et dixit ad eum Dominus : Quomodo dicis : Feci legem et prophetas? Quoniam scriptum est in lege : Diliges proximum tuum sicut teipsum : et ecce multi fratres tui filii Abraham amicti sunt stercore, morientes præ fame, et domus tua plena est multis bonis, et non egreditur omnino aliquid ex ea ad eos. Volens ergo Dominus arguere divitem illum, dicit : Si vis perfectus esse, vade, vende omnia, da pauperibus : sic enim apparebit, si diligis proximum tuum sicut teipsum. Sed si perfectus est qui habet omnes virtutes, quomodo fit perfectus qui vendit omnia sua, et pauperibus dat? Ponamus enim aliquem

vend tout ce qu'il a et le donne aux pauvres? Est-ce que nous prétendons que celui qui a fait cela se trouve tout de suite sans colère, sans concupiscence, comblé de toutes les vertus, et ayant déposé toute sa malice? Non. Mais il paraîtra sans doute au sage que celui qui aura livré ses biens aux pauvres se trouvera aidé de leurs prières, et que sa pauvreté spirituelle recevra leur spirituelle abondance. C'est de cette manière qu'il devient parfait, quoiqu'il conserve quelques passions humaines. Ou bien, celui qui a échangé la pauvreté pour la richesse, afin de devenir parfait, sera aidé à cause de la foi qu'il a donnée aux paroles du Christ, pour qu'il puisse devenir sage dans le Christ, juste, chaste et sans aucune passion; mais non pas cependant de cette manière qu'au moment où il aura donné ses biens aux pauvres il soit tout-à-fait parfait, mais parce que dès ce jour la méditation sur Dieu commencera à l'entraîner vers toutes les vertus. L'on peut passer à une autre explication, l'interprétation morale, en disant que les biens sont les actes de l'âme (1).

Or, dans ce sens, le Christ ordonne de vendre tous les biens qui sont mauvais et de les livrer pour ainsi dire aux puissances qui travaillent ces biens et qui sont pauvres de tous biens véritables : ainsi que la paix des apôtres leur revient, lorsqu'il ne s'est point trouvé un fils de la paix, ainsi tous les péchés reviennent à leurs principes, lorsqu'il ne s'est trouvé personne qui ait voulu les employer; et, dans ce sens, il ne sera nullement douteux que celui qui a vendu tous ses biens ne soit réellement parfait. Et il est clair, en effet, que

(1) Cette comparaison n'est pas aussi crue dans Origène; le saint docteur dit que les fruits des actions seront après cette vie les biens de l'âme.

hoc fecisse, quomodo statim erit sine ira, sine concupiscentia, et suscipiens omnes virtutes, et deponens malitiam universam? Sipienti ergo videbitur forsitan dicere; quoniam qui pauperibus tradidit bona sua, ipsorum orationibus adjuvatur; accipiens ad suam spiritualem inopiam, illorum spiritualem abundantiam; et fit hoc modo perfectus, quamvis aliquas humanas haberet passiones. Aut ita: iste qui mutavit pro divitiis paupertatem, ut fiat perfectus; credens sermonibus Christi, adjuvabitur ut sapiens fiat in Christo, justus et castus, et absque omni passione; non tamen sic, ut in ipso tempore quo tradiderit bona sua pauperibus, fiat omnino perfectus, sed ex illo die incipiet speculatio Dei adducere

eum ad omnes virtutes. Aliter autem ad expositionem moralem transibit, dicens, substantiam esse uniuscujusque animæ actus ejus. Imperat ergo Christus vendere omnem substantiam malam, et quasi tradere eam virtutibus operantibus eam, quæ ab omni bono pauperes sunt: sicut enim pax apostolorum revertitur ad ipsos, nisi fuerit filius pacis (Matth., 10), sic universa peccata revertuntur ad auctores eorum, cum non fuerit quis utens malis eorum; et sic neque dubitatio erit quin statim erit perfectus qui sic vendidit omnes proprias facultates. Manifestum est autem quod qui talia agit, habet thesaurum in cælo, et ipse factus cælestis: in suo enim cælo habebit thesaurum gloriæ Dei, et divitias in omni

celui qui agit ainsi a un trésor dans le ciel, et qu'il est devenu lui-même céleste. Il a, en effet, dans le ciel le trésor de la gloire de Dieu. Celui-là qui ne sera distrait par aucune mauvaise pensée possédant son âme, et empêché par elle de suivre le Christ, celui-là pourra le suivre parfaitement.

S. JÉR. — Plusieurs de ceux qui abandonnent leurs richesses ne suivent pas le Seigneur. Abandonner ses richesses ne suffit pas si, après les avoir ainsi méprisées, l'on ne se met pas à la suite du Christ; en d'autres termes, après avoir abandonné le mal, il faut faire le bien, et il est plus facile de laisser sa bourse que sa volonté. C'est pour cela que le Sauveur ajoute : « Et venez, et suivez-moi. » Celui qui imite le Christ le suit et met le pied dans ses traces. — « Ce jeune homme ayant entendu ces paroles s'en alla triste. » C'est cette tristesse qui conduit à la mort, la raison de cette tristesse est ainsi donnée; il avait beaucoup de biens, c'est-à-dire des épines et des ronces qui étouffaient la semence du Seigneur. — S. CHRYS. — Ceux qui ont beaucoup de biens et ceux qui en ont peu ne sont pas également esclaves. Ces richesses abjectes allument une flamme toujours croissante et rendent le désir plus violent. — S. AUG. — Je ne sais pas comment, dans l'amour des biens superflus, la possession tient enchaîné d'une manière plus étroite que le simple désir. Ce jeune homme, pourquoi s'en va-t-il triste, si ce n'est parce qu'il possède de grandes richesses? Autre chose est vouloir s'incorporer ce que l'on n'a pas, autre chose est de le retrancher lorsque déjà ça fait partie du corps. Dans le premier cas on abandonne la richesse comme une étrangère, et dans le second on se la retranche comme un membre

sapientia Dei. Talis autem poterit sequi Christum, quia non distrahitur ab aliqua mala possessione, quo minus Christum sequatur.

HIER. Multi etiam divitias relinquentes, Dominum sequuntur; nec hoc ad perfectionem sufficit, nisi post contemptas divitias Salvatorem sequantur; id est, relictis malis faciant bona : facilius enim sacculus contemnitur, quam voluntas : et ideo sequitur : Et veni, sequere me. Sequitur enim Dominum qui imitator est ejus, et per vestigia illius graditur. Sequitur : Cum audisset autem adolescens verba hæc, abiit tristis. Hæc est tristitia quæ ducit ad mortem : causaque tristitiæ redditur : Erat enim habens multas possessiones, id est, spinas et tribulos, quæ sementem dominicam suf-

focaverunt. CHRYS., in hom. (64, ut sup.). Non enim similiter detinentur qui pauca habent, et qui multis abundant; quoniam abjectio divitiarum majorem accendit flammam, et violentior fit cupido. AUGUST., in Epistola ad Paulinum et Thersiam (epistola 34). Nescio autem quomodo cum superflua terrena diliguntur, arctius adeptæ quam concupita constringunt : nam unde juvenis iste tristis discessit, nisi quia magnas habebat divitias? Aliud est enim nolle incorporare quæ desunt, aliud jam incorporata divellere : illa enim velut extranea repudiantur, ista velut membra præciduntur. ORIG. (ut sup.). Secundum historiam autem iste adolescens laudabilis quidem est, quia non occidit, non adulteratus est; vituperabilis autem, quia contristatus est

de son corps. — ORIG. — D'après l'histoire, il faut louer ce jeune homme de n'avoir point tué, de n'avoir point commis d'adultère, mais le blâmer d'avoir été attristé par les paroles du Christ qui l'appelaient à la perfection. Il était adolescent dans son âme, et c'est pour cela qu'il abandonna le Christ et s'en alla.

Et Jésus dit à ses disciples : Je vous dis en vérité qu'un riche entrera difficilement dans le royaume des cieux. Je vous le dis encore une fois : Il est plus aisé qu'un chameau passe par le trou d'une aiguille, qu'il ne l'est qu'un riche entre dans le royaume des cieux. Ses disciples, entendant ces paroles, en furent fort étonnés; et ils disaient : Qui pourra donc être sauvé? Jésus, les regardant, leur dit : Cela est impossible aux hommes. mais tout est possible à Dieu.

LA GLOSE (1). — A l'occasion de cet avare dont il vient d'être parlé, le Seigneur parla sur tous les avares. Jésus dit à ses disciples : « Je vous le dis, en vérité. » — S. CHRYS. — Il ne dit pas cela pour blâmer les richesses, mais pour blâmer ceux qui en sont esclaves, et il avertit ainsi ses disciples pauvres de ne pas rougir de leur pauvreté. — S. HIL. — Ce n'est point un crime d'avoir des richesses, mais il est une mesure à garder dans cette possession; car comment pourra-t-on soulager les nécessités des saints (2) s'il ne reste plus rien pour les soulager? — RAB. — Il y a une distance entre aimer les richesses et posséder les richesses; mais le plus sûr est de ne pas en avoir et de ne pas les aimer. — RÉM. — Le Seigneur, expliquant lui-même dans Marc ce passage, a dit : « Il est difficile à ceux qui se confient dans leurs richesses d'entrer dans le royaume des cieux. » Ils se confient

(1) Ce n'est ni dans la Glose ni dans saint Anselme.

(2) Rom., 12, v. 13.

in verbis Christi vocantibus eum ad perfectionem : adolescens quippe erat secundum animam, et propterea relinquens Christum abiit.

Jesus autem dixit discipulis suis : Amen dico vobis, quia dives difficile intrabit in regnum cælorum. Et iterum dico vobis, facilius est camelum per foramen acus transire, quam divitem intrare in regnum cælorum. Auditibus autem his, discipuli mirabantur valde dicentes : Quis ergo poterit salvus esse? Aspiciebat autem Jesus, dixit illis : Apud homines hoc impossibile est; apud Deum autem omnia possibilia sunt.

GLOSSA. Occasione hujus avari, de quo

prædictum est, habuit sermonem Dominus de avaro : unde sequitur : Jesus autem dixit discipulis suis : Amen dico, etc. CHRYS., in hom. (64, ut sup.). Quod quidem dixit, non pecuniis quidem detrahens, sed eis qui detinentur ab ipsis; et discipulos pauperes existentes monens non verecundari ob inopiam. HILAR., can. 19 (ut sup.). Habere enim divitias crimen non est, sed modus in habendo retinendus est : nam quomodo communicandum est necessitatibus sanctorum, si communicandi materia non relinquatur? RAB. Sed inter pecunias habere, et pecunias amare, nonnulla distantia est : tutius autem est nec habere, nec amare divitias. RÉMIG. Unde Dominus in Marco exponens hujus loci sensum, dixit (Marc..

dans leurs richesses ceux qui mettent leurs espérances en elles. —

S. JÉR. — Comme il est difficile de mépriser la richesse que l'on possède, il ne dit pas qu'il est impossible qu'un riche entre dans le royaume des cieux, mais que cela est difficile : qui dit difficile n'établit pas une impossibilité, mais exprime que cela arrive rarement. —

S. HIL. — C'est un soin plein de péril que de vouloir s'enrichir; et l'innocence, embarrassée dans les liens des richesses, se trouve lourdement chargée. Dans le service de Dieu, l'on n'acquiert pas les biens du monde sans s'exposer aux vices du monde, et c'est pour cela qu'un riche entre difficilement dans le royaume des cieux.

S. CHRYS. — Après avoir dit qu'il était difficile à un riche d'entrer dans le royaume des cieux, il se met à montrer que cela est impos-

sible : « Et je vous dis encore qu'il est plus facile à un chameau de passer par le trou d'une aiguille qu'à un riche d'entrer dans le royaume des cieux. » —

S. JÉR. — D'après cela, personne ne peut être sauvé. Mais si nous lisons Isaïe : en voyant comment les chameaux de Madian d'Epha viennent à Jérusalem avec des dous et des présents et entrent par la porte de la cité, eux qui étaient autrefois courbés et brisés sous le poids d'un luxe, emblème du péché, nous comprendrons comment ces chameaux, qui sont ici la figure des riches, pourront entrer par la voie étroite et resserrée qui conduit à la vie, après avoir déposé le poids si lourd des vices et toutes les dépravations sensuelles. —

S. CHRYS. — Les âmes des païens sont comparées ici à des chameaux tortueux, parce qu'ils avaient sur eux la bosse de l'idolâtrie. C'est la connaissance de Dieu qui relève les âmes. L'aiguille, c'est le Fils de Dieu, dont la première partie, celle qui est

10) : Difficile est confidentibus in divitiis intrare in regnum cœlorum : illi enim in divitiis confident, qui omnem suam spem in divitiis collocant. HIER. Quia vero divitiarum habitus difficile contemnuntur, non dixit quod impossibile est divitem intrare in regnum cœlorum, sed difficile; ubi difficile ponitur, non impossibilitas pretenditur, sed raritas demonstratur. HILAR. (can. 19, ut sup.). Periculosa enim cura est velle ditescere, et grave onus innocentia subito incrementis opum occupata : rem enim seculi famulatus Dei non sine seculi vitis assequetur : hinc difficile est divitem regnum cœlorum adire.

CHRYS. (in hom. 31, ut sup.). Quia vero dixerat difficile divitem intrare in regnum,

procedit ad ostendendum quod est impossibile : unde sequitur : Et iterum dico vobis facilius est camelum per foramen acus transire quam divitem intrare in regnum cœlorum. HIER. Secundum hoc nullus divitem salvus erit. Sed si legamus Esaiam (cap. 30), quomodo cameli Madian et Epha veniant ad Hierosolimam cum donis atque muneribus, et qui quondam curvi erant et vitiorum gravitate distorti, ingrediantur portas Hierusalem, videbimus quomodo et isti cameli, quibus divites comparantur, cum deposuerint gravem sarcinam peccatorum et totius corporis pravitatem, intrare possunt per angustam et arctam viam quæ ducit ad vitam. CHRYS., sup. *Matth.* (in opere imperf., ut sup.). Gentium etiam animæ assi-

selon la divinité, est aiguisée, tandis que celle qui vient de son incarnation est moins acérée. Cette aiguille est toute droite, elle n'a aucun défaut; c'est par la blessure de la passion que les nations sont entrées dans la vie éternelle. Avec cette aiguille a été cousue la tunique de l'immortalité; c'est cette aiguille qui a cousu la chair à l'esprit, elle qui a uni le peuple juif à celui des Gentils, et lié d'amitié les anges et les hommes. Il est plus facile aux Gentils de passer par le trou de l'aiguille qu'aux riches juifs d'entrer dans le royaume des cieux. Si donc les nations sont séparées avec tant de peine du culte brutal des idoles, à combien plus forte raison les Juifs seront-ils séparés plus difficilement d'un culte de Dieu qui avait sa raison d'existence.

LA GLOSE (1). — Ou bien l'on peut expliquer ceci autrement en disant qu'à Jérusalem il y avait une porte qu'on appelait le trou d'une aiguille, et par laquelle un chameau ne pouvait passer qu'après avoir déposé son fardeau et ployé ses genoux. Ainsi était signifiée cette vérité que les riches ne peuvent entrer dans la voie étroite qui conduit à la vie qu'après avoir déposé les souillures de leurs péchés et leurs richesses, du moins qu'après s'en être séparés de cœur. — S. GRÉG. — Ou bien le nom de riche signifie tout homme orgueilleux, et celui de chameau exprime la condescendance du Sauveur. Le chameau passe par le trou de l'aiguille au moment où notre Rédempteur pénètre jusqu'à la mort par la porte étroite de sa passion. Sa passion fut comme une aiguille, parce qu'elle transperça son corps de douleur. Or, le chameau a passé plus facilement par le trou de l'aiguille que le riche ne peut facilement entrer dans le royaume des cieux,

(1) Plutôt dans saint Anselme.

milatæ sunt tortuosis camelis, in quibus erat gibbus idololatriæ; quoniam cognitio Dei erectio est animarum. Acus autem est Filius Dei, cujus prima pars subtilis est secundum Divinitatem, alia vero grossior secundum incarnationem ejus: tota autem recta est, et nullam habet deflexionem, per cuius vulnus passionis, gentes ingressæ sunt in vitam æternam: hæc acu consuta est immortalitatis tunica: ipsa est acus quæ spiritui consuit carnem: hæc acus judaicum populum junxit et gentium: hæc acus amicitiam angelorum et hominum copulavit. Facilius est ergo Gentiles transire per foramen acus, quam divites Judæos intrare in regnum cælorum: si enim gentes cum tanto labore divelluntur ab irratio-

nabilibus idolorum culturis, quanto magis Judæi divelluntur a rationabilibus Dei culturis? GLOSSA. Aliter dicitur, quia Hierosolymis quædam porta erat, quæ foramen acus dicebatur, per quam camelus (nisi deposito onere et flexis genibus) transire non poterat, per quod significatur divites non posse transire viam arctam quæ ducit ad vitam, nisi sordibus peccatorum et divitiis depositis, saltem non amando. GRÆG., 35, *Moral.* (cap. 11). Vel nomine divitis quemlibet elatum, cameli appellatione propriam condescensionem significat. Camelus autem per foramen acus transit, cum Redemptor noster usque ad susceptionem mortis per angustias passionis intravit; quæ passio velut acus extitit, quia dolore corpus pupu-

Parce que si le Seigneur ne nous avait pas d'abord montré son humilité par sa passion, jamais notre superbe raideur ne se serait inclinée vers son humilité.

S. CHRYS. — Les disciples qui sont pauvres se troublent ; ils s'affligent pour les autres et ils ont déjà des entrailles de prédicateurs. « Qui pourra donc être sauvé ? » — S. AUG. — Comme il y a peu de riches en comparaison de la multitude des pauvres, il faut bien remarquer que les disciples placent au nombre des riches tous ceux qui désirent les richesses. — S. CHRYS. — Il montre ensuite que pour cela il est besoin de Dieu, car il est besoin de beaucoup de grâce pour que l'homme se dirige (1) bien dans les richesses. — SUITE. — Jésus, regardant, leur dit : « Cela est impossible aux hommes, mais toutes choses sont possibles à Dieu. » L'évangéliste a dit *regardant* pour nous montrer le Sauveur apaisant avec un doux regard la crainte de leur âme. — RÉM. — Il ne faut pas l'entendre ainsi que Dieu puisse recevoir dans le royaume un riche cupide, avare et superbe, mais qu'il le convertira pour qu'il y entre. — S. CHRYS. — Cela n'est pas dit pour que vous restiez dans l'inaction, sans courage, et pour que vous vous arrêtiez comme devant une impossibilité ; mais afin que vous jetiez les yeux sur la grandeur de la justice, et que vous passiez (2) par-dessus après avoir invoqué Dieu.

(1) Le grec porte tout le contraire : « Pour bien diriger ses recherches, » τῷ μᾶλλοντι τοῦτο καθ' ἑρπυῖν.

(2) Le grec porte : « Et que vous sautiez par-dessus facilement, et que vous invoquiez Dieu, » ἐπιπηδήσῃς ῥαδίως καὶ τὸν Θεὸν παρακκλέσῃς.

git. Facilius autem camelus foramen acus quam dives regnum cœlorum ingreditur, quia nisi ipse prius per passionem suam formam nobis humilitatis ostenderet, nequaquam se ad humilitatem ipsius superba nostra rigiditas inclinaret.

CHRYS., in hom. (64, ut sup.). Discipuli autem inopes existentes turbantur pro salute aliorum dolentes, et doctorum jam viscera assumentes : unde sequitur : Quis ergo poterit salvus esse? AUG., *De quæst. Evang.* (lib. 1, cap. 26). Cum autem pauci sint divites in comparatione multitudinis pauperum, intelligendum est quod omnes qui divitias cupiunt, in divitum numero haberi discipuli animadverterunt. CHRYS., in hom. (64, ut sup.). Dæi autem opus hoc esse consequenter ostendit, quoniam multa opus est gratia, ut homo in divitiis dirigatur : unde sequitur : Aspiciens autem Jesus

dixit eis : Apud homines hoc impossibile est ; apud Deum autem omnia possible sunt. Per hoc quod dicit, aspiciens, significat Evangelista quod mansueto oculo timidam eorum mentem mitigavit. RÉMIG. Non autem hoc sic intelligendum est, quod possibile sit apud Deum, quod dives, cupidus, avarus et superbus intret in regnum cœlorum ; sed ut convertatur, et sic intret. CHRYS., in homil. (64, ut sup.). Neque etiam hoc ideo dicitur, ut resupinus jaceas, et sicut ab impossibilibus abstineas ; sed magnitudinem justitiæ considerans, insilias Deum rogans.

Tunc respondens Petrus dixit ei : Ecce nos reliquimus omnia, et seculi sumus te. Quid ergo crit nobis? Jesus autem dixit illis : Amen dico vobis, quod vos qui secuti estis me, in regeneratione cum sederit Filius ho-

Alors Pierre, prenant la parole, lui dit : Pour nous autres, vous voyez que nous avons tout quitté, et que nous vous avons suivi ; quelle sera donc la récompense que nous en recevrons ? Et Jésus leur dit : Je vous dis en vérité que pour vous qui m'avez suivi, lorsqu'au temps de la régénération le Fils de l'homme sera assis sur le trône de sa gloire, vous serez aussi assis sur douze trônes, et vous jugerez les douze tribus d'Israël. Et quiconque abandonnera pour mon nom sa maison ou ses frères, ou ses sœurs, ou son père, ou sa mère, ou sa femme, ou ses enfants, ou ses terres, en recevra le centuple, et aura pour héritage la vie éternelle. Mais plusieurs qui avaient été les premiers seront les derniers ; et plusieurs qui avaient été les derniers seront les premiers.

ORIG. — Pierre avait entendu cette parole : « Si vous voulez être parfait, allez, vendez tout ce que vous avez, et donnez-en le prix aux pauvres. » Il vit ensuite le jeune homme s'en aller triste, et la difficulté qu'il y avait pour un riche d'entrer dans le royaume des cieux. Il questionne comme un homme qui a la conscience d'avoir consommé une œuvre qui n'était pas facile ; et si ce qu'il a laissé, ainsi que son frère, est peu de chose, Dieu le tient pour beaucoup, à cause de cette plénitude de charité qui a été le principe de leur détachement. S'ils avaient eu beaucoup de richesses, ils les auraient également abandonnées. Je pense que c'est par la confiance que lui donne son propre sentiment, et non par celle qu'aurait pu lui inspirer ce qu'il a abandonné, que Pierre adresse au Sauveur cette parole pleine d'abandon : « Et voilà que nous avons tout abandonné à cause de vous. »

S. CHRYS. — Qu'est-ce que ce tout, ô heureux Pierre ? Un bâton, un filet, une barque. Il appelle cela tout, non pas pour se vanter, mais à cause de tout ce peuple pauvre qui l'entend, et pour l'entraîner par cette question. Le Seigneur ayant dit : « Si vous voulez être parfait, vendez toutes choses, » un de ces hommes indigents aurait pu dire :

minis in sede majestatis suæ, sedebitis et vos super sedes duodecim judicantes duodecim tribus Israel. Et omnis qui reliquerit domum, vel fratres, aut sorores, aut patrem, aut matrem, aut uxorem, aut filios, aut agros propter nomen meum, centuplum accipiet, et vitam æternam possidebit. Multi autem erunt primi novissimi, et novissimi primi.

ORIG. (tract. 9, in Matth.). Audierat Petrus verbum Domini dicentis : Si vis perfectus esse, vade, et vende omnia quæ habes. Deinde consideravit adolescentem cum tristitia abeuntem, et difficultatem divitum ingrediendi in regnum cœlorum : ideo quasi qui non facilem rem consummaverat,

fiducialiter quæsit : et si enim minima cum fratre reliquit, sed non minima æstimata sunt apud Deum, considerantem quoniam ex tanta plenitudine dilectionis illa minima reliquerunt, ut etiam si multas habuissent possessiones, omnia reliquissent. Et puto quod magis Petrus confidens de affectu suo, quam de ipsa quantitate rerum relictarum, fiducialiter interrogavit : unde dicitur : Tunc respondens Petrus, dixit ei : Ecce nos reliquimus omnia.

CHRYS., in homil. (65, in Matth.). Quælia omnia, o beate Petre ? arundinem, rete, navigium. Omnia quidem hæc dicit, non propter magnificentiam, sed ut per interrogationem hanc inopem inducat plebem : quia enim Dominus dixerat : Si vis perfec-

« Mais comment, si je n'ai rien, je ne puis donc pas être parfait? » Et c'est afin que celui qui est pauvre ne se considère pas comme amoindri par cette impossibilité de sacrifice, que Pierre fait cette question. Celui qui a reçu les clefs du royaume des cieux questionne ici pour tout le genre humain, et il prend la parole pour tous ceux qui forment son empire. Remarquez avec quel soin il fait correspondre ses questions à celles du Christ; car le Christ ayant demandé deux choses, que l'on abandonne aux pauvres tout ce que l'on possède et qu'on le suive, il ajoute à ses premières paroles celles-ci : « Et nous vous avons suivi. » — ORIG. — On peut dire que c'est dans tous les sens que le Père a révélé son Fils à Pierre, c'est-à-dire comme sanctification, justice, etc., etc. Il interroge donc ainsi qu'un athlète vainqueur qui demande quel est le prix du combat.

S. JÉR. — Comme il ne suffit pas de tout abandonner, il ajoute ce qui constitue la perfection : « Et nous vous avons suivi. Nous avons fait ce que vous nous avez ordonné. Quelle sera donc notre récompense? Qu'y aura-t-il pour nous? — Or, Jésus leur dit : Je vous le dis en vérité que vous, qui m'avez suivi. » — S. JÉR. — Il ne dit pas : « Vous qui avez abandonné toutes choses; » car le philosophe Cratès (1) l'avait fait, ainsi que beaucoup d'autres qui avaient méprisé leurs richesses; mais « qui m'avez suivi, » ce qui est le propre des apôtres et des croyants. — S. HIL. — Les disciples ont suivi le Christ par la régénération, c'est-à-dire au travers des eaux du baptême et par la sanctification de la foi. Cette régénération que les apôtres ont suivie

(1) C'est de lui qu'est cette belle parole au moment où il vient de jeter à la mer son or : « Allez au fond, mauvaises passions; je vous submergo pour ne pas l'être par vous. » C'est par erreur qu'il y avait auparavant *Socrate*.

tus esse, vende omnia, etc. ne dicat aliquis inopum : Quid igitur? si non habuero, non possum esse perfectus? Interrogat Petrus ut tu inops discas quoniam in nullo hic diminutus es. Qui enim claves regni cœlorum acceperat, pro his quæ ibi sunt jam confidit, et pro orbe terrarum universo interrogat. Intuere autem et quomodo respoudet diligenter sicut Christus inquisivit : etenim Christus duo a divite expetiit, dare pauperibus quæ habebat, et sequi se : propter hoc ipse addit : Et secuti sumus te. ORIG. [ut sup.]. Potest dici secundum omnia quæ Pater revelavit Petro esse filium suum; secuti sumus te justitiam, sanctificationem, et hujusmodi : propter hoc quasi victor

athleta interrogat quæ sint præmia certaminis.

HIER. Quia ergo non sufficit tantum relinquere, jungit quod perfectum est : Et secuti sumus te; fecimus quidem quod jussisti : quid ergo nobis dabis præmii? Et hoc est quod dicitur : Quid ergo erit nobis? Sequitur : Jesus autem dixit illis : Amen dico vobis quod vos qui secuti estis me, etc. HIER. Non dixit : Qui reliquistis omnia (hoc enim et Crates philosophus fecit, et multi alii divitias contempserunt), sed, qui secuti estis me : quod proprie apostolorum estatque credentium. HILAR. (can. 20, in *Matth.*). Secuti sunt quidem discipuli Christum in regeneratione, id est, in lava-

ne pouvait pas être octroyée par la loi. — S. JÉR. — Ou bien l'on doit construire ainsi : « Vous qui m'avez suivi, vous vous assiérez dans la régénération, » c'est-à-dire, lorsque les morts se *lèveront intacts du sein de la corruption*, vous vous assiérez sur des sièges de juges pour condamner les douze tribus d'Israël ; car elles auront refusé de croire ce que vous aurez cru vous-mêmes. — S. AUG. — Car votre corps sera régénéré par l'incorruption de la même manière que votre âme sera régénérée par la foi. — S. CHRYS. — Il serait arrivé que les Juifs auraient dit au jour du jugement dernier : « Seigneur, vous voyant dans une chair mortelle, nous ne vous avons pas reconnu pour le Fils de Dieu. Qui, parmi les hommes, aurait pu voir ce trésor caché dans la terre, ce soleil enveloppé de nuages ? » Mais les disciples répondront : « Et nous, nous étions des hommes grossiers et obscurs dans la foule ; vous êtes prêtres et scribes ; notre volonté droite est devenue comme une lampe qui a éclairé notre grossièreté, tandis que votre malice a été la nuit où votre science s'est abîmée. »

S. CHRYS. — Il ne dit pas : « Les nations de l'univers, mais les tribus d'Israël, » parce que les Juifs et les apôtres avaient été nourris dans les mêmes mœurs et sous les mêmes lois. Lorsque les Juifs se rejeteront sur la loi pour s'excuser de n'avoir pas cru au Christ, les apôtres seront cités comme ayant vécu sous cette même loi. Mais l'on me dira peut-être : Que recevront-ils de si considérable s'ils reçoivent ce qu'ont reçu les Ninivites et la reine du Midi ? Mais il leur promet d'autres récompenses qui sont bien supérieures à celles que doivent recevoir les premiers ; car il a été dit qu'ils se lèveront contre la génération d'alors pour les condamner, tandis qu'il a été dit aux apô-

cro baptismi, in fidei sanctificatione : hæc enim illa regeneratio est, quam apostoli sunt secuti, quam lex indulgere non potuit. HIER. Vel aliter debet construi : Vos qui secuti estis me, sedebitis in regeneratione, id est, quando mortui ex corruptione resurgent incorrupti (1 *Corinth.*, 15), sedebitis et vos in soliiis judicantium condemnantes duodecim tribus Israel ; quia vobis credentibus illi credere noluerunt. AUG., 20, *De civ. Dei* (cap. 5). Sic enim caro vestra regenerabitur per incorruptionem, quemadmodum anima nostra regenerabitur per fidem. CHRYS., *sup. Matth.* (in opere imperf., hom. 33). Futurum enim erat ut in die judicii responderent Judæi : Domine, non te cognovimus Filium Dei in corpore constitutum : quis hominum videre poterat

thesaurum in terra absconditum, solem nube celatum ? Respondebunt ergo discipuli : Et nos homines fuimus rustici et obscuro in plebe ; vos sacerdotes et scribæ ; sed in nobis bona voluntas facta est quasi lucerna rusticitatis nostræ ; in vobis autem malitia facta est quasi caligo scientiæ vestræ.

CHRYS., in homil. (65, ut sup.). Propter hoc autem non dixit : Et gentes in orbe terrarum, sed tribus Israel ; quia in eisdem erant educati, et legibus, et consuetudinibus Apostoli et Judæi. Cum ergo dixerint Judæi quoniam propter hoc non potuimus credere Christo, quia lex prohibuit, discipuli in medium inducentur, qui eandem susceperunt legem. Sed dicet aliquis : Quid magnum promisit eis, si id quod Ninivite

tres : « Lorsque le Fils de l'homme siégera, vous siégerez vous aussi. » Il est évident qu'ils participeront à sa gloire et à sa royauté. Gloire et ineffable honneur qui nous sont représentés ici comme des trônes. Comment s'est accomplie cette promesse? Et Judas, est-ce qu'il siégera aussi? Non, car voici la loi que le Seigneur s'est posée, la voici exprimée par le prophète Jérémie : « Je parlerai sur une nation et sur un royaume pour l'édifier ou le planter; mais s'il a fait le mal devant moi, je me repentirai moi aussi des biens que j'aurais prononcés pour les parfaire en lui; » paroles qui reviennent à celles-ci : « S'ils se rendent indignes de mes promesses, je n'accomplirai pas mes promesses. » Judas se montra indigne de son siège de prince, et ce n'est pas sans condition qu'en parlant à ses disciples le Sauveur leur avait promis cette principauté. D'ailleurs il n'avait pas simplement dit : « Vous siégerez, » mais il avait ajouté : « Vous qui m'avez suivi; » parole qui exclut Judas et attire tous ceux qui devaient plus tard suivre le Sauveur. Elle n'était pas seulement prononcée pour les apôtres et ne s'adressait nullement à Judas, qui en était déjà indigne.

S. HIL. — Le Christ, en plaçant ses douze apôtres au-dessus des douze tribus, unit leur gloire à celle des douze patriarches (1). — S. AUG. — D'où nous devons conclure que Jésus jugera après s'être adjoint les disciples, et c'est pour cela qu'il est dit ailleurs : « Et ils seront vos juges. » Nous ne devons pas penser que ces douze juges soient les seuls appelés à juger avec lui le genre humain. Le nombre douze exprime toute la multitude des juges, à cause de deux fractions du nombre sept, trois et quatre, qui signifient souvent l'ensemble des choses, et

(1) Pères des douze tribus.

habent, et regina Austri, hoc et ipsi habebunt? Maxima quidem alia præmia ante et post eis promittit; sed et hic occulte insinuat aliquid plus illis: de illis enim simpliciter dicit, quod surgent et condemnabunt generationem hanc; de his autem: Cum sederit Filius hominis, sedebitis et vos. Manifestum est ergo quod conregnabunt et communicabunt in gloria illa; honorem enim et gloriam ineffabilem significavit per thronos. Qualiter autem hæc promissio completa est? Nunquid enim et Judas sedebit? Nequaquam: lex enim a Domino posita est per Hieremiam prophetam (cap. 17): Loquar super gentem et regnum, ut ædificem et plantem illud; sed si fecerit malum in conspectu meo, pœnitebo et ego

de bonis quæ locutus sum, ut facerem eis; quasi dicat: Si indignos seipsos promissione faciant, non adhuc faciam quod promisi: indignum autem seipsum principatu Judas ostendit: et propter hoc tunc loquens discipulis, non simpliciter eis promisit: neque enim dixit: Vos sedebitis; sed adjunxit, qui secuti estis me; ut et hinc Judam excludat, et eos qui postea futuri erant atraheret; non enim ad illos solos dictum est; neque ad Judam jam indignum effectum.

HILAR., can. 20 (ut sup.). Sequela ergo Christi apostolos super duodecim thronos in judicandis duodecim tribubus Israël, in duodecim patriarcharum gloria copulavit. AUG., 20, *De civit. Dei* (cap. 5). Ex hoc enim loco

qui, multipliés l'un par l'autre, donnent le nombre douze. D'ailleurs, comme nous voyons que Matthias fut élu à la place du traître Judas, comment, s'il en était autrement, l'apôtre Paul, qui a travaillé plus que tous les autres, trouverait-il à siéger dans le tribunal, lui qui se place sans hésitation au nombre des juges, par ces mots : « Ignorez-vous que nous jugerons les anges? »

S. AUG. (1). — Dans ce nombre des juges, il faut placer tous ceux qui, à cause de l'Évangile, ont abandonné leurs biens et suivi le Seigneur. — S. GRÉG. — Il n'est point douteux que celui qui, poussé par l'aiguillon divin, aura abandonné tout ce qu'il possédait, arrivera au sommet de la puissance judiciaire; on le verra jugeant avec celui qui jugera, lui qui, par la pensée du jugement, se sera soumis à la dure nécessité de la pauvreté volontaire. — S. AUG. — L'on doit faire les mêmes observations sur ce nombre douze, en ce qu'il concerne ceux qui doivent être jugés. Il est certain que de ce nombre n'est pas exclue la tribu de Lévi, et il est certain aussi que le Seigneur n'a pas voulu exprimer aussi le seul peuple juif à l'exclusion des autres peuples. — S. CHRYS. — Ou bien par ces mots : « Dans la régénération, » le Christ a voulu exprimer cette première époque du christianisme qui suivit immédiatement l'ascension; les hommes furent alors régénérés par le baptême, et lui-même était assis sur le trône de sa majesté. Voyez comme ce qu'il dit s'applique, non pas au dernier jugement, mais à la vocation de tous les peuples, car il ne dit pas : « Lorsque le Fils de l'homme

(1) La dernière des homélies dans le livre des *Cinquante homélies*. Bède appelle ce livre le *Livre de la pénitence*.

discimus cum suis discipulis judicaturum Jesum; unde et alibi Judæis dicit [Matth., 12, et Luc, 11] : Ideo judices vestri erunt. Nec quoniam super duodecim sedes sessuros esse ait, duodecim solos homines cum ipso judicatos putare debemus : duodenario quippe numero universa quædam significata est judicantium multitudo, propter duas partes numeri septenarii quo significatur plerumque universitas : quæ duæ partes (id est, tres et quatuor) altera per alteram multiplicatæ, duodecim faciunt : alioquin quoniam in locum Judæ traditoris apostolum Matthiam legimus ordinatum, apostolus Paulus qui plus omnibus illis laboravit, ubi ad judicandum sedeat non habebit : qui profecto cum aliis sanctis ad numerum judicum se pertinere demonstrat, cum dicit (1 *Corinth.*, 6) : Nescitis quia

angelos judicabimus? AUG., in lib. *De penitentiâ*. In hoc ergo numero judicantium omnes intelliguntur, qui propter Evangelium sua omnia dimiserunt, et secuti sunt Dominum. GREG., 10, *Moral.* (cap. 37). Quisquis enim stimulo divini amoris excitatus hic possessa reliquerit, illic proculdubio culmen judiciarum potestatis obtinebit; ut simul tunc judex cum judice veniat, qui nunc consideratione judicii sese spontanea paupertate castigat. AUG., 20, *De civil.* (cap. 5). De ipsis quoque judicandis in hoc numero duodenario similis causa est : non enim quia dictum est : Judicantes duodecim tribus Israël, tribus Levi (quæ 13 est) ab eis judicanda non erit; aut solum illum populum, non etiam gentes cæteras, judicabunt. CHRYS., *super Matth.* (in opere imperf. ut sup.). Vel per hoc quod dicit, in

viendra assis sur le trône de sa majesté;» mais « dans la régénération, lorsqu'il sera assis sur le trône de sa majesté. » C'est ce qui arriva lorsque les nations commencèrent à croire en lui, d'après les paroles de David : « Le Seigneur régnera sur les nations, le Seigneur est assis sur son trône qui est saint. » Alors les apôtres s'assirent sur leurs douze trônes, c'est-à-dire dans le cœur de tous les chrétiens, car tout chrétien qui reçoit la parole de Pierre devient le siège de Pierre, et ainsi de tous les autres apôtres. Or, les apôtres sont assis sur ces trônes divisés en douze catégories, selon des différences d'âme et des diversités de cœur que Dieu seul connaît (1). Ainsi que le peuple juif était divisé en douze tribus, ainsi de tout le peuple chrétien, de manière que cette âme appartienne à la tribu de Ruben et telle autre à une autre tribu, suivant leurs vertus diverses. Toutes les vertus ne sont pas les mêmes en tous, et tel excelle en celle-ci et tel en telle autre. Les apôtres jugeront les douze tribus d'Israël, c'est-à-dire tout le peuple d'Israël, en ce que leur parole a été reçue par toutes les nations. L'universalité des chrétiens forme les douze trônes des apôtres ; mais pour le Christ, un siège unique ; car toutes les vertus sont comme le même siège du Christ ; car, seul, il est également parfait en toute vertu. Parmi les apôtres, chacun excelle en une vertu particulière : Pierre dans la foi, Jean dans l'innocence ; c'est pour cela que le siège de Pierre est la foi ; celui de Jean, l'innocence, et ainsi des autres. Les paroles suivantes montrent que le Christ s'occupait aussi de la récompense des apôtres dans ce

(1) Tout ceci est un peu différent ou plutôt dans un ordre différent dans saint Chrysostôme.

regeneratione, præmittit Christus tempus Christianitatis futurum post ascensionem suam, quia scilicet homines regenerantur per baptismum, et illud est tempus quando Christus sedet in sede majestatis suæ. Et vide quia, non de tempore futuri judicii dicit, sed de vocatione gentium universarum : non enim dixit : Cum venerit Filius hominis sedens super sedem majestatis suæ, sed, in regeneratione cum sederit in sede majestatis suæ. Quod ex tunc fuit ex quo gentes credere cœperunt in Christum, secundum illud (*Psalm. 46*) : Regnabit Dominus super gentes, Deus sedet super sedem sanctam suam : et ex tunc apostoli sederunt super duodecim thronos, id est, in omnibus Christianis : omnis enim Christianus qui suscipit verbum Petri, thronus fit Petri, et sic de aliis apostolis. Sedent ergo

apostoli in his thronis, in duodecim partes distinctis, secundum differentias animarum et diversitates cordium, quas solus Deus cognoscit : sicut enim Judæorum populus in duodecim tribus fuit divisus, sic et universus populus christianus dividitur in duodecim tribus, ut quædam animæ sint de tribu Ruben, et sic de aliis, propter diversas virtutes. Non enim omnes in omnibus æqualiter sunt, sed unus præcedit in ista, alius in illa : et sic apostoli judicabunt duodecim tribus Israel (id est, omnes Judæos) per hoc quod verbum apostolorum est a gentibus receptum. Omnes autem Christiani sunt quidem duodecim sedes apostolorum, sed una sedes Christi : Christi enim omnes virtutes sunt quasi una sedes, quia in omni virtute æqualiter ipse solus perfectus est. Unusquisque etiam apostolorum in aliquo

monde : « Et quiconque aura abandonné pour moi sa maison ou ses frères, etc. » Par le centuple il est évident que le Christ promettait une récompense, même en ce monde, à ses apôtres. — S. CHRYS. — Ou bien ces mots s'adressent aux autres disciples qui étaient là, les apôtres étant déjà supérieurs à de telles promesses et ne cherchant rien de ce qui est terrestre (1). — ORIG. — Ou bien celui qui aura abandonné ses biens et aura suivi le Christ, recevra, lui aussi, ce qui a été promis à Pierre; s'il n'a pas tout abandonné, mais seulement ce qui est stipulé ici, il recevra une récompense plus grande que ce qu'il a abandonné, et possédera la vie éternelle. — S. JÉR. — A l'occasion de ces paroles, quelques-uns ont imaginé mille ans après la résurrection, pendant lesquels nous recevrons le centuple de ce que nous aurons sacrifié pour le Seigneur, centuple suivi de la vie éternelle. Ils ne remarquaient pas que, supposé que cette promesse fût convenable à tout le reste, elle serait certainement honteuse en ce qui concerne les épouses, celui qui en aurait sacrifié une devant, d'après cette opinion, en recevoir cent dans l'avenir. Il faut donc entendre ces paroles dans ce sens : « Celui qui aura abandonné pour le Christ les biens de la chair, recevra ceux de l'esprit, qui seront aux premiers, par leur valeur et leur mérite, ce qu'est le nombre cent au plus petit nombre. » D'ailleurs, dans ce siècle, pour les *frères* selon la chair qu'il aura perdus, il en recevra un grand nombre de la foi; il aura pour *parents* les prêtres et tous les évêques, et pour *enfants* tous ceux qui auront l'âge des enfants; les anges seront ses *frères*, et il aura pour *sœurs* toutes les

(1) Les biens présents, τὰ ἐνταῦθα.

bono speciali fit perfectior, ut Petrus in fide : et ideo Petrus requiescit in fide, Joannes in innocentia, et sic de aliis. Et quod de retributione apostolis in hoc mundo danda Christus loquatur, demonstrat quod sequitur : Et omnis qui reliquerit domum vel fratres : si enim in hoc seculo centuplum recipiunt, sine dubio et apostolorum (etiam in hoc seculo) merces futura promittebatur. CHRYS., in hom. (65, ut sup.). Vel discipulis promittit futura, quia excelsiores erant jam, et nihil præsentium quærebant, aliis autem quæ sunt hic, repromittit. ORIG. (ut sup.). Vel aliter : si quis reliquerit omnia, et secutus fuerit Christum, quæ promissa sunt Petro et ipse recipiet ; si autem non omnia reliquit, sed quædam quæ specialiter referuntur, hic multiplicia recipiet, et vitam possidebit æternam. HIER.

Ex occasione autem hujus sententiæ quidam introducunt mille annos post resurrectionem, dicentes, tunc nobis centuplum omnium rerum quas dimisimus, et vitam æternam esse reddendam ; non intelligentes quod si in cæteris digna sit promissio, in uxoribus appareat turpitudine, ut qui unam pro Domino dimiserit, centum recipiat in futuro. Sensus igitur iste est : Qui carnalia pro Salvatore dimiserit, spiritualia recipiet, quæ comparatione et merito sui ita erunt quasi parvo numero centenarius numerus comparatur. ORIG. (ut sup.). Sed in hoc seculo pro fratribus carnalibus multos inveniet fratres secundum fidem, sic et parentes omnes episcopos et presbyteros ; et filios omnes ætatem filiorum habentes. Sunt autem et angeli fratres ; et sorores omnes quæ exhibuerunt se Christo virgines castas,

vierges qui ont consacré leur virginité au Seigneur, tant celles qui vivent sur la terre que celles qui vivent déjà dans le ciel. Comprendons qu'il y aura dans le repos de l'éternité et dans la cité de Dieu beaucoup de *champs et de maisons*, et par-dessus tout cela ils recevront la vie éternelle.

S. AUG. — L'apôtre donne comme un commentaire de ces mots : « Il aura le centuple, » en disant : « Nous sommes comme n'ayant rien et nous possédons toutes choses. » Le mot cent est employé quelquefois pour le nombre universel et indéterminé. — S. JÉR. — Ces paroles : « Celui qui abandonnera, » doivent être rapprochées de ces autres : « Je suis venu séparer l'homme de son père, etc. » Ceux-là donc qui pour la foi chrétienne et pour la prédication évangélique auront méprisé tous les biens de leur cœur, toutes les richesses et les voluptés de la terre, ceux-là recevront le centuple et posséderont la vie éternelle. — S. CHRYS. — Les mots : « Celui qui aura abandonné son épouse, » ne veulent pas directement appeler à rompre les liens du mariage, mais à préférer à tout le sentiment de la foi. Il me paraît qu'il y a ici une insinuation cachée concernant les persécutions, époque à laquelle on a vu des hommes traîner leurs enfants dans les voies de l'idolâtrie; lorsque cela arrivera, qu'on ne les regarde même plus comme des hommes (1).

RAB. — Comme il arrive souvent qu'un homme ne continue plus avec le même zèle pour les vertus qu'il avait au commencement, mais

(1) Le texte de saint Chrysostôme est un peu différent : μήτε γυναικας ἕξωσαν, μήτε πατέρας, qu'ils ne soient plus ni époux ni pères.

tam istæ quæ nunc habentur in terris, quam illæ quæ jam vivunt in cælis. Agros autem et domos multiplices intellige in requie paradisi, et civitate Dei : super hæc autem omnia possidebunt vitam æternam. AUG., 20, *De civit. Dei* (cap. 8). Hoc autem quod hic dicitur, centuplum accipiet, exponens quodammodo Apostolus ait (2 *Corinth.*, 6) : Quasi nihil habentes et omnia possidentes. Centum enim pro ipsa universitate ponuntur aliquando. HIER. Quod autem dicit : Et omnis qui reliquerit, etc. Congruit illi sententiæ qua dixerat (Matth., 10) : Veni separare hominem a patre suo, etc. Qui enim propter fidem Christi et prædicationem Evangelii omnes affectus contempserint atque divitias et seculi voluptates, isti centuplum accipient, et vitam æternam possidebunt. CHRYS., in hom. (65, ut sup.).

Cum autem dicit : Qui reliquerit uxorem, non hoc ait ut simpliciter nuptiæ divellantur, sed ut omnibus præferamus fidei pietatem. Videtur autem mihi et persecutionis tempus occulte insinuare : quia enim multi futuri erant, filios ad impietatem trahentes, cum hoc acciderit, neque pro viris habeantur.

RAB. Verum quia multi virtutum studia non eadem qua incipiunt, intentione pietatis consummant, sed vel tepescunt, vel accelerate labuntur, sequitur : Multi autem erunt primi, novissimi; et novissimi, primi. ORIG. Per hoc exhortatur eos qui nuper accedunt ad verbum divinum, ut festinent ad perfectum ascendere præ multis qui videntur senuisse in fide. Potest etiam hic sensus destruere eos qui gloriantur, coquod a christianis parentibus sunt nutriti

se laissant aller à la tiédeur, ou se laissant rapidement tomber, le Sauveur ajoute : « Plusieurs qui étaient les derniers seront les premiers, et plusieurs qui étaient les premiers seront les derniers. » — ORIG. — Il exhorte ainsi ceux qui sont venus récemment au Verbe de Dieu à se hâter vers la perfection et à y devancer plusieurs qui paraissent avoir vieilli dans la foi. Ces paroles peuvent servir aussi à humilier ceux qui se vantent d'avoir été élevés dans le sein du christianisme par des parents chrétiens, et à encourager ceux qui ont été tout récemment initiés aux dogmes de la foi. L'on peut l'entendre aussi des Israélites les premiers et que l'incrédulité a fait les derniers, tandis que les Gentils qui étaient les derniers sont devenus les premiers. C'est avec circonspection qu'il dit *plusieurs*, et non pas *tous*, car tous les premiers ne seront pas les derniers et réciproquement. Enfin il est des hommes qui, inférieurs aux anges par leur nature, sont devenus supérieurs à quelques-uns des anges par leur vie angélique, tandis que quelques anges, les *premiers* par nature, sont devenus les derniers par leur faute. — RÉMIG. — L'on peut l'entendre d'une manière toute spéciale de ce riche qui est parti triste et qui était le premier à cause de sa fidélité à la loi, et qui devint le dernier en préférant à Dieu la richesse terrestre. Les saints apôtres paraissaient, au contraire, les derniers, mais en abandonnant tout par l'effet de la grâce d'humilité, ils sont devenus les premiers. Enfin il en est plusieurs qui après beaucoup de zèle pour les bonnes œuvres abandonnent tout-à-fait les bonnes œuvres, et deviennent les derniers après avoir été les premiers.

in ipsa Christianitate : neque pusillanimes fiant, quod Christianitatis dogmata novissime receperunt. Habet etiam alium intellectum ut sint primi Israelitæ, qui facti sunt novissimi propter infidelitatem : gentes autem novissimæ, primæ. Cautè autem dicit, multi : non enim omnes primi erunt novissimi, nec omnes novissimi, primi. Adhuc autem multi hominum qui natura novissimi sunt, efficiuntur per vitam angelicam quibusdam angelis superiores ; et qui-

dam angeli qui fuerunt primi, sunt novissimi propter culpam. RÉMIG. Potest etiam specialiter referri ad tristitiam divitis, qui primus videbatur legis præcepta implendo ; sed quia terrenam substantiam prætulit Deo, novissimus factus est. Sancti vero apostoli novissimi videbantur, sed relinquendo omnia per humilitatis gratiam, facti sunt primi. Sunt etiam plurimi qui post studia bonorum operum a bonis operibus deficiunt, et cum fuerint primi, fiunt novissimi.

CHAPITRE · XX.

Le royaume des cieux est semblable à un homme, père de famille, qui sortit dès le grand matin, afin de louer des ouvriers pour travailler à sa vigne ; et étant convenu avec les ouvriers d'un denier pour leur journée, il les envoya à sa vigne. Il sortit encore sur la troisième heure du jour, et en ayant vu d'autres qui se tenaient dans la place sans rien faire, il leur dit : Allez-vous-en aussi, vous autres, à ma vigne, et je vous donnerai ce qui sera raisonnable ; et ils s'y en allèrent. Il sortit encore sur la sixième et sur la neuvième heure du jour, et il fit la même chose. Enfin, étant sorti sur la onzième heure, il en trouva d'autres qui étaient la sans rien faire, auxquels il dit : Pourquoi demeurez-vous là tout le long du jour sans travailler ? Parce, lui dirent-ils, que personne ne nous a loués. Et il leur dit : Allez-vous-en aussi, vous autres, à ma vigne. Le soir étant venu, le maître de la vigne dit à celui qui avait le soin de ses affaires : Appelez les ouvriers, et payez-les, en commençant depuis les derniers jusqu'aux premiers. Ceux donc qui n'étaient venus à la vigne que vers la onzième heure, s'étant approchés, reçurent chacun un denier. Ceux qui avaient été loués les premiers, venant à leur tour, crurent qu'on leur donnerait davantage : mais ils ne reçurent non plus qu'un denier chacun ; et, en le recevant, ils murmuraient contre le père de famille, en disant : Ces derniers n'ont travaillé qu'une heure, et vous les rendez égaux à nous, qui avons porté le poids du jour et de la chaleur. Mais pour réponse, il dit à l'un d'eux : Mon ami, je ne vous fais point de tort ; n'êtes-vous pas convenu avec moi d'un denier pour votre journée ? Prenez ce qui vous appartient, et vous en allez ; pour moi, je veux donner à ce dernier autant qu'à vous. Ne m'est-il donc pas permis de faire ce que je veux ? Et votre œil est-il mauvais, parce que je suis bon ? Ainsi les derniers seront les premiers et les premiers seront les derniers, parce qu'il y en a beaucoup d'appelés, mais peu d'élus.

RÉM.—Le Seigneur a dit que plusieurs de ceux qui étaient les premiers seraient les derniers, et plusieurs de ceux qui étaient les derniers seraient

CAPUT XX.

Simile est regnum cælorum homini patrifamilias, qui exiit primo mane conducere operarios in vineam suam. Conventione autem facta cum operariis ex denario diurno, misit eos in vineam suam. Et egressus circa horam tertiam, vidit alios stantes in foro otiosos, et dixit illis : Ite et vos in vineam meam, et quod justum fuerit, dabo vobis. Illi autem abierunt. Iterum autem exiit circa sextam et nonam horam, et fecit similiter. Circa undecimam vero exiit, et invenit alios stantes, et dixit illis : Quid hic statis tota die otiosi ? Dicunt ei, quia nemo nos conduxit. Dixit illis : Ite et vos in vineam meam. Cum sero autem factum esset, dicit Dominus vineæ procuratori suo : Voca operarios, et redde illis mercedem suam, incipiens a novissimis usque ad primos. Cum venissent ergo qui circa undeci-

mam horam venerant, acceperunt singulos denarios ; venientes autem et primi arbitrati sunt quod plus essent accepturi : acceperunt autem et ipsi singulos denarios : et accipientes murmurabant adversus patremfamilias, dicentes : Hi novissimi una hora fecerunt, et pares illos nobis fecisti, qui portavimus pondus diei et æstus. At ille respondens uni eorum dixit : Amice, non facio tibi injuriam : nonne ex denario convenisti mecum ? Tolle quod tuum est, et vade : volo autem huic novissimo dare sicut et tibi. Aut non licet mihi quod volo facere ? An oculus tuus nequam est, quia ego bonus sum ? Sic erunt novissimi primi, et primi novissimi : multi enim sunt vocati, pauci vero electi.

REMG. Quia dixerat Dominus : Multi

les premiers ; c'est pour appuyer cette vérité qu'il produit la parabole suivante : « Le royaume de Dieu est semblable. » — S. CHRYS. — Le père de famille, c'est le Christ, et le ciel et la terre sont comme sa maison, sa famille étant composée de toutes les créatures célestes, terrestres ou inférieures à ces premières. Sa vigne, c'est sa justice en général dans laquelle on trouve les différentes espèces de justices particulières, ainsi que des plants de vigne divers ; ainsi de la douceur, de la chasteté, de la patience et des autres vertus toutes comprises sous le nom général de justice (1). Ce sont les hommes qui sont les ouvriers de cette vigne : « Il sortit le matin pour conduire les ouvriers. » Dieu a répandu la justice dans nos facultés, non pas pour son utilité, mais pour la nôtre. Or, sachez bien que nous sommes conduits à la vigne comme des mercenaires, et qu'ainsi que personne ne loue un mercenaire seulement pour le faire manger, ainsi nous avons suivi le Christ non-seulement pour notre utilité, mais encore pour sa gloire. Ainsi que le mercenaire s'occupe d'abord de sa tâche et puis reçoit sa nourriture de tous les jours, ainsi nous devons nous préoccuper d'abord de la gloire de Dieu et seulement ensuite de ce qui nous concerne ; et de même que le mercenaire ne consacre qu'une heure par jour à sa nourriture, et le reste de la journée appartenant au service de son maître, nous devons, nous aussi, dépenser toute notre vie pour la gloire de Dieu, et ne donner que peu de temps à nos besoins temporels. Le mercenaire n'ose pas entrer chez son maître le jour où il n'a pas travaillé et lui demander du pain, et vous vous oseriez entrer

(1) D'après le proverbe grec : *εἰναι δικαιοσύνην συλλήδδην πασ' ἀρετῇ ἐς τὴν*.

erunt primi novissimi, et novissimi primi, ut hanc sententiam confirmaret, subjunxit similitudinem, dicens : Simile est regnum cœlorum, etc. CHRYS., *super Matth.* (in opere imperf., hom. 34). Homo paterfamilias Christus est ; cui cœli et terra quasi una est domus ; familia autem, cœli et terra quasi una est domus ; familia autem, cœlestium, et terrestrium, et inferiorum creaturarum : vinea autem ejus justitia est, in qua diversæ species justitiarum positæ sunt, quasi vites ; puta mansuetudo, castitas, patientia, cæteræque virtutes ; quæ omnes generaliter justitia appellantur : homines autem vinæ cultores ponuntur : unde dicitur : Qui exiit primo mane conducere operarios, etc. Deus enim justiam suam dedit in sensibus nostris, non

propter suam utilitatem, sed propter nostram. Scitote ergo quia mercenarii sumus conducti. Sicut ergo nemo ideo conducit mercenarium ut hoc solum faciat quod manducat, sic et nos non ideo vocati sumus a Christo, ut hæc solum operemur quæ ad nostrum pertinent usum, sed ad gloriam Dei ; et sicut mercenarius prius aspicit opus suum, deinde quotidianum cibum, sic et nos primum debemus aspicere quæ ad gloriam Dei pertinent, deinde quæ ad nostram utilitatem, et sicut mercenarius totam diem circa domini opus impendit, unam autem horam circa suum cibum, sic et nos omne tempus vitæ nostræ debemus impendere circa gloriam Dei, modicam autem partem circa usus nostros terrenos ; et sicut mercenarius in die qua opus non fecerit,

dans l'Église de Dieu et paraître en sa présence le jour où vous n'auriez rien fait de bon? — S. CHRYS. — Ou bien, le père de famille est le Créateur dont la vigne est l'Église universelle; il y a autant de plants de vigne qu'il y aura eu de justes depuis Abel le juste jusqu'au dernier saint qu'elle produira. Il n'a manqué en aucun temps d'envoyer des prédicateurs instruire son peuple, comme des ouvriers qu'il envoyait pour la culture de sa vigne. Il a travaillé à la cultiver successivement par les patriarches, les docteurs de la loi, les prophètes et enfin en dernier lieu par les apôtres, comme par la main d'ouvriers. L'on peut dire néanmoins que tout homme qui agit avec une intention droite est en quelque manière et dans une certaine mesure un de ses ouvriers.

ORIG. — Nous pouvons appeler *un seul jour* le temps dans toute son étendue, et, il est beaucoup pour nous s'il est peu de chose, comparé à la vie de Dieu. — S. GRÉG. — Le matin du jour du monde fut l'époque qui s'écoula d'Adam à Noé; c'est pour cela qu'il est dit : « Il sortit au premier matin pour louer des ouvriers pour sa vigne, » et il ajoute la manière dont il les engagea par ces mots : « Après avoir fait le traité, etc. » — ORIG. — Je pense que le nom de denier convient au salut. — RÉMIG. — Le denier était une pièce de monnaie qui valait dix as, et était à l'effigie du roi. C'est donc avec raison que le denier est présenté ici comme la récompense de la fidélité au Décalogue; c'est donc aussi d'une manière significative qu'il est dit : « Le traité étant fait, etc., etc. » attendu que dans le champ de la sainte Église, tous

erubescit intrare in domum et petere panem; quomodo tu non confunderis intrare in Ecclesiam, et stare ante conspectum Dei, quando nihil boni in conspectu Dei gessisti? GRÉG., in hom. (15, in Evang.). Vel paterfamilias (id est, Conditor noster) habet vineam, universam scilicet Ecclesiam, quæ ab Abel justo usque ad ultimum electum qui in fide mundi nasciturus est quot sanctos protulit, quasi tot palmites misit. Ad erudiendam autem Dominus plebem suam, quasi ad excolendam vineam suam, nullo tempore destitit operarios mittere; quia et prius per patres, et postmodum per legis doctores, deinde per prophetas, ad extremum vero per apostolos (quasi per operarios) in vineæ cultura laboravit: quamvis in quolibet modulo vel mensura quisquis cum fide recta bonæ actionis extitit, hujus vineæ operarius fuit.

ORIG. (tract. 10, in Matth.). Totum autem hoc seculum præsens, unum diem dicere possumus; magnum quidem quantum ad nos, modicum autem quantum ad Dei vitam. GRÉG., in hom. (19, ut sup.). Mane autem mundi fuit ætas ab Adam usque ad Noe: et ideo dicitur: Qui exiit primo mane conducere operarios in vineam suam: et modum conductionis subjunxit, dicens: Conventione autem facta, etc. ORIG. (ut sup.). Salutis autem arbitròr nomen esse denarium. RÉMIG. Denarius enim dicitur qui antiquitus pro decem nummis computabatur, et figuram regis habet: recte ergo per denarium designatur observati decalogi præmium: pulchre ergo dicit: Conventione facta, etc. Quia unusquisque in agro sanctæ Ecclesiæ pro spc futuræ remunerationis laborat. GRÉG. (ut sup.). Tertia vero hora a Noe

travaillent avec l'espérance d'une récompense. — S. GRÉG. — La troisième heure fut de Noé à Abraham, et c'est d'elle qu'il est dit : « Sortant vers la troisième heure, il vit d'autres ouvriers oisifs sur la place publique. » — ORIG. — La place publique, c'est tout ce qui est en dehors de la vigne, c'est-à-dire de l'Église du Christ. — S. CHRYS. — Dans ce monde, les hommes vivent par l'achat et la vente, et c'est en se fraudant réciproquement qu'ils soutiennent leur vie. — S. GRÉG. — C'est avec raison que l'on peut adresser le reproche d'oisiveté à celui qui vit pour lui, et enveloppé des voluptés sensuelles; car il ne travaille pas pour recueillir les fruits des bonnes œuvres. — S. CHRYS. (1). — Ou bien ceux qui sont oisifs sont non pas les premiers, car ceux-ci sont *morts*, mais quiconque n'opère pas les œuvres de Dieu. Voulez-vous donc ne pas être oisif? ne prenez pas les biens d'autrui, et donnez de ceux qui vous appartiennent; vous aurez travaillé dans la vigne du Seigneur, en cultivant le plant de la miséricorde. « Et il leur dit : Allez dans ma vigne. » Remarquez que ce n'est qu'aux premiers qu'il s'engage de donner un denier; il loue les autres à un prix qu'il ne leur détermine pas, en leur disant : « Je vous donnerai ce qui est juste. » Le Seigneur, qui savait qu'Adam devait prévariquer, et qu'après lui tous les hommes devaient périr dans les eaux du déluge, se lia avec lui par un pacte précis, afin que l'on ne pût pas dire qu'ils avaient abandonné la justice parce qu'ils ignoraient quelle serait la récompense qu'ils en recevraient; mais il ne s'engagea pas de cette manière avec les derniers, disposé qu'il était à les récompenser d'autant plus qu'ils espéreraient moins. — ORIG. — Ou bien,

(1) Ceci est emprunté à l'ouvrage inachevé sur saint Matthieu qui porte son nom.

fuit usque ad Abraham, de qua dicitur : Et cgressus circa horam tertiam, vidit alios in foro stantes otiosos. ORIG. (ut sup.). Forum autem est quicquid est extra vineam, id est, extra Ecclesiam Christi. CHRYS., *sup. Matth.* (in opere imperf., hom. 34). In hoc enim mundo, vendendo et emendo, vivunt homines; et invicem sibi fraudem facientes, vitam suam sustentant. GREG. (ut sup.). Qui autem sibi vivit, qui carnis suæ voluptatibus pascitur, recte otiosus arguitur; quia fructum divini operis non sectatur. CHRYS., *super Matth.* (in opere imperf., ut sup.). Vel otiosi sunt non peccatores (illi enim mortui dicuntur); otiosus autem est qui opus Dei non operatur. Vis ergo non esse otiosus? Non aliena tollas, et de tuis

des; et operatus es in vinea Domini, misericordiæ vitem colens. Sequitur : Et dixit illis : Ite et vos in vineam meam. Nota quod solis primis convenit specialiter dare denarium; alios autem sub incerto pacto conduxit, dicens? Quod justum fuerit dabo vobis. Sciens enim Dominus quia prævaricaturus fuerat Adam, et omnes postmodum in diluvio erant perituri, certum fecit pactum ad eum; nequando dicat ideo se neglexisse justitiam, quia nesciebat quæ præmia fuerat recepturus : istis autem non fecit pactum, quia tantum paratus est retribuere, quantum mercenarii recipere non sperabant. ORIG. (ut sup.). Vel quia operarios tertiæ horæ invitavit ad totum opus; quicquid autem poterant operari, suo

c'est parce qu'il avait invité ceux de la troisième heure à tout l'ouvrage, et qu'il se réservait de distribuer la récompense après avoir approuvé le travail, et de leur donner une rétribution convenable s'ils travaillaient autant que ceux qui étaient venus le matin, déployant en un court espace de temps cette énergie de travail qui compensait le manque de travail du matin. — S. GRÉG. — La sixième heure s'étend d'Abraham jusqu'à Moïse, et la neuvième de Moïse au Seigneur : « Et il sortit de nouveau, etc., etc. »

S. CHRYS. — Il joint ensemble la sixième et la neuvième heure, parce que c'est alors qu'il appela le peuple juif, et qu'il se révéla fréquemment aux hommes, ainsi qu'il convenait aux approches de son avènement. — S. GRÉG. — La onzième heure, c'est le temps qui s'écoulera depuis son avènement jusqu'à la fin du monde. L'ouvrier du matin, de la troisième, de la sixième et de la neuvième heure, c'est cet ancien peuple juif qui, par ses élus, ne cessa pas de travailler à la vigne du Seigneur, depuis le commencement du monde, en s'efforçant d'honorer Dieu par la rectitude de sa foi. C'est à la onzième heure que les Gentils sont appelés : « Vers la onzième heure il sortit, etc. » Ils étaient comme oisifs tout le jour, eux qui, à travers ces longs âges du monde, n'avaient jamais fait d'efforts pour cultiver leur vie. Mais remarquez leur réponse lorsqu'on leur adresse la parole : « Personne ne nous a emmenés ; » pas un seul prophète, pas un seul patriarche qui fût venu vers eux, et que peut-on entendre par ces mots : « Personne ne nous a emmenés, » si ce n'est : « Personne ne nous a montré le chemin de la vie ? (1) » — S. CHRYS. — Quel est donc ce traité et

(1) Les mots grecs : οὐδείς ἡμᾶς ἐμειδώσατο signifient : *Personne ne nous a promis de récompense.*

arbitrio reservavit, ut justam eis mercedem reddat : poterant enim æquale opus facere in vinea eis qui ex mane sunt operati, quicumque in tempore brevi volebant operantem virtutem ad opus extendere, quæ ante non fuerat operata. GRÉG. (ut sup.). Sexta quoque hora est ab Abraham usque ad Moysen; nona est a Moyse usque ad adventum Domini : unde sequitur : Iterum autem exiit, etc.

CHRYS., *super Matth.* (in opere imperf., ut sup.). Ideo autem conjunxit sextam et nonam, quia in sexta et nona generationem vocavit Judæorum, et frequentavit cum hominibus disponere testamenta quasi difinito salutis omnium tempore jam appro-

pinquante. GRÉG. (ut sup.). Undecima vero hora est ab adventu Domini usque ad finem mundi. Operator ergo mane, hora tertia, sexta et nona, antiquus ille et hebraicus populus designatur, qui in electis suis ab ipso mundi exordio dum recta fide Deum studuit colere, quasi non destitit, in vineæ cultura laborare; ad undecimam vero Gentiles vocantur : unde sequitur : Circa undecimam vero exiit, etc. Qui enim transacto tam longo mundi tempore pro vita sua laborare neglexerant, quasi tota die otiosi stabant. Sed animadvertite quid inquisiti respondeant : sequitur enim : Dicunt ei quia nemo nos conduxit : nullus quippe ad eos patriarcha, nullus propheta ad eos venerat :

le prix de ce traité? La promesse de la vie éternelle. Les nations étaient seules à ne pas connaître Dieu et les promesses de Dieu. — S. HIL. — Ce sont elles qui sont envoyées à la vigne : « Et il leur dit : Allez, et vous aussi, etc. »

RAB. — Après avoir parlé du travail du jour, il est juste qu'il en vienne au moment de la récompense; et c'est pour cela qu'il dit : « Le soir étant venu, » c'est-à-dire lorsque le jour de tout l'univers se fut baissé vers le soir de la consommation de toutes choses. — S. CHRYS. — Remarquez que c'est le soir et non pas le matin suivant qu'il donne sa récompense. C'est donc alors que durera encore le siècle présent que le jugement aura lieu, et que la récompense sera donnée à chacun, et cela pour deux raisons : la première, c'est que la bienheureuse éternité doit être cette récompense, et c'est par conséquent avant l'éternité, et dans cette vie, qu'aura lieu le jugement; ensuite le jugement précédera le jour de l'éternité, afin que les pécheurs ne puissent pas voir le bonheur de ce jour de l'éternité.

« Et le Seigneur dit à son intendant, » c'est-à-dire le Fils à l'Esprit-Saint. — La GLOSE interl. — Ou bien, si vous le voulez, c'est le Père qui parle au Fils; car le Père agit par le Fils, et le Fils par l'Esprit-Saint, cependant sans qu'il y ait aucune différence entre eux de substance ou de dignité. — ORIG. — Ou bien il s'adresse à un ange préposé à la distribution des récompenses, ou bien à l'un de ces nombreux procureurs dont il est ainsi parlé : « L'héritier, tant qu'il est petit, est soumis à des procureurs et à des tuteurs. » — RÉMIG. — Ou bien c'est le Seigneur qui est lui-même le père de famille et l'intendant du maître de la vigne, ainsi qu'il est lui-même la porte et le portier;

et quid est dicere : Nemo nos conduxit, nisi vitæ nobis nemo viam prædicavit? CHRYS., *sup. Matth.* (in opere imperf., ut sup.). Quæ est enim conductio nostra et conductionis merces? Promissio vitæ æternæ : gentes enim solæ neque Deum sciebant, neque Dei promissa. HILAR. (can. 20, ut sup.). Hi igitur mittuntur ad vineam : unde sequitur : Dixit eis : Ite et vos, etc.

RAB. Postquam autem operis diurni ratio reddita est, ad remunerationis tempus opportunum, dicit : Cum autem sero factum esset ; hoc est, cum dies totius mundi ad vesperam consummationis inclinata esset. CHRYS., *super Matth.* (in opere imperf. ut sup.). Considera quia sero (non alio mane) mercedem reddit : ergo adhuc stante seculo isto iudicium est futurum, et unicuique

merces sua reddenda ; et hoc propter duas rationes : prima est, quia ipsa beatitudo futura est merces iustitiæ, ideo non in illo seculo fit iudicium, sed ante illud ; deinde, ante adventum diei illius præmittitur iudicium, ne videant peccatores diei illius beatitudinem.

Sequitur : Dicit Dominus procuratori suo, id est, Filius Spiritui Sancto. GLOSSA. Vel si volueris, dicit Pater Filio, quia scilicet Pater operatur per Filium, et Filius per Spiritum Sanctum ; non propter aliquam differentiam substantiæ aut dignitatis. ORIG. (ut sup.). Vel dicit Dominus procuratori suo, id est, alicui angelorum, qui super mercedes retribuendas est positus ; sive alicui ex multis procuratoribus, secundum quod scriptum est (*ad Galat.*, 4) : Sub cu-

c'est lui qui doit venir juger et rendre à chacun selon ses œuvres. C'est au moment que les hommes seront réunis au jugement dernier, pour recevoir chacun selon ses œuvres, qu'il appellera les ouvriers et les récompensera.

ORIG. — Les premiers ouvriers qui ne reçurent que le témoignage confié à leur foi n'eurent pas là l'héritage des promesses; le père de famille nous réservait quelque chose de mieux, et il ne voulait pas que sans nous son œuvre reçût son dernier achèvement (1). Nous qui sommes du Christ et qui avons eu la part de la miséricorde, nous recevrons les premiers la récompense, et ceux qui ont travaillé avant nous ne la recevront qu'après nous : « Appelez les ouvriers, et donnez-leur la récompense, etc. » — S. CHRYS. — Nous donnons plus volontiers à ceux à qui nous donnons gratis, car nous ne leur donnons que pour l'honneur qui nous en revient. Dieu se montre *juste* en donnant leur récompense à tous les saints, et *miséricordieux* en la donnant aux Gentils, d'après cette parole de l'apôtre : « Et quant aux Gentils, ils n'ont à louer Dieu que de sa miséricorde. » C'est pour cela qu'il est dit : « Commençant par les derniers et remontant jusqu'aux premiers. » C'est pour faire éclater son ineffable miséricorde que Dieu récompense d'abord les derniers et les plus indignes; viennent ensuite les premiers. Une grande miséricorde ne regarde pas à l'ordre. — S. AUG. — Ou bien les derniers sont considérés comme les premiers (2), parce qu'ils attendent moins longtemps leur récompense.

(1) Hébr., 11, v. 44.

(2) Dans l'édition de Paris il y a tout le contraire : « Les premiers sont regardés comme les derniers. » Mais notre version, qui est celle de l'édition de Bâle, peut seule s'accorder avec le contexte.

ratoribus et tutoribus esse hæredem in tempore quo parvulus est. REMIG. Vel Dominus Jesus Christus ipse est paterfamilias et vineæ procurator, sicut et ipse est ostium et ostiarius : ipse enim est venturus ad iudicium, ut unicuique reddat secundum quod gessit. Vocat ergo operarios, et reddit illis mercedem, quando congregabuntur in iudicio, ut unusquisque accipiat secundum opera sua.

ORIG. (ut sup.). Primi autem operarii testimonium habentes per fidem, non acceperunt Dei promissionem, pro nobis aliquid melius prospiciente paterfamilias, ut non sine nobis perficiantur. Et quia misericordiam consecuti sumus, primi mercedem speramus accipere, qui sumus Christi : post

nos autem, qui ante nos operati sunt; et ideo dicitur : Vocat operarios, et redde illis mercedem, etc. CHRYS., *super Matth.* (in opere imperf. ut sup.). Semper enim libentius aliquid damus illis quibus gratis donamus, quia pro solo nostro honore donamus. Ergo omnibus sanctis Deus reddens mercedem, justus ostenditur; gentibus autem dans misericors; dicente Apostolo (*ad Rom.*, 15) : Gentes autem super misericordia honorare Deum. Et ideo dicitur : Incipiens a novissimis usque ad primos. Aut certe, ut ostendat Deus inæstimabilem misericordiam suam, primum novissimis et indignioribus reddit mercedem; postea primis : nimia enim misericordia ordinem non asperxit. AUG., *De spiritu et littera* [cap. 24

« Lorsque furent arrivés, etc. » — S. GRÉG. — Ceux qui ont travaillé à la onzième heure ont reçu le même denier qu'ils avaient appelé de tout leur désir, le même que ceux qui étaient partis à la première heure. C'est ainsi que ceux qui sont venus à Dieu à la fin du monde ont reçu la même récompense, celle de la vie éternelle, que ceux qui avaient été appelés dès l'origine du monde. — S. CHRYS. — Et cela n'est pas injuste, car que fait à celui qui a vécu dès les premiers jours du temps, et qui n'a pas dépassé les bornes de la vie ordinaire, que le monde ait continué à exister après lui? Ceux qui vivent dans la fin des temps ne vivent pas moins que le nombre de jours qui leur a été assigné. A quoi leur servirait qu'aussitôt après leur tâche remplie, le monde finît, parce qu'ils ont fini leur tâche avant le reste du monde? D'ailleurs, il ne dépend pas de l'homme de naître avant ou après, mais cela dépend de la volonté divine. Celui qui est né le premier ne doit pas revendiquer l'honneur d'être le premier, ni celui qui est venu après être considéré comme au-dessous : « Et en recevant le denier, ils murmuraient contre le père de famille et disaient, etc. » Si ce que nous venons de dire est vrai, et que premiers et derniers aient vécu chacun leur temps, ni plus ni moins, et que la mort les ait arrêtés également les uns et les autres, que disent-ils donc : « Nous avons porté le poids du jour et de la chaleur? » De ce que nous recevons une plus grande abondance de force pour vivre dans la justice, nous devons en conclure que la fin du monde approche. C'est pour nous armer contre ce dernier jour que le Christ disait : « Le royaume des cieux est proche. » C'était une tentation à la tiédeur, que de voir devant soi les longs espaces des âges, et quoique ceux-là n'aient

in fine). Vel ideo velut priores reperiuntur minores, quia minus dilati sunt.

Sequitur : Cum venissent ergo qui, etc. GREG. (ut sup.). Eundem denarium accipiunt qui laboraverunt ad undecimam quem expectaverunt toto desiderio, et qui laboraverunt ad primam, quia æqualem vitæ æternæ retributionem sortiti sunt cum his qui ab initio mundi vocati fuerant, hi qui in fine mundi ad Deum venerunt. CHRYS., *super Matth.* (in opere imperf. ut sup.). Non autem injuste : nam et qui in prima parte seculi natus est et non amplius vixit quam statutum tempus vitæ suæ, quid illi nocuit si post illius exitum mundus stetit? Et qui circa finem nascuntur, non minus vivunt quam dies qui numerati sunt eis. Quid illis

ergo prodest ad compendium laboris, si cito mundus finitur, cum pensum vitæ suæ compleant ante mundum? Deinde non est in homine, quando nascatur (prius aut postea), sed potestatis divinæ. Nec ille quidem sibi priorem debet locum (vel priorem honorem) defendere, qui prius natus est; nec ille contemptibilior debet esse, qui postea. Sequitur : Et accipientes murmurabant adversus patremfamilias, dicentes, etc. Si autem verum est quod diximus, quia primi et posteriores tempus suum vixerunt, et non amplius neque minus, et unicuique mors sua est consummatio ipsius, quid est quod dicunt : Portavimus pondus diei et æstus? Quia scilicet magna est nobis virtus ad faciendam justitiam, cognoscere prope esse

pas vécu pendant toute la durée du monde, ils paraissent cependant en avoir supporté toutes les charges. Ou bien : « Le poids de tout le jour, » ce sont les commandements de la loi ; « la chaleur, » c'est la tentation brûlante de l'erreur que soufflaient sur eux les esprits mauvais en irritant leurs désirs par l'exemple des Gentils. Les Gentils qui ont donné leur foi au Christ ont été débarrassés de toutes ces entraves et sauvés par la plénitude de la grâce qui résume tout. — S. GRÉG. — Ou bien : « Porter le poids de la chaleur et du jour, » c'est avoir, pendant toute la durée d'une plus longue vie, la fatigue de la lutte avec les ardeurs du corps. Mais l'on peut demander comment ont pu murmurer ceux qui sont appelés au royaume des cieux ? Car celui qui murmure ne peut pas le recevoir, et celui qui le reçoit ne murmure pas.

S. CHRYS. — Il ne faut point interroger les paraboles dans tous leurs détails, mais lorsqu'on a l'intelligence de ce pour quoi elles ont été composées, ne pas aller au-delà. Ceci n'a donc pas été dit pour nous montrer les uns piqués de jalousie, mais pour nous exprimer que les autres ont été investis d'une si grande gloire qu'elle aurait pu leur inspirer de l'envie. — S. GRÉG. — Ou bien ce murmure veut dire que les anciens patriarches, quelle qu'eût été d'ailleurs la justice de leur vie, ne purent pas entrer dans le royaume des cieux avant l'avènement du Sauveur, tandis que, nous, nous ne pouvons pas murmurer, car, venus à la onzième heure, après l'avènement du Sauveur dans le monde, nous entrons dans le ciel aussitôt après être sortis de notre corps. — S. JÉR. — Ou bien c'est que le peuple qui vient après porte envie aux Gentils, et trouve son tourment dans la grâce de

finem mundi. Unde et Christus nos armans dicebat (Matth., 4) : Appropinquavit regnum cœlorum. Illis autem infirmitas erat, scire mundi spatia esse longinqua : quamvis ergo non per omne seculum vixerint, tamen totius seculi gravamina pertulisse videntur : aut pondus totius diei, dicit onerosa legis mandata ; æstum autem, urentem erroris tentationem, quam conflabant spiritus maligni in eos, ad æmulationem gentium eos irritantes ; a quibus omnibus Gentiles liberi extiterunt Christo credentes, et per compendium gratiæ ad plenum salvati. GRÉG. (ut sup.). Vel pondus diei et æstus ferre est per longioris vitæ tempora carnis suæ calore fatigari. Sed potest quæri quomodo murmurare dicti sunt, qui ad regnum vocantur cœlorum ? Etenim regnum

illud nullus qui murmurat accipit, nullus qui accipit murmurare potest.

CHRYS., in hom. (65, ut sup.). Non autem oportet ea quæ in parabolis sunt, secundum totum quod dicitur investigare ; sed intentionem propter quam composita est intelligere, et nihil ultra scrutari. Non ergo inducit hoc, ut ostendat aliquos esse invidia morsos, sed ut ostendat hos tanto potius esse honore quod et invidiam aliis poterat generare. GRÉG. (ut sup.). Vel quia antiqui patres usque ad adventum Domini, quantumlibet juste vixerint, ducti a regnum non sunt, eorum hoc ipsum murmurasse est ; nos autem, qui ad undecimam venimus, post laborem non murmuramus ; quia post Mediatoris adventum in hoc mundo venientes, ad regnum ducimur mox ut de cor-

l'Évangile. — S. HIL. — Ce murmure des ouvriers avait déjà éclaté sous Moïse par la bouche insolente du peuple.

« Mais lui, répondant à l'un d'eux, lui dit : Ami, je ne vous fais pas tort. » — RÉMIG. — Par celui qui parle ainsi l'on peut entendre tous les Juifs qui reçurent la foi, et que le Sauveur appelle *ami* à cause de cette même foi. — S. CHRYS. — Ils se plaignaient non pas de ne pas avoir reçu ce qui leur avait été promis, mais de ce que les autres recevaient plus qu'ils ne méritaient. Ainsi l'envieux regrette ce que l'on donne à un autre comme si on le lui enlevait, ce qui établit clairement que l'envie vient de la vaine gloire. Ainsi, celui qui se plaint ici ne se plaint d'être le second que parce qu'il a désiré être le premier, et le Seigneur repousse ce mouvement d'envie en lui disant : « Est-ce que vous n'êtes pas convenu d'un denier avec moi? » — S. JÉR. — Le denier est à l'effigie du roi. Vous avez donc reçu la récompense que je vous avais promise, c'est-à-dire mon image et une ressemblance. Que demandez-vous davantage? Ce que vous désirez, ce n'est pas tant de recevoir davantage que de voir l'autre ne recevoir rien du tout : « Prenez ce qui vous appartient et partez. » — RÉMIG. — C'est-à-dire recevez votre récompense et allez dans la gloire, « je veux donner à ce dernier, » le peuple gentil, « autant qu'à vous, » selon ses mérites. — ORIG. — C'est peut-être à Adam que s'adressent ces mots : « Ami, je ne vous fais pas tort. Est-ce que vous n'êtes pas convenu d'un denier avec moi? » Prenez ce qui vous appartient, et allez-vous-en; le denier, c'est-à-dire le salut, est à vous. « Je m'en vais donner à ce dernier autant qu'à vous. » L'on peut, sans manquer à la vraisemblance, croire que ce dernier est l'apôtre saint Paul, qui n'a travaillé qu'une

pore eximus. HIER. Vel omnis retro vocatio gentilibus invidet, et in Evangelii torquetur gratia. HILAR. (can. 20, ut sup.). Et secundum insolentiam populi jam sub Moyse contumacis hoc murmur operantium est.

Sequitur : At ille respondens uni eorum dixit : Amice, non facio tibi injuriam. RÉMIG. Per hunc unum possunt intelligi omnes qui ex Judæis crediderunt, quos amicos propter fidem nominat. CHRYS., sup. *Matth.* (in opere imperf. ut sup.). Non autem dolebant quasi defraudati mercede sua, sed quia illi amplius quam merebantur, acceperant : sic enim dolent invidi quando alteri aliquid additur, quasi eis subtrahatur : ex quo patet quod ex vana gloria nascitur invidia : ideo enim dolet esse secundus, quia

desiderat esse prior; et ideo invidiæ motum removet dicens : Nonne ex denario convenisti mecum? HIER. Denarius figuram regis habet : recepisti ergo mercedem, quam tibi promiseram : hoc est, imaginem et similitudinem meam; quid quæris amplius? et non tam ipse plus accipere quam alium nihil accipere desideras : Tolle quod tuum est, et vade. RÉMIG. Id est, recipe mercedem tuam, et vade in gloriam. Volo autem et huic novissimo (id est, gentili populo) dare (secundum meritum) sicut et tibi. ORIG. (ut sup.). Forsitan autem Adæ dicit : Amice, non facio tibi injuriam : nonne ex denario convenisti mecum? Tolle quod tuum est, et vade : tuum est salus, quod est denarius : volo autem et huic novissimo dare sicut et tibi : non incredibiliter potest

heure, et qui, sans doute, est passé avant tous les autres qui ont vécu avant lui (1).

S. AUG. — Comme la vie éternelle sera également donnée à tous les saints, c'est le même denier, récompense de tous, qui sera octroyé à toutes les âmes. Dans la vie éternelle il y aura, chez le Père, plusieurs demeures, car la différence de mérites ressortira clairement; mais ce denier qui est le même pour tous exprime que personne ne vivra plus longtemps qu'un autre dans le ciel. Cette différence de demeures établit une différence entre la gloire des différents saints.—S. GRÉG.— Comme nous ne recevons la couronne du ciel que par l'effet de sa bienveillance, il ajoute avec raison : « Est-ce qu'il ne m'appartient pas de faire ce qui me plaît? » C'est une plainte insensée que celle de l'homme contre Dieu. Il faudrait se plaindre s'il ne donnait pas ce qu'il doit, mais l'on ne doit pas se plaindre de ce qu'il donne ce qu'il ne doit pas. Et c'est ce qu'expriment clairement ces mots : « Est-ce que votre œil est mauvais parce que je suis bon? » — RÉMIG. — Par l'œil, il faut entendre l'intention. Les Juifs avaient un œil mauvais, c'est-à-dire une mauvaise intention, en ce qu'ils étaient envieux du salut des Gentils.

Les paroles suivantes : « Ainsi les premiers seront les derniers et les derniers seront les premiers, » expriment dans quel but fut proposée cette parabole, c'est-à-dire pour nous montrer les Juifs passer de la tête à la queue et nous de la queue à la tête. — S. CHRYS. — Ou bien il dit que les *premiers* seront les *derniers* et les *derniers* les *premiers*, pour

(1) « J'ai travaillé plus abondamment que tous » (1 Corinth., 15, v. 10).

quis arbitrari nunc novissimum esse apostolum Paulum, qui una hora operatus est; et forte super omnes qui ante eum fuerunt.

AUG., *De sancta Virg.* (cap. 26). Quia vero ipsa vita æterna pariter erit omnibus sanctis æqualis, denarius omnibus est attributus (qui est omnium merces). Quia vero in ipsa vita æterna distincte fulgebunt lumina meritorum, multæ mansiones sunt apud Patrem : ac in denario quidem non impari non vivet alius alio prolixius; in multis autem mansionibus honoratur alius alio claris. GRÆG. (ut sup.). Et quia ipsa regni perceptio ejus est bonitas voluntatis, recte subjungitur : Aut non licet mihi quod volo facere? Stulta enim est quæstio hominis contra bonitatem Dei murmurare.

Conquerendum quippe esset, non si non dat quod non debet, sed si non daret quod deberet : unde aperte subditur : An oculus tuus nequam est, quia ego bonus sum? RÉMIG. Per oculum enim vult intentionem intelligi : Judæi namque nequam habuerunt oculum (id est, intentionem malam), quia de salute Gentium dolebant.

Ad quid autem sensus hujus parabolæ tendat, manifestat cum subditur : Sic erunt primi novissimi, et novissimi primi; eo scilicet quod Judæi de capite vertantur in caudam, et nos de cauda mutamur in caput. CHRYS., *super Matth.* (in opere imperf. ut sup.). Aut ideo primos dicit novissimos, et novissimos primos; non ut novissimi digniores sint quam primi, sed ut cœquantur, et nulla sit inter eos differentia, temporis causa.

montrer que l'époque différente de leur vocation n'a établi aucune différence entre eux, et nullement pour montrer que les derniers sont plus dignes que les premiers. Quant aux paroles suivantes : « Beaucoup sont appelés et peu sont élus, » il ne faut pas les rapporter aux saints dont il vient d'être question plus haut, mais aux nations parmi lesquelles il y aura beaucoup d'appelés mais peu d'élus. — S. GRÉG. — Il en vient un grand nombre à l'Évangile, mais un petit nombre parvient jusqu'au royaume des cieux, car un grand nombre professe Dieu des lèvres et s'en éloigne par ses mœurs. Ce qui doit nous faire faire deux réflexions; la première, c'est que personne ne présume de lui-même, car quoique appelé à faire profession de la foi, il ne sait pas s'il sera élu pour le royaume; la seconde, c'est que l'on ne doit jamais désespérer de son prochain que l'on voit gisant dans le mal, car l'on ignore les trésors de la miséricorde divine. — Ou bien, *notre matin*, c'est notre enfance; par la *troisième heure*, l'on peut comprendre l'adolescence, car la chaleur de l'âge qui se développe est comme le soleil qui monte au sommet du ciel; la *sixième heure*, c'est la jeunesse, car alors la plénitude de la force s'établit en l'homme, ainsi que le soleil qui arrive au milieu de sa course. La *neuvième heure* est comme la vieillesse, alors que l'âge descend de la force brûlante de la jeunesse, ainsi que le soleil qui abandonne les points élevés du ciel. La *onzième heure*, c'est l'âge de la vétusté et de la décrépitude.

S. CHRYS. — Qu'il ne les emmène pas tous en même temps, mais les uns le matin, les autres à la troisième heure et ainsi des autres : cela vient de la différence de leur âme. Le Seigneur les appelle au moment où ils sont prêts à lui obéir, et il n'appela le larron que lorsqu'il le vit mûr pour l'obéissance. Il est vrai qu'il y a : « Personne ne nous a en-

Quod autem dicit : Multi sunt vocati, pauci vero electi, non ad superiores sanctos pertinet, sed ad gentes; quoniam ex ipsis gentibus qui multi vocati sunt, pauci sunt eligendi. GRÆG. (ut sup.). Ad fidem enim plures veniunt, et ad cœleste regnum pauci perduuntur : plerique enim Deum vocibus sequuntur, moribus fugiunt. Ex hoc ergo duo pensare debemus : primum est, ut de se quisque minime præsumat; quia etsi jam ad fidem vocatus est, utrum ad regnum eligendus sit, nescit : secundum vero est, ut unusquisque proximum suum, quem jacere in vitiis conspiciat, desperare non audeat; quia divinæ misericordiæ divitias ignorat. Et jam ante : vel aliter : mane

nostrum, pueritia est; hora tertia, adolescentia intelligi potest; quia quasi jam sol in altum proficit, dum calor ætatis crescit; sexta autem; juvenus est; quia velut in centro sol figitur, dum in ea plenitudo roboris solidatur; nona autem, senectus intelligitur; in qua velut sol ab alto axe descendit; quia ætas a calore juventutis deficit; undecima vero est ea ætas quæ decrepita vel veterana vocatur.

CHRYS., in homil. (65, ut sup.). Quod autem non omnes simul conduxit, sed alios mane, alios hora tertia, et sic de aliis, ex differentia mentis eorum processit: tunc enim eos vocavit, quando erant obedituri; nam et latronem vocavit, quando obediturus erat.

gagés, » mais, ainsi que nous l'avons dit, il ne faut pas scruter tous les détails d'une parabole. D'ailleurs ce n'est pas le Sauveur qui le dit, mais les ouvriers. Mais qu'il les appelle tous dès le matin, autant que cela dépend de lui, cela n'est point contestable d'après les paroles suivantes : « Il sortit au premier matin pour amener des ouvriers à sa vigne. » — S. GRÉG. — Ce sont ceux qui ont tardé jusqu'à leur dernier âge à vivre pour Dieu qui sont restés oisifs jusqu'à la onzième heure. Cependant le père de famille les appelle, et souvent les récompense les premiers, car ils sortent de leurs corps pour le royaume de l'éternité avant ceux que l'on a vus appelés dès leur première enfance. — ORIG. — Ces paroles : « Pourquoi restez-vous ainsi sans rien faire tout le jour? » ne s'adressent pas à ceux qui, ayant commencé par l'esprit finissent par la chair (1), si plus tard ils reviennent à l'esprit pour vivre d'après ses lois. Nous ne disons pas cela pour dissuader ces enfants de la volupté qui ont dépensé toute leur richesse évangélique en vivant dans la luxure, mais pour établir qu'on ne peut nullement les comparer à ceux qui péchèrent dans leur jeunesse avant d'avoir reçu les enseignements de la foi. — S. CHRYS. — Ces mots : « Les premiers seront les derniers, et les derniers les premiers, » indiquent à mots couverts ceux qui brillèrent d'abord et puis méprisèrent la vertu, et ceux aussi qui ramenés du mal en ont dépassé un grand nombre. Cette parabole a donc été composée pour rendre plus avides ceux qui se sont convertis dans leur extrême vieillesse, et pour les empêcher de craindre qu'ils ne reçoivent moins que les autres.

(1) Gal., 3, v. 3.

Si autem dicant quia nemo nos conduxit, sicut dictum est, non oportet omnia scrutari quæ in parabolis sunt. Item hoc non dicit Dominus, sed operarii : quod enim ipse omnes (quantum ad se pertinet) a prima ætate vocet, significatur, cum dicitur : Exiit primo mane operarios conducere. GRÆG. (ut sup.). Qui ergo usque ad ultimam ætatem Deo vivere neglexerunt, usque ad horam undecimam otiosi steterunt ; et tamen tales paterfamilias vocat : et plerumque ante remunerantur ; quia prius ad regnum de corpore exeunt, quam hi qui modo in pueritia vocati esse videbantur. ORIG. (ut sup.). Non autem dicitur : Quid hic statis tota die otiosi, his qui spiritu incipientes carne consummantur, si postea regredi volunt, ut iterum spiritu vivant : quod non

dicimus dissuadentes ne ad domum paternam revertantur lascivifilii, qui vivendo luxuriose evangelicæ doctrinæ substantiam consumpserunt ; sed quoniam non similes sunt eis qui peccaverunt in juventute sua, dum non adhuc didicissent quæ fidei erant. CHRYS., in hom., ut sup. Quod autem dicit : Erunt primi novissimi et novissimi primi, eos occulte insinuant qui a principio claruerunt, et postea virtutem contempserunt ; et rursus eos qui a malitia reducti sunt, et multos superexcesserunt : composita est ergo hæc parabola, ut eos avidiores faceret, qui in ultima senectute convertuntur ; ne existimarent se minus aliquid habituros.

Et ascendens Jesus Hierosolimam, assumpsit duodecim discipulos secreto, et ait illis :

Or Jésus s'en allant à Jérusalem, il prit à part ses douze disciples, et leur dit : Nous allons à Jérusalem, et le Fils de l'homme sera livré aux princes des prêtres et aux scribes, qui le condamneront à la mort, et le livreront aux Gentils, afin qu'ils le traitent avec moquerie, et qu'ils le fouettent et le crucifient ; et il ressuscitera le troisième jour.

S. CHRYS. — Le Seigneur, à son retour de la Galilée, ne monta pas immédiatement à Jérusalem, mais auparavant il fit des miracles, réfuta les pharisiens, et instruisit ses disciples sur la perfection de la vie et sur sa récompense; maintenant, au moment de monter à Jérusalem, il leur parle encore de sa passion : « Et Jésus, montant à Jérusalem, prit avec lui les douze. »—ORIG.— Avec les douze était encore Judas qui probablement était encore digne d'entendre avec ses compagnons, à l'écart de la foule, ce que son maître devait souffrir.

— S. CHRYS. — Le salut des hommes était tout entier dans la passion du Seigneur, et il n'y a rien dont nous devons remercier davantage Dieu que de sa mort. Il annonce le mystère de sa passion à ses douze apôtres dans le secret, car c'est dans les meilleurs vases que l'on doit verser son plus précieux trésor. Si d'autres avaient entendu parler de la passion du Sauveur, il est probable qu'ils en eussent été ébranlés à cause de l'infirmité de leur foi et les femmes à cause de la faiblesse qui leur est naturelle, et des larmes qui leur viennent toujours en semblable occasion. — S. CHRYS. — Cependant il avait parlé de ce mystère à la foule, à mots couverts, comme ici par exemple : « Détruisez ce temple, » et ailleurs : « Voici, il ne leur sera pas donné d'autre signe que celui du prophète Jonas. » Mais il l'expose clairement aux disciples en leur disant : « Voici que nous montons à Jérusalem

Ecce ascendimus Hierosolymam, et Filius hominis tradetur principibus sacerdotum et scribis; et condemnabunt eum morte, et tradent eum gentibus ad illudendum, et flagellandum, et crucifigendum; et tertia die resurget.

CHRYS., in hom. (66, in Matth.). Dominus a Galilæa veniens, non repente Hierosolymam ascendit, sed prius miracula fecit, pharissæos confutavit, et discipulos de vitæ perfectione et remuneratione instruxit; nunc jam ascensurus Hierusalem rursus eis de passione loquitur : unde dicitur : Et ascendens Jesus Hierosolymam, assumpsit duodecim. ORIG. (tract. 11, in Matth.). In duodecim adhuc erat et Judas; adhuc enim forsitan dignus erat cum aliis seorsum au-

dire quæ passurus erat Magister. CHRYS., sup. Matth. (in opere imperf., hom. 35). Omnis autem salus hominum in Christi morte posita est; nec est aliquid propter quod magis Deo gratias agere debeamus, quam propter mortem ipsius : ideo duodecim apostolis in secreto mortis suæ annuntiavit mysterium; quia semper pretiosior thesaurus in melioribus vasis includitur. Si autem alii audissent passionem Christi futuram, viri forsitan turbarentur propter infirmitatem fidei, et mulieres propter mollitiem suæ naturæ; ex qua in tali negotio ad lacrymas excitantur. CHRYS., in homil. (66, ut sup.). Dictum est quidem et ad multos, tamen occulte, sicut ibi (Joan., 2) : Solvite templum hoc; et (Matth., 12) : Signum non dabitur ei nisi signum Jonæ

salem. » — S. CHRYS. — Ce mot *voici* marque une intention, et il est placé afin que les disciples déposent dans leur cœur le souvenir de cette prescience du Sauveur. Il dit : « Nous montons, » et c'est comme s'il leur disait : Remarquez que c'est volontairement que je vais à la mort, et lorsque vous me verrez suspendu à la croix, pensez bien que je ne suis pas homme seulement, car s'il est d'un homme de mourir, ce n'est point d'un homme de voler à la mort.

ORIG. — A cette vue, nous devons conclure que, quoique sachant souvent que les tentations nous attendent, nous ne devons pas moins aller à leur devant, mais comme le Seigneur a dit ailleurs : « Lorsqu'on vous poursuivra dans une ville, fuyez dans une autre, » il appartient à celui qui est sage dans le Christ d'exprimer quel est le moment où l'on doit fuir, et quel est celui où l'on doit se présenter au danger.

S. JÉR. — Il avait souvent entretenu ses disciples de sa passion; mais comme au milieu des entretiens nombreux qu'il avait eus avec eux sur d'autres sujets, il aurait pu arriver que ce qu'il leur en avait dit fût tombé de leur mémoire, avant de monter à Jérusalem avec eux, il les prépara à la tentation, afin qu'ils ne fussent pas scandalisés quand arriverait la persécution et l'ignominie de la croix. — S. CHRYS. — La tribulation qui nous arrive, lorsque nous nous y attendons, nous est plus légère que si elle nous était survenue tout d'un coup. — S. CHRYS. — Il leur prédit aussi sa passion pour leur témoigner ainsi que c'était après l'avoir prévue et voulue qu'elle était devenue son partage. Au commencement, il ne leur parle pas de sa mort, et c'est après les y avoir préparés qu'il leur annonce qu'il sera livré aux Gentils. — RÉMIG. — Judas livre Jésus aux Juifs, et ceux-ci le livrent à

prophetæ. Discipulis autem manifeste exposuit, dicens : Ecce ascendimus Hierosolymam. CHRYS., *sup. Matth.* (in opere imperf., ut sup.). Quod dicit, ecce, contestantis est sermo, ut memoriam præscientiæ hujusmodi in cordibus recondant. Dicit autem, ascendimus, ac si dicat : Videte quia voluntarie vado ad mortem; cum ergo videritis me in cruce pendentem, ne aestimetis me hominem esse tantum : nam etsi posse mori hominibus est, velle tamen mori hominis non est.

ORIG. (ut sup.). Hoc igitur considerantes, scire debemus quoniam frequenter etiam cognoscentes quoniam et tentationes aliquas subituri sumus, nos ipsos offerre debemus; sed quoniam supradictum est (cap. 10) : Si quis vos persecutus fuerit in una civitate,

fugite in aliam, sapientis in Christo est ut cognoscat quale tempus exigit declinationem; quale autem obviationem periculorum.

HIER. Crebro autem de passione sua discipulis dixerat; sed quia multis in medio disputatis poterat labi de memoria quod audierant, iturus Hierosolymam, et secum ducturus apostolos, ad tentationem eos parat; ne cum venerit persecutio et crucis ignominia, scandalizentur. CHRYS., *super Matth.* (in opere imperf., ut sup.). Tribulatio enim cum supervenerit expectantibus nobis, levior invenitur quam esset futura, si repentina venisset. CHRYS., in hom. (66, ut sup.). Prædicit etiam eis, ut discant quoniam præsciens ad passionem venit et volens; sed a principio quidem mortem

Pilate, c'est-à-dire au pouvoir romain. Le Seigneur ne voulut pas dans ce monde la prospérité, mais de graves supplices pour nous apprendre, à nous que la prospérité avait fait tomber, par quelles amertumes nous devons revenir à la vie; et c'est pour cela qu'il ajoute : « Afin qu'il soit bafoué, et flagellé, et crucifié. » — S. AUG. — Par la passion, il nous apprit ce que nous devons souffrir pour la vérité, et par la résurrection ce que nous devons espérer dans l'éternité : « Et le troisième jour il ressuscitera. » — S. CHRYS. — C'est afin qu'en voyant tant de choses tristes leurs regards se portent sur l'espérance de la résurrection, qu'il leur dit ces derniers mots : « Et il ressuscitera le troisième jour. » — S. AUG. — L'inique mort du Sauveur, celle de son corps, fut notre guérison quant à nos deux morts, celle du corps et celle de l'âme, et sa résurrection suffit à nos deux résurrections. Cette relation d'un à deux naît du nombre trois qui se compose d'un et de deux. — ORIG. — Nous ne voyons pas qu'à cette révélation d'un événement si triste, les apôtres aient dit ou fait quelque chose, car ils se rappellent ce que le Seigneur avait dit à Pierre : ils craindraient d'entendre répéter d'aussi accablantes révélations ou de plus accablantes encore. Et voici que les scribes, qui se vantent de connaître les saintes lettres, condamnent Jésus à mort, et le flagellent de leurs paroles, et ils le crucifient pour faire disparaître sa doctrine. Mais lui, après avoir disparu un moment, se relève, et il apparaît à ceux qui ont reçu de pouvoir le distinguer.

Alors la mère des enfants de Zébédée s'approcha de lui avec ses deux fils, et l'adora en témoignant qu'elle voulait lui demander quelque chose. Il lui

prædixit eis solam; quando autem exercitati sunt, adducit alia; scilicet quoniam tradent eum gentibus. RAB. Tradidit enim Judas Dominum Judæis, et ipsi tradiderunt eum gentibus; id est, Pilato, et potestati Romanorum. Ideo autem Dominus in mundo noluit prosperari, sed gravia pati, ut ostenderet nobis qui per delectationem cecidimus, cum qua amaritudine redire debeamus: unde sequitur: Ad illudendum, et flagellandum, et crucifigendum. AUG., 18, *De civit. Dei* (cap. 49). Passione ostendit quid sustinere pro veritate, resurrectione quid sperare in æternitate debeamus: unde dicit: Et tertia die, resurget. CHRYS., in hom. (66, ut sup.). Quæ quidem hujus gratia dixit, ut cum tristitia viderint, resurrectionem expectarent? Unde subdit: Et

tertia die resurget. AUG., 4, *De trinit.* (cap. 3 et 4). Una enim mors (scilicet Salvatoris, secundum corpus) duabus mortibus nostris salutis fuit; scilicet animæ et corporis; et una ejus resurrectio, duas nobis resurrectiones præstitit. Hæc autem ratio simpli ad duplum, oritur quidem a ternario numero: unum quippe et duo, tria sunt. ORIG. (ut sup.). Hic autem non referuntur discipuli dixisse aut fecisse aliquid, cum audissent tristitia hæc Christo futura, recordantes quæ Dominus dixit ad Petrum; ne audiant talia, vel pejora: et nunc quidem qui divinas litteras scire se arbitrantur scribæ, condemnant Jesum morte, et in linguis suis flagellant; et crucifigunt eum per hoc quod tollere volunt doctrinam ipsius: ille autem paululum de-

dit : Que voulez-vous ? Ordonnez, lui dit-elle, que mes deux fils que voici soient assis dans votre royaume, l'un à votre droite et l'autre à votre gauche. Mais Jésus leur répondit : Vous ne savez ce que vous demandez. Pouvez-vous boire le calice que je dois boire ? Ils lui dirent : Nous le pouvons. Il leur répartit : Il est vrai que vous boirez le calice que je boirai ; mais pour ce qui est d'être assis à ma droite ou à ma gauche, il ne dépend pas de moi de vous le donner ; mais il sera donné à ceux à qui mon Père l'a préparé.

S. JÉR.—Comme le Seigneur avait dit : « Et il ressuscitera le troisième jour, » voici qu'une femme s'imagine qu'il régnera tout aussitôt après sa résurrection (1), et, emportée par l'avidité de son sexe, elle veut déjà ce qu'elle voit comme présent, sans penser à ce qui, dans l'avenir, doit précéder la réalisation de cette espérance : « Alors s'approcha de lui, etc. » — S. CHRYS. — C'est Salomé, la mère des enfants de Zébédée ; son nom est donné par un autre évangéliste (2), et ce nom signifie *pacifique*, et avec raison, car elle a vraiment enfanté les fils de la paix. Ce qui établit la gloire de cette femme, c'est que non-seulement ses *enfants* avaient abandonné leur père, mais qu'elle avait elle-même laissé son mari pour suivre le Christ. Son mari pouvait vivre sans elle, et elle ne pouvait se sauver sans le Christ. L'on pourrait dire aussi que Zébédée était mort dans l'espace de temps qui s'écoula de la vocation des apôtres à la passion du Sauveur. D'un sexe faible et d'un âge qui avait perdu sa force, elle suivait les pas du Christ ; car il n'y a pas de vieillesse pour la foi et de fatigue pour la religion. L'instinct de la

[1] Le texte de saint Jérôme est textuellement ainsi : « Pensant qu'il régnerait aussitôt et qu'il réaliserait, dès son premier avènement, ce qui n'est promis que pour le second, etc. »

[2] Marc., 15, v. 16.

ficiens surgit, apparens his qui acceperunt posse videre.

Tunc accessit ad eum mater filiorum Zebedæi cum filiis suis, adorans et petens aliquid ab eo : qui dixit ei : Quid vis ? At illi : Dic ut sedeant hi duo filii mei, unus ad dexteram tuam, et unus ad sinistram in regno tuo. Respondens autem Jesus, dixit : Nescitis quid petatis : potestis bibere calicem quem ego bibiturus sum ? Dicunt ei : Possumus. At illis : Calicem quidem meum bibetis ; sedere autem ad dexteram meam, vel ad sinistram, non est meum dare vobis, sed quibus paratum est a Patre meo.

HIER. Quia post omnia dixerat Domi-

nus : Et tertia die, resurget, putavit mulier post resurrectionem eum regnaturum, et aviditate feminea præsentia cupit, immemor futurorum : unde dicitur : Tunc accessit ad eum, etc. CHRYS., *sup. Matth.* (in opere imperf., ut sup.). Hæc mater filiorum Zebedæi est Salome, cujus apud alterum evangelistam ponitur nomen ; vere pacifica, quæ vere filios genuit pacis. Magna laus mulieris ex hoo loco colligitur, quia, non solum filii reliquerunt patrem, sed ipsa reliquerat virum suum, et secuta fuerat Christum ; quia ille sine ista vivere poterat, ista autem sine Christo salva esse non poterat : nisi forte quis dicat, quia intra tempus vocationis apostolorum et passionis Christi mortuus est Zebedæus ; et sic illa sexu

nature lui avait donné d'oser faire sa demande. « Elle adora et lui demandait quelque chose, » c'est-à-dire qu'elle rend des hommages pour obtenir ce qu'elle a demandé. « Et il lui dit : Que voulez-vous ? » Il questionne, non pas parce qu'il ignore, mais afin de la convaincre de tout ce que sa demande a de déraisonnable en la lui faisant exposer. Et elle lui dit : « Dites que mes deux enfants soient assis. »

S. AUG. — Marc met dans la bouche des enfants de Zébédée ce que Matthieu présente comme ayant été dit par la mère, celle-ci n'ayant fait que transmettre le désir de ses enfants, et c'est pour abrégé que Marc leur fait dire à eux-mêmes cette parole. — S. CHRYS. — Ils se voyaient préférés en honneur aux autres, et ils avaient entendu ces paroles : « Vous serez assis sur douze trônes. » Ils demandaient la puissance entre ces douze trônes, et sachant par les paroles mêmes de Jésus-Christ qu'ils seraient plus élevés que les autres en dignité, ils craignaient cependant une préférence en faveur de Pierre. C'est pour cela qu'un autre évangéliste nous rapporte que, comme ils étaient près de Jérusalem, ils s'étaient imaginé que le royaume de Dieu éclaterait aux portes de la ville (1), c'est-à-dire que ce serait un empire visible. Il est clair qu'ils ne briguaient pas un empire spirituel, et qu'ils ne s'élevaient pas à ce moment jusqu'à l'idée du royaume supérieur. — ORIG. — Comme dans la cour d'un roi de la terre, l'on tient pour fort honorés ceux qui s'asseient auprès du roi, qu'y a-t-il d'étonnant qu'une femme qui avait toute l'inexpérience et toute la

(1) L'on ne retrouve rien de semblable dans aucun évangéliste, et c'est sans doute une citation dont le saint docteur aura changé le style en la présentant à sa manière.

fragilis, ætate defecta Christi vestigia sequeretur; quia fides nunquam senescit, et religio fatigationem non sentit. Audacem autem fecerat eam ad petendum naturæ affectus: unde dicitur: Adorans et petens aliquid ab eo, id est, reverentia exhibita petit, ut quod petierit, sibi detur. Sequitur: Qui dicit ei: Quid vis? non interrogat quasi nesciens, sed ut illa exponente manifestum faceret irrationabilem esse petitionem: unde subditur: Ait illi: Dic ut sedeant hi duo filii.

AUG., *De con. Evang.* (lib. 2, cap. 64). Quod autem per matrem dictum esse Matthæus expressit, hoc Marcus ipsos filios Zebédæi perhibet dixisse, cum illa eorum voluntatem attulisset ad Dominum: unde magis ipsos

quam illum dixisse quod dictum est Marcus breviter intimavit (cap. 10). CHRYS., in homil. (66, ut sup.). Videbant enim seipsos honoratos præ aliis, et audierant quod super duodecim thronos sedebitis: unde primatum ipsius cathedræ petebant accipere: et quod quidem plus aliis honoris apud Christum habebant, noverant; timebant vero Petrum sibi præferri: unde et alius evangelista dicit, quod quia erant prope Hierusalem, putabant quod regnum Dei esset in januis; id est, aliquid sensibile: unde manifestum est quod nihil spirituale petebant, nec intelligentiam superioris regni habebant. ORIG. (tract. 12, in *Matth.*). Sicut enim in regno mundi in honore esse videntur qui sedent cum rege, non fuit mirum si mulier muliebri simpli-

simplicité de son sexe ait fait une semblable demande? Les frères eux-mêmes, encore dans leur imperfection et n'ayant pas encore de pensées élevées sur le Christ, eurent, eux aussi, de semblables pensées sur ceux qui s'assièrent avec Jésus. — S. CHRYS. — Ou bien, nous n'excusons pas la demande de cette femme, mais nous prétendons qu'elle désirait à ses enfants, non pas des biens terrestres, mais des biens célestes. Elle ne sentait pas, comme d'autres mères qui aiment les corps de leurs enfants et n'ont aucune affection pour leur âme; qui veulent les voir appréciés par ce monde, et n'ont aucun souci de ce qu'ils auront à souffrir dans l'autre, se montrant ainsi les mères des corps et non pas celles des âmes. J'estime que ces frères, après avoir entendu cette proposition du Seigneur sur sa passion et sa résurrection, se mirent à se dire entre eux, fidèles qu'ils étaient : « Voici que le roi du ciel descendra dans les royaumes des enfers pour détruire l'empire de la mort; lorsque sa victoire sera consommée, que lui restera-t-il, si ce n'est à recevoir la gloire? » — ORIG. — Après qu'eut été détruit le péché qui régnait dans nos corps mortels, et qu'eut été brisée toute principauté des puissances méchantes, le Christ reçut au milieu des hommes la sublimité du pouvoir, ce qui n'est autre chose pour lui que de s'asseoir sur le trône de sa gloire. Qu'il agisse en toute puissance à droite et à gauche, cela n'est pas autre chose que la destruction de tout mal de devant sa face. Parmi ceux qui s'approchent du Christ, ceux qui sont les plus élevés, ce sont ceux qui sont à droite, et à gauche sont ceux qui le sont moins. La *droite du Christ*, voyez si vous pouvez comprendre que c'est toute créature invisible, et la gauche toute créature visible et corporelle.

citata, vel imperitia, talia se debere petere aestimavit; et ipsi fratres adhuc imperfecti, et nihil altius cogitantes de regno Christi, talia arbitrati sunt de his qui sedebunt cum Jesu. CHRYS., *sup. Math.* (in opere imperf., ut sup.). Vel aliter: non dicimus quod recte peteret hæc mulier; sed hoc dicimus quia, non terrena, sed coelestia filiis suis optabat: non enim sentit sicut cæteræ matres quæ corpora natorum suorum amant, animas autem contemnunt; desiderant illos valere in seculo isto, et non curant quid sint passuri in alio, ut ostendant quia corporum sunt parentes, non animarum. Aestimo autem quod hi fratres cum audissent Dominum de passione ac resurrectione sua prophetantem, coeperunt dicere intra

so, cum essent fideles: Ecce rex coelestis descendet ad regna tartarea, ut regnum mortis destruat: cum autem victoria fuerit consummata, quid aliud restat, nisi ut regni gloria subsequatur? ORIG. (ut sup.). Destructo enim peccato quod regnabat in corporibus mortalibus hominum, et omni principatu malignarum virtutum, eminentiam regni in hominibus Christus recipit; quod est ipsum sedere in sede gloriæ suæ. Quod autem omnia Deus facit ad dexteram et sinistram, hoc est ut jam nullum malum sit ante eum; et qui quidem præcellunt præ cæteris appropinquantibus Christo, sunt a dextris ejus; qui autem inferiores sunt, a sinistris sunt ejus. Dexteram autem Christi, vide si potes intelligere invisibilem

Parmi ceux qui s'approchent du Christ, il y en a qui prennent place à sa droite parmi les *choses intelligibles*, et d'autres à sa gauche parmi les *choses sensibles*.

S. CHRYS. — Comment celui qui s'est donné lui-même aux hommes pourrait-il ne pas leur donner une participation à son royaume? Il y a négligence de la part de celui qui demande là où l'on ne peut douter de la bonté de celui qui accorde. Si nous nous adressons nous-même au maître, le cœur des autres frères en sera peut-être ébranlé; et s'ils ne peuvent pas être tout-à-fait vaincus par cette jalousie toute charnelle, parce qu'ils sont déjà régénérés par l'esprit, ils peuvent, par ce qui leur reste encore de sentiments de la chair, se sentir ébranlés. Faisons-nous remplacer par notre mère, qui priera pour nous; car si elle est répréhensible, il lui sera facilement pardonné, son sexe étant l'excuse de son erreur. Si elle n'est pas trouvée importune, elle obtiendra plus facilement, demandant pour ses enfants, car le Seigneur, qui a rempli le cœur maternel d'affection pour les enfants, exaucera plus facilement ce sentiment de la mère. Alors le Seigneur, qui sait les choses cachées, ne répond pas aux paroles de la mère, mais à l'intention des enfants qui a suggéré la prière. Leur désir était bon, mais leur demande inconsiderée; et s'ils ne devaient pas obtenir, leur prière cependant ne méritait aucune confusion, car elle était simple et naissait de l'amour divin. Ce n'est que la seule ignorance que le Seigneur réprimande en eux : « Et Jésus répondant dit : Vous ne savez pas ce que vous demandez. » — S. Jér. — Il n'y a rien d'étonnant que leur ignorance soit ainsi blâmée, alors qu'il a été dit à Pierre lui-même : « Ne sachant pas ce qu'il disait. » —

creaturam; sinistram autem, visibilem et corporalem: appropinquantium enim Christo quidam dexteram sortiuntur, ut intelligibilia; alii sinistram, ut sensibilia.

CHRYS., in *Matth.* (in opere imperf. ut sup.). Qui autem seipsum donavit hominibus, quomodo regni sui societatem non donabit? Petentis negligentia reprehenditur, ubi de dantis misericordia non dubitatur. Si nos rogamus magistrum, forsitan cæterorum fratrum corda concutiemus: etsi enim vinci a carne non possunt quasi jam spirituales, tamen percuti possint quasi adhuc carnales: ergo submittamus matrem nostram, ut suo nomine deprecetur pro nobis. Si enim reprehensibilis inventa fuerit, facile merebitur veniam: ipse enim sexus excusat errorem: si autem non fuerit

importuna, facilius impetrabit mater, pro filiis suis rogans: ipse enim Dominus, qui maternos animos filiorum miseratione implevit, facilius audiet maternum affectum. Tunc Dominus occultorum cognitor, non ad verba intercedentis mulieris respondit, sed ad consilia suggerentium filiorum. Bonum quidem erat eorum desiderium, sed inconsiderata petitio: ideo etsi impetrare non debebant, simplicitas tamen petitionis eorum confundi non merebatur, quia de amore Domini talis petitio nascebatur: propterea solam ignorantiam in eis Dominus reprehendit: unde sequitur: Respondens autem Jesus, dixit: Nescitis quid petatis. HIER. Nec mirum si ista arguatur imperitiæ, cum et de Petro dicatur (Luc., 9): Nesciens quid diceret. CHRYS., sup. *Matth.*

S. CHRYS. — Car souvent le Seigneur souffre que ses disciples pensent ou parlent mal, afin que leur faute lui soit une occasion d'imposer la règle de la piété, sachant qu'en sa présence leur erreur n'a aucun inconvénient, et que la doctrine qui naît à cette occasion édifie non-seulement dans le présent, mais encore dans l'avenir. — S. CHRYS. — Il leur répond ainsi, ou bien pour montrer que ce qu'ils demandaient n'était pas un bien spirituel, ou bien pour leur faire voir que s'ils avaient su ce qu'ils demandaient ils n'auraient jamais osé faire cette demande, dont la réalisation dépasse les plus hautes vertus. — S. HIL. — Ils ne savent pas ce qu'ils demandent, car la gloire des apôtres ne peut être l'objet d'aucune dispute, les paroles qui précèdent établissant qu'ils doivent juger le monde. — S. CHRYS. — Ou bien ces mots : « Vous ne savez pas ce que vous demandez, » reviennent à ceux-ci : « De ma gauche je vous ai fait passer à ma droite (1), et vous, par l'effet de votre choix, vous voulez repasser à ma gauche. » C'est peut-être de la femme que venait ce choix déplorable. Le diable se reportait à ses armes habituelles, la femme, et ainsi qu'il avait dépouillé Adam par les mains de sa femme, ainsi il voulait séparer ces disciples de leur maître par la suggestion de leur mère. Mais le salut de tous étant sorti d'une femme, la perte ne pouvait plus parvenir aux saints par une femme. Ou bien ces mots : « Vous ne savez pas ce que vous demandez, » sont-ils pour nous apprendre que nous devons penser non-seulement à la gloire que nous voulons acquérir, mais encore à la manière d'éviter la ruine du péché. Ainsi,

(1) Allusion au jugement dernier, les brebis étant à droite (Matth., 25, v. 33).

(in opere imperf., ut sup.). Nam frequenter Dominus patitur discipulos suos aliquid non recte, aut dicere, aut cogitare; ut ex illorum culpa occasionem inveniatur exponendi regulam pietatis; sciens quia error eorum non nocet præsente magistro; et non solum in præsenti, sed etiam in futuro doctrina ejus œdificat. CHRYS., in hom. (66, ut sup.). Hoc autem dicit, ostendens quod vel nihil spirituale petebant, vel si novissent quæ petebant, non ausi fuissent tantum quid petere, quod superexcedit superiores virtutes. HILAR. (cap. 20, ut sup.). Nesciunt etiam quid petant, quia nihil de gloria apostolorum ambigendum erat : judicatos enim eos sermo exposuit (cap. 19). CHRYS., sup. Matth. (in opere imperf., ut sup.). Vel nescitis quid petatis : quasi dicat : Ego vos

vocavi ad partem dexteram de sinistra; et vos vestro consilio curritis ad sinistram : ideo forsitan et per mulierem res agebatur : contulit enim se diabolus ad consueta arma, mulierem; ut sicut Adam per mulierem spoliavit, ita et istos separaret per matrem; sed jam non poterat per mulierem perditio introire in sanctos, ex quo de muliere salus cunctorum processit. Vel ideo dicit : Nescitis quid petatis. Non enim solum debemus cogitare qualem gloriam consequamur, sed quomodo evadamus ruinam peccati; quia et in seculari bello, qui semper de præda victoriæ cogitat, difficile vincit : ideo petendum erat : Da nobis auxilium gratiæ tuæ, ut omne malum vincamus.

RABA. Nesciebant etiam quid peterent,

dans une guerre ordinaire, celui qui ne pense qu'aux dépouilles de la victoire triomphe rarement. Nous devons donc faire cette prière : « Donnez-nous le secours de votre grâce, pour que nous triomphions de tout mal. » Ils ne savaient pas ce qu'ils demandaient, ceux qui demandaient au Seigneur le siège de la gloire qu'ils ne méritaient pas encore. La perspective de ce sommet de gloire les réjouissait; mais il leur fallait auparavant pratiquer la voie du travail. « Pouvez-vous boire le calice? » — S. JÉR. — Le mot calice, dans le style de l'Écriture, signifie *passion*; ainsi : « Je prendrai le calice du salut, » la phrase suivante déterminant dans quel sens l'on doit prendre le mot calice : « La mort de ses saints est précieuse aux yeux de Dieu. » — S. CHRYS. — Le Seigneur savait qu'ils étaient prêts à imiter sa passion mais il les interroge, parce qu'il voulait nous apprendre que personne ne peut régner avec le Christ, à moins d'avoir imité sa passion. Une chose aussi précieuse ne peut s'acquérir qu'à grand'peine. Nous comprenons sous le nom de passion du Seigneur, non la persécution des infidèles, mais encore tout ce que nous avons à souffrir dans notre résistance au péché. — S. CHRYS. — Ces mots : « Pouvez-vous boire, etc., » reviennent à ceux-ci : « Vous me parlez d'honneur et de couronne; moi de combats et de sueurs : ce n'est point encore le temps des récompenses. » Sa question est attrayante; car il ne la présente pas ainsi : « Pouvez-vous répandre votre sang? » mais : « Pouvez-vous boire la coupe? » et il ajoute : « Que je dois boire, » pour les rendre plus empressés par ce rapprochement. — S. HIL. — Et eux qui possédaient déjà la liberté et la constance du martyr, ils lui répondent qu'ils le boivent : « Et ils lui disent : Nous le pouvons. » — S. CHRYS.

qui sedem gloriæ a Domino (quam nondum merebantur) inquirunt. Delectabat eos cūlmen honoris, sed prius habebant exercere viam laboris : unde subdit : Potestis bibere calicem, etc. HIER. Calicem in Scripturis divinis passionem intelligimus; ut in (*Psal.* 115) calicem salutaris accipiam; statimque infert quis iste sit calix : Pretiosa in conspectu Domini mors sanctorum ejus. CHRYS., *sup. Matth.* (in opere imperf., ut sup.). Sciebat autem Dominus quia passionem ipsius poterant imitari; sed ideo interrogat, ut omnes audiamus quia nemo potest cum Christo regnare, nisi passionem Christi fuerit imitatus : res enim pretiosa, vili pretio non comparatur. Passionem autem Domini dicimus non solum persecu-

tionem Gentilium, sed omnem violentiam quam patimur contra peccata certantes. CHRYS., in hom. (66, ut sup.). Dicit ergo : Potestis bibere, etc. Ac si dicat : Vos mihi de honore et coronis loquimini; ego autem de agonibus vobis et sudoribus : non enim hoc est præmiorum tempus. Ex modo autem interrogationis eos attrahit : non enim dixit : Potestis sanguinem vestrum effundere? sed, potestis bibere calicem. Deinde addit : Quem ego bibiturus sum : ut ex communione ad ipsum avidiores fiant. HIL. (can. 20, ut sup.). At illi qui jam martyrii libertatem constantiamque retinebant, bibituros se pollicentur. Unde sequitur : Dicunt ei : Possumus. CHRYS., *sup. Matth.* (in opere imperf., ut sup.). Vel dicunt hoc non

— Et ils le disent, non pas tant par confiance en eux-mêmes que par ignorance de leur fragilité ; l'épreuve de la souffrance et de la mort paraît légère à ceux à qui manque l'expérience. — S. CHRYS. — Ou bien, ils le disent par l'effet de leur désir. Ils n'auraient jamais ainsi parlé, si ce qu'ils demandaient n'eût été l'objet de leur attente. Le Seigneur leur prophétise de grands biens, c'est-à-dire qu'ils deviendront de grands martyrs.

« Et il leur dit : A la vérité, vous boirez mon calice. » — ORIG. — Le Christ ne dit pas : « Vous pouvez boire maintenant mon calice ; » mais c'est les yeux fixés sur leur perfection future qu'il dit : « A la vérité, vous boirez mon calice. » — S. JÉR. — L'on se demande dans quel sens l'on peut entendre que les deux enfants de Zébédée, Jacques et Jean, ont bu le calice du martyr, attendu que Jacques seul fut décapité par Hérode, et que Jean finit sa vie par une mort ordinaire. Mais nous lisons dans l'histoire ecclésiastique que Jean fut plongé dans une chaudière d'huile bouillante, et exilé dans l'île de Pathmos. Il ne lui manqua donc pas l'âme du martyr, et il but le calice du confesseur, calice que burent les trois enfants dans la fournaise, quoique leur persécuteur ne répandît pas leur sang.

S. HIL. — Le Seigneur, tout en louant leur foi, leur dit qu'il leur était libre de s'associer à son martyr, mais que Dieu le Père avait disposé déjà pour d'autres des places qui étaient à sa droite et à sa gauche : « Mais être assis à une droite ou à une gauche, etc. » Et, ainsi que nous le pensons, cet honneur qui est réservé à d'autres ne saurait être tout-à-fait étranger aux apôtres, qui, assis sur les douze sièges des patriarches, jugeront les douze tribus d'Israël; et, autant qu'on

tam ex fiducia suæ fortitudinis, quam ex ignorantia suæ fragilitatis : inexpertis enim levis videtur esse tentatio passionis et mortis. CHRYS., in hom. (66, ut sup.). Vel hoc ex desiderio promittunt : neque enim hoc dixissent, nisi expectassent audire, quod petebant. Dominus autem eis prophetat magna bona, id est, martyrio dignos efficiendos.

Sequitur : Ait illis : Calicem quidem meum bibetis. ORIG. (ut sup.). Non ita respondit Christus : Calicem meum bibere potestis ; sed ad futuram eorum perfectionem respiciens, dixit : Calicem quidem meum bibetis. HIER. Queritur autem quomodo calicem martyrii filii Zebedæi [Jacobus videlicet et Joannes] biberint ; cum Scriptura narret Jacobum tantum aposto-

lum ab Herode capite truncatum (Act., 12) ; Joannes autem propria morte vitam finiret : sed si legimus in ecclesiastica historia, quod ipse Joannes propter martyrium sit missus in ferventis olei dolium, et relegatus in Pathmos insulam sit, videbimus martyrio animum non defuisse, et bibisse Joannem calicem confessionis ; quem et tres pueri in camino ignis biberunt ; licet persecutor non fuderit sanguinem.

HILAR. (can. 20, ut sup.). Dominus ergo collaudans eorum fidem, ait martyrio quidem eos secum compati posse, sed lævæ ejus ac dextræ assidere, aliis a Deo Patre fuisse dispositum : unde sequitur : Sedere autem ad dexteram meam vel ad sinistram, etc. Et quidem quantum arbitramur, ita honor iste aliis est reservatus quod

peut le conclure de l'Évangile, l'on sera assis auprès de lui dans le ciel, avec Moïse et Élie, dont il parut entouré sur la montagne dans tout l'éclat de sa gloire (1). — S. JÉR. — Mais je ne le pense pas. Les noms de ceux qui auront un trône dans le royaume des cieux n'est probablement pas donné ici, afin que cette désignation spéciale de quelques-uns ne paraisse pas une exclusion des autres. Le royaume des cieux n'est pas tant à la disposition de celui qui le donne que de celui qui le reçoit, car Dieu ne fait acception de personne; et celui qui se présentera comme digne du royaume du ciel recevra ce royaume qui est préparé, non pas à telle personne, mais à telle vie : « Or, si vous êtes tels que vous méritiez le royaume du ciel que Dieu a préparé aux vainqueurs, vous le recevrez vous aussi. » Il ne dit pas : « Vous n'aurez pas le trône, » pour ne pas couvrir de confusion les deux frères; ni vous l'aurez, pour ne pas irriter les autres. — S. CHRYS. — Ou bien, cette première place paraît impossible, non-seulement aux hommes, mais encore aux anges; car saint Paul nous a dit en ces termes que tel était l'apanage du Fils unique : « A qui, parmi les anges, a-t-il jamais dit : Asseyez-vous à ma droite? » C'est donc pour condescendre à ceux qui l'interrogent, et non pour établir qu'il en était qui devaient s'asseoir à ses côtés, que le Seigneur répond. Le but unique de leur demande était en effet de demander d'être placés auprès de lui avant tous les autres. Mais le Seigneur leur répond : « Vous mourrez en effet pour moi, mais cela ne suffit pas pour vous donner la première place; car s'il en vient quelqu'un avec un mérite plus abondant de martyr, mon amour pour vous ne pourra

(1) Matth., 17; Marc., 9; Luc, 9.

tamen nec apostoli ab eo erunt alieni, qui in duodecim patriarcharum sede considerentes, Israellem judicabunt; et quantum sentire ex ipsis evangelis licet in regno cœlorum Moyses et Elias assidebunt, quibus concomitantibus cum gloriæ suæ habitu in monte apparuit. HIER. Sed mihi hoc nequaquam videtur; sed ideo sedentium in regno cœlorum vocabula non dicuntur, ne paucis nominatis cæteri putarentur exclusi : regnum enim cœlorum non est tantum dantis, sed accipientis : non enim est personarum acceptio apud Deum, sed quicumque talem se præbuerit, ut regno cœlorum dignus fiat, hic accipiet quod non personæ, sed vitæ paratum est. Si itaque tales estis, qui consequamini regnum cœlorum (quod Pater meus victoribus præparavit), vos quoque accipietis illud. Ideo tamen neque dixit, non sedebitis, ne duos confunderet, nequesedebitis, ne cæteros irritaret. CHRYS., in homil. (66, ut sup.). Vel aliter : videtur invius omnibus esse locus ille, non solum hominibus, sed etiam angelis : sic enim præcipuum unigeniti ponit id Paulus, dicens (Hebr., 1) : Ad quem autem angelorum dixit unquam : Sede a dextris meis ? Dominus ergo, non quasi existentibus quibusdam qui assessuri sunt, sed condescendens interrogantium suspicioni respondit : hoc enim unum solum quærebant, præ aliis stare apud ipsum. Sed Dominus respondet : Moriemini quidem propter me, non tamen hoc sufficit vos facere primum

pas me déterminer à lui enlever sa primauté pour la donner. Afin de montrer que ce n'est pas impuissance chez lui, il ne dit pas : « Il ne m'appartient pas de le donner, » mais « il ne m'appartient pas de vous le donner, mais à ceux pour lesquels cela a été préparé, » c'est-à-dire à ceux qui peuvent se distinguer par leurs œuvres. — RÉMIG. — Ou bien : « Je ne puis vous le donner; je ne puis pas le donner à des superbes comme vous, mais à ceux qui sont humbles de cœur, pour lesquels mon Père l'a préparé. » — S. AUG. — Ou bien, cette réponse du Seigneur est selon cette forme de serviteur qu'il avait revêtue. Ce qui est préparé par le Père l'a été par le Fils, car lui et le Père ne sont qu'un.

Les dix autres apôtres, ayant entendu ceci, en conçurent de l'indignation contre les deux frères. Et Jésus, les ayant appelés à lui, leur dit : Vous savez que les princes des nations dominent sur elles, et que ceux qui sont grands parmi eux les traitent avec empire. Il n'en doit pas être de même parmi vous autres; mais que celui qui voudra devenir grand parmi vous soit votre serviteur; et que celui qui voudra être le premier d'entre vous soit votre esclave; comme le Fils de l'homme n'est pas venu pour être servi, mais pour servir, et donner sa vie pour la rédemption de plusieurs.

S. CHRYS. — Tant que le Christ n'a fait que formuler sa sentence (1), les autres apôtres n'ont éprouvé aucune douleur; ils sont attristés lorsqu'il se met à leur faire des reproches : « Et les dix entendant. » — S. HIL. — Leur indignation s'adresse, non pas à la demande audacieuse de la mère, mais aux enfants qui, ignorant leur portée, avaient

ordinem obtinere : si enim aliquis alius venerit, cum martyrio amplio rem virtutem possidens, non quia vos amo, illum expellam, et vobis dabo primatum. Propter hoc autem, ut non ipse infirmus esse ostendatur, non dixit simpliciter : Non est meum dare, sed, non est meum vobis dare, sed quibus paratum est; his scilicet qui ab operibus possunt fieri clari. RÉMIG. Vel aliter : Non est meum dare vobis, id est, superbis talibus quales vos estis; sed humilibus corde, quibus paratum est a Patre meo. AUG., 1, *De Trinit.* (cap. 12). Vel aliter secundum formam servi discipulis Dominus respondet : Sedere autem ad dexteram, non est meum dare vobis, etc. Quod autem paratum est a Patre ejus, et ab ipso filio est paratum; quia et ipse et Pater unum sunt.

Et audientes decem, indignati sunt de duobus fratribus. Jesus autem vocavit eos ad se, et ait : Scitis quia principes gentium dominantur eorum, et qui majores sunt, potestatem exercent in eos. Non ita erit inter vos : sed quicumque voluerit inter vos major fieri, sit vester minister : et quicumque voluerit inter vos primus esse, erit vester servus : sicut Filius hominis non venit ministrare, et dare animam suam in redemptionem pro multis.

CHRYS., in homil. 66. Donec Christi sententia erat, non tristabantur alii discipuli; sed tunc tristati sunt, quando eos increpavit. Unde sequitur : Et audientes decem, etc. HILAR. Non ad mulierem audaciam referunt postulantis, sed ad filios, quod ignorantes mensuram suam, non mo-

brûlé d'un désir ambitieux. — S. CHRYS. — Ils comprirent que c'était là une demande des frères, lorsqu'ils virent les reproches du Seigneur s'adresser à eux. Quand ils les avaient vus honorés d'une manière toute particulière par le Seigneur dans la transfiguration, quelle que fût leur douleur intérieure, ils n'osèrent pas l'exprimer par respect pour le docteur. — S. CHRYS. — La demande des deux avait été toute charnelle; la tristesse des dix le fut aussi. Il est blâmable de vouloir s'élever au-dessus des autres, comme il est moins glorieux d'avoir quelqu'un au-dessus de soi.

S. JÉR. — Le doux et humble Maître ne reproche ni leur cupidité aux deux frères, ni leur jalouse douleur aux dix autres apôtres : « Mais Jésus les appela à lui. » — S. CHRYS. — Comme ils étaient troublés, il les console en les appelant et en leur parlant à l'écart. Les deux, se séparant de la société des dix, étaient plus près du Seigneur et lui parlaient en particulier. Or, le Seigneur ne les console pas en leur produisant, comme auparavant, le fait des enfants, mais en puisant ce qu'il a à dire dans un exemple contraire : « Vous savez que les princes des nations dominant sur elles. » — ORIG. — C'est-à-dire que, non contents de gouverner leurs sujets, ils tendent à une domination violente; mais cela ne se retrouvera pas parmi vous, qui êtes à moi, car les choses matérielles peuvent être forcées par la co-action; mais les choses spirituelles appartiennent à l'indépendance de la volonté, et ceux qui doivent les régir ont tout le levier de leur pouvoir, non pas dans la crainte corporelle, mais dans l'affection de leurs sujets. — S. CHRYS. — Il leur fait voir ainsi que c'est aux Gentils qu'il appartient de désirer le pouvoir, et par cette comparaison avec les

dica cupiditate exarserint. CHRYS., in homil. (66, ut sup.). Intellexerunt enim quia hæc petitio discipulorum fuit, quando eos Dominus increpavit. Quando autem eos a Domino præhonoratos viderunt (in transfiguratione), si secundum mentem dolebant, in medium efferre non audebant, venerantes doctorem. CHRYS. (in opere imperf.). Sicut autem duo carnaliter petierunt, ita et decem carnaliter contristati sunt: nam velle quidem esse super omnes, vituperabile est, sustinere autem alium super se, minus est gloriosum.

HIER. Humilis autem magister et mitis nec cupiditatis duos arguit postulantes, nec decem reliquos indignationis increpat et livoris: unde sequitur: Jesus autem vocavit eos ad se. CHRYS., in homil. (66, ut

sup.). Quia enim turbati erant, vocatione eos consolatur, de propinquo eis loquendo: etenim duo a societate decem seipsos separantes, propius stabant, seorsum Domino loquentes: non tamen sicut prius pueros in medium ducens, eos consolatur, sed a contrario inseruit; dicens: Scitis quia principes gentium dominantur eorum. ORIG. (tract. 12, ut sup.). Id est, non contenti tantum regere suos subditos, violenter eis dominari nituntur; inter vos autem, qui estis mei, non erunt hæc; quoniam sicut omnia carnalia in necessitate sunt posita, spiritualia autem in voluntate, sic et qui principes sunt spirituales, principatus eorum in dilectione subditorum debet esse positus, non in timore corporali. CHRYS., in hom. 66. Ostendit autem in hoc, quod Gentilium est

Gentils, il convertit leur âme bouillante. — S. CHRYS. — C'est bien de désirer le travail, car le travail dépend de notre volonté, ainsi que la récompense qui en résulte. Mais c'est vanité que de désirer l'honneur du pouvoir, car ce n'est qu'un jugement de Dieu qui peut l'octroyer. Que nous ayons l'honneur du pouvoir, cela ne prouve en rien que nous ayons droit à la couronne de justice. L'apôtre ne sera pas honoré par Dieu pour avoir été apôtre, mais il le sera s'il a bien rempli sa charge. Ce n'est point non plus à ses mérites antécédents que l'apôtre doit l'honneur de l'apostolat, mais il a été apte à ce ministère, qui était selon le mouvement de son âme. La première place appelle celui qui la fuit et se détourne avec horreur de celui qui l'a désirée. Ce qu'il faut désirer, ce n'est point le rang le plus éminent, mais la vie la meilleure. C'est pour éteindre l'ambition des deux frères et l'indignation de leurs confrères que le Seigneur produit cette différence entre les princes du monde et ceux de l'Église, et il montre que le pouvoir en le Christ ne doit être ni recherché par celui qui ne l'a pas, ni envié à celui qui le possède. Les princes du monde sont là pour faire peser leur domination sur leurs inférieurs, les réduire en servitude, et les dépouiller et se servir d'eux jusqu'à la mort, pour leur gloire et leur utilité, tandis que les princes de l'Église existent pour servir leurs inférieurs, et mettre à leur service tout ce qu'ils ont reçu du Christ, pour négliger leurs intérêts et préserver ceux de leurs inférieurs, et ne pas reculer même devant la mort pour les sauver. Il n'est donc ni juste ni utile de désirer la puissance dans l'Église. Il n'est personne qui soit sage et qui veuille se soumettre à cette servitude et à ce danger de rendre raison pour toute l'Église, et

primatus cupere, et sic gentium comparatione, eorum animam æstuantem convertit. CHRYS., *super Matth.* (in opere imperf., ut sup.). Et opus quidem desiderare bonum est (quia nostræ voluntatis est, et nostra est merces), primatum autem honoris concupiscere, vanitas est : hoc enim consequi, iudicium Dei est : propter quod ex primatu honoris nescimus, si mercedem justitiæ meremur; neque enim apostolus laudem habebit apud Deum quia apostolus fuit; sed si opus apostolatus sui bene implevit; nec apostolus pro merito suo antecedenti honoratus est, ut esset apostolus; sed ad hoc ministerium aptus est iudicatus secundum motum animæ suæ. Primatus etiam fugientem se desiderat, et desiderantem se horret: conversatio ergo melior desideranda est, non dignior gradus. Volens ergo Dominus, et duorum fratrum ambitionem, et aliorum indignationem extinguere, introducit differentiam inter principes mundiales et ecclesiasticos; ostendens quia primatus in Christo, nec ab aliquo appetendus est non habente, nec alteri invidendus est habenti; quia principes mundi ideo sunt ut dominantur minoribus suis, et eos servituti subjiciant, et expolient, et usque mortem eis utantur ad suam utilitatem et gloriam; principes autem Ecclesiæ fiunt, ut serviant minoribus suis, et ministrent eis quæcumque acceperunt a Christo; ut suas utilitates negligant, et illorum procurent, et mori non recusent pro salute inferiorum. Primatum ergo Ecclesiæ concupiscere, neque justum est, neque utile. Nullus sapiens

il n'y a peut-être à le vouloir que celui qui ne craint pas le jugement de Dieu, et qui, par l'abus de son pouvoir ecclésiastique, le change en pouvoir temporel.

S. JÉR. — Enfin, il propose son exemple, afin que, s'ils ne faisaient pas attention à ses paroles, l'exemple des actes les fit rougir, et c'est pour cela qu'il leur dit : « Ainsi que le Fils de l'homme n'est venu pour être servi. » — ORIG. — Malgré que les anges et Marthe l'aient servi, il n'était pas venu pour être servi, mais pour servir, et il en vint en servant jusqu'à ce point que l'on pût dire de lui : « Il a donné son âme comme rachat pour un grand nombre qui a cru en lui; » son âme, dis-je, en l'offrant à la mort. Mais comme seul il était libre au milieu des morts et plus puissant que toute puissance de mort, il a délivré de la mort tous ceux qui ont voulu le suivre. Les princes de l'Église doivent donc imiter le Christ accessible, parlant aux femmes, imposant les mains sur les enfants, lavant les pieds à ses disciples, et en faire autant à leurs frères. Mais nous sommes tels que nous paraissions dépasser l'orgueil des princes du monde, et c'est ou parce que nous ne comprenons pas, ou parce que nous méprisons le précepte du Christ; ainsi que des rois, nous voulons des troupes qui nous précèdent, nous nous montrons formidables et d'un accès difficile, surtout aux pauvres, ne nous laissant aller à aucune espèce d'affabilité, et n'en permettant aucune aux autres à notre égard. — S. CHRYS. — De quelque manière que vous vous soyez humilié, vous ne pourrez jamais en venir au point où est descendu le Sauveur.

vult ultro se subdicere servituti et periculo tali, ut det rationem pro omni Ecclesia; nisi forte qui non timet Dei iudicium, abutens primatu suo ecclesiastico seculariter, ita ut convertat illum in secularem.

HIER. Denique sui proponit exemplum; ut si diota parvi penderent, erubescerent ad opera: unde subdit: Sicut Filius hominis non venit ministrari. ORIG. (ut sup.). Nam si angeli et Martha ministraverunt ei, tamen non ideo venit ut ministretur, sed ut ministret; et tantum crevit ministrans, ut impleretur quod sequitur: Et daret animam suam in redemptionem pro multis qui crediderunt in eum; daret, inquam, in mortem. Sed quoniam solus erat inter mortuos liber (Psal. 87) et fortior omni

potestate mortis, omnes sequi se volentes liberavit a morte. Ecclesiarum ergo principes imitari debent Christum accessibilem, et mulieribus loquentem, et pueris manus imponentem, et discipulis pedes lavantem, ut ipsi similiter faciant fratribus. Nos autem tales sumus, ut etiam principum mundi excedere videamur superbiam; vel non intelligentes, vel contemnentem mandatum Christi; et quærimus (sicut reges) acies præcedentes; et terribiles nos et accessu difficiles (maxime pauperibus) exhibemus; nullam affabilitatem habentes, vel habere ad nos permittentes. CHRYS., in homil. (66, ut sup.). Quantumcunque ergo tu humiliatus fueris, non poteris tantum descendere quantum Dominus tuus.

Lorsqu'ils sortaient de Jéricho, il fut suivi d'une grande troupe de peuple ; et deux aveugles qui étaient assis le long du chemin, ayant ouï dire que Jésus passait, commencèrent à crier, en disant : Seigneur fils de David, ayez pitié de nous. Et le peuple les reprenait pour les faire taire ; mais ils se mirent à crier encore plus haut : Seigneur, fils de David, ayez pitié de nous. Alors Jésus s'arrêta ; et, les ayant appelés, il leur dit : Que voulez-vous que je fasse ? Seigneur, lui dirent-ils, que nos yeux soient ouverts. Jésus, étant donc ému de compassion à leur égard, leur toucha les yeux ; et au même moment ils recouvrèrent la vue, et le suivirent.

S. CHRYS. — Ainsi qu'une brillante moisson est un témoignage en faveur du travail du laboureur, ainsi une église pleine témoigne du zèle de celui qui enseigne : « Et lorsqu'ils sortirent, une foule nombreuse le suivit. » Personne ne fut arrêté par la fatigue de la route, parce que l'amour spirituel ne sent pas la fatigue. Le souvenir de ses biens n'arrêta personne, car l'on entrait dans la possession des biens célestes. En vérité, celui qui a goûté le bien céleste n'a plus rien qu'il aime sur la terre. C'est à propos que ces deux aveugles se trouvent sur le passage du Christ, car après leur avoir rendu la vue, ils monteront avec lui à Jérusalem pour lui rendre témoignage. « Et voici que deux aveugles. » Ils entendaient les pas et ne voyaient personne. « Ils entendirent que Jésus passait. » Ils n'avaient de libre dans tout le corps que la voix, et c'est de la voix qu'ils suivaient celui qu'ils ne pouvaient suivre de leurs pieds.

S. AUG. — Marc rappelle ce fait, mais ne le raconte que d'un aveugle, difficulté qui se résout ainsi. Il est incontestable que des deux aveugles dont parle Matthieu l'un était très connu dans la cité, et, ce qui le prouve, c'est que l'évangéliste donne ainsi le nom de cet aveugle

Et egredientibus illis ab Hiericho, secuta est eum turba multa. Et ecce duo cæci sedentes secus viam, audierunt quia Jesus transiret, et clamaverunt, dicentes : Domine, miserere nostri, fili David. Turba autem increpabat eos ut tacerent. At illi magis clamabant, dicentes : Domine, miserere nostri, fili David, Et stetit Jesus, et vocavit eos, et ait : Quid vultis ut faciam vobis ? Dicunt illi : Domine, ut aperiantur oculi nostri. Misertus autem eorum Jesus, tetigit oculos eorum. Et confestim viderunt, et secuti sunt eum.

CHRYS., *super Matth.* (in opere imperf., homil. 36). Sicut testimonium studiosi agricolæ est messis fecunda, ita assidui doctoris est documentum, ecclesia plena : unde et hic dicitur : Et egredientibus illis

secuta est eum turba multa, etc. Neminem labor itineris impedivit, quia amor spiritualis fatigationem non sentit : neminem possessionum suarum recordatio retraxit, quia ingrediebantur in possessionem regni cœlestis : vere enim non habet super terram quod amat, qui bonum cœleste in veritate gustaverit. Opportune autem oblatis ante faciem Christi duo cæci, ut apertis oculis, quasi testes virtutis ascenderent cum eo in Hierusalem. Unde sequitur : Et ecce duo cæci. Hi currentium strepitum audiebant, et personas non videbant, nihil solum habentes de toto corpore, nisi vocem : et ideo quia pedibus eum sequi non poterant, voce sequebatur. Unde dicitur : Audierunt quia Jesus transiret, etc.

AUG., *De con. Evang.* (lib. 2, cap. 56).

et celui de son père : *Bartimée, fils de Timée* ; probablement qu'il était déchu du faite de quelque grande position : il était non-seulement aveugle, mais il s'était encore assis pour mendier. C'est de ce dernier seulement que Marc a parlé, parce que sa guérison avait eu autant d'éclat que son malheur avait eu de retentissement. Quant à saint Luc, il est vraisemblable qu'au lieu de raconter ce fait il a raconté une guérison semblable d'un autre aveugle ; car il dit que *c'est lorsque Jésus s'approchait de Jéricho*, tandis que les autres évangélistes disent que *c'est au moment où il sortait de Jéricho*.

« La foule leur faisait des reproches pour les forcer à se taire. » — S. CHRYS. — Ils voyaient de sales haillons et ne considéraient pas la beauté de l'âme. Et c'est ainsi qu'est insensée la sagesse humaine ! Ils pensaient que c'était blesser les grands que de les laisser honorer par les pauvres ! Quel est le pauvre qui ose en public saluer un riche ? — S. HIL. — Ou bien, ce n'est pas pour rendre honneur au Seigneur qu'ils leur imposent silence, mais parce qu'ils entendaient avec peine affirmer par les aveugles ce qu'ils niaient eux-mêmes, à savoir *que Jésus était fils de David*. — ORIG. — Ou bien, c'étaient les croyants qui le gourmandaient de l'appeler du nom indigne de lui : Fils de David ; pour leur faire comprendre qu'ils auraient dû dire : *Fils de Dieu, ayez pitié de nous !* — S. CHRYS. — En les empêchant, on les excitait plus qu'on ne les arrêta ; car la foi s'allume à la contradiction. C'est ainsi qu'elle périclite dans la sécurité et s'affermit dans les périls : « Et ils criaient plus fort, et disaient : Ayez pitié de nous, fils de David ! » Ils avaient crié d'abord, parce qu'ils étaient aveugles ; ils crient de rechef plus fort, parce qu'on les empêche de s'approcher de la lu-

Hoc autem factum Marcus commemorat [cap. 10], sed de uno cæco factum : quæ ita solvitur quæstio ; nam duorum cæcorum (quos Matthæus interposuit) unum fuisse in illa civitate famosissimum ex hoc satis apparet, quod et nomen ejus, et patris ejus, Marcus commemoravit : Bartimæus enim Timæi filius, ex aliqua magna felicitate dejectus, notissimus fuit ; qui non solum cæcus, verum etiam mendios sedebat. Hinc est ergo, quod ipsum solum voluit commemorare Marcus, cujus illuminatio tam claram famam huic miraculo comparavit, quam erat illius nota calamitas ; Lucas vero, quamvis omnino eodem modo factum, tamen in alio cæco intelligendus est par commemorare miraculum [cap. 18] ;

ille quippe hoc factum dicit : Cum appropinquaret Hiericho ; alii, cum egroderetur ab Hiericho.

Sequitur : Turba autem increpabat eos ut tacerent, etc. CHRYS., *super Matth.* (in opere imperf., ut sup.). Videbant enim sordidas vestes, et non considerabant conscientie claritatem. Ecce fatua sapientia hominum ! Existimabant enim injuriam pati magnos, si a pauperibus honorentur : quis enim pauper ausus est divitem publice salutare ? HILAR. (in *Matth.*). Vel silentium non causa honoris exiguit ; sed quod acerbe a cæcis audiebant quod negabant ; scilicet Dominum esse David Filium. ORIG. (tract. 13, in *Matth.*). Vel qui crediderant, increpabant eos, ut non appellarent eum

mière. — S. CHRYS. — Le Christ permettait qu'ils fussent ainsi empêchés, pour rendre leur désir plus apparent. Apprenez de là que quelle que soit l'abjection dans laquelle nous sommes tenus, nous pouvons par nous-mêmes obtenir tout ce que nous voudrions, en insistant avec zèle dans nos efforts pour nous approcher de Dieu.

« Et Jésus s'arrêta, et il les appela. » — S. JÉR. — Le Seigneur s'arrêta, parce que les aveugles ne savaient pas de quel côté ils devaient se diriger. Il y avait auprès de Jéricho beaucoup de fossés, beaucoup de rochers et de précipices, et le Seigneur s'arrêta pour qu'ils puissent venir. — ORIG. — Ou bien, le Seigneur s'arrête et ne passe pas outre, pour qu'avec lui s'arrête son bienfait, et que la miséricorde se répande sur ces aveugles comme d'une source stable. — S. JÉR. — Il les fait appeler, afin que les foules ne les empêchent pas; et il leur demande ce qu'ils veulent, afin que leur réponse fasse éclater leur mal, et leur guérison sa puissance. — S. CHRYS. — Ou bien, il les interroge à cause de leur foi, et afin qu'au moment où ces aveugles le confessent fils de Dieu, ces voyants, qui ne le reconnaissent que pour un homme, soient couverts de confusion. Ils avaient appelé le Christ *Seigneur*, et l'avaient reconnu pour le Seigneur véritable; et en l'appelant maintenant *fils de David*, ils détruisent tout ce qu'ils ont dit. En effet, par abus les hommes sont appelés *seigneurs*, et ce nom ne convient au propre qu'à Dieu seul. En disant : *Seigneur, fils de David*, ils prennent le nom de seigneur dans son premier sens, et le lui donnent comme à un homme; s'ils l'appelaient *Seigneur* tout simplement, ils confesseraient ainsi sa divinité. Il les interroge donc en ces termes : « Que voulez-vous ? » Et

contemptibili nomine Filium David, sed potius dicerent : Fili Dei, miserere nostri CHRYS., *super Matth.* (in opere imperf. ut sup.). Inevitabantur autem magis vetiti, quam compescebantur : fides enim quando vetatur, magis accenditur; et ideo in periculis securus est, et in securitate periclitatur : unde sequitur : At illi magis clamabant, dicentes : Miserere nostri, Fili David; primo enim clamabant, quia cæci erant; secundo magis clamabant, quia vetabantur ad lumen accedere. CHRYS., in homil. (67, in *Matth.*). Christus autem permittebat eos vetari, ut plus eorum desiderium appareret. Hinc autem discite quoniam etsi abjecti fuerimus, cum studio accedentes ad Deum, per nos ipsos assequemur quod petimus.

Sequitur : Et stetit Jesus, et vocavit eos,

HIER. Ideo autem stetit Jesus, quia cæci, quo pergerent, ignorabant. Multæ foveæ erant in Hiericho, multæ rupes et prærupta in profundum vergentia : idcirco Dominus stat, ut venire possint. ORIG. (ut sup.). Vel Jesus non pertransit, sed stat, ut stante eo, non transfuatur beneficium, sed quasi de fonte stante misericordia defluat usque ad eos. HIER. Vocari autem jubet, ne turbæ prohibeant; et interrogat quid velint, ut ex responsione eorum manifesta debilitas appareat, et virtus ex remedio cognoscatur. CHRYS., *super Matth.* (in opere imperf., ut sup.). Vel interrogabat propter fidem, ut dum cæci Christum Filium Dei confitentur, confundantur videntes, qui eum tantum hominem putant. Dominum quidem Christum vocaverant, et verum dixerant : sed dicentes : Filium David,

déjà ils lui disent, non plus fils de David, mais Seigneur seulement. « Ils lui disent : Seigneur, que nos yeux s'ouvrent. » Or, le fils de David ne peut pas ouvrir les yeux des aveugles, et le Fils de Dieu seul le peut. Tant qu'ils ont dit : *Fils de David*, la guérison a été arrêtée; mais elle s'est répandue sur eux, sitôt qu'ils ont eu dit : *Seigneur*; car il est dit : « Et Jésus, ayant compassion d'eux, toucha leurs yeux. » Il toucha comme un homme avec la main, et il guérit comme Dieu. — S. JÉR. — Le Créateur donne ce qu'avait refusé la nature, ou certainement la miséricorde rend ce que la maladie avait ravi.

S. CHRYS. — Ainsi qu'ils avaient été persévérants avant ce don, ainsi ils sont reconnaissants après l'avoir reçu. — S. CHRYS. — Ces hommes guéris offrent à Dieu un grand présent : « Et ils le suivirent; » c'est-là ce que Dieu vous demande par le prophète : « Marchez avec sollicitude à la suite de votre Dieu. » — S. JÉR. — Ceux qui étaient assis auprès de Jéricho, liés par leur infirmité, et qui ne pouvaient que crier, suivent maintenant Jésus moins par leur marche que par leurs vertus. — RAB. — Jéricho, dont le nom signifie *lune*, est une figure de notre inconstance. — ORIG. — Au sens mystique, Jéricho est le monde au milieu duquel le Seigneur est descendu. Ceux qui sont dans Jéricho ne savent pas sortir de cette sagesse du monde, à moins de voir, non-seulement Jésus, mais encore ses disciples sortir de Jéricho. Ce que voyant, la foule nombreuse suivit méprisant non-seulement le monde, mais encore les choses du monde, pour monter à la suite du Christ vers la Jérusalem céleste. Par les deux aveugles,

dissipabant quod bene confessi sunt : nam abusive et homines domini dicuntur; vere autem nemo Dominus, nisi Deus. Cum ergo dicunt : Domine, Fili David, abusive Christum secundum hominem honorant; si autem solummodo Dominum dicerent, Deitatem confiterentur; ideo interrogat : Quid vultis? Tunc illi jam non dixerunt : Domine, Fili David, sed tantum, Domine. Sequitur enim : Dicunt illi : Domine, ut aperiantur oculi nostri : Filius enim David cæcos illuminare non potest, Filius Dei potest. Quandiu ergo dixerunt : Domine, Fili David, suspensa est sanitas; mox autem ut dixerunt, Domine, infusa est sanitas. Sequitur enim : Misertus autem eorum Jesus tetigit oculos, etc. Tetigit autem ut homo carnaliter, sanavit ut Deus. HIER. Præstat enim artifex quod natura non dederat; aut certe quod debilitas tulerat misericordia donat.

CHRYS., in homil. (67, ut sup.). Hi autem sicut ante dationem fuerunt perseverantes, ita et post donationem non fuerunt ingrati. CHRYS., *super Matth.* (in opere imperf. ut sup.). Bonum enim manus obtulerunt Christo sanati. Sequitur enim : Et secuti sunt eum : hoc enim Deus a te requirit, secundum Prophetam (Michææ 6) : Sollicitum te ambulare cum Domino Deo tuo. HIERON. Qui ergo in Hiericho contracti sedebant, et clamare tantum noverrant, postea sequuntur Jesum, non tam pedibus, quam virtutibus. RAB. Hiericho autem, quæ interpretatur luna, defectum nostræ mutabilitatis significat. ORIG. (ut sup.). Mystice autem Hiericho intelligitur mundus, in quem Christus descendit. Qui autem sunt in Hiericho, exire nesciunt de sapientia mundi, nisi viderint, non solum Jesum exeuntem de Hiericho, sed etiam discipulos ejus. Hæc ergo videntes secutæ

nous pouvons entendre les deux royaumes, celui de Juda et d'Israël, qui étaient aveuglés avant l'avènement du Christ, parce qu'ils ne voyaient pas la vérité qui était dans la loi et les prophètes, et que, assis *près du chemin*, de la loi et des prophètes, et n'ayant qu'une intelligence charnelle, ils élevaient leur voix seulement vers celui qui a été fait fils de la race de David selon la chair. — S. JÉR. — Ou bien, par ces deux aveugles, il faut entendre un grand nombre de pharisiens et de sadducéens. — S. AUG. — Ou bien, par ces deux aveugles, il faut entendre un grand nombre qui, croyant à la vie humaine du Sauveur par laquelle il est notre voie, désire connaître quelque chose de l'éternité du Verbe et être ainsi éclairé. Jésus venant à passer, il désire l'obtenir par le mérite de cette foi qui reconnaît que le Fils de Dieu est né homme et a souffert pour nous. C'est suivant cette partie du mystère de l'incarnation que Jésus passe, car passer est une action temporelle. Il leur suffisait pour cela de crier pour vaincre la difficulté de la foule dont le bruit couvrait leurs voix, c'est-à-dire d'avoir une intention assez persévérante pour vaincre par la force de cette intention l'habitude des désirs charnels qui, ainsi qu'une foule tumultueuse, empêchent la pensée qui s'efforce de voir la lumière de la vertu éternelle, ou bien de triompher de cette foule d'hommes charnels qui rendent impossibles les exercices spirituels. — S. AUG. — Les chrétiens mauvais ou tièdes empêchent les bons chrétiens qui veulent accomplir les préceptes du Christ : que ceux-ci crient sans se fatiguer. Tout chrétien qui se met à bien vivre, à mépriser le monde, trouve le blâme de sa conduite sur les lèvres des chrétiens dont la foi s'est re-

sunt enim turbæ multæ, mundum et mundana omnia contemnentis ; ut Christo duce ascendant in Hierusalem caelestem. Duos cæcos possumus dicere Judam et Israel ; qui ante Christi adventum cæci fuerunt ; quia non videbant verbum verum, quod erat in lege et prophetis ; sed sedentes secus viam legis et prophetarum, et secundum carnem tantum intelligentes, clamabant tantum ad eum qui factus est ex semine David secundum carnem (Rom., 1). HIERON. Vel duos cæcos plerique pharisæos et sadducæos intelligunt. AUG., *De quæst. Evang.* (lib. 1, cap. 28). Vel aliter : duo cæci sedentes juxta viam, significant de utroque populo quosdam jam cohærentes per fidem dispensationi temporali, secundum

minari ; id est, aliquid de Verbi æternitate intelligere : quod transeunte Jesu impetrare cupiebant ; id est, per meritum fidei, qua creditur Filius Dei et natus homo et passus propter nos : per hanc enim dispensationem quasi transit Jesus, quia actio temporalis est. Oportebat autem ut tantum clamarent, donec resistentis sibi turbæ atrepitum vincerent ; id est, tam perseveranter animum intenderent, orando, atque pulsando, quousque consuetudinem desideriorum carnalium (quæ tanquam turba obstrepit cogitationi lucem veritatis æternæ videre conanti), vel ipsam hominum carnalium turbam studia spiritualia impediens, fortissima intentiones superarent. AUG., *De verb. Dom.* (serm. 18, cap. 14). Bonos enim Christianos volentes facere præcepta

froidie, mais s'il persévère, il se trouvera appuyé par ceux qui l'empêchaient tout d'abord. — S. AUG. — Jésus qui a dit : « L'on ouvre à celui qui frappe » (1), les entendant, s'arrête, les touche et les rend à la lumière. Comme c'est la foi à l'incarnation qui nous prépare aux choses éternelles, le passage de Jésus les avertit que la lumière leur sera rendue, et c'est en s'arrêtant qu'il la leur rend; ce sont les choses temporelles qui passent et celles de l'éternité qui s'arrêtent. — S. CHRYS. — Quelques-uns voient dans les deux aveugles les Gentils issus les uns de Cham, les autres de Japhet. « Ils étaient assis sur le bord du chemin, » c'est-à-dire, que leur vie était sur les bords de la vérité, mais qu'ils ne pouvaient parvenir jusqu'à la vérité; ou bien, parce que vivant par le Verbe ils n'avaient pas encore la connaissance du Verbe. — RAB. — Entendant parler du Christ, ils désirent être participants du Christ; beaucoup de Juifs s'y opposèrent d'abord, ainsi que nous le lisons dans les Actes (2), et puis vint une opposition encore plus vive de la part des Gentils, sans que tout cela pût prévaloir contre ceux qui étaient prédestinés à la vie. — S. CHRYS. — C'est donc les yeux des nations que le Sauveur touche en leur donnant la grâce de l'Esprit-Saint, et ce sont elles qui, après avoir été éclairées, l'ont suivi par leurs bonnes œuvres. — ORIG. — Et nous aussi qui sommes assis près du chemin des Écritures, et qui comprenons en quoi nous sommes aveugles, si nous demandons par amour de la vérité, il touchera

(1) Matth., 7, v. 8; Luc, 11, v. 9.

(2) Act. 4, v. 2, 18, 21; 5, v. 18, 33, 40; 7, v. 54, 56, 57; 8, v. 1; 9, v. 23 et 29; 12, v. 2 et 3; 13, v. 45 et 50; 14, v. 2, 5 et 18; 17, v. 5, 8 et 13; 21, v. 27, etc.

Dei, Christiani mali et tepidi prohibent : clamant tamen illi non deficientes (et c. 17). Cum enim quisque Christianus cœperit bene vivere, mundumque contemnere, in ipsa sui novitate patitur reprehensores, frigidus Christianos; sed si perseveraverit, ipsi jam obsequentur qui ante prohibebant. AUG., *De quæst. Evang.*, lib. 5. Itaque audiens Jesus qui ait : Pulsanti aperietur, stans eos tangit et illuminat : quia enim fides incarnationis temporalis ad æterna intelligenda nos præparat, transeunte Jesu, admoniti sunt ut illuminarentur, et ab eo stante illuminati sunt : temporalia enim transeunt, æterna stant. CHRYS., *super Matth.* (in opere imperf., ut sup.) Quidam interpretantur duos cæcos Gentiles : unum ex Cham, alium ex

Japhet. Qui secus viam sedebant, id est, juxta veritatem conversabantur, sed veritatem invenire non poterant; vel secundum rationem verbi consistentes, quia notitiam verbi nondum acceperant. RAB. Agnita autem fama nominis Christi, participes ejus fieri quærebant : contradicebant multi primo Judæi (ut in Actibus legimus), deinde etiam Gentiles acriori persecutione instabant : nec tamen eos qui erant ad vitam præordinati, salute privare valebant. CHRYS., *super Matth.* (in opere imperf., ut sup.) Consequenter autem gentium oculos mentis tetigit Jesus, dans eis gratiam Spiritus Sancti; quæ illuminatæ, secutæ sunt eum operibus bonis. ORIG. (ut sup.). Et nos ergo sedentes juxta Scripturarum viam, et intelligen-

les yeux de notre âme, et les ténèbres de l'ignorance se retireront de nos sens, pour que nous puissions voir et suivre celui qui ne nous a donné de voir que pour que nous puissions le suivre.

tes in quibus cæci sumus, si ex affectu pe-	ignorantiæ, ut eum videamus et sequamur
tierimus, tanget oculos animarum nostra-	qui dedit nobis posse videre propter nihil
rum ; et recedent a sensibus nostris tenebræ	aliud nisi ut eum sequamur.

FIN DU DEUXIÈME VOLUME.